UNIV. OF MD COLLEGE PARK
31430028284877
LSC
4.9.94

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/renseignementsco00comi_2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1909

V
4
Ch7
[illegible]
709
+:1c

N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE TAFILELT. — Walter B. Harris 3
L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. — Léopold Jullien 15
LA JONCTION TÉLÉGRAPHIQUE ALGÉRIE-NIGER, rapport de M. Combemorel 20
Chronique de l'armée coloniale 30
Renseignements divers 30
Bibliographie 30

CARTES

Itinéraire de M. W. Harris entre Marrakech et le Tafilelt 3
Projet de jonction télégraphique Algérie-Niger. 21

LE TAFILELT

D'APRÈS M. W. HARRIS

Le voyage que M. Walter B. Harris, le correspondant bien connu du Times *au Maroc fit au Tafilelt en 1893 1894, lors du séjour du sultan Moulay Hassan dans cette partie de son empire, n'avait jamais été publié en français. L'excellent ouvrage* Tafilet *publié par l'auteur en 1895 chez W. Blackwood et fils, éditeurs à Edimbourg et Londres, est revenu au premier plan de l'actualité.*

Il y a quelques années l'auteur et les éditeurs avaient bien voulu autoriser le gouvernement général de l'Algérie à publier une traduction de ce livre et la traduction avait été préparée par le lieutenant-colonel Redier, ancien chef de la section d'Afrique à l'état-major de l'armée.

Nous publions aujourd'hui les chapitres de cette traduction qui se rapportent plus exactement à la description du Tafilelt tel que l'a vu M. Walter B. Harris.

Nous adressons ici nos remerciements à l'auteur et aux éditeurs et nous laissons aux lecteurs le soin d'apprécier les mérites de la traduction du lieutenant-colonel Redier.

M. Harris, venu à Merrakech par Safi, en repartit le 1er novembre 1893. On trouvera plus loin le croquis de son itinéraire. Nous prenons son récit au moment où il quitte Dades.

De Dades à Oul Touroug.

De Dades au Tafilalet, notre troupe comprenait cinq hommes : le neveu du chérif, vis-à-vis de qui aucune parole de louange ne serait assez élogieuse pour rendre justice; mon domestique riffain, Mohammed; le misérable et vilain animal de nègre dont la conduite nous occasionna tant d'anxiété, mais qui nous le paya bien à notre retour à Merrakech; un indigène de Dades qui nous accompagna comme zettat, c'est-à-dire pour nous être une garantie contre le vol ou le meurtre; et moi, toujours enveloppé de ma chamira déchirée et de ma djellaba, nu-pieds, bruni par le froid et le soleil et aussi dur qu'un clou; nous formions ainsi une petite bande joyeuse lorsque, nos deux ânes chargés de notre maigre bagage qui pesait seulement quelques livres, nous serrâmes la main à tous nos amis qui avaient été si bons pour nous à Dades, et que nous nous mîmes en route après avoir reçu leur bénédiction. Le dernier à nous quitter fut Hammo, mon ami de la caravane; il nous accompagna quelque temps sur le plateau jusqu'à ce que, ayant atteint un district avec lequel son ksar était en guerre, il nous fit ses adieux et s'en retourna. Pendant près d'un quart d'heure, nous pûmes entendre sa voix s'élevant et retombant en l'étrange cadence des chants berbères, jusqu'à ce qu'elle s'éteignît dans le silence.

Bien que nous ayons quitté la Zaouïa des Aït bou Haddou le 12 novembre, nous passâmes cette nuit dans la province de Dades, notre route nous ayant seulement conduit à une douzaine de milles du cours de la rivière, à un ksar du district des Aït Younir que j'avais promis de visiter en chemin, parce que c'était auprès de ce point que la route centrale du Tafilalet quitte la vallée pour traverser la plaine d'Anbed. Le sentier, car ce n'est pas autre chose, circule au milieu des jardins et des ksour, traversant à toute minute les petits canaux qui irriguent les champs. Ces canaux, lorsqu'ils ne sont pas trop profonds, sont passés à gué, mais en plusieurs endroits, ils sont franchis au moyen de petits ponts formés seulement de troncs d'arbres jetés d'une rive à l'autre et recouverts de pierres et de terre. On ne rencontre sur le chemin que deux points présentant quelque intérêt : la tombe et les bois sacrés de Sid bou Yahia, et auprès d'eux le souk (marché) du khemis (jeudi). La tombe du saint est bâtie en tabia et comprend deux chambres, dans l'une desquel-

les se trouvent les restes de Sid bou Yahia ; l'autre sert de mosquée. Un dôme pointu en tuiles grises couvre la première. Tout auprès est le petit bois, accessoire si fréquent des sanctuaires au Maroc. Il contient des peupliers blancs de grande hauteur. La place du marché est constituée seulement par un espace ouvert, et comme nous n'étions pas au jeudi, elle était déserte. Il y a un autre grand marché à Dades : celui d'Arbaà (mercredi), situé un peu au sud de la Zaouïa des Aït bou Haddou ; nous l'avions traversé en approchant de Dades, le jour où nous y étions arrivés.

Auprès du Souk el Khemis sont les ruines de sept villages des Aït Atta, qui furent détruits lorsque cette tribu tenta un infructueux essai pour enlever à ses possesseurs actuels la précieuse position stratégique située le long de la rivière. Avant cette époque, les Aït Atta avaient été les propriétaires de ces sept villages ; là, ils pouvaient vivre en paix ; mais lorsque les hostilités furent déclarées, leurs ksour furent rasés.

Parfois, notre route nous conduisait près des bords de la rivière, et d'autres fois sous les falaises qui s'élèvent jusqu'au niveau de la plaine. L'eau de la rivière est claire et d'une brillante couleur bleue. Le poisson y abonde, mais bien que les indigènes parlent de trois variétés, je n'en ai jamais vu qu'une seule, le barbeau. Ce poisson ne se contente pas du lit du cours d'eau, car les canaux, même ceux qui ne sont larges que de quelques pieds, en contiennent souvent de grandes bandes.

Nous fîmes halte, pour passer la nuit, à un vaste ksar possédant des tours à l'aspect sévère et des créneaux, vraie peinture de l'habitation d'un chef berbère. Notre hôte vint à notre rencontre à la porte et nous souhaita la bienvenue ; il prit nos ânes pour les conduire à l'écurie et nous fit entrer à l'intérieur. Il nous fallut monter d'innombrables marches pour atteindre une suite de petites chambres s'ouvrant sur un bout de terrasse ; ce fut là que nous fûmes installés. C'était un point charmant, car beaucoup plus de soins et d'art avaient été dépensés dans la construction de ce bâtiment que dans les autres ksour que nous avions vus, les murs étaient propres et blanchis à la chaux ; le plafond était formé par une couche de roseaux peints en rouge et blanc d'étranges dessins et supportés par des poutres bien taillées de bois de noyer non poli. Quelques grossiers tapis gisaient éparpillés sur le parquet et des étagères portant une théière, de petites tasses brillantes, des soucoupes, un plateau de cuivre et une bouillotte, donnaient à cet endroit un semblant de confort. Le repas nous fut apporté de bonne heure ; il se composait du couscous habituel, de navets bouillis et d'un poulet, luxe extraordinaire et marque importante d'honneur en ce pays, puis de thé et de dattes.

La vue qui s'offrait de la terrasse sur laquelle s'ouvrait la fenêtre de la chambre était des plus attrayantes. La végétation, chez les Aït Younir, est bien supérieure à celle des autres districts situés plus bas, et les gros arbres, principalement les cerisiers, poiriers et noyers, abondent. Au-dessus du sommet de ces arbres s'élèvent les ksours environnants, tous flanqués de tours et d'une très grande surface. La maison dans laquelle nous nous trouvions devait bien couvrir deux acres de terre. Toutefois, même ici apparaissaient les signes du constant état de guerre qui règne chez les gens de Dades, car les murs du minzah étaient perforés de trous de balles tirées de la porte du voisin, dont le château s'élevait à 200 mètres seulement de là. C'était parce que la lutte n'était pas encore terminée que notre hôte nous fit asseoir sous le parapet de la muraille pour manger notre repas, de crainte que notre présence ne provoquât une salve des gens du dehors.

Dans cette maison, je constatai de nouveau ce que j'avais déjà remarqué à la Zaouïa des Aït bou Haddou au sujet de la façon dont les abeilles sont élevées en ruche chez les Berbères. Un espace vide est réservé dans le mur de la maison et s'ouvre dans une armoire placée à l'intérieur et d'où le miel peut être enlevé. Un petit trou, souvent un roseau creux, seulement, sortant à l'extérieur du mur, permet aux abeilles d'entrer et de sortir.

Le ksar des Aït Younir, où nous passâmes la nuit du 12 novembre, montrait plus de traces de prospérité que tous ceux que nous avions encore visités. Non seulement il était très vaste, mais les femmes portaient beaucoup plus de bijoux ; à leur cou étaient suspendus de grands colliers d'argent et de grains d'ambre ou de corail, et les vêtements des hommes étaient plus neufs et de meilleure qualité qu'à l'ordinaire. En outre, la présence de petits objets de luxe, tels que des tasses et plateaux à thé, témoignaient d'un mode d'existence supérieur au dur train de vie habituel au peuple.

En dépit de la longue étape que nous avions à parcourir, nous nous mîmes en route tardivement, car notre hôte insista pour que nous ne partions pas avant minuit passé et je ne pus arriver à dormir qu'une couple d'heures avant qu'on ne vînt nous dire qu'il était temps de nous en aller.

Il faisait atrocement froid lorsque nous nous habillâmes et que nous chargeâmes nos petits ânes pour le départ, et, à de pareils moments, je me sentais presque disposé à abandonner mon périlleux voyage et à m'en retourner. La pensée que toutes ces fatigues se renouvelleraient lors du voyage de retour et par une température plus froide encore n'était rien moins qu'agréable ; mais je sentis qu'il était préférable de les affronter plutôt que de ne pas remplir mon but, et je persistai dans cette voie jusqu'à ce qu'enfin mes efforts fussent couronnés de succès.

A la pointe du jour, par un temps gris et froid, nous passâmes à gué la rivière et montâmes la pente rapide s'élevant de la rive orientale pour atteindre, au sommet, le commencement de la plaine d'Anbed qui forme la ligne de partage entre les rivières s'écoulant à l'est et à l'ouest, c'est-à-dire entre le bassin de l'oued Todghra, qui se

joint au Gheris près d'Oul Touroug, à quatre-vingt-dix milles environ à l'est, et l'oued Dades, le principal tributaire de l'oued Draà. On ne pouvait apercevoir aucune trace de végétation en dehors de quelques touffes desséchées de thym sauvage ; cependant nous apercûmes au loin une gazelle et un troupeau de mouflons qui témoignaient qu'il devait y avoir là quelques pâturages probablement un peu d'herbe dans les creux où l'eau stationne pendant la saison humide.

L'étape à travers le morne désert d'Anbed peut avoir quinze milles de longueur. La route entière garde une direction presque directe à l'est, parallèlement à la chaîne du djebel Saghrou et à une distance d'environ huit ou dix milles de cette chaîne. Le même aspect désolé s'offre aux regards comme lorsque l'on traverse les bandes désertiques qui précèdent l'arrivée à Dades : une plaine nue et semée de pierres et des chaînes de montagnes dépourvues de verdure de chaque côté. La

un niveau inférieur, plaine qui s'étend, en s'abaissant constamment jusqu'à la vallée de l'oued Gheris. Sur la rive (est) de l'oued Imiteghr, étaient quelques ksour et l'on remarquait ça et là des tentatives faites pour aménager un jardin au milieu des blocs de rochers. Le plus prospère de ces châteaux, et c'était une assez pauvre localité, fut désigné sous le nom d'Ighir.

Ma route à partir de ce point divergea de celle habituellement suivie par les caravanes entre Dades et Todghra ; en effet, tandis que le principal chemin prend une direction légèrement plus au nord, nous tournâmes, nous, un peu au sud pour suivre le cours de l'oued Imiteghr à un demi mille environ de sa rive septentrionale. La rivière contenait, à cette époque, assez d'eau, bien que les pluies eûssent été très peu abondantes et que pas une goutte ne fût tombée depuis que nous avions quitté Merràkech trois semaines auparavant.

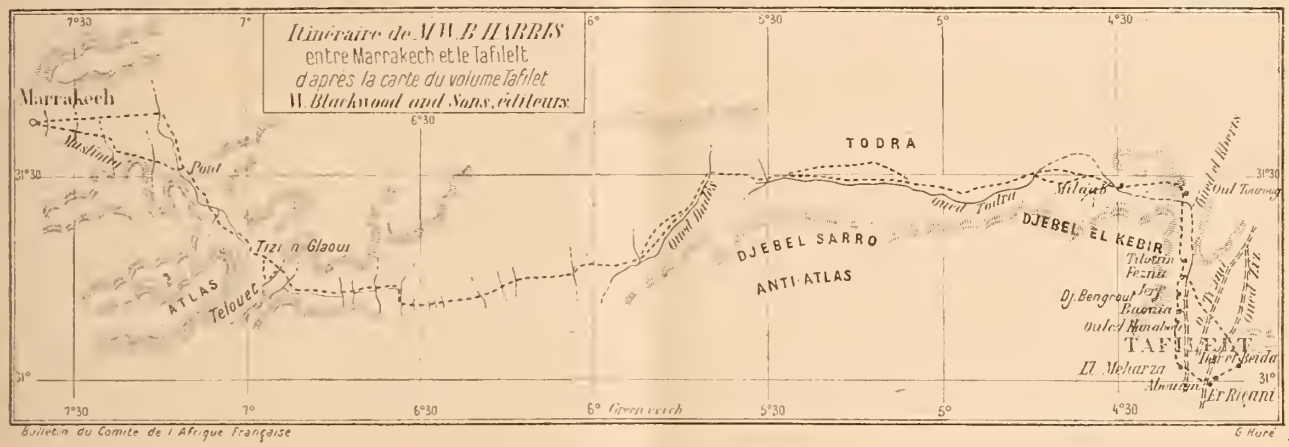

gazelle et les mouflons (moutons sauvages de Barbarie), que nous apercûmes cette fois, furent les seuls mammifères, en dehors des animaux domestiques et à l'exception d'une ou deux gerboises rayées, que nous vîmes durant tout notre voyage depuis le pied de l'Atlas jusqu'au Tafilalet. J'entendis, toutefois, la hyène, et plusieurs des cimetières que nous rencontrâmes étaient garnis de pierres pour empêcher cet animal de gratter et de découvrir les corps.

A douze milles environ à l'est de Dades, s'ouvre une vallée sur la plaine d'Anbed ; en la descendant on atteint l'oued Imiteghr qui coupe à angle droit l'extrémité de cette vallée. Là on voit que le torrent qui passe par la gorge doit être large dans la saison pluvieuse ou plutôt après une forte chute de pluie, car il n'existe pas de saison humide régulière, les pluies étant très rares ; mais à cette époque le torrent était presque à sec. Quelques cavernes situées du côté nord sont utilisées pour y loger les moutons lorsque l'humidité permet à un peu d'herbe de pousser. La route était très pénible et les blancs squelettes d'animaux que l'on y rencontrait prouvaient assez clairement que le sentier rocailleux avait été fatal à plus d'une bête de charge. La descente d'Anbed par la vallée conduit à une continuation de la plaine à

Pendant une longue partie du chemin, nous ne rencontrâmes que deux groupes d'habitations : le campement d'Imiteghr déjà mentionné, et quelques milles plus loin, le village plus pauvre encore, de Timatrouin. Dans ce nom, comme dans beaucoup d'autres chez les Berbères, le préfixe T n'est qu'une contraction du mot chelha : Aït (fils de) et, par conséquent, l'orthographe littérale du nom de cet endroit serait : Aït-Imatrouin. Le même fait se constate dans le mot Tafilalet qui, dérivé de l'arabe Filal, un district de l'Arabie, a reçu des Berbères l'initiale T, contraction d'Aït ; et, dans ce cas, la finale *let* ou *lt*, comme on peut aussi l'orthographier, est une terminaison féminine.

Dix milles après avoir passé à gué l'oued Imiteghr près d'Ighir, nous arrivâmes à un groupe de ksour situés au pied d'un éperon du djebel Saghrou qui fait saillie en ce point de la plaine ; la rivière s'y est frayée un passage au travers par une gorge étroite qui part de la chaîne moyenne de l'Anti-Atlas. Le district est habité par les Aït Mouley Brahim, descendants du fameux cherif Mouley Brahim, dont le tombeau est un lieu de pèlerinage et est situé au-dessus d'Agregoreh, sur le versant septentrional de l'Atlas. La même famille a donné un autre grand saint au Maroc

méridional : Mouley Abdallah ben Hosseïn, qui est enterré à Tameslot, à quelques milles au sud de Merrâkech. Ces tombeaux, grâce aux généreuses offrandes des pieux pèlerins, ont beaucoup enrichi cette branche de la famille chérifienne et le représentant actuel, vivant à Tameslot, Mouley el Hadj ben Saïd, est peut-être le personnage le plus opulent du Maroc du Sud.

Nous fûmes aimablement reçus par les chérifs et on nous montra la mosquée, vaste bâtiment pour une si petite agglomération de ksour, avec un bassin pour les ablutions et un mirab en dôme ou niche tournée vers l'Orient.

Quelques-uns des chérifs parlaient arabe et avec la demi-douzaine d'autres voyageurs qui avaient eu recours à la mosquée de la Zaouïa pour y passer la nuit, nous formions un petit groupe agréable. Les prières du coucher du soleil terminées, nous nous assîmes sur des nattes propres, et passâmes la soirée en conversation. Le thème en roula plus d'une fois sur les chrétiens, car c'est ainsi que les indigènes appellent tous les peuples européens, bien que, chez les Berbères, le terme de Roumïin ou Romans, soit plus fréquemment employé que celui de « Nasrani » (Nazaréen). L'ignorance des chérifs sur toutes les questions en dehors de leur sphère particulière était étonnante. Ils paraissaient manquer complètement de ce brillant et de cette rapidité de pensée que j'avais remarqués à Dades et avoir laissé tomber dans une sorte d'indifférence endormie tout ce qui ne concernait pas leurs environs immédiats. Ils demandaient si les Chrétiens étaient faits comme les autres hommes et femmes et je crois qu'ils doutèrent de mes gens et de moi-même lorsque nous leur affirmâmes qu'il en était ainsi. Je ne pouvais pas m'aventurer à me citer moi-même comme exemple, car non seulement j'aurais couru le risque d'avoir la gorge coupée en quelque endroit du pays, mais là, sur le terrain sacré de la mosquée, la mort eût été une certitude ; aussi je satisfis leur curiosité en leur disant que j'avais vu souvent des Chrétiens, qu'ils ressemblaient beaucoup comme aspect, aux « vrais croyants », mais que toutefois leur langage n'était pas le même, qu'il ressemblait au baragouinage des singes. Le tour de la conversation prit diverses directions, et je fus grandement surpris de constater que ces chérifs étaient pour le moins aussi ignorants de leur propre religion qu'ils l'étaient des chrétiens. Je saisis l'occasion de leur faire un petit discours sur l'Islam, tâche facile, en en comblant les lacunes par des contes sur les faits et gestes des saints maures dont les histoires, ou mieux, devrais-je dire, les légendes qui les concernent, me sont presques toutes familières. J'acquis ainsi une telle réputation relativement à mes connaissances théologiques et à ma dévotion religieuse que les chérifs se crurent obligés de m'apporter à souper de leur ksar et je fêtai joyeusement avec mes hommes les navets bouillis, tandis que plusieurs « vrais croyants » s'en allaient au lit sans souper ; ce fut ainsi que l'infidèle et ses pervers associés se rassasièrent eux-mêmes aux dépens des offrandes des gens de piété. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois pendant le voyage que ma connaissance, quelque mince qu'elle fût, de l'Islam et de ses traditions me mettait en bonne place, et je suis fier de dire que partout où je passais la nuit, je laissais derrière moi une impression d'extrême ferveur religieuse qui a dû être tristement détruite à mon retour lorsque, protégé contre les insultes et les attaques par une garde respectable, je découvris mon déguisement et ma nationalité. Mais j'aurai à revenir bientôt sur ce sujet.

Après avoir quitté, le 14 novembre, avant le point du jour, le ksar des Aït Mouley Brahim, nous entrâmes presque immédiatement dans la gorge à travers laquelle coule l'oued Imiteghr. Elle a seulement un mille et demi de longueur et se termine tout aussi abruptement qu'elle a commencé. Sa formation est due, sans aucun doute, à ce que la rivière a forcé son passage à travers l'éperon projeté par le djebel Saghrou, qui est maintenant séparé par cette vallée de la chaîne moyenne. La gorge est connue sous le nom d'Imin-Erkilim ; Imin (foum, en arabe) signifie « bouche », et Erkilim pourrait bien vouloir dire Hercule, car à mes interrogatoires sur ce qu'était Erkilim, on me répondit qu'Erkili était un homme grand, une sorte de dieu, qui accomplit quelque chose à une date que personne n'a pu préciser exactement. De ce que le nom qui m'a été donné est Erkili, je présume que la finale *m* a été ajoutée pour distinguer le cas féminin ; toutefois, ceci n'est qu'une hypothèse.

On sort de l'étroite vallée, bordée des deux côtés de ses falaises rocheuses, tout près du village des Aït Bou Kanifen, dont les habitants sont de célèbres voleurs attaquant fréquemment toute caravane qui utilise par hasard cette route dans la vallée dont leur ksar commande une des extrémités. A quelques centaines d'yards de désert plus loin, nous entrâmes dans la luxuriante palmeraie de Tilouin, ou Aït Ilouin, où se trouve un grand et florissant ksar. C'étaient les premiers palmiers que nous ayons rencontrés depuis Askoura, car à Dades et dans les autres oasis que nous avions traversées, cet arbre faisait complètement défaut. En quittant l'ombre agréable de cette plantation, nous franchîmes de nouveau une couple de milles de désert, à l'extrémité duquel nous pénétrâmes, par son extrémité méridionale, dans l'oasis de Todghra dont on voyait parfaitement se dérouler l'immense palmeraie pendant plusieurs milles le long de la rivière du même nom. C'est près de ce point que l'oued Imiteghr se jette dans la Todghra, à une altitude de 4.250 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Nous ne fîmes que côtoyer la bordure des palmiers de Todghra, et une demi-heure après nous étions dans un nouveau désert s'étendant de là à Ferkla, notre gîte d'étape pour la nuit, si l'on en excepte le petit district de Tabsibast, près duquel sont de fertiles jardins. De là, nous eûmes à parcourir pendant seize milles une route fatigante faite de pierres et de sable, de pierres noires

sur un sol jaune, sans voir une tache de quoi que ce soit de vert. La route court parallèlement à l'oued Todghra sur le versant méridional d'une petite ligne de collines distante de la rive nord de la rivière de un à trois milles. A égale distance, sur le côté sud, s'élève la triste ligne noire du djebel Saghrou. Ce district dénudé est connu sous le nom de Seddat et on dit qu'il est le terrain favori des cavaliers du voisinage pour opérer le pillage des caravanes : on ne saurait choisir d'ailleurs de point plus approprié, car pendant toute la route, non seulement nous ne pûmes voir aucune habitation, mais encore nous ne constatâmes, à part quelques gazelles, aucun signe de vie.

L'oued court à travers le district de Seddat d'abord directement à l'est, mais à un peu plus de la moitié de sa longueur, soit dix milles environ, il s'infléchit légèrement plus au nord, conservant cette direction jusqu'à ce qu'il atteigne la vaste et importante oasis de Ferkla.

Juste au coucher du soleil, après quatorze heures de marche entièrement à pied, nous entrâmes à Ferkla. J'étais trop fatigué et trop affamé pour admirer la magnifique forêt de palmiers, les jardins entourés de murs par-dessus le sommet desquels se montrait une grande variété d'arbres fruitiers, et le jasmin et les roses, et la multiplicité des canaux qui, embrouillés comme une toile d'araignée, véhiculaient une eau claire et étincelante dans toutes les directions. La présence de ces canaux, cependant, était un soulagement, car, depuis Tabsibast, nous n'avions pas vu d'eau et la chaleur avait été très grande pendant l'après-midi. Bien que nous eussions emporté, dans une cruche de grès placée sur le dos d'un de nos ânes, assez de liquide pour apaiser notre soif, la quantité n'avait pas été suffisante pour nous permettre de baigner nos pieds fatigués et couverts d'ampoules. Le sol de ce désert, et en réalité de tout le pays depuis Ghresat jusqu'au Tafilalet, est fait pour rendre la marche très désagréable quoique la route soit presque entièrement plate. Les savates maures sont impraticables, à cause du mouvement de la chaussure sur le pied à chaque pas que l'on fait, car, cette chaussure étant pleine de sable, introduit vite par frottement les grains pointus dans la plante du pied, occasionnant immédiatement les plus pénibles ampoules. C'est pour cela que les indigènes ne se servent jamais de chaussures et qu'ils préfèrent une sandale qui consiste en une semelle de cuir liée par-dessus la cheville et entre les orteils par une étroite bande de peau brute, et qui ne pend pas librement sur le pied et n'a pas de tendance à ramasser le sable. Mais je trouvai que cette méthode était également pénible parce que les cordons de peau brute, non adoucis par le tannage, coupaient profondément la peau. A la fin, je fus obligé d'abandonner les deux systèmes et de marcher pieds nus, moyen grâce auquel, bien qu'il me causât une grande souffrance pendant quelque temps, je parvins à durcir ma peau de telle façon qu'elle devint insensible à la rudesse des routes sablonneuses ou pierreuses.

Nous parcourûmes sous les palmiers une distance qui me parut interminable, traversant plusieurs ksour à chacun desquels j'espérais que nous allions prendre nos quartiers pour la nuit et où nous passions chaque fois sans y pénétrer. Je m'étais placé, moi et mes plans, complètement entre les mains du zettat (notre sauvegarde) de Dades et je lui avais tout abandonné. C'était un excellent garçon et son opinion sur mon compte parut grandir lorsqu'il constata que j'avais pu accomplir mon étape de quarante milles dans la journée avec l'apparence — complètement fausse — de n'en avoir pas éprouvé trop de gêne. Ce dernier venu dans notre troupe était un Berbère typique, d'environ six pieds de haut, avec une belle peau blanche, des yeux et des sourcils noirs. Son visage était complètement rasé, à l'exception d'une petite pointe de barbe à l'extrémité du menton, et ce visage était remarquablement beau. Mais son cœur était meilleur encore que sa physionomie, et plus d'une fois, comme nous essayions de dormir la nuit, nos dents claquant de froid, il me couvrait de son chaud manteau, le partageant avec moi jusqu'à ce que je fusse endormi, après quoi il me donnait sa moitié pour que je puisse avoir plus chaud ; et le matin, il racontait des mensonges à la douzaine, disant qu'il avait eu si chaud qu'il avait envoyé promener son manteau d'un coup de pied, de sorte que c'était tout à fait par hasard que j'avais été installé chaudement et confortablement alors que lui avait été à demi gelé.

Je crois que c'est à l'égard de ce brave garçon que j'éprouvai les seuls scrupules de conscience que me procurait mon déguisement, car il n'avait pas encore la plus faible idée de mon identité. Cela me causait tant de peine que je profitai de ce que nous couchions serrés tous deux l'un contre l'autre sous son chaud manteau cette nuit-là pour lui faire le récit de mon voyage, en lui parlant bas à l'oreille, de peur que nous ne fussions entendus. Il ne dit pas grand'chose, mais je compris fort bien que je pouvais me fier à lui, et le lendemain matin, j'étais au chaud, enveloppé dans son kheïdous, et lui, seulement dans sa chamira, grelottant de froid. Le soin qu'il prenait de mon bien-être ne fit que s'accroître après que je lui eus confié le secret de mon déguisement et, de temps en temps, pendant que nous marchions, il éclatait du plus joyeux des rires en pensant à la formidable plaisanterie qu'était cette affaire et en approuvant encore mon aventure dans un pays où personne ne m'avait précédé et où ma vie, si je venais à être découvert, n'aurait pas dépassé une demi-heure, probablement. Il ne fut pas peu surpris de mes connaissances en arabe, quelque imparfaites qu'elles fussent; car il parlait ce langage, en sa qualité de Berbère, comme une langue étrangère et pas, à beaucoup près, aussi couramment que moi-même.

Enfin nous atteignîmes, à la nuit close, le principal ksar de Ferkla, nommé Asrir, où nous nous installâmes pour la nuit. C'était le plus grand village que nous eussions encore vu dans le Sahara ;

il était entouré de murs élevés en tabia et montrait orgueilleusement un certain nombre de maisons bien bâties et même quelques boutiques. Il manquait, toutefois, de l'aspect pittoresque de plusieurs des ksour que nous avions vus antérieurement sur notre route: les grandes tours avec leurs décorations, les créneaux et les tourelles n'existaient pas, et le style de l'architecture ressemblait beaucoup plus à ce que l'on rencontre dans les villes du Maroc. De fait, Asrir devrait être plus justement classée comme une ville que comme un ksar, car à l'intérieur de ses murs, elle est partagée par des rues dont plusieurs constituent des sortes de tunnels comme on en trouve à Fez, par exemple, avec les maisons construites dans la partie supérieure. Sur une large place située près de la porte d'accès, car il n'y a qu'une entrée à Asrir, étaient réunis un certain nombre de soldats à cheval, des mulets et des chameaux; c'étaient à peu près les premiers indices que nous ayons encore rencontrés de la proximité de l'armée du sultan, qui était arrivée au Tafilalet quelques jours auparavant. Ces soldats étaient, pour la plupart, des messagers montés qui retournaient au Maroc, et c'était pitié que de les entendre poser des questions sur la longueur de la route à parcourir et sur l'état de la passe au-dessus de l'Atlas; car, après leur fatigante tournée de près de huit mois dans les postes des montagnes et du désert situé au delà, eux et leurs pauvres montures étaient bien près de mourir de faim. Je tombai au milieu d'un petit groupe de cinq ou six hommes, serviteurs de l'un des caïds (gouverneurs) d'un district du Maroc septentrional, que je connaissais bien tous. Cette reconnaissance provoqua tout d'abord chez moi un tressaillement, mais je réfléchis rapidement qu'il était à peine vraisemblable qu'elle fût réciproque, et qu'il n'était aucunement probable que ces gens découvrissent sous la poussière et les haillons d'un conducteur de bourriquots l'homme qu'ils avaient connu voyageant avec un campement présentant quelque apparat sous le costume européen. Néanmoins, je fis un large crochet pour les éviter et je fus heureux de trouver à me cacher dans le plus sombre recoin d'un caravansérail où nous avions pris nos quartiers de nuit. Cet endroit se composait d'une large cour découverte entourée de tous côtés par des arcades dont la toiture était supportée par des piliers de tabia. Toute une foule était rassemblée là pour passer la nuit, car, non seulement il y avait un grand nombre de soldats du camp du sultan, mais encore des gens à la suite de l'armée qui rejoignaient leurs quartiers ainsi que des juifs se dirigeant sur le Tafilalet pour voir ce qu'ils pourraient grapiller dans l'oasis où Mouley el Hassan, le sultan, était suivi de 40.000 hommes.

Plusieurs tribus occupent les districts de Ferkla, ce qui a pour résultat d'entretenir un perpétuel état de guerre. Les principales fractions sont: 1° Les Aït Marghad; 2° les Aït Izdeg; 3° les Aït Yafelman et 4° la tribu arabe des Ahl Ferkla. Il y a aussi plusieurs mellahs de juifs.

L'oasis, qui est très étendue, est arrosée par l'oued Todghra, qui la traverse en son milieu, fournissant l'eau à d'innombrables canaux. On dit qu'elle contient plus de quarante grands ksour dont un ou deux, m'a-t-on rapporté, peuvent mettre sur pied 300 ou 400 hommes en temps de guerre. Je trouvai, pour l'altitude d'Asrir, 3.260 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Placé dans le coin du fondouk (caravansérail), je ne courais aucun risque d'être découvert et je pouvais examiner le tableau qui se déroulait autour de moi, d'un point qui offrait l'avantage non seulement de me permettre de dissimuler mon identité, mais de m'abriter aussi du froid de la nuit. La foule, illuminée par les lanternes que plusieurs portaient, passait et repassait, se débattant pour avoir de l'orge pour les animaux et de la nourriture pour les gens. Près de nous, se trouvait un grossier four en terre improvisé dans lequel un certain nombre de Harratin demi-nus, natifs des bords de l'oued Draâ, faisaient cuire du chouâ (mouton bouilli) dans des récipients de bois tout petits, mais pas très propres. Nous nous procurâmes deux de ceux-ci pour un prix minime, et nous nous offrîmes le luxe de manger de la vraie viande.

Un fait que j'avais constaté tout le long de la route s'affirmait ici plus que jamais; je veux parler de l'absence complète du chameau. On s'attendrait naturellement à trouver cet animal dans cette partie du Trans-Atlas marocain, mais à l'exception d'un petit nombre venant du camp installé au Tafilalet, je n'en rencontrai absolument aucun. En réalité, les Berbères n'ont jamais aimé à se servir du chameau et, pour une raison ou pour une autre, désapprouvent hautement son emploi. Quel en est le motif? Je n'ai pas pu le découvrir. En plus d'une occasion j'ai entendu les Berbères en colère traiter les Arabes de conducteurs de chameaux, terme certainement injurieux à leurs yeux. Comme bêtes de charge, les petites mules du district remplacent les chameaux et sont d'ailleurs, sans aucun doute, plus économiques au point de vue de la nourriture. Le chameau, il est vrai, se nourrit facilement là où on peut trouver des pâturages, mais, dans ces districts desséchés, où tout le fourrage produit devrait être réservé pour cet usage, son entretien deviendrait beaucoup plus onéreux que celui des petites mules dont on se sert, qui mangent à peine plus qu'un âne et qui subsistent largement avec des dattes.

Nous quittâmes Asrir le 15 novembre à la pointe du jour, après avoir franchi la porte dès qu'elle fut ouverte, car on la tient fermée pendant la nuit, conformément à la coutume pratiquée dans tous ces districts.

Notre chemin se déroula pendant une heure sous la palmeraie, traversant toujours les petits canaux d'eau claire. Nous recueillîmes une bonne quantité de dattes pour notre provision de la journée pendant la marche et une poignée ou deux nous étaient encore données par-ci par-là par les indigènes, dont plusieurs étaient engagés pour la

cueillette de ces fruits et qui, évidemment attirés par le chapelet à gros grains de bois qui entourait mon cou, nous prenaient par erreur pour une bande de dévots errants de la secte des Derkaoua. Quel qu'ait pu être leur but en nous faisant ainsi la charité, leur offrande était la bienvenue et, pour une fois, nous commençâmes notre étape avec la certitude de faire un repas au milieu de la journée.

Nous traversâmes à gué l'oued Todghra une première fois, à un point où son lit s'étale sous la palmeraie, et ensuite près de l'endroit où elle sort de l'oasis pour poursuivre son cours à l'est. Alors ce fut encore le désert, mais ici, des buissons rabougris couvraient la solitude aride : c'étaient, pour la plupart, des mimosas épineux, appelés sedras par les Arabes et munis de pointes acérées qui déchirent les vêtements pendant la marche. Au nord-est, l'horizon était borné par une basse ligne de falaises jaunes au pied desquelles nous pouvions distinguer l'oasis de Gheris, vers laquelle de Foucauld, après avoir quitté Ferkla, poursuivit son voyage d'exploration. De Dades à ce point, nous avions suivi des routes parallèles et en quelques endroits identiques, mais, à partir d'ici jusqu'au Tafilalet, s'ouvrait devant moi un chemin qui n'avait pas été parcouru ni relevé sur les cartes. A l'est encore de Gheris, nous pouvions découvrir la palmeraie de Tilouin (Aït Ilouin). Cette oasis est regardée comme étant le foyer originaire de la tribu que nous avions déjà traversée près de l'extrémité méridionale de Todghra et à travers un autre territoire de laquelle nous avions encore à passer le jour suivant.

A quelques milles en dehors de la palmeraie de Ferkla, la route passe entre deux collines coniques d'une faible altitude, celle de droite (côté sud) étant la plus grande des deux. Sur le versant de la plus petite s'élève le tombeau en ruines d'un saint, mais il ne me fut pas possible de connaître le nom de l'homme dont les ossements sont déposés en cet endroit désolé. A mon retour du Tafilalet, nous suivîmes une route plus au sud, passant de l'autre côté de la plus méridionale de ces deux collines, près du petit groupement d'Islef, fraction de la tribu des Aït Morghad.

A un demi-mille à l'est de ces deux collines est une casbah (résidence d'un gouverneur) en ruines qui, raconte-t-on, a suivi le même sort que le château de son possesseur, c'est-à-dire qu'elle a été détruite complètement.

A dix milles de Ferkla, la route fait un crochet au sud et pénètre dans une des vallées du djebel Saghrou, chaîne parallèlement à laquelle nous avions voyagé depuis que nous avions quitté Dades. Dans cette vallée coule l'oued Todghra, qui divise la chaîne en deux parties ; celle de l'est est connue sous le nom de djebel el Kebir, (la grande montagne), bien qu'il soit difficile de dire pourquoi, car aussi bien en longueur qu'en hauteur, elle est beaucoup plus petite que les coteaux du Saghrou situés à l'ouest et au sud. Ce fut avec une certaine satisfaction que nous pénétrâmes dans la vallée, quelque stérile qu'elle fût en beaucoup d'endroits, mais tout adoucissement nous était agréable après l'interminable et aride désert que nous avions traversé pendant les six ou sept derniers jours de notre voyage. Deux villages se trouvent situés à l'extrémité nord de la vallée, Igli et Maroksha ; ils sont tous deux habités par la tribu berbère des Aït Khelifa dont nous n'avions pas encore rencontré jusqu'à ce jour de représentants. Igli est un point très pittoresque couronnant un monticule placé au centre même de la vallée et dont le sommet est surmonté par une immense tour. A cette exception près, le village n'est pas fortifié ; cependant sa situation au-dessus du pays environnant en rend la défense facile. Maroksha est situé en terrain horizontal, à demi caché par les plantations de palmiers et irrigué par le cours de l'oued Todghra. De Ferkla la rivière coule légèrement au nord-est, la route restant à quelques milles de la rive sud, jusqu'à ce que, presque exactement au nord d'Igli, le cours d'eau se dirige directement au sud pour entrer dans la vallée comprise entre le Saghrou et le djebel el Kebir à un demi-mille peut être à l'est du village.

A un mille au sud d'Igli, nous traversâmes le lit desséché d'un affluent de la Todghra, venant du djebel Saghrou, et, après avoir passé à gué la rivière principale quelques centaines de yards plus loin, nous entrâmes sous les palmeraies de Milaab qui sont protégées à l'ouest par une tour perchée sur un ressaut rocheux. La route, au gué, reprend sa direction primitive à l'est, la rivière coulant un petit peu plus au sud. Bien que Milaab ne soit qu'une localité peu importante, je crois n'avoir jamais constaté plus de soins donnés à la culture du sol et des palmiers. La route, pendant le mille et demi qu'elle passait sous les plantations, était délicieuse. De chaque côté du sentier bien nivelé couraient de petits canaux d'eau claire et fraîche au delà desquels s'étendait une forêt de palmiers touffus. Le paysage ressemblait plus à un jardin botanique qu'à une oasis déserte tant les arbres étaient géométriquement plantés et le sol bien cultivé ; celui-ci, tout vert de fossaà (luzerne) ressemblait à une pelouse nivelée. La distance exacte entre chaque palmier semblait avoir été soigneusement mesurée, de telle sorte que, de quelque côté qu'on regardât, la vue s'étendait sur de longues avenues formées de tiges droites et de feuillage luxuriant.

Cependant, aussi agréable que fût cette demi-heure de frais et d'ombre, elle s'écoula bien vite, et nous revînmes une fois de plus à l'éblouissante lumière de la vallée stérile et parsemée de pierres, non sans de nombreux regrets pour le chemin fertile que nous avions laissé derrière nous et sans une grande admiration pour les gens qui avaient fait croître de si luxuriantes plantations en un point si lugubre. Les habitants de Milaab appartiennent à la tribu berbère des Aït Yzzer.

La vallée de la Todghra prend ici une forme presque circulaire, étant fermée de toutes parts

par de tristes pics noirs, arrachés et soulevés vraisemblablement par une action volcanique. La gorge étroite par laquelle la rivière prend issue vers la vallée de l'oued Gheris se voyait à un mille ou deux plus loin au sud-est. La route ne suit pas le cours de la Todghra, mais, se maintenant dans la direction est, elle passe par un chemin fatigant, au-dessus d'une chaîne de collines noirâtres pour descendre ensuite dans la vallée largement ouverte qui se trouve au delà, près de l'immense ksar fortifié d'Oul Touroug, la principale forteresse des Aït Atta, tribu de Berbères.

L'étape avait été plus courte que d'habitude, et quoique nous ayons fait près de trente milles, nous pûmes nous reposer à l'ombre de quelques arbres, près d'un petit cours d'eau, avant d'entrer au ksar, ce que nous ne désirions pas faire avant le crépuscule de façon à courir moins de risques d'être découverts ; nous nous rendions bien compte, en effet, que, si près du Tafilalet, la localité devait vraisemblablement contenir un grand nombre d'Arabes du camp du sultan dont plusieurs auraient pu me reconnaître.

Nous festoyâmes cet après-midi, car nous avions des dattes en abondance, et le Berbère qui nous accompagnait nous avait apporté du ksar quelques grains de thé vert et un peu de sucre avec une bouilloire pour le préparer et un petit verre pour le boire, ce que nous fîmes gaiement à l'ombre des arbres, heureux de notre repos et de l'agréable fraîcheur qui précède le froid aigre des nuits d'hiver dans le Sahara. Notre voyage était près d'être accompli maintenant ; cette nuit à Oul Touroug, une longue marche le lendemain, et nous dormirions sur la terre du Tafilalet, sinon réellement dans le camp du sultan, et toutes nos fatigantes aventures seraient terminées.

Mais il y avait encore une autre raison qui me faisait désirer de pousser en avant et me réjouissait de sentir si proche la fin de notre voyage. Le froid fréquent de la nuit, le manque de nourriture et de vêtements constant, les rayons brûlants du soleil que nous supportions pendant la journée et les longues marches faites pieds nus sur le sable chaud avaient cruellement mis mes forces à contribution, et je sentais déjà dans ma gorge les signes précurseurs de la maladie qui m'avait tenu si longuement affaibli pendant deux ans auparavant. Déjà, je sentais que je commençais à avaler avec peine et je savais bien ce qui m'attendait. Cependant, je ne pouvais pas me laisser abattre, quelque malade et fatigué que je me sentisse, car je touchais maintenant de trop près au succès et il ne pouvait être question de retraite. Aussi riais-je et causais-je aussi gaiement que je le pouvais avec mes hommes tandis que nous absorbions à petits traits, chacun à notre tour, la faible et chaude décoction de thé vert et que nous nous promettions à nous-mêmes des voluptés sans fin quand nous serions arrivés au grand camp du sultan dont nous n'étions plus séparés que par un jour et demi de voyage au plus.

Entre le point où nous nous étions arrêtés pour nous reposer et le grand ksar, se trouvait le cimetière, pièce de terre plane couverte des tertres peu élevés que les Berbères élèvent au-dessus de leurs tombes ; çà et là une construction en dôme (koubba) marquait la dernière demeure de quelque chérif, car Oul Touroug est une zaouïa (sanctuaire) et beaucoup de ses habitants sont chérifs. Le ksar lui-même est situé partie sur les pentes abruptes du djebel el Kebir et partie dans la plaine où commencent les palmeraies ; le tout est environné d'une muraille d'une puissance défensive considérable. A chaque 50 ou 60 pieds le long de cette muraille est une grande tour de même hauteur que la muraille elle-même, mais s'avançant légèrement en dehors. Une seule porte donne accès dans le ksar ; elle est placée sous un fort arc-boutant au centre de la face est de la forteresse. Vue de l'endroit où nous nous étions arrêtés pendant une heure ou deux avant d'entrer, la place offre l'apparence d'une solidité et d'une force très grandes, ce qui n'est nullement démenti par ce que l'on voit à l'intérieur.

Un peu avant le coucher du soleil, nous entrâmes, scrupuleusement examinés par un groupe d'hommes de garde à la porte ; mais un mot de notre Dadesien suffit pour nous faire passer sans avoir été molestés.

La porte, comme beaucoup d'autres au Maroc fait un coude à moitié passage ; cette forme est la plus pratique au point de vue de la défense. De l'extérieur aussi bien que de l'intérieur, l'œil ne rencontre qu'une muraille nue quand on regarde en dedans ou en dehors, suivant le cas. Une fois entrés, nous accédâmes à un grand square, entouré de deux côtés par des bâtiments, tandis que les deux autres donnaient sur la muraille extérieure le long de laquelle des arcades couvertes avaient été construites où animaux et marchandises, de même que les êtres humains, trouvaient un abri contre la pluie, lorsque ce rare événement survient, ou contre le soleil. De ce square, des rues conduisaient, entre les maisons, aux différentes parties du ksar. La plupart des habitations sont extrêmement bien et solidement construites, toutes en tabia, munies de fenêtres en bois cintrées et de portes en planches, non pas grossièrement façonnées comme celles que nous avions vues à Dades, mais témoignant d'un grand savoir faire en menuiserie. Nous pûmes nous procurer facilement des provisions, même des œufs, une poule et du pain et, à tous les points de vue, Oul Touroug ressemble plus à une petite ville qu'à un ksar du désert. Nous avions pris place sur la haute muraille d'une maison et, après avoir attaché nos ânes à deux piquets de tente, nous allumâmes un peu de feu avec le bois que nous avions recueilli au dehors et nous nous mîmes à souper.

Un grand nombre de gens étaient venus passer la nuit à Oul Touroug. On voyait non seulement des groupes de Berbères qui allaient et venaient, mais des soldats arabes du camp du sultan, la plupart avec leurs chevaux, puis des juifs et des nègres revenant tous du Tafilalet ou s'y rendant ; un mouvement soudain avait été donné au com-

merce par la présence du sultan et de la grande multitude qui le suit dans ses marches. Il y avait aussi des chameaux et des mules chargés de grains provenant de Merrâkech, tous horriblement maigres et avec le dos endommagé par suite des longues étapes qu'ils avaient fournies dans l'Atlas et dans le désert. Dans la foule, notre petite troupe échappait à l'attention, et bien peu nous remarquèrent; un ou deux Berbères, plus aimablement que les autres, vinrent partager notre petit feu de brindilles et nous apportèrent en échange de petites tranches de pain mou indigène qui, une fois rôti, devient croquant et agréable.

Il est utile de dire quelques mots de la puissante tribu berbère des Aït Atta, dont Oul Touroug est une des forteresses. Il est probable qu'aucune fraction du peuple Chelha au sud de l'Atlas n'est aussi connue, et à juste titre, que cette tribu; par leurs combats et leur bravoure, par l'extension constante qu'ils donnent à leur territoire et la crainte qu'ils inspirent, leur férocité et leur force sont devenues proverbiales.

S'attribuant une origine arabe, car ils prétendent descendre de la fameuse tribu des Koréïch, qui mit au monde le prophète Mohammed, ils sont devenus avec le temps une peuplade essentiellement berbère, parlant la langue chelha, ayant adopté les manières et les coutumes des Berbères et s'approchant de très près de leur habillement et de leur aspect extérieur. Le seul souvenir, à peu près, de leur origine arabe se retrouve aujourd'hui dans ce fait qu'ils sont des cavaliers émérites et de plus grands encore voleurs et pillards. En général, les Berbères semblent faire constamment la guerre sans idée de pillage, car leurs luttes sont le plus souvent des questions de vengeance. Chez les Aït Atta, toutefois, c'est chose différente, et ceux-ci paraissent tenir du temps de leurs ancêtres orientaux l'amour de combattre, pour conquérir et ramasser du butin; il en résulte qu'il n'y a qu'une faible partie de la portion orientale du Trans-Atlas marocain qui n'ait pas été, à une époque ou à une autre, envahie, ou tout au moins attaquée par leurs hordes. Aujourd'hui, non seulement ils détiennent la prépondérance sur les immenses solitudes du djebel Saghrou, mais même une grande partie de l'oued Draâ est tombée entre leurs mains et les indigènes, les Harratin, payent à leurs conquérants un tribut annuel en retour duquel ceux-ci les protègent contre les attaques qui pourraient leur venir d'autres côtés. Sur les bords de l'oued Ziz, la principale rivière du Tafilalet, ils possèdent les districts d'el Reteb et de Medaghra et ce sont des membres de leur tribu qui cultivent les rives de la Dayet ed Daoura, grand marais situé plus au sud que le Tafilalet et formé par les rivières de Ziz et de Gheris. Au nord, leur influence s'étend jusqu'au versant méridional du djebel el Aïachi, près de l'endroit où passe la route des caravanes de Fez au Tafilalet, et, à l'est, ils possèdent un vaste territoire dans le désert.

Comme aspect, ils diffèrent beaucoup des Berbères de Dades, par exemple; ils sont, en général, de petite taille, minces et élancés, leur teint est brûlé par le soleil et l'on ne retrouve pas chez eux les beaux traits et le maintien des autres tribus berbères. Bien que, comme les autres Berbères, ils se rasent la moustache et ne laissent qu'une pointe de barbe à l'extrémité du menton, ils ressemblent beaucoup plus aux tribus arabes sahariennes qu'à leurs frères de la parenté desquels ils se réclament. Leur costume se rapproche beaucoup de celui des Dades, bien qu'il soit généralement porté moins propre et modifié pour mieux convenir à des cavaliers. En plus de la chamira et du kheïdous, ils portent souvent le haïk, vêtement en forme de toge que l'on trouve au Maroc. Ce qu'il y a d'assez curieux, c'est que si l'habillement des hommes ne diffère en aucun point spécial de celui des autres tribus, celui des femmes est unique dans cette partie du désert; celles-ci couvrent en effet leurs épaules d'un châle composé de bandes rouges, noires et blanches d'un tissu serré de laine indigène et de coton importé. Ces châles sont plus longs que larges et sont tenus en place par deux cordons courts attachés près du milieu de l'un des plus longs côtés, les extrémités les plus courtes étant frangées des mêmes couleurs que le fond du tissu. A cette exception près, le reste du costume est en général de khent. La coiffure également diffère de la mode habituelle en vogue dans ces régions; elle est partagée par le milieu et ramenée en arrière sous les oreilles en tresses lourdes maintenues en position par des bandes de khent. J'en remarquai quelques-unes qui portaient des ornements d'argent sur le devant de leur coiffure bleu foncé. Les femmes ne présentent aucun des traits attrayants de celles de Dades; elles sont lourdement bâties, gauches, sales et négligées.

J'ai pris plus d'une fois intérêt, sur la route, à regarder les jeux variés en usage chez les enfants des différentes oasis. A Dades, la koura (foot-ball) était le plus en faveur et semblait être pratiquée d'une façon identique au jeu si répandu parmi les tolbas (écoliers) de Merrâkech. A Ferkla, c'était une sorte de hockey; un enfant armé d'un bâton s'efforce de maintenir hors d'un trou fait dans la terre une petite balle dure qu'une demi-douzaine d'autres cherchent à y faire entrer. Comme bâton, ils se servent de la tige centrale d'une palme dont les feuilles ont été coupées. Tenue par sa petite extrémité, le gros bout en bas, cette tige est un excellent maillet. Ici, toutefois, à Oul Touroug, nous ne vîmes ni koura, ni hockey; toute la jeunesse de l'endroit était montée sur des échasses dont elle se servait fort adroitement. Ces échasses ressemblent exactement à celles qui sont en usage parmi les enfants en Angleterre et l'on ne peut s'empêcher de ressentir une sorte d'amour fraternel pour ces gamins du désert lorsqu'on les voit se livrer à des jeux semblables aux nôtres.

Toutefois, l'état de paix qui règne en Grande-Bretagne n'a pas encore fait ressortir la nécessité

d'un exercice commun parmi les jeunes gens de la tribu des Aït Atta que nous avions vu sortir du ksar. Il consiste à échapper à la poursuite d'un ennemi en empoignant la queue d'un cheval au galop tandis que le cavalier presse sa monture jusqu'à pleine vitesse. La rapidité que l'on peut atteindre de cette façon est merveilleuse et c'était un spectacle qui valait la peine d'être vu que celui d'un vieux bandit de la tribu galopant sur son beau coursier du désert avec un jeune garçon cramponné à chaque étrier et un autre à la queue qui s'enfuyaient respectivement à côté et derrière lui. Ce moyen de retraite est de pratique courante chez les Aït Atta, et cela permet à leurs combattants à pied, qui ne sont pas de taille à lutter pour la course avec beaucoup des tribus berbères, d'échapper à leurs poursuivants.

Nous passâmes la nuit du 15 novembre à Oul Touroug, et bien que je n'aie constaté que 2.850 pieds comme altitude de la localité, nous eûmes à y subir une rude gelée et nous souffrîmes beaucoup du froid. Nous nous levâmes à la pointe d'un jour gris et, chargeant nos petits ânes de leurs légers fardeaux, nous quittâmes le ksar aussitôt que les portes en furent ouvertes; et je ne fus point fâché de quitter sain et sauf une localité qui a la réputation d'être la plus fanatique de cette partie du Sahara.

Notre arrivée au Tafilalet.

Le cœur léger, nous nous mîmes en marche rapidement, car, bien que nous n'eussions point l'espoir d'atteindre à la nuit le camp du sultan, nous étions décidés, à moins de quelque contretemps imprévu, à coucher dans le district du Tafilalet. Notre Berbère de Dades, qui concentrait tout son cœur et toute son âme à me faire obtenir le succès, succès que je dus en grande partie à sa bonne direction et à sa fidélité, chantait d'une façon retentissante tandis que nous avancions à travers les palmeraies situées au sud-est d'Oul Touroug. La marche ne manquait pas d'agrément, à l'air froid du matin, sous la forêt ombreuse, mais l'expérience nous avait appris que ces oasis ne sont jamais d'une bien grande étendue et bientôt nous avions laissé toute culture derrière nous et nous avions un parcours de douze milles à faire dans le désert dénudé. Ce fut juste au commencement de cette aride plaine de Maghrah que nous franchîmes au gué l'oued Todghra, et que nous pûmes voir le point d'où elle sortait, par une gorge des montagnes situées à un mille ou deux à l'ouest. Nous avions tourné le coin du djebel Saghrou et notre route se poursuivait maintenant presque directement au sud ; le chemin du Tafilalet parcourt, en effet, les pentes septentrionales et orientales de cette chaîne, là où se trouvent les oasis, plutôt que de traverser les parties dénudées de la montagne où l'eau est rare et la nourriture impossible à se procurer, car il n'y a pas de campements établis sur le versant nord du Saghrou ; les vallées en sont seulement fréquentées, après les pluies occasionnelles, par les bergers de la tribu des Aït Atta. Autrement, les montagnes sont laissées aux mouflons (mouton sauvage de Barbarie) qui circulent en grandes troupes sur les pentes escarpées, à l'abri des atteintes aussi bien des chasseurs que des bêtes féroces, car, à l'exception du léopard, très rare, il n'y a pas une de celles-ci qui soit assez puissante pour les attaquer. L'absence du lion dans ces parages provient certainement de ce qu'il n'existe pas de couvert. Toutefois, aux endroits où les sportsmen peuvent atteindre, on pourrait rapporter des quantités illimitées de mouflons, d'antilopes et de gazelles, car les indigènes chassent rarement, s'ils chassent jamais. Malheureusement, bien avant qu'un Européen eût pu inscrire une bête à son tableau, il serait probablement tombé sous le coup de feu d'un fin tireur indigène ; la haine contre les Européens est, en effet, si intense qu'il serait absolument impossible de voyager sans se servir de déguisement ou peut-être sans être en compagnie de quelque grand chérif. Je crois cependant qu'il y aurait possibilité d'accomplir de plus fréquentes explorations chez les Berbères si l'on pouvait arriver seulement à les connaître personnellement; mais la difficulté est d'en trouver le temps ou l'occasion, car ils rompraient probablement les préliminaires avec celui qui voudrait traiter avec eux avant qu'ils n'aient pu se convaincre que ses intentions, en pénétrant dans leur pays, seraient inoffensives. De si nombreuses légendes subsistent encore sur les Roumis et le trésor qu'ils ont laissé enterré dans cette région que les actes de voyageur seraient toujours mis en une suspicion telle qu'il faudrait une bien habile diplomatie pour l'apaiser.

Mais je reviens à mon voyage. La plaine de Maghrah est bornée à l'ouest par les pentes sombres et escarpées du djebel Saghrou, tandis qu'à l'est elle s'étend par delà l'oued Gheris jusqu'à la ligne basse de falaises et de collines qui sépare la vallée de cette rivière de celle de l'oued Ziz plus loin à l'est. La plaine est tout unie sauf une colline basse et nue située à environ cinq milles au sud d'Oul Touroug. En dépit de la nudité absolue de la contrée environnante, nous étions frappés d'admiration devant une des particularités qui s'offrait à mesure que nous avancions ; je veux parler des grands aqueducs souterrains qui charrient l'eau de l'oued Todghra à Tilouin, la plus prochaine oasis au sud à une distance d'environ onze milles.

Ce vaste travail mérite une minutieuse description pour montrer comment une œuvre aussi étendue a pu être réalisée. On construit ces aqueducs en creusant des puits séparés par un intervalle d'environ 25 yards; chacun a 30 pieds de profondeur et 10 de diamètre. Ensuite, d'un puits à l'autre, on perce un souterrain à travers lequel l'eau s'écoule. Ces souterrains semblent être assez hauts, en beaucoup d'endroits, pour permettre à un homme d'y marcher debout. S'il n'y avait eu qu'une rangée de ces puits et des souterrains qui communiquent avec eux, c'eût été déjà un travail considérable, mais je n'ai pas compté moins de

douze rangées, courant toutes parallèlement l'une à l'autre et à peu de distance entre chacune d'elles. Il résulte d'un très simple calcul que, pour amener l'eau de l'oued Todghra à Tilouin, il n'a pas fallu creuser moins de 9.000 de ces puits et canaux de communication et ce, avec les outils, pelles et pioches, les plus primitifs. Leur existence fera comprendre au lecteur la valeur de l'eau au désert.

Après avoir quitté la plaine de Maghrah, on pénètre dans l'oasis de Tilouin, qui fait partie de la tribu des Aït Merghad. A deux reprises différentes, avant d'arriver à ce point, nous avions vu d'autres campements et oasis appartenant à cette tribu, d'abord près de l'extrémité de la gorge d'Imin Erkilim, près de Todghra, puis au nord-est de Ferkla, à quelques milles de Gheris. Ici, juste à l'extrémité nord de l'oasis, sont les ruines d'une grande kasbah, ou peut-être même d'un ksar dont les hautes murailles nues de tabia offrent aujourd'hui une mélancolique apparence. A l'opposé, au sommet d'une colline rocheuse, s'élevait probablement jadis un gros village ; à l'heure actuelle, des amas croulants de pierres et de tabia indiquent seuls sa position. A une centaine de mètres au delà de ce point, au milieu des palmiers, se trouvent quelques tombeaux de saints, le plus grand blanchi à la chaux et en bon état d'entretien. Rien n'est plus joli que le tableau formé par ces dômes blancs au milieu de la riche verdure des arbres. Près d'un ruisseau d'eau courante sur les bords duquel les tombeaux étaient situés, un groupe de soldats bivouaquait. Ils avaient allumé un petit feu et faisaient du thé; la lumière du soleil tombait en points brillants sur les plateaux polis et leurs bouilloires de cuivres, sur les selles cramoisies et écarlates de leurs chevaux à l'attache et sur leurs vêtements de couleurs voyantes. Ce coin de tableau était charmant, car, au désert, on recherche avidement quelque chose de brillant. Ce serait une erreur que de croire que de telles contrées possèdent de la couleur; en fait, le Maroc en est presque tout entier dépourvu. Dans le désert surtout, l'absence de quoi que ce soit de brillant devient à la longue presque une oppression. Le ciel prend une chaude apparence blanchâtre à peine différente d'un degré ou deux, comme nuance, de la blancheur du sable brûlant. Aucune figure, aucun être animé de quelque sorte qu'il soit, qui puisse apparaître, n'altère la tonalité du paysage ; car tout est tellement recouvert de poussière, et si éblouissante est la clarté du soleil que les ombres seules se détachent de loin pour former des masses d'un noir cru. Les indigènes, à l'exception des cotonnades bleu indigo des femmes, ne portent pas de vêtements de couleur et les costumes même des femmes paraissent noirs dans la lumière intense de l'arrière-plan. On peut donc imaginer quel tableau agréable formait à nos yeux fatigués le petit groupe de soldats ; toutefois, si tentant que ce fût, nous n'osâmes accepter la cordiale invitation qu'ils nous firent de partager leur repas, sous peine de voir découvrir mon déguisement ; car c'est tout une autre affaire de tromper un Berbère, qui n'a jamais vu d'Européen et se le représente généralement comme ayant l'aspect d'une sorte de bête féroce, et d'essayer d'en agir de même avec les Arabes du Maroc proprement dit, qui connaissent fort bien le type du chrétien et découvriraient de suite l'accent étranger dans la conversation de celui-ci. Aussi, malgré nos vifs regrets d'être obligés de refuser le thé, les œufs durs et le pain qui nous étaient offerts, nous poursuivîmes, poussant devant nous, avec des cris aigus, nos petits ânes. Nous traversâmes les plantations de palmiers, puis, sortant de nouveau, nous parcourûmes l'étroite bande désertique qui sépare l'oasis de Tilouin de celle de Fezna et entrâmes dans les palmeraies de cette dernière.

Fezna présentait beaucoup plus de signes de prospérité que Tilouin, car, si dans celle-ci nous ne trouvâmes qu'un ksar qui fût bien entretenu, la première en montrait orgueilleusement plusieurs et la culture du palmier y est également beaucoup plus soignée. L'eau courait de tous côtés dans de petits canaux ; le sol était recouvert d'une couche verte de luzerne absolument indispensable aux indigènes pour la nourriture des quelques chevaux qu'ils possèdent et de leur bétail, car le terrain de l'oasis est entièrement cultivé et, en dehors des limites de celle-ci, il n'y a que du sable et du sable où l'herbe ne peut pousser même aux époques les plus pluvieuses. Les habitants de Fezna appartiennent à la tribu des Aït Yafelman que nous avions rencontrés pour la première fois à Ferkla.

Une nouvelle zone désertique, mais très étroite, sépare Fezna de Djorf (la falaise), qui doit son nom à une basse ligne de collines, se terminant brusquement par un précipice, qui s'étend du djebel Saghrou dans la vallée de l'oued Gheris. Ce point forme un excellent signal pour se repérer de presque toutes les directions ; il était visible de la colline située au-dessus de Dar el Beïdha où était installé le camp du sultan, jusqu'au côté est de l'oasis du Tafilalet, dans le district de Tanidjioud. Djorf est une grande et florissante oasis et les deux ksour près desquels nous passâmes n'étaient pas seulement très vastes, mais aussi très bien fortifiés. Ces ksour de la vallée de la Gheris étaient très différents de ceux que nous étions accoutumés à voir à Askoura et à Dades ; ici il n'y avait point de tours ornementales, mais seulement des murailles unies de tabia protégées, par intervalles, avec des tours de flanquement. En fait, le style architectural ressemblait beaucoup plus à celui des murs d'une cité maure qu'aux pittoresques résidences berbères de la contrée s'étendant directement au sud des montagnes de l'Atlas.

Nous nous étions rapprochés maintenant du cours de l'oued Gheris et nous marchions parallèlement à lui ; mais jusqu'à ce que nous eussions laissé Djorf à quelque distance en arrière de nous, nous n'avions pu apercevoir la rivière. Du point où nous nous trouvions, toutefois, jusqu'à l'endroit où nous devions passer la nuit, l'oued

Gheris resta continuellement en vue, lorsqu'une éclaircie se présentait à travers le long chapelet d'oasis qui borde sa rive occidentale.

Le premier de ces districts cultivés est Baouïa, mais le terrain est pauvre, et bien que des essais de culture dans les champs aient été faits à plusieurs reprises, le sable les a, en certains endroits, presque fait disparaître. Après Baouïa, on passe près de Kasbet el Hati, où des quantités de grains avaient été emmagasinées en prévision de l'arrivée du sultan. Très peu de ces grains provenaient du pays, car les récoltes d'orge et de froment sont extrêmement pauvres en cette contrée, et de beaucoup la plus grande partie avait été apportée du Maroc par des caravanes de chameaux.

Entre Baouïa et Kasbet el Hati, nous traversâmes le seul village dépourvu de mur d'enceinte et de fortifications que nous ayons encore rencontré, et, de fait, c'est le seul que j'aie vu pendant toute la durée de mon voyage au sud des montagnes de l'Atlas. On me dit qu'il n'était utilisé qu'au printemps, et seulement pour permettre de faire pâturer le bétail parce que le terrain environnant produit, lorsqu'il vient à pleuvoir, quelques chétifs herbages pour les vaches et les chèvres.

A un mille ou deux au delà de Kasbet el Hati, on arrive aux Oulad Hannabou qui, comme tout ce chapelet d'oasis, est habité par les Arabes du Tafilalet, quoique le nom d'Hannabou soit sans aucun doute un nom berbère, probablement le même qu'Annibal.

Ici, enfin, nous commençâmes à voir des traces de champs et de cultures, ce qui était un grand charme pour nos yeux, tant nous étions fatigués du perpétuel désert. Le pays était rendu verdoyant par les plantations de navets, de maïs et de luzerne avec des intervalles de longues bandes étroites de dunes courant de l'est à l'ouest, apportées là, sans doute, par le vent d'est qui domine pendant l'été et qui, se faisant sentir sur toute l'étendue du Sahara, arrive comme un souffle de fournaise tout chargé de fines particules de sable. La plus grande partie du désert que nous avions traversée jusque-là se composait surtout de graviers et de pierres, mais ici on commençait à apercevoir le vaste épanouissement des collines sablonneuses qui sont situées au sud et à l'est du Tafilalet.

Nous suivions à présent le bord immédiat de l'oued Gheris, et il me faut dire ici quelques mots concernant cette rivière.

Elle prend naissance dans la chaîne moyenne de l'Atlas et arrose, dans son cours supérieur, les districts suivants en commençant par le nord : 1° Metrous ; 2° le campement central de la grande tribu berbère des Aït Morghad ; 3° Semgat ; 4° Taderought ; et 5° Gheris, d'où elle s'écoule presque directement au sud arrosant le chapelet de petites oasis que nous avions traversées entre Djorf et les terres de cultures du nord-ouest de Tafilalet, connues sous le nom de Bled el Oundja. De là elle coule à travers les deux districts du Tafilalet proprement dit, appelés Sifa et Oued el Melha, puis, unissant son cours à l'oued Ziz, elle est définitivement absorbée par les sables au grand marais de Dayet ed Daoura. L'eau de la Gheris est saumâtre et, bien qu'elle ne soit pas potable, nos ânes la buvaient, ainsi d'ailleurs que les bestiaux du district voisin.

La rivière, à cet endroit, coule à une distance très grande au-dessous du niveau du pays environnant dans un lit variant de 300 à 350 yards de largeur, tandis que le gué que nous traversâmes le même soir à el Mehazza n'avait qu'environ 60 yards de large. De hautes rives de limon déposé par la rivière enserrent son lit de chaque côté ; les palmiers croissent au-dessus près de la lisière de ces falaises.

Après avoir descendu le cours de la rivière, nous la traversâmes, et, remontant la rive escarpée du côté est, nous nous trouvâmes au grand ksar d'el Meharza, capitale du district d'es Sifa, peu après le coucher du soleil, le 16 novembre.

J'avais enfin atteint le Tafilalet et une étape de quelques heures seulement me séparait du camp du sultan du Maroc situé sur le côté est de l'oasis. La maladie que j'avais senti venir pendant ces derniers jours me tenait bien maintenant et non seulement il m'était impossible de manger, mais ce n'était même qu'à grand'peine que je pouvais avaler du liquide, tant ma gorge était gonflée. Cependant, de toutes les nuits de mon voyage, celle-ci était l'une de celles où je pouvais le moins me permettre de me laisser aller ; car je n'avais pas seulement réalisé mon désir d'atteindre le Tafilalet, mais il y avait encore d'autres raisons plus sérieuses pour que je conserve tous mes esprits. Nous avions à présent quitté le pays berbère pour pénétrer chez les Arabes, et bien que très peu d'entre eux fussent à même de reconnaître un Européen, puisque près de trente ans s'étaient écoulés depuis que le dernier explorateur eût visité le Tafilalet, ils auraient cependant à coup sûr découvert mon accent étranger, ce qui n'impliquait pas nécessairement la découverte de mon identité, mais aurait pour le moins occasionné un grand nombre de questions désagréables pour savoir d'où je venais. Nous avions en conséquence inventé une jolie petite histoire d'après laquelle je venais de la Syrie pour prier sur la tombe de Mouley Ali Cheriff, qui est enterré au Tafilalet ; mais heureusement pour nos consciences, nous ne fûmes point obligés de nous en servir, bien que j'eusse presque des regrets de ne pouvoir adresser à la foule le petit discours dont j'avais préparé chaque mot, qui témoignait de mon grand zèle religieux dans un langage poétique ; et je suis sûr qu'il aurait plu à mes auditeurs aussi bien qu'à moi-même. Mais, ainsi que je l'ai dit, ceci nous fut épargné, car aucune question ne me fut posée directement et mes gens tinrent la conversation nécessaire pour obtenir notre entrée dans le ksar ; les Berbères, en effet, sont si fréquemment en guerre avec les Arabes, qu'aucun étranger n'est autorisé à pénétrer à moins qu'il n'ait donné des renseignements satisfaisants sur son compte aux gardiens de la porte et cette cou-

tume est générale dans les oasis. Il faisait d'ailleurs sombre lorsque nous entrâmes, car le soleil était déjà couché, et quelques mots, expliquant que nous venions du nord (terme vague généralement employé pour indiquer la partie du Maroc située au nord de Fez) et que nous allions au camp du sultan, suffirent pour nous faire accorder l'entrée.

Ma présence n'était pas d'ailleurs la seule difficulté qui aurait pu nous amener quelque mésaventure et la compagnie de notre Berbère de Dades n'aurait pu en aucune façon nous aider; il se trouvait en réalité émotionné de pénétrer dans une forteresse arabe, de peur que quelque habitant dont un parent aurait été tué par un Berbère, ce qui n'est certes pas rare, se fût cru en droit de se venger sur un innocent voyageur, simplement parce qu'il se serait trouvé par hasard qu'il était de la même race. Tout innocent que fût notre Dadésien dans le cas actuel, j'avais néanmoins conclu de ses remarques pendant la route qu'il n'avait négligé aucune des occasions qui s'étaient présentées d'éviter les Arabes sur notre chemin.

Cependant, toutes nos craintes furent vaines et nous pénétrâmes aussi rapidement que possible à l'intérieur de la double porte qui protège le ksar, car l'état de guerre est à ce point fréquent dans le district que les indigènes ont jugé nécessaire, ou du moins utile, d'avoir deux portes, l'une à l'intérieur de l'autre et séparées entre elles par un espace ouvert de terrain entouré de hautes murailles de telle sorte que, si l'ennemi parvient à forcer la porte extérieure, ils ont toutes chances de l'anéantir du haut de leurs remparts lorsqu'il s'attaque à la porte intérieure.

Après avoir passé dans une large rue entourée de chaque côté par de hautes maisons, nous arrivâmes enfin à un grand foudouk (caravansérail), où nous nous installâmes sous une arcade qui courait le long de deux de ses côtés; et, pour commémorer notre heureuse arrivée au Tafilalet, nous achetâmes du thé, du sucre et une chandelle, nous empruntâmes une bouilloire et nous nous récréâmes autant qu'il était possible par le froid qu'il faisait.

Le voyage nous avait tous éprouvés. Je me sentais malade et affaibli et ma gorge me causait beaucoup de souffrances. Le pauvre Mohammed avait un malencontreux rhume de cerveau et ne possédait pas de mouchoir. Le nègre, maudit soit-il, nous harcelait de ses perpétuelles demandes pour obtenir un supplément de nourriture et nous faisait enrager par son insistance à vouloir monter sur un de nos petits ânes pendant toute la route tandis que Mohammed et moi marchions à pied.

Le neveu du vieux chérif de Dades, aussi, était amaigri et fatigué; nous étions tous enfin barbouillés de sable; nos habits étaient déchirés par les épines du désert et nos pieds et jambes nus étaient éraillés par des égratignures. Toutefois nous ne pensâmes point, cette nuit, à toutes ces misères; nous nous serrâmes seulement l'un contre l'autre pour lutter contre le froid, nous rîmes et nous causâmes, et nous nous félicitâmes mutuellement de ce que, à la fin des fins, après dix-sept jours de marche fatigante, à raison souvent de trente ou quarante milles par jour, notre but fût atteint et notre succès assuré.

J'étais loin de supposer, alors, que les plus grosses difficultés de mon voyage n'étaient pas encore levées, car je m'imaginais que le sultan et ses vizirs, bien que mon arrivée ne fût pas faite pour leur plaire, m'accorderaient l'hospitalité sous une forme simple et ne me refuseraient pas du moins la seule requête que je comptais leur présenter, soit quelques mètres de toile, la plus petite des tentes de soldats, comme abri où moi et mes fidèles compagnons aurions pu nous reposer. Mais je me trompais.

WALTER B. HARRIS.

(*A suivre.*)

L'Influence française en Égypte [1]

L'influence d'une puissance européenne en pays étranger repose sur divers facteurs dont les plus importants sont :

1° La diffusion de sa langue; 2° le nombre et la situation de ses nationaux habitant le pays; 3° son mouvement et ses relations commerciales; 4° sa situation financière par rapport au pays visé.

La situation politique de la France en Egypte a été réglée par l'accord franco-anglais d'avril 1904.

Il serait puéril de nier que l'effacement politique de la France n'a pas affaibli sa situation économique dans une certaine mesure. Toutefois l'influence française en Egypte était tellement prédominante qu'en dépit de cette cause de faiblesse elle est encore considérable.

Le domaine politique n'étant pas de notre compétence, nous acceptons loyalement le pacte de 1904 et nous nous renfermons dans le domaine économique où nous pouvons légitimement développer nos intérêts.

I. — LA DIFFUSION DE LA LANGUE.

L'importance et la valeur des écoles françaises en Egypte dépasse de beaucoup celles des autres puissances; notre langue est certainement la plus répandue et la plus appréciée. J'emprunte à la statistique du ministère des Finances parue en 1907 les chiffres suivants :

	ÉCOLES			
	Garçons	Filles	Mixtes	Totaux
Françaises.....	44	21	20	85
Américaines....	55	20	45	120
Grecques.....	9	3	17	29
Italiennes.....	11	14	10	35
Anglaises.....	10	8	2	20
Egyptiennes....	147	23	30	200

(1) Extrait du *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française d'Alexandrie*. (Octobre 1908.)

	ÉLÈVES		
	Garçons	Filles	Totaux
Ecoles françaises.....	8.645	6.140	14.785
— américaines..,.	7.044	3.052	10.096
— grecques.....	3.108	2.363	5.471
— italiennes.....	2.314	3.338	5.652
— anglaises.....	1.415	619	2.034
— égyptiennes...	17.534	3.897	51.431

Il ressort des chiffres de ce tableau que nous conservons encore une avance sur nos concurrents à l'heure actuelle, puisque en dehors de nos 85 écoles où le français sert de base à l'enseignement, il faut compter qu'il est enseigné comme langue accessoire dans un grand nombre d'écoles étrangères.

C'est précisément dans ce dernier domaine que nous sommes combattus ; un obstacle sérieux à la diffusion de notre langue a été créé dans le monde indigène par la préférence assez naturelle que le gouvernement manifeste pour ses fonctionnaires parlant l'anglais. Le fonctionnarisme constituant l'idéal d'une très grande partie des Egyptiens, il s'en est suivi une désaffection considérable des sections de français dans les écoles étrangères, particulièrement les écoles du gouvernement, les plus peuplées de toutes.

Nous avons heureusement conservé le droit et le devoir de combattre cet obstacle, et nous appuyant sur l'importance de notre mouvement commercial et financier, nous avons de grandes chances de gagner du terrain de ce côté.

Le mouvement d'indépendance qui se manifeste chez les Egyptiens favorise puissamment l'effort que nous avons à faire. Il est certain qu'il y a encore place en Egypte pour plusieurs écoles importantes, particulièrement dans l'intérieur. On aura à examiner si ces écoles doivent être laïques ou congréganistes. Sans rien préjuger on peut cependant faire ressortir que l'école congréganiste coûte moins cher, ce qui, au point de vue des possibilités financières, offre une réelle importance. Par contre, le recrutement congréganiste se faisant plus difficile en France, il y a à craindre dans les congrégations une évolution fâchense pour notre langue. D'autre part, l'école laïque coûte plus cher, mais offre l'avantage que ses membres enseignants, prenant part à la vie sociale des parents des élèves, assurent une influence plus profonde sur le milieu où ils enseignent. Il y a donc lieu d'examiner soigneusement chaque cas spécial et d'adopter telle ou telle solution dans un esprit impartial imbu du seul but à atteindre : la diffusion de la langue.

Les œuvres scolaires d'autres puissances sont en relations plus intimes avec la colonie que les nôtres. Il serait profitable à ce point de vue de créer un organisme qui intéressât d'une façon permanente la colonie à ses écoles. On pourrait suggérer que les commissions qui fonctionnent chaque année lors des examens du baccalauréat fussent élargies et constituées d'une façon permanente de façon à ce que, sous la présidence des agents consulaires, elles deviennent un vrai comité scolaire.

Les membres de ce comité pourraient suggérer des modifications au programme d'enseignement pour le rendre constamment en relation avec l'orientation économique du pays. Ils pourraient, de plus, s'efforcer de créer des ressources nouvelles soit auprès de la colonie, soit en France, afin de subvenir aux besoins de telle ou telle institution ancienne ou à créer. Enfin leur collaboration avec les chefs des établissements d'enseignement permettrait une cohésion plus parfaite dans l'effort que nous faisons pour répandre notre langue et nos idées.

Un tel comité serait composé des chefs d'institutions, de plusieurs notables de la colonie qualifiés par leur situation, leurs relations et leurs connaissances, et enfin par les membres des commissions d'examen. Ce comité représenterait à mon sens l'organe de liaison nécessaire entre le gouvernement représenté par ses agents consulaires, la colonie représentée par ses notables et les écoles représentées par leurs directeurs.

Cette question pourrait être examinée par les personnes qualifiées pour le faire. Elle me semble mériter l'attention de nos nationaux.

Nos institutions scolaires d'Egypte professent l'enseignement primaire secondaire ; à l'exception de l'école française de droit du Caire, nous n'avons pas d'établissements d'enseignement supérieur.

Il est vrai que la plupart des jeunes gens, qui veulent pousser leurs études, se rendent auprès des Universités d'Europe, mais il est probable que pour certaines branches du savoir, on pourrait, avec grande chance de succès, tenter l'établissement de cours en Egypte même. Je rappelle le brillant succès de la Faculté de médecine de Beyrouth, et je crois qu'une institution analogue fonctionnerait encore plus aisément à Alexandrie, par exemple.

Une bonne partie du corps enseignant pourrait se recruter sur place, parmi les médecins distingués de notre ville, et la pratique hospitalière serait facile à organiser dans nos hôpitaux. Il n'y a pas de doute que l'élément indigène de la Basse-Egypte adopterait cette école avec autant de sympathie que celle qui fonctionne au Caire sous les auspices du gouvernement égyptien, et, au point de vue professionnel, l'école de médecine d'Alexandrie pourrait spécialiser certaines études indiquées pour le pays. Je pourrais appliquer également cette thèse à une école vétérinaire.

Il est certain que pour ces deux chefs, l'enseignement officiel du gouvernement égyptien est notoirement insuffisant pour les besoins du pays, et je serais tenté de croire que ces deux écoles (médecine et art vétérinaire), répondant à un besoin réel, auraient de grandes chances de se suffire financièrement à elles-mêmes.

En dehors de ce qui peut se faire sur place, il y a un effort à tenter pour chercher à attirer vers la France les jeunes gens qui vont compléter leurs études à l'étranger.

Cet effort a été réalisé par M. Lambert, ex-directeur de l'école khédiviale de droit, qui organise

à la Faculté de Lyon un cours spécial pour étudiants égyptiens leur impartissant l'étude approfondie du droit musulman.

Si des tentatives analogues étaient réalisées auprès de nos grandes écoles, je crois qu'elles seraient appelées à avoir un grand retentissement en Egypte. On pourrait, sans grands frais, organiser des cours spéciaux d'hydrologie et d'hydraulique agricole auprès d'une de nos écoles d'agriculture, des cours de médecine spéciaux aux maladies tropicales auprès de la Faculté de médecine de Paris ou de Montpellier, etc. Ces citations ne sont faites que pour exemples ; il est certain que la question devrait être mûrement examinée par des gens compétents.

J'attire l'attention sur le fait que l'organisation d'un enseignement supérieur pour Egyptiens, soit ici, soit en France, aurait une répercussion immédiate et de grand effet dans toutes les écoles primaires ou secondaires gouvernementales d'ici. Dans ces écoles, la section d'enseignement en français décline au profit de la section anglaise, par suite des mesures prises par le gouvernement pour s'assurer des fonctionnaires parlant l'anglais. Si les parents voyaient organiser un enseignement supérieur français au profit de leurs enfants, il est certain qu'un grand nombre d'entre eux reprendrait le chemin de la section française, assurés qu'ils seraient de pouvoir parcourir intégralement un cycle d'enseignement spécialisé à l'Egypte. Nous aurions de ce fait reconquis les droits de notre langue sans toucher à l'irritante question politique, et répondu à cette aspiration unanime de l'Egypte actuelle vers un enseignement plus libre et plus répandu.

Il est évident que la solution de ces divers problèmes ne peut se trouver en un jour, mais je crois qu'ils sont intéressants à signaler et qu'ils méritent l'attention de tous ceux qui ont à cœur le développement de notre influence économique dans ce pays.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous devons nous efforcer, dans notre enseignement, d'atteindre autant que possible l'élément indigène : c'est celui qui constitue le nombre Et, comme cet élément manifeste depuis quelques années un désir de plus en plus vif pour l instruction, comme d'autre part, l'influence sociale de cet élément tend à croître rapidement à mesure que l'instruction se répand, il est de première importance de le gagner à notre langue et à nos idées, langue et idées pour lesquelles il a une sympathie peut-être plus vive que pour les autres, ce qui facilite notre tâche.

II. — Nombre et situation de nos nationaux.

La colonie française d'Egypte occupe le quatrième rang comme importance numérique. J'emprunte au recensement de 1897 les chiffres suivants :

Grecs.....	38.175	Français.....	14 155
Italiens.....	24.467	Autrichiens..	7.117
Anglais.....	14 648	Allemands...	1.277

Observations. — La rubrique « Anglais » ne comprend pas l'armée d'occupation, mais elle inclut 6.500 Maltais. La rubrique « Français », inclut 4.000 Algériens et Tunisiens.

Il ne faudrait pas croire que l'importance numérique influe seule sur l'importance sociale. Certaines colonies étrangères plus nombreuses que la nôtre comptent une forte proportion d'éléments ouvriers dont l'influence est presque nulle. Parmi nous l'élément ouvrier est relativement peu nombreux ; la plupart des Français établis ici sont commerçants ou fonctionnaires ; il s'en suit que l'influence de notre colonie peut parfaitement supporter la comparaison avec celle de colonies étrangères plus nombreuses que la nôtre.

Il va de soi que plus il y aura en Egypte de Français occupant de hautes situations commerciales ou administratives, plus l'influence de la colonie grandira. On a, à mon sens, beaucoup négligé de prendre les mesures nécessaires pour arriver à ce résultat. Nous verrons plus loin, en examinant la situation des capitaux français investis en Egypte, qu'il y a un gros effort à faire dans cette direction. La marche à suivre sera d'ailleurs assez simple et aura le grand avantage de donner des résultats immédiats.

Mais il est un autre aspect de la question qui me semble intéressant. Nous comptons en Egypte un grand nombre de Tunisiens et d'Algériens, installés depuis longtemps dans le pays et dont certains occupent d'importantes situations commerciales. Malheureusement cet élément vit à part de la colonie et ne participe presque pas à ses œuvres. Il est clair que si l'on arrive à intéresser plus directement les Algériens et les Tunisiens à nos œuvres françaises, on accroîtrait considérablement le rayon d'action de la colonie.

C'est là une œuvre délicate mais faisable. En choisissant parmi eux quelques personnalités influentes, et en les amenant à s'intéresser à nos œuvres, on rallierait facilement l'ensemble. Pour cela, il faudrait avoir des relations plus suivies avec eux de façon à leur faire apprécier l'importance de notre action. Il faudrait en certains cas solliciter et obtenir leur concours actif, en un mot les amener à participer dans une certaine mesure, à la gestion des affaires de la colonie dont ils sont trop désintéressés.

La France, qui est assez prodigue de bouts de rubans envers des étrangers en Egypte, pourrait utilement en placer quelques-uns parmi ses Algériens ou Tunisiens établis ici ; ce faisant, elle s'attirerait les sympathies plus actives de personnes ayant parfois une réelle valeur et qui demeurent indifférents à nos œuvres à cause du peu de cas qu'on semble faire d'eux.

Nos agents diplomatiques et consulaires, qui ont le rare mérite d'avoir réussi à donner une cohésion sérieuse à la colonie française d'Egypte, ont là une tâche qui n'est pas au delà de leur mérite. Je pense, qu'en s'intéressant de plus près à l'élément algérien et tunisien, en lui témoignant un peu de l'aménité orientale, en choisissant bien les personnalités aptes à influer dans ce

milieu, on arriverait à des résultats très heureux à la fois pour l'intérêt général et pour l'intérêt des particuliers.

III. — Mouvement et relations commerciales.

Le mouvement commercial de la France avec l'Egypte la classe au second rang, immédiatement après l'Angleterre. Le bulletin des Douanes égyptiennes pour 1907 me fournit les chiffres suivants :

Valeur des marchandises importées, exportées, en transit et réexportées par pays de provenance et de destination :

	Angleterre	France	Allemagne
	L. E.	L. E.	L. E.
1907.....	24.688.416	5.293.549	3.664.319
1906.....	22.117.526	4.940.754	3.394.906

	Autriche-Hongrie	Turquie
	L. E.	L. E.
1907.....	3.413.901	3.411.137
1906.....	3.009.670	3.479.879

Notre situation commerciale en Egypte peut être considérée comme satisfaisante, car l'Angleterre occupe une situation telle pour ses exportations de charbons, fers et tissus de coton, et pour ses importations de coton brut qu'il semble difficile de la battre sur ce terrain.

L'activité et la hardiesse de nos commerçants, souvent critiquées à tort, nous ont conquis une situation enviable sur ce marché ; et il est hors de doute que si on les y aidait un peu, notre mouvement commercial s'accroîtrait dans de grandes proportions.

Actuellement toute la région nord et ouest de la France se trouve privée de relations commerciales régulières avec l'Egypte ; ce problème a été abordé à plusieurs reprises, mais sans succès. Il semble cependant qu'une solution doive exister, puisque les ports belges et allemands plus éloignés ont des services directs sur Alexandrie. Peut-être qu'une entente relativement peu coûteuse avec les Compagnies, faisant actuellement le service des ports belges et allemands, permettrait qu'elles desservissent au passage les ports français. De cette façon on amorcerait un courant d'affaires lequel, en se développant, autoriserait un jour l'établissement d'une ligne française.

Le port de Marseille est relié à l'Egypte par plusieurs lignes postales ou commerciales ; une revision attentive de nos tarifs de transport combinés, chemin de fer et bateaux, aurait certainement les plus heureux effets sur le mouvement de notre commerce en Egypte.

La Chambre de commerce française d'Alexandrie pourrait entreprendre l'étude de cette question avec la collaboration des Chambres de commerce des différentes villes importatrices ou exportatrices intéressées à la question et préparer un projet qui servirait de base à une discussion avec le gouvernement français. Les discussions sur un sujet aussi spécial n'ont en effet chance d'aboutir que si elles sont appuyées sur un projet bien défini.

Au point de vue du service des passagers, la ligne la plus importante est constituée par le service hebdomadaire reliant Marseille à Alexandrie. Ce service est assumé par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Les bateaux de cette Compagnie font piètre figure à côté de ceux des lignes concurrentes étrangères qui pratiquent la même ligne. Les paquebots français, tous d'un âge vénérable, manquent de confortable ; la nourriture sur certains d'entre eux est exécrable ; la propreté est douteuse et le service manque d'urbanité. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais comme des réformes sérieuses sont annoncées, je pense qu'on peut suspendre tout jugement définitif pour une certaine période de temps. Remercions, en attendant, les compagnies étrangères ayant choisi Marseille comme tête de ligne, ce qui amène en France, pour le plus grand bien de notre commerce, un grand nombre de voyageurs qui pourraient dépenser leur argent ailleurs.

Ce sujet est à livrer aux méditations de la Chambre de commerce de Marseille et du gouvernement français, afin qu'une amélioration considérable soit apportée dans ce service maritime et, si l'on ne peut faire mieux que les étrangers, que l'on fasse au moins aussi bien.

IV. — Les capitaux français en Egypte.

La somme des capitaux français investis en Egypte est considérable ; elle dépasse de beaucoup les placements des autres puissances.

L'examen des principaux postes permet d'évaluer le capital français engagé ici à 3 milliards de francs environ. L'Angleterre, qui vient après nous, peut revendiquer un milliard de francs environ, la Belgique 400 millions de francs, etc.

Les placements français les plus connus sont les suivants : Dette publique Egyptienne : 1.625 millions de francs environ ; canal de Suez : 600 millions de francs environ ; Crédit Foncier Egyptien : 550 millions de francs environ ; Land Bank : 80 millions de francs environ. En outre un grand nombre de Sociétés et d'entreprises locales utilisent des capitaux français dans une mesure plus ou moins large et font appel au crédit français sous telle ou telle forme en rapport avec leur constitution. Ainsi l'épargne française détient un nombre considérable de titres National Bank, Banque agricole, Société des Sucreries, Banque d'Abyssinie, Banque d'Athènes, Union foncière, Egyptian Bonded Warehouses, etc.

Je rappelle aussi les sommes considérables utilisées par des établissements français ayant des branches importantes ici tels que le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, la Compagnie Eugène Lebon, etc.

En somme notre situation financière en Egypte est absolument prédominante, et il est vraiment douloureux de constater le peu de parti que nous

en avons tiré au point de vue de notre influence.

Un très grand nombre d'établissements, travaillant avec des capitaux français et ayant un constant besoin du crédit français, semblent s'être fait une règle d'écarter de leur administration les Français résidant en Egypte. Les situations administratives les plus en vue ont été attribuées à des étrangers qui, très naturellement, ont favorisé leurs compatriotes, développant ainsi leur influence au moyen de nos propres capitaux.

Quand l'épargne française a imposé des administrateurs à elle, elle les a choisis parmi des personnes résidant en France et inaptes par conséquent à exercer une influence sérieuse sur la marche des affaires locales.

La colonie française d'Egypte aurait acquis un développement beaucoup plus considérable si elle avait été soutenue par les capitalistes de son pays.

Quand les capitalistes étrangers fondent un établissement quelconque en Egypte, qu'ils soient Anglais, Allemands, Italiens ou Grecs, ils ont pour règle de choisir des administrateurs, des chefs de service et des employés de leur pays. S'il ne s'en trouve pas suffisamment sur place, on en envoie du dehors pour le plus grand profit de la colonie locale qui s'accroît ainsi d'unités désirables.

Nous seuls faisons exception à cette règle; nous sacrifions notre influence locale, intimement reliée avec le développement de notre commerce, à des étrangers. Nous pensons que nos affaires seront mieux gérées par des étrangers que par nous-mêmes, oubliant les qualités de mesure et de prudence qui caractérisent notre finance.

Nous avons entre les mains le plus puissant instrument d'expansion économique, et dans une lutte rendue tous les jours plus difficile par le développement de nos concurrents, nous confions à nos concurrents le soin de nos intérêts.

Il est temps de réveiller l'opinion publique à ce fait, et de prendre les mesures que la situation comporte. Dans toute entreprise locale, où les capitaux français sont largement représentés, nous avons le droit très légitime, et qui ne sera d'ailleurs contesté par personne, de voir figurer en Egypte des administrateurs, des chefs de service, des employés français. Ce faisant, nos capitalistes seront assurés que leurs fonds sont gérés suivant leurs propres méthodes; de plus ils seront eux-mêmes renseignés d'une façon constante sur l'emploi qui est fait de leur numéraire.

D'autre part, notre colonie s'accroissant en nombre et en valeur, du fait des situations ainsi acquises, aidera puissamment au développement même de notre commerce et de notre langue.

Pour parvenir à ces fins, il y a plusieurs voies à suivre.

Ainsi que je l'ai exposé, la grande majorité des entreprises, utilisant des capitaux français, a un besoin constant du crédit français, soit pour l'élargissement futur du capital sous forme d'actions, d'obligations absorbées par le marché français, soit simplement pour l'obtention de la cote des titres à la Bourse de Paris.

Il est certain que si le gouvernement français n'accordait la cotation en Bourse de Paris que sous la réserve de voir figurer au conseil un nombre donné d'administrateurs français résidant dans le pays, toutes les entreprises visées s'exécuteraient sans difficulté. On accroîtrait ainsi sensiblement l'influence sociale de notre colonie en Egypte et l'on courrait la chance de la voir s'augmenter sensiblement en nombre.

Ces nominations auraient encore un effet très heureux à un point de vue spécial : c'est un axiome financier que la France est le grand marché des obligations. En effet, nos placements en pays étrangers, en Egypte comme ailleurs, à part les rentes de l'Etat, sont surtout constitués par des titres obligataires.

Or l'obligataire a bien une créance privilégiée sur l'actif de la Société, mais, d'autre part, il n'a aucun titre à figurer aux assemblées d'actionnaires, de sorte que l'administration de la Société échappe complètement à son influence.

Si le gouvernement français adoptait la mesure que je suggère, les administrateurs français seraient en quelque sorte les mandants des obligataires; notre épargne nationale serait ainsi officieusement représentée au sein des conseils d'administration et ses intérêts mieux sauvegardés. De plus nos milieux financiers de France, étant en contact direct et constant avec la gestion des affaires d'ici, en auraient une connaissance plus facile leur permettant de développer ou de restreindre leur action suivant les opportunités.

L'étude détaillée de cette question dépasserait les bornes assignées à cette revue, mais il est de toute importance que ce débat soit initié et que des mesures soient prises pour tirer le maximum d'utilité de nos placements à l'étranger.

***

J'ai passé en revue les principaux titres de notre influence en Egypte. Malgré l'effacement politique résultant de l'accord franco-anglais de 1904, nous avons encore un rôle de premier ordre, et, comme je l'ai fait ressortir, ce rôle est susceptible de développement au point de vue économique et social.

Répandre notre langue et nos idées, augmenter notre colonie d'éléments désirables, faciliter à notre commerce ses relations d'affaires, et enfin assurer à nos capitaux une représentation locale proportionnée à leur importance, voilà un programme capable de réunir toutes les bonnes volontés.

En somme, le bilan de notre situation en Egypte n'est pas mauvais; mais si nous voulons conserver la situation acquise, il est temps de nous appliquer à faire valoir tous les éléments que nous possédons. Nos concurrents ne sont pas mieux placés que nous-mêmes et s'ils arrivaient à nous dépasser, nous ne devrions nous en prendre qu'à nous-mêmes.

LÉOPOLD JULLIEN.

LA JONCTION TÉLÉGRAPHIQUE ALGÉRIE-NIGER

RAPPORT DE M. COMBEMOREL

La mission, commandée par le capitaine Théveniaut en 1904, avait pour objet principal l'étude de la possibilité d'une jonction télégraphique de l'Algérie au Niger. Les résultats de cette tournée sont restés à peu près inédits. Malgré des études plus récentes, le rapport de M. Combemorel, qui était chargé des études techniques relatives à la pose de la ligne, conserve tout son intérêt, car les itinéraires de M. E.-F. Gautier (1905) et du lieutenant Cortier (1907) passent en général beaucoup plus à l'est et aboutissent à Gao. Celui du capitaine Cauvin passe à l'ouest. Tout ce qui, dans ce rapport, a trait au pays situé entre Bourem et le Telemsi restait donc à peu près inconnu.

Aussi publions-nous la partie du rapport de M. Combemorel relative à son itinéraire :

Notions générales sur le pays.

Itinéraire suivi par la reconnaissance. — De Tombouctou, la reconnaissance atteint Bourem et de là, par une marche directe, le massif montagneux de l'Adrar. L'itinéraire suivi constitue un véritable lacet dont le tracé, quelque détaillé qu'il soit, pourrait sembler incapable de donner une idée exacte du pays. Mais il faut tenir compte que, dans les régions sahariennes, l'uniformité est souvent une règle générale. Ce qui existe là existe fréquemment pendant plusieurs journées de marche. Certaines variations peuvent, sans nul doute, se produire et une étude plus vaste, avec des moyens d'action moins restreints, aurait sûrement fait ressortir de nouveaux détails ayant leur valeur. Cependant, telle qu'elle vient d'être faite, l'étude du pays, basée sur les détails de la route suivie et sur les renseignements puisés auprès des indigènes, constitue un élément suffisant pour se faire une religion dans le choix d'un système de télégraphie et sur la possibilité de son installation.

Section Tombouctou-Ormaïort, 210 *kilomètres.* — Jusqu'à Ormaïort, la route suivie est celle dite « des puits ». Elle est constituée par une piste jalonnée de puits distants les uns des autres de un à deux jours de marche et situés au nord du Niger, dans un plan presque parallèle au fleuve. Les zones traversées par cette piste sont peu boisées. Les essences rencontrées — mimosées — sont souvent clairsemées, quelquefois denses, toujours peu élevées (2 à 4 mètres de hauteur, branches comprises). Le sol est généralement sablonneux avec consistance variable suivant l'état d'agglomération des grains de silice. Par endroits, on rencontre quelques dépôts argileux (argile impure), et près de Bamba, quelques affleurements d'oxyde de fer (latérite). Les mouvements du sol y sont nombreux, mais peu accentués. Ils sont constitués par une série de dunes orientées du nord-est au sud-ouest — direction générale des vents — et séparées entre elles par des couloirs boisés alors que le sommet et les flancs des dunes sont arides. C'est dans ces couloirs, réceptacles des eaux de pluie et des alluvions — considération qui explique leur végétation — que sont creusés les puits. La profondeur de ces derniers varie entre 30 et 70 mètres. La nappe d'eau qui les alimente est assez importante pour pouvoir, même en saison sèche — époque où le débit des puits diminue sensiblement — abreuver journellement plusieurs centaines de têtes de gros bétail. L'eau est généralement terreuse, mais d'un goût agréable.

Les mouvements de terrain formés par les dunes dont la hauteur ne dépasse jamais 12 à 15 mètres ne donnent pas au sol un relief important. C'est, en somme, une vaste plaine présentant quelques rides négligeables et où les observations barométriques ne permettent pas d'évaluer les différences d'altitude.

Section Ormaïort-Bourem, 100 *kilomètres.* — A partir d'Ormaïort, puits situé à 16 kilomètres au nord géographique de Bamba, la reconnaissance se rapproche du Niger et l'atteint à 20 kilomètres en aval de ce poste pour le suivre ensuite jusqu'à Bourem. Cette région a déjà été étudiée l'an dernier par le service télégraphique de la colonie, en prévision du prolongement de ses fils jusqu'à Gao. Il n'est donc pas utile de répéter ici des renseignements que l'on trouvera consignés dans un rapport adressé, en mai 1903, à M. le chef de service des postes et télégraphes.

Section Bourem-Agamort, 50 *kilomètres.* — C'est à partir de Bourem seulement que la reconnaissance va commencer son véritable programme d'études. Depuis Tombouctou et jusqu'en ce point, le pays était déjà connu ; des reconnaissances militaires l'avaient sillonné. Au delà de Bourem, dans une direction nord ou nord-est, c'est une région nouvelle qu'on va parcourir, région sur laquelle on n'avait, jusqu'alors, que de vagues renseignements, d'une exactitude problématique.

Le 2 mars, la reconnaissance quitte Bourem, ayant pour premier objectif le puits d'Agamort, situé à environ 50 kilomètres au nord-est de Bourem. Tout d'abord, le pays n'offre aucune particularité : végétation et nature du sol sont identiques à celles des régions avoisinant le Niger, à savoir : pour la végétation, mimosées et euphorbes ; pour la nature du sol, dunes sablonneuses, alternant avec des dépôts d'argile colorée par les sels de fer dont la présence est fréquente. Au delà du dixième kilomètre à partir de Bourem, les affleurements d'oxyde de fer augmentent et forment, en certains points, de vastes plateaux surmontés de quelques mamelons d'un relief négligeable. Par endroits, et alternant avec les plateaux ferrugineux, on rencontre des dépressions à fond argileux crevassé, enserrées d'une bordure de végétation plus dense que par ailleurs. Ce sont des mares d'hivernage conservant encore la trace des eaux qui y ont séjourné lors des pluies, c'est-à-dire de juillet à octobre. Si, dans la suite, on entreprenait des travaux dans ces régions, il y aurait avantage à opérer à l'époque où ces mares

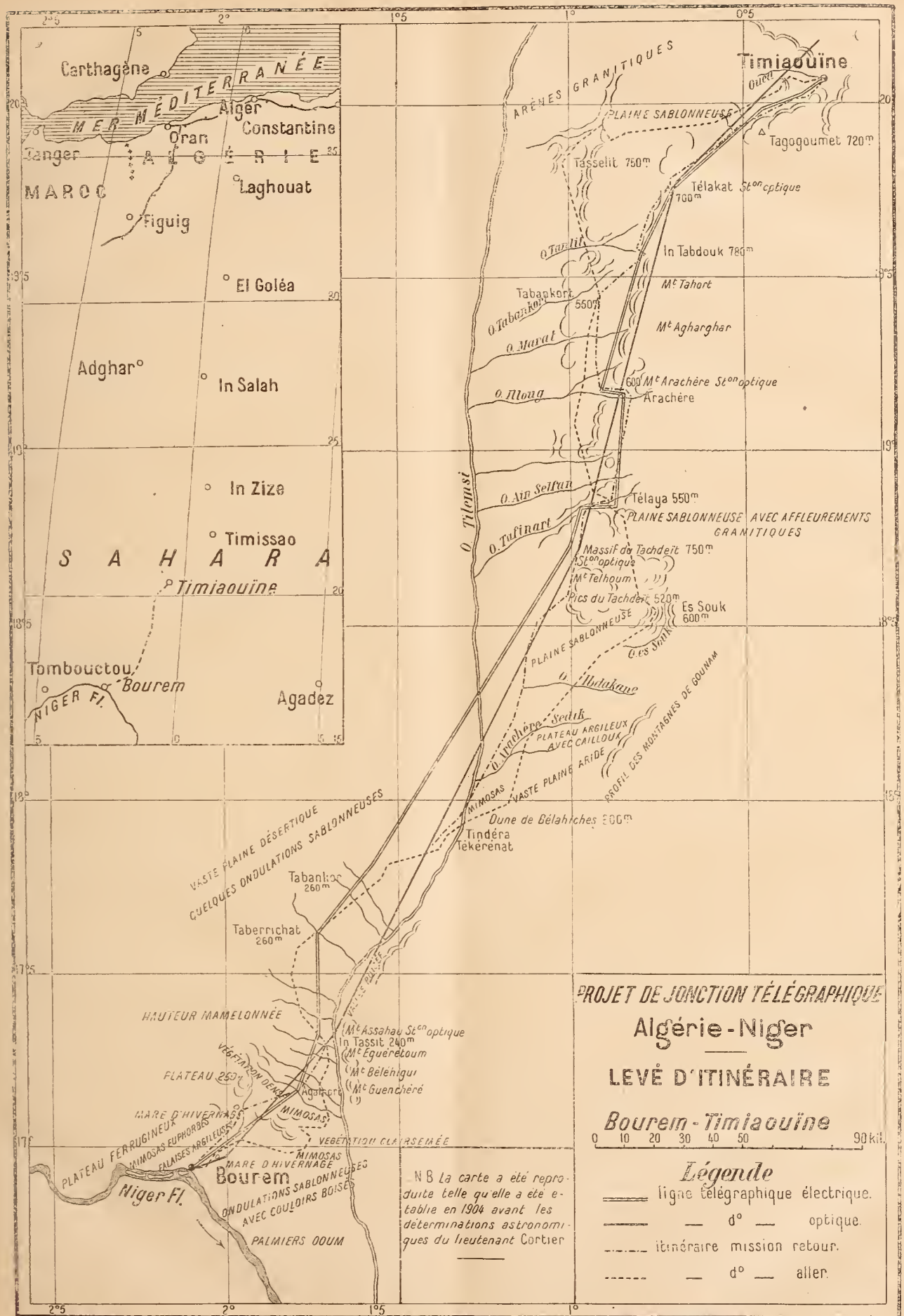
PROJET DE JONCTION TÉLÉGRAPHIQUE
Algérie-Niger
LEVÉ D'ITINÉRAIRE
Bourem-Timiaouïne
0 10 20 30 40 50 90 kil.
Légende
ligne télégraphique électrique.
— d° — optique.
itinéraire mission retour.
— d° — aller.
N B La carte a été reproduite telle qu'elle a été établie en 1904 avant les déterminations astronomiques du lieutenant Cortier
Carthagène
MER MÉDITERRANÉE
Alger
Constantine
Oran
Tanger
ALGÉRIE
MAROC
Laghouat
Figuig
El Goléa
Adghar
In Salah
In Zize
Timissao
SAHARA
Timiaouïne
Tombouctou
Bourem
NIGER Fl.
Agadez
ARÈNES GRANITIQUES
PLAINE SABLONNEUSE
Timiaouïne
Tagogoumet 720m
Tasselit 750m
Télakat St^on optique 700m
In Tabdouk 780m
Mt Tahort
Tabankort 550m
Mt Agharghar
Mt Arachère St^on optique
Arachère
Télaga 550m
PLAINE SABLONNEUSE AVEC AFFLEUREMENTS GRANITIQUES
Massif du Tachdeït 750m
St^on optique
Mt Telhoum
Pics du Tachdeït 520m
Es Souk 600m
PLAINE SABLONNEUSE
Ibdakane
Sedik
PLATEAU ARGILEUX AVEC CAILLOUX
VASTE PLAINE ARIDE
PROFIL DES MONTAGNES DE GOUNAM
MIMOSAS
Dune de Bélahiches 280m
Tindéra
Tekerenat
VASTE PLAINE DÉSERTIQUE
QUELQUES ONDULATIONS SABLONNEUSES
Tabankor 260m
Taberrichat 260m
HAUTEUR MAMELONNÉE
Mt Assahau St^on optique
In Tassit 240m
Mt Equerétoum
Mt Bélénigui
Mt Guenchéré
PLATEAU 250m
Agarrot
MARE D'HIVERNAGE
MIMOSAS
PLATEAU FERRUGINEUX
MIMOSAS EUPHORBES
FALAISES ARGILEUSES
VÉGÉTATION CLAIRSEMÉE
MARE D'HIVERNAGE
Bourem
Niger Fl.
ONDULATIONS SABLONNEUSES AVEC COULOIRS BOISÉS
PALMIERS DOUM

sont remplies d'eau. Il en sera d'ailleurs reparlé dans le chapitre relatif à l'installation d'une ligne télégraphique aérienne.

En continuant à marcher vers le nord-est, le sol se relève sensiblement et progressivement. Les plateaux ferrugineux tout d'abord décrits ne sont que les premières assises d'un immense plateau (commandement moyen, 30 à 40 mètres) qui s'étend sur une longueur de 20 kilomètres dans le sens de notre marche et dont le versant le plus abrupt borde le lit de l'oued Takba, affluent du Tilemsi. Tout ce plateau est constitué par un grès ferrugineux formant, par endroits, de véritables chaînons montagneux. Çà et là, des dépôts argileux (argile violette et rosée) alternent avec les gisements d'oxyde de fer; quelquefois, ces derniers reposent sur un sous-sol argileux. Très mouvementé, crevassé par places, ce plateau est sillonné d'ouadi qui, au moment des pluies et en raison de l'imperméabilité du sol, se transforment en véritables torrents dont les eaux vont se perdre au sud-ouest, dans les régions sablonneuses. La plus importante de ces rivières est l'oued Tinaroulet, qui coule dans une direction sud-ouest et se perd au nord de Bourem. Son lit, large d'une dizaine de mètres, est encaissé entre deux murailles de grès ferrugineux, au pied desquelles pousse une végétation élevée—arbres atteignant jusqu'à 4m50 de hauteur — alors que par ailleurs seule une végétation herbacée et fort clairsemée se rencontre. L'oued Tinaroulet est la seule voie accessible pour traverser ce plateau, où les irrégularités et les aspérités d'un sol composé de roches essentiellement dures rendent la marche impossible, du moins pour les animaux.

Dès qu'on atteint l'extrémité du plateau, soit au nord, soit au nord est, on voit se dérouler une immense plaine où pousse une végétation dense, mais peu élevée. C'est le commencement de la vallée du Tilemsi, ou mieux celle de ses affluents. Au point où nous rencontrons cette vallée, c'est-à-dire à environ 50 kilomètres de Bourem, elle est enserrée, d'une part, par le plateau ferrugineux qui vient d'être décrit, d'autre part, par une série de hauteurs serpentant à l'est dans une direction nord-est et bordant la rive gauche du Tilemsi. Plus loin, la vallée s'élargit vers la gauche au détriment du plateau ferrugineux qui s'infléchit vers l'ouest. C'est de ce côté d'ailleurs que le Tilemsi reçoit la plus grosse partie de ses affluents.

Le premier que nous rencontrons est l'oued Takba, au pied même du plateau ferrugineux et dont la vallée a plus d'un kilomètre de largeur. C'est dans cette vallée que se trouvent forés les puits d'Agamort. Ces puits, creusés dans un sol essentiellement sablonneux, n'ont qu'une durée très limitée. La nappe d'eau entraîne rapidement les sables à son contact; il se forme peu à peu une poche souterraine qui ne tarde pas à s'affaisser sous l'effet des trépidations du sol dues au va-et-vient des gens et des animaux. Sur les 40 puits que nous comptons, une dizaine seulement fournissent de l'eau. Leur profondeur est de 30 mètres, et la nappe qui les alimente a un mètre d'épaisseur (observation faite en mai). L'eau est potable, quoique terreuse.

Section Agamort-In Tassit, 18 *kilomètres*. — Par suite d'une erreur du guide, la reconnaissance n'a pu atteindre les puits d'Agamort. Elle a contourné le massif ferrugineux du côté est et, laissant ces puits à sa gauche, s'est dirigée directement sur In Tassit, qui a été le premier point d'eau rencontré depuis le départ de Bourem.

Mais l'auteur de cet exposé a pu, lors de son retour de l'Adrar, suivre un itinéraire différent de celui de l'aller et reconnaître Agamort, ce qui lui a permis de compléter, pour cette région, ses observations du début. En quittant Agamort et après avoir traversé la vallée de l'oued Takba, où se rencontre une végétation dense, on gravit immédiatement un plateau sablonneux qui borde tout à la fois l'oued Takba et l'oued Férenza. Ce plateau se continue à l'ouest par une série de hauteurs mamelonnées et à l'est par un plan horizontal qui vient finir au bord du Tilemsi.

Le sol de ce plateau est assez consistant; il est généralement formé d'un sable fin très aggloméré; mais on y rencontre également quelques affleurements de latérite constitués par des grès concassés réduits en très petits fragments et présentant l'aspect d'un gravier noir.

Au delà de ce plateau, on arrive dans la vallée de l'oued Férenza, analogue en tous points à celle de l'oued Takba. Le lit de l'oued forme au milieu de cette vallée un chenal bien marqué, tapissé de sable fin et en contre-bas de 1 mètre à 1 m. 50.

En suivant ce lit dans une direction est, on ne tarde pas à atteindre une large cuvette qui confine au Tilemsi, mais en est séparée par un exhaussement de terrain argilo-siliceux. Cet exhaussement, formé par les terrains d'alluvions charriées par les eaux de l'oued, a complètement obstrué son embouchure. Aujourd'hui les eaux que le Férenza roule au moment des pluies, au lieu d'aller se perdre dans les sables du Tilemsi, viennent se déverser dans cette cuvette à fond argileux, laquelle est transformée pendant quelques mois de l'année en un véritable petit lac.

Après le Férenza on rencontre successivement l'oued Terzétal, affluent de celui-ci, puis l'oued Esmoustara qui se jette dans le Tilemsi et dont le débit d'eau en saison pluvieuse est important.

Enfin on arrive à In Tassit, puits creusés dans la vallée de l'oued du même nom, à moins d'un kilomètre de son embouchure dans le Tilemsi. Là, la végétation est luxuriante : certains arbres atteignent une hauteur de 4 m. 50 à 5 mètres et leur ramure s'étend sur plusieurs mètres de rayon. Mais ce ne sont que des essences à branches grêles, véritables lianes qui, en s'entrelaçant, forment un massif imposant de verdure, mais qui ne saurait avoir d'autre utilité que celle d'abriter le voyageur du soleil.

Les mêmes remarques sont à faire pour les puits d'In Tassit que pour ceux d'Agamort quant à la qualité de l'eau et à la profondeur de la nappe. Cette dernière semble cependant être moins im-

portante que celle d'Agamort; mais il est probable qu'en forant davantage on obtiendrait un débit plus considérable.

C'est à In Tassit que l'on rejoint le Tilemsi. La vallée se déroule à l'est et à petite distance de ces puits. Aujourd'hui le Tilemsi n'est plus qu'un large ruban de végétation serpentant du nord au sud et large quelquefois de plusieurs kilomètres. Dans toute cette vallée, où s'accuse cependant une certaine dépression, nulle trace de chenal comme dans les autres ouadi. Le lit proprement dit du Tilemsi a disparu. Ici, ce sont des sables; là, des argiles ou des schistes; ailleurs des sédiments calcaires qui le remplacent. Malgré l'énorme quantité d'eau qu'il reçoit de ses affluents et cela sur un parcours de plus de 500 kilomètres, cet oued ne coule plus. Incidemment, lors des gros orages, sa vallée se transforme quelquefois en une succession de petites mares avoisinant l'embouchure des ouadi; mais rapidement l'eau s'infiltre dans le sol jusqu'aux couches imperméables où elle forme une nappe souterraine qui, en certains points — Taberrichat, par exemple, — atteint une épaisseur de plus de 8 mètres.

La rive gauche du Tilemsi est bordée par une série de montagnes (direction nord-sud) dont la partie la plus élevée — mont de l'Assahau — termine brusquement cette chaîne en face d'In Tassit. Vers le sud la montagne s'abaisse progressivement et, en face d'Agamort, elle ne se continue que par de légères hauteurs visibles seulement à petite distance.

Du sommet de l'Assahau, on aperçoit par un temps clair, au sud-ouest, la petite chaîne de la Serrarbouck très voisine de Bourem; au nord-nord-est, le Tachdeït, un des points culminants du massif de l'Adrar. Ces détails de visibilité ont été donnés par les indigènes accompagnant la mission, mais aucun des membres de celle-ci n'a pu les contrôler, la marche suivie ne l'ayant pas permis.

Section In Tassit-Taberrichat : 32 *kilomètres.* — Après In Tassit, la reconnaissance se dirige sur les puits de Taberrichat. Elle suit constamment la rive droite du Tilemsi. C'est d'ailleurs l'itinéraire normal de l'Adrar. Toute la région parcourue depuis In Tassit jusqu'au Taberrichat est uniforme : terrain plat, sablonneux, avec une végétation herbacée. A notre droite, la vallée boisée du Tilemsi et, au delà, une chaîne montagneuse avec solutions de continuité, semblant être le prolongement du mont de l'Assahau. A notre gauche une ligne de dunes de faible hauteur, orientées nord-nord-est-sud-sud-ouest et coupées par endroits de dépressions que forment les ouadi qui viennent se jeter dans le Tilemsi.

Les plus importants de ces ouadi sont : 1° l'oued Illabdok, à 8 kilomètres d'In-Tassit. La vallée est peu large et peu boisée; 2° l'oued Tichauf, à 6 kilomètres du précédent : dépression sensible, peu large, mais avec mimosas; 3° l'oued Takaskaza qui se jette dans le Tilemsi à Tabberichat et dont le lit passe au pied de la dune de Chellalagou.

Un peu avant Taberrichat, des grès argileux, polis par les eaux, forment en certains points des dépôts importants. Il n'existe qu'un seul puits à Taberrichat, mais son débit d'eau est considérable. La nappe d'eau qui l'alimente, située à 35 mètres de profondeur, a une épaisseur de plus de 8 mètres.

Les roches inférieures, mises à jour par un forage récent, permettent d'établir leur superposition en même temps que leur nature : 1° sable rougeâtre à gros grains, avoisinant l'eau; 2° sable fin aggloméré; 3° marne; 4° sable et argile (cette dernière en petite quantité); 5° sable et humus.

Section Taberrichat-Tabankor : 15 *kilomètres.* — De Taberrichat, on se dirige sur les puits de Tabankor, situés à 15 kilomètres de ce premier point. Durant ce trajet, mêmes observations que pour la section précédente. On suit la vallée du Tilemsi, bordée à droite par une chaîne montagneuse qui se termine par le mont Boha; à gauche par une série d'élévations sablonneuses.

Très près de Tabankor, l'oued Kaïkaa se jette dans le Tilemsi. Son lit est tapissé de sédiments calcaires, riches en fossiles.

Le mont Boha est, paraît-il, formé entièrement de sédiments de cette nature. Un échantillon pris au hasard et traité par l'acide chlorhydrique a laissé déposer une gangue argileuse évaluée aux deux tiers de son volume. Mais il est très possible qu'on puisse trouver dans cette région des calcaires plus riches.

D'une profondeur de 30 mètres, les puits de Tabankor, au nombre de cinq, sont alimentés par une nappe d'eau beaucoup moins importante que celle de Taberrichat, mais suffisante néanmoins pour leur assurer un débit constant.

Section Tabankor-Telaya : 135 *kilomètres, d'après renseignements.* — Si, de Tabankor, on continuait à suivre le Tilemsi, on atteindrait l'Adrar par son versant occidental à environ 50 kilomètres de Telaya. Cette route serait jalonnée de puits tous forés dans la vallée du Tilemsi. Les plus importants sont : les puits d'In Rahr dont le nombre excède 300, mais qui ne renferment que quelques centimètres d'eau; les puits d'Asselagh, très près d'une montagne calcaire bordant le Tilemsi (rive gauche). D'Asselagh, on arriverait à Telaya en suivant la vallée boisée de l'oued Tagmart.

Section Tabankor-Es Souk : 130 *kilomètres.* — Mais la reconnaissance dont le but était d'atteindre es Souk, ancienne ville de l'Adrar réputée pour ses ruines, infléchit à l'est, abandonne la vallée du Tilemsi, contourne le massif montagneux du Tachdeït et atteint es Souk à 35 kilomètres sud-sud-ouest de Telaya.

Au départ de Tabankor, on continue pendant une vingtaine de kilomètres à suivre la rive droite du Tilemsi. La région est plate, sablonneuse, parsemée de petits dépôts d'oxyde de fer. La végétation est toujours peu élevée. On atteint rapidement les puits d'Inassesser et d'Inassarer qui, faute d'entretien, se sont comblés en partie. Aucune tribu ne nomadise d'ailleurs actuellement

dans cette région qui forme la ligne neutre entre les tribus de l'Adrar et celles des bords du Niger.

Puis on arrive à Takérénat, ancienne résidence des Kel Takérénat, où existe un immense cimetière avec grandes allées transversales et longitudinales, parfaitement tracées et bordées de tombes très alignées. A noter : pierres tombales avec inscriptions arabes, ustensiles de cuisine en grès, outils en pierre, etc... C'est le cimetière le plus important de tous ceux rencontrés jusqu'alors ou qui le seront dans la suite. Aux environs de Takérénat le sol est argileux, la végétation dense et élevée. L'eau, pendant la saison des pluies, y séjourne à la surface du sol.

Quelques kilomètres après Takérénat, on traverse la vallée du Tilemsi pour gagner la rive gauche, puis on abandonne définitivement cette vallée en infléchissant à l'est. On traverse alors une large plaine sablonneuse. L'herbe y pousse abondamment, mais les mimosées — seuls arbres de la région — y sont rares. Aucun mouvement du sol à noter, si ce n'est la dune de Belahicheg, avoisinant encore le Tilemsi et dont le commandement n'est pas supérieur à 15 mètres.

Plus loin, les ondulations sablonneuses reparaissent, la végétation devient plus dense en même temps que plus élevée. A notre gauche, les dunes de N'gara masquent l'horizon. A leur pied, serpente un ruban de végétation très dense. C'est l'oued Arachère Sedik dont le lit, très encaissé, ne peut être franchi, lors des pluies, qu'avec difficulté. En continuant la marche, on traverse une région aride, légèrement en relief, à sol argileux tapissé de cailloux roulés et de blocs de quartz. Les eaux de pluie y ont creusé des ravinements qui rendent la marche difficile.

Bientôt apparaissent les montagnes de l'Adrar. A cette distance, deux massifs importants se distinguent; ce sont : 1° celui de Gounan, qui se profile dans un plan presque parallèle à notre direction ; 2° celui du Tachdeït que nous avons devant nous et qui paraît être perpendiculaire au premier. L'un et l'autre sont constitués par une ligne de pitons très rapprochés et séparés les uns des autres par des gorges.

Entre les deux massifs, une série de dunes élevées, orientées est-ouest, semblent constituer une première assise à la montagne. En réalité, les sables apportés par les vents ne font que recouvrir les premiers contreforts montagneux dont le relief peu important n'a pu empêcher l'ensablement. Plus loin les mouvements montagneux, s'accentuent et se dégagent davantage. L'oued Ibdakane serpente au milieu de ce sol accidenté. Sa vallée est la seule zone boisée de la région.

Au delà, le pays reprend son aspect désertique. Les dunes s'élèvent de plus en plus. Elles se terminent par de larges plateaux qui viennent finir au pied de la chaîne montagneuse (continuation du Tachdeït). Nous atteignons cette dernière par la vallée de l'oued es Souk et bientôt nous arrivons sur l'emplacement de l'ancienne ville.

L'oued es Souk pénètre dans le massif montagneux par une gorge très étroite. Sa vallée s'élargit ensuite, mais elle reste encore limitée par deux chaînons granitiques orientés sud-sud-ouest, nord-nord-est, d'un commandement moyen de 90 mètres, à pentes abruptes et se terminant par une arête vive faite de gros blocs rocheux.

Le lit de l'oued a une largeur de 30 à 40 mètres. Sur ses bords pousse une végétation luxuriante : Teborak (*Balanites Ægyptiaca*), Talah (*Acacia tortilis*), Iraq (*Salvadora persica*), Jujubiers, Torha (*Calotropis procera*), etc...

Aux pieds et à mi-flancs des chaînons, des ruines subsistent sur une longueur de 700 à 800 mètres : pans de mur atteignant jusqu'à 3 m. 50 de hauteur, parfaitement d'aplomb et édifiés avec des pierres taillées ; des traces de rues se distinguent; des piliers, des voûtes indiquent la forme des constructions. Celles du plan inférieur sont actuellement ensablées. La désagrégation des roches dures a produit des sables qui, entraînés par l'action de la gravité et par celle des eaux de pluie, sont venus se déposer au fond des gorges où ils forment des couches de plusieurs mètres d'épaisseur.

Des fouilles, pratiquées dans une arène granitique à proximité de l'oued es Souk, ont permis de mettre à jour une voûte ensablée de 2 mètres. Nul doute qu'au moment de la formation du massif montagneux, tous les mouvements du sol fussent constitués par des roches dures. L'eau de pluie qui ne pouvait s'infiltrer à travers ce sol, devait couler à sa surface et y former des rivières permanentes. Peu à peu les granits et les autres roches cristallines se sont désagrégés, les bas-fonds se sont ensablés; l'eau s'est alors infiltrée jusqu'aux assises imperméables où elle forme des nappes souterraines.

A es Souk, un puits creusé dans la vallée de l'oued a une profondeur de 10 m. 50. La nappe d'eau coule sur un lit d'argile, mais il est probable qu'en forant davantage on rencontrerait rapidement le granit.

Section Es Souk-Telaya : 38 *kilomètres*. — Pour gagner Telaya, nous sommes obligés d'infléchir légèrement à l'ouest, de longer le massif du Tachdeït dans un couloir boisé, enserré de pitons, et d'atteindre une large plaine où pousse une végétation herbacée. Mais là encore le sol qui paraissait sablonneux montre en maints endroits des affleurements granitiques. Bientôt ces affleurements augmentent, leur relief s'accentue et pour atteindre l'oued Tagmart où est construite la kasbah de Telaya, nous sommes obligés de suivre un défilé taillé dans le rocher.

L'oued Tagmart a une direction est-ouest; sa vallée, comme toutes celles des ouadi de ces régions est encaissée (1). A droite et à gauche, des chaînons montagneux l'enserrent. La végétation

(1) Cet encaissement des vallées est particulièrement marqué dans l'ouest de l'Adrar où se trouve une série de hauteurs; plus à l'est, dans le centre de l'Adrar, que M. Combemorel n'a pas vu, et en amont des points où elles sont encaissées, les vallées sont au contraire fort larges ; les ouadi y ont des rives à peine marquées.

y est très dense. Certains arbres (balanites d'Egypte) atteignent 4 mètres de hauteur. On y rencontre les mêmes essences qu'à es Souk et en plus des palmiers doum (*Cucifera thebaica*), d'une hauteur variant entre 8 et 15 mètres. Près de la kasbah, 5 à 6 puits donnent une eau excellente et très limpide; leur profondeur ne dépasse jamais 7 mètres et la nappe d'eau qui les alimente a parfois plus d'un mètre d'épaisseur.

Par un arrosage continuel, les indigènes ont pu obtenir des jardins où le blé, les oignons, les aulx, les melons, le tabac viennent parfaitement.

Section Telaya-Tasselit : 125 kilomètres. — La reconnaissance séjourne à Telaya, du 19 mars au 9 avril. Le 10 avril, elle se dirige sur Timaouin en passant par Tasselit, puits situés à 125 kilomètres au nord de Telaya.

Après avoir franchi les chaînons montagneux qui bordent l'oued Tagmart, on suit une vallée où les mouvements du sol sont nombreux, mais peu accentués. Le sol est tantôt sablonneux, tantôt rocailleux; des assises de blocs granitiques se rencontrent à chaque instant et obligent à des détours. Des ouadi sont franchis. Leur vallée boisée est toujours orientée est-ouest. Sur leurs bords la végétation atteint parfois jusqu'à 5 mètres de hauteur.

Avant Tabankor, puits situé à 70 kilomètres de Telaya, près de l'oued du même nom, la vallée que nous suivons se resserre et forme un couloir de plusieurs kilomètres de largeur, bordé par les chaînes montagneuses de l'Essel et de l'Aghaghar. Au delà de Tabankor, on se rapproche progressivement de la chaîne de droite (Aghaghar) et avant d'atteindre Tasselit, nous la longeons sur un parcours de 30 kilomètres. Tout ce pays est aride; nulle végétation ne s'y rencontre. Le sol très cahoté est d'ailleurs exclusivement formé de roches dures.

La chaîne que nous venons de suivre constitue le premier plan d'un large massif montagneux, s'étendant du sud-sud-ouest au nord-nord-ouest sur une distance de plus de 100 kilomètres. L'oued Tasselit pénètre dans ce massif par une gorge et coule ensuite entre deux chaînons très élevés, formés par des roches cristallines non désagrégées.

Les puits creusés dans la vallée, d'une profondeur de 4 à 6 mètres, donnent une eau excellente aussi limpide que celle des puits de Telaya. Entre le lit de l'oued et les rochers, des dattiers atteignent une hauteur de 15 à 25 mètres. Leur nombre n'est pas inférieur à 300. Ils forment une petite oasis dont le sous bois est cultivé par les indigènes qui y récoltent des oignons, du tabac, des piments, etc. Toute la vallée de l'oued Tasselit est boisée. On y remarque une variété de mimosas, l'*Acacia Adansoni*, atteignant jusqu'à 7 mètres de hauteur.

Section Tasselit-Timiaouin : 100 kilomètres. — La reconnaissance se dirige ensuite sur le puits de Timiaouin, situé au nord-est-est de Tasselit, à environ 100 kilomètres. Pendant une marche de plusieurs heures, on franchit la chaîne montagneuse à la faveur de gorges très encaissées, très étroites et d'un passage très difficile. Parfois on est obligé de gravir quelques chaînons secondaires.

On arrive ensuite dans une plaine sablonneuse, légèrement boisée et où les détails de terrain donnent au sol un aspect mouvementé : des chaînons, des pitons isolés, des blocs rocheux se rencontrent à chaque instant.

Avant d'atteindre Timiaouin, nous nous engageons de nouveau dans un massif montagneux, beaucoup moins important que le précédent; mais formant des gorges très resserrées, assez boisées et à sol sablonneux. Dans l'une d'elles, coule l'oued Timiaouin que nous atteignons le 15 avril. Quelques kilomètres plus loin, nous nous arrêtons auprès d'un puits.

Rencontre des reconnaissances algérienne et soudanaise. — Dès notre arrivée, nous apprenons par les nomades que la reconnaissance du commandant Laperrine, que nous savions partie du Touat depuis plus d'un mois, avait campé, la veille au soir, à très petite distance du puits de Timiaouin et que, ce même jour, elle devait venir s'y installer. Son avant-garde ne tardait pas, en effet, à apparaître, et quelques instants après, Algériens et Soudanais ne formaient plus qu'un seul groupe. La rencontre des deux reconnaissances démontrait suffisamment l'accessibilité des régions sahariennes ainsi que la possibilité d'établir une voie de communication reliant l'Algérie au Soudan. Le but que nous nous proposions au départ était donc atteint, et il n'était plus utile de continuer notre marche en avant.

Le 18 avril au matin, la séparation des deux reconnaissances avait lieu. Celle du commandant Laperrine retournait à In Salah par le Hoggar, pendant que celle du capitaine Theveniaut ralliait Telaya par une voie différente de celle suivie à l'aller.

Itinéraire Timiaouin-Telaya. Retour. — De Timiaouin, la reconnaissance se dirige, au retour, sur le puits de Tabankort, à 70 kilomètres de Telaya, par une route directe, située à l'est de celle suivie précédemment. On parcourt un terrain cahoté, bouleversé, analogue en tous points à celui décrit dans le premier itinéraire. Tantôt on escalade un chaînon montagneux; tantôt on longe une gorge boisée. On arrive successivement aux puits de Tagougomet et de Telakat qui, insuffisamment forés, ne fournissent en cette saison que très peu d'eau. Le puits de Talakat est situé dans une gorge formée par la chaîne montagneuse rencontrée à l'aller entre Tabankort et Tasselit.

Nous continuons notre marche en franchissant les contreforts de cette chaîne jusqu'à l'oued Tessilot, dans la vallée duquel sont forés les puits d'In Tabdouk. Près de ces puits, les indigènes entretiennent des jardins où poussent des légumes, du tabac, quelques plants de coton et quelques dattiers. A partir d'In Tabdouk, la reconnaissance s'infléchit au sud-ouest, traverse un large couloir à assises rocheuses désagrégées et

atteint le puits de Tabankort, déjà rencontré à l'aller. Elle se dirige ensuite sur Arachère, puits situés au sud d'In Tabdouk, dans le même massif montagneux. La région parcourue est d'abord désertique; elle devient boisée dès que nous atteignons la vallée de l'oued Tilliou g.

Cet oued franchit le massif montagneux dans une gorge resserrée qui s'élargit ensuite et où la végétation atteint un grand développement. Au milieu de cette gorge, que nous suivons jusqu'à Arachère, l'oued a creusé un chenal, large d'une vingtaine de mètres, à fond sablonneux et à bords escarpés.

De même que ceux de Tassalit et d'In Tabdouk, les puits d'Arachère sont entourés de jardins potagers.

Dans la vallée de l'oued, des mimosas (acacia Adansoni) ont une hauteur de 6 à 8 mètres et leur tronc atteint jusqu'à 3 m. 80 de circonférence.

D'Arachère, nous nous dirigeons directement sur Telaya à travers une plaine bouleversée où les mouvements rocheux sont nombreux et peu élevés. Le sol est tantôt sablonneux, tantôt rocailleux. La végétation, dense dans la vallée des oueds, est insignifiante sur les plateaux. Telaya est atteint le 30 avril.

Conformation générale du massif de l'Adrar. Résumé. — En résumé tout le pays de l'Adrar est constitué par un vaste plateau granitique dont la base, généralement ensablée, est striée de dentelures. Ces dentelures sont parfois assez élevées et assez rapprochées les unes des autres pour former des chaînes dont l'orientation ne peut être définie. On dirait qu'une immense charrue a labouré ce pays dans tous les sens.

Dans les parties basses, entre les pics ou les chaînons, existent des gorges sablonneuses où, à la saison des pluies, coulent les nombreux ouadi de l'Adrar. C'est dans ces gorges, riches en végétation, que sont creusés les puits. Leur profondeur moyenne est de 5 à 6 mètres et la nappe d'eau qui les alimente varie entre 0 m. 50 et 2 mètres d'épaisseur (observations faites en mars-avril).

L'orientation du massif ou mieux celle des lignes de faîte est sensiblement sud-sud-ouest, nord-nord-est. La base est constituée par un plan oblique dont la déclivité se dirige vers l'ouest (direction des ouadi).

Par suite de la désagrégation des parties en relief, les vallées, les gorges s'ensablent journellement. Lors des pluies, les cailloux et les sables sont charriés par les rivières qui les déposent dans leur cours inférieur, c'est-à-dire vers les parties basses du massif qui se surélèvent ainsi constamment : il se produit un lent travail de nivellement dont les résultats sont actuellement très appréciables.

M. Combemorel étudie ensuite la section Timiaouin-Timissao (220 kilomètres), que nous connaissons en détail par les travaux de M. Villatte, du colonel Laperrine et du capitaine Niéger. Parti de Telaya le 4 mai, il revenait le 21 à Tombouctou.

La seconde partie du rapport de M. Combemorel est la partie technique relative aux différents modes de télégraphie susceptibles d'être employés. Nous devons donc nous borner à résumer cette partie de son rapport.

M. Combemorel écarte la télégraphie sans fil, dont les expériences récentes ont démontré les difficultés d'application, d'autant plus que la plupart des régions avoisinant l'Adrar sont riches en oxydes de fer, que les différences de température, qui atteignent parfois 30 degrés en vingt-quatre heures, détermineraient sans doute des courants telluriques et que les orages sont fréquents. Il écarte aussi la télégraphie souterraine, d'un établissement coûteux et d'un entretien difficile. Quant à la télégraphie optique, il conclut ainsi :

Si avec le système de la télégraphie optique, on pouvait assurer non seulement la transmission des dépêches qu'auront à échanger les différents postes du réseau entre eux, mais encore celle de tous les télégrammes à destination ou originaires de la France et de l'Algérie, on pourrait ne pas hésiter dans l'adoption de ce mode de télégraphie.

Mais ce résultat ne sera jamais atteint : la lenteur des transmissions, le peu de durée des communications journalières, la fréquence des brumes, ne permettront point un débit aussi grand. La jonction télégraphique entre l'Algérie et le Soudan sera faite; le contact existera, l'échange des télégrammes aura lieu dans une certaine mesure; mais la voie télégraphique terrestre capable de faire concurrence à la voie sous-marine, de relier rapidement et directement le Soudan à la France, ne sera qu'illusoire. On sera obligé de limiter le nombre de dépêches à transmettre par cette voie sous peine d'encombrement suivi de longs, très longs retards.

Est ce un résultat suffisant? Nous ne le croyons pas. Les dépenses d'installation seront élevées; elles seront suivies chaque année de celles qu'entraînera l'exploitation d'un réseau à mailles serrées, impliquant un nombreux personnel et un ravitaillement coûteux.

Tout d'abord et avant d'avoir parcouru les régions au nord de Bourem et de l'Adrar, on pouvait espérer que la télégraphie optique ne serait qu'un mode provisoire pouvant être remplacé dans la suite par celui de la télégraphie sans fil.

Les deux systèmes exigeant des conditions d'installation analogue, la substitution de l'un à l'autre se serait faite sans grands frais.

Aujourd'hui les observations faites ne permettent plus d'entretenir les mêmes espérances et modifient totalement l'opinion du début.

L'optique ne paraît plus être le système de télégraphie qu'il convient d'employer. Sans le rejeter définivement, il y a lieu de lui préférer l'électrique, d'un rendement bien supérieur et dont l'installation n'entraînera pas des dépenses beaucoup plus élevées.

Quant à la télégraphie aérienne, M. Combemorel expose ainsi les conditions dans lesquelles elle peut être établie :

La télégraphie aérienne est certainement, de tous les systèmes, celui qui donne les meilleurs résultats. Mais l'établissement d'une ligne télégraphique aérienne aux colonies, où l'emploi

d'un matériel spécial est souvent nécessaire, peut impliquer de grosses dépenses. Pour les régions sahariennes réputées comme désertiques, on pouvait estimer *a priori*, qu'il serait indispensable de faire venir de France tous les appuis supports du fil. Etant donnée l'obligation d'avoir une ligne solide et durable, ces appuis ne pouvaient être que des poteaux métalliques dont le transport à pied d'œuvre aurait été difficile et onéreux.

Lorsqu'en 1902, à la suite d'une conférence interministérielle, il avait été question de relier télégraphiquement l'Algérie au Soudan, le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet avait été estimé à 3.000.000. Sans connaître exactement les détails du calcul de cette somme, on peut dire que les dépenses afférentes aux transports devaient y entrer pour une large part. Cela paraît d'autant plus vraisemblable que le rapport technique, fourni à cette époque par M. Magne, inspecteur des postes et télégraphes, rapport établi en tant que prévisions de dépenses sur de simples renseignements, indique comme prix de transport d'une tonne de matériel de France à Bourem seulement — point initial de la ligne — la somme énorme de 1.600 francs.

Une ligne de Bourem à In Salah, construite dans les conditions indiquées dans le dit rapport, nécessiterait un matériel de 1.200 tonnes, dont la centralisation à Bourem occasionnerait une dépense de 2.000.000.

Inutile d'ajouter que dans de semblables conditions ce n'est pas trois millions, mais bien quatre au moins qu'il aurait fallu engager pour cette construction.

Quelle que soit l'utilité d'une ligne transsaharienne, on comprend facilement qu'une telle dépense fasse hésiter et oblige à l'ajournement sinon à l'enterrement pur et simple du projet.

Aujourd'hui, après l'étude qui vient d'être faite, le problème est tout autre et le projet d'établissement d'une ligne aérienne, reliant le Soudan à l'Algérie va se présenter sous un jour très favorable.

Utilisation des mouvements et des éléments du sol, de la végétation, etc., pour l'établissement d'une ligne télégraphique. — En examinant le levé d'itinéraire joint à ce rapport et en se rapportant au chapitre concernant l'hydrographie et l'orographie du pays, on verra que du Niger à Timissao et même au Hoggar, les points d'eau sont fréquents et qu'ils peuvent encore être augmentés par suite de la présence d'une nappe d'eau souterraine toujours facilement accessible dans la vallée des ouadi et dans les arènes granitiques; qu'à la saison des pluies les mares d'hivernage sont nombreuses, les rivières remplies d'eau. Il est alors possible de parcourir le pays lentement, de s'y attarder et au besoin d'y accomplir des travaux. On verra également que le sol, tantôt sablonneux, tantôt rocailleux, est parsemé en maints endroits de roches dures : ici, ce sont des calcaires; là, des grès ferrugineux; plus loin des schistes; ailleurs des blocs quartzeux, etc., etc.; et cela pour la zone comprise entre le Niger et l'Adrar.

Dès qu'on arrive dans l'Adrar, l'aspect change : tout le pays est cahoté, bouleversé. Les plissements granitiques forment des gorges boisées, enserrées de murailles rocheuses déchiquetées. Parfois une plaine s'ouvre; mais là encore les affleurements rocheux forment à chaque instant des assises en relief, des blocs isolés, des pitons de faible hauteur qui donnent encore l'impression d'un pays tourmenté. Partout les roches dures abondent : granit, quartz, amphibole, limonite, silex, etc., tapissent le sol. On peut, en utilisant ces détails de terrain, réduire le nombre et la dimension des appuis nécessaires au soutien des fils télégraphiques.

Dans les zones avoisinant le fleuve, on construira des piliers en maçonnerie dans lesquels la chaux, et à défaut l'argile, seront employées. Un enduit de banco et de gomme — cette dernière récoltée sur les gommiers de la région (*Acacia verek*) — préservera les piliers de la détérioration des eaux de pluie, lesquelles glisseront sur ce crépissage vernissé. Au sommet des piliers, un potelet en bois dur de 3 mètres, encastré sur les deux tiers de sa longueur, recevra le ou les isolateurs. La plupart du temps, ces potelets pourront être pris sur place, mais il sera toujours facile et peu coûteux de les transporter, si besoin était, des régions Sud.

Dès qu'on atteindra les parties montagneuses, on se servira des mouvements rocheux pour développer le fil. Des potelets métalliques seront scellés au sommet des pitons ou des chaînons. Dans les gorges, certains arbres pourront être utilisés; ailleurs, les flancs montagneux recevront directement l'isolateur supporté par une console longue et spéciale. Aux endroits où les accidents de terrain feraient défaut, on procédera comme pour la première zone, en édifiant des piliers avec les désagrégations rocheuses.

Il sera cependant nécessaire d'employer, pour certaines parties plates, arides et sablonneuses, des poteaux métalliques; mais le nombre en sera réduit.

L'emploi de moyens si disparates ne donnera pas à la ligne un aspect bien harmonieux; mais l'harmonie, en la circonstance, est une qualité fort négligeable. Ce qu'il faut obtenir, c'est une ligne durable, d'un bon fonctionnement et d'un prix de revient peu élevé. On y parviendra aisément en procédant comme il vient d'être dit.

Hauteur des appuis. — Les conditions de viabilité de la future ligne exigeront des appuis suffisamment élevés pour que les grands animaux (les girafes) qui fréquentent les régions comprises entre le Niger et l'Adrar puissent circuler librement sous le fil sans jamais l'atteindre. Pour cela, il sera nécessaire que le conducteur ait toujours une hauteur de 5 mètres au-dessus du sol, condition qui implique des appuis de 6 m. 50 de longueur.

Dans l'Adrar et surtout dans les régions plus au Nord, lesquelles ne sont point fréquentées par

les girafes, les mêmes conditions ne seront plus nécessaires et il suffira d'employer des appuis de 5 mètres.

Itinéraire à suivre. — La route suivie par la reconnaissance n'est pas exactement celle qui devait être adoptée comme itinéraire d'une future ligne. Les hésitations dans la marche, dues à l'ignorance du pays, à la recherche des points d'eau, aux erreurs des guides, ont valu maints zigzags qu'il sera bon d'éviter lors de la construction, en vue de réduire les distances. Il ne sera cependant pas possible d'adopter la ligne droite. Il faudra tenir compte des points d'eau, des accidents de terrain, de la végétation, de façon à faciliter par tous les moyens la pose du fil. De Bourem à Telaya, la voie remplissant les meilleures conditions est celle qui se rapprochera le plus de la vallée du Tilemsi ou de celle de ses affluents. Là, des puits existent, et la présence d'une nappe d'eau souterraine permettra d'en augmenter le nombre.

Dans l'Adrar, on devra s'attacher à longer les couloirs formés par les chaînons secondaires peu élevés, au sommet desquels il sera facile de développer le fil.

Dès qu'on aura dépassé les dernières chaînes de l'Adrar, on infléchira à l'est pour gagner le massif montagneux du Hoggar, où on trouvera également des facilités d'installation.

Au delà du Hoggar, les renseignements font défaut; mais il y a lieu de croire que le pays ne subit pas une modification d'aspect immédiate et que les détails qui existent dans les régions Sud doivent se continuer au delà.

Une direction générale de l'itinéraire figure sur le lever annexé au rapport. Cette direction n'est pas impérieuse pour le constructeur dont le rôle consistera à utiliser le plus grand nombre d'appuis naturels, sans qu'il en résulte toutefois une augmentation trop grande dans les distances.

M. Combemorel indique le matériel à employer (appuis, potelets métalliques, fil, isolateurs), les moyens de le transporter et continue ainsi :

Dépenses à prévoir pour le transport d'une tonne de matériel de France à Bourem. — De Bordeaux à Bourem, le prix de transport d'une tonne de matériel sera de 650 francs se décomposant comme suit :

Bordeaux à Kayes	70 fr.
Kayes à Koulikoro (service du railway)	350
Koulikoro à Bourem (pirogues indigènes (1)	180
Manutention	50
Total	650 fr.

Ce chiffre, comparé à celui prévu en 1902 (1600 francs), permet déjà de réduire, dans une large mesure, les prévisions des dépenses faites à la même époque.

(1) Depuis que ce rapport a été rédigé, deux bateaux à vapeur de 200 tonneaux assurent pendant une partie de l'année le trafic entre Koulikoro et Ansougo, au delà de Bourem. Le chiffre de 180 francs doit être notablement abaissé.

Dépenses à prévoir pour le transport d'une tonne de matériel de Bourem à pied d'œuvre. — Au delà de Bourem, on ne peut faire de prévisions exactes que pour la zone d'influence soudanaise, c'est-à-dire pour celle comprise entre le Niger et le parallèle de Timissao.

Entre Timissao et le Touat, il y aura sans doute avantage à faire transiter le matériel nécessaire à cette section par l'Algérie. Par voie ferrée, les transports peuvent s'effectuer jusqu'à Biskra et ensuite, à dos de chameaux, jusqu'à In Salah et au delà. D'après les renseignements recueillis, le prix de transport d'une tonne de matériel de Biskra au Touat est de 320 à 350 francs. Les dépenses engagées en employant cette voie seront donc beaucoup moins fortes que celles qui résulteraient de l'emploi de la voie soudanaise. Sur les bords du Niger, les nomades ne sont pas encore habitués à effectuer des transports pour le compte de l'administration. Les chameaux dont ils disposent sont, en outre, beaucoup moins robustes que ceux du Nord. A peine peut-on les charger à 120 kilogrammes, alors qu'en Algérie un poids de 200 kilogrammes est une charge très normale. Mieux vaut donc profiter de la voie algérienne dans la plus large mesure.

Jusqu'à Timissao, les transports par le Soudan n'offriront aucune difficulté. Deux sections sont à prévoir :

1° Du fleuve jusqu'à Telaya — 300 kilomètres — par chameaux, bœufs ou ânes. Prix moyen d'une tonne = 120 francs ; 2° De Telaya à Timissao — 450 kilomètres — par chameaux ou ânes. Prix moyen de la tonne = 200 francs soit 320 francs depuis le Niger.

Programme et durée des travaux. — Il semble logique que les travaux de construction de la ligne transsaharienne soient effectués par l'Algérie et le Soudan, chacune de ces colonies s'occupant de la pose des fils dans les régions soumises à son influence.

La section incombant au Soudan aurait une longueur de 750 kilomètres. Elle est comprise entre le Niger et le parallèle de Timissao. Au préalable, le Soudan devrait relier le point terminus de ses fils (Tombouctou) avec la base d'opération (Bourem). Ce prolongement du réseau télégraphique a déjà fait l'objet d'une étude et d'un rapport adressé par M. Combemorel, commis des postes, à son chef de service, en mai 1903. Il suffira de consulter ce rapport pour être fixé sur la durée des travaux et sur les dépenses à engager.

Dès que Bourem sera relié avec Tombouctou, les travaux de la ligne Niger-Touat pourront commencer. Le matériel arrivera à Kayes en août ou septembre. En accélérant les transports, sa centralisation pourra être faite à Bourem en février ou mars suivant. A cette époque il ne sera pas encore possible d'effectuer des travaux dans les régions sahariennes ; mais on pourra commencer l'établissement de la section voisine du fleuve (Bourem-Agamort) et surtout faire répartir le matériel sur l'itinéraire à suivre.

Dès les premières pluies, alors que les mares d'hivernage et les oueds renferment de l'eau, les équipes de travailleurs pourront s'engager sans crainte dans les régions Nord et procéder aux travaux de construction de la section Niger-Adrar. Telaya pourra être atteint en octobre

Dans le massif de l'Adrar, les points d'eau permanents sont beaucoup plus fréquents que dans les parties Sud ou Nord. Cet état de choses permettra de continuer les travaux pendant la saison sèche. On traversera le massif (229 kilomètres) pendant cette période et, l'année suivante, la section comprise entre l'Adrar et Timissao (220 kilomètres) s'effectuera au moment des pluies. Elle pourra être terminée fin septembre.

La durée totale de la construction serait donc de dix-huit mois. Au cas où l'Algérie ne voudrait y coopérer, l'agent du Soudan pourrait, dès son arrivée à Timissao, relier In Salah, étudier le pays et après avoir établi un programme de travaux pour cette section, en assurer l'exécution l'année suivante Dans ce cas, les travaux de jonction télégraphique entre l'Algérie et le Soudan exigeraient une période de trois années.

Points d'eau à créer. — Toutes les pistes situées entre le Niger et l'Adrar, et entre l'Adrar et le Touat, sont jalonnées de puits éloignés quelquefois les uns des autres de plusieurs journées de marche. Pour faciliter l'accès de ces régions, il serait utile, lors des travaux de la ligne télégraphique, de forer de nouveaux puits. Ce travail pourra être fait par l'équipe de construction. Un matériel spécial de forage ne sera pas utile ; mais il serait nécessaire que l'on fit venir de France des cylindres en tôle d'acier de 1 m. 20 de diamètre et de 1 m. 50 de hauteur, se juxtaposant et se boulonnant bout à bout. Deux de ces cylindres après assemblage, seraient enfoncés jusqu'à la nappe d'eau. Ils formeraient ainsi une paroi métallique de 3 mètres de hauteur qui retiendrait les sables, empêcherait la création d'une poche souterraine et augmenterait la durée des puits.

A défaut de ce matériel, on pourra employer un fascinage fait avec des branches d'arbres ; mais cette façon de procéder sera très inférieure, en tant que résultats, à la précédente.

Entretien de la ligne. — Installée dans les conditions indiquées précédemment, une ligne électrique sera d'excellent fonctionnement pendant une durée minimum de quinze années Nulle réfection totale ne s'imposera durant cette période. Seule une surveillance très active des piliers en maçonnerie devra avoir lieu : chaque année, tous les bureaux enverront une équipe de travailleurs sous la direction d'un de leurs sous-agents. Cette équipe vérifiera l'état de la ligne, réparera les désagrégations qu'auraient pu produire les pluies, remplacera les potelets en bois s'il y a lieu, consolidera les poteaux métalliques, etc., etc. Ces travaux, d'une durée maximum d'un mois, s'accompliront sans préjudice de ceux qu'auront à effectuer les surveillants au cours de leurs tournées.

Bureaux intermédiaires. — Du Niger au Touat, la distance est approximativement de 1.300 kilomètres. Avec trois bureaux intermédiaires, les sections à vérifier pour chacun de ces bureaux sera de 150 à 175 kilomètres. Monté à chameau, un surveillant peut franchir cette distance en trente ou trente-six heures. Quel que soit le point où un dérangement se produira, sa durée ne saurait être, en aucun cas, supérieure à quarante-huit heures.

Dépenses totales à prévoir. — Un tableau faisant suite à ce rapport indique toutes les dépenses à engager pour la construction de la ligne du Niger à Timissao. Le total de ces dépenses est de 750.000 francs (y compris la section Tombouctou-Bourem). Prolongée jusqu'au Touat, la ligne entière nécessiterait pour son établissement un crédit de 1.200.000 francs.

Conclusions générales. — Quoique très élevée, cette somme est loin d'atteindre celle qui avait été prévue en 1902. Il est très probable qu'elle ne sera pas entièrement dépensée. En tout cas, elle ne saurait être un obstacle à l'établissement d'une ligne télégraphique transsaharienne dont le fonctionnement permettra de récupérer rapidement les frais d'installation.

Avec deux conducteurs (fil express reliant directement l'Algérie au Soudan et le fil omnibus desservant les postes de la ligne), cette nouvelle voie assurera l'écoulement de tous les télégrammes originaires de l'Afrique Occidentale à destination de l'Europe et réciproquement. Les colonies étrangères qui trouveront dans son emploi un avantage de taxe n'hésiteront pas à s'en servir. La voie sous-marine trop coûteuse et trop souvent interrompue sera, sinon entièrement abandonnée, tout au moins fort délaissée. Dans la suite un embranchement de cette ligne sur le lac Tchad permettra de drainer tous les télégrammes des postes du 3e territoire militaire ainsi que ceux des colonies anglaises et allemandes qui l'avoisinent. De Telaya à Tahoua, une piste jalonnée de points d'eau fournira un itinéraire tout indiqué.

Des communications télégraphiques entre l'Algérie et le Soudan auraient donc, entre autres avantages, celui de créer des recettes importantes à la colonie. Elles mettraient en valeur les lignes de l'extrême Sud algérien dont le but actuel est uniquement de desservir les quelques postes militaires qui y sont installés. Elles faciliteraient l'occupation et la pacification des régions sahariennes. Enfin au point de vue stratégique, elles doubleraient la voie sous-marine qui pourrait, à un moment donné, nous faire défaut.

Les travaux pourront commencer au début et même avant l'occupation de l'Adrar et du Hoggar (1). Aucune sérieuse difficulté n'étant à prévoir, on peut être assuré qu'ils s'accompliront dans d'excellentes conditions et que le résultat obtenu sera des meilleurs.

(1) L'Adrar et le Hoggar sont actuellement complètement tranquilles et constamment parcourus par les meharistes algériens ou soudanais.

Chronique de l'Armée coloniale

La direction des services militaires aux colonies. — L'article 60 de la loi de finances du 26 décembre 1908 autorise la création, à l'administration centrale du ministère des Colonies, d'une direction des services militaires et de deux emplois correspondants de directeur et de sous-directeur. L'objet de cette création est de réunir dans un même service toutes les attributions d'ordre technique, administratif ou budgétaire qui se rapportent au fonctionnement des services militaires aux colonies.

En conséquence, un décret du 28 décembre a créé une direction des services militaires à l'administration centrale du ministère des Colonies.

Les attributions de cette direction sont fixées ainsi qu'il suit : Organisation militaire des colonies, effectifs, matériel, travaux se rapportant à cette organisation ; Administration du personnel militaire; Administration des corps et services militaires entretenus par le département des colonies, solde, vivres et matériel; Prévision des dépenses des services militaires en vue de l'établissement du budget, gestion des crédits correspondants.

Le général de brigade Lasserre a été nommé aux fonctions de directeur, et le colonel d'artillerie coloniale Montané-Capdebosq à celles de sous-directeur des services militaires.

Mutations. — Le général de division Frey, commandant la 1re division d'infanterie coloniale à Paris, est nommé membre du comité technique des troupes coloniales, en remplacement du général de division Chevalier, décédé. Le général de brigade Lefèvre, membre du comité technique d'état-major du comité consultatif de défense des colonies, est nommé au commandement par intérim de la 1re division d'infanterie coloniale à Paris.

Le général de brigade Audéoud, rentré de l'Afrique occidentale, a été nommé membre du Comité technique des troupes coloniales, en remplacement de M. le général de brigade de Beylié, appelé à un autre emploi.

Le général de brigade Vimard, commandant la 6e brigade d'infanterie coloniale, a été nommé au commandement de la 1re brigade des troupes de l'Indo-Chine à Hanoï, en remplacement de M. le général de brigade Houry, dont la période de séjour colonial va expirer; le général de brigade de Beylié, membre du comité technique des troupes coloniales, a été nommé au commandement de la défense du point d'appui de la flotte Saïgon-Cap Saint-Jacques, en remplacement de M. le général de brigade Gonard, dont la période de séjour colonial va expirer, et au commandement de la 3e brigade des troupes de l'Indo-Chine, également en remplacement de M. le général de brigade Gonard.

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Le colonel Alix, du 2e étranger ; le capitaine Toulat et le lieutenant Gascuel (police marocaine), de la cavalerie; le capitaine Godefroy (Maroc); les lieutenants Filuzeau, Lemoine (Afrique Occidentale), du génie.

Infanterie coloniale.— Les lieutenants-colonels Tétart, Lorho; les chefs de bataillon Betselère, Grimaud, Mazillier, Moll; les capitaines Bastian, Hubert, Ollivier-Henry, de Tavernier, Chevalier, Garde, Koch, Foureix, Boin, Dubus, Brousse, Ruillier, Bouleloupt, Coquant, Loffler, Fleuriot de Langle; les lieutenants Mignot, Simon, Gagin, Chevet, Philippot, Lion, Joudelma, Louis, Rioux, Laurent, Monerie de Catrens, Poirot, Staup, de Barbeyrac de Saint-Maurice, Revercé, Chambon, Buquet, Bonnet, Dubois, Camette, Vix, Foulon, Ryckelynck, Cortier, Robert, Carpentier.

Artillerie coloniale. — Les capitaines Lambert et Taupiac; les lieutenants Darribes, Berdallo, Cassou-Barbé, Picard-Destelan, Le Masue, Cauvin, Bergé, Lepage et Varigault.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : grand-officier, le général Archinard, commandant le corps d'armée des troupes coloniales; commandeur, le colonel Pineau, de l'infanterie coloniale; officiers : le colonel Le Camus, les lieutenants-colonels Béthouart, Porion, les chefs de bataillon Delaforge, Gay, de l'infanterie coloniale; le colonel Bergeret, le lieutenant-colonel Doctaire, de l'artillerie coloniale ; chevaliers : le capitaine Maupin, Verhaeghe, Biagne, Baudot, Lécrivain, Hugot, Conord, Brocard, Vinet, Colonna, Cianfarani, Chas, Buisson, Forestier, Baulmont, Lacoste, Bourgoin, Sanceau, Dubas, les lieutenants Morvan, Mariu, de l'infanterie coloniale; les capitaines Ducatillon, Gacôgne, Trémolières, Redon, Isabey, de l'artillerie coloniale; le lieutenant de réserve d'artillerie Michel (mission Cottes), le capitaine d'infanterie coloniale Jérusalémy (Tchad), les lieutenants Dessemond et Coppey (Siam).

Officiers : les capitaines de frégate André-Fouët et Raffier-Dufour; chevaliers : les lieutenants de vaisseau Guette et de Solminihac; le mécanicien principal Valo et le médecin de marine Barrau (Maroc).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Ministère des Affaires étrangères. — Officiers : M. Brice, ministre de France à Addis-Abbeba. — Chevaliers : MM. Clinchant, secrétaire d'ambassade, ancien membre de la mission de Brazza ; Amyot, consul à Port-Louis ; Mézière, attaché au ministère des Affaires étrangères; Vitalien, docteur en médecine en Ethiopie, et Gandolphe, publiciste.

Ministère des Colonies. — *Commandeur :* M. Bouffet, conseiller d'Etat. Officier du 31 octobre 1889. Services très distingués rendus comme président du comité du contentieux du ministère des Colonies depuis le 29 octobre 1898, et comme président de la commission de surveillance des banques coloniales depuis le 11 décembre 1903. — *Officiers :* MM. Doubrère, directeur de l'école coloniale, sous-directeur à l'administration centrale des colonies, et Titeux, administrateur en chef de 1re classe des colonies. — *Chevaliers :* MM. Sarrou, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des Colonies ; Drouhet, secrétaire général de 1re classe des colonies ; Sicé, procureur général à la Réunion ; Lorin, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indo-Chine; De Leschaux, administrateur en chef de 1re classe des colonies; Palant, administrateur en chef de 2e classe des colonies ; Lamy, administrateur de 2e classe des colonies ; Carbillet, chef de bureau de 1re classe de l'administration pénitentiaire ; Jacques, négociant et industriel en Cochinchine depuis quatorze ans, président de la Chambre de commerce de Saïgon; Moinard, négociant à Diégo-Suarez; Carreau, ingénieur des travaux publics en Indo-Chine.

Ministère de la Guerre. — Est nommé au grade de chevalier : M. Destailleur, commissaire du gouvernement à Oudjda (Maroc); 22 ans de services. Attaché au cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie, membre de l'expédition de Brazza (1886-1889), fait partie du corps du contrôle civil en Tunisie depuis 1891 : par son zèle, son tact, sa connaissance des affaires marocaines, a rendu et rend les plus grands services aux troupes opérant sur la frontière algéro-marocaine (1907-1908).

Ministère du Commerce. — Officiers : MM. Gabelle, directeur au ministère du Commerce, ancien commissaire général de l'Afrique occidentale à l'Exposition de Marseille, et Esnault-Pelterie, président du syndicat de l'industrie cotonnière.

Nominations. — M. Lévecque, résident supérieur en Indo-Chine, a été nommé gouverneur de 1re classe des colonies et chargé, en cette qualité, des fonctions intérimaires de gouverneur des établissements français dans l'Inde, pendant la durée de l'absence du gouverneur titulaire, rentrant en congé en France. — M. Grolleau, nommé résident supérieur en Indo-Chine par décret du 9 mars 1907, a été nommé résident supérieur en Annam. — M. Mahé, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, a été nommé résident supérieur en Indo-Chine, affecté à la résidence supérieure du Laos. — M. Ferjus, élève breveté de l'école coloniale, a été nommé à l'emploi d'élève administrateur des colonies, mis à la disposition du gouverneur général de Madagascar.

Sont nommés secrétaire d'ambassade de 1re classe : M. Gilbert, mis à la disposition du gouvernement tunisien ; de 3e classe, M. Puaux, attaché à Tunis ; consul général M. de Marcilly, consul; consuls de 2e classe, MM. Leriche, vice-consul à Rabat, et Destailleur consul honoraire à Oudjda.

BIBLIOGRAPHIE

Religions, Mœurs et Légendes, *essais d'ethnographie et de linguistique*, par Arnold Van Gennep. Paris. Société du Mercure de France, 1908. Prix : 3 fr. 50.

C'est un recueil d'articles parus dans différentes revues. L'auteur n'a fait que modifier son texte en certains endroits. En agissant ainsi, il n'a eu pour but que de corriger son premier

travail, en s'inspirant des connaissances nouvelles dont les études qu'il a entreprises se sont augmentées.

L'explication de certains rites, qu'on retrouve un peu partout, en France comme en Angleterre, dans les pays scandinaves comme en Orient, en Asie comme en Afrique, prépare le lecteur à ce qu'il trouvera, plus tard, en avançant dans sa lecture.

L'auteur fait souvenir de certaines légendes, il souligne nombre de croyances qui toutes ont eu leur célébrité, dont les tribunaux se sont parfois emparés, et qui ressemblent souvent à des contes où le romanesque et le fantastique s'arrangent très bien avec la télépathie populaire.

Il montre la filiation qui existe entre ce monde merveilleux et souvent candide et le mouvement intellectuel des races. Par des exemples probants, il explique les conceptions de certains peuples dont la grossièreté ou l'ignorance n'excluent ni l'observation, ni même la logique.

C'est que pour être bizarres, pour nous paraître barbares, ces coutumes, ces croyances ne proviennent pas moins de certaines idées qui ont vu le jour au temps où la science n'était qu'un mythe et où elles découlaient, fatalement, du besoin qu'ont toujours eu les hommes de se créer, pour se rapprocher des mondes imaginaires et sublunaires, des formes tangibles à la portée de leur compréhension.

Ce qu'on appelle, aujourd'hui, la sociologie religieuse n'est, en réalité, que l'étude des religions avec un objectif différent de celui qu'on avait autrefois. Pour la suivre, cette nouvelle science, il ne suffit plus de faire connaissance avec les fables qu'on trouve à l'origine de toutes les croyances, il est utile encore, par des comparaisons, des observations, des explorations, de rapprocher les différentes races. C'est ainsi qu'on parvient à se créer une méthode sans laquelle on perd facilement pied au milieu du dédale dans lequel on ne tarde pas à se trouver dès qu'on aborde ces études.

En parcourant ces pages, on a vite l'intuition de ce qui manque à la plupart d'entre nous, pour parler avec conscience de ces institutions vieilles comme le monde qu'on rencontre partout ou on passe, qui se cachent au milieu des peuplades les plus sauvages, comme elles fleurissent dans des nations très civilisées et dont l'intérêt réside dans les inconnues qu'elles recèlent.

On est surpris, en même temps, de retrouver souvent, dans des milieux absolument différents de ceux auxquels nous sommes habitués, des croyances toutes semblables à celles dont la pratique est d'usage chez nous.

Est-ce que le tabou n'existe pas, de nos jours, dans nos milieux réputés intelligents ? N'a-t-il pas, pour beaucoup de gens que nous côtoyons journellement, une valeur tout aussi grande que celle qu'il possédait aux yeux des peuples de l'Attique, des Romains, ou qu'il possède encore chez des sauvages qu'on peut rencontrer en Afrique ? Il peut être considéré comme une faiblesse de notre imagination, il n'en est pas moins un des chaînons par lesquels nous nous rattachons aux époques les plus reculées. Toute religion n'entretient-elle pas certaines préventions, comme elle établit de nombreuses filiations ? Et les unes et les autres n'ont-elles pas été créées pour mettre un peu d'ordre là où il n'y avait que du désordre ?

En présence de notre puissance coloniale, il importe que la science ethnographique prenne une place plus considérable dans notre pays. Nous nous sommes laissés distancer sur ce terrain, et pour nous mettre au niveau de ce qu'on a fait en Angleterre, aux Etats-Unis, en Autriche, dans les pays scandinaves, en Allemagne, il est nécessaire que nous fassions un violent effort.

M. Roume, pendant qu'il était gouverneur de l'Afrique Occidentale, avait compris l'utilité de ces sortes d'investigations et avait donné à ses collaborateurs tout un programme à remplir et dont nous avons vu les premiers effets dans certaines publications parues en 1906. Mais aucune entreprise de même nature n'a même reçu un commencement d'exécution dans nos autres colonies, pas même en Indo-Chine et, chose plus choquante, en Algérie. N'est-il pas indiqué, cependant, que pour faire rendre à une contrée tout ce qu'elle paraît justifier, il est utile de connaître le caractère des habitants qu'on y rencontre, et le peut-on si on n'a pas pénétré leurs croyances, comme leurs coutumes, leurs usages et leur langage?

Il était naturel que, dans un ouvrage de ce genre, notre attention fût attirée par les passages où l'auteur s'occupe spécialement des peuples de l'Afrique. A cet égard, les pages qu'il consacre au bovarysme et, tout particulièrement, au bovarysme dans la république de Libéria, devait forcément avoir pour nous un attrait tout particulier. On sait que ce mot, créé par M. Jules de Gaultier, dans un ouvrage publié par le *Mercure de France*, est défini par son auteur « le pouvoir départi à l'homme de se concevoir autre qu'il n'est ». Or, dans la république de Libéria, on peut observer un peuple dont les penchants, les instincts, la façon d'être et de concevoir donnent à penser qu'il répond d'une façon frappante à ce que M. de Gaultier nous dit qu'il faut entendre par bovarysme.

Il paraît qu'à partir du moment où les habitants de Libéria, tous descendants de nègres transplantés en Amérique, n'eurent plus à compter avec la prépondérance des blancs, ils se considérèrent comme les égaux de ceux-ci et, bien mieux, ils les méprisèrent. Quant à leurs frères de race qui étaient toujours demeurés dans le pays et qu'on rencontre dans l'intérieur, ils les traitent de païens et ne cachent pas la pitié qu'ils ressentent pour leur peu de culture.

Il n'en est pas moins vrai que, sans la présence de quelques pasteurs protestants qui, eux, appartiennent à la race blanche, ils tomberaient dans des pratiques religieuses très éloignées du christianisme et on a la preuve, quand on considère ce qu'ils ont fait de leurs villes, de leurs établissements, de leurs plantations ou de leurs routes, si prospères ou si bien entretenues au temps où les blancs avaient la prépondérance dans le pays, qu'ils représentent une caricature de ce à quoi ils veulent ressembler. Tous ces nègres sont habillés à l'européenne, mais ce déguisement les rend d'autant plus grotesques qu'ils retournent, sans s'en douter, à l'existence de leurs frères de la Côte d'Ivoire. Les lecteurs du *Bulletin* connaissent d'ailleurs le Libéria par les substantielles études de M. Maurice Delafosse, auxquelles M. van Gennep a souvent renvoyé.

Il faut lire ce livre, il répond à certaines questions toujours curieuses à étudier et il convie à s'intéresser à d'autres que nos voyageurs et nos savants auront à élucider.

La Guinée Française, races, religions, coutumes, production, commerce, par ANDRÉ ARCIN, ancien administrateur des colonies et chef de cabinet du gouverneur de la Guinée. Paris, Augustin Challamel, éditeur, 17, rue Jacob, 1907.

La Guinée est l'œuvre de Ballay. Il n'a pas rendu seulement la tranquillité à ce pays, il y a apporté la prospérité. Avec un talent qu'on ne pourra jamais trop reconnaître, il sut amener à ses idées ceux-là qui paraissaient les plus obstinés à conserver les usages anciens, à commencer par les chefs indigènes et, avouons-le, par nombre de colons français établis là-bas. D'un pays voué à la guerre et à la misère, il a fait un pays riche et dont l'avenir est assuré.

En écrivant le livre qu'il vient d'offrir au public, M. André Arcin a eu tout le temps à l'esprit, l'œuvre de cet homme de haute conscience et de grande énergie. C'est cette œuvre qu'il s'est plu à développer, à expliquer, à montrer sous toutes ses faces, dans ce beau volume orné de nombreuses gravures, qu'on lira avec fruit et dont on tirera des connaissances variées et étendues sur cette contrée où le Niger prend sa source et que le Fouta-Diallon domine.

Cet ouvrage n'est pas seulement écrit avec soin, il est encore intéressant. L'auteur a su entourer un sujet scientifique, économique, administratif, politique, coutumier, religieux, de détails qui sont ici comme des ornements et donnent de la couleur à sa narration. Grâce à ce soin, il encourage les gens à le lire, et ceux-ci trouvent un plaisir très grand à le suivre partout où il veut les mener. Avec un talent fait de discrétion et de nuances, son livre n'est qu'une suite de descriptions émaillées de tableaux très vivants et qui donnent au récit une intensité de vie telle qu'on a la sensation de voir passer sous les yeux tout ce que l'auteur, sans peine et le plus naturellement du monde, essaie de nous montrer.

Ce livre ne peut rencontrer que le succès. Il devait être écrit. Il répond à mille nécessités. Il complète très largement la bibliothèque que nous possédons sur la Guinée. Il est clair, précis et très instructif. Il a encore cet avantage de guider tous ceux qui seront tentés de visiter ce très beau pays et de s'y établir. Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, il fait aimer cette terre, aujourd'hui française, dont la physionomie est sympathique comme toutes celles où les eaux coulent abondamment à travers la verdure, où les bois succèdent aux champs cultivés, où les plaines et les vallons donnent souvent l'illusion de ce que nous voyons en France, dans notre province de Normandie.

Ce très grand territoire, dont nous sommes loin encore de connaître toutes les richesses, où les routes sont nombreuses, où les chemins de fer, en révolutionnant le monde nègre, donneront une vitalité extraordinaire à cette colonie et nous conserveront un

trafic qui, sans eux, irait en grande partie aux Anglais, mérite d'attirer l'attention.

M. André Arcin a réussi dans son entreprise. C'est avec une bonne grâce qui a quelque chose de touchant, qu'il nous initie à tout ce qui se pratique en Guinée. On sent, en parcourant son livre, qu'il aime ce pays et qu'il veut le faire aimer. Il a gardé un bon souvenir de l'existence qu'il a vécue là-bas et il donne l'impression que rien de ce qui constitue l'ancienne Ghénoa, dont parle Léon l'Africain, ne lui est indifférent.

La Colonisation et les colonies, par Pierre Aubry, docteur ès sciences juridiques, politiques et économiques. Paris, 1909. Octave Doin et fils éditeurs, 8, place de l'Odéon.

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque d'économie politique qui est venue se greffer, sous la direction de M. Daniel Bellet, à l'encyclopédie scientifique publiée sous les auspices du Dr Toulouse. Comme ses congénères, déjà si nombreux dans cette collection, c'est sous une forme synthétique qu'il se présente.

L'auteur a voulu, et disons tout de suite qu'il y a réussi, présenter de la façon la plus objective ce qu'il importe que tout le monde connaisse de la colonisation et des colonies.

C'est un livre d'enseignement. Il met en lumière un sujet moins connu que plusieurs ne se l'imaginent et qu'il est nécessaire, cependant, de faire pénétrer partout.

La Colonisation et les colonies de M. Pierre Aubry a pour objet de nous apprendre non seulement ce qu'il faut entendre par ces termes, mais encore de nous instruire de tous les résultats qu'on a tiré de ces organisations dont le but a été défini de bien des façons différentes, selon le point de vue auquel se plaçait celui qui en voulait donner la définition.

On trouvera dans cette nouvelle publication des renseignements substantiels sur l'histoire coloniale de chaque pays, mais principalement et naturellement de la France. On y trouvera, également, un tableau très complet des systèmes politiques mis en usage dans les colonies. Quand nous disons systèmes, nous entendons ici, de la pratique et non des théories.

Cette explication amène l'auteur à faire comprendre pourquoi les mêmes moyens ne peuvent pas être employés partout. Il est conduit ainsi, à toucher à des questions fort délicates qui comportent non seulement le régime des terres, la propriété, l'exploitation, les ententes nécessaires, la main-d'œuvre, les expropriations et les appropriations, mais encore les indigènes.

Là ne s'arrêtent pas ses investigations. Son sujet prend plus d'ampleur à mesure qu'il avance dans son étude et l'oblige à toucher au commerce comme à la navigation, aux voies ferrées et aux routes comme au portage. Il est forcé de mettre en parallèle le protectionnisme et le libre échange, la dépendance à la métropole et l'autonomie.

Par ce rapide aperçu, on voit tout ce que contient d'utile, de nécessaire ce petit volume de deux cent soixante pages. Conçu et écrit avec un soin tout particulier, il est indiqué pour prendre sa place dans toutes les bibliothèques.

Guide médical du missionnaire et de l'explorateur colonial, à l'usage des missionnaires, des religieuses, des infirmiers isolés (chefs de poste, etc.), avec dix-huit figures dans le texte, par le Dr Henri Daucuez, ancien chef de clinique adjoint de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien Président de la Société médicale du VIe arrondissement, secrétaire général de la Société de Saint-Luc. — Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, éditeurs, 1908.

C'est avant tout un livre pratique. Il s'adresse à ceux dont l'existence se passe loin des centres civilisés, là où le médecin fait souvent défaut et où il est utile, si on veut remplir les devoirs de solidarité qui lient les hommes entre eux, de savoir discerner les signes physiques de l'état d'un malade. Il indique les modes les plus sûrs, les plus rapides et les plus simples pour arriver à connaître l'affection dont peut être atteint l'individu auquel on peut être appelé à donner des soins. Il dit ce qu'il faut faire, comment on doit procéder, par quels moyens on peut arriver à remplacer en quelque sorte le praticien.

C'est un livre fait en vue d'une œuvre philanthropique, toute fraternelle, ou l'auteur s'ingénie à être clair, exact et où il allie sa science à une très grande simplicité.

Il analyse soigneusement les symptômes propres à chaque affection ; il montre le traitement qu'il faut suivre, il donne le remède qu'il faut employer et explique comment celui-ci doit être administré. Il dit tout cela avec un sens très net du public auquel il s'adresse. Il y a dans sa façon d'expliquer les choses, de l'expérience et de la bonté. On saisit qu'il parle à des gens pour qui le dévouement est affaire d'habitude. On a l'intuition qu'il ne doute pas de l'intelligence de son lecteur et qu'il devine que cette intelligence se manifestera d'une façon d'autant plus vive qu'elle aura pour auxiliaire le devoir.

Dans un chapitre particulier, l'auteur donne la nomenclature des médicaments qu'on devrait toujours trouver dans une infirmerie centrale desservant, par exemple, une zone coloniale et il n'oublie pas de relever ce qui est nécessaire dans ce qu'il appelle, spirituellement, « l'arsenal médico-pharmaceutique du missionnaire et de l'explorateur en campagne ».

Les notions d'hygiène coloniale ont, naturellement leur place dans ce livre ; le Dr Dauchez s'est appuyé, pour les présenter, sur ceux de ses confrères qui ont le mieux décrit tout ce que comporte cette partie si essentielle d'un ouvrage qui s'adresse à des gens dont la vie doit se passer sous des climats dont la salubrité est trop souvent discutable et où, presque toujours, les variations de la température, la chaleur, l'excès d'humidité, le changement de nourriture, la dépression morale, le surmenage sont les causes d'effets physiques qui dégénèrent souvent en maladies.

Nous avons été heureux de trouver, à la fin de ce manuel que nous ne pouvons trop recommander, un chapitre consacré à l'assistance coloniale française et où on trouvera la liste officielle des postes de secours, des dispensaires, des instituts Pasteur, des laboratoires qui ont été créés dans nos colonies.

L'Empire franco-barbaresque. Étude spéciale de la question du service militaire des indigènes algériens. — Numéro spécial, 96 pages, de la Revue Indigène, 16 *bis*, rue Mayet. Directeur : Paul Bourdarie. Prix : 2 francs.

Au moment où cette question importante et délicate est agitée dans la presse métropolitaine et dans les assemblées algériennes, une étude comme celle que vient de publier notre confrère est de la plus grande utilité. Elle embrasse tout le problème, questions techniques à part, et fournit une documentation précieuse. En particulier, les deux derniers chapitres : les Objections — les Compensations, présentent un intérêt réel.

La méthode des études spéciales adoptée par notre confrère est excellente à tous les égards et nous le félicitons de savoir si bien l'appliquer.

L'Organisation judiciaire dans les colonies portugaises, par A. de Almada Negreiros, membre associé de l'Institut colonial international (rapport extrait du « Compte rendu de la session de l'Institut colonial » tenue à Paris, en juin 1908). Bruxelles.

En publiant ce rapport, l'Institut colonial international nous a permis de prendre connaissance d'un travail fort intéressant où l'auteur passe en revue les systèmes judiciaires qui se sont succédés depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, dans les colonies portugaises.

M. de Almada Negreiros fait suivre cette étude rétrospective d'un aperçu très complet des institutions judiciaires telles qu'elles existent aujourd'hui au Cap-Vert, en Guinée, à Mozambique, comme dans les îles de l'Océan. Il donne sur l'organisation judiciaire actuelle dans ces colonies des renseignements très précis, n'oubliant aucun détail et résumant avec beaucoup de clarté certains décrets ou règlements.

Après avoir pris connaissance de cet opuscule, on a une vue d'ensemble de la justice telle qu'elle est distribuée dans les possessions portugaises ; on sait comment les territoires ont été divisés à cette fin et on n'ignore plus rien de la constitution des tribunaux, cours d'appel, tribunaux de communes, municipaux et populaires dans ces pays d'outre-mer.

Compte rendu de la session tenue à Paris les 3, 4 et 5 juin 1908 de l'Institut colonial international, 36, rue Veydt, à Bruxelles ; chez Augustin Challamel, 17, rue Jacob, à Paris.

Le compte rendu de la session annuelle de l'Institut colonial international qui s'est ouverte, cette année, à Paris, le 3 juin dernier, vient de paraître. Nos lecteurs y trouveront la sténographie des séances, ainsi que les rapports et communications qui ont été présentés pendant cette session.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES PROJETS D'UNION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'AFRIQUE AUSTRALE ANGLAISE. — Ch. Mourey..... 33

LE TAFILELT (*suite*). — W. B. Harris..... 38

Chronique de l'armée coloniale : Le ballon à Casablanca..... 46

Bibliographie..... 47

Les Projets d'Union

ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

de l'Afrique australe anglaise

Le 12 octobre dernier, une « Convention » de 33 membres, représentant les colonies, pays et protectorats de l'Afrique australe anglaise, s'est réunie pour rechercher les moyens de doter cette vaste région des organes d'action commune qui lui font actuellement défaut. Qu'après le Canada et l'Australie, les dépendances de la couronne britannique dans le Sud du continent noir manifestent le désir de sortir de l'état d'émiettement politique dans lequel elles vivent, qu'elles sentent le besoin de donner un centre d'attraction au patriotisme sud-africain, il n'y a là qu'un phénomène très naturel. Il nous a paru toutefois qu'il n'était pas inutile d'en noter les symptômes actuels et d'en suivre le développement en nous efforçant de dégager les données d'un problème politique assez complexe et de la solution duquel dépend l'avenir d'une partie notable de l'Afrique anglaise. Mais auparavant qu'on nous permette de rappeler ici quelques chiffres et quelques faits.

***

Les possessions britanniques de l'Afrique australe — nous envisagerons ici seulement les pays situés au Sud du Zambèze — s'étendent sur environ 2 millions 300 kilomètres carrés de superficie. C'est à peu près quatre fois la France. Considérée dans son ensemble, cette vaste région constitue un plateau affaissé dans sa partie centrale et qui se relève lentement vers le Sud et l'Est pour s'appuyer contre les chaînes de hautes montagnes — certaines dépassent 3.000 mètres — qui bordent le littoral méridional et oriental de l'extrémité de l'Afrique. Sauf sur le littoral est, relativement bien arrosé, les pluies sont rares; le climat est très sec, modérément chaud et d'une exceptionnelle salubrité. Le sol en général peu fertile se transforme sur de grands espaces en déserts véritables. Peu de cours d'eau, pas un seul fleuve navigable ; l'Orange malgré l'étendue de son bassin et la longueur de son cours a toutes les allures d'un torrent capricieux, au débit variable ; large nappe débordante à certaines époques de l'année, il se réduit à d'autres à quelques filets d'eau.

Les voies de communication faisant défaut, pour voyager dans cet immense pays, pour traverser les solitudes du *veldt* on en était réduit, avant les chemins de fer, aux charrettes à bœufs, aux *wagons* dont on se sert encore partout où la voie ferrée n'a pas pénétré.

Longtemps simple station de ravitaillement sur la route de l'Inde, les établissements fondés par les Hollandais au Cap, vers le milieu du XVIIe siècle, se développèrent lentement. Il n'y avait rien dans ce pays qui pût attirer de grandes masses de population comme au Canada, aux Etats-Unis et même en Australie. Encore aujourd'hui, ces vastes espaces sont peu peuplés; 6.500.000 habitants à peine, dont moins de 1.200.000 blancs y vivent clairsemés (1).

« Le trait dominant de la vie sud-africaine »,

(1) Ces chiffres se décomposent de la manière ci-après :

	Blancs	Indigènes ou asiatiques	Totaux
Colonie du Cap.....	579.741	1.830.063	2.409.804
Transvaal.....	300.225	1.053.975	1.354.200
Natal.....	97.109	1.011.645	1.108.754
Rhodesia (du Sud).....	12.623	593.141	605.764
Orange.....	143.419	241.626	385.045
Basoutoland.....	895	347.953	348.848
Bechouanaland.....	1.004	119.772	120.776
	1.135.016	5.198.175	6.333.191

écrit un des hommes qui ont le mieux vu l'Afrique australe (1), « la chose qui frappe de plus en plus le voyageur quand il voit l'une des parties du pays après l'autre, c'est le petit nombre des habitants et l'isolement dans lequel ces habitants, ceux de 6 ou 7 villes exceptés, sont contraints de vivre. C'est l'œuvre de la nature. Elle n'a pas partagé cette vaste région en communautés politiques ou sociales, distinctes par des limites physiques bien déterminées, mais elle y offre à la vie humaine des moyens d'existence si pauvres (scanty), elle offre à l'industrie humaine, à moins qu'elle ne soit aidée par des capitaux, si peu d'occasions que les colons, sauf là où le capital est venu à leur secours, sont en nombre infime et l'on peut vraiment appeler l'intérieur de l'Afrique australe une vraie solitude que parsèment çà et là quelques oasis de population. » Et encore cette population — nous parlons seulement pour l'instant des blancs — est-elle divisée par la psychologie ethnique et par l'histoire en deux fractions très opposées, et numériquement à peu près égales.

Entre les premiers pionniers hollandais, puisant dans leur langue et leur religion la force de conserver une vigoureuse individualité, et les Anglais conquérants, les maîtres d'aujourd'hui, il existe un antagonisme profond qui repose, non pas seulement sur le souvenir des luttes d'autrefois et d'hier, mais sur des différences essentielles dans la façon d'envisager la conduite de la vie, et qui est entretenu par une sorte de spécialisation dans les occupations : malgré les efforts de l'Angleterre pour développer la colonisation agricole par des gens de race anglaise, l'agriculture, l'élevage, demeurent encore, on peut dire, presque tout entiers, entre les mains des Boers ; les Anglais eux, sont *business men*, employés de commerce ou de banque, ingénieurs, ouvriers de choix, commerçants ou industriels.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, il est à peine besoin de le rappeler, isolées dans la masse des possessions anglaises ou portugaises, deux républiques groupaient sur le plateau sur environ 442.000 kilomètres carrés une population blanche de 450.000 habitants, en très grande majorité de descendance hollandaise. Tant qu'elles subsistèrent on pouvait considérer comme chimériques tous projets d'union ou de fédération entre les diverses parties de l'Afrique australe; il eût toujours été en effet très difficile de tenir la balance égale entre des groupements si inégaux et de calmer les craintes que les plus faibles eussent toujours éprouvées de voir leur influence — leur existence même — annihilée par un partenaire plus puissant.

Et cependant, à trois reprises durant la seconde moitié du siècle dernier, des hommes d'initiative ou de proie ont essayé de réaliser ce qui pouvait paraître impossible et de donner un peu de cohésion à cette masse amorphe. La première tentative date de 1858, c'est-à-dire du lendemain même du jour où l'Angleterre venait de reconnaître l'indépendance de ceux des Boers qui s'étaient séparés du tronc commun dans le précédent quart du siècle. Sir Georges Grey devenu gouverneur du Cap en 1854 s'était vite aperçu des périls d'une politique qui, sous le prétexte de diminuer les responsabilités coloniales de la mère-patrie, s'était résignée à voir se morceler un magnifique domaine. Mais on était en Angleterre dans la période où les colonies semblaient une charge, non seulement le projet de sir Georges Grey qui consistait à unir l'Etat libre d'Orange à la colonie du Cap, à Natal et à ce qu'on appelait alors la Cafrerie anglaise ne fut pas agréé, mais il valut à son auteur, accusé de manifester un esprit de trop grande indépendance, un rappel assez brusque. Le succès de cette combinaison eût cependant été certain, l'Etat libre y adhérant par avance ; en tous cas, elle était basée sur le bon vouloir de chacun des futurs participants et celui qui s'était proposé de la mener à bien comptait seulement sur la persuasion pour faire aboutir ses projets. C'est au contraire à la contrainte que voulait faire appel lord Carnarvon, alors ministre des colonies, quand il songea à reprendre vingt ans plus tard l'idée de la *closer union*. En effet, l'annexion du Transvaal proclamée le 12 avril 1877 fut le premier pas vers sa réalisation, mais les guerres cafre et zoulou absorbaient bientôt toute l'attention de sir Bartle Frere, gouverneur de la colonie du Cap à qui était échue la mission de poursuivre l'unification de l'Afrique australe; de son côté le Transvaal s'était ressaisi et en décembre 1880 entrait en insurrection. On sait le reste : l'arrivée aux affaires en Angleterre d'un ministère libéral, la convention de Prétoria (3 août 1881) rendant le Transvaal aux Boers. Tout était à recommencer (1).

Quand le grand africain qu'était Cecil Rhodes, toujours attentif à tout ce qui pouvait contribuer à favoriser l'expansion de sa patrie d'adoption — et en même temps les intérêts de l'Angleterre — voulut, au cours de son ministère (1890-1896) mettre un peu de cohésion dans cet assemblage hétéroclite de pays qui s'appelait l'Afrique australe, c'est non à une union politique qu'il songea, mais à une union commerciale, à une sorte de Zollverein. Déjà, l'Etat libre avait conclu avec le Cap une union douanière; pour décider le Transvaal à transformer ce duo en trio, le gouvernement impérial alla jusqu'à offrir au président Kruger, avec la baie de Kosi, les moyens de réaliser un des rêves de sa vie : un port pour le Transvaal! Mais le vieux Boer se méfiait des présents de Cecil Rhodes. En outre, il voyait se construire le chemin de fer de la baie de Delagoa dont l'achèvement en 1895 allait affranchir le Rand du monopole des transports par voie ferrée qu'avait jusqu'alors détenu le Cap : il refusa

(1) Bryce. *Impressions of South Africa.*

(1) La tentative de lord Carnarvon, qui s'était traduite par le dépôt au Parlement et le vote du South African Act de 1877, avait au reste rencontré une opposition au Cap même, dont le Parlement craignait de voir échapper à la colonie, par l'exécution de l'Act en question, certaines prérogatives et certains privilèges. Sur l'Act de 1877, consulter un article de la *Quarterly Review* d'octobre 1900.

donc et avec lui le Natal qui espérait, en conservant toute liberté d'action, pouvoir tirer de gros bénéfices de l'exploitation de la ligne de chemin de fer qu'il lançait à l'assaut du plateau Sud-Africain et dont il entendait régler à sa guise les tarifs.

***

Des événements décisifs devaient bientôt changer la face des choses dans l'Afrique australe.

La guerre d'abord. En supprimant l'indépendance de la République sud-africaine et de l'Etat libre d'Orange, la longue et pénible lutte de trois années qui s'acheva à la capitulation de Veereniging détruisait le cadre national dans lequel pouvait s'entretenir, se nourrir, pour ainsi dire, le particularisme boer. Aucune lutte sérieuse, armée, n'est plus désormais possible entre des pays qui sont tous des colonies britanniques; par suite a disparu la crainte que le Transvaal ou l'Orange pouvaient éprouver de voir un jour une fédération douanière ou politique dégénérer en oppression tyrannique ou en absorption du plus faible par le plus fort. De la politique internationale la lutte d'influence entre les deux nationalités passe sur le terrain de la politique intérieure; elle deviendrait, si l'union se réalisait, en quelque sorte un problème électoral, en cessant d'être un problème vraiment national. Chacune des nationalités en présence, à condition qu'elles jouissent de droits égaux, peut espérer s'emparer du pouvoir. Certes, un pays dans lequel les partis politiques coïncideraient avec des races différentes semble, à première vue, voué à des luttes intenses, semble condamné à une agitation perpétuelle. Mais la réalité est heureusement plus complexe : dans chaque groupe national il se crée des sous-groupes, des scissions s'opèrent qui facilitent l'accord par la formation progressive de partis nouveaux.

Mais si la guerre avait fait disparaître l'obstacle le plus puissant que pouvait rencontrer l'idée d'une union étroite entre les diverses colonies de l'Afrique australe, elle avait laissé subsister le particularisme colonial ainsi que le régime d'émiettement politique et économique auquel le pays est actuellement soumis. Pour se rendre compte des excès auxquels peut aboutir ce régime, il faut oublier la conception que nous avons, nous autres Français, du droit colonial.

Si l'Afrique australe était sous la domination de notre pays, il est probable en effet qu'aucune des questions qui agitent en ce moment cette vaste région ne se poserait. Ses diverses parties, dotées d'une autonomie très relative, seraient sous l'autorité d'un gouverneur général disposant de pouvoirs très étendus et prenant son inspiration à Paris. On ne concevrait même pas l'idée qu'il pût exister entre les colonies des différences profondes dans leur législation, dans leurs institutions, dans leur politique indigène; des décrets auraient vite fait de ramener l'unité de vues et, sinon le calme dans les esprits, tout au moins cette harmonie dans le droit que nous tenons à assurer aux populations placées sous notre domination. Mais en pays anglais, la situation est tout autre. Le Cap, Natal, le Transvaal et l'Orange étant dotés du régime représentatif et de l'autonomie jouissent, tout comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Terre-Neuve, de l'indépendance la plus complète en matière de législation et d'administration — sous la seule réserve du lien très léger qui les relie à la métropole. Chacune d'elles est vis-à-vis de ses voisines dans la même situation qu'à l'égard d'un pays étranger; aucune autorité n'a qualité pour concilier ceux de leurs intérêts qui sont en opposition, ou pour régler les différends qui peuvent s'élever entre elles. On voit vite les conséquences d'un pareil système, et nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes,

Une des questions qui préoccupent le plus, à juste raison, les hommes politiques de l'Afrique du Sud, c'est la question indigène. La population noire se développe assez rapidement. En quinze ans, de 1885 à 1900, elle a presque doublé; comment conciliera-t-on ses intérêts avec ceux des colons de race européenne, comment s'assurera-t-on la main-d'œuvre nécessaire à l'industrie minière et à l'agriculture, qui sont les deux principales sources de richesse du pays; quels droits convient-il de concéder aux noirs? Autant de problèmes dont il serait vain de vouloir rechercher la solution dans une seule des colonies et qui les intéresse toutes. De même la sécheresse est l'un des plus grand fléaux de l'Afrique du Sud; il frappe sans distinction de frontières; les sauterelles s'abattent sur les récoltes, les épizooties déciment le bétail. Dans toutes ces éventualités, si actuellement on reconnaît une entente désirable pour lutter contre le mal, il faut négocier, réunir des sortes de petits congrès, faire de la diplomatie...

Mais c'est surtout quand il s'agit de transports que le mal éclate aux yeux des moins prévenus. Par suite du tracé de leurs frontières, le Transvaal et l'Orange sont, dans une certaine mesure, à la merci des colonies côtières, maîtresses des voies ferrées qui donnent accès au plateau, mais ces colonies elles-mêmes verraient leur prospérité compromise si le Transvaal, ne consultant que son intérêt immédiat, réservait tous ses transports au seul chemin de fer de la baie de Delagoa, qui impose aux machines dont a besoin l'industrie minière du Rand des charges inférieures à celles qu'elles ont à subir sur les autres lignes sud-africaines. Dans un très long memorandum que le haut commissaire actuel de l'Afrique australe, lord Selborne, a rédigé dans l'été de 1907 sur la question de la *Closer-Union* (1), ce bizarre enchevêtrement d'intérêts et de points de vue est excellemment mis en lumière :

« De toutes les questions pouvant donner lieu à des divergences d'opinion ou d'intérêt entre les colonies de l'Afrique du Sud, il n'en est aucune

(1) Voir Cd 3564 (*Parliamentary papers*).

qui offre autant de danger que la question des chemins de fer. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'il n'existe pas de champ renfermant plus de germes de discussions et de difficultés que le système des voies ferrées de l'Afrique australe. Tant que les gouvernements des cinq colonies seront complètement indépendants des uns des autres, leurs intérêts en matière de railways seront, non seulement distincts, mais absolument incompatibles. Les ports de la colonie du Cap et de Natal luttent à qui arrachera à l'autre une tonne de marchandise. L'Orange désire qu'il passe à travers son territoire le plus possible de tonnes de marchandises à destination du Transvaal, mais il est de l'intérêt du Cap qu'il en passe le moins possible à travers l'Orange. Pour chaque tonne qui, se rendant au Transvaal, pénètre dans l'Orange au pont de Norval, le Cap perd une recette égale à celle qu'il réaliserait si cette tonne se rendait au Transvaal par la ligne Kimberley-Fourteen-Streams-Klerksdorp. De même il est de l'intérêt du Natal d'envoyer les marchandises destinées au Transvaal et débarquées à Durban par Volksrust et non par Vereeniging et l'Orange. Ainsi les intérêts de chacune des colonies du Cap, de l'Orange et de Natal sont en conflit. Mais si l'on en vient à considérer les intérêts du Transvaal, on constate qu'ils sont diamétralement opposés à ceux des trois autres colonies. Le Transvaal perd chaque fois qu'une tonne de marchandises lui arrive par une autre voie que la baie de Delagoa. Si le Transvaal était aussi indifférent à la prospérité des colonies voisines qu'un Etat européen quelconque peut l'être à celle d'un Etat limitrophe, tout son trafic passerait par le territoire portugais. Et dans ce cas quelle serait la situation des chemins de fer et des finances des colonies sœurs et des ports du Cap et de Natal ? »

Entre Etats étrangers, cette situation est normale bien qu'on puisse en souffrir profondément. Entre colonies soumises à la même allégeance elle devient vite intolérable. Elle aurait pu cependant se prolonger encore longtemps, tant est enraciné profondément l'esprit de particularisme de certains des groupements de l'Afrique australe — du Natal par exemple, soumis à des conditions géographiques et économiques assez spéciales — si la crise économique intense qui sévit sur les pays sud-africains depuis la fin de la guerre n'avait fait apparaître aux yeux les plus réfractaires à l'union les inconvénients du régime actuel.

Pour des motifs divers, abus de spéculation sur les terrains et excès d'immobilisation des capitaux, encombrement produit sur les marchés par une importation trop abondante, *rush* d'immigrants s'imaginant que sitôt la guerre terminée une ère de prospérité inouïe allait s'ouvrir dans l'Afrique australe, — pour tous ces motifs, les affaires languissent, le commerce demeure stationnaire et, l'industrie minérale exceptée, toutes les branches de l'activité économique du pays sont atteintes profondément. Les finances publiques se ressentent du mauvais état des affaires. Au Transvaal, l'année dernière, le ministère du général Botha s'est résolument attelé aux réformes : un grand nombre d'emplois administratifs ont été supprimés d'un coup ; dans tous les services des réductions de crédit ont dû être effectuées. Au Cap la situation n'était guère plus brillante. En juin dernier le cabinet Merriman présentait au Parlement un budget en déficit de plus de 22 millions de francs (Recettes : 6.777.480 livres sterling ; dépenses, 7.679.241 livres sterling) et proposait à l'assemblée pour combler ce trou formidable des mesures fiscales rigoureuses.

Est-il besoin de rappeler le renchérissement constant de tout ce qui est nécessaire à l'existence, qui fait que l'Afrique australe est actuellement l'un des pays du monde où le coût de la vie est le plus élevé ? A Johannesburg une famille ouvrière dont le chef gagne 25 francs par jour peut à peine subsister avec cette somme. Dans un de ses derniers rapports, la Compagnie de Beers ne signalait-elle pas que le pied cubique de bois qui coûte 75 centimes pris à San-Francisco revient à Port-Elisabeth au moment où il atteint l'Afrique australe, à 1 fr. 90 et est délivré à Kimberley à 4 fr. 75 ?

***

Dans toute l'Afrique du Sud on a réfléchi et l'on s'est rendu compte que bien des dépenses pourraient être encore évitées : on entretient 4 ministères, 4 parlements, 4 administrations distinctes, 4 agents généraux à Londres. Quel luxe pour un pays qui ne compte que 1.200.000 habitants de race blanche ! C'est probablement 3 à 4 millions de francs que la *closer-union* permettrait d'économiser sur les 400 millions que forme le total des budgets des 4 colonies autonomes (1). Ce n'est certes pas un chiffre trés élevé et il ne suffirait pas à décider les hésitants : mais à côté des avantages que l'on peut évaluer avec une précision relative et « compter », combien d'autres qui ne sont pas moins certains quoique moins évidents ? Pour le commerce, pour l'industrie, le besoin de stabilité est l'un des plus essentiels. Pour établir sur des données certaines un projet d'entreprise, pour calculer ses chances d'avenir, les bénéfices qu'elle permettra de réaliser, il est très gênant d'avoir à compter avec 4 législations différentes, d'avoir affaire à 4 administrations distinctes dont on ignore si elles ne vont pas prendre certaines décisions dont on pourra souffrir et sur lesquelles on se trouve hors d'état d'exercer la moindre influence. Dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, il n'y aurait donc

(1) **Projets de budgets pour 1908-1909.**

	Recettes	Dépenses
	Liv. st.	Liv. st.
Colonie du Cap	7.467.000	7.679.000
Natal	3.627.000	3.620.000
Transvaal	4.683.000	4.534.000
Orange	795.000	858.000
	16.572.000	16.691.000

que des avantages à sortir d'un régime de commerce international — les douanes exceptées — pour bénéficier des facilités que présentent pour l'échange les relations entre nationaux d'un même Etat.

***

La guerre de 1899-1902, disions-nous, a rendu possible le groupement en un seul Etat, centralisé ou fédératif, peu importe, des colonies anglaises de l'Afrique australe; la crise économique en a fait apparaître l'impérieuse nécessité. En rappelant les tentatives faites antérieurement pour réaliser la *closer-union* ainsi qu'en exposant un peu longuement peut-être les inconvénients du système actuel, nous avons essayé de mettre en évidence l'importance que présente pour l'Afrique australe la question qui se débat au Cap, où la Convention qui avait inauguré ses travaux à Durban a transporté ses séances depuis le 23 novembre. Il nous reste à dire quelques mots des difficultés spéciales que l'Assemblée est appelée à rencontrer sur sa route et de la solution desquelles dépend le succès de ses délibérations.

Les questions épineuses que la Convention a à débrouiller sont assez nombreuses. En admettant que l'accord soit assez facile sur la forme à donner à la constitution sud-africaine — union ou fédération — il restera à ses membres à s'entendre sur le mode de représentation au Parlement commun : question délicate entre toutes. Par suite de la répartition de la population blanche, en général anglaise dans les villes, et afrikander dans les campagnes, par suite des bizarreries de l'actuelle division des circonscriptions électorales dans certaines colonies, il sera indispensable de prendre les plus grandes précautions pour maintenir une proportion équitable entre les représentants à donner à telle ou telle fraction de la population, et empêcher ainsi que dans les luttes électorales, comme nous le disions plus haut, les partis ne coïncident trop exactement avec les races. Puis il faudra régler le régime des chemins de fer, mais ici il ne semble pas qu'il doive se produire de très graves conflits. Le jour où toutes les recettes réalisées de ce chef dans l'Afrique australe iront dans une caisse commune, les compétitions que lord Selborne signalait dans les pages que nous avons reproduites perdront toute acuité.

La question indigène sera moins facile à résoudre. Elle offre, avons-nous dit, une importance capitale et c'est une des matières sur lesquelles se manifestent actuellement les plus grandes divergences que l'on ait à constater entre les législations de chaque colonie, une de celles sur lesquelles l'opinion publique est le plus divisée. Au Cap où, par suite de la présence d'une population de métis assez nombreuse, il était difficile d'établir une ligne de démarcation bien précise entre blancs et noirs, la loi a accordé le droit de vote à ceux d'entre les indigènes qui sont capables de signer leur nom et d'indiquer par écrit leur profession et leurs occupations. Mais au Transvaal et dans l'Orange dont la population est toujours demeurée très à l'écart des indigènes, nul Boer et même nul Anglais n'admet l'idée du vote noir ; au Natal enfin où les blancs sont à peu près dans la proportion d'un contre onze indigènes ou asiatiques, où les noirs se sont souvent révoltés, les colons sont encore plus réfractaires à toute extension des droits des non-européens.

Enfin il faudra choisir la capitale de l'Afrique australe unifiée. Sera-ce le Cap, qui peut invoquer en sa faveur la tradition historique, le voisinage de la mer qui joue un si grand rôle dans la vie économique du pays ; sera-ce Pretoria, dont la position géographique est plus centrale, qui se vante de son climat, de la proximité du grand centre industriel de Johannesburg ; ou sera-ce Bloemfontein dont le choix aurait au moins l'avantage de départager le Cap et le Transvaal et de renvoyer, comme on dit, ces deux ardents plaideurs dos à dos ? Autant de problèmes à résoudre et à résoudre maintenant, car il serait imprudent d'en remettre l'examen au Parlement sud-africain de demain et de laisser à cette assemblée, qui par ailleurs ne manquera pas de besogne, le soin de solutionner ces délicates questions. Ce serait vouloir assurer au nouveau régime, dès son entrée en vigueur, la perspective de luttes politiques aiguës, au moment même où il aura le plus besoin, pour s'imposer, d'apaisement et de concorde.

***

Quoi qu'il en soit, il est extrêmement probable que l'année 1909 ne se passera pas sans que nous assistions à l'éclosion d'une nation nouvelle. L'heure est en effet particulièrement propice pour l'entente qui doit produire une Afrique australe unifiée. Car dans tous les pays intéressés, sauf peut-être à Natal, l'opinion, remuée par l'active propagande de nombreuses Sociétés formées dans le but unique de faire campagne en faveur de la *closer-union*, dirigée par des hommes comme sir Henry de Villiers, M. Merriman, le Dr Jameson au Cap, le général Botha et tout son parti au Transvaal, M. Steyn dans l'Orange, l'opinion presque entière s'est prononcée en faveur de la création d'un gouvernement central ayant la préoccupation des intérêts généraux du pays et disposant de la force morale et de l'autorité indispensables pour les défendre : « Ce dont l'Afrique du Sud a le plus besoin, écrivait encore lord Selborne, c'est de stabilité; stabilité dans l'organisation politique, stabilité dans ses conditions économiques, stabilité dans son industrie.

« Seule, la stabilité permettra au fermier de récolter en toute tranquillité, là où il a semé ; seule elle donnera aux placements des commerçants la sécurité nécessaire ; elle seule poussera le capitaliste à envoyer ses capitaux dans le Sud africain. Dans le passé notre pays a été le jouet des circonstances, faute d'une autorité humaine en mesure d'utiliser ces circonstances et de les faire servir à un but national. L'avenir de l'Afrique

du Sud sera ce que les Sud-Africains l'auront mérité. »

Il n'est pas douteux que les hommes qui composent la Convention de Cape-Town ne soient disposés à s'inspirer de ces sages paroles. Ils représentent véritablement l'élite de la politique, du barreau, du monde des affaires. On ne pouvait souhaiter assemblée mieux composée, ni mieux à même, à en juger par le passé de ses membres, d'écarter les mesquines considérations de clocher pour faire triompher les principes de justice dont doit s'inspirer, si elle veut durer, toute grande communauté politique. Souhaitons qu'ils donnent bientôt un corps à toutes les aspirations de leurs concitoyens vers l'unité et qu'il sorte de leurs délibérations un projet de constitution sur lequel puisse se faire l'accord de tous ceux qui rêvent de voir, au Sud du Zambèze, vivre et prospérer un grand Etat afrikander.

CHARLES MOUREY.

LE TAFILELT

D'APRÈS M. W. HARRIS

(*Suite*) (1).

Notre arrivée au Tafilelt (*suite*).

Près de nous, passant la nuit dans le fondouk, se trouvaient quelques Harratin de l'oued Draâ, de petite taille, de teint cuivré, et dont les figures témoignaient de leur origine nègre. C'étaient d'aimables garçons et nous invitâmes les trois ou quatre qu'ils étaient à prendre part à notre festin; bien qu'ils parlassent peu l'arabe, ils contribuèrent gaiement à notre divertissement. C'étaient des voyageurs, comme moi-même, n'ayant vraisemblablement aucun but spécial, bien que la principale cause de l'émigration chez les indigènes du Draâ provient de ce que les cultures des rives de ce cours d'eau n'arrivent à produire que de quoi faire subsister un certain nombre d'existences et qu'ainsi l'excès de population qui va en croissant grandement, cherche sa vie un peu partout. Ceci explique sûrement le grand nombre d'Harratins, etc., que l'on trouve répandus dans tout le Maroc.

Nous étions debout avant l'aurore, et après avoir chargé nos ânes à la lueur de ce qui restait de la petite chandelle que nous avions achetée la veille, nous partîmes pour accomplir la dernière étape de notre voyage. Ayant pénétré sous l'épaisse palmeraie, nous rejoignîmes un chemin plus large que d'habitude et, prenant une direction Sud-Est à travers le district d'Es-Sifa, nous passâmes à gué l'oued Ziz, la principale rivière du Tafilalet, à environ quatre milles d'El-Meharza. L'eau de l'oued Ziz, au contraire de celle de l'oued Gheris, est fraîche et c'est sur son débit, par conséquent, que les indigènes comptent principalement pour leurs irrigations. Le cours actuel de la rivière et l'abondance de l'eau étaient loin d'être équivalents à ceux de l'oued Gheris à cette époque; mais cela pouvait provenir en grande partie de ce qu'une grande quantité de cette eau était détournée dans la partie supérieure, car la rivière est si profondément encaissée dans ses berges que l'eau nécessaire à la culture d'un terrain situé en un point de son cours doit être amenée de plusieurs milles au-dessus.

Le district d'Es-Sifa, dont nous avions, sauf à proximité immédiate d'El-Meharza, parcouru le territoire entre les oueds Gheris et Ziz, ne témoigne pas d'une grande fertilité, bien que les palmeraies y soient comparativement en grande quantité. Le sol est sablonneux et les jardins sont mal entretenus et mal soignés; beaucoup des murs en tabia que nous vîmes tombaient plus ou moins en ruines. De là, nous passâmes à gué la Ziz et pénétrâmes directement au Nord des ruines de Sidjilmassa ou, comme on l'appelle plus généralement, Medinet-el-Hamra; la culture du palmier et des autres arbres y est faite avec beaucoup plus d'attention et, dans les jardins soigneusement emmurés de l'oued Ifli, nom de ce district, on constate encore plus de soins et d'entretien de la part des propriétaires. Dans toutes les directions courent des canaux d'eau, les plus larges et les plus profonds que nous eussions encore vus, surtout celui qui coule au Nord de Sidjilmassa et qui fournissait sans aucun doute cette ville si grande autrefois. Même aujourd'hui, le canal est en bon état, bordé soigneusement de murs en briques et traversé en plusieurs endroits par des ponts sur voûtes. J'aurai d'ailleurs à revenir bientôt sur Sidjilmassa. Nous traversâmes donc les épaisses palmeraies, par des chemins serpentant tantôt dans une direction, tantôt dans une autre au-dessus d'innombrables et rapides cours d'eau; nous passâmes ensuite en dehors du grand Ksar de Rissani, siège de ce qu'on peut appeler ici le Gouvernement, avec ses murailles solidement fortifiées; puis en vue du marché de Mouley Ali Chereff où sont disposées, comme des ruches d'abeilles, des échoppes à toiture en forme de dôme dans lesquelles les indigènes vendent leurs marchandises; puis encore en vue de Bou-Aam, centre commercial et intellectuel des oasis, où résident les marchands de Fez, jusqu'à ce qu'enfin le désert nous apparût de nouveau, à l'extrémité des palmeraies.

Débouchant presque brutalement sur la vaste lande de sable, un étrange mais agréable tableau frappa nos regards. Se déployant sur une couple de milles le long de la lisière du désert, et se dégageant en blanc sur des collines blanches, le tout dansant et brillant dans l'air surchauffé, se dressait le grand camp de Mouley el Hassan, le sultan du Maroc, mort aujourd'hui. Et ce fut en effet un tableau agréable, car quelle que fût la réception qui m'attendait de la part du sultan et de ses officiers, j'étais sûr tout au moins d'une chose, c'est que ma vie était sauve.

(1) *Renseignements Coloniaux*, janvier 1908, n° 1, p. 3.

Nous nous tînmes silencieux et contemplâmes l'imposante scène qui se déroulait devant nous. Au milieu des tentes blanches, dont plusieurs étaient ornées de dessins bleus, passaient les soldats, cavaliers ou fantassins, et les gens à la suite du camp ainsi que les indigènes qui accompagnaient Sa Majesté dans sa dernière et funeste expédition au désert. Des chevaux galopaient çà et là et plusieurs cavaliers se livraient au pittoresque sport du « laàb el baroud » (jeu de la poudre). La fumée d'une centaine de feux tourbillonnait imperceptiblement dans l'air et pardessus tout s'entendait le sourd bourdonnement de la vie humaine.

Nous n'avions pas déjeuné et nous marchions déjà depuis trois ou quatre heures; nous nous assîmes à l'ombre de quelques palmiers; nous y préparâmes les dernières parcelles de notre petit paquet de thé vert et nous nous reposâmes un moment. Puis, un peu plus tard, j'envoyai mon domestique Riffain au camp pour informer de mon arrivée le ministre des Affaires étrangères du sultan, Sid el Fedhoul Gharnit.

Au Tafilalet avec le sultan.

Mohammed le Riffain attendit longtemps avant d'obtenir une entrevue avec Sid Gharnit, le ministre des Affaires étrangères et lorsqu'il y fut parvenu, il ne rapporta pas la promesse d'une aimable réception pour moi. En fait, mon arrivée inattendue causait à ce gentilhomme un peu âgé un grand souci, car bien que je fusse personnellement connu de lui et que je fusse porteur d'un firman du sultan m'autorisant à parcourir ses Etats, il parut tout à fait bouleversé. Un renseignement que m'apporta à son retour mon serviteur me réjouit toutefois beaucoup. Le caïd Mac-Lean, l'officier anglais attaché à la suite du sultan, était au camp. Il m'est difficile de dire les embarras auxquels je me serais heurté s'il n'eût point été là; mais heureusement pour moi, il y était et son intervention, comme on le verra, devait en plus d'une occasion améliorer dans la suite ma condition.

Il est nécessaire de dire quelques mots pour expliquer la présence, dans ce coin éloigné du Sahara, des deux officiers européens qui accompagnaient le sultan et je suis persuadé que le caïd Mac-Lean voudra bien excuser mon ingérence dans ses affaires et me permettre d'écrire quelques mots sur lui.

Il y a dix-sept ans Mouley el Hassan demanda au ministre anglais, sir John Drummond Hay, de lui trouver un jeune officier anglais pour exercer ses troupes. Mac-Lean, alors lieutenant dans un régiment de ligne, avait antérieurement adressé une demande à sir John pour obtenir un poste de ce genre et fut immédiatement désigné. Entrant dans ses fonctions avec beaucoup de goût et d'ardeur, il se rendit compte bientôt de l'excellent élément que formaient les Marocains en tant que soldats et ceux-ci, de leur côté, ne tardèrent pas à apprécier sa loyauté et sa vigueur, si bien qu'au bout d'une année environ, les hommes mis à la disposition du caïd étaient complètement formés aux manœuvres et que lui s'était acquis leur respect et leur admiration. Mais des jalousies surgirent à la Cour et vinrent désorganiser l'armée disciplinée; à de rares exceptions près, les manœuvres cessèrent. Entre temps, cependant, Mac-Lean était devenu un fidèle serviteur du sultan, se rendant utile à lui de mille façons; sa moralité britannique, si différente de celle des Marocains, avait forcé Sa Majesté à reconnaître sa probité dans toutes les affaires et à accorder à l'officier anglais sa confiance et son affection. Depuis ce temps, le caïd Mac-Lean est resté au service du sultan et il est peut-être aussi connu et certainement plus populaire en tout cas qu'aucun des familiers de la Cour. Sa situation a été délicate à tous les points de vue; mais il a si soigneusesement évité de s'immiscer dans les services qui n'étaient pas le sien, il a si adroitement et si ouvertement prouvé son désir de ne point empiéter sur les prérogatives des autres et il s'est appliqué avec un soin si constant à ne rien faire de contraire aux intérêts du sultan et du gouvernement auquel il s'était rallié qu'il lui a été possible de rester en dehors des querelles jalouses qui surviennent chaque jour à la Cour chérifienne.

A son départ de Fez, en avril de l'année 1893, pendant laquelle j'ai accompli mon voyage, le sultan emmena jusqu'à Sefrou, petite ville située à quelques heures de marche au Sud de la capitale, tout son état-major européen, c'est-à-dire les missions militaires française et espagnole, comprenant trois officiers chacune, attachées à la Cour. Mais de Sefrou, pour des raisons qui ne sont pas bien claires, il ordonna aux Européens de retourner à Fez, à l'exception du Dr Linarès, officier français, qui était commandé pour l'accompagner dans son voyage. Le caïd Mac-Lean retourna avec les autres; mais peu de temps avant mon départ de Safi, il s'était rendu, sans que j'en fusse informé, au Tafilalet pour rejoindre le camp du sultan, accompagné comme d'habitude par la troupe qui constituait sa garde. Toutefois, malgré qu'il fût au service de Sa Majesté, qu'il portât l'uniforme du sultan et qu'il fût escorté par des troupes de son maître et porteur d'un firman de celui-ci, il eut parfois à subir de grossiers traitements sur sa route et plus d'une fois sa vie fut en danger. Il était arrivé dix ou douze jours avant moi au Tafilalet et ce n'est pas sans un sentiment de gratitude et de plaisir que je constatai qu'il était là pour servir ma cause auprès du sultan et de ses vizirs. Au Dr Linarès aussi je dois un mot de remerciement. S'il n'avait pas été là pour me faire une opération dans la gorge, ce livre n'aurait, selon toutes probabilités, jamais été écrit et je ne serais pas revenu pour faire le récit de mon voyage. Ma bonne étoile, qui ne m'avait jamais abandonné dans aucune de mes explorations, m'assista encore ici, pour calmer ma souffrance, et je crois pouvoir le dire aussi, pour sauver ma vie. Mais j'anticipe un peu.

Mohammed revint enfin avec la bonne nouvelle de la présence du caïd Mac-Lean et avec deux sol-

dats chargés de me conduire au camp où un abri devait m'être donné jusqu'à ce que les avis et les désirs du sultan à mon égard fussent connus. En attendant, il me fut recommandé de « faire le mort » et de n'avoir aucune communication, soit avec les officiers européens, soit même avec les personnages indigènes. Dans quelques heures, lorsque Mouley el Hassan aurait quitté ses tentes privées pour donner ses audiences, mon sort serait connu.

Aussi suivis-je mes guides à l'intérieur du grand camp.

C'était un spectacle qui valait la peine d'être contemplé, qui valait presque à lui seul le long voyage au Tafilalet; car bien que ce ne fût point la première fois que j'ai été introduit dans le camp du sultan, je n'avais jamais auparavant vu un aussi grand nombre de troupes ou d'autres gens, ni non plus une si grande quantité de tentes.

Nous frayant un chemin à travers le camp, nous arrivâmes enfin à un point près duquel je reconnus le campement européen du caïd Mac-Lean. Là, après que mes guides m'eurent adressé quelques paroles de bienvenue, on m'introduisit dans une tente en forme de cloche, petite et bien délabrée, du modèle en usage dans l'armée marocaine pour les soldats; elle était déjà à moitié pleine, et une place m'y fut faite par ses occupants—une réunion d'hommes grossiers, il est vrai, mais tous empressés à me procurer autant de bien-être que les circonstances le comportaient. Je restai dans cette petite tente cinq jours, dont j'aurai à reparler, et j'y appris que le soldat marocain si mal payé et si mal habillé, si sale et grossier dans son langage soit-il, peut, lorsqu'il lui plaît, faire preuve d'une bonté et d'une sollicitude bien plus grandes qu'on ne pourrait s'y attendre de la part de pareilles gens; et mes cinq jours de maladie pendant lesquels je reçus les soins attentionnés de la poignée d'hommes qui partageaient mon logement ou plutôt dont je partageai le logement, me firent connaître un des côtés de l'étrange caractère du peuple arabe. Quelque maigres que fussent leurs rations, le meilleur de chaque chose était cuit spécialement pour moi, malgré que je ne fusse point capable d'avaler même de l'eau la plus grande partie du temps et ces garçons si grossiers, employés et entraînés à tous les crimes et à toutes les brutalités, étaient devenus comme des infirmières dans une chambre de malade. Baissant la voix de peur de m'éveiller quand ils me croyaient endormi, évitant de faire du bruit lorsqu'ils maniaient leur petit plateau à thé ou qu'ils remuaient leur petit feu de charbon de bois, ils passaient leur temps à essayer de me distraire ou de ranimer mes forces abattues. Je retrouvai deux d'entre eux l'été dernier à Fez où j'étais allé pour rencontrer le nouveau sultan pendant qu'il s'y rendait lui-même, un mois après son avènement; nous passâmes ensemble une orageuse nuit de plaisir, plaisantant au souvenir des privations que nous avions endurées au camp du feu sultan au Tafilalet, et nous amusant d'une façon qui aurait pu être plus raisonnable; car j'étais si content de pouvoir m'acquitter dans une faible mesure des témoignages de bonté qu'ils avaient eu pour moi que, sans doute, mes voisins furent tenus éveillés toute la nuit par notre musique et nos chants.

Peu de temps après mon arrivée, je reçus un message du caïd Mac-Lean m'informant qu'il ne pouvait me voir avant que les désirs du sultan ne fussent connus; et que si j'avais besoin de quelque chose, il fallait m'adresser à lui en cachette, car il avait reçu des ordres stricts pour n'avoir aucune communication avec moi, quant à présent. En attendant, j'adressai à Sid Gharnit une requête écrite pour obtenir qu'une petite tente fût mise à ma disposition pour me loger, moi et mes hommes; c'était tout ce que je lui demandais. Vers le soir, je reçus une réponse. Le sultan avait été informé de mon arrivée et en était très indigné; il refusait absolument de me donner une tente ou quelque autre chose que ce fût, et je devais rester où j'étais jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y avait rien à faire; et comme je devenais à chaque instant de plus en plus malade, je restai couché dans la malpropre petite tente, incapable de manger ni de dormir. Ayant entendu dire que j'étais souffrant, le docteur français me fut envoyé; il me prescrivit un gargarisme qui, tout en adoucissant temporairement la douleur, n'empêcha pas l'inflammation de s'accroître. Je passai là quatre jours de grande souffrance, faisant de constants efforts pour respirer, incapable de me coucher de crainte d'étouffer et d'avaler même une goutte d'eau pour étancher ma soif. Le vêtement que je portais était insuffisant et le froid était aussi intense pendant la nuit que l'était, pendant le jour, la chaleur du soleil traversant la trame ajourée et déguenillée de notre tente. Le caïd Mac-Lean avait reçu des ordres pour ne pas me rendre visite et savait qu'il valait mieux ne pas y désobéir; mais il fit tout ce qui était en son pouvoir pour adoucir mes souffrances et il se tint constamment au courant de ma situation par l'intermédiaire de mon domestique, Mohammed le Riffain. A la longue, les choses devinrent graves; par moments, je perdais connaissance pendant de courtes périodes, et l'indignation de mes hommes et des soldats de la tente ne connut plus de limites, car rien n'était fait pour me soulager.

Le pauvre Mohammed, à la fin, força toutes les règles de l'étiquette marocaine; dans un transport de récriminations dont il sut abuser un peu, je n'en doute pas, il s'ouvrit un chemin jusqu'à la tente des vizirs et leur laissa entendre non seulement ce qu'il pensait lui-même d'eux, mais ce qu'on en penserait à Tanger si je venais à mourir.

Cette démarche modifia la situation. Le docteur français fut envoyé précipitamment vers moi, accompagné du caïd Mac-Lean, et le cinquième jour, au lever du soleil, l'esquinancie qui me tenait la gorge, ma luette grossie et mes autres inflammations étaient percées d'un coup de lancette.

Le soulagement fut immédiat, mais plus grand

encore fut le changement d'attitude à mon égard des personnages officiels marocains. Assisté du caïd Mac-Lean, le Dr Linarès eut une entrevue avec les vizirs et leur fit connaître ma situation ; il leur affirma qu'il ne pouvait répondre de ma vie si je n'étais pas immédiatement transporté dans un autre logement et que j'étais dans un état de santé très précaire.

Terrifiés à la pensée des conséquences que pourrait amener ma mort si elle s'était produite auprès d'eux, ils autorisèrent mon transport immédiat, et, quelques minutes plus tard, le docteur me soutenant d'un côté et le caïd Mac-Lean de l'autre, nous réjouissant tous de la tournure qu'avaient prise les événements, je fus à moitié poussé, à moitié traîné dans la confortable tente du caïd. Après m'être ablutionné et avoir changé de vêtements, avoir bu un peu de vin et pris un œuf et du lait, je me mis à dormir pour la première fois depuis quatre jours et quatre nuits.

Peut-être jugera-t-on que je me suis étendu trop longuement sur ma propre maladie; mais j'ai pensé, quelque peu d'intérêt qu'offre mon cas personnel, qu'il pourrait servir d'avertissemsnt à quelque autre voyageur qui, comme moi-même, supposerait qu'après avoir atteint le camp du sultan, la fin de ses souffrances serait venue et qu'il trouverait sinon l'hospitalité, du moins pas d'hostilité. Je ne sais ce qui serait advenu si j'avais été en bonne santé, et je ne veux pas répéter les rumeurs qui me parvinrent sur les intentions de l'autorité, mais il n'est pas douteux que j'eusse été rapidement expédié à la côte et d'une façon aussi peu flatteuse que peu agréable. Mais c'en est assez; j'ai depuis longtemps pardonné à ceux à qui je dois cette période de souffrances. Le sultan est mort des suites de son voyage et le grand-vizir gît enchaîné dans la prison de Tétouan, avec son frère le ministre de la Guerre, qui, jusqu'à la fin, grâce aux sollicitations du caïd Mac-Lean, avait prouvé autant que possible son désir de voir ma situation s'améliorer. J'ai reparlé de cette affaire, depuis, avec Sid Gharnit; il m'a affirmé, et je crois que c'est la vérité, qu'il n'avait rien pu faire pour moi à l'encontre des ordres du sultan. Personnellement, remarqua-t-il avec un sourire, il m'aurait prêté une tente pour ce motif et non pour un autre, qu'il pensait que je lui aurais rapporté quelque petit présent d'Europe la prochaine fois que je serais venu à la Cour ; et ce fut sur ce trait d'esprit que nous conclûmes la paix; nous soupâmes ensemble, en nous entretenant des grands changements qui étaient survenus depuis cette époque et les rapportant toujours aux coups du sort que les Maures envisagent comme une fatalité. Pendant que je revenais à la santé, les grands hommes de cette époque étaient morts ou jetés en prison — et tout cela dans le court espace de six mois.

Oh ! « Combien bas sont tombés les Puissants!»

Je repris mes forces encore plus vite que je n'étais tombé malade, et en un jour ou deux, grâce aux soins du caïd Mac-Lean, je fus capable de quitter mon lit et de m'asseoir dans une de ses chaises bergère et de contempler le tableau toujours changeant qui se présentait à moi dans l'intérieur du camp du sultan.

Qui n'a pas vu une grande « mehalla » marocaine en marche et campée ne peut se faire aucune idée de l'étrange mélange, de désordre indescriptible et d'ordre parfait qui succèdent l'un à l'autre en peu d'instants. Quelques mots sur la façon dont le sultan vivait et dont il voyageait peuvent offrir de l'intérêt, et mon séjour dans son camp au Tafilalet me permirent de voir de près l'un et l'autre.

Tout d'abord, pour donner une idée de l'importance de l'expédition que Mouley el Hassan conduisit au Tafilalet, qu'il me soit permis de commencer par établir que près de 40.000 individus se trouvaient dans son camp au moment de ma visite, y compris les membres des tribus environnantes qui avaient accompagné le sultan dans sa marche à travers leur territoire ; toute cette foule vivait sous la tente. Mais pour comprendre comment cet énorme camp est distribué, il est préférable de s'occuper d'abord de son installation, qui s'opère toujours de la même façon, chaque fois que le terrain le permet; et au Tafilalet, l'horizontalité absolue de la bordure du désert montrait le système dans sa perfection. En attendant que tous les animaux de charge portant l'immense quantité de tentes et de bagages soient arrivés au point déterminé pour y camper la nuit, la position où doit être placée l'enceinte réservée au sultan est choisie, et jusqu'à ce que sa tente soit dressée, personne ne peut monter la sienne. Enfin, la boule dorée qui couronne la grande Koubba s'élève en l'air et, un moment après, de tous côtés se dresse une multitude de tentes grandes et petites, dont chacune a son emplacement régulièrement établi, car pendant le temps qu'on choisit la situation du campement du sultan, des hommes ont été employés à marquer les différentes positions. On utilise pour cela un soldat qui mesure au pas le diamètre d'un cercle dont le sultan est le centre; au moyen de ce diamètre, une circonférence complète est tracée pour limiter le camp. Cette ligne extérieure est divisée en longueurs variables et on attribue une certaine partie de la circonférence aux soldats de chaque tribu, c'est-à-dire aux conscrits de chaque district marocain, car l'armée régulière avec le commandant en chef forme un camp séparé.

Un grand espace carré ouvert est laissé à l'Est de la tente du sultan, qui est entourée par les canons de campagne et autres pièces d'artillerie, et un chemin est gardé libre de ce square à la ligne extérieure des tentes. Entre la circonférence du cercle et la tente du sultan, des espaces sont réservés pour les gouverneurs des districts, les personnages officiels de l'armée et de la Cour, les vizirs, les chérifs et les parents du sultan.

Le campement de Sa Majesté forme lui-même un vaste camp. Entièrement entouré par de hautes murailles de toile blanche décorée de dessins bleu sombre, il est partagé en deux parties, dans l'une desquelles les femmes sont gardées, tandis

que l'autre contient les tentes privées de Sa Majesté, qui sont nombreuses, et quelques-unes de très grandes dimensions. Au Tafilalet, du haut de la butte située au-dessus du camp, je ne comptai pas moins de cinquante à soixante tentes dans l'intérieur des murs de toile. Absolument personne, en dehors des serviteurs et des esclaves les plus éprouvés, ne pénètre dans l'enclos et, à plus forte raison, dans la partie réservée aux femmes lorsqu'elles sont présentes. L'entrée dans les quartiers du sultan est formée par les deux extrémités des murs qui se croisent sur une très grande longueur et courent parallèlement l'une à l'autre en se recourbant, de telle sorte qu'il ne soit pas possible de voir à l'intérieur, tandis que la hauteur de la toile ne laisse visible du dehors que le sommet des tentes.

Immédiatement à la sortie et dans le carré formé par l'artillerie, est plantée la tente-bureau dans laquelle le sultan expédie les affaires. C'est une petite tente carrée de drap rouge et vert supportée par quatre perches couronnées de boules d'or à leur sommet. Un des côtés est laissé complètement ouvert. Elle n'est ornée à l'intérieur d'aucun ameublement autre que des tapis, des nattes et le divan sur lequel s'asseoit le sultan pour traiter les affaires. Tout auprès est une autre grande tente, d'étoffe sombre et de la forme d'une kheïma, habitation ordinaire des Arabes. Celle-ci remplit l'office de mosquée et c'est là que le sultan entouré des cherifs, des vizirs et des tolbas, dirige les prières aux heures réglementaires.

Mouley el Hassan avait pour habitude de quitter son camp privé au lever du soleil et de se rendre alors à sa tente-bureau pour y donner ses audiences aux vizirs, etc., et expédier les affaires jusqu'à neuf ou dix heures ; il se retirait alors dans ses quartiers pour réapparaître encore au moment du frais de l'après-midi, généralement de quatre heures au coucher du soleil ; et plus d'une fois, la nuit, j'ai pu le voir assis là, dictant ses ordres aux personnages de sa Cour qui se tenaient debout devant lui. En vérité, le travail d'un vizir doit être bien fatigant, car il doit toujours rester debout en présence de son maître.

Mouley el Hassan peut être réputé pour avoir traité par lui-même toutes les affaires de son pays, car, bien que les divers vizirs aient eu les titres de ministre de la Guerre, des Affaires étrangères, etc., ils étaient en réalité un peu plus que des secrétaires particuliers, et l'organisation effective et la bonne administration de son pays, aussi bien que ses relations avec les puissances étrangères, restèrent l'œuvre personnelle du sultan seul.

La méthode de travail ordinairement adoptée est la suivante. De longues bandes de papier sont préparées sur lesquelles sont écrites, en aussi peu de mots que possible, un précis de toutes les affaires importantes. Lors de l'audience, les divers vizirs remettent ces feuilles au sultan qui les étudie, pose des questions sur chacun des points sur lesquels il désire avoir de plus amples détails et écrit au crayon les réponses en marge. Il m'a été donné de voir, en plusieurs circonstances, ces bandes après qu'elles fussent passées par les mains du sultan et j'ai pu constater que c'étaient des modèles de précision de style ; souvent quelques pouces d'un papier étroit contenaient une liste d'affaires pendantes qui auraient nécessité de nombreuses réunions du Conseil de cabinet à Londres. Les réponses du sultan étaient encore plus concises ; elles consistaient en un « oui » ou un « non » crayonné ou en quelques mots ajoutés.

Une fois le camp dressé, affaire de peu de temps pour un si grand nombre d'hommes, la routine régulière de la vie des camps commence. Les feux sont allumés, la cuisine se prépare, etc. Un grand nombre de négociants suivent le camp et y dressent leurs tentes où les riches peuvent se procurer du thé et du sucre, qui constituent des nécessités pour le Maure qui voyage, tandis que le kif (feuille de chanvre hachée) attire le soldat s'il lui arrive d'avoir quelque monnaie pour en acheter. On vend aussi du pain, cuit dans des fours construits en pierre, en argile, ou en briques de terre, suivant la nature du sol. On égorge des moutons et l'on peut se procurer ainsi du choua (mouton bouilli), chacun apportant son plat ou sa corbeille pour emporter sa portion de viande. Généralement, ce sont surtout les cavaliers de tribus, servant seulement pour quelques mois et apportant avec eux quelque argent, qui peuvent s'offrir de pareilles somptuosités. Les classes plus aisées, les chérifs et les vizirs, se font fournir leurs provisions par le gouvernement qui lui-même les tire du district si l'on se trouve dans une contrée riche : mais au Tafilalet, presque tout le grain, etc., fut apporté de Merrâkech et emmagasiné d'avance. Ces provisions, fournies par les tribus chez lesquelles passe l'armée, sont appelées mouna et sont exigées souvent en assez grandes quantités pour que la région se trouve épuisée pour une année ou plus, tant est vaste le drainage qui s'effectue sur le blé, l'orge, les moutons, les bœufs et les poules pour ne rien dire des poches, car le gouverneur du district, en même temps qu'il a à approvisionner le sultan et ses troupes aussi longtemps que dure leur séjour sur son territoire, doit aussi offrir de magnifiques présents. La mouna comporte aussi des quantités de sucre et de thé, ce qui n'est pas une taxe légère pour les contrées éloignées où la longueur des transports ajoute considérablement au prix de ces denrées. Les soldats reçoivent, irrégulièrement, une solde avec laquelle il leur appartient de se procurer leurs rations personnelles ; elle est d'ordinaire tout à fait insuffisante pour cet objet. Au Tafilalet, la paie que recevait un soldat lui permettait de se procurer à peu près le quart d'une petite miche de pain ; mais en raison des plantations de palmiers qui couvraient une surface de quelques centaines de milles carrés et dont chaque arbre regorgeait de fruits, ils ne faisaient point trop mauvaise chère ; cependant au retour, aux endroits où la nature ne leur apportait pas ce

complément à la maigre pitance que leur fournissait le sultan, leurs souffrances provenant du froid et de la faim furent extrêmes. Seuls les animaux de selle et de bât du sultan et ceux de son entourage immédiat étaient nourris par le gouvernement; les divers caïds et les troupes auxiliaires, sorte de milice (yeomnary), qu'ils amenaient avec eux vivaient à leurs propres dépens; et comme, sur une partie de la route parcourue par le sultan de Fez au Tafilalet, l'orge ne coûtait pas moins de cinq schillings (6 fr. 25) pour la ration journalière d'un cheval, les pauvres bêtes se trouvaient soumises à un triste régime. Le camp au Tafilalet, après un séjour de trois semaines en un certain point, était littéralement entouré de mules et de chevaux morts; et cependant le grain était, là, relativement bon marché. La quantité des bêtes de charge était énorme. Je me suis laissé dire par quelqu'un qui devait être bien informé, qu'il n'y avait pas moins de 9.600 chevaux et mulets qui recevaient leur nourriture du gouvernement chaque soir et il devait y avoir en plus trois ou quatre mille animaux appartenant aux caïds des districts et à leurs contingents. Par un calcul approximatif, on peut se rendre compte que le sultan avait à payer chaque soir, pour la nourriture des animaux, environ 3.000 dollars (12.500 francs), ou mieux que le transport de cette nourriture au Tafilalet aurait encore été plus élevé que cela; car les marchands, qui veillaient à leurs intérêts beaucoup plus âprement que le sultan n'avait le temps de le faire, purent vendre le grain et réaliser un petit bénéfice à un prix qui donne le résultat indiqué plus haut; et il est certain que ce prix fut de beaucoup majoré pour le sultan. Même si les marchés nécessaires pour la fourniture et le transport de ce grain à cette grande distance avaient été passés d'une façon tout à fait honnête, la dépense n'aurait pas pu être moindre que le chiffre susmentionné. On pourra se faire quelque idée du coût d'une semblable expédition si l'on calcule le montant total de la dépense en orge, en restant plutôt au-dessous de la moyenne, pendant une colonne de neuf mois de durée, et si l'on ajoute à cette dépense la paie des soldats (car bien qu'ils ne la touchent souvent pas, elle sort néanmoins des caisses du gouvernement), et la nourriture des troupes régulières et de l'immense suite du sultan, sans oublier les présents à faire le long de la route; et à ce total il faut encore ajouter l'appoint considérable des escroqueries qui se commettent de tous côtés. En général, dans les parties les plus centrales du Maroc, les réquisitions de vivres sont faites si grandement et la mouna est fournie si abondamment par les gouverneurs des districts que les marches d'été effectuées par le sultan procurent des bénéfices au Trésor tout en laissant une large latitude aux larcins individuels. Mais les districts du Sahara sont tellement pauvres qu'à l'exception du Tafilalet et d'Ascoura, il n'y avait que très peu des localités dans lesquelles l'armée séjourna qui auraient pu fournir les approvisionnements nécessaires pour plus d'une nuit ou deux; et, au Tafilalet seulement, le sultan resta trois semaines.

Il faut dire un mot d'éloge pour l'organisation et la façon dont l'ordre est maintenu parmi une si grande quantité d'hommes réunis dans ces vastes camps. On doit se souvenir que chaque tribu et chaque district est représenté par un certain nombre de ses membres désignés par le sultan avant sa mise en route. Ces hommes sont souvent en guerre ouverte avec les tribus avoisinantes, qui ont toutes elles-mêmes quelques-uns de leurs membres dans le camp. Cependant, malgré que ces hommes, qui ont été en guerre les uns contre les autres depuis peut-être plusieurs générations, deviennent voisins au camp, il ne se produit que peu ou point de querelles et, pour l'observateur, la conduite et la tenue générales sont excellentes. La nuit, le calme et le silence étaient remarquables pour des hommes de cette classe, et le camp semblait presque désert et presque personne ne bougeait, ce qui est certainement dû en grande partie à ce que tout homme qui ne porte pas une lanterne s'expose à être tué par une sentinelle ou de toute autre façon; or le prix d'une lanterne est en dehors des moyens du soldat. Depuis le coup de canon du coucher du soleil jusqu'à celui du lever du jour, on peut reposer en absolue tranquillité, sauf au moment de la musique qui joue à 9 heures près de la tente du sultan, d'abord de la ghaëta indigène, puis des instruments européens, et de ces derniers fort mal, il faut le dire.

Au jour, le camp est plus animé; les soldats vont et viennent çà et là, présentant des mouchetures de couleur brillante dans leurs vêtements gais quoique souvent déguenillés; les chevaux et les mules, frappant du pied la poussière étouffante, galopent à droite et à gauche; les bugles sonnent; les fusils partent; et l'on retrouve là tout le mouvement et l'agitation de l'existence des villes. Je ne me fatiguai jamais de m'asseoir devant la tente du caïd Mac-Lean, sous la portière, et de regarder le tableau qui se déroulait autour de moi. Aussi loin que le regard pouvait atteindre dans toutes les directions, se déployaient des tentes, quelques-unes grandes koubbas circulaires avec leurs globes dorés et leurs dessins bleus, d'autres appelées outok, à deux montants, beaucoup enfin ressemblant à la tente réglementaire ordinaire en service dans l'armée anglaise. De ma position, je pouvais voir le sultan lui-même, une blanche figure assise sous la tente de drap vert et rouge, et même reconnaître les vizirs lorsqu'ils se tenaient debout devant la tente ouverte, écoutant ses ordres. Je pouvais le voir aussi quand il quittait son enceinte privée ou qu'il y entrait, et c'était un intéressant spectacle de considérer comment toute la vie du camp dépendait de ce seul personnage; comment, lorsque le moment était venu pour lui d'apparaître, les gardes du corps se rangeaient en une longue ligne, courbaient la tête lorsqu'il passait devant eux et criaient : « Allah ibarek amar Sidna! » (Que Dieu

accorde ses bénédictions à Notre-Seigneur et le comble de biens). Il était facile de voir combien tous, depuis le plus grand des vizirs jusqu'au dernier des soldats, avaient de la crainte et aussi presque de l'adoration pour leur sultan. Car de tous les autocrates, il n'en est aucun qui possède la puissance du sultan du Maroc. La vie et la mort, l'emprisonnement et la confiscation, les grades et les richesses, tout cela est entre ses mains. Un signe de sa tête, et un homme s'élève de la pauvreté à la richesse ; un autre signe, et il meurt secrètement en prison. Cependant, malgré l'immense pouvoir détenu par Mouley el Hassan, c'était un homme d'une justice bien supérieure à la conception ordinaire de son peuple, un homme qui haïssait l'effusion du sang encore qu'il fût brave et froid en présence du danger. Parfois, ses actes furent cruels, mais sa cruauté fut souvent justifiée par les crimes commis par ses victimes. Tolérant à un degré étonnant, personne ne déplora sa mort plus que les Juifs qui, lorsqu'il commença son règne, étaient durement persécutés au Maroc et qui, aujourd'hui, bénéficient d'une liberté bien supérieure à celle de ses sujets musulmans; et je ne doute pas que leur deuil ne fût beaucoup plus sincère que celui de ces derniers, quoique, à vrai dire, ce deuil ne prit pas de bien grandes proportions; ils furent, en effet, ou trop occupés à faire leurs moissons, ou trop satisfaits de pouvoir liquider de vieilles dettes ou de régler d'anciennes querelles sans crainte de répression immédiate, pour montrer beaucoup de signes extérieurs d'affliction. Cependant, ceux qui avaient à cœur le bien du pays ont sincèrement ressenti cette perte, car de longtemps, sans doute, le Maroc ne pourra s'enorgueillir d'un législateur, prenant chaque chose en considération, aussi capable que le fut le feu sultan.

J'ai eu à constater, pendant que j'étais au Tafilalet, une curieuse coutume qui a cours d'après la loi marocaine. Elle concerne les biens laissés par les personnages officiels du gouvernement indigène à leur mort : ils deviennent tous la propriété de la Couronne. Quelque injuste que cette loi puisse paraître de prime abord, il est certain qu'elle a, au fond, quelque raison d'être. Un indigène, lorsqu'il est nommé caïd d'un district ou d'une ville, ne possède d'ordinaire aucune richesse, quelle qu'elle soit. C'est le sultan qui le nomme et tout gain ou toute prévarication que produit son emploi est entièrement dû à ce fait que c'est le sultan qui a mis cet indigène en situation de réaliser ces bénéfices. Cela se passe, d'ailleurs, illégalement, car les exactions des gouverneurs sont supposées aller au Trésor, déduction faite d'une portion pour l'entretien du caïd, de sa famille et de son entourage. Naturellement, il serait beaucoup plus juste que le reliquat revînt aux gens auxquels il a été soustrait; mais, pour tout dire, une telle manière de faire ne serait pas considérée, au Maroc, comme une méthode satisfaisante. Pendant mon séjour au camp du sultan, le caïd de Cheragua mourut et, plusieurs heures avant qu'il n'ait quitté la vie, un cordon de soldats entoura son campement et tout ce qui lui appartenait, esclaves, chevaux, mules, tentes, mobilier, ainsi qu'une grosse somme d'argent, fut apporté pour être versé au trésor du sultan. Toutefois, Mouley el Hassan, agissant avec sa douceur habituelle, renvoya tous ces objets, à l'exception de l'argent, et exprima en même temps son regret de la perte d'un serviteur si vieux et si éprouvé. Il est certain que le caïd avait été un bon gouverneur (pour le Maroc), et le renvoi de ces choses précieuses qu'étaient ses femmes, ses esclaves, ses chevaux et ses mules montrait que Sa Majesté appréciait l'obéissance à ses ordres combinée avec un système de justice et de bonté envers les tribus, et qu'il était susceptible de récompenser de la même manière, à titre d'exemple pour les autres, les hommes qui pratiquaient ce système.

Très différent fut le sort du caïd Ben bou Chaïb, un des gouverneurs de la tribu des Doukkala, qui possédait un grand château situé non loin de Mazagan, dans l'intérieur, sur la côte Atlantique. Les agissements des fils de cet homme étaient devenus proverbiaux à travers le Maroc et aucune jeune fille de son district n'était à l'abri de leurs insultes. Personnellement, le vieil homme pouvait avoir été assez innocent de tout méfait; mais le gouvernement indigène faisait valoir fort justement qu'un homme qui n'était pas capable de gouverner ses propres enfants était encore moins qualifié pour commander une tribu de ses coreligionnaires. Aussi des troupes furent-elles secrètement dirigées sur Doukkala par crainte que son trésor ne fût enlevé par les membres de sa famille, et, le jour même où il fut saisi au Tafilalet, sa demeure était cernée et ses biens mis en sûreté. Un de ses fils, je crois, s'échappa; l'autre fut fait prisonnier. Le vieux caïd fut arrêté dans le camp par la garde en présence du grand vizir, El Hadj Amaati (qui, lui-même, six mois seulement plus tard, dut subir le même sort), et il fut soumis aux plus durs traitements avant que les fers ne fussent ajustés à ses jambes. On raconte que, pendant le temps qu'il avait été gouverneur, il avait amassé une grande fortune et qu'on découvrit 120.000 dollars dans sa maison; mais je ne puis garantir ce fait comme certain. Il fut conduit sous escorte à Merrâkech et incarcéré là, à la grande joie de ses administrés, car ses exactions et les détestables méfaits de ses fils avaient attiré sur eux la haine de la tribu tout entière. La loi qui rend les personnes responsables des agissements de leurs parents n'est nullement une mauvaise loi au Maroc, bien que, quelquefois, elle frappe injustement les individus. Les Arabes sont si bien réunis en clans, et un seul membre du clan peut si facilement s'échapper après avoir commis un crime que, si ses parents n'étaient pas rendus responsables, aucune punition ne pourrait jamais avoir d'effet. Prenons comme exemple un cas imaginaire. Un village se compose d'une ou de plusieurs familles séparées, c'est-à-dire que ce village est divisé en deux ou trois petits clans, comme cela peut avoir lieu. Un membre d'un de

ces clans commet un meurtre et franchit la limite pour se réfugier dans une tribu commandée par un autre caïd. Il échappe ainsi à la juridiction de son propre gouverneur, qui se trouve incapable de le saisir par crainte d'empiéter sur les prérogatives du fonctionnaire qui est son voisin. Ce sont seulement les parents qui, dans ce cas, peuvent accomplir la capture et ceux-ci pourront probablement atteindre le meurtrier, où qu'il s'en aille. Par conséquent, si le caïd met en prison deux des frères, par exemple, de celui-ci, il incite ainsi le reste du clan à chercher à obtenir la mise en liberté de ces derniers en livrant le coupable à la justice. Ils se mettent en campagne, le recherchent et l'apportent prisonnier au caïd qui, probablement, laissera sortir les innocents de prison moyennant une amende. Et ils sont à ce point furieux de cela qu'ils prennent grand soin de confisquer pour eux les biens réels du coupable et de le chasser du village lorsqu'il est sorti de prison, de crainte qu'un nouveau méfait de sa part ne leur suscite une seconde fois de semblables ennuis. Bien qu'elle ne constitue pas une voie très directe pour faire justice, cette loi de responsabilité interfamiliale répond parfaitement bien à son but.

Je n'ai nullement la prétention d'étudier dans ce livre les coutumes ou habitudes des indigènes du Maroc ; mais le cas du caïd Ben bou Chaïb, pâtissant pour les fautes de ses fils (autant, du reste, que pour ses propres exactions), m'a contraint plus ou moins à citer cet exemple du système pratiqué d'ordinaire.

Le spectacle le plus curieux dont j'aie été témoin à la mehalla du Tafilalet fut la procession du sultan, lorsqu'il alla prier sur la tombe de Mouley Ali Cheriff, son ancêtre, qui fut enterré près d'Abou Aam et dont j'aurai à reparler dans mon chapitre sur l'oasis du Tafilalet.

J'ai souvent pu voir de grandes cérémonies au Maroc ; et depuis cette dernière, qui eut lieu à la fin de novembre 1893, j'en ai vu deux autres : la dernière entrée de Mouley el Hassan à Merràkech le mois suivant, et la première entrée de Mouley Abd el Aziz, son successeur, à Fez, en juillet 1894. Mais, au point de vue pittoresque, aucune n'approcha la procession qui accompagna le sultan du camp à la tombe de son ancêtre au Tafilalet, parce que là, chaque détail ajoutait à l'aspect oriental du tableau. L'arrière-plan formé par les palmiers et par le désert, les milliers de tentes, les gais uniformes (quoique ce mot soit mal appliqué à des costumes de toutes les nuances et de toutes les couleurs) des fantassins, les longues robes blanches des cavaliers, les somptueuses selles de velours et les bannières encore plus somptueuses de broderies et de brocard d'or, tout cela constituait un des étranges spectacles que l'on peut voir de temps en temps à la cour du souverain du Maroc et qui contraste fort avec la triste coloration ordinaire du pays et de ses habitants.

On ne peut rien imaginer de plus beau que la longue procession de la cavalerie et de l'infanterie des sauvages hommes des tribus berbères et arabes. Un vent léger faisait onduler les bannières et soulevait sous les pieds des chevaux une poussière juste assez épaisse pour jeter sur tout le paysage une note blanche à travers laquelle étincelaient et rayonnaient les drapeaux et les globes dorés de leurs hampes, les baïonnettes et les fusils de l'infanterie et les pointes des lances de la garde. Puis, monté sur son grand cheval blanc revêtu d'une selle et d'ornements verts et or, un dais de velours cramoisi brodé d'or soutenu au-dessus de sa tête, s'avançait le sultan, tandis que d'immenses esclaves noirs placés de chaque côté agitaient de longues écharpes pour tenir les mouches éloignées de sa personne sacrée. A l'intérieur et au dehors de la ville des tentes, car on peut appeler ainsi la mehalla, se déroulait la procession dont le parcours était jalonné par les troupes placées de chaque côté.

Un autre exemple de la bienveillance et de la sollicitude du sultan se manifesta ce jour-là ; car, en raison de la chaleur, il contremanda de lui-même l'ordre qu'avait l'infanterie de le suivre dans sa promenade de deux heures ou à peu près et la renvoya après qu'elle eût franchi deux cents yards environ en dehors des limites du camp.

Des quantités d'esclaves étaient à vendre dans la mehalla, et c'était plaisir de voir leur indifférence absolue de ce qu'il adviendrait d'eux. Ils étaient libres de s'ébattre autour des tentes des marchands d'esclaves, et joyeuses étaient les farces qu'ils se jouaient entre eux et avec les Maures. Juste en face de la tente du caïd Mac-Lean, où j'étais installé, se trouvait un homme qui en possédait sept, la plupart jeunes garçons et filles et formant la plus heureuse bande que j'aie jamais vue. Ils riaient et gambadaient du matin au soir, et, dans leur malice, venaient souvent me jeter un coup d'œil, puis s'enfuyaient ensuite en courant à moitié refroidis par leur témérité. La liberté qu'ils trouvaient au camp et les nombreuses et étranges scènes qu'il leur offrait formaient certainement pour eux un délicieux contraste avec le voyage au désert qu'ils avaient si récemment accompli puisqu'aucun d'eux n'avait encore appris à parler arabe. Pauvres petits ! ils avaient encore beaucoup à souffrir avant d'atteindre les différentes destinations qu'ils devaient avoir au Maroc.

Enfin, après neuf jours, mon sort fut décidé. Je devais revenir à Merràkech en la compagnie du caïd Mac-Lean, et rien n'aurait pu plus complètement contenter mes désirs. Ce fut grâce aux instances personnelles du caïd que cette décision fut prise et maintenant que ma santé se trouvait suffisamment rétablie pour me permettre de voyager, nous étions tous les deux impatients de partir. La saison froide commençait ; déjà nous avions eu à éprouver de rudes gelées pendant la nuit et nous redoutions que chaque jour de retard ne vienne augmenter la probabilité de trouver la neige sur les hautes passes de l'Atlas.

Le Dr Linarès dîna avec nous le dernier soir et nous témoigna beaucoup d'envie de ce que nous pouvions quitter sitôt le désert avec toutes chances

de faire un prompt voyage, tandis qu'il était contraint de rester avec le sultan et de revenir par les petites étapes que la mehalla devait suivre.

Nous ne pûmes pas plus longtemps nous glorifier d'être les trois seuls Européens qui eussent atteint le Tafilalet, car le camp s'était trouvé augmenté par l'arrivée de sept déserteurs Français de la Légion étrangère qui avaient franchi à pied tout le désert depuis l'Algérie, marche qu'ils avaient mis près de deux mois à accomplir. Ils arrivaient dépouillés de tout sauf de leurs uniformes déguenillés, et à moitié morts de faim, pour ne rencontrer que de maigres consolations au camp du sultan, bien que, dans l'espoir de trouver à s'employer, ils se fussent faits musulmans. On leur donna à chacun un nom arabe; mais comme ils n'avaient aucune notion de la langue, ils ne pouvaient se le rappeler ou ne savaient pas auquel d'entre eux il s'appliquait, au grand amusement des soldats indigènes qui, mal nourris comme ils étaient, leur cédaient cependant lorsqu'ils le pouvaient quelque débris de nourriture. A leur arrivée à Merràkech, ils furent envoyés à Mogador et remis aux autorités françaises pour subir le châtiment qu'ils avaient mérité à cause de leur désertion. Il y avait aussi au camp un autre Français, un M. Delbrel, qui se conduisait à tous égards comme un musulman et était reçu partout comme tel. Il a depuis publié ses notes de voyages dans le *Journal de la Société de géographie de Paris*.

Enfin le jour arriva, et bien avant l'aube, à la lueur des lanternes, nous levâmes le camp; puis, par un froid rude, nous tournâmes la tête de nos chevaux vers le Nord et partîmes pour Merràkech.

(*A suivre.*)

WALTER B. HARRIS.

(*Traduction du lieutenant-colonel Redier.*)

Chronique de l'Armée coloniale

Le ballon à Casablanca. — Sous ce titre, la *Revue du génie militaire* (décembre 1908, p. 485) a publié le rapport du capitaine du génie Bienvenüe, chef du détachement aérostier du Maroc sur les opérations du ballon militaire envoyé à Casablanca.

Formé le 31 août 1907, le détachement aérostier du Maroc embarquait le 31 à Marseille et débarquait à Casablanca le 7 septembre. Il comprenait deux officiers, les lieutenants Bienvenüe et Etévé, quatre sous-officiers et cinquante et un sapeurs et il emportait comme parc deux voitures, treuil et fourgon, un ballon de 320 mètres cubes, 750 mètres cubes de gaz en tubes coloniaux et le matériel strictement indispensable à cette manœuvre.

Première période : en station à Casablanca. — « Depuis l'engagement de Sidi-Moumen (3 septembre), où nos troupes en reconnaissance avaient été assaillies de tous côtés par des Marocains en nombre considérable, on demeurait sans renseignements exacts sur l'importance et la répartition des forces ennemies autour de Casablanca. On présumait, sans doute, d'après les renseignements indigènes, qu'un groupement imposant devait exister dans la région de Taddert, mais on ignorait sa situation exacte; on ignorait surtout si ce groupement était le seul, et si nos troupes lancées sur Taddert ne risqueraient pas de se trouver brusquement coupées de leurs communications avec le camp. L'arrivée du ballon mit un terme à cette incertitude. »

Le ballon eut à faire le repérage de quatre groupements successifs et à surveiller les opérations correspondantes :

1° Tout d'abord le camp de Taddert. Gonflé le 9 septembre, et après deux tentatives d'ascension contrariées par les bourrasques, il découvrit, le 10, le camp de Taddert, réparti en quatre groupes, et distant de Casablanca de 10 kilomètres environ et pouvait affirmer qu'aucun autre groupement ne se trouvait dans un rayon de 15 kilomètres. Ce résultat « levait toute incertitude et permettait de marcher droit au but ». Le lendemain 11 septembre, une colonne, masquée par une brume épaisse pendant la moitié de son parcours, détruisait le camp. « Au dire d'officiers d'artillerie, les renseignements fournis permirent d'effectuer un tir indirect atteignant les tentes ennemies. » Et le soir, le chef du détachement reçut les félicitations du général Drude;

2° Le camp français était dégagé. Mais restait à savoir où se rassembleraient à nouveau les fuyards de Taddert. Une ascension de nuit, le 15 septembre, permit d'annoncer l'existence aux environs de Sidi-Brahim d'un camp de 700 tentes et d'en évaluer la distance par recoupement à la boussole. Mais des salves furent tirées sur le ballon et il fallut suspendre les ascensions de jour pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi. Le camp de Sidi-Brahim fut pris le 21 septembre et une ascension de nuit confirma la disparition des Marocains dans un rayon de 20 kilomètres. Toutes ces ascensions ont été exécutées à la corde, le treuil ne fonctionnant pas avec l'eau magnésienne dont on disposait à cette époque;

3° Le 5 octobre 1907, des renseignements de source indigène signalant des rassemblements dans la région de Mediouna, ordre fut donné au ballon de contrôler ces informations. Le 14 octobre, malgré le défaut d'approvisionnements, le ballon put s'élever à 400 mètres et signaler dans la région de la kasba un groupement de cent tentes. « Le ballon ne pouvant plus nous soulever, nous dûmes nous résigner à l'inaction jusqu'à l'arrivée du gaz. Ce chômage forcé engloba malheureusement le 19 octobre, jour du sauvage engagement des Koubbas de Taddert où le capitaine Ihler fut mortellement frappé. Si le ballon avait pu, ce jour-là, assurer sa faction habituelle, nous aurions sans doute donné l'alarme en temps opportun. Tel était du moins le sentiment des officiers de chasseurs présents à cette sanglante affaire, qui nous ont avoué s'être retournés maintes fois vers le camp, épiant le moment où le ballon allait enfin surgir »;

4° Le 11 novembre, après plusieurs ascensions faites pour rassurer la population de Casablanca qui annonçait l'arrivée d'une mehalla de Moulay Hafid, le ballon découvrit près de Sidi-Aïssa un nouveau camp fort de 300 grandes tentes, à 27 kilomètres de distance. Le mois de décembre se passa, tant à observer le camp de Sidi-Aïssa qu'à surveiller les reconnaissances bi-hebdomadaires chargées de protéger les indigènes paisibles se rendant au marché de Casablanca. Il accompagna plusieurs de ces reconnaissances en emportant le ballon-gazomètre et des cerfs-volants qui servaient à signaler les dangers entrevus ou à transmettre les ordres. « On s'aperçut rapidement que la seule présence de ce ballon dans la colonne suffisait à écarter tous les indigènes, hostiles ou non. L'ordre fut donné d'assurer le fonctionnement éventuel du même système de signaux sans gonfler le ballon à l'avance, et la difficulté résolue par l'adjonction à la colonne de deux arabas chargés de tubes de gaz, dont l'un portait le ballon vide, mais disposé de manière à pouvoir être gonflé en quelques minutes. »

Deuxième période : à travers la Chaouïa. — L'occupation de la kasba de Mediouna, la mise en déroute du camp de Sidi-Aïssa et l'arrivée du général d'Amade transportèrent les opérations en Chaouïa.

La tâche du ballon devenait compliquée. « Nous étions réduits à emmener le fourgon, voiture à ressorts relativement lourde et encombrante, au lieu d'utiliser, conformément au plan primitif, un caisson d'artillerie comme véhicule du ballon. Cette unique voiture dut être chargée de tout un matériel hétéroclite et pesant. Le gaz, au lieu d'être transporté dans les tubes, dut être emmené dans le ballon-gazomètre. Enfin, par suite de fatigues ou de maladies, l'effectif du détachement d'aérostiers pouvant prendre part à la colonne se réduisit au total de 35 hommes. »

Le ballon accompagna les premières reconnaissances à grande étendue. Mais le fourgon passait difficilement à la suite de la colonne. Sa visibilité était aussi une gêne. Un ordre du jour constata les services qu'il avait rendus au cours de la colonne. « De violentes critiques, écrit le capitaine Bienvenüe, se firent jour contre son emploi ultérieur en pareilles circonstances. On lui reprochait d'annoncer de trop loin les troupes en marche; il avait, disait-on, compromis le succès de la manœuvre d'Aïn-Mekoun en indiquant à l'avance aux Marocains, engagés avec la colonne Boutegourd, l'arrivée de la colonne du général. Cet argument

parait spécieux ; on aurait pu le doubler d'une raison plus solide : les risques encourus et les difficultés surmontées, avant de pouvoir amener le ballon sur le champ de bataille, étaient peut-être hors de proportion avec le rendement qu'il pouvait y fournir. »

Le 11 avril 1908 le détachement aérostier quittait Casablanca.

L'intéressant rapport du capitaine Bienvenüe se termine par ces considérations sur l'utilisation du ballon en guerre coloniale :

« Nous n'insistons pas sur l'efficacité du ballon dans la guerre de siège. Si elle n'était depuis longtemps admise, nous en trouverions dans cette campagne du Maroc une éclatante démonstration. Les repérages de Taddert, Sidi-Brahim, Sidi-Aïssa (27 kilomètres), sont là pour en témoigner.

« La question est plus complexe, en ce qui concerne la guerre de campagne.

« Constatons immédiatement qu'aucune conclusion ne peut être tirée de la colonne faite au Maroc, au point de vue d'une campagne européenne. Jamais nos voitures n'auront à parcourir, en Europe, 100 kilomètres de suite sans rencontrer une route praticable. Jamais les aérostiers n'y seront aussi dépourvus de moyens de transport et d'action que nous l'avons été pendant la colonne de janvier. Il leur arrivera de disposer dans la journée de quelques heures d'observation à poste fixe, alors que notre station la plus longue a duré dix minutes. Enfin, et surtout, les armées européennes présenteront au ballon des objectifs d'un développement considérable et d'une relative fixité, alors que le seul fruit de nos efforts incessants était de pouvoir signaler quelques groupes de cavaliers disséminés, aussitôt disparus qu'annoncés.

« Il y a lieu de remarquer, d'ailleurs, que cette perte de rendement, plus spécialement sensible pour le ballon, n'est qu'un cas particulier de la dépréciation qui frappe au Maroc les diverses armes, en raison des difficultés du terrain et de l'extrême mobilité du but.

« Reste à examiner si, tout en faisant la part des causes irréductibles de cette dépréciation, il était réellement impossible de rendre pratique l'emploi du ballon en colonne.

« S'il est vrai que le ballon décèle d'assez loin la direction d'une troupe en marche, il est non moins certain que les Marocains n'avaient pas besoin de son secours pour être à tous moments renseignés sur nos positions. Ils avaient les vedettes, ils avaient les feux-signaux, se reproduisant en quelques instants sur des étendues énormes. Le reproche fait au ballon, d'indiquer à l'ennemi la direction de la colonne, comporte donc une part de vérité, mais qui se trouve hors de proportion avec l'importance attribuée à cet inconvénient.

« Le ballon n'était donc pas nuisible : que lui a-t-il manqué pour être rendu pratique ?

« Il fallait d'abord des moyens de transport : il aurait fallu, de plus, que la situation générale eût permis de disposer chaque jour de quelques quarts d'heure d'observation à poste fixe. En fait, dès qu'on put mettre à notre disposition, dans le courant de février, les quatre arabas qui nous étaient nécessaires, nous n'hésitames pas à nous engager, auprès du commandement, à suivre désormais la colonne à toute allure, par tous terrains, pendant une durée quelconque, en fournissant sur tout l'itinéraire des résultats d'observation.

« Quant aux stations à poste fixe, elles auraient automatiquement découlé de la stricte observation des haltes horaires, et surtout de grand haltes suffisantes. Ces arrêts n'auraient même pas été nécessaires, si l'installation au bivouac avait pu se terminer une heure avant le coucher du soleil. Nous aurions encore eu le temps de procéder à un tour d'horizon méthodique et d'orienter la manœuvre du lendemain par le repérage de groupes ennemis au repos, infiniment plus saisissables à ce moment qu'au cours de leurs déplacements.

« Les circonstances ne l'ont pas permis. La mobilité excessive, et d'ailleurs nécessaire, de la colonne, a rendu notre tâche excessivement difficile.

« S'ensuit-il pour cela que le ballon n'eût pu rendre des services importants dans une colonne ultérieure, moins vivement menée ? En admettant même qu'à cause du caractère spécial de ces poursuites, le ballon ne puisse être utilisé à l'intérieur du Maroc, il n'y a pas lieu de négliger *a priori* son concours dans toute autre guerre coloniale. Nous n'aurons pas toujours affaire à des cavaliers dispersés, sans bagages et sans domicile ; et dès que nous trouverons en face de nous des forces organisées, des groupements, des convois, des centres de résistance, le rôle du ballon recouvrera toute son ampleur.

« Il faut d'ailleurs accepter le ballon tel qu'il est. C'est une arme délicate à manier et dont on ne doit user qu'au moment opportun. Il faut lui faciliter sa tâche et savoir lui faire crédit : s'il y a des chances que, trois jours sur quatre, il ne procure que des ennuis, il est certain qu'il fournira, le quatrième, un résultat dépassant toutes les prévisions et compensant tous les sacrifices. »

BIBLIOGRAPHIE

Terres de soleil et de sommeil, par Ernest Psichari. Un vol. de 264 page, à Paris, chez Calmann-Lévy, éditeurs.

C'est le premier volume d'un jeune homme. Il est écrit avec un soin tout particulier, une grande tendresse et révèle des qualités littéraires de premier ordre.

L'auteur a de qui tenir. N'est-il pas le petit-fils d'Ernest Renau ? Compagnon du commandant Lenfant, dans le centre de l'Afrique, il a voulu conserver un souvenir tangible des aventures qu'il a courues et, dans des pages très jeunes, très alertes, très impressionnantes, il a évoqué le temps heureux où, à travers la brousse, il menait une existence rude et saine.

Ce sont des essais où se retrouve l'esprit propre à la génération actuelle, avec son idéalisme mélangé de pessimisme, mais ayant le mérite de la sincérité. On sent, chez ce jeune homme, une âme débordante d'enthousiasme et sensible à tous les spectacles de la nature comme à celui de cette humanité noire si naïve, mais non dépourvue d'impressions.

C'est un livre à côté. On y trouvera plus et moins de ce qu'on rencontre dans la plupart des relations de voyage. Les descriptions y sont charmantes. Elles sont aussi bien l'œuvre d'un peintre que d'un littérateur. L'auteur a dû éprouver les émotions par lesquelles dut passer Ary Scheffer, alors qu'il composait sa *Francesca di Rimini*, sa *Mignon* ou son *saint Augustin et sainte Monique*. Il aura beaucoup de succès. A travers toutes ces pages, on sent flotter la joie de vivre au milieu de ces contrées, hier encore inconnues. On est touché par tant d'ardeur à bien faire et on ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur de nous avoir fait passer dans les veines un peu de sa belle jeunesse et de son idéal.

Trois années de chasse au Mozambique, par M. Guillaume Vasse. Un vol. in-16 illustré de 55 gravures tirées hors texte et d'une carte, broché : 4 francs. Hachette et Cie, Paris.

Ce livre est un régal pour les chasseurs. Ils y trouveront, à profusion, des renseignements sur la faune de l'Afrique australe. Leur passion sera alimentée par les émotions saines que donne le danger. Ils vivront, pendant de longues pages illustrées de gravures, une existence d'une intensité extraordinaire où mille choses se mêlent, mais surtout de la science et de l'adresse, de l'observation et de l'endurance, de la pratique de tous les métiers et de la méthode ; de la philosophie, enfin, en face des difficultés quotidiennes et qui proviennent de la température, des difficultés dues à la configuration du sol, des indigènes ou, encore, de l'insalubrité du pays.

Ces trois années de chasse au Mozambique font grand honneur à M. Guillaume Vasse et à sa fidèle et courageuse compagne. Ce couple exquis nous montre, une fois de plus, les forces vives que recèle notre vieux pays de France. Et quand nous parlons de forces, nous ne faisons pas seulement allusion à l'heureux tempérament de ceux qui ont été susceptibles de faire une pareille chevauchée à travers cette partie de la colonie portugaise de l'Afrique orientale, située entre le Sourio et le Ligonia, mais nous songeons également à la profusion de matériaux scientifiques qu'ils ont rapportés de leur très belle exploration et dont ils ont enrichi les collections du Muséum et de l'Institut Pasteur.

Statistiques des finances des colonies françaises, pour les années 1898-1907. — Ministère des Colonies. Office colonial. Prix : 6 francs.

Ce volume contient deux parties très distinctes : dans la première, des tableaux établissent les dépenses totales des colonies, les recettes effectuées aux colonies pour le budget métropolitain, les budgets locaux des colonies ; dans la seconde partie, on trouve des tableaux récapitulant la dette des colonies et d'autres la détaillant. Des annotations indiquent l'objet des dépenses.

Cette publication sera la bienvenue. Elle se présente sous un aspect très pratique et elle rendra de grands services à tous ceux qui ont besoin de trouver vivement un renseignement touchant les budgets de nos colonies.

Statistique de l'Industrie minière dans les colonies françaises pendant l'année 1906. — Ministère des Colonies. Office colonial. Prix : 2 francs.

Ce recueil de statistiques vient s'ajouter à ceux déjà parus. Il contient des tableaux où sont inscrits les résultats de l'exploitation minière de 1900 à 1906 et d'autres tableaux où sont récapitulés, par colonie, les concessions en activité, leur superficie, le poids et la valeur du minerai exporté, le nombre, enfin, des ouvriers employés.

Dans la colonne d'observations, on a consigné des renseignements très utiles touchant la valeur de la production, l'exportation, certaines crises ou l'abandon de la mine.

La manière dont ce recueil est présenté est des plus claires, il rendra évidemment de grands services.

Mission Arnaud-Cortier. D'Alger à Cotonou par le Sahara, conférence à la Société royale de géographie d'Anvers. le 4 mai 1908. par le capitaine Édouard Arnaud. — Anvers, J. van Hille de Backer.

C'est devant un public qui lui a manifesté un accueil des plus sympathiques que le capitaine Arnaud a fait la conférence qui vient d'être publiée et que nous signalons à l'attention des lecteurs du *Bulletin*. Il raconte avec une très grande clarté et beaucoup de charme le voyage qu'il a effectué d'Alger à Cotonou, en vertu d'une mission du ministère des Colonies, ayant pour objet l'étude sur place de l'organisation saharienne de l'Algérie, en vue d'une réorganisation des confins militaires du Sénégal et du Niger.

Comme on le sait, cet officier était accompagné dans son exploration par le lieutenant Cortier, dont les travaux scientifiques ont été si remarqués et réalisent la jonction astronomique entre l'Algérie et le Sénégal, en même temps qu'ils constituent un canevas suffisant pour la région de l'Adrar.

C'est cette conférence, imprimée sous les auspices de la Société royale de géographie d'Anvers, que nous tenons à signaler pour toutes les qualités de clarté qu'elle comporte et plus encore pour la quantité de renseignements qu'on y trouve, tant sur les régions des oasis du Sahara central que sur les montagnes du Hoggar et sur les habitants qu'on y rencontre.

Le régime foncier au Maroc d'après l'article 60 de l'Acte d'Algésiras, par Daniel Saurin, avocat à Tanger, agréé près les tribunaux consulaires, avec un choix de formules traduites par M. J.-B. Gilles, de l'Office de traductions du Maroc. Tanger. édition de l'imprimerie marocaine. Tanger.

Ce travail arrive à son heure. Il est utile qu'on possède, en France, des renseignements très exacts sur le régime foncier au Maroc tel qu'il a été défini par la convention d'Algésiras.

Comme le dit très exactement l'auteur, « la propriété immobilière est le seul moyen, finalement efficace, d'une colonisation que l'on veut définitive ».

Etant données les vues que nous devons forcément avoir sur le Maroc, cette question de la propriété dans ce pays d'agriculture et d'élevage devient en quelque sorte la pierre de touche sans laquelle tous les efforts sont vains.

Déjà, il y a deux ans, le Comité du Maroc a publié, du même auteur, une étude très documentée sur *la propriété dans le droit musulman, particulièrement au Maroc*. Dans cet opuscule d'une cinquantaine de pages, M. Daniel Saurin avait étudié, avec beaucoup de méthode, le caractère de la propriété au point de vue coranique. Partant de l'origine et du caractère de la propriété telle que celle-ci fut conçue par Mahomet, il n'eut pas de peine à prouver que la terre appartient au premier occupant ou à celui qui la fait vivre. Il lui fut également aisé de prouver que la différence des religions n'est jamais une cause d'incapacité pour acquérir.

C'est après avoir établi ces vérités en s'appuyant sur les jurisconsultes musulmans les plus autorisés, que l'auteur, se rendant compte de l'intérêt d'une pareille question, a publié la nouvelle étude qui nous occupe, sur le régime foncier au Maroc, tel qu'il se présente aujourd'hui.

En achetant des terres, nous userons d'un moyen de pénétration qui nous sera d'autant plus facile qu'il nous enrichira et qu'il nous rendra les maîtres d'un pays sans dépenser trop de vies humaines et de millions comme nous l'avons fait en Algérie.

Le travail de M. Saurin explique les droits des étrangers au Maroc, en matière foncière. Il établit les principes sur lesquels ceux-ci reposent et donne la formule de l'application d'un droit qui est ici le droit commun de la loi locale.

Il est évident que bien des choses manquent encore au Maroc pour donner à la loi foncière toute la force qu'elle trouve dans les pays de vieille civilisation. Mais rien ne s'oppose au complément de ce qui lui manque et il sera facile de créer un grand livre de la propriété foncière. Pour l'établir, on devra songer à la création d'un service topographique, comme d'un tribunal immobilier et d'une conservation de la propriété foncière.

Puisque l'Acte d'Algésiras a inscrit la création d'une direction des travaux publics près du Makhzen, il n'est pas téméraire de demander que celui-ci lui confère le droit d'instituer ce service topographique dont nous venons de parler et qui aura pour effet de délimiter le domaine public marocain.

L'établissement d'un tribunal immobilier sera une conséquence du service topographique. Ne faut-il pas qu'un propriétaire ait le moyen de faire consacrer un droit qu'il a conquis par un titre faisant foi dans le présent comme dans le passé?

Enfin, n'est-il pas équitable que ces titres aient une valeur réelle et par suite ne faut-il pas qu'on puisse prouver facilement leur authenticité? De là, à saisir la nécessité d'une conservation foncière il n'y a qu'un pas. C'est alors l'établissement d'un acte public venant se substituer à un acte individuel.

En attendant ces progrès, il est bon qu'on lise le travail de M. Saurin; il donne, sur tout ce qui existe présentement en matières foncières, des indications très circonstanciées et établit le Code de tous ceux qui veulent devenir propriétaires au Maroc.

La Deuxième Conférence de la paix, étude critique de ses travaux suivie des textes et documents officiels, par le comte de Saint-Maurice. Paris, librairie des publications officielles du *Bulletin des lois et des sciences économiques et sociales*, Georges Roustan, 5, 17, 17 *bis*. quai Voltaire, Paris, 1908. Prix : 4 francs.

Il faut convenir que la deuxième conférence de la Haye n'a pas répondu aux espérances des pacifistes, représentés dans l'occurrence par l'honorable sir Edward Fry, délégué plénipotentiaire de la Grande-Bretagne et chargé, dans la circonstance, de défendre les idées chères à feu M. Balfour. Il faut se souvenir qu'elle s'était réunie grâce à l'initiative de M. Roosevelt, président des Etats-Unis d'Amérique et celui-ci avait surtout en vue de faire proclamer, par un aréopage en quelque sorte mondial, l'alliance de la doctrine de Monroë et Drago, autrement dit, l'acceptation par toutes les puissances de la théorie coloniale si chère aux Américains du Nord, et de sa soudure avec la doctrine financière, ayant pour objet d'empêcher les nations européennes de se servir de leurs armes pour se faire payer, des Etats américains, spécialement du Sud, les dettes que ceux-ci refuseraient de solder.

Cette conférence eut encore pour effet de faire comprendre l'influence du Japon dans les affaires générales internationales. Le rôle joué par ses représentants à la Haye fut des plus remarquables. Ils eurent le talent, en établissant un précédent, de faire comprendre toute l'importance que leur pays pouvait prendre dans des discussions où il ne peut jamais être question, malgré l'envie des plus fins, d'abstraction, mais de choses concrètes.

Quant à la question du désarmement, elle fut, malgré le talent de ses avocats, mise au rancart. Le président, M. de Nélidoff, ne la fit pas voter. En agissant avec ce tact, il sut éviter un vote dont les conséquences auraient été cruelles pour l'amour-propre des esprits généreux qui poursuivent la concorde en dépit des évidences.

Le résumé des travaux de la conférence, que nous donne le comte de Saint-Maurice est bien présenté. Il l'a fait d'une façon concise et très claire. Après en avoir pris connaissance, aucune ombre ne demeure dans l'esprit sur l'œuvre épineuse, élaborée par les diplomates et les jurisconsultes.

Si le congrès n'a pas satisfait les pacifistes, par contre il a élargi le cadre du droit international. C'est là un mérite et celui-ci est incontestable.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

L'HISTOIRE DU FOUTA DJALLON ET DES ALMAMYS. — PAUL GUEBHARD 49
LE TAFILELT (suite et fin). — W. B. HARRIS. 56
Chronique de l'armée coloniale... 68
Bibliographie..... 68

L'HISTOIRE DU FOUTA DJALLON ET DES ALMAMYS

PAR

M. PAUL GUEBHARD

ADMINISTRATEUR-ADJOINT DES COLONIES

L'histoire des almamys du Fouta résume toute l'histoire du pays. Chaque province a cependant son histoire particulière qui n'est que la reproduction en petit des événements que nous allons raconter. Avec les mêmes compétitions entre les partis, ce sont les mêmes rivalités entre les plus proches parents, les mêmes meurtres et les mêmes guerres pour la possession du pouvoir ou pour des causes religieuses.

L'histoire du Fouta telle que nous la rapportons a été recueillie à de multiples sources et en des points divers du pays pendant un séjour de huit années. Le même fait diffère selon qu'il est rapporté à Timbo, à Foukoumba et à Labé, selon que l'on a affaire à un partisan des alfayas ou des doryas et il faut l'avoir entendu raconter un grand nombre de fois, par des personnes différentes et en des lieux divers, avant d'en avoir une conception à peu près exacte. L'amas touffu de renseignements auquel l'histoire oblige rend un travail d'ensemble difficile à qui le veut consciencieux.

Nous nous sommes efforcé de résister aux déformations dues aux légendes, à l'imagination ou au parti pris des conteurs, et si nous avons cru en quelques points devoir conserver à notre récit la forme légendaire dans laquelle elle nous a été contée, c'est que, sans dénaturer les faits, elle nous a paru conforme à la vérité des circonstances et des individus.

L'histoire du Fouta commence véritablement vers la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Avant cette époque, à l'abri naturel de ses montagnes, dans les solitudes qui y existaient, le Fouta avait servi d'asile à tous les exilés, à tous les fuyards, qui d'Est en Ouest venaient de traverser l'Afrique, fuyant devant les invasions guerrières ou religieuses. Parvenus à la limite des terres, et simplement séparés de l'Océan par une zone habitée par des populations primitives, les Peuls, les multiples tribus foulahs qui y avaient trouvé un refuge se croyaient au Fouta à l'abri des périls qui les avaient fait abandonner leurs lointaines patries. Mais la tranquillité dans laquelle ils vivaient ne devait pas tarder à être troublée; l'Islam devait avoir sur cette partie de l'Afrique l'action qu'il exerçait partout ailleurs.

Depuis près d'un siècle, de nombreux marabouts étaient tour à tour venus s'installer au Fouta, et, bien accueillis par la population, y avaient entrepris une active propagande. Au loin le renom d'un pays à convertir et à conquérir s'était étendu et le zèle des croyants s'était exalté devant ce libre champ laissé à leur prosélytisme et à leur ambition. Bien accueillis ils n'avaient pas tardé à grouper des convertis dont le nombre s'accroissait par des arrivées toujours nouvelles de croyants venus comme eux pour convertir le pays au nom de Dieu et le gouverner sous son couvert. Enrichis par les dons arrachés ou obtenus de la crédulité des idolâtres et des convertis, mais gênés par leur petit nombre, les musulmans durent, pendant plusieurs générations, sans renoncer à leurs ambitieuses aspirations, tout au moins en reculer la réalisation. Côte à côte se pratiquaient les grossières croyances fétichistes et le culte musulman, et de cette promiscuité de deux religions si différentes devait forcément naître d'incessants conflits dus au zèle dont étaient animés les deux partis. Vers 1780 les musulmans, toujours en minorité, mais pleins de zèle et résolus, n'attendaient qu'une occasion pour s'affranchir de la tutelle, hospitalière cependant, des Dialonkés et des Poulli dont le nombre, loin de diminuer leur courage, le stimulait au contraire du zèle dont sont animées les minorités vis-à-vis du grand nombre.

A cette époque vivait à Timbo un musulman qu'entourait un renom de sainteté; il s'appelait

Ibrahima Sanbégo et descendait d'une famille musulmane établie depuis près d'un siècle dans le pays. Cet Ibrahima Sanbégo pendant sept ans n'était pas sorti de l'enclos de sa résidence; nuit et jour il était en prière, occupé à la lecture de livres pieux ou à enseigner la religion à ses disciples. Son cousin Sory, quoique bon musulman, était un gaillard vigoureux, rompu à tous les exercices du corps, sans cesse à la chasse ou en quête d'aventure. Son caractère lui faisait mal supporter la promiscuité des idolâtres et leurs amusements profanes : un jour, aux environs de Timbo, avait lieu une grande fête à laquelle prenaient part les fétichistes de l'endroit; il vint, se mêla aux danseurs et, brusquement, tirant son sabre, il creva les tambours au son desquels ils évoluaient. Profitant de la stupeur des assistants et non sans en blesser plusieurs, il s'enfuit et se réfugia chez son cousin près de qui les infidèles vinrent réclamer, demandant à ce qu'il leur soit livré pour être mis à mort. Ibrahima Sanbégo reçut fort diplomatiquement les plaignants et leur dit qu'il ferait rechercher le coupable, entre temps il fit prévenir Sory, qui était dans les environs, de venir en simulant la folie et en chantant comme s'il avait perdu la raison, ce qu'il fit en effet. « Voyez, dit alors Ibrahima, mon cousin est fou, il ne sait ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait, arrangeons-nous et acceptez réparation avec ces présents. » Calmés et satisfaits, les infidèles s'en allèrent emportant ce qu'ils avaient accepté. A peine furent-ils partis que toute la famille d'Ibrahima Sanbégo se réunissait et que, les têtes s'exaltant, la guerre sainte dont depuis longtemps déjà il était en secret question était fermement décidée. S'armant sur-le-champ, les croyants se mirent à la poursuite des infidèles pour venger leur humiliation et faire triompher leur foi. Mais, à peine sortis de Timbo, ils se comptèrent, ils étaient en tout quatre-vingt-dix-neuf, encore avaient-ils avec eux tous les hommes composant la famille et dont quelques-uns n'étaient encore que des enfants. Tandis qu'ils se dénombraient ainsi, l'on vint annoncer à Ibrahima qu'un fils venait de lui naître; aussitôt, rendant grâce au ciel, ses compagnons et lui remercièrent Dieu d'avoir porté leur nombre à cent et virent dans cette naissance un heureux présage. Pleins d'un nouveau courage, ils se précipitèrent sur leurs ennemis, qui, les voyant venir, s'étaient arrêtés. Le premier, Salli Moussa tira une flèche qui manqua son but, Tierno Oumar tira à son tour et sa flèche vint traverser un poulli qui tomba; la bataille devint alors générale et le sort se montrait défavorable aux croyants lorsque survint Mama Harouna qui possédait un fusil, arme encore inconnue des infidèles qui, au premier coup, pris de terreur et croyant que Dieu lui-même venait au secours des musulmans, se débandèrent et s'enfuirent. Cette bataille avait lieu dans un endroit appelé Talansan, situé à peu de distance du Baffing.

Fiers de ce premier succès, les musulmans, dont le nombre s'accroissait sans cesse, car tous les croyants établis çà et là s'étaient joints à eux, poursuivirent leurs ennemis et dans de multiples engagements leur infligèrent de nouvelles défaites. Ibrahima et sa petite armée vinrent alors camper près de la rivière Diendiou afin de livrer bataille à une grande quantité d'infidèles Dialonkés établis dans la région avoisinante. Ceux-ci effrayés par les succès toujours croissants de leurs ennemis, par leur courage, leur intrépidité, allèrent trouver un musulman important établi dans leur région qui, sans les avoir convertis, était leur fabricant attitré de gris-gris, il lui dépeignirent l'armée qui s'avançait vers eux comme un ramassis de pillards, son chef Ibrahima Sanbégo comme un faux musulman cherchant à conquérir pour lui le pays, et lui demandèrent de leur fabriquer un talisman qui leur assurerait la victoire sur ces ennemis. Feignant d'épouser leurs querelles, Fodé Hadji écrivit leurs noms sur un morceau de papier avec le nom de leurs ennemis, le leur remit après en avoir pris copie, leur disant d'être pleinement rassurés, paisibles, puis il les renvoya non sans s'être fait donner d'utiles indications sur les lieux où ils comptaient se retirer. En leur présence, il plaça sous une pierre un autre gri-gri dont la vertu devait suffire à écarter d'eux tout péril. Confiants dans cette promesse, les infidèles s'en allèrent chez eux, tandis que Fodé Hadji se rendait auprès d'Ibrahima Sanbégo. « Je viens te demander, lui dit-il, la direction de la guerre, les ennemis sont tous dans leur village appelé Tiay; nous les vaincrons avec l'aide de Dieu! — Ce sera difficile répondit Ibrahima Sanbégo, car ils ont dû faire des préparatifs pour se défendre et ils sont nombreux. — Ne craignez rien, dit Fodé Hadji, je les ai trompés, ils ne vous attendent pas et n'ont pris aucune mesure pour se défendre. » Il leur raconta alors toutes les mesures qu'il avait prises pour connaître les retraites des ennemis, les défenses dont ils disposaient, et sa demande lui ayant été accordée par Ibrahima Sanbégo, avec l'aide de Sory et des guerriers, il vainquit à Tiay les ennemis qui s'y étaient réfugiés sans défiance Cette dernière défaite acheva de terrifier les infidèles de la région qui abandonnèrent en masse le Fouta et se réfugièrent dans la vallée du Niger non sans avoir été maltraités dans de nouveaux combats. Rien qu'à Tiay et le même jour, la tradition rapporte que 170 vieillards anciens des tribus fétichistes furent mis à mort, beaucoup se soumirent, d'autres furent réduits en captivité. A la bataille de Talansan, les musulmans avaient eu affaire à des Poulli, c'est-à-dire à des Peuls; à Tiay ils eurent affaire à des Dialonkés. Dans la même région, il existait des groupements importants de commerçants malinkés, embryon de ceux qui y existent encore, il ne leur fut pas fait pas la guerre parce qu'ils se soumirent; leur chef se convertit et épousa une fille de Sory.

Pendant qu'Ibrahima guerroyait ainsi dans la région du Sud-Est, assisté de tous les musulmans de la contrée, dans toutes les parties du Fouta des guerres semblables étaient plus ou moins

commencées, mais avec des fortunes diverses. Ibrahima convoqua à Tiay tous les chefs religieux épars dans le Fouta qui répondirent à son appel et s'y réunirent. C'étaient : Mamadou Seyllou du Labé, Tierno Abdouramani Massi. Tierno Mahadiou Timbis, Tierno Salifou Balla Koin, Tierno Amadou Kankalabé, Tierno Moussa Kébalé, Tierno Samba Bouria, Tierno Ousman Foukoumba et Fodé Hadji. Le pays fut partagé entre tous ces chefs, à qui fut déléguée la guerre sainte. L'assemblée régla tous les détails de l'assistance que les confédérés devaient se prêter pour assurer le résultat de leurs efforts. Il fut convenu que, la guerre finie, on se réunirait à nouveau, et, afin de se concilier le secours d'Allah, Mamadou Seyllou sacrifia un bœuf noir dont la viande fut partagée entre les neuf fractions guerrières qui venaient d'être constituées en souvenir des neuf compagnons du prophète. Une prière solennelle fut ensuite faite et les conjurés se séparèrent pour aller, chacun dans la région qui lui avait été assignée, commencer la guerre. La tradition raconte que lorsque Mamadou Seyllou revint chez lui à Labé, il réunit neuf disciples pour manger dans une case sans lumière où ils convinrent en même temps des dispositions à prendre en vue de la guerre. Ils mangèrent tous jusqu'à ce qu'ils fussent rassasiés; mais quel ne fut pas leur étonnement, lorsque l'on apporta la lumière, de voir que la calebasse qui contenait la nourriture était encore intacte; devant ce miracle qui parut de bon augure, le zèle des croyants redoubla et la conquête du pays ne tarda pas à être complète. Il en fut de même dans les autres régions, mais cette conquête ne fut pas aussi sanglante qu'elle l'avait été dans le Sud-Est, parce que la région était peuplée de Peuls, du même rameau ethnique que les vainqueurs qui durent à cette circonstance, et aussi à leur conversion en masse, de n'être ni massacrés ni réduits en esclavage. Leurs personnes furent respectées, mais un tiers de leurs biens leur fut enlevé et pris par les vainqueurs pour leur rançon, la terre devint par droit de conquête la propriété des vainqueurs, mais la jouissance leur en fut laissée. A cette même époque, Tierno Moussa livrait bataille à Kébalé, Tierno Samba à Sumbalako, Tierno Salifou à Aindaé Balla. Quant à Tierno Mamadou Kamkalabé et à Tierno Ousman Foukoumba, ils palabrèrent avec les Peuls infidèles et, grâce aux succès de leurs voisins, ils obtinrent soumission et conversion sans coup férir. Dans les Timbis, où résidait un parti considérable de Poulli et de Dialonkés, les choses n'allèrent pas tout seul et Tierno Mahadiou se vit obligé de faire appel au concours des confédérés, qui se réunirent et vinrent assurer le succès de son effort. La bataille eut lieu près de Benténiel (1775), contre les Dialonkés qui furent défaits. Les Peuls se convertirent. Après la victoire, une grande réunion eut lieu à Timbi Tounni: tous les chefs religieux et guerriers du Fouta s'y rendirent. On se montrait avec respect les vieillards qui n'avaient pu prendre part à la guerre, mais qui l'avaient inspirée et dont les prières avaient obtenu du Ciel la victoire. A l'heure actuelle encore, la mémoire de ces ancêtres vénérés s'est pieusement conservée dans les familles sur lesquelles a rejailli l'illustration de leur ascendance. Ce devait être un curieux spectacle que cette assemblée, mélange de types de races si diverses, les unes issues du Nord, les autres du Sud ou de l'Est, descendants de chérifs marocains ou berbères, mandingues et peuls dont les rêves ambitieux de pouvoir et de fortune allaient se réaliser dans leur personne. Amas indistinct de nationalités, les représentants de cette assemblée allaient en constituer une, fonder un nouvel empire dont se réclameraient à jamais leurs descendants et en fusionner au souffle de la foi islamique, sous une apparente unité, les disparates éléments. C'est de cette assemblée que naquit le Fouta, jusqu'alors sans histoire et sans passé, et c'est sur le récit de sa constitution et de ses actes, premier texte écrit, que s'ouvre son histoire. Le Fouta, désormais conquis, fut placé sous la protection d'Allah qui en avait permis la conquête, et pour bien marquer cette attribution, il fut décidé que l'on élirait un représentant de sa puissance. Cette décision prise à l'unanimité, les difficultés commencèrent lorsqu'il s'agit de nommer ce représentant, car les compétitions se firent nombreuses. Si la foi des vainqueurs était vive, leur ambition ne l'était pas moins; tous voulaient bien un chef, parce que c'est la loi du Coran qui enjoint aux musulmans, dès qu'ils sont réunis, de nommer un chef pour les commander au nom du prophète, et parce que les nationalités naissantes ont toujours besoin, selon le cours naturel des choses, de se personnifier pour s'affirmer; mais chacun des vainqueurs espérait bien être élu et, en cas d'échec, sauvegarder son indépendance. Après bien des pourparlers, on élut enfin Alfa Ibrahima Sanbégo, qui fut choisi parce qu'il était très pieux, très doux, très poli et que ses origines arabes et la parenté qui l'unissait, paraît-il, au Prophète, lui créaient des titres spéciaux, dont son attitude pendant les guerres récentes venait encore augmenter la valeur. Telles furent les raisons apparentes de son élection; mais un vieux foulah qui, mieux qu'aucun autre, connaît les mobiles secrets de l'âme peul, m'a confidentiellement dit un jour que, si Ibrahima avait été élu, c'est que sa grande piété, qui tournait au mysticisme, avait atténué son énergie et amolli son caractère, ce qui permettait à ses concurrents malheureux d'espérer échapper à son autorité. Son couronnement, qui fut solennel, fut marqué par un événement qui eut sur l'histoire du Fouta une répercussion considérable et qui montre bien l'esprit des vassaux vis-à-vis du maître qu'ils s'étaient donné. Ce fut Alfa Mamadou Kankalabé qui fut chargé de mettre sur la tête du nouvel almamy le turban à neuf tours qui plaçait sous son autorité les neuf diwals ou provinces du nouvel empire; or, tandis qu'il l'enroulait, il parla ainsi : « Tout le Fouta est placé sous ton commandement, sauf moi et ma famille. » Alfa Ousman, chef de la

famille des Sériankés, branche collatérale de celle des Sédiankés, dont faisait partie le nouvel almamy pour lequel il avait été pourtant un concurrent acharné, se leva alors et, prenant un nouveau turban, il recommença à l'enrouler autour de la tête de l'almamy en disant : « Que tout le Fouta avec sa population, ses êtres et ses choses, ses bois, ses montagnes, et jusqu'à l'herbe et à la poussière, soit placé entièrement sous l'autorité du nouveau chef! » Puis, se tournant vers Alfa Sellou, il l'interpella selon l'usage en lui demandant : « Ai-je bien parlé? » Celui-ci, sans hésiter, répondit : « Oui. » Tous les autres chefs tour à tour répondirent : « Qu'il en soit ainsi », et la foule approuva d'un murmure d'acquiescement. En mémoire de cet acte de loyalisme, il fut décidé qu'à l'avenir ce seraient Alfa Ousman et ses descendants qui auraient le privilège de sacrer les almamys, et c'est pourquoi nous verrons dans la suite de l'histoire les almamys nommés à Timbo aller se faire sacrer à Foukoumba et recevoir l'investiture de la main du chef de la famille des Sériankés, assisté de l'alfa du Labé.

Le chef suprême élu, on procéda à l'élection des chefs qui allaient commander les provinces du nouvel empire. Tierno Mahadiou obtint la région des Timbis, qui comprenait alors le Massi, le Médinah avec le Kébou, le Broual Tapé et le Benténiel. Alfa Mamadou Sellou obtint la vaste province de Labé; Tierno Amadou fut nommé chef de Kankalabé; Tierno Ousman, de Foukoumba; Tierno Moussa, de Kébalé. Tierno Samba fut nommé chef du Bouria, mais il n'était pas satisfait et se plaignit; et comme son rôle dans les dernières guerres avait été très important, on lui confia, en outre, tous les captifs dialonkés pris à la guerre et qui avaient été réunis à Aindé-Dara. La province de Bouria comprenait alors le Kolen, qui n'en fut distrait que plus tard. Fodé Hadji, dont on se rappelle le rôle, reçut en partage la région qu'il avait contribué à conquérir. Tierno Salifou Balla reçut le Koin; enfin, Alfa Diakouana, de Gongoré, et Tierno Oumar Kalako se virent attribuer des suzerainetés dans la province de Timbo, mais sans former des territoires indépendants, car le nombre des provinces fut strictement limité à neuf, en mémoire, comme nous l'avons vu, du nombre des premiers disciples du Prophète. Le partage fait, l'on régla les attributions du pouvoir royal; il fut alors décidé qu'une part serait réservée à l'almamy sur le butin pris à la guerre, sur les récoltes, sur les successions. Des dispositions secondaires furent prises dans chaque province pour les familles conquérantes et celles des vaincus qui allaient désormais devenir leurs vassaux. La terre fut partagée sur des bases qui subsistent encore aujourd'hui entre les vainqueurs et les vaincus, à qui cependant on enleva toutes les terres non réellement exploitées. Pour le bétail encore en la possession des vaincus, on en fit trois parts, dont deux leur furent conservées et la troisième partagée entre les vainqueurs. Toute l'organisation politique fut dès lors élaborée ; à côté de l'almamy, chef suprême, les marabouts qui l'avaient élu se placèrent en conseil de l'empire pour le diriger, le conseiller et l'assister, en cas de besoin. Il fut décidé que ce conseil, qui représentait la confédération des Diwals (1), se réunirait chaque fois que les intérêts politiques et religieux de l'empire le nécessiteraient; qu'à lui appartiendraient la nomination des almamys et les décisions concernant les guerres à livrer et les traités à passer. En définitive, pour se conformer à la loi du Prophète, les foulahs venaient de se donner un chef, mais ceux mêmes qui venaient de l'élire s'efforçaient, par des mesures secondaires, de diminuer son autorité et de conserver leur indépendance à l'abri de la charge d'almamy qui, en cas de danger du dehors, devait servir de ralliement et de sauvegarde. C'était d'ailleurs compréhensible; chacun des vassaux était conquérant lui-même et, par conséquent, chef de partisans nombreux, chef d'une famille sur laquelle le régime patriarcal venait accroître l'autorité, que le nombre des vassaux que venait de lui donner la conquête rendait plus puissante encore. Ces vassaux, comme les conquérants eux-mêmes, étaient de races, de caractères et de nationalités diverses, et l'on conçoit l'importance et la diversité des intérêts et des personnalités que groupait la nouvelle organisation, les désirs d'indépendance dont ces éléments si disparates étaient animés les uns vis-à-vis des autres, comme vis-à-vis de la nouvelle autorité qu'ils venaient de placer au-dessus d'eux. L'histoire du Fouta sera remplie dorénavant de ces luttes de diplomatie et d'adresse entre l'almamy et ses vassaux isolés ou syndiqués selon les besoins ou les passions du moment. Unis d'abord par le lien de la foi religieuse qui venait d'assurer le triomphe de leur coup de main, en petit nombre pour commander à des vaincus plus nombreux, nous verrons les grands vassaux du Fouta rester fidèles à la politique religieuse tant que du dehors des dangers seront à craindre, tant que le pays ne sera pas soumis et converti ; mais dès que les périls seront écartés, tous les éléments qui ont marché jusqu'alors unis se désagrégeront petit à petit. Dans la suite de l'histoire, nous assisterons aux difficultés du pouvoir royal à s'affermir. Nous verrons le grand conseil de l'empire, formé autrefois des grands vassaux confédérés, se recruter dans l'entourage direct du souverain, lutter contre l'autorité souveraine en lui suscitant des concurrents et des difficultés. Lorsque nous entrerons en scène, profitant de la division des esprits, nous n'aurons pas de peine à jeter à bas tout l'appareil politique qui ne subsistait que par le prodige de l'intelligence, de la bravoure de l'aristocratie et des princes de la famille royale. Toutes les luttes, toutes les intrigues de l'histoire peul sont, en raccourci, l'histoire de notre féodalité contre le pouvoir monarchique, et ce n'est pas sans raison que ceux qui ont connu l'ancien Fouta ou ont étudié l'histoire en ont rapproché le caractère de la nôtre.

(1) Provinces.

A peine les membres de l'assemblée étaient-ils de retour dans leurs demeures, que d'autres périls les forcèrent à se réunir à nouveau pour repousser le retour agressif des infidèles qu'ils avaient chassés du pays. L'almamy Ibrahima ne dirigea plus les armées et confia cette direction à son frère Sory, qui d'ailleurs avait toujours dirigé les opérations militaires dont Ibrahima était l'âme et l'instigateur. Ibrahima, chef religieux plutôt que guerrier, ordonnait la guerre et Sory la commandait en son nom. Après l'assemblée de Benténiel, l'almamy Ibrahima, et pour lui conserver le nom que lui donne l'histoire, Karamoko Alfa, dont les facultés étaient ébranlées par les jeûnes, les veilles pieuses et le mysticisme de plus en plus profond, se vit forcé de choisir comme bras droit son frère Sory; les divisions qui existaient dans sa propre famille rendaient cette décision nécessaire, et pour mieux en faire comprendre l'opportunité et en même temps pour donner à cette famille des almamys, qui doit tenir une si grande place, la physionomie qui lui est propre, nous en raconterons les origines et la composition à l'époque où Ibrahima Sanbégo fut nommé almamy.

L'ancêtre de la famille s'appelait Seikou Abana; il vivait auprès de Tischitt et descendait du Prophète par Néné Rugbiatou, une de ses filles. Il était parti de La Mecque sous le règne de Sédinuh Oumarou, à la recherche de pays à convertir et à conquérir. Parvenu à Tischitt, il avait, en effet, fondé un empire, disent les traditions, également composé de neuf diwals, et sa postérité ayant augmenté, un de ses descendants, nommé Abassy, résolut de quitter la région pour aller lui-même, ainsi que l'avait fait son ancêtre, convertir un pays et en assurer la possession à sa descendance. Béni par le vieux de sa tribu, il reçut de lui la prophétie que ses rêves ambitieux seraient réalisés lorsque lui ou un de ses descendants trouverait un endroit appelé Timbo dont un Génie indiquerait la place à celui de ses descendants qui devait y régner. Chargé de bénédictions, le voyageur se mit en marche; il suivit le Sénégal, gagna la vallée du Niger et, remontant le cours de ce fleuve, vint une première fois dans le Fonta, dans le Labé, où il forma un village, à Dayébé Toudon. Sa famille, lui-même était mort depuis longtemps déjà, se dirigea vers le Sud, où elle séjourna quelque temps et d'où vinrent les ancêtres de Karamoko Alfa, toujours en quête du fameux Timbo où la race devait régner. Tour à tour, les fils de Seikou Habana avaient campé dans des endroits divers et jamais aucun Génie ne leur avait montré là où était Timbo. Ibrahima Sanbégo voulait établir Timbo dans un endroit situé à peu de distance du Timbo actuel, mais son frère Sory s'y opposait, disant qu'un Génie appelé Sountou lui avait révélé que là n'était pas Timbo. Lui-même chercha longtemps; un jour qu'il se promenait avec Tierno Amadou Guirladio, il arriva dans un endroit où, avant la conquête, les poulli du voisinage rassemblaient leurs bœufs; il dit : « Là est Timbo, » et aussitôt il se mit en prière. Lorsqu'il se releva, son compagnon avait, avec des pierres, délimité l'emplacement sur lequel devait s'élever peu de temps après la mosquée de Timbo, telle qu'elle existe encore. Karamoko Alfa, avec toute la famille, vint alors se fixer à Timbo, ne conservant à Kobilato qu'un village de culture.

Au moment ou Karamoko Alfa fut nommé chef, sa famille était nombreuse, nous avons vu que rien que par les hommes elle s'élevait à une centaine d'individus. Voici comment elle se composait et quels en étaient les ascendants :

Généalogie de la Famille des Sedeanké.

1 Fodé Seydi (1)

2 Kikala

3 Sambégo

4 Nouhou	4 Malégui
	Enfants légitimes.
Karamoko Alfa (Ibrahim-Sambégo)	Almamy Sory
Mamadou Dian	Tierno Mallal
	Tierno Yousoufou
	Hassana Paté
	Tierno Mamadou Samba
	Batards.
	Baye Si
	Tierno Mamadou Kala

Comme on le voit, Sory et Karamoko Alfa étaient cousins et si on les dit frères, c'est qu'il est dans les habitudes des noirs d'appeler leurs cousins des frères. Karamoko Alfa n'avait qu'un seul frère tandis que Sory en avaient quatre légitimes et deux autres sur lesquels pesait la tare de bâtardise. L'un deux, Tierno Mamadou Samba était plus âgé que Karamoko Alfa et fut un de ses compétiteurs. Ses prétentions gênaient considérablement ses parents qui n'osaient lui reprocher sa bâtardise à cause de sa mère, qui était aussi celle de Sory, et avec l'habituel respect des indigènes pour leur mère, Sory, ni aucun des frères ou cousins par lesquels elle était appelée mère, n'auraient osé incriminer la naissance de Mamadou, car c'eût été une insulte à leur mère commune. Cependant le conseil de famille se réunit et l'on était décidé à quelque extrémité, lorsque Sory s'y opposa et déclara que par la ruse il était facile de se débarrasser de lui. Les vaches et les bœufs pris à la guerre et revenant de l'almamy Karamoko Alfa avaient été rassemblés à Kala et y étaient gardés. Sory annonça un beau jour qu'il allait se fixer dans le troupeau afin de boire du lait, breuvage dont Mamadou était très friand, aussi celui-ci ne pensant plus à ses ambitieux projets déclara que, comme il était l'aîné, c'était à lui de garder le troupeau de la famille et, sans rien entendre, il partit pour Kala où il demeura désormais et où il devint très gros à force de boire du lait, disent les traditions. Lorsque Karamoko Alfa

(1) Frère de Fodé Seri de Foukoumba et chef de la famille collatérale des Seriankes. Tous deux descendants de Seikou Habana, avec qui leur généalogie n'est pas établie.

fut mort, que son cousin Sory fut devenu almamy, sa famille ramena Mamadou, devenu très vieux, à Timbo, près de la mosquée nouvellement construite ; son fils Aliou conduisit les vaches près de Timbo dans un endroit qui s'appela dorénavant Aliouya.

Outre cette famille nombreuse, Karamoko Alfa était entouré de plusieurs notables qui, quoique de familles différentes de la sienne, étaient arrivés dans le pays avec ses ancêtres, avec lesquels des alliances leur avaient créé des liens d'intérêts. Parmi ces notables dont la descendance doit jouer un rôle si important dans l'histoire du Fouta, il faut citer Modi Maka, chef de la famille des Irlabés, Tierno Amadou de cette même famille, Mama Harouna et bien d'autres qui usurperont bientôt au chef des provinces du Fouta les pouvoirs que leur donnait la conquête. Dès le début du règne de Karamoko Alfa, ils s'érigèrent, ainsi que les parents de l'almamy, en porte-paroles des provinces qu'ils se partagèrent de la façon suivante :

Modi Macka.....	Koin Kebalé
Tierno Yousonfou.....	Labé-Foukoumba
Tierno Samba.....	Timbi-Tounni
Baye Sy.....	Timbi-Medinah
Bayéro Talato.....	Bonténiel-Kolladé-Bomboli
Tierno Mallal.....	Timbo-Ouest-Massi
Tierno Amadou.....	Bouria

Ces divisions sont importantes car elles subsistèrent jusqu'à nos jours et représentent une des institutions qui ont le plus influé sur toutes les destinées du Fouta et sur celles des almamys. Ces notables furent à l'origine les hôtes des chefs de provinces ; lorsque les assemblées se tenaient à Timbo, ils prenaient pour eux la parole et présentaient à l'almamy leurs envoyés, lorsque, en temps ordinaire, ils avaient quelque communication à faire au souverain. C'est ainsi qu'ils ne tardèrent pas à détourner à leur profit l'autorité dont jouissaient ceux dont ils étaient les porte-paroles et à former en quelque sorte les anciens de la vaste tribu que devenaient les Foulahs sous l'influence du pouvoir centralisateur. Ils n'hésiteront pas dans la suite à se substituer au pays, à le représenter, à parler en son nom sans le consulter même. Ce seront eux, ces notables se transmettant de père en fils leur charge, les véritables maîtres du pays, élisant et révoquant les chefs, les affaiblissant en leur suscitant des compétiteurs pour ouvrir à nouveau les vacances dont leur appui intéressé faisait pour eux la source de fructueux bénéfices. Gorgés de la richesse du pays, du butin pris à la guerre, ils useront de toutes les armes de la diplomatie, et leur rôle, s'il est souvent odieux, n'en reste pas moins comme un curieux exemple de la ruse intelligente qui dompte la force et l'asservit à ses desseins. Souvent ils trouveront leur maître dans la personne des princes sédiankés en qui l'on ne peut non plus s'empêcher d'admirer les vertus intelligentes et guerrières des aristocraties naissantes.

Sept ans après (1782) l'assemblée de Timbo, le Fouta se rassemblait à nouveau pour faire face à une révolte des captifs confiés à Tierno Samba Bouria. Une première fois l'assemblée réussit à les soumettre par de bonnes paroles, mais avant la fin même de la réunion plusieurs hommes libres furent massacrés et les confédérés résolurent d'infliger un châtiment exemplaire aux révoltés. Tous les vieux eurent la tête tranchée, tous les jeunes gens reçurent cent coups de corde et se soumirent, mais une importante fraction de plusieurs milliers d'individus s'enfuit et se réfugia dans les brousses du Bennah où elle fonda une petite tribu qui subsiste encore sous le nom de Foulacognys. Ceux qui ne purent parvenir à s'enfuir furent partagés entre tous les notables du Fouta.

— Sur ces entrefaites (1791), Karamoko Alfa devint tout à fait fou. Le Fouta réuni nomma son frère Sory almamy et il fut sacré à Foukoumba. L'almamy Sory fit la guerre pendant dix ans, presque sans interruption, dans le Lymban, dans la Kouranko et le Kissi. Il revint à Timbo avec un butin considérable et avec des fractions importantes des peuples soumis dont les chefs vinrent chercher à Timbo l'investiture. Son armée se dénombra, et chaque homme apportant une pierre, il ne tarda pas à s'élever une butte de huit à dix mètres de hauteur sur autant de largeur que l'on voit encore dans le tata des Soryas. A l'entour, l'almamy, profitant des vassaux qu'il avait amenés avec lui, fit construire un tata et sur le sommet de la butte il plaça sa case. Ces constructions firent murmurer le Fouta ; on trouvait que le nouveau chef était devenu trop riche, et selon l'expression foulah qui s'emploie lorsque l'on veut dire que l'on a mangé jusqu'aux limites du possible : il était « Ary Teuf », c'est-à-dire plein. Aussi, tous les grands vassaux, qui regrettaient déjà, comme nous l'avons vu, de s'être donné un maître, détruisirent le tata de terre et remplacèrent les fortifications par une clôture en bambou et en paille comme celle que les Peuls ont l'habitude de faire et ils dirent à l'almamy que, comme il était devenu très riche, il était bon qu'il passât un peu la main à un autre. Devant ce désir exprimé par l'unanimité, l'almamy déposé se résigna, ses guerriers et les membres mêmes de sa famille étaient contre lui, il se retira donc et, quittant Timbo, s'installa avec toute sa famille et son bétail sur la montagne Helaya qui se trouve derrière Timbo, sur le sommet de laquelle il installa sa demeure, refusant de descendre à nouveau dans la ville (1801). Les chefs et les notables du Fouta, instruits par une première expérience, résolurent de ne plus désormais se donner de maître, mais, soucieux cependant du principe qui les avait une fois déjà inspirés, ils nommèrent comme almamy Alfa Salifou, jeune fils du Karamoko Alfa, âgé à peine de quinze ans, et l'autorité fut immédiatement prise par tous ceux qui étaient de force à en détourner une partie à leur profit. Ce fut alors une période d'anarchie dont profitèrent les ennemis du dehors pour venir dans le Fouta reprendre le butin pris dans les dernières guerres, et ce fut en vain que l'armée

foulah essaya de résister à leurs attaques, elle fut chaque fois vaincue et les deux chefs ouassoulonkés, Condé Girama et Condé Aoua, envahirent le Fouta par le Koin, le Kolladé, et vinrent établir leurs campements jusqu'à Foukoumba, où vint également camper l'armée du Fouta impuissante à s'opposer à leurs pillages; tous les troupeaux étaient dévastés par les pillards qui égorgeaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener (1806).

Des députations du Fouta allèrent alors chercher l'ex-almamy Sory sur sa montagne, chaque province envoya un messager, lui seul désormais pouvait sauver le Fouta de la ruine. L'almamy Sory, sans récriminer, réunit ses fils qui étaient au nombre de trente trois, et leur exposa la situation. « Dieu a puni le Fouta, leur dit-il, et demande maintenant une victime expiatoire, un ange m'a appris qu'en échange de ce sacrifice Dieu nous donnera la victoire, car à lui seul il sera plus fort que l'armée des infidèles. Quel est celui d'entre vous dont la force et le courage sont supérieurs à ceux de cent hommes et qui à lui seul puisse tuer les deux chefs infidèles ? »

Tous ses fils se présentèrent alors, se disputant pour être choisi, Sadou le premier, mais son père l'écarta en lui disant : « Non, car à toi sont réservées d'autres destinées. » Hamidou se présenta ensuite, mais son père l'écarta en lui disant que, si grand que fût son courage, il ne pourrait résister à plus de cinquante hommes, Alceyni se présenta à son tour, mais lui ne pouvait résister qu'à quarante hommes; puis vint Amadou Bemba, mais, comme il avait la lèpre, son père lui dit que dans cet état il ne saurait lutter contre un homme seul. Tour à tour les autres fils se présentèrent et furent repoussés ; enfin survint Mamadou Ouleng, le fils aîné de l'almamy qui arrivait en retard à la convocation de son père; dès qu'il se présenta, celui-ci l'agréa comme le champion qui devait délivrer le pays en sacrifiant sa vie, car seul il avait le courage de cent hommes réunis. Mamadou Ouleng accepta et jura de délivrer son pays en sacrifiant sa vie. Il pria son père de reporter son droit d'aînesse sur Sadou, à qui il confia ses femmes et ses enfants, et de le désigner comme almamy à sa mort. L'almamy lui dit « que personne n'aurait besoin de nommer Sadou almamy, qu'il se nommerait lui-même, qu'il avait vu, dans un songe, Sadou couronné de son propre turban ». On régla alors les derniers détails et l'on se mit en route pour Foukoumba par Toukounian. En route, les bâtons avec lesquels on frappait le Tabala de l'almamy se trouvèrent perdus et l'almamy Sory lui-même coupa une liane pour les remplacer provisoirement. Mamadou Ouleng lui dit : « Mon père, tu as tué une liane. » — « Non, répondit l'almamy, elle ne mourra pas. » Les traditions rapportent qu'en effet cette liane resta verte jusqu'à la fin du règne de l'almamy Bakar, c'est-à-dire jusqu'à notre arrivée dans le pays et notre occupation définitive. Comme on le voit, tous les récits de cette époque sont empreints de mysticisme, entremêlés de légendes et tous les personnages, surtout les premiers marabouts, sont doués d'une seconde vue et sont regardés comme une sorte de prophètes par leurs descendants.

Arrivés à Foukoumba, ils trouvèrent le campement des chefs infidèles et là l'almamy Sory dit à son fils : « C'est à toi seul que revient l'honneur de cette journée, à toi seul Allah permettra de tuer les chefs ennemis, mais il exige le sacrifice de ta vie, es-tu prêt à le faire ? Car d'autres briguent de délivrer leur pays; songe que ton nom vivra dans la mémoire de tous les vrais foulahs et que dans le paradis tu jouiras des faveurs d'Allah et des anciens de notre race qu'il a accueilli auprès de lui et parmi lesquels tu prendras place. »

Puis il le bénit et, ses frères ayant sellé son cheval, il partit au galop au travers de l'armée des infidèles « qui le piquaient de leurs flèches ». Mais les flèches n'entraient pas dans la peau du héros qui faisait se cabrer son cheval et cherchait les chefs ennemis qui se présentèrent et furent tour à tour tués par lui. Puis, pour bien marquer son sacrifice, il retira ses gris-gris et recommença la lutte; il fit encore un grand carnage d'infidèles, mais tomba à son tour criblé de coups, tandis que l'armée ennemie, effrayée de la disparition de ses chefs, se dirigeait à la débandade vers la rivière Sirakouré où étaient postés l'almamy et ses guerriers. C'était en saison sèche et l'armée ennemie campa dans le lit de la rivière moitié tarie. Alors Sountou, le génie de l'Almamy Sory, lui inspira de crier et aussitôt la rivière arriva en mugissant et engloutit tous les guerriers ennemis. Cette légende que la rivière Sirakouré a « mangé les ennemis » la rend chère aux musulmans qui, encore à l'heure actuelle, chaque fois qu'ils la traversent, font en passant des actions de grâce et boivent son eau avec respect (1806).

Cette victoire consolida la puissance de l'almamy Sory qui régna sans conteste sur le Fouta, ne s'absentant que pour aller à la guerre, dans le Kouranko, dans le Boundou, dans le Ouaassoulou, sur les bords de la Falémé et presque jusqu'à côté de Kayes. Dans une guerre qu'il fit dans le Sérima, il était accompagné d'Alfa Salifou qui avait été un moment almamy; son armée y fut décimée par une épidémie de petite vérole, et, ce qui était grave, c'est que le pays était dépeuplé; aussi, ne pouvant faire de captifs, l'armée dut retourner à Timbo (1810).

Il s'écoula une période de quatre années pendant lesquelles il n'y eut pas de guerre ; l'almamy en profita pour organiser le pays. A cette époque il convoqua à Timbo Alfa Mamadou Dian, fils d'Alfa Sellou qui venait de lui succéder à la tête du Labé. Pendant qu'Alfa Mamadou Dian était à Timbo, il tomba malade très gravement. Il fit appeler l'almamy à son chevet et lui demanda quel endroit il avait choisi pour être enterré, car il est dans les usages que les vieillards et les chefs désignent à l'avance l'endroit où ils désirent reposer, quelquefois ces désignations se font au lit de mort lors de dernières recommandations. L'almamy lui indiqua la place qu'il avait choisie et

Alfa Mamadou Dian lui demanda de la lui céder, parce qu'il sentait bien qu'il allait mourir; lui-même donna à l'almamy la place qu'il avait choisie dans sa missidi de Labé pour le cas où l'almamy viendrait à y mourir. Peu de jours après, Alfa Mamadou mourait, l'almamy lui rendait les honneurs funèbres et le faisait enterrer dans l'endroit qu'il s'était jusqu'alors réservé pour lui-même.

Or il advint que l'année suivante l'almamy partait pour faire la guerre dans le N'Gabou, lorsqu'il tomba malade à Labé et mourut presque subitement, non sans avoir témoigné le désir d'être enterré à la place cédée par Mamadou Dian en échange de la sienne (1814). Lorsqu'il fut mort, son fils Sadou appela les sofas de son père dans sa case et, essayant sous leurs yeux le turban du défunt, il demanda s'il lui allait bien? « Comme à lui-même, » répondirent-ils. Sur ces entrefaites ils partirent pour les funérailles et Sadou, par inadvertance ou volontairement, sortit avec le turban de son père sur la tête et avec son bâton. A l'enterrement tous les gens de Sadou s'étonnèrent et, voyant Sadou dont la ressemblance avec son père était frappante, ils ne voulaient pas croire que l'almamy fut mort; ignorants des circonstances, ils rendirent à Sadou les honneurs royaux. Lorsqu'ils apprirent la vérité ce fut pour l'unanimité à le reconnaître comme l'almamy et Alfa Abdoulaye, chef du Labé, lui mit le turban sur la tête selon les rites. Le nouvel almamy voulait partir, mais les vieux du Labé, lui dirent : « Attends quelques jours, le Fouta ignore ta nomination ; si nous nous passons de lui, il se fâchera, nous allons le convoquer à Foukomba sans rien lui dire et lorsqu'il sera réuni nous nous arrangerons pour faire sanctionner ta nomination. » Ainsi fut fait et lorsque l'assemblée se réunit, l'almamy Sadou s'y rendit turban en tête et le bâton de son père à la main. Alfa Abdoulaye le présenta au Fouta comme almamy en lui demandant de ratifier cette nomination. Toute l'assemblée fut d'accord ; seul Alfa Ousman qui, comme nous l'avons dit, avait sacré Karamoko Alfa, se leva et déclara qu'il n'acceptait pas de voir violer son privilège, car seul il pouvait sacrer l'almamy. Alfa Abdoulaye, s'adressant à l'assemblée, interrogea individuellement tous les notables et leur demanda s'ils acceptaient? Tous répondirent selon la formule foulah : « Nous avons entendu, nous avons accepté ». « N'nani, N'diabi. » Mais Alfa Ousman dit encore : « J'ai entendu, mais je n'ai pas accepté. » On ne tint pas compte de ses protestations et l'assemblée se dispersa, tandis que le nouvel almamy s'en allait à Timbo où il entra avec le cérémonial d'usage (1814).

Le soir même, Alfa Salifou, fils de Karamoko Alfa, qui ne s'était pas rendu à Foukoumba, comptant y être convoqué par le Fouta réuni, furieux de l'échec de ses espérances, alla trouver son rival et lui dit : « Tu m'a pris l'héritage de mon père, car c'est lui et non le tien que le Fouta a nommé almamy à Timbo, ton père n'a été nommé que parce que j'étais trop jeune, mais, maintenant que j'ai l'âge, je ne puis admettre que tu me prennes ainsi ma place ! » « Accepte ou n'accepte, pas, lui répondit l'almamy Sadou, peu m'importe ! Les services que mon père a rendus lui ont créé des droits que le pays a sanctionnés en le nommant almamy par deux fois et les droits de ton père ont été déclarés déchus dans ta personne lorsque le Fouta, après t'avoir nommé t'a révoqué. Fais ce que tu veux, je serai toujours chef que tu le veuilles ou non ! » Alfa Salifou lui répondit : « J'ai compris, » et, comme Alfa Ousman, il ajouta : « Je n'ai pas accepté. »

Ce point de l'histoire du Fouta est intéressant à noter, car de là date la scission de la famille royale, désormais divisée en deux partis : le parti des Alfayas, qui reconnaît comme légitimes les seules prétentions des descendants de Karamoko Alfa, et les Soryas, qui appuient les prétentions des descendants de l'almamy Sory. En plus des discussions qu'ils élèvent contre la légitimité des droits de la branche Sorya, les Alfayas prétendent en outre que l'almamy Sory n'était pas le cousin de Karamoko Alfa, mais simplement un de ses disciples, c'est-à-dire un étranger. Ce point d'histoire n'est pas éclairci et est très discuté de part et d'autre, et il faut dire que ceux qui admettent l'origine étrangère des Soryas sont le petit nombre; d'ailleurs ceux qui contribuent à en accréditer l'hypothèse sont les descendants de ce même Karamoko Ousman de Foukoumba, dont nous verrons ci-dessous les malheurs. Quoi qu'il en soit, de la scission de la famille royale naîtront tous les conflits et toutes les guerres civiles qui ensanglanteront le pays, et plus particulièrement Timbo et ses environs, car si nombreuses deviendront ces querelles pour le pouvoir, que le Fouta s'en désintéressera et laissera aux membres de la famille royale, aux grands porte-paroles de Timbo, le soin d'y prendre part, et il s'efforcera d'en éviter pour lui les conséquences.

(*A suivre*).

PAUL GUEBHARD,
administrateur adjoint des colonies.

LE TAFILELT

D'APRÈS M. W. HARRIS

(*Suite et fin.*) (1)

Le Tafilet ou Tafilalet.

Le Tafilet, Tafilelt ou Tafilalet tire son nom, paraît-il, ainsi qu'il a déjà été dit, de Filal, un district d'Arabie : ce nom a acquis sa forme actuelle par l'addition du préfixe Ta, mot berbère que nous connaissons mieux sous la forme Aït, correspondant en arabe au mot Oulad « fils de ». La finale T est aussi de dérivation berbère et on la rencontre également sous la forme at ou

(1) *Rens. Colon.*, janvier 1908, n° 1, p. 3; février, n° 2, p. 38.

ta, qui semble être une terminaison féminine. Ainsi l'on peut dire que le nom entier signifie « Les fils du Filal (district) », la terminaison féminine étant employée pour remplacer le mot « district » ou quelque terme analogue. J'ai constaté que cette terminaison féminine et cette addition du préfixe T était fréquemment usitée chez les Berbères.

De ce que la racine du nom doit sa dérivation à des causes d'origine arabe, on est porté naturellement à déduire que l'oasis doit avoir eu une autre dénomination, qui était berbère, antérieurement à cette époque, c'est-à-dire avant l'invasion de cette partie du Sahara par les Arabes, en 707 (*Anno Domini*). En recherchant un nom plus ancien, on est immédiatement conduit à penser à celui de Sidjilmassa, mot indubitablement amazigh ou chelha, et qui, même après que la dénomination de Tafilet fut devenue d'un usage général, exista comme nom de la capitale du district jusqu'à ce que cette ville fût détruite vers la fin du siècle dernier. Ce fut cette double appellation, sans doute, qui donna naissance aux discussions des géographes, depuis le moyen âge jusqu'à la dernière moitié de ce siècle, au sujet de Sidjilmassa et du Tafilalet ; car avec l'habitude qu'ont les indigènes de se servir indifféremment du nom d'un district pour désigner une ville et *vice versa*, on confondit complètement ces deux appellations jusqu'à ce que la visite de René Caillié dans ces régions, en 1828, fût venue éclaircir cette affaire, quoique malgré tout, depuis cette époque les discussions aient été quelquefois reprises. Il est à peine nécessaire aujourd'hui d'en dire davantage sur ce point. Les notes de Caillié et de Rohlfs, quelque sommaires qu'elles soient, sont précieuses parce qu'elles sont les seuls rapports que nous possédions concernant les visites des Européens au Tafilalet, et elles ont résolu la question d'une façon satisfaisante ; il est maintenant de notoriété que Sidjilmassa, nom souvent appliqué au district, était en réalité la capitale de l'oasis du Tafilet ou pour employer l'expression plus juste, du Tafilalet. Quelques géographes comme Marmol, qui, dans son « Africa » publiée en 1575-1599, parle de Tafilet comme d'une grande ville de Numidie, doivent avoir désigné sous ce nom Sidjilmassa. Cependant, l'année dernière seulement (1894), la question fut reprise à Tanger à l'occasion de l'expédition de feu le sultan Mouley el Hassan au Sahara.

Quoi qu'il en soit, à part ce qu'ont avancé les géographes du moyen âge, qui n'ont certainement pu parler que par ouï-dire, il n'existe aucune atome de preuve tendant à démontrer que Tafilet ait jamais existé en tant que ville, et pendant le séjour que j'y ai fait, je n'ai pu obtenir aucun renseignement à ce sujet ; tous mes informateurs, au contraire, ont déclaré que Sidjilmassa, ou Medinet el Hamra, comme on l'appelle aujourd'hui, était la seule et unique grande ville qui ait existé au Tafilalet. Bien que de nombreux ksour, ainsi qu'on nomme les villages fortifiés, soient d'une étendue considérable, il n'y en a aucun qui puisse être justement qualifié du nom de ville.

Avant de faire une description du Tafilalet tel que je l'ai vu, je ne crois pas hors de propos de dire quelques mots de son histoire.

Grâce aux historiens orientaux, il nous est permis de jeter de temps en temps un coup d'œil sur ce qui se passait dans ce coin éloigné de l'empire du Maroc, quoique jusqu'à une époque comparativement tardive, le Tafilalet ait constitué un royaume séparé et qu'il figure aujourd'hui comme tel parmi les titres du sultan régnant au Maroc, qui, dans l'énumération de ses possessions, se donne le titre de « Roi du Tafilalet ». Formant à l'origine un établissement du peuple amazigh ou chelha (les deux expressions signifient « noble »), ce ne fut qu'en l'année 88 de l'hégire (707 *anno Domini*) que les Arabes apparurent sur la scène, sous la conduite de Moussa ben Naceur, qui, selon Ibn Khaldoun, fonda la ville de Sidjilmassa, bien qu'il y ait ici de nombreuses raisons de croire que le nom, tout au moins, existait depuis une époque de beaucoup antérieure. Selon toutes probabilités, les Berbères habitaient là sous des huttes de chaume, et ce ne fut qu'à partir de l'invasion arabe que furent construites des bâtisses en tabia, seule matière que l'on ait sous la main au Tafilalet où l'on ne trouve pas de pierres. Nous voyons que les fractions du peuple berbère qui habitaient à cette époque (année 88 de l'hégire) ce district et les territoires environnants étaient les Beni Méguild, qui aujourd'hui forment une puissante tribu vivant dans les plaines de l'oued Moulouïa, et les Douï Mansour ; bien que ce dernier nom soit absolument arabe, il n'est probablement que la traduction, dans cette langue, du nom berbère, aujourd'hui malheureusement perdu. Le Tafilalet lui-même était en la possession d'un Ahlaf (confédération) dont les principales familles étaient les Mouabat et les Amana. « A cette époque, dit Léon l'Africain, l'oasis était un grand entrepôt de commerce, un grand nombre de marchands maures et européens y étaient établis ; un roi gouvernait et prélevait des taxes douanières. » Il eût été intéressant d'en connaître davantage sur ces marchands européens et on incline à penser que le mot « étrangers » eût été un terme plus approprié pour désigner probablement des Turcs, des Algériens, des Tunisiens et des Egyptiens.

Selon diverses traditions locales, dont il n'est pas besoin de faire ici mention particulière, le Tafilalet maintint son importance commerciale pendant tout le moyen âge, ses gouvernants régnant sous le titre de sultans de Sidjilmassa. Ce fut évidemment à cause des routes de caravanes qui s'y croisent que ce point si inhospitalier devint une aussi importante place de commerce, car les températures extrêmes, froide ou chaude, y sont redoutables.

En 1536, le roi de Fez d'alors s'empara du Tafilalet sur les Beni Merin, de sa propre dynastie. En 1620, cependant, Ali Chérif entra en scène venant de Yambo, en Arabie, possesseur d'une telle réputation de savant dans les sciences orien-

tales et de sainteté de par l'existence qu'il avait menée à La Mecque, qu'il devint en un très court espace de temps un grand homme au Tafilalet et qu'il y fut consulté comme arbitre dans toutes les questions. A sa mort, son fils, Mouley Chérif, lui succéda d'après le droit de naissance en s'intitulant lui-même roi du Tafilalet. Tous deux sont enterrés près de Rissani, dans le district de l'oued Ifli au Tafilalet, et leurs tombeaux sont tenus aujourd'hui en grande vénération en leur qualité de fondateurs de la dynastie actuelle des Filalis.

Le troisième de cette lignée, Mouley Rechid, s'empara du trône du Maroc, en 1668, et devint le premier sultan Filali. Mouley Abd el Aziz, qui commença son règne à la mort de son père, Mouley el Hassan, en juin dernier (1894), est le quinzième gouvernant de la même dynastie.

Les affaires du Maroc obligeaient les sultans à y fixer leur résidence; cependant Mouley Ismaël ayant, dit-on, fait un voyage au Tafilalet, y fonda le ksar encore important aujourd'hui de Rissani et rebâtit Sidjilmassa ; postérieurement, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah visita aussi le Tafilalet (en 1783-1784). Il est assez curieux de constater que les deux sultans qui ont effectué ce long voyage, Sidi Mohammed ben Abdallah et Mouley el Hassan, sont tous deux enterrés dans le même tombeau à Rebbat.

Pendant les guerres locales qui survinrent à la fin du siècle dernier, Sidjilmassa fut détruite, et rien ne subsiste aujourd'hui de cette grande ville que des acres, presque des milles de ruines informes, sauf une mosquée qui se trouve encore dans un état assez convenable. Ces ruines s'étendent pendant près de cinq milles le long de la rive est de l'oued Ziz.

Le Tafilalet consiste en une longue bande de terre irriguée s'étendant le long des lits parallèles de l'oued Ziz et de l'oued Gheris. Quoique les districts septentrionaux d'Er Reteb et de Medaghra soient souvent compris sous le nom de Tafilalet, ils semblent être en réalité, aux yeux des indigènes, des districts séparés; je les traiterai donc comme tels.

Avant d'examiner les oasis proprement dites, il faut indiquer, en quelques mots, les moyens par lesquels cette partie du désert est rendue apte à la culture. J'ai ailleurs brièvement décrit le cours de l'oued Gheris ; il me reste maintenant à tracer rapidement celui de l'oued Ziz.

L'oued Ziz prend naissance dans les montagnes de l'Atlas, près de cette portion de la chaîne à laquelle les indigènes donnent le nom de djebel El Aïachi, non loin de la zaouïa Sidi Hamza, située elle-même à proximité de la passe de Tizi à Tilrhemt, où la route commerciale de Fez au Tafilalet franchit la chaîne moyenne de l'Atlas. De là, l'oued Ziz prend une direction sud qu'elle suit jusqu'au bout sans la plus légère déviation. Le district supérieur, formé par les pentes de l'Atlas qui constituent le bassin de la rivière, est connu sous le nom de province de l'oued Ziz. A environ trente milles de sa source (une journée de marche), elle est rejointe par l'oued Guers, descendant de l'Atlas et prenant naissance à vingt milles à peu près à l'Ouest, sur le versant occidental du djebel El Aïachi. Les tribus berbères des Aït Hadidou, fraction des Aït Atta et des Aït Ishak, habitent ce versant. Les rivières réunies descendent au Sud, traversent Tiallalil, franchissent le district d'El Khanek au Sud duquel l'oued Ziz arrose l'oasis de Medaghra, puis celle d'Er-Reteb, et, finalement, via Tizimmi, elle atteint le Tafilalet où, par un merveilleux système d'irrigations, près de 400 milles carrés de désert sont rendus cultivables. C'est seulement après les pluies que l'oued Ziz et l'oued Gheris, qui se réunissent à l'extrémité méridionale de l'oasis du Tafilalet, se perdent dans le grand lac, ou marais, de Daïat ed Daoura, où le sable aspire l'eau.

L'oued Ziz, au Tafilalet, malgré qu'une grande quantité de ses eaux fût détournée pour irriguer les oasis de Medaghra et d'Er Reteb, était, à l'époque de ma visite, en 1893, après une saison très chaude et très sèche, encore assez bien pourvue d'eau. Le canal est profondément encaissé entre de hautes levées de terre argileuse et sablonneuse; le courant réel occupe peut-être un tiers du lit de la rivière et mesure de 60 à 100 pieds de large; la profondeur au gué que je traversai, à l'extrémité Nord des ruines de Sidjilmassa, était d'environ deux pieds. L'eau est transparente et court très rapidement; la rivière se divise souvent dans son cours en plusieurs petits courants. On comprend facilement que l'altitude s'abaisse très vite au fur et à mesure de la marche de la rivière, car autrement l'eau, détournée à une distance peu considérable dans son cours supérieur, ne pourrait pas être amenée, si ce n'est par des moyens artificiels, au niveau des hautes rives qui l'enserrent et qui s'élèvent de 30 ou 40 pieds au-dessus du niveau de son cours. En ce qui concerne le système d'irrigation, j'aurai à en reparler plus longuement plus loin.

Si l'on demande à un indigène où il va et qu'il réponde que c'est au Tafilalet, on peut en général être certain qu'il se rend à l'un des sept districts de l'oasis que j'énumère ci-dessous et non à Er-Reteb ni à Medaghra, situés tous deux plus au Nord, et que les Européens pourraient supposer faire partie du Tafilalet.

Ces sept provinces sont :

1° Au Nord, Tizimmi;
2° A l'Ouest, Es Sifa;
3° Au Sud-Ouest, Oued el Melka;
4° Au Centre, Oued Ifli;
5° Au Sud, Es Sefala;
6° A l'Est, El Ghorfa;
7° Et, au Nord-Ouest, Tanidjioud.

Tenter d'estimer convenablement la surface de terrain cultivable serait trop hasardeux pour avoir quelque valeur, car les oasis varient tellement d'étendue d'un endroit à l'autre, suivant que les canaux d'irrigation sont amorcés plus ou moins loin, qu'une expertise faite avec soin pourrait seule donner un résultat sérieux. D'autre part, il est impossible d'établir avec exactitude les limites méridionales de l'oasis, car la plus grande partie

du terrain situé au sud de la jonction de l'oued Ziz et de l'oued Gheris n'est susceptible d'être cultivée qu'après des pluies particulièrement abondantes; alors les indigènes de la tribu des Aït Atta labourent les bords de la rivière jusqu'à la Daïat ed Daoura. De la limite septentrionale de l'oasis de Tizimmi jusqu'à la réunion des rivières Ziz et Gheris, la distance peut être estimée de 40 à 50 milles, la largeur moyenne de cette partie de l'oasis étant d'environ dix milles. Tout ce district, soit 450 milles carrés, est couvert d'une très dense culture de palmiers. Par là, cependant, il ne faut pas entendre l'oasis entière, car c'est à dessein que j'ai laissé de côté toute la partie située au Sud du confluent des deux rivières; l'approvisionnement en eau de ce territoire est éminemment variable, parce qu'il est soumis aux inondations et à la fonte des neiges de l'Atlas, et ce qui pourrait être vrai pour une année donnée, pourrait devenir une grosse exagération ou diminution pour quelque autre saison.

J'ai énuméré ci-dessus les sept districts en lesquels est partagée l'oasis du Tafilalet. Reste maintenant à faire quelques remarques sur chacune de ces subdivisions. Je les prendrai dans l'ordre géographique :

1° Tizimmi, ou Aït Izimmi, est un grand district s'étendant le long de la rive occidentale de l'oued Tizimmi, comme on appelle le canal du milieu de l'oued Ziz dans cette partie de son cours, du nom du district qu'il traverse. Les habitants de Tizimmi sont Arabes, quoique le nom soit essentiellement berbère, ce qui porte à croire que les Berbères, à l'origine, ont été chassés par les tribus arabes Ahl-Sebbah, bien qu'un ou deux ksour appartiennent à des familles chérifiennes. Des luttes constantes ont lieu dans cette région; elles sont dues à la proximité des Berbères de Medaghra et d'Er Reteb. Tizimmi compte un grand nombre de palmiers et plusieurs vastes ksour; les principaux de ces derniers sont : Kasbat el Berrania, Kasbat ben Ali et Ksar bel Hassan. Au Nord-Ouest de Tizimmi, à un mille ou à peu près dans le désert, se trouve l'oasis de Mouley-Brahim, lieu de pèlerinage au tombeau d'un saint de ce nom. L'oasis proprement dite appartient au Tizimmi et est entre les mains des Chérifs et des Ahl Sebbah. J'ai pu voir le tombeau lorsque je passai au Tizimmi. C'est un vaste bâtiment carré recouvert d'un dôme, peint en blanc et entouré de quelques plus petites tombes de chérifs de moindre importance.

Séparant Tizimmi des deux districts voisins, Es Sifa au Sud-Ouest et Tanidjioud au Sud-Est, se rencontre une lande désertique variant en étendue de deux à cinq milles, à travers laquelle coule l'oued Ziz dans un lit sablonneux; quelques lauriers roses et des touffes d'herbes sauvages sont les seules traces de végétation que l'on trouve sur ses rives.

2° Es Sifa est le district voisin formant le côté ouest de l'oasis. Il est situé entre l'oued Gheris et l'oued Ziz, qui sont à cet endroit distants l'un de l'autre de quatre ou cinq milles et dont les cours sont presque parallèles. Le district est, toutefois, arrosé presque entièrement par l'oued Ziz, parce que la Gheris est trop salée. Cette partie du Tafilalet est assez pauvre. Les palmiers n'y mûrissent pas très bien, les canaux d'irrigation sont en mauvais état, le débit de l'eau est très faible, les murs des jardins sont dégradés, et les ksour sont peu nombreux et disséminés à de grands intervalles. Les environs immédiats du village d'El-Meharza, où j'ai passé une nuit et dont j'ai déjà donné une courte description, semblent être la partie la mieux tenue de ce district de l'oasis. El Meharza se trouve haut perché sur la rive est de l'oued Gheris et a des prétentions à l'importance et à l'étendue.

3° Oued el Melha, ou Rivière Salée, ainsi nommée à cause de l'oued Gheris qui trace sa limite occidentale, est le district suivant qui forme la province sud-ouest du Tafilalet. Comme Es Sifa, il est situé entre l'oued Ziz et la Gheris, et bien que de plus petites dimensions que lui, il est plus fertile et mieux irrigué. Taghrandjiout est son principal ksar; il est placé dans la partie du district nommée Bled er Riad (Pays des Jardins), à égale distance à peu près des deux rivières.

4° Es Sefalat forme la limite méridionale de l'oasis proprement dite; c'est un grand et fertile district borné à l'Ouest par la Gheris et qui s'étend à l'Est bien au delà de l'oued Ziz qui le coupe presque en deux. Ce district possède le plus grand ksar de toute l'oasis; c'est Tabouassanet, qui est situé sur la rive ouest de l'oued Ziz. Malgré son étendue, ce ksar n'a pas une grande importance, bien qu'il constitue un caravansérail pour les caravanes qui se rendent au Soudan et dans la vallée de l'oued Draâ. Mais peu ou point de marchandises qui le traversent n'y sont mises en vente, parce que les caravanes y arrivent généralement tard, à la nuit, et le quittent avant le lever du jour.

5° El Ghorfa ou Ghorfa se trouve situé à l'Est-Nord-Est d'Es Sefalat et s'étend depuis ce dernier district jusqu'au désert. Tandis que sa partie occidentale est bien arrosée et cultivée, l'est du territoire paraît avoir souffert de l'envahissement des sables et n'offre pas une bien grande fertilité. Il contient de nombreux ksour, mais comme il est exposé à des attaques de la part des Berbères et des Arabes du Sahara, aucun grand commerce n'y est possible. La limite méridionale d'El-Ghorfa est la Sebkhat Ahmar, grand lac salé dont les chériffs se sont réservés le monopole de l'exploitation; ils envoient la plus grande partie du sel qu'ils en retirent au grand marché qui se tient près de la tombe de Mouley Ali Chérif, dans le district de l'Oued Ifli, à une distance d'environ 15 milles.

6° Tanidjioud est la province nord-est du Tafilalet et, comme Ghorfa, est bornée à l'Est par le désert. L'eau qui lui est nécessaire est amenée de l'oued Ziz, comme celle du district qui vient d'être mentionné, par un canal qui diverge du canal principal de cette rivière à Iniyerdi, dans le Medaghra. Les Berbères qui habitent la vallée

supérieure coupent cette eau, et c'est une constante cause de querelles. Plusieurs autres petits canaux provenant de la Ziz aboutissent à Ghorfa et à Tanidjioud et vont tous se perdre soit dans les cultures, soit dans le désert. Le principal ksar de Tanidjioud est celui des Oulad Youssef, « Fils de Joseph », qui sont, comme leur nom l'indique, Arabes. Le ksar est situé à la partie extrême de l'oasis et presque dans le désert, au milieu des collines pierreuses et dénudées que l'on rencontre dans cette partie nord-est du Tafilalet.

7° Oued Ifli, le dernier district qu'il reste à mentionner, forme le centre de l'oasis et est entouré par les six autres dont je viens de donner une brève description. Toute la religion, le commerce et l'intérêt du Tafilalet se concentrent dans ce district. Sa position, environné qu'il est de gens amis, assure sa sécurité contre toute attaque venant du dehors, et c'est évidemment beaucoup à cette cause que Oued Ifli doit d'être la région la plus propice du Tafilalet. Il ne peut être attaqué qu'en traversant les districts extérieurs, et ceux-ci ne manqueraient d'opposer une opiniâtre résistance aux agresseurs, si ce n'est pour protéger la province centrale, du moins dans l'intérêt de leur propre sécurité. Ce fut également pour ce motif et aussi parce que sa situation lui permet d'être facilement et convenablement irrigué, que les anciens Amazigh fondèrent là la ville de Sidjilmassa, sur les rives de l'oued Ziz, ville qui, à en juger par ses ruines, doit, dans ses jours les plus prospères, avoir atteint une étendue de près de 5 milles le long des bords de la rivière. C'est aussi à Ifli que, de nos jours, depuis que Sidjilmassa a cessé d'exister, on trouve la vie et l'âme du Tafilalet. Là est enterré Mouley Ali Chérif, fondateur de la dynastie Filali et, tout près de lui, dans un tombeau recouvert d'un dôme, son fils Mouley Chérif, le roi du Tafilalet. A Abou-Aam, le plus riche de ses nombreux ksour, sont rassemblés et vivent les marchands de Fez, entre les mains desquels se trouvent réunis, en réalité, non seulement le commerce local tout entier, mais encore celui du Soudan. C'est l'influence de ces marchands qui a amené des perfectionnements dans le mode de construction des maisons et dans leur luxe intérieur. Tout près est le grand ksar de Rissani, la résidence officielle des gouverneurs du Tafilalet, où se trouve une garnison permanente d'une cinquantaine de soldats, bien que s'ils essayaient de se mêler en quoi que ce soit dans les affaires locales, il leur en coûterait la vie. Là également, dans de grands ksours, vivent les cheriffs, qui mènent une existence luxueuse comparée à celle de leurs voisins, car ils reçoivent des sultans régnants des subsides en argent et en espèces. C'est enfin là que se tient le grand marché du Tafilalet, le marché de l'Arbaâ (du mercredi) de Mouley Ali Cheriff, que je décrirai plus loin. De fait, c'est à Ifli, avec ses canaux bien entretenus et sa quantité d'eau illimitée, avec ses ponts et ses jardins entourés de murs, ses grands ksour et ses tombeaux de saints, que l'on trouve tout ce qu'il peut y avoir de riche et de prospère au Tafilalet, et il n'est pas très étonnant de voir les habitants de cette partie de l'oasis se donner des airs de supériorité vis-à-vis du reste de la population. Gourlan, que Caillié mentionne comme la capitale au moment de son passage au Tafilalet, en 1828, n'a pas gardé d'importance dans l'oasis, bien qu'on puisse encore le compter comme un grand ksar.

Après avoir décrit brièvement les différents districts de l'oasis, mention doit être faite maintenant du système d'irrigation employé pour la culture d'une si vaste étendue de terrain. Fort heureusement, le niveau du sol est tel qu'il n'est pas nécessaire d'élever l'eau par des moyens artificiels; la pente graduelle de la vallée permet l'amenée d'une inépuisable quantité d'eau de l'oued Ziz. D'innombrables canaux et conduites pénètrent dans l'oasis, suivant toutes les directions; quelques-uns d'entre eux atteignent plus de 15 ou 20 pieds de large et une profondeur considérable; l'eau est pure et transparente et le courant très rapide.

Près des murs de Medinet el Hamra (Sedjilmassa) se trouve le plus large et le plus profond des canaux que j'aie vus ; il est revêtu en briques et on y a construit des ponts partout où la route ou un sentier le traversent. Ce canal peut avoir de 20 à 30 pieds de largeur, et malgré que mon passage ait eu lieu après un été prolongé et exceptionnellement sec, il y avait encore une profondeur de 4 à 6 pieds d'eau coulant très vite. Bien que Sidjilmassa ait été établie sur les bords même de la rivière, les rives sont si hautes que l'eau n'aurait pu être élevée jusqu'à la ville qu'à dos d'âne ou par les femmes, dans des jarres, et ce canal, qui amène une si grande quantité d'eau d'un point de la rivière situé bien au-dessus, fut sans doute construit pour cette raison. Les canaux et conduites de l'oasis sont si nombreux et se coupent si bien entre eux, qu'on se trouve obligé de les franchir presque tous les 50 yards ou à peu près. Ces cours d'eau sont généralement surélevés au-dessus de la surface du terrain environnant au moyen de digues établies de chaque côté, si bien qu'en coupant ces digues d'un pied ou deux, le courant peut être amené au niveau du sol et l'irrigation du terrain vite obtenue. Les parcelles de terrain situées entre les canaux, c'est-à-dire les champs cultivés, sont généralement divisés en espaces carrés variant de 10 à 20 yards en longueur et en largeur, et séparés l'un de l'autre par de basses levées de terre, de telle sorte que l'on peut en inonder une partie sans avoir à faire venir l'eau inutilement sur un terrain ou une culture qui n'en a pas besoin. Souvent de petits passages sont ouverts au sommet de ces basses levées de terre, de façon à ce que le courant puisse être réparti dans toutes les directions et dirigé là où il en est besoin. Les cultures sont toutes placées sous les palmiers, sauf dans la région située à l'ouest de l'oued Gheris. Mais à El Oundja, comme on appelle cette région, il n'y a que peu de palmeraies.

Il est rare, dans toute l'Oasis du Tafilalet, que la vue puisse s'étendre à plus de 100 yards dans chaque direction. Cela est dû à la croissance extraordinairement drue des palmiers qui lancent de tous côtés une forêt touffue de tiges droites. A Ifli aussi, les hautes murailles des jardins obstruent la vue de toutes parts. Ces murs sont construits avec des matériaux indigènes (tabia) et sont souvent si élevés que le sommet seul des arbres fruitiers placés à l'intérieur apparaît au-dessus. L'eau des canaux d'irrigation pénètre dans ces jardins par des conduits souterrains qu'on franchit, sur les routes, au moyen de petits ponts formés par des troncs de palmiers qui vont d'un côté à l'autre et sont recouverts de sable. On arrive, pour ainsi dire soudainement, en présence des ksours entourés de hautes murailles qui, jusqu'à ce qu'on en soit tout près, sont entièrement cachés par les jardins et les palmiers. Vers les parties extérieures des oasis, les palmiers sont plus clairsemés, mais la ligne entre le désert et le terrain d'alluvion et des irrigations de ces oasis est nettement déterminée. En marchant, on enfonce jusqu'à la cheville sur un sol doux de sable jaune, dans des plantations de palmiers verts, et le regard s'étend sur de blanches collines ondulées dont l'œil supporte péniblement le très vif éclat. Ça et là, dans les oasis, se trouvent de grands espaces découverts, utilisés généralement pour la dessication des dattes et de temps en temps pour la tenue des marchés (souk) locaux. Les villages fortifiés également sont souvent entourés d'un espace découvert d'une vingtaine de yards de rayon, pour permettre d'apercevoir les forces qui viendraient à l'attaque dans les guerres continuelles que se font les tribus entre elles.

On ne peut imaginer rien de plus embrouillé que les routes ou sentiers qui traversent l'oasis. En raison de la grande valeur de la terre, elles sont aussi étroites que possible et tournent et serpentent au milieu des jardins. Lorsqu'on se rend d'El Meharza, dans le Sifa, à Dar el Beïdha, sur le bord est de l'oasis, à la limite du désert, bien que la direction à tenir soit Sud-Est, on marche fréquemment directement soit au Nord, soit au Sud à cause des détours extraordinaires que fait le chemin au milieu des murs des jardins du district de l'oued Ifli.

Les ksour du Tafilalet ont tous le même mode de construction; quoique je sois entré dans plusieurs et que j'en aie vu beaucoup, ils étaient si semblables l'un à l'autre qu'il suffira d'en faire une description générale pour les connaître tous en particulier.

Ces villages sont généralement carrés ou oblongs, entourés de hautes murailles de tabia d'une grande épaisseur, protégés, par intervalles, par des tours quelquefois de la même hauteur que la muraille, mais souvent beaucoup plus hautes. Une seule porte donne entrée dans le ksar et elle est toujours fermée du coucher au lever du soleil. Ces portes sont fréquemment doubles et forment un angle tournant à mi-passage, de telle sorte que du dehors il ne soit pas possible de voir ce qui se passe à l'intérieur. Parfois un fossé profond entoure le ksar; il est souvent formé par les déblais de terre qui ont servi de matériaux pour construire les murailles, mais il est cependant d'une grande utilité en temps de guerre. Une pratique habituelle que j'ai déjà mentionnée, en temps de guerre, consiste à amener l'eau au moyen d'un canal, jusqu'aux fondations des murs du ksar. L'action du courant sur le tabia, qui est mou, est prompte et sûre et, en une heure ou deux, une brèche est faite. Les fossés dont il vient d'être question empêchent, par conséquent, l'application immédiate de ce plan et ils ont généralement un écoulement vers les champs extérieurs, de sorte qu'avant que le dangereux élément atteigne les murailles, il est dirigé ailleurs.

Une garde est placée à la porte et lorsqu'un étranger se présente, il est examiné et interrogé sur ce qui l'amène. C'est ce qu'il m'advint à moi-même lorsque j'entrai, déguisé, aux Meharza, à Sifa; mais mes hommes furent prompts dans leurs réponses et nous pénétrâmes précipitamment; aussi ne fus-je point suspecté un seul instant. Il n'existe que peu ou point de fenêtres ayant vue en dehors des murs du ksar, mais il y a de nombreuses meurtrières pour le cas d'attaques venant de l'extérieur.

A l'intérieur des murs, on constate une certaine régularité et un certain art dans les constructions. Généralement, après avoir passé la porte, on entre dans une grande cour ou carré, d'où les rues partent vers les parties du ksar plus peuplées. Ces carrés sont d'ordinaire bordés de trois côtés par des maisons, le quatrième côté étant formé par la muraille extérieure dans laquelle la porte est encastrée. Les maisons sont solides et très vastes et comportent quelquefois plusieurs étages. Des fenêtres s'ouvrent sur les rues, ce que l'on remarque rarement pour les maisons particulières dans les grandes villes du Maroc. En règle générale, les fenêtres et les portes sont petites, le bois étant une marchandise de valeur, car on l'apporte de loin, ordinairement des pentes de l'Atlas habitées par les Beni M'guild et les Aït Youssi, au Nord du bassin de l'oued Ziz. Les troncs de palmiers sont utilisés comme poutres et pour les plafonds; cependant, il m'a été dit que dans quelques-unes des maisons des plus riches chérifs on trouve des plafonds en plâtre décoré et en bois peint; des artistes et des ouvriers ont été appelés de Fez pour faire ces travaux de décoration. L'usage de la chaux est rare et les plus belles maisons seules sont blanchies à l'intérieur; très peu le sont à l'extérieur; la classe moyenne se contente d'un badigeonnage de terre légère qui, lorsqu'il est bien appliqué, ne fait nullement mauvais effet et ressemble beaucoup, comme couleur et comme effet, à nos murs de plâtre. Les rues des ksour sont généralement étroites et, dans la plupart des cas, les maisons sont construites par-dessus ces rues, formant ainsi de sombres tunnels, et pour les traverser, si l'on ne désire pas tomber dans quelque trou ni se cogner la tête

contre quelque poutre basse, il est prudent d'allumer une allumette ou une chandelle. Les fondouks (caravansérails) sont nombreux; ils consistent généralement en un vaste carré découvert entouré par une colonnade soutenue par de grossiers piliers en tabia.

Les marchés locaux ne se tiennent pas à l'intérieur des ksour, mais dans la partie découverte. Il y a plusieurs grands souks hebdomadaires au Tafilalet, mais celui qui est de beaucoup le plus important est le marché de l'Arbaâ (du vendredi) de Mouley Ali Chérif. Il est situé près du tombeau de ce saint et à peu de distance d'Abou Aam et de Rissani. Quoiqu'en général les indigènes apportent leurs petites tentes (guitouns) pour y exposer leurs marchandises, il y a, également, un certain nombre de petites huttes recouvertes d'un dôme et construites en argile et en briques de terre; elles ressemblent comme apparence à des ruches d'abeille dont le dôme serait beaucoup allongé. Là l'indigène peut s'asseoir à l'abri des rayons ardents du soleil et vendre ses produits. Il ne tombe que peu de pluie au Tafilalet et ces baraques restent là à l'état permanent; les marchandises qu'on y expose sont souvent si susceptibles de s'altérer par la chaleur que les constructions en question sont aussi avantageuses pour le vendeur que pour l'acheteur. Certains articles tels que les légumes, les fruits, le sucre, les bougies, les allumettes, etc., seraient perdus après une heure ou deux d'exposition au soleil du Tafilalet pendant l'été.

C'est ici le moment de dire quelques mots de Sidjilmassa ou, comme on l'appelle aujourd'hui, de Médinet el Hamra, qui fut pendant plusieurs siècles la capitale du Tafilalet. Mouley el Hassan, pendant sa visite au Tafilalet et un jour seulement avant mon arrivée dans ce pays, entreprit une tournée aux ruines de la vieille cité et y campa la nuit, pour prier à la mosquée à demi ruinée. Il n'est possible de faire aujourd'hui qu'une description sommaire de la place; d'immenses blocs de tabia gisent éparpillés dans toutes les directions pendant près de 5 milles le long de la rive Est de l'oued Ziz, mais une sauvage végétation en a envahi une très grande partie, tandis qu'ailleurs la terre est cultivée partout où la culture est possible. Plusieurs ksour de construction plus ou moins moderne existent au milieu des ruines. Ce lieu est encore l'objet d'une grande vénération; et les prières annuelles de l'Aïd el Kebir et de l'Aïd es Seghir se font à la msala attenante à la mosquée dont le minaret est encore debout.

Je constatai de la répugnance chez les indigènes à parler de Sidjilmassa, car après mon arrivée au camp du sultan, je ne me faisais plus passer pour musulman. En même temps, ils étaient grandement surpris que j'eusse entendu jamais parler et que j'eusse quelques notions de cette ville, et ils ne s'en montraient pas peu fiers. J'attribue leurs réticences à l'existence d'une légende qui veut qu'un trésor caché soit enterré dans la ville, légende qui existe pour chaque localité ancienne au Maroc. Le génie inventif des correspondants de journaux a mis en circulation, dans les feuilles anglaises, la nouvelle que Mouley el Hassan, le feu sultan, avait retrouvé ce trésor et bâti une immense forteresse pour le cacher dedans; mais je crains qu'il ne faille enlever tout crédit à cette histoire, car j'étais présent pendant presque toute la durée de la visite du sultan au Tafilalet et je voyais chaque jour Sa Majesté Chérifienne. Bien loin de lui procurer un trésor, j'estime que le séjour de vingt jours que fit Sa Majesté au Tafilalet lui coûta près d'un million de dollars.

Les indigènes ne paraissent pas savoir grand'chose de la fondation de Sidjilmassa. Ils font, comme presque toujours, remonter son origine aux Roumis, ou Romains, terme dont les Musulmans se servent pour désigner toutes les nations qui ne professent pas l'Islam et qui s'appliquerait bien plus vraisemblablement, dans le cas actuel, aux Amazighs, ou Berbères primitifs qu'à aucun autre peuple, car, ainsi que je l'ai déjà dit, il est très certain que les Romains ne sont jamais parvenus aussi loin; je suis toutefois porté à penser que les Carthaginois, s'ils ne sont jamais arrivés jusqu'au Tafilalet, en ont approché de très près.

Il est probable qu'il n'y aurait aucune découverte de quelque importance à faire dans les constructions de Sidjilmassa, bien que le bruit coure qu'on y trouve des instruments de bronze, car, apparemment, toutes les constructions étaient bâties en tabia ou en briques de mauvaise qualité. Un pont reposant sur des arches traverse l'oued Ziz en un certain point des ruines; mais je n'ai pu, malheureusement, vérifier de quels matériaux il était construit, car il ne m'a été possible que de le voir de loin et il m'a semblé être recouvert d'un enduit en plâtre jaune. Il est probablement bâti en briques et revêtu de ciment ou bien il se peut que des pierres aient été apportées du djebel Saghrou pour le construire.

Les habitants du Tafilalet se composent d'Arabes et de Berbères et d'un nombre considérable de Juifs.

La population arabe, qui est de beaucoup la plus nombreuse, est divisée en quatre tribus, ou fractions :

1° Les familles chérifiennes;
2° Les Arabes Ahl Sebbah;
3° Les Beni Mohammed;
4° Les Arabes du Tafilalet.

Quant aux Berbères, ce sont presque entièrement des membres de la grande et puissante tribu des Aït Atta; il y a aussi les Harratin, ou nègres affranchis, qui peuvent être classés comme Berbères, leur langage étant un dérivé de l'amazigh, bien que leur sang soit largement teinté de nègre. Ils proviennent de l'oued Draâ et sont employés comme laboureurs aux champs. J'ai déjà parlé de ces Harratin dans la première partie de mon livre et il ne reste que peu à en dire ici. Ils sont très foncés de teint, mais leurs traits se rapprochent généralement plus du Berbère que du nègre. Considérés comme d'une classe inférieure, les Arabes et les Berbères ne se marient jamais avec eux; cependant ils se montrent très fiers de ce

qu'ils sont des affranchis, ainsi que l'indique leur nom de Harratin.

Les familles chérifiennes, qui habitent les grands ksour qui leur appartiennent, sont principalement les descendants de Mouley Ali Cherif, qui vint de Yambo en Arabie. Ils vivent et se marient surtout entre eux; la première femme d'un Chérif est presque toujours une Chérifa; toutefois, après elle, ils recherchent leurs épouses dans les meilleures familles indigènes de Fez. Les enfants, d'où que vienne la mère, sont Chérifs, quoique le fils d'une Chérifa dont le mari n'est pas un Chérif n'ait pas le droit de réclamer ce titre. Les fils même des Chérifs qui ont pour mère une esclave achetée sont Chérifs. C'est dans ces familles que les sultans régnants choisissent ou gouverneur ou arbitre pour les représenter au Tafilalet. Au moment de ma visite dans l'oasis, ce poste étant occupé par Mouley Rechid, frère de Mouley Hassan, que j'ai vu en plusieurs occasions. Il était d'aspect un peu plus jeune que le sultan, de manières vives et agréables, et paraissait être à juste titre très populaire.

Les Ahl Sebbah sont une puissante tribu arabe du désert, toujours se battant entre eux ou contre leurs voisins, cavaliers remarquables et aussi infatigables que leurs chevaux. Leurs luttes avec les Berbères sont incessantes et au moment de mon séjour au camp du sultan un combat eut lieu entre les deux partis en présence de Mouley Hassan; plusieurs succombèrent de chaque côté; une quinzaine, au total, m'a-t-on dit. Le sultan fit emprisonner immédiatement les meneurs de chaque parti; mais les camarades des prisonniers firent agir sur lui si puissamment qu'il fut obligé de les relâcher au bout de quelques jours.

Les Beni Mohammed forment une tribu arabe ressemblant beaucoup aux Ahl Sebbah comme aspect et comme caractère. Ils vivent dans les ksour qui leur appartiennent. Les Arabes du Tafilalet sont probablement un mélange de plusieurs tribus; ils ont des signes indubitables de sang berbère. Aimables, de nature bienveillante, mais féroces quand on les excite, ce sont d'excellentes gens; ils ont, dans leurs manières, un certain charme qui ne peut se décrire et qui est dû en grande partie à leur voix mélodieuse et au pur langage arabe qu'ils parlent. Leur teint est généralement foncé et leur visage plutôt sans expression et dépourvu de cette grossièreté que l'on rencontre souvent sur ceux des autres tribus arabes.

J'ai déjà parlé des Aït Atta dans la première partie de ce livre. C'est une farouche tribu de Berbères, très portée à s'approprier le bien et le pays des autres et qui a étendu ses conquêtes dans toutes les directions, depuis l'oued Draâ jusqu'au bassin de l'oued Ziz. Les oasis de Medaghra et d'Er Reteb, que l'on comprend souvent dans le Tafilalet, sont entre ses mains; les seuls Arabes qui y résident ne se composent que de quelques Chérifs. On dit que les Aït Atta se sont emparés de ces territoires au commencement de ce siècle.

Les Juifs sont établis, au Tafilalet, à peu de chose près, dans les mêmes conditions, déjà décrites complètement, qu'à Dades, c'est-à-dire que chaque famille juive y vit sous la protection d'une famille musulmane, soit arabe, soit berbère.

Les costumes portés par les Berbères et par les Arabes au Tafilalet sont presque identiques; chez les premiers, la longue chamira de toile n'est jamais ceinturée à la taille; les Berbères s'y opposent, je n'ai pu découvrir pour quelle raison. La djellaba, ou vêtement de laine cousu sur le devant, est inconnue; le haïk et le Kheïdous forment le costume des deux peuples. Le Khenif, ou manteau noir portant d'étranges broderies rouges dans le dos, se voit rarement, sauf chez les Chella de la montagne qui viennent avec les caravanes; la courte et brune djellaba brodée du Riffain qui m'accompagnait était considérée par les indigènes comme une merveilleuse curiosité.

Les femmes portent soit l'étoffe de coton ou de jute, teinte en indigo, que l'on appelle Khent, soit de grossiers haïks de laine de fabrication indigène, Léon l'Africain mentionne, dans ses notes sur ce district, qu'une très grande quantité d'indigo y était alors cultivée, mais aujourd'hui tout le Khent bleu est importé de Londres ou de Bombay. Suivant la richesse des familles, on porte des perles d'ambre, des colliers d'argent et de corail, des anneaux de pied et des bracelets d'argent. Les femmes sont généralement petites et d'apparence vulgaire, sales et au timbre de voix élevé. Evidemment les harems renferment de plus beaux spécimens, mais celles que nous voyions à découvert auraient pu, pensai-je, sortir en toute sécurité de leur pays sans se voiler la face. Les enfants sont quelquefois jolis, mais le savon est, au Tafilalet, un luxe dispendieux et le lavage semble être une opération qui ne se fait qu'annuellement, si encore on la pratique aussi souvent. Cependant, j'ai vu des hommes se baigner dans l'oued Ziz, une fois que je traversais cette rivière. Les femmes sont très tatouées; le nez, le front et le menton sont souvent tout ornementés par ce procédé. Elles accomplissent tout le travail de maison, vont chercher de l'eau, soignent le bétail, ramassent des fagots, se procurent les légumes au marché, etc...; en réalité, tous les ouvrages, sauf celui de se battre, semblent être leur lot.

Les hommes sont armés de fusils et de sabres. Tout jeune homme, dès qu'il atteint un certain âge, est obligé de se procurer un fusil; tout ce qu'il gagne est mis de côté dans ce but. Bien que l'arme la plus répandue soit le fusil à pierre du pays, on rencontre beaucoup de fusils à deux coups à bon marché, se chargeant tous par la bouche. L'indigène du Tafilalet a une prédilection particulière pour les balles qui correspondent à notre calibre 12, et il estime qu'une charge de chevrotines et de clous mélangés est ce qu'il y a de préférable pour attaquer son ennemi. Il ne fait que rarement grâce; dans les combats entre Arabes et Berbères, tous les mâles faits prison-

niers qui sont en état de porter les armes sont tués sans merci, achevés le plus souvent au couteau, car la poudre et les balles, comme je l'ai déjà dit, coûtent cher.

La sellerie est de fabrication indigène, mais les brides sont ordinairement apportées d'Algérie, du modèle en usage dans la cavalerie franco-arabe de ce pays. Les habitants du Tafilalet trouvent en effet que celles-ci sont plus solides que les leurs.

La nourriture de la classe commune se compose principalement de gruau et de kouskouss; ce dernier est parfois garni de légumes, et plus rarement de viande et de chair de poulet; mais on peut affirmer à coup sûr que la pauvreté est si grande au Tafilalet que les classes les plus pauvres, bien qu'elles ne soient jamais privées absolument de nourriture, ne mangent pas de viande plus de deux ou trois fois par an; le mouton qu'on tue lors de l'Aïd el Kebir est souvent la seule occasion qu'ils aient d'y goûter.

La monnaie en usage aujourd'hui au Tafilalet se compose presque entièrement de monnaie maure frappée à Paris et quoique à Merrakech toutes sortes de monnaies d'argent espagnoles endommagées aient cours, au Tafilalet elles ne sont point acceptées. Le taux employé au Tafilalet est tout à fait différent de ce qu'il est ailleurs. Toutes les sommes d'argent sont évaluées en mitkals et en oukeïas, qui n'existent d'ailleurs pas comme pièces et qui ne sont que des termes d'estimation. Au Maroc, 12 mitkals 1/2 valent un dollar d'Espagne et il y a 10 oukeïas au mitkal, ce qui donne 125 oukeïas au dollar; mais au Tafilalet, quoique 10 oukeïas forment un mitkal, 5 mitkals font le dollar, de sorte que 50 oukeïas sont ici la valeur du dollar espagnol au lieu de 125 oukeïas. Toutefois, comme les mêmes pièces sont en usage dans tout le pays, et que l'oukeïa et le mitkal ne constituent que des expressions verbales, le résultat est le même, malgré la confusion à laquelle il prête tout d'abord. Ce changement dans la manière de calculer commence à Dades et on le trouve dans les districts Est de cette région.

En ce qui concerne les produits du Tafilalet, le plus important est sans contredit les dattes, et c'est grâce à la culture de celles-ci que les habitants peuvent arriver à subsister. Non seulement elles sont expédiées par caravanes à travers tout le Maroc, mais encore il y a des marchands de Fez qui en embarquent de grandes quantités pour Londres et on mange souvent dans ce centre de civilisation des dattes qui ont poussé dans cette oasis lointaine et peu connue, et qui ont été transportées à dos d'âne ou de mulet à travers le chaud et aride désert et les passes neigeuses des montagnes de l'Atlas. Il faut avoir vu l'oasis pour se rendre compte de l'énorme quantité de dattes que produit le Tafilalet. Les palmiers, qui sont plantés si drus et si rapprochés les uns des autres qu'ils obstruent la vue dans toutes les directions, forment une gigantesque forêt dans les étroits sentiers de laquelle il est facile de s'égarer. J'ai déjà expliqué ailleurs par quels moyens le système d'irrigations était pratiqué et mentionné les maigres récoltes de légumes et de luzerne qu'on y faisait. Les plus belles plantations de palmiers sont dans le voisinage de Bou Aam, dans le district de l'oued Ifli, et, là, elles sont presque toutes entourées de hautes murailles. Ce sont les dattes de ces palmeraies, le Bou Sekri et le Bou Kefous, qui sont les plus estimées; et elles sont, en réalité, très succulentes, bien que le transport les abîme. Les variétés plus communes sont consommées dans le pays ou données comme nourriture au bétail, aux chèvres et aux chevaux. Dans les parties extérieures des oasis, les palmeraies ne sont pas encloses de murs; la dépense de construction ne serait pas couverte par le prix de vente des dattes des variétés communes. Entre l'oued Gheris et l'oued Ziz, dans la province d'Es-Sifa, on ne trouve que peu de murs entretenus, et le manque d'irrigations convenables a fait du mal aux palmiers; mais près de Bou-Aam et de Rissani, les jardins sont presque entièrement la propriété des Chérifs et sont entretenus dans d'excellentes conditions. Les dattes étaient mûres à l'époque de ma visite (novembre) et j'ai été à même de voir non seulement la cueillette, mais encore les procédés de séchage. Les travailleurs, surtout les Harratin, sont très adroits pour grimper sur les palmiers. Lorsqu'ils en ont atteint le sommet, soit qu'ils coupent le régime entier, soit qu'ils secouent l'arbre, les dattes sont jetées à terre. Là elles sont recueillies dans des paniers qui sont chargés à dos d'âne et conduits aux aires de séchage. Elles sont toujours cueillies un peu avant d'être mûres, car autrement elles tomberaient d'elles-mêmes à terre où l'humidité produite par les irrigations les pourrirait. Aux aires de séchage (larges espaces découverts quelquefois entourés de murs), les dattes sont mises au soleil; une garde, composée souvent de femmes, est chargée de veiller, car bien qu'on ne dise jamais rien à celui qui prend une poignée de fruits pour sa propre consommation, ceux-ci seraient dérobés en beaucoup plus grande quantité s'ils étaient laissés absolument sans gardiens. Ces gardes logent d'ordinaire dans de brunes khiem, comme on appelle les tentes de poil des Arabes, mais elles construisent aussi parfois des huttes en feuilles de palmiers. Les dattes sont versées en gros tas sur le sol et sont constamment retournées par les femmes pour permettre au soleil de les atteindre. Le spectacle de plusieurs acres de gros tas de dattes est fort curieux. Il y a divers procédés de traitement pour les dattes. Pour quelques espèces, on les dessèche seulement au soleil et on les laisse séparées; pour d'autres, on les écrase en masses solides qui sont cousues dans des paniers pour le transport; pour d'autres aussi, celles qui sont utilisées par les indigènes pauvres quand ils voyagent, on les met en boules de la forme et de la taille d'un œuf de dindon, et elles sont ainsi plus transportables. Certain jour que je voyageais au Maroc, un indigène originaire du Tafilalet qui s'en allait à Tanger

prendre le bateau de La Mecque, me donna une de ces boules de dattes solidifiées. A l'aspect et au toucher, on eût dit d'une pierre; quant à son poids, c'était celui du plomb. Je la gardai quelque temps chez moi et mes visiteurs avaient coutume de la prendre pour un fossile. Je ne sais ce qu'elle devint, mais je n'ai jamais trouvé aucun indigène marocain du Nord qui fût assez brave pour essayer de la manger. Cependant elle était considérée par celui qui me l'avait offerte comme un objet de grand luxe.

Outre les dattes, on cultive au Tafilalet l'orge et le blé, principalement dans le territoire situé à l'Ouest de l'oued Gheris et appelé Bled el Oundja. Toutefois, le mil et le maïs sont plus répandus et forment la principale nourriture du peuple. Dans les jardins poussent les choux, les oignons, les pois, les fèves, les raisins, les grenades, les pommes, les poires, les courges et les melons, mais ils sont seulement cultivés par les classes les plus aisées; le légume favori du pauvre est le navet. De grandes quantités de luzerne croissent à l'ombre des palmiers, et sont emmagasinées pour nourrir pendant l'hiver les chevaux et le bétail. Les seules marchandises manufacturées au Tafilalet qui donnent lieu à l'exportation sont les peaux préparées, fameuses dans tout le Maroc sous le nom de « Djeld el Filali », et de beaux haïks, car la toison du mouton indigène est très fine.

On trouve beaucoup d'armuriers et de bijoutiers, ces derniers presque tous Juifs, mais les armes sont de grossière facture; certains commerces, comme celui de la fabrication des sandales, universellement portées par les plus pauvres Arabes ou Berbères, sont florissants. Tous les souliers de bonne qualité viennent de Fez; ceux fabriqués au Tafilalet, malgré la finesse du cuir, sont de qualité très inférieure. Des pochettes pour le Kif, chanvre haché que fument les indigènes, sont aussi fabriquées en quantités considérables et expédiées dans le Maroc. Ces pochettes ont généralement six pieds de long sur trois de large. Une couverture externe ou gaine, ouverte à l'une de ses étroites extrémités, permet de sortir cette sacoche qui a plusieurs poches. Le tout est suspendu autour du cou par un cordon qui, passant à travers les deux coins supérieurs de la gaine externe, est fixé au sac intérieur, de telle sorte que pour prendre le kif, il faut faire glisser la couverture extérieure sur les deux cordons.

On trouve de l'antimoine et du plomb dans le voisinage du Tafilalet, et le premier, connu sous le nom de Koheul el Filali, était jadis fameux; mais il peut être aujourd'hui importé d'Europe au Maroc à un prix moins élevé que celui qu'il faudrait payer pour son extraction et son expédition du Tafilalet. On ne se sert du plomb que pour la fabrication des balles et on n'en extrait que de petites quantités.

Les gommes aromatiques qui viennent du Tafilalet à Fez, ne sont pas produites par l'oasis; elles y sont apportées, par petites quantités, par diverses tribus et en grande partie du Soudan, aux marchands originaires de Fez.

Au Tafilalet, les importations atteignent une valeur beaucoup plus considérable que les exportations. La plus grande partie des caravanes provient de Fez, car la route est bien meilleure et bien plus sûre que celle de Merrakech. Les cotonnades, les souliers, le Khent, les ceintures et foulards de soie, les barres de fer, les bougies, le sucre et le thé vert constituent les principaux objets importés ; une grande partie d'entre eux est vendue, à Bou Aam à d'autres marchands et aux tribus qui les expédient au loin dans l'intérieur du Sahara et au Soudan. Au retour, les caravanes emportent des dattes et les produits du Soudan.

La traite des nègres est florissante au Tafilalet; les esclaves sont amenés directement du Soudan en ce point. Au moment de mon passage, ils étaient colportés librement dans le camp du sultan. Les jeunes filles du pays des Haoussas se vendaient aux meilleurs prix, car elles étaient regardées comme d'un bien meilleur caractère et beaucoup plus propres que celles des contrées plus à l'Ouest. Les prix moyens étaient de 30 à 40 dollars pour les garçons et au-dessus de 100 à 120 dollars pour les jeunes filles.

La grande vénération en laquelle les Maures et les Arabes tiennent les Saints décédés est aussi remarquable au Tafilalet qu'ailleurs. Cependant le fondateur de la dynastie actuellement régnante au Maroc et son fils sont enterrés tous deux au Maroc et leurs tombeaux sont encore plus révérés des étrangers que des habitants bien que le nom de Mouley Ali Chérif soit constamment sur les lèvres de ces derniers. Mais Mouley Ali Chérif n'a jamais fondé de confrérie et ce fait a jusqu'à un certain point diminué l'estime qui eût été attribuée à sa mémoire, car ces sociétés de fanatiques font plus pour conserver la réputation de leurs fondateurs que ne peuvent le faire un certain nombre de pélerins errants. Le désir d'appartenir à quelque confrérie particulière est extrêmement remarquable chez les peuplades superstitieuses du Sahara qui sont beaucoup plus religieuses que leurs coreligionnaires du Maroc proprement dit. Il en est qui font partie de la secte des Taybia (descendants de Mouley Tayeb, d'Ouazzan) ; d'autres sont Aïssaouas et pratiquent les rites de Sidi ben Aïssa de Meknés; d'autres encore, les Hamacha, sont sectateurs de Sidi Ali ben Hamdouch; d'autres de Mouley Abdelkader Djilani, de Bagdad. Mais la secte la plus en faveur dans toute cette partie du Sahara est celle des Derkaoua, serviteurs de Mouley el Arbi el Derkaoui, dont les patrons sont ensevelis, l'un au Sahara, l'autre sur le territoire de la tribu des Beni Zeroual, au Nord-Est de Fez. Les Derkaouas se distinguent par le port d'une longue canne et par des chapelets à gros grains de bois, souvent d'une dimension déraisonnable, qu'ils suspendent à leur cou. Quelquefois aussi, leur tête est décorée d'un turban vert marque distinctive, dans l'Est, de ceux qui ont accompli le pèlerinage de La Mecque ou des descendants sacrés du Prophète, mais qui ne signifie,

ici, rien de cela, car c'est seulement le signe d'une excessive dévotion à la secte. Mouley Sliman qui régna comme sultan au Maroc de 1796 à 1822, était affilié à cette secte qui, sans doute, devint dès lors à la mode. La confrérie possède, par tout le pays, des Zaouïas, ou maisons saintes, où se recueillent les offrandes et où se tiennent les réunions de la secte. Ces Zaouïas sont entre les mains de Mekhadmin, choisis, élus dans ce but. L'un de ceux de ma petite troupe qui m'accompagna jusqu'à Dades était un Derkaoui et j'eus l'occasion de le questionner sur la Secte. L'idée de principe était « restauratrice », c'est-à-dire qu'il était, dans les désirs du fondateur, d'amener le monde à revenir à la pureté originelle de l'Islam en abandonnant tout culte autre que celui du Dieu Unique. Toutefois, l'esprit des Arabes est si impressionnable qu'au lieu de les détourner de la vénération qu'ils accordent aux saints terrestres, il n'aboutit qu'à ajouter son propre nom à la longue liste de ceux-ci. Si el Arbi el Derkaoui était si fermement convaincu de l'unité de Dieu, et de la nécessité de n'adorer que Lui seul, qu'il prescrivit à ses sectateurs, lorsqu'ils répéteraient la Chehedda : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu ; Mohammed est le Prophète de Dieu, » de ne mentionner que mentalement la seconde partie de la sentence, de telle sorte que Mohammed, malgré son caractère sacré, ne fût pas invoqué dans la même expiration que le Tout-Puissant. La répétition constante des prières et l'assiduité à la mosquée étaient aussi ordonnées.

Il n'y a que peu de mots à dire en ce qui concerne, au Tafilalet, la vie animale.

En dehors des animaux domestiques, on ne rencontre que peu ou point de variétés sauvages dans l'Oasis. Ces animaux domestiques comprennent le chameau, le bœuf, le cheval, le mulet, l'âne, la chèvre, le mouton et le chien. La volaille et les pigeons se trouvent aussi dans les villages. Le chameau est de la variété ordinaire très lourde que l'on rencontre au Maroc, bien que l'Oasis soit visitée de temps en temps par les indigènes des tribus du désert qui montent le chameau plus léger et plus doux du Sud. Il y a une quantité considérable de vaches et de bœufs, mais tous sont nourris au fourrage sec, car ils ne sont mis au pâturage qu'au printemps, lorsqu'on trouve une herbe chétive sur les bords de l'Oasis. Leur nourriture se compose de luzerne desséchée et des variétés de dattes les plus communes. Le terrain fertile et irrigué a trop de valeur pour qu'il soit utilisé comme terre de pâture. Cependant il y a de grands troupeaux de chèvres et de moutons qui trouvent suffisamment à manger dans les parties les plus désertes du Tafilalet et j'en ai remarqué un grand nombre qui pacageaient au milieu des ruines de Sidjilmassa et vers la bordure Est de l'Oasis, près de Dar el Beïdha. Aux époques de sécheresse, on leur donne de la luzerne et des dattes. Les moutons sont d'une curieuse variété particulière au désert et sont appelés par les indigènes : demmau. Ils sont sans cornes et à grandes oreilles branlantes. Ils ont, sur le dos, de la laine frisée, mais les côtés, le ventre, les jambes, le cou et la tête sont lisses. Généralement, ils sont de deux couleurs, soit noir et blanc ou brun et blanc. La laine, là où elle existe, pousse près de la peau; elle est très fine et très légèrement frisée. Les chèvres aussi sont particulières au district. On utilise largement le lait de chèvre et de brebis pour faire du beurre.

J'ai dit que l'Oasis manquait des plus grandes variétés d'animaux sauvages. Probablement on y trouve des chacals et quelques hyènes dans les parties les plus désertes, bien que vraisemblablement ces dernières descendent de la montagne et ne viennent que pour chercher leur nourriture. Il existe de grandes quantités de rats, mais je n'ai pas vu d'oiseaux de proie. On rencontre beaucoup de gazelles dans le désert, mais elles ne semblent pas approcher de l'Oasis ; quant au mouflon, il quitte parfois, mais rarement, le voisinage des montagnes. Dans le Djebel Saghrou il est très abondant. Les autruches ne se chassent qu'à une journée ou deux de marche plus au Sud ; on dit qu'elles fréquentent les parages de la Daïet ed Daoura, dans laquelle se perd finalement le surplus des eaux de l'Oasis du Tafilalet.

Les chevaux du Tafilalet sont de petite race, souvent très beaux, et capables de supporter de grandes fatigues. Beaucoup de tribus ne montent que des juments parce qu'on peut, avec elles, organiser une embuscade, tandis que des chevaux entiers hennirait à l'approche d'un ennemi monté. Elles sont aussi plus dociles et on peut les laisser arrêtées avec la bride sur le cou sans avoir à craindre de les voir s'échapper pour rejoindre les autres chevaux. Leurs têtes sont petites et leurs jambes fines ; leurs queues sont mieux placées que celles du barbe ordinaire. On les paie un très gros prix comparativement à ceux du Maroc ; mais il faut tenir compte de ce que leur élevage est beaucoup plus dispendieux, car il n'existe pas ici de prairies pour le pâturage, et ils sont nourris entièrement de luzerne et de dattes. Le hibou semble être le plus abondant de tous les oiseaux ; cependant j'ai vu de grands vols de pigeons, plusieurs variétés d'oiseaux de proie et un grand nombre de hérons.

Il ne reste à présent, pour compléter ces notes sur le Tafilalet, que quelques mots à dire sur les routes commerciales qui partent de l'Oasis ou y aboutissent.

J'ai, dans la première partie de mon livre, donné la description détaillée de la route de Merrakech à l'oasis, celle par laquelle j'ai voyagé, qui peut être classée au second rang comme importance, après celle de Fez par où se fait un commerce beaucoup plus considérable.

Comme ni moi, ni aucun Européen que je sache, n'avons parcouru cette dernière, je me contenterai d'indiquer brièvement ses principaux caractères, préférant rester dans un juste milieu, plutôt que d'accorder trop de confiance ou de crédit aux renseignements des indigènes qui, encore que leur description puisse être suffisamment exacte d'une façon générale, n'ont pas d'autre

notion du temps ni de la distance que celle qui consiste à établir qu'il faut une journée de marche pour aller d'un point à un autre.

La distance effective et le temps employé pour se rendre de Fez au Tafilalet est d'environ une journée plus courte que de Merrakech, c'est-à-dire que le voyage est d'une durée de dix ou onze jours, les étapes (rahlat) étant faites, lorsqu'il est possible, à des points déterminés où la sécurité est assurée pour les gens, les bêtes et les marchandises.

La première étape après avoir quitté Fez est Sefrou, à six heures de marche de caravane environ de la capitale; cette étape est nécessairement raccourcie par suite des difficultés et des retards que l'on éprouve en quittant le point de départ et de la sécurité qu'offre la petite ville fortifiée où l'on arrive et qui est l'une des plus pittoresques de tout le Maroc. Là on pénètre chez les tribus berbères et, le jour suivant, on gravit les pentes septentrionales de l'Atlas en faisant halte à la nuit à Taoughezzout, sur le territoire de la tribu des Beni M'guild, où se trouve un grand ksar bâti en tabia. L'étape de Taoughezzout à Nedjil, où se trouve un caïd (gouverneur de tribu), forme la troisième journée de marche. Nedjil est située à la limite des territoires des tribus des Beni M'guild et des Aït Youssi. Ces derniers passent pour être une des tribus les plus sauvages des Berbères ; ce sont cependant des gens plus dignes de confiance et plus simples qu'à l'ordinaire. De Nedjil à El Ksabi, le quatrième jour, la route monte la vallée du cours d'eau, qui, après avoir drainé les eaux des vallées environnantes, forme définitivement la Moulouya, laquelle débouche dans la Méditerranée entre Melilla et Nemours. El Ksabi est lui-même placé dans le bassin supérieur de la Moulouya. A Tizi Tilghemt (à l'est du djebel Aïachi ou Aïachin), col par lequel on franchit l'Atlas, on traverse une nouvelle ligne de partage des eaux et l'on arrive au bassin de l'oued Ziz et de l'oued Guir. On fait halte à la nuit dans un Ksar, ou nzala, comme on appelle les villages ou les constructions élevées pour servir de gîtes d'étapes aux caravanes. L'étape de cette nzala au district de Gers, où la rivière de ce nom se joint à l'oued Ziz, constitue le sixième jour du voyage; à partir de là, en suivant la vallée de l'oued Ziz, il faut quatre jours pour arriver au Tafilalet en faisant halte aux villages connus pour être hospitaliers aux caravaniers.

Il n'y a que peu de chose à dire des routes commerciales qui conduisent du Tafilalet en Algérie; un petit nombre de produits emprunte cette voie à cause du désert qu'il faut traverser et des tribus sauvages qui l'habitent.

Du Tafilalet, un certain nombre de chemins presque parallèles traversent la Hammada el Kebir vers Es Saheli, El Megren, ou El Barka sur l'oued Guir (95 milles) pour de là se diriger sur Figuig (130 à 150 milles) via Aïn Chaïr, au Nord, ou Kenadza, au Sud. A Aïn Sefra (58 milles de Figuig) se trouve le terminus du chemin de fer français d'Oran. Par conséquent, la distance à vol d'oiseau de Bou Aâm du Tafilalet à Aïn Sefra est d'environ 260 milles.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur les routes qui se dirigent vers le sud du Tafilalet, car une très faible partie, proportionnellement, du commerce du Soudan vient au Maroc par cette route ; la plus grande partie suit la voie de Tendouf et du Sous pour aller vers Mogador. Du Tafilalet, cependant, une route coupe un coin du djebel Saghrou et, via Tamgrout, conduit à l'oued Draâ, puis de là, via El Feidja, Tatta et Akka, la communication existe avec Tombouctou ; mais on ne trouve que peu d'eau entre le Tafilalet et Tamgrout et cette partie de l'Anti-Atlas n'est habitée que par quelques bergers des Aït Atta. La distance jusqu'à Tamgrout est d'environ 95 milles, soit trois fortes journées de caravane.

Deux autres routes sont quelquefois suivies vers Tombouctou, soit : 1° via oued Iguidi (ou Iguidin) au Sud-Est du Tafilalet, et 2° via El Harib, au Sud-Ouest; mais dans les deux cas, il faut payer de grosses sommes d'argent aux tribus pour assurer la sécurité du voyage, et d'autre part, surtout sur la dernière de ces routes, l'eau est très rare.

Une route conduit au Touat, via Hammada El Kebir, les Ghenanma et Foumech Chink ; au total quinze jours de voyage.

Je ne me suis point étendu longuement sur ces voies commerciales car on ne peut obtenir des indigènes, à ce sujet, d'informations bien certaines.

Le retour.

Le samedi, 23 novembre, au point du jour, nous avions, le caïd Mac Lean et moi, laissé derrière nous le camp du sultan, et nous nous hâtions aussi vite que nous le permettaient nos vigoureuses mules, dans la direction de notre home. Une longue route de plus de 300 milles de désert et de montagne s'étendait devant nous et l'hiver était déjà commencé. Je m'étais procuré un petit cheval et une selle indigène au Tafilalet; mais je n'avais aucun plaisir à monter à cheval, car j'étais encore affaibli et malade. Le froid était intense et nous aspirions vivement après le lever du soleil, malgré que nous n'ignorions point que dans quelques heures nous aurions probablement à nous plaindre de la chaleur.

Nous ne suivîmes point la même route que j'avais parcourue à l'aller, mais nous prîmes plus directement au Nord du camp du sultan à Dar el Beïdha en passant à travers la basse chaîne de collines dénudées qui se trouvent près de ce point. Puis nous franchîmes quelques milles de désert et le cours moyen de l'oued Ziz, connu ici sous le nom d'oued Tizimmié, tiré de l'oasis qu'il quitte précisément en ce point. Le soleil se leva et notre courage grandit par cette brillante matinée. Le paysage était assez joli ; car, bien que nous fussions entrés dans le désert pierreux et sablonneux, nous n'étions séparés à notre droite que d'un mille à peu près des palmeraies de Ti-

zimmi et, ça et là, les murailles jaunâtres d'un Ksar étaient visibles.

Nous formions une grosse troupe ; car un grand nombre de soldats accompagnaient le caïd Mac-Lean, les uns à cheval, les autres montés par-dessus les bagages des mulets de bât, et il ressortait évidemment de leur bavardage et de leurs rires que, du premier au dernier, ils étaient enchantés d'échapper à la poussière et à la tristesse de la mehalla pour ne pas parler de la maigre pitance qu'ils y avaient trouvé. Le caïd Mac Lean était porteur de lettres spéciales pour les divers gouverneurs ou cheikh que nous devions rencontrer sur notre route et nous entrevoyions devant nous, sinon une chère luxueuse, du moins la faculté d'avoir suffisamment à manger.

En quittant Tizimmi, nous longeâmes l'extrémité méridionale de la petite oasis de Mouley Brahim et nous pûmes entrevoir, à travers les palmiers, le tombeau du saint, blanchi et recouvert d'un dôme. Puis recommença le désert jusqu'à ce que nous eûmes rejoint mon ancienne route près de Fezna, après avoir, quelques moments auparavant, traversé l'oued Gheris. La rivière, ici, présente un aspect très différent de ce qu'elle est près du Tafilalet, car on ne retrouve dans cette partie de son corps ni falaises argileuses escarpées, ni de larges canaux ; elle s'écoule à travers la vallée désertique, au milieu des pierres et des blocs de rochers, dans un lit peu profond. Quelques roseaux et de maigres lauriers-roses dessinent ses rives. Le courant était fort et nous dûmes faire passer les mules avec précaution pour éviter qu'elles ne fussent entraînées et que nos bagages ne fussent mouillés.

De là nous continuâmes jusqu'à ce que, laissant Tilouin en arrière, s'ouvrît devant nous la fastidieuse plaine de Maghrah. Nous accélérâmes l'allure, car l'après-midi était belle et au soir, nous arrivâmes à Oul Tourong, fatigués de nos douze heures de selle.

WALTER B. HARRIS.

(*Traduction du lieutenant-colonel Redier.*)

Chronique de l'Armée coloniale

Les frais de l'expédition de Madagascar. — Le Parlement a été saisi du compte définitif des dépenses de l'expédition de Madagascar (*Documents parlementaires*, n° 167, et rapport de M. Massabuau, n° 2361). Les documents relatifs à ce compte ayant été en grande partie détruits, la commission de la Chambre n'a pu faire les vérifications complètes.

Le total du compte s'élève à 92.393.000 francs, et comme il laisse un excédent de 1.284.500 francs, c'est, au total, à 91.108.500 francs que s'élèvent les frais de l'expédition, dont 63 millions et demi pour la guerre et 28 millions pour la marine.

Collection du « Bulletin ». — Un adhérent du Comité, possédant une collection complète du *Bulletin*, de la fondation à l'année 1907, est disposé à la vendre. Adresser offres au secrétariat du Comité.

BIBLIOGRAPHIE

Marseille et la colonisation française, essai d'histoire coloniale, par PAUL MASSON, professeur à la Faculté des lettres et à l'Institut colonial de Marseille. — Un vol. in-8° de 500 pages, chez Barlatier, imprimeur-éditeur à Marseille. (Exposition coloniale de Marseille.)

Cet ouvrage est la suite, en quelque sorte, de la brochure publiée, il y a plusieurs années, sous les auspices de la Chambre de commerce de Lyon, sous le titre : *La colonisation lyonnaise*, et d'une étude du même auteur intitulée : *Marseille, port colonial*. Il est venu au jour à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1906 et est destiné à tenir une place importante dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales.

M. Paul Masson a tenu à montrer le rôle important joué par la cité phocéenne dans la colonisation française. Si son action paraît petite avant le XVIIIe siècle, en comparaison de l'élan des marins de notre côte de la Manche et de l'Océan, celle-ci devient considérable à partir de cette époque et prend, au XIXe siècle, la place la plus importante.

Ce livre est, par suite, un tableau de notre expansion coloniale. Il décrit l'œuvre des Marseillais qui se sont faits les précurseurs de ce mouvement. C'est également une étude historique très documentée et qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a écrite.

Marseille peut s'honorer d'avoir fait naître un pareil livre. Celui-ci explique son passé et prévoit son avenir. Il permet de comprendre la marche ascendante de notre plus grand marché maritime, en dépit des concurrences qu'elle a rencontrées et qu'elle trouvera toujours sur son chemin.

Almanach du drapeau pour l'année 1909, couronné par l'Académie française. Publication de la maison Hachette et Cie.

Nous nous faisons un plaisir de signaler l'apparition de cet almanach. Il répond, en effet, à des besoins continuels, nés de la loi de deux ans et des connaissances militaires qu'il n'est plus permis à personne de ne pas avoir.

C'est, en même temps qu'un excellent livre d'éducation, un recueil de tous les renseignements utiles pour tous ceux qui sont appelés à servir sous les ordres des ministères de la Guerre, de la Marine ou des Colonies.

Conférences sur l'hygiène coloniale, faites aux instituteurs et institutrices de Saint-Louis, pour les élèves indigènes des colonies de l'Afrique Occidentale, par M. le D^r D'ANFREVILLE, médecin du service d'hygiène de Saint-Louis, avec une préface de M. Camille Guy, lieutenant-gouverneur du Sénégal. — Un volume de 150 pages, à Paris, chez Alcide Picard, éditeur, 11, rue Soufflot.

Ce petit livre a deux objets. Il prouve d'abord que la médecine européenne est acclimatée au milieu des populations du Sénégal ; qu'elle a vaincu, toute seule, sans le secours de personne, le marabout guérisseur ; il donne ensuite, à tous ceux dont la destinée est d'aller dans l'Afrique Occidentale, des conseils qu'ils feront bien de suivre, s'ils veulent se bien porter dans un climat si différent de celui de la France.

Les conférences de M. le D^r d'Anfreville sont présentées avec une grande simplicité et, en même temps, avec une belle méthode. Il étudie l'hygiène qu'il convient d'observer dans ces contrées, selon la profession qu'on y exerce. Il note les endroits qu'on est appelé à habiter et les précautions qu'il importe d'y prendre. Il appelle l'attention sur l'alimentation, sur l'eau, sur les vêtements, sur la nécessité de la propreté, sur les habitations, sur l'hygiène des nouveau-nés et sur leur alimentation. Il se préoccupe des maladies de tous genres dont on peut être atteint et s'étend longuement sur l'alcoolisme et sur ses dérivés.

C'est un livre dont nos coloniaux doivent se munir, qu'ils doivent lire souvent. Il est destiné à rendre service à soi-même et aux autres.

M. Guy, ancien lieutenant-gouverneur du Sénégal, a écrit, pour le présenter, une préface qui est comme une histoire, en quelques pages, de tout ce qui a été fait dans cette colonie pour lutter contre les tares, les maladies dont la race sénégalienne est la victime depuis des siècles.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 14

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE DEVANT LE PARLEMENT : la loi du 3 avril 1909..... 69
L'HISTOIRE DU FOUTA DIALON ET DES ALMAMYS (*Suite et fin*). — PAUL GUEBHARD..... 82
Bibliographie..... 92

LE Chemin de fer d'Éthiopie

DEVANT LE PARLEMENT

LA LOI DU 3 AVRIL 1909

Le projet de loi relatif au chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba est venu devant la Chambre des députés à la séance du 29 mars.

M. Jaurès ayant demandé l'ajournement de la discussion, le ministre des Affaires étrangères a pris la parole en ces termes :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Je prie très instamment la Chambre de ne pas surseoir au vote du projet dont elle est actuellement saisie. En ajournant cette discussion, elle risquerait de remettre entièrement en cause les intérêts engagés dans la question. Il a déjà été extrêmement difficile d'arriver au résultat que nous avons atteint.

Il s'agit, en réalité, de savoir si la ligne de chemin de fer qui doit joindre Addis-Abeba à Djibouti sera construite et exploitée par une compagnie française ou si, au contraire, elle sera internationalisée. Cette question, messieurs, a donné lieu à des négociations prolongées pendant un an entre le représentant de la France à Addis-Abeba et le négus. Nos efforts ont abouti; le négus a accepté le projet dont vous êtes saisis. Ce projet a été examiné successivement par la commission des affaires extérieures, par la commission du budget et par une commission composée de représentants de ces deux commissions; toutes ont émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Des influences de toute nature s'exercent auprès du négus; elles risquent de remettre en question le projet actuel et de nous placer dans l'impossibilité d'aboutir.

Pour toutes ces raisons, je prie la Chambre de vouloir bien passer outre à la proposition d'ajournement et de voter le projet. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jaurès.

M. JAURÈS. — Si nous avons demandé l'ajournement, ce n'est pas par un parti pris d'obstruction et d'opposition; c'est pour que la Chambre puisse faire œuvre véritablement sérieuse.

Déjà la France s'est trouvée, à propos de cette affaire, dans une situation très difficile. Il y avait d'abord un semblant de convention qu'ensuite le négus ne reconnaissait pas.

Nous examinerons au fond les détails très critiquables et le principe très contestable de la convention. Mais, avant que nous nous engagions dans cette étude, il faut, monsieur le ministre, que vous puissiez donner à la Chambre l'assurance, que vous ne pouvez lui donner maintenant, que dans les détails la convention est acceptée par le négus.

Vous vous hâtez d'enregistrer des adhésions conditionnelles, limitatives, que vous transformez devant la Chambre en une adhésion ferme. Et il arrivera que, quand le Parlement aura voté, s'il la vote, cette convention, d'ailleurs dangereuse au point de vue financier comme au point de vue politique, il se heurtera et il heurtera la dignité de la France à une fin de non-recevoir du négus.

Vos négociations n'ont pas atteint un degré de précision et de certitude suffisant pour que vous puissiez engager le Parlement dans un vote semblable. C'est pourquoi nous demandons l'ajournement.

Du reste, il n'y a pas péril, attendu qu'il résulte d'une lettre du négus lui-même qu'il consent des délais. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je voudrais répondre d'un mot aux observations présentées par M. Jaurès.

Il y a eu, en effet, au mois de février, je crois, une lettre du négus par laquelle il déclare qu'il accordera volontiers un ajournement. A cette époque, il était sous l'inspiration des adversaires de la convention. Pourquoi demandait-il un ajournement? Pour remettre en cause le contrat lui-même et pour que nous soyons obligés de reprendre toute la discussion et les pourparlers avec lui. Mais la situation a changé depuis lors, et, contrairement à ce que vient de dire M. Jaurès, je puis donner l'assurance à la Chambre que le négus n'a cessé d'insister pour que la convention approuvant le contrat signé, le 30 janvier 1908, à Addis-Abeba, et annexée au projet de loi soumis à la Chambre soit adoptée. Ce contrat devait déjà être mis en vigueur le 30 janvier dernier; nous sommes, par conséquent, en retard, et ce serait une singulière façon de venir à bout des résistances que nous pouvons rencontrer et de nous mettre complètement d'accord avec le négus que d'accorder encore un ajournement qui remettrait tout en cause.

M. JAURÈS. — Messieurs, vous voyez que, même dans les paroles de M. le ministre des Affaires étrangères, apparaissent les difficultés que je vous signalais. Il résulte de

ces explications mêmes que, tout récemment, et encore au mois de janvier, le négus, sous couleur d'accorder un ajournement, cherchait en réalité à se dérober.

M. le Ministre. — Pas lui.

M. Jaurès. — Il y a deux mois, dites-vous, monsieur le ministre, le négus était sous des influences hostiles à la France; je ne sais pas si elles ont cessé de s'exercer, je ne sais pas quelle garantie vous pouvez apporter au Parlement que le négus est définitivement sous des influences amies. Mais je suis convaincu que, dans l'état d'incertitude et d'obscurité où sont les négociations, avec les intrigues qui se croisent là-bas et déterminent des changements perpétuels d'attitude, il vous est impossible d'engager la Chambre à prendre une décision ferme qui pourrait être frappée de nullité demain par le négus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Le vote de la Chambre ne peut pas être frappé de nullité par le négus. Nous avons dès maintenant la certitude que le négus autorise et accepte la construction et l'exploitation de la ligne par une compagnie française.

M. Jaurès. — Quel est le fait nouveau qui autorise monsieur le ministre des Affaires étrangères à parler ainsi?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Toute ma correspondance avec notre agent diplomatique en Abyssinie.

M. Jaurès. — Je vous en demanderai connaissance.

La demande d'ajournement de M. Jaurès ayant été repoussée par 323 voix contre 130 et l'urgence ayant été accordée par 314 voix contre 136, la discussion s'est ouverte sur le fond. Nous la donnons *in extenso :*

M. Messimy, *rapporteur de la commission du budget.* — Plusieurs de nos collègues avaient été émus lorsque le premier projet, celui qui a été déposé au mois de décembre, avait été soumis à la commission des affaires extérieures et à la commission du budget. L'étude simultanée de ces deux commissions a amené le gouvernement et les intéressés à apporter certaines modifications à la convention primitive. Ces modifications améliorent très notablement et rendent réellement équitable le sort fait aux porteurs de titres de l'ancienne Société. Dans ces conditions, je me crois autorisé à dire que nos collègues qui devaient prendre la parole sur ce sujet, rendant hommage au travail que nous avons fait ou, pour mieux dire, tenant compte du résultat auquel nous sommes arrivés, qui sauvegarde dans la mesure la plus large les intérêts des porteurs de titres de l'ancienne compagnie, ont renoncé à intervenir.

M. le Président. — La parole est à M. Jaurès.

M. Jaurès. — Je me garderai bien de rien dire qui puisse être désobligeant pour personne, d'autant plus que je devrais prendre une partie du blâme pour quelques-uns de mes amis; mais il me paraît extrêmement grave pour le Parlement qu'une convention qui a soulevé dans beaucoup d'esprits des objections très sérieuses, qui leur semblait — ce sont des propos que vous avez certainement, depuis plusieurs semaines, recueillis abondamment, — se heurter aux difficultés les plus sérieuses, il me paraît très grave que cette convention soit adoptée ici sans débat, sans objections, sans explications. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Pour ma part, je me risque à soumettre modestement quelques questions, quelques demandes d'explications à la commission et au gouvernement.

D'abord, M. le ministre des Affaires étrangères nous a dit qu'il était assuré maintenant, par des communications diplomatiques, de l'adhésion ferme du négus. Commettrions-nous une indiscrétion en lui demandant de nous donner communication des affirmations qu'il a reçues? Dans les années antérieures, dans la période qui a précédé la convention présente, vous savez, messieurs, qu'après avoir paru se donner, le négus s'est perpétuellement dérobé, et qu'une des raisons pour lesquelles il a fait échouer la tentative de la compagnie précédente on l'a, du moins, sournoisement combattue, c'est qu'il a cru à une mainmise indirecte par l'Etat français sur les lignes éventuellement exploitables.

Le même péril ne va-t-il pas se renouveler? Ne pourra-t-il pas apparaître qu'à la suite d'une convention dans laquelle l'Etat français garantit les intérêts de l'intégralité du capital-construction, c'est en réalité l'Etat français qui construit puisqu'il assume tous les risques?

Je précise ma question en demandant à M. le ministre des Affaires étrangères s'il s'est mis à l'abri de cette interprétation, s'il est bien entendu d'abord, entre le négus et lui, qu'on n'objectera pas à la compagnie, une fois les travaux commencés, qu'elle n'est qu'un prête-nom, un masque de l'Etat français.

Voilà ma première question, qui est justifiée par tous les précédents diplomatiques.

Il y en a une seconde : Qu'est-ce, au point de vue financier, que cette garantie d'intérêts à un capital indéterminé? Vous garantissez, si je ne me trompe, un intérêt à tout le capital qui sera nécessaire pour la construction, sans qu'il soit déterminé d'avance, sans qu'un maximum soit indiqué, et c'est un intérêt élevé, puisqu'il est de 4 % pour les obligataires. Je dis un intérêt élevé parce que, dans l'état actuel du marché de l'argent, le taux de 4 % ne s'explique que lorsqu'il y a un aléa. Ici il n'y en a aucun. Vous garantissez l'intérêt de la totalité du capital-obligations; par conséquent il y a, pour les prêteurs, certitude absolue, et le chemin de fer éthiopien, au point de vue des risques, est assimilable à des chemins de fer français garantis.

Je demande pourquoi vous garantissez l'intérêt des obligations à 4 % et si les études préalables qui ont été faites sont suffisantes, sont assez précises pour que vous puissiez, devant la Chambre, limiter le risque d'un dépassement considérable des frais de construction garantis par vous. Il n'y a aucune limite. C'est un risque indéfini que la France va courir, et dans une région peu connue, en somme, où les difficultés du terrain, au point de vue de l'exécution de certains travaux, n'ont pu être rigoureusement explorées. Je demande au gouvernement et à la commission s'ils peuvent limiter le risque qu'on va faire courir au budget de la France.

Je sais bien que vous répondrez que vous prenez des précautions dans l'article 9. Mais la précaution de l'article 9 est une précaution de comptabilité; ce n'est pas une précaution de dépenses. Dans cet article, vous précisez que les sommes portées au compte de premier établissement ne sont inscrites que par un accord entre les représentants du gouvernement et la compagnie. Mais si la ligne est engagée, si les travaux sont commencés, si on ne peut pas, sous peine de perdre dans le sable les premiers millions dépensés, s'arrêter au point où l'on sera, quelle garantie avez-vous? C'est une garantie, je le répète, de comptabilité, mais ce n'est pas une garantie réelle. Voilà pourquoi sur ce point encore nous avons les réserves les plus formelles à marquer.

J'ajoute que si le dépassement des dépenses prévues est trop considérable, la France sera amenée à prendre la responsabilité de la suite des opérations dans des conditions telles que son intervention, comme nation, passera au premier plan, qu'alors les objections que nous a faites jusqu'ici le négus se reproduiront, et qu'à la première difficulté qui obligera l'Etat français à se découvrir, à ne plus se dérober derrière la compagnie, le négus aura un prétexte à vous retirer la concession déjà faite.

Je ne vois dans toute cette affaire qu'obscurités, difficultés, complications et périls.

De plus, vous prévoyez un certain rendement kilométrique. Mais, messieurs, vous savez bien ce qui est arrivé à la précédente compagnie. Elle avait obtenu le droit de prélever sur les voyageurs et sur les marchandises un tant pour cent des frais de transport, et vous avez maintenu comme rémunération à la compagnie ce prélèvement en le diminuant.

Je vous fais remarquer que vous créez par là une question diplomatique extrêmement importante. Avez-vous l'assentiment explicite de toutes puissances intéressées à ce prélèvement? Nous n'avons pas de garantie; nous voulons bien que la compagnie fonctionne, mais nous ne voulons pas que ce soit à l'aide d'un prélèvement spécial s'ajoutant au prix de transport des marchandises. Avez-vous, pour cette combinaison, l'assentiment des autres puissances?

Le négus avait trouvé, dans ses rapports avec la com-

pagnie précédente, un moyen très ingénieux de rendre illusoire la clause du prélèvement sur les marchandises et les voyageurs, en supprimant le monopole dont la compagnie s'est flattée de bénéficier. La compagnie, vous le savez, avait espéré que le négus, en lui concédant sa ligne, interdirait tout autre moyen de transport.

M. Joseph Caillaux, *ministre des Finances*. — Le négus n'avait jamais concédé, dans la convention précédente, ce dont vous parlez.

M. Jaurès. — Je ne dis pas, monsieur le Ministre, qu'il avait concédé.

M. le ministre des Finances. — Nous nous expliquerons sur la société précédente.

M. Jaurès. — Vous voyez que je n'ai pas tout à fait perdu mon temps, puisqu'il y a enfin un débat engagé et des explications qui s'annoncent.

M. le ministre des Finances. — Il s'agit de la société précédente et de ceux qui la soutiennent.

M. Jaurès. — Je dis qu'en effet la compagnie précédente avait annoncé aux souscripteurs qu'elle aurait un véritable monopole.

En fait, quand elle a prononcé son intention de faire subir ce prélèvement sur les transports, les transports se sont faits à côté d'elle, suivant l'ancienne mode, par voie de caravane, et tout le trafic espéré pour la ligne est tombé.

Eh bien ! maintenant que vous engagerez dans l'affaire la responsabilité de l'Etat, avez-vous la garantie, de la part du négus, qu'il supprimera les autres moyens de transport?

M. Milliès-Lacroix, *ministre des Colonies*. — Oui !

M. Jaurès. — Oui! dites-vous. Mais quelle différence il y a à ce point de vue entre les garanties sur le papier et les garanties réelles ! Et certes, pour que les autres moyens de transport concurrents disparaissent, il faudra que le négus veille, avec toute la force de son autorité, à l'interdiction de recours à tous autres moyens de transport et notamment aux caravanes.

Pour cela il faudrait un chef d'Etat qui fût absolument dévoué à l'entreprise. Je dis que ce n'est pas le cas et que vous allez au devant de tous les hasards : hasards financiers, hasards politiques, hasards diplomatiques, et c'est pourquoi nous repoussons le projet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. Stephen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Je n'ai qu'une très courte observation à faire en réponse à ce que vient de dire l'honorable M. Jaurès. Il a posé, en effet, des questions de diverse nature ; d'ordre diplomatique, d'ordre financier. Je voudrais répondre aux questions d'ordre diplomatique.

M. Jaurès m'a demandé, comme il l'avait fait tout à l'heure, si je pouvais donner l'assurance que le négus avait enfin accédé au contrat passé avec la compagnie pour que la ligne de chemin de fer soit construite par une compagnie française : je lui ai répondu : « oui. » et que cette assurance nous avait été donnée postérieurement à la lettre à laquelle M. Jaurès fait allusion. Voici, en effet, un télégramme de Djibouti, 18 mars :

« L'empereur m'a reçu ce matin; j'ai dit à l'empereur que nos ennemis communs prétendaient que des difficultés existaient entre les deux gouvernements et que ses dispositions au sujet du chemin de fer étaient changées. Le négus m'a donné assurance formelle qu'il ne revenait pas plus sur sa lettre du 8 octobre 1907 relative à la garantie que sur tous ses autres engagements, d'ailleurs confirmés par sa communication du 21 janvier 1908.

« A plusieurs reprises il m'a répété qu'il n'y avait aucun désaccord entre nous. Il a ajouté : Ce qui est écrit est écrit, et reste écrit. »

Voilà le texte même que j'ai reçu de notre ministre.

M. Jaurès m'a demandé aussi si nous étions d'accord avec les gouvernements étrangers pour la construction et l'exploitation par une ligne française. Je m'étonne que M. Jaurès, qui est tout à fait au courant de ces questions, ait pu me faire cette demande. La réponse se trouve dans la convention du 13 décembre 1906 entre la France, l'Angleterre et l'Italie.

L'article 5 dit :

« Le gouvernement français communique aux gouvernements britannique et italien :

« 1° L'acte de concession du chemin de fer franco-éthiopien du 9 mars 1894; 2° une communication de l'empereur Ménélik en date du 8 août 1904, dont la traduction est annexée au présent accord, et qui invite la compagnie concessionnaire à construire le second tronçon de Diré-Daoua à Addis-Abeba... »

L'article 6 est ainsi conçu :

« Les trois gouvernements sont d'accord pour que le chemin de fer de Djibouti soit prolongé de Diré-Daoua à Addis-Abeba, avec embranchement éventuel vers Harrar, soit par la Compagnie du chemin de fer éthiopien, en vertu des actes énumérés à l'article précédent, soit par toute autre compagnie privée française qui lui serait substituée, avec l'agrément du gouvernement français, à la condition que les nationaux des trois pays jouiront, pour les questions de commerce et de transit, d'un traitement absolument égal, à la fois sur le chemin de fer et dans le port de Djibouti. Les marchandises ne seront passibles d'aucun droit fiscal de transit au profit de la colonie ou du Trésor français. »

Telle est la réponse à la question de M. Jaurès. (*Très bien! très bien!*)

M. Jaurès. — Il ne s'agit que de l'Italie et de l'Angleterre. Or il y a d'autres puissances. (*Mouvements divers.*)

M. Allemane — On est vraiment pressé d'engager le pays. S'il s'agissait d'une œuvre utile, il y aurait moins de hâte.

M. Jaurès. — Je sais bien qu'il n'y a que l'Angleterre et l'Italie qui aient en Abyssinie des intérêts politiques équivalents aux vôtres. Mais il ne s'agit pas d'une convention purement politique. Votre compagnie ne pourra fonctionner qu'en faisant subir un prélèvement spécial — s'ajoutant au prix du transport — à toutes les marchandises et à tous les voyageurs qui utiliseront le chemin de fer. Ce ne seront pas seulement les marchandises anglaises et les marchandises italiennes, et vous n'avez, en regard des autres nations, quant à ce qui concernera ce prélèvement, aucune garantie.

J'ajoute que, dans le texte même, en ce qui concerne l'Italie et l'Angleterre, il y a une formule singulièrement inquiétante : à la fin de l'article même que vient de lire M. le ministre des Affaires étrangères, il est dit que la compagnie s'interdit tout tarif spécial au profit du Trésor français. Or, à partir du jour où vous avez garanti, à la charge du Trésor français, l'intérêt du capital de construction, à partir de ce jour, tout prélèvement imposé aux marchandises peut être considéré comme venant en aide au Trésor français...

M. le ministre des Finances. — Ce n'est pas cela!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Non ! Ce n'est pas le texte !

M. Jaurès. — Voulez-vous le relire ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — « Les trois gouvernements sont d'accord pour que le chemin de fer de Djibouti soit prolongé de Diré-Daoua à Addis-Abeba, avec embranchement éventuel vers Harrar, soit par la compagnie du chemin de fer éthiopien, en vertu des actes énumérés à l'article précédent, soit par toute autre compagnie privée française qui lui serait substituée, avec l'agrément du gouvernement français, à la condition que les nationaux des trois pays jouiront, pour les questions de commerce et de transit, d'un traitement absolument égal à la fois sur le chemin de fer et dans le port de Djibouti... »

M. Jaurès. — Et la suite ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — « Les marchandises ne seront passibles d'aucun droit fiscal de transit au profit de la colonie ou du Trésor français. »

M. Jaurès. — Il est facile de ne pas voir les difficultés avant le vote, mais elles apparaissent ensuite dans l'application.

Il y a deux difficultés très sérieuses. La première, c'est que vous n'avez d'assentiment que de l'Angleterre et de l'Italie et que, si elles sont les deux puissances qui, à l'heure actuelle, ont en Abyssinie les intérêts les plus marqués, il y en a d'autres qui auront la prétention et exerceront leur droit de trafiquer avec l'Abyssinie. De celles-là vous n'avez aucune espèce d'assentiment.

Je vous demande en outre si, au regard même de l'Angleterre et de l'Italie, lorsque votre arrangement de 1906 prévoit qu'aucun prélèvement spécial au profit du Trésor français ne sera fait sur les marchandises, cela n'ouvre pas la porte aux réclamations des puissances qui vous diront : « A partir du jour où, par la convention nouvelle, les intérêts sont à la charge du Trésor français, tout prélèvement spécial sur les marchandises est, en réalité, un supplément versé au Trésor français. »

M. Mulac. — Aux obligataires d'abord.

M. Jaurès. — Mais non, monsieur Mulac, les obligataires sont garantis...

M. Mulac. — Ils sont garantis par le trafic.

M. Louis Puech. — Ils sont garantis par l'Etat français.

M. Jaurès. — Monsieur Mulac, vous abondez dans mon sens. Les obligataires ne sont pas garantis par le trafic, ils sont garantis par l'Etat.

M. Messimy, *rapporteur de la commission du budget*. — Ils sont garantis par le trafic, et subsidiairement par l'Etat français.

M. Jaurès. — Il est bien certain que tel est le sens de toutes les garanties d'intérêt. Il va de soi que la première garantie des obligataires est le trafic; mais si le trafic ne suffit pas pour assurer un intérêt minimum, l'Etat le parfait. Par conséquent, lorsqu'il y aura sur la ligne éthiopienne insuffisance de trafic — c'est une hypothèse qui probablement ne vous paraît pas énorme — c'est l'Etat qui sera obligé, par la garantie d'intérêt, de parfaire la différence. Donc le prélèvement supplémentaire, le surtarif spécial imposé aux marchandises ne peut avoir d'autre effet, d'autre but que de diminuer l'écart entre le rendement du trafic normal et l'intérêt garanti. Ce surtarif interviendra donc à la décharge de l'Etat et il sera bien un avantage pour le Trésor français, selon les termes de l'arrangement de 1906. Cela vous est donc interdit par l'article 6 de la convention. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des Finances.

M. Joseph Caillaux, *ministre des Finances*. — Messieurs, je voudrais répondre en quelques mots aux observations de M. Jaurès, en ce qui concerne la question financière; mais peut-être n'est-il pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et de voir quelles difficultés nous avons rencontrées, et en présence de quelle compagnie, de quelle administration nous nous sommes trouvés.

Il y a quelque dix ou douze ans, une société s'est constituée pour exploiter une concession qui lui avait été accordée par l'empereur Ménélik et qui consistait dans l'établissement d'un chemin de fer de Djibouti au centre des Etats abyssins.

Cette compagnie a commencé par invoquer un article de la concession qui lui avait été donnée par l'empereur Ménélik et où, prétendait-elle, elle voyait une garantie; il s'agit d'une redevance qui lui était spécialement affectée, d'un droit de péage sur toutes les marchandises.

On a toujours affirmé que les termes qui étaient inscrits dans l'acte de concession de la compagnie relativement au droit de percevoir ce droit prêtaient à contestation. Et comme j'ai quelques raisons de croire que les agissements de l'ancienne Compagnie pouvaient à un certain degré prêter à un examen un peu attentif, je ne prends pas parti entre la théorie soutenue par l'empereur Ménélik et la théorie soutenue par la compagnie; je me borne à constater que la redevance n'a pas été perçue simplement parce qu'on n'a pas disposé des moyens régaliens nécessaires pour percevoir la redevance en question.

Quoi qu'il en soit, et laissant de côté cette question de détail, qu'est-il advenu de la compagnie? Après des opérations très diverses et de toute nature, elle s'est trouvée dans l'embarras de continuer. En 1902, le gouvernement a proposé de lui allouer, pour la dégager de certaines dettes, une subvention de 500.000 francs payée pendant cinquante ans par la colonie de Djibouti. Cette redevance de 500.000 fr. accordée par le Parlement et que la compagnie a escomptée, lui a permis de liquider certaines dettes; mais la compagnie n'a pas tardé à retomber dans la plus déplorable situation.

Je me suis laissé dire qu'une grande partie de ces difficultés est provenue de ce que la construction avait été payée extrêmement cher et de ce que la fortune qui avait été mauvaise pour les actionnaires avait été plus favorable pour ceux qui avaient construit la ligne. (*Mouvements divers.*)

S'il y avait une situation difficile dont M. le ministre des Colonies s'est fort bien dégagé et dont il a fort bien dégagé le gouvernement, c'est celle-là.

En effet, quand le gouvernement a pris les affaires, en présence de quelle situation s'est-il trouvé? Une compagnie qui était après tout une compagnie française et qui faisait œuvre française, ne pouvait pas continuer à vivre, accablée sous le poids de ses engagements. Elle demandait l'autorisation d'émettre périodiquement des obligations pour payer les coupons de ses obligataires.

M. le ministre des Colonies a coupé court à cet ensemble de pratiques, et la compagnie a été mise en liquidation judiciaire.

Je demande ici à ceux qui viennent critiquer sur certains points la convention qui est présentée de me dire ce qu'il convenait de faire.

Il n'y avait que deux partis à prendre : ou bien prendre les mesures nécessaires pour l'achèvement de l'entreprise, ou bien laisser la compagnie ancienne à sa mauvaise fortune et abandonner une œuvre française. Il peut y avoir des raisons en faveur de cette deuxième solution. On pouvait, en effet, concevoir une internationalisation de la ligne; on pouvait envisager d'autres formules. Nous avons jugé que la France ne devait pas abandonner l'instrument d'influence qu'elle s'était acquis en Ethiopie et qu'elle devait achever la ligne (*Très bien! très bien!*)

Nous l'avons d'autant plus pensé que le sort de la colonie de Djibouti est lié à l'achèvement de cette ligne.

C'est dans ces conditions que nous avons élaboré la convention qui vous est soumise.

Il me semble que toute la question se ramène pour la Chambre à celle de savoir si nous nous sommes adressés à des personnalités qui nous présentent un peu plus de garanties que celles qui se sont occupées de l'affaire dans le passé.

Je pense qu'à cet égard personne ne pourra soulever de discussion.

En second lieu, la question est ouverte de savoir si le contrat est fait de telle manière que le gouvernement français a l'assurance que ses intérêts financiers ne seront pas compromis.

M. Jaurès dit d'abord: « Vous n'avez pas stipulé de maximum pour le capital-obligations; vous avez évalué approximativement le chiffre auquel la dépense de construction s'élèverait, mais vous n'avez pas fixé dans la loi un maximum qui ne devrait pas être dépassé. »

Non, monsieur Jaurès, et je ne le fixerais pas, si on me demandait de le faire, parce qu'il n'y a rien de plus dangereux, à mon avis, que de pareilles dispositions. Ce que nous disons, c'est que la compagnie ne pourra émettre d'obligations que sur l'autorisation ministérielle et en proportion de ses dépenses réelles. Mais inscrire à l'avance dans la loi que le chiffre maximum des obligations sera de 90 millions, c'est indiquer à l'avance au concessionnaire qu'il peut atteindre le chiffre de 90 millions.

Je ne vois pas l'utilité de cette stipulation et j'en aperçois, au contraire, les très grands dangers.

Les formules nouvelles qui prévalent dans les contrats qu'on fait consistent à dire que toutes les émissions d'obligations auront lieu au vu des dépenses réelles, après que le service du contrôle se sera rendu compte de la nécessité de la dépense; mais on ne fixe pas la dépense à un chiffre déterminé qui, rappelant les anciens forfaits, évoque tous les abus qui se sont commis dans le passé, pour les constructions de lignes de chemins de fer, attachés à l'attribution et à la fixation des forfaits.

Voilà le premier point. En ce qui concerne le second, M. Jaurès m'a paru objecter que l'empereur Ménélik peut ne pas admettre la garantie accordée par le gouvernement français aux actions et obligations. Or, il y a dans la convention passée par l'empereur Ménélik un article 7 qui reconnaît au gouvernement français le droit de venir en aide à la compagnie, si elle se trouve au-dessous de ses affaires.

Quant à la question du droit de péage que le négus reconnaît à la compagnie l'autorisation de percevoir, comment l'honorable M. Jaurès peut-il y voir autre chose que

l'application par l'empereur d'un droit régalien qui, permettez-moi de vous le dire, ne s'étend pas simplement aux marchandises transportées par le chemin de fer, mais qui n'est que l'application aux marchandises transportées par le chemins de fer des taxes qui frappent les marchandises transportées par caravane?

Suivant la vieille formule qui prévaut dans ce pays d'antiques coutumes, je ne choque pas l'honorable M. Jaurès en me servant de cette expression vis-à-vis de l'Abyssinie...

M. Jaurès. — C'est un des plus vieux pays du monde.

M. le ministre des Finances. — Dans tous ces pays qui ne sont pas encore parvenus à mettre en œuvre des formules plus savantes d'impôts comme celle à laquelle nous avons collaboré il y a quelques mois (*on rit*), dans tous ces pays on perçoit des péages, des sortes de droits d'octroi à l'entrée sur le territoire, rappelant les anciens droits de traite qui étaient perçus un peu partout en France, il y a quelque cent cinquante ans. Donc, on perçoit à l'entrée sur le territoire abyssin des droits sur les marchandises, qu'elles entrent par caravane ou par chemin de fer. Et l'empereur Ménélik, usant de son droit régalien, dit purement et simplement : Ces droits qui seront perçus sur les marchandises transportées par le chemin de fer, je les abandonnerai à la compagnie pour que, jusqu'à concurrence de 4 0/0, cela améliore sa situation financière, et pour que, jusqu'à concurrence de 2 0/0, cela serve à construire des voies d'accès au chemin de fer.

A mon sens, et bien que je ne sois pas ministre des Affaires étrangères pour m'expliquer sur ce point, il n'y a là rien qui puisse froisser une puissance quelconque, parce qu'il n'y a rien qui porte atteinte aux règles de légalité économique.

Voilà la réponse que j'avais à faire. Je conclus en disant à la Chambre qu'elle a le choix entre deux formules qui impliquent deux politiques. La première formule consiste à abandonner la compagnie à son sort, qui n'est pas brillant, et en somme à voir la fin d'une entreprise française créée pour construire un chemin de fer allant d'une colonie française à l'intérieur de l'Abyssinie.

La seconde formule, celle que nous vous proposons, nous paraît mieux tenir compte, tout en restant dans la mesure de ce qui est raisonnable et légitime, des grands intérêts de notre pays. Cette formule consiste à achever dans de bonnes conditions un chemin de fer commencé dans de mauvaises conditions et à maintenir une grande entreprise française à laquelle dans quelque mesure est attachée une partie de nos droits dans l'Est de l'Afrique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Puech.

M. Louis Puech. — Je n'ai aucune espèce de préjugé contre le projet et je ne méconnais pas l'intérêt considérable qu'a la France à se rendre maîtresse de cet instrument d'influence politique et d'activité commerciale qu'est un chemin de fer.

Je voudrais poser seulement quelques questions à M. le ministre des Finances.

L'ancienne compagnie qui nous a déjà coûté la modeste somme de 25 millions, si je ne me trompe — une annuité de 500.000 francs pendant cinquante ans...

M. le ministre des Finances. — Pas tout à fait !

M. Louis Puech. — C'est bien, par annuités de 500.000 fr., il est vrai, 25 millions que vous lui avez promis, dont partie déjà payée, les autres à verser...

M. le ministre des Finances — Cela dépend de la façon dont on calcule. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mais certainement, Messieurs ! Nous nous sommes engagés par la convention de 1902 à payer annuellement à la compagnie 500.000 francs pendant cinquante ans ; la compagnie a engagé immédiatement cette annuité auprès d'une compagnie d'assurances qui lui a versé 11 millions et demi. Voilà la vérité.

M. Louis Puech. — Donc la garantie qui a été accordée à l'ancienne Compagnie coûtera bien 25 millions.

M. Paul Doumer, *rapporteur général de la commission du budget.* — C'est exact.

M. le ministre des Finances. — Mais vous apercevez bien, par le mode de règlement d'une affaire internationale qui vient d'avoir lieu entre la Russie et la Turquie, que cinquante unités de 500.000 francs n'équivalent pas à un capital de 25 millions.

M. le rapporteur général de la commission du budget. — Pour l'Etat, ce sera 25 millions. (*Mouvements divers.*)

M. Louis Puech. — Je ne suis pas, de parti pris, hostile au projet ; je ne demande, au contraire, qu'à être convaincu ; mais je constate que M. le rapporteur général de la commission du budget — qui a fait une étude spéciale de la question — affirme que c'est bien 25 millions que la première garantie a coûté ou coûtera au Trésor.

M. Maurice Berteaux, *président de la commission du budget.* — C'est 25 millions qui sortiront de la caisse de l'Etat.

M. Messimy, *rapporteur de la commission du budget.* — 50 annuités de 500.000 francs représentent elles 25 millions ou représentent-elles la somme qu'on peut en tirer aujourd'hui en les escomptant immédiatement?

M. Louis Puech. — Alors nous sommes bien d'accord ! Ce n'était pas la peine de commencer par me contredire.

M. Alexandre Zévaès. — L'incertitude qui règne dans le débat justifie amplement la demande d'ajournement.

M. Louis Puech. — Mais ce n'est pas tout !

A l'ancienne compagnie — remarquez bien que je ne suis pas encore arrivé à la nouvelle — vous accordez encore dans l'article 7 du projet une garantie nouvelle. Cette garantie est de 610.748 francs par an pendant 99 ans, ce qui, dans le cas où elle viendrait à jouer, coûterait à l'Etat français un nombre respectable de millions : 50 millions environ. Cette fois, nous sommes bien d'accord?... 25 millions plus 50 millions ! Voilà l'inventaire pour l'ancienne compagnie.

En ce qui concerne la nouvelle compagnie, vous garantissez d'abord non pas seulement les intérêts, mais aussi l'amortissement du capital-obligations, dont le chiffre total n'est pas même déterminé.

M. Jaurès. — On pourrait, en le déterminant, prendre des garanties.

M. Louis Puech. — En effet, on pourrait prendre des garanties.

M. le ministre des Finances. — On les prend aussi complètes que possible.

M. Louis Puech. — Toujours est-il qu'on autorise une émission d'obligations égale sinon double du capital-actions, lequel est de 17.300.000 francs. Je suppose que si vous prévoyez cette émission d'obligations, c'est que vous avez l'intention de l'autoriser?...

M. le ministre des Finances. — N'en doutez pas.

M. Louis Puech. — ... sans quoi ce ne serait pas la peine d'en parler ! Notre garantie éventuelle, du seul chef des obligations, s'élève ainsi à 30 ou 40 millions. Eh bien ! c'est là ce qui m'inquiète.

Mais vous garantissez aussi l'intérêt et l'amortissement des actions, ce qui est tout à fait exorbitant du droit commun, car l'action, titre essentiellement aléatoire, sera ici assurée contre toute perte et toute réduction, en conservant toutes les chances de majoration en capital et en dividendes. De ce chef, si la garantie vient à jouer, le Trésor se trouvera à découvert de plus de 20 millions.

On peut affirmer que la garantie de l'Etat français peut, le cas échéant, être appelée à jouer pour plus de 150 millions. Je dis « éventuellement » ; je ne peux pas affirmer, en effet, que la société nouvelle ne fera pas face à tous les besoins, mais rien n'est moins sûr, et les précédents ne nous encouragent pas à envisager de brillantes perspectives. Vous nous proposez donc d'engager la garantie financière de la France pour un chemin de fer en territoire étranger et pour une somme telle qu'on se demande et que je demande à M. le ministre des Finances si les considérations d'ordre politique et commercial invoquées à l'appui du projet sont réellement suffisantes pour nous déterminer à un vote qui présente en outre l'inconvénient de créer un précédent dangereux. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des Finances.

M. le ministre des Finances. — Ma réponse est bien simple. M. Puech peut être convaincu que j'ai examiné cette convention du plus près possible, et M. le ministre des Colonies peut me rendre cette justice que j'ai essayé d'obtenir, et que j'ai obtenu, je crois, les dispositions les plus avantageuses pour le Trésor public.

A quoi se ramène le sacrifice fait par le Trésor? Vous

parlez, monsieur Puech, d'un premier sacrifice consenti dans le passé qui consiste en ce que la colonie de Djibouti, à un moment donné, pour tirer l'ancienne Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens d'une situation difficile, a souscrit à cinquante annuités de 500.000 francs. D'accord! C'est chose faite. Mais la compagnie n'a pas été sauvée par cette intervention. Par suite nous nous sommes trouvés en présence d'une compagnie qui croulait, et dans la nécessité d'installer une nouvelle compagnie.

A la société qui périclitait, quels avantages avons-nous faits? Nous lui avons fait des conditions simplement équitables, et j'ai dû me débattre pour ne pas lui accorder des avantages plus forts que sollicitaient certaines catégories de porteurs d'obligations, qui étaient de petites gens et des gens intéressants, Ceux-ci faisaient valoir qu'ils avaient placé leur capital dans cette entreprise, qu'ils l'avaient cru rattachée, dans une certaine mesure, à l'Etat français, ou tout au moins jouissant de la garantie morale de l'Etat français, et que l'effondrement de la compagnie leur causait un certain dommage.

Nous avons limité autant que possible notre sacrifice, en accordant une annuité de 600,000 francs environ...

M. Louis Puech. — 610.748 francs.

M. le ministre des Finances. — J'ai dit : « Nous rachetons la compagnie, qui, après tout, a fait des travaux assez importants, et dont la ligne est déjà en pleine exploitation, moyennant une annuité de 600 et quelques mille francs, et cette somme paraît équitable en regard de la somme que peut représenter l'actif de la Compagnie.

Sans doute, si vous multipliez ce chiffre de l'annuité par 99, vous arrivez à un chiffre énorme; mais il faut tenir compte de l'intérêt, et voir seulement ce que l'annuité présente en capital : elle représente, à l'heure actuelle, un capital de 18 millions. Voilà le paiement que nous donnons à la compagnie pour des travaux sur lesquels elle a dépensé une somme bien supérieure.

Dans l'avenir, qu'accordons-nous à la compagnie nouvelle qui se formera? Est-ce que nous lui accordons une garantie de construction et, comme cela se passe dans beaucoup de contrats, une garantie d'exploitation? Pas le moins du monde! Nous ne donnons aucune espèce de garantie d'exploitation; nous donnons simplement une garantie d'intérêt au capital de premier établissement, et permettez-moi de vous dire que c'est déjà pour le concessionnaire un certain aléa que de laisser l'exploitation à ses risques et périls.

Je vous assure, et je prie la Chambre de le croire, que M. le ministre des Colonies — qui dans l'étude et dans la discussion de cette convention a apporté son esprit d'économie habituel; il me permettra de le dire — et moi, nous avons, dans des discussions très longues, toujours eu le souci le plus grand de la défense des intérêts pécuniaires de l'Etat; je ne crois pas qu'on puisse, avec des sacrifices moindres, arriver à déterminer des capitalistes à engager leurs fonds dans l'achèvement d'un tel chemin de fer.

La question qui se pose devant la Chambre et celle à laquelle je la ramène est celle-ci : la Chambre a un choix à faire; elle peut dire qu'elle ne veut pas attribuer des garanties à un chemin de fer situé en pays étranger, qu'elle ne juge pas qu'il soit nécessaire de continuer notre politique sur ce point; ou bien elle peut juger avec le gouvernement, avec M. le ministre des Affaires étrangères, avec M. le ministre des Colonies et avec moi, qu'il est essentiel pour le développement de l'influence française de mener à bonne fin une œuvre qui a pu être mal commencée, mais que nous prenons les précautions nécessaires pour achever dans de bonnes conditions. (*Applaudissements à gauche.*)

L'article premier a été voté par 326 voix contre 109 et les deux autres articles du projet de loi ont été votés sans scrutin.

Mais la discussion a rebondi sur une nouvelle intervention de M. Jaurès :

M. Jaurès. — Je veux, une dernière fois, avant le vote sur l'ensemble, pour qu'il n'y ait pas plus tard de surprise et pour que nous puissions contrôler avec autorité la suite de cette opération, marquer nos réserves essentielles, et montrer à la Chambre la gravité de l'œuvre qu'elle fait et du précédent qu'elle crée.

D'abord, nous sommes appelés à couvrir par une sorte de liquidation, dont l'Etat fait les frais, dont la nation assume la charge...

M. le ministre des Finances. — C'est vrai.

M. Jaurès... une entreprise dont le caractère suspect a été marqué à cette tribune même par M. le ministre des Finances.

M. le ministre des Finances. — Je n'ai rien à retirer de mes paroles; j'aurais plutôt à les accentuer.

M. Jaurès. — J'ai bien le droit de dire que c'est placer le Parlement et le pays lui-même dans une situation singulière.

Une entreprise est formée par des financiers d'aventure qui se préoccupent beaucoup moins de construire dans des conditions correctes que d'absorber à leur profit tout le capital de l'entreprise. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Cette affaire ainsi menée heurte la France à d'incessantes difficultés diplomatiques; sa politique extérieure est troublée par des opérations dont elle n'a à aucun degré la conduite et la direction et lorsque cette compagnie, par ses agissements coupables, a été conduite à la faillite, lorsqu'elle a dévoré son capital, lorsque, pendant de longues années, en imaginant des clauses qu'en réalité le négus ne lui avait peut-être pas consenties, elle a pu attirer, duper, absorber la petite épargne, il faut liquider l'entreprise; et alors aux dépens de qui se liquide-t-elle? Est-ce aux dépens des spéculateurs qui ont absorbé le capital? Est-ce aux dépens des actionnaires?

M. le ministre des Finances. — Oui, aux dépens des actionnaires.

M. Jaurès. — Vous savez bien que quelques-uns des actionnaires sont, sous un autre nom, parmi les bénéficiaires.

M. le ministre des Finances. — Mais non!

M. Jaurès. — Dans tous les cas, lorsqu'une entreprise dont la France n'a pas pu surveiller la conduite, a abouti à un désastre financier, c'est, sous prétexte qu'il faut sauver l'intérêt national, le pays français, c'est le contribuable français, c'est l'ouvrier et le paysan de France qui sont obligés de supporter les frais d'une aventure financière dont quelques spéculateurs irresponsables ont englouti le bénéfice. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Messieurs, il me serait permis d'ajouter — mais à mes yeux ce n'est qu'une critique accessoire et accidentelle — que les porteurs de titres de l'ancienne société, au profit desquels la France consent maintenant un assez lourd sacrifice, dans une très large proportion ne sont pas des Français. Ce n'est pas moi qui dirai que cette qualité d'étrangers retire tout droit aux porteurs de titres, mais enfin, en face d'une Chambre qui se montre quelquefois à notre égard, qu'elle me permette de le lui dire respectueusement, d'un nationalisme si ombrageux, j'ai bien le droit de noter que l'entreprise antérieure qui avait jusqu'ici fonctionné, que le gouvernement avait en réalité tolérée, que cette entreprise a vécu par l'appel au crédit étranger et qu'il y a eu un moment où les deux tiers du capital de la compagnie qui liquide appartenaient à des porteurs anglais.

M. le ministre des Finances. — Les deux tiers du capital actions.

M. Jaurès. — Même des obligations, monsieur le ministre des Finances. Les émissions d'obligations ont eu lieu en Angleterre par les soins de maisons anglaises auprès d'une clientèle anglaise.

Dans quelle mesure les Anglais ont-ils retenu ces titres? Je l'ignore; mais il est fort probable qu'ils en avaient gardé. Et voici à quoi se résout l'opération nationale que nous faisons à cette heure : encore une fois je ne m'inscris pas contre le droit des étrangers; mais j'ai bien le droit de dire que les affaires ont été conduites de telle manière qu'une compagnie qui prétendait se réclamer de la France, qui prétendait usurper le patronage et le crédit de la France, a conduit ses affaires de telle sorte qu'elle a été obligée de chercher du crédit au dehors et qu'à l'heure actuelle c'est au profit de porteurs étrangers que nous liquidons, nous Français, avec notre argent.

M. Le Hérissé, *rapporteur de la commission des Affaires extérieures*. Mais non.

M. Jaurès. — Je ne peux pas comprendre...

M. le rapporteur de la commission des Affaires extérieures. — L'actif de l'ancienne compagnie, que nous estimons 18 millions, nous le payons 600.000 francs par an, pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, et c'est tout.

M. Jaurès. — Mais à qui iront ces annuités ?

M. le ministre des Finances. — Voulez-vous me permettre une observation ?

M. Jaurès. — Très volontiers.

M. le ministre des Finances. — La compagnie ancienne, sur laquelle je ne discuterai pas, sur laquelle personne ne discutera...

M. Jaurès. — Nous ne la défendons pas, mais nous la payons; nous nous substituons à ses charges.

M. le ministre des Finances .. a émis pour 50 millions de titres; nous évaluons très chichement la valeur de ce qui a été construit à 25 millions. Nous donnons 18 millions à la compagnie, sous forme d'une annuité de 600.000 francs.

M. Jaurès. — C'est entendu. Mais c'est l'appoint de ces 18 millions qui va maintenir aux titres de l'ancienne société une certaine valeur. J'ai donc le droit de dire à M. Le Hérissé que le sacrifice que nous faisons, allant aux porteurs de l'ancienne société, ira à des porteurs étrangers dans la mesure considérable où ce sont des étrangers qui détenaient les titres.

M. le rapporteur de la commission des affaires extérieures. — Il ne leur reste plus rien. On leur prend leur actif; on le leur paye.

M. Jaurès. — C'est entendu. Que feraient-ils de leur actif, si on ne les aidait pas à liquider ? Pourquoi y a-t-il eu un soulèvement des porteurs de titres de l'ancienne société ? Pourquoi ont-ils obligé la commission, par toute leur activité, à inscrire dans un règlement nouveau des conditions qui leur sont plus favorables ? C'est bien que le sacrifice que fait la France à l'ancienne société va aux anciens porteurs, et si ce n'était pas aux anciens porteurs, c'est là que serait le scandale.

Or je dis simplement en passant, pour le nationalisme latent d'un grand nombre de nos collègues, qu'en fait ce règlement, qui comporte des sacrifices, se fait au profit d'un très grand nombre de porteurs étrangers; j'ai pour eux beaucoup de respect; mais je constate que les affaires ont été conduites de telle sorte que vous êtes obligés de demander à la France un sacrifice qui va au dehors.

Il y a un deuxième fait. M. le ministre des Affaires étrangères nous a lu une lettre de son représentant en Ethiopie, annonçant, à la date du 18 mars, qu'il s'est assuré des dispositions du négus. Or, le projet nous a été soumis bien avant; les commissions l'avaient voté bien avant; il n'a tenu qu'à un hasard qu'il ne fût voté par le Parlement avant le 18 mars; en sorte qu'il était proposé, rédigé et qu'il aurait été voté avant l'heure où le gouvernement français s'était assuré des dispositions du négus.

M. le rapporteur de la commission des affaires extérieures. — Vous ne pouvez pas prétendre que les commissions ont rédigé leurs rapports sans avoir été fixées sur les engagements du négus. Ce n'est qu'une confirmation que nous a apportée le télégraphe.

M. Jaurès. — Mais la situation était si incertaine, les intentions du négus étaient si ambiguës, si énigmatiques, que le représentant de la France s'est cru obligé d'aller, à la date du 18 mars, lui demander : que pensez-vous de cette opération, êtes-vous décidé, l'acceptez-vous vraiment ?

M. le rapporteur de la commission des affaires extérieures. — Vous faites erreur.

M. Jaurès. — Cela résulte pourtant de la lecture que nous a faite M. le ministre des Affaires étrangères.

M. Joseph Chailley. — L'origine de l'affaire est entièrement différente; c'est à voir les délais incessants qu'a subis cette affaire que le gouvernement du négus s'est demandé si, oui ou non, la France était disposée à tenir ses engagements; et c'est pourquoi il a fallu que récemment encore notre diplomatie s'assurât à nouveau des bonnes dispositions du gouvernement abyssin.

C'est ainsi que les choses se sont passées.

M. Jaurès. — Ce n'est pas du tout de cette manière que sont engagés les entretiens.

Vous allez créer un précédent redoutable. Je ne sais pas si l'on pourrait relever un exemple analogue dans d'autres pays; il se peut qu'il y en ait, je n'ai pas pu faire une étude complète de ce côté de la question, mais c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'une puissance donne une garantie d'intérêts à une entreprise faite tout entière en pays étranger.

M. le ministre des affaires étrangères. — Et le Yunnan ?

M. Jaurès. — Soit ! Cela fera deux exemples qui sont peut-être — je crains qu'un avenir prochain le démontre — aussi dangereux l'un que l'autre.

En vérité, la question est grave parce que cette affaire peut à tout moment mettre aux prises non plus des groupes d'intérêts privés, mais deux souverainetés.

Pour toutes ces raisons, à cause notamment de l'inconnu que présente l'entreprise et de l'insuffisance des études techniques, nous repoussons le projet de convention qui nous est soumis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. le rapporteur de la commission du budget.

M. Messimy, *rapporteur de la commission du budget*. — Malgré mon désir de ne pas prolonger le débat, désir que j'ai témoigné en m'abstenant jusqu'à présent de prendre la parole, il me semble pourtant indispensable de faire connaître à la Chambre quels ont été dans la circonstance l'opinion, l'état d'esprit des deux commissions du budget et des affaires extérieures.

Je ne représente en réalité que la commission du budget, mais ces deux commissions ont formé, ainsi que le disait M. le ministre des Affaires étrangères, une intercommission — si vous me permettez cette expression — composée d'un certain nombre de leurs membres choisis et délégués pour étudier et améliorer, dans la mesure du possible, la convention qui nous était proposée.

Celle qui vous est soumise aujourd'hui présente sur le projet primitif, je crois pouvoir le dire sans amour-propre d'auteur, de très notables et très importantes améliorations.

Quelles sont les principales objections faites au projet ? On a dit d'abord qu'il n'était pas étudié. Or, messieurs, cette intercommission étudie le projet depuis deux mois; elle a tenu, à cet effet, plus de trente séances, au cours desquelles elle a entendu, à de nombreuses reprises, les ministres compétents et les intéressés, les représentants de la nouvelle société, les représentants des actionnaires de l'ancienne société, les représentants des obligataires, les diverses personnes, enfin, pouvant faire valoir des arguments pour ou contre la convention. On serait donc mal fondé à dire que l'intercommission s'est livrée à une étude insuffisante de ce projet. Son travail, au contraire, a été considérable...

M. le rapporteur de la commission des affaires extérieures. — Et elle s'est prononcée à l'unanimité.

M. le rapporteur de la commission du budget. — ... et c'est à l'unanimité, ainsi que le fait remarquer M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, que les soixante-six membres des deux commissions de la Chambre ont adopté le projet que leur apportait l'intercommission qu'elles vous demandent de ratifier.

Quels arguments opposera-t-on à cette convention ? On avait d'abord fait valoir que les intérêts des porteurs de titres de l'ancienne compagnie n'étaient pas sauvegardés : mais tout à l'heure j'ai entendu des collègues estimer, au contraire, que ces porteurs étaient trop bien traités. Je n'ai pas à répondre à ceux de nos collègues qui ont exprimé la première opinion puisqu'elle n'a pas trouvé de défenseur. Je répondrai simplement à ceux d'entre vous qui estiment que nous avons été trop généreux :

Nous avons calculé la valeur de l'actif de l'ancienne compagnie, valeur qui, au dire du liquidateur, était de 25 millions, et nous avons diminué cet actif d'une somme importante. Pourtant, veuillez le remarquer, le capital seul engagé dans l'affaire était primitivement du double, 50 millions.

M. le ministre des Finances. — C'est cela !

M. le rapporteur de la commission du budget. — Le liquidateur de l'affaire, étant donné le mauvais emploi — je ne veux pas employer d'autre terme — qu'avaient fait les diri-

geants de l'ancienne société, dont je ne parlerai pas, le liquidateur estimait que le capital employé de 50 millions ne valait pas comme actif plus de 25 millions. Ce capital de 25 millions, nous l'avons réduit de 7 millions, non point au hasard, mais parce qu'une commission technique envoyée sur place par les soins des trois ministères intéressés, les ministères des Affaires étrangères, des Finances et des Colonies, a évalué à ce chiffre les réparations à faire sur la section construite de ligne pour la mettre en état. Et l'annuité de 610.748 fr. 10 payable pendant quatre-vingt-dix-neuf ans est la représentation au taux de 3 1/4 0/0 de cette somme de 18 millions que vaut maintenant l'actif.

M. Marcel Régnier. — Mais qui prend cet actif?

M. le rapporteur de la commission du budget. — Nous le remettrons à la société nouvelle.

M. Marcel Régnier. — Ce sont les contribuables français qui payeront.

M. le rapporteur de la commission du budget. — Cette nouvelle société, avant la fin de sa concession, devra nous rembourser sur ses bénéfices.

M. Marcel Régnier. — Mais nous garantissons l'intérêt.

M. le rapporteur de la commission du budget. — Oui! pour le moment. Nous n'avions pas le droit de reprendre l'actif de cette société ancienne sans le payer. Peut-être en avions-nous le droit aux termes stricts de la loi, puisque la société était en déchéance, mais je crois que dans la circonstance on peut dire : *summum jus, summa injuria*. Nous ne pouvions léser les nombreuses personnes qui, de bonne foi, avaient mis des capitaux dans cette entreprise et qui se seraient trouvées frustrées du fait de l'Etat français s'il n'avait pas voulu payer à une valeur approchée de sa valeur réelle l'actif existant.

On nous dit aussi que la charge, pour l'Etat, sera énorme, colossale. Sans doute, nous ne construirons pas 480, près de 500 kilomètres de ligne, dans un pays aussi accidenté que l'Ethiopie, sans dépenser des sommes considérables.

On peut, sans tenter de faire une évaluation absolument précise, évaluer, à quelques centaines de mille francs près, la somme nécessaire pour amener la ligne de Diré-Daoua jusqu'à Addis-Abeba et pour remettre en état la section construite, à environ 92 millions.

Cette somme, au taux de 3 1/2 0/0 pour les actions, et de 4 0/0 maximum pour les obligations, représente une annuité d'environ 4 millions pendant quatre-vingt-quatorze ans. Il y a du reste, une atténuation considérable à apporter à ce calcul, du fait du jeu de la prime de 6 0/0 *ad valorem*, qui bénéficiera, non pas au Trésor, comme le disait M. Jaurès, mais à la compagnie nouvelle.

De plus, du fait des améliorations apportées par nous à la convention, du fait des modifications que nous avons introduites dans les formules d'exploitation, je crois que nous avons diminué de 350.000 à 400.000 francs les dépenses annuelles à prévoir pour l'Etat, tant que jouera la garantie d'intérêt.

Avant de passer au vote sur l'ensemble, il m'a paru indispensable que les commissions fassent connaître leur sentiment sur la convention. Le seul reproche que l'on pourrait me faire serait peut-être celui de n'avoir pas encore pris la parole. Mais j'étais retenu par le seul désir d'abréger un débat que je croyais devoir être très bref et qui a pris une ampleur que je n'avais pas prévue tout d'abord.

M. Régnier nous a objecté que ces garanties d'intérêt ne sont nullement une avance, mais constituent un don gracieux dans la valeur duquel l'Etat français ne rentrera jamais. Cependant, lorsqu'on examine la situation financière des chemins de fer coloniaux de tous les pays et, en particulier, des chemins de fer coloniaux français, on s'aperçoit qu'ils constituent de très bonnes affaires.

M. Joseph Chailley. — Oui, et notamment les chemins de fer africains.

M. le rapporteur de la commission du budget. — Certainement!

M. Marcel Régnier. — Mais le réseau algérien nous coûte 22 millions par an!

M. César Trouin. — L'Algérie vous demande actuellement l'autorisation de construire une ligne, pour laquelle elle ne réclame aucune subvention.

M. le rapporteur de la commission du budget. — Vous citez, monsieur Régnier, l'exemple de chemins de fer qui ont été faits suivant des conventions déplorables que nous n'imitons pas en ce moment.

Mais il ne s'agit pas ici des chemins de fer d'Algérie, je parle des chemins de fer coloniaux. Je disais que ceux-ci, particulièrement en Afrique, constituent de bonnes affaires, quelques-uns même des affaires excellentes. Je pourrais citer le chemin de fer belge du Congo, qui est une entreprise et des plus fructueuses, le chemin de fer français de Dakar à Saint-Louis, qui donne un dividende de 12 ou de 14 0/0, celui de Kayes au Niger qui, traversant une région assurément peu fertile, couvre dès maintenant tous ses frais très largement après cinq années seulement d'exploitation et qui dès l'année 1908 est entré dans l'ère du partage des bénéfices.

Le chemin de fer de la Guinée, qui n'est pas encore terminé, qui n'est encore qu'un tronçon, qui n'atteint pas encore le haut Niger et qui, de ce fait, devrait être exploité avec perte, le chemin de fer de la Guinée est exploité dans de très bonnes conditions et est à la veille de donner des bénéfices, quoique, je le répète, il ne constitue qu'une fraction de ligne qui ne peut pas donner tout son rendement.

Les chemins de fer coloniaux, en Afrique en particulier, où il n'existe ni route, ni voie d'eau — et c'est le cas pour l'Abyssinie où la ligne doit franchir un désert dans lequel manque non seulement une voie d'eau mais l'eau elle-même — les chemins de fer coloniaux donnent d'excellents résultats.

M. le ministre des Finances. — Comme tous les chemins de fer dans les pays neufs.

M. le rapporteur de la commission du budget. — Mais il faut qu'ils soient bien gérés, bien établis et qu'ils ne constituent pas des tronçons de lignes inachevées. Or, ce sont ces conditions précisément qui manquent à la ligne construite par l'ancienne compagnie. Les dirigeants de cette société — je ne m'en prends pas à leur personne, je m'en prends simplement à leur gestion — étaient d'une notoire incompétence et leur gestion fut véritablement déplorable.

Ils ont surtout manqué de capitaux et, comme conséquence, la ligne, d'une part, a été fort mal établie et, d'autre part, la compagnie a contracté des emprunts usuraires, dont le taux n'a pas été moindre parfois de 100 0/0 dans l'espace d'une seule année.

Enfin, la ligne actuelle n'est qu'un tronçon, puisqu'elle s'arrête à Diré-Daoua, c'est-à-dire au pied des montagnes du Harrar. Il reste près de 500 kilomètres à construire encore pour que la ligne atteigne le cœur de l'Abyssinie.

Le jour où vous aurez voté ce chemin de fer, vous aurez porté l'influence française au cœur même d'un pays qui donne, on peut le dire, toutes les récoltes : en effet, ce pays, grâce aux différences d'altitude de ses diverses régions, connaît tous les climats de la terre ; et les richesses visibles à la surface du sol sont, peut-on supposer, bien inférieures aux richesses invisibles que recèlent encore les flancs des montagnes de l'Ethiopie.

Hâtons-nous, car tout retard favoriserait les efforts des groupes de financiers étrangers qui ont conduit à sa ruine l'ancienne compagnie, et qui, à plusieurs reprises, ont failli enlever aux mains françaises l'entreprise pour laquelle nous vous demandons de voter une garantie d'intérêt. Nous croyons que vous ferez une besogne utile et une besogne patriotique. La France y a un intérêt économique, un intérêt moral et un intérêt politique.

Un intérêt économique, d'abord. De même qu'en matière de navigation, la marchandise suit le pavillon, on peut dire qu'en matière de colonies surtout la marchandise suit le wagon et la locomotive. Le jour où un chemin de fer conçu, construit, exploité par des Français, parviendra au cœur de l'Ethiopie, le commerce français aura reçu, de ce fait, dans ce pays peuplé et fertile, une vive et puissante impulsion. (*Applaudissements.*)

Nous avons un intérêt moral à la construction de cette ligne : l'Ethiopie est un pays peuplé de 10 à 12 millions d'habitants de race aryenne, qu'on peut civiliser aisément, qui forment, comme le disait tout à l'heure M. Jaurès, un des plus vieux peuples du globe. Les Ethiopiens s'apprêtent à entrer dans le cycle des peuples civilisés : le jour où sera construit un chemin de fer français pénétrant au cœur de ce pays, nos livres, nos méthodes, nos maîtres, nos méde-

cins pourront contribuer au progrès moral en même temps qu'au progrès matériel de l'Éthiopie.

Du fait de la construction de ce chemin de fer, l'Abyssinie entrera dans le cycle des nations extrêmement nombreuses auxquelles la France porte, depuis tant d'années, les bienfaits de son œuvre civilisatrice.

Enfin, nous avons un intérêt politique de premier ordre à créer une ligne de chemin de fer sur cette grande route du monde qui relie l'Extrême-Orient à l'Occident, l'océan Pacifique à la mer Méditerranée, le monde jaune au monde blanc. Entre le canal de Suez, d'une part, et les Indes, d'autre part, les navires à vapeur ont absolument besoin d'une escale, d'une station de charbon. Or, les seules stations de charbon existantes et, en même temps, les seules possibles sont Aden et Djibouti. Depuis cinquante ans, depuis l'ère de la navigation à vapeur, les Anglais ont dépensé tant d'argent à Aden, que cette station a pris un développement considérable. Mais Aden n'est qu'un rocher, derrière lequel s'étendent indéfinis, peut-on dire, des déserts infertiles et arides.

Au contraire, Djibouti, notre escale, notre station de charbon française, bien que située aussi au centre d'un désert, a un hinterland fertile, peuplé, avec des ressources magnifiques. Il suffit, pour donner à Djibouti la prépondérance sur l'escale anglaise d'Aden, de jeter un pont sur le désert. C'est à cette œuvre que nous vous convions.

Depuis quelques années, on nous parle beaucoup de pénétration pacifique. J'ai même voté de nombreux ordres du jour dans ce sens, et je remarque que souvent la pénétration pacifique a été appuyée par des troupes en armes. Mais il n'en va pas de même dans le cas présent. Aucune entreprise n'est plus pacifique que celle à laquelle nous vous convions.

Les commissions des affaires extérieures et du budget vous demandent, à l'unanimité, de voter le projet de loi. Elles vous convient à réaliser la construction de ce chemin de fer qui sera pour la France un instrument de progrès moral, de progrès économique et de progrès politique tout en même temps. (*Applaudissements.*)

Une nouvelle difficulté a été soulevée à ce moment par un amendement de M. Binet, qui demandait que ne puissent participer à l'administration ou à la direction de la nouvelle Société des chemins de fer éthiopiens, sous peine de déchéance de celle-ci : 1° les membres du Parlement ; 2° les fonctionnaires supérieurs des ministères, qui n'auraient pas cessé leurs fonctions dans ces ministères depuis au moins cinq ans.

Après une discussion qui sort des préoccupations de ce Bulletin, l'amendement Binet qui tendait à frapper d'exclusion l'ancien haut fonctionnaire colonial placé à la tête de la nouvelle compagnie, a été écarté et remplacé par un article 4 nouveau qu'on lira plus loin et qui n'exclut, avec les membres du Parlement, que les fonctionnaires ayant connu de l'affaire dans l'exercice de leurs fonctions et n'ayant pas cessé ces fonctions depuis au moins cinq ans.

Une dernière question a été posée par M. Lebrun sur le matériel à employer. Le ministre des Colonies a exposé qu'il avait été impossible de mettre dans la convention la clause de style qui réserve à l'industrie française le matériel destiné aux travaux publics coloniaux garantis. Mais la compagnie elle-même a fait une déclaration aux termes de laquelle tout le matériel du chemin de fer, tous les travaux à exécuter seraient réservés à l'industrie française et le transport de ce matériel au pavillon français, sous la double condition, d'une part, qu'il soit possible de réaliser des délais de livraison compatibles avec les délais de construction imposés par la convention ; et, d'autre part, que les prix consentis par l'industrie française soient analogues aux prix payés à cette industrie par la clientèle étrangère pour les objets fabriqués en France pour l'exportation.

L'ensemble du projet de loi a été ensuite voté par 303 voix contre 112.

***

Au Sénat, la discussion a été fort courte.

Elle a été précédée d'un excellent rapport de M. Charles Dupuy (publié au *Journal officiel* du 2 avril, en annexe de la séance du Sénat du 1er avril, p. 290.)

En voici le préambule :

Il s'agit d'assurer le plus rapidement possible l'achèvement d'une œuvre française, sujette depuis l'année 1894 qui en vit la naissance, à des fluctuations nombreuses, à des crises inquiétantes.

Œuvre française, avons-nous dit : quel est, en effet, le but pratique du chemin de fer construit de Djibouti à Diré-Daoua (310 kilomètres) et à construire de Diré-Daoua à Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie (483 kilomètres) ?

C'est de rendre certains et durables les progrès de notre colonie de la côté des Somalis, par le développement du port de Djibouti, devenu le point d'aboutissement des produits du riche pays éthiopien. Actuellement, quelle est la source principale, sinon exclusive, des recettes de Djibouti ? C'est le commerce des armes. Or, supposons que la conférence réunie en ce moment à Bruxelles supprime ou tout au moins restreigne ce commerce ; voilà les revenus de Djibouti sinon rayés, du moins réduits dans une proportion sérieuse.

Mais, quand les produits éthiopiens, amenés par le chemin de fer qui défiera toute concurrence en matière de transport, arriveront à notre port, celui-ci sera un riche entrepôt qui attirera et retiendra les navires de commerce. Ce ne sera plus un point de ravitaillement et de charbonnage pour les compagnies de navigation qui mettent en rapports réguliers la France métropolitaine et ses colonies de l'Afrique orientale et de l'Extrême-Orient : Madagascar, les Comores, la Réunion, l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie ; ce sera, au sortir de la mer Rouge, avec l'eau qui manque à Aden, avec le charbon qui est presque encore le monopole de Périm, avec un hinterland immense et riche, un grand port où l'intérêt des transactions se joindra à celui du ravitaillement, port librement ouvert à tous les peuples, particulièrement à nos voisins en Somaliland, les Anglais et les Italiens, dont l'accord de 1906 avec la France fait les bénéficiaires de la porte ouverte, autrement dit du régime d'égalité qui s'inscrit, depuis l'acte de Berlin, dans tous les accords africains.

L'œuvre dont il s'agit est le couronnement des efforts poursuivis par la France dans ces parages depuis vingt-cinq ans, depuis le jour où les nécessités de la guerre de la Chine et de la première expédition de Madagascar lui imposèrent — les ports anglais étant fermés à ses navires — de trouver un port de ravitaillement dans la mer Rouge.

Ce fut d'abord Obock (décembre 1883), laissé bientôt pour Djibouti qui lui fait face sur la pointe Sud de la baie de Tadjourah.

La situation d'Obock avait pu suffire pendant la guerre ; mais ce n'était qu'une installation de fortune, création artificielle, sans avenir. C'est alors que le gouverneur d'Obock, M. Lagarde, dont le nom restera mêlé intimement pendant presque un quart de siècle à l'établissement et à la consolidation progressive de nos relations avec l'Abyssinie et avec le négus, eut l'heureuse idée de passer d'une rive à l'autre de la baie de Tadjourah, d'Obock à Djibouti, au bord d'une rade qui offre un développement assez considérable et de grandes profondeurs où les navires de fort tonnage pourront mouiller en toute sécurité.

Le but apparaissait donc clairement, et quiconque sait l'histoire de nos rapports avec l'Abyssinie, rapports chaque jour plus resserrés et confiants, considérera que le déve-

loppement et l'enrichissement du port de Djibouti par sa mise en contact avec l'arrière-pays s'imposent à nos efforts, tant au point de vue économique et colonial qu'au point de vue diplomatique.

Le moyen d'atteindre ce but, c'est le chemin de fer. On s'étonne à bon droit que depuis 1894, date où l'idée prit naissance, on en soit encore à en parler comme d'un projet pour 60 0/0 de sa longueur totale.

Après l'exposé des motifs du projet de loi, les rapports présentés à la Chambre des députés, par MM. Le Hérissé et Messimy ont expliqué en détail les causes de ces regrettables retards et les vicissitudes par lesquelles l'entreprise a passé de 1894 à ce jour. Nous résumerons brièvement cette histoire qui pourrait avoir pour titre : Comment une compagnie de chemins de fer, recevant d'une colonie française une subvention cautionnée par l'Etat français, en est arrivée chaque jour un peu plus à l'internationaliser, à dénaturer une œuvre française.

C'est l'histoire de la compagnie aujourd'hui déchue, dite Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens.

M. Charles Dupuy résumait ensuite cette édifiante histoire, « la gestion déplorable » par laquelle la compagnie impériale « se met dans la main » du trust, la libération de la compagnie par la convention de 1902, son retour « à la pratique d'expédients financiers, à ces emprunts répétés par lesquels elle retomba sous l'influence de l'International Ethiopian Trust », le danger de l'internationalisation, l'envoi par le gouvernement français au début de 1907 « bien tard à notre avis » de la mise en demeure et l'ouverture de la procédure de déchéance, la mission Klobukowski et la convention Vitalien et finalement la négociation de la convention soumise au Parlement. Et M. Charles Dupuy invitait le Sénat à voter sans retard le projet adopté par la Chambre.

Un dernier effort a été tenté à ce moment par les adversaires de la solution française. Le projet ayant été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Sénat du 2 avril qui devait être la dernière avant les vacances parlementaires, des dépêches de Londres parues dans les journaux du 2 avril, prenant texte des intrigues déchaînées à Addis-Abeba à la faveur du dépassement de l'échéance du 31 janvier en vue d'amener le négus à retirer son approbation, assuraient que cette approbation était retirée et que la convention était caduque. Cette suprême manœuvre a échoué comme les autres et n'a donné lieu, en séance du Sénat, qu'à la courte discussion suivante :

M. Richard Waddington. — Messieurs, je voudrais poser à M. le ministre des Affaires étrangères une question qui ne manque pas d'intérêt.

Plusieurs d'entre nous ont lu dans un journal un entrefilet annonçant que la concession du chemin de fer avait été retirée. D'une information verbale de M. le ministre des Affaires étrangères, il résulte que ce bruit serait absolument faux et en contradiction avec une dépêche récemment reçue de notre représentant auprès du négus.

Dans ces conditions, je serais très reconnaissant à M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien donner au Sénat communication de cette dépêche. (*Très bien!*)

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je défère très volontiers au désir qui vient d'être exprimé par notre honorable collègue. J'ai, en effet, reçu tout à l'heure, au moment même où je me rendais à la séance du Sénat, une dépêche de notre ministre à Addis-Abeba. Elle est ainsi conçue :

« Djibouti, le 2 avril 1909, 1 h. 40.

« L'empereur m'a fait exprimer par notre premier interprète, qui a pu le voir ce matin, sa satisfaction pour le vote de la Chambre. »

Ainsi se trouvent détruites les allégations qui ont été reproduites dans divers journaux, et d'après lesquelles la convention aurait été déclarée nulle par le négus. (*Très bien! très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Le Sénat a voté le projet, sans scrutin.

*
* *

La loi relative au chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba a été promulguée au *Journal officiel* du 4 avril 1909.

En voici le texte définitif :

LOI DU 3 AVRIL 1909

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Sont approuvées les clauses et conditions de la nouvelle conclue, le 8 mars 1909, entre les ministres des Colonies, des Finances et des Affaires étrangères et la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba.

Art. 2. — Est approuvée la transaction intervenue le 6 mars 1909 entre la colonie de la côte française des Somalis et l'Etat, d'une part, et, d'autre part, la compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens en liquidation; ladite transaction devra être homologuée par le tribunal de commerce de la Seine; le délai d'appel sera, pour le jugement à intervenir, celui fixé par l'article 582 du Code de commerce.

Art. 3. — La convention et la transaction susvisées, ainsi que tous actes connexes passés ou à passer entre les diverses parties intéressées : colonie de la côte française des Somalis, Etat français, gouvernement éthiopien, Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens ou ses ayants droit, seront enregistrés au droit fixe de trois francs (3 fr.).

Art. 4. — Les administrateurs et le directeur devront être agréés par le ministre des Colonies, les ministres des Finances et des Affaires étrangères entendus.

Seront nulles de plein droit les nominations, au titre français, à des postes d'administrateurs et de directeur de la nouvelle société :

1° De membres du Parlement;

2° De fonctionnaires ayant connu de l'affaire dans l'exercice de leurs fonctions et n'ayant pas cessé ces fonctions depuis au moins cinq ans.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 avril 1909.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le ministre des Colonies,
Milliès-Lacroix.

Le ministre des Finances,
J. Caillaux.

Le ministre des Affaires étrangères,
S. Pichon.

*
* *

Au texte de la loi sont annexés trois documents, la convention du 8 mars 1909 entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, la transaction intervenue le 6 mars entre l'Etat et la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens et la convention Vitalien du 30 janvier 1908. On en trouvera le texte complet au *Journal officiel* du 4 avril 1909 (p. 3514). Nous en donnons ci-après l'analyse avec le texte des articles essentiels, sauf pour la convention Vitalien que nous reproduisons *in extenso*.

La convention du 8 mars 1909 entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba règle d'abord l'*attribution de la concession* par le titre Ier que nous reproduisons en entier :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement français transfère aux conditions de la presente convention à la Compagnie du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti à Addis-Abeba la concession de l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à la frontière éthiopienne, au lieu et place de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, dont la déchéance a été prononcée par décret du 8 décembre 1908, ledit transfert étant effectué dans les conditions de l'acte transactionnel intervenu le 6 mars 1909 entre la colonie de la côte française des Somalis et l'Etat français, d'une part, et, d'autre part, la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens (en liquidation) et M. Vacher, liquidateur de ladite compagnie.

Il donne à la Compagnie du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti à Addis-Abeba son agrément pour recevoir de S. M. Ménélik, roi des rois d'Ethiopie, conformément aux actes ci annexés, la concession de la ligne allant de la frontière éthiopienne à Addis-Abeba, et formant prolongement de la ligne concédée par l'Etat français.

En conséquence, ladite compagnie s'engage à construire, achever et exploiter aux clauses et conditions ci-après fixées, l'ensemble de la ligne comprenant la partie déjà exploitée de Djibouti à Diré-Daoua et la partie à construire de Diré-Daoua à Addis-Abeba. Ladite compagnie est, en outre, autorisée à organiser les services accessoires nécessaires à l'exploitation de cette ligne et ceux qui s'y rattacheraient directement.

ART. 2. — La Compagnie du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti à Addis-Abeba restera constituée sous le régime de la loi française.

Les statuts établis suivant actes du 12 mars 1908 ne pourront être modifiés en ce qui concerne l'objet de la société, son capital social, son siège social et les dispositions relatives à la composition de son conseil d'administration, sans une autorisation du ministre des Colonies, d'accord avec le ministre des Finances.

En conformité des engagements pris par elle vis-à-vis du gouvernement éthiopien, suivant les actes ci-dessus visés et annexés à la présente convention, la compagnie ne pourra ni aliéner tout ou partie des droits qu'elle tient du présent acte, ni engager son capital social dans une autre entreprise que celle qui en fait l'objet, ni émettre des obligations, ou contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit, sans y être autorisée par le ministre des Colonies, d'accord avec le ministre des Finances.

ART. 3. — La compagnie se constituera au capital de 17.300.000 francs dont 15 millions en actions versées en espèces et 2.300.000 francs en actions complètement libérées, attribuées à S. M. Ménélik, roi des rois d'Ethiopie, en exécution de la convention du 30 janvier 1908 et avenants annexés.

ART. 3 *bis*. — Il sera procédé à la remise à la compagnie qui en prendra possession, dans l'état où ils se trouveront et tels qu'ils se comportent, à la date de cette remise, sans que la responsabilité de l'Etat français puisse être mise en cause pour quelque motif que ce soit, de tous objets mobiliers ou immobiliers, immeubles, matériel fixe et roulant, mobilier, outillage, approvisionnements, etc., constituant la ligne en exploitation de Djibouti à Diré-Daoua. Il sera dressé de cette remise un procès-verbal descriptif contradictoirement entre les représentants du contrôle et ceux de la compagnie.

Pour tenir compte de la valeur de cette ligne, la compagnie versera à la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens en liquidation ou à ses ayants droit quatre-vingt-dix-neuf annuités de 610.748 fr. 10, pour la première annuité être versée le 1er juillet ou le 1er janvier qui suivra soit la promulgation de la loi approuvant la présente convention, soit l'homologation de l'acte transactionnel du 6 mars 1909, suivant que la première ou la dernière de ces formalités interviendra en dernier lieu.

Le titre II règle *le régime de la construction*. La largeur de la voie sera de 1 mètre. Voici l'article relatif aux délais d'exécution :

ART. 5. — Les projets d'exécution de la ligne entre Diré-Daoua et Addis-Abeba devront être terminés dans le délai de deux ans, à dater du jour de la promulgation de la loi approuvant la présente convention; ils seront présentés successivement par sections d'environ 100 kilomètres, de manière qu'il puisse être statué sur le projet de la première section à partir de Diré-Daoua dans un délai d'un an.

Les travaux seront engagés aussitôt après l'approbation du projet de la première section et seront ensuite poursuivis sans interruption.

Le délai pour l'exécution de la plate-forme en vue du passage de la voie sera, pour chaque section, de deux ans, à courir de l'approbation du projet d'exécution correspondant. La superstructure, comprenant la fourniture et la pose des tabliers métalliques, devra être exécutée dans un délai répondant à un avancement moyen de 15 kilomètres par mois, en partant de Diré-Daoua, au fur et à mesure de l'avancement de la plate-forme, et de telle sorte que — sauf cas de force majeure — la ligne puisse être ouverte à l'exploitation jusqu'à Addis-Abeba dans un délai de trois ans après l'approbation du dernier des projets d'exécution susvisés.

Les projets de réfection, parachèvement et complément de la ligne de Djibouti à Diré-Daoua et les travaux correspondants devront être exécutés simultanément et dans des conditions telles que la mise en état normal d'entretien et d'exploitation de cette partie de la ligne soit terminée au plus tard au moment de l'ouverture de la ligne entière jusqu'à Addis-Abeba.

Les deux articles suivants sont relatifs aux conditions financières :

ART. 6. — La dépense de construction et d'achèvement de la ligne sera à la charge de la compagnie qui y pourvoira au moyen des fonds provenant tant de son capital-actions que des obligations qu'elle pourrait émettre, en vertu d'autorisations données conformément à l'article 2, le tout sous la garantie de l'Etat français, telle qu'elle est ci-dessous définie.

Les fonds provenant de la souscription des actions payées en argent, dont le montant sera de 15 millions de francs, seront entièrement employés à ces dépenses, à l'exception d'une somme de 5 millions de francs réservée pour servir de fonds de roulement à la compagnie et pour subvenir provisoirement, s'il y a lieu, aux déficits mis à sa charge par la présente convention.

ART. 7. — L'Etat français garantit :

1° L'intérêt à 3 fr. 50 et l'amortissement du capital-actions jusqu'à concurrence de 17.300.000 francs, compredant 2.300.000 francs en actions complètement libérées à remettre à S. M. l'empereur Ménélik, en vertu de la convention du 30 janvier 1908.

L'amortissement commencera quatre ans après la promulgation de la loi approuvant la présente convention et s'achèvera dans un délai de quatre-vingt-quatorze ans à partir de cette promulgation.

2° L'intérêt et l'amortissement des obligations émises dans les conditions et suivant le type approuvé par le ministre des Colonies, d'accord avec le ministre des Finances.

L'intérêt sera calculé d'après le taux réel de placement résultant du prix de vente des titres par la compagnie, sans pouvoir excéder 4 0/0.

L'amortissement commencera quatre ans après la promulgation de la loi et s'achèvera dans le délai de quatre-vingt-quatorze ans à partir de cette promulgation,

La garantie de l'Etat sera, en ce qui concerne les obligations, attachée au titre lui-même, et il sera spécifié, sur chaque obligation, que cette affectation par privilège de la garantie restera valable même en cas de déchéance ou de dépossession de la compagnie,

3° Les intérêts et l'amortissement de la prime d'économie prévue à l'article 9 ci-après, lesdits intérêts calculés au taux moyen résultant du placement des obligations;

4° Les quatre-vingt-dix-neuf annuités de 610.748 fr. 10

que la nouvelle compagnie s'engage à servir à la compagnie en liquidation ou à ses ayants-droit.

Lorsque les recettes prévues à l'article 23 ne suffiront pas à couvrir les charges ainsi calculées, la différence sera avancée par l'État français, sauf, s'il y a lieu, application des dispositions de l'article 24.

Les sommes ainsi avancées par l'Etat français seront remboursées, y compris les intérêts calculés, sans capitalisation, au taux de 3 0/0, dans les conditions fixées aux articles 23, 24 et 29.

D'autres articles règlent le compte d'établissement, établissent au bénéfice propre de la compagnie une prime de 10 0/0 sur les cinq premiers millions d'économies, de 20 0/0 sur les cinq suivants et de 30 0/0 sur le surplus, et, par contre, et avec les mêmes taux, une pénalité en cas de dépassement du compte d'établissement qui sera fixé après le retour des missions d'études envoyées en Ethiopie.

Le gouvernement français exercera un droit de contrôle sur la construction, dépenses et travaux, devra agréer le directeur des travaux et les projets d'exécution, marchés de travaux ou de fournitures dont le chiffre dépassera 100.000 francs.

Le titre III règle *le régime de l'exploitation*, en assurant aux transports de l'Etat français les mêmes avantages qu'à ceux de l'Etat éthiopien. La compagnie exploitera à ses risques et périls, mais lorsque pendant deux années consécutives la recette brute aura été inférieure à 3.000 francs, si la réserve d'exploitation ne permet pas de faire face au déficit, l'Etat français, à partir de la troisième année, couvrira l'excédent sur les recettes des dépenses réelles d'exploitation effectuées dans la limite fixée par la formule d'exploitation jusqu'à ce que les recettes soient remontées à 3.000 francs. Les sommes avancées ainsi par l'Etat seront portées à son compte d'avances et remboursées dans les conditions fixées par l'article 7.

Une prime de gestion est ainsi créée :

Prime de gestion. — Quand la réserve d'exploitation aura atteint son maximum et tant qu'elle sera maintenue à ce maximum, les économies réalisées pendant une année par la compagnie sur la somme à elle allouée pour les dépenses d'exploitation pour cette année, conformément à la formule, seront attribuées à la compagnie à titre de rémunération pour bonne gestion, lui appartenant en propre et dont elle disposera à son gré, en outre des sommes à elle attribuées par les articles 7 et 23 de la présente convention, mais sauf, s'il y a lieu, application des dispositions de l'article 24.

Cet article 24 stipule que, tant qu'il sera fait appel à la garantie de l'Etat ou que celui-ci n'aura pas recouvré ses avances, si les bénéfices appartenant en propre à la compagnie dépassent 1 1/2 0/0 du capital-actions, la moitié de l'excédent sera affectée à réduire les avances de l'Etat ou à accroître les remboursements qui lui sont faits. On voit par là combien de précautions ont été prises par le gouvernement pour qu'en tout état de cause et même dans les circonstances les plus favorables, la rémunération du capital de la compagnie nouvelle reste très modérée.

Le titre IV fixe la durée de la concession à 99 ans, édicte qu'à l'expiration l'Etat sera subrogé à la compagnie et le titre V règle les dispositions diverses.

*
* *

La transaction du 6 mars 1909 entre l'Etat et l'ancienne compagnie enregistre l'attribution à celle-ci de 99 annuités de 610.748 fr. 10, son désistement de son pourvoi en Conseil d'Etat et la cession de son actif à l'exception des sommes en caisse ou à recouvrer au 8 décembre 1908, des créances contre les tiers et les titres faisant partie de son portefeuille, du mobilier, des droits qu'elle tient de la Société du lac Assal et les concessions minières dont elle serait titulaire et ce sans que les présentes constituent de la part de l'Etat français une reconnaissance quelconque de la légitimité desdits droits et concessions. De plus, les ayants droit de la Compagnie impériale pourront souscrire le cinquième du capital-actions de la nouvelle société aux conditions du syndicat d'émission.

*
* *

Voici enfin le texte du contrat du 30 janvier 1908 entre le négus et le Dr Vitalien :

CONTRAT DU 30 JANVIER 1908

Nous, Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie, transférons au Dr Vitalien, en tant que représentant de la nouvelle Société des chemins de fer éthiopiens, l'acte de concession donné en 1894 (le 1er maggabit de l'an de grâce 1886) à M. Alfred Ilg, ingénieur, et cédé par ce dernier à une compagnie dans le but de construire et d'exploiter un chemin de fer, sous réserve des modifications qu'il nous a paru convenable d'apporter audit acte, et l'autorisons à construire un chemin de fer de notre frontière à Addis-Abeba.

ARTICLE PREMIER. — La compagnie concessionnaire entrera en possession du chemin de fer construit entre Djibouti et Dirré-Daoua, l'exploitera et prolongera la ligne jusqu'à Addis-Abeba.

L'acquisition de la partie du chemin de fer construite entre notre frontière et Dirré-Daoua est à la charge de la nouvelle compagnie.

La compagnie concessionnaire prendra également à sa charge la créance de 2 300.000 francs que possède l'empereur contre les anciens concessionnaires privilégiés.

Le gouvernement éthiopien et la compagnie seront en collaboration dans l'entreprise du chemin de fer et se sont entendus à cet effet.

Le gouvernement éthiopien sera pour un quart dans l'entreprise du chemin de fer et ce quart sera représenté soit par de l'argent, soit par des travaux. Les travaux faits par le gouvernement éthiopien seront estimés et portés à son actif pour entrer dans la composition de son quart Il en sera de même de la créance de 2.300.000 francs dont la nouvelle compagnie a pris la charge. Pour cette créance la compagnie payera au gouvernement éthiopien un intérêt annuel de 5 0/0.

A moins d'impossibilité reconnue, la direction générale du chemin de fer sera de Dirré-Daoua aux Assabots, des Assabots à l'Aouache et de l'Aouache à Addis-Abeba par Bossette.

ART. 2. — La durée de la présente concession sera de quatre-vingt-dix-neuf ans à dater du jour où les travaux seront terminés jusqu'à Addis-Abeba et l'exploitation commencée.

Dans la région du chemin de fer, entre Djibouti et Addis-Abeba, le gouvernement éthiopien n'autorisera la construction d'aucune ligne concurrente, ni d'embranchements; mais pour les besoins de son pays, il se réserve le droit d'établir des routes aboutissant au chemin de fer. La compagnie sera tenue de commencer les travaux de la ligne entre Dirré-Daoua et Addis-Abeba, dans le délai d'un an à dater de la signature du présent contrat. Le délai pour la durée des travaux et le commencement de l'exploitation

sera fixé à l'arrivée à Addis-Abeba des ingénieurs de la compagnie.

Art. 3. — A partir du commencement de l'exploitation jusqu'à l'expiration de la concession, la compagnie devra établir les trains nécessaires pour le service des marchandises et des voyageurs. Elle devra entretenir toujours en bon état, pour satisfaire aux besoins du commerce, le matériel du chemin de fer et éviter toute interruption de service, sauf le cas de force majeure.

Art. 4. — Pour toute la durée de la concession, le gouvernement éthiopien mesurera et donnera à la compagnie les terrains nécessaires à la construction du chemin de fer, des dépôts, des gares, des ateliers et tout ce qui s'y rapporte. En outre, le gouvernement éthiopien concédera gratuitement à la compagnie, pour le chemin de fer, une zone dont la largeur sera de 1.000 mètres depuis la frontière jusqu'à Dirré-Daoua, de 200 mètres entre Dirré-Daoua et l'Aouache et de 50 mètres de l'Aouache à Addis-Abbeba. Le sous-sol des terrains concédés reste la propriété du gouvernement éthiopien.

L'emplacement des gares sera fixé d'accord avec le gouvernement éthiopien.

En cas de mobilisation ou de guerre, la compagnie sera tenue d'arrêter les trains partout où ce sera nécessaire, même en dehors des stations, pour charger ou décharger des troupes ou du matériel de guerre. Dans ce cas, le gouvernement éthiopien préviendra la compagnie d'avance.

La compagnie est autorisée, pour la construction et l'exploitation du chemin de fer, à l'exclusion de toute autre entreprise, à prendre gratuitement sur les terrains concédés pour le chemin de fer et ses dépendances et partout où ce sera nécessaire, même en dehors de sa zone, les matériaux dont elle aura besoin, l'eau, le bois, la chaux, le sable, le ballast, etc.

Art. 5. — La compagnie concessionnaire établira le long de la voie, à ses frais, un fil télégraphique et téléphonique et elle entretiendra les employés nécessaires à son fonctionnement. La compagnie devra transmettre gratuitement, par ce fil, toutes les communications de service du gouvernement éthiopien.

Si le premier fil ne suffisait pas, la compagnie en établirait un second à ses frais. Le télégraphe sera établi partout où parviendra le chemin de fer.

L'usage du téléphone et du télégraphe est réservé à la compagnie et au gouvernement éthiopien, à l'exclusion des particuliers.

Toutefois, les voyageurs pourront se servir du télégraphe et du téléphone sur la présentation de leur billet.

Art. 6. — La compagnie ne pourra pas augmenter son capital sans entente préalable avec le gouvernement éthiopien. Il est, en outre, interdit à la compagnie de disposer de son capital pour des entreprises autres que la construction et l'exploitation du chemin de fer. Il est également interdit à la compagnie de céder le présent contrat ou d'engager le chemin de fer, en tout ou en partie, par vente, par association, par location ou par tout autre moyen.

Art. 7. — La compagnie fera connaître au gouvernement éthiopien le montant de son capital social.

Le gouvernement éthiopien, voulant venir en aide à la compagnie pour la construction du chemin de fer, l'autorise à percevoir sur toutes les marchandises transportées par le chemin de fer — à l'exception des marchandises du gouvernement éthiopien — une taxe de 6 0/0, ce prélèvement étant en dehors des droits de douane perçus par le gouvernement éthiopien et en plus des prix de transport.

La perception de cette taxe se fera à Dirré-Daoua. Elle sera applicable deux mois après le commencement des travaux.

Sur ce prélèvement de 6 0/0, les 4 0/0 seront acquis à la compagnie et les 2 0/0 seront versés au gouvernement éthiopien qui, devant les utiliser au profit du pays, les emploiera à la construction de routes abontissant au chemin de fer.

Seules, les marchandises importées et exportées par le chemin de fer seront exemptées, jusqu'à leur lieu de destination, de toute taxe en dehors des droits de douane.

Art. 8. — Si les ressources provenant de son capital et de l'ensemble de ses recettes, augmentées du montant du prélèvement de 4 0/0 sur les marchandises, autorisé par le gouvernement éthiopien, ne suffisent pas aux besoins de la compagnie, celle-ci pourra recevoir l'aide du gouvernement français. Mais, s'il n'y a pas de deficit, la compagnie ne pourra rien recevoir du gouvernement français.

Art. 9. — La compagnie ne pourra changer le tracé de la ligne déjà construite ou à construire sur le territoire éthiopien, ni faire des embranchements sans le consentement du gouvernement éthiopien.

La compagnie communiquera ses statuts au gouvernement éthiopien, et si ces statuts n'étaient pas établis en conformité des clauses du présent contrat, elle serait tenue de les modifier, sur la demande du gouvernement éthiopien.

Art. 10. — Le gouvernement éthiopien nommera un membre pour le représenter dans le conseil d'administration de la compagnie.

La compagnie fera connaître au gouvernement éthiopien le nom de son président et celui de son représentant à Addis-Abeba. Si ce représentant était en désaccord avec le gouvernement éthiopien, la compagnie devrait le remplacer.

Pour assurer l'exécution du présent contrat, le gouvernement éthiopien nommera un contrôleur. Ce contrôleur sera chargé, avec le contrôleur nommé par le gouvernement français, de surveiller la construction et l'exploitation du chemin de fer. Les frais de contrôle seront à la charge de la compagnie.

Art. 11. — Pour les voyageurs ainsi que pour les marchandises, la compagnie fixera elle-même ses tarifs. Toutefois, ils ne devront pas être supérieurs aux tarifs actuels, mais plutôt inférieurs.

Les bagages, les marchandises et les agents du gouvernement éthiopien seront transportés à demi-tarif; les chefs voyageant avec leur suite paieront également demi-tarif. Ces voyageurs devront être munis de réquisitions du gouvernement éthiopien.

Seront transportés gratuitement la poste, les postiers, les dépêches et les courriers du gouvernement éthiopien.

Les marchandises du gouvernement éthiopien auront la priorité sur les autres pour l'expédition.

En temps de guerre, le chemin de fer sera mis à la disposition du gouvernement éthiopien qui paiera les transports à la compagnie au prix de revient.

La compagnie ne pourra faire entrer sur le territoire éthiopien, ni en faire sortir, sans un ordre écrit du gouvernement éthiopien, des troupes ou du matériel de guerre. Si elle faisait de pareils transports, sans ordre, elle devrait abandonner le chemin de fer au gouvernement éthiopien. Mais si la bonne foi de la compagnie avait été surprise, elle serait autorisée à en faire la preuve contradictoirement avec le chargeur.

Art. 12. — A titre de compensation pour la présente autorisation de construire un chemin de fer sur le territoire éthiopien, la compagnie payera au gouvernement éthiopien une redevance annuelle basée sur la recette kilométrique du chemin de fer. En partant de 6.000 francs de recette kilométrique, cette redevance sera de 15 0/0 sur l'excédent de recette entre 6.000 et 8.000 francs; de 20 0/0 sur l'excédent de recette entre 8.000 et 10.000 francs; de 25 0/0 au delà de 10.000 francs.

Cette redevance sera calculée pour toute la longueur de la ligne construite en territoire éthiopien et jouera jusqu'à l'expiration de la concession.

Art. 13. — Le gouvernement éthiopien protégera le chemin de fer contre toute atteinte sur le territoire de l'empire et fournira les soldats chargés de le garder.

Ces gardiens seront logés et payés par la compagnie; ils seront transportés gratuitement ainsi que leurs bagages et leurs provisions.

Si un accident quelconque arrivait au chemin de fer pour des causes que le gouvernement éthiopien n'aurait pu prévenir, celui-ci n'en serait pas responsable.

Art. 14. — A l'expiration de cette concession, le chemin de fer et ses dépendances, ainsi que le matériel fixe, depuis la frontière, deviendront propriété du gouvernement éthiopien sans indemnité

Le matériel roulant et les approvisionnements resteront la propriété de la compagnie, mais le gouvernement éthiopien pourra les acquérir, en tout ou en partie, moyennant payement de leur valeur à dire d'experts.

Art. 15. — Toutes les difficultés qui pourraient survenir entre le gouvernement éthiopien et la compagnie au sujet

de l'interprétation ou l'exécution du présent contrat seront réglées par arbitrage. Le gouvernement éthiopien désignera un arbitre, la compagnie un autre.

Si ces deux arbitres ne s'entendaient pas, le gouvernement éthiopien et la compagnie choisiraient un troisième arbitre qui déciderait sans appel.

Art. 16. — Le gouvernement éthiopien nommera un représentant au conseil d'administration de la Compagnie; ce représentant aura les mêmes attributions et les mêmes émoluments que les autres membres de ce conseil. La Compagnie établira un représentant à Addis-Abeba.

Art. 17. — Le matériel, les métaux, le charbon et toutes autres marchandises importées par le chemin de fer et nécessaires à son travail seront exempts de droits de douane.

Un droit de timbre sera perçu au profit du gouvernement éthiopien sur les lettres de voiture et les récépissés délivrés aux commerçants pour transport de marchandises. Ce droit de timbre est fixé à une demi-guerche par 100 fr. de prix de transport. Ce timbre représente un droit de statistique au profit du gouvernement éthiopien.

Art. 18. — Il est interdit à la Compagnie de céder le présent contrat à un gouvernement quelconque ni à aucune compagnie, soit par vente ou par échange.

Ce contrat est écrit en double exemplaire dont l'un restera entre les mains du gouvernement éthiopien et l'autre entre les mains de la compagnie.

Ecrit à Addis-Abeba, le 21 Teur de l'an de grâce 1900 (30 janvier 1908).

(Sceau de l'empereur.)

Signé : Dr Vitalien.

(Timbre du docteur Vitalien.)

La minute du contrat est rédigée, sur deux colonnes, en amharique et en français. Le sceau de l'empereur Ménélick et la signature du docteur Vitalien sont apposés sur ce texte.

Avenant du 26 mai 1908 au contrat du 30 janvier 1908

La redevance prévue à l'article 12 ne sera due que lorsque la garantie de l'Etat français aura cessé de fonctionner, ainsi qu'il est prévu à l'article 8 et lorsque ses avances auront été remboursées. Quel que soit le chiffre de la recette kilométrique correspondante, le prélèvement sera opéré conformément à l'article 12 à raison de 15 0/0 sur l'excédent de recettes au-dessus de ce chiffre jusqu'à 2.000 francs; de 20 0/0 entre 2.000 et 4.000 et de 25 0/0 au delà de 4.000 francs.

Le texte de cet avenant a été accepté par lettres du négus en date des 20 et 27 mai 1908 et de M. Brice, ministre de France à Addis-Abeba, en date du 26 mai 1908.

L'HISTOIRE DU FOUTA DIALON

ET DES ALMAMYS

(*Suite et fin*) (1).

Ce fut sans encombre que le Fouta passa des mains de l'almamy Sory dans celles de son fils, et nous noterons en passant, comme le font les foulahs, qui voient des prophètes dans leurs ancêtres religieux, la réalisation de la prophétie faite par l'almamy Sory, lorsqu'il dit à son fils, Mamadou Ouleng : « Que personne n'aurait besoin de nommer Sadou, qu'il l'avait vu en songe, le front ceint de son propre turban. »

Mais le vieux Alfa Ousman n'oubliait pas l'affront reçu et ses droits méconnus; il commença à nouer des intrigues de tous côtés et manda même Alfa Salifou à Foukoumba pour organiser un coup d'Etat. Mais l'almamy Sadou l'apprit, il partit un beau matin à cheval et, sans s'arrêter, sauf près du marigot Toukounian, où il fit ses ablutions, il arriva à Foukoumba suivi seulement de quelques sofas à cheval, tomba à l'improviste chez Alfa Ousman, l'amarra solidement lui-même et, rassemblant ses biens, ses femmes et ses serviteurs, il revint dans la même journée à Timbo, avec son prisonnier lié sur un cheval. En arrivant, il fit mettre son prisonnier aux fers, et en fit publier partout la nouvelle. Aussitôt, grand émoi dans le Fouta, les notables se réunirent et allèrent demander pardon pour lui à l'almamy, dont le courroux fut long à fléchir; ils obtinrent qu'il fût mis en liberté. Alfa Ousman fit semblant de se soumettre, mais jura dans son cœur de ne pas quitter Timbo avant de s'être vengé. Il mit sept ans à préparer sa vengeance; d'accord avec Alfa Salifou, il détacha par des présents ou des promesses tous les partisans de l'almamy Sadou, qui étaient nombreux, car, ainsi que le disent les indigènes : « Tout le Fouta était derrière lui », et il profita des mécontentements que provoque au Fouta chaque occasion où le pouvoir doit s'exercer. Enfin, au bout de sept ans, les notables, fatigués d'obéir longtemps au même homme, se mirent du parti de l'opposition, et la mort de l'almamy fut décidée; Alfa Salifou, dont la haine était soigneusement attisée par les conjurés, tua lui-même son rival. Dans la lutte, il lui avait d'un coup de sabre coupé la main droite, et lorsqu'il le vit couché mort à ses pieds, il fut saisi d'un remords, tous les souvenirs de leur enfance et de leur vie longtemps communes, vinrent troubler sa pensée. Il ramassa la main tranchée, et couvert de sang, il se rendit à la mosquée, où les vieux étaient réunis, attendant le résultat du crime qu'ils avaient inspiré et dont ils espéraient récolter les fruits. Alfa Salifou arriva, et mettant devant eux la main sanglante, il leur dit : « Voyez, voilà votre œuvre, l'œuvre de vos lâches conseils et de vos intrigues, vieillards dont les dehors sont propres mais dont le cœur est sale. Regardez cette main, c'est la main d'un homme qui n'a jamais prêté de faux serments, qui n'a jamais pris le bien de personne, jamais touché la femme de son voisin; cette main a écrit sept Corans, jamais pour ses ablutions elle n'a employé le sable ou la terre, et c'est toujours avec de l'eau qu'elle se purifiait avant la prière. C'est vous, vieillards, qui lui serriez la main en l'appelant almamy, qui avez comploté sa mort comme vous comploterez la mienne demain; car vous ne voulez pas de maître, quoi qu'en disent vos bouches menteuses. Vous m'avez fait tuer mon frère, celui avec lequel j'ai été élevé, et tout cela pour commander à des traîtres et des menteurs comme vous. Le pouvoir, je n'en veux pas, le prenne qui veut, maudits soyez-vous, qui avez suscité un frère contre son frère. » Et après avoir ainsi parlé, Alfa Salifou sortit de Timbo sans rien dire, quoiqu'il lui eût été facile de succéder à sa victime (1820).

Pendant près d'une année, personne ne se pré-

(1) *Renseignements Coloniaux*, n° 3, mars 1909, p. 49.

senta pour être chef; au bout de ce temps, un membre de la famille alfaya, Alfa Bakar Dikourou, fut élu et sacré à Foukoumba : il régna trois ans sans que les notables lui suscitassent de rival et sans qu'il s'en présentât, mais un beau jour, sans avoir convoqué le parti alfaya et le parti sorya, Amadou Fella, le frère de l'almamy Sadou tenta un coup d'Etat, entra à Timbo, et le jour même fut tué par l'almamy Bakar Dikourou. Peu de temps après, l'almamy Bakar mourait à Hériko-Compon, et Abdoulaye Bademba était nommé almamy et sacré à Foukoumba. Il régna huit ans tranquille, mais les vieux du Fouta se fatiguèrent d'obéir toujours au même homme et commencèrent à murmurer, disant « qu'à régner ainsi sans conteste, il finissait par les prendre pour ses captifs » (1830).

Tous les vieux se réunirent en assemblées secrètes et décidèrent de se débarrasser d'Abdoulaye en lui suscitant un prétendant. Ils choisirent pour cela Aldail Gaderi, jeune prince de la famille sorya, dont l'ambition n'attendait qu'une occasion pour s'affirmer, et Tierno Amidiata Kala fut chargé de sonder ses intentions. Un jour de fête, à Timbo, l'almamy Abdoulaye avait prié Abdoul de faire courir son cheval devant lui, et celui-ci était parti à fond de train, et bientôt disparaissait aux regards, suivi par Amidiata qui, lorsqu'ils furent assez loin dans la brousse, le pria de descendre de cheval et lui parla en ces termes : « As-tu donc peur d'être chef? — Non, lui répondit Abdoul. — Alors, accepterais-tu si l'on te l'offrait? » reprit Tierno Amidiata, et Abdoul de répondre qu'il accepterait s'il était sûr d'avoir la confiance du Fouta. « Tu l'as, lui fut-il répondu, le Fouta veut te confier 12,000 hommes pour que tu ailles faire la guerre dans le Soulima; lorsque tu reviendras avec du butin, tout le pays sera pour toi et tu renverseras Abdoulaye. » Il en fut ainsi, et les vieux de Timbo persuadèrent à l'almamy Abdoulaye d'envoyer Abdoul devant, afin de lui préparer les routes et le triomphe dont lui-même n'aurait qu'à profiter. Abdoulaye se laissa tromper. Abdoul s'en fut avec les guerriers et, avant que l'almamy retenu à Timbo par les vieux ne fût arrivé, il fit un butin considérable, détruisit plusieurs villages, entre autres ceux de Simitya et de Modouya. Pendant ce temps, tous les partisans de la famille sorya se groupaient autour d'Abdoul et lorsque l'almamy Abdoulaye arriva enfin, son rival lui présenta le butin que celui-ci lui laissa, ce qui lui permit de faire des cadeaux à ceux qui lui faisaient obstacle et dont il s'acquit ainsi le concours. L'armée se mit en route pour Timbo après la soumission du pays, mais les vieux, par des chemins détournés et à l'insu d'Abdoulaye, conduisirent Abdoul jusqu'à Foukoumba, où ils le firent sacrer almamy et le ramenèrent à Timbo. Mais l'almamy Abdoulaye alla à sa rencontre et le battit auprès de Doubel de telle façon qu'Abdoul s'enfuit et se réfugia en pays Soussous, à Farenta.

Ce n'était point là l'affaire de ses partisans, parmi lesquels figuraient presque tous les notables du Fouta lassés du règne sans interruption d'Abdoulaye : aussi Modi Bakar, fils de l'almamy Sadou, Alfa Ousman Koremtouya, Modi Ousman Tanou, Modi Sounounou, Bakar Siddi se mirent à la tête d'un mouvement pour rappeler Abdoul en disant partout que « s'il restait là-bas, il y deviendrait chef chez les Soussous et reviendrait un jour pour se battre avec eux ». Aussi, à la fin de l'hivernage, les partisans de la famille sorya se réunirent à Koumi pour y attendre Abdoul qui vint à leur rendez-vous escorté d'auxiliaires soussous, l'almamy Abdoulaye se rendit lui-même à Koumi avec les partisans des alfayas et une bataille eut lieu que gagna Abdoul. L'almamy Abdoulaye se retira alors à Dara, son vainqueur ne le poursuivit pas et conserva le pouvoir pendant deux ans moins deux mois : à cette date l'almamy Abdoulaye Bademba revint à la charge, lui livra bataille à Boudou Demba et le mit à la porte de Timbo où il s'installa. L'almamy Abdoul se retira à Kounta et au bout de deux ans « envoya une commission » à l'almamy Abdoulaye pour qu'il lui cédât la place; comme celui-ci refusait, il réunit ses guerriers, traversa le Baffing, passa à Kobilato, à Ley Séré, gravit l'Hellaya et par Madiel Mouké descendit sur Timbo. Abdoulaye pris au dépourvu s'enfuit pour se réfugier à Dara. L'almamy Abdoul se réinstalla à Timbo où il resta pendant deux ans. Un matin, grand émoi, l'almamy Abdoulaye arrive avec une suite peu nombreuse au moment du salam et prend place dans la mosquée. A la fin de la prière il s'avance vers l'almamy Abdoul et le salue : « Bonjour, almamy. — Bonjour, tu trouves la paix ici. » Et la conversation s'engage pendant que les guerriers veillent aux alentours prêts à intervenir au premier signal. L'almamy Abdoulaye fait ressortir à l'almamy Abdoul tous les inconvénients pour le pays et pour eux-mêmes de luttes continuelles, ne vaudrait-il pas mieux s'entendre et se partager le pouvoir que chacun exercerait pendant deux ans tour à tour. L'assemblée des anciens est gagnée, cet arrangement lui agrée, mais l'almamy est hésitant, tous le pressent d'accepter, et vaincu par les supplications de l'assemblée, il consent, comptant sur la promesse des anciens pour assurer sa rentrée au pouvoir lorsque son tour sera venu. Chargé des bénédictions des marabouts et de toute la population à qui il vient d'éviter la guerre par sa sage détermination, dictée au fond de son âme par les circonstances plutôt que par une conviction sincère, Abdoul se retira à Sokotoro et de là recommença ses intrigues qui trouvèrent partout un écho, car le conseil des anciens, de son côté, ne trouvait pas son compte à cette entente entre les deux almamys parce qu'elle resserrait encore leur autorité et diminuait la sienne. Les intrigues que voulait nouer Abdoul les trouvaient disposés à les écouter. Ils pensaient bien ainsi se débarrasser de l'un et de l'autre. Les vieux commencèrent donc à répandre le bruit qu'Abdoul préparait une guerre dans le Lymban, ce qui leur permit, sans attirer l'attention, de lui fournir des guerriers; de son côté Abdoulaye fit semblant de rassembler ses

partisans pour une guerre dans la N'Gabou et il se dirigea vers Foukoumba, mais là, les vieux lui dirent : « Ne reste pas ici, car Abdoul te cherche et va venir, cache-toi aux environs ; lorsqu'il viendra, nous te préviendrons et tu l'attraperas, car nous ne lui dirons pas que tu n'es pas là. — Merci », dit l'almamy Abdoulaye, et il alla se cacher à Ketiguia. Pendant ce temps les émissaires des anciens allaient chercher Abdoul à Poukou où il attendait avec ses guerriers soryas, et le conduisaient à Ketiguia par Gongoré. Afin de détourner l'attention d'Abdoulaye dans sa retraite, les anciens faisaient tirer des coups de fusil à blanc à Foukoumba, et Abdoulaye, dans sa retraite, les entendant et pensant que c'était Abdoul que l'on arrêtait, envoyait ses partisans à la rescousse. Sur ces entrefaites Abdoul arrivait, le trouvait seul dans sa casa et le tuait. Immédiatement la nouvelle s'en répandit et l'armée d'Abdoulaye se débanda. Après s'être débarrassé d'un de leurs maîtres, les anciens comptaient bien se débarrasser de l'autre à la faveur de l'assassinat qu'il venait de commettre. Par d'alléchantes promesses ils l'attirèrent à Foukoumba sous prétexte de présider leur tribunal dans des affaires de justice, mais, dès qu'il fut arrivé, c'est lui-même qu'ils se mirent en devoir de juger pour avoir tué l'almamy Abdoulaye. Abdoul était rusé et il répondit que, s'il avait tué Abdoulaye, c'était pour venger son frère Sadou, meurtre dont ses juges eux-mêmes étaient complices. Entre temps il acheta en secret la plupart des juges afin de se tirer de ce mauvais pas, dépensa ainsi une grande partie de sa fortune, fut prodigue de promesses et assez adroit pour se voir acquitté. Il rentra à Timbo où il resta ensuite chef de tout le Fouta pendant quinze ans et mourut à Kounta, d'où il fut porté à Timbo et enterré près de la mosquée, sous les grands arbres que l'on y voit encore.

A sa mort les soryas et les alfayas nommèrent chacun un chef : les premiers l'almamy Yaya, les seconds l'almamy Bakar. Ces deux almamys devaient régner deux ans tour à tour, mais l'almamy Bakar évinça son rival et refusa de lui céder le pouvoir lorsque son temps de règne fut terminé (1849).

Il ne le garda pas longtemps, car le fils de l'almamy Yaya exilé, le jeune Oumarou, âgé seulement de dix-neuf ans, résolut de rendre à son père la situation que le sort lui avait fait perdre, et trouva des appuis parmi les anciens, toujours à l'affût des occasions de gagner des présents. Il alla trouver son père et lui dit : « Donne-moi la permission de faire la guerre en ton nom. » Son père la lui donna. Aussitôt il fit partout répandre le bruit qu'il partait pour faire la guerre dans les pays soussous et réunit ses partisans, sous un gros arbre, auprès de Kouta. Aux envoyés de l'almamy Bakar qui viennent voir ce qui se passe ou raconte, et lui-même le dit, que c'est contre les infidèles qu'il se prépare, puis, lorsque, avec l'habileté à mentir du foulah, il a fait croire que telle est son intention, que tous ses guerriers sont réunis, il lève le masque et envoie à Timbo, chez les alfayas, pour les sommer de laisser rentrer son père à Timbo. « C'est impossible », répondent-ils. Alors, par une route détournée, il se dirige vers Timbo et s'arrête dans un endroit appelé Sékou-Laya, où il continue à rallier les partisans de sa famille, tandis que les guerriers alfayas, sous la conduite de l'almamy Bakar lui-même, viennent à sa rencontre pour lui livrer bataille. Il a vite appris que le nombre des partisans de son rival est supérieur à celui des siens ; aussi a-t-il recours à la ruse. Il poste le gros de sa troupe en tirailleurs le long du ruisseau, masqués par la verdure. Il se place en avant avec une troupe apparente de cent hommes. Les alfayas surviennent, croient à une victoire facile et se précipitent sur la petite troupe qui, après quelques coups de fusil, se débande en désordre et se retire sur le marigot assez profond sur lequel les ennemis comptent pour faire obstacle à sa fuite. Les alfayas s'élancent en criant : « Nous les attraperons comme des singes, ils sont cernés. » Mais le marigot n'arrêta pas les fuyards qui se reformèrent au contraire sur l'autre bord et, pour exciter leurs ennemis à les poursuivre, se mirent à les invectiver en disant qu'ils n'iraient pas plus loin, en faisant serment de vaincre ou de mourir à cette place. A leur tour les alfayas veulent traverser la rivière, mais ils sont foudroyés par les guerriers dissimulés, tandis qu'Oumarou, profitant de leur trouble, achève de les mettre en déroute. Presque tous les notables du parti alfaya trouvèrent la mort dans cette bataille, les blessés furent nombreux de part et d'autre.

Oumarou, quoique blessé de sept balles, vint au secours de l'almamy Bakar qui, atteint lui aussi, une jambe cassée et tombé de cheval, croyait bien sa dernière heure arrivée en voyant son vainqueur s'approcher de lui. Mais Oumarou était jeune ; son cœur s'émut en voyant un homme de l'âge de son père en si fâcheuse posture et couvert de sang ; il descendit de cheval et, blessé lui-même, soigna l'almamy Bakar, lava et pansa ses blessures et le fit porter chez lui, à Dara, en lui disant de respecter désormais le pacte intervenu entre leurs deux familles de ne conserver le pouvoir que deux ans à tour de rôle. Puis il s'en alla trouver son père et le conduisit à Timbo, où il l'installa comme almamy (1851). L'almamy Yaya ne conserva qu'un an et demi le pouvoir que son fils venait de lui conquérir et mourut ; l'almamy Bakar, quittant sa retraite de Dara, vint aussitôt à Timbo pour réclamer le pouvoir comme étant régulièrement nommé à Foukoumba et comme devant, suivant l'ordre adopté, succéder en qualité d'almamy alfaya, à l'almamy sorya décédé. Mais Oumarou, alors âgé de vingt et un ans, ne l'entendait pas ainsi, d'autant plus que du vivant de son père même il avait commencé à exercer l'autorité que celui-ci lui avait déléguée. L'almamy Bakar tenta vainement de se faire accepter par le conseil des anciens de Timbo, mais ceux-ci, achetés déjà par les Soryas, avaient promis leur concours à Oumarou. L'almamy Bakar réunit ses partisans sous prétexte de faire la guerre, et s'établit

sur la route de Foukoumba pour empêcher Oumarou de s'y rendre pour se faire sacrer, mais celui-ci, avec de nombreux partisans, le força à lui céder la route et se fit sacrer à Foukoumba, tandis que Bakar s'enfuyait à Kébalé, où, à peine sacré, Oumarou le poursuivit, mais Bakar s'enfuit à nouveau successivement à Kael et à Benténiel où son rival le rejoignit. Ils décident alors qu'ils vont se livrer bataille, le Fouta tout entier sera témoin de leur duel ; mais les anciens interviennent, les chefs des Timbi, celui du Massi, ceux du Koin et du Labé, ne veulent pas de bataille dans le Fouta. « Si les princes Sédiankés veulent faire des batailles, qu'ils aillent à Timbo ; mais s'ils viennent ainsi vider leur querelle au travers du pays, ils le bouleverseront et les foulahs auront peur. Allez-vous-en à Timbo vous battre si vous voulez, mais vous ne vous battrez pas ici, où fut tenue la première assemblée qui donna le pouvoir à vos ancêtres, car nous ne pouvons, par respect, admettre que la terre y soit souillée de votre sang. » On mit les deux Tabalas, insignes du commandement, dans un pagne, et les deux ennemis, suivis chacun de leurs partisans, escortés des anciens et des chefs qu'ils avaient pris comme témoins, prirent la route de Timbo où ils devaient, en champ clos et devant tout le Fouta, vider leur querelle. On y arriva le soir ; les troupes rivales se logèrent chacune dans leur quartier ; la foule des chefs et des notables se logea chez les représentants de leurs familles, comme ils en avaient l'habitude lors des grandes réunions qui se tenaient à Timbo, et il fut décidé qu'on attendrait au lendemain pour se livrer au sort du combat. Dans la nuit, il survint un événement considérable : El Hadj' Omar, le pèlerin fameux dont le renom était venu jusqu'au Fouta, El Hadj' Omar arriva, et tous les esprits furent détournés des grands événements qui se préparaient par cette arrivée sensationnelle et dans laquelle chacun voulut voir un présage. Toute la nuit, El Hadj' Omar alla d'un parti à l'autre, les adjurant tous deux de renoncer, au nom de Dieu, à leur animosité réciproque, de ne pas donner l'exemple de musulmans divisés et combattant les uns contre les autres. Par ses prières, en demandant pardon à l'un au nom de l'autre, il obtint que l'on se réunirait le matin dès la première heure pour épuiser les derniers moyens de conciliation. Il réunit, en effet, tout le monde sous les arbres qui entourent la mosquée. Il plaça les deux rivaux l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, et il commença à leur parler ; mais, dès le début, les choses menacèrent de se gâter, car, après avoir interpellé l'almamy Bakar par son titre, il appela l'almamy Oumarou « Tokoro », ce qui littéralement et familièrement signifie : « Toi qui as le même nom que moi. » Mais l'almamy Oumarou ne répondit pas, quoique El Hadj' Omar répétât sa demande trois fois ; à la quatrième il l'appela : « Almamy Oumarou. » — « Ah yo, — c'est bien, je vois que c'est à moi que tu parles maintenant, répondit Oumarou, et que tu n'as pas oublié le respect dans ton voyage au tombeau du Prophète, dont Dieu bénisse la mémoire ! » Et le palabre se continua, après avoir failli se clore sur cet incident. La parole d'El Hadj' Omar, persuasive et flatteuse, arriva à faire admettre aux deux rivaux une trêve de six mois, pendant laquelle les deux chefs régneraient tour à tour pendant trois mois. Cela fut accepté et l'almamy Oumarou commença par gouverner trois mois, puis se retira à Sokotoro, où il résidait lorsque la nouvelle de la mort de l'almamy Bakar, qui lui avait succédé, vint le trouver deux mois plus tard. Un des premiers il arriva à Timbo, lui rendit lui-même les honneurs funèbres et reprit le pouvoir sans qu'aucun concurrent se présentât pour le lui disputer (1852).

Celui de la famille des alfayas qui, par ordre de succession, se trouvait être le prétendant de son parti, Ibrahima Dara, vint se placer auprès de lui en qualité de suivant et de page. Les liens de parenté qui, malgré les guerres dont le pouvoir était la cause, liaient les familles alfayas et soryas, se resserrèrent entre eux. Entre temps, dans le parti alfaya, d'autres compétiteurs du pouvoir se présentèrent : c'étaient Tanou, Oumarou Malouko, modi Oumarou, modi Allaye Paté et modi Bakar. Au bout de quatre années, comme Ibrahima Dara avait atteint l'âge de vingt-deux ans, l'almamy Oumarou lui demanda un jour : « Que cherches-tu ? Tu marches toujours avec moi, qu'est-ce que tu veux de moi ? — Je veux être chef, répondit Ibrahima, mais je ne veux pas de dispute avec toi. Tu n'ignores pas que selon l'engagement pris par nos grands-pères, le pouvoir doit être dans chacune de nos familles pendant deux ans à tour de rôle ; or, dans ma famille, depuis quatre ans, il n'y a pas eu de chef. Je voudrais bien être chef, mais je ne voudrais pas faire la guerre avec toi, que je respecte comme mon père ! — C'est bien parlé, dit l'almamy, et tu as raison ; j'ai moi-même combattu contre ton père pour faire respecter l'engagement pris par nos ancêtres. Va hardiment à Foukoumba et demande à être sacré almamy par les partisans de ta famille ; nous sommes d'accord ; nous régnerons chacun à notre tour et il n'y aura pas de guerre entre nous. Seulement méfie-toi, parce que dans ta famille même tu as des ennemis. »

Ibrahima, suivi de ses partisans, se rendit, en effet, à Foukoumba et s'y fit sacrer. Cependant, les vieux de Timbo et les concurrents d'Ibrahima tentèrent d'exciter la jalousie de l'almamy Oumarou et de l'entraîner dans un complot qui avait pour but de mettre Ibrahima à mort lorsqu'il reviendrait de Foukoumba. Oumarou feignit d'être de leur avis et leur dit : « S'il vient pour entrer à Timbo, nous le tuerons. J'irai moi même à sa rencontre pour cela. » Il sortit, en effet, à sa rencontre, non pour le tuer, mais pour lui faire accueil, car descendant de cheval, il lui dit : « Bonjour, almamy, tana alla », selon la formule habituelle du salut. Les anciens et les prétendants déçus comprirent que leur ruse de faire s'entre-déchirer les deux chefs avait échoué et ils se joignirent au cortège qui, l'almamy Oumarou en tête, conduisit l'almamy Ibrahima à son carré

avec les honneurs royaux (1856). Le soir même, l'almamy Oumarou se retirait à Sokotoro, cédant la place à son collègue pour une durée de deux ans, période au bout de laquelle il vint reprendre ses fonctions que l'almamy Ibrahima lui céda sans difficulté. Cette entente entre les almamys consolida le pouvoir et réduisit considérablement l'influence du conseil des anciens et des chefs des importantes familles dont le rôle, dans ces dernières années et à l'aide des divisions qui existaient dans la famille royale, avait pris une extension nuisible à la bonne marche des affaires. Pendant une durée de vingt-trois ans, le remplacement des almamys sorya et alfaya se fit avec régularité, et le Fouta tout entier se ressentit heureusement de la paix qui en résulta. Les grands vassaux furent soumis, les lois, les coutumes furent respectées, et l'empire fondé soixante ans auparavant commença à véritablement prendre l'allure d'un Etat; les charges furent créées auprès des almamys, et le conseil des anciens, qui se trouvait autrefois livré aux folles ambitions des chefs de provinces, fut plus régulièrement composé des familles importantes du voisinage des souverains et particulièrement des Irlabés, dont le chef prit dès lors la charge de président et de porte-parole dans les assemblées où tout le Fouta était réuni. En un mot, le pouvoir, confié en principe aux almamys, mais en fait conservé par les chefs influents de tout le Fouta, se groupa à Timbo entre leurs mains. Les grands fondateurs du Fouta étaient tous morts et leur succession, assurée avec le concours du pouvoir central, assurait à celui-ci un appui et une influence dans les diwals, où les chefs alfayas et les chefs soryas se succédaient de la même façon qu'à Timbo. Le pouvoir des almamys s'étendit peu à peu sur tout le Fouta, dont l'organisation gravitait autour du pouvoir central; le calme dont il jouissait permit de terminer la conquête des alentours. L'almamy Oumarou conquit tout le pays qui s'étendait à l'Ouest vers la mer, où Boké devint le centre commercial, relié par des marches de guerre établies pour en jalonner la route. De nouvelles guerres furent conduites dans le N'Gabou, d'où les armées victorieuses des almamys ramenèrent un grand nombre de captifs et de bœufs razziés aux Peulhs fétichistes qui s'étaient réfugiés dans les vastes déserts qui forment aujourd'hui la Guinée portugaise. Le Soulima, le Kouranko, le Sankaran furent conquis et leur population réduite en esclavage; de même pour le Ouassoulou, qui fut de nouveau pillé. Les armées victorieuses des foulahs se répandirent au Sud jusque dans le pays des Kissiens. L'almamy Oumarou mourut à la guerre dans le N'Gabou, qu'il avait plusieurs fois ravagé et dont il avait tué les chefs Jengui Sayon et Dianké Oualy. Son règne fut un des plus glorieux et sa mémoire est encore vénérée pour sa bravoure, sa grandeur d'âme et son équité. Il ne connut qu'une fois la défaite : c'est lorsqu'il voulut réduire les Houbbous dissidents qui avaient tenté de former un Etat indépendant dans les territoires déserts, qui s'étendaient au Sud du Fouta. Il les vainquit une première fois et détruisit leur ville Laminia. Mais les Houbbous se réunirent à nouveau dans le Houré et le Fita, et lorsqu'il voulut une seconde fois les disperser, il échoua et dut se replier sur Timbo, où un groupe de Houbbous était venu en son absence, pour faire diversion, piller son Tata. Ceux-ci, à son arrivée, se replièrent et se retirèrent dans la brousse du Fita où les foulahs pouvaient difficilement les atteindre et les vaincre.

A la mort de l'almamy Oumarou, son fils, Ibrahima Sori, lui succéda comme chef des Sorias et continua avec l'almamy alfaya les bonnes relations que son père avait entretenues (1879).

Presque aussitôt après son couronnement, l'almamy Ibrahima, appelé aussi Ibrahima Donghol Fellah, partit pour faire la guerre dans la Moria, mais d'après les récits de ceux qui l'accompagnèrent dans cette campagne, elle ne fut pas heureuse, car il y avait trop de brousse et les Soussous s'y cachèrent avec leurs biens, de sorte que l'on ne put faire ni captifs ni butin. De retour du Moria, l'almamy Ibrahima Donghol passa trois mois à Timbo, où, fait qui prouve l'état de ses relations avec l'almamy alfaya, celui-ci vint passer les fêtes du carême musulman avec lui à Timbo et ils assistèrent ensemble au grand Salam qui les termine. Il était rare qu'un pareil spectacle fût donné au Fouta, et les vieux intrigants dont l'influence se trouvait diminuée par cet accord n'étaient pas sans regretter le temps où les rivalités des deux familles assuraient leur indépendance.

Peu de temps après, l'almamy Ibrahima Dara se rendit à Foukoumba afin d'y demander au Fouta réuni de lui confier une armée pour aller porter la guerre chez les Houbbous. L'assemblée se montra peu favorable à ce projet parce que les Houbbous étaient musulmans; mais l'almamy fit valoir que, s'ils étaient musulmans, c'étaient en fait de grands pillards, des détrousseurs de caravanes, et que, si l'exemple d'indépendance qu'ils donnaient n'était pas réprimé, l'on ne tarderait pas à voir tout le Fouta se scinder en Etats indépendants et se détruire. Une armée lui fut donnée, mais peu nombreuse, car beaucoup de grands notables refusèrent d'en faire partie, et l'almamy Ibrahima Dara fut forcé de faire appel au ban et à l'arrière-ban du parti alfaya pour partir avec un nombre suffisant de guerriers; l'almamy sorya lui prêta même le concours de son frère Bokar Byro, que nous verrons plus tard almamy, et qui se joignit à lui avec ses sofas. Cette campagne fut malheureuse; attirée dans la brousse, l'armée du Fouta y fut décimée dans des escarmouches journalières et l'almamy Ibrahima lui-même y fut tué, ce qui acheva la déroute de l'armée qui regagna péniblement Timbo, harcelée par les ennemis (1880).

L'almamy sorya, Ibrahima Donghol, conserva le pouvoir seul pendant un an, sans que le parti alfaya, éprouvé pendant la précédente guerre, pût lui susciter de concurrent et le Fouta, comme toujours, se plaignait de la trop grande autorité de ce chef sans concurrent. Aussi lorsque l'almamy

voulut aller faire la guerre dans le N'Gabou et se rendit à Popodara pour y réunir ses guerriers, le Fouta déclara-t-il qu'il était fatigué de la guerre et l'almamy dut se résigner à reprendre la route de Timbo; mais en chemin, les vieux du conseil lui envoyèrent dire que les Houbbous allaient arriver du côté de ses propriétés à Donghol et qu'il ferait bien d'aller les y attendre pour les disperser. C'était là une ruse, car eux-mêmes avaient fait dire aux Houbbous de venir jusqu'à la frontière, mais sans la franchir, afin de créer cette diversion. L'almamy, sans voir la ruse, se précipita du côté de Donghol, tandis que, sous prétexte de lui faire garder l'Ouest, les vieux réunissaient une petite armée qu'ils confiaient à Amadou Dara, fils de l'almamy Ibrahima, qu'ils avaient l'intention de nommer chef (1880). Trouvant l'almamy Ibrahima trop près encore à Donghol, ils lui firent de nouveau signaler la présence imaginaire des Houbbous plus à l'Est, à une centaine de kilomètres de Timbo, et tandis qu'il partait confiant dans cette direction, ils prirent à l'Ouest Amadou Dara et par Dindéa, Sumbalako, Porédaka, Diankana, ils le conduisirent à Foukoumba où ils le firent couronner almamy et le ramenèrent daredare à Timbo. Alors, levant le masque, ils envoyèrent une lettre à l'almamy Ibrahima en lui disant « de ne pas s'alarmer, que les Houbbous ne viendraient pas, que l'on ne l'avait pas révoqué et que, quand son tour de régner serait venu, on le ferait appeler et qu'il n'avait qu'une chose à faire, c'était de se soumettre et de respecter les usages ». L'almamy Ibrahima fut bien forcé de respecter ces usages, car il se vit abandonné de tous ses partisans. Ses frères mêmes : Alfa Mamadou Paté et Bokar Biro, étaient d'accord pour le trahir et tout son parti s'en était allé derrière eux. Cet abandon était en grande partie causé par la défection de Tierno Abdoul Onahaby, chef de la famille des Irlabés, qui du parti sorya était passé au parti alfaya, et sa qualité de grand porte-parole dans les assemblées et l'importance de sa famille lui donnaient une influence considérable. D'ailleurs l'almamy Ibrahima était trop riche et tout le monde le jalousait, ses frères mêmes lui reprochaient de détenir tout l'héritage du père sans vouloir le partager.

Lorsque tous ses partisans l'abandonnèrent ainsi (1880), l'almamy était à Fodé-Hadji; il demeura presque seul et sa suite même se trouva réduite à quelques individus. Il voulait quand même marcher sur Timbo pour tirer vengeance de l'affront qui venait de lui être fait, son conseiller Mamadou Saïdou l'en dissuada; ce personnage avait alors une influence considérable sur l'esprit de l'almamy dont il était le conseiller. Mamadou Saïdou était un foulah du Fouta Toro venu dans les dernières années de la vie de l'almamy Oumarou se fixer auprès de lui; grâce à son intelligence, à sa ruse, à sa profonde connaissance de l'âme foulah et des mobiles qui la font agir, il avait su faire écouter ses conseils dont les circonstances avaient démontré maintes fois l'efficacité. Il montra à l'almamy que marcher sur Timbo c'était courir à sa perte, que même suivre les grandes routes avec une suite si réduite, c'était risquer d'être assassiné par ses frères, ou par les partisans de son rival, ou encore par les envoyés des vieux fourbes de Timbo. Par des chemins détournés, il le conduisit jusque dans son carré à Donghol Fellah. Arrivé là, l'almamy appela ses captifs, leur exposa sa situation, la trahison des siens et celle du Fouta tout entier. Ceux-ci jurèrent de ne pas l'abandonner, de le garder des embûches de ses ennemis, et le firent en effet. Les événements qui survinrent prouvèrent une fois encore à l'almamy que les conseils de Mamadou Saïdou étaient bons et que les traîtres et les ennemis n'auraient pas hésité à faire tuer l'almamy, si le concours qu'il avait trouvé parmi ses gens n'avait pas contrecarré leurs projets.

Pour bien faire comprendre ce qu'était autrefois, au Fouta, la division des esprits, il est utile de noter l'état d'abandon dans lequel se trouvait à cette époque cet almamy que nos voyageurs, et particulièrement le Dr Bayol, virent puissant et respecté par le Fouta tout entier et passant en son nom des traités avec nous. Cet exemple, mieux qu'aucun autre, montre de quelles ressources d'astuce, de finesse et de diplomatie dispose l'âme peulh, avec quelle facilité elle se transforme et se ploie aux situations. Il montre aussi d'une manière frappante combien peu elle est susceptible d'unité, puisque la famille, à des degrés rapprochés, manque de cohésion. Ces caractères, qui ne sont pas propres à la seule histoire foulah et dont la nôtre compte tant d'exemples, en font un composé où tous les mobiles de la conscience humaine sont mis en action, dépouillés des formes dont la civilisation les masque souvent pour le danger des individus et des sociétés.

L'histoire du Fouta rentre ici dans une nouvelle phase; jusqu'alors les almamys s'étaient montrés soucieux de l'appui et du sentiment de leurs pairs avec le suffrage desquels ils gouvernaient, mais dans l'âme des almamys et plus particulièrement dans celle de la famille des Soryas, nous verrons à la lumière des événements, par leur instruction, cette conception nouvelle se faire jour, fruit de l'expérience, à savoir que l'on ne gouverne pas les Peulhs avec des paroles, parce que, dans ce genre, ils sont passés maîtres pour opposer les paroles les unes aux autres, et que l'on ne les gouverne que par la force, non par la force brutale, mais par la force consciente appuyée de l'intelligence. Cette intelligence, l'almamy Ibrahima, issu d'une race chez qui l'exercice du pouvoir avait mûri le jugement sur les êtres et les choses, la possédait; il travailla pour acquérir aussi la force devant laquelle se ploieraient les individus. Dédaigneux de sa propre famille, il ne s'entoura plus désormais que d'étrangers; il arma ses captifs, les appela auprès de lui aux emplois que ses proches avaient désertés, il s'assit en un mot sur ses positions et les consolida. Musulman très convaincu et érudit, il s'instruisit davantage, parut renoncer à ses idées ambitieuses et rassura même ses frères qui, après quelque temps, revinrent vers lui. Mais, sous ce couvert, il se livrait à une active

propagande, car le désir du pouvoir et de la domination était chez lui, comme chez tous ceux de sa race, plus cher que le souci de sa vie, de sa personne et de ses biens. Dépositaire du trésor des almamys, de l'or et des matières précieuses que le butin pris à la guerre et l'exercice du pouvoir avaient mis entre leurs mains, possesseur de troupeaux nombreux, il était en réalité le plus riche de son pays et il pouvait vivre calme dans sa retraite. Il préféra sacrifier toute sa fortune pour reconquérir le pouvoir.

Pendant quatre ans ses envoyés parcoururent tout le Fouta allant de l'un à l'autre portant des présents et surtout des paroles et des promesses, de telle façon que celui que le Fouta avait renié rentrait quatre ans plus tard en triomphateur à Timbo avec « tout le Fouta derrière lui ». Toute sa fortune était distribuée, ses bœufs, ses captifs, ses réserves de nourriture et son or, jusqu'aux boucles d'oreilles de ses femmes. Une fois au pouvoir, il s'y maintint grâce à ceux de ses captifs qu'il avait conservés et dont il avait fait sa garde particulière. L'almamy Amadou se retira à Dara et reprit le pouvoir deux ans après sans difficulté, comme deux ans après Ibrahima le fit et comme il en fut ensuite entre deux almamys.

Pendant ce long laps de temps l'almamy Ibrahima fit la guerre et conquit le Ouontofa assisté de l'Alfa du Koin et de celui du Labé. L'almamy Amadou fit la guerre dans le Kolissoko et dans le Sangalan et la Niocolo; ces deux dernières provinces furent rattachées à la province de Labé après leur conquête.

C'est sous le règne de ces deux almamys qu'eurent lieu les guerres du Kébou, fraction du Timbi-médinah qui faisait autrefois partie du Timbi-tounni. Lorsque le Timbi-médinah fut retiré du Timbi-tounni par l'almamy Oumarou, le chef du Timbi-tounni, Tierno Mahadiou émit toujours la prétention de conserver le Kébou. De là vinrent les querelles et les guerres dont ce riche pays supporta toutes les conséquences. Sous le règne de l'almamy Ibrahima, Tierno Mahadiou nomma comme chef du Kébou, Alfa Mamadou Oury Diallo. Alfa Issaga, chef du Timbi-médinah, n'accepta pas et malgré les remontrances de l'almamy se battit avec Tierno Mahadiou et le tua dans une bataille aux environs de Oré-wendou. A la suite de cette défaite la lutte continua entre les deux familles des prétendants et de cette époque date l'exode de la population de cette province, dont les troupeaux considérables furent ruinés et dispersés par les guerres qui durèrent jusqu'à notre arrivée. L'almamy Amadou, traversant le Kébou en se rendant à la guerre dans le Kolissoko, essaya, mais en vain, d'arrêter les hostilités ; elles ne prirent fin que dans les premières années de notre occupation.

A la mort de l'almamy Ibrahima (1887), l'almamy Amadou continua d'exercer son autorité comme représentant de la branche alfaya pendant deux ans. Pendant ce temps les compétitions se faisaient nombreuses entre les membres de la famille sorya et plus particulièrement entre les neveux de l'almamy défunt. Alfa Mamadou Paté revendiqua le pouvoir que Bokar Biro revendiquait également. Pendant les deux années où l'almamy Amadou exerça son pouvoir, les deux concurrents préparèrent leur élection, mais les sympathies du Fouta tout entier étaient avec Mamadou Paté, et le plus puissant des chefs, Alfa Yaya, chef du Labé, lui avait promis son concours et donné sa sœur Néné Oussou en mariage. Quant à Bokar Biro il était trop brave et trop énergique pour être aimé : on le craignait. Dans toutes les guerres il avait donné de telles preuves de sa bravoure que le Fouta appréhendait de se le donner pour maître. C'était, paraît-il, le type du guerrier et les récits de tous ses contemporains s'accordent pour en faire les descriptions les plus louangeuses, mais elles sont posthumes, car, de son vivant, si l'almamy Boubakar compta de nombreux et fidèles partisans, il connut plus que tout autre la trahison dont lui-même avait donné l'exemple vis-à-vis de son frère. Il connaissait bien le peuple à qui les destinées lui avaient donné de commander et si notre arrivée n'était pas venue briser sa carrière, le Fouta Dialon aurait enfin connu son maître. Mais, au moment de la mort de l'almamy Ibrahima, le Fouta était entièrement pour son frère Mamadou Paté, plus doux de manière et qui faisait entrevoir à tous une ère nouvelle, pendant laquelle l'autorité du conseil et les intrigues des vieux pourraient se donner libre cours, ce à quoi chacun aspirait après le règne de l'almamy Ibrahima dont l'autorité s'était établie sans conteste et sans obstacle.

Donc vers la fin de la période de pouvoir du parti alfaya (1889), les prétendants soryas commencèrent à se remuer. Les deux rivaux, Mamadou Paté et Bokar Biro, habitaient à peu de distance l'un de l'autre, le premier à Sokotoro, le second à Tiatiako et s'épiaient mutuellement. D'un côté Mamadou Paté avait avec lui le Fouta et tous les notables, Tierno Abdoul Ouahabi en tête, et représentait l'almamy rituel, celui qui comptait sur l'élection de ses pairs pour être élu. Bokar Biro, au contraire, représentait l'almamy qui, désigné par la naissance et la valeur personnelle, comptait sur la force pour asseoir son autorité et la conserver. Bokar Biro avait pour lui l'armée, c'est-à-dire environ 500 sofas. Mamadou Paté avait avec lui le parlement. Telles étaient leurs situations respectives au commencement de leur rivalité; nous verrons comment les circonstances en décideront entre eux.

Un beau jour Mamadou Paté part de nuit, traverse le Bafling et se dirige à marche forcée vers Bouria où les vieux de Timbo l'attendaient pour le conduire à Foukoumba. Bokar Biro, avec ses sofas, la même nuit, traverse aussi le fleuve et se dirige sur Foukoumba. Il rencontre en route l'alfa de Foukoumba qui allait au rendez-vous de Bouria et qui, changeant son fusil d'épaule, lui dit qu'il se rendait à sa rencontre : « Inutile de me raconter des mensonges, dit Bokar Biro, d'ailleurs si c'est moi que tu attends, fais demi-tour et viens me couronner à Foukoumba ». Que répondre lorsqu'on

est Peul, et averti par l'exemple de son grand-père amarré par un almamy, lorsqu'on se trouve en face d'une armée; et Alfa Ibrahima rentre avec lui à Foukoumba où il le sacre, tandis que le Fouta réuni couronne son rival à Bouria (1890). En apprenant cet événement, Bokar Biro entre dans une grande colère ; il envoie un courrier à l'assemblée en l'avertissant qu'il arrive et qu'elle aura à s'expliquer avec lui. A cette nouvelle, tout le monde a peur et tous les notables et ses partisans abandonnent celui qu'ils viennent de nommer et se retirent chacun chez soi, tandis que l'almamy Mamadou Paté se dirige en toute hâte vers Timbo. Voici le récit de ces événements par un témoin oculaire :

« Les deux almamys arrivèrent par la route qui passe à côté du poste de Timbo actuel. Mamadou Paté était le premier et il se dépêchait; il entra à Timbo au moment où Bokar Biro y entrait lui-même et se réfugia dans la case de sa mère. Comme son frère y venait, il s'enfuit et se réfugia dans la brousse qui avoisine l'ancienne résidence et là il attendit Bokar Biro qui, sur son cheval, sabre à la main, arrive à travers la plaine. Mamadou Paté, armé d'un fusil à répétition à sept coups, est réputé pour la sûreté de son tir. Trois balles atteignent Boubakar, mais ne font que l'éraffer, une quatrième blesse son cheval, tandis qu'il se rapproche et crie à son rival : « Mets ton turban par terre et demande pardon, enlève ce turban, tu l'as volé. » En le voyant venir, Mamadou Paté tire encore, mais il le manque et tue son cheval qui tombe. Boubakar se relève et Mamadou Paté s'enfuit et, enlevant ses vêtements qui s'accrochent aux branches, il disparaît dans une brousse épaisse. Il arrive ainsi demi-nu dans la case de Bokar; un de ses suivants lui donne un des voiles de sa femme pour se couvrir. Pendant ce temps, l'almamy Bokar Biro cherche son rival dont on a perdu la trace et qui halète de fatigue sous l'auvent de la véranda, regardant aux alentours et écoutant ses ennemis qui le traquent et qui tirent des coups de fusils sur ses partisans cachés, au fur et à mesure qu'ils les découvrent. Un des suivants de son frère arrive jusqu'à la case où le malheureux Mamadou Paté est caché. « Sauve-moi, dit Mamadou à ce jeune homme, appelé Sory et fils de Sidi de Kalako, car mon frère me cherche. » Mais ses ennemis déjà sont sur sa trace; un nommé Tianguy a trouvé ses vêtements et les a portés à l'almamy qui lui demande : « L'as-tu tué ? — Non », lui répondit Tianguy, et à ce moment arrive Sory disant qu'il a trouvé la retraite de Mamadou Paté. Boubakar prit une balle d'or dans le sac d'un de ses batoules appelé Nialiba, chargea son fusil et se rendit jusqu'à la case où son frère était refugié. Il l'appela, car il était couché. Lorsqu'il fut debout, il tira et l'atteignit au moment où il voulait enjamber la tapade. Il tomba et tous les sofas le frappèrent jusqu'à ce qu'il fût mort. On porta son cadavre près de Bokar Biro, assis à l'écart, qui se leva, le contempla un instant et, comme il était nu, retira son vêtement et l'en couvrit. Il ne portait pas de blessure, sauf celle faite avec la balle d'or qui seule peut entamer la peau d'un chef et d'un marabout, mais il avait tous les os rompus, car il n'était pas possible qu'il fût entamé par les sabres parce qu'il avait beaucoup de gris-gris. »

Tout le Fouta fut épouvanté par cet assassinat et se soumit; l'autorité de l'almamy appuyée par la force s'étendit partout. Il céda le pouvoir à l'almamy Amadou Dara à l'expiration de ses deux années, mais celui-ci étant mort, il s'opposa à ce qu'un autre du parti alfaya fût nommé; il eut ainsi immédiatement tout ce parti contre lui et particulièrement Tierno Abdoul Ouahaby. Les conseillers de Bokar Biro prétendent qu'à cette époque il mûrissait le projet de se débarrasser de tous les membres influents du conseil des anciens et que le temps seul lui a manqué pour le mettre à exécution, car notre présence à Conakry et les visites de quelques fonctionnaires, entre autres de la Mission Alby, n'étaient pas sans lui causer des inquiétudes. La visite de M. de Beckman, toute récente, lui faisait craindre de nous voir intervenir s'il se livrait au petit Deux-Décembre qu'il voulait perpétrer.

On ne saurait dénier à Bokar Biro l'âme d'un grand patriote, jamais il n'admit un instant que la tutelle de l'étranger pût s'exercer sur son pays et à aucun moment de sa vie ne songea à faire appel à lui pour remédier aux vicissitudes de sa fortune.

Cependant Bokar Biro, sur les instances de ses conseillers qui voyaient monter l'orage que son orgueil lui cachait, tenta d'entretenir de bonnes relations avec le gouverneur Ballay. Aussi, tout en refusant à M. de Beckman l'autorisation de s'installer à Timbo, il envoyait des messagers à Conakry saluer le gouverneur (1896).

En 1896, Bokar Biro résolut d'aller faire la guerre à Mousa Molo qui dans le Firdou montrait un peu trop d'indépendance. Il partit donc et se mit en marche pour Dara-labé où, suivant la coutume, lorsque l'almamy se rendait à la guerre dans le Nord, il était de règle qu'il tapât son tabala et réunit ses guerriers. Quel ne fut pas son étonnement de trouver l'alfa du Labé à Benténiel! Il lui demanda comment il se faisait qu'il se trouvât là. L'autre lui répondit que c'était pour lui faire honneur qu'il était venu le rencontrer si loin. Mais l'almamy ne fut point satisfait de ses explications, car c'était là une dérogation à des usages adoptés et religieusement suivis depuis près d'un siècle ; la vérité était qu'Alfa Yaya se rendait à la convocation de l'alfa de Foukouma qui, sur l'ordre du conseil des anciens, avait secrètement convoqué tous les chefs pour couronner Abdoulaye, frère de l'almamy, pendant que celui-ci serait à la guerre. Le soir arriva et, dans la nuit, Alfa Yaya et tous les chefs qui accompagnaient l'almamy le quittèrent pour se rendre à Foukoumba. C'est à peine si une vingtaine de partisans restèrent avec Bokar Biro qui fut alors seulement mis au courant de ce qui se préparait, de la traîtrise de son entourage et du Fouta tout entier.

L'almamy Boubakar comprit alors la faute qu'il avait faite en laissant sa méfiance s'endormir et en se fiant aux paroles et aux serments du peuple le plus menteur qui soit. Cependant il n'était pas dans son caractère de craindre; malgré la défection des Foulahs il ne quitta pas les lieux et envoya des émissaires rassembler ses sofas qu'il avait laissés en arrière et ses fils. Pendant ce temps le Fouta tout entier se réunissait à Foukoumba et la nouvelle parvenait à Bokar Biro que son frère Abdoulaye venait d'y être sacré et marchait sur lui pour le tuer, accompagné des notables qui l'avaient élu. Ce fut en vain que les quelques fidèles restés avec l'almamy Bokar le supplièrent de s'enfuir; il résista à toutes leurs prières. Confiant dans sa valeur et dans son courage, il attendit les ennemis. Ici encore nous passerons la parole à un témoin oculaire qui dans l'occurrence est Mamadou Saidou :

« Le matin nous apprîmes que tout le Fouta était en marche contre nous et nous suppliâmes l'almamy de s'enfuir, mais il ne répondit à aucune de nos prières. Il voulait attendre ses ennemis dans le village; mais les habitants le prièrent de n'en rien faire, prétextant que s'il faisait la guerre dans le village, il y aurait beaucoup de monde de tué et que ce serait eux qui seraient forcés de les enterrer. Ils le prièrent de s'embusquer dans le cimetière situé à l'entrée du village où il serait bien mieux pour surveiller les alentours et où, vu la proximité, il ne leur serait pas difficile de porter les morts et de les enterrer. Nous sortîmes donc et tous nous suppliâmes l'almamy de ne pas rester, de s'enfuir puisqu'il est temps encore et qu'il n'avait qu'à gagner Timbo pour être en sûreté. « Il n'y a pas moyen, dit « l'almamy, et je veux rester ici pour montrer aux « gens du Fouta ce que c'est qu'un chef ». Alors je « me mis à pleurer, et l'almamy me dit : « Tu « pleures, si tu crains, tu peux te retirer. — Non, « lui répondis-je, c'est sur toi que je pleure, « parce que tu es brave et que nous n'avons « personne ici et que tu vas périr pour tous ces « menteurs et ces lâches. — Ce n'est rien, dit « l'almamy, ils ne me connaissent pas encore, « mon nom tout seul vaut toute leur armée. — « Alors, lui dis-je, monte sur ton cheval Mori« kébé ; il est fort et tu pourras te défendre contre « les Sofas. — Non, répondit l'almamy, je pren« drai Bouroungou », et il désignait un petit cheval qui n'était pas taillé pour faire la guerre et surtout pour assurer la retraite de l'almamy si, comme je l'espérais, il se rendait à nos prières.

« On entendait des tabalas frapper du côté de Miriré et cela faisait un grand bruit, nous étions assis et nous ne pouvions voir l'horizon que nous cachait un pli de terrain. Un homme de Benténiel vint vers nous et nous dit : « Ils arrivent. » Je gravis le petit sommet, il y avait du vent et du soleil et je vis une multitude et des fusils et des sabres qui miroitaient tant que j'en étais ébloui. Je revins vers l'almamy et lui dit « : Monte Morikébé, « car l'affaire sera chaude. » Alors l'almamy se fâcha, « sa tête se gonfla », il refusa et me dit de me taire, que je ne le connaissais pas. Alors nous montâmes à cheval, je ramassai la peau de mouton sur laquelle l'almamy était assis et sur laquelle il venait de faire son salam tranquillement, et je la mis sur ma selle. « Elle tombera », me dit l'almamy, alors je me l'attachai solidement sur l'épaule et, l'almamy étant monté sur le petit cheval qu'il avait choisi, nous gravîmes au pas la petite éminence, et dès que les ennemis le virent ils s'enfuirent. « Tu vois, me dit l'al« mamy! — Oui, lui dis-je, mais ils reviendront « et tu périras, car ils sont trop ! » L'almamy resta à la même place et des coups de fusils partirent de toutes parts comme un tonnerre. Nous étions onze en tout autour de l'almamy, et nous tirions aussi sur eux. L'almamy me dit : « Jusqu'ici « jamais je n'ai fait usage du fusil contre eux, au« jourd'hui je ferai parler la poudre. » Et il commença à tirer et chaque fois un ennemi tombait. Nous étions onze et de l'autre côté le Fouta tout entier ! Mais nous avions aussi des morts, le premier qui tomba fut Bayéro, dont le père, Alfa Oury Saman, notable important de la famille des Irlabés, servait dans les rangs ennemis. Ce jeune homme aimait l'almamy et avait refusé de l'abandonner. Lorsque Bokar le vit tomber, il poussa un grand cri et, comme les ennemis s'étaient approchés, il chargea sur eux avec son sabre de toute la vitesse de son cheval, en tua un grand nombre et mit les autres en fuite, car dès que son nom était prononcé, les plus redoutables guerriers se sauvaient comme des femmes. Il revint vers nous, mais son cheval tomba, lui-même était blessé au pied. A ce moment, un Maure qui était avec l'almamy et l'aidait fut frappé d'une balle en plein front. Un autre sofa tomba aussi. Je lui donnai mon cheval, mais il prit Morikébé que montait un de ses suivants; celui-ci en descendit et sans rien me dire monta sur mon cheval et partit avec l'almamy qui chargeait à nouveau. Je restai seul et je fus entouré par une nuée de sofas contre lesquels je me défendis. A ce moment-là, Bokar Biro passa à côté de nous, si près que l'on entendait sa voix et les guerriers tremblaient et n'osaient pas tirer, quoiqu'il n'eût plus de cartouches et que son sabre fût brisé. Lorsqu'il fut plus près, il lança son cheval au travers de nous et les coups de fusil éclatèrent de toutes parts, mais il avait fendu les rangs pressés comme une balle, l'on entendit au loin sa voix qui grondait parmi les guerriers qu'il traversait. La bataille cessa, tout le monde prétendait avoir tué l'almamy Bokar, mais aucun ne pouvait montrer son cadavre. Il avait reçu tant de coups que tout le monde pensait bien qu'il avait dû aller mourir dans un coin et chacun se félicitait croyant le Fouta délivré. L'armée victorieuse fut conduite à Daralabé et les tabalas frappèrent toute la nuit pour annoncer la victoire. » Ici, le vieux Mamadou Saidou fait prisonnier ajoute le récit de ses tribulations qui n'ont rien d'historique, mais qui cependant sont bien curieuses. Nous ne les rapporterons pas comme inutiles au sujet que nous avons entrepris.

Quelques jours après, de vagues rumeurs commencèrent à courir que l'almamy Bokar n'était pas mort, qu'il avait été vu en divers endroits, seul et se dirigeant à marches forcées vers le Kébou, mais ce n'était là que des bruits vagues qui ne manquaient pas cependant d'inquiéter les notables du Fouta qui commençaient à avoir peur. Au bout de huit jours le doute ne fut plus permis : Alfa Bokar, chef du Monoma, faisait saluer l'almamy Abdoulaye et lui envoyait quarante kolas blancs et un kola rouge, en lui annonçant que l'almamy Boubakar était dans le Monoma et rassemblait les gens du Kébou, que ses fils l'avaient joint avec ses sofas et qu'il se répandait en menaces contre son frère et contre ceux qui l'avaient si lâchement trahi. « A cette nouvelle, raconte un témoin oculaire, l'almamy Abdoulaye dit : « Alla... Ockbar »! et sa tête se couvrit de sueur que l'on voyait perler entre son turban et son crâne soigneusement rasé. » Plongé dans une profonde prostration, il n'en sortit que pour convoquer en conseil secret les plus importants parmi ses notables et, en leur présence, les envoyés de l'alfa de Monoma recommencèrent le récit de leur mission. Le même témoin oculaire dit que tous ils se mirent à trembler et, pendant un bon moment, le désarroi le plus absolu régna. « J'étais assis à côté de Tierno Malik Labiko, dit ce même témoin et j'entendais son ventre qui faisait flou, flou, flou. Après ce moment de terreur instinctive, on se concerta et comme toujours les paroles de jactance ne manquèrent pas. Ce n'était pas difficile, si l'almamy revenait ils le tueraient, et s'il amenait avec lui des Soussous et des gens du Kébou, tant mieux, ils les prendraient comme bergers. » — « Mais, raconte Mamadou Saidou, ils tremblaient encore en parlant et pensaient à l'endroit où ils pourraient aller se cacher. Pour moi, ajoute-t-il, c'est comme si j'avais eu du sucre ou du miel dans la bouche. »

Rien n'était plus vrai que la nouvelle que l'almamy Bokar était parvenu à s'enfuir. Son odyssée à travers un pays aussi peuplé que la région du Labé qu'il traversa, où tous lui étaient hostiles et où des bandes d'assassins le cherchaient, est profondément dramatique. Ses ennemis passèrent à le frôler dans la brousse où il était caché et il n'échappa à la poursuite de ses ennemis que grâce au concours de quelques amis fidèles dans le malheur. Le récit que bien des fois j'ai entendu de toutes ces péripéties fait involontairement songer, dans un autre cadre, à ces histoires des rois d'Ecosse errants et poursuivis; ne devant la vie qu'au loyalisme de leurs partisans et aux retraites de leurs montagnes. Point n'est besoin d'ajouter à la couleur du récit; le plus grand travail, et le plus grand succès si l'on y parvenait, serait de rendre le récit tel qu'on l'entend et de savoir traduire la juste expression des mots foulahs et leur intense couleur locale.

Parvenu sans encombre dans le Monoma où il savait trouver dans la famille de Tierno Mahadiou, père de Tierno Omar, de fidèles et dévoués partisans, il attendit que ses fils et ses sofas, dont le retard à Benténiel avait entraîné sa défaite, l'eussent rejoint. De plus il convoqua les gens du Kébou, et profitant du désir d'indépendance qui les animait et dont nous avons parlé plus haut, il leur promit de les rendre indépendants du Timbi-médinah s'ils lui prêtaient leur concours. Il réussit ainsi à entraîner Alfa Alceyni, de Mallal Condo, et la plus grande partie de l'aristocratie du Kébou qui comptait parmi la plus guerrière du Fouta après la famille des almamys. Nous tenons de l'un d'eux, Tierno Samba, le récit de ces événements.

Bokar Biro fit de plus appel au concours des Soussous du Sokili, du Monoma et du Kinsam. A cette époque M. de Beckman, à qui Bokar Biro avait refusé le séjour de Timbo et qui était à Songoya, lui offrit de l'accompagner et de l'aider avec ses miliciens à reconquérir son trône, mais Bokar Biro refusa, et c'est à peine s'il voulut accepter deux hommes et un caporal.

C'est escorté d'une nombreuse armée qu'il arriva près de Petel-Djiga et rencontra l'armée de ses ennemis qui se porta à sa rencontre. L'almamy Bokar se tenait avec ses gens embusqué dans une sorte de petite forêt et ses ennemis s'approchent sans méfiance. Bokar Biro se démasqua et pas un seul coup de fusil ne fut tiré par ses ennemis qui s'enfuirent comme s'ils avaient vu le diable en personne. Les partisans de Bokar Biro en firent un carnage extraordinaire, mais seuls les membres de la famille des Soryas et les gens de Timbo furent compris dans le massacre; quant aux chefs des provinces, ils prirent prudemment la fuite. L'almamy Abdoulaye s'enfuit, mais fut arrêté auprès de Dindéa par l'almamy Boubakar lui-même qui s'était mis à sa poursuite. Bokar Biro ne le tua pas, comme tous s'y attendaient, bien au contraire il le traita avec beaucoup d'égards et chacun put croire qu'il lui avait pardonné. Il l'emmena à Timbo, comptant ainsi tranquilliser le Fouta et attirer Alfa Yaya et les autres chefs à qui il voulait faire couper la tête; mais voyant au bout d'un mois qu'ils ne venaient pas et, craignant que quelque coalition ne vînt libérer son rival, il donna l'ordre de le faire tuer, ce qui fut exécuté au moment où Abdoulaye revenait du Salam (1896).

L'almamy Bokar Biro restait donc le maître incontesté du Fouta, presque tous ses rivaux étaient tués et les vieux notables irréductibles étaient morts ou réduits à l'impuissance. Nul doute que désormais le Fouta n'eût été entièrement soumis à son autorité et qu'il n'en fût devenu un des plus grands monarques, si l'orage dont il avait jusqu'ici méprisé les symptômes n'était venu brusquement renverser sa fortune. Vaincus, réduits à l'impuissance, les partis de l'opposition firent appel aux Français pour réduire leur vainqueur et aider à la réalisation de leurs ambitions. Ce fut à l'appel de quelques membres de l'aristocratie foulah, et à l'appui des droits de protection que nous donnaient les traités, que nos colonnes intervinrent. Sory Yéléli, du parti sorya et prétendant au pouvoir,

alla jusqu'à Siguiri solliciter notre appui ; d'autre part Oumarou Bademba, du parti alfaya, descendit à Conakry y chercher notre concours pour faire reconnaître les droits de sa famille. De l'Est et de l'Ouest nos colonnes répondirent à ces appels et botte à botte avec leurs capitaines marchaient ceux qui les avaient sollicitées.

L'almamy Bokar était dans le Bomboli, à Banbetto, lorsqu'un envoyé de son fils vint lui dire : « Almamy ; les tirailleurs ont amarré ta mère. — « Mi n'ànàli », « je n'ai pas entendu » répondit par trois fois l'almamy à l'annonce réitérée de cette nouvelle. Mais son fils arrivait lui-même et la lui confirmait. « Qu'allons-nous faire maintenant, lui demanda ce dernier? — La guerre, » répondit sans hésitation Bokar Biro. En vain son fils Sory lui montra-t-il le néant de cette tentative et que mieux vaudrait faire la paix avec les Français. « Tu as peur, » lui dit son père, et le jeune homme de répondre : « Où tu iras, j'irai, la « mort ne me fait pas peur, mais les Français sont « trop forts. » L'almamy convoqua alors tout le Fouta et plusieurs milliers d'individus répondirent à son appel et se réunirent sur la route de Timbo, à Sankarella et Porédaka. L'almamy envoya trois cents sofas pour surveiller et garder les routes, mais ces derniers désertèrent et l'almamy et tous les foulahs, comptant sur eux, étaient bien tranquilles un beau matin lorsque dès l'aurore ils entendirent le clairon. « Aussitôt l'immense troupe des foulahs se disloqua et bientôt l'almamy resta seul avec mille ou quinze cents hommes à peine ; encore la plupart n'attendaient-ils que les premiers coups de fusils pour s'enfuir. L'almamy avait couché à Sankarella ; toute la nuit, des envoyés qui avaient quitté Timbo la veille et y avaient laissé les tirailleurs, lui avaient porté des nouvelles contradictoires : trompés par les guêtres blanches des tirailleurs et les batteries des fusils Gras, ils disaient que tous les tirailleurs avaient mal aux jambes et que les fusils étaient cassés. De bonne heure le clairon réveilla l'almamy, il appela son fils Sory et lui dit de monter à cheval avec les cavaliers et d'aller disperser la troupe. Lui-même descendit lentement la colline et se rendit dans la plaine de Porédaka où les tirailleurs étaient embusqués dans le petit bois de Diari. A peine arrivé, il rencontra son fils qui venait d'exécuter presque jusque dans les retranchements une charge héroïque, une charge folle dont il ramenait à peine quelques cavaliers. « Ils sont trop, mon père, il « vaut mieux se soumettre ! dit-il. — Lâche ! lui ré- « pond son père, tu as peur de cent hommes et tu « viens parler de te rendre. — C'est la seconde fois « que vous me dites que j'ai peur, ce sera la der- « nière. » Et remontant à cheval il part à fond de train pour venir au pied des retranchements tomber percé de coups sous son cheval tué raide. L'almamy lance alors ses dernières réserves dont la défection a éclairci les rangs, mais c'est en vain, les feux de salves dispersent ses guerriers et lui-même est bientôt seul et blessé, et se réfugie dans un petit village sur la route de Foukoumba. Survient un captif de son frère Mamadou Paté, qui veut venger son maître, il étend l'almamy raide mort d'un coup de fusil, lui coupe la tête et la porte au camp français.

Le clairon sonne la victoire. A peine quelques tirailleurs sont-ils blessés, mais la plaine est jonchée de tout ce que le Fouta comptait de patriotes et de vrais soldats, ceux qui se sont enfuis ce sont des femmes dont les seules armes ont été jusqu'ici des paroles et c'est de ces paroles, paroles de traîtres et d'ambitieux, que vient de mourir le Fouta, plus sûrement mis à bas par elles que par les balles françaises qui viennent d'envoyer des hommes braves dans le paradis du Prophète (novembre 1896 .

L'histoire du Fouta est terminée. Maintenant c'est l'histoire de la France qui commence dans cette partie de l'Afrique où flottera désormais son drapeau.

Le soir, sur le champ de bataille, parmi les porteurs qui enterraient les cadavres de leurs frères, Sory Yellely et Oumarou Bademba recevaient les deniers de Juda avec la promesse d'être nommés almamys pour leurs partis respectifs, ce qui eut lieu dans la suite.

Ce sera la honte de ces deux hommes d'avoir trahi leur pays et fait appel à l'étranger, non par un sentiment sincère de sympathie ou de respect pour lui, mais pour assouvir leur haine et servir leur ambition au détriment de leur patrie et de leurs proches. La justice immanente des choses n'a pas attendu le jugement de l'histoire et s'est déjà prononcée. Sory Yellely est mort assassiné par un frère de Bokar Biro qui le vengeait ; pour Oumarou Bademba, après avoir appelé les Français pour le débarrasser de Bokar Biro, il a voulu faire appel à Samory pour le débarrasser des Français et pour ce fait a été destitué à juste titre. Il veillit sans couronne et délaissé, il assiste au démembrement de l'empire fondé par ses ancêtres, et voit les institutions patronales religieuses et sociales, créées péniblement par eux et trahies par lui, se transformer un peu chaque jour sous l'influence grandissante des maîtres qu'il s'est donnés.

PAUL GUÉBHARD,
administrateur-adjoint des colonies.

BIBLIOGRAPHIE

CAMILLE FIDEL, **Les Premiers jours de la Turquie libre**. *Lettres d'un témoin*. Publication du Comité de l'Asie Française. Société générale d'imprimerie et d'édition Levé. Paris. 1909. Prix : 1 fr. 50.

M. Camille Fidel, qui s'est déjà fait connaître par des publications très remarquées sur le Maroc, a visité l'Orient l'été dernier et le hasard a voulu qu'après un séjour en Serbie et en Bulgarie, son arrivée à Constantinople coïncidât avec les premiers jours de la liberté ottomane.

Dans différentes villes de Macédoine et de l'Asie Mineure, comme dans la capitale, M. Fidel s'est mêlé à la foule des manifestants et a interrogé des personnalités très en vue.

L'ouvrage, de toute actualité, qui paraît en ce moment, est le récit de choses vues et d'impressions ressenties par un témoin.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA QUESTION DE LA MAURITANIE. — Colonel MONTANÉ 93
LA MAURITANIE ET LE MAROC 99
LA MISSION DUCHESNE-FOURNET EN ETHIOPIE 104
La situation de la Côte française des Somalis .. 108
Chronique de l'armée coloniale 112

LA QUESTION DE LA MAURITANIE

La Réunion d'Etudes algériennes a entendu récemment un intéressant exposé de la question de la Mauritanie fait par le colonel Montané-Capdebosq, qui remplit les fonctions de commissaire du gouvernement en Mauritanie après la mort de M. Coppolani.

Avec l'aimable autorisation de la Réunion d'Etudes algériennes (1), que nous remercions chaleureusement, nous pouvons reproduire ici cet utile document dont nos lecteurs apprécieront toute la valeur.

Nous leur rappelons qu'une réduction de la carte de la Mauritanie du capitaine Gérard a paru dans le Bulletin (novembre 1908, p. 361).

Votre président et votre Comité ont bien voulu me charger de vous entretenir ce soir de la Mauritanie et des événements qui s'y sont tout récemment manifestés.

Quel que soit l'embarras où ils m'ont placé, en m'appelant à prendre la parole devant un auditoire aussi éclairé et aussi averti, ce n'en est pas moins pour moi un grand honneur dont je dois avant tout leur exprimer tous mes remerciements et toute ma gratitude.

La tâche que j'ai ainsi et peut-être trop imprudemment assumée me sera d'autant plus malaisée que, déjà, au commencement de l'année dernière, il vous a été donné d'entendre ici sur ce même sujet la conférence aussi intéressante que solidement documentée qui vous a été faite par M. l'administrateur des Colonies Théveniaut (1). Nul ne pouvait traiter cette question devant vous avec plus de compétence et plus d'autorité. Après le séjour prolongé qu'il venait de faire en pays trarza, où il avait eu à créer de toutes pièces l'organisation administrative et même militaire du plus important des cercles mauritaniens, il avait consacré toutes les ressources de la brillante et sagace personnalité que vous connaissez en lui à l'étude des problèmes les plus complexes et les plus ardus, et avait ainsi pénétré jusque dans leurs moindres replis les subtilités de la mentalité et de la politique maures, M. Théveniaut vous a fait de ce pays une monographie des plus substantielles et des plus complètes, dont la clarté, l'exactitude et l'intérêt pourraient n'être que difficilement égalés. Je ne vous cacherai pas que pour ma part j'y ai moi-même, à la relire, puisé de nouveaux et utiles enseignements.

Vous avez pu ainsi connaître dans ses lignes essentielles tout ce que nous savons jusqu'ici de la Mauritanie, au point de vue les plus divers de sa géographie, de son histoire, de son ethnographie, de sa politique et de sa condition économique. Vous avez pu facilement vous faire une idée précise de la physionomie générale de cette contrée saharienne, de son sol demi-désertique et de ses ressources naturelles, du tempérament propre de ses populations nomades, de leurs origines araboberbères, de leur organisation sociale et religieuse procédant des plus pures traditions de l'Islam. Aussi bien avez-vous suivi les causes et les phases successives de notre récente pénétration dans ces régions jusque-là mystérieuses et réputées inaccessibles, les formes sous lesquelles s'y est manifestée notre action purement pacifique et civilisatrice, et enfin, malgré quelques à-coups inévitables dans toute entreprise de cet ordre et de cette envergure, les résultats, en somme heureux et rapides, qui nous sont définitivement acquis, grâce à cette politique géniale innovée et engagée par

(1) Nous rappelons que la Réunion d'Etudes algériennes, dont le fondateur est M. Flandin, sénateur, et le secrétaire général M. Charles Eby, chef de bureau honoraire du gouvernement général de l'Algérie, et qui a son siège au Palais-Royal, galerie d'Orléans, publie un Bulletin mensuel très documenté sur les intérêts français dans l'Afrique du Nord.

(1) Voir *Bulletin des Etudes algériennes*, 1908, p. 2.

celui dont je m'honore d'avoir été quelque temps le modeste successeur, l'éminent et bien regretté Coppolani. Vous n'avez pas été non plus sans saisir les profondes similitudes et les frappantes analogies qui, n'était la question de contact et de voisinage immédiats, rattacheraient beaucoup plus la Mauritanie à l'Afrique du Nord qu'à l'Afrique Occidentale.

Depuis lors, dans l'année qui vient de s'écouler, d'assez graves événements ont plus vivement encore rappelé l'attention sur la Mauritanie. Depuis le mois de mai 1908, nous avons vu se dérouler dans cette colonie une suite ininterrompue d'incursions poussées sur notre territoire par les tribus guerrières de l'Adrar, non plus seulement dans la forme habituelle de pillages entrepris par des bandes isolées contre les tribus soumises placées sous notre administration, mais aussi sous celle d'audacieuses agressions dirigées, suivant un plan d'ensemble bien nettement arrêté, contre nos troupes elles-mêmes, principalement contre nos convois. Je ne crois pas devoir vous rappeler par le détail les combats sanglants que ces troupes ont eu à soutenir contre leurs agresseurs, ainsi que les pertes sensibles qu'elles ont éprouvées dans des rencontres parfois trop inégales, où sont glorieusement tombés avec une centaine de leurs hommes trois de nos plus brillants et valeureux officiers, le capitaine Mangin, le capitaine Repoux et le lieutenant Reboul.

C'est dans ces conditions qu'a dû être entreprise la colonne de police qui se poursuit actuellement dans l'Adrar sous la direction du colonel Gouraud. Il était en effet devenu indispensable, aussi bien pour notre propre sécurité que pour le prestige de notre autorité, de nous départir de l'attitude pacifique et purement défensive que nous avions précédemment observée dans les limites assignées à notre zone d'occupation. C'est dans l'Adrar jusque-là impénétré que se trouvait le foyer d'un mouvement franchement hostile à notre domination et dont la prétention hautement annoncée était de nous rejeter au delà du Sénégal. C'est dans cet asile, qu'ils pouvaient considérer comme inviolable et inaccessible, que nos adversaires fomentaient contre nous leurs entreprises, préparaient leurs attaques, attendaient pour les exercer le moment le plus favorable et se réfugiaient ensuite à l'abri de nos poursuites avec le produit de leurs rapines. Le seul moyen de mettre un terme à cette intolérable situation ne pouvait consister qu'à prendre contre eux une vigoureuse offensive, à les pourchasser et à les atteindre au cœur même de leur région d'habitat et de leurs ressources vitales, et à briser d'une façon définitive leur puissance et leurs moyens d'action.

L'aspect général de la situation actuelle de la Mauritanie ne saurait toutefois se dégager de ces seuls faits qui, en réalité, tenaient de causes particulières et relativement localisées. Pour le présenter sous un jour complet il faut encore ajouter que, durant la période critique déterminée par l'explosion soudaine d'hostilités d'origine exclusivement extérieure, les tribus administrées de notre territoire ont conservé envers nous une attitude loyalement soumise et nous ont continué leur entier concours. C'est ainsi que le colonel Gouraud a pu comprendre dans l'organisation de sa colonne un contingent important de méharistes auxiliaires spontanément fourni par les guerriers trarzas.

J'essaierai maintenant de tirer avec vous la philosophie de cette situation, d'en établir le caractère et les origines, de rechercher les conséquences probables qu'elle peut déterminer et de fixer les bases rationnelles de la politique vers laquelle elle doit désormais nous orienter.

Je ne compte bien entendu vous présenter sur ces divers points que des vues absolument indépendantes et personnelles, que je livre d'autant plus volontiers à votre libre discussion qu'elles ne sont pas entièrement partagées par tous ceux qui ont, de près ou de loin, eu à analyser les mêmes questions. Elles ne sauraient, en tout cas, tirer un caractère tant soit peu officiel des diverses situations que j'ai successivement occupées dans ces dernières années.

Notre pénétration en Mauritanie a été entreprise, vous le savez, d'après la conception politique propre à Coppolani, avec l'appui et le concours des castes religieuses. Dans la société essentiellement féodale que forment les collectivités maures, notre intervention devait apporter quelque perturbation et soulever inévitablement d'assez vives résistances. Car, si notre action tendait à favoriser l'émancipation de la grande masse des classes paisibles et laborieuses, à les libérer de l'omnipotence tyrannique de l'aristocratie guerrière et à leur donner la sécurité et la protection nécessaires au développement de leurs ressources, elle ne pouvait, par contre, que menacer la puissance de cette oligarchie, renverser ses privilèges d'autorité et de domination et la léser même dans ses intérêts matériels les plus pressants et les plus immédiats.

Sur les territoires que nous avons jusqu'ici occupés, la plus grande partie des fractions guerrières, en acceptant le fait acquis, a fait contre fortune bon cœur; notre politique s'était d'ailleurs attachée à sauvegarder leur amour-propre et leur dignité, à leur assurer une situation sortable et à les orienter vers une évolution sociale qui les ramènerait progressivement à la même condition que les tribus maraboutiques et leur permettrait de subvenir d'elles-mêmes à tous leurs moyens d'existence. D'autres fractions guerrières, au contraire, se sont montrées irréductibles, et, après avoir vainement tenté de nous interdire l'accès de leurs terrains de parcours, elles ont émigré hors de notre portée vers les régions voisines, cherchant un refuge et un appui chez les tribus guerrières de l'Adrar. Ces dernières, qui pouvaient concevoir les mêmes craintes de nos projets de pénétration plus avancée, ont accueilli favorablement les fractions dissidentes et de cette coalition d'intérêts communs est né dans l'Adrar le mouvement d'opposition que nous avons eu à combattre jusqu'à ce jour.

Cette opposition procède donc surtout d'une question sociale; elle marque principalement la lutte d'une minorité dépossédée cherchant à restaurer une puissance déchue et à reconquérir d'anciennes prérogatives; elle est non seulement dirigée contre notre autorité, mais aussi contre le régime nouveau dévolu aux castes que nous avons émancipées.

Par ailleurs, rien ne peut nous révéler en elle le caractère d'un mouvement islamique. A notre contact, les tribus maraboutiques se sont en effet franchement ralliées à notre cause; à nos côtés, nous trouvons de grands chefs religieux et non des moins sages et des moins influents, tels que Cheikh Sidia et Cheikh Saad Bou, qui secondent activement et loyalement notre action. Nos adversaires, au contraire, peuvent d'autant moins passer pour les représentants et les défenseurs de la foi musulmane que leur indifférence traditionnelle des pratiques coraniques a valu aux guerriers maures une réputation bien méritée de mécréants.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que l'idée religieuse présente en Mauritanie la force, la cohésion et les caractères qu'on a pu lui découvrir et lui attribuer en d'autres pays d'Islam. Quelque fervente qu'y soit la foi des purs croyants, elle m'a paru surtout s'y manifester, hors de bien rares exceptions, sous une forme mystique et le plus souvent dégagée de toute tendance sectaire ou fanatique. Les groupements religieux y sont nombreux, mais ne répondent pas comme ailleurs à un rôle bien marqué de propagande, de prosélytisme et d'action panislamique. Ils constituent, en réalité, la clientèle des grandes familles maraboutiques et, bien que nominalement affiliées à une même confrérie, généralement celle des Kadria, ces diverses zaouïa restent indépendantes les unes des autres, n'exercent aucune action commune et ne servent que les intérêts particuliers de leurs chefs séparés parfois les uns des autres par de multiples rivalités.

C est là un point qu'il importait de faire ressortir, pour bien montrer que si les marabouts ont cherché par notre appui à s'affranchir de la domination des castes guerrières, leurs cheikhs avaient aussi compté sur notre concours pour étendre au détriment de leurs concurrents leur sphère d'influence spirituelle avec tous les bénéfices temporels qu'elle pouvait comporter. Nous pourrons nous expliquer ainsi l'attitude hostile prise à notre égard par le grand marabout du Nord, Cheikh Ma el Aïnin, alors que ceux du Sud favorisaient, encourageaient et stimulaient même l'extension de notre pénétration. Ce n'était entre eux qu'une lutte de prépondérance religieuse dans l'Adrar et le résultat devait en rester subordonné à notre installation dans cette région. Tandis que le premier s'efforçait par tous moyens de nous en barrer la route, les autres, au contraire, s'employaient à nous en ouvrir l'accès.

En fait, les principales difficultés que nous ayions jusqu'ici rencontrées en Mauritanie sont toujours venues de l'extérieur et ont constamment révélé l'action personnelle ou prépondérante de Cheikh Ma el Aïnin. En mai 1905, l'assassinat de Coppolani a été certainement accompli sous son inspiration, en tout cas par un adepte d'une secte religieuse placée sous son étroite dépendance. A la fin de 1906, l'invasion du Tagant par les tribus dissidentes de l'Adrar, sous la conduite du chérif marocain Moulaï Idriss, n'était encore dû qu'à ses agissements et aux intrigues insidieuses qu'il avait poursuivies à Fez et à Merrakech. Enfin, tout récemment, le mouvement offensif repris par les dissidents contre notre territoire ne s'est manifestement produit qu'à son instigation. C'est son fils aîné, Cheikh Hassana, qui, venu en son nom dans l'Adrar, y a organisé et dirigé ce mouvement, et toutes les bandes que nous avons eu à combattre dans ces derniers temps comprenaient quelques-uns de ces hommes bleus qui forment la garde du corps devenue légendaire du marabout de la Seguiet-el-Hamra.

Je crois avoir ainsi dégagé les causes déterminantes et les conditions essentielles de notre situation actuelle en Mauritanie. Dans son ensemble, cette situation est beaucoup plus satisfaisante que n'auraient pu le faire supposer les nouvelles alarmistes et heureusement controuvées qui nous parvenaient encore dernièrement. La plus grande partie des populations maures nous est définitivement acquise et ne recherche dans son propre intérêt que l'affermissement de notre autorité, dont elles ont profondément senti l'esprit de justice, de progrès et de pacification. Les seules résistances que rencontre encore notre action n'ont pas un caractère général; elles se trouvent étroitement localisées dans la politique personnelle d'un chef religieux s'appuyant sur une minorité de fractions dissidentes.

Cependant, certaines particularités des événements que je viens de vous rappeler ont pu donner à supposer que leurs origines sont plus lointaines et plus étendues que je ne vous l'ai jusqu'à présent indiqué. La présence à la tête du mouvement de 1906 d'un chérif marocain, proche parent du sultan actuel, l'importation du Maroc en Mauritanie d'un nombre assez considérable de fusils à tir rapide employés à armer contre nous les tribus dissidentes de l'Adrar, les voyages répétés des chefs de ces tribus dans le Sud marocain et l'accueil bienveillant qu'ils prétendent avoir reçu des autorités de Merrakech, sont des faits irréfutablement établis sur lesquels on a cru pouvoir fonder une étroite corrélation entre les affaires du Maroc et celles de la Mauritanie. Mais avant de se prononcer définitivement sur ce point, il convient d'approfondir ces apparences et d'en découvrir la véritable signification.

L'ingérence du Maroc en Mauritanie est chose évidente, et je ne songe même pas à la contester. Mais répondait-elle à une conception politique du Makhzen qui ait été mûrement réfléchie, bien nettement arrêtée et dût être pratiquement réalisable? Pouvait-elle se prolonger longtemps avec quelque esprit de suite et quelque résolution? Continue-t-elle à se manifester sous une forme

**

tant soit peu effective et tangible? Voilà ce que je ne pense pas, et je persiste pour ma part à ne voir tout au plus dans cette action lointaine et passagère du Maroc qu'une aventure fugitive dans laquelle Abd el Aziz a pu assez inconsidérément se laisser entraîner par Cheikh Ma el Aïnin (1).

Géographiquement et politiquement, le Maroc et la Mauritanie sont deux contrées bien distinctes et bien indépendantes; presque complètement isolées l'une de l'autre par de vastes étendues désertiques, elles ne peuvent échanger entre elles que de rares et difficiles communications par la bande maritime que forment les bassins du Rio-de-Oro et de la Seguiet-el-Hamra; elles ont perdu toutes relations suivies du jour où la répression de la traite des esclaves, aussi bien qu'un plus large emploi des voies fluviales et maritimes, ont précipité la disparition des grandes caravanes; elles n'ont plus, en un mot, qu'une bien faible communauté d'intérêts. D'Atar à Merrakech, la distance est d'environ 2.000 kilomètres, à peu près celle qui sépare Fez de Tripoli; dans les conditions moyennes du déplacement des nomades, le parcours de ce trajet ne peut guère s'effectuer en moins de deux mois.

Peut-on concevoir ainsi que les autorités dirigeantes du Maroc, qui ne se laissent généralement guider que par le sens des contingences immédiates, aient sérieusement formé le projet de soutenir efficacement contre nous en Mauritanie une action aussi lointaine, alors surtout qu'elles se montraient incapables d'établir l'autorité sur leur propre territoire et se trouvaient, de ce fait, aux prises avec les plus graves embarras? Peut-on leur prêter la pensée qu'il suffisait d'envoyer en Mauritanie quelques caisses de fusils et de bonnes paroles, pour y instaurer, sur des bases solides, la souveraineté du Maroc, au milieu de populations dont les chefs n'entendaient nullement abdiquer leur indépendance? Si cette erreur a pu être commise par la politique chérifienne, elle n'a pas tardé, en tout cas, à être reconnue et complètement abandonnée.

Résidant habituellement à Smara, dans le Seguiet-el-Hamra, à cheval sur le Maroc et la Mauritanie, Cheikh Ma el Aïnin a peut-être pour sa part rêvé de faire la soudure entre les deux pays. Fils du grand Mohammed el Fadel, de Oualata, ayant hérité du prestige et de la science de son père, auteur d'ouvrages réputés dans le monde des oulémas, passant même pour tenir d'Allah des pouvoirs magiques et surnaturels, Ma el Aïnin jouissait au Maroc d'un puissant ascendant et tirait de larges bénéfices de la faveur du sultan, de sa famille et de son entourage. Quand il fit appel contre nous à l'appui d'Abd el Aziz, au moment même le plus critique de notre situation diplomatique au Maroc, il a obtenu, mais sans doute à titre de service personnel, des subsides importants en armes et en cadeaux de toute nature; mais ce fut dans des conditions telles qu'elles ne sauraient de longtemps se renouveler. Les circonstances du voyage qu'il fit à Fez à cette occasion, les excès de toute sorte que commirent ses hommes bleus, les impôts supplémentaires prélevés par ordre du sultan sur des tribus qui firent tous les frais de ses libéralités, ont laissé contre lui dans le Sud marocain une profonde impression de haine et de réprobation. L'influence de Ma el Aïnin en est restée dès lors bien ébranlée; l'échec de son entreprise et son désaveu officiel par le Makhzen n'ont pas été pour la relever.

Pour me résumer sur ce point, j'ai cherché à vous montrer que si la question de la Mauritanie a pu à un moment donné se rattacher à celle du Maroc par un lien assez ténu et assez fragile, elle en est aujourd'hui complètement séparée et se trouve actuellement circonscrite dans une question purement locale de bien moindre portée et de solution plus immédiate. Il ne s'agit plus, en somme, que de poursuivre la pacification d'une partie troublée d'un territoire soumis à notre influence et d'y réduire définitivement un dernier parti d'opposition.

Telle est la mission qui vient d'être confiée au colonel Gouraud; pour qui connaît, comme nous tous, la belle figure coloniale de notre brillant camarade, l'éclat de son passé militaire, sa longue expérience des choses africaines ou sahariennes, ses remarquables qualités de jugement, d'énergie et de froide volonté, il ne peut y avoir aucun doute sur le complet succès de l'œuvre qui lui incombe, quelque délicate et difficile qu'elle puisse encore se présenter.

La colonne de l'Adrar s'est formée durant le mois de novembre dernier dans le poste de Moudjéria, qui se trouve au pied de la falaise du Tagant, sur la route de ravitaillement de Tidjikja, et qui devait constituer la base rapprochée des opérations actives. Elle comprenait environ 800 tirailleurs sénégalais avec leurs sections de méharistes réguliers, un peloton de cavalerie, une section d'artillerie de montagne, une section de mitrailleuses, un goum de 100 auxiliaires méharistes maures, une compagnie de volontaires toucouleurs, soit un total d'un millier de combattants, avec un convoi important et un approvisionnement de trois mois de vivres.

Le mouvement fut commencé le 1er décembre dernier, dans la direction même d'Atar, par la route de Ksar-el-Barka et de Talorza. Le 22 décembre, la colonne parvenait à Oudjeft, au cœur de l'Adrar, après une marche très pénible en pays montagneux, mais sans avoir pu prendre encore contact avec l'ennemi. De là, le colonel Gouraud se dirigea par un crochet sur le puits d'Amatyl et, après y avoir laissé ses impedimenta sous la garde du capitaine Bablon, il continuait vers l'Ouest avec une colonne légère en vue d'opérer sa jonction dans l'Amseiga avec un nouveau contingent de 200 hommes qui lui venait de l'Inchiri sous le commandement du chef de bataillon Frèrejean. Celui-ci, par contre, venait de rencontrer dans sa marche des groupes dissidents et leur avait, dans deux engagements, fait subir des pertes importantes. Cette jonction opérée, la

(1) On trouvera ci-après les documents du *Livre Jaune* relatifs à cette action marocaine.

colonne légère regagnait Amatyl après avoir repoussé l'ennemi au col de Tifou, dans le massif du mont Ibi, et elle y retrouvait le capitaine Bablon, qui lui-même, les 30 et 31 décembre, avait eu à soutenir dans son campement les attaques furieuses et répétées d'un fort parti de 400 dissidents et leur avait infligé une sanglante défaite. Le 7 janvier, le colonel Gouraud prenait définitivement la route d'Atar avec l'ensemble de ses forces. Toutes les tribus guerrières s'étaient alors concentrées pour lui barrer la route au défilé d'Hamdoun, passage réputé infranchissable tant par les difficultés du terrain que par les victoires jadis remportées en ce point contre divers envahisseurs. Le 8 janvier, la position n'en fut pas moins brillamment enlevée, et, après ce suprême et impuissant effort, l'ennemi se dispersait en plusieurs groupes : l'un, avec le sultan Ahmed Ould Aïda, se retirait dans le Sud, dans la région de Lamseïdi ; un second se réfugiait dans la région montagneuse comprise entre Oudjeft et Chinguetti ; un troisième enfin, celui des Reguibat, tribu étrangère à l'Adrar, nomadisant dans le Tiris, abandonnait définitivement ses alliés et regagnait ses terrains de parcours, non sans avoir au préalable consciencieusement pillé ses amis de la veille. Ce détail, dont on pourrait citer en d'autres circonstances de multiples exemples, suffit à montrer le manque de cohésion du mouvement que nous avons à combattre, ainsi que l'absence complète de tout lien politique entre les diverses tribus maures, qui n'ont d'autre souci que celui de leurs intérêts particuliers et ne sont pas capables, dans des conditions d'entente durable, de poursuivre une action commune.

Le 9 janvier, le colonel Gouraud arrivait ensuite sans coup férir devant Atar, recevait aussitôt la soumission de la population sédentaire de cette localité et s'installait dans la capitale de l'Adrar, abandonnée de son sultan. L'objectif principal avait été rapidement et heureusement atteint; le plus grand effort de résistance était définitivement brisé; la démoralisation était jetée dans des esprits essentiellement mobiles et impressionnables et devait dès lors précipiter de jour en jour la désagrégation du mouvement dissident.

La plus grande partie des tribus maraboutiques sont déjà venues à nous; certaines tribus guerrières même ont demandé l'aman contre la remise de leurs armes et le paiement d'une contribution de guerre.

Néanmoins la tâche du colonel Gouraud ne peut être encore considérée comme terminée ; il va lui falloir maintenant réduire successivement les groupes dispersés des dernières fractions rebelles.

Indépendamment des difficultés d'ordre matériel, résultant des nécessités immédiates d'un ravitaillement à grande distance, s'effectuant à environ 500 kilomètres au delà de la base fluviale du Sénégal, dans un pays dépourvu de toutes ressources et n'offrant que des moyens de transport insuffisants, il en est d'autres, d'ordre politique ou militaire, qui pourraient apporter dans le progrès des opérations, quelque accusé qu'il soit déjà, des lenteurs dont il ne faudrait ni s'étonner, ni s'inquiéter. Ces dernières difficultés tiendront beaucoup moins à la force de résistance d'un adversaire qui, sans être méprisable, ne peut guère opposer à nos troupes qu'un nombre à peu près équivalent de fusils à tir rapide, qu'à la tactique fuyante qui lui est coutumière, par laquelle il se dérobe avec son extrême mobilité à la lutte franche en rase campagne, qu'il sait trop bien devoir lui être désavantageuse, et n'engage généralement le combat que par surprise ou embuscade, en toutes circonstances qui peuvent lui offrir les plus grandes chances de succès. Néanmoins l'activité que déploie le colonel Gouraud, depuis qu'il s'est installé à Atar, dans la poursuite incessante des groupements dissidents, la soumission de nombreuses tribus maraboutiques qui viennent spontanément à nous et privent les guerriers des moyens d'existence qu'ils tiraient d'elles, notre occupation des oasis et des centres sédentaires, notre main mise sur les éléments de bien-être qu'offraient à l'ennemi la fréquentation des ksours et les produits de leurs palmeraies, doivent petit à petit déterminer sa désagrégation et l'amener à complète composition. C'est dans des conditions analogues qu'a été assez rapidement obtenue, après l'occupation du Tagant par la mission Coppolani, la soumission des fractions Idouaïch qui nomadisaient dans cette région.

La soumission des dissidents de l'Adrar mettra fin du même coup à la puissance de Cheikh Ma el Aïnin. Je ne serais même pas éloigné de croire qu'il fût dès à présent disposé à entrer en arrangement avec nous. Son intransigeance n'est pas tellement irréductible qu'il n'ait déjà cherché il y a quelques années à se mettre en relations avec les autorités françaises de l'Extrême-Sud algérien et moi-même, au commencement de 1907, j'avais pu engager avec son fils aîné, Cheikh Hassana, des pourparlers qui ne furent malheureusement interrompus que par des causes indépendantes de notre désir commun de conciliation.

Quand cette œuvre de pacification sera définitivement réalisée, et elle ne peut manquer de l'être dans un délai dont il serait néanmoins prématuré de fixer dès à présent le terme, quelle sera dès lors la forme finale de notre action en Mauritanie ? Je ne puis mieux faire là-dessus que de laisser la parole à une voix beaucoup plus autorisée que la mienne et vous citer textuellement ce qu'a dit à ce propos M. le gouverneur général Ponty dans un passage du remarquable discours par lequel il a ouvert la dernière session du Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française (1).

Telle est la conception nouvelle et bien net-t. ment exprimée qui semble devoir désormais fix te l'orientation de notre politique mauritanienner Au premier abord, par l'abdication de certainee doctrines précédemment établies, elle pourrais

(1) V. Bulletin, janvier 1909, p. 30-31.

paraître quelque peu déconcertante, si elle n'émanait d'un homme dont vous connaissez tous la sûreté de vue et la haute autorité. Je crois avoir suffisamment pénétré à ce sujet la pensée de M. le gouverneur général Ponty, pour me permettre de vous en donner quelques commentaires et de vous montrer les bases rationnelles dont procède le programme qu'il a tracé.

Le principe fondamental qui s'en dégage et qui ne paraît pas devoir être contesté, c'est que notre action en Mauritanie doit être proportionnée aux objets qu'elle peut poursuivre et aux résultats qu'elle peut donner ; elle doit se maintenir dans les limites où elle est susceptible d'un rendement utile et qu'il nous est permis dès à présent de déterminer.

En premier lieu, au point de vue le plus général, en ce qui concerne l'ensemble de notre politique musulmane et l'expansion de notre influence dans le Nord-Ouest africain, les conditions initiales de notre occupation de la Mauritanie pouvaient être jusqu'ici éventuellement envisagées comme la première étape d'une pénétration plus avancée qui devait progressivement, en enserrant le Maroc, établir la liaison entre le Sénégal et le Sud-Oranais. L'idée d'une telle entreprise était évidemment des plus séduisantes et présentait théoriquement le plus haut intérêt.

Mais un examen quelque peu approfondi de la question ne tarde pas à montrer que, dans les circonstances présentes, ce projet n'est pas pour nous du domaine des choses pratiquement et immédiatement réalisables. Au delà de l'Adrar et de la zone actuelle de notre occupation, la route du Nord nous est en effet complètement fermée. Nous voyons tout d'abord se dresser devant nous l'obstacle naturel du grand désert, les sables arides et impénétrables du Djouf et de l'Iguidi, qui isolent complètement la Mauritanie de nos possessions algériennes. Pour pouvoir le contourner, il nous faudrait prendre soit les routes caravanières de l'Est qui ont été déjà reconnues praticables, mais qui appartiennent exclusivement à la région soudanaise, ou bien celle de l'Ouest, qui suit le couloir du rio de Oro et peut donner un débouché direct, quoique lointain, sur le Sud marocain. Mais là, nous sommes encore arrêtés par une barrière politique et nous nous heurtons à la zone d'influence que nos conventions diplomatiques ont reconnue à l'Espagne. Nous sommes ainsi enfermés en Mauritanie dans une sorte de cul-de-sac où nous devons pour le moment nous résigner à localiser strictement notre action dans le cercle rétréci de notre occupation actuelle.

Au point de vue économique, on ne peut davantage envisager la mise en valeur d'un pays qui ne donne à ses populations que des conditions d'existence assez misérables et dont une exploration minutieuse n'a pu jusqu'ici révéler les ressources réellement et utilement exploitables. La seule richesse relativement appréciable des tribus maures résulte de l'élevage de nombreux troupeaux, et encore le développement en est-il dès à présent invariablement fixé par le régime irrégulier et tout à fait précaire des pâturages. Quant aux cultures, elles n'existent pour ainsi dire pas dans les régions intérieures de la Mauritanie, si ce n'est exceptionnellement dans de rares terrains d'étendue très restreinte, tels que les oasis et quelques dépressions alluvionnaires perdues dans l'immensité des sables et des rochers. Seule, la longue bande du Chamama et du Littama, qui borde le Sénégal sur une largeur moyenne de 10 à 15 kilomètres et que fécondent les crues périodiques du fleuve, possède une remarquable fertilité et donne d'abondantes récoltes de mil et de maïs. Là se trouve le véritable grenier de la Mauritanie occidentale, où les tribus les plus lointaines sont tenues de venir s'approvisionner pour la plus grande part de leurs besoins. C'est là que, de tout temps, s'était naturellement fixée la ligne des principales transactions commerciales, sans que les conditions de notre occupation plus lointaine aient paru de nature à devoir en déterminer le déplacement ou le développement. La production de la gomme reste aussi localisée dans les régions du Trarza et du Brackna, riveraines du Sénégal ; la traite, après y avoir été jadis florissante, en est d'ailleurs bien tombée dans ces dernières années en raison principalement de la dépréciation de cette denrée. Enfin les seules richesses minérales que l'on ait pu découvrir se réduisent à quelques salines, auxquelles les indigènes avaient déjà donné leur maximum d'exploitation en rapport avec les débouchés que peut trouver cette matière dans les contrées avoisinantes. Mais l'on n'a pas encore trouvé la moindre trace de ces gisements de phosphates et de nitrates que l'on présumait devoir exister en certains points de la Mauritanie. Je me suis personnellement attaché à diriger les recherches de ce côté ; elles n'ont abouti qu'à des résultats que je considère comme négatifs. Quelques cristaux de nitre trouvés entre les mains d'un indigène et dont il déclarait ignorer l'origine, ne pouvaient provenir, à mon avis, que d'un procédé autrefois pratiqué et qui consistait à retirer par lavage de certaines terres les quantités infinitésimales de salpêtre qui s'y formaient en efflorescences superficielles.

Dans cet aperçu général des conditions économiques de la Mauritanie, je mets à part nos établissements du cap Blanc qui, par leur situation excentrique, leur objet bien spécial et leurs communications directes avec le Sénégal, forment un centre isolé et autonome. Le dernier *Bulletin de la Société de Géographie* donne de très intéressants renseignements sur le développement qu'a déjà pris l'exploitation des pêcheries du banc d'Arguin. Port-Etienne semble déjà appelé à acquérir une prospérité qui sera digne de son illustre parrainage, non seulement dans son industrie spéciale, mais aussi dans le rayonnement de son mouvement commercial sur les contrées septentrionales de la Mauritanie.

Si nous l'avons ainsi dégagée, aux deux points de vue que je viens d'indiquer, de toute tendance purement spéculative et chimérique, notre action en Mauritanie ne répond plus qu'à un seul objet :

la couverture et la protection des régions productrices de son territoire sénégalais et soudanais contre les incursions et les déprédations des tribus nomades avoisinantes: elle se renferme à ce titre dans l'organisation générale des confins sahariens dont nous venons, vers le Nord, du Tchad à l'Atlantique, de former la ceinture défensive de notre grande colonie de l'Afrique Occidentale Française.

Dans cet objet, il avait été tout d'abord indispensable d'établir notre influence et notre autorité sur toutes les populations maures que leur rayon de déplacement pouvait amener à notre contact sur le Sénégal. Il importait, au préalable, de maîtriser les dispositions indépendantes, sinon hostiles, de ces turbulents et dangereux voisins. Tel était le caractère essentiellement défensif d'une pénétration qui devait nécessairement nous conduire jusque dans l'Adrar, et la pacification définitive de cette région marquera bientôt le terme de cette première phase de notre action. Dès ce moment, pour maintenir intégralement les résultats acquis, il n'est plus nécessaire de lui conserver sa forme initiale; nous avons, au contraire, tout intérêt à la faire évoluer dans le sens d'un contact moins direct, quoique tout aussi efficace.

Il peut être tout d'abord avantageux de substituer le régime de protectorat à celui d'une administration directe qui nous conduit à disperser nos efforts et dont la principale fonction en ces pays ne pourrait être que de récupérer une partie des dépenses qu'elle occasionne. L'institution d'une administration indigène placée sous la direction de chefs que nous aurions reconnus et investis, qui tireraient surtout leur autorité de l'appui que nous pourrions leur donner et que nous tiendrions en tout cas sous une surveillance étroite et constante, nous permettrait, au contraire, de concentrer tous nos moyens d'action politique et militaire en des points convenablement choisis et de restreindre considérablement notre zone d'occupation effective, ainsi que toutes les charges qu'elle nous impose.

Pour tenir un pays tel que la Mauritanie, dont les populations ne peuvent surtout nous échapper que par leur grande mobilité, il nous faut y prendre nous-mêmes une grande capacité de déplacement. Pour réaliser cette condition, rien ne sert plus désormais de multiplier les postes d'occupation et de les pousser dans des positions très avancées. Chacun d'eux absorbe ainsi pour sa garde, son ravitaillement et ses communications une notable proportion de sa force vive, et la résultante des pertes est d'autant plus considérable que ces postes sont plus nombreux et plus lointains. Le meilleur rendement ne peut être obtenu qu'en réduisant au minimum le nombre de ces postes, en les rapprochant le plus possible de la base fluviale, sauf à leur donner une grande puissance et un grand rayon d'action. Ils ne doivent d'ailleurs être envisagés que comme les points d'appui des forces méharistes convenablement organisées, dont la condition normale serait de nomadiser comme les tribus elles-mêmes, qui seraient capables de fournir de longs et rapides déplacements et d'accomplir un rôle de police incessante jusqu'aux limites extrêmes de notre zone défensive.

Les essais qui ont été déjà faits dans ce sens en pays trarza ont montré que cette organisation était parfaitement réalisable. Dans ces conditions, il est possible de poursuivre le programme qu'a indiqué M. le gouverneur général Ponty; il serait avantageux et économique de simplifier et de réduire ainsi l'organisation de la ligne fixe de notre occupation, de la ramener à 100 ou 150 kilomètres du fleuve Sénégal, ce qui nous permettrait encore de conserver la même étendue et la même intensité à notre action politique et militaire, sans que nous ayons par là à renoncer à la moindre parcelle des résultats précédemment acquis.

Messieurs, j'ai terminé. Je vous remercie du bienveillant intérêt avec lequel vous avez bien voulu m'écouter, et je serais heureux si ma communication pouvait avoir apporté sa modeste contribution aux savantes études que vous poursuivez.

Colonel Montané.

LA MAURITANIE ET LE MAROC

Au moment où la question de la Mauritanie est de nouveau posée devant l'opinion, nous croyons devoir résumer les documents parus dans le *Livre Jaune* relatif aux affaires du Maroc (III, 1906-1907), sur la participation du Maroc aux affaires mauritaniennes.

Le 13 janvier 1906, M. Roume, gouverneur général, adresse au ministre des Colonies la lettre suivante :

Gorée, le 13 janvier 1906.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un rapport daté du 14 novembre 1905, du commissaire du gouvernement général en Mauritanie au sujet du cheikh Ma el Aïnin et des menées islamiques dans l'Afrique Occidentale Française.

De l'ensemble des rapports qui me sont parvenus, il résulte avec évidence que les menées directement hostiles à notre influence que je vous ai signalées déjà se poursuivent et s'accentuent. Elles ont leur siège dans la région de Seguiet-el-Hamra, et sont dirigées par cheikh Ma el Aïnin, au nom du sultan du Maroc, très probablement avec la connivence du représentant du pouvoir chérifien dans le Sud du Maroc.

Je signale également à votre attention les informations recueillies au sujet du meurtre de M. Coppolani, desquelles il résulte que cet attentat, qui paraissait d'abord devoir être attribué à un acte de fanatisme isolé, serait au contraire l'œuvre d'une secte musulmane nouvelle, dérivant de l'ordre des Quadrya, celle des Goudhfiya, qui serait sous l'influence directe du cheikh Ma el Aïnin.

Vous m'avez fait savoir que le ministre des Affaires étrangères avait invité notre représentant à exprimer au gouvernement chérifien, dans la mesure où il le croirait utile, les griefs que nous donne l'attitude des agents marocains dans la région de l'Oued-Noun. J'ignore si les conditions politiques actuelles permettent de modifier notre attitude dans le sens d'une intervention plus énergique, mais je pense qu'il serait tout au moins possible à notre légation ainsi qu'à notre consulat à Mogador de chercher à vérifier les données contenues dans le rapport ci-annexé, en ce qui concerne en particulier le rôle de Ma el Aïnin. Il serait également très désirable d'une part de rechercher

les ramifications de la secte des Goudhfiya au Maroc, et d'autre part de savoir comment se font les envois d'armes et de munitions dans l'Adrar.

ROUME.

Saint-Louis, le 14 novembre 1905.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens de saisir une lettre émanant d'un fils du cheikh Ma el Aïnin, du Seguiet-el-Hamra, et dont je vous transmets ci-joint la traduction.

Dans cette missive écrite par ordre et au nom de ce puissant marabout, il est dit que des musulmans, tels que Ould Aïda, sultan de l'Adrar, les Ahel-Sidi-Mahmoud, les Ahel-Souied-Ahmet, les Mechdouf, avaient envoyé jusqu'à lui des émissaires pour prier le sultan du Maroc d'intervenir en leur faveur contre les chrétiens qui voulaient s'emparer de leur pays.

Cette requête aurait été transmise, à Fez, au Makhzen, qui, après en avoir saisi les chrétiens du Maroc (notre légation sans doute), malgré les raisons données par ceux-ci, à savoir que les pays dont il était question devaient appartenir au premier occupant, revendiquerait la possession de ces régions qui autrefois lui auraient appartenu; il aurait déclaré à ses correspondants qu'il en fournirait la preuve dans un délai d'un an. Si à cette époque les chrétiens persistaient dans leur occupation, la guerre sainte serait déclarée, et seraient considérés comme ennemis tous ceux qui ne rompraient pas leurs relations avec des infidèles.

On doit s'étonner, à juste titre, de la prétention émise par la cour de Fez, qui jusqu'ici a laissé les contrées qui constituent la Mauritanie dans le plus complet abandon de relations et de secours, indifférente aux continuels pillages dont elles souffrent depuis déjà longtemps.

Tout en n'accordant pas une trop grande importance aux déclarations de Ma el Aïnin, qui paraissent plutôt constituer une tentative d'intimidation, destinée surtout à détacher de notre cause un de nos partisans, sans ajouter non plus une trop grande foi aux intentions qu'aurait le Makhzen de revendiquer en Mauritanie des droits jusqu'ici hypothétiques, nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de constater que depuis quelque temps un mouvement se dessine dans un but nettement précis d'opposition à notre action et à notre pénétration, que des meuées de plus en plus actives s'exercent contre nous, que ces dernières prennent leur origine dans le Seguiet-el-Hamra et probablement aussi plus haut dans les régions soumises à l'influence marocaine, qu'en tout cas elles nous apparaissent sous un ensemble de faits qui, révélés par des renseignements d'origines diverses, présentent entre eux une frappante corrélation.

Ainsi les conditions dans lesquelles s'est accompli l'assassinat de M. Coppolani à Tidjikja se sont présentées sous un tel aspect qu'on ne pouvait le considérer que comme un acte de fanatisme bien caractérisé. Mais si l'on n'avait cru tout d'abord qu'à un fait isolé, dû à l'exaltation religieuse d'un seul individu, il nous faut aujourd'hui lui attribuer un caractère beaucoup plus général. Les recherches qui ont été poursuivies à ce sujet nous ont en effet incontestablement révélé que le meurtrier du chef de la mission Tagant-Adrar, le chérif Sidi Ould Moulay Zeine, était un des plus fervents parmi les affiliés de la secte des Goudhfiya. Cette confrérie, qui dérive de celle des Quadrya, vient de se fonder récemment. Créée par un disciple du grand Mohammed el Fadel, père du cheikh Ma el Aïnin et du cheikh Saad Bou, son fondateur se nomme cheikh Sid Mohammed ben el Goudhfi et réside à Oudjeft; ses adeptes se font remarquer par des préceptes et des pratiques d'une exaltation inouïe.

Or, aux yeux des populations maures dissidentes, M. Coppolani passait pour incarner l'invasion de l'élément chrétien dans le domaine de l'Islam; c'est donc lui qu'il fallait supprimer, pour arrêter la politique nouvelle dont il s'était fait le si courageux pionnier.

Le cheikh Ma el Aïnin, adversaire résolu de notre pénétration dans l'Adrar, usant de l'influence profonde dont il jouissait auprès de la secte des Goudhfiya, entreprit à l'aide de celle-ci contre mon regretté prédécesseur une campagne des plus violentes dont le dénouement fut l'assassinat à Tidjikja du représentant de la France.

C'est ainsi que, poursuivant la réalisation de son plan, le grand cheikh du Seguiet-el-Hamra a adressé, ces jours derniers, comme je l'ai relaté au début de ma lettre, un appel comminatoire à la révolte à certaines tribus qui ont déjà librement accepté notre influence et se sont soumises à notre administration. Bien plus, grâce à l'appui du gouvernement marocain, il procure des armes à tir rapide et des munitions aux gens de l'Adrar et il en offre même à ceux de nos propres administrés qui seraient disposés à abandonner notre cause.

MONTANÉ-CAPDEBOSQ.

Après les compliments.

La lettre a pour but de vous faire savoir ce que tous les musulmans ont décidé au sujet des chrétiens, c'est-à-dire que tous les marabouts et guerriers, depuis Hodh jusqu'à la mer, ont envoyé des délégués auprès du cheikh Ma el Aïnin.

Toutes ces tribus sont d'accord pour faire la guerre sainte aux chrétiens et les délégués qui étaient venus voir cheikh Ma el Aïnin sont partis avec un neveu du sultan nommé Moulay Idriss. Ils ont avec eux de bons fusils.

Dans quelque temps, le cheikh Ma el Aïnin ou un de ses fils se rendra auprès du sultan pour obtenir de lui les armes et les vivres nécessaires aux troupes et aussi pour renouveler ce qu'il lui a dit l'année dernière, c'est-à-dire que des musulmans se plaignaient des chrétiens (Français).

Ceux-ci, quand ils ont su l'année passée ce que le cheikh avait dit au sultan, ont répondu en disant : « Le pays que nous avons occupé était abandonné et n'appartenait à personne ». Mais les autres puissances donnèrent tort aux Français qui dirent au sultan que s'il prouvait que le pays lui appartenait, les Français le quitteraient.

Le sultan a comme amis, depuis l'année dernière (1323), les Allemands qui sont très puissants. Avant cette nation, il avait les Anglais qui étaient les amis de son père.

En effet, l'habitude au Maroc est que l'empereur charge toujours une nation puissante de ses affaires, afin qu'elle le soutienne contre les autres. Ce n'est pas parce qu'il a besoin d'aide pour faire la guerre sainte, mais c'est une simple habitude et la nation qu'il prend comme amie le tient au courant de ce que les ennemis peuvent faire ou dire. Les Allemands ont rendu de grands services au sultan, ils ont augmenté les revenus de son pays en créant des droits qu'il doit percevoir sur les marchandises dans les escales. En plus de cela, les gens du pays musulman, chrétiens ou juifs, doivent lui payer une certaine somme d'argent tous les ans.

Ils lui ont également dit que, s'il était prouvé qu'il était maître du pays contesté, ils se chargeaient eux-mêmes de l'affaire si les Français ne voulaient pas l'abandonner.

Toutes les puissances ont approuvé cela dans des discours prononcés par leurs représentants. La première qui avait parlé était l'Espagne et la dernière la France.

C'était pour appuyer les prétentions du sultan que nous avions fait venir les délégués des tribus cités plus haut et qui firent leur soumission à cheikh Ma el Aïnin et au Makhzen; du reste, ces tribus ont déclaré qu'elles étaient des sujets marocains et qu'elles avaient trouvé dans des livres que Moulay Ismaïl était descendu jusqu'à Saint-Louis, limite de ses Etats dans le Sud.

Si nous ne vous avions pas écrit comme à tous les musulmans ce que nous savions, c'est que ce n'était pas nécessaire.

Je vous engage donc à vous rendre vous-même auprès du khalifa quand il sera dans l'Adrar, ou à lui envoyer quelqu'un à votre place et lui écrire en même temps.

Il ne faut rien négliger au sujet des chrétiens, tout faire contre eux, afin que Dieu les repousse, car le mal qu'ils font est grand et ils sont eux-mêmes aussi dangereux que le poison. Quand ils rentrent dans un pays, ils font disparaître la religion, puis ils tuent tous les chefs, prennent les biens des gens et n'y laissent que les femmes et les enfants.

Un homme intelligent ne doit pas faire comme un lapin qui, tout en ayant les yeux ouverts, se laisse tuer par le chasseur.

Il faut faire la guerre sainte.

Les musulmans sont forts par leur religion et les infidèles faibles par la leur.

Guenoun, commentateur de Rahami sur les paroles de Mohammed, dit dans son livre : les musulmans ne seront jamais vaincus par les infidèles quand bien même ces derniers auraient une armée qui peut remplir le monde.

Votre ami cheikh Mohamed el Amejad ben Alam.

Le 13 décembre 1905, l'administrateur du cercle de Kayes avait envoyé la dépêche suivante :

Kayes, le 13 décembre 1905.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants qui viennent de m'être rapportés par Hamet Saloum, chef des Maures sédentaires établis dans le cercle de Kayes.

Un fils du cheikh Ma el Aïnin viendrait de rendre visite aux chefs maures les plus importants, porteur d'une communication écrite par ce cheikh, au nom du sultan Abd el Aziz, dont il est, paraît-il, un conseiller des plus écoutés.

Aux termes de cette communication, le sultan du Maroc aurait informé ses correspondants que, n'ayant pu obtenir du gouvernement français qu'il renonce à installer des postes en pays musulmans, et notamment sur le territoire de la Mauritanie, il les engageait à se révolter contre les Français, et qu'il était prêt à leur envoyer des troupes pour les aider dans cette œuvre.

La lettre d'Abd el Aziz aurait été remise aux cinq chefs maures dont les noms suivent :

. . . . . .

Le 16 octobre 1906, le gouverneur général transmet le rapport suivant du commissaire par intérim en Mauritanie :

Saint-Louis, le 10 août 1906.

En octobre 1905, Hassana, fils du cheikh Ma el Aïnin, aurait, au nom du sultan du Maroc, seul maître des pays maures, manifesté sa surprise d'apprendre que les Français occupent des régions qui, depuis de longues années, auraient fait acte de vassalité vis-à-vis du Maroc.

Il aurait annoncé que le sultan du Maroc allait revendiquer ces droits auprès des blancs qui évacueraient le pays dès qu'on leur aurait fourni la preuve de suzeraineté du sultan, et cette preuve serait facile à faire, puisque Ali Chandora (ancêtre de la famille dirigeante du Trarza Oulad Ahmet ben Dalman) possédait un cachet remis par l'émir des croyants.

En conséquence, le sultan aurait constitué une mission actuellement chez moi, composée de son cousin, d'un cadi et d'un secrétaire, qui aurait pour but de recevoir la soumission des tribus, de distribuer des cadeaux, des armes et des munitions.

Quelques mois plus tard, en janvier, le cheikh Ma el Aïnin annonçait l'arrivée du cousin du sultan chargé de régler les intérêts des musulmans en terre d'Islam. Il déclarait qu'il était porteur de « plusieurs écrits revêtus du cachet de son maître et destinés à être distribués à ceux qui seront désignés par cheikh Ma el Aïnin pour être nommés chefs ».

En juin, nous apprenons qu'un khalifa, du nom de Moulai Abdallah, a pénétré dans l'Adrar, escorté de vingt soldats du Maroc et suivi de marchands qui vendent des munitions et des fusils à tir rapide. Il aurait commencé son œuvre administrative en percevant l'impôt, sous la promesse de créer un « bit el mal » (trésor public pour faire échec aux frais d'une guerre contre les infidèles.

Il devait fortifier Atar, occuper Rachid et ordonner aux Français l'évacuation de Tidjikja : quelque temps après, on apprenait que sa mission plutôt diplomatique avait pour but d'inviter, au nom du sultan, les chrétiens à quitter les territoires de la Mauritanie. En cas de refus de leur part, il devait en référer à son maître. A côté de ces interprétations parfois fantaisistes, des faits d'une certaine gravité avaient lieu : l'importation dans l'Adrar de fusils à tir rapide et de munitions provenant du cap Juby ; le taux des échanges était le suivant : 4 chameaux pour un fusil, une chamelle pleine pour 45 cartouches.

En juillet, le bruit court que le délégué du sultan se nomme Moulay Idriss, et qu'il a l'intention de prêcher la guerre sainte; il a pu grouper autour de lui la plupart des tribus de l'Adrar et les Oulad-Bou-Sba.

Enfin un télégramme de Tidjikja, parvenu à Saint-Louis dans les premiers jours d'août, nous donne sur cet homme des renseignements très précis : il se nommerait Moulay Idriss Ould Moulay Abderrahman et se dirait oncle du sultan. Signalement : taille un peu au-dessus de la moyenne, forte corpulence, 60 ans, barbe, cheveux blancs, canine gauche cassée à la mâchoire supérieure ; il viendrait de Bou-Tarfaya, dans les environs du cap Juby, où il exerçait les fonctions de caïd; il aurait avec lui une garde de 12 Marocains et de 12 Talibés du cheikh Ma el Aïnin.

Après avoir résidé quelque temps à Atar, il se serait transporté à Chinghetti, qu'il aurait quitté pour se rendre à Oudjeft; il serait porteur de lettres du sultan qui nous signifieraient de quitter le Tagant; si nous refusions d'obéir à cette injonction, il en référerait à son maître; en attendant, il reçoit des cadeaux et touche le Zekkat.

De tous les renseignements qui précèdent, il résulte que ce Moulay Idriss, envoyé du sultan ou de cheikh Ma el Aïnin, essaie, par ses paroles et ses lettres, de combattre notre influence non seulement dans l'Adrar, mais encore sur les populations de la Mauritanie, et qu'il favorise l'accès de l'Adrar à des caisses de fusils à tir rapide et de munitions, objets fournis soit par le Maroc, soit par les puissances européennes qui commercent avec le cap Juby et l'Oued-Noun.

Il serait donc urgent que des dispositions fussent prises pour couper court à ces menées et à l'importation dans l'Adrar d'armes et munitions qui pourraient nous causer dans l'avenir de sérieux dangers.

En communiquant ce rapport au ministre des Affaires étrangères, M. Leygues, ministre des Colonies, demande que des mesures soient prises pour mettre fin à l'introduction des armes par le Cap Juby et ajoute cette phrase que les attaques récentes contre nos colonnes ont rendue prophétique :

S'il n'était mis fin à ce commerce d'armes, les pillards du désert et les adversaires de notre pénétration se trouveraient dangereusement armés contre nous, au grand préjudice non seulement de notre propre influence, mais aussi de l'œuvre de civilisation générale que notre situation spéciale dans cette partie de l'Afrique nous impose le devoir de poursuivre avec énergie.

Le 9 novembre 1906, nouveau rapport de l'Afrique Occidentale que M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, transmet en constatant une fois de plus les influences musulmanes dont le point d'appui serait au Maroc :

Gorée le 9 novembre 1906.

Je vous avais déjà signalé la présence chez les Idouaïch d'un fils de cheikh Ma el Aïnin, nommé Hassana, qui distribuait des armes et des munitions. Depuis lors cette agitation est devenue plus active.

L'agent principal est un nommé Moulay Idriss Ould Moulay Adderrahman Ould Moulay Souleyman, parent du sultan du Maroc et se disant envoyé par lui.

Les renseignements le représentent comme s'étant introduit dans l'Adrar sous la recommandation de cheikh Ma el Aïnin, dont un des fils, Hassana, l'accompagne ; on le trouve à Oudjeft, à Chinghetti, percevant le zekkat, distribuant des armes et des munitions provenant du cap Juby et du Seguiet-el-Hamra. Mais, bientôt, il étend sa propagande aux tribus soumises à notre influence. Moulay Idriss annonçait qu'il venait gouverner le pays, et revendiquer au nom du sultan la propriété du sol jusqu'au fleuve.

Au commencement de septembre 1906, le commissaire du gouvernement général en Mauritanie me faisait connaître que, des informations qu'il recevait, il ressortait que Sidi Moktar, chef des Ahel-Sidi-Mohammed, servirait d'intermédiaire entre les agents marocains et les tribus maures et se déclarerait ouvertement notre ennemi. Il se disposerait même à marcher contre nous après l'hivernage, et solliciterait dans ce but le concours des Tadjakant. La région de Kiffa était le centre de rassemblement de ces groupements hostiles.

D'autre part, le chérif Moulay Idriss réunissait autour de lui 500 guerriers, dont 100 habitants du Hodh Lacheal et Mechdouf.

Je vous ai rendu compte de ces faits, en même temps que j'invitais le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger et le commissaire du gouvernement général de Mauritanie à redoubler de surveillance et à prendre les mesures nécessaires pour mettre nos postes à l'abri d'un coup de main.

Ces recommandations étaient malheureusement trop justifiées. Le capitaine Tissot, commandant le poste de Tidjikdja, faisait connaître, par télégramme arrivé à Saint-Louis le 26 octobre, qu'il avait reçu de Moulay Idriss une lettre lui enjoignant de quitter le Tagant. Le chérif se trouvait à ce moment à El-Aïn-Kachala, à deux jours au Nord d'Acharim. Il avait avec lui les Idouaïch, 50 Ould-Bou-Sba, des Mechdouf, des Lachlal et aussi un petit nombre des dissidents provenant des cercles du Trarza et du Brakna. Le capitaine Tissot estima qu'il était avantageux de rejeter le chérif hors du Tagant avant qu'il eût reçu les renforts qu'il attendait de l'Adrar, et il envoya contre lui deux sections de 30 tirailleurs, commandées chacune par un lieutenant (lieutenants Andrieux et de Franssu) et comprenant deux sergents européens (sergents Fleurette et Philipp). Le capitaine Tissot croyait amener Moulay Idriss à se soumettre ou à retourner dans l'Adrar. Mais les renseignements qui lui parvinrent après le départ de la reconnaissance lui montrèrent que les bandes du chérif étaient nombreuses et bien armées; la reconnaissance, en raison de son faible effectif, pouvait être battue et d'autre part le poste, que Moulay Idriss annonçait l'intention d'attaquer, avait besoin de toute sa garnison pour se défendre. Le capitaine Tissot prescrivit donc au détachement de rejoindre Tidjikdja, et c'est au cours de ce mouvement qu'il rencontra le chérif, à Niémélane, à 25 kilomètres au Sud-Ouest de Tidjikdja. Il fut assailli par 900 guerriers, en grand nombre montés, et dont 200 étaient armés de fusils à tir rapide. Le combat dura de 8 heures à 11 heures du matin; le détachement dut battre en retraite sur Tidjikdja, constamment harcelé par l'ennemi. Le premier télégramme reçu, et que je vous ai transmis le 30 novembre était incomplet et annonçait des pertes supérieures à celles subies dans la réalité, et cependant très élevées. Les 4 Européens ont été tués et leurs corps ont malheureusement dû être laissés à l'ennemi, les animaux ayant été tués ou enlevés; 15 indigènes ont disparu, les autres, parmi lesquels 33 blessés, sont rentrés au poste. Quelques armes et très peu de cartouches sont restées entre les mains de l'ennemi. Les Maures, de leur côté, auraient perdu 150 hommes dont 3 chefs et 5 des fils de Bakar, chef des Idouaïch.

Le capitaine Tissot reste donc dans le poste avec une garnison affaiblie ne comprenant que 65 hommes valides et n'ayant plus, comme cadres, qu'un sergent et un fourrier; il faut y ajouter, comme élément européen, un commis des affaires indigènes. Autour du poste, le nombre des Maures augmente, le succès du chérif et l'espoir du pillage ralliant autour de lui beaucoup d'habitants.

MERLIN.

Au début de 1907, nouvelle insistance de M. Milliès-Lacroix auprès du ministre des Affaires étrangères :

Paris, le 7 janvier 1907.

Par câblogramme du 2 janvier courant, M. le gouverneur général *p. i.* de l'Afrique Occidentale Française a transmis à mon département divers renseignements qui viennent de lui parvenir et d'après lesquels Ould Aïda, émir de l'Adrar, serait parti du Tagant avec 300 chameaux porteurs, se rendant au cap Juby pour y chercher les armes et les munitions envoyées par le sultan du Maroc.

Me référant à mes précédentes communications relatives à l'action du gouvernement chérifien dans nos possessions de l'Ouest africain, j'ai l'honneur de vous signaler tout particulièrement ces informations qui démontrent une fois de plus combien serait nécessaire une intervention efficace auprès du sultan du Maroc.

MILLIÈS-LACROIX.

M. Regnault écrit le 8 janvier 1907 à M. Pichon :

Tanger, le 8 janvier 1907.

Je n'ai pas manqué de signaler à notre consul à Fez les faits mentionnés dans les dépêches de Votre Excellence, relatives à la responsabilité du Makhzen dans les événements de Mauritanie, et j'ai invité M. Gaillard à protester énergiquement auprès du gouvernement marocain contre une complicité inadmissible avec nos adversaires dans le Sud. Je l'ai prié de provoquer de la part de Ben Sliman une répudiation formelle des relations du Makhzen avec des agitateurs hostiles à notre influence dans les régions qui nous sont reconnues par les traités.

REGNAULT.

Voici le résultat de cette démarche :

Tanger, le 24 janvier 1907.

Notre consul à Fez, à qui j'avais prescrit de protester auprès du ministre chérifien des Affaires étrangères contre l'usage fait du nom du sultan dans l'Adrar et dans la Mauritanie, vient de m'envoyer, à la suite de la conversation qu'il a eue avec Ben Sliman, une lettre dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint copie à Votre Excellence. Cette lettre établit la responsabilité du Makhzen dans les récents événements de l'Afrique Occidentale. Il convient sans doute d'attendre la réponse officielle qu'il fera à la plainte formelle qui a été portée contre lui, mais il est probable qu'elle sera conforme aux indications fournies dans les conclusions du rapport de M. Gaillard.

La leçon infligée à Moulay Idriss par M. le colonel Michard devrait être cependant de nature à donner à réfléchir au gouvernement chérifien. J'ignore si une action combinée de nos troupes sahariennes et de nos forces de l'Afrique occidentale est possible au point de vue militaire, mais il serait à désirer, après l'accès de fanatisme et d'hostilité manifesté contre la France par le marabout et le Makhzen, qu'un exemple fût donné de nos moyens de répression et qu'on ne laissât pas grandir dans la région l'influence de Ma el Aïnin et des agents du sultan. Une lettre de notre consul à Mogador indique que le cheikh doit recevoir des canons offerts en cadeau par Abd el Aziz pour nous combattre.

REGNAULT.

Fez, le 19 janvier 1907.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos lettres du 2 et du 8 de ce mois, relatives à la responsabilité du Makhzen dans les événements de l'Adrar et de la Mauritanie.

J'avais, au commencement de la semaine, abordé ce sujet avec Si Abd el Kerim ben Sliman. Très occupé alors par les événements du Fahs, il remit notre entretien à hier, « car nous arrivons, me dit-il, à une question grave et sur laquelle il convient que nous puissions causer à notre aise ». Je viens d'avoir, en effet, une très longue conversation avec lui. Il m'a demandé de lui exposer en détail le contenu de vos lettres précitées. Conformément à vos instructions, je lui ai aussi traduit oralement la lettre du cheikh Amejad au cheikh Sidia. Si Dris Elboukili, présent à notre entretien, prit note de mes informations ainsi que de la lettre du cheikh Amejad.

Avant de donner connaissance à Si Abd el Kerim de ce document, qui détermine bien le rôle joué par Ma el Aïnin et le chérif Moulay Idriss, je l'ai interrogé sur la personnalité de ce dernier et l'objet de sa mission. Voici les informations qu'il m'a spontanément fournies :

« Il y a une année et demie environ, les tribus de la l'Adrar et du Chenguit avaient envoyé à Fez des délégués accompagnés du fils de Ma el Aïnin pour se plaindre de ce que les autorités françaises au Sénégal s'emparaient de leurs territoires. Ces régions, cependant, n'avaient jamais fait partie du Sénégal. Dans des temps très anciens, elles avaient été conquises par des sultans du Maroc, et, à l'heure actuelle, la Khotba est encore dite au nom du souverain du Maghreb dans les mosquées. Dans ces conditions, Moulay Abd el Aziz ne pouvait se désintéresser du sort de ces musulmans placés sous son autorité spirituelle. Il chargea alors un chérif de sa famille, Moulay Idriss, de partir avec le fils de Ma el Aïnin pour Tarfaya (cap Juby) où les Oumana de Mogador avaient l'ordre de

les ravitailler par voie de mer. Moulay Idriss devait examiner la situation et voir si les régions qui nous occupent font partie du Sénégal ou reconnaissent, au contraire, l'autorité chérifienne. Dans le cas où telle serait sa conclusion, il ne devait pas, bien entendu, déclarer la guerre sainte, cette folie n'est jamais venue à l'esprit d'aucun membre du Makhzen, mais fournir à la cour de Fez les renseignements nécessaires. Le sultan serait alors mis à même de pouvoir entamer avec le gouvernement français, dans des formes courtoises, des négociations ayant pour but la délimitation des zones respectives d'influence. »

Si Abd el Kerim ben Sliman m'a fait observer avec insistance qu'il ne me donnait ces explications qu'à titre tout à fait personnel et privé, et sans engager la responsabilité du Makhzen; ce n'est qu'après avoir soumis au sultan les faits que je lui ai exposés qu'il me fera connaître la réponse officielle du gouvernement chérifien. Il me paraît, d'ailleurs, hors de doute que le Makhzen ne désavouera ni Ma el Aïnin ni Moulay Idriss, tout en déclinant toute responsabilité directe dans les résultats de l'agitation religieuse qui est la conséquence de leurs agissements.

GAILLARD.

Surviennent l'affaire Mauchamp et l'action résolue de notre gouvernement, M. Regnault annonce les mesures décisives (occupation d'Oujda), à Ben-Sliman, en insistant ainsi sur la Mauritanie :

Sur un autre point des possessions françaises, dans la Mauritanie et l'Adrar, l'action du Makhzen a suscité de graves hostilités dans lesquelles des soldats français ont trouvé la mort. Le chérif Moulay Idriss, agent du Makhzen dans ces régions et chargé de mission par lui, ainsi que vous l'avez reconnu, devra être officiellement désavoué par des lettres chérifiennes, concertées avec ma légation, et rappelé, afin qu'il ne continue pas, au nom de Sa Majesté, à soulever des rébellions armées contre les Français.

En outre, des mesures sévères seront prises, pour réprimer la contrebande de guerre que le Makhzen entretient sur les confins, et les envois qu'il fait adresser subrepticement au cheikh Ma el Aïnin. Le Makhzen n'ignore pas que ces armes et munitions sont employées contre nos troupes.

Réponse du Makhzen.

Tanger, le 28 mars 1907.

Notre consul à Fez, auquel j'avais prescrit, à différentes reprises, de demander au Makhzen qu'il désavouât formellement l'usage fait au nom du sultan par Moulay Idriss et par Ma el Aïnin, n'avait jusqu'ici obtenu de Ben Sliman d'autre réponse que celle-ci : « Le Conseil des vizirs s'en occupe ». Dans ces conditions, j'avais adressé à M. Gaillard, le 13 mars, une lettre destinée au ministre des Affaires étrangères chérifien, dans laquelle je renouvelais en termes très énergiques ma protestation, exigeant de recevoir de lui une réponse écrite.

M. Gaillard vient de me faire connaître qu'il a remis ma lettre à Ben-Silman et que celui-ci a déclaré qu'il la transmettrait au Conseil des vizirs. Sur les instances de notre agent qui lui signalait le danger que courrait le Makhzen en s'exposant à des représailles de notre part, le ministre chérifien a affecté de déplorer l'attitude de ses collègues à notre égard. D'après Ben Sliman, « ils ne conçoivent pas que la reconnaissance de la souveraineté du sultan et de l'intégrité de ses Etats ne confère pas au gouvernement chérifien une immunité à l'abri de laquelle il puisse vivre insoucieux de ses devoirs internationaux ».

Ainsi que je l'ai déjà fait connaître à Votre Excellence, la force seule nous permettra d'obtenir raison de l'inertie voulue du Makhzen. Les décisions énergiques de Votre Excellence nous permettront de régler, en même temps que nos autres réclamations, nos revendications sahariennes.

REGNAULT.

Le *Livre Jaune* enregistre ensuite deux envois d'armes et munitions par le Makhzen à Ma-el-Aïnin, l'une de Larache, le 11 février 1907, par le vapeur allemand *Faro*, de la Compagnie Oldenburg; l'autre de Mogador, le 22 avril, par le bateau allemand *Mogador*. Aussitôt, M. Pichon écrit à notre représentant à Madrid :

Paris, le 23 avril 1907.

Le dernier envoi d'armes fait par le Makhzen au cheikh Ma el Aïnin nous montre que nous ne devons compter que sur notre action propre pour prévenir des actes de ce genre. Je vous prie de faire connaître au gouvernement espagnol que je juge nécessaire d'envoyer un bâtiment de guerre français au cap Juby pour y surveiller les débarquements d'armes qui s'opéreraient sous pavillon étranger et empêcher les opérations de cette nature effectuées sous pavillon marocain. Il s'agit là d'une mesure temporaire. Voulant agir en complet accord avec l'Espagne dans cette région, nous lui demandons d'envoyer un bateau de guerre qui stationnera au cap Juby à côté du nôtre et qui interdira l'accès de ce point aux navires espagnols chargés d'armes et de munitions. Des instructions identiques pourraient être données aux deux commandants. Cette action concertée affirmerait la solidarité de nos intérêts et mettrait fin à un trafic qu'il nous est impossible de tolérer plus longtemps.

PICHON.

Le 1er mai, la France et l'Espagne envoient d'accord deux croiseurs pour stationner au Cap Juby et contribuer à l'application des prescriptions du chapitre 11 de l'Acte d'Algésiras. La dernière dépêche du *Livre Jaune* relative à cette affaire est adressée au ministère par notre représentant à Tanger :

Tanger, le 18 juillet 1907.

Notre consul à Mogador vient de me faire connaître que Ma el Aïnin aurait récemment envoyé au cap Juby une caravane de 500 chameaux pour prendre livraison des armes arrivées à son adresse. Cette caravane a été attaquée par les gens du cheikh Dahman, aidés des tribus Aït-Youssi-Alli, Zergniyne et Aït-Lahssen, et secondés par le caïd de Tarfaya, qui obéissait en cela à un ordre exprès du sultan. Tous les chameaux furent capturés, six hommes furent tués et un grand nombre furent blessés. Les gens de Ma el Aïnin se seraient retirés en désordre.

D'après des nouvelles empruntées à la même source, Moulay Idriss serait également venu à Tarfaya, mais, ne se sentant pas en sûreté, il aurait rejoint son complice. Celui-ci lui aurait témoigné l'intention d'aller auprès du sultan; il aurait désavoué l'agression commise par ses partisans et aurait annoncé qu'il allait se rendre prochainement à Tarfaya « pour y faire le nécessaire ». L'attitude hostile des tribus l'obligera vraisemblablement à se rendre directement à Fez sans tenter un nouveau coup de force dont l'échec ruinerait irrémédiablement son prestige très diminué.

Les nouvelles qui arrivent du Sud montrent donc la sincérité des promesses qui nous ont été faites par le sultan. Le Makhzen a affrété un navire espagnol pour aller chercher à Tarfaya les armes et les munitions qui avaient été envoyées à Ma el Aïnin.

SAINT-AULAIRE.

Le *Livre Jaune* de 1907-1908 (IV) ne contient aucun document sur la Mauritanie. On semble donc admettre que l'intervention du Maroc a pris fin par les événements que nous venons de citer et que la question mauritanienne a momentanément cessé d'être une question marocaine.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LA MISSION DUCHESNE-FOURNET
EN ÉTHIOPIE

L'histoire de l'exploration française en Ethiopie est à faire. En voici un très bon élément. Les amis de Jean Duchesne-Fournet viennent de publier les résultats de la mission accomplie en 1901-1903 en Ethiopie par cet explorateur dont la mort a brisé, à l'âge de vingt-huit ans, une carrière coloniale si brillamment ouverte. Quel beau livre nous aurait donné ce jeune homme si cultivé et dont les facultés d'observation s'étaient déjà affirmées dans un intéressant travail sur la *Main-d'œuvre dans les Guyanes !*

Des mains pieuses ont recueilli les notes de voyage du chef de la mission et, en y joignant les travaux de ses collaborateurs, en ont dressé deux volumes édités avec un grand luxe, et un atlas, qui apportent une contribution précieuse à notre bibliothèque éthiopienne.

Le voyage de M. Jean Duchesne-Fournet est très clairement résumé par M. Ed. Anthoine dans la préface très émue qu'il a donnée à la publication. Il a consisté dans l'étude de la route des Gourgouras et de l'Assabot, que n'avait encore suivie aucune mission scientifique européenne et qui, entre la route montagneuse des plateaux du Harrari et du Tchertcher et la route plate mais dangereuse du désert Dankali, conduit à Addis-Abeba par une voie plus courte que celle du haut, plus sûre que celle du bas; dans la traversée, par des chemins en partie nouveaux, des plateaux du Choa et du Godjam jusqu'au Tana; dans l'examen de l'état social actuel des populations riveraines de ce lac, particulièrement décimées il y a si peu d'années encore par les bandes fanatiques du khalife Abdullah : et enfin, dans la visite, en la compagnie de l'ingénieur Comboul, aujourd'hui décédé, lui aussi, du district minier

AU BORD DU NIL BLEU

encore à peine connu du Ouallaga. M. Duchesne-Fournet avait avec lui le lieutenant Collat dont les lecteurs du Bulletin connaissent bien les travaux, le lieutenant Lahure, le sergent-major Fontenaud et MM. Arsandaux et les Drs Moreau et Goffin.

C'est M. Henri Froidevaux qui a retracé le détail de la mission. Il l'a fait avec sa conscience habituelle et d'une plume alerte qui a su donner au récit le caractère pittoresque et vivant. Il a utilisé les notes trouvées dans les papiers de M. Duchesne-Fournet ainsi que les notes de ses collaborateurs. Les lecteurs y verront avec plaisir une description très animée de l'expédition dont l'itinéraire va de Djibouti à Addis-Abeba par la route de l'Assabot, et comprend ensuite deux levés particulièrement intéressants, celui du lac Tana et un levé de Addis-Abeba à Nedjo au centre de la région du Ouallaga, où l'ingénieur Comboul exploitait alors des mines. La mission a étudié à fond ce lac Tana dont les Anglais avaient voulu capter l'eau par un gigantesque réservoir destiné à régulariser le débit du Nil, et, au milieu de difficultés que le récit de M. Froidevaux a su très bien évoquer, elle a fait le tour de ce lac et particulièrement examiné l'issue de l'Abbaï ou Nil bleu.

Voici d'ailleurs d'après M. Froidevaux, l'importance des résultats acquis :

Topographie et géographie. — Jean Duchesne-Fournet et ses compagnons ont parcouru d'Ourso à Koetchinoa une route nouvelle, celle des Gourgouras et de l'Assabot; puis ils ont, d'Addis-Abeba au lac Tana, à travers le Godjam,

PORTRAIT DE JEAN DUCHESNE-FOURNET, PAR UN ARTISTE ABYSSIN

suivi à l'aller et au retour deux itinéraires différents, qu'ils ons partiellement doublés et qui leur ont permis de visiter des payt sur lesquels on manquait encore de renseignements précis; enfin ils ont exécuté par terre le tour complet du lac Tana.

Chaque jour, très régulièrement, durant tout le cours du

SCEAU DE L'EMPEREUR MENELIK

voyage, le second de la mission, le lieutenant Collat, chargé de l'exécution des travaux topographiques, a fait le levé de l'itinéraire à l'aide de la boussole métallique Peigné et du baromètre holostérique altimétrique compensé, gradué jusqu'à 4.400 mètres. Il a exécuté en outre à la planchette, entre Gueldeïssa et Addis-Abeba, du sommet des hauteurs les plus proches de la route suivie, une série de tours d'horizon qui lui ont permis de donner plus et mieux que la seule ligne de l'itinéraire de la mission Duchesne-Fournet. Mais il n'a malheureusement pas pu, faute de temps, mener jusqu'à complet achèvement les opérations que, le 28 avril 1902, il avait commencé d'exécuter dans une île du lac Tana, Abbagrimma, avec la collaboration du sergent-major Fontenaud et de Louis Lahure, pour la mesure d'une base.

Cette circonstance n'a pas été la seule dans laquelle les deux membres de la mission dont on vient de lire les noms ont prêté leur concours au lieutenant Collat. On doit en outre à Louis Lahure le levé à la boussole de ses itinéraires entre Achfa et Bahr-Dar par Densa et de Tchenkar jusqu'au petit village d'Ambassa, situé à l'extrémité de la péninsule de Gorgora.

La majeure partie de ces itinéraires se trouve, avec les tours d'horizon, reproduite dans les planches de l'*Atlas* dessiné par H. Hutin pour faire suite à cet ouvrage; et tous sont résumés dans les cartes qui accompagnent la relation du voyage de Jean Duchesne Fournet en Abyssinie.

Un simple coup d'œil jeté sur ces cartes permet de se rendre compte de l'œuvre géographique de la mission. Par elle a été amorcée, au début de l'année 1902, cette étude du pays compris entre la route du Tchertcher et la route du désert, que n'avait encore traversé aucune mission scientifique européenne, et que le lieutenant Collat, le collaborateur de Jean Duchesne-Fournet, est retourné poursuivre et compléter au milieu de 1906 (1). Par elle a été traversé à plusieurs reprises et en des points différents le massif considérable du Tchoké, soit à son extrémité septentrionale

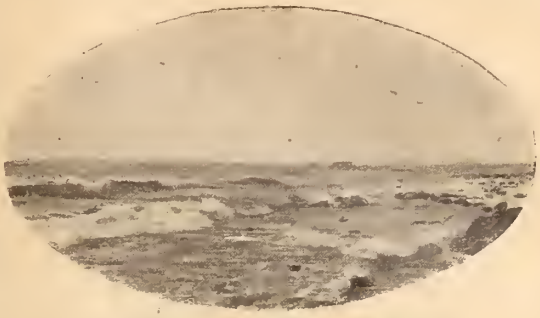

LES VAGUES DU LAC TANA A KOUERATA

(par Louis Lahure et par le Dr Goffin, puis par Jean Duchesne lui-même en compagnie du docteur), soit en plein cœur et en son point le plus élevé. Par elle encore, les rives du lac Tana ont

MIRADOR POUR LES GARDIENS DES CHAMPS DE MIL
(RIVE OCCIDENTALE DU TANA)

été étudiées avec soin, de telle sorte que, avant même leur reconnaissance par M. C.-E. Dupuis, l'expédition française pouvait signaler l'insuffisance de la représentation de quelques-unes de leurs parties (surtout de la côte septentrionale, celle du Dembya) sur la carte publiée quelques années auparavant par

JEAN DUCHESNE-FOURNET A ADDIS-ABEBA

(1) Cette mission du lieutenant Collat avait été organisée par la Société de Géographie commerciale de Paris et par le Comité de

l'état-major italien. En traversant entre les gorges profondes de la Douber et de la Mougher, par un itinéraire nouveau, le Routtaï et le Metcha, la mission Duchesne-Fournet a enfin constaté que ces pays constituent, non pas une région uniforme, mais deux plateaux différents couverts eux-mêmes d'ondulations dissemblables et séparés par les affluents des deux grands tributaires gauches de l'Abbaï. Entre ces plateaux, vers le point que la carte d'Afrique de l'état-major français appelle Bet-Biret en le faisant suivre d'un point d'interrogation, un seuil très peu accentué, haut d'une cinquantaine de mètres au plus, tient lieu, au fond d'une gorge profonde, de ligne de faîte entre les territoires drainés par la Mougher et ceux qui sont tributaires de la Gouder ou Douber.

LE RAS MANGASCHIA ENVOIE UNE TROUPE POUR RENDRE LES HONNEURS A LA MISSION

Géologie et minéralogie. — Tels sont les résultats géographiques et topographiques de la mission Duchesne-Fournet. Malgré le désir de son chef, aucun registre d'observations météorologiques n'a été tenu en cours de route, et il convient de le regretter. Que de constatations intéressantes, en effet, il eût été possible de faire sur les hauts plateaux de l'Ethiopie, l'exemple d'Antoine d'Abbadie est là pour le prouver, et c'est ce dont témoignent différentes mentions faites çà et là dans leur journal de route respectif, tantôt par le lieutenant Collat, tantôt par Louis Lahure. Du moins un certain nombre d'observations scientifiques ont-elles été exécutées dans la première partie de la route par MM. H. Arsandaux et le Dr Moreau, puis par le Dr Goffin dans les pays du Choa et du Godjam et sur es rives du lac Tana.

GUERRIERS GOURGOURAS

Autour de Djibouti, et entre cette ville et Addis-Abeba sur la route des Gourgouras et de l'Assabot et sur celle du Tchertcher, M. Arsandaux a recueilli la majeure partie des documents dont il s'est servi pour la rédaction de sa thèse de doctorat. C'est alors qu'il a constaté, à côté du développement considérable des roches basaltiques dans les pays dankali et issa-somali, ainsi que sur les bords des plateaux limitant ces territoires au Sud et au Sud-Est, l'énorme extension des roches volcaniques alcalines dans la région qu'il avait visitée, et la nature spéciale du groupe pétrographique constitué par l'ensemble de ces roches, dont il a fait à son retour en France une étude minéralogique et chimique très serrée. Au point de vue stratigraphique, il a pu reconnaître quelle était la succession des venues éruptives des différentes sortes de roches étudiées par lui, venues dont l'âge maximum est approximativement indiqué par l'ensemble des fossiles récoltés dans les calcaires reconnus au cours de l'itinéraire.

Zoologie. — L'obligation où se trouva M. Arsandaux, après l'arrivée de la mission à Addis-Abeba, de rentrer en France priva la mission Jean Duchesne-Fournet d'un de ses plus actifs collaborateurs, et d'un spécialiste ès matières géologiques et minéralogiques qu'il fut impossible de remplacer. Aussi les observations dont M. Arsandaux s'était particulièrement chargé furent-elles dès lors abandonnées, de même que l'avaient été, dès le début, les observations botaniques. Par contre, les études zoologiques ne furent pas absolument négligées : le Dr L.-J. Moreau, qui accompagna la mission pendant la première partie du voyage, a publié dans des revues spéciales différentes notes rédigées par lui à l'aide des études qu'il avait faites en cours de route sur les gazelles, sur le spermosciure roux, sur les damans ; son successeur, le Dr Goffin, a recueilli de son côté, pendant l'expédition au lac Tana, quelques trop rares observations sur les hamadryas, les sas, les midakouas et les perdrix (appelées *coques* en abyssin) des environs de Fitché. D'autre part une petite collection d'insectes a été conservée et remise par la famille de Jean Duchesne-Fournet au Muséum d'histoire naturelle ; les collaborateurs de M. le professeur Bouvier, MM. Pierre Lesne, Robert du Buysson et René Courteaux en ont étudié et identifié les individus ; ils y ont trouvé différents spécimens qui manquaient jusqu'à présent aux collections du Laboratoire d'entomologie.

Anthropologie et ethnographie. — Le Dr Goffin s'est attachés à faire des mensurations et des observations anthropologiques aussi nombreuses que possible ; seule, sa qualité de médecin lui a permis de remplir cette partie de sa tâche, et sans ses consultations toujours très suivies, jamais il n'eût pu réunir tous les chiffres qu'il a rapportés. Sur les routes du Choa et du Godjam et sur les rives du Tana, le Dr Goffin est parvenu à effectuer une centaine de mensurations que son éloignement ne lui a pas

l'Afrique Française qui y avait affecté une subvention spécialement versée à cet effet par M. Duchesnes Fournet, père du jeune explorateur, sénateur du Calvados, décédé en 1906. Un rapport provisoire a paru dans le Bulletin de décembre 1906, p. 347.

permis de mettre au net et de coordonner; le Dr R. Verneau, le savant directeur de l'*Anthropologie* et conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, a bien voulu accepter de les étudier à sa place et d'en dégager les conclusions. Le Dr Verneau s'est également chargé de décrire un crâne recueilli par le lieutenant Collat dans le cimetière abyssin de Baltchi, et de le comparer aux crânes similaires que possède le Muséum d'histoire naturelle.

Dans la constitution d'une collection de manuscrits abyssins, Jean Duchesne-Fournet a été plus heureux. De différentes localités du Choa et de l'ancien royaume du Godjam, en particulier de Dabra-Tabor et des îles du Tana, il a rapporté une dizaine de manuscrits dont la plupart ne sont, comme il fallait s'y attendre, que la reproduction de textes déjà connus et faisant partie de la collection d'Antoine d'Abbadie, mais dont l'un cependant — une vie du célèbre ermite Tekla Haïmanote — est un document d'une indéniable valeur. Ainsi s'explique que M. J. Blanchart, d'accord avec M. Joseph Halévy, membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des hautes études, en ait entrepris un examen approfondi et une traduction française.

Etudes économiques — A cet ensemble de documents scientifiques se joignent ces études économiques dont s'était personnellement chargé le chef de la mission. Sans doute il est impossible d'énumérer les sujets si nombreux et si variés sur lesquels Jean Duchesne s'était efforcé de recueillir des renseignements aussi abondants et aussi précis que possible; mais du moins est-il permis de ranger parmi les résultats économiques de la mission l'esquisse comparée des trois routes conduisant de Djibouti à Addis-Abeba et l'étude minutieuse de la plus avantageuse de ces routes, celle des Gourgouras et de l'Assabot. Nous savons aussi que Jean Duchesne-Fournet avait, durant ses séjours à Addis-Abeba, réuni les éléments d'une étude économique d'ensemble sur l'Ethiopie, étude dont il n'a pas eu le loisir d'écrire une ligne; plus tard, pendant le temps qu'il a passé en Abyssinie auprès de M. Lagarde, le lieutenant Collat en a reconstitué les différentes parties avec un très grand soin. Personne, malheureusement, n'est en mesure de faire un mémoire du même genre sur ce pays du Ouallaga auquel, nous l'avons vu, Jean Duchesne-Fournet portait un si vif intérêt, et des ressources duquel il avait, avec l'aide de Comboul, entrepris une étude particulièrement approfondie.

Photographies. — Au nombre des documents scientifiques rapportés d'Ethiopie par la mission Duchesne-Fournet, il convient de placer enfin une certaine quantité de clichés photographiques exécutés en cours de route par quelques-uns des collaborateurs de Jean Duchesne, M. H. Arsandaux, qui était au départ de Djibouti le grand photographe de la mission, a exécuté toutes les vues panoramiques du désert, du Harari, du Tchertcher et des environs d'Addis-Abeba, et a pris également quelques vues de vérascopes. A M. Louis Lahure, son collaborateur durant toute la première partie de la route, sont dues toutes les photographies relatives aux itinéraires, soit d'Addis-Abeba au Nil Bleu et lac Tana (aller et retour), soit autour du Tana, de même que nombre de vues de vérascopes prises entre la capitale de l'Ethiopie et la côte. Enfin le Dr Moreau a également exécuté quelques clichés. A côté de scènes épisodiques, cette collection de plus de 500 photographies contient un certain nombre de grandes vues panoramiques et aussi des vues stéréoscopiques qui sont de véritables documents géographiques, d'une réelle utilité pour l'étude physique des pays parcourus par la mission. D'autres sont intéressantes au point de vue de la flore, d'autres au point de vue anthropologique et aussi au point de vue ethnographique. Il y a donc là encore, au total, un ensemble d'une incontestable valeur documentaire, et dont on aurait tort de ne pas tenir compte.

ENVIRONS DE BAHAR-DAR

Ainsi, quelque incomplets que puissent être — par suite de la mort du jeune voyageur — les résultats scientifiques obtenus par la mission Jean Duchesne-Fournet, ils sont loin d'être négligeables. Les matériaux de toute nature recueillis par elle en Ethiopie sont de ceux dont on peut tirer parti, de ceux qui permettent de dire qu'une mission a vraiment fait œuvre utile et a contribué, dans la mesure de ses forces, au développement scien-

CÉRÉMONIE A L'ÉGLISE DE ZÉGHIÉ. LA BANNIÈRE REPRÉSENTANT SAINT GEORGES

tifique de nos connaissances sur une partie encore imparfaitement étudiée de notre planète.

Tous ces résultats sont consignés dans les deux volumes qui viennent d'être publiés par MM. Masson et Cie, éditeurs. (Prix, 60 francs avec l'Atlas.)

Le premier, qui a 440 pages, contient l'histoire du voyage par M. Froidevaux, une notice sur l'Ethiopie économique, par le lieutenant Collat, notice dont les lecteurs du Bulletin ont eu la primeur (*Rens. Col.*, novembre et décembre 1905, p. 421 et 491, et juin 1906, p. 189) et une note de M. J. Blanchart sur les manuscrits rapportés d'Abyssinie.

Le second, qui a 356 pages, contient une contribution à l'étude des roches de l'Est africain, par M. Arsandaux, une note sur les coléoptères par M. Lesne, et un rapport très approfondi et très remarquable sur l'anthropologie et l'ethnographie, par le Dr R. Verneau ; en dehors de la partie plus spécialement anthropologique, ce rapport offre un intérêt particulier dans la partie consacrée au vêtement et à la parure, à l'habitation, au genre de vie, aux armes, aux arts, au mariage, à la naissance et à la mort, et aux pratiques religieuses. Il faut reproduire le résumé des conclusions du Dr Verneau :

En résumé, la longue étude à laquelle je viens de me livrer me paraît avoir mis hors de doute les faits suivants :

1° La population actuelle de l'Abyssinie est un amalgame d'éléments ethniques fort différents les uns des autres;

2° Au milieu de ce mélange, on parvient à isoler trois races principales qui ont pris une part très inégale à la formation de la nation :

a) La race amhara, qui est intervenue dans la proportion de 70 à 75 0/0;

b) La race berbère, dont on retrouve les caractères fondamentaux chez 10 à 15 0/0 environ de la population;

c) La race nègre, dont le rôle a été à peu près égal à celui de la race berbère;

3° Ces trois races se sont croisées entre elles de telle sorte que, à l'heure actuelle, les types purs sont relativement rares et que l'immense majorité des individus présente des traces de métissage;

4° Il ne paraît pas s'être formé de types régionaux caractérisés, ce qui s'explique par la mobilité de la population;

5° L'élément fondamental ou amhara n'est pas venu d'Asie; il a dû se développer dans les régions où il vit aujourd'hui;

VUE DU NIL BLEU AU POINT OÙ IL A ÉTÉ TRAVERSÉ PAR LA MISSION LE 10 JUIN 1902

6° L'élément berbère, s'il n'est pas arrivé en ligne droite des pays où il a été signalé de tout temps, a pu venir d'Egypte, car il a existé dans la vallée du Nil dès l'époque des premières dynasties;

7° Quant aux Nègres, ils ont suivi deux routes différentes : les uns (peu dolichocéphales ou mésaticéphales), sont arrivés du Sud, les autres (hyperdolichocéphales) sont venus des régions soudanaises situées à l'Ouest.

N'oublions pas de mentionner une consciencieuse bibliographie abyssine de M. Ch. Régismanset.

Quant à l'Atlas dressé par le lieutenant Collat, il comprend 52 planches donnant le détail de l'itinéraire, des

RIVES NORD-OCCIDENTALES DU TANA

tours d'horizon et croquis ainsi qu'une carte du lac Tana, tous ces documents dressés et dessinés par M. G. Hutin.

Ce que nous n'avons pas dit, c'est la richesse d'illustration de ces volumes qui sont un fort beau monument élevé à la mémoire de Jean Duchesne-Fournet. On a vu par l'analyse que nous venons de donner que la solidité du fond y est alliée à la richesse de la forme dont les photogravures accompagnant cet article et aimablement communiquées par la famille Duchesne-Fournet et par les éditeurs donneut une idée.

LA SITUATION
DE LA
CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Le rapport de 1907. — La *Feuille d'informations* que vient de créer le ministère des Colonies a débuté par la publication d'un rapport d'ensemble sur la situation de la Côte française des Somalis en 1907. Espérons que le rapport de 1908 sortira avec un peu plus de hâte. Les indications de celui de 1907 nous sont déjà fort précieuses et méritent d'être soulignées au moment où cette colonie vient enfin d'être arrachée à l'emprise internationale. Elles complètent l'étude d'ensemble publiée ici même dans le numéro d'avril 1907 (p. 140) par le colonel Péroz (1).

Situation financière. — Le budget de 1907 en règlement a atteint 1.602.000 francs de recettes et 1.331.000 francs de dépenses. Mais il faut déduire des deux côtés le demi-million qui y figure pour la subvention accordée par la loi du 6 avril 1902 à la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. Les recettes sont ainsi ramenées à 1.102.000 francs, dont 115.000 francs de la sub-

(1) Les clichés accompagnant cet article sont extraits, comme les précédents, du livre de M. Duchesne-Fournet.

vention métropolitaine. La colonie fait donc un peu moins d'un million de recettes réelles, provenant pour 24.600 francs des contributions directes (droits sur la valeur locative des propriétés, et sur les cases indigènes, patentes), pour 796.000 francs des contributions diverses (dont 562.400 francs de droits de consommation, 82.700 de droits de sortie, 34.100 francs de droits de contrôle et de surveillance sur les armes et les munitions, et 28.000 francs de droits de quai, etc.), et pour 166.800 francs de divers produits et revenus (postes et télégraphes, enregistrement, amendes et frais de justice, produits de l'hôpital, aliénation de terrains, etc.). Toutes ces recettes ont d'ailleurs dépassé les prévisions : la plus-value a été de plus de 444.000 francs.

Les dépenses, ramenées à 831.000 francs, si on en déduit la subvention à la Compagnie Impériale, consistent en : travaux publics, 312.200 francs; affaires indigènes et police, 141.500 francs; administration, 98.000 francs; services financiers, 67.000 fr.; santé publique, 44.000 fr., etc.

La caisse de réserve de la colonie se trouve portée à 614.100 francs.

Situation économique. — Nous avons déjà fait connaître dans le *Bulletin* (1908, *Rens. Col.*, p. 171), le progrès du commerce de la colonie en 1907. Il a atteint 38.946.600 francs, dépassant de 4 millions 697.000 francs le chiffre de 1906 et de 13.709.000 francs la moyenne quinquennale 1902-1906. La hausse est constante, comme l'indique le tableau suivant :

Années.	Importations.	Exportations.	Totaux.
1903.....	7.530.221	10.450.900	17.981.121
1904.....	10.625.313	15.058.427	25.683.740
1905.....	11.929.941	18.219.004	30.148.945
1906.....	13.976.829	20.272.714	34.249.543
1907.....	15.855.647	23.091.018	38.946.665

Dans le chiffre des *importations*, la France entre pour 3.950.200 francs, avec augmentation des armes et cartouches, farineux, denrées coloniales, sucs et huiles végétaux, boissons, métaux, etc. Il y a eu hausse de 1.695.000 francs par rapport à 1906. Le chiffre d'importations le plus élevé est atteint par Aden (6.530.000 francs avec baisse sur 1906) et ensuite par l'Angleterre (2.857.000 francs). L'Allemagne a porté ses importations à 687.144 francs, en hausse de 382.600 fr., surtout à la suite de l'établissement par la Hamburg Amerika Linie d'une escale à Djibouti pour la ligne de Hambourg au golfe Persique.

Naturellement, la plus grande partie des importations — 9.677.000 francs sur 15.855.000 francs — ne font que transiter pour l'Ethiopie. La France compte pour 2.049.000 francs à ce transit. Le total de ce transit a baissé de 415.000 fr. en 1907. La diminution la plus importante, 1.654.000 fr., porte sur les tissus de coton écru. Elle tient aux fluctuations du thaler, la principale monnaie d'argent du pays, qui ont influencé le marché en ralentissant les transactions commerciales, à la mévente des peaux qui a eu comme conséquence de restreindre l'échange habituel de ce produit avec les tissus de coton écru, le principal article d'importation en Abyssinie tombé à 2.632.000 fr. seulement en 1907.

UNE RUE DE HARRAR

Dans le chiffre des *exportations*, on relève des diminutions sur presque tous les articles, sauf les cafés qui ont augmenté de 2.131.000 fr., les dents d'éléphants qui ont augmenté de 680.000 fr. et le caoutchouc, qui figure pour la première fois à la statistique pour un chiffre de 115.000 francs. L'augmentation sur le café, qui a passé de 3 millions 435.000 en 1906 à 5.566.000 en 1907, tient en partie à l'extension de la culture de cette plante et à une récolte abondante. Elle est due en outre aux facilités de transport au port de Djibouti et aux bénéfices qu'offre son écoulement sur les marchés du globe où le café d'Abyssinie est de plus en plus apprécié. Il va sans dire que tous ces produits expédiés de Djibouti proviennent presque exclusivement de l'Abyssinie.

Navigation. — On n'a compté en 1907 que 218 navires à vapeur et 375.800 tonnes de jauge contre 265 navires et 399.100 tonnes en 1906. La baisse s'est produite surtout entre Djibouti et Aden par suite du fléchissement commercial. La part française est de 146 navires et 278.900 tonnes. Rappelons que les services réguliers français sont les suivants :

Les Messageries maritimes : 1° la ligne de l'océan Indien effectuant deux voyages mensuels tant à l'aller qu'au retour ; 2° celle de l'Extrême-Orient, un voyage mensuel, à l'aller comme au retour.

TERMITIÈRE AUX ENVIRONS DE GUELDEÏSSA

La Havraise péninsulaire, ligne régulière partant du Havre, touchant à Bordeaux et Marseille.

Les Chargeurs-Réunis : Les navires de cette compagnie ne touchent que rarement à Djibouti.

En outre de ces différentes Compagnies il y a celle de l'Afrique orientale dont le vapeur *Binger* effectue un service hebdomadaire entre Djibouti et Aden.

Les Compagnies étrangères sont la Hamburg Amerika Linie (ligne mensuelle), le Bucknall Bros, le F. C. Strick and C°, le Jones Price and C°, la Compagnie russe de navigation à vapeur (Odessa, trimestrielle), la Florio Ruba tino (Gênes, depuis le mois de décembre) et des services anglais d'Aden.

UNE PORTE DE HARRAR

Enfin il faut compter 10 navires de guerre, dont 4 français, et 1.443 boutres avec 12.463 tonnes.

Morbidité et mortalité. — Le rapport est rassurant sur ce point ; il établit à 3,4 0/0 le chiffre de la mortalité pour la population djiboutienne blanche. Grâce à la vigilance des autorités locales on n'a constaté ni endémie ni épidémie. L'infirmerie de Djibouti a vu passer en tout 1.137 malades, dont 35 Européens. L'œuvre d'assistance médicale indigène existe aussi et triomphe peu à peu de la méfiance des indigènes.

Sur cette question le rapport conclut ainsi :

La situation sanitaire de la côte française des Somalis est, somme toute, des plus satisfaisantes. Ni endémie ni épidémie grave ne l'ont atteinte depuis quelques années.

Ici, le soleil est surtout le grand ennemi. Il faut savoir se garder de lui sous peine des plus sérieux mécomptes. Sans parler de l'insolation, qui ne pardonne guère, il faut aussi craindre l'anémie qui s'installe sournoisement et ruine peu à peu tout l'organisme. Aussi nous estimons que le séjour de deux ans, sauf quelques exceptions, est une limite que l'on ne doit guère dépasser, en raison de la rigueur de la saison d'été à peine supportable pour les organismes sains. Sans doute, des installations de plus en plus confortables, des moyens d'existence plus faciles pourront faire plus tard de Djibouti, si son développement se continue, une colonie habitable et saine, mais actuellement, rudimentairement installée et presque à son début, elle justifie à peine le renom de salubrité, auquel elle aurait droit si son développement était plus complet, son installation mieux faite.

Pourtant, si le séjour à la côte des Somalis est à la longue déprimant, il n'en est pas de même du court séjour que font les malades à l'hôpital, où ils peuvent trouver maintenant tout le confort nécessaire à leur prompt rétablissement.

Or il faut bien avouer qu'on ne semble pas tirer de cette situation exceptionnelle de l'hôpital de Djibouti tout le parti utile. Seuls quelques médecins de paquebots nous confient volontiers leurs malades, mais il s'en faut que leur manière de faire soit généralisée.

Il nous paraît tout à fait indiqué de donner d'une façon très précise aux médecins de nos paquebots des instructions mettant en saillie les bénéfices que peuvent tirer leurs malades d'un séjour à Djibouti, où l'hôpital dispose, pour les recevoir, de toutes les ressources désirables.

Une mesure qui semble s'imposer également serait l'obligation pour les affrétés et nos transports de faire escale au retour à Djibouti qui, placée à la porte de la mer Rouge, serait le refuge naturel des malades trop fatigués pour supporter la traversée d'une mer chaude et souvent inclémente. Nos soldats retireraient le bénéfice d'être soignés par des médecins français, dans un hôpital français, au lieu d'être laissés, comme cela leur arrive, dans des ports étrangers de Colombo ou d'Aden.

L'importance de l'hôpital de Djibouti doit aussi être mise en évidence par le fait de sa situation ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, et de même qu'il existe pour la défense militaire de nos colonies des points d'appui militaires, de même, pour la défense sanitaire, il doit exister des points d'appui médicaux. Djibouti en doit revendiquer la fonction ; on ne saurait la lui contester.

Enfin, au point de vue climat, il faut noter une élévation thermique moindre pendant la saison d'été (maxima 39°5, moyenne 30°4, minima 23°5) et une humidité relativement considérable. Il y a dans la colonie deux saisons :

Saison d'été. — De mai à septembre, saison chaude et sèche: vent du nord (K'hamsin) et de sud-ouest, pendant laquelle on a relevé une température moyenne de 33°6 et une hauteur barométrique moyenne de 754.8 de mercure. Total des jours de pluie : 11 journées; hauteur de pluie tombée, 20 mm. 5.

Saison d'hiver. — De septembre à mai, saison fraîche avec vent du nord-est. Température moyenne de 28° et hauteur barométrique moyenne de 765°. Total des jours de pluie : 59 journées. Hauteur de pluie tombée, 37 mm. 9.

Cultures et plantations. — Le rapport dit à ce sujet :

Malgré les très louables efforts, tentés principalement par des colons européens, les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne semblent pas avoir encore acquis assez d'importance pour permettre l'établissement d'une statistique. On ne peut, en effet, considérer qu'il y ait, à proprement parler, d'exploitation agricole dans la colonie, en raison des difficultés sans nombre, provenant tant du climat et du peu d'abondance d'eau que de la saturation saline des terrains, auxquelles se sont heurtés jusqu'à présent ceux qui n'ont pas craint de se livrer à des essais de culture.

Il y a toutefois lieu de constater avec une certaine satisfaction que les plantations de dattiers et de cocotiers, effectuées au cours des années précédentes commencent à donner de très heureux résultats. Les dattiers, particulièrement, importés la plupart par rejets de la côte d'Arabie, semblent devoir constituer dans un avenir prochain une source de production assurée. Sans oser préjuger encore de la possibilité d'une exportation future des fruits de ces palmiers, il n'est pas douteux que les dattes à l'état frais, lorsqu'on pourra les produire en quantité suffisante, trouveront sur place un écoulement certain pour l'alimentation de nos populations indigènes. Un récent dénombrement des palmiers actuellement plantés dans les concessions a permis de constater la présence de près de 20.000 dattiers, dont un dixième environ en état de production, résultat vraiment remarquable quand on se souvient qu'avant l'année 1900 il n'existait que quelques dizaines de ces arbres dans toute l'étendue de la colonie.

Il suffirait pour créer dans les environs immédiats de Djibouti de véritables oasis de palmeraies, d'effectuer quelques forages de puits artésiens, ainsi que des barrages de retenue, afin de rendre plus abondant le débit des nombreuses nappes aquifères qui très vraisemblablement sourdent dans le sous-sol à une profondeur relativement minime. L'initiative privée pourrait entreprendre de tels travaux dont l'utilité ne saurait être contestée.

Par ailleurs, le jardin d'essai de la colonie, qui n'est encore qu'à l'état embryonnaire, a cependant pu mettre à la disposition des colons une certaine quantité de noix de coco germées qui ont donné déja naissance à des arbres de fort belle venue. C'est ainsi également que sous la direction d'un fonctionnaire de la colonie les principales voies et places du chef-lieu ont été plantées et ornées de plusieurs centaines de cocotiers qui, à peines âgés de deux ans, atteignent à l'heure actuelle une hauteur de 2 à 3 mètres.

La culture du coton semble elle-même, malgré les tâtonnements des premiers débuts, les déboires et les obstacles rencontrés, avoir pris, surtout depuis l'année dernière, un certain développement. Les essais effectués sur quelques hectares seulement ont donné entière satisfaction à ceux qui les ont entrepris, aussi bien pour la qualité du coton récolté que pour la quantité. Nul doute qu'encouragés par ces premiers résultats, les colons n'arrivent à étendre le champ de leurs intéressantes expériences jusqu'au jour où le rendement et le prix de revient étant nettement établis, ils pourront avec sécurité s'adonner à cette culture sur une plus grande échelle.

Des essais d'acclimatation des principales essences fruitières d'Europe ont été tentés par certains colons européens qui ont fait venir à grands frais des arbres de nos régions

FEMMES SOMALIS A GUELDEÏSSA

tempérées sans obtenir malheureusement des résultats satisfaisants.

Le climat torride de la côte des Somalis est effectivement trop brûlant pour permettre l'éclosion des fleurs et la formation des fruits, et, peu de temps après leur introduction dans la colonie, les sujets importés ne tardent pas à dépérir et à se dessécher complètement. Une étude approfondie des essences à importer permettrait, peut-être, après sélection, l'acclimatation de certaines d'entre elles. C'est ainsi, par exemple, que le figuier, l'amandier, l'olivier, l'abricotier, l'oranger, le cédratier, le mandarinier et peut-être même la vigne pourraient être importés soit d'Egypte, soit d'Arabie avec quelques chances de réussite. Certaines

UNE PORTE DE HARRAR

essences originaires de ces contrées, telles que le grenadier et le citronnier, ont déjà pu être acclimatées sous notre climat et porter fruits.

Au jardin d'essai de la colonie on a également essayé l'acclimataion de diverses essences forestières et fruitières de la zone équatoriale, et les premiers résultats obtenus

permettent d'espérer que plusieurs d'entre elles pourront être cultivées avec succès et propagées ultérieurement dans de plus grandes proportions

Les cultures vivrières sont de beaucoup les plus importantes. Une centaine d'Arabes, au minimum, originaires pour la plupart de l'Yémen, se livrent à la culture maraîchère dans la vallée de la rivière d'Ambouli, à quelques kilomètres à peine de Djibouti. Les résultats obtenus à l'heure actuelle sont suffisamment importants pour permettre à la population du chef-lieu de s'approvisionner de légumes frais pendant toute la durée de la saison tempérée. Cette industrie très intéressante prend chaque jour une extension croissante, grâce aux encouragements que ne cesse de lui donner l'administration locale.

Enfin des essais de culture de tabac, de sorgho et de certaines graminées fourragères ont parfaitement réussi et leurs produits sont avantageusement utilisés pour la consommation sur place.

Le chemin de fer. — Le rapport donne les chiffres du trafic en 1907. Le tonnage des transports a été de 13.756.009 tonnes, dont 1.262.414 au titre de l'exploitation, 685.758 pour le gouvernement abyssin et 11.807.837 pour le commerce. Le rapport dit à ce sujet :

L'établissement du deuxième tronçon entraînera à sa suite de nouveaux éléments de trafic.

L'Abyssinie est un pays neuf, à peine ouvert à la civilisation européenne ; son contact avec le monde extérieur entraînera une révolution économique fatale ; ses besoins, très réduits jusqu'ici, s'accroîtront, des industries nouvelles seront créées, les exportations, que le manque de moyens de communications rendait difficiles, tendront à augmenter dans des proportions que nous ne pouvons prévoir ; la culture et l'élevage seront le premier appoint de ce mouvement commercial, qui sera sans aucun doute accru par la mise en valeur des richesses du sous-sol, richesses dont on ne soupçonne qu'imparfaitement l'importance.

La construction du second tronçon s'impose donc à très brève échéance, et la première locomotive qui saluera de son sifflet la capitale du négus donnera le signal d'une ère de prospérité qui sera profitable à tous.

Il y a longtemps que ce *Bulletin* proclame cette vérité. Il lui est agréable de constater en terminant que la colonie de la Côte française des Somalis se prépare aux destinées nouvelles que va lui ouvrir la solution française de la question du chemin de fer : « Si nos revenus ont augmenté, conclut le rapport officiel, des besoins nouveaux nous arrivent. Le prolongement du chemin de fer de Dirré-Daoua à Addis-Abbeba va nous obliger à améliorer notre port et les moyens d'embarquement et de débarquement des marchandises. Nous devons également dispenser aux peuplades gagnées à notre cause les bienfaits d'une administration de jour en jour plus vigilante. C'est une œuvre à laquelle l'administration locale ne faillira pas et elle y consacre ses efforts de chaque jour. » Le Comité de l'Afrique Française a toujours entrevu cette œuvre double à la fin de la campagne qu'il a conduite pour sauver le chemin de fer. C'est dire avec quelle sympathie il suivra les efforts de la colonie de la Côte des Somalis.

UN LEPREUX A HARRAR

UN COIN DE HARRAR

Chronique de l'Armée coloniale

Le drapeau du 4e tirailleurs algériens. — Le ministre de la Guerre a prescrit, en raison de la brillante participation du 4e tirailleurs algériens aux affaires du Maroc, que le drapeau de ce régiment recevra l'inscription : « Casablanca, 1908. »

Mutations. — M. le lieutenant-colonel Mordrelle, de l'infanterie coloniale, a été nommé au commandement des troupes du groupe du Congo, et le chef de bataillon Mast au commandement des troupes du groupe du Pacifique.

M. Duruy, capitaine d'infanterie, hors cadres, employé à l'état-major de l'armée (2e bureau), a été désigné pour occuper le poste d'attaché militaire aux légations de la République française en Belgique et en Hollande.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : grand-officier, le général Gillet, commandant la division de Constantine; officier, le capitaine Dumoulin, de l'infanterie coloniale; chevaliers, les capitaines Guillermin et Fortin, de l'infanterie coloniale.

Un monument au général Lamoricière. — Un monument a été élevé, le 25 avril, à Constantine, à Lamoricière, en présence du général Bailloud, commandant le corps d'armée, du commandant H. de Castries, gendre de Lamoricière, membre du Comité du Maroc; du marquis de Dampierre, son petit-fils, et du capitaine Khaled, petit-fils d'Abd el Kader.

Nécrologie. — Le général de brigade Audéoud, de l'armée coloniale, ancien commandant supérieur des troupes en Afrique Occidentale, est mort à Paris.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

DEUX MISSIONS DANS LE HAUT-CAVALLY :
Première mission, 1906. — J. Joulia 113
Dans l'Ouganda : les pays bugishu et bukedi. — André Meyreuil 125
Chronique de l'armée coloniale 127
Bibliographie 127

CARTES

Itinéraires de M. l'Administrateur Joulia dans la région Nuon-Cavally 113
Itinéraire en Ouganda 125
Protectorat de l'Ouganda 127

Deux Missions dans le Haut-Cavally

Par J. JOULIA

ADMINISTRATEUR DES COLONIES

PREMIÈRE MISSION — 1906

Son but. — Son organisation.

La mission qui me fut confiée en 1906 avait pour but l'étude du fleuve Cavally, dont le cours, quoique figurant depuis plusieurs années sur les cartes, était, en réalité, presque totalement inconnu.

Au début de cette même année, en effet, notre occupation ne s'étendait pas au delà du nouveau poste de Fort-Binger, encore en voie de construction, à environ 15 kilomètres au Nord-Est de l'ancien poste de la mission Hostains-d'Ollone. La partie inférieure du fleuve, entre ce point et la côte, soit sensiblement entre 5° 22′ et 4° 25′ de latitude Nord, était la seule qui fût à peu près connue, sinon exactement déterminée. En amont, la mission Hostains-d'Ollone, après avoir franchi le Cavally à Béréto (ancien Fort-Binger), ne l'avait retrouvé que trois fois et avait marché presque constamment à plusieurs journées de distance du fleuve. Le tracé du cours supérieur du Cavally restait donc presque entièrement hypothétique. Nous n'avions aucune donnée sur les affluents qu'il pouvait recevoir sur sa rive gauche, en amont du confluent de la rivière Hana; sur la rive droite surtout une partie importante du fleuve, laissée à l'Ouest de l'itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone, entre le pays Pérabo et le pays Vaya, pouvait admettre des tributaires importants.

Sur des renseignements recueillis en mai 1897 à Toungaradougou, M. Blondiaux avait, précisément, admis l'existence d'un cours d'eau important, le Nuon, qu'on lui avait affirmé se joindre, à trois jours de marche de là, avec la rivière Diougou (Cavally), dans le pays de Blon. M. Blondiaux avait vu ensuite, à N'Zo, un massif montagneux élevé, les monts Niénimba, où on lui avait indiqué que le Diougou et le Nuon prenaient leur source. N'était-il pas permis dès lors de supposer que le Nuon se joignait au Diougou (ou Diouou), à l'Ouest de l'itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone, et constituait une des branches, sinon la branche principale du Cavally?

Dans son récit de la mission, M. d'Ollone, faisant crédit aux indications qui lui ont été fournies en cours de route, a réfuté cette hypothèse ; il n'a jamais entendu parler du Nuon, mais on n'a cessé de l'entretenir du fleuve Nipoué, qui prend sa source dans la même montagne que le Cavally et se jette dans la mer très loin dans l'Ouest. La mission a même aperçu, de Zouaya, chez les Booniaos, les collines qui bordent ce fleuve.

Quelle que fût la confiance accordée par M. d'Ollone à la sûreté de ses informations, l'incertitude n'en subsistait pas moins; la partie considérable du Cavally, que l'itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone avait laissée à l'Ouest, restait totalement inconnue; le fleuve était-il constitué, sur ce parcours, par un cours d'eau unique ou, au contraire, résultait-il de la réunion, en amont du pays Pérabo, de deux rivières importantes? Ou, tout au moins, le bien-fondé de l'hypothèse de M. d'Ollone étant supposé vérifié, le Diouou (Cavally) ne recevait-il pas, dans cette partie de son cours, un affluent considérable sur sa rive droite?

Ce fut ce problème que la mission qui me fut confiée en 1906 avait pour objet de résoudre. Mes instructions me prescrivaient de *reconnaître plus complètement le cours du Cavally, de découvrir le confluent, puis le cours de la rivière Nuon et de rechercher si une autre rivière plus*

importante ne se jetterait pas dans le Cavally, au Sud de la Nuon. Comme l'indiquent les termes mêmes de ces prescriptions, on paraissait admettre, au commencement de l'année 1906 encore, que le Nuon, *que personne cependant n'avait vu jusqu'alors*, était un affluent du Cavally, sinon sa branche principale.

Je n'avais qu'un moyen de lever tous les doutes et de résoudre le problème qui se posait avec une certitude absolue : c'était de rejoindre le point où la mission Hostains-d'Ollone retrouva le Cavally pour la première fois, chez les Pérabos, et de remonter sa rive droite soit jusqu'à la rencontre du confluent possible de la Nuon ou de toute autre grande rivière, soit jusqu'à ce que les renseignements obtenus sur l'existence d'un grand fleuve indépendant coulant à l'Ouest du Cavally devinssent assez précis pour me permettre, *en quittant la rive droite du Cavally pour atteindre la rive gauche du fleuve inconnu*, de reconnaître ce dernier et d'affirmer son indépendance. Avant d'arriver au pays Pérabo, où je devais couper l'itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone, je suivrais, au contraire, d'aussi près que possible, la rive gauche du Cavally, tant que les circonstances le permettraient; MM. Hostains et d'Ollone ayant parcouru les régions situées sur le côté droit du fleuve jusqu'au pays Pérabo, où ils l'ont franchi, les populations établies sur la rive gauche nous étaient complètement inconnues, et il y avait un intérêt évident à les visiter.

Enfin, dans le cas où je n'aurais ni rencontré un affluent important du Cavally sur sa rive droite, ni appris, tout en le longeant, l'existence d'un grand cours d'eau indépendant à l'Ouest, je me proposais de contourner entièrement la partie inconnue du fleuve jusqu'à l'endroit où la mission précédente l'avait rencontré pour la dernière fois, et de me diriger de là sur Danané : j'y ferais ma jonction avec M. Laurent qui venait d'être envoyé en mission de Touba pour y fonder un poste : on se rappelle que c'est dans cette région que la mission Hostains-d'Ollone, après les péripéties de son passage chez les Vayas, retrouva des populations plus calmes, ou tout au moins plus prudentes, qui lui firent un accueil pacifique.

La colonie avait mis à ma disposition un crédit de 1.000 francs. J'employai cette somme à l'achat d'une pacotille de marchandises diverses : sel, tabac, étoffes, fusils à silex, bracelets, etc., destinées à être remises, en cours de route, en cadeaux aux chefs et en salaires aux nombreux guides que je serais obligé d'utiliser.

On est assez disposé en France, — et quelquefois même aux colonies, — à admettre qu'une reconnaissance pacifique en pays noir inconnu n'est possible que si on s'ouvre le passage par des largesses considérables. J'indiquerai donc, pour fixer les idées, que la pacotille que j'emportai, d'une valeur totale de 1.000 francs (prix de Grand-Bassam) me permit, indépendamment des cadeaux distribués à une cinquantaine de chefs et à autant de guides, d'acheter, chemin faisant, toutes les provisions nécessaires à la nourriture de mon convoi, soit plus de 4500 kilogrammes de riz, une vingtaine de moutons et de chèvres et trois bœufs.

Quinze gardes de police me parurent une escorte assez forte pour défendre le convoi contre une attaque de pillards, mais trop peu considérable pour effrayer les populations que j'allais visiter et leur inspirer l'idée que nos intentions ne fussent pas entièrement pacifiques.

Je m'étais enfin assuré le concours d'un indigène Graouro, Hino, parlant les dialectes de la forêt; les dialectes des divers groupements de la côte cessent d'être compris dès qu'on a dépassé Fort-Binger; sauf dans les tribus qui en sont immédiatement voisines au Nord (Téboués labas et Oubis), et qui parlent une langue semblable à celle du Haut-Sassandra, tous les groupes de la forêt, jusqu'à quelques kilomètres au Nord de Toulépleu, usent de dialectes différant très peu les uns des autres. Un de ces dialectes est en usage chez les Graouros qui habitent les deux rives du Cavally à la hauteur de l'ancien Fort-Binger. Le concours d'un indigène de cette peuplade est donc indispensable à toute mission opérant au delà de Fort-Binger. Par une heureuse coïncidence, on rencontre chez les Graouros beaucoup d'indigènes comprenant les langues du Bas-Cavally et même le français, qu'ils ont appris sur les chantiers du chemin de fer, à Abidjan, où ils viennent travailler depuis longtemps. Hino avait été employé plusieurs fois à Abidjan et entendait un peu le français, insuffisamment toutefois pour se passer, en causant avec moi, d'un intermédiaire qui a été, pendant tout le voyage, mon interprète habituel, Niébo. Niébo traduisait donc mes paroles dans le langage habituel de la côte, familier à Hino, et celui-ci les répétait à son tour aux indigènes dans son propre idiome.

Notre poste le plus avancé dans le cercle du Cavally était, je l'ai déjà indiqué, le nouveau poste de Fort-Binger; dès mon arrivée à ce point, je m'étais mis en quête d'un guide pour nous indiquer la route des Téboués, première peuplade avec laquelle nous allions entrer en contact, et nous présenter à eux. Ce ne fut point chose facile; les Trépos de Fort-Binger étaient en relations amicales avec les Téboués Oubis, dont les villages sont situés à un jour de marche au Nord du premier groupe Téboué, les labas, mais en guerre avec ces derniers. Les chefs finirent cependant par me présenter deux hommes de bonne volonté et je pus, avec eux, quitter Fort-Binger le 1er avril.

Extraits du journal de route.

Vingt-quatre heures de marche pénible nous séparent de Tébo, premier village des labas. Le sentier, abandonné depuis que les deux tribus sont en guerre, a disparu presque totalement, et nous devons, à maintes reprises, nous frayer un passage à coups de sabre d'abatis. Nos guides se perdent au milieu des sentes d'éléphants qui, à certains endroits, s'entrecroisent dans toutes les directions.

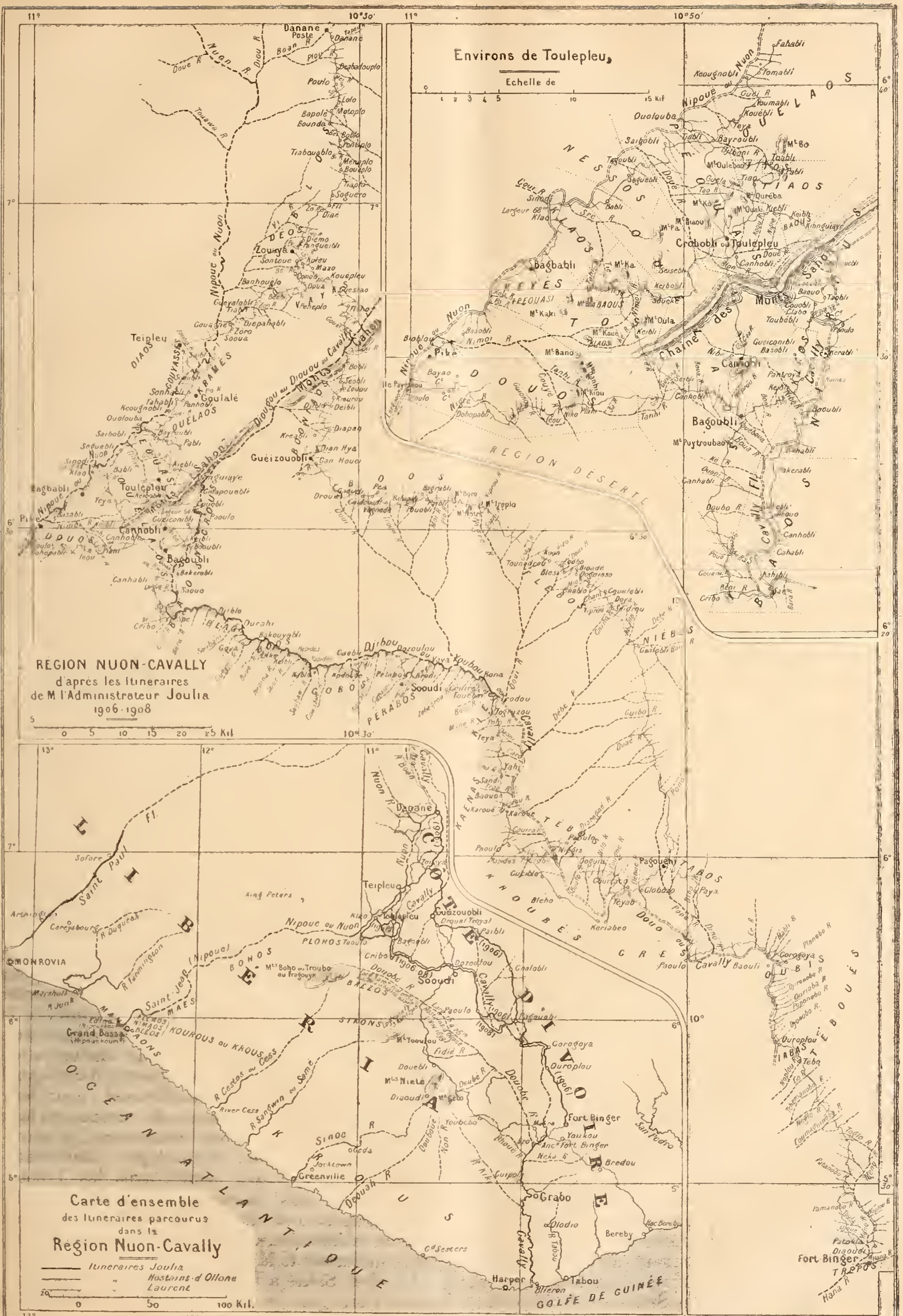

Reproduction interdite.

Tébo est formé, en réalité, de deux villages très rapprochés. Le premier est désert; dès notre entrée dans le second, malgré nos salutations amicales et notre attitude pacifique, tout le monde s'enfuit; à une extrémité du village, des hommes armés de fusils nous enjoignent de nous retirer. Il est cinq heures du soir et nous avons marché toute la journée sous une pluie battante; nos guides nous disent que le village suivant est très loin et, outre que l'accueil qui nous y serait fait ne serait évidemment pas meilleur qu'ici, nous ne pouvons avancer qu'après avoir dissipé le malentendu qui surgit entre nos hôtes involontaires et nous. Les porteurs sont donc groupés avec leurs charges au milieu d'une grande place circulaire ménagée entre les cases, les gardes d'escorte restent avec eux et je vais, avec l'interprète et Hino, parlementer, au bout du village, avec le chef qui s'abrite derrière une petite enceinte palissadée où il a son logement personnel. Pendant une heure et demie, j'épuise tous les arguments sans arriver à décider les indigènes à rentrer dans le village. Leur chef, Sakré, reste invisible, à dix mètres de nous, derrière sa palissade, dont il ne veut même pas consentir à me laisser approcher seul et sans arme pour lui tendre la main. Tout ce que nous pouvons obtenir, la nuit presque tombée, c'est qu'on nous offre des cases pour nous abriter; j'ai, en effet, tenu à ne pas pénétrer chez les indigènes sans y être invité, pour bien marquer le caractère pacifique de notre introduction chez eux. Vers neuf heures et demie du soir, tout notre monde couché, quelques hommes se réunissent au milieu du village pour discuter bruyamment, puis s'éloignent; à minuit et demi, plusieurs coups de tamtam résonnent, au grand émoi de mon personnel, à qui j'ai peine à faire comprendre que des manifestations aussi bruyantes ne peuvent être dangereuses. Le reste de la nuit se passe sans incident et, dès le matin, le 6 avril, un certain nombre d'indigènes sont rentrés au village et assistent avec curiosité au déballage de nos charges, dont le contenu a été complètement mouillé par l'orage de la veille. J'ai recommandé à mes hommes le calme le plus complet. Les Téboués, en majeure partie des jeunes gens, causent d'abord assez amicalement avec les porteurs, puis commencent une série de fantasias que nous regardons avec une indifférence placide. Mais, sous l'influence des chants, les danseurs se sont peu à peu excités; vers dix heures du matin, le tamtam revêt des allures de plus en plus belliqueuses et, convaincus sans doute que leurs manifestations nous ont impressionnés, les jeunes guerriers ne parlent rien moins que de tuer nos deux guides Trépos. Je me vois obligé d'intervenir; je me suis évertué, depuis la veille, à démontrer nos intentions pacifiques, et personne n'a plus le droit d'en douter; mais il serait dangereux de paraître supporter une injure ou une menace. Je mets donc mes énergumènes en demeure de cesser leurs démonstrations guerrières et d'aller chercher le chef, que j'attends toujours en vain. A ce moment, on vient m'annoncer que Sakré se décide enfin à venir. La vue de quelques pavillons qui sèchent au soleil lui a suggéré une rentrée honorable; il me fait dire que si je lui avais envoyé un pavillon français, il n'aurait pas eu peur! Il ne savait, dit-il, qui nous étions. Les Libériens lui avaient offert précédemment leur pavillon (?), et il l'avait refusé en disant qu'il ne connaissait que les Français! J'ai cependant longuement expliqué, la veille, qui nous étions, d'où nous venions et le but de notre voyage, mais j'accepte la défaite de Sakré, à qui je fais répondre que pour lui donner un pavillon il faudrait au moins le voir.

Sakré rentre au village avec de nombreux indigènes, et immédiatement commence un grand palabre. Les Téboués s'excusent de leur attitude; notre brusque arrivée les a épouvantés et, n'ayant été prévenus par aucun messager de ma visite, ils ont cru que j'avais pris parti pour les Trépos, leurs ennemis, et que, guidé par eux, je venais les attaquer. Je n'ai aucune peine à leur démontrer qu'il m'était impossible de leur envoyer des messagers Trépos, qu'ils n'auraient pas manqué (et ils en conviennent) de tuer dès leur arrivée dans le pays; j'avais d'ailleurs chargé des Oubis (Téboués du Nord), rencontrés à Fort-Binger en octobre dernier, de leur annoncer ma venue prochaine, et il m'a été malheureusement impossible de retrouver cette fois d'autres Oubis de passage chez les Trépos pour leur faire confirmer ma visite. J'explique longuement le but de mon voyage.

Je dois faire remarquer ici que, si l'objet de ma mission était principalement la solution d'un problème géographique, je reconnaissais pour la première fois la région inconnue qui séparait nos postes avancés du Nord du cercle du Cavally et ceux du Sud du cercle de Kong. La conséquence naturelle de mon voyage devait être l'occupation ultérieure du pays, et les instructions que j'avais reçues m'invitaient à rechercher l'emplacement favorable à l'établissement d'un nouveau poste entre Fort-Binger et Danané.

J'expliquai donc aux indigènes que j'avais l'intention de visiter les populations qui habitent les bords du Cavally jusqu'à l'endroit où d'autres Français, mes frères, étaient installés, vers le Nord-Ouest, et d'étudier la possibilité d'ouvrir une route entre la mer et les postes du haut pour permettre aux habitants de la forêt d'apporter facilement et sans danger leurs produits à la côte; notre premier souci serait de régler tous les différends existant entre tribus voisines et de faire cesser à jamais l'état de guerre dans lequel elles vivent presque continuellement, pour leur permettre de faire désormais du commerce leur seule préoccupation. Pour commencer, je manifestai l'intention de m'employer immédiatement à terminer leur conflit avec les Trépos. (Les négociations, commencées aussitôt, continuèrent après mon départ, et aboutirent, comme j'eus la satisfaction de l'apprendre à mon retour, à la conclusion de la paix.)

Le chef Sakré a beaucoup voyagé. Il prétend avoir visité tout le pays, à l'Est, au Nord et à

l'Ouest ; il connaît notamment les Pérabos, chez qui je lui dis mon intention de me rendre, mais me dissuade vivement d'aller chez eux ; les indigènes de ces pays sont trop nombreux ! Je le questionne sur le Nipoué, qu'il n'a pas vu, mais dont il a souvent entendu parler ; ce fleuve est tellement large que les oiseaux de proie qui essaient de le traverser tombent épuisés avant d'atteindre l'autre rive ! J'ai cru un moment qu'il s'agissait de la mer, mais, quoique très peu l'aient vue, tout le monde la connaît, et le Nipoué est bien une grande rivière qui coule très loin dans l'Ouest.

A huit kilomètres de Tébo, que nous quittons le 8 avril, le Cavally forme, au pied du village d'Ouroplou, deux chutes assez remarquables. Le sentier suit le fleuve jusqu'au premier village Oubi, Gorogoya.

Les Oubis appartiennent, comme les Iabas, au groupe Téboué, dont une fraction importante réside sur les bords du Zo, affluent du Sassandra, non loin des Niébos et des Saguiés. Ils sont issus des Touaguis du haut San-Pedro. Leur dialecte se rapproche beaucoup des langues du Haut-Sassandra, ce qu'expliquent aisément leurs migrations.

Les Téboués portent tous des chaînes de fer en sautoir autour du corps ; il en est de même des Grés, leurs proches voisins, dont nous allons voir un village, à peu de distance de Gorogoya. On a écrit, dans un journal colonial important, que les régions habitées par les Téboués et les Grés étaient particulièrement riches en minerais de fer et de cuivre ; il y avait intérêt à vérifier ce renseignement ; je me suis donc enquis avec soin, partout où j'ai trouvé des ornements de fer ou de cuivre, de leur provenance. Les Téboués se servent, pour fabriquer leurs chaînes, de morceaux de vieux fusils de traite ou de sabres d'abatis hors d'usage ; ni eux, ni les Grés, ni les Graouros — je rappelle que l'un de mes interprètes, Hino, est Graouro — ne connaissent le fer natif ; je signalerai beaucoup plus loin, près du Nipoué, des peuplades qui extraient le fer du minerai et le travaillent grossièrement, mais le minerai de cuivre est partout inconnu.

Le costume des Téboués est très sommaire : la plupart ne portent qu'un mince lambeau d'étoffe replié en avant sur la ceinture ; la partie postérieure du corps est à nu. Les femmes font usage d'une bande d'étoffe de 15 à 20 centimètres de largeur et de 60 centimètres de longueur environ, dont elles font passer la partie médiane entre les jambes, les extrémités formant une sorte de petit tablier flottant des deux côtés de la cordelette qui tient lieu de ceinture et sert à fixer ce vêtement. Les jeunes filles se contentent d'un carré d'étoffe, de dimensions beaucoup plus réduites, suspendu en avant.

Les Téboués pratiquent l'excision des femmes, mais les hommes ne sont pas circoncis.

Leurs villages ne présentent pas de dispositions particulières, les cases ressemblent à celles des Kroumens de la côte, elles sont rondes et couvertes de toitures en forme de pain de sucre.

Le chef des Oubis, Baouli, doit me donner un guide pour nous introduire dans la tribu suivante ; nos guides de Fort-Binger ne connaissent plus la route au delà du point où nous nous trouvons ; il vient d'arriver à l'un d'eux une petite mésaventure qui mérite d'être contée. Marié récemment à une jeune femme du village, il a dû renoncer à l'emmener ; une coutume singulière veut que les jeunes filles qui se marient en dehors de la tribu soient conservées dans leur pays le plus longtemps possible après leur mariage ; elles sont offertes aux étrangers de passage et ne rejoignent parfois leurs maris qu'après deux ou trois enfantements.

Après avoir expliqué le but de mon voyage, j'ai demandé à Baouli la meilleure route à suivre pour aller chez les Pérabos en remontant le long de la rive gauche du Cavally. Les Oubis voudraient me faire traverser le fleuve chez eux et accumulent mensonges sur mensonges pour me persuader. D'abord, il n'y a plus de route de ce côté-ci, les populations suivantes sont très loin et absolument inabordables ; nous serons infailliblement massacrés si nous nous y aventurons, alors qu'une route belle et sûre nous est ouverte sur l'autre rive, chez leurs amis et voisins, les Grés ! Mais devant ma ferme résolution de ne pas quitter la rive gauche du Cavally, Baouli finit par me promettre des guides pour me conduire chez les Tabos.

Nous avons trouvé chez les Oubis, comme précédemment chez les Iabas, une assez grande quantité de caoutchouc, en boules assez petites et de belle apparence. Tout ce caoutchouc va à Péhiri, village du Haut-Sassandra, dont le chef Lia a donné une de ses sœurs en mariage à Sakré, chef des Iabas. Il y est acheté par des traitants de Sassandra et de Drewin à raison de 100 boules pour un sac de sel de 20 kilogrammes (8 à 9 boules au kilogramme en moyenne).

Les guides promis par Baouli arrivent le 14 avril, et nous partons le même jour, pour arriver le 17 au premier village des Tabos, Paya. Au grand étonnement des Oubis qui nous accompagnent, les Tabos, loin de prendre une attitude hostile, laissent éclater les signes d'une satisfaction excessive de notre arrivée ; malgré les fatigues de la journée, nous devons subir les manifestations d'une joie exubérante qui se traduit par des danses et des chants jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le chef Zoubadé vient à tout instant me serrer la main avec effusion. Il ne se départira pas, pendant tout notre séjour, de cette attitude.

La journée du lendemain se passe à demander des renseignements ; les porteurs ont dû construire un campement tout autour du village au milieu duquel a été dressée ma tente ; les cases, peu nombreuses, sont très petites, le plafond du grenier s'élève à peine à un mètre cinquante du sol. Sauf chez les Kroubés, nous trouverons cette disposition, fort gênante, partout jusqu'à Danané.

Le costume des indigènes s'est simplifié et se réduit généralement à une peau de singe, plus

rarement à un morceau d'étoffe, fixés à la ceinture et flottant librement; ce vêtement ne se porte qu'à la partie antérieure du corps; la partie postérieure est toujours découverte. Des chaînes de fer et des bracelets de cuivre complètent la parure; ils sont fabriqués sur place avec des matériaux de la côte, vieux fusils, vieux sabres, vieilles sonnettes, barrettes de cuivre. Hommes et femmes portent les cheveux tressés en petites nattes. Les Tabos pratiquent la circoncision et l'excision.

Comme les Téboués, les Tabos vont vendre leur caoutchouc à Péhiri; on me présente de beaux échantillons en petites boules (25 au kilogramme).

Nous quittons le territoire de cette tribu à Pagouéhi, le 21 avril, pour entrer le lendemain chez les Tébos, à Doguia; à mi-chemin environ, nous avons rencontré, tout près du Cavally, deux petits villages kroubés. Nous arrivons le 23 au deuxième village tébo, Paoulo, dont le chef, Cora, me fera attendre un guide jusqu'au surlendemain pour permettre à son village de profiter plus longtemps de notre séjour.

Le caoutchouc se prépare ici en plaquettes minces, de 2 kilogrammes environ, que les Tébos vont échanger à Péhiri contre du sel et des étoffes; ces dernières sont cependant rares, et les Tébos sont, s'il est possible, moins vêtus que les indigènes que nous avons visités avant eux. Ils se circoncisent et font subir l'excision aux femmes; nous avons vu précisément à Doguia quelques jeunes filles qui venaient de se conformer à cette coutume; la figure et les membres blanchis à la craie, elles étaient isolées dans un groupe de cases séparé du reste du village par une barrière qu'il était interdit à tous de franchir. Les mêmes pratiques existent dans toutes les tribus que nous visiterons.

J'avais l'intention de continuer à suivre la rive gauche du Cavally jusqu'au pays des Kiés, en passant chez les Kaénas, que des renseignements antérieurs me disaient établis sur les deux rives, et de ne franchir le fleuve qu'à peu de distance en aval de l'endroit où la mission Hostains-d'Ollone l'a traversé (en sens inverse) pour la première fois, en quittant les Pérabos; mais des indications plus précises paraissent établir que les Kaénas et les Kiés ont abandonné la rive gauche du Cavally, qui se trouverait, sur un long parcours, déserte et sans sentier frayé. La bonne foi des Tébos qui m'ont renseigné me paraît suspecte, et je constaterai, en effet, plus loin, que, si les Kaénas n'ont aucun village de ce côté du fleuve, il n'en est pas de même des Kiés, dont je retrouverai des groupes installés sur cette même rive. Mais les Tébos sont en guerre avec les Kiés et ne peuvent nous amener directement chez eux. Il serait de la dernière imprudence de nous présenter sous leurs auspices dans une tribu que l'on me représente comme puissante et nombreuse, et dont la mission Hostains-d'Ollone a dû éviter de traverser le territoire. Nos guides tébos nous conduiront donc chez les Kaénas, avec qui ils sont en excellentes relations.

Partis de Paoulo le 25 avril, nous traversons le Cavally en face du dernier village tébo, Niéglo, et arrivons le soir même chez les Kroubés, dont le village s'appelle également Paoulo, ou Kraoublo.

Le village est fort bien tenu; les cases, rondes ou rectangulaires, beaucoup plus grandes que chez les Tabos et les Tébos, ont le plafond très élevé, comme à la côte; le costume des indigènes reste aussi sommaire. Leur accueil est d'ailleurs très cordial.

Nous entrons le 26 avril en pays kaéna; Iahi, résidence du chef Tahi, où nous arrivons le 27, est le dernier village de la tribu sur notre route; des exclamations joyeuses ont salué l'arrivée de notre caravane dans chaque village; de nombreux indigènes, venus de tous côtés, nous attendent à Iahi, où Tahi, vieillard aimable, nous souhaite la bienvenue.

Les villages kaénas sont extrêmement propres; les cases rondes, très pointues, paraissent très grandes de l'extérieur; il est cependant difficile d'y pénétrer à cause de la disposition du plafond, construit très bas, à environ 1 m. 50 du sol.

J'ai vu chez les Kaénas du caoutchouc en plaquettes minces d'un kilogramme environ : il m'a paru moins beau que les échantillons qui m'ont été présentés jusqu'à présent.

A trois heures à peine de Iahi, nous atteignons, le 28 avril, le premier village kié; les envoyés du chef, Téré, sont venus à notre rencontre. L'accueil y est plus enthousiaste, si c'est possible, que dans les villages précédents; le défilé des porteurs chargés de mes quelques bagages et de nos ballots de pacotille est salué par des cris d'admiration; les femmes et les jeunes filles manifestent surtout la joie la plus bruyante.

Pour la première fois, nous apercevons des bandes de coton tissées, portées par de rares indigènes; les peuplades lointaines qui produisent ces étoffes sont désignées sous le nom général de *Kouyas;* elles habitent à plusieurs journées de marche au Nord. Ce terme, fréquemment employé, paraît s'appliquer, comme je le constaterai plusieurs fois, aussi bien aux populations voisines du Haut-Nipoué qu'à celles des environs de Man; l'appellation de *Gos*, également très usitée, semble réservée aux groupes (Yayas, Déos, Blos) qui s'étendent au Nord du pays Booniao jusqu'au poste de Danané, dont l'existence est encore inconnue dans la forêt. (M. d'Ollone les appelle *Gons*, mais nulle part je n'ai entendu prononcer autrement que *Gos*.)

A part le Ioubou (Cavally), qui coule près de leurs villages, les Kiés ne connaissent pas d'autre grand cours d'eau que le Nipoué, qu'ils m'indiquent à l'Ouest, à cinq jours de marche de Sooudi (village des Pérabos, traversé par la mission Hostains-d'Ollone). Ils ont entendu dire que le Nipoué ne se joint pas au Cavally et qu'il se jette dans la mer. Ils n'ignorent pas l'existence du Sassandra, qu'ils appellent Ibo.

A peu de distance du village de Téré (Térébli), nous retrouvons le Cavally, que l'on traverse ici

sur des radeaux triangulaires, formés de deux troncs d'arbres réunis par une extrémité et reliés par des traverses de bois léger. Tout en longeant presque continuellement la rive droite du fleuve, nous traversons une série de villages kiés pour arriver, le 1er mai au soir, au premier village pérabo; un parent de Toula, chef des Pérabos, est venu au devant de nous chez les Kiés.

Nous sommes le lendemain à Sooudi, chez Toula, qui a fort bien reçu jadis la mission Hostains-d'Ollone. Nous y trouvons aussi un accueil empressé. Toula a conservé le traité que lui ont remis les explorateurs; la signature d'un membre de la mission a disparu, rongée par les rats, mais la partie essentielle de l'acte est encore visible.

Nous avons traversé, avant d'arriver à Sooudi, de nombreux villages pérabos, entourés de plantations.

Nous passerons encore trois jours entiers chez Toula. Il me paraît nécessaire de m'entourer de tous les renseignements que je pourrai recueillir avant de m'éloigner dans la direction de l'Ouest. M. d'Ollone a signalé cette région comme complètement inhabitée. Heureusement Toula est de bonne foi et, s'il me dissuade de suivre la route que je désire prendre pour me conseiller de marcher plutôt vers le Nord, comme l'a fait la mission Hostains-d'Ollone, en passant chez les Boos et les Booniaos, établis de l'autre côté du Cavally, il m'assure que je rencontrerai partout, si je persiste à remonter la rive droite du fleuve, des populations nombreuses, trop nombreuses même à son avis, car il craint que je n'y sois mal reçu par les indigènes, qu'il me dépeint comme particulièrement farouches.

Sur le Nipoué même, les renseignements sont contradictoires; le fils de Toula, Toonlou, ancien guide de la mission Hostains-d'Ollone et auteur de la carte reproduite dans l'ouvrage de M. d'Ollone (à la page 141), ne possède malheureusement plus les qualités remarquables de dessinateur qu'il a mises autrefois au service des voyageurs qui m'ont précédé; absolument incapable de dessiner maintenant la boucle du Cavally et le cours du Nipoué, il m'affirme cependant que celui-ci est tributaire du Cavally, auquel il se joint à l'Ouest du pays booniao; au surplus, il va faire rechercher et m'amènera un Kouya, de passage dans un village voisin, qui prétend avoir vu le confluent du Nipoué et du Cavally.

Toula, au contraire, a toujours entendu dire que le Nipoué se jetait dans la mer chez les Manipaons (probablement indigènes de Grand-Bassa, appelés Manicons par les Kroumens de Tabou). Il serait moins grand que le Cavally; seul, un fleuve qui coule très loin dans le Nord-Est, Ibo (le Sassandra), l'emporterait en grandeur sur celui-ci.

On m'a présenté chez les Pérabos du caoutchouc en boules de 300 à 400 grammes; le latex, retiré des arbres et des lianes, est traité ici par l'eau bouillante.

Nous quittons Sooudi le 6 mai sans avoir vu le Kouya qui devait nous donner des renseignements sur le Nipoué; il est parti chez les Gobos avant d'avoir reçu la convocation de Toonlou. C'est aussi chez les Gobos que nous pénétrons dans la journée et que nous nous arrêtons pour coucher. Le vieux chef du village me parle du Nipoué qui coule dans l'Ouest, non loin du Cavally; plus grand (!) que celui-ci, il vient, comme lui, du Nord et s'infléchit ensuite au Sud-Ouest.

Les Gobos — et ce sont les premiers rencontrés sur notre route — ont appris l'existence d'un poste chez les *Blopaons* (les Blos, qui s'arrêtent à peu de distance au Sud de Danané, sont appelés généralement Blopaons dans la forêt; les Hounés, chez qui a été fondé le poste, sont inconnus des indigènes du Sud, qui les confondent avec les Blos; d'ailleurs, comme je l'ai déjà noté, Blos, Déos et Vayas, quoique connus presque partout sous ces noms, sont réunis indistinctement sous la dénomination générale de *Gos*).

Le 7 mai au soir, nous atteignons le dernier village gobo; nous avons retrouvé le Cavally, que nous cotoyerons presque continuellement quatre jours encore; il est coupé de nombreux bacs, constitués par une forte liane tendue d'une rive à l'autre et le long de laquelle se meut un radeau triangulaire; le courant plus violent du fleuve, considérablement rétréci, rend indispensable l'aide des lianes, inutilisées plus bas, où les Kiés, par exemple, conduisent leurs radeaux à la pagaie.

Nous traversons le 8 mai les plantations et les campements des Boos, dont les villages sont construits sur la rive gauche du Cavally et s'étendent au loin vers le Nord, où nous les retrouverons au retour de Danané, le 9 mai les Blaos, le 10 les Toubaos (fraction des Blaos).

Les renseignements que je recueille journellement sur le Nipoué varient d'un village à l'autre; toutes ces populations paraissent fort tranquilles et récoltent du caoutchouc qui est vendu à deux ou trois traitants noirs, établis chez les Gobos et chez les Kiés.

A Cribo, chez les Baos, où nous arrivons le 12 mai, on nous indique le Nipoué à trois jours de marche au Nord-Ouest; il serait plus large que le Cavally.

Nous sommes le 13 mai à Bagonbli, grand village ouélao de 201 cases; les indigènes y possèdent presque tous des étoffes tissées du Soudan, qu'ils portent cependant très petites et seulement à la partie antérieure du corps. Le chef et quelques notables sont revêtus de somptueux boubous, achetés chez les Kouyas.

Le costume reste d'ailleurs toujours aussi sommaire, et le chef lui-même, après m'avoir reçu solennellement avec ses beaux vêtements, reparaîtra bientôt aussi misérablement découvert que le plus humble de ses sujets.

Le chef, Kana, est un grand vieillard, affable et intelligent, qui me fournit d'intéressants détails sur les sources du Djibou (Cavally) et du Nipoué, issus tous les deux de la grande montagne Noufa. Kana ne connaît aucune rivière importante qui

se joigne au Cavally entre son village et le pays des Vayas (où la mission Hostains-d'Ollone a traversé le Cavally pour la seconde fois), mais me cite d'importants affluents du Nipoué, Koui, Saran et Kan sur la rive droite, Vi (ou Fi) sur la rive gauche.

Nous avons appris, avant d'arriver à Bagoubli, l'arrivée d'un Européen sur les bords du Nipoué; Kana me confirme cette nouvelle, en ajoutant que cet Européen vient de chez les Vayas. Dès le lendemain, j'envoie un messager au lieutenant Laurent, car je ne doute pas qu'il ne s'agisse de lui, mais mon envoyé revient dans la journée m'annoncer que le lieutenant s'est éloigné en remontant le Nipoué.

Nous sommes le 15 mai à Canhobli, important village de la même tribu; la colline peu élevée sur laquelle est construit le village marque la limite des bassins du Cavally et du Nipoué; le premier ruisseau que nous traverserons en quittant Canhobli est un sous-affluent du Nipoué. (Il y a deux villages qui portent le nom de Canhobli, l'un à l'Ouest, l'autre au Nord de Bagoubli; il s'agit ici du premier; je n'ai visité le second qu'en 1908.)

Nous trouverons un peu plus loin des hauteurs plus importantes, les monts Sahon, orientés du Nord-Est au Sud-Ouest et, au delà de cette chaîne, de nombreux monticules, de plus faible relief, disséminés dans toutes les directions.

Nous couchons le 16 au soir au village de Yeya, habité par les Baous, et atteignons enfin le lendemain le Nipoué, qui coule à 500 mètres à peine d'un beau village de Klaos où nous recevons un accueil empressé. Le village, admirablement tenu, paraît riche, et les bœufs y sont nombreux. Nous en verrons désormais dans tous les villages voisins du Nipoué.

Le fleuve porte ici le nom de *Nouo*. Sa largeur atteint 70 mètres; elle est sensiblement égale à celle du Cavally au point où nous l'avons quitté, chez les Baos. Quelques centaines de mètres avant d'arriver au village des Klaos, il reçoit sur sa droite le Koui, dont l'embouchure ne dépasse guère 20 mètres, mais qui serait plus large dans son cours supérieur.

Depuis que nous avons pénétré chez les Ouélaos, chaque village possède une case de forgeron; le minerai de fer se rencontre maintenant partout et sert à fabriquer des chaînes, des couteaux et des lances grossièrement travaillés. Le minerai de cuivre reste absolument inconnu, et tous les ornements de ce métal que nous verrons jusqu'au terme du voyage sont forgés avec du cuivre d'importation provenant de la côte ou du Soudan.

J'ai expédié, dès mon arrivée chez les Klaos, un nouveau message au lieutenant Laurent, dont on me signale la présence à Téibli, et nous quittons le village dès le lendemain pour essayer de rejoindre cet officier. Nous traversons successivement un très grand village ouélao, Babli, et quelques villages nessos et péouas. M. Laurent est passé quelques jours auparavant dans un de ces villages, Séibobli. Nous retrouvons plus loin quelques groupes ouélaos.

A peu de distance du dernier village de cette tribu, Kéougnobli, *nous entrons chez des populations de langue absolument différente.* Jusqu'ici, les dialectes ont peu varié depuis notre départ et notre interprète graouro, Hino, n'a eu aucune difficulté à se faire comprendre partout; nous sommes désormais chez les *Kouyas* et les *Gos*, noms génériques donnés, comme je l'ai écrit plus haut, à toutes les populations du Nord de la forêt par tous les groupes que nous avons visités depuis Fort-Binger. Nous trouverons heureusement presque partout des indigènes comprenant encore ce que j'appellerai « la langue de la forêt », et il nous sera possible, quoiqu'avec plus de difficultés, de nous faire comprendre.

Nous couchons le 20 mai au village de Fahabli, ou Fahapleu, chez les Gouyassés, appelés Nikouyacons par les indigènes du Sud. Le 21 mai, nous traversons plusieurs villages kramés pour nous arrêter chez Séi, grand chef de la tribu, au village de Souabli. Il nous est impossible de nous en éloigner le lendemain pour ne pas mécontenter Séi, qui nous a reçus avec beaucoup d'empressement et a vivement insisté pour me faire accepter un bœuf. Séi nous accompagnera lui-même au village de Téibli, ou Téipleu, chez les Gouyassés, où M. Laurent a séjourné.

Téipleu est de l'autre côté et à quelque distance du Nipoué, appelé maintenant *Nouo* par tous ses riverains, mais une nécessité impérieuse m'oblige à m'y rendre. Malgré sa bonne volonté, Séi n'a pu nous fournir des vivres, et nous devons reconstituer nos approvisionnements épuisés. Nous recevons d'ailleurs à Téipleu un excellent accueil. Nous y resterons jusqu'au 3 juin. Téipleu, en guerre avec une puissante tribu voisine, les Daomés, n'est pas aussi riche en riz qu'on me l'avait représenté, et il faudra plusieurs jours au chef, qui se multiplie pour me donner satisfaction, pour en faire venir de tous les villages amis des environs. Pendant ce temps, le village nous fournira en abondance du manioc, malheureusement trop lourd et de conservation trop difficile pour être emporté, et avec lequel nous ne pourrions constituer nos réserves de vivres pour traverser la région, en pleine disette, qui s'étend entre Téipleu et Danané.

Pendant notre séjour à Téipleu, le bruit se répandit que les Vayas se disposaient à attaquer le lieutenant Laurent, dont on annonçait, à tort du reste, le retour prochain. J'envoyai immédiatement des messagers à Ma, chef des Vayas, pour lui demander si ces rumeurs étaient fondées. Ma me fit répondre qu'il n'avait pas cessé d'être l'ami de M. Laurent depuis son passage, et m'envoya trois guides pour me conduire dans son pays.

Nous quittâmes avec eux Téipleu le 3 juin pour aller camper au village de Dooua, chez les Mas ou Mamés, sur la rive gauche du Nipoué; la largeur du fleuve, en face de Dooua, est de 60 mètres; je l'ai mesurée exactement pendant le long transbordement des charges du convoi; la même

opération, au bac du village de Souabli, m'avait donné, à quelques centimètres près, un résultat identique.

Les riverains du Nipoué ne connaissent pas d'autre grande rivière que ce cours d'eau, qu'ils appellent Nouo, et le Cavally. Le Nipoué-Nouo prend sa source dans le même massif montagneux que le Cavally, comme le fleuve que l'on a désigné à M. Blondiaux sous le nom de Nuon. Le Nuon ne peut donc être que le Nouo, connu dans toute la forêt sous le nom de Nipoué. (J'apprendrai en 1908, pendant ma seconde mission, qu'il porte ce même nom à son embouchure.)

Nous quittons Dooua le 5 juin et arrivons le lendemain à Péhéplo (ou Péhépleu), premier village des Vayas, après avoir traversé une dizaine de villages appartenant aux tribus baoués, ios et més. Banhouélo, village io, où nous nous sommes arrêtés le 5 juin, est le premier marché de kolas que nous rencontrions. Les kolas existent partout dans la forêt, mais, depuis que nous avons atteint le Nipoué, nous en avons trouvé des quantités de plus en plus considérables : ils forment maintenant autour des villages, auprès desquels les indigènes s'attachent à les multiplier, de véritables forêts. Chaque arbre est protégé de la convoitise des passants par un fétiche ; et nul n'ose passer outre. Je n'ai jamais vu aucun de mes hommes oser aventurer une main sacrilège vers les fruits si désirés que gardait un objet sacré, caillou, morceau de bois ou paquet de feuilles.

Le chef de Banhouélo nous a fort bien reçus ; il n'en sera pas de même à Péhéplo, que nous trouvons complètement désert. Le chef Ma, qui organisa jadis l'attaque de la mission Hostains-d'Ollone, ne se montre pas de la soirée. Son beau-fils, Guéi, seul au village pour nous recevoir, nous raconte longuement le guet-apens ; c'est lui qui avait servi de guide à la mission depuis le pays booniao, dont il est originaire, et qui la conduisait encore quelques moments avant l'attaque ; il ne fait pas de difficultés pour nous expliquer les mobiles de l'agression des Vayas ; ils ont été tentés par la grande quantité de marchandises que transportaient les explorateurs, et aussi par l'appât du mets délicat que devaient être les Européens dont la peau blanche et fine avait excité les appétits des gourmets de la tribu !

Car les Vayas sont anthropophages et ne s'en cachent pas ; dans tous leurs villages, comme chez leurs voisins, les Déos et les Blos, de nombreux crânes humains, accrochés en trophées devant les cases, remplacent les dépouilles d'animaux sauvages que nous avions vues jusqu'ici chez les populations paisibles de la forêt.

Je demande à Guéi si les Vayas sont bien les Gos dont on me parle depuis si longtemps dans le Sud, il me répond en baissant la voix que les Vayas sont effectivement des Gos, mais que cette appellation constitue la plus grave injure qu'on puisse leur faire. (J'aurai plus loin, dans un village blo, l'occasion d'entendre notre guide vaya, Go lui-même, injurier de cette épithète quelques Blos qui l'avaient pris à partie.)

Péhéplo ne possède ni un grain de riz, ni un morceau de manioc, et nous devrons nous en éloigner au plus vite pour arriver à Danané avant d'avoir épuisé nos réserves. Pour la première fois depuis Fort-Binger, nous couchons dans un village absolument vide. Guéi lui-même a déserté sa case sitôt que j'ai été rentré dans la mienne ; mais il a trop insisté sur la terreur que les Vayas disent avoir conservée de leur combat contre la mission Hostains-d'Ollone pour ne pas m'inspirer une juste défiance. Peu après mon arrivée au village, Guéi, me racontant sans préparation les épisodes de la lutte, m'avait appris que les pertes éprouvées par les Vayas n'avaient été que de cinq hommes, et ce chiffre me paraissait normal. J'ai su depuis de M. Laurent, qu'il avait obtenu des renseignements analogues. Quand, plusieurs heures plus tard, Guéi, revenant sur son récit, me narrait avec beaucoup de verve la fuite éperdue de ses compatriotes dans la forêt, l'un tenant son bras cassé, l'autre rampant sur les genoux, et ajoutait que les Vayas étaient tellement terrorisés par le souvenir de leur défaite, qu'ils n'oseraient plus s'attaquer à un Européen, j'ai voulu mettre sa véracité à l'épreuve. Lui renouvelant la question à laquelle, grisé par ses mensonges, il ne se souvenait plus avoir répondu, je lui ai demandé combien des leurs avaient été tués dans le combat. Remplissant alors ses deux mains réunies de fin gravier, Guéi me dit : « Vois cette multitude de cailloux, quand tu les auras tous comptés, tu ne connaîtras pas encore le nombre de nos morts ; nous n'avons jamais pu le savoir nous-mêmes ! »

Le lendemain, 7 juin, Ma, qui avait fait annoncer par Guéi son arrivée dès le matin, n'était pas encore venu à huit heures et demie. De guerre lasse, je donnai le signal du départ. Ma, qui se tenait apparemment caché dans les environs, apparut aussitôt. Il fit une entrée solennelle, précédé d'un héraut, qui répétait toutes ses paroles. Il était revêtu d'un riche boubou et suivi d'un cortège qui voulait être brillant. J'ai noté la même coutume, commune aux grands chefs kouyas et gos, dès Souabli, où Séi, chef des Kramés, m'avait accueilli avec la même pompe ; nous la retrouverons plus loin chez les Déos.

Je reproche à Ma de nous avoir laissés seuls depuis la veille dans son village et il s'en excuse ; il veut me dissuader de partir et insiste vivement. Je lui représente qu'il m'est absolument impossible de lui donner satisfaction. Nous avons juste assez de vivres pour atteindre Danané, et il ne peut même pas me fournir la nourriture nécessaire à mes hommes pendant la journée qu'il voudrait me voir passer chez lui. Je le prie donc de me donner les guides que Guéi m'a promis en son nom dès la veille ; toutes mes instances sont vaines. Ma s'éloigne pour conférer à l'écart avec les gens qui l'ont accompagné et se borne à répondre à toutes mes demandes qu'il ne sait pas encore quelle est la meilleure route qu'il pourra m'indiquer. Guéi, qui s'est vanté la veille d'avoir

parcouru le pays en tous sens et qui devait m'accompagner jusqu'à Danané, fait la même réponse stupéfiante.

Il est clair que le digne chef et ses compagnons ne sont pas encore fixés sur ce qu'ils veulent ou peuvent faire. Ils ont dû passer la nuit en conciliabules qui n'étaient pas encore terminés quand l'imminence de mon départ les a obligés à se montrer. Ont-ils envisagé la possibilité d'un coup de main sur ma caravane? Ce n'est pas impossible.

Evidemment, la mission Hostains-d'Ollone leur a infligé une dure leçon, mais elle était forte de trois Européens et de quarante hommes armés; sans doute, M. Laurent vient de passer chez eux sans incident, mais il était accompagné de vingt-cinq tirailleurs et de six ou sept charges seulement. Je suis seul avec quinze fusils et un nombre assez respectable de charges : le danger est bien moindre et le bénéfice à escompter mérite réflexion.

Je rendrais, je le vois, un signalé service à Ma et aux siens en prolongeant mon séjour. Mais nos provisions touchent à leur fin et je n'ai pas le loisir d'attendre. Après une dernière demande restée sans résultat, nous n'avons plus qu'à nous éloigner sans guide de ce village peu hospitalier en nous dirigeant vers le Nord. Peu de temps après l'avoir quitté, nous trouvons dans les plantations des gens paisibles, ignorants des combinaisons qui hantent peut-être les esprits de leurs chefs et qui nous conduisent à Zouaya, grand village déo, que des renseignements antérieurs m'avaient appris être sur notre route.

L'accueil redevient là très cordial, et le chef qui porte aussi le nom de Ma, s'empresse de venir me saluer, dès notre arrivée au village.

Les jours suivants, nous traversons sans incident une série de villages blos, généralement très grands, mais à peu près déserts; les habitants, qui se sont réfugiés dans leurs plantations dès l'occupation de Danané, paraissent paisibles, mais sont encore insuffisamment renseignés sans doute sur les motifs, cependant pacifiques, de la création de ce poste.

Nous sommes le 9 juin à Bona, ou Bounda, marché de kolas très important ; à notre arrivée au village, le marché fini, il restait encore plus de mille indigènes sur la place, et nous en avions rencontré un nombre considérable sur notre route.

Une forte étape nous conduit le lendemain à Danané, où j'ai le regret d'apprendre le départ du lieutenant Laurent, qui ne m'attendait pas encore, pour une reconnaissance à l'Ouest du poste. Les pluies torrentielles des jours précédents ont rendu nos dernières étapes particulièrement pénibles, et je suis heureux de procurer à mon personnel un repos nécessaire et bien mérité.

M. Laurent rentre à Danané le 16 juin et je me remets en route le 23, emportant de Danané le souvenir de l'hospitalité exquise et des prévenances de toutes sortes dont j'ai été entouré par M. Laurent et son second, le sergent Cauffmant, et avec le vif regret d'y laisser, en danger de mort, le sergent Hittos, qui vient de payer d'une blessure grave sa courageuse conduite chez les Mahos, où le lieutenant et lui ont été attaqués traîtreusement, au cours d'une reconnaissance toute pacifique.

Je me propose de rallier Fort-Binger par une voie plus directe, en visitant le pays Flébo et, si c'est possible, la région des Niébos, que plusieurs renseignements concordants paraissent placer au Sud-Est sur notre itinéraire de retour.

Nous nous retrouvons le 24 juin à Zouaya : le 25, nous abandonnons, à peu de distance du village, la route par laquelle nous sommes venus ; les Vayas de Péhéplo sont en guerre avec les Booniaos, que nous allons rencontrer de l'autre côté du Cavally et seraient de bien mauvais introducteurs auprès de ceux-ci ; la réception récente de Ma et de ses hommes ne m'inspire d'ailleurs pas un vif désir de les revoir. Je sais, au contraire, qu'au Sud-Est nous rencontrerons un grand village vaya, d'un groupe différent de celui qui est soumis à l'autorité de Ma, et dont les habitants vivent en bons termes avec les Booniaos et pourront nous introduire chez eux.

Le village, où nous arrivons le jour même, présente un aspect de propreté et de prospérité qui contraste avec l'abandon et l'aspect misérable de la plupart de ceux que nous avons vus jusqu'ici, aussi bien chez les Vayas de Ma que chez les Déos et les Blos. Les indigènes ont dû rester complètement étrangers à l'attaque de la mission Hostains-d'Ollone et ne se sont pas crus obligés, comme leurs voisins, de chercher dans leurs plantations un abri contre des représailles qu'il n'a jamais été dans l'esprit de personne d'exercer contre eux, mais dont ils paraissent avoir craint l'éventualité.

Quoique leur village soit grand et qu'ils y soient en nombre, les Vayas de Flého sont un peu craintifs à notre arrivée, mais ils ne tardent pas à se rassurer et m'offrent une franche hospitalité.

On aperçoit de Flého la haute montagne Va, qui donne son nom au pays des Vayas; nos guides nous l'avaient déjà signalée pendant notre marche de la journée. De l'autre côté du Cavally, que nous retrouverons à peu de distance du village, une ligne de hauteurs borde le fleuve.

Nous traversons le lendemain le Cavally, dont la largeur, voisine de 60 mètres, est comparable en ce point à celle du Nipoué à Dooua, où nous l'avons vu pour la dernière fois, sensiblement sous la même latitude. Deux Booniaos, rencontrés à Flého, nous servent de guides.

Nous entrons le même jour chez les Booniaos; nous y retrouvons la langue et les coutumes des nombreuses tribus que nous avons traversées avant d'entrer dans le pays des Kouyas et des Gos: nous y retrouvons surtout, après l'accueil un peu réservé du début, la franche cordialité qui a caractérisé l'attitude de toutes ces populations douces et confiantes.

Les Booniaos ont appris notre passage dans le Sud et notamment à Cribo, chez les Boos; ils ont

des relations constantes avec les Boos, dont les premiers villages sont très voisins des leurs et dont nous avons traversé les campements et les plantations jusqu'auprès du cours inférieur du Cavally, peu de temps après avoir quitté le pays des Pérabos et des Gobos. Comme les Boos, ils vendent leur caoutchouc aux traitants installés chez les Gobos.

Nous arrivons, le 28 juin, à Ganhia (Guéizouobli), déjà visité par la mission Hostains-d'Ollone, dont nous avions suivi l'itinéraire pendant quelques kilomètres avant d'atteindre ce village: nous avions traversé la veille les hauteurs, aperçues de Flého, qui bordent d'assez près le Cavally, en laissant cet itinéraire à l'Ouest, et revu, du petit village de Zouaya, le mont Va, de l'autre côté du Cavally. La route traversait jadis le village de Zouaya, actuellement abandonné, d'où MM. Hostains et d'Ollone purent apercevoir au loin les sommets du puissant massif Noufa, où le Niponé et le Cavally prennent leur source (Nimba de leur carte).

Ganhia est le dernier grand village booniao; il est précédé, à peu de distance, d'un village presque aussi important, Dianhia.

Les Booniaos, comme leurs voisins du Sud, ne demandent qu'à vivre tranquilles et à s'occuper exclusivement de commerce; leur pays est riche, le caoutchouc y abonde; ils sont malheureusement en butte aux attaques incessantes des populations anthropophages du Nord et de l'Ouest.

Au deuxième village boo, Drona (Troya de la carte Hostains-d'Ollone), nous abandonnons définitivement l'itinéraire de cette mission pour prendre la direction de l'Est. Le 2 juillet, nous dépassons le dernier village boo pour entrer, le surlendemain, chez les Flébos. Je rappelle que, dans la direction du Sud, les Boos s'étendent jusqu'au Cavally.

Les lianes et les arbres à caoutchouc abondent en pays flébo; le caoutchouc est apporté, par l'intermédiaire des Niébos et des Dobos, sur le Haut-Sassandra, à Péhiri, où il est vendu à raison de trente boules pour une brasse d'étoffe; les tissus sont cependant rares chez les Flébos, vêtus généralement, comme les indigènes des tribus du Sud (Kaénas, Kiés, Pérabos, etc.), de peaux de singes suspendues à la ceinture ou sous les aisselles et seulement par devant; les bandes de coton tissé du Soudan, communes au Nord du Cavally, chez les Gos et les Kouyas, ont complètement disparu chez les Booniaos, les Boos et les Flébos; l'ornement général reste, comme partout ailleurs, la chaîne de fer portée en sautoir par les hommes et fabriquée sur place avec du minerai; le bracelet de fer ou de cuivre, porté également par les hommes et par les femmes, au poignet ou à la cheville, et quelques colliers de perles, constituent toute la parure. Dans certaines circonstances particulières, les femmes sont admises à ceindre les chaînes de fer, ordinairement réservées aux hommes. J'ai eu l'occasion de voir de jeunes femmes parées de la sorte pour célébrer la cérémonie en usage à l'époque de la nubilité (excision) à laquelle elles avaient pris part récemment.

Le minerai de cuivre est toujours inconnu.

Nous dépassons les derniers groupes flébos le 8 juillet pour nous arrêter le soir dans un petit campement de Niébos, Gnalobli, le plus occidental de cette tribu, qui occuperait, d'après les renseignements que j'ai recueillis, un vaste territoire au Nord et à l'Est.

Les Niébos sont proches voisins des Zaguiés du Zo (affluent du Sassandra) qu'ils m'indiquent vers l'Est, à trois jours de marche; ils ont des relations fréquentes avec les riverains de droite du Sassandra, et notamment avec Péhiri, centre commercial très fréquenté, comme je l'ai déjà indiqué, des traitants de Drewin et de Sassandra, et où ils vont vendre leur caoutchouc. (Les Niébos appellent Grabos les indigènes de Péhiri connus dans le Haut-Sassandra sous le nom de Bakoués.)

Trois jours et demi de marche, en forêt déserte, nous séparent encore de Pagouéhi, où nous sommes de retour le 12 juillet. Les Tabos nous font une réception réellement touchante de la part de ces êtres frustes, à peine vêtus, chez qui nous avons fait un si court séjour, il y a deux mois et demi. Convaincus que nous avions été tous massacrés, chez les Gos, comme le bruit en avait couru, ils nous accueillent avec des exclamations de joie. Porteurs et miliciens reçoivent l'accolade de tous les habitants du village.

Le même accueil nous attend à Paya, dernier village des Tabos, le 16 juillet, et à Gorogoya, chez les Oubis, le 18 juillet.

A Tabo, chez les Iabas, où nous arrivons le 20, j'ai le plaisir d'apprendre que mes conseils et mon intervention ont décidé les Iabas à conclure définitivement la paix avec les Trépos de Fort-Binger; plusieurs d'entre eux sont encore à Diaondi, village trépo voisin du poste, où nous les retrouverons bientôt, vivant en parfaite intelligence avec leurs anciens ennemis.

Le chef, Sakré, me demande instamment de faire ouvrir une route qui lui permette d'entrer en relations avec les commerçants de la côte; jusqu'à présent, les Téboués, comme je l'ai déjà écrit, n'ont pu vendre leur caoutchouc et leur ivoire qu'aux traitants du Haut-Sassandra.

Je dois noter ici que la forêt qui sépare son village de Fort-Binger est peuplée de nombreux éléphants; nous en avons rencontré des traces multiples sur notre passage, il nous est arrivé même de marcher à peu de distance d'un troupeau, dont nous entendions les barrissements; sur un long parcours, des fientes toutes récentes et quantité de jeunes arbres brisés témoignaient du nombre considérable de ces animaux qui nous avaient précédés.

Nous arrivons enfin le 24 juillet à Fort-Binger. Tous les hommes qui l'ont quitté le 1er avril avec moi y rentrent en bonne santé et pleins de fierté. toutes leurs fatigues oubliées maintenant, des dangers plus ou moins considérables qu'ils ont ou qu'ils croient avoir affrontés.

Résultats géographiques.

Le but précis de la reconnaissance dirigée vers le Haut-Cavally et le Nuon a été atteint; l'itinéraire suivi depuis Fort-Binger a permis, tout en fixant le cours d'une partie importante du Cavally jusqu'ici ignorée, de retrouver le fleuve, connu dans toute la forêt sous le nom de Nipoué et appelé Nouo par ses riverains, Nuon à sa source et dans son cours supérieur, et d'affirmer son indépendance complète du Cavally; la preuve matérielle de cette indépendance ne pouvait être obtenue d'une façon irréfutable — et les contradictions constantes des renseignements qui m'ont été donnés en cours de route le démontrent — *qu'en longeant la partie de la rive droite du Cavally qui était restée inconnue aux voyageurs précédents, et en ne quittant cette rive que pour retrouver la rive gauche du Nipoué;* si, à plusieurs reprises, des indigènes ont pu m'affirmer que le Nipoué ne se joignait pas au Cavally et coulait directement vers la mer, d'autres indigènes, paraissant non moins convaincus, m'ont certifié à leur tour que le Nipoué était tributaire de son puissant voisin : on a même offert de me procurer un guide qui disait avoir vu l'endroit où les deux fleuves se réunissaient ! M. le lieutenant Laurent (aujourd'hui capitaine) a été de même en relations avec un Diola qui prétendait connaître le confluent du Nipoué et du Cavally et avait proposé de l'y conduire. Après avoir atteint le Nipoué quelques jours avant moi au Nord-Est du point où je l'ai vu moi-même pour la première fois, cet officier extrêmement distingué, dont les travaux de reconnaissance sont particulièrement remarquables, avait obtenu des renseignements qui lui avaient paru suffisamment précis pour le conduire à conclure à l'indépendance du Nuon (Nipoué). Cependant, si on considère que la plupart des populations de ces pays ne connaissent rien au delà des tribus qui les entourent immédiatement; si on se rappelle qu'à 60 kilomètres à peine, à vol d'oiseau, du Nipoué, chez les Pérabos, ce fleuve est encore quasi légendaire, on conviendra que les indications recueillies dans le Haut-Nipoué pouvaient laisser subsister des doutes; à cet égard, les fatigues que s'est imposées la reconnaissance partie de la côte pour apporter une preuve irréfutable n'auront pas été inutiles.

Elles auront permis aussi de réaliser la seconde partie du programme qui lui était tracé; la reconnaissance a contourné entièrement le Cavally en coupant le fleuve une première fois en aval de l'itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone, de la rive gauche à la rive droite, et une deuxième fois, de la rive droite à la rive gauche, en amont du point où la même mission l'a franchi encore avant d'entrer chez les Vayas; elle a pu constater ainsi que le Cavally ne reçoit, sur ce long parcours, aucun affluent important. Ses plus grands tributaires de droite, depuis le pays Kroubé jusque chez les Vayas, atteignent rarement et ne dépassent jamais une vingtaine de mètres près de leur embouchure. Je citerai parmi eux les rivières Traé, chez les Kaénas; Bolo ou Boloni, chez les Kiés; Soubani et Doué, entre les Gobos et les Boos; Guéyé, chez les Blaos; Béni, chez les Baos; Ké, chez les Ouélaos.

La route suivie au retour, à une distance de la rive gauche qui n'a jamais atteint 30 kilomètres, a permis de vérifier que la plupart des cours d'eau qui se joignent au Cavally sur cette rive ne doivent pas avoir une importance plus considérable; le plus grand paraît être la rivière Cé, qui vient du pays des Niébos et atteint le Cavally au Nord du pays des Oubis.

On sait que la rivière Ilana se jette dans le Cavally au pied de l'ancien poste de Fort-Binger, créé jadis par la mission Hostains-d'Ollone, à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest du poste actuel; au pied de celui-ci, elle ne dépasse guère 25 mètres et reçoit, 2 kilomètres plus bas, la rivière Méno, de largeur sensiblement égale; près de son confluent, la rivière Ilana atteint une centaine de mètres d'une rive à l'autre.

Entre la rivière Méno et la Cé, les affluents les plus importants du Cavally sont les rivières Go et Noplou, chez les Iabas; au delà de la Cé, on peut citer la rivière Dino, grossie de la Pono, chez les Tabos; la Débé, augmentée de la Boué, chez les Niébos; le Doui, chez les Flébos, auquel se joindra le Nigré traversé plus loin; le Moï et le Doui, chez les Boos; enfin les deux Ourahi, qui se réunissent avant de tomber dans le Cavally, chez les Booniaos.

Le Cavally est barré de nombreux seuils, et aucune partie de son cours, dans la région que nous avons visitée, ne présente un bief navigable de quelque importance.

Je viens d'écrire que l'itinéraire que j'ai suivi, après m'avoir permis de trouver le Nipoué et de l'identifier avec le Nuon, m'autorisait à affirmer son indépendance complète du Cavally. Les renseignements recueillis en cours de route m'avaient appris que le Nipoué se jette à la mer dans le pays des Manipaons, que j'étais fondé à placer dans la région de Bassa. D'autre part, un indigène de Tabou, qui avait séjourné antérieurement à Bassa, m'avait rapporté, à mon retour à la côte, que la rivière qui tombe dans la mer près de Grand-Bassa (rivière Saint-Jean des cartes), portait, à la plage, le nom de Nipoué. L'identification du Nipoué (Nuon) et de la rivière Saint-Jean devenait donc, après ma première mission, une hypothèse possible. C'est la seule conclusion que j'avais tirée des renseignements que j'ai rapportés plus haut. J'aurai l'occasion de revenir sur cette hypothèse en exposant les résultats du second voyage que je fis, deux ans plus tard, dans les mêmes régions, et pendant lequel je m'attachai particulièrement à recueillir des données plus nombreuses et plus précises sur ce point.

Ma conviction sur l'indépendance du Nuon (Nipoué) et du Cavally reposait sur d'autres considérations : en longeant la rive droite du Cavally, depuis le pays kroubé jusque chez les Baos, pour rejoindre directement de là la rive gauche du

Nuon (Nipoué) lui-même, j'avais démontré l'impossibilité matérielle de la réunion des deux fleuves en amont de la région kroubé; mais cette réunion ne pouvait-elle pas se produire en aval? Entre la route de la mission Hostains-d'Ollone, de Fort-Binger (ancien) à Sooudi, et celle que j'ai suivie moi-même sur la rive droite du Cavally, coule l'affluent le plus considérable de ce fleuve, le Douobé, qui se réunit à lui à Sro, à quelque distance au sud-ouest de Fort-Binger. Le Douobé ne pouvait-il pas être le cour inférieur du Nipoué-Nuon?

La mission Hostains-d'Ollone avait traversé le Douobé deux fois : une première fois près de son confluent, à Makra, où elle lui avait attribué une argeur de 80 mètres, une seconde fois chez les Gobos, à plus de 100 kilomètres de distance de Makra ; sa largeur était alors réduite à 15 ou 20 mètres. MM. Hostains et d'Ollone n'avaient d'ailleurs signalé aucun autre cours d'eau plus important avec lequel on aurait pu supposer qu'ils avaient confondu le cours supérieur du Douobé. Celui-ci ne pouvait donc pas être le fleuve Nuon, dont on plaçait la source aux monts Nimba (Noufa), près de N'Zo, à plus de 200 kilomètres de distance à vol d'oiseau. Cette conclusion devint encore plus évidente quand j'eus reconnu le Nipoué, large de 70 mètres à Klao, de 60 mètres à Dooua et à Souabli : Klao est à une soixantaine de kilomètres de l'endroit où la mission Hostains-d'Ollone a vu le Douobé pour la dernière fois. Il était matériellement impossible que deux cours d'eau, dont l'un, en amont, varie de 60 à 70 mètres de largeur, tandis que le second, à 60 kilomètres au moins en aval, atteint à peine 20 mètres de l'une à l'autre rive, *alors qu'il est gonflé par les pluies* (1), constituassent un fleuve unique.

Cependant, soit que les constatations de la mission Hostains-d'Ollone eussent été perdues de vue, soit que l'on attribuât à certains renseignements contradictoires, qui faisaient du Nuon le cours supérieur du Douobé, une valeur plus probante, je fus invité, à l'occasion d'un voyage d'études effectué en 1908 dans la région de Toulépleu, entre le Nuon et le Cavally, à recueillir de nouveaux et nombreux renseignements pour éclaircir définitivement ce problème.

En faisant la relation de ce nouveau voyage, j'exposerai comment la question du Douobé peut être considérée comme entièrement résolue. Je rapporterai en même temps les nouvelles informations réunies sur le cours inférieur du Nuon ou Nipoué, je discuterai enfin les conclusions que nous sommes en droit d'en dégager en ce qui concerne l'identification du Nuon et d'un des fleuves de la côte libérienne.

(*A suivre.*)

J. Joulia,
Administrateur des Colonies.

(1) Voir *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, par le capitaine d'Ollone, p. 150.

DANS L'OUGANDA
Les Pays Bugishu et Bukedi

Au cours d'une tournée de cinq semaines effectuée l'été dernier dans la province orientale de l'Ouganda, le gouverneur de cette colonie, M. Bell, a eu l'occasion de visiter une région peu connue et sur laquelle on ne possède encore que des renseignements succincts. Bien que situés à peu de distance du lac Victoria et de la grande ligne de communication qui rejoint Port-Florence à Mombasa, les pays Bugishu et Bukedi (1) étaient demeurés jusqu'à ces dernières années à l'abri de toute action administrative européenne. Ils offrent cependant, en raison tant du caractère de leurs habitants que de la densité exceptionnelle de la population, un intérêt réel qu'un récent document officiel — le rapport rédigé par le gou-

ITINÉRAIRE EN OUGANDA

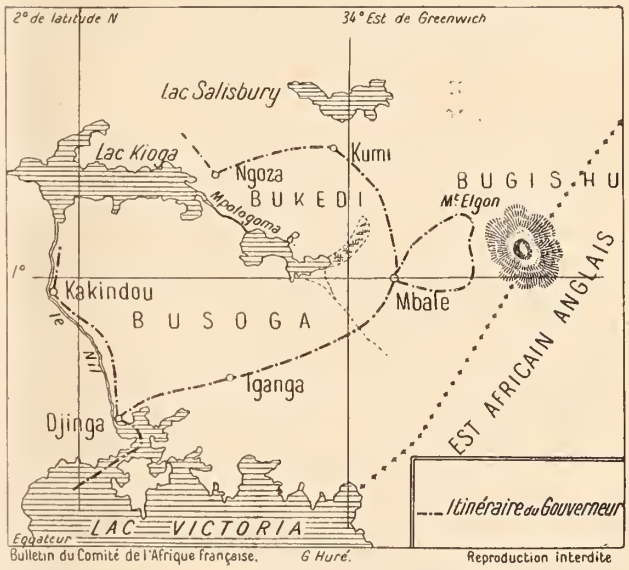

verneur à la suite du voyage dont nous venons de parler — met bien en évidence. Nous empruntons à ce rapport les quelques renseignements qui suivent.

Pris dans leur ensemble, les pays Bugishu et Bukedi occupent la portion de territoire comprise au Nord-Est du Busoga, entre le grand volcan Elgon, qui dresse son cratère à plus de 4.000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le lac Kioga. Le poste de Mbale, fondé en 1904, est le centre administratif des districts de l'Elgon. Il est relié au poste de Djinga, lequel s'élève sur les bords du lac Victoria, à la sortie même du Nil, par une large route d'environ 145 kilomètres de longueur, juste praticable dans la saison sèche aux véhicules légers. On va en macadamiser une partie de 4 m. 50 de large, de façon à la rendre utilisable par les chariots en toute saison. Elle traverse, sur la majeure partie de son tracé, le pays Busoga qu'elle quitte à la rivière Mpologama dont les

(1) Nous rappelons que le préfixe *bu* signifie *pays* et le préfixe *ba*, *peuple*.

eaux, descendues de l'Elgon, se jettent dans le lac Kioga.

Les districts de l'Elgon diffèrent totalement des parties de l'Ouganda qui sont situées à l'Ouest de la Mpologama et du lac Kioga. Cette broussaille gênante que l'on désigne en général sous le nom d'*herbe-éléphant* n'y pousse pas et on y trouve relativement peu de papyrus de marais. Ils sont constitués, considérés dans leur ensemble, par une vaste plaine fertile qui se relève graduellement vers l'Est; on y rencontre de bons pâturages et toutes les espèces de céréales y viennent admirablement.

Le 14 août, M. Bell quittait Mbale pour faire une excursion en pays Bugishu.

C'est sur les pentes du mont Elgon, dans les vallées peu profondes que dessinent au Nord-Ouest les contreforts du puissant massif, que s'étend le pays habité par les Bagishu. A le parcourir, en août dernier, le gouverneur éprouva le plus vif étonnement. Au lieu de la végétation luxuriante mais sauvage qu'il s'attendait à trouver en ce coin de l'Afrique tropicale, des cultures variées occupant tout le fond des vallées et grimpant jusque sur les coteaux qui enserrent celles-ci s'étendaient à perte de vue, absorbant une proportion du territoire que M. Bell croit pouvoir évaluer sans exagération aux quatre cinquièmes. Divisé en lots de culture très réguliers délimités avec soin, parsemé des huttes en forme de ruches d'abeilles des Bagishu, ce vaste jardin le faisait songer aux pays de vignobles de la Suisse ou du Midi de la France. Qui douterait, à première vue, à voir ces champs si bien cultivés, cet aspect d'ordre et d'activité, que le pays ne soit habité par des populations déjà sorties de la pure barbarie et relativement avancées sur l'échelle de la civilisation africaine? Et cependant, jamais contraste plus marqué n'exista, paraît-il, entre les apparences et la réalité. De tous les indigènes de la colonie, les Bagishu sont les plus farouches, les plus indépendants, les plus primitifs.

Dans cette foule dense de 400.000 nègres — le pays est en effet très, très peuplé — vivant dans un espace comparable au Yorkshire (15.000 km. carrés environ), on trouverait difficilement la trace d'une organisation quelconque. Chaque individu vit pour soi ou, le plus souvent, contre ses voisins. Quoique en général les habitants de chaque versant de vallée se considèrent comme membres d'un même clan, il est très rare qu'ils reconnaissent l'autorité d'un chef... Ils sont entièrement nus et se livrent à un cannibalisme d'une sorte particulièrement révoltante. Ils ne chassent ni ne poursuivent les autres hommes pour leur chair mais ils considèrent que l'ensevelissement des morts est un gaspillage de nourriture. Les cimetières sont inconnus dans le pays, et un âge avancé ne garantit pas toujours une sépulture convenable. Très bons cultivateurs, ils ne cherchent à produire en grains que ce qui est nécessaire à leur alimentation et ils convertissent le surplus, quand il y en a, en alcool dont ils s'enivrent volontiers surtout au moment de la moisson.

Malgré ces défauts, les Bugishu ont donné au gouverneur de l'Ouganda l'impression d'une race saine ; les maladies vénériennes sont relativement rares parmi eux et la maladie du sommeil ne les a pas touchés. Ils ont une allure très franche, et se montrent très sensibles aux bons traitements.

De retour à Mbale le 18 août, le gouverneur en repartait deux jours plus tard pour visiter le district habité par les Bakedi.

Le pays Bukedi proprement dit est limité à l'Ouest par la rivière Mpologoma et par le lac Kioga dont elle est un affluent, au Nord par le pays des Bamiro, au Nord-Est par le Karamoja, à l'Est et au Sud par le pays Bugishu ; M. H.H. Bell lui attribue une superficie d'environ 3.000 milles carrés (soit près de 10.000 kilomètres carrés) et évalue sa population à 300.000 individus. Dans l'ensemble il est constitué par une vaste plaine si unie que de toutes ses parties on voit très distinctement vers le Nord le mont Debassien (3.300 m.) et que par de claires journées les voyageurs apercevaient même à 140 kilomètres de distance environ, le mont Lobor.

Très bien arrosé, le pays Bukedi paraît d'une remarquable fertilité. Son occupation remonte à quelques années seulement. Si en effet, dès 1900, sir Harry Johnston avait placé à sa tête un chef Baganda avec la mission — dont il s'acquitta paraît-il fort bien — de subjuguer peu à peu tout le district, ce n'est que depuis 1905 que l'administration de la colonie a pris le pays en mains.

Comme les Bageshi, les Bakedi vont en général entièrement nus, mais il ne semble pas qu'ils pratiquent le cannibalisme. Ils sont bien bâtis, très développés, grands et forts et tout dans leur attitude et leur aspect appelle la sympathie. Très industrieux, ils se construisent de belles huttes, et ils entretiennent leurs plantations avec beaucoup de soin. Le fait que les hommes aident les femmes dans les travaux des champs, fait assez rare en Afrique, a paru à M. Bell d'un bon augure pour l'avenir économique de ces populations. Au reste les rapports entre maris et femmes, si l'on en croit les observations des fonctionnaires anglais résidant dans la région, sont chez les Bakedi conformes à un idéal moral assez rarement atteint dans des pays plus civilisés. L'adultère y serait très rare et l'on ne saurait s'en étonner, quand on connaît les précautions prises par les maris pour faciliter à leurs épouses l'observation des lois de la fidélité. Se plaçant à un point de vue fort ingénieux, ils considèrent que le seul moyen pour eux d'avoir la tranquillité sur ce point est de mettre les célibataires, leurs ennemis naturels, hors d'état de nuire : ces derniers sont donc, en pays Bukedi, soumis à un régime particulier qui ne manque pas d'une certaine originalité. Jeunes gens et hommes non mariés sont astreints à passer la nuit dans des huttes d'une construction spéciale, surélevées sur des piliers et auxquelles on accède par une échelle; une fois tous les habitants rentrés chez eux, on retire l'échelle et jusqu'au lendemain les maris dorment sur leurs deux oreilles. Comme si ces précautions ne suffisaient pas, dans certains villages, on pousse, paraît-il, le raffinement jusqu'à répandre autour de ces huttes à célibataires des cendres fines sur lesquelles les traces de pas les plus légères se reconnaissent facilement. Gare

à qui serait tenté de faire une excursion nocturne! Mais quelle vigilance et quel travail pour des maris de femmes fidèles! Que serait-ce donc si elles ne l'étaient pas?

L'absence chez les Bakedi tout comme chez les Bugishu de toute organisation politique, l'état d'émiettement dans lequel vivent leurs tribus rendaient particulièrement difficile le progrès de l'Administration britannique, dont les représentants ne savaient, privés qu'ils étaient des intermédiaires que sont en d'autres régions les chefs de tribus, comment pénétrer jusqu'aux masses.

PROTECTORAT DE L'OUGANDA

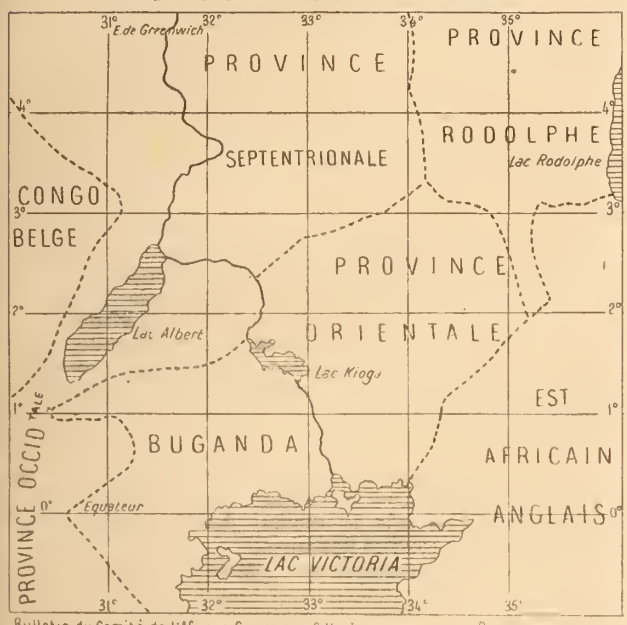

Bulletin du Comité de l'Afrique française. G Huré — Reproduction interdite

Le gouvernement local a eu alors l'heureuse idée d'utiliser les qualités d'intelligence et de culture relative qui, entre tous les indigènes de la colonie, distinguent les Baganda. Ceux-ci sont, paraît-il, d'excellents administrateurs, ils ont l'esprit d'organisation et d'ordre. Quelques agents Baganda ont donc été envoyés dans les districts de l'Elgon pour y exercer les pouvoirs qui sont ailleurs dévolus à des Européens; ils ont été notamment chargés de recouvrer les impôts, de surveiller l'entretien des routes. Ils apprennent encore aux chefs de villages à rendre la justice, ils tiennent les fonctionnaires anglais chefs de districts au courant des événements importants qui se passent dans la circonscription dont ils sont chargés. Actuellement, dans la région qui nous occupe, il y a ainsi 28 agents Baganda. Ils sont répartis en trois classes dont le traitement varie de 10 à 40 roupies par mois (1).

Dans les pays Bukedi et Bugishu, le commerce est entièrement entre les mains des Indiens. Opérant avec de très petits capitaux, ils s'installent en général deux par deux, dans tous les centres où il existe un agent quelconque de l'administration, européen ou plus souvent indigène. Ils fournissent aux noirs les tissus dont quelques-uns commençent à se vêtir, un peu de fils de cuivre, des perles, et ils ramassent en échange du mil, des peaux, des arachides. C'est un commerce fait de transactions minuscules qui finissent pourtant, vu leur nombre, par représenter une somme relativement importante; le commissaire du district évalue en effet à 200.000 francs environ la valeur des produits du pays que les Indiens ont ainsi réussi à grouper pour l'exportation au cours des douze derniers mois.

Le principal courant commercial se dirige vers le lac Kioga; si on construit, comme le gouverneur le propose, un chemin de fer reliant ce lac au Victoria, les transactions dans les pays qui nous occupent seront grandement facilitées.

Actuellement, c'est Mbale qui est le principal centre commercial des pays Bugeshi et Bukedi. Une vingtaine de boutiques tenues exclusivement par des Indiens, des Baloutches ou des Souahilis, se pressent dans son Bazar. En fait d'articles européens, on y trouve à peu près tout ce qui peut convenir à la clientèle un peu primitive de goûts et de besoins que constituent les peuplades de la région.

André Meyreuil.

(1) 1 roupie égale 1 fr. 67 environ.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Le colonel Beaujeux, de l'infanterie coloniale, commandant de la défense de Diégo-Suarez, est nommé au grade de général de brigade.

Mutations. — Le général de division Bunoust a été nommé au commandement de la 2e division d'infanterie coloniale à Toulon, en remplacement de M. le général de division de Ferron, précédemment appelé à un autre emploi. Le général de brigade Perreaux, commandant la 4e brigade d'infanterie coloniale, a été nommé au commandement, par intérim, de la 8e division d'infanterie au Mans et est remplacé par le général Gonard, rentré de l'Indo-Chine.

Le général de division Mercier-Milon a été nommé au commandement de la division de Constantine, en remplacement de M. le général de division Gillet, placé dans la section de réserve.

Le lieutenant-colonel Laquière, du 2e rég. de zouaves, a été placé hors cadres et nommé commandant supérieur du cercle de Colomb.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de Législation coloniale, par G. François, docteur en droit, rédacteur principal au ministère des Colonies et Fernand Rouget, archiviste paléographe, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, rédacteur au ministère des Colonies. Cartes dressées par M. Meunier, cartographe au ministère des Colonies, 1909. Un volume in-18 avec 16 tableaux synoptiques. Prix : 6 fr. Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

La « Législation coloniale » vient, enfin, de conquérir, dans les programmes des Facultés de droit, la place qui lui revient (3e année — licence). Ceux des étudiants qui choisiront la législation coloniale comme matière à option trouveront dans le manuel de MM. François et Rouget, deux spécialistes des questions coloniales, un guide sûr, clair, précis, et à jour. Ces auteurs ont condensé, dans le volume, un nombre considérable de renseignements. Tous les différents aspects de cette matière ont été étudiés et exposés

avec beaucoup de clarté. C'est ce qui fait la valeur de cet ouvrage Tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales auront intérêt à lire ce manuel, qui se recommande aux candidats aux examens de doctorat. Les étudiants apprécieront les tableaux synoptiques très détaillés qui complètent ce livre. Ils se rendront compte de l'utilité d'une innovation heureuse : des cartes dressées par M. Meunier, cartographe au ministère des Colonies, permettront de suivre les leçons de géographie et de l'outillage économique.

Au surplus, on trouvera ci-après ces différents chapitres :

Chapitre I. — Notions générales de la colonisation.

Chapitre II. — Histoire de la colonisation française avant 1815.

Chapitre III. — Histoire de la colonisation française après 1815 (1815-1870).

Chapitre IV. — Notre domaine colonial.

Chapitre V. — Le régime législatif des colonies.

Chapitre VI. — L'organisation administrative.

Chapitre VII. — L'organisation politique. Conseils généraux, municipaux. La représentation des colonies en France. L'électorat aux colonies. La participation des indigènes à la gestion des intérêts.

Chapitre VIII. — L'organisation judiciaire.

Chapitre IX. — L'organisation militaire.

Chapitre X. — Le régime financier. Budgets (budget de l'État local, communal. Budgets généraux. Budgets annexes) et impôts.

Chapitre XI. — Régime des terres. Domaine. Concessions territoriales. Législation foncière aux colonies.

Chapitre XII. — Régime du travail. Immigration. Émigration. Régime du travail et main-d'œuvre.

Chapitre XIII. — Le crédit. Banques. Régime monétaire. Change.

Chapitre XIV. — Régime commercial.

Chapitre XV. — L'outillage économique. Voies fluviales, terrestres, ferrées. Câbles. Lignes de navigation.

Chapitre XVI. — Colonisation pénale. Transportation. Relégation.

Les Colonies françaises. — Exposition franco-britannique, Londres, 1908. 1 vol. de 475 pages, publié sous la direction de M. J.-L. Brunet, secrétaire général, orné de 200 illustrations, cartes et plans, au Comité national des Expositions coloniales, 11, rue Saint-Georges, à Paris.

L'Exposition franco-britannique de 1908 a été une des formes pratiques de l'entente cordiale. Son succès a été très grand. Pour qu'elle fût complète, elle devait, nécessairement, comprendre les possessions coloniales des deux pays. Notre domaine d'outre-mer est assez vaste pour qu'on y apporte une grande attention. Il n'est pas seulement intéressant par la variété de ses produits, il l'est encore par sa richesse. Dans ces conditions, il devait fournir à M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres, et à tous ceux qui s'étaient groupés autour de lui, le moyen de donner plus d'ampleur à une manifestation faite pour établir et maintenir des relations entre les négociants des deux pays.

Le Comité national des Expositions coloniales fit diligence pour donner le plus d'éclat possible à sa section et il faut convenir qu'il y réussit. On peut affirmer que la section coloniale française fut une des plus remarquées de l'Exposition. Elle attira la foule et donna une idée très exacte des progrès que nous avons accomplis.

L'ouvrage, que nous recommandons aujourd'hui, est une notice où on trouvera les renseignements les plus utiles sur notre participation à cette Exposition. Il affirme notre vie économique internationale et expose avec un grand soin la situation de nos colonies, aux différents points de vue de notre évolution, tant agricole qu'industrielle et commerciale.

La Légion étrangère, journal d'un Irlandais, par John Patrick le Poér, 1 volume de 283 pages, chez Félix Juven, 122, rue Réaumur, à Paris. Prix : 3 fr. 50.

Quand on veut connaître les mœurs d'un peuple, les tendances d'une époque, les préoccupations du jour, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les romans-feuilletons. Ils disent très exactement toutes ces choses et si Arthur Young revenait sur cette terre, il ne pourrait s'empêcher, tout en faisant bon compte de l'imagination des auteurs, d'être frappé de certaines coïncidences qui éclatent aux yeux quand, parfois, on parcourt le rez-de-chaussée de nos journaux.

Le livre qui nous occupe et qui se rattache à la campagne hostile à la Légion, que le Comité de l'Afrique Française a si résolument combattue, a paru en feuilletons dans un des organes socialistes de Paris. Sa tendance est évidemment mauvaise. On a l'impression que l'auteur n'a pas un grand amour pour les hommes qui portent l'épaulette. On remarque cependant qu'il est forcé souvent de rendre justice à leur valeur et à leur droiture. Quant au corps où il a servi, il en parle sans aigreur et, parfois, avec une certaine fierté. En réalité, on a l'intuition que, dans cette légion, véritable mosaïque sociale, il a puisé autre chose que des sujets de haine, autre chose, aussi, qu'un souvenir tout chargé de menaces.

Certes, il a voulu donner une teinte plutôt désagréable au corps d'officiers de ces deux régiments d'élite dont on peut voir les drapeaux glorieux à Sidi-bel-Abbès et à Saïda, mais il a bien fallu qu'il baisse la tête devant les qualités militaires qui les distinguent.

Au fond, quand on examine bien ce livre, on reconnaît au premier abord deux choses disparates : le sentiment de solidarité qui anime ces troupes, solidarité qui n'existerait pas si elles n'étaient pas encadrées par des officiers d'un très haut mérite et, d'autre part, ce qui est humain, ce qui doit l'être d'autant plus, quand on songe que l'auteur est un étranger, un Irlandais dans la circonstance, qu'il existe, qu'il a toujours existé des malentendus entre supérieurs et inférieurs, malentendus que ces derniers doivent naturellement amplifier, attendu qu'ils sont jeunes et que le métier qu'ils font est des plus durs.

Pour ceux qui savent lire, ce livre est au fond, bien plus qu'il ne veut le paraître, une apologie des qualités guerrières que nous possédons et que nous avons le talent d'insuffler à ceux qui viennent se placer sous notre drapeau.

G.-M. A.

Nos richesses coloniales, 1900-1905. — **L'industrie des Pêches aux colonies**, par G. Darboux, professeur à la Faculté des sciences de Marseille; J. Cotte, docteur ès sciences, professeur à l'Ecole de médecine; P. Stephan, docteur ès sciences, sous-directeur du laboratoire de zoologie marine; F. van Gaver, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences de Marseille. 2 vol. de 260 et 550 pages, publiés chez Barlatier, imprimeur-éditeur, à Marseille.

Ce livre est la réunion d'une foule de renseignements qu'on trouvait disséminés de part et d'autre et qu'il y avait avantage à rapprocher. C'est, par suite, un ouvrage très complet où se rencontre tout ce qu'il est utile de connaître dans le vaste domaine de la pêche dans les colonies françaises.

Les auteurs se sont partagés notre empire colonial et chacun, selon ses goûts st ses aptitudes, a étudié, pour la commodité du lecteur, les produits si divers des rivières et de l'Océan.

Ils ont encore agrandi le très vaste programme qu'ils s'étaient tout d'abord proposés, en ne s'arrêtant pas seulement à notre faune aquatique, mais en étudiant très largement l'hydrographie de nos principaux bancs, tant à Terre-Neuve qu'à Madagascar, au Sénégal que dans l'Indo-Chine. De là à examiner les mesures administratives qu'il y aurait à prendre dans nos colonies pour réglementer la pêche, il n'y avait qu'un pas et celui-ci a été très heureusement franchi.

Les auteurs ont examiné, également, les différents engins de pêche qu'il était utile de faire connaître aux indigènes de nos principaux établissements et qui les aideraient dans une industrie si utile. Enfin, ils ont étudié avec beaucoup de compétence tout ce qui concerne la création des débouchés non seulement dans nos différentes colonies, mais dans les pays limitrophes.

En résumé, cet ouvrage représente une étude des problèmes scientifiques et économiques concernant la pêche. Il pourra être complété, élargi; tel qu'il se présente, il a déjà une portée très grande en ce sens qu'il montre ce qui a été fait et ce qui reste à faire dans une industrie qui mérite une attention toute spéciale.

Annales du Musée colonial de Marseille, fondées en 1893, par M le professeur Dr Edouard Heckel et publiées sous sa direction. Marseille, *Musée colonial*, 5, rue Noailles, 1908, 2e série, 6e volume.

Nous recommandons très particulièrement cette publication dont l'éloge n'est plus à faire et qui contient, comme toujours, un grand nombre d'articles, d'études et de notes du plus haut intérêt, sur nos colonies.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN :
I. Coup d'œil sur le Maroc et l'Islam marocain.
— Edmond Doutté 129

DEUX MISSIONS DANS LE HAUT-CAVALLY :
Deuxième mission, 1908. (*Suite et fin.*) — J. Joulia 136

UN COUP D'ŒIL SUR L'ISLAM. — Henry Marchand 146

CARTE

Région du Haut-Cavally 139

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

SIX CONFÉRENCES

Faites à l'École des Langues Orientales en mai 1909

Par M. EDMOND DOUTTÉ (1)

Première Conférence. — 8 mai 1909.

COUP D'ŒIL SUR LE MAROC ET L'ISLAM MAROCAIN

Mesdames, Messieurs,

Une des principales garanties de l'exactitude de la science, c'est qu'elle soit à l'abri de l'influence de nos passions : car l'esprit est enclin à croire ce qu'il désire et il est l'éternelle « dupe du cœur ». De là vient que tant de savants aiment ces recherches que la foule tient pour superflues : lorsqu'il demande aux langues de l'Orient leurs subtils secrets ou qu'il interroge des textes obscurs sur l'histoire des vieilles dynasties, l'orientaliste sent qu'il conservera dans ces régions sereines de la recherche scientifique le calme qu'elle demande, et qu'il connaîtra la joie de découvrir la vérité dans toute sa noble et simple pureté. Mais quand l'activité de l'esprit se porte sur des sujets trop proches de nous, quand elle nous ramène vers ces conflits quotidiens de l'humanité, auxquels, dans notre vie moderne, personne n'est complètement étranger, la plus grande circonspection devient nécessaire, au fur et à mesure que l'intérêt est plus vivement excité. Voilà pourquoi je trouve si redoutable, ce qui est d'ailleurs si attirant, de traiter un sujet d'actualité. Or, le Maroc est un sujet actuel.

Il ne faut pas revenir bien loin en arrière pour se rappeler un temps où le public, même le public instruit, était indifférent aux questions marocaines et où elles ne tenaient qu'une bien faible place dans les préoccupations des diplomates européens. Et si nous remontons un peu dans nos souvenirs, à l'époque où nous étions, moi du moins, sur les bancs du collège, nous nous rappelons que tout ce qu'on nous enseignait alors du Maroc tenait en quelques mots : le Maroc ; capitales, Maroc, Fez et Méquinez ; ville principale : Tanger. Quant aux cartes, elles ne contenaient presque rien. Même les cartes spéciales du Maroc, jusqu'à ces tout derniers temps, renfermaient des blancs de *terra incognita*, de ces blancs comme ceux que l'on figurait autrefois au centre de l'Afrique, là où habitaient les Nyam-Nyam, les hommes à queue.

Depuis, les choses ont changé. Vous savez que le Maroc est devenu l'un des principaux pions de l'échiquier européen. C'est M. Delcassé qui, le premier, a poussé ce pion ; c'est lui qui a fait entrer le Maroc dans le domaine de la politique mondiale, et vous savez combien de fois, depuis cette époque, la question marocaine a été traitée : on ferait un très gros volume rien qu'avec les titres de tout ce qui a été écrit sur le Maroc ; les enceintes des Parlements ont retenti de discours sur le Maroc ; les presses ont gémi d'articles sur le Maroc, et, tous les jours encore, le télégraphe déverse des flots de dépêches relatives au Maroc. Aussi je vous avoue que je n'ai pu résister au plaisir de traiter du Maroc devant vous, et de commenter après tant d'autres les derniers événements : il m'a semblé que l'étude des causes qui ont amené la chute d'Abd el Aziz était une occa-

(1) Sténographie de Mlle Carrière.

sion de traiter un certain nombre de questions se rapportant à l'Islam en général, questions dont l'étude est de nature à jeter un grand jour sur ces récents événements. Et puis, à vrai dire, le sujet n'est plus tout à fait brûlant, puisque Abd el Aziz a disparu pour le moment de la scène politique. L'année dernière, nous eussions été très gênés évidemment, par les discussions acerbes des azizistes et des hafidistes, mais aujourd'hui cela est déjà de l'histoire et on peut parler d'Abd el Aziz en toute sécurité.

Je voudrais rechercher avec vous quelles sont les causes de ce fanatisme aigu des Marocains qui s'oppose si jalousement à toute influence de notre civilisation dans leur pays, et comment il se fait que des amusements aussi innocents que ceux auxquels se livrait Abd el Aziz aient pu précipiter sa chute ; tenter d'expliquer, en un mot, comment il se fait qu'un sultan que nous soutenons semble compromis par cela même que nous le soutenons, et ne peut être sympathique à l'Europe sans encourir le mépris de ses sujets.

On ne peut pas comprendre les sentiments qui agitent le peuple marocain si on ne cherche pas leurs racines, non seulement dans les croyances religieuses de l'Islam, mais encore dans ces croyances antiques qui sont le fond commun de l'âme des peuples et dont le folk-lore nous conserve les vestiges : c'est la méthode des sociologues modernes qu'il faut ici appliquer. Elle seule nous fait toucher les assises profondes de la société marocaine, et non seulement de la société marocaine, mais de la société berbère tout entière. Car la société marocaine n'est qu'une partie de la société berbère.

Le Maroc n'est pas, vous le savez, quelque chose de séparé et d'homogène qui s'oppose à ce qui l'entoure : il fait partie de l'Afrique du Nord, et le Sahara sépare beaucoup moins l'Afrique du Nord de l'Afrique proprement dite que la Méditerranée ne la réunit aux rives méridionales de l'Europe ; en réalité, ce n'est pas le désert qui divise, c'est la mer qui unit; l'Afrique Mineure tout entière, et le Maroc par conséquent, sont des pays avant tout méditerranéens.

Que d'erreurs évitées, que de déceptions épargnées aux colons, que d'économies budgétaires réalisées si l'on s'était bien pénétré de cette vérité ! On ne saurait imaginer combien il a été difficile de détruire la légende qui faisait de l'Algérie un pays tropical, et les mêmes erreurs se sont renouvelées pour le Maroc, où l'on a rêvé d'introduire des cultures tropicales : canne à sucre, cotonnier, caféier, etc. C'est là une illusion qu'il faut abandonner complètement, qu'il s'agisse de l'Algérie ou qu'il s'agisse du Maroc : ces pays ne produisent guère autre chose que les autres pays des bords de la Méditerranée ; vouloir y transporter la végétation des tropiques, c'est s'exposer à un échec certain. C'est ce que laisse facilement prévoir l'examen des conditions climatériques : l'Afrique du Nord n'a pas un climat tropical, c'est-à-dire un climat où il pleut l'été et où il fait sec l'hiver ; elle a au contraire un climat où il ne pleut que l'hiver et où l'été est sans pluie : c'est dire que toutes les conditions de la végétation des tropiques y sont renversées et que les cultures de l'un ne sont pas applicables à l'autre. Il ne faut pas se laisser induire en erreur par la présence de deux ou trois plantes tropicales, telles que les cactus qui entourent les douars ou qui sont originaires d'Amérique, et les palmiers, qui n'y arrivent pas à maturité : car le palmier ne mûrit que dans le Sahara, et même les oasis du Sud du Maroc ne donnent que des dattes qui sont à peine comestibles.

La flore du Maroc est une flore méditerranéenne : forêts de chênes-liège, de pins d'Alep, de thuyas, tout petits arbres, à feuillage sec, donnant peu d'ombre, mais ayant l'avantage de pousser sur les terrains les plus stériles : le chêne-liège aime les sols siliceux; le pin se contente des plus maigres marnes; le thuya s'accroche aux contreforts stériles des schistes anciens.

La faune également, et en particulier la faune marine, ressemble étonnamment à celle de toute la Méditerranée et forme un contraste absolu avec celle de l'Afrique. De sorte qu'on peut dire que le sillage des navires est le véritable lien qui unit l'Afrique Mineure à un continent, et ce continent n'est pas l'Afrique, c'est l'Europe.

Ce bloc de l'Afrique du Nord, quoiqu'il ait un caractère méditerranéen, constitue-t-il une seule espèce dans la région méditerranéenne, autrement dit, est-ce un pays bien homogène ? Sans doute, mais l'Afrique du Nord a été divisée par la nature en une foule de compartiments qui communiquent très difficilement les uns avec les autres. On a dit souvent et on a quelquefois imprimé que le Maroc ne pouvait pas être une autre Algérie, parce qu'il est très difficile de traverser la haute chaîne de l'Atlas; d'autre part, on ne pénètre de l'Oranie dans le Maroc que par un seul chemin. Mais on sait que l'Algérie est aussi divisée en régions difficilement accessibles les unes aux autres, et où mènent seulement d'étroits passages : pour prendre des exemples connus de tout le monde, il suffirait de citer les Portes de fer, les gorges de la Chiffa, de Palestro et beaucoup d'autres auxquelles l'Algérie doit tant de sites pittoresques où affluent les touristes.

Mais si tous ces pays sont séparés les uns des autres au point de vue de la facilité des communications, ils présentent, nous venons de le voir, beaucoup de caractères communs : le climat, la faune, la flore y sont très semblables. Si on pouvait prendre un voyageur et le jeter les yeux fermés sur un point quelconque du Maroc sans lui dire où il est, il lui serait impossible de reconnaître, par exemple, s'il se trouverait dans les broussailles de myrtes, d'oliviers et de lentisques de la Mitidja, ou dans celles qui couvrent le Nord du Maroc : la même difficulté le poursuivrait non seulement dans les vallées, mais dans des régions qu'on pourrait croire très différentes des autres, par exemple le Haut-Atlas du Maroc. Lorsqu'on s'y est élevé jusqu'à quelque quinze cents mètres, on est tout étonné de se retrouver en plein paysage

algérien : ce sont les mêmes petits pins, les mêmes thuyas sur les mêmes pentes ravinées; et l'on est incapable de dire si c'est là du Maroc ou de l'Algérie. En résumé, le sol de l'Afrique du Nord, dans son ensemble, est très homogène.

Dans ce cadre s'est développée une société qui n'est pas moins homogène, c'est la société berbère, dont les origines, comme pour tous les peuples, sont très obscures et ont fait couler des flots d'encre sans que la question soit encore bien éclaircie. Une seule chose est acquise, la très haute antiquité et la très vaste extension de cette société : on trouve en effet des inscriptions berbères depuis le Sinaï jusqu'aux confins du Maroc. La langue berbère était encore parlée, à une époque relativement récente, aux îles Canaries : les Guanches avaient un dialecte berbère.

En conformité avec la structure du sol, tous les dialectes de l'Afrique du Nord se répartissent en compartiments : un indigène de telle région du Maroc ne comprendra pas facilement un Kabyle, mais au bout de quelques jours de vie commune ils arriveront à se comprendre, parce que les dialectes qu'ils parlent sont assez voisins les uns des autres. A vrai dire, la langue berbère recule tous les jours un peu au profit de l'arabe, en Algérie surtout, mais au Maroc, elle occupe encore de vastes superficies : il n'y a peut-être pas un tiers de ce pays où le berbère ne soit pas parlé.

La langue arabe, qui a peu à peu supplanté le berbère, est elle-même un idiome très uniforme, depuis Alexandrie jusqu'à l'Océan Atlantique : en tous cas les différents dialectes arabes, sur cette grande superficie, se ressemblent beaucoup plus entre eux qu'ils ne ressemblent aux autres dialectes arabes connus.

Si l'on prenait l'une après l'autre toutes les institutions sociales, on aboutirait à la même constatation; pour prendre un caractère très extérieur, le costume est à peu près le même, au moins dans ses traits fondamentaux ; par exemple, le *haïk*, le plus ancien des vêtements arabes, se retrouve partout : c'est une bande de laine d'environ dix à douze mètres de longueur qui enveloppe le corps tout entier, sans une seule couture, ni un seul bouton, ni une seule épingle ; c'est donc un vêtement très primitif.

PORT DU HAIK A LA MODE MAROCAINE

Même uniformité en ce qui concerne l'habitation. Les populations de l'Afrique du Nord sont nomades ou sédentaires, qu'elles soient arabes ou berbères ; car, ce qui détermine l'habitat, c'est avant tout la nature du sol : dans les régions fertiles, les populations sont sédentaires, dans les steppes elles sont forcément nomades. Seulement les Berbères s'étant réfugiés dans les massifs montagneux devant les envahisseurs, s'y sont mieux conservés et nous apparaissent surtout aujourd'hui comme des montagnards. Couverte en branchages ou en chaume, la maison présente toujours la même allure; c'est toujours le gourbi qui, depuis la Tunisie jusqu'au fond du Maroc, demeure ce qu'il était déjà au temps des Romains, avec sa même forme de bateau renversé que décrivait Salluste; la tente du nomade, en poil de chameau ou de chèvre, est également d'une ordonnance invariable dans tout le Maghrib.

Les institutions sociales offrent aussi des traits analogues dans toute l'étendue de ce vaste pays : l'organisation fondamentale de la société y est partout la même, avec une sorte de paterfamilias comme chef de famille et des cheikhs à la tête de chaque tribu ; partout le caractère juridique du mariage est le même. Cette société retient des traits primitifs qui sont également les mêmes partout ; par exemple, l'ancienne institution sociale de la *vendetta*, de la vengeance privée qui seule, encore aujourd'hui, en maint pays berbère du Maroc, met un peu d'ordre et de sécurité dans les rapports sociaux.

Enfin la grande ressemblance de tous ces pays est augmentée encore par le fait que tous leurs habitants professent une même religion, et que cette religion est l'Islam. Vous savez que peu de grandes religions étreignent leurs sectatenrs de manière aussi étroite que l'Islam : son lourd manteau nivelle petit à petit tous les peuples ; et aujourd'hui il n'y a guère de populations dans l'Afrique du Nord qui ne soient complètement islamisées ; les savants recherchent celles qui sont restées en partie réfractaires à l'Islam pour y observer les vestiges des antiques coutumes, fossiles avec lesquels ils essaient de reconstituer l'histoire de la civilisation berbère.

HAÏK A LA MODE TLEMCÉN ENNE TENUE DE TRAVAIL

UNDOUKHALI (TYPE GRAND ET BRUN)

Eh bien ! cette Afrique du Nord, si homogène sous tant de rapports, a eu cependant, en ses différentes parties, des destinées très différentes.

Les hasards de l'histoire, employons cette expression en nous souvenant toutefois que nous nommons « hasards » les causes que nous ne connaissons pas bien, ont fait que l'Algérie a perdu complètement son indépendance. Nous nous y sommes installés ; nous avons établi sur ce sol une démocratie française que les indigènes n'ont pas acceptée volontiers ; le conflit se poursuit avec des fortunes variées entre ces deux populations, et c'est à peine si l'on aperçoit aujourd'hui des germes de synthèse future. Une expérience toute différente se poursuit en Tunisie : là, nous n'avons pas cherché jusqu'ici à implanter notre administration et nos colons, mais seulement à utiliser les aptitudes de la société indigène en gardant ses anciens cadres.

La troisième partie de l'Afrique du Nord, le Maroc, était restée vierge jusqu'à ces derniers temps ; c'était, pour ainsi dire, une sorte de Chine aux portes de l'Europe. Le Maroc avait même atteint en ces dernières années, ce que l'on pourrait presque appeler le maximum de provocation. Respecté jusqu'ici par l'Europe, il avait été beaucoup plus islamisé que les deux autres parties, ou, tout au moins, que l'Algérie. L'histoire du Maroc est une histoire foncièrement religieuse, plus religieuse peut-être encore que celle du reste de l'Afrique du Nord. Les deux plus grandes dynasties qui ont gouverné le Maroc, les Almoravides et les Almohades, n'ont fait, en réalité, avec des doctrines différentes, que poursuivre le même développement d'un Islam fanatique.

C'est vers le xve siècle que le Maroc a été, pour la première fois, en butte aux entreprises des Européens ; ce furent les Portugais qui lui portèrent les premiers coups en installant le long de la côte marocaine une série de comptoirs. Ces installations ont été, à un moment donné, extrêmement prospères ; mais ensuite, les Portugais furent détournés de cette entreprise par la conquête des Indes ; autrement une grande lutte se serait probablement engagée à cette époque entre la chrétienté et l'Islam d'Occident ; car, à peine les Portugais avaient-ils fondé les quelques comptoirs que nous connaissons sur la côte du Maroc : Azemmour, Mazagan, Saffi, Santa-Cruz sur l'emplacement de la ville qui s'appelle aujourd'hui Agadir, que les chérifs se levèrent.

Les chérifs, c'étaient les porte-drapeaux du fanatisme, du réveil religieux ; ils étaient venus jadis du Sud de l'Arabie, et, pendant plus d'un demi-siècle, ils soutinrent au Maroc la lutte contre les chrétiens. A l'époque où cette lutte éclata, les chrétiens jouissaient au Maroc de certains droits ; ils y occupaient même des emplois publics ; mais lorsque les Portugais eurent surexcité le fanatisme marocain par leurs entreprises, un mouvement de réaction se produisit et les chérifs se mirent à la tête de ce mouvement. L'islam fut vainqueur, grâce au manque d'énergie des Portugais, qui ne firent rien pour maintenir leurs conquêtes. Quant aux Espagnols, ils sont restés jusqu'à notre époque cantonnés, presque assiégés, dans quelques forteresses de la côte, sans étendre à l'intérieur leur influence. Les chérifs, depuis le temps où ils mirent les Portugais à la porte de leur pays, en sont restés les maîtres et aujourd'hui encore ce sont leurs descendants qui gouvernent le Maroc.

Vers le xviie siècle, l'empire des chérifs a atteint une certaine consistance : le souverain qui a dominé le Maroc le plus complètement, c'est Mouley Ismaïl ; depuis son règne, le pouvoir des chérifs, sans être sérieusement contesté, n'a jamais été effectif sur la totalité de l'empire. De plus en plus affaibli vis-à-vis de l'Europe, le

makhzen, c'est-à-dire le gouvernement marocain, a été contraint à maintes compositions avec les puissances; mais à travers toutes ses vicissitudes et quel que fût son affaiblissement, il y a

PORT DU HAÏK A LA MODE TLEMCÉNIENNE

une tradition qu'il a gardée de façon sévère, c'est la tradition antichrétienne; sa ligne de conduite à cet égard n'a pas varié un seul instant depuis trois cents ans; du moins, jusqu'à ces toutes dernières années, il y a un an ou deux, on n'a fait aux chrétiens que des concessions de pure forme; sous le gouvernement des chérifs, les chrétiens ont toujours été très mal vus, alors que, ainsi que je vous le disais il n'y a qu'un instant, sous les sultans antérieurs, ils jouissaient de certains privilèges : il y avait au service du Maroc des troupes composées uniquement de chrétiens et commandées par un chef chrétien; dans les villes, il y avait des quartiers entiers habités par des chrétiens; ils s'y livraient au commerce, et cela si librement que beaucoup d'entre eux y faisaient un commerce qui ne pourrait plus s'exercer aujourd'hui, le commerce des vins.

La situation des chrétiens au Maroc est donc inférieure, à certains points de vue, à ce qu'elle a été avant les chérifs. Le fanatisme musulman du makhzen est représenté dans les provinces par les caïds : tous ceux qui ont voyagé au Maroc savent que le plus grand obstacle qu'ils ont rencontré a toujours été la mauvaise volonté et la haine des caïds. Le Maroc est revenu ainsi à un gouvernement musulman presque pur, probablement le plus pur qui existe dans le monde entier.

Il n'y a sans doute qu'au Maroc qu'on retrouve dans toute leur pureté des institutions musulmanes primitives comme celle de la *hisba*. La *hisba* est le devoir pour tout musulman de « commander le bien et d'empêcher le mal » : le bien, c'est-à-dire ce qui a été permis par Dieu; et le mal, ce qui a été défendu par Dieu. Dans les Etats musulmans primitifs, il y avait une sorte de *censor morum*, le *mohtaceb*, dont la mission était d'exercer spécialement la *hisba*, c'est-à-dire de veiller à ce que la religion musulmane fût pratiquée par chacun de façon rigoureuse, et de réprimer les écarts qui pourraient se produire. Le *mohtaceb* existe encore au Maroc, et ses fonctions n'ont pas beaucoup changé : il a, encore aujourd'hui, le droit de pénétrer dans la maison de quelqu'un qui boit du vin et de briser le vase où se trouve la liqueur défendue, et la chose arrive quelquefois. Ses attributions, il est vrai, se sont surtout développées en ce qui concerne la police municipale, et l'on en est arrivé à le considérer un peu comme une sorte de *prévôt des marchands*, mais il n'en conserve pas moins ses anciennes prérogatives et les exerce parfois, son premier devoir étant toujours de veiller à ce que la religion musulmane soit strictement observée.

En matière religieuse, en effet, le Maroc est demeuré plus strict qu'aucun autre pays musulman. Ainsi, je ne crois pas qu'il y ait d'autres pays musulmans où il soit interdit de commenter le Coran. C'est, vous le savez, toute une science que l'exégèse coranique, et cette science a été l'objet d'innombrables ouvrages. Au Maroc, il n'y a pas de chaires où l'on explique le Coran, et, parmi les nombreux textes religieux autographiés à Fez, on n'a jamais autographié aucun commentaire coranique, bien que cette littérature, dans les

UN DOUKHALI VÊTU DU HAÏK, TYPE PETIT ET BRUN

autres pays, brille par sa monotone abondance; le gouvernement veille avec un soin jaloux à ce que l'on ne cultive pas l'exégèse. Et, lorsqu'on offre un commentaire du Coran à un personnage influent, il arrive de deux choses l'une : ou bien le livre est écarté dédaigneusement, ou bien il est reçu avec une curiosité qui montre qu'on n'a pas l'habitude d'en voir.

Il y a du reste peu de variété dans les ouvrages assez nombreux qui ont été autographiés à Fez, et généralement mal autographiés, difficiles à lire. Si vous parcourez la liste de ces textes, et elle est facile à consulter, puisqu'elle existe en librairie, vous serez frappés de la pauvreté de la science marocaine : des grammaires, grammaires en vers avec leurs innombrables définitions et leur technologie aride et compliquée; des études de droit musulman, où des questions sans applications pratiques tiennent la plus grande place; enfin des textes de littérature religieuse, à caractère populaire, des légendes de saints, la « Légende dorée » musulmane; voilà ce qu'est la production scientifique actuelle du Maroc; c'est fort peu de chose.

Cette science indigente, enserrée dans les entraves d'un fanatisme étroit, est principalement cultivée par les Maures, classe la plus civilisée et aussi la plus religieuse de la société marocaine. La population marocaine, en effet, considérée de ce point de vue, se divise assez nettement en deux parties : l'une, les Maures, que les Arabes appellent *hadar* (singulier : *hadri*), est répandue uniquement dans les villes; l'autre comprend tous les habitants des campagnes, soit Berbères, soit Arabes, et on les appelle généralement, en tant qu'ils s'opposent aux Maures, des Bédouins (*Bedâoua*).

Les *hadar* sont, pour la plupart, des descendants des anciens Maures chassés d'Espagne; ils en ont rapporté la finesse, la politesse, le goût des sciences, un certain esprit, l'amour de la musique, et surtout de grandes aptitudes commerciales. A ces qualités ils joignent malheureusement des défauts qui les font mépriser par les Bédouins : d'abord un manque de bonne foi assez fréquent et surtout une lâcheté extraordinaire qui les a rendus proverbiaux dans tout le Maroc. La timidité des habitants de Fez est le sujet d'innombrables plaisanteries.

Comme ces Maures représentent presque uniquement la classe cultivée, qu'il n'y a vraiment que parmi eux des juristes et des grammairiens, qu'ils sont en possession de toute la science musulmane, il en résulte que la classe dirigeante au Maroc est composée exclusivement de Maures, et c'est leur piétisme qui donne au makhzen ses allures fanatiques. Et si l'on y réfléchissait bien, on aurait, dans la rivalité de ces Maures et des Bédouins, la clé de bien des événements historiques. Chaque fois qu'il s'est trouvé dans le makhzen un Bédouin fourvoyé au milieu de ces Maures, il a été l'objet de leur hostilité et ils ont fini par l'éliminer; c'est ce qui arriva, vous le savez, au favori d'Abd el Aziz, El Menebbhi : c'était un illettré, mais il avait de la décision et du courage; mais dès qu'il eut rang de vizir, il se trouva en butte à la haine de ses collègues, qui finirent par amener sa disgrâce.

Les Maures ne demeurent que dans les villes, et même dans certaines villes, dont les plus importantes sont Tétouan, Rabat et Fez. Et non seulement les Maures affectionnent ces quelques villes où ils résident, mais ils ne voudraient pas résider ailleurs : jamais un Maure, à moins d'y être obligé par ses fonctions, ne consentira à demeurer à Larache ou à Mazagan; il s'y trouverait déplacé et se sentirait presque déshonoré.

Les Maures sont considérés comme l'élite intellectuelle du Maroc; ils sont réputés pour leur talent musical et aussi pour leur beauté physique; il y a même des légendes et des chansons sur la « beauté de Fez »; du reste, ils tirent grande vanité de tous ces avantages et ils sont très orgueilleux. Il suffit de les voir passer dans les rues de Fez ou de Rabat, la main sur leur cœur, s'inclinant gracieusement devant ceux de leurs amis qu'ils rencontrent, munis de leurs petits tapis de prière sous le bras, pour voir immédiatement combien ils sont convaincus de leur supériorité sur le reste des Marocains.

Merrâkech, qui est aussi une capitale à l'égal de Fez, n'est pourtant pas une ville mauresque; c'est une ville essentiellement berbère. Si aujourd'hui on n'y parle plus berbère qu'accidentellement, autrefois la langue de Merrâkech était le berbère, et il en reste des souvenirs dans certaines expressions, par exemple dans la manière de dire « non » (*oho*).

Merrâkech est une ville de *chleuh*, c'est-à-dire de Berbères du Sud-Marocain, de nègres et de gens du Sahara; elle contraste avec Fez, qui est le siège d'une population raffinée de Maures. La construction même des deux villes est toute différente : à Fez, ce sont des ruelles innombrables, tortueuses, bordées de maisons à deux ou trois étages; Merrâkech, au contraire, donne, dans beaucoup de ses parties, l'illusion d'un grand *ksar* du Sahara, et la palmeraie qui entoure la ville complète l'illusion.

Cependant, au fond et malgré les scrupules religieux des Maures, leurs soins minutieux de propreté, leur politesse exagérée, il n'y a pas de différence fondamentale entre la société de Merrâkech et la société de Fez : dans l'une comme dans l'autre, même tyrannie arbitraire de l'autorité, même insécurité des biens et des personnes, mêmes moyens de communication défectueux et même commerce peu développé, relativement à notre grand commerce moderne. L'hygiène publique n'est pas beaucoup plus observée à Fez qu'à Merrâkech; l'art y est également en décadence; la science y compte seulement plus de jurisconsultes et de grammairiens; mais l'Université de Fez est devenue si peu de chose qu'elle ne constitue pas une grande supériorité sur Merrâkech. Il semble qu'à l'image de l'état social marocain elle soit figée à jamais et ne puisse plus sortir de son moyen âge.

Pourquoi cette stagnation de la civilisation marocaine? Je ne sais s'il serait injuste de dire que c'est l'Islam seul qui en est la cause, mais il y a certainement beaucoup contribué : c'est que l'Islam du Maroc, ce n'est pas l'Islam, par exemple, de l'Egypte, Islam relativement libéral, qui s'accommode de la science moderne, qui traduit nos traités de physique aussi bien que nos romans contemporains, qui s'initie à nos inventions industrielles. C'est le vieil Islam des marabouts et des confréries religieuses : il pèse comme un manteau de plomb sur tout ce pays.

Par l'intolérance du dogme, il a paralysé la science : dans l'état actuel des choses, un Galilée serait tout à fait impossible au Maroc. On s'en convaincra aisément. si l'on réfléchit que le musulman est obligé de croire et d'approuver des propos aussi peu scientifiques que celui-ci : que les étoiles filantes sont formées par les traits de feu que lancent des anges sur les génies qui s'approchent du trône de Dieu pour savoir ce qui s'y dit. C'est là une croyance que je vous cite au hasard; on en pourrait citer bien d'autres, et je veux simplement vous montrer qu'aucune spéculation n'est possible, quand on est enserré dans des textes aussi enfantins, et avec interdiction de les commenter!

L'Islam n'a pas moins tari la source de l'art; il a réprouvé la musique et la danse, et si ces arts ont fini par être tolérés avec peine, ce ne sont que des arts méprisés qui ne sont point de bon ton. Mais l'Islam a complètement prohibé les arts plastiques; ce n'est pas qu'on ne puisse retrouver un certain nombre de peintures ou de sculptures musulmanes, mais on n'en trouverait certainement pas au Maroc; ici, l'interdiction est absolue. Cette défense des images, qui nous semble aujourd'hui singulière, a probablement sa racine dans la croyance tout à fait primitive que l'image est dangereuse; en tout cas, elle a radicalement tué les arts plastiques dans l'Afrique du Nord : quels sujets représenter, s'il n'est plus permis de représenter l'homme et les animaux? La première chose que l'homme a admirée et qu'il a cherché à reproduire, c'est lui-même, c'est sa compagne, ce sont les animaux qui vivaient auprès de lui : les dessins des hommes préhistoriques représentent des hommes et des animaux; ce n'est que beaucoup plus tard, à une époque récente, que l'homme s'est mis à admirer la nature et a commencé à représenter des paysages, des phénomènes naturels; l'esthetique de la nature est donc de date relativement récente. L'Islam, en prohibant la représentation de l'homme et des animaux, a donc étouffé l'art dans ses origines.

D'autre part, l'Islam, par son caractère impératif, n'a pas favorisé le développement de la morale : ce n'est pas en lui-même que le croyant doit chercher son idéal de bonté, de fraternité; le plus saint, le plus parfait ne sera pas celui qui aura le mieux écouté sa conscience; ce sera celui qui aura accompli à la lettre les commandements de Dieu tels qu'ils sont dans le Coran, car la raison humaine n'est pas capable à elle seule de discerner le bien du mal, dit le dogme musulman. Toutes les actions possibles ont été versées en cinq catégories : 1° ce qui est obligatoire; 2° ce qui est recommandé; 3° ce qui est permis ou indifférent; 4° ce qui est déconseillé; 5° ce qui est défendu. Toute action a un de ces cinq attributs déterminé par Dieu; dès lors, il ne s'agit plus de puiser à cette source d'idéal qui est en nous, mais seulement de se soumettre à l'autorité et au devoir qu'elle nous dicte : les rapports du musulman avec son Dieu ne sont que les rapports de l'esclave avec son maître. Il s'ensuit tout naturellement le mépris de toute initiative, de toute innovation, de toute espèce de progrès. Lorsque nous parlons à un musulman de nos découvertes modernes, chemins de fer, automobiles, ascenseurs, etc., il nous écoute en souriant, puis il nous répond : « Oui, vous, vous êtes des gens de ce monde, mais nous, nous sommes de l'autre monde. » Et l'on ne sait vraiment que répliquer.

Du moment que les rapports de l'homme avec Dieu sont conçus comme ceux de l'esclave avec son maître, la principale vertu du croyant est la crainte de Dieu, et son attitude habituelle la résignation passive. Mais le cœur de l'homme est naturellement si plein d'amour que, dans la pratique, une doctrine si terrible n'a pu prévaloir. L'homme veut communier avec la divinité. La distance entre Dieu et le croyant étant trop grande, les saints l'ont comblée avec le mysticisme et la foule avec le culte des saints. Par le mysticisme, l'homme cherche à se rapprocher de Dieu sans intermédiaire et par son propre effort. Le mysticisme est rare au Maroc; le peuple berbère y est en général assez rebelle, on en peut assurément citer des exemples fameux; mais il ne constitue pas la forme habituelle de l'expérience religieuse. Au contraire, le culte des saints est très développé chez les Berbères; Dieu étant trop grand, trop loin, trop difficile à atteindre, ils l'ont matérialisé et rapproché d'eux dans le culte qu'ils rendent à leurs marabouts. Le maraboutisme est la forme populaire de la religion au Maroc.

Si le Maroc nous offre le type d'un Islam fanatique et réfractaire à toute influence étrangère, nous ne voudrions cependant pas conclure de là qu'il est irréductible, comme on l'entend soutenir trop souvent par des personnes systématiquement hostiles aux musulmans. Mais comment donc, pourra-t-on se demander, arriver à briser les cadres étroits de l'Islam ? De deux manières : par l'indifférence religieuse ou par les commentaires des théologiens.

L'indifférence religieuse a gagné beaucoup de terrain chez les musulmans d'Algérie, surtout en Kabylie; mais au Maroc elle n'est encore qu'à l'état sporadique. Elle ne peut être que le résultat de profondes transformations économiques qu'on ne doit attendre que du développement des relations avec l'Europe.

Le deuxième mode d'affranchissement est encore plus problématique, je parle de la réforme par le commentaire théologique : le théologien, d'un

certain point de vue en effet, apparaît comme un libérateur en apprenant à tirer d'un texte autre chose que ce que la lettre semble indiquer. Ainsi le Coran dit que le chrétien est un être impur : le théologien expliquera qu'il ne s'agit que d'une impureté morale, d'une impureté symbolique ; il emploiera le grand moyen de l'interprétation par allégorie. Et ainsi, petit à petit, le caractère sacré et immuable du Coran pourrait s'atténuer.

Il y a eu, en ces derniers temps, un commentaire du Coran, composé par Cheikh Abdou au Caire, qui donne des interprétations que la lettre même du Coran ne ferait pas prévoir ; ce commentaire, qui n'est pas publié encore, paraît par fragments dans une revue égyptienne : l'auteur y déclare, par exemple, que le diable n'existe pas, et qu'il faut seulement entendre par là les mauvaises tendances qui sont dans l'homme. C'est ainsi encore que Cheikh Abdou explique la légende coranique de la destruction de l'armée éthiopienne envoyée contre la Mecque par les oiseaux « abâbîl », en disant que les « abâbîl » n'étaient autres que les microbes de quelque épidémie. Il existe une brochure récente, faite par des Tunisiens, où l'on démontre que le Coran étant fait pour toute l'humanité, doit pouvoir s'adapter à tous les peuples et que l'on n'y trouve, si l'on en sait interpréter les termes, que des principes de tolérance. C'est le travail ordinaire de la théologie de préparer ainsi une libération. Mais cette libération est-elle proche pour l'Islam ?

Et c'est là précisément ce qui rend l'étude du Maroc si intéressante pour nous. Lorsque le géologue parisien veut reconstituer les forêts silencieuses et luxuriantes de l'époque carbonifère ou les plages peuplées de monstres de l'époque jurassique, il s'en va fouiller les houillères du Nord ou les falaises de la Manche ; là il sait qu'en creusant le sol il pourra en extraire ses archives à lui, les fossiles, et opérer ses reconstitutions. De même nous, lorsque nous voulons voir l'Islam d'il y a dix siècles, nous prenons le bateau pour Tanger, et, pénétrant dans l'intérieur du pays, nous reculons aussitôt de dix siècles : le Maroc est un vrai musée paléontologique de l'Islam, et tellement attrayant qu'on finit par y oublier les fléaux qui le désolent, la guerre, les famines, les sauterelles et les caïds, pires encore que les sauterelles.

Mais, si c'est pour le savant une joie d'étudier cette société primitive, cette étude ne comporte pas un moindre enseignement pour l'homme politique : elle lui permet de mesurer la distance qui sépare une civilisation comme celle du Maroc d'une civilisation comme la nôtre et lui montre par là combien il est difficile de juger des événements marocains par les événements européens. Il se rend compte encore ainsi combien il est difficile d'importer dans un pays des institutions étrangères et quels bouleversements peuvent faire naître des réformes qui nous paraissent très simples. L'homme politique donc doit s'appliquer à respecter les usages et la dignité du peuple auprès duquel il est appelé à traiter, afin de ménager par là à son propre pays, le seul succès qui soit véritablement digne d'une nation civilisée. Quelle ne doit pas être sa circonspection à cet égard, c'est ce que nous apprendra, au cours de ces leçons, l'étude approfondie des causes qui déterminèrent l'impopularité et la chute d'Abd el Aziz. Nous verrons en effet qu'au premier rang de ces causes figurent les essais de réforme de ce sultan, et qu'il tomba en partie pour avoir méconnu la vérité que Machiavel exprime en ces termes saisissants et qui sont notre meilleure préface : « Que les princes soient donc convaincus que leur empire commence à leur échapper à l'instant même où ils commencent à fouler aux pieds les lois et les coutumes antiques sous lesquelles les hommes étaient depuis longtemps habitués à vivre. » (*Disc. sur Tite-Live*, III, 5.)

(*A suivre.*)

EDMOND DOUTTÉ.

Deux Missions dans le Haut-Cavally

Par J. JOULIA

ADMINISTRATEUR DES COLONIES

DEUXIÈME MISSION — 1908

Objet et organisation.

Les négociations engagées au cours de l'année 1907 entre la France et la République du Libéria, et qui aboutirent à la signature de l'arrangement du 18 septembre 1907, donnèrent un intérêt tout particulier à l'étude de la région comprise, à la hauteur de Toulépleu, entre le Nuon et le Cavally. Car la nouvelle frontière devait être tracée à travers cette région, de manière à ne pas séparer les villages d'un même groupement et à utiliser les lignes topographiques naturelles, cours d'eau ou chaînes de montagnes, qui pourraient y être découvertes.

Je reçus, en conséquence, l'ordre de me rendre à Toulépleu dans le double but d'étudier le dessin géographique du pays environnant et d'en déterminer, avec le plus de précision possible, la distribution ethnographique.

Je devais, en outre, comme je l'ai dit précédemment, profiter de ce voyage pour reconnaître plus complètement le cours du Nuon et obtenir des indications suffisamment précises pour permettre de se prononcer définitivement sur l'une des deux hypothèses qui en faisaient soit le cours supérieur du Douobé, soit un fleuve indépendant.

Ma mission était en réalité plus complexe. A la suite de mon premier voyage, j'avais proposé la création d'un nouveau poste à Pagouéhi ; je fus chargé d'en assurer la fondation avant de me diriger vers Toulépleu. Il en résulta une perte de temps et un surcroît de besogne considérables. Il

me fallut, en effet, faire transporter de Fort-Binger — qui était toujours notre poste le plus avancé — à Pagouéhi le matériel nécessaire à l'établissement du nouveau poste, choisir et faire déboiser un emplacement convenable, et assurer, au moyen de constructions provisoires, un abri au personnel désigné pour l'installation et l'occupation de Pagouéhi.

Ces diverses préoccupations me retinrent jusqu'au 22 mars 1908 : j'avais quitté Tabou le 8 décembre précédent.

Cette deuxième mission fut organisée, au départ de Pagouéhi, à peu près dans les mêmes conditions que celle de 1906.

La colonie m'avait ouvert un crédit de cinq cents francs et, comme précédemment, la pacotille que j'achetai à Grand-Bassam avec cette somme me permit de faire des cadeaux aux chefs des villages visités, de rémunérer les guides nécessaires, et, en outre, de nourrir tout mon personnel pendant la durée entière du voyage.

Douze gardes de police constituèrent l'escorte. Mon interprète ordinaire, Niébo, et l'interprète graouro Hino, qui m'avaient déjà rendu, lors de la précédente exploration, des services signalés, m'accompagnaient encore et furent, comme la première fois, mes plus précieux auxiliaires.

Deux routes s'ouvraient à moi : la première, à l'Ouest de Pagouéhi, par les Kroubés, les Kaénas, les Kiés, les Pérabos, etc., que j'avais déjà suivie en 1906, en allant à Danané ; elle avait l'avantage précieux de me faire traverser des populations riveraines à la fois du Cavally et du Douobé, et de me permettre de recueillir, en cours de route, le plus de renseignements possible sur cette dernière rivière, dont l'identification avec le cours inférieur de Nuon paraissait encore admissible. La deuxième route, que j'avais suivie également, au retour de Danané, en 1906, à travers le pays Flébo, au Nord, et les villages Boos du Nord-Ouest, m'aurait permis, sans doute, d'arriver presque aussi rapidement à Toulépleu, mais traversait des peuplades auxquelles le Douobé était inconnu et qui n'auraient pu me donner, sur le cours supérieur de cette rivière, aucune indication. Je choisis donc la première route.

Le départ de Pagouéhi eut lieu le 23 mars.

J'emprunterai surtout à mon journal de route les détails recueillis sur le Douobé au fur et à mesure de la marche.

Comme pendant mon premier voyage, ces détails se préciseront à mesure que j'avancerai ; quand j'étais parti, en 1906, à la recherche du Nuon-Nipoué, les premières indications qui me furent données sur ce fleuve tenaient plus de la légende que de la réalité ; les peuplades rencontrées immédiatement après Fort-Binger me dépeignaient ce cours d'eau inconnu comme d'une largeur prodigieuse : il me fallut arriver chez les Pérabos pour rencontrer des indigènes qui le comparaient au Cavally, les uns l'estimant plus large, les autres lui attribuant une moindre importance. Ce ne fut qu'à Cribo, à deux journées de marche du Nipoué lui-même, que je trouvai des gens possédant une connaissance assez exacte de ce fleuve.

Il n'en sera pas de même en ce qui concerne le Douobé ; tous les renseignement concorderont à en faire une rivière absolument indépendante du Nuon, et une rivière réduite, à une distance peu considérable en amont, aux dimensions d'un simple ruisseau ; seules, les premières indications que je recueillerai sur sa source seront inexactes.

Extraits du journal de route.

Partis de Pagouéhi le 23 mars, nous étions le 29 à Térébli, premier village des Kiés, et résidence d'un chef influent, où j'avais été fort bien reçu en 1906, et où je comptais trouver des approvisionnements pour mon convoi. Notre voyage s'était effectué sans incident chez les Kroubés et chez les Kaénas, dont nous avions dû traverser rapidement le pays, en raison de la difficulté d'y trouver des vivres. Des nouvelles inquiétantes m'attendaient chez les Kiés. Par suite de la sécheresse prolongée, la précédente récolte avait été mauvaise dans toute la région environnante ; les Kiés avaient dû fournir du riz à tous leurs voisins et se trouvaient à peu près dépourvus. Plus loin, les Boos, en guerre avec les Booniaos, étaient dans la disette la plus complète. A en croire les Kiés, les Pérabos eux-mêmes, si prospères en 1906, étaient à peu près aussi démunis. Il était donc nécessaire d'emporter de chez Téré tout le riz qu'il serait possible de trouver dans le pays. Le chef s'efforça de son mieux d'en faire venir de tous les côtés pendant les trois jours que je passai dans son village.

Les Kiés s'étendent jusqu'au Douobé ; ils me disent que cette rivière, large dans leur pays, l'est cependant beaucoup moins que le Cavally, dont ils sont également riverains, et qu'*elle ne vient pas de loin*. Sa source serait dans le pays des Baézos, qui habitent à un jour et demi de Cribo. (J'apprendrai ultérieurement des Baézos eux-mêmes que le Douobé, réduit à 5 ou 6 mètres sur leur territoire, prend sa source plus loin.)

Les Kiés vont directement à Cribo, chez les Baos, par une route qui part de leur dernier village, à deux jours et demi de marche dans l'Ouest, sur le Douobé, et passe à travers une région complètement déserte, au Sud des Pérabos, des Gobos et des Boos. Cette route ne traverse pas le Douobé, qu'elle laisse au Sud.

J'ai trouvé beaucoup de changement dans ce pays ; presque tous les indigènes possèdent maintenant des étoffes, qu'ils portent d'ailleurs comme ils portaient peu auparavant leurs peaux de singes, simplement suspendues sur la poitrine ou à la ceinture, et qui ne les couvrent pas davantage. Tous ces tissus viennent des traitants noirs, acheteurs de caoutchouc, qui se sont multipliés dans la région depuis mon dernier passage.

Au village de Touébai, où nous nous arrêtons le 1er avril et qui est habité également par des Kiés, le chef Guéi me confirme les renseignements qui m'ont été donnés déjà sur le Douobé ; il sait que cette rivière tombe dans le Cavally au loin, dans la direction du Sud-Est, mais il ne connaît pas

son confluent et il est tout étonné quand mon interprète graouro, Hino, lui dit que son propre village est précisément à l'endroit où le Douobé se réunit au Cavally. Par contre, Guéi a vu le Douobé dans le pays des Baézos ; c'est un ruisseau que l'on franchit d'un saut.

Guéi connaît aussi le Sino (c'est le véritable nom du fleuve Sinoé, le seul qui lui soit donné dans toute la forêt, et en particulier par ses propres riverains). Le Sino prend sa source au mont Niété. Guéi a vu également l'endroit où le Sino tombe dans la mer (*Djobo*). Je dois noter, en passant, pour ne plus y revenir, qu'il existe chez toutes les peuplades que j'ai visitées dans la région du Cavally et dans celles du Nuon plusieurs notions qui sont en quelque sorte articles de foi. Tout le monde connaît *Djobo* (la mer) quoique beaucoup ne l'aient pas vue. Il en est de même du Nipoué, (le Nuon), appelé Nipoué dans toute la forêt et à son embouchure. Les Kiés connaissent aussi l'existence, à l'Est, d'une grande rivière ou plutôt de deux cours d'eau importants qui se réunissent, *Ibo* et *Zo*. Ils savent qu'il y a trois Ibo, *Ibo plou*, *Ibo saré* et *Ibo iré*. (Ibo est le nom du Sassandra, qui, en effet, comme le remarque M. d'Ollone, dans sa relation du voyage de la mission Hostains-d'Ollone, *est formé de trois cours d'eau*, *Ibo saré* (*rouge*), *Ibo iré* (*noir*) *et Ibo plou* (*blanc*), *ce qui correspond parfaitement au Férédougou Ba*, *aux Sienba et Tienba réunis et au Baping* (*rivière noire*) *comme Ibo iré*.)

J'avais recueilli des renseignements exactement semblables en mai 1906 chez les Pérabos, et la mission Hostains-d'Ollone les avait obtenus identiques sept ans auparavant.

Je crois pouvoir affirmer enfin que le Cavally, au moins en forêt, est le seul fleuve auquel s'applique le nom de Iouobou ou Dioubou, prononcé Djibou dans quelques tribus.

Le 4 avril, nous retrouvons à Sooudi, de la part du vieux chef des Pérabos, Toula, le même accueil empressé et cordial qu'il y a deux ans. Les Pérabos ont appris qu'après avoir traversé leur pays et atteint les contrées habitées par les Gos, j'étais redescendu vers la mer par le territoire des Boos et des Flébos, mais ils sont étonnés de ne jamais avoir eu de nouvelles de la mission Hostains-d'Ollone depuis qu'elle s'est éloignée en remontant vers le Nord. Ils ont conservé le meilleur souvenir de *Gamou*, de *Djiboda* et de *Mousou*, et me demandent s'ils sont en bonne santé. Il m'est impossible de savoir l'origine de ces surnoms, qui paraissent s'appliquer, le premier à M. d'Ollone, le deuxième à M. Hostains et le dernier à M. Fabre. Tous les Pérabos paraissent convaincus que les explorateurs sont encore dans le Nord de la forêt et sont stupéfaits d'apprendre qu'ils ont depuis longtemps rejoint la mer en continuant leur route.

Il est heureusement inexact que les Pérabos manquent de vivres et nous pouvons nous réapprovisionner largement, mais on me confirme que nous ne trouverons rien chez les Gobos et les Boos, ceux-ci en guerre avec les Booniaos.

Les Pérabos placent la source du Douobé au delà du pays des Baézos ; seulement, chez ceux-ci, le Douobé serait assez étroit pour être franchi en sautant.

Les Gobos, dont nous traversons le territoire le 6 avril, me disent que le Douobé, à l'endroit où la mission Hostains-d'Ollone l'a retrouvé, est dans leur propre pays, à trois jours de marche dans le Sud. Il est là un peu plus large que la rivière Guéyé (la rivière Guéyé, que j'ai vue il y a deux ans et que nous allons retrouver dans deux jours, a environ 12 mètres). Chez les Baézos, le Douobé ne serait pas plus important que la petite rivière que nous venons de traverser avant le village et qui ne dépasse pas 4 à 5 mètres.

Nous arrivons le 7 avril à Bakouyabli, village de Ouaonas, petite tribu installée depuis peu entre les Boos, dont nous avons traversé les campements dans la journée, et les Blaos. J'ai la surprise d'y trouver deux commerçants anglais, arrivés depuis trois jours. Ce sont des agents de la « Liberian Rubber C° » ; ils ont mis un mois à venir de Sinoé et ont été inquiétés par les Sapos, peuplade turbulente du Sud où la mission Hostains-d'Ollone avait déjà rencontré des difficultés au mois d'octobre 1899.

L'un d'eux est marié : Mme Leighton, qui a tenu très courageusement à accompagner son mari, m'invite gracieusement à aller visiter leur modeste installation.

Les porteurs de MM. Park et Leighton sont des indigènes de tous les points de la côte, entre Monrovia et Sinoé. Ils m'énumèrent tous les grands fleuves qu'ils connaissent et qui sont, en partant de Monrovia : le Saint-Paul (Paul-River), à Monrovia même, la rivière Junk, le Nipoué, le Cess ou Cestos, le Sangwin et le Sino (Sinoé). Ils me disent que le pays où le Nipoué se jette à la mer s'appelle Nipouékouri ; il est appelé aussi Bassa. De leur côté, MM. Leighton et Park me donnent des renseignements sur le Sinoé (Sino des indigènes), dont ils connaissent la source au mont Niété. Le Sino n'est pas navigable ; il est obstrué de roches et coupé par des rapides. Ils ont traversé le Douobé trois jours avant d'arriver ici ; à cet endroit la rivière avait de 20 à 25 yards de largeur (18 à 23 mètres).

L'étape du 8 avril nous conduit à Béblaébli, premier village des Toubaos (fraction des Blaos), très heureusement situé sur une colline qui domine le Cavally. Le chef m'offre un beau mouton, en me priant de ne pas le faire tuer sur le territoire de sa tribu, qui est, pour ainsi dire, consacrée à cet animal et en porte le nom. Je note ici cette coutume qui se retrouve d'ailleurs presque partout en pays noir, où chaque individu, souvent chaque famille, a un animal consacré qu'il lui est interdit de tuer et de manger.

Chez les Kroubés, au petit village d'Ihayo, sur les bords du Cavally, les animaux sacrés étaient des poissons rouges, dont nous avons trouvé une quantité considérable à un coude du fleuve, au pied du village. Plus loin, dans un village kié, c'était un singe d'une espèce particulière, que l'on

me signala dès mon arrivée, en me priant de ne pas le prendre comme cible. Plus loin, à Bagoubli, mon vieil ami Kana me recommandera, après les souhaits de bienvenue, de ne pas permettre à mes hommes, s'ils ont apporté de la viande de mouton dans leurs bagages, de la manger sur le territoire de son village, où cet acte serait considéré comme un sacrilège. M. Laurent a également signalé cette coutume aux environs de Danané, dans l'intéressante étude qu'il a publiée sur « les Diolas », dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de l'Afrique Occidentale Française. Enfin, il n'est pas un Africain qui n'ait eu à son service un petit domestique à qui la chair de la poule blanche ou du coq noir, par exemple, était interdite. Et il faut remarquer que ces sortes d'interdictions ne comportent aucune dispense, même payée.

Sans doute pour faire oublier à mes hommes que j'ai un beau mouton pour eux et qu'ils ne peuvent pas y toucher avant le lendemain, le chef de Béblaébli, que je soupçonne d'être un fin diplomate, nous offre des divertissements rares. Ce sont des jongleurs qui font exécuter à de mignonnes fillettes de savantes pirouettes en l'air et les reçoivent dans leurs bras. Cet exercice est commun en France où on peut le voir à peu près dans toutes les foires ; mais il produit une profonde impression sur mes hommes qui ne peuvent s'empêcher d'admirer l'adresse des bateleurs. Ceux-ci ont d'ailleurs reçu une initiation particulière sans laquelle il ne leur serait pas permis d'exercer leur art. Leurs petits sujets, vêtus de maillots, tout comme des danseuses de nos grandes scènes, sont l'objet de soins particuliers. Déposées entre les bras des femmes après chaque exercice, elles ne touchent le sol, dans les villages, que pour jouer ou se reposer, mais toute fatigue leur est soigneusement évitée ; notamment pour se rendre d'un village à l'autre, elles sont toujours portées, généralement par les jongleurs initiés qui les produisent en public.

Les nouvelles sont mauvaises à Cribo, où nous arrivons le 9 avril. Il y a deux ans déjà, à mon premier passage, j'avais trouvé les Baos, qui l'habitent, en guerre avec une tribu voisine, les Maos. Les Baos sont dans la pénurie la plus complète, personne n'osant se risquer dans les plan-

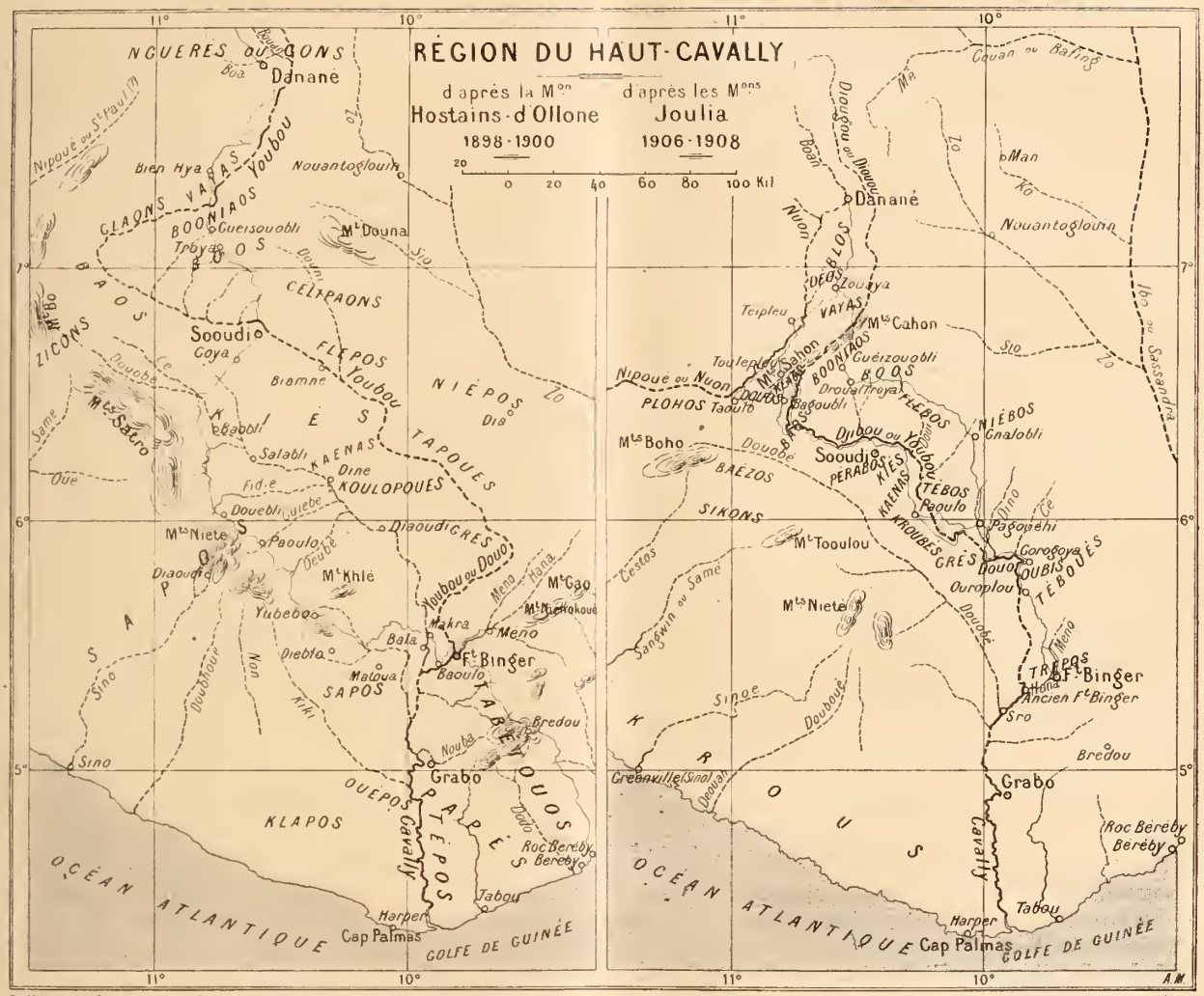

tations, de peur de surprise. Les Maos et leurs alliés, les Baézos, chez qui les premiers se sont réfugiés, sont également dénués de toutes ressources. Il m'est impossible, comme je l'aurais désiré, d'arriver chez les Baézos, pour y reconnaître le Donobé, auquel tous les renseignements recueillis jusqu'ici s'accordent à donner, dans ce pays, des dimensions tout à fait réduites. Heureusement, les nouvelles indications que je recevrai seront suffisamment précises et nombreuses pour nous renseigner exactement sur le cours supérieur de cette rivière.

Les Baos me disent que les Baézos sont à une journée et demie de marche vers l'Ouest, ou plutôt entre l'Ouest et le Sud-Ouest. Il s'agit, bien entendu, de journées de marche pour les indigènes qui arrivent à franchir, non chargés, de 35 à 50 kilomètres par jour à travers la forêt. Le Douobé serait, d'après eux, un peu plus large, chez les Baézos, que le Béni, qui coule au pied de Cribo, et qui a une dizaine de mètres; il prendrait sa source chez les Pléhos, à dix (?) jours de marche, à travers une forêt déserte, du pays des Baézos, au mont Boho. Les Baézos m'étant indiqués à une journée et demie vers l'Ouest, je fais remarquer qu'ils doivent habiter sans doute assez près du Nipoué (Nuon). On me répond que le Nipoué fait un grand détour dans l'Ouest, et qu'il coule loin des Baézos.

Nous séjournons quatre jours à Bagoubli pour reconstituer nos approvisionnements. Il y a dans ce pays, quand la guerre ne l'a pas empêché, comme il y a deux ans, de faire la récolte du riz, des ressources pour ainsi dire inépuisables. Bagoubli est un grand village de deux cents cases, et la plupart des villages de cette tribu (Ouélaos) sont presque aussi importants.

Le chef Kana, qui m'a donné, à mon précédent voyage, des renseignements parfaitement exacts sur les sources du Cavally et du Nipoué (Nuon), qu'il m'a indiquées au mont Noufa (Nimba des cartes), ne connaît pas la source du Douobé, qui serait loin, mais il a entendu dire qu'elle se trouvait dans le mont Boho.

Bagoubli est un centre commercial fréquenté. J'ai la bonne fortune de pouvoir y interroger des indigènes du Sud, l'un de Sinoé même, l'autre, habitant des rives du Samé (Sangwin des cartes).

Samsin, de Sinoé, connaît l'embouchure du Nipoué, qui tombe dans la mer à Bassa; les Manipaons ont leurs villages sur les deux côtés du fleuve. Il connaît aussi le Samé, appelé à la plage Samhouen (orthographié Sangwin sur les cartes), *très loin à l'Est du Nipoué* et à un jour et demi à l'Ouest du Sino (Sinoé).

Le Douobé, au point où il l'a traversé, auprès des Baézos, a 2 à 3 mètres de largeur et 50 à 60 centimètres de profondeur en saison sèche. Pour venir de Sinoé à Bagoubli, Samsin n'a trouvé sur sa route qu'un grand cours d'eau, le Samé.

Un homme de la tribu des Sikons (à quatre journées de marche dans le Sud-Ouest) me donne des renseignements également intéressants. Son village est sur les bords du Samé, dont il m'indique la source chez les Gobos, au mont Tooulou. Le Samé est beaucoup plus grand que le Sino et que le Douobé. A l'endroit où il a quitté celui-ci, près du pays des Baézos, il n'avait guère plus que 3 mètres environ de largeur et se franchissait à gué avec de l'eau à mi-jambe. Les Sikons savent que le Douobé se joint au Cavally, quoiqu'ils n'en connaissent pas le confluent, trop éloigné de leur pays.

A cinq heures de marche au Nord de Bagoubli, le 15 avril, nous atteignons Crohobli (Toulépleu), après avoir traversé la chaîne des monts Sahon, que j'avais franchie, en mai 1906, à l'Ouest de mon itinéraire actuel, sur la route de Bagoubli à Klao.

Nous sommes fort bien reçus à Crohobli. Le chef Toulé, qui commandait le village en 1906, lors du passage de M. Laurent, est mort. Il est remplacé par son frère aîné, Bayou, vieillard d'un âge très avancé. Bayou me dit que le village est à moi et que je peux en disposer à mon gré. C'est la formule habituelle de bienvenue dans ces villages hospitaliers.

Crohobli est le véritable nom de Toulépleu et signifie littéralement : village de Croho. Croho était le père de Toulé et le fondateur du village. Comme dans presque toute la forêt, ce village porte le nom de son premier chef; il est aussi connu, comme cela arrive fréquemment sous le nom de son dernier chef, Toulé, qui jouissait d'une très grande notoriété; de là la dénomination de Toulébli (village de Toulé), qui lui est souvent attribuée. *Crohopleu* et *Toulépleu* ne sont que la traduction, dans les dialectes du Nord, des termes *Crohobli* et *Toulébli*, qui désignent le village dans la langue même du pays.

J'ai dit que l'objet principal de ma mission était l'étude géographique et ethnographique des environs de Toulépleu. Je vais faire une série de reconnaissances autour de ce point, tout en continuant de noter au jour le jour toutes les indications relatives au Douobé et au Nuon, et de nature à achever de nous éclairer sur le cours supérieur du premier et la partie inférieure du second.

Crohobli ou Toulépleu est habité par des Péouas (ou Péouagnis); on me donne l'énumération de tous les villages de la tribu et de toutes les routes qui rayonnent autour de Crohobli.

On m'indique également les noms et les positions des tribus environnantes; il résulte de ces premiers renseignements qu'une douzaine de groupes différents, apparentés de très près et mélangés les uns aux autres, sont établis tout autour des Péouas.

Je commence le 17 avril la reconnaissance des environs de Toulépleu par la route du Sud-Est, qui va chez les Nigrous; nous nous arrêtons à Clabo, sur le Cavally, après avoir traversé, tout près de Toulépleu, le village péoua de Canhobli et, à côté de Clabo, le village nigrou de Couobli.

Les Nigrous sont installés sur les deux rives du Cavally, depuis deux journées de marche en amont de Clabo jusqu'à une journée de marche en aval.

Le 18 avril, nous remontons le long du Cavally, que nous quittons au village de Gniapouébli, pour revenir à Touiépleu par un sentier qui remonte au Nord-Ouest pour s'infléchir ensuite dans la direction du Sud-Ouest. La route traverse d'abord une série de villages nigrous, laisse à Gniapouébli les villages de cette tribu au Nord-Est pour passer au milieu de deux villages de la tribu des Baous et rentrer, à Kiébli, dans le pays des Péouas.

Après un arrêt de deux jours, employé à compléter nos approvisionnements, nous nous engageons le 21 avril dans la direction du Sud-Ouest; la route est très mauvaise jusqu'à Souéké, village de Tos (ou Tognos). Elle traverse un village de Ouélaos et passe à côté d'un autre village de la même tribu.

Je recueille à Souéké, sur le Douobé, des renseignements qui me seront donnés identiques, quelques jours plus tard, à Piahi, et que je ne reproduis pas pour ne pas trop me répéter. Le massif qui donne naissance au Douobé est appelé ici Fragouyé ou Tronbo.

Nous rentrons le 22 avril à Klao, où j'avais vu le Nipoué pour la première fois le 17 mai 1906. Ce village porte le nom du groupe (les Klaos) qui l'habite.

Son chef, Dehoui, me donne les renseignements suivants : en descendant le long du Niponé (Nuon), on rencontre successivement les Kéyés (fraction des Péouas), les Douos, les Kias, les Plohos, les Bohos, les Maes (chez qui on entend le bruit de la mer) et les Crébos, qui habitent sur la plage à son embouchure. Le Nipoué fait un grand détour vers l'Ouest.

Un Baézo, de passage à Klao, me dit que le Douobé est, dans son pays, moins large que la case que j'occupe et qui a sept mètres ; sa profondeur est de 50 à 60 centimètres.

J'ai mesuré exactement le Nipoué à Klao; sa largeur y est de soixante-huit mètres, sa profondeur moyenne de trois mètres.

Bagbabli, grand village de Kéyés, est à deux heures de marche pénible de Klao ; on m'y confirme les renseignements relatifs au détour considérable vers l'Ouest, que ferait le Nipoué en aval. On m'y énumère ses riverains. Ce seraient, après les Kéyés, les Kias, les Plohos, les Maes, les Pléros, près de l'embouchure, et les Kourous à la plage.

Les 25 et le 26 avril, nous parcourons le pays des Douos. A leur dernier village sur le Nipoué (que les Douos appellent aussi *Noué*), je trouve plusieurs hommes qui sont allés à la mer en longeant le fleuve ; les tribus riveraines qu'ils m'indiquent, en aval de leur pays, sont les Kias, les Plohos, les Bohos, les Pléros, Nimaos et Bléros près de la plage. Le Noué ou Nouo (que j'ai entendu appeler Nipoué dans toute la forêt), porte à la plage le nom de Nipoué. On ne lui connaît, de Taoulo à la côte, qu'un affluent important, le Ouomé, large de 20 à 25 mètres, sur sa rive droite.

L'indigène Toba, qui va souvent faire du commerce à la côte et en est revenu récemment, complète ces renseignements ; il met douze jours pour arriver chez les Manipaons, qui habitent, à la plage, des deux côtés de Nipouékouri (nom indigène de la ville située à l'embouchure).

Le Nipoué, près de la mer, ajoute Toba, est large comme de Taoulo à Piké (grand village à deux kilomètres de Taoulo). On le remonte trois jours en pirogue ; en amont, il y a des roches et des rapides.

Toba et plusieurs hommes du village sont également allés à la mer à Sinokouri (Sinoé). Ils ont traversé sur leur route le Samé, qu'ils estiment aussi grand que le Nipoué.

Les Douos me rapportent enfin que le Douobé, chez les Baézos, est moins large que la petite rivière Nimoi, que nous avons traversée sur leur territoire, et qui a, près de son confluent avec le Nipoué, une dizaine de mètres.

Il n'y aurait aucun intérêt à descendre encore le cours du Nipoué. Les renseignements réunis me fixent, sans doute possible, sur la question, qui m'était posée, de son identification éventuelle avec un affluent du Cavally ou de son indépendance. Cette dernière conclusion est maintenant évidente, et à moins de me rendre jusqu'à la plage — ce à quoi je ne puis songer — pour être plus parfaitement renseigné sur le nom qui lui est donné par les Européens établis à son embouchure, je n'ai plus rien à apprendre, sur ce fleuve, qui rentre dans le cadre de l'étude dont j'ai été chargé.

Taoulo est à l'extrémité occidentale et en même temps au Sud du pays des Douos (1) ; nous nous dirigeons vers Piahi, le 27 avril, à l'autre extrémité de la même région, du côté de l'Est. La route laisse sur notre droite plusieurs villages habités par des Kanas et des Niayos, étroitement apparentés aux Douos.

Il part de Piahi une route directe, en contrée absolument déserte, jusque chez les Baézos. Un indigène non chargé met deux jours pour arriver au Douobé, et autant du Douobé au premier village des Baézos. Le Douobé, à l'endroit où cette route le traverse, aurait une dizaine de mètres de largeur, l'eau arrivant à mi-cuisse. On le passe à gué en saison sèche, sur un tronc d'arbre servant de pont pendant la saison des pluies.

Une autre route part de Piahi, remontant à Yeya, en traversant un village douo, un village klao isolé, un village to, et un village appartenant, comme Yeya, aux Baous.

Une troisième route, à l'Est, rejoint à Canhobli mon itinéraire de 1906. C'est celle que nous prenons pour revenir à Bagoubli, d'où je pourrai visiter le groupement de Klaos qu'on m'a indiqué au Nord-Est de ce point.

Je rencontre en effet, après Bagoubli et un autre village du même groupe (Ouélaos), plusieurs villages de Klaos, qui paraissent avoir là leur principale agglomération.

La route continue jusque chez les Nigrous, à

(1) La largeur du Nipoué dépasse cent mètres au pied de Taoulo.

Toubébli, d'où nous rentrons le 30 avril à Crohobli (Toulépleu).

Il me reste à reconnaître les villages situés au Nord de Toulépleu. La route du Nord-Est, où nous nous engageons le 2 mai, traverse le pays des Tiaos et, plus loin, deux villages de Tos, d'où elle s'infléchit au Nord-Ouest pour rejoindre à Bayroubli mon itinéraire de 1906. De Bayroubli, je vais reconnaître le Nipoué; un grand village de Péouas, Ouolouba, est établi sur la rive droite; les Péouas possèdent encore, assez loin en amont de Ouolouba et sur la même rive, un autre village, Blouhouébli.

J'ai parcouru toutes les routes qui rayonnent autour de Crohobli, à l'exception du sentier qui reliait directement Crohobli à Saibobli (Saigopleu de M. Laurent), et qui, devenu impraticable, a été abandonné. Avec l'itinéraire que j'avais déjà suivi en 1906, de Bagoubli vers Klao, dans la direction du Nord-Ouest, par Canhobli, Séibli et Yeya, et après Klao, non loin de la rive gauche du Nipoué, par Sinodi (Klaos), Babli (Ouélaos), Séguébli (Nessos), Tagoubli (Ouélaos), Saibobli et Bayroubli (Péouas), et les villages Ouélaos du Nord, elles constituent le réseau presque entier des voies de communication praticables du pays.

Nous pouvons donc nous éloigner définitivement de Crohobli (Toulépleu), le 4 mai, pour reprendre jusqu'à Toubébli la route des Nigrous et descendre la rive gauche du Cavally en visitant jusqu'à sa limite inférieure le pays habité par cette tribu.

Nous traversons le fleuve au bac de Toubébli; plusieurs grands villages ont été abondonnés par les Nigrous, qui se sont transportés en masse sur la rive droite, pour se mettre à l'abri des attaques des Boos. Ceux-ci, en guerre depuis quelque temps avec les Booniaos, se sont retournés brusquement contre les Nigrous, ont surpris le grand village de Booubli, tué cent guerriers Nigrous et leur chef et emmené en captivité un grand nombre de femmes et d'enfants. On me montre à Booubli cinq crânes de Boos. Les vainqueurs revenaient triomphants de leur expédition, emportant les mains et les avant-bras de leurs victimes, trop nombreuses pour qu'ils aient pu enlever leurs corps entiers, lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade tendue par les guerriers survivants du village, qui leur ont tué six hommes, en blessant mortellement un septième. Les corps des Boos tués ont été mangés à Booubli et leurs crânes exposés en trophée sous un hangar du village, cinq du moins, le sixième ayant été trop endommagé pour être conservé.

Les communications se trouvent, de ce fait, complètement interrompues entre les deux tribus. Tous les sentiers ont été rendus impraticables autour des villages même, les arbustes et les arbres ont été abattus et en rendent l'accès impossible. Nous sommes obligés, guidés par des gens du pays, de nous ouvrir un passage au sabre d'abatis.

Il ne faut pas songer à tenter, comme je le projetais, de gagner à l'Est le territoire des Boos, pour rejoindre Pagouéhi par le pays des Flébos. Cet itinéraire m'aurait permis de reconnaître la région inexplorée qui s'étend entre les Nigrous et les Baos, riverains du Cavally, et les villages septentrionaux des Boos, que j'ai traversés en 1906, et d'y étudier le tracé d'une route plus directe, entre Pagouéhi et Toulépleu, que celle que les nécessités de ma mission m'avaient obligé à suivre.

Entrés le 5 mai chez les Baos, nous traversions le lendemain le Cavally au bac de Saé (en face de Cribo), pour reprendre, sur la rive droite, la route que nous venions de parcourir un mois auparavant.

Nous refîmes d'ailleurs le trajet dans les plus mauvaises conditions. Après une sécheresse prolongée, qui avait tari toutes les sources aux environs de Toulépleu, où l'eau, la veille même de notre départ, était devenue presque introuvable, les orages se multipliaient, tous les ruisseaux étaient débordés et les sentiers en partie inondés.

Je retrouvai le 8 mai M. et Mme Leighton installés sur les bords du Cavally, à proximité de Bakouyabli, et je passai avec eux une soirée charmante. Mme Leighton eut la gracieuse attention de me faire entendre au gramophone la voix de nos meilleures cantatrices françaises. Elle avait eu la délicate pensée d'emporter une collection de chants français pour être agréable à ceux de mes compatriotes que les hasards de la vie nomade amèneraient à son foyer, et leur permettre d'évoquer, perdus au fonds de ces pays primitifs, le souvenir de la patrie lointaine.

Nous étions de retour à Pagouéhi, le 17 mai.

Résultats géographiques.

1° *Les environs de Toulépleu.* — Toulépleu ou Crohobli appartient aux Péouas; j'ai visité dans toutes les directions tous les villages du même groupe pour en déterminer les limites. Les Péouas ne descendent pas au-dessous du petit village de Canhobli, à 1 km. 500 au Sud-Est de Toulépleu. Ils sont entourés, au Sud, à l'Ouest et au Nord par les Ouélaos; à l'Est, par les Tos, les Tiaos, les Baous et les Nigrous: ces derniers s'étendent sur les deux rives du Cavally, assez loin, au Nord-Est et au Sud-Est du pays des Péouas. Les Tos n'ont que deux villages au Nord-Est de Toulépleu; leur groupement principal est de l'autre côté et au Sud-Ouest de Toulépleu. Les Baous possèdent deux villages à l'Est de Toulépleu et deux autres villages au Sud-Ouest, enclavés dans le pays des Tos.

Le reste des populations de cette zone est constitué :

1° Par des Kéyés, fraction des Péouas, qui se sont installés non loin du Nuon;

2° Par des Klaos établis, d'un côté à Klao et Sinodi sur le Nuon, en amont des Kéyés, de l'autre côté au Nord-Est de Bagoubli, à proximité du Cavally, et enfin dans une petite enclave au Nord de Piahi, au milieu des Tos;

3° Par des Nessos, au Nord-Ouest de Toulépleu;

trois villages seulement sont installés sur la rive gauche du Nuon; la principale agglomération habite sur l'autre rive;

4° Par des Douos, groupement important au Sud-Ouest de Toulépleu et à l'Ouest des Ouélaos. Les Douos constituent, avec leurs proches voisins, les Niayos et les Kanas, la limite inférieure de cet ensemble de tribus étroitement enchevêtrées et qui ne sont, en réalité, sous des noms différents, que des fractions d'une même grande famille, comme ils me l'ont déclaré eux-mêmes.

Il est donc absolument impossible de tracer, comme on se l'était proposé, une ligne de démarcation passant au Sud de la banlieue de Toulépleu. Toute limite de ce genre séparerait en deux parties la population la plus importante de la région, les Ouélaos; elle laisserait aussi, évidemment, de part et d'autre, la plupart des autres groupes, disséminés respectivement de tous les côtés autour de Toulépleu.

2° *Les monts Sahon.* — Je dois dire quelques mots des monts *Sahon*, signalés déjà, par renseignements, par la mission Hostains-d'Ollone sous le nom de *Satro* littéralement: mont Sa, *tro* signifiant montagne dans les dialectes du pays).

Les monts Sahon, que mes itinéraires traversent quatre fois entre Nuon et Cavally, forment une chaîne ininterrompue du Sud-Ouest au Nord-Est, où elles franchissent le Cavally, au Nord du pays des Nigrous, pour prendre, chez les Booniaos, le nom de *Cahon*. Les montagnes traversées au Nord du pays des Booniaos, en 1899, par la mission Hostains-d'Ollone à Zouaya, en 1906 par moi-même à Zouya — à l'Est de Zouaya abandonné — ne seraient autres que les monts Cahon, si j'en crois les renseignements concordants qui m'ont été donnés dans plusieurs villages.

3° *Le Douobé.* — La question du Douobé est entièrement résolue. Cet affluent du Cavally, important près de son embouchure pour diminuer progressivement de largeur jusqu'à n'avoir plus que les dimensions d'un ruisseau chez les Baézos, ne peut être le cours inférieur du Nuon, large d'une centaine de mètres à Taoulo, et sur lequel nous possédons maintenant des renseignements suffisants pour avoir la certitude qu'il coule directement vers la mer.

Les mêmes conclusions se dégageaient d'ailleurs, dès 1906, des résultats de ma première mission. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le Nuon avait à Klao, où je l'avais vu pour la première fois, sensiblement la même largeur que le Cavally; j'avais indiqué sa largeur exacte, 60 mètres au bac du village de Souabli, en amont de Klao, et plus haut encore, en face de Dooua. Ce ne pouvait donc être le Douobé, large de 15 à 20 mètres au point où la mission Hostains-d'Ollone l'avait traversé pour la dernière fois, au Sud du pays des Kopos (Gobos).

4° *Le Nipoué-Nuon.* — Avec quel fleuve de la côte libérienne pouvons-nous, dès lors, identifier le Nuon, appelé Nipoué dans toute la forêt, et à son embouchure même, si on en croit les nombreux témoignages que j'ai recueillis?

Les grands fleuves connus entre Monrovia et Sinoé (Greenville) sont : le Saint-Paul, à Monrovia même, le Junk, formé par la réunion de la Duquéah et du Farmington, à Marshall, le Saint-Jean, à Grand-Bassa, le Cestos ou Cess, près de la ville du même nom (River-Cess), le Sangwin, et le Sinoé à Greenville.

Les renseignements recueillis auprès d'indigènes de la plage, ayant parcouru toute la côte entre Monrovia et Sinoé (Greenville), sont absolument concordants; seul, le nom du Saint-Jean (désignation évidemment européenne) est remplacé par celui du Nipoué, (appellation indigène). Je rappelle que les noms de fleuves qui m'ont été donnés par ces hommes sont, *dans le même ordre* : Paul-River (Saint-Paul), Junk, Nipoué, Cess ou Cestos, Samhouen (Sangwin), et Sino (Sinoé). Les mêmes individus m'ont affirmé que l'endroit où le Nipoué se jette à la mer est appelé *Nipouékouri* ou *Bassa*. C'est ce nom, identique, de Nipouékouri, que m'ont donné également les Douos de Taoulo, riverains du Nuon-Nipoué, pour me désigner la partie de la côte qu'ils connaissent pour s'y être rendus fréquemment, où le Nipoué a son embouchure. Il est donc légitime de conclure que le Nipoué, qui se jette à la mer à Nipouékouri ou Bassa, est le même fleuve que le Saint-Jean, à l'embouchure duquel les cartes placent Grand-Bassa ; il n'y a d'ailleurs qu'un fleuve que les renseignements indigènes placent entre le Junk et le Cestos, c'est le Nipoué, comme il n'y a qu'un cours d'eau important que les cartes mentionnent entre le Junk et le Cestos et qui est le Saint-Jean.

Je rappelle, en outre, que les indigènes qui habitent près de l'embouchure du Nipoué sont appelés dans toute la forêt Manipaons, nom qui correspond parfaitement, en tenant compte de la différence des dialectes, avec celui de Manicous que donnent nos kroumens du Bas-Cavally aux hommes de la région de Grand-Bassa, établis sur les bords du Saint-Jean.

Que pourrait être le Nipoué s'il n'était pas le Saint-Jean ?

Toutes les indications qui m'ont été données sur le Sino (Sinoé) et sa source, en particulier par deux Européens venus de Greenville (Sinoé), font rejeter absolument l'hypothèse, émise récemment, que le Sinoé pourrait être le cours inférieur du Nuon-Nipoué.

Le Sangwin ne peut pas l'être non plus ; j'ai pu interroger sur ce fleuve, connu dans l'intérieur sous le nom de Samé, non seulement des indigènes qui habitent sur ses rives, mais encore plusieurs hommes de Sinoé, qui l'ont traversé pour venir dans la région du Nipoué. J'ai vu de même, à Taoulo, des hommes qui étaient allés plusieurs fois à la plage tantôt en longeant le Nipoué lui-même sans quitter sa rive gauche, tantôt, par la route plus longue qui aboutit à Sinoé, en traversant le Samé.

En ce qui concerne le Cestos, à défaut des renseignements qui le placent à l'Est du Nipoué-Nuon, l'indication, plusieurs fois recueillie, du grand

détour vers l'Ouest que ferait le Nipoué dans son cours inférieur concorde avec les renseignements qui placent l'embouchure du Nipoué dans le pays de Bassa, situé en effet à l'Ouest des contrées où les cartes existantes placent le Cestos ; mais, si le Nipoué n'est pas le Cestos, comment expliquer que les indigènes qui sont venus de Sinoé sur les rives mêmes du Nipoué, et qui s'accordent tous à signaler l'existence d'un grand fleuve intermédiaire, le Samé ou Sangwin, soient restés muets sur le cours supérieur du Cestos ?

L'hypothèse d'un fleuve resté inconnu des gens qui vont de Sinoé aux rives du Nipoué (ou plus exactement du *moyen Nipoué*) se conçoit très aisément. L'ensemble des détails réunis sur la source du Douobé, que les Baézos eux-mêmes ne connaissent point, les témoignages de ceux qui ont fait le voyage du moyen Nipoué à Sinoé, ou *vice versa*, et qui ont tous traversé le Douobé, réduit à quelques mètres, démontrent l'existence, quelque part en arrière du pays des Baézos, d'un massif montagneux dans lequel le Douobé prend sa source. Il n'est pas téméraire de croire que ce massif fait partie d'un nœud orographique qui donne naissance au Cestos et rejette dans l'Ouest le cours inférieur du Nipoué-Nuon.

Rien n'autorise d'ailleurs à écarter les témoignages des indigènes qui connaissent à la fois le Nipoué et le Cestos et ont indiqué leurs positions respectives, en même temps que celles des fleuves plus occidentaux, le Junk et le Saint-Paul.

Toutes les probabilités sont donc pour que le *Nuon*, *Nouo* des Klaos, des Ouélaos, des Péouas et des autres groupes en amont, *Noué* des Kéyés et des Douos, *Nipoué* des indigènes de la forêt non riverains et de la côte, soit le fleuve porté sur les cartes sous le nom de *Saint-Jean*.

Note sur la construction des cartes.

Les itinéraires ont été levés au pas et dessinés au jour le jour à l'échelle du 10.000e. Cette échelle a été réduite, pour les cartes originales, au 50.000e (environs de Toulépleu), au 100.000e (région Nuon-Cavally) et au 500.000e (carte schématique d'ensemble).

Ces itinéraires sont encadrés au Sud et au Nord par les latitudes des points extrêmes, Fort-Binger et Danané, à l'Est et au voisinage de l'extrémité occidentale de la région explorée, par les longitudes de Fort-Binger et de Téipleu. Huit points intermédiaires ont été déterminés, en outre, en latitude.

Je publierai ultérieurement une note sur ces positions, dont plusieurs sont encore en cours de vérification.

Les noms des villages et des tribus, des cours d'eau et des montagnes, sont ceux qui m'ont été donnés par les habitants mêmes du pays. Faute de s'astreindre à cette précaution indispensable, on est exposé à inscrire des dénominations inexactes. Et encore ne se trouve-t-on pas complètement à l'abri d'une erreur en procédant de la sorte. J'ai, à propos de Toulépleu, été amené à expliquer comment le nom véritable de ce village était Toulébli ou Crohobli, le suffixe *pleu*, qui a du reste la même signification que *bli*, n'appartenant pas à la langue du pays, mais à un dialecte étranger. Je n'ai fait cette remarque qu'en 1908, quand je suis allé à Toulépleu et que j'ai voulu me rendre compte des raisons qui faisaient donner à un même village des noms en apparence très différents. Cela n'empêche pas que, pendant ma première mission de 1906, j'aie inscrit une série de noms de villages, au Nord des Ouélaos, avec la désinence *bli*, alors que la terminaison *plo* ou *pleu* eût été seule correcte. Ce sont les gens mêmes du pays qui m'ont induit en erreur, sans le vouloir, du reste. Parlant à un étranger qui venait du Sud, entouré d'un personnel qui parlait les dialectes du Sud, ils ont employé naturellement le vocable adopté dans ces dialectes. Il faut noter d'ailleurs qu'au voisinage de la ligne de démarcation qui sépare les pays de langues différentes, ces deux langues sont également comprises et usitées. C'est pour ce motif et pour ne pas introduire de confusion dans la comparaison des cartes ou des croquis qui ont été publiés depuis 1906, que j'ai laissé subsister ces noms sur les cartes qui accompagnent cette étude.

Je dois faire remarquer, en effet, à ceux qui, en consultant ces cartes, éprouveraient la sensation du « déjà vu », qu'elles ont été déjà publiées, à plusieurs reprises et sous diverses formes, sans nom d'auteur ou indication de source, depuis le dépôt de ma carte de 1906. Ce document a servi notamment à établir la « carte de la région franco-libérienne » (service géographique des colonies, 1907), où ont été utilisés, à côté de mes travaux entre Fort-Binger et Danané, une partie de ceux de M. Laurent dans la région de Danané.

Je n'ai porté sur mes cartes que ce que j'ai vu. Les fleuves notamment sont indiqués par des parties pleines et des parties pointillées, ces dernières représentant les sections que l'itinéraire n'a pas suivies et qu'il était, dès lors, impossible de relever exactement. J'ai dû cependant m'écarter de cette règle pour l'établissement de la carte schématique d'ensemble, qui n'est et ne peut être qu'un résumé graphique des hypothèses que les renseignements recueillis m'autorisaient à faire. Le mont Niété, source du Sino, le mont Tooulou, source du Samé (Sangwin), et le mont Boho, source du Douobé et vraisemblablement du Cestos, ne figurent sur cette carte qu'à titre d'indication, et il en est de même, sur les deux autres cartes, en ce qui concerne la partie des monts Sahon et Cahon comprise entre mon itinéraire de 1906, au Nord du pays des Booniaos, et mes itinéraires de 1908, entre Nuon et Cavally. Tous les autres sommets ont été relevés d'un point quelconque de ces itinéraires et, chaque fois qu'il a été possible, déterminés par plusieurs visées se recoupant. Leur position n'en reste pas moins incertaine, sauf dans le cas où ils sont traversés par un itinéraire. Il n'y a pas de signe conventionnel pour représenter les montagnes dont on ne connaît que la position approximative ou par rensei-

gnements, et, à moins de les omettre complètement, au risque de faire perdre leur physionomie caractéristique à certaines régions, on ne peut que procéder comme je l'ai fait, admettre des positions aussi approchées que possible et prévenir de leur incertitude en dehors des routes suivies.

Le Haut-Cavally en 1900.
Le Haut-Cavally en 1908.

J'ai cru intéressant de mettre en regard les connaissances acquises, dès 1900, dans le Haut-Cavally, après le passage de la mission Hostains-d'Ollone, et celles qui résultent des derniers travaux effectués dans la même région.

On remarquera immédiatement avec quel sentiment de la réalité mes prédécesseurs ont représenté, de part et d'autre de leur itinéraire, les pays sur lesquels ils n'avaient d'autres données que des renseignements indigènes.

Ils sont partis, sans doute, d'une fausse évaluation de leur vitesse de marche, ce qui les a amenés à allonger leur itinéraire. Ils ne disposaient d'ailleurs pas d'instruments astronomiques pour fixer certains points de leur parcours, et j'ai dû abaisser de près d'un demi-degré la position de Soondi, que mes observations placent à 6°15'55" de latitude Nord, et celle de Danané, point extrême de mon itinéraire de 1906.

Cette réserve faite, leurs hypothèses en ce qui concerne la forme générale du Cavally, l'existence du Nipoué et son indépendance tant du Cavally que du Douobé, la source du Sinoé, l'existence du Samé, la position respective même des peuplades qui vivaient de part et d'autre et assez loin de leur route, se sont trouvées vérifiées. (On identifiera facilement Koulopoués et Kroubés, Niépos et Niébos, Flépos et Flébos, Kopos et Gobos, etc., qui figurent respectivement sur leur carte et sur la mienne).

Leur erreur géographique la plus forte a été de faire du Boa (Boan) un affluent du Cavally; on doit à M. Laurent, qui a fondé le poste de Danané sur la rive gauche de cette rivière, la rectification de cette erreur, bien explicable après les attaques incessantes que la mission avait dû repousser pendant six jours et qui n'avaient pris fin qu'à Danané.

(Il est juste d'ajouter que les travaux de cette mission ne se sont pas limités à la région dont nous nous occupons : elle avait dû traverser, avant d'atteindre le point où elle fonda le premier poste de Fort-Binger, toute la zone, alors complètement inexplorée, qui s'étend de Béréby à ce point, et, au delà de Danané, elle ne se retrouva en pays à peu près connu qu'après voir dépassé N'zo.)

Conclusions.

Je me suis proposé d'exposer dans cette étude les problèmes d'ordre géographique qui se posaient dans la région du Haut-Cavally et les solutions que je me suis efforcé d'y apporter, dans la mesure des moyens mis à ma disposition. Pouvons-nous en tirer quelques conclusions au point de vue de l'avenir économique de ces contrées?

La question de leur mise en valeur est évidemment liée, d'une façon intime, à celle de notre pénétration, et celle-ci doit forcément rester subordonnée à des considérations d'ordre politique ou administratif que je n'ai ni autorité ni qualité pour traiter. Je me bornerai donc à des remarques très générales.

La région comprise entre Fort-Binger et Danané peut être divisée en deux zones bien distinctes : la plus éloignée, aux environs de Danané, que j'appellerai « zone de production intensive du kola », est déjà en relations suivies, par l'intermédiaire des Dioulas, avec les peuples soudanais consommateurs de kolas, mais ne possède aucun débouché, au moins rapproché, sur la mer. Des milliers d'individus y viennent, de distances considérables, échanger contre les kolas, avec les tissus du Soudan, les marchandises de provenance européenne qu'ils se sont procurés dans nos comptoirs du Haut-Niger. C'est au Soudan, d'ailleurs, que le kola qu'ils rapportent est consommé pour la plus grande partie; il ne pourrait être exporté, dans l'état actuel des communications, que par un port de la Guinée ou du Sénégal, après avoir été grevé de frais de transport considérables.

Une deuxième zone, dont la limite septentrionale peut être confondue avec la partie supérieure de ce qu'on a appelé la « boucle du Cavally », serait dénommée justement « zone du caoutchouc », si on veut bien entendre que cette définition désignerait simplement la région où les végétaux caoutchoutifères sont le plus abondants et font déjà l'objet d'une exploitation naissante, susceptible de prendre, si elle est encouragée, les plus grands développements. C'est, en même temps, la zone de la forêt très dense.

Elle se trouve encore placée, au point de vue de son développement économique et de nos intérêts, dans les conditions les plus défavorables. Si les tribus de l'Est de la région que nous avons en vue peuvent, au hasard de l'insécurité de leurs routes actuelles, transporter de village à village des quantités relativement faibles de caoutchouc et d'ivoire jusque dans le Haut-Sassandra, où quelques factoreries se sont installées assez récemment, toutes les populations de l'Ouest restent sous la dépendance de traitants étrangers. (Le nombre de ces traitants, qui apportent leurs marchandises d'échange de Sinoé et y rapportent le caoutchouc acheté en territoire français, n'était que de trois en 1906; il a augmenté, dans l'intervalle de mes deux voyages, dans des proportions considérables, et s'est plus que décuplé.)

Il résulte de cet état de choses que le développement des transactions commerciales, et, par conséquent, de la production même, se fait, d'un côté, lentement et, de l'autre, à nos dépens, ce qui est plus grave.

Il est donc urgent d'ouvrir un débouché aux richesses naturelles de ces régions et de leur permettre d'arriver jusqu'à nos ports de la Côte d'Ivoire.

La construction de routes, ardemment désirée par toutes ces populations, leur apportera la facilité de communication et la sécurité nécessaires au complet développement de leurs aptitudes commerciales; et il est aisé de prévoir que, dès le moment où les richesses naturelles de cette vaste région pourront commencer à s'écouler facilement vers la côte, les conditions avantageuses de vente qu'elles y trouveront pour la première fois en accroîtront rapidement l'exploitation.

Le prodigieux essor pris ces dernières années par le cercle du Sassandra, sous l'impulsion de M. l'administrateur Thomann, dont l'activité et le dévouement incessant de plusieurs années ont su faire d'un point inconnu de la côte un des centres commerciaux les plus importants de la colonie, doit être un précieux encouragement et, en même temps, un sûr garant que les efforts qui se porteront avec la même méthode et dans le même esprit, vers des régions semblables, mais beaucoup plus vastes et plus peuplées, ne demeureront pas stériles.

La Côte d'Ivoire est déjà entrée dans cette voie. Les progrès de notre occupation, stationnaires jusqu'en 1905, se poursuivent méthodiquement depuis cette époque. Sur la proposition de M. l'administrateur de Sainte-Marie qui, dans un raid brillant, s'était porté de Grabo, notre poste le plus avancé de l'édoque, jusqu'à l'emplacement du poste jadis fondé par la mission Hostains-d'Ollone, la réoccupation de ce poste avait été décidée; il fut reconstruit, en 1906, à environ 15 kilomètres au Nord-Est de l'ancien établissement de la mission Hostains-d'Ollone; la même année je fis, sur l'ordre de M. le gouverneur Clozel, prolonger la route de Tabou à Grabo jusqu'à ce nouveau poste.

A la suite de ma reconnaissance de 1906, un nouveau point, Pagouéhi, a été occupé, et la route qui le reliera à Fort-Binger est actuellement en construction, sinon entièrement terminée.

C'est la partie la plus ingrate de notre tâche. Il y a malheureusement dans le Haut-Cavally, comme M. Thomann l'avait jadis constaté dans le Haut-Sassandra, une zone de faible densité de population; dans le Haut-Cavally, cette zone comprend toute la région au Nord de Grabo jusqu'au pays des Niébos et des Flébos.

Il y a donc intérêt à pousser rapidement notre pénétration jusque dans les régions très peuplées du Nord et à nous relier le plus tôt possible à cet immense réservoir de colporteurs qu'est le Soudan. Il nous suffira d'atteindre les marchés de kolas, fréquentés par les Dioulas, pour que ceux-ci accourent en foule et que leurs caravanes sillonnent nos routes, du Soudan à la mer. Ce sont les Dioulas, on le sait, qui constituent un des instruments les plus puissants de notre expansion commerciale en Afrique Occidentale. Il suffit de leur ouvrir des routes et de leur en assurer la sécurité. A leur contact, nos populations de la forêt multiplieront rapidement leur production et exploiteront tous les produits de leur sol capables de rémunérer leur effort. Les Dioulas viendront chercher dans nos ports de la côte, à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'au Soudan, les marchandises d'échange destinées aux producteurs; ils y apporteront, en échange, le caoutchouc, l'ivoire et le kola de l'immense forêt.

Je n'ai parlé que des produits riches, dont la circulation doit, dès maintenant, assurer à ces pays, d'une capacité productrice considérable, une vie commerciale intense. C'est l'œuvre immédiate à accomplir. Celle de demain sera d'étudier et de mettre en valeur les autres produits de la forêt : graines oléagineuses, textiles, aromates, essences de toutes sortes, etc., que nos savants explorateurs naturalistes y découvriront.

J. Joulia,
Administrateur des Colonies.

UN COUP D'ŒIL SUR L'ISLAM

PANISLAMISME ET MODERNISME

Dans le jeu permanent des forces sociales qui tendent sans cesse vers un équilibre rebelle, peu de phénomènes auront été plus surprenants et plus inattendus que celui caractérisé par le réveil de l'Asie. Au fléchissement du dogme de la supériorité occidentale a correspondu la lente montée d'un sentiment nouveau, synthèse des réactions déterminées dans l'esprit des races asiatiques à la fois par les effets lointains de la poussée européenne et par l'écho des triomphes japonais.

Soudainement éclos à la voix du canon de Moukden, ce sentiment avait germé dans l'âme orientale avec la semence de libéralisme que l'homme blanc exporte parmi les produits de son industrie. De même que les peuples d'outre-mer achètent à l'Europe les instruments de mort qu'ils savent si bien retourner contre elle, de même, ils lui empruntent ces armes morales avec lesquelles ils espèrent revendiquer et réaliser leur droit à l'émancipation. Aujourd'hui, ils estiment prochaine l'heure où tout concours dirigeant sera désormais superflu. Que le prestige des Occidentaux ait été dû jusqu'ici, pour une bonne part, à l'inertie et à la passivité de races assoupies, emmurées dans un traditionalisme étroit, c'est ce que la leçon des événements paraît avoir démontré. Aussi tous ceux qui avaient autrefois malaisément, quoique en silence, supporté leur état de dépendance matérielle ou morale, ont-ils profité de l'occasion de revanche qui s'offrait. Avec une joie cruelle, toutes les rancunes de pupilles maintenus contre leur gré en tutelle se sont exprimées dans les élans de sympathie vers l'Empire du Soleil levant, vengeur des opprimés. Que les Asiatiques de race jaune, que les Hindous, que le bouddhisme et le brahmanisme aient applaudi au recul de l'Europe chrétienne, rien ne pouvait en somme sembler plus naturel. Mais que les

Iraniens de race blanche et, en général, tous les musulmans aient cru devoir participer, non sans vigueur, à ce concert, c'est ce qui paraîtrait inexplicable, si l'on ne regardait la tendance ainsi affirmée comme l'expression d'un idéal d'affranchissement politique et moral dont la victoire du Japon a paru rendre la réalisation moins chimérique. Si les considérations religieuses avaient eu, dans la formation et la manifestation de l'état d'esprit ainsi révélé, une place prédominante, on eût été fondé à s'étonner que les sympathies de l'Islam allassent à un peuple ne faisant point partie de ce que le Coran appelle « les gens des Ecritures » : dans le conflit entre Byzance et la Perse des adorateurs du feu, Mahomet et ses disciples, s'étaient résolument rangés du côté chrétien... Mais l'instinct politique a été, dans la période récente, le seul générateur de l'enthousiasme provoqué par la défaite de la Russie. C'est que l'Islam est, depuis des années, des lustres même, en proie à un travail interne dont les effets s'accusent dans la mesure où la civilisation moderne influe sur chacun des agents moteurs. Une génération s'y est formée qui souhaite jouer un rôle personnel sur la scène du monde. Pendant longtemps, elle a dû refréner ses impatiences faute d'un terrain propice pour la mise en œuvre de ses desseins. La Turquie théocratique d'Abdul Hamid ne pouvait constituer le pôle d'attraction que les néo-musulmans rêvaient pour une concentration des forces morales de l'Islam. Aussi, l'on vit dans les couches supérieures du mahométisme se dessiner une inclination curieuse vers le Japon, inclination qui était la marque d'un esprit de prosélytisme un peu candide. Dans la presse musulmane, des échos glorifiaient l'Empire du Soleil levant et se livraient à des considérations sur la grandeur qu'atteindrait l'Islam s'il était dirigé par les vainqueurs de la Russie préalablement convertis à la loi de Mahomet! En somme, les réformateurs musulmans cherchaient un centre d'impulsion. Mais la fantaisie, la naïveté aussi qui avaient guidé l'expression d'avances au Japon ou positiviste ou shintoïste, allaient faire place, au lendemain de la révolution ottomane, à un sentiment plus précis des contingences, sinon des réalités.

L'Islam militant avait déjà et depuis longtemps tourné ses regards vers Constantinople. Les libéraux, désormais libres d'agir sur ce pôle de la ferveur, ne pouvaient dédaigner l'atout qui s'offrait à eux, et ne point tenter de grouper toutes les forces de la foi mahométane en vue de la réalisation de leur idéal de grandeur.

D'une façon générale, les peuples de l'Islam professent vis-à-vis de la Turquie un sentiment permanent de sympathie. Le prestige des Sultans de Constantinople a toujours été très vivace, non seulement dans l'esprit de la presque totalité des populations mahométanes de l'Empire ottoman, mais aussi bien parmi les sectateurs indiens, malais et chinois du Coran.

Ce sentiment est l'expression d'une sorte de chauvinisme musulman; il marque la tendance des diverses communautés de confession coranique à concevoir la formation morale d'un internationalisme islamique. C'est un peu, *mutatis mutandis*, l'analogue de l'état d'esprit qui, au moyen âge, alors que l'idée nationale n'avait pas encore pris naissance, amenait les divers groupements chrétiens à faire trêve à leurs divisions et à se solidariser, dans un élan d'exaltation de la foi, pour reconquérir les lieux saints des mains des infidèles. Les mahométans d'Asie, semblables en cela aux autres immenses communautés de ce continent, ont éprouvé l'influence vivifiante des manifestations de l'énergie japonaise. Bien qu'ils eussent déjà entrevu la nécessité de réagir contre l'inertie mentale et politique dans laquelle demeurait plongée, depuis des siècles, la société coranique, il fallut la secousse déterminée par les événements de Mandchourie pour démontrer à tous la possibilité immédiate de l'effort libérateur.

Sans doute, cet esprit nouveau est encore inconnu des masses. Mais la minorité éclairée qui en est animée espère en répandre les lueurs au-dessous d'elle, jusque dans les parties les plus profondes et les plus inférieures des couches sociales. Au sommet de la profonde vague musulmane, brille, comme une frange argentée, cette classe de représentants de « l'intelligence » qui, à des degrés divers, souhaite la disparition de l'anachronisme constitué, à ses yeux, par la condition actuelle de l'Islam en tant que groupement humain. Les plus avancés appuient leurs espérances sur les faits de l'histoire. Ils évoquents les jours de la splendeur arabe, l'époque presque légendaire et pourtant réelle où Bagdad, Damas et Grenade étaient le centre d'une civilisation qui non seulement au point de vue du pouvoir matériel mais encore en ce qui regarde l'art, la littérature et la science, pouvait avantageusement se mesurer avec celle de n'importe quel Etat de la chrétienté d'alors. Ils se remémorent les temps moins lointains où l'Empire ottoman s'étendait de Budapest à Bagdad : Mahomet II et nombre de ses successeurs étaient, de l'aveu des historiens chrétiens, non seulement plus brillants que les empereurs grecs qui les avaient précédés sur le trône de Byzance, mais ils se montraient encore de meilleurs souverains que les princes occidentaux d'alors.

Ce sont des constatations de ce genre, les enseignements du passé, qui ont ranimé la fierté des leaders de l'Islam contemporain. Avec le legs d'un tel patrimoine moral, les sectateurs de cette confession pouvaient-ils demeurer plus longtemps figés, cristallisés dans un traditionalisme rigoureux, à l'heure où la fébrilité générale, la ruée des activités démesurées ne laisse plus à aucun peuple, sous peine de submersion, le loisir de rester immobile?... En somme, pour conserver son individualité, l'Islam devait évoluer. Il lui fallait, par instinct de conservation, pénétrer résolument dans le libéralisme ambiant, s'adapter aux nécessités de l'heure. Orgueilleux de son passé, conscient du présent, soucieux d'un vivant avenir, il avait à entrer sans retard dans la voie d'une

sorte de *risorgimento* politique et social. Sans doute, les protagonistes de cet idéal ne méconnaissaient point les difficultés d'une telle entreprise. Ils n'ignoraient pas que leur formule de rénovation n'aurait d'abord qu'un faible écho dans la conscience inerte des foules anonymes du mahométisme. Mais ce qu'ils savaient bien, c'est qu'en flattant le sentiment religieux, en proclamant les vertus de la solidarité confessionnelle, ils répandraient la notion d'un patriotisme islamique, insoucieux des frontières.

Nos rénovateurs se sont mis à l'œuvre : ils ont tout d'abord considéré que l'internationalisme musulman, pour ne point rester diffus, épars, inorganique et par suite inopérant, devait rechercher un centre d'attraction. La Turquie offrait à cet égard toutes les conditions désirables. Le plus puissant des Etats musulmans indépendants, elle est aussi le plus avancé dans l'imitation de l'Occident, à qui l'on veut emprunter ses armes. Et elle est l'héritière des pieux souvenirs de l'Islam, elle est la gardienne de son berceau ; les Sultans de Constantinople restaurant à leur profit la tradition du khalifat se sont arrogé en quelque sorte le droit de revendiquer l'hégémonie, et se sont efforcés, à des degrés divers, d'exercer, sous le couvert de la suprématie spirituelle, une influence temporelle plus ou moins accentuée. Sans doute, les musulmans n'admettent point tous sans réserve cette prétention au pontificat. L'Islam surgi en Arabie, répandu sur le monde par les troupes fanatisées des khalifes arabes, ne saurait, aux yeux de certains chefs d'Etat musulmans, présenter une complète unité d'obédience, puisque le khalifat actuel procède d'une usurpation. Sans parler des chiites de Perse, le sultan du Maroc se regarde comme l' « Imam » orthodoxe, l' « émir El Moumininn », le chef des croyants. Mais ces dissidences n'excluent point, là même où elles existent, sinon l'influence, du moins l'attrait prestigieux du Sultan de Stamboul, attrait qui participe de la vénération vouée aux Saints Lieux dont il est le gardien.

***

Abdul Hamid II avait compris tout le parti à tirer d'un tel état d'esprit. Il avait, dès les débuts de son règne, conçu le dessein de donner au khalifat le lustre qui lui manquait depuis la chute de l'empire arabe et de faire de cette dignité suprême, purement verbale jusqu'alors, l'instrument d'un idéal de grandeur politique. Le mouvement des idées dans l'Islam n'avait pas échappé au souverain ; mais s'il adoptait dans ses grandes lignes la conception panislamique, en tant que manifestation de la solidarité des peuples de l'Islam, il semblait peu disposé à laisser les réformateurs et les modernistes prendre la direction d'une évolution qu'il entendait orienter uniquement dans un sens propre à lui assurer vis-à-vis de l'Europe une assiette diplomatique considérable. Avec les deux agents de cette politique, le cheikh Aboul Houda et Izzet pacha, il n'épargnait point les subsides nécessaires ni les intrigues, pour déterminer, dans les communautés islamiques, un courant d'opinion qui les amenât à l'expression d'une allégeance au moins morale vis-à-vis du khalife. Abdul Hamid s'étudiait en somme à jouer sur l'Islam un rôle sensiblement analogue à celui du pape sur la catholicité : il souhaitait acquérir sur les groupements mahométans soumis au sceptre étranger une influence telle que les puissances dussent compter avec le mot d'ordre qu'il pourrait donner à leurs sujets.

Sans doute un aussi vaste dessein paraît quelque peu chimérique à tous les observateurs conscients de la condition politique et sociale de chacun des principaux groupements de l'Islam. La diversité des intérêts, leur antagonisme même, dans certains cas, ne constituent guère un ensemble d'éléments favorables à la réalisation de la « grande pensée » du règne d'Abdul Hamid. Le panislanisme du palais d'Yldiz a été considéré, pendant quelques années, avec ce grossissement que l'Occident croit devoir adopter parfois pour étudier les choses de l'Orient. Rien n'était mieux fait pour flatter la vanité du Sultan que la constatation de l'effet produit en Europe par les appréciations émises sur sa politique musulmane, et il faut reconnaître qu'en 1906 la presse occidentale, à part quelques rares organes mieux éclairés, enregistrait, avec une complaisance peut-être excessive, des opinions pessimistes sur le « péril panislamique ». Mais on ne saurait nier que si la réalisation du grand dessein d'Abdul Hamid était douteuse dans son ensemble, la conception n'en était pas condamnable, sous une forme mesurée. L'influence religieuse n'est certes point négligeable dans l'estimation des éléments divers, des impondérables, qui déterminent ou modifient les impulsions des collectivités humaines. Le Sultan pouvait donc logiquement souhaiter que son emprise morale sur les mahométans de l'Inde, par exemple, devînt assez évidente un jour pour que l'Angleterre, dans l'éventualité d'un différend d'ordre administratif ou politique avec les sujets de son empire asiatique, crût devoir recourir à ses bons offices.

Le pape Léon XIII n'a-t-il pas été sollicité par la chancellerie anglaise, vers 1886, en vue de prescrire au clergé catholique d'Irlande la condamnation en chaire des crimes agraires? Aussi bien, Abdul Hamid n'avait guère le choix des moyens. Il lui fallait l'appui de l'Islam militant pour tenter d'opposer une barrière à la poussée européenne, à cette croisade moderne des appétits politiques et économiques de la chrétienté dont chacune des phases a été caractérisée par une nouvelle mutilation de l'Empire turc. Tous ses efforts tendaient donc à faire de la Turquie et du Sultan khalife la tête de cette grande patrie spirituelle que constitue l'Islam. La construction du chemin de fer du Hedjaz fut l'une des manifestations les plus pratiques de l' « Œuvre de la Propagande » instituée à Yldiz-Kiosk. Elle devait contribuer à répandre dans l'esprit des pèlerins accourus d'Europe, d'Afrique et d'Asie, la notion admirative de la puissance du khalife.

Elle devait aussi, dans les limites politiques de l'Empire ottoman, augmenter le renom du vicaire du Prophète, exalter le sentiment de l'Islam traditionaliste et, par l'effet de cet état d'esprit, affermir le sceptre du padischah, protéger le trône d'Osman, non seulement contre les entreprises du dehors, mais contre celles du dedans, contre les tendances libérales et révolutionnaires de novateurs hardis, formés à l'école du rationalisme politique et du modernisme religieux.

***

Ainsi, la politique musulmane d'Abdul Hamid et l'idéal de solidarité des réformateurs libéraux qui ont pris à tâche le réveil de l'Islam caractérisent les deux aspects, les deux tendances actives du panislamisme. Assez voisines en apparence, coïncidant même parfois, elles s'aiguillent, à un moment donné, vers des voies différentes. Tandis que le Sultan déchu visait au groupement spirituel de l'Islam autour du siège du khalifat, ce qui donnait à sa politique musulmane une certaine unité, les partisans du néo-panislamisme préconisent l'éducation des peuples mahométans, leur adaptation aux exigences de la civilisation actuelle et leur affranchissement éventuel, soit de la tutelle étrangère partout où elle s'exerce, soit de la tradition théocratique qui a toujours inspiré le gouvernement des Etats musulmans. S'ils estiment que l'Islam doit évoluer par ses propres moyens, si, en somme, ils adaptent à leur idéal une formule qui reproduit le *fara da se* du *risorgimento* italien, ils n'ont pas été sans observer que l'internationalisme islamique coexiste avec une tendance croissante à la formation de l'idée nationale ; qu'au moment même où l'esprit de solidarité confessionnelle détermine une certaine forme de pensée commune, un patriotisme spirituel, on voit s'affirmer un souci de groupement plus particulariste dans chacune des grandes fractions de la famille mahométane. L'Egypte, province privilégiée de l'Empire ottoman, revendique hautement son droit à une vie nationale propre. Ce n'est pas seulement en réaction contre la domination anglaise qu'elle se déclare majeure, c'est parce qu'elle croit et veut l'être. Tout en admettant la nécessité de l'union islamique, elle ne songe point à se libérer du joug anglais pour s'incorporer de nouveau à sa métropole ottomane. Les leaders de l'opinion indigène sont Egyptiens avant d'être musulmans. Mais extérieurement ils renversent la formule. La crainte d'inquiéter le sentiment religieux de leur clientèle est pour eux le commencement de la ferveur. La Perse, de son côté, n'a jamais autant affirmé son individualité nationale que depuis les débuts du xxe siècle. Partout se manifeste le sentiment du terroir, sous une forme plus ou moins accusée ou plus ou moins confuse. Ceux-là mêmes, parmi les musulmans, qui reconnaissent la nécessité d'une tutelle protectrice, entendent néanmoins garder leur personnalité collective, leur autonomie morale. Les mahométans de l'Inde n'espèrent pas former politiquement un corps de nation indépendant; ils savent que la disparition de la souveraineté anglaise serait le signal d'une lutte sans trêve pour la suprématie entre eux et l'élément hindou ; et ils se sentent peu de goût pour un conflit où leur infériorité numérique risquerait de leur être fatale.

On le voit, ce qui caractérise surtout l'évolution de l'Islam moderne, c'est, sous les apparences d'un groupement étroit, une prédominance des forces centrifuges. L'idée de la nationalité n'est d'ailleurs point en contradiction irréductible avec la conception panislamique d'une hégémonie spirituelle exercée par l'Etat musulman le plus avancé dans la civilisation. Elle lui est opposée seulement lorsque, par un effet de mégalomanie, cette conception s'étend démesurément jusqu'à la vision d'une fédération politique, même déguisée, des forces de l'Islam. D'ailleurs n'oublions pas que cette sorte « d'ultramontanisme » qui veut faire du Sultan de Stamboul le *khalife*, le « Commandeur des croyants », et réaliser l'unité d'obédience sous son sceptre, est loin d'être partout admise. Alors, que reste-t-il pratiquement du panislamisme dans ses diverses tendances? Il reste ce fait que, pour les uns, il constitue un moyen et un but : c'est l'école hamidienne; tandis que pour les autres, c'est-à-dire les réformateurs libéraux, il n'est qu'une étiquette, un moyen et non un but. On s'étonnera que la presse musulmane, dans son œuvre de diffusion, emploie une méthode qui, renversant l'ordre logique des gradations, tend à passer du composé au simple. Prôner le panislamisme, c'est faire de l'internationalisme. Sans doute ; mais les foules musulmanes, ne l'oublions pas, sont en général aussi peu évoluées que leurs devancières de la chrétienté moyenâgeuse; leur sentiment national est encore confus, sinon parfois inexistant ou concentré dans un particularisme régional. L'idée lointaine d'une fédération des *nations* musulmanes ne saurait, *a fortiori*, leur être familière. Elles sont plus naturellement portées à rechercher un centre commun de vision mentale, et la notion du khalifat leur devient assez accessible.

***

Mais les doctrines de l'Islam sont-elles bien en harmonie avec le désir de progrès qui est à la base des thèses réformistes? On a accusé l'étroitesse du dogme, la rigidité des principes légaux et sociaux établis par le Coran et la Sounna, d'entraver à un tel degré le libre arbitre que l'individu ne sent plus la nécessité de l'effort. Il y a sans doute une part de vérité dans cette imputation. L'organisation de la société musulmane est viciée par ce fait que les principes sur lesquels elle repose ont un caractère de pérennité qui impose à l'individu, à travers le temps, une armature morale sans souplesse. La loi civile, dont les bases ont été établies en partie dans le Coran, participe de l'origine admise de ce corps de doctrines religieuses. Elle est « révélée », donc d'essence divine et, par suite, ne saurait avoir la structure

nécessairement transitoire des institutions humaines. Mais avec le Coran intangible, la « Sounna », le recueil des préceptes et enseignements juridiques édictés par le Prophète, est la source du droit musulman. Et c'est, aux yeux des réformistes, de ce côté que doit être dirigé l'effort destiné à enter sur la souche vieillie de l'Islam des pousses nouvelles. On sait que la « Sounna » a fourni aux quatre canonistes (Abou Hanifa, Hanbal, Chafi et Malik) les fondements des codes musulmans. Leur interprétation a fait jurisprudence à travers les siècles. Or, la question se pose aujourd'hui de savoir si l'on doit s'en tenir à la lettre ou à l'esprit des textes rédigés par leurs soins. Tous les partisans d'un changement mesuré, ceux qui veulent faire évoluer l'Islam sur lui-même, sans effaroucher le conservatisme fanatique des masses, sont d'accord sur la possibilité orthodoxe de faire mouvoir les règles canoniques d'où découle le droit. Les docteurs de l'Eglise mahométane consentent à admettre le libre examen, mais à la condition toutefois qu'il demeure le privilège de leur classe. Ils redoutent les hardiesses des libéraux occidentalisés et trouvent contre eux un appui dans l'indifférence ou l'immobilisme du peuple. Mais ils savent que, sous la poussée du scepticisme contemporain, toute résistance trop intransigeante contre le libéralisme ambiant risquerait de livrer l'Islam à des déchirements que le souci de sa grandeur commande d'éviter. Aussi, l'école moderniste modérée s'efforce avec mesure de démontrer que la Cheriaa, la loi musulmane, n'est nullement incommutable ou immodifiable. Cette école favorise ainsi indirectement la tendance démocratique qui s'accuse dans les Etats ou groupements musulmans avancés et qui a son expression dans un désir de séparer l'Eglise de l'Etat sinon dans les faits, du moins dans la doctrine ou dans ses applications. La loi doit correspondre aux besoins de chaque époque : il convient que ses principes soient toujours susceptibles d'une adaptation opportune aux circonstances de temps, et l'on ne saurait, au nom du caractère prétendu définitif de la Cheriaa, dénier à un Parlement la faculté de légiférer selon les exigences du moment, fût-ce même au prix d'une contradiction de fait avec les prescriptions de ce corps de doctrines. C'est la thèse des modernistes extrémistes. Ils vont même jusqu'à envisager la séparation du spirituel et du temporel, la distinction bien tranchée entre le souverain constitutionnel et le khalife. Cette théorie professée par un groupe de députés turcs n'a, pour l'instant, qu'une valeur spéculative. Ceux-là mêmes qui l'ont émise reconnaissent politiquement la nécessité de temporiser; mais ils font remarquer, non sans logique, la contradiction existant entre le maintien rigoureux des apparences de la théocratie d'hier et la réalité constitutionnelle basée sur la suprématie du pouvoir législatif.

Quoi qu'il en soit, le mouvement réformiste doctrinal se manifeste, encore que très restreint, dans des conditions propres à favoriser la découverte d'une base d'entente et d'action commune. Leaders de l'évolution politique et directeurs de la réforme religieuse n'ont pu jusqu'ici grouper leurs efforts. Il semblait, à un moment donné, qu'une coordination de leurs tendances était prochaine. L'un des publicistes les plus autorisés de l'Islam, le Dr Ismael bey Gasprinski, rédacteur du journal criméen *Terdjuman*, avait, en 1906, lancé une proposition tendant à organiser un Congrès général musulman. Cette assemblée aurait étudié les moyens pratiques de reviser les doctrines sociales issues de la Cheriaa. La réunion du Congrès, dont le centre choisi était le Caire, n'a pas eu lieu en septembre 1907, la date annoncée, et depuis cette époque le silence s'est fait sur le projet Gasprinski. Le terrain était cependant préparé : semblable à leurs devanciers, ces *motazélites* ou libres penseurs persécutés sous la dynastie abbasside, certains juristes mahométans de l'Inde avaient affirmé hardiment leur rationalisme : c'est ainsi que dans son « Spirit of Islam » Siyd Ameer Ali écrivait :

> La stagnation actuelle de la communauté musulmane provient principalement de la notion qui s'est figée dans l'esprit de la généralité des musulmans, que le droit de se servir de son jugement critique individuel a cessé avec les premiers légistes (les quatre canonistes)..., qu'un musulman, pour être regardé comme un sectateur orthodoxe de Mahomet, doit abandonner absolument son jugement aux interprétations d'hommes qui vivaient au IXe siècle et ne pouvaient avoir aucune conception du XIXe... Il est des points sur lesquels la Cheriaa est inconciliable avec les besoins modernes de l'Islam, soit dans l'Inde, soit en Turquie, et demande à être modifiée...

Une conclusion identique est formulée par Mollah Tcheragh Ali, dans sa *Critical exposition of Jihad* (1).

A ces opinions de docteurs de la loi viennent s'ajouter celles des principaux leaders de la presse musulmane. Ceux-ci, par une curieuse coïncidence, marquent dans leur zèle moderniste des tendances analogues à celles d'autres réformateurs, les *unitaristes* qui, il y a près d'un siècle, ont dans un élan de ferveur et pour la défense de la foi, affiché un puritanisme sectaire. Comme eux, mais dans un but différent, ils condamnent les pratiques et les superstitions introduites dans l'Islam, le culte des saints, les litanies, le rosaire. Là s'arrête l'analogie. Les publicistes, formés à l'école du scepticisme occidental, réprouvent non seulement le parasitisme qui s'est greffé sur la foi, mais encore ils condamnent la croyance aux Mahdis, ces « maîtres de l'heure » que la crédulité ignorante des foules attend avec une opiniâtre persévérance.

Le mouvement réformiste dans l'Islam n'est pas nouveau ; il a sans doute pris aujourd'hui, ou plutôt il tend à prendre les développements que comporte notre époque. Mais il y a eu, à diverses périodes de l'époque contemporaine, des essais de transformation ou de restauration de la société islamique. Ces essais, bien que procédant d'un élan d'exaltation mystique, ont déterminé, parmi leurs auteurs et partisans, une orientation politique hautaine, teintée de démocratisme ou d'un

(1) Cité par Cahun, dans tome XII, *Le Monde contemporain*, Lavisse et Rambaud.

certain républicanisme. Le puritanisme unitaire a un instant troublé l'Eglise musulmane canoniste. Ce protestantisme religieux et politique de l'Islam a encore ses adeptes, bien qu'il ait perdu l'importance considérable de ses débuts.

Il a pris naissance en Arabie, dans le Nedjed, sous l'impulsion de Mohamed Ibn Abdel Ouahab. Le *ouahabisme* prêche le retour à la vie idéale qu'il croit avoir été celle de l'Islam au temps des « quatre bienheureux compagnons » Abou Bekr, Omar, Osman et Ali. Il condamne la législation des quatre Imams (les quatre canonistes) et n'admet aucune intercession, aucun intermédiaire entre l'homme et Dieu. « Ceux qui dans leurs prières s'adressent à quelqu'un en dehors de Dieu, dans le but de se faire donner par ce quelqu'un ce que Dieu seul peut accorder... ceux-là font entrer dans leurs prières le levain de l'idolâtrie... » Ainsi donc, le ouahabisme (1) proscrit le culte du saint local, ce maraboutisme si vivace encore en Afrique et en Asie. Il condamne les pèlerinages aux chapelles, aux tombeaux des saints.

Il dénie toute puissance au khalife : « C'est idolâtrie que d'espérer en un autre que Dieu (souverain ou khalife), que de redouter le courroux d'une puissance autre que celle de Dieu... » Bien que s'inspirant en théorie du hadits anarchique « l'obéissance à la créature est une révolte contre le créateur », les ouahabites sont aujourd'hui, en fait, groupés en confédération autour des émirs du Nedjed, auxquels ils dénient d'ailleurs le pouvoir khalifal. Après avoir atteint au commencement du XIXe siècle une période de puissance politique et militaire, au cours de laquelle ils s'emparèrent de la Mecque et de Médine, détruisant tous les monuments du culte et pillant même le sanctuaire du tombeau de Mahomet à Médine, ils furent repoussés par les troupes turco-égyptiennes d'Ibrahim pacha. Il ne reste plus, de cette période, qu'un puritanisme plus ou moins effectif, plus ou moins rigide, qui du Nedjed, son berceau, a gagné l'Irak urbain où il s'est dépouillé de son âpreté. Dans l'Inde du Nord-Ouest, il a été adopté par les clans montagnards du Yaguistan, ces farouches Mohmands et Afridis contre lesquels l'autorité anglaise a souvent à lutter.

Le ouahabisme s'est aussi maintenu, en îlots dispersés, sous le nom d'Ibadisme, dans le Mzab algérien, à Zanzibar et à Mascate. La doctrine d'Ibad est plus souple et ses adeptes sont loin d'observer dans leurs mœurs le rigorisme mis à la mode par Ouahab.

A côté du mouvement politico-religieux créé en Arabie et en Mésopotamie par l'unitarisme, il convient de placer cette manifestation du mysticisme révolutionnaire de l'Iran que l'on a appelée Babisme. Non qu'il y ait jamais eu le moindre contact entre les deux doctrines, mais parce qu'un souci d'orthodoxie farouche, à la base de l'une et de l'autre, a déterminé des effets identiques d'anarchisme. Mais chez les disciples du « Bab » un certain libéralisme se mêlait à l'exaltation mystique. Ali Mohamed, surnommé le « Bab » (Porte, porte de vérité ou de science), s'était signalé, à Kerbela, parmi les disciples de cheikh Kazem. Son illuminisme lui valut une notoriété qui lui permit de répandre des prédications tendant à la réforme des mœurs, « les passions égoïstes ayant pris le dessus sur la parole de Dieu ». Apparaissant et disparaissant tour à tour, cependant que ses fidèles annonçaient « le commencement du royaume visible du *Sahib ez Zaman* (le *Maître du temps*, le Mahdi ou Messie), le Bab vit grossir la communauté qu'il avait fondée; et au grand désarroi des docteurs de l'Eglise persane, les babis déchaînèrent un mouvement révolutionnaire en rejetant la tradition des canonistes, en proclamant qu'il faut vivre selon l'esprit et non la lettre des textes. L'agitation qu'ils provoquaient décida l'autorité à intervenir; après l'exécution du Bab, de décembre 1848 à fin août 1849, les forces babis, qui s'étaient concentrées dans le Mazanderan, furent traquées par les troupes persanes. Dispersées aux quatre vents du pays, elles furent bientôt sans chefs; le successeur du « Bab », Mirza Husseïn Beha Oullah, s'était réfugié à Bagdad d'où, à la demande du gouvernement iranien, il fut expulsé; interné à Constantinople, il entra en relations avec le parti naissant de la « Jeune-Turquie ». Tandis que les membres actifs du babisme se fondaient dans les groupes les plus avancés du réformisme turc, le parti mystique et théologien se développait en une secte religieuse à tendances libérales, celle des Behaïs. Les babis de la secte de Beha font de la tolérance article de foi, imposent aux fidèles le pardon des offenses et le précepte « fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse ». La secte fait une propagande active en Turquie d'Asie, surtout dans l'Irak en Perse méridionale et dans l'Inde (1).

***

Les divers courants de pensée qui se partagent l'influence sur les esprits et dont nous avons essayé de tracer un graphique sommaire révèlent, dans l'Islam, une certaine inaptitude à la centralisation. Les réformateurs mystiques poursuivent, sans but politique défini, la réalisation d'un idéal spirituel, s'efforçant de détruire tous les sédiments déposés par la superstition sur la foi originelle et qui s'opposent à son unité. Au fond de leur concept, on découvrirait évidemment un penchant vers la domination des âmes. En face d'eux se dresse l'école moderniste, où deux tendances s'affirment : celle de la caste sacerdotale, qui tout en admettant la nécessité d'une évolution cherche à préserver les foules traditionalistes de l'envahissante influence du « siècle », et celle des rationalistes libéraux qui osent s'attaquer aux textes et ne voient de salut, pour les peuples musulmans, que dans une sorte de Réforme. C'est avec ces derniers que lient partie les représentants de ce positivisme révolutionnaire dont sont issus les artisans des transformations accomplies ou en

(1) Lavisse et Rambaud : *Le Monde contemporain*, vol. XII, ch. xv.

(1) Lavisse et Rambaud, tome XII-XV.

germe, en Turquie, en Perse, en Egypte. Les protagonistes d'une rénovation politique et sociale des peuples islamisés sont imbus du principe des nationalités. Mais ils lui donnent une interprétation particulariste. Ils entendent opérer une série de centralisations politiques au profit de l'élément musulman dans tous les pays où la population forme un conglomérat ethnique mal soudé. Ils veulent partout assurer l'hégémonie des sectateurs de l'Islam, pour contenir les forces de dislocation résultant de la poussée des races non musulmanes. C'est pourquoi ils sentent la nécessité de réagir contre les tendances centrifuges qui, dans l'Islam même, détruisent l'unité de la religion. Ils espèrent amalgamer dans le moule d'un sentiment exalté le traditionalisme et les ferments hétérodoxes, et le chauvinisme religieux leur paraît le meilleur moyen de détourner les esprits des penchants schismatiques. De là est née cette orientation de la presse que l'on a appelée le Panislamisme et dont on a voulu faire en Europe une réalité puissante et vivante, alors qu'elle ne représentait qu'une conception temporaire, vague et peu assurée d'elle-même. La crédulité occidentale abusée par une illusion télescopique a servi les visées des « Jeunes Orientaux ». Elle a contribué à dissiper leurs hésitations et leurs doutes, à leur donner le désir d'utiliser, pour leurs fins, le fantôme matérialisé par l'Europe. A force de parler du panislamisme, tout le monde y a cru et l'internationalisme islamique a acquis un certain relief du fait qu'il prenait conscience de lui-même.

Mais qui l'emportera dans l'Islam ? Est-ce le mysticisme multiforme, le conservatisme aux apparences libérales ou le positivisme moderne ? Il semble que les partisans de la diffusion rapide des œuvres d'éducation populaire aient senti le danger de l'adaptation absolue des méthodes occidentales aux conditions actuelles de la vie de l'Orient contemplatif. N'est-il pas un peu prématuré de s'essayer à verser brusquement dans l'esprit d'une masse ignorante l'infusion concentrée de siècles de progrès moral. Ne risque-t-on pas de déterminer un état de déséquilibre inquiétant ? C'est parce qu'ils ont eu conscience de ces réalités que les révolutionnaires turcs ont compris l'impossibilité d'appuyer ouvertement leur transformisme sur un positivisme d'Etat. Ils ont donc sacrifié aux nécessités des circonstances, et ils ont cherché à combiner les exigences du présent avec celles de la tradition. Mais la forme théocratique de gouvernement semblait plus propre à maintenir, dans l'état actuel de la mentalité générale des masses islamiques, la cohésion confessionnelle — assez relative d'ailleurs — qui existait. En s'en écartant, ne vont-ils pas abandonner à leur pente les forces de dislocation croissantes que l'idéal panislamique momentané contient à peine ? Et alors, privés du contrepoids susceptible de neutraliser la poussée des éléments non-musulmans, ne verront-ils point les nationalités factices créées sous l'égide de l'Islam se disjoindre successivement ? On peut considérer que, durant des siècles encore, la mentalité des peuples mahométans sera insuffisamment évoluée pour échapper aux influences du traditionalisme. Sans doute, sous l'action, plus constante aujourd'hui, des agents extérieurs, de ces mille impondérables qui surgissent du débordement de la civilisation, verrons-nous ce traditionalisme bouillonner, se modifier, chercher des formules nouvelles d'équilibre. Il faut donc s'attendre à une floraison de plus en plus riche de concepts mystiques opposés les uns aux autres, et ajoutant, par suite, à ces éléments déjà existants qui rendent chimérique et vain tout désir de demander au panislamisme plus qu'il ne peut donner.

H. Marchand.

Chronique de l'Armée coloniale

Décorations. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur : grand'croix, le général de Lacroix; grand-officier, le général Piel; commandeurs, le général Geil et le colonel Spitzer, des troupes coloniales; officiers, les chefs de bataillon Granet, Baumann, le lieutenant-colonel Divers, de l'infanterie coloniale; le lieutenant-colonel Gide, le chef d'escadron Goubet, de l'artillerie coloniale.

Chevaliers : le capitaine d'artillerie Le Glay (mission militaire du Maroc); les chefs de bataillon Tardieu, Vautravers, Gadoffre, Obissier; les capitaines Noël, Demarque, Bertaux-Levillain, Dubois de Saligny, Bergounhioux, Le Roux, Régnier, Laforgue, Léonard dit Champagne, Castaing, Fréchou, Montoya, Angéli, Delclos, Brangier, Labarrière, Gibault; les lieutenants Le Sauce, Boulangé, de l'infanterie coloniale; les chefs d'escadron Couarde, Halluite, Lajébie; les capitaines Bouët, Tardieu, Lanat, Mercier; le lieutenant Vitrac, de l'artillerie coloniale.

Est promu au grade de commandeur (expéditions lointaines), le colonel d'infanterie coloniale Gouraud, hors cadres, en Mauritanie : 21 ans de services, 13 campagnes, 2 blessures, 1 citation. Officier du 3 mai 1904 : a remarquablement organisé la colonne de l'Adrar (1908-1909); a fait preuve des plus brillantes qualités au cours d'opérations où il s'est trouvé aux prises avec un ennemi entreprenant et acharné et en présence de difficultés exceptionnelles de sol et de climat. — Est nommé chevalier, le lieutenant de cuirassiers Leroy de la Brière (Mauritanie),

Sont nommés chevaliers : MM. Humbert, lieutenant au 141e régiment d'infanterie, détaché à la compagnie saharienne de Beni-Abbès : 14 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure; a été blessé au cours du combat de Ba-Haddi (Haut-Guir), le 14 octobre 1908, et Lapostolle, lieutenant au 141e régiment d'infanterie, adjoint au bureau des affaires indigènes de Lalla-Marnia : 11 ans de services, 5 campagnes, 1 citation. Titres exceptionnels : a conduit avec autant de prudence que d'énergie les opérations qui ont amené la capture du marabout Mokhtar Boutchich (opérations de l'amalat d'Oudjda, 1907-1908).

Sont nommés, au titre Maroc : officiers : le colonel Malaguti, le chef de bataillon Godchot, le capitaine Lambert, de l'infanterie; le lieutenant-colonel Wack, de l'artillerie: le lieutenant Caloni, du génie. Chevaliers : les capitaines Leduc, Dupas, Havart, Callais, de l'infanterie ; Reynart, de la cavalerie; Pujos, Grognot, Broussaud, de l'artillerie; Montaricourt, du train; Izard, Mathieu, du génie; Darnault, Royer, Arbogast, Chapelle, Landais, de l'infanterie coloniale; les lieutenants Marc, Monganne, Schilte, Claraz, de l'infanterie; Van Ackère, Tedeschi, Ben Chérif de la cavalerie; Maréchal, de l'artillerie; l'adjudant Dumont. du génie.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 8

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

DANS LA NIGERIA : Les chemins de fer et la mise en valeur. — CHARLES MOUREY 154
LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE A LA RÉUNION. — RENÉ FERRY 158
LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN : II. Le fanatisme musulman, musulmans et chrétiens. — EDMOND DOUTTÉ 163
Renseignements divers 168
Chronique de l'armée coloniale 168

CARTE

Le chemin de fer de la Nigeria 155

DANS LA NIGERIA

LES CHEMINS DE FER ET LA MISE EN VALEUR

Depuis quelques années, l'Angleterre poursuit dans les deux Nigeria l'exécution d'un ensemble de travaux destinés à faciliter la mise en valeur de cette partie de ses possessions africaines. Un emprunt de 50 millions, un autre de 75 millions de francs, ont été contractés : la création d'un port à Lagos, la construction d'un chemin de fer du Niger à Kanò, le prolongement vers le Nord du chemin de fer de Lagos ont été décidés. D'ici peu, on pourra se rendre commodément jusqu'au cœur d'une région qui était, il y a quelques années à peine, à peu près fermée aux Européens et le surplus de la production agricole due au travail de plusieurs millions d'hommes trouvera un écoulement facile vers les marchés d'Europe. Il y a là un effort qui dépasse en intérêt le cadre de la politique intérieure britannique et qui mérite de retenir l'attention du public colonial français. Comment a-t-on été amené à concevoir la nécessité de ces travaux, en quoi consisteront-ils exactement, quels moyens techniques et financiers a-t-on employés pour les mener à bien ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner aujourd'hui.

***

Dans le bloc massif, difficilement pénétrable, que constitue le continent africain, il semble à première vue que la Nigeria occupe une place privilégiée sous le rapport des communications. Sur les 450 milles de côtes — environ 724 kilomètres — qui s'étendent entre le Dahomey et le Cameroun, une vingtaine de ports, tous ou presque tous formés par des embouchures de rivières, ou par les branches du delta du Niger, s'ouvrent, plus ou moins utilisables, suivant la profondeur d'eau qu'ils offrent aux navires. De la ville de Lagos, un réseau de lagunes forme une ligne de navigation intérieure qui permet, à peu de distance du littoral, de se rendre d'une part, à l'Ouest, jusqu'à Porto-Novo et de l'autre, vers l'Est, jusqu'à plus de 300 kilomètres de Lagos. S'agit-il de pénétrer dans l'intérieur? Un grand fleuve, le Niger, et un de ses affluents dont l'importance est égale à celle du fleuve lui-même, la Benoué, dessinent sur la carte un Y gigantesque, dont chaque branche s'étend sur plus de 800 kilomètres et dont la queue, depuis Lokokja au confluent de la Benoué et du Niger, jusqu'à la mer, ne mesure pas moins de 400 kilomètres à vol d'oiseau. Plusieurs milliers de kilomètres de voies d'eau offrent ainsi au commerce des moyens de transport à bon marché. En dehors du bassin du Congo, on trouverait difficilement en Afrique un réseau fluvial aussi complet.

Malgré ces conditions en apparence si favorables, l'hinterland de la Nigeria demeura longtemps hors de la zone d'action du commerce européen, et tandis que sur le littoral quelques centres, tels que Lagos et Vieux-Calabar, particulièrement bien situés, prenaient un grand développement — actuellement la Nigeria du Sud fait près de 200 millions d'affaires par an — les pays compris entre Niger et Benoué restaient, pour ainsi dire, inexploités (1). C'est ainsi que, jusqu'à ces dernières années, les opérations effectuées par les deux seules maisons qui fussent établies dans la Nigeria du Nord ne s'étendaient pas à 50 ou 60 kilomètres de la rive des cours d'eau. On a souvent critiqué l'inertie des commerçants qui ne poussaient pas plus avant : mais la Nigeria du

(1) La valeur des exportations de la Nigeria du Nord, constatée à Idda, en 1907, n'a pas atteint 6 millions de francs.

Nord ne produisant pas de caoutchouc, n'ayant pas de réserves d'ivoire, quels produits de valeur assez grande pour pouvoir supporter des frais de transport à dos d'homme, qui dépassent parfois 5 francs la tonne kilométrique, eussent-ils pu acheter aux indigènes?

Au reste, tant que les grands émirats du Nord demeurèrent fermés à l'influence politique de la puissance suzeraine, cet état de choses parut supportable; l'on ne pouvait s'étonner de voir inaccessibles au commerce, faute de moyens de transport, des régions où l'administration anglaise ne disposait d'aucune influence.

Mais après que la conquête de Sokoto, de Kano et la soumission des grands sultanats musulmans eurent établi dans tout le pays haoussa un protectorat effectif, il devait paraître vite intolérable au commerce anglais de laisser hors de son action une région habitée par plusieurs millions d'hommes et réputée de tout temps pour sa richesse. On sait, en effet, que le Soudan central a atteint un degré de civilisation que connaissent peu de sociétés noires de l'Afrique tropicale ; on a souvent vanté les qualités d'éleveur des gens de Sokoto, les dispositions que les gens de Kano témoignent pour l'agriculture si développée dans les terres fertiles qui avoisinent le chef lieu du sultanat; Kano, comme nul ne l'gnore, possède même des industries prospères dont les produits sont répandus dans tout le Soudan. Et ce qui accroît encore l'intérêt qu'offre toujours pour un pays marchand une clientèle de cette importance, c'est que les pays haoussas paraissent être, de toutes les possessions anglaises en Afrique, celles où la culture du cotonnier, qui y est pratiquée de temps immémorial, rencontre les chances les plus favorables de succès et de développement.

Mais le coton est une marchandise pauvre ; il serait enfantin de songer à transporter par caravanes, au prix que nous indiquons plus haut, un article qui vaut quelques sous le kilogramme. Pour amener au fleuve ou à la côte les balles destinées aux usines de Manchester, il faut un moyen d'évacuation peu coûteux : seul un chemin de fer peut permettre l'utilisation des richesses de la Nigeria du Nord.

Cependant les arguments d'ordre économique sur lesquels divers groupements, notamment l'Association cotonnière anglaise, ont insisté à plusieurs reprises n'étaient pas les seuls qu'eût à faire valoir le haut commissaire de la Nigeria pour réclamer la construction d'une voie ferrée sur Kano. Au point de vue de l'administration générale et du maintien de la suprématie britannique, il n'était pas douteux qu'un railway ne dût présenter également de grands avantages. Dans des régions où, quelque effort que fasse la puissance souveraine, il n'est jamais possible d'entretenir que des forces militaires très faibles relativement à l'étendue des pays soumis et à l'importance de leur population, il est indispensable de suppléer au nombre par la mobilité et de disposer de moyens permettant de transporter rapidement sur tel ou tel point, les forces nécessaires à une action quelconque. Enfin, il est à peine besoin d'insister sur ce point, un chemin de fer permettrait de réaliser sur les frais de transport de personnel et de matériel qui incombent à l'administration, des économies dont on peut se faire une idée quand on sait que de Zungeru à Kano le transport d'une tonne de marchandises coûte actuellement 42 livres sterling.

***

Sur le principe même de la création dans la Nigeria septentrionale d'une grande voie de pénétration, l'accord se fit donc rapidement; c'eût été fermer les yeux à l'évidence que de contester la nécessité d'une pareille entreprise. Mais l'idée admise, restait à déterminer les moyens de la réaliser. On convenait qu'il fallait un chemin de fer à la Nigeria et que ce chemin de fer devait avoir pour objectif Kano. Mais d'où partirait-il? Serait ce du littoral de l'Atlantique ou bien d'un point quelconque du cours du Niger, et dans la première de ces hypothèses serait-ce de l'Ouest, de Lagos, ou bien de l'Est, de Vieux-Calabar?

Dès 1900, le gouverneur de Lagos, alors sir William Mac-Gregor, revendiquait pour la colonie qu'il administrait, et où un tronçon de 120 milles était presque achevé, le privilège d'être le point de départ de la nouvelle voie. Pour sir William Mac-Gregor, la Nigeria tout entière constitue en quelque sorte le patrimoine de la colonie de Lagos, qui possède un droit particulier à la l'exploiter. Depuis que l'Angleterre, au début de la seconde moitié du XIXe siècle, a pris pied à Lagos, les marchands de cette ville n'ont cessé de se répandre dans l'arrière-pays et d'étendre, dans la mesure du possible, leurs relations avec l'intérieur. En construisant un chemin de fer de Lagos à Ibadan et en ouvrant ainsi le pays Yorouba au commerce, la colonie venait de faire preuve d'initiative et avait affirmé l'intention de ne pas se laisser devancer dans l'exploitation de son hinterland. Dans une lettre au Colonial Office, en date du 9 août 1900 (1), le gouverneur exprimait l'avis que le chemin de fer de Lagos devait être prolongé non seulement jusqu'au Niger, mais encore jusqu'à Kano, peut-être même, par la suite, jusqu'au Nil (*sic*); et parmi les motifs qu'il invoquait à l'appui de sa proposition, il rangeait la nécessité de devancer les projets du Transsaharien, agités à ce moment devant le public français, projets qui devaient mettre l'Algérie en communication avec le Niger et le Tchad (2).

A ce moment-là, le haut commissaire de la Nigeria septentrionale, sir Frederick Lugard, qui venait à peine de prendre possession, au nom de la Couronne, des anciens territoires de la Compagnie du Niger, était du même avis : le chemin de fer destiné à mettre en valeur le pays haoussa devait partir de Lagos. Mais il ajoutait, et avec

(1) *Parliamentary papers*. Cd 2787, p. 29.
(2) Nous trouvons le même argument dans une lettre de sir Frederick Lugard écrite à la même époque.

lui le haut commissaire de la Nigeria du Sud (1), sir Ralph Moor, qu'à un pays aussi étendu que les deux Nigerias et Lagos ne pouvait suffire une seule voie ferrée; si l'on voulait véritablement ouvrir cette vaste région à l'influence de la civilisation européenne, il fallait prévoir l'établissement d'une seconde ligne qui, partant de l'Est de la colonie, de Vieux-Calabar, par exemple, se dirigerait au nord vers la Benoué. On assurerait ainsi la pénétration de cette contrée encore mystérieuse, demeurée aujourd'hui encore en blanc sur les cartes et qui s'étend à l'Est du Niger entre la Benoué au Nord, les postes les plus avancés de la Nigeria méridionale au Sud et la frontière allemande au Sud-Est. C'était aussi l'avis des ingénieurs-conseils, MM. Baker et Shelford. Mais la réalisation de ce plan si vaste et si compréhensif était subordonnée aux moyens financiers dont disposaient les colonies intéressées.

Or, la Nigeria du Sud était absolument hors d'état de faire les frais de la ligne Vieux-Calabar-Benoué, qui au reste n'avait jamais été présentée qu'en second rang, après celle de Lagos au Niger, d'autre part, le budget de Lagos n'avait pas de disponibilités suffisant à exécuter le prolongement au delà d'Ibadan. C'est alors que sir Frederick Lugard, qui sentait de jour en jour plus impérieux le besoin d'une voie de pénétration vers les Etats haoussas, eut l'idée de se passer du concours des colonies côtières et de créer par ses propres moyens la voie de pénétration dont la nécessité était affirmée. Ces moyens étaient très limités. Pour réduire les frais au minimum, il se résigna : 1° à faire partir du Niger et non plus du littoral la ligne de Kano; 2° à se contenter, au lieu d'un chemin de fer analogue à celui de Lagos, à voie de 1 m. 06 et capable de faire face à un trafic assez intense, d'une sorte de tramway très léger, à voie de 2 pieds 6 pouces (0 m. 762) et empruntant toutes les dénivellations du sol de manière à réduire les dépenses de terrassement. Il avait, deux ans auparavant, construit entre le terminus de la navigation, sur la Kaduna et la nouvelle capitale de Nigeria du Nord choisie par lui, Zungeru, un tramway qui n'avait coûté que 1.400 livres sterling le mille. Dans une longue lettre au Colonial Office datée du 25 février 1903, il expliquait comment, dans ces conditions, une dépense de 562.000 livres sterling suffirait pour atteindre Kano. Cela représentait à peine 1.400 livres sterling au mille. Le projet parut à M. Chamberlain trop beau pour ne pas cacher des surprises, et les évaluations de sir Frederick Lugard trop séduisantes pour être complètes. On envoya sur place une mission, organisée par MM. Shelford et Baker, et qui, après des recherches et des études minutieuses poursuivies d'octobre 1903 à décembre 1904, aboutit aux conclusions suivantes : un chemin de fer très léger à voie de 0 m. 762 établi dans les conditions indiquées par sir Frederick Lugard coûterait, pour les 400 milles qui séparent le Baro — terminus choisi sur le Niger — de Kanô, non pas 562.000, mais bien 1.506.884 livres sterling. D'ailleurs, cette solution n'était pas à recommander; en raison du développement futur du trafic, en raison aussi de l'éventualité du raccordement aux lignes côtières, il fallait à la Nigeria du Nord un chemin de fer à voie de 1 m. 06 établi comme celui du Lagos et dont la construction entraînerait une dépense totale de 2.015.896 livres sterling, soit en moyenne 5.116 livres sterling par mille (pour 394 milles); si l'on trouvait ce chiffre trop élevé, on pourrait ramener la dépense à 1,773.501 livres sterling, tout en conservant le même écartement de voie, par des économies sur la voie et sur les stations. Mais, même

LE PROJET DE CHEMIN DE FER DE LA NIGERIA

réduite à ce chiffre, la dépense dépassait les possibilités financières de la Nigeria du Nord. Depuis l'institution du Protectorat en 1900, les recettes réalisées par le budget local sont en effet toujours demeurées très au-dessous des dépenses. Chaque année, la métropole, fait assez rare dans l'Empire anglais, verse à la Nigeria du Nord une subvention qui, en 1907-1908, était de 295.000 livres sterling. Comment, dans ces conditions, songer à emprunter ?

*
* *

Avec l'arrivée, à la fin de 1906, dans la Nigeria du Nord, du successeur de sir Frederick Lugard,

(1) La Nigeria du Sud, qui n'a été qu'en 1906 réunie à Lagos, formait encore un gouvernement indépendant.

la question entra dans une phase nouvelle. Choisi en partie en raison de ses connaissances techniques, sir Percy Girouard, qui appartient au corps du génie et qui est un spécialiste réputé en matière de chemins de fer, reprit sur de nouvelles bases l'étude du problème tandis que l'on demandait à MM. Shelford de reviser leurs devis antérieurs. Mais un point était acquis : la voie serait de 3 pieds 6 pouces comme sur le chemin de fer de Lagos. MM. Shelford se mirent à l'œuvre et, considérant que sir Percy Girouard se proposait d'utiliser pour la construction du chemin de fer, dans la plus large mesure possible, le personnel technique ou administratif du Protectorat, ils purent ramener à 2.917 livres sterling par mille, soit 3.000 livres sterling en chiffres ronds (environ 47.000 francs le kilomètre), le devis compris dans leur rapport de février 1905 et qui se montait alors à 5.091 livres sterling par mille. Ils y parvinrent en rognant sur tout : 60 0/0 sur les ponts et ouvrages d'art, 50 0/0 sur les terrassements, 50 0/0 sur les stations et bâtiments, 40 0/0 sur le matériel roulant, etc. (1). La longueur approximative de la ligne de Baro à Kanô étant de 400 milles, c'est à 1.200.000 livres sterling que devait se monter la dépense totale et c'est à ce chiffre que sir Percy Girouard arrêtait ses desiderata (2).

***

Cependant, marchant avec ses propres forces, la colonie de Lagos avait, depuis 1903, activement poussé son chemin de fer. La première section, jusqu'à Ibadan (123 milles de Lagos), avait été ouverte le 4 mars 1901. On avait aussitôt reconnu le pays entre Ibadan et Illorin et après quelques hésitations on avait adopté un tracé de 123 milles qui passait par le pays riche et peuplé d'Oshogbo. Mais la colonie n'avait plus d'argent : elle devait même encore 792.000 livres sterling au Trésor impérial sur la première section. On renvoya la construction de cette seconde section à une date indéterminée. Les choses en étaient là, lorsque la fusion de Lagos avec la Nigeria méridionale vint fournir les moyens financiers de terminer l'entreprise ; le budget de la Grande Nigeria du Sud était assez riche pour supporter un emprunt. Deux millions de livres furent demandés au marché financier en avril 1905, et grâce à ces ressources nouvelles, la ligne arrivait enfin à Illorin, à 246 milles de Lagos, le 27 août 1908. Depuis un an, au reste, la partie était gagnée à Londres par le très actif gouverneur de la Nigeria du Sud, à qui on devait, dès la fin de 1904, la reprise des travaux. En août 1907, le sous-secrétaire d'Etat au Colonial Office, M. Winston Spencer Churchill, annonçait à la Chambre des Communes que le gouvernement avait décidé à la fois la construction sur les bases indiquées plus haut du chemin de fer de Baro à Kano et le prolongement du chemin de fer de Lagos jusqu'à sa jonction avec la ligne précédente.

***

L'accord une fois fait sur les travaux à exécuter, il restait à trouver les ressources financières nécessaires. Malgré le caractère impérial de l'entreprise, il ne fallait pas songer à demander au Trésor anglais de contribuer à la dépense. L'expérience du chemin de fer de l'Ouganda, entrepris aux frais du budget métropolitain, et dont le coût, évalué d'abord à 3 millions, s'était élevé jusqu'à 5.400.000 livres sterling, n'était pas pour décider les lords de la Trésorerie à courir dans la Nigeria des risques analogues. Pressentis non pas même sur la participation de la métropole, mais seulement sur l'opportunité d'avances à faire aux Nigeria sur les fonds du budget impérial, ils avaient répondu par des fins de non recevoir. Nous savons pourquoi, d'autre part, on ne pouvait faire appel au budget de la Nigeria du Nord elle-même. Le Colonial Office se rallia à la combinaison suivante : la Nigeria du Sud contracterait un emprunt permettant de construire la ligne de Baro à Kano, de poursuivre le chemin de Lagos jusqu'à sa jonction avec la ligne précédente, enfin d'exécuter des travaux d'amélioration au port de Lagos. Comme les finances de la colonie sont très prospères depuis quelques années, il y a tout lieu de croire que cette augmentation de sa dette ne la gênera pas trop ; mais si le paiement des intérêts, par suite de circonstances quelconques, devenait trop onéreux, elle serait autorisée à diminuer la contribution qu'elle verse à la colonie voisine et qui est, depuis quelques années, de 70.000 livres sterling, jusqu'à concurrence des charges imposées par l'emprunt, ou du moins jusqu'à concurrence des intérêts des fonds nécessaires à la construction du chemin de fer de Kano. C'est sur ces bases que la Nigeria du Sud a décidé, en mars 1908, de contracter un emprunt de 3 millions de livres sterling, soit 75 millions de francs. La reproduction du tableau d'utilisation de cet emprunt, tel qu'il est annexé à l'ordonnance du gouverneur du 5 mars 1908, permettra de se rendre compte de la façon dont ces crédits seront utilisés :

	liv. st.
Achèvement du chemin de fer de Oshogbo à Illorin (62 milles 1/4)	173.426
Chemin de fer d'Illorin à Jebba (56 milles)	402.053
Bac à vapeur à Jebba pour la traversée du Niger	30.000
Chemin de fer de Jebba jusqu'à la jonction avec la ligne du Kano (153 milles) (voie légère)	586.845
Matériel roulant pour la section ci-dessus	50.000
Allongement du warf d'Iddo (C° Lagos)	23.000
Matériel roulant nouveau pour le chemin de fer de Lagos	90.000
Ateliers, etc., pour le même à Ebute Metta	40.000
Amélioration de la section du même comprise entre Iddo et Ibadan	174.676
Chemin de fer de Baro à Kano (voie légère) (400 milles)	1.200.000
Dragues, embarcations, etc., pour l'amélioration du cours du Niger	30.000
Travaux de port du Lagos	200.000
Total général	3.000.000

(1) Rapport Shelford du 22 janvier 1907.

(2) En réalité, 1.230.000 livres sterling, en ajoutant au chiffre ci-dessus 30.000 livres sterling pour une drague destinée au Niger.

***

Il nous reste, pour terminer cet exposé des efforts tentés par la Grande-Bretagne pour mettre en valeur la plus importante de ses possessions de l'Ouest africain, à donner ici quelques indications précises sur les lignes que l'on construit, sur leur tracé et leurs principales caractéristiques, ainsi que sur l'état d'avancement des travaux.

La nouvelle ligne de Baro à Kano doit être, nous l'avons vu, du type léger, de ce que les Anglais appellent *pioneer-type*. Elle doit être à l'écartement de 3 pieds 6 pouces (1 m. 06), avec des rails pesant 45 livres au yard, soit environ 22 kilogrammes le mètre courant. Dans les projets proposés par sir Frederick Lugard et étudiés en 1903-1904 par les Shelford, la voie, partant de Baro, devait traverser le Bako de manière à toucher Bida, d'où elle se serait dirigée sur Wushishi, pour emprunter de ce point à Zungeru le tramway sur route établi par sir Frederick Lugard. Le tracé définitivement adopté passe plus à l'Est ; il demeure assez longtemps en deçà du Bako, laisse Bida de côté, ainsi que Zungeru — ce dernier centre, dont l'insalubrité est démontrée, devant être, par la suite, abandonné comme capitale au profit d'une station dont l'emplacement reste à trouver dans les régions un peu élevées que le railway traversera. La jonction avec le chemin de fer venu de Lagos, s'opérera à She, à 422 mètres d'altitude, dans une situation qui permettra l'édification des ateliers nécessaires au service de l'exploitation.

L'autorisation de commencer les travaux avait été donnée par le Colonial Office le 8 août 1907. Les premiers marchés ou ordres d'achat qui avaient été préparés à l'avance pour les 150 premiers milles furent aussitôt passés ou lancés et dès octobre de la même année les terrassements commençaient pendant qu'arrivaient les premiers chargements de matériel. Désireux sans doute de maintenir la réputation qu'il s'était acquise en Soudan égyptien et dans l'Afrique australe, sir Percy Girouard a poussé les travaux avec une grande activité. En janvier 1908, les chantiers fonctionnaient sur 33 milles ; en mai la ligne était en construction sur 90 milles et les levés détaillés allaient jusqu'au mille 120. Depuis lors cette activité ne s'est pas ralentie ; en février 1909 on annonçait que le rail était arrivé au 50e mille à partir de Baro, en mai qu'il était au 85e mille.

L'idée originale de sir Percy Gironard, nous l'avons vu, est d'utiliser dans un but d'économie le personnel administratif du protectorat pour la construction du chemin de fer. Un certain nombre de résidents et de vice-résidents ont été ainsi affectés à ce travail nouveau pour eux, tandis que les officiers ou sous-officiers de la West african Frontier Force s'occupaient des levés ou du piquetage, sous la conduite du personnel des travaux publics. Les frais généraux sont ainsi réduits au minimum. La main-d'œuvre, qui provient des provinces traversées par la ligne, elle a été recrutée directement par les administrateurs, et c'est sous la surveillance de ces derniers que les équipes, qui ont conservé pour la plupart leurs chefs de village, travaillent. De février à juin 1908, il y avait une moyenne de 4.000 ouvriers sur les chantiers, en juillet on en comptait 3.496, en août, 4.508, en septembre 3.860. Les travailleurs recrutés sur place reçoivent 6 pence par jour (62 cent. 1/2). Durant les six premiers mois de 1908 les terrassements avaient coûté une moyenne de 4 deniers 4 par yard cubique remué (environ 0 fr. 59 par mètre cube). Ajoutons que les ressources forestières du pays ont permis de faire les traverses sur place. Deux Canadiens français ont été engagés spécialement pour enseigner aux indigènes la façon d'exploiter les bois, d'ouvrir les avenues et de débiter les traverses.

Sur le chemin de fer du Lagos on a publié depuis longtemps à cette place des renseignements qui nous dispenseront d'entrer dans de longs détails. Nous avons rappelé plus haut que la ligne avait été ouverte jusqu'à Oshogbo le 22 avril 1907. Le 27 août 1908 elle atteignait Illorin dans la Nigeria du Nord et était inaugurée en présence du haut commissaire de ce protectorat ainsi que de l'émir de Illorin. Ce dernier prit, paraît-il, un vif intérêt à la cérémonie ; il examina le nouvel engin avec curiosité, mais on ne put le décider à monter dans le train pour en faire l'essai ; trois mois après le rail était à 27 milles de Jebba et enfin en avril dernier il atteignait le Niger à 306 milles du Lagos (492 kilomètres), et en un point du fleuve situé par voie d'eau à 540 milles environ de la mer (distance de Jebba à Forcados). (1)

En cet endroit, le fleuve est divisé en deux parties par l'île de Jebba. Les travaux du pont à construire de la rive nord jusqu'à cette île ont été autorisés en mars 1908 ; ils coûteront 33.000 livres sterling mais aucune décision n'a encore été prise pour le pont à établir entre l'île et la rive sud ; on se contentera pendant quelques années d'un bac pour traverser le fleuve. De Jebba au chef-lieu actuel de la Nigeria du Nord, Zungeru, il y a 123 milles environ de voie à construire, et de ce dernier point jusqu'à She, à la jonction avec le chemin de fer de Baro-Kano, il y a encore 40 à 50 milles. On pense que vers la fin de 1909 cette jonction sera effectuée.

D'Illorin à Jebba, la voie est du type de la première section du chemin de fer de Lagos, et l'on a prévu pour la construction de cette portion une dépense identique d'environ 7.000 livres sterling par mille. Mais au delà du Niger, elle sera du type « pionnier », comme la ligne de Baro à Kano.

Au Sud du Niger, le recrutement de la main-d'œuvre n'a pas été difficile : le Yorouba du protectorat du Lagos et de la province d'Illorin est un excellent travailleur, assez docile ; mais au Nord du Niger la population est plus clairse-

(1) Un avis inséré dans la *Southern Nigeria Government Gazette* du 30 juin a fait connaître que l'ouverture au trafic jusqu'à Jebba aurait lieu le 2 août 1909.

mée et les travaux de la ligne Baro-Kano (1) ont déjà absorbé un nombre considérable de noirs. Le service de la construction dans cette partie de la ligne a été en outre gêné par les difficultés de la navigation sur le Niger, difficultés qui ont empêché les concessionnaires du transport d'amener plus de 2.000 tonnes de matériel à Jebba. Il est probable qu'il faudra utiliser la voie existante pour amener sur place le matériel de la section Jebba-Shc, au moins pour la partie de cette section qui avoisine le fleuve.

***

Nous avons dit que l'on espérait effectuer la jonction des deux railways à la fin de la présente année. D'autre part, on estime que le rail pourra arriver à Kano en 1911. Il est donc infiniment probable que d'ici deux, trois ans au plus, on pourra atteindre en chemin de fer la ville que l'on a appelée le Manchester de l'Afrique occidentale. A ce moment-là, les deux Nigéria posséderont ensemble environ 876 milles de voie ferrée, soit 1.222 kilomètres. Des travaux d'amélioration du cours du Niger qui vont être poussés activement auront facilité la navigation sur le grand fleuve, le chenal du port de Lagos aura été approfondi de plusieurs pieds. C'est sans doute à ce moment que le gouvernement anglais se décidera à effectuer l'amalgamation en un seul grand gouvernement des Nigeria septentrionale et méridionale, dont il est question depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, malgré les inconvénients pouvant résulter du morcellement — et l'expérience a démontré que ces inconvénients n'étaient pas imaginaires, notamment en matière de grands travaux — le Colonial Office a différé cette réforme, estimant qu'en l'absence de moyens de communication rapide, l'administration d'un tel territoire aurait été une charge trop lourde pour un seul homme. Mais tout y pousse. Avec ses possessions du littoral qui font déjà un mouvement d'affaires de près de 200 millions de francs, avec son riche hinterland dont les produits pourront s'écouler à la fois par le Niger et par le Lagos, la grande Nigeria constituera une magnifique colonie grande comme la France, la Suisse et l'Italie réunies et peuplée de 16 millions d'habitants. Les admirables résultats obtenus dans notre Afrique occidentale depuis la création d'un gouvernement général fortement organisé permettent de prédire à la Nigeria de demain le plus brillant avenir.

CHARLES MOUREY.

(1) Dans les premières prévisions, Baro ne devrait être que terminus provisoire et l'on pensait qu'il faudrait par la suite prolonger au Sud le chemin de fer jusqu'à Lokodja. Il semble résulter des études faites depuis deux ans sur le Niger que cette extension sera inutile, les travaux d'amélioration du fleuve devant permettre l'utilisation commerciale dans des conditions satisfaisantes du bief Lokodja-Baro.

LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE

A LA RÉUNION

On dit que les pourparlers engagés avec l'Angleterre pour tenter d'obtenir à nouveau l'autorisation de reprendre l'immigration des coolies hindous à la Réunion, ont cette fois des chances d'aboutir à un résultat. Les deux gouvernements anglais et français seraient finalement presqu'entièrement tombés d'accord sur la plupart des points en litige. On ne peut que se féliciter de voir cette question si discutée depuis de longues années recevoir, à bref délai peut-être, une solution. La fin de la crise de la main-d'œuvre à La Réunion — car, bien qu'on l'ait nié, il y a une crise de la main-d'œuvre à la Réunion — sera très certainement le signal d'un relèvement économique très sensible dans notre petite et très intéressante colonie de l'Océan Indien.

***

A la Réunion, colonisation et immigration ne sont que les deux aspects d'un seul et même problème depuis les temps les plus reculés. Au début de notre établissement dans l'île Bourbon, c'est déjà par une immigration blanche que la mise en valeur de la colonie a commencé. Plus tard, c'est aussi l'immigration — une immigration de Noirs, importés de la côte d'Afrique — qui, sous forme d'esclavage, lui a permis d'atteindre un degré de prospérité qu'elle est bien éloignée d'avoir conservé de nos jours. Depuis l'abolition de l'esclavage — c'est-à-dire depuis 1848 — ce fut encore à l'immigration, à l'immigration réglementée, que les planteurs de l'île sont allés demander l'appoint de main-d'œuvre nécessaires aux grandes cultures de cannes et de caféiers.

Bien que l'abolition de l'esclavage n'ait provoqué aucun mouvement violent parmi la population très douce de l'île de Bourbon, les Noirs, après le décret du 27 avril 1848, avaient cependant déserté en grand nombre les propriétés rurales auxquelles ils avaient été attachés jusque-là et une crise de la main-d'œuvre avait éclaté. Elle n'avait été ni aussi grave, ni d'aussi longue durée que dans d'autres de nos établissements aux Antilles, par exemple. Les planteurs avaient fait appel depuis quelques années déjà à des travailleurs étrangers; des Cafres de la côte d'Afrique, des Chinois, des Malgaches, des Indiens, vinrent simplement en plus grand nombre, après 1848, combler les vides que le départ des anciens colons avaient causés dans les ateliers agricoles de la colonie.

Dans les années suivantes, l'emploi des nègres de la côte d'Afrique ayant occasionné divers abus rappelant, par certains côtés, l'ancien esclavage qu'on voulait à tout prix voir disparaître, le ministre des Colonies en interdit le recrutement, par dépêche du 6 janvier 1859.

Ce grand réservoir humain qu'est l'Afrique étant fermé, l'Inde apparut dès lors comme seule capable de fournir aux planteurs le supplément de main-d'œuvre dont ils avaient besoin.

L'Indien avait d'ailleurs de précieuses qualités. Docile, intelligent, très adroit, le « coolie », quoique moins robuste que le nègre, était néanmoins capable de fournir de fortes tâches dans les travaux des plantations : on pouvait indifféremment l'employer aux besognes les plus diverses, aussi bien dans les champs, aux opérations de la culture de la canne, qu'à l'usine, à la conduite des machines ou à la fabrication du sucre. Grâce à ses qualités incontestables et incontestées, l'Indien ne tarda pas à devenir le travailleur étranger le plus recherché par les planteurs, et c'est ce qui explique qu'aujourd'hui encore, quand on parle d'immigration à la Réunion, c'est l'immigration des coolies hindous que l'on a toujours en vue.

De 1850 à 1860, la région de l'immigration s'organise. Des décrets en date du 13 février 1852 et du 27 mars 1852, une convention passée le 1er juillet 1861 avec l'Angleterre, déterminèrent les conditions dans lesquelles pouvaient être introduits dans l'île les coolies indiens. Il est certain que l'emploi qui fut fait à ce moment, dans les plantations, de la main-d'œuvre hindoue, contribua puissamment au développement économique de la colonie. L'île de la Réunion connut alors une ère de prospérité très réelle. Il serait sans doute exagéré, comme on l'a fait parfois dans l'ardeur des polémiques, d'en rapporter tout le mérite au régime de l'immigration. Il n'en est pas moins vrai que les 70.000 Indiens en service chez les planteurs, vers 1865, contribuèrent pour une large part à assurer à la Réunion la place prépondérante qu'elle occupa alors parmi les pays grands producteurs de sucre et de café.

Cette situation, cependant, ne devait pas durer. Dès 1876, en effet, sous le prétexte plus ou moins justifié de mauvais traitements infligés à des immigrants anglo-indiens, des difficultés surgirent avec l'Angleterre au sujet du fonctionnement même du service de l'immigration. Faut-il, comme on l'a insinué parfois, accuser nos voisins d'Outre-Manche, d'avoir vu avec des yeux jaloux les heureux effets qu'avait pour notre colonie l'introduction régulière et permanente d'un certain nombre d'Indiens chaque année, depuis 1861 ? C'est peut-être aller un peu loin, d'autant, qu'en somme, l'immigration en enlevant à l'Inde périodiquement un excédent de population diminuait les chances de famines toujours si terribles et si meurtrières dans ce pays si effroyablement surpeuplé.

Quoi qu'il en soit, on voit successivement, à partir de 1876, les rapports de l'Angleterre avec la France se compliquer et se tendre au sujet de l'immigration des coolies, en 1882, le conflit exister à l'état aigu, et finalement, après de longs pourparlers sans résultat, l'Angleterre résumer ses prétentions dans une lettre à lord Lyons et demander :

1° Que les dépenses d'immigration soient inscrites parmi les dépenses obligatoires au budget de la colonie ;

2° Que les contrats de rengagements ne puissent être conclus avant l'expiration du premier contrat et soient soumis à la ratification et au visa du consul anglais ;

3° Que le consul ait le droit de visiter et d'inspecter les propriétés de la colonie sur lesquelles sont employés des immigrants. Le tout, sous peine de suspension immédiate de toute immigration. « Le gouvernement de Sa Majesté, ajoutait lord Lyons, attache une importance telle à la concession des trois points essentiels mentionnés ci-dessus, qu'il m'a chargé d'informer le gouvernement français qu'à défaut de cette concession l'immigration des Indes britanniques à la Réunion serait suspendue à partir du mois d'octobre prochain. »

Le Conseil général de la Réunion, dans la session de 1882, ne crut pas pouvoir donner satisfaction aux réclamations contenues dans la lettre de lord Lyons. L'inscription des dépenses d'immigration parmi les dépenses obligatoires fut repoussée comme contraire au sénatus-consulte du 4 juillet 1866, le droit de visite fut écarté par l'Assemblée et une commission chargée d'étudier les autres demandes de l'Angleterre se prononça contre leur adoption. En présence de ces décisions, l'Angleterre, comme on sait, tint parole, et en octobre 1882, l'immigration indienne fut supprimée.

Cette mesure, que les planteurs auraient dû avoir l'habileté de prévoir plusieurs années auparavant, pour en atténuer les effets, atteignit brusquement et cruellement la Réunion en pleine prospérité économique. En quelques mois, les grandes exploitations agricoles se trouvèrent désorganisées dans des conditions tout à fait comparables — ou peu s'en faut — à celles qui avaient suivi, en 1848, l'abolition de l'esclavage. La main-d'œuvre manquait de tous côtés. Les créoles très doux, mais très indolents, ne pouvaient remplacer du jour au lendemain la main-d'œuvre indienne qui se raréfiait chaque mois davantage par le fait des décès et des rapatriements obligatoires. Une véritable crise de la main-d'œuvre se produisit. La baisse du prix du sucre occasionnée par l'extension de plus en plus considérable donnée à la culture de la betterave vint encore, à ce moment, en accroître les effets d'une manière désastreuse, pour les planteurs. Très rapidement, la situation économique de l'île devint très critique.

Nous ne saurions mieux faire pour le montrer que d'extraire quelques passages du rapport de la commission du Conseil général chargée d'examiner la question en 1886.

Le difficile et redoutable problème de l'organisation du travail colonial vient de nouveau s'imposer à vos méditations.

C'est au moment même, où par l'effet d'une concurrence formidable entraînant l'avilissement du prix de ses produits, l'industrie sucrière est si gravement atteinte qu'elle

se voit ainsi privée des moyens d'action, des bras indispensables et se trouve par là menacée dans son existence même.

Jamais de mémoire d'homme notre colonie n'avait été placée dans une situation aussi critique ; c'est une question de vie ou de mort qui s'agite en ce moment pour elle, c'est le *to be or not to be* avec toutes ses incertitudes et ses angoisses...

En abordant l'étude des propositions qui vous ont été soumises, votre commission a dû se poser cette première question : l'introduction de travailleurs étrangers est-elle nécessaire au pays ?

La réponse ne pouvait être douteuse.

De tout temps, notre colonie a été dans l'obligation de tirer du dehors les bras sans lesquels la majeure partie de ses terres demeuraient en friche. Aujourd'hui comme hier, comme avant l'émancipation des esclaves, notre principale industrie, celle qui fait vivre le pays et au sort de laquelle nous sommes liés, ne peut se passer du secours des bras étrangers, qu'elle est allée demander tantôt à la côte d'Afrique, tantôt à l'Inde anglaise.

Sans doute l'usage des machines et des instruments attelés est appelé à rendre de grands services et l'on ne saurait trop favoriser ce mode de culture ; mais l'emploi de ces engins sera toujours forcément restreint, entravé qu'il est par la configuration accidentée et la nature variable de notre sol.

Sans doute aussi, on ne peut s'empêcher de constater avec satisfaction que, dans certaines localités de l'île, nos créoles se sont mis courageusement au travail de la terre, dont un déplorable préjugé les avait tenus très longtemps éloignés. Mais les forces ainsi recrutées ne peuvent constituer qu'un appoint encore trop faible et trop incertain, et l'on peut se demander si l'agriculture trouvera jamais dans le pays, en nombre suffisant, les bras dont elle a besoin.

En tout cas, il s'écoulera encore bien des années avant que les mœurs locales se soient amendées au point de faire disparaître les répugnances, les habitudes d'inconstance et d'irrégularité qui se remarquent trop souvent aujourd'hui. On doit travailler, sans relâche, à corriger cet état de choses ; mais en attendant que, par l'action lente du progrès et de l'éducation nous soyons arrivés à cet heureux résultat, il faut aviser sans plus de retard pour procurer à notre industrie agricole les bras qui lui font défaut.

... Depuis trois ans l'immigration est suspendue et l'agriculture locale a vu ses ateliers se réduire peu à peu par la mortalité, les rapatriements et l'épuisement successif, lent mais continu de ses forces productives. Aujourd'hui, nous n'avons plus le nombre de bras nécessaires pour réaliser les produits de notre sol. En effet la coupe dernière et celle de cette année, n'ont pu s'achever. Des usines ont dû suspendre leur fabrication, se fermer et devenir planteurs d'usines voisines, faute d'un nombre suffisant de travailleurs !

En face d'une pareille situation qui ruinait progressivement et lentement les planteurs, les Chambres de commerce, d'agriculture de la Réunion et même de la métropole s'étaient émues, des pétitions adressées aux pouvoirs locaux et métropolitains pour demander instamment la reprise de l'immigration s'étaient couvertes de signatures. Entre temps — le fait n'a rien qui doive surprendre — l'Assemblée locale, qui, par son intransigeance, avait, en 1882, amené l'Angleterre à la suppression de l'immigration, décidait de donner satisfaction aux différentes demandes énoncées dans la lettre de lord Lyons.

Le 29 novembre 1883, le Conseil général, qui, à deux reprises (le 7 juillet 1880 et le 1er décembre 1882), avait repoussé le classement des frais de protection de l'immigration parmi les dépenses obligatoires accordait ce transfert. Dans sa session de 1886, il acceptait de même sous certaines réserves les deux points encore en litige : le droit de visite des propriétés et le droit de visa des livrets. Les conditions posées à l'exercice de ces droits étaient les suivantes : 1° Le consul ne pourra procéder à ces inspections qu'en étant accompagné par le protecteur des immigrants ; 2° la visite serait restreinte aux locaux dont l'examen est indispensable pour permettre au consul de vérifier par lui-même si l'immigrant reçoit le traitement matériel qui lui est dû ; 3° Rien ne serait changé aux dispositions en vigueur à propos des enquêtes. Mais tout en restant soumis à l'obligation de faire venir les immigrants par groupes de dix, le consul aurait le droit de communiquer librement avec eux chaque fois qu'il le jugerait utile. Enfin en ce qui concerne le droit de visa, le Conseil demandait qu'il fût bien spécifié qu'il ne s'agissait pas d'un droit emportant droit de veto : Le veto ne pouvait appartenir qu'au gouverneur et dans les cas prévus par les règlements.

En somme, le gouvernement anglais recevait presque entièrement satisfaction. Les concessions, pourtant si larges du gouvernement de la Réunion ne devaient pas cependant le décider à autoriser à nouveau, comme on aurait pu s'y attendre, la reprise de l'immigration indienne. Pendant les années suivantes, il fallut négocier et longuement négocier avant d'aboutir à un résultat quelconque... Le récit des pourparlers entamés à ce moment n'offre plus guère d'intérêt aujourd'hui : j'en arrive tout de suite au fait important : au projet de convention de 1897.

*
* *

En 1896, l'accord fut, en effet, sur le point de se faire avec l'Angleterre à la suite d'un compromis intervenu l'année précédente entre le gouvernement de la Réunion et sir Muir Mackensie que le gouvernement des Indes avait envoyé en mission à la Réunion pour étudier sur place cette question.

Une commission réunie à Paris rédigea un projet de convention. Dans ses grandes lignes cet accord reprenait les clauses principales de la convention de 1861 ; il contenait cependant un certain nombre de dispositions nouvelles. Il est intéressant de l'examiner un peu en détail parce que, repris en 1906 avec quelques modifications, c'est encore lui qui aujourd'hui sert de base aux négociations en cours.

Les opérations de recrutement se trouvaient d'abord entourées de formalités préliminaires nouvelles. Tout propriétaire foncier qui désirait engager des coolies pour la culture du sol ou en vue des travaux de l'industrie agricole devait au préalable adresser une demande au protecteur des immigrants indiquant le nombre d'hommes ou de femmes qu'il entendait engager. A la réception de cette demande le protecteur devait la communiquer au consul anglais à la Réunion puis procéder à une enquête sur l'exploitation du requérant, transmettre ensuite au gouverneur de la Réunion un rapport sur les résultats de cette

enquête. Le gouverneur de la colonie, sur le vu de ce rapport et des observations faites par le consul, s'il y avait lieu, statuerait sur la demande.

Quant au recrutement lui-même il était entendu qu'il se ferait uniquement dans l'Inde et conformément aux règlements existants ou qui pourraient être établis pour le recrutement des travailleurs à destination des colonies britanniques, par les soins d'un agent d'immigration nommé par le gouvernement français mais agréé par le gouvernement britannique.

La durée de l'engagement ne pouvait excéder trois années.

Les conditions du transport des coolies de l'Inde à la Réunion étaient également strictement déterminées. Tout d'abord aucun émigrant ne pouvait être embarqué sans qu'au préalable, l'agent d'émigration ou le protecteur se fussent assurés que l'émigrant s'était librement engagé et qu'il avait une parfaite connaissance du contrat qu'il avait passé, du lieu de sa destination, de la durée probable de son voyage et des divers avantages attachés à son engagement. L'embarquement devait avoir lieu uniquement dans les ports anglais de l'Inde, désignés par le gouverneur général des Indes britanniques, en conseil. Les navires transporteurs devaient être des navires à vapeur, comporter la présence d'un interprète, d'un médecin et satisfaire aux conditions imposées aux bâtiments anglais employés au transport des émigrants britanniques de l'Inde dans les colonies britanniques.

A l'arrivée à la Réunion, les immigrants devaient être immatriculés par le service de l'immigration et répartis dans les exploitations des planteurs qui avaient demandé des coolies. Il était entendu que lors de la répartition, aucun mari ne serait séparé de sa femme, aucun père ni aucune mère de ses enfants âgés de moins de seize ans, à moins d'un consentement formellement exprimé devant le Protecteur.

Quant au régime du travail de l'immigrant, il était stipulé que le coolie ne pouvait travailler plus de six jours par semaine ni plus de neuf heures et demie par jour. Les conditions du travail à la tâche, des travaux supplémentaires et tout autre mode de règlement du travail devaient être librement débattus avec l'engagé. En cas d'absence de l'immigrant, il n'était pas exigé de journée de remploi à l'expiration du contrat de service, mais au cours de celui-ci, il pouvait être fait sur les salaires ou casuels de l'immigrant une retenue des journées d'absences illégales et de la valeur des rations de vivres correspondant à ces journées.

A la fin de son engagement, l'immigrant indien se trouvait dégagé de toute obligation de travail. Il avait alors la faculté, soit de réclamer du protecteur des immigrants la délivrance, sans frais, d'une carte d'ancien immigrant, afin de séjourner ensuite librement à la Réunion, soit de conclure pour la culture du sol ou les travaux de l'industrie agricole un nouveau contrat de service dont la durée ne pourra excéder un an, soit de demander son rapatriement à l'expiration d'une période de cinq ans de résidence dans la colonie comme engagé ou non.

Pour conclure un nouveau contrat, l'Indien devait attendre la fin de celui qui était en cours et soumettre le nouvel acte d'engagement au visa du consul anglais. A cette occasion, il n'avait droit ni à une prime, ni à une avance de salaires.

Au bout de cinq ans de résidence, l'immigrant pouvait réclamer son rapatriement aux frais de la colonie. Ce droit s'étendait à sa femme, à ses enfants ayant quitté l'Inde avec lui à moins de dix ans et à ceux qui sont nés dans la colonie. L'Indien qui, après dix ans de résidence, comme engagé ou non, n'avait pas fait valoir son droit au rapatriement, était mis en demeure d'opter pour le rapatriement ou le séjour permanent à la Réunion. Si la deuxième alternative était choisie, l'Indien perdait tout droit au rapatriement ultérieur; avis en était donné au consul britannique. En cas de rapatriement, l'Indien devait être débarqué dans le port même où il avait été embarqué ou dans celui où avaient été embarqués ses parents.

Plusieurs dispositions intéressantes et non insérées dans la convention franco-anglaise de 1861 réglaient encore la situation légale du coolie dans la colonie. Les Indiens liés à la Réunion par un contrat de service étaient soumis à la loi sur le travail en vigueur dans la colonie. Ceux qui s'étaient liés par un contrat de ce genre, qu'ils fussent ou non immigrants, n'étaient assujettis qu'aux impôts, taxes et contributions qui frappent les sujets Anglais d'origine européenne. Pour tout ce qui concerne la propriété mobilière ou immobilière, l'exercice du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ou de toute autre profession, ils devaient être soumis au même régime que ces sujets. On les affranchissait même de la formalité du permis de séjour, comme de la taxe à laquelle il donnait lieu, et de toute disposition spéciale ayant trait au vagabondage et à la justification des moyens d'existence. Les Indiens sujets britanniques, liés par un contrat de service, jouissaient enfin d'un dernier privilège : ils avaient la faculté d'invoquer l'assistance du consul britannique au même titre que tous les autres sujets relevant de la Couronne et conformément aux règles du droit international; il ne devait être apporté aucun obstacle à ce que l'engagé puisse se rendre chez le consul et entrer en rapport avec lui, le tout sans préjudice, bien entendu, des obligations résultant de l'engagement.

La convention dont je viens de rappeler les dispositions essentielles devait entrer en vigueur le 1er juillet 1898. Sa durée était fixée à trois ans et demi. Mais elle pouvait rester en vigueur indéfiniment, à moins d'une dénonciation formulée dix-huit mois avant le moment prévu pour sa cessation.

Ce projet de convention était définitivement arrêté et signé. Les ratifications restaient seules à être échangées, quand un incident imprévu vint remettre tout en question.

***

Tandis qu'on négociait à grand'peine cette convention avec le gouvernement anglais, un parti puissant s'était constitué dans la colonie et, par tous les moyens d'action en son pouvoir, s'efforçait d'empêcher la reprise de l'immigration indienne d'aboutir. Le chef de ce parti, disparu aujourd'hui, était l'un des hommes les plus distingués du Parlement; c'était un des deux députés de la Réunion, M. de Mahy. Ardent défenseur des créoles, M. de Mahy professait cette théorie que l'introduction d'immigrants à la Réunion avait, de tout temps, été funeste au développement économique normal de la colonie, que l'immigration indienne, en particulier, dont on exaltait ordinairement les avantages, avait eu pour résultat, quand on y avait eu recours dans le passé, d'enlever à la main-d'œuvre créole le travail que les exploitations agricoles et industrielles de l'île étaient susceptibles de lui fournir. Ce parti mit donc tout en œuvre pour entraver le succès des négociations engagées avec l'Angleterre au sujet de l'immigration. Il y parvint d'une façon assez inattendue, alors que tout était presque réglé et terminé, en agitant une question qui avait échappé à l'attention des négociateurs : celle de la nationalité des fils d'immigrants indiens pouvant naître pendant le séjour de ces derniers dans la colonie. L'Angleterre entendait qu'ils restassent sujets britanniques, tandis que la loi du 26 juin 1889, modifiant l'article 8 du Code civil, les faisait naître Français. A propos de cette question, des négociations nouvelles s'engagèrent; on ne s'entendit pas immédiatement, et le projet de convention qui avait été mis assez péniblement sur pied échoua.

Pendant les années suivantes, le parti de M. de Mahy devait continuer à faire les efforts les plus énergiques pour empêcher de nouveaux pourparlers d'aboutir. C'est qu'en effet, pour M. de Mahy, c'était une erreur grossière que de s'imaginer que la main-d'œuvre créole n'existe pas. Selon lui, la main-d'œuvre créole est, au contraire, très abondante à la Réunion et suffit amplement à tous les besoins. Si elle était aussi rare qu'on veut bien le dire, le prix des journées de travail aurait considérablement augmenté à mesure que diminuait le nombre des immigrants; or, dans la colonie, les salaires n'ont pas varié depuis de longues années et sont restés toujours voisins de 1 fr. 25 à 1 fr. 50. C'est là un fait que chacun peut aisément vérifier. On accuse les créoles d'être nonchalants, paresseux, incapables, tout au moins d'un effort soutenu; mais qu'on songe que les travaux du chemin de fer ont été exécutés presque entièrement par la main-d'œuvre créole.

Les directeurs de cette entreprise, a raconté M. de Mahy dans un article publié en 1905 dans le *Journal des fabricants de sucre* (1), MM. Lavalley et Molines, partageaient l'erreur accréditée, passée à l'état d'article de foi : l'inexistence de toute main-d'œuvre locale, d'où la nécessité d'en faire venir du dehors. Ils s'étaient précautionnés, en conséquence, de contrats de recrutement en Egypte et dans l'Inde anglaise. D'autre part, afin de rassurer les colons, ils s'étaient engagés d'honneur à n'accepter sur leurs chantiers aucun homme employé sur d'autres exploitations privées ou publiques. Force leur était donc de recourir à l'immigration. Toutefois et sur l'insistance extrême d'un représentant de la colonie, ils ajournèrent le recrutement au dehors et consentirent à essayer des bras créoles. Ils firent appel à cette main-d'œuvre locale presque unanimement déclarée inexistante. L'essai tenté avec loyauté réussit pleinement. Ce travail immense s'accomplit sans recourir au dehors et sans détourner les travailleurs de l'usine, de la culture, de la domesticité, des industries, professions et métiers de toute sorte constituant la vie normale du pays. L'existence d'une main-d'œuvre locale créole surabondante, jusque-là inaperçue et comme tombée du ciel était révélée; ses qualités d'ordre, de force, d'exactitude, de discipline, d'endurance, de douceur, de moralité, d'honnêteté, d'intelligence, la modicité de son prix de revient, la supériorité de sa production, ses remarquables aptitudes à toutes sortes d'emplois, étaient reconnues et expérimentalement constatées.

(1) Numéro du 1er novembre 1905.

C'est donc, continuait M. de Mahy, une erreur de croire que la crise qui sévit à la Réunion provienne d'une pénurie de la main d'œuvre, puisque cette main-d'œuvre existe. « La vérité est, que nos récoltes subissent des fluctuations engendrées par les intempéries, cyclones, sécheresses, maladies des végétaux. Nous avons de bonnes et de mauvaises années, et les mauvaises ne sont pas celles où l'on peine et où l'on travaille le moins..... Ce qui est vrai également, c'est qu'à l'heure actuelle il y a sur tous nos produits une *moins-value* provenant non pas de la rareté de la marchandise, mais de l'avilissement des prix, lequel a pour cause principale la surproduction dans le monde et la concurrence universelle. (1) » « La mévente, résultat de la surproduction et de la concurrence universelle, voilà l'ennemi! (2) » Le remède serait l'accroissement de la consommation par le dégrèvement intérieur et la défense du marché de la Réunion au moyen d'une taxe douanière efficace; ce n'est point dans l'introduction dans l'île d'une quantité d'émigrants indiens, venant enlever aux créoles le travail dont les planteurs peuvent disposer, qu'il faut aller le chercher.

L'immigration indienne doit, par suite, être énergiquement combattue par tous les moyens. « Ce fut jadis une très grave erreur d'avoir substitué la main-d'œuvre étrangère à la main-d'œuvre créole. Encore fertile en conséquences déplorables, elle est pour beaucoup dans la ruine de nos anciens propriétaires. Elle a contribué à la suppression de la moyenne et de la petite culture, à leur agglomération aux mains d'un très petit nombre de détenteurs, à l'exode de tout le revenu net de ces propriétés et de la majeure partie des salaires. » (M. de Mahy.)

D'autres raisons doivent encore conseiller de ne pas recourir à l'immigration indienne; celle-ci a d'autres graves inconvénients :

Le plus grave, le danger le plus mortel, c'est l'infiltration irrésistible d'un nombre chaque jour croissant d'étran-

(1) *Journal des Fabricants de sucre*, numéro du 19 novembre 1905.

(2) Article de M. de Mahy dans la *Politique coloniale* du 5 novembre 1905.

gers groupés sous l'autorité du consul anglais et prenant, grâce aux privilèges dont ils sont avantagés, la place de notre population française. C'est la substitution de l'élément anglo-indien à l'élément français abandonné et éliminé. C'est l'île inévitablement livrée aux Anglais ! (1)

Veut-on savoir, continue M. de Mahy, ce que l'immigration a fait de notre colonie à un autre point de vue ? Le docteur Lafont, directeur du laboratoire bactériologique de Saint-Denis, va nous le dire : Dans ce merveilleux pays... la perle de la mer des Indes... d'une salubrité remarquable et vantée, l'immigration a peu à peu introduit des races variées venant de Mozambique et de la côte orientale d'Afrique, de Madagascar et de l'archipel des Comores, des Indes anglaises ou de Maurice, de l'Extrême-Orient, etc. Ces races successives ont apporté avec elles, en même temps que leurs qualités et leurs travail, les maladies qui leur étaient propres : paludisme, béribéri, variole, choléra, etc. Voilà pour le passé, en moins de quarante ans, ces maladies ont pu s'implanter à la Réunion. Avant 1860, les auteurs sont unanimes à reconnaître que ces maladies n'existaient pas.

Un magistrat me signalait récemment un autre point de vue : la criminalité. C'est la population immigrante, l'anglo-indienne surtout, qui alimente le vagabondage et fournit presque en entier la clientèle de la police correctionnelle et de la cour d'assises. Mais n'y a-t-il pas à la décharge de ces malheureux une circonstance atténuante, presque une excuse : l'anomalie même de l'institution, son vice originel, l'ensemble de ses conditions, celle par exemple qui assigne légalement une femme pour je ne sais combien d'hommes, la lie de la population où se fait le recrutement dans l'Inde, etc., etc. On voit ce que fut l'ancienne immigration. La nouvelle sera pire encore, monstrueuse dirai-je volontiers, si pour qualifier cette chose, le mot n'était pas trop faible (2).

Qu'on ne vienne pas non plus objecter que la pénurie de la main-d'œuvre a obligé, depuis plusieurs années, quantités d'exploitations agricoles à suspendre leurs travaux. Si le fait est exact en lui-même, il a, pour M. de Mahy et les adversaires de l'immigration, d'autres raisons bien autrement importantes. C'est d'abord la mévente des sucres, qui tient à une cause économique générale, c'est ensuite et surtout parce qu'aux environs de 1860 une véritable fièvre de spéculation s'est emparée des planteurs.

J'ai vu, raconte M. de Mahy (3), défricher des forêts, détruire de belles caféiries pour mettre en cannes des terres où la canne, mal venue, souffreteuse, n'a donné que deux ou trois récoltes sur quatre. Ce n'est pas le manque de bras qui a fait cesser la culture de la canne dans ces territoires. Jamais l'immigration ne fut plus abondante qu'à cette époque et dans les années suivantes jusqu'en 1876, où le recrutement dans l'Inde fut suspendu. Les terres ne convenaient pas à la canne, d'autres cultures ou la brousse l'y ont remplacée. A Saint-Philippe, par exemple, le café libéria, le thé, la vanille, la reconstitution spontanée de la forêt primitive, dans les hauts de Saint-Pierre et en d'autres endroits le géranium, etc. Jamais la canne n'y reparaîtra, dût-elle être portée par une armée de cinq cent mille immigrants indiens sujets de Sa Majesté britannique.

Je m'excuse de ces multiples citations, mais je crois qu'elles caractérisent nettement la campagne faite par M. de Mahy et ses amis contre la reprise de l'immigration à la Réunion. Elles en résument d'ailleurs assez complètement les principaux arguments.

(*A suivre.*) RENÉ FERRY.

(1) *Journal des Fabricants de sucre*, n° du 1er novembre 1905.
(2) *Journal des Fabricants de sucre*, n° du 19 novembre 1905.
(3) *Journal des Fabricants de sucre*, n° du 11 novembre 1908.

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

SIX CONFÉRENCES

Faites à l'École des Langues Orientales en mai 1909

Par M. EDMOND DOUTTÉ (1)

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — 10 MAI 1909.

LE FANATISME MUSULMAN

MUSULMANS ET CHRÉTIENS

Mesdames, Messieurs,

La chute d'Abd el Aziz ne fut pas inopinée : elle était prévue et les causes premières en remontaient à près de huit années. La décadence commença presque aussitôt après la mort du ministre Ba Ahmed. Celui-ci avait tenu Abd el Aziz dans une tutelle étroite : à peine émancipé de cette tutelle, le jeune sultan s'abandonna aux goûts d'une nature un peu enfantine : libre de s'amuser, il s'amusa, il s'amusa beaucoup.

Auprès de lui se trouvaient des Européens prêts et même intéressés à lui fournir des amusements : il en profita. Cela n'eût rien été s'il se fût livré à des amusements ordinaires aux sultans marocains : Abd el Aziz eût pu tenir la conduite la plus dissolue, négliger complètement les intérêts de l'Empire, favoriser les concussionnaires, pressurer ses peuples, cela n'eût point eu de conséquences ; mais ce qui était autrement grave, c'était d'introduire dans le palais des bicyclettes et des automobiles.

Voilà une première raison de la chute d'Abd el Aziz. Une seconde raison, ce fut son essai de réforme financière. Il faut chercher une troisième raison, dans la politique anticléricale déjà suivie par Ba Ahmed et qu'il continua, ou plutôt que son Makhzen continua à suivre. Vous voyez tout de suite que ces trois causes ont un caractère fortement religieux. Ce caractère se renforce encore si vous considérez qu'à ces causes, il convient d'ajouter celle qui résulte de la manière dont son compétiteur parvint au pouvoir, c'est-à-dire la guerre sainte, le *djihad*.

On peut donc dire que toute cette longue décadence d'Abd el Aziz fut déterminée par une série d'événements à caractère religieux. Nous les examinerons les uns après les autres : aujourd'hui, nous allons aborder la première de ces causes, ce qu'on a appelé depuis longtemps les « amusements », et nous demander pourquoi ces amusements sont défendus et pourquoi ils ont valu au malheureux sultan une telle impopularité.

Ces amusements sont défendus parce qu'ils irritent le fanatisme musulman. En effet, parmi les caractères de l'Islâm qui nous frappent le

(1) *Renseignements Coloniaux*, 1909, n° 7, p. 129.

plus, le fanatisme est certainement au premier rang. Nous voyons, il est vrai, ce défaut plus facilement que d'autres, et surtout nous le voyons plus facilement que les qualités des musulmans, parce que nous souffrons de cette intolérance : peut-être aussi nous choque-t-elle d'autant plus qu'il y a souvent, au fond de nos âmes européennes, quelque vague antipathie contre les musulmans, vieux résidu des âges anciens, dont nous avons à peine conscience nous-mêmes, mais qui influe sur nos appréciations. D'autre part le scepticisme des Européens a beaucoup de peine à imaginer l'état d'âme d'un croyant, et cependant c'est là un effort qu'il est essentiel de faire si l'on veut arriver à comprendre les derniers événements qui se sont depuis quelques années déroulés au Maroc.

Chez les sauvages, chez les primitifs, la religion n'a pas de caractère spécialement moral, ou du moins l'ensemble des croyances que l'on qualifie en général de religieuses n'est pas en rapport nécessaire avec les croyances morales. Il n'en est pas de même dans les grandes religions universelles, dans lesquelles la morale est étroitement liée au dogme.

Tout le monde sait que la philosophie grecque a commencé par des railleries sur les divinités immorales de la mythologie. Ce n'est qu'avec les grandes religions universelles que la morale apparaît. On comprend bien que, dans ces religions, l'infidèle est nécessairement un être immoral ; il l'est particulièrement selon la doctrine de l'Islâm puisque la loi musulmane, nous l'avons dit, a qualifié d'avance toutes les actions de l'homme en les classant par catégories au point de vue de leur valeur morale. L'infidèle qui ne règle pas sa vie sur cette loi imprescriptible est donc un homme immoral et dangereux, c'est une créature qui épouvante le musulman.

Il y a chez nous des traces de cet état d'esprit : il est des pays où l'homme athée est exclu de la bonne société, et l'on dit qu'en Angleterre il en est encore ainsi dans beaucoup de milieux. Et si nous nous reportions à quelques siècles en arrière, nous retrouverions chez nos aïeux la haine de l'infidèle; on écrirait de gros volumes rien qu'avec les fables qui avaient cours parmi les chrétiens du moyen âge sur le compte des musulmans : on croyait que les musulmans adoraient des idoles dont la principale était Mahomet, qu'ils commettaient toutes sortes d'horreurs, qu'ils se livraient à l'inceste, à la polyandrie. Sur la personne du Prophète circulaient les légendes les plus extravagantes et les plus méprisantes. Et l'on ne s'en tint pas là : aux calomnies s'ajoutèrent les vexations; toute la littérature de l'Inquisition reste comme l'impérissable monument du degré auquel peut atteindre le fanatisme religieux.

C'est que le fond de la religion, la religiosité, est une émotion qui, comme toutes les émotions, toutes les passions fortes, cherche toujours à se transformer en réalité, à aboutir à l'action, en brisant au besoin toutes les barrières sociales; il faut qu'elle se réalise, que ce soit par l'apostolat ardent d'un François-Xavier ou par la persécution bornée d'un Torquemada.

Voilà où en sont les musulmans : leur fanatisme aussi tend naturellement vers la persécution. Une rapide revue de la législation musulmane orthodoxe relative au statut personnel des infidèles en pays d'Islâm suffira à nous le montrer.

Vous savez qu'il y a, d'après le Coran, deux sortes d'infidèles : le *kâfir*, celui qui ne reconnaît pas le Dieu unique ; celui-là est tout à fait au ban de la société musulmane, on doit le tuer sans merci, c'est tout au plus s'il est toléré dans certains cas par les musulmans, quand il est isolé, par exemple, ou quand il voyage pour des opérations commerciales; une autre catégorie d'infidèles, ce sont ceux qui croient à un livre révélé, principalement les juifs et les chrétiens : en pays musulman, on les appelle les *dimmi*. Le *dimmi*, en droit musulman, a une situation assez misérable : il ne peut être ni tuteur ni curateur ; on lui conteste le droit de posséder des immeubles : il ne peut, en tout cas, défricher sans autorisation une terre pour en devenir propriétaire; son témoignage en justice est nul ; il lui est interdit de détenir un exemplaire du Coran; il ne peut pas épouser une musulmane, tandis qu'au contraire le musulman peut épouser une chrétienne, contrairement à ce qu'on pense quelquefois ; seulement ces mariages, que beaucoup de musulmans se permettent encore aujourd'hui dans nos populations de l'Afrique du Nord, sont considérés comme *makroûh*, c'est-à-dire déconseillés. Le mariage n'est donc possible qu'entre la femme chrétienne ou juive et l'homme musulman.

Le juif, comme le chrétien, ne doit pas monter à cheval ; il lui est même interdit de posséder un cheval. Il n'a jamais droit, dans aucune cérémonie publique ou privée, à une place d'honneur. Lorsqu'il rencontre un musulman, il ne doit pas lui donner le bonjour. Le juif ou le chrétien, en pays d'Islâm, doit s'effacer devant le musulman, s'écarter complètement de son chemin, sans lui donner le salut.

Juifs et chrétiens ont le droit d'exercer leur religion : ce droit leur est formellement reconnu par la loi musulmane, mais à la condition qu'ils ne construisent pas de nouvelles églises et qu'ils n'aient pas de cloches : la cloche est un objet d'horreur pour les musulmans, parce que c'est l'emblème des chrétiens. Lorsque les disciples du Prophète se demandèrent comment appeler les fidèles à la prière, les uns disaient : « Appelons-les avec le *nâqoûs* », c'est-à-dire la cloche des chrétiens; les autres disaient : « Appelons-les avec le *boûq* », c'est-à-dire la trompe des juifs; mais ni l'un ni l'autre de ces deux moyens ne fut adopté, et la cloche en particulier est toujours détestée par les musulmans. Vous savez que c'est l'*adân*, ou appel par la voix humaine, qui a prévalu. Cependant les églises du Maroc ont des cloches et les sonnent; c'est un privilège qu'il a été difficile d'obtenir, mais qui existe aujourd'hui dans toutes les villes de la côte.

Juifs et chrétiens sont obligés, en droit strict musulman, de porter un emblème, un signe particulier, pour les faire connaître : c'est le signe d'infamie du moyen âge, mais cela ne se fait plus dans la pratique.

Tandis que l'infidèle, le *kâfir*, est toujours en guerre avec l'Islâm, les *dimmi* peuvent être en paix avec le Commandeur des croyants s'ils se soumettent à toutes les conditions que je viens d'énumérer; dans le cas contraire, ils sont en guerre au même titre que les infidèles qui ne croient pas en Dieu.

Le *djihâd*, la guerre sainte, est un devoir pour les musulmans; c'est un devoir expressément commandé par Dieu; mais il n'est pas nécessaire que tous les musulmans, sans exception, remplissent ce devoir, il suffit qu'il y ait dans l'Etat un certain nombre de musulmans qui le remplissent; c'est ce qu'on appelle un *ferd kifâia*, un devoir de suffisance; c'est ainsi qu'il en est, par exemple, de la récitation du Coran : il suffit que le Livre soit récité par quelques-uns.

La guerre avec les infidèles ne doit jamais cesser : les juristes classiques n'ont pas prévu le cas où les infidèles seraient assez osés pour conquérir un pays musulman et y commander en maîtres. Cette lacune a été comblée par les juristes modernes : d'après eux, en pareil cas, l'émigration s'impose, et c'est en s'inspirant de cette doctrine que, en 1830, une quinzaine de mille d'Algériens ont émigré au Maroc et y forment encore aujourd'hui un noyau de population qui professe à notre endroit des sentiments relativement froids ; ils se sont quelquefois réclamés de notre protection, lorsqu'ils ont cru en avoir besoin, mais il arrive souvent qu'ils sont plus intolérants à notre égard que les autres Marocains.

Tout récemment, des *fetoua*, c'est-à-dire des « consultations », ont été rendues par les ulémas de l'Orient qui ont adouci un peu cette jurisprudence en déclarant que lorsque le musulman ne peut pas se soustraire complètement à la domination d'un prince non croyant, il doit l'accepter provisoirement; mais ce ne doit être que provisoire, parce que, tant que dans un pays il reste une trace d'Islâm, si faible qu'elle soit, ce pays est nécessairement *dâr el islâm*, pays de l'Islâm. Cela nous explique pourquoi nous ne devons jamais attendre, au point de vue doctrinal, une soumission complète des musulmans ; cela est absolument impossible actuellement ; ils ne se soumettent que lorsqu'ils sentent la force peser sur eux.

Au Maroc, les chrétiens ayant la force pour eux, se sont peu à peu affranchis de toutes les prescriptions humiliantes que leur impose le droit musulman, mais la situation des juifs est restée beaucoup plus misérable. Si vous voulez avoir des renseignements très exacts sur les juifs du Maroc, vous les trouverez dans l'ouvrage du vicomte de Foucauld ; vous y verrez surtout combien est précaire la situation des juifs du Sud.

Dans la plus grande partie de l'empire, les juifs sont encore parqués dans des quartiers spéciaux qui s'appellent des *mellâh*. La plupart de ces ghettos sont anciens et, comme les juifs s'accroissent rapidement, ils vivent là dans les conditions d'hygiène les plus défectueuses ; on sort littéralement épouvanté d'une visite au *mellâh* de Mogador qui est peut-être le plus misérable de ces quartiers juifs.

Dans le *blad siba*, c'est-à-dire le pays insoumis du Maroc, la situation des juifs est encore plus terrible : ils ont presque tous un seigneur qui les protège, c'est-à-dire qui les opprime. Si leur maître est bon, tant mieux, s'il est mauvais, leur situation est affreuse ; un juif ne peut quitter son *sid* sans sa permission ; il en est qui s'échappent, qui fuient vers le Nord ; s'ils peuvent parvenir jusqu'au *blad makhzen* (pays soumis), ils sont sauvés ; mais s'ils se laissent reprendre, leur sort est épouvantable. Sauvés, ils ne peuvent jamais retourner au pays : s'ils étaient reconnus par un parent de leur *sid*, ils seraient repris immédiatement, et non seulement eux, mais leurs enfants, leurs petits enfants. On a vu des juifs voyageant dans le Sahara qui ont été repris ainsi comme étant les descendants de juifs qui s'étaient autrefois enfuis de chez leurs *sid*, un demi-siècle avant.

Certaines populations juives, comme celle de l'Oued el Abîd, vivent dans un état d'abjection absolument lamentable : l'amende pour le meurtre d'un juif dans ces pays est fixée à 30 francs seulement.

Les chrétiens, eux aussi, étaient jadis, il y a plusieurs siècles, dans cette condition misérable ; mais aujourd'hui ils ont conquis la plupart de leurs libertés.

On ne leur témoigne plus le mépris qu'on leur témoignait autrefois, ou, du moins, on ne le leur témoigne plus ouvertement. Mais à beaucoup d'égards, la situation des Européens au Maroc n'est pas très agréable, car si on use avec eux d'une certaine politesse, c'est avec une infinité de réticences ; on évite leur contact ; le chrétien produit un certain vide autour de lui là où il se présente. On cite un ministre marocain qui faisait régulièrement laver sa maison toutes les fois qu'il avait reçu un chrétien.

Dans la pratique, un chrétien qui voyage au Maroc, a toute sorte d'ennuis : il y a des quartiers entiers dans les villes qui lui sont interdits ; à Fez, ces quartiers sont très nombreux ; quand il s'engage dans telle ou telle petite ruelle, il n'est pas rare qu'il se voie barrer le passage par un fanatique en termes généralement très vifs. L'entrée des cimetières est défendue aux chrétiens, surtout dans les campagnes, et particulièrement autour des Zaouias. Il faut prendre mille précautions si l'on veut dessiner ou prendre des notes dans le voisinage d'une mosquée,

A Mazagan, il y avait une vieille tour portugaise intéressante au point de vue archéologique : les commerçants avaient voulu la transformer en phare, mais les musulmans ne purent souffrir l'idée de cette innovation chrétienne et ils imaginèrent de faire de la vieille tour un minaret

pour empêcher les chrétiens d'y toucher; seulement, comme il n'y avait pas de mosquée, on en fit une petite; de sorte que la vieille tour portugaise est devenue un sanctuaire musulman pour ne pas être un phare.

Comme les représentations figurées sont interdites par la loi musulmane, il faut se livrer à toutes sortes de ruses pour prendre des photographies, et il y a beaucoup d'endroits où cela ne serait pas toujours sans danger. L'appareil photographique est un des objets qui excitent le plus le fanatisme indigène.

Un consul européen de mes amis voulut faire relier des livres à la mode musulmane : il s'adressa à un relieur musulman, et le relieur, à qui cela faisait gagner quelque argent, avait accepté, lorsque le pacha adressa une lettre de représentations au consul, parce qu'un musulman ne peut pas relier de livres chrétiens; il se contaminerait.

Ce sont là de ces petits faits que l'on cite par centaines et qui sont la monnaie courante des relations de l'Européen et du musulman au Maroc. Il y a des cas où le fanatisme atteint plus d'ampleur que ces coups d'épingles ; je me rappelle avoir campé dans une tribu où l'exaltation religieuse va jusqu'à un point qu'on a peine à se figurer : ce sont les Tekna, les frères de Maou-l'Aïnîn, à quelques heures de Merrâkech. Nous y fûmes copieusement injuriés, et nos gardiens de nuit passèrent le temps à nous maudire à haute voix et à nous envoyer en enfer avec une variété de formules extraordinaires. Il y a de ces gens qui sont tellement possédés de ce fanatisme qu'ils répètent toute la journée, sans aucune interruption et tout en vaquant à leurs occupations, la profession de foi musulmane : « Il n'y a qu'un Dieu et Mahomet est un prophète. »

Je sais bien qu'il y a des voyageurs, ou du moins, des écrivains, qui ont nié le fanatisme marocain : mais je ne puis me résigner à voir là qu'un brillant paradoxe. L'existence du fanatisme ne nous paraît pas à démontrer; pourtant s'il fallait des preuves, je me bornerais à rappeler la série sanglante qui se termina par le meurtre de Mauchamp et les massacres de Casablanca.

Ce qui est vrai, c'est que les campagnes sont en un sens moins fanatiques que les villes parce qu'elles sont moins islamisées; j'essayais tout à l'heure, au début de cette leçon, de vous montrer comment le fanatisme se laisse expliquer par le caractère émotionnel de la religion; mais ce serait une erreur de croire que le fanatisme ne peut pas exister en dehors de toute religion. Le fanatisme des Marocains en particulier n'est que l'islamisation d'un sentiment plus ancien et universel, la haine de l'étranger.

L'étranger est généralement redouté par tous les peuples primitifs : en arabe comme en français, le même mot qui veut dire « étranger » veut dire en même temps « étrange, mystérieux, déconcertant ». La peur de l'étranger est au fond une forme de la peur du mystère, de la peur de l'inconnu. L'étranger apparaît aux primitifs comme un sorcier, comme un être dont la vie est extraordinaire, une créature dangereuse, maléficiente, qui va se livrer à des sortilèges sur les indigènes qu'il aborde.

C'est là une croyance que les ethnographes ont retrouvée chez tous les peuples primitifs de la terre. Tous les sauvages craignent les étrangers : aussi cherchent-ils à se protéger contre leurs sortilèges supposés par des rites magiques, ou en les soumettant à des épreuves purificatives. J'extrais au hasard quelques exemples de l'ouvrage de Frazer. Dans certaine île du Pacifique, on ne laisse un étranger se mêler aux indigènes qu'après l'avoir mené dans un temple où des cérémonies propitiatoires ont lieu. Dans certains districts de Bornéo, les indigènes n'osent regarder un Européen qu'après avoir fait un sacrifice; sans cela, croient-ils, ils tomberaient malades. Quand un navire hollandais approchait leurs côtes, les naturels de Biak (Nouvelle-Guinée) secouaient leurs idoles pour neutraliser son influence funeste. Chez les Indiens de l'Amérique du Nord, le sorcier se livre à des incantations pour rendre inoffensifs les étrangers et surtout les Blancs. La mission de délimitation des frontières de l'Afghanistan était accueillie dans certains villages par des sacrifices ou par des fumigations purificatrices. Speke ne put être admis dans un village où l'on craignait que les boîtes en fer-blanc portées par ses hommes ne renfermassent des démons. Bornons là ces citations, que l'on pourrait multiplier aisément.

Eh bien! cette crainte de l'étranger, cette croyance qu'il est un être extraordinaire et mauvais se retrouve à l'état pur chez les populations mal islamisées du Maroc. Les voyageurs qui ont parcouru les régions peu connues du Maroc, Segonzac chez les Bràber, de Foucauld chez les Chleuh, rapportent que les paysans s'informaient près d'eux s'il y a chez nous des hommes et des femmes, s'il est vrai que nous habitons des îles et que nous labourons la mer! Là, le chrétien produit une sorte d'effarement; à son aspect, les gens ont peur; les plus courageux éclatent de rire parce que cela leur semble extraordinaire, et l'on est obligé de leur dire : « Mais c'est un homme comme vous! »

Au contraire, dans les pays où l'islamisation est plus complète, c'est la haine du mécréant qui a succédé à la peur de l'étranger. L'étranger est alors déclaré *impur*.

Vous savez que dans la religion musulmane les qualifications de *pur* et *impur* jouent un rôle considérable; mais les docteurs musulmans ne sont pas d'accord sur le sens précis du mot impur appliqué aux chrétiens : les uns soutiennent qu'il s'agit d'une impureté matérielle, comme celle du chien; d'autres disent qu'il s'agit seulement d'une impureté morale, et c'est bien ici que l'évolution de la doctrine est visible : c'est une exégèse de théologien qui, pour s'accommoder à une situation de plus en plus délicate, a inventé l'impureté morale. Dans la croyance primitive, il s'agissait bien d'une impureté maté-

rielle; la chair du chrétien, pour le musulman primitif, est immonde, elle répugne. Et nous-mêmes, si nous descendons bien au dedans de nous, nous retrouverons encore des vestiges de ces vieux sentiments de répulsion entre races différentes.

Au reste, ce n'est pas seulement l'étranger que les primitifs redoutent, mais bien, en général, tout ce qui est nouveau. Permettez-moi de puiser encore quelques exemples dans le merveilleux répertoire de Frazer. L'installation d'un colon à Bornéo, dans une région que les Européens ne fréquentaient pas, causa, disent les indigènes, une chaleur torride. De grandes pluies survenues après le passage d'une mission topographique anglaise à Nicobar, furent attribuées par les naturels à la colère des esprits, excitée par les appareils de la mission. Au XVIIe siècle, les Esthoniens attribuèrent une série de mauvaises récoltes à l'établissement d'un moulin à eau. L'introduction de charrues en fer en Pologne ayant été suivie de plusieurs années mauvaises pour l'agriculture, les paysans déclarèrent que le mal venait du fer, métal dont on connaît le caractère hautement magique, et revinrent à leurs charrues de bois. Faut-il s'étonner dès lors que les automobiles, les bicyclettes, la photographie soient abhorrées des populations marocaines?

Seulement, de même que l'islamisme a fait succéder à la peur de l'étranger l'impureté morale, de même la peur des inventions européennes a été continuée par la religion musulmane sous la forme de la *bid'a* ou « innovation ». Tout ce qui est innovation, tout ce qui n'est pas classé parmi les choses permises par le Coran, ce sont des *bid'a*, et sous ce nom, nous retrouvons toutes les terreurs du primitif pour ce qui lui est inconnu.

Nos institutions européennes, nos mesures d'hygiène, la vaccination, par exemple, sont considérées comme choses diaboliques : pendant longtemps, en Algérie, les indigènes s'imaginaient que la vaccine les rendait impuissants. Notre loi sur l'état civil a été extrêmement difficile à appliquer; elle a révolutionné certaines régions de l'Algérie : toucher au nom du primitif, c'est dangereux; le nom est quelque chose de sacré, c'est un double de l'âme; ceux dont on change le nom meurent dans l'année. Je me rappelle avoir entendu dire qu'à Zemmora, un indigène dont on avait ainsi changé le nom était mort dans l'année et qu'on l'avait trouvé dans son cercueil coiffé d'un chapeau haut de forme !

Mais l'innovation la plus détestée, c'est les chemins de fer : ici, c'est non seulement la haine du mécréant, c'est encore la peur du conquérant, car ceux des indigènes qui ont quelque clairvoyance se rendent compte que le chemin de fer est un instrument de conquête; c'est ce qui vous explique le caractère aigu et violent de l'affaire de Casablanca. Ce chemin de fer Decauville, établi pour les travaux du port, était un ouvrage diabolique des mécréants; les fanatiques qui menaient leurs coreligionnaires à l'assaut de la locomotive disaient aux autres : « Entendez-vous? elle siffle contre vous (*iceffer 'alikoum*). » Pour eux, le fait de siffler était d'une gravité toute particulière : siffler contre quelqu'un, dans l'esprit de ces musulmans, ce n'est pas seulement faire preuve de mauvaise éducation, c'est lui jeter un sort. Le mécanicien, comprenant le danger, sifflait tant qu'il pouvait, et les indigènes y voyaient un maléfice et une provocation de plus!

Imaginez maintenant l'impopularité du sultan qui favorisait ces innovations, ces *bid'a*, nécessairement funestes, dans la croyance populaire, à la prospérité du Maroc. Abd el Aziz avait-il conscience des haines qu'il accumulait ainsi? Je ne sais trop : c'était une sorte de musulman bon garçon; assez grand, un peu gros, les narines relevées, les lèvres épaisses, de grands yeux très beaux exprimant la sincérité, la droiture et la bonté. Au moral, il avait une curiosité un peu puérile, il était très peu instruit, en comparaison de son frère Mouley Hafid qui, lui, est un lettré musulman.

A la mort de Ba Ahmed, il donna libre cours à sa curiosité et les « amusements » commencèrent; lors d'un de nos séjours à Marrâkech, en 1901, Abd el Aziz était déjà entouré d'Européens. M. Amar lui tirait des feux d'artifice tous les soirs. M. Schneider lui apprenait le dessin; le Dr Gabriel Veyre lui faisait de la photographie.

Abd el Aziz était passionné pour le cyclisme : on lançait des bicyclettes dans la cour du palais; on faisait des ponts avec des caisses, des matelas, des obstacles de toute sorte, et le sultan passait des journées entières à parcourir à bicyclette les jardins de l'Agdal. Plus tard, ce fut le tandem, puis l'automobile. Une grande distraction encore pour Abd el Aziz, c'était le billard : pendant longtemps il fit sa partie toutes les après-midi avec les « amuseurs ». Il connut la cinématographie, le téléphone. Il fit de la télégraphie sans fil bien avant qu'elle fût connue dans le grand public français et eut un ballon bien avant que notre corps d'occupation eût fait connaître les aérostats aux Chaouïa.

On voyait les chrétiens abhorés aller et venir continuellement au Makhzen. Le préjugé populaire était violemment froissé et l'on blâmait universellement le sultan. Il y avait surtout ces malheureux feux d'artifice qu'on tirait dès cinq heures du soir, avant même que la nuit fût venue, tant le sultan était pressé : c'étaient des détonations et des fusées ininterrompues pendant deux ou trois heures, qui signalaient le souverain novateur au mépris public, et le peuple était exaspéré.

Ce fut bien pis à Fez, lorsqu'Abd el Aziz se prit de goût pour les automobiles : personne ne devant voir le sultan, on faisait vider les quartiers où il passait; il fallait que tout le monde partît dans quelques heures, et, dans les champs, aux environs de la ville, pour le cacher aux regards, on élevait des murs entre lesquels il passait; or ces murs coupaient les chemins et interrompaient les communications.

Enfin on construisait un petit chemin de fer

Decauville, où du reste la locomotive ne circula jamais, mais c'est peut-être ce qui irrita le plus les musulmans.

Tout cela l'amusait tant qu'il en perdait littéralement la tête et qu'il négligeait complètement les réceptions et les cérémonies officielles. A l'Aïd-el-Kebir de 1903, il était tellement occupé de tous ces amusements qu'il arriva en retard, ce qui fit grand scandale.

Or l'Aïd-el-Kebir est la plus grande fête de l'année : ce jour-là toutes les familles musulmanes sacrifient un mouton; mais ce sacrifice ne doit être fait qu'après que le prince a fait le sien, et on considère que le sacrifice du prince a une importance capitale pour la prospérité du pays : si le présage qu'on en tire est bon, l'année sera bonne; dans le cas contraire, elle sera mauvaise. Le sultan égorge le mouton; puis aussitôt après on prend l'animal et on le porte en courant jusqu'à la grande mosquée; sur le chemin, on lui lance des pierres, on lui donne des coups de bâton; il est proprement, au sens exact du mot, un « bouc émissaire ». Arrivé à la mosquée, le cadi regarde dans quel état est le mouton : s'il est mort, l'année sera mauvaise; s'il est vivant, l'année s'annonce bonne; s'il a souffert beaucoup, s'il a versé beaucoup de sang, l'année sera excellente; vous avez là un bel exemple de la vertu expiatoire de la souffrance et du sang versé.

Eh bien, en 1903, le sultan était tellement occupé à ses amusements qu'il arriva une demi-heure en retard pour égorger le mouton. Toutes les familles musulmanes attendaient; ce fut un scandale; c'était un mauvais présage pour l'avenir.

Cela nous conduit à envisager les amusements d'Abd el Aziz sous un nouvel aspect, eu égard à la croyance populaire marocaine; car sans doute ces amusements par eux-mêmes constituaient aux yeux des musulmans de coupables et dangereuses innovations. Mais ces innovations, redoutables de toutes façons, étaient d'autant plus graves et d'autant plus blâmables que la personne royale y était mêlée. Or pour les Marocains, le sort de l'empire est lié à la conduite du prince : s'il sort de l'orthodoxie, le pays périclite.

Pour mieux comprendre cela, il nous faut caractériser la royauté marocaine : ce sera l'objet de notre prochaine leçon. Nous verrons que cette royauté a conservé un caractère magique, comme celui qu'elle a généralement chez les peuples primitifs : et cela nous expliquera comment les amusements d'Abd el Aziz, déjà sacrilèges s'il ne s'était agi que d'un simple particulier, revêtaient une gravité exceptionnelle de ce fait que c'était le souverain qui s'y livrait et pouvaient, croyait-on, attirer par là sur tout le peuple les pires calamités.

(*A suivre.*) EDMOND DOUTTÉ.

Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — *Promotions du 14 juillet.* — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Sont nommés dans la Légion d'honneur, officier : M. Descos, ministre plénipotentiaire à Belgrade; chevaliers : MM. André Mévil, publiciste; Pitelle, directeur des usines à gaz au Caire; Benjian-Boumediane, interprète algérien au consulat de Fez, et Bennacef, attaché au commissariat du gouvernement à Oujda.

MINISTÈRE DES COLONIES. — *Au grade d'officier* (au titre civil). MM. De Miribel, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine. Maurel (Emile), armateur à Bordeaux, chevalier du 3 février 1880 : a rendu des services signalés à la cause coloniale en contribuant puissamment au développement des relations commerciales entre la France et ses possessions d'outre-mer, notamment avec la côte occidentale d'Afrique. — *Au grade de chevalier* (au titre civil) : MM. Laffaille, faisant fonctions de sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des Colonies : Martineau, gouverneur de 2e classe des colonies, ancien député, ancien délégué au conseil supérieur des colonies; treize ans un mois de services; titres exceptionnels : services très distingués rendus en qualité de gouverneur de la côte des Somalis, de gouverneur de Mayotte, de commissaire général du gouvernement par intérim du Congo et de lieutenant-gouverneur du Gabon. Sully, président de la Cour d'appel de la Martinique. Proche, administrateur en chef des colonies. Poiret, administrateur en chef de 2e classe des colonies : dix ans huit mois de services, dont plus de dix ans aux colonies; titres exceptionnels : services très distingués rendus comme secrétaire général par intérim du Dahomey et membre de la mission de Brazza. Dolisie (Michel), administrateur de 1re classe des colonies; vingt-deux ans de services. Le Merle de Beaufond, administrateur de 2e classe des colonies; vingt-cinq ans onze mois de services. Escarpit, maire de Rufisque (Sénégal); titres exceptionnels : services très distingués rendus comme conseiller municipal et comme maire de Rufisque depuis 1891, comme membre, vice-président et président de la Chambre de commerce de Rufisque depuis 1892 et en qualité de conseiller général du Sénégal. Gigou-Papin, notaire, maire de Saïgon. Blanc, pharmacien à Hanoï. Auber, directeur de la santé à Saint-Denis (Réunion). Gallut, inspecteur des finances, directeur du contrôle financier en Indo-Chine.

Au grade d'officier (au titre militaire) : M. Hénaff, médecin principal des troupes coloniales. *Au grade de chevalier* (au titre militaire) : MM. Bougourd, inspecteur des colonies; Branct, surveillant principal des établissements pénitentiaires aux colonies; Contaut, médecin-major des troupes coloniales; Meniaud, adjoint à l'intendance des troupes coloniales; douze ans dix mois de services, huit campagnes : services distingués rendus comme secrétaire par intérim du gouvernement du Haut-Sénégal et Niger, et comme chargé de mission dans le territoire militaire du Niger et dans la Nigeria du Nord.

Nominations. — Est nommé procureur général, chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, M. Cougoul, procureur de la République, chef du service judiciaire du Congo, qui est remplacé par M. Gamon, conseiller à la Cour d'appel de Madagascar.

Chronique de l'Armée coloniale

La médaille du Maroc. — Le Parlement a fait subir quelques modifications au projet de loi relatif à la médaille commémorative du Maroc, tel que nous l'avons publié dans l'*Afrique française* de juin 1909, p. 231.

Le Parlement a étendu jusqu'au 1er janvier 1909 la période prévue pour les troupes de l'amalat d'Oujda, et jusqu'au 15 juin 1909 la période prévue pour les militaires embarqués pour Casablanca et pour les marins de la force navale et pour les garnisons de Bou-Anane et Bou-Denib. De plus il a accordé le bénéfice de la médaille aux militaires ayant fait partie de l'organisation et de la marche des transports pour les opérations de l'Extrême-Sud-Oranais du 6 mars 1908 au 15 juin 1909.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

VOYAGE A TRAVERS LE SAHARA. — Capitaine COLONNA DE LECA 169
SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE DU FOUTA DIALON. — PAUL GUÉBHARD 179
LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN : III. La Royauté marocaine. — EDMOND DOUTTÉ ... 185
LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE A LA RÉUNION (*suite*). — RENÉ FERRY. 189
Bibliographie 192

CARTE

Itinéraires de Bilma au Hoggar 171

VOYAGE
A TRAVERS LE SAHARA

PAR

LE CAPITAINE COLONNA DE LECA
de l'Infanterie Coloniale.

AVANT-PROPOS

CONSIDÉRATIONS SUR LE POSTE DE BILMA DE JUIN 1907 A JUIN 1908

Le 15 mai 1908, je reçus à Bilma l'ordre de quitter mon poste le 1er juin, pour me rendre à Zinder à l'effet d'être rapatrié, soit par la voie normale, soit par la voie d'In-Salah si je le désirais. Cet ordre dérangeait tous les projets que j'avais formés. Mais la liberté qui m'était laissée de traverser le Sahara corrigeait dans une large mesure ma déception.

Lorsqu'en mars 1907, je quittai le cercle de Dori où je venais de passer quinze mois, j'avais accueilli comme un témoignage de confiance l'offre qui me fut faite d'aller prendre le commandement du cercle de Bilma. Sans prendre d'engagements précis, je me promettais de rester dans ce poste éloigné aussi longtemps que cela paraîtrait nécessaire. Je n'ignorais pas qu'il s'y présentait de nombreuses difficultés. Les instructions que le colonel Cristofari me donna à Niamey ne me permettaient pas d'espérer que j'aurais à y accomplir une œuvre brillante. Le rapport très documenté que venait d'établir le commandant Gadel au sujet de l'occupation du Kaouar, ne me laissait que fort peu d'espoir de solutionner rapidement les questions les plus diverses qui se posaient. J'avais du moins le ferme dessein de leur consacrer tout ce que je possédais d'expérience et d'activité. Il était question, à Niamey, de la création d'une région nouvelle qui comporterait les cercles de Nguigmi et de Bilma. Le colonel estimait, cependant, que cette création était prématurée et comptait obtenir du commandant Mouret un acquiescement à des propositions qu'il comptait lui faire dès son arrivée à Niamey. Avant de partir de Nguigmi j'appris que ces propositions n'avaient pu aboutir et que la création de la région de Bilma était décidée au moins à titre provisoire.

Je venais de voir, à Gouré et à Nguigmi, les chameaux de ces postes. Je savais qu'à Bilma il y avait une trentaine d'animaux en piteux état. Je me rendais compte des difficultés inextricables dans lesquelles allait se débattre la nouvelle région.

N'ayant aucune action directe sur le Kanem et sur les cercles de Zinder et d'Agadès, le commandant Mouret allait se trouver à la tête d'une compagnie occupant une ligne de 800 kilomètres de longueur dans des pays très pauvres ou complètement déserts, sans aucune base de ravitaillement solide, sans aucun transport digne de ce nom.

Et à toutes ces difficultés s'en ajoutait une autre qui les rendait insolubles. Le désert appartenait aux Toubous. Des bandes petites ou grandes le traversaient, détruisaient les courriers, enlevaient les caravanes, imposaient la nécessité que des escortes fussent constamment en mouvement.

Si cette situation n'avait pu être résolue par la région de Zinder, disposant de trois compagnies de tirailleurs, d'une base de ravitaillement inépuisable (le Demagherim et le Damerghou), des chameaux innombrables Damerghou et Azbin),

on pouvait admettre que cela tenait surtout à un défaut d'organisation fort réparable.

Dans les circonstances nouvelles, il était à peu près évident que tous les efforts seraient stériles. Mais d'autre part, il pouvait ne pas être indifférent que cette situation lamentable fût parfaitement étudiée. Le gouvernement, une fois exactement renseigné, ne pouvait manquer de porter un remède à un si fâcheux état de choses. Ma tâche serait encore assez belle si je réussissais à éclairer les voies d'une action ultérieure.

Dans cet ordre d'idées, rien ne pouvait mieux terminer mon séjour qu'un voyage à travers le Hoggar et le Tidikelt, qui ont respectivement beaucoup de points communs avec le Tibesti et le Kaouar. Le seul inconvénient de ce voyage était d'être prématuré ; il ne me laissait pas le temps de consolider les maigres résultats que j'avais obtenus ; il ne me permettait pas de laisser à mon successeur une situation bien nette et bien assise.

Si, à mon arrivée à Bilma, j'avais eu la pénible certitude que mes prévisions les plus pessimistes étaient largement dépassées, si plus tard, en novembre 1907, je m'étais trouvé avec un effectif de 43 tirailleurs et sans un seul chameau dans un poste en construction, au milieu de populations malveillantes, entouré de toutes parts par le désert, je ne m'étais pourtant pas découragé.

En exigeant des indigènes du Kaouar qu'ils tinssent à ma disposition 30 chameaux, je pus assurer la protection des caravanes de l'Azbin venues à Bilma, faire des reconnaissances dans le Kaouar et sur les routes habituelles des rezzous, être avec 20 hommes constamment en mouvement, donner l'impression d'une certaine force et, en tout cas, d'une confiance absolue.

A la fin d'avril, la situation s'était largement améliorée. La région de Bilma avait été supprimée, le commandant Mouret avait dans sa main Zinder et l'Azbin en même temps que Bilma. Un convoi de ravitaillement venait de me parvenir. J'avais des bœufs et du mil pour faire manger mes hommes pendant de longs mois ; 35 bons chameaux avaient été achetés par moi à mes risques et périls. Mon effectif était porté à 57 hommes. J'avais institué un groupe monté. Fort de 30 hommes, il surveillait les routes du Kaouar au Tibesti. Le lieutenant Dromard me secondait avec un dévouement absolu et un enthousiasme ardent. J'avais sur le Fezzan des renseignements d'une réelle précision. Le fils du chef Toubou le plus important, Maï Chafami, m'avait rendu visite. Aucune caravane d'Azbin n'avait perdu un seul chameau. Deux cents Toubous avaient essuyé un lamentable échec à Agadem, quoique le lieutenant Dromard ne disposât que de 20 tirailleurs pour défendre un lourd convoi contre leurs entreprises.

En outre, il était admis que je recevrais prochainement 50 chameaux et je comptais que mon effectif serait porté à 70 tirailleurs. D'autre part, la section montée de la 3e compagnie allait être enfin constituée.

Libre de toute préoccupation du côté d'Agadem et du Borkou, j'allais pouvoir me consacrer entièrement à la sécurité des routes du Kaouar au Tibesti, au Fezzan et à l'Azbin.

Sans doute, la situation n'était pas parfaitement assurée et un orage pouvait toujours éclater, mais du moins je ne me trouvais plus dépourvu de tout moyen d'action et j'espérais en avoir bientôt de plus solides. Et à cet élément de confiance s'en ajoutait un autre ; les idées d'abandon de mon poste, toutes raisonnables qu'elles eussent pu paraître quelques mois auparavant n'avaient heureusement pas prévalu. La population du Kaouar ne me témoignait pas encore du dévouement ; elle manifestait du moins une certaine confiance. J'avais l'impression que non seulement les difficultés encore existantes seraient bientôt surmontées, mais que même j'obtiendrais des résultats inespérés.

Mon départ risquait de tout compromettre. Non seulement j'étais obligé de prendre une escorte qui réduisait pendant quelques temps le poste à l'impuissance, mais aussi le lieutenant Dromard allait se trouver seul, jusqu'à l'arrivée encore lointaine de mon remplaçant, à assumer une tâche à laquelle nous avions difficilement suffi ensemble.

Le premier inconvénient pouvait être réduit. J'avais reçu avis que je trouverais à Dibbela, le 8 juin, un détachement de la nouvelle section montée de la 3e compagnie. Je pouvais me trouver à la date indiquée en ce point, sans que mon escorte eût une absence de plus de quinze jours. Quelle que fût mon envie de rejoindre directement Agadès et quoique la faculté d'adopter cet itinéraire nouveau et intéressant m'eût été laissée, j'y renonçai pour plusieurs raisons :

1° Mon escorte eût dû être plus nombreuse, 30 hommes au lieu de 10 ;

2° Son absence eût dû être de longue durée, 40 jours au lieu de 15 ;

3° Les chameaux eussent été épuisés ; 900 kilomètres de désert absolu au lieu de 280 kilomètres, avec pâturages maigres mais certains ;

4° Une caravane importante du Fezzan, la seule qui fût parvenue à Bilma depuis de longues années, devait se rendre au Bornou et au Kanem. Il était prudent de l'escorter ;

5° J'avais ordre de me mettre en route le 1er juin et cet ordre me paraissait impératif. J'aurais eu à passer au moins deux mois complets en Azbin, sans rôle défini et sans utilité d'aucune sorte. En réalité j'ai quitté Agadès le 18 septembre ; il m'eût suffi de partir de Bilma le 1er septembre.

Quant au second ordre de difficultés, il ne dépendait pas de moi d'y remédier ; puisqu'il ne m'était pas possible de différer mon départ, je n'avais qu'à tâcher d'en atténuer les inconvénients et d'en accroître les heureux résultats.

En passant par Zinder, j'allais pouvoir visiter la nouvelle section méhariste créée à Nguigmi, donner toutes explications utiles à mon commandant de région sur les questions intéressant mon ancien poste, prendre ses ordres au sujet du long voyage que j'allais entreprendre, lui demander son concours pour l'achat ou la location des animaux indispensables.

Tout cela valait la peine de faire quelques centaines de kilomètres.

ITINÉRAIRES DE
BILMA et HOGGAR
par le Capitaine COLONNA DE LECA
de l'Infanterie Coloniale.
Echelle
0 50 100 Kil.
Fort Flatters
Amguid
Fort Polignac
Tassili des Azgueurs
Ghat
Djanet
Tingikoum
Admar
Mourzouk
Sebha
Chergui
Ghadoua
Guhaou
Gabroun
Medroussa
Tedjera
Meschrou
In Zan
Toummo
Bir Ahmar
Mabrous
Sobozen
Abo
Bardaï
TIBESTI
Utoma
Dada
Aguezi
Itchouma
Yegueba
Anay
Belakoulbou
Achenouma
Arnout
Chimmoudour
Emi Madama
Bilma
Dirki
Kafra
Achegour
Djado
Djaba
Chirfa
Sara
Uat
Arrouei
Orhida
Segedim
Arentiguin
Fossenet
Shefeden
Emi Douis
Zouar
Marmar
Yoo
Maro
Domar
Arguezi?
Fochimi?
Aragoua?
Zooukourra
Adjtedaoua
Etioukou
Tefraska
Qibbela
Bunissouei
Yegueloum
Souidama
Aragoua
Fazei
Tiguidalan
Midjgaten
Tegueret
Agramou
Fachi
Angangam?
Adziqua?
Tafidet?
Digguerc
Siltou
Bodélé
Egueï
Birfo
Agadem
Tintoumma
Firkachi
Bilaberin
Sountellan
Termet
Beduaram
Ngourti
Aouol Mol
Kouréï
Metimé
Ngigmi
Voudi
Myr
Bosso
Turban Guida
Zigueï
Mao
KANEM
Lac Tchad
Zinder
Tessaoua
Gouré
Damergou
Koutous
Boultoum
Taskeur
Sabankafi
Gangara
Olfeloua
Guidambado
Techiasco
Anouar
Tahoua
Tegama
Abellama
Tchoumballaga
Tadelaka
Falaise de Tiguidi
Agadès
In Gall
Nhianaran
Aderantaguei
Angaré
Aouderas
Beurkot
Tiguida Nteçoum
ASBIN
Taghmeurt
Assode
Aguelal
Iférouane
Ouraren
Goura
Anou Bellama
Isilek
In Azaoua
Assiou
Jedjert
Tarhahanut
Tamanrasset
Tadjenout
Tadent
Tadjenout
Tazerouk
Ideles
In Amdjel
HOGGAR
Tifedest
Amguid
Ighargharen
Tarz Outli
Tarhen
Anaï
Tarabin
Tarassaset
Oued Tarassaset
Falaise
Ghadames
Tripoli
Fezzan
Kano
NORTH-NIGERIA
Fort Lamy
BORNOU
Komadougou
Manga
Demagherim
Lagos
Tombouctou
Agadès
Zinder
Kano L. Tchad
Guarola
Ghadamès
Mourzouk
Amguid
Bilma
Algier
Tripoli

CHAPITRE PREMIER

DE BILMA A NGUIGMI

Je ne crois pas qu'il soit utile d'entrer dans de longues explications sur la route de Bilma à Zinder. C'est en quelque sorte une route intérieure qui n'a d'intérêt que pour les officiers, peu nombreux, appelés à s'occuper du poste de Bilma.

Le village de Bilma est le plus méridional du groupe d'oasis qui forme le Kaouar. A douze kilomètres se trouve au Sud un petit et maigre pâturage possédant quelques puisards; c'est le point de Midjigatem; quatre dunes, dont deux très hautes et d'accès difficile, coupent la route et la rendent assez pénible. C'est à Midjigatem que commence, à proprement parler, le voyage. Il se divise en un certain nombre de sections d'inégale longueur :

Midjigatem à Zoou-Baba ou Zoou-Kourra.	45 kilomètres.
Zoou-Kourra à Dibbela	84 —
Dibbela à Agadem	80 —
Agadem à Bedouaram	128 —
Bedouaram à Ngourti	50 —
Ngourti à Metimch	98 —
Metimch à Nguigmi	28 —
Total	513 kilomètres.
En ajoutant à ce total la distance de Bilma à Nidjigatem	12 —
On arrive au total général de	525 kilomètres.

§ Ier. — *De Bilma à Dibbela. — Les dunes.* — La distance de Midjigatem à Zoou-Kourra peut se franchir en une forte journée, mais on préfère généralement aller coucher à Zoou-Ganna ou Zoou-Karemi, à un peu plus des deux tiers de la route. Zoou-Ganna est, comme Midjigatem, un pauvre et maigre pâturage, possédant quelques puisards d'eau salée.

La route circule au milieu de hautes dunes de sable laissant à l'Est des masses de roches noires absolument arides; aucune trace de vie animale ou végétale n'en rompt la monotonie. Zoou-Baba est une fort belle oasis, bien pourvue d'eau et d'herbes diverses; elle n'est pas très étendue et est circonscrite à l'Est par un puissant massif de roches granitiques, de tous les autres côtés par de hautes dunes de sable.

La partie de la route de beaucoup la plus difficile est celle qui sépare Zoou-Baba de Dibbela; elle traverse l'Adjtedaoua, (beaucoup de dunes en haoussa), laisse à l'Est le rocher de Etioukoy Nord, va longer celui d'Etioukoy Sud et se dirige sur Dibbela par Gueisguera et Téfraska. L'Adjtedaoua est, comme son nom l'indique, une région extrêmement difficile. Les dunes mouvantes se suivent sans interruption, formant quelquefois des bourrelets d'une centaine de pieds de hauteur. Seuls des guides expérimentés savent trouver un chemin au milieu de ce dédale et savent éviter les passages inabordables.

De Zoou-Baba à Etioukoy Sud, j'ai compté plus de cent dunes très nettement accusées, et dans ce chiffre n'interviennent pas les dunes désormais fixées, à sommets arrondis, ni celles qu'il est possible de contourner. Au point de vue de la fatigue des chameaux, les indigènes estiment à trois journées de marche le franchissement de l'Adjtedaoua qui se développe sur environ 40 kilomètres. D'Etioukoy Sud à Dibbela la route est beaucoup moins difficile; les dunes sont de plus en plus espacées et discontinues. Lorsqu'en juin 1907, j'eus à franchir cette région, j'éprouvai de grosses difficultés; j'avais de nombreux chameaux maigres et beaucoup ne purent arriver à franchir les dunes de l'Adjtedaoua. En 1908, de larges plaques d'herbe verte et tendre interrompaient la monotonie de ce triste pays. J'avais des chameaux en excellent état; je n'éprouvai aucun embarras. Ces plaques d'herbe verte étaient groupées en trois régions distantes de 20 kilomètres environ; elles formaient tout naturellement des positions de halte pour la journée et la soirée. Aux mois de février et mars, je les avais trouvées en pleine poussée; c'est surtout grâce à elles que les convois de bœufs avaient pu arriver dans d'excellentes conditions à Bilma en janvier et mars. Elles constituaient alors des pâturages de tout premier ordre. Au mois de juin elles commençaient à se flétrir sous l'action des rayons du soleil; elles fournissaient cependant encore des pâturages passables.

Ces herbes momentanées (acheb des Arabes) sont très abondantes dans les régions sablonneuses, pourvu qu'il y ait eu quelques pluies d'été ou d'automne; les terrains balayés par les vents en sont dépourvus; par contre, elles garnissent les fonds des vallons et longent le pied des dunes du côté abrité.

Les sauterelles sont attirées par les poussées d'acheb et détruisent non seulement les plantes, mais aussi leurs précieuses graines; quelques-unes échappent cependant et leur résistance aux actions combinées de la chaleur et de la sécheresse est incroyable. Une pluie automnale suffit à tapisser de verdure des régions où aucune plante n'est apparue depuis plus de dix ans.

§ II. — *La section montée de la 3e compagnie.* — En arrivant à Dibbela, le 8 juin au matin, je rencontrai le lieutenant Roucaud avec un détachement de sa section. Les chameaux avaient été achetés récemment à Zinder par le commandant; ils étaient fort beaux, solidement charpentés, à bosse bien accusée et à cuisses bien remplies. Leur aptitude à un service de longue haleine était parfaite.

Les tirailleurs étaient en général assez bien dressés; le jeune officier qui les commandait avait rapidement obtenu des résultats très satisfaisants et se rendait parfaitement compte des questions qui demandaient toute sa sollicitude. Le matériel lui causait malheureusement des soucis; les selles étaient très imparfaites et quelques animaux commençaient à se blesser. Il n'y avait pas évidemment de blessures graves; tous les soirs l'inspection des bêtes était soigneusement passée et la moindre écorchure comme la moindre tumeur vérifiée. Les hommes, rendus responsables, étaient tenus de faire leurs étapes à pied jusqu'à complète guérison de leur monture.

Mais ce sont là des palliatifs; la question du harnachement a une importance capitale; si attentif et soigneux que soit le tirailleur, une mauvaise selle blessera toujours son chameau; se voyant punir, il risque fort de se décourager et de prendre en haine son animal. Du reste la marche à pied peut s'employer sans gros inconvénient pour de petites étapes. Dans les longues marches, et ce sont celles qui causent le plus de blessures, on ne saurait l'imposer. Dans des opérations militaires elle doit être souvent proscrite. Un bon harnachement permet d'éviter toutes les punitions injustes, de monter les hommes pendant la plus grande partie de la marche, de ménager leur force de résistance et de les conserver toujours aptes à la surveillance des pâturages, au service des patrouilles, aux travaux de l'abreuvoir, etc.; l'homme s'attache ainsi à son animal, le ménage volontiers, a pour lui des soins constants et attentifs. Le lieutenant Roucaud se rendait parfaitement compte de l'importance de cette question du harnachement; je souhaite qu'il ait depuis pu la résoudre suivant son désir.

Une autre imperfection de ce groupe consistait dans l'absence de tout auxiliaire connaissant le pays. Une section montée sans auxiliaires ne voit pas le pays qu'elle parcourt; elle ne peut pas s'éclairer.

§ III. — *De Dibbela à Agadem. Le reg.* — Le pâturage de Dibbela était comme d'habitude médiocre, toutefois les dunes situées au Sud de l'oasis étaient encore garnies d'acheb et les animaux pouvaient sinon se rassasier du moins apaiser leur faim.

Jusqu'aux rochers de Tchigrim, située à deux heures de marche au Sud, on trouvait quelques herbages. Puis commence le reg monotone; ici plus de traces d'acheb; de place en place des souches mortes de hâd indiquent que ce pays n'a pas toujours été aussi désolé; des sauterelles desséchées y sont encore accrochées quelquefois; aucune plante, ni aucune bête vivante. A une trentaine de kilomètres au nord d'Agadem commencent à apparaître des touffes de drinn sec ou de hâd non encore complètement mort. Les chameaux se précipitent sur cette précieuse plante, qu'ils préfèrent généralement à toute autre. Les vents d'Est accumulent au pied de ces buissons de petits tas de sable.

C'est dans cette région que le lieutenant Dromard fut attaqué en janvier et c'est en utilisant ces petits tas de sable que les Toubous sont arrivés si près de sa petite troupe, qu'il n'a pu se dégager de leur étreinte que par une charge à la baïonnette aussi heureuse que désespérée.

Jusqu'à Agadem le pâturage est à peu près continu, mais nous sommes loin des riches herbages dont parlent les premiers voyageurs. Ce n'est qu'un pâturage maigre, dispersé, où quelques pieds de hâd encore verts sont perdus au milieu de souches desséchées ou définitivement mortes.

Nulle part on n'a mieux l'impression des progrès lents mais sûrs du désert. La steppe recule constamment vers le Sud et il est probable que seules les régions annuellement arrosées par les pluies d'hivernage échapperont à l'invasion des sables.

§ IV. — *L'oasis d'Agadem.* — L'oasis d'Agadem est appelée à jouer un rôle important. Située au pied d'une montagne abrupte et élevée qui la domine à l'Est, entourée de tous les autres côtés par la steppe sablonneuse, possédant une eau légèrement natronée, excellente pour les chameaux, placée sur la route du Borkou à l'Azbin, elle a été autrefois habitée et pourrait le redevenir, mais l'insécurité est telle que seuls quelques chasseurs toubous en quête de mauvais coups la fréquentent maintenant.

Ce point privilégié, entouré de pâturages excellents, quoique un peu dispersés, qui devrait être un centre de commerce, d'élevage et de cultures, est interdit aux honnêtes gens. Nachtigal parle des précautions infinies que prenaient ses compagnons de route avant de s'y aventurer. Des exemples récents montrent qu'elles n'étaient pas inutiles : plusieurs courriers y ont été assassinés. Deux rencontres de rezzous et de troupes s'y sont produites en quatorze mois. C'est en quelque sorte un point de passage obligé pour les rezzous comme pour les caravanes.

Devenant le centre de rayonnement d'un groupe monté bien outillé, ce point peut atteindre un réel développement.

Tant qu'il ne sera pas interdit aux rezzous, la sécurité des routes sera un vain mot.

§ V. — *La Tintouma. La steppe herbue.* — D'Agadem à Beduaram s'étend la grande steppe de la Tintouma.

Cette région mérite une mention spéciale. C'est une immense plaine ondulée et sablonneuse, monotone et triste. De larges ondulations orientées Est-Ouest dans la partie septentrionale, Nord-Sud dans la partie méridionale, sans direction précise dans la partie centrale, lui donnent l'aspect d'une immense mer houleuse qui se serait subitement figée. C'est bien la continuation du reg que nous avons traversé entre Dibbela et Agadem et même de la redoutable Adjtedaoua. Mais ici nous sommes visiblement sur la limite du désert. Les dunes mouvantes manquent complètement; la végétation est sans doute très pauvre, mais elle ne présente pas de sérieuses solutions de continuité. Aucun arbre ne peut y lutter contre les vents d'Est, qui atteignent, à certaines époques, une violence et une permanence dangereuses. Mais le hâd réussit à résister à tous les agents de destruction; il est rare qu'une année se passe sans que quelque pluie ne vienne donner à cette plante précieuse la faible quantité d'humidité qui lui est indispensable; et même les étés où les vents du Sud n'amènent pas la pluie, ils sont suffisamment humides pour que le hâd reverdisse.

Il y a une analogie frappante entre la Tintouma et les plaines qu'on rencontre de Hassi-Djemel à Ouargla et qu'on considère comme la zone d'épandage de l'oued Mya. S'il était vrai, comme le croit le lieutenant Freydenberg, que la Tintouma soit elle-même la zone d'épandage d'un ancien fleuve

disparu, la similitude serait absolue. Mais je ne saurais assurer que cette hypothèse réponde à la réalité des choses. Je suis même porté à croire qu'elle est erronée; la Tintouma ne se présente pas, en effet, comme une plaine basse, plus ou moins ensablée, mais comme un plateau ondulé, beaucoup plus haut qu'Agadem et que Beduaram et tombant assez brusquement sur la dépression jalonnée par les points d'eau de Termett, de Beduaram et de Firkachi. Des reconnaissances ultérieures permettront sans doute de mieux décider.

La végétation devient de plus en plus dense ou plutôt de moins en moins dispersée quand on s'avance vers le Sud. J'ai dit plus haut que les ondulations de la portion la plus méridionale de la Tintouma sont orientées sensiblement Nord-Sud. Il en résulte que les fonds sont abrités contre les vents d'Est; ils forment des couloirs tapissés de plantes fourragères variées et abondantes et les arbres y font leur apparition.

En 1900 et 1902, lorsque les Touareg de l'Aïr, sur un appel du mahdi de Koufra, envoyèrent de nombreux guerriers au Kanem, les Kel-Gress établirent d'importants campements au Nord-Ouest de Beduaram et y gardèrent de nombreux troupeaux. Les riches pâturages de Bilaberin sont connus de tous ceux qui ont parcouru ces pays.

En février 1908, ayant été surpris par une tempête qui dura huit jours, je fus rejeté très à l'Ouest de l'itinéraire habituel d'Agadem à Beduaram, et je fus ainsi amené à reconnaître un grand nombre de pâturages de tout premier ordre et les anciens campements des Kel-Gress. Dès lors, mon guide se reconnut et je pus atteindre Beduaram sans avoir eu à déplorer d'accidents.

Les observations qui précèdent sur Agadem et sur la Tintouma permettent de se rendre compte que ce pays, s'il était soustrait à l'action des pillards toubous, serait rapidement habité. Il faut atteindre vers le Nord les pays des Chambas pour trouver des conditions aussi favorables à l'élève du chameau. Actuellement, les Toubous ralliés à notre cause ne peuvent pas s'éloigner des rives du lac Tchad et leurs animaux dépérissent sous l'influence du paludisme. Petit à petit, ils renoncent à la vie nomade pour devenir pâtres, vachers ou agriculteurs; ils traversent une crise de transformation qui met en danger jusqu'à leur existence, car ils réussissent généralement mal dans le travail agricole, auquel les générations antérieures ne les ont nullement adaptés. Et cela augmente les difficultés politiques que nous rencontrons chez les Toubous encore dissidents. Ceux-ci constatent que leurs anciens frères qui ont accepté la domination française sont voués à la misère ou réduits aux travaux de la terre, qui jusqu'ici étaient réservés aux sédentaires et aux esclaves.

Ils éprouvent pour nous une aversion fort compréhensible. Tout autre serait leur état d'âme s'ils voyaient leurs anciens frères prospérer sous notre direction.

§ VI. — *De Beduaram à Nguigmi. La steppe épineuse.* — A Beduaram, nous arrivons dans les pays soudaniens.

Le sol reçoit suffisamment de pluies pour que les grandes chaleurs et les longues sécheresses ne puissent plus le déliter à de grandes profondeurs; les terres sont fixées par une infinité de racines de plantes ligneuses ou herbacées. Les arbres ne sont plus absolument localisés dans les bas-fonds, mais se répandent sur les flancs des mamelons et arrivent à vivre même sur les points culminants des plateaux. Certes, nous ne sommes pas encore dans les forêts ininterrompues d'arbres épineux qui couvrent la plus grande partie du Soudan. La nature n'admet guère de lignes nettes de démarcation entre le désert et la steppe herbue, entre la steppe herbue et la forêt. Mais la transition est parfaitement affirmée, et si la région comprise entre Beduaram et Ngourti est beaucoup moins boisée que celle qui s'étend entre Ngourti et le Tchad, l'unité n'est pas rompue.

Partout, nous nous trouvons sur un plateau irrégulier percé de nombreuses alvéoles allongées ou circulaires, au fond desquelles les eaux d'hivernage se réunissent en quantités fort appréciables et favorisent la végétation arborescente.

On est admis à distinguer deux régions différentes, suivant qu'on est au Nord ou au Sud d'Aoul-Moll. Les cuvettes situées entre ce point et Beduaram sont généralement orientées Nord-Sud et paraissent se prolonger l'une l'autre, encore qu'on puisse distinguer des seuils de séparation. Au Sud d'Aoul-Moll, les cuvettes sont beaucoup moins marquées; le plateau est à peine bosselé et il semble que l'orientation des thalwegs soit plutôt Ouest-Est. Entre Koufeï et Nguigmi, cette disposition est même nettement accusée.

A mon passage, le puits de Beduaram était peu abondant, celui de Ngourti était en mauvais état. Des puisatiers travaillaient à Aoul-Moll et comptaient arriver prochainement à la nappe liquide. A Koufeï, on trouvait de l'eau trouble et désagréable au goût, mais abondante. Metimeh avait été abandonné par les campements toubous, venus se réfugier sous la protection immédiate du poste de Nguigmi. L'eau y était excellente un an avant, lorsque je me rendais à Bilma. L'abandon des campements a eu pour conséquence le mauvais entretien des puits.

La mauvaise qualité des eaux qu'on rencontre au Sud de Beduaram me fait penser qu'il y aura toujours des inconvénients à garder dans cette région des chameaux, surtout en été. Cet animal ne boit bien que lorsqu'il se trouve en présence d'eaux parfaitement limpides et légèrement salées ou, mieux, natronées.

§ VII. — *Remarques sur le rôle de la section montée de Nguigmi.* — Le commandant Mouret avait l'intention de faire creuser un puits à Bilaberi; tout porte à croire que l'eau y sera bonne et ce serait alors un centre de nomadisation remarquable par l'abondance, par la variété comme par la qualité des plantes fourragères. Cela lui constituerait des titres sérieux à rivaliser avec Agadem, dont les eaux sont incomparables, mais dont les pâturages sont maigres et dispersés, encore qu'ils soient de très bonne qualité.

Au reste, rien ne serait plus ruineux pour un troupeau de chameaux que de lui affecter un seul abreuvoir.

La région comprise entre Beduaram et Metimeh a le défaut d'être légèrement paludéenne de juillet à novembre. A ce moment, il faudra s'en éloigner le plus possible et s'établir vers Agadem. De décembre à mars, rien ne s'oppose à ce que les chameaux pâturent entre Metimeh et Aoul-Moll ; même la qualité des eaux est à cette époque secondaire. D'avril à juillet, Bilaberi réunira le maximum d'avantages.

La grosse question est que la recherche des pâturages familiarise les hommes et les cadres avec les pays qu'ils ont à couvrir contre les incursions des brigands, augmente la sécurité et la confiance des tribus soumises, maintienne les chameaux dans un état de santé parfaite.

Une section bien organisée, bien outillée, bien renseignée, possédant des animaux de choix et bien entretenus, est toujours capable de poursuivre un rezzou et de l'atteindre, même s'il a une forte avance sur elle. Une patrouille bien montée peut atteindre en un jour un point situé à plus de 100 kilomètres et un courrier rapide peut parcourir la même distance et même davantage.

Et d'autre part, un rezzou n'est fructueux qu'à la condition de tomber sur des troupeaux nombreux et sans défense; il lui faut donc pouvoir s'éclairer, se renseigner et agir ensuite en toute liberté. Il lui faut en outre, une fois les chameaux enlevés, les ramener dans des conditions particulières. Il franchira d'abord une longue distance de 200, 300 kilomètres à vive allure, de manière à gagner le large, à ne plus se trouver exposé aux coups des campements razziés, mais ensuite il lui faudra courir au point d'eau, au pâturage, abreuver les animaux, les laisser manger, sinon les pertes seraient énormes; elles porteraient surtout sur les animaux volés qu'on a pris jeunes ou vieux, gras ou maigres, sans distinction. Elles atteindraient aussi les propres montures des pillards qui, si robustes soient-elles, ont soutenu déjà un long effort.

Ainsi, un rezzou qui s'engagerait dans un pays surveillé par une bonne section montée aura fort peu de chances d'échapper à ses coups; il n'en aura pour ainsi dire aucune de rapporter un butin important, utilisable.

Par contre, une section dont les animaux sont maigres, épuisés, n'est en aucun cas dangereuse pour un rezzou qui ne comprend jamais que des animaux de choix. Elle perd toute valeur offensive et on peut la narguer sans danger, pourvu qu'on s'en tienne à une portée de fusil.

La position des pâturages est en quelque sorte indifférente dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres. L'état d'entretien des chameaux a une importance primordiale.

CHAPITRE II

DE NGUIGMI A ZINDER

J'avais rencontré à Beduaram le capitaine d'Adhémar qui amenait le dernier échelon de la section montée de sa compagnie, et qui venait de reconnaître les environs de Bilaberi. Il m'apprit que des propositions avaient été faites par le commandant de région pour que son rapatriement prochain eût lieu à travers le Sahara et que, suivant toutes probabilités, nous ferions route ensemble.

Lorsque, quelques années auparavant, nous étions dans le territoire militaire du Chari, dans les postes de Lahmeur et de Moito, nous avions quelque droit d'escompter une collaboration du côté du Ouadaï. Rien ne pouvait nous faire supposer que j'irais me mesurer avec les difficultés des pays pahouins et issoghos tandis qu'il reconnaîtrait les marais du Toubouri, mais que des incidents de carrière nous réuniraient sur les routes du Sahara. La vie coloniale présente de ces imprévus et souvent le hasard arrange mieux les choses que toutes les combinaisons des hommes. Nous nous dirigeâmes ensemble sur Nguigmi. Le lieutenant Fillaudeau, que j'avais rencontré à Agadem, occupé à reconnaître les ressources de cette région, nous accompagnait.

Je ne restai que peu de temps à Nguigmi ; je voulais profiter d'une caravane qui venait d'apporter un gros convoi de ravitaillement pour le territoire militaire du Tchad et qui allait rentrer à Zinder. C'est ainsi que je visitai les nouveaux territoires que la mission Tilho venait d'étudier et d'aborner de concert avec la mission anglaise du major Oshee.

Une année avant, j'avais dû, pour me rendre de Gouré à Nguigmi, traverser la région de Chirmaleck et de Myr; il m'en restait un souvenir de lamentable tristesse. Que le désert soit inhabité, c'est surtout la faute des éléments, mais que des pays fertiles, couverts de végétation, soient livrés aux animaux sauvages, cela montre assez quelle brute sinistre reste l'homme lorsqu'il n'a aucun idéal et ne subit aucune contrainte; car le désert de Myr n'a d'autre cause que l'insécurité qui a régné depuis des siècles dans ces pays anarchiques, que la chasse aux esclaves organisée avec cruauté par les bandes de pillards, pour la satisfaction des intérêts des marchands ; et souvent des tyranneaux en mal de luxe et de vanité favorisaient cet odieux trafic !

Cette fois je traversai un pays habité ; les chefs indigènes les moins intéressants avaient compris que leurs anciennes prérogatives avaient désormais des bornes et qu'une autorité bienveillante mais ferme pouvait les y maintenir. Il y avait encore quelques actes de brutalité et d'injustice, mais les victimes savaient la route du nouveau poste de Turban-Guida et une sanction intervenait aussitôt.

Ce fut pour moi un véritable plaisir de traverser cette région de la Komadougou, où les bienfaits de notre occupation prenaient un relief incomparable, par opposition à ce que j'avais vu un an auparavant dans la région de Myr. Entre la Komadougou et Gouré, le pays Manga n'a pas la même apparence de prospérité.

Dans la steppe ondulée, interrompue de place en place par des cuvettes fermées, on rencontre de bien pauvres campements. Quelques familles exploitent les dépôts salins des fonds marécageux et obtiennent un mélange de soude et de magnésie qui se vend à Kano, sous le nom de sel de Manga, à un prix peu élevé, mais néanmoins rémunérateur. Les indigènes de la Komadougou ajoutent ainsi aux produits de leur culture les bénéfices de leur industrie.

Il n'est pas à prévoir que cette industrie acquière prochainement un développement considérable. Il semble, au contraire, que le jour où les routes du Kaouar seront sûres, le sel du Manga ne trouvera plus d'acheteurs. Il n'est maintenant écoulé sur le marché de Kano qu'en raison de la rareté et du prix élevé du sel de Bilma, et ce sont là des conditions accidentelles que nous devons faire disparaître.

L'avenir du Manga me semble être plutôt dans l'élevage que dans l'industrie. De nombreux Foulbés y ont des troupeaux de bœufs et semblent y prospérer.

CHAPITRE III

DE ZINDER A AGADÈS

§ Ier. — *Séjour à Zinder.* — Au moment où j'arrivai à Zinder, la saison des pluies commençait à s'établir. J'y fis un séjour d'une dizaine de jours.

Le commandant Mouret, qui était venu à ma rencontre, m'offrit la plus gracieuse et la plus large hospitalité, se mit entièrement à ma disposition pour me faire fabriquer tout ce dont j'allais avoir besoin, pour me procurer les animaux indispensables et le personnel affecté à leurs soins, pour me faire toucher enfin les avances qui m'étaient nécessaires. C'est à son obligeance surtout que je dois de n'avoir pas eu à résoudre de difficultés matérielles, d'avoir réalisé des conditions si parfaites que mon long voyage me laisse l'impression de la plus agréable promenade.

Le commandant Mouret devait quitter Zinder le 1er août, exécuter une longue tournée en Azbin, étudier les résultats obtenus dans ce cercle, procéder à certaines mesures d'ordre politique, puis accompagner à Bilma la grande caravane d'octobre, en assurer la protection et enfin rentrer à Zinder par Nguigmi. C'est en sa compagnie que je me rendis à Agadès et que je visitai une grande partie de l'Azbin, en attendant l'exécution d'une jonction avec les troupes algériennes.

Au départ de Zinder, deux solutions se présentaient pour cette jonction :

1° Arrivant à Agadès le 15 août, nous pouvions en repartir quelques jours après, nous porter au-devant du détachement algérien que nous rencontrerions sur les confins du territoire militaire du Niger, réaliser ainsi un simple contact dont le capitaine d'Adhémar et moi profiterions pour gagner le Hoggar;

2° Nous pouvions aussi revenir à Agadès avec le détachement algérien, donner à la jonction le caractère d'une fusion momentanée de nos fractions méharistes algériennes et soudanaises.

C'est à cette solution que le commandant Mouret donnait la préférence. Elle retardait d'un mois à peu près notre mise en route, mais elle présentait de nombreux avantages.

§ II. — *La Sansanné d'Agadès.* — Tous les Touareg de l'Azbin, avant d'entreprendre leurs grandes caravanes vers Bilma, se réunissent à Agadès. Les Kel-Gress du cercle de Tahoua et même une fraction importante des Oulliminden envoient de nombreux délégués à cette cour de justice annuelle qui s'appelle la « Sansanné » et où les griefs de tribu à tribu sont portés devant les assises de toute la confédération.

Si la fusion projetée pouvait se réaliser, si le détachement algérien pouvait venir à Agadès, les Touareg du Damerghou, de l'Azbin, de Tahoua allaient donc voir, le jour de la Sansanné, les sections montées de l'Azaouad, d'Agadès et du Hoggar manœuvrer ensemble, participer aux mêmes jeux, fraterniser ; et comme ce jour de la Sansanné les rivalités des tribus ne se manifestent que par une heureuse émulation dans les jeux de vitesse ou d'adresse, à cheval ou à méhari, la fraternisation de nos troupes pouvait s'étendre facilement à tous les éléments de la population : civils et militaires, Français et indigènes, protecteurs et protégés. Par un heureux concours de circonstances, la solution qui a prévalu a permis de réaliser tous ces avantages.

§ III. — *Le Tegama. Aspect du pays.* — Quand on regarde une carte géographique, on observe que Zinder et Nguigmi, Agadès et Agadem, Kérouane et Dirki se trouvent à peu près sur les mêmes parallèles. A première vue on s'imaginerait donc que les pays compris entre Nguigmi et Dirki d'un côté, entre Zinder et Kérouane d'autre part ne doivent pas présenter de très grandes différences. Que le massif montagneux de l'Azbin doive exercer une certaine influence sur l'aspect du pays, cela paraît très naturel; mais il semblerait que si le pays compris entre Agadès et Kérouane peut différer beaucoup du pays compris entre Agadem et Dirki, le Tegama et la Tintouma doivent du moins se ressembler.

Dans cette conception il y a une part de vérité, mais il y a aussi une part d'erreur, et c'est peut-être celle-ci qui l'emporte.

Le Tegama est une région de pâturages dépourvue de villages permanents. Compris entre le Damerghou et l'Azbin, il prolonge le Damerghou beaucoup plus qu'il ne le limite et la ligne qui l'en sépare est purement arbitraire. On admet qu'il commence au marigot de l'Anouar et qu'il se poursuit jusqu'à la falaise de Tigguidi, à une forte journée de marche d'Agadès. Il se présente ainsi sous la forme d'une plaine inclinée du Nord vers le Sud, se raccordant aux ondulations du Damerghou sur une ligne mal définie et s'arrêtant brusquement, au-dessus de la plaine d'Agadès, par une fracture nette d'un relief moyen de 50 mètres de hauteur.

Cette plaine du Tegama, si uniforme et si régulière par sa structure, est un peu plus variée quant à ses productions végétales. Le point d'eau de Tchoum-Ballaga, situé sur le parallèle de Beduaram, ne marque pas ici le passage de la forêt à la steppe, des arbres épineux au hâd. Il présente cependant un certain intérêt, car il marque le point de soudure de la forêt verdoyante et continue à la forêt maigre et irrégulière.

En allant de Anouar à Tchoum-Ballaga, nous avons trouvé une végétation riche et variée où les épineux sont rares et comme perdus au milieu des autres espèces. Plus loin nous avons vu les épineux prendre de plus en plus l'avantage numérique, puis enfin ils se sont substitués presque entièrement à toutes les autres familles de la forêt. Mais toujours sous les arbres nous avons constaté la présence des fins gazons, d'herbes tendres et savoureuses, de graminées très nutritives ou de fourrages délicats.

A partir de Tchoum-Ballaga, nous voyons les épineux eux-mêmes résister à grand'peine aux agents climatériques; leurs troncs sont toujours moins puissants et moins réguliers, leurs feuilles sont toujours plus étroites et plus épaisses, plus brunes et plus résistantes; les épines sont toujours plus nombreuses, plus longues et plus dures. En même temps les arbres desséchés augmentent en nombre; puis apparaissent les souches mortes qu'aucune plante vivante n'a remplacée; mais de place en place, dans le petit fond de vallon, sur les bords d'une mare minuscule, des arbres petits, maigres, tordus, noueux, hérissés d'épines acérées, ont encore réussi à subsister; si le désert l'emporte, la lutte n'est cependant pas abandonnée. Les pluies d'hivernage donnent aux arbres naissants une sève abondante et vigoureuse, aux arbres mourants un regain d'activité et de force, et la victoire paraît incertaine. Une année pluvieuse marque une recrudescence de la vie végétale, une année sèche enregistre la mort d'un grand nombre d'individus mal venus.

Par les chaudes journées de mai, les vents brûlants de l'Est paraissent achever leur œuvre de destruction; en août ils semblent réduits à l'impuissance. Si les arbres semblent leur résister, les herbes semblent en triompher.

Sauf en quelques points, où des affleurements rocheux viennent mettre leur note de nudité misérable, les fourrages abondants et variés, fins et savoureux, tapissent encore tous les fonds de vallons, toutes les ondulations basses.

Sans doute il serait exagéré de prétendre que la flore soudanienne gagne sur le désert. Il est malheureusement trop certain que c'est le contraire qui est vrai. Mais tandis que dans la Tintouma nous avons vu le hâd, d'une si grande vitalité, d'une si merveilleuse sobriété, subsister seul dans un pays mort et reculer même à peu près constamment vers le Sud, nous voyons dans le Tegama les herbes et les arbres soutenir une lutte acharnée et profiter de toutes les circonstances favorables pour regagner du terrain.

Il ne faut pas oublier que nous sommes à l'époque la plus humide de l'année, à la saison des pluies et que dans quelques mois toutes les herbes auront disparu. Mais du moins les arbres resteront et même alors la Tegama ressemblera à une grande partie du Soudan.

Chose curieuse, on n'a l'impression de désert qu'en arrivant au-dessus de la falaise de Tigguidi et en voyant à ses pieds la plaine d'Agadès. Plate et nue, elle apparaît brusquement comme un champ de mort. Des arbres fossiles de grandes dimensions perdus au pied de la falaise, viennent encore ajouter à cette lugubre sensation; ils montrent que dans ces solitudes ont coulé autrefois des rivières permanentes donnant la vie non seulement à une flore semblable à celle qui recouvre actuellement le Soudan, mais aussi aux géants de la grande forêt. Et maintenant rien ne subsiste.

Cette plaine d'Agadès nous réservait encore une autre surprise. Jusque-là nous avions eu quelques tornades, mais le modelé du sol assurait encore un certain écoulement des eaux; nous n'avions pas eu de difficultés sérieuses. Les journées du 14 et 15 août, nous avons manqué perdre une partie de nos animaux; c'est à grand'peine que nous avons réussi après mille détours et mille tentatives, à franchir une série de marécages créés par les dernières pluies. Dans ce terrain plat, nivelé sans écoulement, les eaux détrempent le sol et donnent naissance à de dangereuses fondrières. La roche granitique et imperméable est toute proche; la terre qui la recouvre est rapidement saturée d'humidité; elle s'imbibe alors comme une éponge et ne présente plus de résistance sous les pieds des chameaux qui enfoncent jusqu'au ventre, glissent, tombent et ne peuvent plus se relever. Il faut les encourager, les soutenir, les aider, et lorsqu'une fondrière est traversée, on en trouve bientôt une autre. Toutes ne sont pas heureusement aussi étendues et aussi difficiles; quelques-unes peuvent être contournées. Ce sont, en somme, des poches, de boue dans un sol très peu perméable.

Dès la fin des pluies, l'évaporation assèche rapidement ces poches et un gazon très fin apparaît, que les animaux mangent avidement; mais il aura une vie très courte, car cette boue durcit vite, comprime et tue toute les racines.

En somme, ce terrain est très favorable à la végétation et on conçoit qu'il n'y ait pas d'opposition entre l'aspect désolé qu'il revêtait la veille et les dangers d'enlizement qu'il présentait le lendemain.

Au fur et à mesure qu'on se rapproche d'Agadès, le terrain se relève un peu et les eaux ont un certain écoulement; la végétation apparaît aussitôt; les arbres épineux et les fourrages sont abondants dès qu'on arrive aux environs d'Agadès, qui participe déjà du régime de l'Azbin. En somme, la bande de désert ne dépasse pas 15 kilomètres.

§ IV. — *Le Tegama. Son rôle économique.* — Je n'ai pas parlé de la distance qui sépare les points d'eau dans le Tegama, parce que la question ne s'est à aucun moment posée.

Au mois d'août, tout le plateau était arrosé, l'hivernage était établi et on avait plus à se préoccuper de chercher une piste en terrain sec qu'à se prémunir contre la soif.

Il n'en est pas toujours ainsi ; les mares du Tegama sont desséchées dès le mois de novembre, et jusqu'au mois d'août la question des abreuvoirs a un grand intérêt. Les puits permanents de Techiasco, Tadeleka, Tchoum-Ballaga et Abellama jalonnent la route de Gangara à Agadès et suffisent aux besoins. Les distances qui les séparent sont à peu près les suivantes :

Gangara à Techiasco	50	kilomètres.
Techiasko à Tadelaka	70	—
Tadelaka à Tchoumballaga	40	—
Tchoumballaga à Abellama	48	—
Abellama à Agadès	70	—

Des puits actuellement en construction réduiront encore les étapes. Il est admis en effet qu'une route présente des difficultés en été au moment des grandes chaleurs et des plus grandes sécheresses, dès qu'elle comporte des étapes de plus de 40 kilomètres. Lorsque ces étapes sont supérieures à 50 kilomètres, la marche des détachements d'infanterie comporte des risques considérables ou exige de coûteux transports d'eau.

En outre, il n'est pas indifférent que les sédentaires du Demagherim puissent se rendre en Azbin par leurs propres moyens et sans qu'il leur soit nécessaire de louer des chameaux aux nomades.

Des bœufs porteurs et des ânes peuvent assurer tous les transports, dès que les plus grandes étapes oscillent autour de 40 kilomètres. Ils éprouvent de grandes privations dès que ces étapes atteignent 50 kilomètres.

Lorsque le Tegama sera mieux aménagé, on peut espérer que des relations constantes uniront l'Abzin au Demagherim et que certains groupements s'établiront à demeure sur la route.

Dans un passé peu éloigné, le Tegama a été habité. Si maintenant les villages de Gangara et d'Agadès sont séparés par une zone inhabitée de 280 kilomètres, la raison doit en être cherchée dans l'insécurité qui a régné longtemps dans ces pays, beaucoup plus que dans des difficultés d'ordre naturel.

On sait que dans tout le Soudan les lieux habités forment des îlots séparés les uns des autres par de grandes zones incultes et privées d'eau, s'étendant quelquefois sur plusieurs jours de marche. Ces îlots ou cantons ont généralement une population très dense répartie entre de nombreux petits villages, et les hameaux se groupent autour d'un village important où réside le chef de canton et toute sa clientèle. Cette organisation était nécessaire lorsque aucune autorité ne pouvait maintenir dans l'ordre les petits chefs indigènes et lorsque les chefs de canton vivaient en état d'hostilité, à peu près constamment, les uns contre les autres.

Le groupement des populations faibles autour d'un centre de résistance entouré de toutes parts par des zones inhabitées et dépourvues d'eau avait pour effet de les mettre à l'abri des petits groupes de pillards et de rendre difficiles les mouvements des grandes bandes. Les chefs plus puissants trouvaient aussi des avantages à cette situation. Lorsqu'ils avaient effectué une razzia sur le canton voisin, ils revenaient rapidement chez eux et les produits du pillage étaient à l'abri de toute reprise.

Les pasteurs chameliers avaient intérêt à accroître encore les étendues inhabitées. Ayant à leur disposition de nombreux chameaux, ils pouvaient toujours les franchir et tomber à l'improviste sur les cantons de cultivateurs. Dès que la razzia était faite, ils rentraient à grande allure et échappaient ainsi à toute vengeance.

Depuis que nous sommes maîtres du Soudan et que l'ordre s'est établi, on observe une tendance chez les indigènes à se répandre dans tout le pays et à sortir des limites de leurs cantons. Il nous appartient de diriger ce mouvement en ouvrant des puits et en favorisant la création de petites colonies agricoles dans les régions où cela présente des avantages.

Le Tegama, sur la route de Zinder et de Kano à Agadès, doit être un pays privilégié à ce point de vue. Il serait important d'obtenir que le port du Soudan sur le désert soit Iférouane ou au moins Agadès plutôt que Zinder.

Actuellement, le prix du mil varie à Agadès de 10 à 50 centimes, suivant les époques : au commencement de l'hivernage, lorsque les Touareg remontent en Azbin avec leurs nombreux chameaux, il n'y a qu'une différence de quelques centimes entre les prix de Zinder et ceux d'Agadès. En mars, lorsque les chameaux sont dans le Sud, les prix à Agadès sont quintuples et même décuplés de ceux de Zinder.

N'est-il pas évident qu'un courant commercial s'établirait rapidement entre les Haoussas de Zinder et les Touareg de l'Azbin, si les premiers pouvaient transporter facilement et en toute saison les produits de leurs cultures jusqu'à Agadès? Dès lors on pourrait dire que la porte du Soudan est Agadès et qu'à partir de ce point on n'éprouve plus aucune difficulté pour se rendre dans le Damerghou ou dans tout autre pays noir.

Ainsi le Tegama doit servir de trait d'union entre l'Azbin et Zinder, au lieu de constituer un obstacle aux relations entre ces deux régions.

§ V. — *Agadès.* — Le 16 août au matin, nous arrivâmes à Agadès.

Nous venions de franchir quelques fondrières et de traverser des campements touareg, quand en avant de nous apparut, dans un ordre parfait, remarquablement tenue, brillante dans son uniforme clair, la section montée de l'Azbin. Le lieutenant Ronjat la présentait au commandant. Les méhara étaient fins, bien bosselés, le poil luisant, les cuisses bien pleines, légers et gracieux sous la selle targui. Le harnachement était en parfait état, excellent. Les hommes commandaient bien leur monture et paraissaient fiers de leurs progrès. Le lieutenant Dario, commandant le cercle, n'avait pu malheureusement quitter son poste. La veille, le Dr Chapeyrou était parti en

avant de nous pour lui donner ses soins. Une chute de chameau lui avait causé une foulure du bras très douloureuse et même grave ; il n'avait pu venir en personne nous présenter la belle troupe à l'organisation de laquelle il avait largement collaboré.

Une demi-heure après, nous passions à hauteur du village d'Agadès, et dans la plaine, en avant de nous, le poste pavoisé mettait une note claire sur le fond sombre des mimosas. A l'entrée du poste, le lieutenant Dario présentait lui-même la section à pied. Nous eûmes la satisfaction d'apprendre que le malheureux accident qui lui était survenu n'aurait sans doute d'autre inconvénient qu'une indisponibilité de deux à trois mois.

Le poste d'Agadès est bien construit. La préoccupation d'avoir l'eau dans l'enceinte a peut-être trop exclusivement prévalu et un déplacement de quelques centaines de mètres eût mis les constructions sur un fond de granit sec et salubre, en relief de quelques mètres sur le fond de la vallée, sans que les puits eussent été insuffisamment couverts par les feux du blokhaus.

Un peu en dehors du poste est construite une grande case destinée aux officiers de passage ; c'est là que nous devions passer quelques jours.

Pendant que le commandant prenait connaissance des questions qui, au cours de sa prochaine tournée, devaient retenir son attention, nous nous intéressions nous-mêmes aux mille renseignements que le lieutenant Dario nous donnait sur le pays soumis à son autorité.

(*A suivre.*)

Capitaine Colonna de Leca,
De l'Infanterie Coloniale.

L'ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE

DU FOUTA DIALON

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Les captifs.

Au dernier degré de la société se trouvait autrefois placée la classe des captifs, formée par les individus qui pour des causes diverses n'échappèrent pas à l'asservissement lors de la conquête musulmane ou qui furent par la suite, dans les guerres qui la suivirent et l'achevèrent, réduits en captivité. Les conquérants voisins tels qu'El Hadj Omar et Samory vendirent au Fouta contre du bétail une grande partie des prisonniers que la victoire avait mis entre leurs mains, et par ces divers apports se constitua la classe des captifs qui se trouvait divisée en deux catégories : Celle des captifs de case et celle des prisonniers de guerre.

Autrefois la condition des captifs de guerre était très dure, ils étaient l'objet d'une contrainte très sévère et étaient dans la dépendance absolue de leurs maîtres. La fuite leur était impossible, car le Fouta était un pays fermé dont toutes les routes, toutes les issues étaient gardées, aussi bien d'ailleurs pour éviter la fuite des captifs que pour obvier à l'exode des vassaux et à l'intrusion des étrangers. Les esclaves en fuite étaient arrêtés à peu de distance de leur point de départ et ramenés à leurs maîtres à qui la loi accordait des moyens de coercition pour les punir.

Pendant des jours et quelquefois des mois l'esclave fugitif demeurait aux fers, était frappé de cordes à tel point que beaucoup mouraient sans qu'aucune sanction fût prise contre leurs maîtres. Il était exigé un continuel et très dur travail des captifs qui ne possédaient pas le produit de leur effort et ne pouvaient en disposer par voie d'héritage. Un captif ne pouvait se marier sans l'autorisation de son maître, mais une des contraintes les plus dures exercées contre lui consistait dans l'instabilité de ses unions et de sa famille, car ses jeunes enfants lui étaient quelquefois enlevés pour être partagés dans les successions ou pour être vendus.

Les captifs vivaient séparés de leurs maîtres dans des villages spéciaux appelés roundés, sous la surveillance de chefs appelés satigués.

Le captif avait aussi son statut personnel, toujours plus ou moins livré à l'arbitraire, mais en principe réglé par des lois stables. Il devait son travail au maître, mais ce dernier lui devait de le nourrir pendant toute sa durée ; cette condition était presque *sine qua non*, il avait droit à deux jours de repos par semaine le jeudi et le vendredi, et pendant ces jours il pouvait à sa guise se reposer ou cultiver les champs que son maître lui donnait pour sa subsistance et celle de sa famille, après lui avoir fait des avances de semences. En temps de disette le maître était obligé de subvenir sur ses réserves aux besoins de son serviteur.

Les captifs de case, sorte d'affranchis, n'étaient pas astreints au même régime, jouissaient d'une liberté presque complète et remplissaient les fonctions d'hommes de confiance, d'associés du maître, d'écuyers à la guerre, de conseillers et de suivants en temps de paix. Leur condition était si avantageuse que beaucoup possédaient eux-mêmes des captifs et avaient un sort égal, quelquefois supérieur même, à celui de leur maître.

En dehors de la privation de la liberté de s'en aller, le captif avait certains droits qui venaient corriger la rigueur de son sort, dont le manque de stabilité de ses unions, la séparation d'avec ses enfants, ainsi que les châtiments corporels étaient les tristes côtés.

Le caractère simple et familial du Peulh tempérait et adoucissait les lois de l'esclavage. En réalité il était de mauvais maîtres comme de mauvais serviteurs ; le plus souvent il y avait une entente entre les deux parties et la situation du captif était le reflet de celle de son maître : du degré de richesse et d'intelligence de ce dernier dépendait le sort du captif, qui, exception faite des abus inhérents à tout état, était régi par des conditions comparables à celles qui règlent dans

nos pays le sort de la domesticité et du prolétariat.

Notre occupation a très favorablement influencé la situation des captifs, et si elle n'a pas complètement fait disparaître le lien social qui les unissait à leurs maîtres, la faute en est aux circonstances qui nous obligèrent jusqu'ici à agir avec modération.

La façon toute pacifique avec laquelle nous nous établîmes au Fouta, les traités qui précédèrent et suivirent notre occupation nous rendaient difficile de porter atteinte, de prime abord, à un état social que, sans réserve, nous avions promis de respecter. La conquête des esprits qui nous restait à faire nous commandait, sans oublier nos principes humanitaires, de n'employer que des moyens atténués pour en préparer la réalisation.

Nous n'énumérerons pas et il ne nous appartient pas d'apprécier les mesures qui furent prises; nous nous bornerons à en examiner les résultats.

Il y a lieu tout d'abord de constater que l'esclavage n'a plus d'existence légale, que tous les moyens de s'exercer lui ont été enlevés, qu'il est désormais sans sanctions et que tout individu peut, sous le couvert de notre protection et de nos lois, revendiquer la somme de liberté qu'il est susceptible d'entrevoir et d'ambitionner.

Il faut reconnaître aussi que beaucoup d'individus demeurent encore assujettis à des contraintes qui ressemblent par beaucoup de côtés à leur ancien état. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car il ne peut venir à l'esprit de personne de penser qu'il suffise d'abolir l'esclavage pour qu'aussitôt il n'en subsiste rien. Logiquement il n'en pouvait être ainsi.

Lorsque nous avons enlevé à la captivité tous ses moyens de contrainte et de coercition, tout ce qui en un mot faisait son caractère inhumain et barbare, que s'est-il passé? Ce fait bien simple que tout ce qui constituait le lien d'association unissant le captif à son maître a continué à subsister et qu'il s'est trouvé encore lié à lui par cette dépendance que nos sociétés n'ont pas su abolir et qui fait de celui qui ne possède rien et est impuissant à créer le vassal de la richesse et de l'intelligence qui créent et dirigent.

Tacitement entre le maître et le serviteur est intervenu un contrat par lequel le captif s'est de son propre gré plié à une contrainte gardant malheureusement encore beaucoup de ressemblance avec l'état social dont nous avons tenté de le sortir. Pour ne pas courir des aventures dont il ne prévoyait pas l'heureuse issue, il est demeuré près de son maître en jouissant de tous les adoucissements que nous avons apportés à son sort.

Le principe du droit de tout individu à la liberté est partout établi. Les châtiments corporels sont abolis, sévèrement punis lorsqu'ils sont dénoncés. Les ventes et les achats sont devenus de plus en plus rares. La cohésion de la famille est assurée et tout individu sait que le produit de son travail lui est acquis.

Si en quelques endroits les rapports de maître à serviteur ont gardé leurs anciens caractères, l'on peut dire que là ne s'est pas encore complètement fait sentir notre action et si l'on considère qu'elle n'a que soixante-dix fonctionnaires pour s'exercer sur de si vastes espaces, il faut reconnaître qu'un progrès très sensible a été réalisé.

S'il faut résumer l'état actuel, l'on peut dire qu'en matière de captivité il s'est créé une situation intermédiaire qui, procédant de l'esclavage, en a écarté tout ce qui en faisait le caractère inhumain, mais laisse encore subsister des contraintes étrangères à la liberté individuelle telle que nous la concevons.

Si cette situation intermédiaire était nécessaire, si elle a eu d'heureux effets, si c'est à elle que la colonie a dû, grâce à la tranquillité des esprits, le florissant essor de son commerce et des finances, cela ne veut pas dire qu'elle n'ait pas ses inconvénients et qu'elle doive demeurer le summum de notre effort.

Si l'on n'y portait remède, la contrainte des lois économiques ne tarderait pas à se faire durement sentir pour les affranchis qui, ne possédant pas de terres ni de réserves pour les semailles et les mauvaises années, subiraient les dures exigences des riches leurs anciens maîtres et passeraient avec eux des contrats par lesquels ceux-ci feraient d'eux des sortes d'esclaves volontaires. Au cas où ils tenteraient de s'affranchir par l'exil à cette contrainte, le budget, les finances de la colonie, par la répercussion que leurs exodes auraient sur les recensements et la perception de l'impôt, seraient fâcheusement atteints. Enfin laisser les captifs libérés sans ressources, c'est les livrer à la criminalité qui a augmenté ces années dernières dans des proportions dont les indigènes se montrent justement inquiets.

Il est en effet à remarquer que lorsque des captifs sont affranchis de la tutelle de leurs maîtres, ils demandent le plus souvent au vol et au vagabondage les ressources nécessaires à leur subsistance. Ils se livrent à l'habituelle paresse de l'indigène et cessent tout travail. S'ils sont eux-mêmes victimes de leur incurie, la colonie en souffre aussi, ayant besoin que tous, par leur activité économique, concourent à sa prospérité.

En réalité la situation est très précaire pour ceux que nous avons affranchis. S'ils veulent profiter de la liberté que nous leur avons donnée, ils perdent aussitôt les terres qu'ils cultivaient pour leurs maîtres et celles que ceux-ci leur prêtaient pour leur subsistance; ils perdent la direction que ceux-ci leur donnaient, l'aide de mutualité que les indigènes pratiquent entre eux et que leur intérêt immédiat forçait les maîtres à donner à leurs serviteurs. Nos embryons de mutualité pourront-ils suppléer au concours efficace qu'ils en recevaient dans les mauvaises années?

Ceci considéré, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la situation actuelle reste stationnaire, à ce que la grande majorité des indigènes ne se montre pas enthousiaste de l'entière liberté que nous lui promettons et préfère la demi-liberté dans la-

quelle nous avons changé son ancien état? Dès que nous aurons fait de l'état de liberté absolue une situation enviable qui ne forcera ni à des changements de pays ni à des expériences cruelles, nous verrons les anciens captifs en profiter plus largement.

Nous ne saurions réformer les coutumes, les mœurs, les traditions des peuples que nous protégeons sans les connaître et sans les avoir étudiés. Les coutumes, les mœurs, les traditions ont leurs sources dans des raisons séculaires que nous ne saurions ignorer ou méconnaître. Les questions de propriété foncière, d'économie agricole, de vie et de travail sont au premier chef de celles-là et ce sont celles qui nous restent entièrement à étudier.

C'est pourquoi nous ne devons agir que très lentement et après nous être au préalable fixés sur l'état de la propriété foncière, la valeur réelle des terres et les procédés agricoles indigènes, afin que les mesures que nous prenons n'en viennent pas troubler la très précaire économie. Nous devons aussi songer à connaître la classe que nous avons affranchie et qui jusqu'ici a été, de toutes, la moins en rapport avec nous, de son consentement propre et aussi par le vouloir de ses maîtres qui ont évité autant que possible de la mettre en contact avec nous. Nous devons être fixés mieux que nous ne le sommes sur sa mentalité et ses habitudes, afin de remplacer par une surveillance et une autorité effectives la protection que les maîtres exerçaient sur certains de leurs serviteurs dont le caractère primitif n'avait que cette barrière contre la sauvagerie.

Enfin des recensements aussi individuels que possibles et continués par un état civil rudimentaire compléteront l'ensemble des mesures sur lesquelles nous devons porter notre effort avant de pousser plus avant l'œuvre d'émancipation que nous avons entreprise. Nous ne saurions, en effet, pour un motif humanitaire, si louable qu'il soit, apporter à la situation de tous, même de ceux que nous pensons secourir, un tort grave, une révolution complète qui doivent pendant une grande partie de leur existence, et pour un motif qu'il n'ont pas sollicité, leur enlever la sécurité et le calme sur lesquels ils étaient en droit de compter.

Mais lorsque nous aurons par des mesures appropriées préparé pour tous l'accès à la liberté complète, nous devons nous attendre à ne voir qu'une partie de la génération actuelle en profiter, parce que les adoucissements à son sort que nous avons créés lui suffisent et qu'une loi, quel que soit le principe dont elle se réclame, a pour correctif l'ancienneté des coutumes qu'elle remplace.

La rupture du lien social qui, les contraintes abolies, continue à lier le maître à son ancien captif ne sera que très lente à se faire; il serait à souhaiter que les circonstances permissent qu'elle se fisse lentement et sans brusquerie, et, qu'en France, l'on comprit que le principe de la liberté avec tous ses droits que nous avons proclamé n'aura son entier et complet effet que pour la jeune génération, qui seule, instruite de ses droits comme de ses devoirs, jouira véritablement de la liberté.

Il est utile de dire, car l'on a, quelquefois à la légère, insinué le contraire, que s'il est une partie de sa mission civilisatrice à laquelle l'administration française a su faire honneur, c'est bien celle de l'émancipation des classes asservies. Le résultat, que nos sentiments humanitaires nous font désirer aussi complet que possible, sera d'autant mieux atteint, que jusqu'ici elle l'a su préparer sans brusquerie et avec une juste compréhension des lois économiques et sociales en présence desquelles elle s'est trouvée.

Les vassaux.

Pour bien comprendre ce que furent dans le passé et demeurent dans le présent les foulahs qui forment la classe des vassaux, il faut en rappeler les origines. Ce sont des Foulbé pasteurs que la conquête musulmane trouva au Fouta, mais dont les origines et la date d'arrivée dans le pays sont incertaines; ce que l'on peut seulement affirmer, c'est qu'ils y étaient installés au quatorzième siècle.

Ces Foulbé étaient idolâtres, mais d'une idolâtrie qui n'excluait pas l'idée d'un être suprême sans cesse combattu par des esprits secondaires et dont ils pratiquaient également le culte, plutôt par propitiation que par adoration véritable. Le culte des ancêtres tutélaires était également en honneur. L'ensemble des mœurs sociales et religieuses était alors caractérisé par une forme patriarcale et pastorale qui puisait dans les traditions simples les lois que l'usage avait consacrées. Lorsque la conquête musulmane brisera cet état social des Foulbés, elle abolira les cultes idolâtres, mais les traditions patriarcales subsisteront, et l'Islam sera d'autant mieux adopté qu'il n'est lui-même que la suite des Ecritures.

Sinon la Bible, tout au moins l'esprit et les traditions bibliques apportées par les peuples nomades semblent avoir devancé dans cette partie de l'Afrique toute civilisation.

Il est particulièrement utile et intéressant de noter ce caractère patriarcal et biblique des Foulbé, car il figure parmi les traits distinctifs de leur race et sera l'arme la plus puissante avec laquelle ils résisteront à leurs vainqueurs et en triompheront moralement.

Les Foulbé ne prirent généralement pas une part effective aux luttes qui assurèrent la conquête; leur affinité de race, leur humeur douce et pastorale leur firent favorablement accueillir la foi nouvelle. L'exemple des Soussous et des peuplades fétichistes qui les entouraient, et qui furent défaits dans des batailles sanglantes, ne les encourageait guère à la résistance, et, d'autre part, intrépides chasseurs et gardiens vigilants de leurs troupeaux, ils n'étaient pas guerriers; aussi demandèrent-ils l'aman et l'obtinrent-ils. Le résultat de la conquête fut de coordonner sous un régime commun d'autorité les éléments de leur

race, jusqu'alors divisée en tribus indépendantes les unes des autres. Un tiers de leurs biens leur fut enlevé, et sans être réduits en esclavage, ils devinrent, en qualité de vassaux, la propriété de leurs vainqueurs.

Exclus du pouvoir, ce n'est que grâce à la religion qu'ils embrassèrent, au degré de considération qu'elle confère, qu'ils durent de s'affranchir de la tare de la défaite, sans toutefois acquérir des titres à l'exercice du commandement.

Sous le couvert de la religion, les Foulbé reconstituèrent petit à petit leur autorité familiale, car si l'Islam apporte des tempéraments à cette autorité, il en consacre effectivement le principe par ses multiples emprunts aux Ecritures. C'est pourquoi l'aristocratie, les chefs et les almamys virent constamment s'opposer au principe d'autorité monarchique qu'ils tenaient de l'Islam, les tendances naturelles des Peulh au fractionnement familial, tendances qui trouvaient, elles aussi, un appui dans l'Islam.

Tous les événements de l'histoire dans le passé, les difficultés de la politique actuelle ont cet antagonisme pour origine.

Notre occupation a mélangé sous un même régime les vainqueurs et les vaincus, les chefs et les vassaux, mais ces derniers ont seuls profité de la situation en reconstituant leur autonomie familiale qu'ils disputaient au pouvoir centralisateur. L'effort des almamys et des chefs qui pendant un siècle et demi s'était appliqué à grouper en un seul Etat les multiples tribus foulbés se trouva anéanti et la victoire resta à l'indépendance sur l'autorité.

A l'heure actuelle, où pour des raisons diverses tout ce qui est chef indigène a perdu son autorité, où la nôtre est impuissante encore à s'exercer entièrement sur de si vastes territoires, les groupements familiaux ont repris leur importance, sont devenus de multiples Etats dans l'Etat, comme il en était avant la conquête musulmane; seul le lien de jour en jour moins fort des coutumes et des traditions donne un semblant de cohésion aux éléments qui se désagrègent.

Les familles des chefs mêmes prennent part à ce mouvement de séparatisme, car les chefs ont réduit à leur famille le cercle de leur influence; privés de l'autorité qu'ils exerçaient sur tous, ils conservent jalousement leur autorité de chef de famille.

Sous le régime des almamys, les vassaux, corvéables et taillables de la même façon que nos serfs du moyen âge, supportaient toute la charge des impôts. Maintenant, ils ont triomphé avec nous de leurs anciens maîtres, qu'ils nous ont vu détruire par pitié pour leur sort dont ils nous exagérèrent le malheur, et qui, tout intéressant qu'il ait pu nous paraître, ne nécessitait pas peut-être que nous causions à notre politique le tort de saper les bases nécessaires et jusqu'alors respectées du principe d'autorité. Ils échappent complètement aux quelques chefs encore en fonction et à qui nous demandons d'agir après leur en avoir enlevé les moyens.

Pourquoi nous avons dû révoquer ou exiler tous les anciens chefs? — Cela est bien simple. Les uns pour leur avoir témoigné trop de confiance, les autres pour ne leur en avoir pas témoigné assez. Nous les avons chargés de percevoir l'impôt sans leur donner aucun moyen d'action pour convaincre ceux qui étaient l'objet de cette mesure : qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils aient employé leurs moyens habituels, c'est-à-dire la force? S'ils en ont abusé, à qui la faute, sinon à ceux qui les rendirent responsables de l'encaissement de l'impôt? S'ils furent coupables, ce n'étaient pas leurs procédés que nous devions améliorer les premiers, mais bien les nôtres, et, en écartant les personnalités coupables, ne pas supprimer une organisation sans savoir ce que mettre à sa place.

Nous avons, en somme, fait le jeu des vassaux, leur assurant la victoire dans la lutte qu'ils livraient depuis un siècle contre le principe même de l'autorité. Nous avons admis toutes leurs revendications, confiants dans leur reconnaissance, nous avons frappé les chefs. Ils nous montrent assez que nous avons tablé sur une chimère.

Le rêve du Foulbé est de nous voir abandonner notre théorie administrative du village ou de l'arrondissement et de nous la voir réduire à la famille. Or la famille, pour le Foulbé, c'est sa femme et ses fils, encore le désir du fils aîné est-il d'échapper à l'autorité de son père et de faire tribu à part. On voit vers quel but nous entraînent les désirs d'émancipation que nous avons éveillés chez des individus à qui les goûts, les habitudes d'indépendance et de nomadisme donnent de faciles moyens d'échapper à notre action.

Le foulah est nomade. Son caractère dominant est l'esprit d'indépendance poussé à ses dernières limites; le régime foulah s'était efforcé de le réduire, de le fixer sous l'autorité de chefs dans lieux définis.

Nous avons pris à rebours cette politique; nous avons fractionné lorsqu'elle centralisait au contraire, et seule avait pu réunir les éléments si mobiles et si divers de la population du Fouta. En sapant l'autorité indigène, nous avons, par répercussion, réveillé l'esprit d'individualisme naturel que tout notre effort désormais devra concourir à discipliner.

A l'heure actuelle, tout le commerce avec nous de l'ancienne classe des vassaux se réduit à la perception de l'impôt; pour le reste : direction dans un sens économique, préparation et amélioration des sources de la richesse, entretien des routes, coopération aux grands services de la colonie, amélioration des conditions de vie et de travail, elle tente d'éviter notre action et nous serons impuissants à la lui imposer sans augmenter considérablement le personnel réduit dont nous disposons.

Les Foulbé sont le peuple le plus insaisissable qui soit. Ils vivent à l'écart, fuyant tout contact avec l'étranger et même avec leurs semblables, inquiets de tout visage inconnu, de tout objet ou de toute rumeur nouvelle. La peur les trouble au

point de leur faire perdre quelquefois entièrement la raison et de provoquer des attaques d'épilepsie ; « ils voient le diable », selon leur expression. Ils sont loin d'être dénués d'intelligence, mais concentrent toutes leurs facultés dans la ruse. Menteurs dans l'âme, ils excellent à donner de fausses indications, à inventer les fausses nouvelles, les interminables palabres, habiles à donner à leurs discours l'apparence de la vérité.

Habitués autrefois à opposer les hommes les uns aux autres pour mieux assurer leur indépendance, ils ont continué avec nous cette même tactique, non seulement en l'appliquant aux chefs indigènes, mais encore aux différents fonctionnaires appelés à les commander et dont ils savent fort bien se débarrasser par des plaintes au chef-lieu ou des querelles intestines.

Les chefs et l'aristocratie.

Si les chefs et l'aristocratie foulah ne représentent pas en réalité ethniquement la race peulh, dont les éloignent leurs multiples métissages, par leur allure et leurs gestes ils en personnifient essentiellement l'esprit et les usages en y mêlant une certaine grandeur qu'elle ne possédait pas. Ils ont ajouté à la simplicité biblique qui est le fond du caractère peulh l'allure, la bravoure et la fierté de l'Arabe. De ce mélange est né un ensemble curieux qui a vivement intéressé tous les voyageurs et les fonctionnaires qui l'ont remarqué et diversement apprécié.

Comme l'étude des migrations des races le fait remarquer, les musulmans qui vinrent conquérir et convertir le Fouta étaient issus de races diverses, quelques-uns en petit nombre de sang peulh assez pur, d'autres plus nombreux de sang mandingue. Leur caractère les faisait étrangers aux Foulbé dont ils allaient devenir les maîtres. La lointaine parenté qui les unissait suffit cependant, ingénieusement exploitée, à créer entre eux des liens d'affinité qui rendirent leur fusion plus facile aussi bien en ce qui concerne l'influence qu'ils eurent sur leurs vassaux qu'en ce qui concerne l'influence qu'eux-mêmes subirent de leur part.

Dans les provinces les chefs appartenaient, et appartiennent encore, aux familles des conquérants à qui avait été confiée la guerre sainte et qui l'avaient en réalité exercée contre les infidèles. Ils étaient entourés par les notables y ayant pris part à leurs côtés et dont les familles, parfois aussi puissantes que les leurs, ne furent pas sans leur causer des ennuis et des compétitions incessantes. Les fondateurs de ces familles firent de leurs résidences les villages secondaires de la province.

Les almamys.

Les chefs de province nommés aussitôt après la conquête élurent pour les commander au nom de Dieu un chef suprême appelé almamy ; lorsque ces premiers chefs furent morts ils furent remplacés par celui de leurs descendants dont les prétentions étaient agréées de l'almamy.

Le caractère des chefs de province ressemble à peu de chose près à celui des almamys dont nous avons précédemment rapporté l'histoire et dont nous étudierons spécialement ici les traits que les événements historiques seuls ne sauraient entièrement mettre en valeur.

On ne saurait tout d'abord dénier aux princes sédiankés les qualités qui font les aristocraties naissantes : la bravoure, le besoin de commander, la noblesse de gestes et d'allures, les mouvements impétueux et les besoins inlassables, mais toutes ces qualités, qu'ils possédèrent à un haut point, furent obscurcies par le manque de loyauté, la ruse, la trahison ; si bien que, s'il fallait dire quel rapprochement l'on pourrait faire de l'histoire peulh, il faudrait évoquer Byzance de la décadence, dont, avec moins de grandeur, moins de faste assurément, elle rappelle les tragédies autour du pouvoir, les intrigues, les trahisons et les crimes.

M. Olivier de Sanderval parlant du dernier des almamys dit de lui qu'il avait la manie du pouvoir, il en fait un maniaque dont la phobie fut de commander à tout prix ; il semble n'avoir pas compris exactement le caractère distinctif de la race à laquelle appartenait Bokar Biro dont les ancêtres, ainsi que nous l'avons vu, sacrifièrent, comme il l'a fait d'ailleurs lui-même, leur vie et leur fortune pour ne point déchoir des droits que leur donnait leur naissance (1).

C'est un des caractères les plus intéressants des chefs et de l'aristocratie foulah que cet amour sauvage avec lequel tous aimèrent le pouvoir pour lui-même, pour la considération qu'il donne, pour la jouissance d'orgueil qu'il procure.

Si l'on dit à un Foulah que pour une raison quelconque l'on veut impressionner : « Je vais te faire couper la tête, » il répondra aussitôt sans qu'un seul muscle de sa figure ne bouge : « La volonté de Dieu est ta volonté, *Allah sagoma, and' sagomako* ». Si on lui dit ensuite : « Eh bien, j'ai réfléchi je te laisse la vie, mais je vais te mettre en prison », on le verra se troubler, mais avec l'aisance d'un monsieur bien élevé qui voit son voisin faire une inconvenance, il dira : « Ne fais pas cela, la prison ce n'est pas bon pour un chef, tu ne peux faire que deux choses : me couper la tête ou me laisser libre. La prison, ce n'est pas bon, mais tu es le maître, Allah t'a donné la force, si tu me mets en prison, à ta disposition. » Si, voyant l'effet manqué, l'on ajoute : « Tu as raison, je vais te laisser libre, mais je vais réunir ta famille et tout le pays et je vais leur dire que tu ne commanderas jamais, que tu ne seras jamais chef ! » à peine aura-t-on dit ces mots que l'on verra un homme absolument

(1) Il est regrettable que des sentiments personnels de rancune patriotique à l'égard d'un chef qui déjoua, il est vrai, ses intrigues françaises, égarent M. de Sanderval au point de lui faire manquer de justice pour lui. C'est ainsi qu'il lui reproche, dans une circonstance ou il lutta en désespéré jusqu'au dernier moment de s'être enfui, alors que les Foulahs, au nombre de plusieurs milliers, venaient pour l'assasiner, à Benténiel. Il fait de la fuite la tactique habituelle de ce chef et, se contredisant lui-même ensuite, il traite de folie la bravoure avec laquelle Bokar Biro à Porédaka chargea à plusieurs reprises contre les retranchements français d'où pleuvaient les feux de salves.

démonté, implorant pour que l'on ne prononce pas deux fois une parole de ce genre, et celui dont on désespérait de tirer une parole de soumission, on le verra soumis et dompté.

Il y a de tout dans le sentiment de domination qui l'anime : de l'instinct de l'oiseau de proie, de l'entêtement, de l'orgueil, de l'atavisme ancestral, mais il y eut aussi, il faut le reconnaître, chez quelques chefs, mitigés comme le sont tous les sentiments humains, du désintéressement, de la noblesse et de ce mysticisme particulier à tous ceux dont le pouvoir a le droit divin pour origine et qui croient à leur tâche de pasteurs de peuples.

C'est dans le sentiment sincère qui l'attache à l'Islam, dans la théorie de l'autorité divine qui en découle, dans le renom de prophète qui s'attache à ses ancêtres, que le désir inné de domination du chef foulah puisait et puise encore tout ce qu'il a de noble et de généreux; pour tout ce qui le dépare, c'est par les instincts humains déchaînés qu'il est inspiré, mais la spontanéité exempte de convention dont il est empreint, lui donne une certaine grandeur.

Un sentiment auquel on sacrifie sa fortune et sa vie porte en lui une force qu'on admire : les ruses d'Ulysse et les emportements des Atrides, les colères d'Achille, les crimes d'Œdipe et de Clytemnestre empruntent leur grandeur à cette même impulsion de la nature qui fait de l'homme primitif le jouet de l'instinct et de la fatalité.

La façon dont l'aristocratie peulh, les chefs et les almamys, ont aimé le pouvoir, la façon dont ils l'ont compris et exercé méritent de retenir l'attention. Les efforts qu'ils firent pour fondre en une nationalité, sous une même religion, les nationalités et les aspirations diverses de leurs vassaux, l'organisation qu'ils tentèrent de leur donner, aussi bien au point de vue administratif que politique, dénotent de leur part de réelles qualités de chefs qui font excuser les abus qu'ils firent de l'autorité.

Si beaucoup montrèrent un amour inconsidéré de la richesse, ce ne fut pas seulement pour amasser à leur profit, mais pour donner, car un des usages peulhs, qui n'est pas sans rapprochement avec ceux des Arabes, veut qu'un chef donne toujours généreusement.

S'ils méconnurent la justice, ce furent là des accidents que connaissent toutes les sociétés, aussi bien celles dont les lois primitives font le plus large part à la force que celles dont les droits proclamés de l'homme et du citoyen forment la base de la législation.

Nous avons écouté et admis toutes les réclamations de leurs vassaux, nous avons fait de leurs pillages, mal définis d'ailleurs, la grande raison pour les mettre à bas, pour condamner et flétrir leur autorité sans nous rendre assez compte que, d'un bout à l'autre de l'échelle sociale, il en était ainsi, et que ce que nous leur reprochions n'était que le même instinct dont étaient animés au même degré ceux-là mêmes dont nous plaignions le sort.

L'on peut dire qu'au Fouta le chef pille le vassal, le maître son serviteur, le père son fils, le fils son père. Jamais un Foulah n'est content d'un autre Foulah, personne ne s'entend avec son voisin. Si un père veut être assuré de vivre vieux et tranquille, il doit partager à ses fils ses biens dès que ses forces commencent à décliner ou dès que ses fils commencent à vieillir; sans cela, malheur à lui, il sera volé par ses fils mêmes qui le dépouilleront et, s'il tarde à mourir, l'empoisonneront d'une façon lente, qui le tiendra des années sans force sur un grabat, impotent et désemparé. Un frère sera jaloux de son frère et le tuera, simplement parce qu'il est plus beau que lui et parce que son père le préfère. Le voisin s'embusquera dans la brousse pour assassiner son voisin dont la rivalité le gêne. Les chefs entre eux se tueront ou se feront tuer, les vassaux susciteront des compétiteurs à leurs maîtres et les feront s'entre-déchirer, et, s'ils dépendent d'un troisième chef plus puissant, ils les entoureront dans un cercle si complet de ruse et de mensonges que la division sera entre eux et que l'exercice du pouvoir leur deviendra impossible.

Tels sont quelques côtés du caractère peulh et les vieux Foulahs sincères le reconnaissent ainsi. Lisant au fond de leurs consciences, ils en dévoilent parfois tous les replis ; la nieraient-ils ou la cacheraient-ils, la vérité éclaterait dans chacun de leurs gestes, dans chacune de leurs paroles et l'un d'eux, et non des moindres, définissait ainsi le Fouta : « Lédi pellel ùm pénallé : — Un pays de montagnes et de mensonges. »

Comment s'étonner alors que sur ce fond habituel de ruse et de mensonges le caractère des chefs et des almamys, qui par tant de côtés montrèrent de la grandeur, se détache avec un relief saisissant, attire l'intérêt et même souvent l'admiration de celui qui, patiemment, a étudié tous les mobiles secrets de leurs actes, aussi bien dans les récits des événements de l'histoire que sur le vif des événements contemporains et des personnages actuels.

Cependant malgré ses bassesses, malgré ses rebutants côtés, malgré sa ruse éternelle et son éternel mensonge, le Foulah est intéressant à étudier. Toutes ses actions, alors même qu'elles sont calculées, sont simples. Les mobiles, si difficiles à saisir dans les sociétés policées, cachés qu'ils sont par les voiles de la vie privée, des coutumes, des attitudes sociales, éclatent ici au grand jour dans leur simplicité, avec quelque chose de fier, de lumineux, de déjà connu, se rapprochant de ce que la Bible, Homère, Virgile, les chansons de geste nous ont montré, se déroulant avec la même simplicité, dans le crime comme dans la vertu.

(*A suivre.*)

Paul Guébhard,
Administrateur adjoint des Colonies.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

SIX CONFÉRENCES

Faites à l'École des Langues Orientales en mai 1909

Par M. EDMOND DOUTTÉ (1)

TROISIÈME CONFÉRENCE. — 12 MAI 1909.

LA ROYAUTÉ MAROCAINE

Mesdames, Messieurs,

Dans notre dernière leçon, nous avons examiné les innovations qu'Abd el Aziz avait introduites dans son empire ; nous avons montré que ces innovations étaient, du point de vue des musulmans, quelque chose de blâmable et de dangereux ; et nous avons exposé qu'elles revêtaient un caractère particulièrement grave de ce fait qu'elles étaient l'œuvre du souverain lui-même.

Aujourd'hui, nous allons préciser ce dernier point en étudiant les traits caractéristiques de la royauté au Maroc.

En droit musulman, selon l'orthodoxie, il faut que les croyants aient un imâm : c'est là le nom par lequel on désigne le chef de la communauté musulmane ; on l'appelle aussi *khalifat Allâh*, c'est-à-dire le « vicaire de Dieu » ou plus exactement le « vicaire du prophète établi par Dieu », soit enfin, plus brièvement, le *khalifa*, le calife.

Il doit y avoir un imâm et, en principe, il ne devrait y en avoir qu'un seul ; mais il faut nécessairement qu'il y en ait un ; c'est un devoir commandé par Dieu, un *fard*. En fait, il y en a toujours eu plusieurs ; mais bien souvent ce n'étaient que des *émirs* qui reconnaissaient la suzeraineté d'un imâm suprême : il en était ainsi à l'époque de l'empire Abbasside de Baghdad. Il est arrivé aussi que, tout le pouvoir temporel étant passé à un autre prince, l'imâm investi du pouvoir spirituel était devenu une sorte de roi fainéant : par exemple à l'époque des Abbassides du Caire.

L'imâm doit être du sexe masculin ; il doit être vertueux et posséder un degré d'instruction qui lui permette l'interprétation juridique de la loi ; il doit être sain d'esprit et de corps : c'est en se fondant sur cette prescription que l'on a prétendu que Mouley Mahammed, étant borgne, ne pouvait pas être sultan, mais c'est là évidemment une interprétation exagérée de la loi ; enfin l'imâm doit être chérif ou tout au moins appartenir à la tribu de Koreïch, d'où Mahomet était originaire.

Le sultan des Turcs, cependant, ne descend pas de Koreïch, puisqu'il est de race mongole. Lorsque Sélim Ier conquit l'Egypte, il obligea le dernier des rois Abbassides du Caire à lui céder sa royauté, et c'est de cette cession que se prévaut le sultan actuel de Constantinople pour établir son droit. Mais jamais au Maroc on n'a voulu reconnaître la prétention des souverains turcs à l'imâmat. Le sultan de Constantinople est, pour les Marocains, un émir, mais non un véritable *imâm*, au sens orthodoxe du mot.

En droit musulman, le pouvoir de l'imâm ne se transmet pas par hérédité. L'imâm doit seulement être reconnu par la communauté : et c'est là une disposition de la loi musulmane qui est un sujet de troubles à chaque avènement. Combien faut-il d'électeurs pour que l'élection du sultan soit valable ? Quels doivent être ces électeurs ? C'est ce qu'on ne sait pas de façon précise, ce qui laisse place à des contestations nombreuses, et il ne manque pas de s'en produire à la mort de chaque sultan. Aussi, dès qu'un sultan est malade, le prix de la poudre augmente.

On admet qu'il suffit, pour que le sultan soit valablement reconnu, du serment des notables musulmans de l'endroit où il se trouve. En fait, c'est celui qui a la force qui se fait reconnaître, et cela ne semble pas contraire à l'esprit du pur droit musulman.

Bien que le sultanat ne soit pas héréditaire, le sultan peut, de son vivant, assurer la transmission de la royauté à une autre personne après lui ; il suffit pour cela qu'il fasse choix d'un de ses parents ou de toute autre personne et qu'il la fasse reconnaître par les notables musulmans.

Cette reconnaissance, qui est nécessaire pour conférer la souveraineté, est constatée par un acte écrit qui s'appelle *bêa*, mot qui veut dire acte de vente, contrat. La souveraineté musulmane repose donc sur un contrat ; c'est là un véritable contrat social, dans le sens où l'entendait le XVIIIe siècle.

Le sultan ainsi établi ne peut perdre le trône que de trois façons : par la mort, par l'abdication ou par la déposition. Il peut être déposé pour incapacité physique ou mentale, pour ses mœurs dissolues et scandaleuses, ou s'il devient hérétique. Or, dès qu'on patronne une *bid'a*, une innovation, on est hérétique ; c'est même le vrai sens du mot *bid'a* : « hérésie ». Par conséquent, Abd el Aziz était un hérétique, et, en droit musulman, on pouvait le déposer ; c'est ce qu'a fait Mouley Hafid lorsqu'il s'est fait proclamer à Merrâkech. Il a assemblé les docteurs de Merrâkech, leur a fait constater l'indignité du sultan régnant par un acte écrit dans lequel il est proclamé à la place d'Abd el Aziz : c'est une *bêa*.

Le sultan du Maroc, nous venons de le voir, remplit toutes les conditions prescrites par l'orthodoxie, alors que le sultan de Turquie ne les remplit pas. Mais, dans quelle mesure est-il sultan du Maroc ? Tous les jours on conteste sa souveraineté en disant qu'il n'est pas le maître de la moitié, ni même du quart, du cinquième de l'empire. Il est vrai que la plus grande partie du Maroc échappe à la souveraineté effective du sultan. En temps normal, il n'y a guère qu'un cinquième du Maroc qui lui verse l'impôt, et, dans les moments de crise, ce cinquième se trouve notablement diminué. Dans les derniers temps d'Abd

(1) *Rens. Col.*, 1909, n° 7, p. 129 ; n° 8, p. 163.

el Aziz, avant la proclamation de Hafid, Bou Hamara, Bou Amama, Raissouli, Mouley Hafid et les grands caïds tenaient presque tout le pays; Abd el Aziz avait perdu même Fez; ne possédant plus que les ports du littoral occidental du Maroc, il n'était plus que le sultan de la côte ou, comme l'appelait M. Jaurès, « le sultan à la côte »; mais il n'en restait pas moins le souverain spirituel du Maroc tout entier.

Cela tient à ce que les Marocains ont de leur pays une conception toute différente de celle que nous nous faisons d'une nation : ils ne la considèrent pas au point de vue territorial, mais au point de vue ethnique, c'est-à-dire comme un groupe de populations qui ont avec le prince certains rapports politiques et religieux.

Le sultan du Maroc est donc, non pas le roi d'un territoire, mais celui d'un certain nombre de peuples : il est d'ailleurs aussi bien le souverain des populations qui ne lui paient pas l'impôt que de celles qui le lui paient, car sa souveraineté est avant tout de l'ordre spirituel.

Si nous voulons nous faire une idée exacte de ce qu'est la royauté marocaine, ce n'est pas seulement le droit musulman qu'il faut examiner, mais encore et surtout les croyances populaires; il nous faut interroger les textes des ethnographes modernes qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, ont mis en lumière la conception, commune à tous les peuples primitifs, d'une royauté exercée par une personne au caractère sacré et à la vie de laquelle est suspendu, pour ainsi dire, tout le cours de la nature.

Les primitifs croient que l'homme-médecine de leur tribu, le sorcier, le roi-prêtre, le roi-dieu, est un être magique, en rapport avec la Divinité et aussi avec toutes les forces naturelles, et qu'il doit être traité avec maintes précautions rituelles, puisque tous les phénomènes naturels dépendent de sa prospérité.

C'est pourquoi, dans certains pays, quand le roi est trop vieux, on le tue. Il y avait jadis encore, dans l'Inde, dans certaines contrées de la côte africaine, à Sumatra, des meurtres rituels de rois. Il y a eu peut-être autrefois des pays où l'on tuait le roi régulièrement tous les ans; en tout cas on en connaît beaucoup dans lesquels le roi était forcé d'abdiquer annuellement : il y avait probablement là un usage en rapport avec les cérémonies qui accompagnent le renouveau de la végétation. La coutume de se nommer un chef chaque année, qui persiste encore chez certaines tribus, dans le Sud du pays berbère, a peut-être son origine dans ces usages lointains.

Les rois des peuples primitifs sont, a-t-on dit, couverts de *tabous*. Les personnes *taboues*, vous le savez, sont des personnes qui ont un caractère sacré. Les rois *tabous* sont bienfaisants pour la communauté à laquelle ils appartiennent, mais peuvent devenir malfaisants, si on ne les approche pas avec toutes les précautions voulues. Ils renferment en eux des forces sacrées, mystérieuses et redoutables, qu'il faut, pour ainsi dire, canaliser par des rites spéciaux, si l'on veut en tirer tout le bénéfice. Si l'on ne se conforme pas aux rites nécessaires, l'approche du roi-dieu peut être dangereuse; si ce roi-dieu mange mal, s'il tombe malade, le cours de la nature est dérangé. Sur ce sujet je vous renvoie encore au livre de Frazer. Les quelques exemples que je vais vous citer en sont tirés.

Les tabous se caractérisent extérieurement par des interdictions. L'être sacré ou tabou étant au-dessus des simples mortels ne doit pas vivre comme eux. Un rituel étroit emprisonne toute sa vie : un très bel exemple de tabou nous est fourni par le *Flamen dialis* des Romains : ce saint personnage ne devait pas voir passer un cheval, ni toucher de chien ni de chat, ni manger de pain levé, ni de viande, surtout crue; il lui était interdit de passer sous une treille; il ne pouvait coucher que dans un lit dont les pieds étaient dans de la terre; il ne devait pas couper ses cheveux; jamais sa tête ne devait rester exposée à l'air. Sa femme était soumise aux mêmes interdictions, et à d'autres encore plus compliquées; elle ne pouvait entendre le tonnerre sans se purifier par des ablutions, elle ne pouvait pas gravir les marches d'un certain escalier grec, etc.

Eh bien! les rois des primitifs sont soumis à des interdictions analogues, de l'observation desquelles dépend le bonheur de leur peuple, bien plus, la prospérité agricole du pays. Par exemple, à Shark-Point, dans la Guinée Inférieure, il y a un roi de sauvages, le « Koukoulou », qui habite une forêt : il ne doit jamais voir une femme; il passe sa vie assis, il lui est interdit de se lever et de se coucher : il doit dormir sur son siège. Dans l'île de Fernando-Po, le roi indigène, qui est l'incarnation des esprits des ancêtres et qui est plus puissant que le gouverneur, habite un ancien cratère, très large : là il vit avec un harem de quarante femmes. Son corps est couvert de pièces d'argent. Il ne doit jamais voir de blancs : s'il en voyait, il mourrait aussitôt; il ne doit jamais voir la mer; il ne doit jamais boire de rhum, ni fumer de tabac, ni manger de sel.

Il est évident que ce métier de roi ne doit pas être très recherché. Au Cambodge, par exemple, quand les rois mouraient, on était obligé de donner la chasse à ceux qu'on voulait mettre à leur place. Les rois des primitifs ont imaginé divers moyens de se soustraire à la tyrannie de pareilles interdictions, un de ces moyens, c'était l'abdication : ainsi, le Mikado abdiqua en faveur de son fils âgé de trois ans. A Tahiti, les rois abdiquaient en faveur de leurs fils nouveau-nés, tout en conservant en fait le pouvoir.

Une autre manière d'échapper à ce protocole étroit, c'était le dédoublement de la royauté : un prince au tempérament indolent restait roi de nom, tandis qu'un autre exerçait le pouvoir à sa place. Le fait est assez fréquent chez les peuplades des côtes d'Afrique. Dans l'époque classique, vous savez qu'à Athènes le pouvoir appartenait aux polémarques, tandis que les rois n'avaient qu'un pouvoir religieux.

Nous retrouvons cette conception singulière

dans l'antiquité : les prêtres-rois d'Egypte étaient entourés d'un réseau de précautions vétilleuses : ainsi, par exemple, ils devaient se nourrir uniquement de veau et d'oie. Un exemple curieux de royauté primitive est fourni par le Mikado du Japon : il ne devait jamais toucher la terre ni recevoir la lumière du soleil directement; on ne lui coupait ni les cheveux, ni la barbe, ni les ongles; il devait rester, chaque jour, immobile pendant plusieurs heures, sans même remuer les paupières. Les plats dans lesquels il avait mangé étaient brisés et ses vêtements brûlés, parce qu'il aurait été dangereux de les toucher.

Quant à l'interdiction de toucher le sol ou de s'exposer au soleil, elle se retrouve chez tous les primitifs pour les êtres sacrés : la jeune fille, par exemple, à l'époque de la nubilité, les fiancés, doivent soit demeurer suspendus entre ciel et terre, dans des demeures spéciales, soit simplement éviter de marcher sur la terre et se faire porter à dos de bête ou d'homme : ainsi en est-il encore au Maroc. Le voile dont la fiancée est recouverte est une dernière survivance des rites anciens, destinés à la protéger des rayons solaires.

Ces personnes sacrées sont dangereuses à toucher, dangereuses à voir. Telle est l'origine de la majesté terrible des rois : on les craint comme des dieux. Même à une époque plus récente encore, la théorie du droit divin est un dernier écho de ces croyances primitives : je ne dis pas qu'elle en descende directement, je dis qu'elle leur est logiquement apparentée.

Revenons maintenant au Maroc et voyons quelle est la vie du sultan. Comme le Mikado, l'empereur du Maroc est, dans la croyance populaire, un être sacré; s'il ne descend pas des dieux, il descend du moins du prophète de Dieu. C'est de là qu'il tient cette *baraka* sacrée qui réside en lui, qui s'échappe de sa personne en ondes bienfaisantes et qui profite à tout ce qu'il approche. Ce fluide mystérieux se transmet par contact : quand le sultan passe dans les campagnes, on lui apporte des vases de lait pour qu'il y trempe les doigts et porte ainsi bonheur au pays.

Le sultan est ainsi une source de bénédiction pour le pays tout entier : la bonne marche des affaires, le cours même de la nature sont attachés à sa personne, et dépendent du degré d'exactitude avec lequel il suit le protocole traditionnel.

Il est d'ailleurs en rapport avec la Divinité, puisqu'il est l'imâm par excellence. L'imâm est celui qui dit la prière; le sultan, imâm suprême, doit, tous les vendredis, se rendre à la mosquée pour y diriger la prière publique. Le jour de l'Aïd-el-Kébir, il sacrifie, et là, il est véritablement le pontife souverain : de ce sacrifice solennel découle la prospérité du pays pour toute l'année.

Les sultans du Maroc vivent seuls. Le dernier sultan se laissait approcher facilement, mais Mouley Hassan ne recevait presque personne : avant lui les sultans ne voyaient guère que leur *hâdjeb*, leur chambellan, qui servait d'intermédiaire entre le prince et ceux à qui il avait affaire. D'autres sultans donnaient audience derrière une toile et le *hâdjeb* transmettait leurs paroles; le nom de *hâdjeb* vient d'une racine arabe qui veut dire « voiler ».

Nous avons de vieux textes où on nous dépeint les rois des anciennes dynasties berbères comme ne se montrant jamais en public. Leurs sujets les considéraient comme des espèces de dieux qu'on ne pouvait pas approcher ni voir sans danger; ils croyaient que si on les voyait, on pouvait en mourir.

Donc, le sultan vit retiré. Il mange seul : jamais Abd el Aziz, jamais Mouley Hafid, depuis qu'il est sultan, n'ont mangé avec qui que ce soit. Lorsqu'on parle d'une réception par le sultan du Maroc, d'une audience accordée, il s'agit toujours d'une entrevue très courte. Ce n'est que dans ces derniers temps que les sultans ont commencé à tenir avec les Européens de véritables conférences politiques. Quant à leurs interlocuteurs indigènes, comme ils ne les approchent que pieds nus et le front dans dans la poussière, cette attitude, évidemment, n'est pas favorable aux longues conversations. Abd el Aziz est le premier sultan qui ait rompu avec ces usages traditionnels.

Comme le Mikado, le sultan du Maroc évite le soleil ; il a toujours le capuchon de sa *djellâba* rabattu, jamais il ne se découvre, au moins en public : s'il sort, c'est sous un parasol.

L'accueil qu'il fait à ceux qui viennent le voir est toujours extrêmement réservé. Il garde une attitude hiératique et ne cause presque pas à ses visiteurs : le plus souvent il se contente de leur souhaiter la bienvenue, ou bien il fait une *fatiha*, c'est-à-dire qu'il élève la main comme pour une bénédiction ; il répand ainsi sa *baraka*.

Il parle presque toujours à voix basse. Une des cérémonies les plus imposantes, c'est de voir le sultan percevoir la *hédia*. Environné de ses ministres et de ses troupes, le parasol au dessus de sa tête, il reçoit les députations des tribus qui lui apportent leurs offrandes ; il ne leur fait pas de longs discours. Le *moul mechouâr*, qui est une espèce de maître de cérémonies, annonce : « Voilà telle tribu », et le sultan se contente de répondre : « *Merhaba bikoum :* Soyez les bienvenus. » Même, ces simples paroles, il les prononce à voix basse, et c'est le maître des cérémonies qui les répète. Il parle extrêmement peu; c'est véritablement la *brevitas imperatoria*.

Les gens qui habitent ou qui travaillent au palais ne voient pas le sultan : le protocole veut que, dès que le maître paraît, son arrivée soit annoncée par de petits négrillons : aussitôt tout le monde s'éclipse devant lui pour qu'il soit seul. Si l'on ne peut se retirer, on se retourne : le sultan ne doit pas être vu. C'est pourquoi, quand Abd el Aziz passait en automobile, il était obligé de faire élever des murs afin de pouvoir passer sans être vu.

S'il évite les musulmans, il évite encore plus les chrétiens. Chaque fois que le sultan reçoit des chrétiens, en dehors des nécessités politiques, cela est très mal vu par le peuple : il ne s'en faut

guère qu'on croie qu'il va mourir, comme le Koukoulou, s'il voyait des blancs. Le sultan du Maroc, pas plus que ce roi nègre, ne peut voyager par mer ou sortir de son royaume. Abd el Aziz grillait d'envie de venir à Paris ; il n'a même pas osé, quand il était à Rabat l'année dernière, aller visiter un cuirassé Il y avait un ou deux gros navires de guerre qui se balançaient à l'embouchure du Bou-Regrag; mais son makhzen ne lui aurait certainement pas permis de monter sur l'un d'eux. Car, bien qu'il ne soit écrit nulle part que le sultan ne doit pas voyager sur mer, la croyance populaire, qui est plus forte que les textes, veut qu'il en soit ainsi.

Ce que le peuple marocain recherche dans son souverain, ce ne sont donc pas des qualités de gouvernement et d'administration : c'est surtout une *baraka*, une bénédiction qui se répande sur le pays : il faut qu'il y ait un sultan, parce que la prospérité du Maroc est liée à l'existence de ce sultan. Vous comprenez maintenant pourquoi, de ce que le pays tout entier ne verse pas l'impôt, il ne faut pas conclure que le sultan n'est pas sultan de tout le Maroc. Interrogez ceux-là mêmes qui refusent d'obéir au makhzen, ils vous répondront qu'ils reconnaissent le sultan ; ils se sont affranchis de l'impôt parce qu'ils se sont sentis assez forts pour le faire, mais ils n'en continuent pas moins à proclamer le calife et à faire des vœux pour lui.

C'est ce qui nous fait comprendre pourquoi la possession d'état est pour le sultan une si grande force : pendant de longues années, et jusqu'à l'année dernière, à Rabat même, Abd el Aziz, n'ayant plus que l'ombre du pouvoir, se maintenait encore, et il eût suffi d'une chance heureuse pour le maintenir définitivement, car le souverain demeure souverain aussi longtemps qu'on pense que la *baraka* ne s'est pas complètement détachée de lui.

Cela nous fait saisir aussi la difficulté qu'éprouve le sultan à gouverner. Enfermé dans un protocole tracassier dont il ne peut se départir, ne voyant personne, il n'a aucune idée de la réalité. Il n'a point de contact avec le peuple, puisqu'il ne le voit qu'en passant à cheval tous les vendredis. Il décide, par conséquent, tout sur les rapports de ses ministres. Autrefois il ne communiquait directement qu'avec son *hâdjeb;* mais aujourd'hui l'usage s'est établi que le sultan s'entretienne avec tous ses vizirs.

Et le nombre des ministres a augmenté, car primitivement il n'y en avait qu'un qui eût le titre de vizir ; on a fini par donner ce titre à ceux que nous appelons le ministre de la Guerre et le ministre des Finances : ces fonctions, autrefois, n'avaient rien de commun avec le vizirat. Il en est de même pour le ministre des Affaires étrangères, qui n'était pas autrefois qualifié de vizir. Il y a là une très intéressante influence européenne sur le droit musulman.

Comme le sultan ne fait rien que sur rapport, le makhzen, pour avoir moins d'affaires, le saisit le plus rarement qu'il peut. Et d'ailleurs comment les ministres pourraient-ils concilier de longs entretiens avec les marques rituelles de respect qu'ils doivent donner au souverain, pieds nus et souvent prosternés le front contre terre? Tout le monde tremble devant le sultan : lorsque Abd el Aziz lui-même, le sultan débonnaire, avait donné un ordre, jamais les vizirs ne se seraient permis de lui faire quelque remarque que ce soit; c'est seulement dans les derniers temps, à Rabat, que l'on se mit à discuter avec lui. Le puissant Ba Ahmed lui-même conserva toute sa vie devant le sultan la posture la plus respectueuse, pieds nus, sur la pierre, même en hiver.

De ce que le makhzen saisit le sultan du moins d'affaires qu'il peut et cherche à faire par lui-même, il résulte souvent une certaine dualité de ligne politique, et s'il se rencontre un ministre énergique et sans scrupules, il lui est aisé de devenir le maître de la situation; c'est ce qui, en fait, est arrivé à maintes reprises : il est inutile que je cite des noms qui sont sur toutes les lèvres.

Les formes cérémonielles du protocole marocain devaient évidemment peser à un sultan novateur, comme Abd el Aziz. Enclin à s'affranchir des usages surannés et à se familiariser avec son entourage, il devait nécessairement chercher un moyen de tourner les prescriptions de l'étiquette. Il est vrai que vis-à-vis des musulmans il lui était impossible de s'en départir, car il y a là des traditions tellement anciennes qu'elles sont presque inviolables; il se sentait toujours devant eux une personne sacrée. Mais avec les chrétiens il n'en était plus de même, et c'est pourquoi il se plaisait tant à s'entourer de mécréants : avec ses chrétiens, tous les musulmans écartés, il pouvait se montrer librement le grand enfant qu'il était, il pouvait se livrer à tous ses goûts favoris de sport et satisfaire ses curiosités les plus capricieuses : et voilà pourquoi il affranchissait très volontiers les chrétiens du protocole.

Le caractère sacré du rituel protocolaire nous donne ainsi la clé de maintes particularités : ainsi on sait qu'Abd el Aziz, très souvent, a exprimé le désir de se faire entendre aux Européens par l'intermédiaire d'un interprète chrétien, disant qu'il le préférait à un interprète musulman. La raison de cela est très simple : le sultan, ayant de l'inclination pour les chrétiens, se trouvait mal à l'aise pour exprimer ses sympathies par l'intermédiaire d'un musulman.

Pour la même raison, quand les sultans se sont choisi des favoris, ils ont choisi des gens illettrés et prêts à tous les compromis avec la loi religieuse. Le grand favori d'Abd el Aziz était un homme de valeur, mais complètement illettré, puisque c'était un ancien mekhzani; celui qui lui a succédé, descendant d'une famille de juifs, était également un homme de peu de culture.

Nous saisissons aussi maintenant la raison de certaines tergiversations apparentes d'Abd el Aziz. Il lui arrivait de faire à un Européen dans une entrevue directe une promesse qu'ensuite il laissait renier par l'intermédiaire d'un vizir. On était

porté à croire que c'était le ministre qui trahissait les ordres de son maître, alors qu'il n'en était rien : Abd el Aziz, parlant à un Européen, pouvait fouler au pied les lois de l'Islam, mais, parlant à un musulman, il n'osait plus le faire ; il accordait volontiers directement à l'Européen ce qu'il était obligé, du fait de son attitude rituelle, de lui refuser quand il y avait intermédiaire d'un musulman, surtout d'un musulman lettré. D'autre part, les gens du makhzen, des Maures, instruits, très religieux, et même fanatiques, rejetaient le plus possible le sultan dans son rôle de Mikado, dans sa simple fonction rituelle, pour rester les véritables maîtres du pouvoir et entraver l'effort de la politique libératrice d'Abd el Aziz.

Maintenant enfin nous comprenons un peu mieux quel a été le sens de la grande poussée fanatique de ces dernières années. Abd el Aziz introduisait au Maroc des bicyclettes, des automobiles, des cinématographes, des ballons et maintes autres distractions coûteuses; mais ce n'était pas parce qu'il dilapidait les finances qu'on lui en voulait. Mouley Hafid, par exemple, pourrait vexer, opprimer ses sujets, mener une vie scandaleuse, tout cela ne serait rien, du moment qu'il resterait le représentant d'une orthodoxie fanatique.

Quand, au contraire, on voyait Abd el Aziz s'entourer d'infidèles maudits, introduire dans son palais des inventions européennes, négliger ses devoirs religieux, on considérait que toutes les traditions étaient violées et l'on se demandait si la *baraka* allait continuer à résider en lui : le salut de l'empire était en jeu.

Le makhzen, de son côté, qui a le souci et la responsabilité de l'ordre, tâchait de réagir en se faisant le gardien des traditions ; d'où l'explication encore de cette double politique qui a souvent étonné : d'une part, le maintien d'un conservatisme étroit, de l'autre, les efforts d'un prince libéral, mais faible, pour échapper aux prescriptions d'un protocole tracassier; peut-être y a-t-il là quelque chose de lointainement analogue à la révolution qui s'est produite jadis au Japon, mais la tentative n'a pas réussi à Abd el Aziz.

Pourtant il faut rendre justice au sultan malheureux : cette curiosité un peu enfantine qu'on a souvent et aisément raillée, c'était une forme du désir de savoir, un germe d'esprit scientifique ; ces infractions aux traditions de la dynastie, c'étaient des essais de libéralisme. Et ce qui montre bien qu'il en est ainsi, c'est qu'il voulut se montrer novateur aussi en ce qui concerne le gouvernement du Maroc. Pour le bien de ses sujets, il ne craignit pas de rompre en visière avec la loi musulmane, et il entreprit une réorganisation administrative et financière qui, prématurée et incomprise, précipita sa chute. C'est de cette réforme que nous parlerons dans notre prochaine leçon.

(*A suivre*).

EDMOND DOUTTÉ.

LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE

A LA RÉUNION

(*Suite*) (1).

Comme bien on pense, cette campagne rencontra à l'époque une opposition ardente et passionnée au sein des Chambres de commerce et d'agriculture de l'île et même de la Métropole. Là prévalait en effet naturellement l'avis des grands planteurs et des industriels, partisans de la main-d'œuvre indienne, plus régulière, plus docile, plus « servile » que la main-d'œuvre créole. Tandis que les adversaires de la reprise de l'immigration indienne multipliaient leurs démarches pour démontrer le danger que présentait pour l'avenir économique de la colonie l'introduction de nouveaux immigrants, ses partisans, au contraire, s'efforçaient de décider le gouvernement français à renouer coûte que coûte avec l'Angleterre les négociations interrompues en 1897, en dénonçant la situation économique déplorable de la colonie.

Le 5 octobre 1903, la Chambre de commerce de Bordeaux rappelant une démarche faite antérieurement, en 1899 et accueillie à l'époque favorablement, écrivit au ministre des Colonies une lettre dont il est intéressant d'extraire le passage suivant :

Plus de quatre années se sont écoulées depuis la manifestation de ces bienveillantes dispositions, et la situation critique que nous décrivions dans la lettre du 20 juin 1899 s'est encore aggravée, puisque les débris de l'ancienne immigration indienne sont tombés au chiffre dérisoire de 6.636 travailleurs, alors que ceux-ci étaient au nombre de 27.034 il y a vingt ans... La production au sein de la colonie, qui dépassait encore 60,000 cannes en 1895-1896 est tombée à 45.600 cannes en 1901-1902 et il est notoire que, chaque campagne, une quantité imposante de cannes poussées ou prêtes pour la manipulation ne peuvent être recueillies dans les champs et travaillées dans les usines faut de main-d'œuvre disponible.

Vous avez été saisi, monsieur le Ministre, d'une pétition en date du 16 mai 1903, signée par tous les producteurs et par tous les commerçants de la Réunion; cette pétition vous expose la situation avec documents statistiques à l'appui ; elle vous retrace l'insuccès de tous les efforts tentés pour substituer des travailleurs provenant de nos autres possessions coloniales ou de quelques pays étrangers; elle vous demande enfin, d'autoriser de nouveau l'introduction de ces travailleurs indiens qui trop nombreux et souvent affamés dans leur propre pays, seraient encore disposés à assurer par l'apport de leurs bras, la prospérité de nos colonies sucrières, comme ils l'ont fait pendant tant d'années dans le passé.

La Chambre de Commerce de Bordeaux n'hésite pas à appuyer de toute son influence les conclusions de cette pétition.

Le moment paraît particulièrement favorable pour que le gouvernement de la France lui donne une suite immédiate.

Jamais la situation de la Réunion n'a été aussi critique que cette année, à la suite de la suppression des primes accordées depuis 1884 à sa principale production.

L'abaissement considérable des rendements de sucre ne

(1) *Rens. Col.*, n° 8, p. 158.

peut trouver de compensation que dans le développement de la production permettant les répartitions sur de plus grandes quantités de frais généraux agricoles et industriels et dans l'abaissement du prix de revient.

Si la main-d'œuvre indienne continuait à être refusée aux producteurs, la main-d'œuvre créole serait la première victime de la réduction du travail par l'abandon des cultures agricoles et par la fermeture des usines sucrières que les capitaux métropolitains refuseraient de soutenir dans une lutte sans issue.

D'un autre côté, l'amélioration survenue depuis peu de temps dans nos relations politiques avec l'Angleterre permet d'espérer que la reprise des négociations, qui avaient déjà presque abouti en 1894, amènerait une entente définitive et facile sur les questions du recrutement dans l'Inde et du traitement des immigrants dans notre colonie.

La Chambre de commerce de Bordeaux compte, monsieur le Ministre, que la solution qu'elle avait sollicitée de votre prédécesseur, et qu'elle attendait en 1899, pourra enfin être obtenue cette année, grâce à votre concours, à la suite du pressant appel qu'elle vous adresse de nouveau aujourd'hui au nom des intérêts de notre colonie de la Réunion et aussi au nom des intérêts de notre commerce et de notre marine, plus que jamais solidaires, dans nos ports de la France, de la prospérité de nos colonies anciennes ou nouvelles.

Le 17 novembre 1903, le Conseil général demanda que « les pouvoirs publics fassent au plus tôt le nécessaire pour que la colonie soit autorisée à recruter des travailleurs dans l'Inde anglaise, conformément au désir manifesté par les corps élus du pays et dans les conditions de l'ancienne législation ». Le 23 janvier 1904 et le 14 octobre de la même année, le 11 juin 1905, le 22 septembre 1905, la Chambre d'agriculture de la Réunion renouvelle ce vœu. Le 30 juin, la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture et les Syndicats agricoles réunis en assemblée plénière, considérant que la main-d'œuvre dont dispose la colonie est notoirement insuffisante à ses besoins, qu'il en résulte un préjudice considérable qui ne peut que s'accentuer de jour en jour, renouvellent le vœu si souvent émis par la reprise de l'immigration indienne.

Dans un rapport très documenté à la Chambre d'agriculture de Saint-Denis (Réunion), et qui porte la date de 1905, MM. Crépin et Hugot, après avoir résumé très clairement la question, observent : « Notre petit pays n'est pas le seul à avoir besoin d'une main-d'œuvre étrangère et nombreuses sont les régions d'Europe, de la France elle-même, où l'agriculture et l'industrie sont obligées de faire appel à l'appoint des bras étrangers. La Réunion, de par sa situation géographique, ne peut y parvenir qu'en ayant recours à une immigration quelconque. C'est là une nécessité que l'on peut déplorer, ce n'en est pas moins une nécessité. Personne n'a jamais songé à faire un reproche aux producteurs du Nord de la France de faire appel aux travailleurs belges lors de la moisson et du travail des betteraves. C'est un supplément de bras qui leur est nécessaire, et s'ils en étaient privés, ils devraient réduire l'importance de leurs cultures. C'est un service du même genre que notre colonie se voit obligée de demander à l'introduction de travailleurs immigrants. »

Les rapporteurs, après avoir examiné comment il est possible de solutionner les difficultés actuellement pendantes avec l'Angleterre, concluent en ces termes :

Devant la gravité de notre situation, périlleuse à tous les points de vue, la Chambre d'agriculture a cru de son devoir d'en faire aux pouvoirs publics un tableau sincère et d'exposer quels sont à ses yeux les moyens d'y remédier. La reprise de l'immigration indienne constituerait un relèvement et pour nos affaires particulières et pour les finances de la colonie.

Et nous venons demander à la métropole son appui pour solutionner une question d'un intérêt vital pour la Réunion. Si nous n'arrivons pas à obtenir l'appoint de main-d'œuvre qui nous est indispensable, nous verrions peu à peu l'abandon de la grande colonie et la fermeture de nombreuses usines : notre population créole serait alors privée du travail qui la fait vivre aujourd'hui, elle chercherait en vain des moyens d'existence qui lui feraient défaut, et elle aurait le droit de nous faire le reproche de n'avoir point conjuré une crise dont la misère générale serait la conséquence forcée.

C'est pourquoi la Chambre d'agriculture, consciente de ses responsabilités, vient demander aux pouvoirs publics de prendre d'urgence les mesures voulues pour qu'il soit donné satisfaction aux vœux de notre Assemblée, de la Chambre de commerce et du Conseil général, car c'est la prospérité même de la colonie tout entière qui est en jeu et qui en dépend.

***

En présence de ces deux thèses si opposées dans leurs conclusions, que pouvait faire le Département des Colonies ? Après des hésitations bien compréhensibles, il consulta les autorités locales et les municipalités de l'île susceptibles de lui fournir des avis et des conseils. Le résultat de ce referendum, qui eut lieu en 1905, fut significatif : Le gouverneur, le Conseil général, la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, quinze Conseils municipaux, sur vingt et un, se prononcèrent pour la reprise de l'immigration.

Sans doute six Conseils (Salazie, les Avirons, l'Etang-Salé, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-Pierre) se prononcèrent contre l'immigration. La municipalité de Saint-Pierre déclara même que, dans les communes, la population ouvrière était plus que suffisante pour les besoins de l'agriculture et le service des usines, que le prix du travail est déjà bien réduit, que l'introduction de bras étrangers établirait une concurrence qui serait d'un grand préjudice pour les travailleurs créoles, auxquels nous devons aide et protection, qu'elle constituerait une faute économique et un danger social. Mais cette minorité, quoique décidée, ne pouvait empêcher le ministre de tenir compte, dans une large mesure, de l'imposante majorité dont le referendum avait révélé l'opinion. Des négociations nouvelles furent reprises avec le gouvernement anglais en vue de l'élaboration d'un projet nouveau de convention.

Ce projet, constitué en grande partie par le projet non ratifié de 1897, mais auquel on avait fait subir quelques modifications, fut transmis en 1906 au gouvernement anglais. Depuis cette époque on discute sur ce projet de convention, et ce sont les pourparlers qui ont été engagés à ce sujet, qui, paraît-il, seraient en voie d'aboutir.

A-t-on raison de rétablir l'immigration in-

dienne à la Réunion? ou doit-on, au contraire, regretter cette décision du gouvernement français. Si on examine de près et sans parti pris cette question très délicate, il semble bien que les deux thèses en présence renferment chacune, sous leur exagération manifeste, une part de vérité, et que, malgré leur opposition si catégorique, il n'est pas impossible de les concilier pour le plus grand bien de la colonie.

On ne doit pas perdre de vue, en effet, tout d'abord, qu'il y a, dans la solution du problème de la main-d'œuvre à la Réunion, deux intérêts qui sont en présence. Il y a, d'une part, l'intérêt des grands propriétaires à qui le coolie hindou apparaît, en raison de ses qualités de docilité dont j'ai déjà parlé, comme un instrument de travail indispensable et il y a d'autre part l'intérêt de la population créole indigène qui voit dans l'immigré indien un concurrent économique très sérieux.

Entre ces deux intérêts en présence, quel est l'intérêt propre du pays? C'est là qu'est la vraie question.

L'immigration indienne a, il faut en convenir, d'incontestables inconvénients; il est difficile de ne pas reconnaître qu'elle a contribué pour une large part à faire disparaître la moyenne et la petite propriété, qu'elle a causé l'exode du revenu des terres et d'une partie des salaires, qu'elle a créé pour les créoles une concurrence contre laquelle ils ne pouvaient lutter, que les Indiens ont apporté avec eux des vices et des maladies dont les effets apparaissent clairement aujourd'hui aux yeux des moins prévenus. Est-ce à dire que l'immigration indienne a été « une calamité » pour la Réunion? Assurément non. Beaucoup des « maux » qu'on impute à l'immigration sont, d'ailleurs, communs au régime de l'esclavage, sinon même son résultat direct : la grande propriété, l'absentéisme, la formation d'une société anormale dans laquelle l'inégalité des conditions atteint ses extrêmes limites, ce sont bien les produits de l'esclavagisme. L'immigration ne peut guère être raisonnablement accusée que d'en avoir perpétué les défauts.

En dépit de ses inconvénients qu'il ne faut pas nier, le système de l'immigration apparaît néanmoins comme pourvu d'un certain nombre d'avantages. Sans lui, après la suppression de l'esclavage, il est très probable que l'évolution économique de la colonie se serait trouvée singulièrement compromise et que la main-d'œuvre créole, en dépit des assertions enthousiastes de ses défenseurs, n'aurait pu du jour au lendemain remplacer la main-d'œuvre servile émancipée. Le régime de l'immigration semble donc devoir être regardé comme un mal nécessaire qui eut son intérêt à une certaine époque, et comme une transition entre l'esclavagisme des temps anciens et le régime du libre emploi des forces indigènes qui est certainement le régime de l'avenir.

Dans ces conditions le problème de la main-d'œuvre doit être posé de la manière suivante : la population créole est-elle dès maintenant à même de suffire aux exigences du travail dans la colonie?

Les partisans de la reprise de l'immigration déclarent qu'il ne faut rien attendre de la main-d'œuvre créole, que toute prospérité économique ne peut venir que de l'immigration, et à l'appui de cette affirmation ils observent que le maximum de la production sucrière à la Réunion (68.000 tonnes) a été atteint, malgré des procédés d'extraction très imparfaits, en 1862, précisément à l'époque où le recrutement des Hindous battait son plein et où le nombre des immigrants

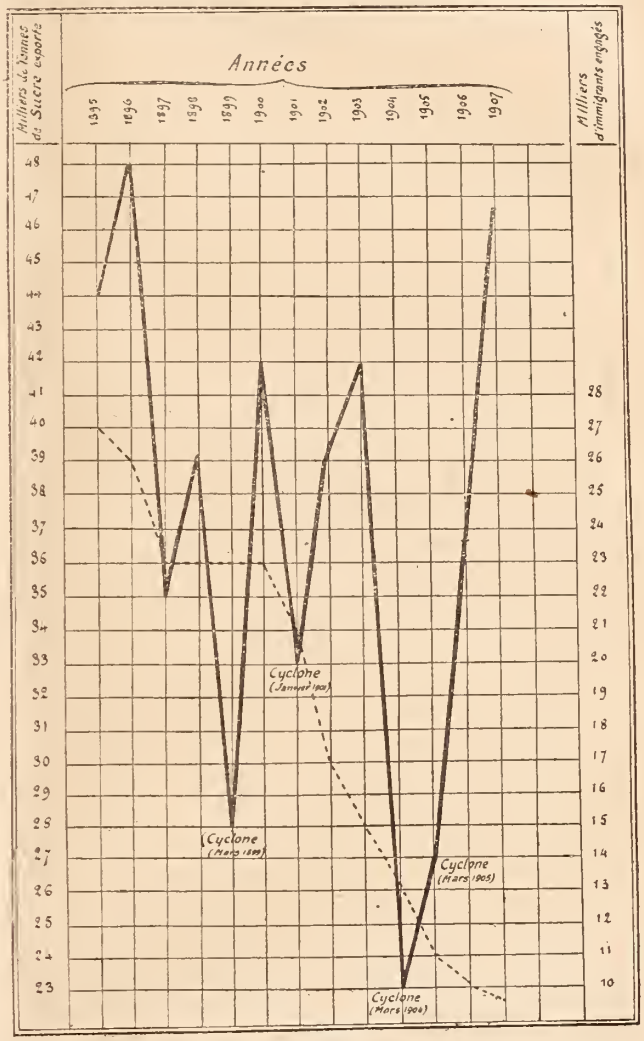

présents à la Réunion atteignait plus de 60.000 individus; qu'au contraire, la campagne 1905-1906 n'a plus produit que 27.250 tonnes, parce qu'on ne disposait plus à ce moment que de 10.800 immigrants. Et encore faut-il tenir compte, ajoutent-ils, de ce fait que les usines ont maintenant à leur service des moyens de fabrication qui sont incomparablement meilleurs que ceux qu'employaient jadis les usiniers. Cette argumentation, qui paraît très spécieuse, omet de tenir compte d'un certain nombre d'éléments d'appréciation très importants. La baisse de la production ne s'explique pas si simplement, les cyclones, la mévente des sucres, comme l'indiquait M. de Mahy dans un article

que j'ai rapporté plus haut, sont d'autres causes qui sont ici beaucoup plus efficaces que la diminution du nombre des immigrants. Si on compare à l'aide du graphique ci-contre la courbe de la production du sucre depuis dix ans à la courbe du nombre régulièrement décroissant des immigrants, on peut constater qu'elles ne sont nullement en fonction l'une de l'autre, et que d'autres causes, les cyclônes notamment, ont une influence bien autrement décisive. Les campagnes les plus mauvaises sont celles de 1899-1900, avec 28.000 tonnes, de 1901-1902 avec 33.000 tonnes, de 1904-1905 avec 23.000 tonnes, et de 1905-1906 avec 27.000 tonnes. Or, elles viennent précisément toutes les quatre après des cyclones désastreux, ceux de mars 1899, janvier 1901, mars 1904 et mars 1905. Les immigrants ne sont pour rien dans ces minima de production. Par contre, on peut remarquer que la campagne 1903-1904 a exporté près de 43.000 tonnes avec un effectif de 15.400 immigrants et que celle de 1906-1907 a atteint encore 46.499 tonnes quoique les immigrants soient réduits à ce moment à une dizaine de mille.

L'argumentation qui attribue la baisse de la production au ralentissement de l'immigration et au défaut de la main-d'œuvre créole est donc sans valeur. Pour l'étayer plus solidement, il faudrait d'ailleurs pouvoir connaître exactement les superficies cultivées en cannes aux différentes époques, mais aucun des chiffres qu'on a jetés dans la discussion ne peut-être vérifié faute de cadastre et d'impôt foncier. M. Ruben de Couder, qui est à la Réunion l'un des apôtres les plus passionnés de la reprise de l'immigration, parle, dans un opuscule récent, de 55.189 hectares cultivés en cannes en 1835 réduits à 43.368 en 1872, à 14.494 en 1878 et à 7.520 en 1901. En remarquant qu'une diminution de 40.695 hectares s'était déjà produite en 1878 alors que l'immigration n'était pas encore suspendue, on peut se demander si cette diminution considérable provient dès lors du fait même de la suppression de l'immigration. J'inclinerais à penser qu'elle provient bien davantage du fait de la baisse du sucre, tombé de 60 francs vers 1875 à 22 francs en 1907, et non pas de la pénurie de la main-d'œuvre. Il a fallu progressivement abandonner les terres les moins fécondes qui ne payaient plus leurs frais, étant donné le cours du sucre. Quand le sucre valait 60 francs et plus les 100 kilos, on plantait partout la précieuse canne; aujourd'hui, où le prix est tombé à 22 francs, on ne le cultive plus que dans les terres capables d'un rendement considérable. C'est le cas par exemple des deux grandes exploitations de la Trinité et de Baril à Saint-Philippe. Ces deux plantations ont été abandonnées parce les frais de transport élevaient trop haut les prix de production. L'abondance de la main-d'œuvre ne changerait rien à la situation.

J'ai déjà signalé ce fait que si la main-d'œuvre était si rare qu'on le dit parfois, le prix des journées de travail augmenterait, et qu'au contraire le taux des salaires n'a pas varié depuis longtemps. A l'appui de la même thèse je relève d'autres faits qui tendent à démontrer que la main-d'œuvre existe et qu'elle existe même en abondance.

(*A suivre.*)

René Ferry.

BIBLIOGRAPHIE

Un essai de pénétration pacifique en Algérie, par J. Ladreit de Lacharrière. Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Cette étude fait connaître, avec beaucoup de détails encore inédits, les négociations engagées par le général Clauzel, en 1830 et 1831, pour placer deux membres de la famille du bey de Tunis à la tête des beylicats d'Oran et de Constantine. Dans l'esprit de Clauzel, cette combinaison était destinée à assurer la tranquillité des environs d'Alger, tout en évitant à la France les difficultés d'une conquête immédiate : on utiliserait pour cela l'influence de princes musulmans, ce qui aurait l'avantage de ne pas exciter le fanatisme des populations indigènes.

Il est curieux de constater que l'expression de pénétration pacifique, qui jouit d'une telle faveur aujourd'hui, est déjà employée par Clauzel dans une correspondance du 25 octobre 1830.

Le projet du commandant en chef de l'armée d'Afrique échoua pour diverses raisons, mais surtout, semble-t-il, parce que Clauzel avait pris trop d'initiative, tandis que le gouvernement de Louis-Philippe se montrait d'une indécision incroyable.

Tels sont les faits qu'expose M. de Lacharrière, d'après les documents qu'il a puisés aux archives de la Guerre. L'auteur constate que les renseignements qu'il apporte sont corroborés par ceux qu'ont donnés, dans des publications récentes, Victor Demontès et Auguste Cour, le premier d'après les archives du gouvernement général de l'Algérie, le second d'après des écrivains arabes et des témoins locaux dignes de foi.

Une telle étude offre un intérêt capital pour quiconque s'occupe de notre grande colonie africaine et surtout pour qui détient une parcelle d'autorité en pays musulman. Nous ne connaîtrons jamais trop l'histoire des premiers pas que la France a faits en Afrique.

Situation économique et commerciale du Maroc à la fin de 1907 (*Rapport et statistiques*), par M. René-Leclerc. Un ouv. broché de 65 p. Prix : 2 francs. En vente au « Comité du Maroc », à Tanger, et à Paris, 21, rue Cassette, et à la Librairie marocaine, à Tanger.

M. René-Leclerc, notre délégué à Tanger, vient de faire paraître, sous le titre *La Situation économique du Maroc à la fin de 1907*, une publication qui condense de nombreux renseignements sur le trafic marocain. Cette brochure, nourrie, qui s'inspire de la méthode adoptée dans les « Rapports consulaires », sera utilisée avec fruit par ceux qui la consulteront pour y rechercher des indications précises et vérifiées. Bien qu'elle traite d'une situation qui date déjà d'une année, elle n'en est pas moins d'actualité, la très lente évolution du Maroc ne permettant pas aux constatations et aux observations d'ordre commercial de vieillir avec le temps. L'auteur, qui s'est déjà signalé par de nombreux travaux économiques marocains, attire dans son rapport l'attention du commerce français et des sociétés de navigation françaises sur un pays où la concurrence internationale exige une attention et un effort soutenus de la part de ceux qui, comme nous, occupent le premier rang dans les transactions marocaines.

Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Côte d'Ivoire en 1907, publié par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale. Un vol. de 163 p., chez Ternaux, imprimeur à Konakry.

C'est une vue générale de la situation, tant administrative que politique, de cette colonie. C'est, par suite, un document à consulter et où on trouvera des renseignements très précis sur le développement d'un pays dont les progrès sont manifestes.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 10

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA PÉNÉTRATION DE LA COTE D'IVOIRE. — *** 193

VOYAGE A TRAVERS LE SAHARA *(suite)*. — Capitaine COLONNA DE LECA 205

L'ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU FOUTA-DIALON *suite et fin)*. — PAUL GUÉBHARD 210

LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE A LA RÉUNION *(suite et fin)*. — RENÉ FERRY 217

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN : IV. — L'impôt musulman. — EDMOND DOUTTÉ 220

CARTE

Carte administrative de la Côte d'Ivoire 195

LA PÉNÉTRATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le récent séjour à Paris de M. le gouverneur Angoulvant a attiré sur la Côte d'Ivoire l'attention des coloniaux qui s'intéressent à notre domaine de l'Afrique Occidentale. Déployant son activité bien connue, ce haut fonctionnaire a su, en moins de trois semaines et malgré des préoccupations d'ordre privé, trouver le temps de conférer avec les personnalités officielles ou non, les groupements politiques, économiques ou scientifiques, les directeurs ou représentants de sociétés commerciales, les particuliers enfin, que, pour des motifs divers, le sort de la Côte d'Ivoire ne saurait laisser indifférents. A tous, il a clairement exposé la situation générale de la colonie confiée à ses soins, montré ses besoins et son avenir, expliqué et justifié la politique suivie par lui depuis sa prise de fonctions, c'est-à-dire depuis le mois de mai 1908.

Ce qui se dégage tout d'abord des indications fournies par M. Angoulvant, c'est que, logiquement, une orientation nouvelle a été donnée, au cours des mois écoulés, à la direction politique et administrative de l'Afrique Occidentale. Non pas que l'éminent gouverneur général actuel, M. Ponty, ait rompu avec le passé. Bien au contraire, comme il l'a d'ailleurs, à plusieurs reprises, déclaré lui-même, il s'est attaché à poursuivre la réalisation du plan d'ensemble si magistralement conçu par M. Roume et déjà partiellement exécuté par lui.

On se souvient que le prédécesseur de M. Ponty a créé de toutes pièces ce magnifique organisme que constitue aujourd'hui le gouvernement général de l'Afrique Occidentale. Avec une grande clairvoyance et parce qu'il avait compris, très pratiquement, que l'avenir d'un empire colonial nouveau, tout comme celui d'une entreprise privée, dépend essentiellement de son crédit, M. Roume s'était appliqué, en premier lieu, à établir ce dernier. Chacun a présents à l'esprit les remarquables résultats qu'il a su obtenir : organisation des services centraux et, parallèlement, des services locaux de chaque colonie, unité de direction et de doctrine, création de ressources budgétaires importantes, conception d'un immense programme de travaux publics destinés à la fois à mieux unir les éléments du groupe et à permettre au commerce naissant d'exploiter rapidement jusqu'au point le plus reculé de nos possessions, lancement d'emprunts élevés dont le succès a. mieux que toute affirmation, garanti la valeur de l'œuvre immense accomplie en si peu de temps.

Le souci de cette œuvre n'avait pas laissé à M. Roume tout le loisir nécessaire pour apporter à l'état politique de quelques parties de l'Afrique Occidentale les mêmes perfections que l'on trouve dans l'organisation administrative et économique. Il fallait compter avec le temps, dont les limites ne se reculent point à volonté. Le gouverneur général alla au plus pressé : il fit l'Afrique Occidentale, lui donna si bien les moyens de vivre et de croître qu'elle se développa avec une étonnante précocité. A son successeur, il laissait le soin de retoucher, si besoin, le travail fait par lui, de parachever l'œuvre, de la polir en quelque sorte.

M. Ponty n'a pas failli à cette tâche. Il a trop souvent affirmé vouloir la poursuivre et, surtout, il y a trop de grandeur dans le fait de deux hom-

mes de haute valeur se succédant à la tête d'une importante administration sans que le second ait d'autre souci que de continuer ce qui a été entrepris, qu'il est particulièrement agréable de signaler ce fait si rare à l'attention des bons Français.

Mais, s'il est beau de voir une œuvre nationale à l'abri des à-coups et des bouleversements qu'amènent, en général, les changements de direction, il n'est pas moins digne de remarque de trouver de l'originalité jusque dans l'application des mêmes principes et dans la permanence des institutions. C'est là, peut-on dire, une sorte de phénomène dont, pour son profit, l'Afrique Occidentale est aujourd'hui le théâtre.

Car, si M. Ponty n'a rien changé au programme mis sur pied par M. Roume, si, au contraire, il a apporté tous ses soins à en activer l'exécution, il a cependant su donner à son administration un caractère de nouveauté qui, tout en contribuant à parfaire les résultats obtenus par son prédécesseur, donnera à son gouvernement une empreinte très personnelle.

Pour tout exprimer en peu de mots, M. Roume a créé une organisation administrative et économique et ébauché l'action politique; M. Ponty achève et perfectionne la première, il donne à la seconde toute son ampleur.

Certes, M. Roume n'a pas négligé la politique; bien plus, l'Afrique Occidentale lui doit plus de sécurité. Lorsqu'il prit ses hautes fonctions, le groupe de colonies qu'il allait diriger se remettait à peine des secousses qui avaient marqué notre installation dans un pays où nous avions dû nous implanter les armes à la main et où, depuis plusieurs dizaines d'années, le souci d'une difficile conquête était resté au premier plan. Il n'était pas mauvais de faire succéder une accalmie à l'orage, au moment d'installer de grandioses entreprises pacifiques. L'occupation, complète sur la majeure partie du territoire, était déjà suffisante pour nous assurer le concours des populations dont nous allions avoir besoin tout d'abord, en même temps que des ressources fiscales importantes. Quant aux groupements indigènes moins soumis ou inconnus, ils se trouvaient placés dans des régions vers lesquelles les regards et les efforts ne devaient pas immédiatement se tourner. On pouvait compter, enfin, que l'exemple des populations venues à nous aurait une influence heureuse sur celles demeurées en dehors de notre rayonnement et que le bien, pour une fois, serait contagieux. Pour ces motifs, la pénétration de certaines régions, retardée ou moins activement poussée jusqu'alors, fut remise à une époque plus favorable au moment où, l'essor de l'Afrique Occidentale étant assuré, il serait loisible d'y rendre uniforme l'exercice de notre autorité.

Ainsi en fut-il pour la Côte d'Ivoire.

***

La Côte d'Ivoire est peu connue. On peut même dire que, nos possessions du Congo et dépendances mises à part, elle est la moins connue de nos colonies. Il serait difficile d'expliquer cette sorte d'ignorance dans laquelle nous sommes restés à son endroit, si la nature du terrain ne la justifiait en grande partie.

Pour presque tous les Français, la Côte d'Ivoire est un pays malsain, couvert d'immenses forêts, où l'on ne saurait habiter sans faire preuve de vrai courage et presque sans avoir fait le sacrifice de son existence. Ce n'est pas ici le moment de combattre cette injuste opinion; bornons-nous à regretter qu'elle ait contribué à détourner de notre colonie du golfe de Guinée une attention que l'intérêt le mieux compris eût conseillé de lui consacrer, tant ses ressources sont immenses et variées.

La Côte d'Ivoire comprend deux régions bien distinctes : la région soudanienne, actuellement constituée par les cercles de Korhogo, de Mankono, de Kong, de Bondoukou; la région forestière formée par le reste du pays. Entre les deux, le Baoulé, contrée de savanes boisées, s'avance relativement près de la mer à la façon d'un coin et divise la forêt en deux zones d'inégale superficie. Au rivage, défendu sur toute sa longueur par une barre mugissante et dangereuse, aboutissent quelques fleuves immenses qui semblent, sur la carte, de merveilleux chemins naturels allant vers la haute Côte, mais que des rapides rendent inutilisables à peu de distance de l'Océan.

Du fait de la forêt, les régions soudaniennes, conquises en même temps que la boucle du Niger, et le littoral, où notre implantation date de loin, sont à peu près restées sans rapports suivis jusqu'à ces dernières années. La végétation a placé, entre le Nord et le Sud, une quasi infranchissable barrière. Les populations de la partie sylvestre, farouches, éprises d'indépendance et d'anarchie, ont doublé l'obstacle. Aussi, ne faut-il pas être surpris si les efforts faits, depuis une quinzaine d'années, pour réunir les deux tronçons de la colonie actuelle, le haut pays passé à la Côte d'Ivoire pour lui permettre de subsister et le littoral d'où nos commerçants n'osaient guère s'éloigner, ont été décousus et si tous appartiennent exclusivement à l'épopée coloniale plutôt que de relever d'un plan arrêté de pénétration. Ces efforts, nous allons les passer rapidement en revue.

Nous ne citerons que pour mémoire les tentatives faites jusqu'en 1888 pour donner à la France des droits sur la Côte d'Ivoire. Comme un peu partout, dans le monde, de hardis navigateurs poussèrent, au XIVe siècle, des pointes jusque sur le golfe de Guinée : ils n'avaient d'autre but que la réalisation des bénéfices mirifiques et faciles promis par les pays tropicaux. Au début du XVIIIe siècle, des missions s'installent à l'endroit où s'élève aujourd'hui Assinie, mais si les efforts du prosélytisme ont quelque durée et des apparences de succès, c'est qu'à cette époque la foi trouve, auprès des gouvernements, un appui qui procure à ses prédicateurs une sorte de caractère officiel.

Reproduction interdite

Les résultats de ces premières entreprises furent, en réalité, négatifs, car, d'une part, ceux qui vinrent alors à la Côte d'Ivoire firent peu

POSTE DE DABAKALA

pour donner à ses habitants une bonne opinion de la colonisation française : disons, à sa décharge, qu'il en était de même pour toutes les colonisations. D'autre part, les indigènes méritaient déjà que des Marchais les peignit, en 1730, comme « méchants, traîtres, menteurs, voleurs, d'un naturel féroce et sanguinaire », et qu'une partie du littoral fût appelée Côte des Malgens.

Après 1815 commencent, dans le golfe de Guinée, des croisières qu'illustrent notamment Bouet-Willaumez et Fleuriot de Langle. C'est pendant

VILLAGE DE NIAMOUÉ (BAOULÉ)

cette période que le nom de Faidherbe commence à être cité. Le second nommé de ces personnages a laissé, de ses voyages dans la région lagunaire, des relations dont nous pouvons faire, aujourd'hui encore, notre profit. « Il nous dépeint, écrit M. le gouverneur Clozel dans son ouvrage : *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, les peuplades qui habitent de Fresco jusqu'à Apollonie, comme très divisées et nous apprend qu'il a fallu traiter avec quarante villages pour acquérir les droits de souveraineté épars entre tous les chefs. » Parlant de la population d'une partie du littoral, Fleuriot de Langle dit qu'elle est « gouvernée par une oligarchie entre laquelle il n'existe pas de liens communs. Les langues parlées, ajoute-t-il, se ressentent de ces différentes origines et forment une bigarrure qui demande le secours de plusieurs interprètes. Il est rare qu'un seul individu connaisse tous les idiomes adoptés par chaque communauté. Les intérêts commerciaux et les rivalités de castes amènent des guerres fréquentes entre toutes ces populations ». L'explorateur dont il s'agit, qui sut nous obtenir, auprès du rivage et de la lagune, des résultats appréciables, synthétise la politique qu'il dut suivre, quand il s'exprime en ces termes : « Tant que les relations que nous avions avec les chefs se bornèrent à leur donner des cadeaux, tout fut facile... » Phrase prophétique en 1873, date à laquelle elle fut écrite, car elle est malheureusement encore vraie aujourd'hui.

Mais, déjà, nous avons pris pied à la Côte d'Ivoire. Nous ne la quitterons plus désormais, malgré les vicissitudes qui doivent marquer les étapes de notre occupation.

Après la guerre de 1870 et comme nous nous trouvons détournés des opérations coloniales, un négociant, M. Verdier, est chargé de défendre, en même temps que les siens, les intérêts de la France dans le golfe de Guinée. Poussé par son patriotisme, il n'hésite pas à prendre l'initiative de la pénétration du pays et l'un de ses agents, Treich-Laplène, remonte sur son ordre jusque dans l'Indénié.

Nous sommes en 1888.

L'année suivante, le même Treich-Laplène, qui devait attacher son nom à la fondation de notre colonie et payer de sa vie son dévouement, va, jusqu'à Kong, au-devant de M. Binger, venu avec une poignée d'hommes par la route du Niger, et pour qui la Côte d'Ivoire était le terme d'un remarquable voyage d'exploration dont la France s'enthousiasma et dont son auteur devait tirer une juste illustration.

En 1890, la Côte d'Ivoire fait partie des établissements des rivières du Sud, de la Guinée et du Bénin, érigés en colonie indépendante. Le pays est né, désormais, à la vie officielle, mais il s'en faut encore de beaucoup que l'on prenne conscience de sa valeur au point de lui consacrer des efforts organisés.

Des explorateurs isolés, comme les Arago, les Quiquerez, les de Segonzac, les Armand, les de Tavernost, les Voituret, les Papillon, s'élancent, isolés ou par groupes, à la conquête de la forêt; celle-ci leur barre bientôt la route; à quelques-uns, elle réserve une mort tragique.

Le capitaine Ménard, reprenant à rebours l'itinéraire suivi en 1889 par M. Binger, gagne Séguéla; il est tué peu après.

Il semble, d'ailleurs, que cette route, peu éloignée de la lisière est de la colonie, soit la seule praticable, du fait de la forêt et des indigènes. MM. Binger et Marcel Monnier ayant voulu, en 1892, redescendre de Kong vers l'Océan en suivant le Bandama, sont rejetés par les populations vers la première route qu'a suivie le glorieux explorateur.

La même année, les capitaines Marchand et Manet remontent le Bandama jusqu'à Thiassalé, qu'ils occupent de force. Le second étant mort, le capitaine Marchand réussit, après avoir inutilement essayé de pénétrer dans la forêt vers l'Ouest, à traverser le Baoulé et à gagner Kong, d'où il redescend à la Côte.

L'explorateur Moskowitz tente de reprendre la même voie, mais meurt d'épuisement.

En 1893, la Côte d'Ivoire est constituée en une colonie indépendante, dont le gouvernement est confié à M. Binger. Aussitôt, tout le littoral est occupé jusqu'au fleuve Cavally, qui devient, au moins provisoirement, la limite occidentale de notre possession. M. Pobéguin explore cette zone maritime et le cours inférieur du Cavally.

Nous semblons dès lors résolus à nous avancer dans l'intérieur, en suivant le cours des fleuves : les postes de Thiassalé et de Bettié sont respectivement fondés sur le Bandama et sur le Comoë.

Mais, dès que nous voulons pénétrer dans le Baoulé, la population nous arrête. En 1894 et 1895, le lieutenant-colonel Monteil, parti de la mer, avec une forte colonne, pour barrer la route à Samory, rencontre chez les Baoulés une telle hostilité qu'il doit rebrousser chemin.

Le lieutenant Lecerf, venu du Soudan, meurt tragiquement dès qu'il aborde la forêt. Le lieutenant Bretonnet et M. Lamblin, voulant atteindre Bondoukou en partant de l'Ouest du Baoulé, ne peuvent vaincre, malgré leurs efforts, les obstacles créés par les indigènes.

En 1896, M. Mouttet, devenu gouverneur de la Côte d'Ivoire, commence à organiser administrativement le pays. Des explorations incessantes sont entreprises pour percer la barrière forestière.

M. Clozel, alors administrateur, parcourt l'Indénié, fonde Assikasso, occupe Bondoukou en 1897.

M. Pobéguin fait une première tentative pour remonter le Sassandra, effort repris, avec une meilleure fortune, par M. Thomann, qui, à force de persévérance, nous installera dans cette région jusqu'à Daloa.

MAISON D'ARCHITECTURE SOUDANAISE A MANKONO

M. Eyssérie parvient à pénétrer, par le Baoulé, dans le haut pays Gouro, mais il est bientôt arrêté, fait captif, puis renvoyé sur ses pas.

M. Hostains remonte le Cavally jusqu'à 120 kilomètres de la côte, MM. Bailly et Pauly, qui essaient d'atteindre ce fleuve en venant du Soudan, sont massacrés dans la forêt. Le lieutenant Blondiaux, qui essaie d'atteindre le haut Sassandra depuis la Haute-Guinée, est rejeté en arrière par les Diolas, après de rudes combats auprès de Man. En 1899, la mission Wœlffel subit le même sort dans la même région. A la même époque, MM. Hostains et d'Ollone parviennent, au prix d'énormes difficultés, à gagner la Guinée en par-

VILLAGE SUR LE COMOE

tant de Tabou, après avoir exploré le cours du Cavally.

A partir de 1903, M. Clozel étant devenu gouverneur de la Côte d'Ivoire, la pénétration devient plus active, plus méthodique et, sans parler des luttes qui devaient marquer la chute de Samory et qui intéressent surtout la conquête du Soudan, nous commençons à prendre contact avec les populations de la forêt qui, à chaque pas en avant, nous résistent avec énergie. Les progrès alors réalisés sont d'autant plus remarquables qu'ils exigent des efforts plus répétés et aussi plus meurtriers. Malgré tout, le pays s'organise, des postes sont créés dans l'intérieur, les tribus soumises à l'impôt; la vie commerciale se développe sur le littoral et le long de quelques fleuves. Au Baoulé, nous nous trouvons en face d'une résistance acharnée qui, plusieurs années durant, retiendra les efforts des commandants Chasles et Betsellère, de nombreux officiers et de troupes d'élite.

Nous venons d'énumérer les principales circonstances dont fut marquée, jusqu'à l'an dernier, l'occupation de la Côte d'Ivoire. Si nous avons fait ressortir le caractère individuel des initiatives qui se multiplièrent longtemps pour établir notre autorité au delà du littoral, en deçà des régions soudaniennes, nous n'avons pas pu dire la dépense d'héroïsme qui en résulta. Cet héroïsme a été trop peu connu, parce que l'attention publique s'est trouvée par trop détournée de la Côte d'Ivoire : il semble que la forêt ait dérobé les prodiges de vaillance, et, souvent, jusqu'au nom des victimes, comme elle fait l'ombre sur le sol,

Par la force des choses et pour répondre le mieux possible aux nécessités du ravitaillement, les tentatives de pénétration se sont opérées surtout en suivant les vallées des fleuves. C'est tardivement que nos troupes ont cherché à établir la liaison entre ces cours d'eaux, mais peu nombreuses, ignorantes du terrain, opposées à des populations combatives à l'extrême, obligées de lutter sans cesse contre des adversaires nouveaux, puisque la soumission d'une tribu n'avait pas d'influence sur l'attitude des tribus voisines, en raison du morcellement de l'autorité, elles n'y étaient que très imparfaitement parvenues au début de 1908. Nous ne tenions pas alors tout le pays, mais seulement les points sur lesquels nous étions installés en force et leurs environs immédiats. Chaque sortie était marquée par une lutte nouvelle, à reprendre chaque fois.

Au surplus, aucun concours à espérer de l'indigène, même soumis, par suite de l'impossibilité d'agir de proche en proche en nous servant de l'influence d'un chef, en mettant à profit le dévouement de quelques individus de choix. M. le gouverneur Clozel a mis très clairement et très judicieusement cette difficulté en lumière lorsque, dans son ouvrage cité plus haut, il a écrit : « L'éparpillement du pouvoir politique, signalé par l'amiral Fleuriot de Langle, est toujours le même. S'il a l'avantage d'empêcher les troubles de se généraliser et tout soulèvement de prendre des proportions inquiétantes, il nous oblige, par contre, à agir nous-mêmes dans bien des cas où une autorité indigène reconnue nous faciliterait singulièrement notre tâche. »

M. Clozel tire immédiatement la conclusion de cet état de choses : « Cette insécurité, dit-il, explique aussi la date relativement récente des installations commerciales permanentes à terre. »

On conçoit, dès lors, quelle a dû être jusqu'ici, du fait de l'établissement incomplet de notre autorité, de la dissémination des postes, de leur insuffisante liaison, la situation du commerce. Ce dernier vient aux colonies pour chercher, avant tout, un vaste champ d'action ; il a besoin d'abord de la sécurité. Or, si l'on déterminait sur une carte de la Côte d'Ivoire le terrain qui lui est actuellement imparti, on devrait se borner à tracer le long du littoral, à l'Est de la colonie, dans les étroits cercles frontière, en remontant peu avant le cours des fleuves, autour des postes et dans une partie du Baoulé, de minces bandes qui, comparées à l'immensité de notre possession, sans même faire entrer la haute Côte en ligne de compte, provoqueraient la stupéfaction. Et si, maintenant, l'on considère qu'attirés malgré tout vers les prodigieuses richesses latentes de la colonie, les commerçants y sont devenus relativement nombreux, on se rendra compte de la persévérance, du courage, de l'ingéniosité dont chacun doit faire preuve, non pas tant pour réussir que pour seulement vivre.

En dépit de ces conditions peu favorables, la Côte d'Ivoire avait cependant, à la fin de 1907, donné déjà de telles preuves de la vitalité qu'elle permettait de fonder sur son avenir des espérances indéfinies. Le commerce général, pour cette seule année, atteignait 28.928.418 francs, sur lesquels les importations comptaient pour 17.868.981 fr. et les exportations pour 11.059.437 francs; le budget local s'élevait, en recettes, à 3.155.000 fr.; la colonie avait un crédit suffisant pour qu'on lui eût accordé 32 millions sur les fonds d'emprunt en vue de la construction d'un chemin de fer et de l'aménagement de ses ports et rades. De tels résultats valent qu'on les cite, lorsqu'ils sont obtenus par un pays neuf, d'une superficie assez peu inférieure à celle de la France, renfermant des ressources certaines et illimitées, encore totalement inconnu pour les deux tiers.

Il était donc naturel que l'on songeât à en rendre complète l'occupation, condition première d'un développement économique, et que l'on appliquât à cette entreprise une constance et une méthode capables de la mener rapidement à bonne fin. C'est à cette œuvre que s'est appliqué, depuis dix-huit mois, M. le gouverneur Angoulvant. Nous allons montrer l'intérêt de sa tâche, en même temps que nous ferons voir la manière dont il l'a comprise, les avantages déjà obtenus et le but final.

***

Un coup d'œil sur la situation d'ensemble de la Côte d'Ivoire au 1er mai 1908 et sur les difficultés à vaincre fixera le point de départ du gouvernement

actuel et facilitera la mesure des résultats acquis.

A cette époque, les cercles de Korhogo, de Kong, de Bondoukou, de l'Indénié, d'Assinie, de Bassam étaient complètement soumis ; l'administration s'y exerçait sans rencontrer d'obstacles résultant du mauvais vouloir ou de l'hostilité des indigènes. La conquête, faite sur Samory, des circonscriptions du Nord avait complété la soumission des tribus qui les habitent, déjà accoutumées par le conquérant noir à accepter une autorité étrangère.

Le cercle de l'Ouorodougou, peuplé partie d'indigènes de la forêt, partie d'indigènes semblables à ceux des cercles précédents, était aussi tranquille dans la zone occupée par les derniers éléments qu'il l'était peu dans sa portion sylvestre : celle-ci, totalement inconnue, comprenait précisément les régions que n'avaient pu pénétrer les missions Blondiaux et Wœlffel.

Le Baoulé, pacifié de la veille, donnait pour l'avenir de sérieuses espérances de sécurité. Toutefois, sa bordure occidentale en entier, le long du Bandama, peuplé de tribus particulièrement sauvages, audacieuses et pillardes, les Ouanfoués, les Watas, les Faafoués, les Akoués, les Yaourés, les Nananfoués, les Ayaous, les Kodés, fermait tout horizon politique du côté de l'Ouest.

Le N'Zi-Comoé, vaguement exploré, restait, vers l'Est, comme une immense enclave vide de noms sur les cartes ou bien pourvue seulement d'indications fantaisistes.

Le cercle des Lagunes, où se trouvait le chef-lieu de la colonie et à travers lequel se construisait le chemin de fer, ne présentait de sécurité réelle que sur le littoral et aux abords immédiats des centres. Toute pénétration dans l'intérieur était à peu près interdite sans escorte et l'on se souvient que les indigènes s'étaient montrés fort menaçants lorsqu'ils avaient vu s'avancer le rail vers le Nord.

Une étroite bande de sable, resserrée entre la lagune et la mer, constituait en réalité le cercle de Lahou, bien que, administrativement et géographiquement, cette circonscription fût pourvue, vers les terres, d'un assez vaste territoire où nos représentants ne s'étaient encore aventurés que timidement.

Le cercle du Cavally, en dehors de la basse région, n'était guère connu que par les belles explorations de MM. Hostains, d'Ollone et Joulia.

Le cercle du Sassandra, d'une superficie égale au sixième de la colonie tout entière, constituait le point noir de la situation politique, encore que le reste de la forêt, on vient de le voir, ne nous donnât que de très relatives et très précaires satisfactions. La partie proche de l'Océan, peuplée d'indigènes commerçants en contact depuis assez longtemps avec nous, nous donnait, au Sud, une base sérieuse ; nous occupions, d'autre part, dans l'intérieur, trois postes : Soubré, Issia et Daloa. A l'Est, dans le pays gouro, nous possédions deux autres postes : Bouaflé et Sinfra. Mais les uns et les autres étaient comme des îlots perdus dans la forêt, en butte aux provocations sinon aux attaques d'une nombreuse et sauvage population. Deux de nos officiers, le capitaine Caveng et le lieutenant Hutin, venaient d'être assassinés ; leur mort et plusieurs investissements de Daloa avaient nécessité diverses opérations dont la dernière, la colonne Metz, prenait à peine fin : aucune d'elles n'avait pu asseoir définitivement notre prestige.

Ainsi donc, de toutes parts dans la forêt, hostilité des indigènes, guerre permanente, impossibilité non pas même d'administrer, mais d'entrer en relations suivies avec les tribus.

Et pourtant, que de prodiges avaient été faits pour nous rendre maîtres de cet immense territoire ! Depuis quelques années, nos officiers, jaloux de se montrer les dignes compagnons de ceux qui nous avaient conquis en Afrique tant de régions nouvelles, luttaient avec l'énergie la plus persévérante mais aussi la plus inutile, car toujours, derrière eux, se redressaient contre nous les groupements qu'ils avaient cru bien châtier et bien soumettre. L'indigène, aimant la guerre comme un sport, ravi de l'occasion que lui fournissait chacune de nos reconnaissances de se livrer, en dehors des querelles de tribu à tribu, à cet exercice recherché, l'indigène, disons-nous, était toujours disposé à nous combattre et puisait, dans les avantages relatifs qu'il remportait sur nos faibles détachements, non seulement un courage nouveau mais une raison de s'enorgueillir vis-à-vis de ses voisins. Car jamais, à la Côte d'Ivoire, ne se sont produites des insurrections en masse, dirigées par des chefs influents, organisées, capables d'offrir à des troupes sérieuses une résistance marquée. Ici, pas de cause nationale à soutenir ni de dynastie à défendre. Mais des poussières de tribus, des individus agissant isolément ou par petits groupes, aujourd'hui décidés à nous accueillir, demain déterminés à nous combattre jusqu'à la dernière extrémité parce qu'un féticheur a ordonné la mort des Blancs ou parce que quelques jeunes gens ont résolu de tuer un étranger pour gagner un titre à la considération de leurs semblables. Parfois, pour le prétexte le plus futile, sous une inspiration enfantine, des tribus entières prennent les armes, quitte, pour une partie des villages, à les déposer et à désavouer les premiers compromis ou les premiers punis, de telle sorte qu'il est quasi impossible d'atteindre les véritables instigateurs, d'établir les responsabilités, de frapper des coups sérieux, de traiter valablement.

La méthode de combat des indigènes se ressent aussi de leur tournure d'esprit en même temps que de la nature du terrain. Dissimulé dans l'immense forêt vierge qu'il parcourt avec l'aisance d'une biche, abrité par des taillis qui exigent, pour être pénétrés par nos soldats, un laborieux travail, le combattant noir se met à l'affût de nos hommes comme il ferait d'un gibier. Le détachement passe, les soldats marchant l'un derrière l'autre, l'arme au guet dans l'étroit sentier ; le chasseur attend patiemment que ce soit au tour d'un blanc de se présenter devant son arme de traite, chargé jusqu'à la bouche de poudre et de

mitraille : il tire alors et s'enfuit, tandis que les balles des tirailleurs, après une décharge au jugé, s'égarent autour de lui ou pénètrent les arbres

JARDIN D'UN POSTE DE LA HAUTE CÔTE D'IVOIRE

immenses. Parfois, au lieu d'un guerrier isolé, c'est une embuscade de plusieurs hommes qui fait le coup de feu dans les mêmes conditions, pour recommencer quelques kilomètres plus loin, jalonnant ainsi la route par une série de guet-apens qui nous coûtent généralement quelques soldats, en dépit de la maladresse des natifs.

Inspirés par notre naturel sentiment de générosité, poussés aussi par le désir d'épargner la vie

TIASSALÉ. LES RAPIDES

de nos soldats pour le petit nombre desquels la forêt vierge rendait la lutte trop inégale, nous avons essayé, jusqu'à l'an dernier, de réaliser l'occupation de la Côte d'Ivoire par la seule méthode de la pénétration pacifique. Nos administrateurs et nos officiers sont passés maîtres dans la pratique de cette politique et l'on peut être assuré qu'ils se sont merveilleusement acquittés du rôle qui leur était confié. Rôle ingrat et dangereux s'il en fut, lorsque, surtout, ceux qui le remplissent ont affaire à des populations qui ne considèrent la douceur et la mansuétude que comme des marques de faiblesse, qui reçoivent des témoignages d'intérêt et des cadeaux comme des tributs naturels, qui tirent avantage de nos relations avec elles pour se prévaloir, auprès des tribus voisines, de ces rapports, les exploiter et piller les groupes ennemis comme s'ils agissaient sous notre couvert.

Comme le disait, d'une façon si concise, M. le gouverneur général Ponty dans son récent discours d'ouverture du Conseil du gouvernement, les indigènes, « ignorants de notre force, se sont, dans leur extrême simplicité, habitués à l'idée qu'ils pouvaient traiter avec nous de puissance à puissance ». Aussi, la faillite de la pénétration pacifique a-t-elle été complète à la Côte d'Ivoire. Comment n'en eût-il pas été ainsi dans un pays où chaque pas en avant fait dans les intentions les plus généreuses expose quiconque s'y hasarde à l'assassinat? Comment parler de paix à des indigènes pour qui la guerre constitue un moyen habituel et un moyen de vivre, alors surtout que la défaite d'une tribu n'est, pour les tribus rivales, qu'une occasion de moquerie et de vantardise qui les pousse inconsidérément contre nous? N'a-t-on pas entendu des représentants de groupement, à qui l'on donnait en exemple la résistance aisément brisée de groupes voisins, répondre avec la plus belle inconscience que les vaincus étaient moins forts qu'eux-mêmes et qu'ils voulaient, avant de se résoudre à nous obéir, tenter la fortune des armes? Si encore, après de rudes combats, notre victoire était chaque fois définitive! Mais l'on voit communément une tribu récemment soumise se dresser à nouveau contre nous, malgré les leçons reçues, à l'instigation d'un féticheur ou parce que, à quelque distance de là, une rébellion s'est produite. Ces soubresauts, ces retours de la barbarie nous obligent à recommencer, nous imposant des pertes nouvelles, lassant les patiences, décourageant les bonnes volontés.

Ce qu'il s'est prodigué d'héroïsme anonyme au nom du principe de la méthode pacifique est inouï. Les administrateurs, les chefs de poste, les officiers, fidèles observateurs de la consigne, n'hésitaient pas à parcourir, pacifiquement, les tribus qu'ils n'avaient pas eu le loisir de soumettre, et chacune de leurs sorties était l'occasion d'un sacrifice nouveau de leur vie, car ils ne savaient pas si, derrière un arbre, au détour d'un sentier, un exalté, un homme gorgé de vin de palme ou d'alcool, ou poussé par l'amour-propre,

ne les assassinerait pas sans défense. Encore eussent-ils accepté certainement, avec plus de joie, ce renoncement à l'existence s'ils avaient pensé qu'il en fût résulté quelque profit pour notre cause. Mais, tout au contraire, leur mort n'eût servi qu'à exciter les natifs et c'est pourquoi ils durent user d'une prudence qui leur fut, du reste, conseillée et qui, si elle n'avança pas nos affaires, évita du moins des pertes cruelles.

Il n'est pas malaisé, après ce que nous venons de dire, de comprendre comment, faute de moyens suffisants, l'administration française fit, jusqu'à l'an dernier, relativement peu de progrès réels dans la pénétration de la Côte d'Ivoire.

***

A la méthode appliquée avant lui par la force des choses, M. le gouverneur Angoulvant allait substituer des procédés nouveaux pour le pays, appropriés à la situation et de nature à donner rapidement des résultats décisifs.

La nécessité s'imposait d'occuper enfin réellement une colonie considérée comme la plus riche du groupe de l'Afrique Occidentale et à qui il allait être demandé, comme aux autres, une participation plus complète et plus parfaite à la vie administrative de l'ensemble. Car, si la Côte d'Ivoire avait tenu jusqu'alors une place honorable parmi les possessions constitutives du gouvernement général, cette place n'était pas celle qu'elle pouvait prendre. Ses ressources budgétaires satisfaisaient sans doute aux besoins du moment, mais ne permettaient pas ce développement des services d'administration, cette création d'œuvres sociales et humanitaires, cette multiplication des voies et moyens de transport, ces aménagements d'intérêt public sans lesquels, de nos jours, un pays reste inapte à bénéficier de la civilisation et du commerce.

UN POSTE MILITAIRE AU MANGO

Il n'était pas logique, d'autre part, que nous demeurions impuissants à utiliser notre bien, notre incapacité à ce point de vue ne se concevant pas mieux que celle d'un propriétaire empêché de jouir de ce qui lui appartient.

ÉBATS DE JEUNES NOIRS

Par un malencontreux hasard, la Côte d'Ivoire, déjà si décriée pour des motifs d'hygiène, avait en quelque sorte été négligée, paraissant ne pas mériter de sollicitude, alors que notre établissement dans les colonies sœurs avait fait l'objet de tant d'efforts et que celle-là avait reçu de la nature tant de biens qu'elle pouvait lutter avec avantage contre n'importe laquelle. L'oubli semblait s'être fait sur elle, rehaussant le mérite des actions qui s'y accomplissaient, mais retardant l'essor de notre influence civilisatrice et de la colonisation.

Au surplus, il ne suffisait pas, à la Côte d'Ivoire, d'établir la sécurité pour permettre au commerce et à l'administration de s'exercer. Cette colonie est au premier rang de celles dans lesquelles l'Européen, malgré toute son énergie, ne peut tirer directement profit des produits offerts à l'exploitation ou créer des ressources nouvelles. Ces produits sont perdus pour nous, ces ressources n'existeront jamais, si le « blanc » n'a pour collaborateur et auxiliaire le natif. A la Côte d'Ivoire s'applique de merveilleuse façon cette opinion de M. Lucien Hubert qui est tout un programme et dont a dû s'inspirer M. Angoulvant : « De jour en jour, nous comprenons mieux que le véritable trésor dont nous devons tirer parti dans nos colonies, ce ne sont ni les richesses naturelles, ni les espaces libres, mais bien les races indigènes... C'est la population qui fait la force et la richesse d'un pays ; le capital à mettre en valeur, c'est l'homme. »

Or, comment, à la Côte d'Ivoire, l'indigène aurait-il accepté de donner son concours, alors qu'il ne pensait qu'à nous combattre et qu'il

**

n'avait pas la plus légère notion de son intérêt personnel? Là même où son attitude avait cessé d'être hostile, sa torpeur et son inertie risquaient de laisser toujours inexploitées des ressources appréciables autant que faciles à réaliser. Nous n'avions en aucune manière à compter sur son initiative et nous étions assurés, en tolérant sa paresse, de continuer à perdre chaque année des richesses énormes que lui seul pouvait mettre à notre portée. Ce n'était pas le moyen de donner à l'exportation un aliment croissant et aux indigènes la possibilité d'acquérir les productions de notre industrie.

M. Angoulvant résolut donc de pénétrer la forêt et d'en soumettre les habitants. Si l'on s'en rapporte à ce que nous avons dit plus haut de la situation, la tâche était considérable, pour peu qu'elle dût être accomplie avec rapidité. Cette rapidité, précisément, s'imposait, afin de donner au budget local des ressources nouvelles nécessaires au perfectionnement de l'organisme administratif, afin d'élargir le champ d'action du commerce, ce dernier ne pouvant rester indéfiniment entravé et à la merci de la moindre agitation.

Préciser la situation politique, tel était donc le but à atteindre, but indiqué par le gouverneur général lui-même en décembre 1908 et qu'il fallait viser non seulement à la Côte d'Ivoire mais en quelques points de l'Afrique Occidentale, comme la Mauritanie et la Haute-Guinée.

Quant aux moyens à employer, ils ressortaient tout naturellement des difficultés à vaincre, exposées plus haut, et de l'échec des efforts faits antérieurement. Nous nous trouvions en butte à des résistances qui allaient nous obliger, si nous voulions avancer, à agir avec énergie. « Dans ce cas, ainsi que le disait tout récemment, avec tant de justesse, le gouverneur général, à propos de la Côte d'Ivoire, lorsque les procédés purement pacifiques sont épuisés, l'occupation du pays, avec des forces suffisantes pour que leur présence décourage définitivement l'adversaire, doit être entreprise. » Cette phrase résume toute la méthode suivie par M. Angoulvant, méthode conforme, du reste, à celle appliquée dans les quelques parties de l'Afrique Occidentale où nous sommes encore obligés d'affirmer notre autorité sans pour cela troubler l'ordre et entraver le progrès des régions en pleine voie de développement. M. Ponty en a, d'ailleurs, exposé avec une remarquable clarté et dans le sens le plus généreux le mode d'application lorsqu'il a dit, dans son discours de juin, en Conseil de gouvernement relativement à la politique à adopter : « On arrive, par une série de démonstrations qui doivent être conduites avec la plus grande humanité, à enserrer les populations dans un réseau de petits postes qui les encadrent et les habituent à notre contact par des visites fréquentes. Les mailles de ce réseau sont étroites, s'ouvrent peu à peu, s'élargissent à mesure que nous avons su nous faire connaître et, insensiblement, notre action s'étend sur la région à la manière d'une tache d'huile qui grandit chaque jour autour du premier point marqué et qui semblait alors nettement circonscrit. »

Nous n'avons plus maintenant qu'à montrer comment le programme suivi par M. Angoulvant s'est, depuis le début, inspiré de ces sages principes.

Si l'on envisage l'état politique de chacune des circonscriptions que nous avons passées en revue plus haut et les difficultés rencontrées jusqu'alors, on peut considérer que le cercle du Sassandra et la partie sud du cercle de l'Ouorodougou formaient une zone restée particulièrement indépendante et où les efforts devaient être exceptionnellement rudes. Dans le reste de la Côte d'Ivoire, nous avions plus ou moins pris pied et, déjà, fait sentir à la fois aux tribus récalcitrantes la force de nos armes et les bienfaits de notre administration. Le chef de la colonie s'arrêta donc à la méthode suivante : achever la pénétration des circonscriptions les plus avancées, isoler le reste du pays pour une action à venir entreprise avec des moyens adéquats.

Depuis dix-huit mois, ce programme s'est appliqué à la lettre. La première mesure qu'appelait sa réalisation consistait à réorganiser administrativement certaines régions, de manière à mieux répartir, d'une part, les forces disponibles et à procéder matériellement à l'isolement des tribus hostiles du Sassandra, du pays Gouro, de la portion méridionnale du cercle de l'Ouorodougou. Cette mesure fut, sur la proposition de M. le gouverneur Angoulvant, prise par le gouverneur général dont l'arrêté du 14 décembre 1909 modifia la division existante du pays en cercles administratifs.

La question des moyens était de première importance. Ces moyens n'avaient pas beaucoup d'étendue : quatre compagnies de tirailleurs comprenant au total environ cinq cents hommes et quelques centaines de miliciens. Il fallut, tout d'abord, s'occuper de les renforcer. Le nombre des tirailleurs était fixe; ces soldats forment, on le sait, une troupe d'élite. La valeur militaire des miliciens était singulièrement faible ; aussi, le plus grand soin fut-il apporté au perfectionnement de leur instruction professionnelle, à leur entraînement, à la constitution de leur cadre. L'effectif en fut, dès l'an dernier, sensiblement élevé.

Le gouverneur de la Côte d'Ivoire tint à apprécier en personne la situation exacte du pays et entreprit une longue série de tournées qui lui permirent de visiter une ou plusieurs fois les cercles d'Assinie, du N'Zi-Comoé, du Baoulé, de Lahou, du Cavally et jusqu'à celui du Sassandra dans lequel jusqu'alors le chef de la colonie n'avait jamais pu se rendre. Cette préparation et ces conquêtes ont demandé un an environ.

Pendant ce temps, la politique indigène n'est pas restée inactive. Un premier pas sérieux a été fait dans la voie de la pénétration. Partout où les tribus crurent pouvoir continuer l'agitation ancienne et nous opposer la violence, des tournées de police ont plus ou moins complètement

ramené l'ordre, C'est ainsi que, sur le Bandama, à l'Ouest du Baoulé, les groupes Kodés, Ayaous, Ouanfoués, Wattas ont été une première fois mis à la raison. Les Agnis du N'Zi-Comoé, précédemment indomptables, ont dû apprendre à nous obéir, les Attiés du cercle des Lagunes ont été punis du meurtre d'un chef de poste. L'arrière-pays du cercle de Lahou, encore ignoré, a été reconnu, partiellement levé et recensé. Des reconnaissances ont été poussées dans le Bas-Sassandra. L'administration est devenue réelle dans le Cavally jusqu'au delà de Patokla. Les Diolas de la région de Man, qu'encourageaient leurs avantages passés sur deux missions, ont été châtiés pour avoir poussé l'audace jusqu'à attaquer le poste édifié en cet endroit. Dans le haut Sassandra et le pays Gouro, érigés en un cercle militaire unique, une activité inaccoutumée s'est déployée depuis le commencement de l'année courante; nos troupes n'ont cessé de parcourir le pays et, malgré une résistance opiniâtre des indigènes, ont affirmé que notre autorité y serait tôt ou tard indiscutée.

Ces mouvements ont eu lieu partie pendant le second semestre de l'année dernière, partie depuis janvier dernier. En 1908, les troupes régulières stationnées dans le Baoulé ont été utilisées soit sur le Bandama, soit vers l'Est, notamment dans le N'Zi-Comoé. Passées en 1909 dans le nouveau cercle du Haut-Sassandra et du pays gouro, elles se consacrent à la pénétration de ce vaste territoire, tandis que les effectifs restants, qui comprennent deux brigades indigènes, compagnies de tirailleurs hors cadres, et des miliciens devenus de véritables soldats, poursuivent l'occupation et la reconnaissance du reste de la forêt.

Des postes nouveaux ont été créés qui assurent une sécurité chaque jour plus grande des routes en voie de multiplication. C'est dans le cercle militaire du Haut-Sassandra que les réseaux de postes sont appelés à jouer un rôle particulièrement essentiel : leurs garnisons, étant formées de miliciens, les tirailleurs, plus solides, mieux encadrés, connaissant la manière des natifs, sillonnent sans cesse le pays et leurs officiers, tout en luttant, pacifient, étudient, recensent, administrent. Dans les parties les plus hostiles, les mailles du réseau sont serrées au point que les tribus se trouvent sans cesse sous notre contrôle et, si besoin, sous la menace d'une répression.

Certes, les résultats acquis depuis dix-huit mois ne sauraient être considérés comme définitifs. Il faut compter avec les difficultés énormes créées par la nature elle-même et le caractère farouche des habitants; il faut compter aussi avec les distances, avec la mauvaise saison, avec la faiblesse des effectifs, avec l'état sanitaire des officiers et des troupes. Sur bien des points, il faudra reprendre le travail accompli et parachever la pacification. Mais, déjà, l'activité déployée a eu pour effet de faire sentir aux indigènes qu'il y avait quelque chose de nouveau dans notre manière d'administrer et que, désormais, nous entendions, non plus traiter et composer avec eux, mais commander.

Du reste, M. le gouverneur Angoulvant a tenu à poser nettement, dès l'an dernier, par ses instructions du 26 novembre 1908, le principe de l'action à exercer, et qui est, suivant lui, le principe d'autorité. Nous ne saurions mieux faire, pour définir sa politique, que de rapporter un extrait des plus marquants de ses instructions, relatif à la direction à suivre : « Le principe d'autorité, disait-il, s'inspire du but à atteindre, but qui se caractérise ainsi qu'il suit : soumettre tous les éléments hostiles; gagner les hésitants; encourager la masse qui, toujours, peut être attirée à nous par l'intérêt, en attendant qu'elle le soit un jour par la sympathie; asseoir, en un mot, notre autorité de telle sorte qu'elle soit indiscutable; traduire, enfin, ces résultats par des effets tangibles, tels que la perception intégrale de l'impôt, le concours donné par l'indigène à l'outillage public, le progrès économique et social... La politique indigène à pratiquer dans ce pays doit donc, littéralement, être bienveillante, mais ferme; sa fermeté se manifeste par la réduction de toutes les résistances, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse s'écarter un moment des principes d'humanité dont s'inspire notre action coloniale. S'il convient d'empêcher tous les abus et les excès particuliers, de viser surtout à atteindre le raisonnement de l'indigène et à solliciter sa bonne volonté, d'user de patience, de diplomatie, de longanimité même, il est aussi dangereux qu'impolitique de témoigner de la faiblesse... »

Ainsi donc, un principe directeur unique préside désormais aux manifestations de notre politique coloniale à la Côte d'Ivoire. Il convenait d'autant mieux qu'il en fût ainsi que des distances considérables séparent parfois les représentants de notre autorité et que, poussés par leur tempérament particulier, par la diversité de caractère des tribus à soumettre, les uns ou les autres se laissent aller à agir en toute circonstance selon leur tendance ou selon ce qu'ils considèrent, souvent à tort, comme une nécessité inéluctable, sans se rendre compte de la différence qui existe entre le principe d'une action et les modalités de cette action.

Une telle politique exige une singulière activité. Car, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, on ne peut pas témoigner de la fermeté à quelques tribus sans que les voisins aient, chose singulière, non pas le désir de s'unir à elles contre nous, trop heureuses, au contraire, de les voir abaisser, mais le besoin d'essayer leurs forces contre les nôtres pour démontrer qu'elles sont les plus vaillantes et se réserver ainsi l'espoir de dominer les vaincus et d'en abuser.

Reconnaissons-le, cette activité nécessaire n'a pas fait défaut. Elle s'est manifestée de toutes parts et ses conséquences ne se sont point fait attendre. Le budget en a bénéficié par un relèvement sensible de ses recettes directes — passées

pour la capitation et la taxe des armes de 1.435.000 francs en 1907 à 2.550.000 francs en 1908 — permettant à des travaux d'intérêt public d'être effectués ou ébauchés; dans bien des régions déjà, l'indigène, à qui l'on a fait sentir la nécessité du travail, commence à produire avec plus d'abondance des produits d'exportation; le fait se remarque notamment dans le Centre et dans l'Ouest de la colonie, où s'offrent à l'ardeur des commerçants des richesses immenses encore inexploitées.

Les bénéfices de la nouvelle politique se traduisent ainsi, actuellement, pour ne parler que des circonscriptions où il y avait vraiment beaucoup à faire : le Baoulé, divisé en deux cercles, s'ouvre notablement à la vie économique et ses habitants, qui nous combattaient hier, promettent de devenir de laborieux agriculteurs, intelligents et âpres au gain. Le N'Zi-Comoé, l'Attié, le pays Dida, le Cavally, cessent d'être des terres inconnues. Le pays gouro, le Sassandra, les régions sauvages de Man et Danané, dévoilent déjà quelques-uns des secrets de leur forêt. Partout, dans la colonie, un meilleur esprit se manifeste, parce que les indigènes sentent que nous voulons réellement nous implanter ; peu à peu, ils perdent cette opinion courante, soigneusement entretenue par les chefs et les féticheurs, que nous sommes de passage à la Côte d'Ivoire et que notre domination est momentanée.

Dans quelques mois, la situation politique de la partie de la colonie située à l'Ouest du Bandama, des cercles de Lahou, du Bas-Sassandra et des deux tiers du Cavally, sera en quelque sorte liquidée. Les avantages déjà obtenus vont être poussés à fond et, en ce moment même, nos reconnaissances sont particulièrement actives de tous côtés. Simultanément se prépare la pacification complète du Haut-Sassandra et du pays gouro, destinée à être opérée par tranches, de façon que chaque pas fait en avant soit un pas décisif.

Nous avons renoncé, fort heureusement, à la Côte d'Ivoire, à la politique décousue que nous imposaient autrefois l'insuffisance des moyens et l'ignorance complète dans laquelle nous nous trouvions du pays et de ses habitants. Mettant à profit les connaissances acquises, nous avançons maintenant comme il convient de le faire dans une contrée où les groupes ethniques sont à la fois si divers, si épars, si hostiles les uns aux autres. Nous faisons, enfin, une politique pratique dont le but, comme le disait récemment M. le gouverneur Angoulvant, est de donner vraiment au commerce la totalité du champ d'action que lui offre la Côte d'Ivoire, à la condition qu'il puisse y pénétrer. Quels intérêts pourrait-on fonder, en effet, sur un pays dont une infime partie est seule abordable et où, par suite, toute augmentation du nombre des commerçants a pour conséquence inévitable de réduire les bénéfices de tous et d'acculer les moins solides à l'insuccès?

Il y a quelques mois seulement, M. le gouverneur général Ponty recevait, à la Côte d'Ivoire, un accueil enthousiaste, parce qu'il affirmait, une fois de plus, que les colonies sont faites avant tout pour ceux qui les exploitent. En faisant procéder, sous sa haute direction, à la pénétration et à la pacification d'un territoire dont les réserves de richesses restent inaccessibles, par suite de la sauvagerie des indigènes, il s'acquiert des droits nouveaux à la reconnaissance du commerce de l'Afrique Occidentale.

Il nous reste à souhaiter maintenant que l'œuvre entreprise dans notre colonie du golfe de Guinée dure le moins possible. Toute période d'action est critique et maintient dans l'attente les initiatives prêtes à se manifester. Si donc, chacun doit raisonnablement désirer la fin de toute difficulté politique à la Côte d'Ivoire, il n'en est point qui ne demande une prompte solution. Nous pouvons être assurés qu'il ne tiendra pas à M. le gouverneur Angoulvant que cette solution soit longtemps encore retardée. Nous en sommes d'autant plus certains qu'en dehors de sa volonté de parvenir au but, il sait pouvoir compter sur l'appui éclairé du gouvernement général et du département, comme sur l'approbation entière de ceux qui voient les choses avec largeur d'idées et qui, non satisfaits d'un présent médiocre, escomptent un bel et fructueux avenir. Nous savons aussi quelles admirables troupes luttent là-bas, presque anonymement, pour la paix française et le progrès général. M. Ponty a dernièrement rendu à ces officiers et à ces soldats un public hommage ; nous sommes heureux que l'occasion nous soit offerte d'y associer tous les amis de l'Afrique.

Nous voudrions pouvoir, afin de souligner l'importance de l'utilité de la tâche à accomplir à la Côte d'Ivoire, compléter l'exposé ci-dessus des nécessités politiques par un inventaire économique qui fasse ressortir la richesse de cette colonie et l'urgence de son exploitation. Malheureusement, les données que nous possédons sur elle sont vraiment encore insuffisantes et nous serions heureux que l'administration locale, si active, entreprît non seulement de nous donner le pays, mais d'en évaluer les richesses. Elle assurerait ainsi complètement l'avenir.

★★★

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

L'abonnement au Bulletin mensuel *est fixé à* vingt-quatre francs *pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

VOYAGE
A TRAVERS LE SAHARA

PAR

LE CAPITAINE COLONNA DE LECA

de l'Infanterie Coloniale.

(*Suite*) (1).

CHAPITRE IV

TOURNÉE EN AZBIN

Il ne saurait être ici question d'essayer une étude sur l'Azbin.

Je n'en ai visité qu'une partie et à l'époque où j'ai passé dans ce pays, des régions fort intéressantes n'avaient pas encore été parcourues.

Il faut se rappeler que l'occupation permanente du poste d'Agadès date de la fin de 1906 et que ce point n'est devenu un centre de rayonnement et d'action politique qu'à partir de 1907. De nombreuses tribus touareg étaient encore à ce moment insoumises et l'action de nos troupes s'est exercée en quelque sorte dans une seule direction.

§ I. — *Notre action politique en Azbin.* — On pouvait concevoir notre action en Azbin de deux manières différentes :

1° Soumettre les tribus encore dissidentes et, cette soumission obtenue, se préoccuper des dangers extérieurs et mettre tout le pays à l'abri des pillards étrangers ;

2° Mettre tout d'abord le pays à l'abri des pillards toubous, offrir aux Touareg des gages de sécurité absolue et, concurremment, par l'action des chefs de groupes déjà soumis, renforcée le cas échéant par de petits détachements de la garnison de sûreté d'Agadès, obtenir la soumission des tribus encore turbulentes.

La deuxième solution est conforme à l'esprit du protectorat que nous exerçons sur tous les pays soudaniens. En règle générale, lorsque les contingences n'y mettent pas un obstacle absolu, il est beaucoup plus essentiel d'assurer la sécurité extérieure d'un pays que de poursuivre la soumission absolue de toutes les fractions qui l'habitent. Cette soumission, nous avons pour l'obtenir des moyens variés : l'administration d'une bonne justice, les égards accordés aux chefs soumis, les conseils donnés à tous, les tentatives de conciliation entre les tribus rivales doivent toujours précéder les solutions violentes.

C'est surtout à la sécurité extérieure que doit être réservé l'emploi de la force. Il n'est pas seulement plus noble, il est aussi plus adroit de se présenter aux indigènes comme des protecteurs plutôt que comme des dominateurs et il est presque odieux, lorsqu'un pays est soumis aux ravages de toutes sortes exercés par les bandes toubous de venir par l'emploi de la force, ajouter encore à ces ravages au lieu de s'attacher à les interdire.

Mais, en Azbin, quelques pillards endurcis nous ont imposé l'obligation de procéder tout d'abord à une œuvre d'assainissement intérieur. Tant que la clientèle d'Amathé mettait le désordre dans le pays, nous ne pouvions entreprendre aucune action méthodique; les indigènes nous croyaient faibles et restaient éloignés de nous. C'est ce qui explique qu'à titre provisoire la manière forte ait dû être employée, et que jusqu'au milieu de 1908 notre action se soit exercée sur le versant occidental des montagnes de l'Aïr et que le versant oriental soit resté presque inconnu.

Le commandant Mouret tenait à combler cette lacune et à procéder à l'installation de la section montée dans la région est, mais il voulait auparavant faire une tournée dans les campements du versant occidental, dans le double but de constater les résultats obtenus et de se rapprocher du détachement saharien dont nous n'avions pas de nouvelles. C'est ce qui explique que je n'ai visité que la moitié de l'Azbin et que je ne puisse pas donner de ce pays un aperçu général.

§ II. — *La section montée de Tahoua.* — Nous quittâmes Agadès le 24 août au soir, avec un petit détachement de tirailleurs. Nous devions aller rejoindre à Aderantaguei le lieutenant Peignot qui faisait faire à ses chameaux une cure de sel, puis visiter les principaux campements touareg répartis alors tout autour du massif de l'Aïr et se concentrant de plus en plus afin de pouvoir se trouver à proximité d'Agadès pour le jour de la Sansanné, fixé au 13 septembre.

Pour atteindre Aderantagueï, nous longeâmes un massif abrupt, mais peu élevé, qui forme le dernier contrefort important de l'Azbin. A notre gauche, nous apercevions des plaines basses dominées de place en place par des tables de grès ou des garas. A notre droite, la roche primitive compacte, noire, à contours arrondis, formait une muraille continue. Les dépressions parfaitement arrosées, à certains endroits détrempées par les pluies, étaient couvertes d'une végétation abondante et variée. Les arbres épineux n'étaient pas rares, les herbes fourragères mettaient sur tout le paysage une note de gaieté et de richesse.

Le campement du lieutenant Peignot était en voie d'installation ; l'emplacement en était pittoresque et agréable. Un korry à fond de gravier coupait nettement une plaine couverte de très beaux arbres et tapissée d'une infinité de plantes fourragères. Les animaux avaient une nourriture très saine, très abondante et très variée, à proximité du campement. Le lieutenant avait, pendant une année passée entièrement à la section montée de Tahoua, obtenu des résultats à tous les points de vue excellents. Ses chameaux étaient en général fort beaux, mais un peu maigres. Ils avaient besoin d'un mois et demi à deux mois de repos absolu pour se remettre en parfait état. Cela tenait au service qui leur avait été imposé. Presque sans interruption, ils avaient fait des reconnaissances plus ou moins étendues ou des tournées lentes à but politique. Peut-être avait on abusé des forces des animaux?

D'une manière générale le chameau n'engraisse que livré à lui-même dans un pâturage varié et bien fourni. L'homme ne devrait s'en occuper

(1) *Rens. Col.*, n° 9, p. 169.

que pour entretenir le puits et abreuver le troupeau. Même au repos, il est bon de s'abstenir de resserrer tous les soirs les animaux et à plus forte raison de les grouper dans un enclos et de les faire baraquer. En route même, dans un pays de gras pâturages, le chameau ne répare pas ses forces; dans tous les cas il ne peut pas améliorer son état; lorsque la situation politique exige de fréquents déplacements même courts, il est avantageux de constituer deux lots d'animaux. Pendant qu'un lot est au pâturage et vit à peu près en liberté, l'autre fait les tournées et les reconnaissances. Au bout de deux à trois mois, le deuxième lot remplace le premier; de cette façon on évite d'avoir tous ses animaux fatigués en même temps.

Rien n'est funeste comme les principes absolus dans des questions où l'initiative, la clairvoyance, le dévouement des officiers sont toujours en action; on doit seulement voir nettement et à tous moments le but à atteindre. Ce but n'est pas uniquement de visiter les tribus soumises mais encore inquiètes pour les maintenir dans l'ordre. Il est surtout nécessaire, si à un moment donné une crise surgit, de pouvoir la résoudre immédiatement. L'action de police intérieure appartient aux troupes de sûreté et aux gardes de cercles. La section montée est une force uniquement militaire, je dirai même offensive.

Qu'un rezzou vienne à se produire, elle doit pouvoir partir incontinent, marcher à grandes étapes, rejoindre les pillards, les disperser, leur enlever leur butin, pousser sans délai jusqu'à leurs campements, leur infliger un châtiment exemplaire. D'où la nécessité de n'employer que le moins possible les sections montées, comme troupes de police intérieure des cercles, et, lorsqu'on y est obligé, la nécessité primordiale de réserver toujours un lot important de chameaux en état parfait, de manière à pouvoir fournir un effort immédiat, intensif et soutenu.

Sauf cette observation, qui au surplus ne peut en aucune manière s'adresser à lui, je crois qu'en toute sincérité on ne pouvait adresser au lieutenant Peignot que des éloges. La tenue des troupes et du harnachement étaient parfaites; les hommes prenaient soin de leurs animaux; il n'y avait presque pas de blessures, malgré un service presque ininterrompu de plusieurs mois. Telle qu'elle était, la section montée de Tahoua faisait honneur à son chef et au capitaine Laforgue, qui l'avait constituée.

De Aderantaguei nous nous rendîmes d'abord à Nianiaram, puis à Ouetédéré et de là à Solomi, à travers un pays assez accidenté où les dépressions, bien pourvues d'herbes, ombragées souvent par des arbres superbes, contrastent avec les hauteurs rocailleuses, rudes, âpres et dénudées.

A Solomi se trouvait un grand campement d'Ikaskazanes. A deux jours plus loin, les Kel-Rarouz, et, à deux jours encore, les Kel-Tadelé.

Plus nous avancions vers le Nord, plus nous pouvions constater les approches du désert. Aux fins gazons succédaient les touffes d'afazou (merrokba des Arabes), et le drinn lui-même commençait à apparaître; l'éthel se substituait aux autres arbres dans les ravins; le thala remplaçait de plus en plus ses feuilles par des épines.

Néanmoins les pâturages restaient encore abondants; nous étions encore dans le parc à bestiaux que représente l'Azbin en hivernage. Les troupeaux de chameaux pâturant sous la surveillance de quelques bergers, à grande distance des campements, les bœufs à bosse et les vaches laitières, les moutons et les ânes donnaient à tout le pays un aspect de vie et de douceur.

§ III. — *Aperçu sur quelques groupes touareg de l'Azbin.* — Nous visitions des tribus naguère redoutées à cent lieues à la ronde.

Les Ikaskazanes si jaloux de leur indépendance, fractionnés en tribus autonomes, souvent rivales, insubordonnés jusqu'à l'anarchie; les Kel-Tadelé et leurs cousins les Kel-Fadei, terribles rançonneurs de caravanes, farouches pillards de grands chemins, les Kel-Rarouz, chassés du Hoggar par les progrès du désert et aussi parce qu'ils ne voulaient subir aucune autorité, entichés de noblesse et de gloire guerrière, pointilleux sur les questions d'amour-propre, tous venaient à nous avec déférence et dignité.

On se fait souvent des idées fausses sur les Touareg. On a voulu voir en eux tantôt les nobles descendants des anciens paladins et des preux chevaleresques, ce qui est une naïveté et une profonde erreur historique, tantôt de vulgaires malfaiteurs perfides et lâches. Le voyage de Duveyrier et celui du colonel Flatters venaient appuyer l'une ou l'autre thèse. Si on lisait trente récits de voyage, on trouverait probablement mille raisons de s'en tenir à l'une de ces idées préconçues et on serait dans l'erreur. Vivant dans un pays misérable qui peut nourrir à la rigueur des troupeaux, mais qui ne peut pas nourrir l'homme, les Touareg ont été des pillards. Nés dans un pays rude, au milieu d'une nature sauvage, sachant qu'ils n'avaient aucun secours à attendre d'autrui, ils ont acquis des caractères de méfiance et de dureté. Ayant à employer la force pour prendre l'indispensable subsistance, ils sont devenus cruels. Repoussés des Arabes, qui les traitaient d'infidèles, ayant sur les nègres l'avantage du courage personnel et de l'esprit de ruse et de décision, trop fiers et trop indépendants pour se soumettre à aucune autorité étrangère, ils ont évolué suivant un ordre de conditions très limité, sans contact avec le monde extérieur.

Depuis que nous les avons connus, nous avons trouvé en eux des gens résignés. Si, dans les débuts, ils ont cru qu'à force de courage on pouvait nous vaincre, ils ont constaté combien nos armes étaient meurtrières et combien les leurs étaient impuissantes; ils ont déployé parfois une folle bravoure; ils ont mis en œuvre leur esprit de ruse et de décision en nous attaquant violemment et à l'improviste. Ils n'ont pas toujours connu la défaite, et ils nous ont appris à les estimer; mais

ils n'ont remporté que des avantages momentanés; ils ont d'autant mieux compris que nous étions leurs maîtres. Cependant ils ne nous auraient pas encore subis et se seraient sans doute épuisés dans la lutte s'ils n'avaient reconnu notre modération.

Il leur manquait une qualité; rien n'avait pu la développer : celle d'une organisation assez puissante et assez durable pour que la violence dans l'action pût être suivie de la modération et de l'équité après la victoire. Ils l'ont trouvée chez nous et ils se sont apprivoisés à notre contact. Et quand nous avons pénétré un peu dans leur vie, nous avons pu constater que cet esprit de justice, cette modération dans la victoire qui les avaient touchés, se retrouvent dans leurs relations intérieures. Le respect des vieillards, la situation très relevée de la femme, la fidélité à la parole donnée, la douceur envers les enfants et les faibles, toutes les qualités viriles d'une race se retrouvent dans leurs campements. Aussi, lorsqu'on les a fréquentés, qu'on les a guidés, qu'on a essayé de les convaincre, on ne peut se refuser à les aimer.

Sans doute, il est quelquefois opportun de leur faire sentir qu'on possède le dernier argument, la force; il est même quelquefois nécessaire de le faire intervenir. Mais qui s'en étonnerait? Ce qui est certain, c'est que la bienveillance donne chez eux des résultats; la familiarité même, lorsqu'elle est sincère et mesurée, n'est pas stérile.

Et si les vieux, ceux qui ont organisé des battues contre les nègres, des rezzous à travers le désert, sont impressionnés par notre équité, les jeunes en sont modifiés, transformés. Ils nous ont vu arriver dans leurs campements et partager avec eux nos faibles ressources. Ils nous ont vu soigner les malades, respecter leurs mères et leurs sœurs, donner à tous de sages conseils d'amitié : ils ont cru d'abord à quelque perfidie, mais ils ont pu juger de notre véritable esprit. Cela les a étonnés d'abord, convertis ensuite.

Il faudra encore beaucoup de temps pour que la confiance soit complète, il faudra même que nous modifiions certaines de nos méthodes. Des règles de conduite trop rigides les étonnent et les déroutent. Nous sommes encore pour eux des étrangers et ils pensent que nous ne les comprenons pas : il faudrait que nous parlions leur langue, que nous consultions leurs vieillards, que nous ne fassions rien qui paraisse les diminuer; les mesures les plus sages et les plus bienveillantes n'auront aucun prix pour eux si on ne les a amenés à en reconnaître le caractère. Il faudra une patience inlassable, une bonté attentive et une fermeté inébranlable. C'est peut-être demander beaucoup.

Mais réellement aucun peuple ne mérite autant qu'on s'y attache. Eloigné de nous par la religion, par l'éducation, par une longue évolution, le peuple targui est proche de nous par certains caractères fondamentaux. L'amour-propre souvent exagéré, l'esprit de ruse, la bravoure, la ténacité s'allient chez lui au goût pour la société, pour la plaisanterie souvent caustique, pour l'élégance et aussi à la curiosité pour tout ce qui nous concerne. Si nous savons les diriger, nous obtiendrons chez eux des résultats incomparables.

Qu'on n'attende pas ici un exposé des procédés à employer. C'est par sa sollicitude, par sa modération, par son esprit d'équité et, le cas échéant, par son intrépidité, qu'un officier se fera aimer des Touareg et se les attachera. Il lui suffira souvent d'obéir à son intelligence et à son sentiment, en faisant abandon de toute idée préconçue, de tout esprit de système, de tout calcul personnel pour obtenir des résultats inespérés. La sincérité exerce sur tous les primitifs un prestige puissant. Aucune autre qualité ne peut la remplacer.

J'ai dit qu'à certains points de vue, il eût semblé préférable d'employer en Azbin une autre méthode que celle qu'on a adoptée. Néanmoins, les résultats obtenus ont été excellents et font honneur aux officiers qui ont commandé à Agadès.

§ IV. — *Jonction avec les méharistes algériens.* — En cours de route, nous avions reçu un courrier du lieutenant Sigonney. Il comptait arriver le 4 septembre au campement de Kel-Tadelé, en passant par Taghmeurt.

Nous avions une journée d'avance. Le 4 septembre au matin, nous laissâmes au campement tous nos bagages et nous nous portâmes au devant du détachement algérien. Nous venions d'arriver à Taghmeurt lorsque nous vîmes apparaître une patrouille; quelques instants après, la colline se couvrait de méharistes et la jonction était faite.

Les Algériens étaient en tenue de route; ils avaient l'aspect d'un groupe d'auxiliaires beaucoup plus que de soldats réguliers, mais à voir l'ordre, le silence, la rapidité de mouvement, la souplesse de cette troupe, on se rendait compte de sa valeur incomparable.

Le lieutenant Sigonney était bien le chef qui lui convenait. D'une vigueur physique exceptionnelle, grand chasseur, aimant la vie de nomade qu'il menait depuis des années, ayant peu de prétentions et beaucoup de valeur, il exerçait sur sa troupe si variée, où l'on trouve le père et le fils dans la même escouade, les Touareg et les Chambas dans les fractions voisines et solidaires, l'ascendant de l'homme réfléchi et ferme sur l'impulsif. J'avais, étant jeune officier, connu et aimé son frère, alors lieutenant d'infanterie de marine, et que la maladie a terrassé en pleine vigueur. Je le retrouvai tout entier dans ce solide officier auquel allait tout de suite la sympathie.

Rien ne s'opposait à ce que notre voyage s'accomplît dans les conditions que désirait le commandant Mouret. Nous allions revenir à Agadès, prendre quelques jours de repos, assister à la fête de la Sansanné et repartir de nouveau, le commandant pour l'Est de l'Azbin et Bilma, nous pour le Nord de l'Azbin et le Hoggar.

Nous revînmes à Agadès du 5 au 9 septembre en suivant un itinéraire direct un peu différent de celui que nous avions parcouru. Nous passâmes huit jours pleins à Agadès, prenant les

dernières dispositions pour la route, nous renseignant mutuellement sur les pays que nous connaissions, sur les troupes que nous commandions, sur les objectifs que nous avions poursuivis.

Nous nous trouvions à ce moment un grand nombre d'officiers : Le commandant Mouret et le capitaine Martin, adjoint à la région de Zinder ; le lieutenant Peignot, en fin de séjour, et son remplaçant, le lieutenant d'Etchparne ; le docteur Chapeyron, du poste de Zinder, qui devait accompagner le commandant à Bilma ; les lieutenants Dario et Ronjat, du cercle d'Agadès ; le capitaine d'Adhémar et moi, rapatriables ; enfin le lieutenant Sigonney. En tout 10 officiers ; il y avait en outre 7 sous-officiers et près de 200 tirailleurs. Il faut remonter jusqu'à la mission Foureau-Lamy pour trouver autant de troupes réunies en ce point.

Et dans l'espace de dix années que de changements !

§ V. — *Aperçu sur les Touareg Kel-Aïr.* — Les pays que la mission Foureau-Lamy avait parcourus au milieu de tant de difficultés, nous allions les visiter en touristes. Nous lisions précisément le récit de ce magnifique voyage à travers l'Afrique. Il nous fallait faire un effort pour comprendre toutes les inquiétudes qui avaient assiégé de pareils hommes, toutes les hésitations que leur avait inspirées l'accueil des indigènes, tous les retards qu'ils avaient subis dans leur marche. Là où ils n'avaient trouvé que malveillance, fourberie, dissimulation et aversion, nous voyions une population douce et confiante, tout entière aux fêtes et aux réjouissances, heureuse de la paix générale, pleine de respect et de déférence pour nous tous.

Lorsque nous demandions à certains indigènes comment ils avaient pu si mal recevoir une troupe qui, malgré sa force, leur donna tant de preuves de sa modération, ils nous répondaient : « Nous étions fous, nous ne savions pas. — Maintenant nous avons les yeux ouverts, nous connaissons votre justice et nous sommes heureux de vous voir à notre tête. » Si l'on fait dans tous leurs discours la part de flatterie qu'il convient toujours de soustraire, il reste encore une grande part de vérité. Agadès était la ville sainte et pure, tout contact étranger devait la souiller. Les prophètes populaires signalaient les terribles malheurs qui s'abattraient sur le peuple targui lorsque des étrangers viendraient la profaner. Comment ces gens de cruauté et de rapine pouvaient-ils comprendre notre curiosité scientifique, notre idéal de progrès et d'équité, notre tolérance et notre générosité. Rien ne les avait préparés à la civilisation que nous leur apportions. Leurs esprits étaient obscurcis par des idées préconçues ; ils n'arrivaient pas à voir les choses dans leur vérité, dans leur réalité. Et si quelques hommes d'action et de sens avisé émettaient l'opinion que ces étrangers paraissaient, après tout, justes et honnêtes, les faux sages attribuaient leurs discours aux pernicieux conseils de l'irréligion et de l'erreur, et sans doute ils étaient de bonne foi.

Des leçons quelquefois dures ont été infligées à leur soupçonneuse malveillance ; je ne voudrais pas dire que maintenant leur conversion soit complète, mais enfin, sans fausse honte, ceux qui furent les plus prévenus contre nous reconnaissent leur erreur devant tous leurs coreligionnaires, et cela, sans que nous les y astreignions, sans que nous le leur demandions, sans même que nous le leur suggérions. Et les autres, ceux qui avaient conseillé une bienveillante neutralité, ne manquent pas de triompher en faisant valoir leur sagesse et leur perspicacité ; ils tirent volontiers vanité de leur divination.

§ VI. — *Route d'Agadès à Aguellal.* — Le 18 septembre au soir nous quittions Agadès et, cette fois, pour atteindre In-Salah, en passant par le Hoggar. Le capitaine d'Adhémar avait sept chameaux et j'en avais huit. Chacun de nous avait pour deux mois de vivres, des conserves en quantité suffisante, de la farine et des biscuits pour nous, de la farine de mil pour le personnel indigène, un domestique et deux convoyeurs chacun, des outres à raison de deux par personnes, plus deux outres de rechange. Le capitaine d'Adhémar avait un tonnelet métallique ; j'avais laissé le mien au poste de Bilma, mais le commandant Mouret m'avait fait fabriquer 6 bidons de 5 litres. Toutes nos précautions étaient prises et nos animaux étaient gras et vigoureux. Nous pouvions nous engager délibérément dans le désert.

Jusqu'à Aouderas nous fîmes route avec le commandant Mouret ; nous nous séparâmes le 22 septembre au matin. Ce jour-là le capitaine d'Adhémar et le lieutenant Sigonney eurent chacun un violent accès de fièvre. Nous fîmes séjour.

Enfin le 23 septembre nous nous mîmes en route sur Aguella, en longeant de très près le dôme central du soulèvement de l'Aïr. Comme les pâturages étaient partout excellents, nous ne marchions que quatre à cinq heures par jour de manière à maintenir les animaux en parfait état. Le chemin était généralement facile. Nous suivions en effet une ligne de fracture du massif orientée Sud-Nord. A notre droite, nous laissions les hautes montagnes, à notre gauche, des roches encore très escarpées mais brisées, fracturées, ouvrant aux torrents des passages sur la grande plaine de Tallak qui limite l'Azbin vers l'Ouest.

A Aguellal, le lieutenant Sigonney devait acheter du blé pour son détachement, nous devions aussi nous adjoindre une caravane de commerçants de Zinder que le commandant Mouret avait décidés à aller vendre divers produits à In-Salah. Ce devait être le dernier village que nous voyions jusqu'à Tarhaouhaout. Le 28 septembre, vers 10 heures du matin, nous arrivions à Aguellal ; les commerçants vinrent aussitôt me trouver, ils n'avaient pas réussi à trouver de chameaux.

§ VII. — *Etat d'esprit des marabouts d'Aguellal et d'Iférouane.* — L'anastafidet des Kel-Oui leur avait remis une lettre pour El Hadj Mohammau, chef d'Iférouane. Celui-ci s'est chargé de leur donner la moitié de ses animaux nécessaires.

Pour l'autre moitié, il a écrit à El Hadj Sliman d'Aguellal, mais le vieux marabout n'a rien fait. A la suite de menées politiques, il avait été mis en prison ; vu son grand âge le commandant Mouret l'avait remis en liberté, mais l'avait invité à s'abstenir de tout rôle politique. Cela l'avait peut-être contrarié ; non seulement il n'a pas cherché les chameaux, mais même il n'a pas prévenu le chef de village Abderrhaman des instructions de l'anastafidet.

Abderrhaman arriva un peu après nous. Je lui fis comprendre quelle importance nous attachions à cette caravane, la première faite dans la direction d'In-Salah. Il s'excusa de son mieux et me promit de ne pas perdre un instant, tant pour réunir les chameaux qui lui étaient démandés que pour prévenir le chef d'Iférouane du jour de départ de la caravane. Je rédigeai un contrat de louage dont je donnai un exemplaire à chacun des intéressés et, dès le 29 au soir, je fus prévenu que la caravane pourrait quitter Aguellal le 1er octobre et nous rejoindrait avant Ouraren. Tout se passa comme il avait été convenu.

Cet incident est de peu d'importance et cependant c'est par de petits faits de cet ordre qu'on comprend la mentalité de certains indigènes. Je ne connais pas El Hadj Mohamman ; il est probable que si ses instructions avaient été plus pressantes, son collègue Hadj Sliman eût été plus actif. Tous deux ont voulu manifester leur humeur à propos d'une innovation qui venait de nous ; leur manifestation est restée platonique ; ils se sont contentés de s'abstenir de zèle. Il m'a suffi de dire nettement ce que nous voulions pour que leur opposition se soit évanouie. Dans le cas où je n'aurais pas veillé à l'exécution des instructions du commandant, la caravane ne serait pas partie, et nous eussions été portés à incriminer les commerçants et le chef de village Abderrhaman. Cette tendance à interposer entre nous et les véritables maîtres du pays une autorité nominale est très fréquente dans les pays neufs et elle est générale dans les pays commandés effectivement par des marabouts. Il est essentiel de ne pas en être dupe et alors cette ruse tourne souvent contre ses auteurs. Pourvu que l'on sache l'y encourager, le chef nominal interposé finit toujours par se soustraire à la tutelle du marabout ; celui-ci cherche à le compromettre et quelquefois le fait dénoncer par ses affiliés, quitte à s'employer ensuite à sa défense. Avec un peu de clairvoyance, on évite de tomber dans ce piège grossier et, au bout de quelques temps, sans brusquerie, sans à-coups, l'autorité et la responsabilité sont réunies sur la même tête.

Dans le cas présent, je crois qu'Abderrhaman a été fort heureux d'être invité à faire acte d'autorité, à organiser une caravane, à agir sur ces gens comme chef de village et non plus comme homme d'affaires de Hadj Sliman.

§ VIII. — *Routes de l'Aïr à In-Salah et à Rhat.* — On peut se demander quelles raisons peuvent avoir les marabouts d'Iférouane et d'Aguellal pour ne pas favoriser les échanges entre In-Salah et Zinder. Je crois qu'elle peuvent se résumer ainsi :

1° La route d'In-Salah est peu connue, elle est réputée difficile et elle est très longue. Celle de Rhat est parfaitement connue.

2° Des accords existent depuis longtemps entre les Touareg Azgueurs et les Touareg de l'Azbin au sujet des caravanes qui font le trafic entre Rhat et Iférouane.

3° Des intérêts communs ont créé une sorte d'association entre les marabouts de Rhat et d'Iférouane-Aguellal. Ce sont ces marabouts qui rassemblent les chameaux, mettent en route les caravanes ; ils touchent toujours une commission.

4° Leur caractère religieux couvre les caravanes formées par eux contre les actes de brigandage des chefs de rezzou ; l'immunité qu'ils confèrent aux commerçants contre les risques du désert augmente beaucoup leur prestige et leur influence.

Que nous ouvrions une autre voie commerciale plus sûre que celle de Rhat, hors des atteintes des rezzous, dont presque tous les chefs sont affiliés à la Sénoussya, et le prestige des marabouts de cette secte tombe. Ce sont les chefs politiques, qui exercent l'autorité réelle et les marabouts sont confinés dans le domaine qui leur est propre : le service religieux et l'instruction des enfants.

Il est remarquable que les marabouts sénoussistes ne cherchent pas à répandre leur doctrine dans toute la population ; ils cherchent surtout à s'attacher les chefs influents et héréditaires ; leur but n'est pas de catéchiser, mais de dominer les peuples ignorants.

§ IX. — *Nouvelles observations sur les peuples de l'Azbin.* — A Aguellal commence la partie vraiment neuve de la route ; jusque-là, nous sommes restés dans l'Afrique Occidentale Française.

Je n'avais pas grand'chose à y apprendre ; les populations m'y étaient à peu près connues. L'organisation politique, administrative et militaire de notre occupation ne différait que sur des points de détail de celles que j'avais moi-même vu fonctionner dans les diverses parties de notre empire colonial.

Certes, la tournée que je venais de faire en Azbin m'avait beaucoup intéressé. Ce pays se trouve dans une situation toute particulière. Il participe du régime des déserts par sa position.

A l'Est, 450 kilomètres de plaines absolument stériles le séparent de Bilma et 700 kilomètres du Tibesti. A l'Ouest, un immense désert de sable lui interdit toute relation suivie avec le pays des Kountas et des Oulliminden. Par le Sud, il se raccorde aux riches provinces du Demagherim par la plaine du Tegama, et nous avons vu qu'au pied de la falaise de Tigguidi on éprouve l'impression du désert.

Si l'on pouvait reprendre la comparaison classique entre le désert et une mer de sable, ce serait pour dire que l'Azbin est une grande île montagneuse qu'un détroit d'une vingtaine de kilomètres de large sépare du Tegama et que l'océan de terres arides entoure de tous les autres côtés.

Par ses conditions climatériques, il se rapproche des régions plus méridionales. Pendant le mois d'août, les pluies y sont abondantes, et si elles sont trop peu durables pour que des cultures étendues puissent y être entreprises, les

plantes spontanées y atteignent un développement tout à fait remarquable. Ces conditions, l'Azbin les doit non pas à sa position géographique, mais à son relief; non pas à une cause générale, mais à une cause particulière. Au lieu d'une steppe de plus en plus pauvre, à mesure qu'on s'éloigne vers le Nord, nous trouvons ici une succession de vallées verdoyantes, séparées par des roches arides. Au pied des hautes montagnes, à l'abri des vents secs et stérilisants de l'Est, nous avons l'impression de la fertilité et de la richesse. Sur les collines avoisinantes influencées par ces mêmes vents, nous ne voyons que la désolation.

Nous avons donc une série de petits bassins fermés, isolés, constituant autant de pâturages indépendants. Dans un pareil pays, chaque tribu, chaque fraction de tribu se groupe aisément autour d'un chef, mais elle reste étrangère à la tribu et même à la fraction de tribu voisine. Tandis que dans les autres pays touareg le chef de la confédération a une autorité réelle, dominante, ici, nous voyons la division, l'émiettement non seulement de la confédération, mais même des tribus.

Par le nombre, les Touareg Kel-Aïr pourraient prétendre à la souveraineté sur tous les autres Touareg; mais, chez eux, aucune autorité ne groupe toutes les forces en un faisceau. On n'y trouve pas un chef suprême tel que Firhoun pour les Oulliminden, Cheboum pour les Tademakant, Moussa Ag Amastan pour les Hoggar.

Il y a bien un sultan de l'Azbin, mais c'est le président d'une république fédérative. Les chefs de tribus sont héréditaires; le sultan est élu et son mandat n'est jamais de longue durée; il remplit surtout une fonction honorifique; son autorité est si réduite qu'elle peut être considérée comme indifférente.

Ce n'est pas, comme il arrive généralement chez les Touareg, le chef de la tribu noble, guerrière, étendant sa protection sur toutes les tribus voisines, réservant leur autonomie, mais imposant sa souveraineté. C'est un isolé, un impuissant, que les chefs de tribus rivales trouvent commode de mettre au premier rang, afin qu'un autre n'ait pas la tentation de prendre cette place. Et c'est aussi un fétiche.

La tradition veut que les gens d'Azbin, las des perpétuelles dissensions qui éclataient entre eux, aient demandé au maître des croyants un de ses enfants pour les gouverner, mais qu'aucun des princes de l'Islam n'ait voulu assumer pareille charge dans les pays perdus de l'Aïr et qu'un esclave nègre du khalife ait été affranchi pour en être investi. C'est dans la descendance d'un captif libéré que sont choisis les sultans d'Agadès.

On conçoit aisément combien je prenais plaisir à étudier sur le vif les relations intimes du pays avec les gens qui l'habitent, à essayer d'apercevoir les causes d'une organisation sociale si curieuse et si peu habituelle chez les Touareg. Mais on conçoit aussi que des pays comme le Hoggar et le Tidikelt me préoccupassent beaucoup plus.

Etant à Bilma, j'avais eu à surmonter des difficultés d'un tout autre ordre que celles qui se présentaient dans les divers pays que je venais de parcourir. A beaucoup, ces difficultés paraissaient insurmontables. Mes propositions touchant l'organisation de mon poste n'avaient pu aboutir; je les avais soutenues avec ardeur, mais je n'avais pas réussi à faire partager mes convictions ou mes illusions.

Et j'étais si sûr d'avoir apprécié la situation avec sincérité, en dehors de tout esprit de système et de toute ambition personnelle que, dans mon esprit, tout ce que j'allais voir dans le Hoggar et dans le Tidikelt allait être une démonstration irréfutable des vérités que j'avais soutenues avec plus de confiance que de succès.

(*A suivre.*)

Capitaine Colonna de Leca,
De l'Infanterie Coloniale.

L'ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE

DU FOUTA DIALON

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

(*Suite et fin*) (1).

Les droits royaux.

Outre l'apport important qui consistait dans le don de joyeux avènement, le revenu des almamys était formé par le produit d'impôts sur les successions et les moissons, par les cadeaux de toute nature, plus ou moins forcés, que le pays payait au souverain pour l'entretien de sa personne et de son armée.

Le coumbabité, ou impôt sur les successions, était payé par les vassaux aux chefs de province qui en remettaient une partie au fonctionnaire que l'almamy entretenait pour cela auprès d'eux. Les familles de l'aristocratie était exemptées de payer ce droit aux chefs de province auxquels elles étaient d'ailleurs plus ou moins alliées, mais elles devaient quand même, en annonçant le décès de leurs proches, faire un cadeau à l'almamy.

La farella était un impôt sous forme de dîme en nature sur les moissons; il était en principe destiné au trésor de guerre et devait servir de réserve pour les années de disette, pour les aumônes du souverain et l'hébergement de ses hôtes.

Toutes ces taxes étaient perçues à compte commun avec l'almamy par le chef de diwal. En principe, elles étaient destinées au trésor de guerre et aux besoins de la cause musulmane, mais en fait elles étaient absorbées par l'almamy, les chefs et leur entourage, avec cette différence que l'entourage s'engraissait toujours et ne donnait rien, tandis qu'au contraire l'almamy était tenu à la plus grande largesse.

(1) *Rens. Col.*, n° 9, p. 179.

Le fait de ne rien conserver envers eux d'apparent comme richesse mettait les chefs à l'abri des sollicitations qui étaient nombreuses, car il était et reste dans les habitudes foulahs que les chefs ne doivent jamais refuser, c'est pourquoi ils promettent toujours « en disant qu'ils chercheront ». C'est aussi pourquoi lorsque nous fîmes, après la conquête, l'inventaire de la fortune de l'almamy Ibrahima, nous ne trouvâmes que 2.000 captifs et 1.000 bœufs, ce qui était peu de chose surtout si l'on considère que ces chiffres comprenaient la fortune de quinze à vingt fils ou neveux de l'almamy défunt, c'est-à-dire, avec le douaire des femmes, plus de cent propriétaires.

Les biens de l'aristocratie étaient immenses, les notables profitaient, en effet, de toutes les exactions des chefs. Comme de leur suffrage dépendait la nomination des almamys, à chaque renouvellement de pouvoir il était dans les habitudes que les candidats leur fissent des dons en rapport avec leur importance. Aussi, est-ce pour cela que dans l'histoire nous voyons si souvent les intrigues des notables susciter de nouveaux prétendants pour gagner de nouveaux cadeaux. Lors des nominations des chefs des diwals, ils savaient faire grassement payer les recommandations dont, en qualité de conseillers de l'almamy, ils pouvaient faire usage en faveur du prétendant le plus généreux. L'almamy recevait du nouveau chef élu un cadeau en rapport avec l'importance de la province, et comme toujours, c'était son entourage qui en absorbait encore une bonne part.

C'étaient naturellement les vassaux qui payaient tous les dons faits par les chefs de province; pour ce qui était des cadeaux faits aux notables par les candidats almamys, c'était sur leur propre patrimoine que ceux-ci les prenaient, et ce fut ainsi que l'immense fortune acquise par l'almamy Sory, le premier des almamys soryas, fut distribuée petit à petit à chaque nouvel avènement d'un de ses descendants. L'almamy Ibrahima Sory Dongol sacrifia toute sa fortune pour commander; la veille de son élection, disent les traditions, il ne lui restait plus qu'un seul captif. Beaucoup de prétendants se ruinèrent sans être nommés, heureux encore lorsqu'ils n'étaient pas tués, le soir de leur élection, par ceux qui leur avaient promis leur concours, ainsi qu'il arriva pour Amadou Fellah, frère de l'almamy Sadou.

On conçoit combien tous ces cadeaux et tous ces impôts pesaient lourdement sur le pays, sans cesse imposé sans règle précise et sans mesure, d'autant plus que les percepteurs, sous la forme de chefs de village, pressuraient de plus près encore et à leur profit, les populations qu'ils étaient chargés d'administrer.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des taxes, régulières ou non qui frappaient la population, formaient un total bien moindre que celui de nos impositions, l'irrégularité et l'arbitraire qui présidaient à leur perception en faisaient le caractère odieux. Seule la richesse apparente était frappée, aussi chacun cachait-il ses biens et ne produisait-il que juste pour ses besoins, ce qui arrêtait la production économique.

Tous les chefs cependant ne mirent pas en pratique ces abus; bien au contraire, il y en eut qui se montrèrent respectueux du bien public, ne perçurent que les taxes régulières, s'opposèrent aux pillages des chefs secondaires, de leurs proches et des notables, et les punirent quelquefois sévèrement lorsque leurs exactions étaient trop considérables.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le naturel même des administrés, qui se refusaient à payer ce qui était juste, incitait les chefs à abuser de la situation au cours de la coercition dont ils étaient forcés d'user à leur égard. Le caractère fuyard et insaisissable de leurs vassaux, leur éternelle ruse excusaient en partie les procédés qu'ils employèrent à leur égard, car en plus de la taxe à percevoir ils punissaient la fuite par laquelle ils avaient tenté d'y échapper et la peine qu'ils avaient prise pour y remédier.

La cour et l'entourage des almamys.

L'almamy en fonction, s'il n'était pas à la guerre, résidait à Timbo, où, en cas d'absence, il laissait un de ses hommes de confiance pour commander en son nom. Autour de lui il groupait un certain nombre de familles notables, ses favoris, qui l'assistaient dans les conseils et lui faisaient escorte dans ses rares sorties.

L'on sait que les partis Alfaya et Sorya se succédaient de deux ans en deux ans au pouvoir. Des conditions d'ordre pratique contribuèrent à consolider le principe politique de ce renouvellement continuel de l'autorité. Parmi celles-ci figurait la difficulté qu'éprouvaient les almamys à trouver de la nourriture pour leur suite, et la quantité de serviteurs et d'hôtes qui vivaient à leurs dépens. Les almamys passaient le temps de leur retraite à faire des cultures, à amasser du grain pour ne pas être à la merci de leurs vassaux qui les affamaient sans pitié à Timbo.

Pour entretenir leur popularité, ils étaient obligés de tenir table ouverte, de nourrir des quantités de parasites et de partisans. Mais s'ils pouvaient tirer de leurs vassaux de l'or, du bétail, des captifs, et cela facilement, à certaines époques il leur était impossible de se procurer en quantité suffisante les vivres nécessaires à leur entretien et à celui de leur cour. Leurs partisans les abandonnaient alors pour aller auprès de ceux qui avaient de quoi leur donner à manger.

On ne saurait se douter à quel point cette question de nourriture entrait et entre encore en ligne de compte dans la politique au Fouta. Lorsqu'un almamy en fonction pouvait tenir le ventre plein à tout venant, il ne quittait pas la place, et c'est bien souvent les défections causées par la faim qui forcèrent les almamys à se conformer aux conventions et à abandonner le pouvoir au bout de deux ans. Les révolutions, surtout celles de palais, ont quelquefois de moindres causes.

En dehors des grands feudataires, des vieillards de son parti, l'almamy avait auprès de lui son chapelain, marabout influent qui l'assistait dans l'exercice de la justice et lui servait aussi de secrétaire avec l'aide d'un ou plusieurs jeunes écrivains, car l'almamy entretenait une grande correspondance avec les chefs de provinces et les notables du pays. Un corps de courriers d'une rapidité inconcevable portait au loin ses messages. Quelques-uns de ces courriers parcouraient 50, 75 et 80 kilomètres par jour.

Des portes-clefs, des gardiens pour ses femmes et ses magasins, des captifs en grand nombre pour les corvées de bois, d'eau et des soins de la cuisine composaient la domesticité du souverain.

L'almamy avait en outre auprès de lui des pages choisis parmi ses captifs de case et quelquefois aussi parmi les jeunes gens de bonne famille à qui revenaient le soin de porter ses sandales, son bâton, son épée, sa lance, son chapeau et la gargoulette qui contenait l'eau nécessaire à ses ablutions liturgiques. Un homme libre, sorte de conseiller intime, portait la peau de mouton sur laquelle il faisait la prière (1).

Des protocoles sévères réglaient les attributions des divers individus. Le plus grand mystère entourait la vie privée des almamys que la crainte d'être empoisonnés ou assassinés faisait, à la nuit tombante, impossibles à découvrir dans le labyrinthe des cases de leur résidence; quelques hommes de confiance seuls connaissaient chez laquelle de leurs nombreuses femmes ils passaient la nuit.

Le jour, l'almamy se tenait dans sa case officielle dans laquelle il donnait audience à tout venant, chacun pouvait entrer après que ses intentions pacifiques avaient été bien reconnues.

Les tribunaux et la justice indigène sous les almamys et de nos jours.

Au temps des almamys, la justice était rendue par trois sortes de juridictions : le chef de village, le chef de province, et enfin par l'almamy jugeant en dernier ressort.

Le code musulman était en vigueur, mitigé cependant des coutumes locales que les conciles foulahs, tenus à Foukoumba, avaient introduits dans la législation. Régulièrement chef ou almamy devaient siéger autant que possible en séance publique, assistés de celui de leurs marabouts qui était connu comme le plus versé dans les choses de la loi et qui, la cause entendue, était chargé de lire le verset du Coran, de la Sonna, ou des ordonnances locales qui régissait la matière.

Dans la pratique il n'en était malheureusement pas ainsi, par un concours de volonté des juges aussi bien que des justiciables.

Le foulah est épris de la justice, qui pour lui est l'apanage de Dieu, le don qu'il fait à ses bons serviteurs, mais cet amour est tout théorique et cesse dès que lui-même est en cause. Si les juges almamys et chefs abusèrent de leur autorité en matière judiciaire, ils sont véritablement excusables, tant est grande la mauvaise foi dont sont généralement animés les deux partis.

Il était d'ailleurs, et demeure difficile, de réunir les plaignants et les témoins dans une même assemblée et de leur faire dire la vérité.

Le plus souvent les entraves apportées par les deux parties, les considérations de parenté et d'affiliation, les achats de conscience, les influences empêchaient la justice de se rendre. Lorsqu'un plaignant venait porter sa réclamation auprès d'un chef, il se gardait bien de venir les mains vides et dépourvu de recommandations qu'il lui fallait acheter par des cadeaux en rapport avec la valeur du concours qu'il sollicitait. Son adversaire en faisait de même et les juges et leur entourage prolongeaient à plaisir les délais fructueux pour eux. Lorsque enfin le tribunal se réunissait, il était presque toujours fait usage de solutions moyennes, qui ne contentaient aucune des parties qui, à chaque renouvellement de chef, recommençaient leurs plaintes. L'influence de quelques justiciables empêchait souvent toute solution et, lorsque deux adversaires également influents se présentaient, l'affaire n'était même pas examinée et les parties étaient renvoyées dos à dos, non sans avoir toutefois chèrement acheté les bonnes paroles qui leur étaient également prodiguées.

Les chefs, d'ailleurs, étaient impuissants à se faire obéir de certains de leurs vassaux plus puissants qu'eux, et les almamys souvent n'étaient pas obéis lorsqu'ils voulaient faire adopter une solution ou casser un jugement rendu par un chef de province influent, comme l'alfa du Labé ou l'alfa du Kolladé, par exemple.

Là encore l'indépendance naturelle des peulhs, leur groupement familial, s'opposaient à l'exercice régulier des lois. Les qualités et les défauts des personnalités influencèrent la marche de la justice, et comme dans toutes les sociétés primitives il était communément fait part à la force au détriment du droit.

Notre organisation de la justice indigène lui a conservé ses deux juridictions inférieures, le tribunal de village et le tribunal de province, et a constitué auprès du commandant de cercle et sous sa présidence un tribunal qui remplace l'ancienne juridiction du tribunal de l'almamy. Ce tribunal se saisit de tous les crimes, les deux autres des délits.

Les tribunaux de cercle ont tenu tout ce que l'on en pouvait attendre, mais ils éprouvent des difficultés à rendre la justice dans des formes régulières non seulement à cause de la nouveauté des décrets et arrêtés qui régissent la matière, mais surtout à cause de la difficulté où l'on est, au Fouta, de réunir dans une audience, dans les délais voulus, les intéressés des affaires en cours du fait de l'habitat incertain des peulhs, de la facilité avec laquelle ils échappent aux

(1) Ces habitudes, qui ne sont pas sans analogie avec celles de notre moyen âge, employées de tout temps par les grands seigneurs et les chefs foulahs, subsistent encore.

recherches, du manque d'autorité des chefs et de l'horreur commune pour les sanctions nettes comme le sont généralement les nôtres.

Pour ce qui est des tribunaux de provinces, à moins qu'ils ne soient situés dans un rayon très proche du poste, ils ont continué les anciens errements ; la justice y est fort imparfaitement rendue lorsque l'éloignement en rend le contrôle impossible. Les juges, alors qu'ils veulent faire leur métier d'une façon consciencieuse, y sont impuissants, gênés et entravés qu'ils sont par les influences des notables et surtout par la difficulté de réunir les témoins et les justiciables. Ces mêmes inconvénients, qui paralysent parfois l'action de l'administrateur, arrêtent absolument la justice des tribunaux de province.

Le plus souvent ils cèdent à des influences étrangères et, sans rendre de sanctions nettes, procèdent comme il était autrefois dans leurs habitudes, par des demi-mesures arbitraires qui empruntent, au caractère dont nous les avons officiellement investis, un cachet de légalité.

Pour remédier à cet inconvénient il serait utile de ne faire fonctionner les tribunaux de provinces que lorsqu'ils sont placés très près d'un fonctionnaire qui peut en surveiller la marche.

Le grand nombre des tribunaux de province étant surtout dû au fractionnement que nous avons fait des anciennes divisions politiques, rien ne s'oppose à ce que nous les réduisions à deux au maximum dans les cercles où le statut est uniforme.

Au Fouta, les indigènes, d'une façon unanime, se plaignent de ce que la justice est trop douce et que sous notre couvert le nombre des vols se multiplie d'une façon inquiétante, pour les propriétaires de bœufs particulièrement. Ils attribuent cette recrudescence à l'abolition des châtiments corporels, au régime trop humanitaire de nos prisons, aux évasions qui y sont fréquentes et qui rendent à la liberté de dangereux coquins dont autrefois ils avaient l'habitude de se défaire ou qu'ils signalaient à l'attention par des signes distinctifs. C'est ainsi que, sous l'ancien régime, la première fois qu'un individu volait, on le tenait aux fers ou on lui fendait une oreille, la seconde fois l'autre ; en cas de récidive, on lui tranchait le poing, et plus souvent encore la tête lorsqu'il était incorrigible. Si répréhensibles que fussent ces châtiments, ils n'en correspondaient pas moins à la mentalité du personnel du vol et, si nous les rappelons, c'est pour en rapprocher la dureté de la douceur de nos châtiments et particulièrement du régime de nos prisons. Nous citerons ici un fait récent qui contient en soi, avec une douce ironie, un comique naturel intense ; nous nous défendons d'y rien ajouter et certifions que le fait est entièrement exact.

Au mois de juin 1907, la Chambre d'homologation de Saint-Louis avait cassé un jugement du tribunal de cercle et renvoyé le coupable devant cette même juridiction. Des mesures furent prises pour faire revenir de Conakry où il avait été envoyé pour purger sa peine, cet indigène, appelé Tierno Marouana, qui recomparut devant le tribunal composé de l'administrateur et de deux assesseurs indigènes.

Envoyé à Conakry, maigre et décharné comme le sont généralement les Foulahs, il en revenait rond comme une boule, la peau luisante de santé. L'ironie de la situation éclatait, dans le contraste présenté par les deux assesseurs squelettiques et les yeux caves, subissant en ce moment la rigueur de la famine qui règne chaque année à cette époque dans le pays. Le jeûne sévère auquel ils étaient forcés se traduisait par le délabrement de leur personne. L'un d'eux, Modi Doye, dit en foulah, d'une voix basse pour que l'administrateur n'entendît pas : « Tu es gras, hein ! tu étais bien maigre lorsque tu es descendu à Konakry. » Et Marouana de répondre : « Oh ! ce n'est rien, cela. Je relève de maladie, j'étais bien plus gras » ; et il se mit à énumérer le montant de la ration telle qu'elle était distribuée tous les cinq jours : tant de sacs de riz, tant de litres d'huile, tant de poisson sec, et enfin tant de numéraire pour acheter des vivres frais. Le comique était de voir les yeux et l'attitude de ces juges dont les regards d'affamés s'éclairaient à l'énoncé de toutes ces victuailles, alors que la nourriture dont ils étaient forcés de se montrer parcimonieux se composait d'ignames et de patates sèches.

L'un d'eux, timide, et croyant n'être ni entendu ni compris, se tourna vers son camarade et lui dit à demi-voix : « Ces Français, ils font doucement avec les crapules ! » Pendant ce temps, Marouana énumérait les médicaments et les soins qu'il avait reçus, ajoutant encore, par la sollicitude dont il avait été l'objet, au comique de la situation. Ce qui l'était moins, c'était le regard d'ébahissement et de stupeur des assesseurs maintenant tournés vers l'administrateur qui ne pouvait s'empêcher de comparer leur misère à la prospérité de celui qu'ils avaient condamné.

Ces regards demandaient timidement à comprendre où était la justice, la logique, et ce que la France, qui percevait chaque année l'impôt, ferait pour les honnêtes gens si elle se montrait si douce pour les condamnés.

Il y a des questions sans réponses, et leurs muettes interrogations étaient de celles-là. Ce jour-là, la séance continua et quelques voleurs, en récompense de leurs méfaits, furent appelés à bénéficier de nos lois alimentaires. Au fond, si les juges n'ont pas compris notre justice, ce devaient être « de bons juges », quoique professant des opinions contraires à celles de M. Magnaud.

Les forces militaires du Fouta et des almamys.

Sous le règne des almamys, l'armée se divisait en deux parties : leur garde particulière et l'armée nationale.

L'armée nationale du Fouta était composée des

contingents fournis par les provinces et qui ordinairement s'élevaient à 12.000 hommes; elle ne se réunissait que sous la convocation de l'assemblée des notables tenue à Foukoumba, et rarement aussi sur la convocation des almamys. Cette armée n'avait aucune valeur guerrière. Le fanatisme et le nombre faisaient toute sa force. Elle était composée de groupes divers formés des bans différents des provinces. Aucune discipline, aucune ordonnance de combat, aucune habitude de la guerre ne groupaient ces éléments épars, combattant un peu à la manière d'une horde dont toute l'action consistait dans le premier effort non suivi de continuité.

Toute autre était la valeur des Sofas, soldats que les almamys et les chefs entretenaient pour leur garde particulière, et choisissaient parmi leurs captifs de case, et aussi parmi les étrangers, Maures, Toucouleurs et Sénégalais, dont ils entretenaient des troupes mercenaires, pour les garantir surtout des manœuvres de leurs proches et de leurs compétiteurs. Ces Sofas étaient pour la plupart des guerriers de profession, braves et courageux; c'est parmi eux que nous avons recruté nos meilleurs tirailleurs, mais les troupes noires ne valant que par leurs cadres et par l'entraînement, les chefs et les almamys ne surent pas tirer d'eux tout le parti que nous en avons obtenu par la suite.

D'ailleurs les almamys se méfièrent toujours de ces mercenaires dont les exigences les gênaient quelquefois et dont le dévouement à la disposition du plus offrant était toujours incertain.

Quoi qu'il en soit, les Sofas faisaient belle figure sous leur attirail de guerre, encadrés par leur musique guerrière, composée de balafons et plus spécialement de coras, sorte de harpe à sept ou huit cordes, dont la caisse sert de tambour en même temps que les mains en font vibrer les cordes.

L'armée nationale servait pour les guerres qui intéressaient la religion et l'empire; c'est avec son concours que les almamys conquirent tout le pays qui entoure le Fouta sur lequel autrefois s'étendait leur suzeraineté.

Lorsqu'il s'agissait de conquérir des provinces étrangères limitrophes de diwals foulahs, ceux-ci fournissaient le contingent le plus fort, car après la guerre les pays conquis étaient placés sous la souveraineté de leurs chefs (Dentillia-Labé, Wontofa-Koïn). Quelquefois le commandement de l'armée était confié à d'autres que les almamys, soit qu'ils fussent vieux, soit que le conseil des anciens voulût leur susciter des concurrents dans la personne des chefs de guerre victorieux.

Les Sofas, au contraire, étaient à la disposition des chefs qui les entretenaient, ils prirent part aux guerres, comme contingents fournis pour la composition de l'armée nationale, mais ils restaient sous les ordres des chefs qui les employaient, ce qui contribuait à faire de l'armée une réunion de partisans plutôt qu'une troupe véritable. Chaque chef, jaloux de son indépendance, faisait la guerre de son côté et il a fallu la division des tribus infidèles auxquelles ils firent la guerre et leur couardise pour qu'ils en triomphassent si facilement.

Jamais les Foulahs ne réussirent devant une résistance un peu longue ou devant une place fortifiée. Tout leur effort consistait, en cas de bataille, à marcher en groupe sur les ennemis en chantant des versets du Coran, tandis que les Sofas poussaient des cris aigus. Cette façon de combattre jettait le désarroi parmi les infidèles que le renom de l'islam troublait déjà confusément.

Le fanatisme et le mépris de la mort qui en est la conséquence faisaient et font encore la seule valeur des Foulahs dont nous avons relevé, d'autre part, le caractère paisible. L'aristocratie seule possédait la vraie bravoure et le courage, et c'est à ses qualités que le Fouta dut souvent la victoire.

Dans les luttes entre indigènes, le renom d'un seul homme valait toute une armée, le chef était tout, le reste n'était souvent qu'un troupeau. Les chefs foulahs, les seigneurs de l'aristocratie en maintes circonstances provoquèrent en champs clos les chefs barbares, et, au péril de leurs jours, décidèrent la victoire. C'est ainsi que Mamadou Dian, fils aîné de l'almamy Sory, accepta de combattre contre les deux chefs, Condé Birama et Condé Aoua, quoique son père lui eût prédit qu'il ne survivrait pas à la victoire, que Dieu n'accorderait qu'en échange du sacrifice de sa vie. Avant de combattre il se dépouilla même des gris gris qui devaient lui donner l'immunité pour bien marquer le caractère de sacrifice du combat.

Ces vertus guerrières ont fait dans toutes les aristocraties la rançon des privilèges dont elles jouissaient et des abus qui les caractérisèrent, il est juste de souligner que l'aristocratie foulah ne faillit à aucun des côtés de ce programme.

Les caractères que nous avons mentionnés plus haut donnent à toutes ces luttes, dont les moindres détails sont conservés par les indigènes, une intense couleur locale, une poésie qui emprunte son souffle et son caractère à la simplicité des protagonistes; ils donnent pour ceux qui en étudient l'histoire une nouvelle vérité aux *Chansons de Geste*, à l'*Iliade*, à l'*Odyssée*, avec lesquelles les rapprochements sont frappants.

Il faudrait pouvoir rendre le foulah dans sa traduction littérale pour comprendre combien ce rapprochement est exact, d'une exactitude si précise, si nette, qu'il semble que l'histoire humaine ne soit qu'un continuel recommencement et que les caractères des peuples aient leurs saisons avec les mêmes fleurs et les mêmes fruits, les mêmes cultes et les mêmes pensées.

Les griots au Fouta-Dialon.

Le rapprochement s'impose d'autant plus avec Homère, que toutes les luttes eurent leurs aèdes dans la personne des griots qui rappellent aussi nos hérauts du moyen âge, et je dirais nos troubadours si l'amour n'était presque toujours absents de leurs récits, alors qu'il fit tout le charme de ceux des compagnons de la « gaie science ».

Ces griots étaient des vagabonds, aujourd'hui ici, demain là, selon le caprice de leur fantaisie, selon que la fortune souriait à l'un ou à l'autre et que les odeurs de frairie venaient de l'Orient ou du Couchant. Ils allaient s'installer auprès des chefs, les suivant à la guerre, les accompagnant en temps de paix, charmant leurs rêveries de la musique de leurs petites guitares aux sons voilés, murmurant doucement leurs louanges, ou celles de leurs ancêtres. Dans les circonstances solennelles, en groupes, et à grands éclats de voix, ils vantaient leurs qualités, leur munificence, leur bravoure et toujours, lorsqu'il était possible, sans trop mentir, l'illustration de leur lignée.

Cet usage des griots doit avoir ses lointaines racines dans le passé, car il est des griots de famille, des griots de race, des griots de caste plus exactement, mais caste méprisée, de ce mépris qui pendant de longs siècles s'est attaché au char de Thespis, mépris qui accompagne tous ceux qui flattent, tous ceux qui mentent, tous ceux qui trompent, ceux qui, avec leurs visages, avec leurs voix, avec leurs larmes et avec leurs rires, font à volonté de la tristesse ou de la joie, en un mot la comédie de tous les sentiments humains.

Il est curieux de constater combien le visage des vieux griots ressemble à celui des vieux comédiens. Leurs traits, si souvent tendus pour le paroxysme, dans des tonalités hors de la norme, se sont fatigués, fripés par cet abus, leurs yeux ont, en quelque sorte, gardé comme un reflet de la multiplicité des expressions et il en persiste un sentiment de vague et de désarroi.

Au Fouta les griots ont réhabilité leur corporation ; ce sont généralement des chants religieux et guerriers dont ils accompagnaient les almamys en marche, au lieu des plaisanteries et des pitreries de leurs confrères mandingues et bambaras. Le caractère sévère du Foulah s'imprégna sur eux et leur tenue et leurs habitudes sociales s'en ressentirent favorablement, de sorte que certains, dont la famille se fixa au Fouta, y acquirent droit de cité et continuèrent à exercer leur métier sans qu'aucune déconsidération ne rejaillît sur eux. Plusieurs almamys comptèrent même une femme de leur race parmi leurs nombreuses épouses.

Depuis que nous avons si profondément ébranlé l'état social, fait reproche comme d'une tare et comme la preuve de leurs exactions aux quelques chefs en fonctions lorsqu'ils conservaient autour d'eux des griots, ceux-ci abandonnent leur ancien métier. Les almamys leur avaient donné des terres, des femmes, et ils avaient, autour de Timbo, formé une grande quantité de villages très prospères où ils sont demeurés jusqu'à ce jour, exerçant encore timidement leur métier, auprès de quelques notables. Que peuvent-ils leur dire, maintenant qu'ils sont vaincus, sans rang et sans honneurs, c'est dans le passé que réside toute leur gloire et c'est avec celle de leurs ancêtres qu'ils se consolent de la ruine de leur maison.

Il ne faut pas trop perdre de vue que les griots, chantres du patriotisme, peuvent être à l'occasion les instigateurs de la révolte et du fanatisme. A l'heure actuelle, décadence et asservissement, l'on voit de vieux griots chanter les louanges de tirailleurs pour en obtenir un cola.

Nous ne saurions donner une meilleure idée du caractère de quelques chants des griots et de ce qu'étaient les actes qu'ils célébraient, que d'en citer un qui a trait à la mort de l'almamy Ibrahim Dara, dans la guerre qu'il livra aux Houbbous. Nous lui conserverons la forme dans laquelle elle nous a été contée :

« Les Houbbous étaient mauvais, et le Fouta était fatigué d'eux, Almamy réunit les guerriers à Foukoumba, il prit avec lui tous ses parents et il partit pour leur faire la guerre.

« Tous les jours il y avait bataille, la brousse était épaisse et les ennemis y étaient cachés. La nuit même il y avait bataille, mais l'almamy était brave et tous ses guerriers étaient des nobles Sédiankés.

« Les ennemis fuyaient, mais c'étaient des lâches, ils attiraient l'armée foulah dans un pays désert, dont eux seuls connaissaient les sentiers et où, sans eau, sans nourriture et sans abri, elle se perdit pendant de longs jours toujours à la poursuite d'ennemis insaisissables.

« La faim tortura les braves que les fusils avaient épargnés et, ce que n'avaient pu faire les balles, Allah permit qu'elle le fit!

« Beaucoup moururent, mais c'était des hommes craignant Dieu, et le paradis leur fut ouvert. Gloire à Dieu, qui connaît ses serviteurs!

« Un jour Almamy arriva près d'un ruisseau, le soleil était chaud, il s'assit pour étancher sa soif et faire le salam de midi.

« Il avait avec lui ses grands notables et son griot favori, Diéli Karfa, le seul de tous ceux du Fouta qui osa chanter dans les batailles pour célébrer les morts et les hauts faits des vivants. C'était un brave, il était comme le grand bœuf sauvage que rien n'effraie, ni les éclairs, ni le tonnerre, ni l'incendie, et qui marche, la tête haute, les cornes droites, vers le tourbillon qu'entraîne la tourmente.

« Soudain, des coups de fusils retentissent, les ennemis cachés fusillent les nôtres, beaucoup tombent autour d'Almamy et, la faim qui les torturait, le grand nombre des ennemis mirent la peur au cœur des autres, et ils s'enfuirent.

« Almamy resta seul avec son griot fidèle et marcha vers l'ennemi pour chercher la mort, mais il était fort, il était beau, son visage était comme celui d'Anabi Moussa Moïse, c'était un grand marabout, son nom seul valait une armée et les ennemis s'enfuirent.

« Le sabre d'Almamy se cassa, alors il s'assit et regardant le cadavre de ses fidèles autour de lui, il se cacha la tête avec son manteau et pleura.

« Les ennemis revinrent un à un, ils virent l'Almamy seul et assis, s'approchant avec crainte et respect, ils s'aperçurent qu'il était blessé et saignait.

« Viens, Almamy, lui dirent-ils, tu es un brave,

un marabout aimé d'Allah, viens jusqu'à notre village, il n'est pas loin, nous te soignerons, te donnerons le respect du chef.

« Non, c'est ici que je veux mourir, dit Almamy, là, sont morts tous mes meilleurs guerriers, je n'irai pas dans votre village servir de risée à vos femmes; tuez-moi, mon heure est venue, Allah connaît ses véritables serviteurs!

« En vain ils le supplièrent, Almamy se tut et se mit en prières. Alors, comme les sabres ne peuvent couper la chair des grands marabouts, ils appelèrent des captifs qui frappèrent Almamy avec des batons et lui rompirent les membres.

« Mais les guerriers d'Almamy et ses Sofas eurent honte de l'avoir abandonné, s'encourageant les uns les autres, ils revinrent suivant leurs forces, et furent tour à tour mis à mort.

« Durant tout ce temps, le griot Karfa chantait la gloire d'Almamy, invectivait les vainqueurs, appelant l'aide d'Allah. On dit que sa voix était aussi forte que celle de ces grands oiseaux dont les cris dominent la tempête.

« Quand Almamy et ses gens furent tués, les ennemis s'approchèrent de Karfa et lui dirent : tu es un brave, il n'y a pas guerre entre toi et nous, viens et chante notre victoire.

« Mais Karfa aimait trop l'Almamy, il refusa avec de méprisantes paroles et, retirant ses amulettes, il tendit lui-même la tête pour que son sang se mêla à celui de son maître.

« Cette guerre-là fut bien dure, les gens étaient braves, mais Allah n'a pas accepté! Il voulait de bons hommes pour peupler son paradis! »

Conclusions sur le caractère foulah.

Dans tout ce qui précède, nous avons surtout étudié le caractère foulah, envisagé au point de vue politique, et c'est pourquoi nous en avons souligné en vigueur les traits nécessaires à connaître pour ceux appelés à les gouverner.

La facilité avec laquelle les Foulahs savent se rendre insaisissables, leur indépendance naturelle, leur ruse perpétuelle et leurs mensonges, les font difficiles à diriger pour qui ne connaît et ne domine leur caractère.

Dans une autre étude, nous décrirons leurs mœurs familiales et sociales, nous ne ferons qu'esquisser ici de quelles sources profondes elles procèdent et à quel point elles servent de correctif à tous les traits sombres des mobiles politiques que nous avons décrits.

Trois causes ont contribué et contribuent encore à adoucir chez les Foulahs la vigueur de leurs instincts : tout d'abord un ensemble de coutumes patriarcales, ensuite de réelles et naturelles aspirations vers la beauté morale, enfin la religion de l'Islam qui vint coordonner ces premiers éléments.

Nous n'entreprendrons pas ici l'apologie ou le procès de la vie patriarcale, forme primitive de société, mais nous noterons que c'est elle surtout qui contribue à donner à la société foulah l'empreinte biblique qui la caractérise. L'allure des individus, les mœurs, les discours, les mille détails de la vie privée font revivre chaque jour sous les yeux de l'observateur attentif les grandes scènes de la Bible, avec une vérité, insuffisante assurément à établir un lien ethnographique ou historique mais qui, devançant peut-être les progrès de l'histoire, apparaît avec un relief qui doit retenir l'attention.

Les Foulahs sont épris de beauté morale, de justice et de vérité, mais cette disposition naturelle est sans cesse paralysée par leurs instincts plus puissants. Il en est ainsi chez les natures et les sociétés primitives, les défauts exaltés par l'instinct y ont la croissance des herbes folles, tandis que les nobles aspirations restent la friche féconde, laissée inculte et souvent stérile.

Il faut cependant reconnaître chez les Foulahs, tout au moins chez une élite assez nombreuse, un fond de belles et solides qualités, en qui l'administrateur sachant y faire appel peut trouver, au point de vue civilisateur et français, cette collaboration précieuse que nous avons su trouver en Algérie.

Pour être différents par la mentalité, comme ils le sont aussi physiquement, des races nègres de l'Afrique, les Foulahs n'en sont pas moins des simples d'une simplicité que les mœurs ont créée et que les dispositions naturelles contribuent à conserver.

C'est cette simplicité des Foulahs, autant que leur division, qui les a fait se soumettre presque sans coup férir à notre domination, parce qu'elle leur a fait facilement saisir leur faiblesse et notre force. Leurs aspirations naturelles pour l'ordre, la justice et le savoir leur ont fait reconnaître et apprécier, avec notre supériorité intellectuelle, les bienfaits de la civilisation que la France leur apporte en les abritant de son drapeau.

Il nous l'ont prouvé, car autour de nous, à côté des ambitieux qui nous avaient livré leur pays, plus nombreux qu'eux, nous avons trouvé des hommes de bonne volonté, lettrés et aristocrates, qui se sont faits les auxiliaires de notre action et par leur présence à nos côtés ont contribué à asseoir et à consacrer notre autorité.

S'ils ont manqué de patriotisme, il ne pouvait en être autrement si l'on considère la division des races et des esprits qu'accentuait encore le fractionnement familial, et si le trait patriotique manque à la beauté de leur caractère, ce n'est pas à nous de nous en plaindre.

L'islam aurait pu leur donner, il est vrai, la cohésion et l'on pourrait s'étonner qu'il n'en ait pas été ainsi, si l'on ne songeait que l'islam au Fouta avait à peine cent vingt ans d'existence, qu'après y avoir fait la fortune du pouvoir royal. impuissant cependant à l'organiser, il allait, précisément au moment où nous sommes intervenus, devenir l'instrument de domination que les Marabouts rêvaient d'étendre à leur profit, après en avoir fait pendant cent vingt ans la source et la raison d'être du pouvoir.

Pour n'avoir pu, et nous devons nous en féliciter, fondre et unifier complètement les races et

les familles si diverses des Foulahs en une organisation que nous aurions eue à briser, l'islam n'en a pas moins exercé sur elles l'influence la plus grande parce qu'il répondait aussi bien aux aspirations naturelles des individus qu'aux tendances générales de la race dont à des degrés divers elles étaient issues.

Dans l'islam, les mœurs patriarcales puisèrent une nouvelle vigueur, et les Foulahs trouvèrent dans sa doctrine élevée, dans son mysticisme et sa philosophie, l'aliment intellectuel nécessaire aux besoins de leur mentalité.

Entre les exigences de la foi nouvelle et les mœurs simples qui leur étaient naturelles, il se créa un compromis de tolérance dont nous avons su profiter.

Peut-être, si nous avions voulu ébranler leur religion, aurions-nous trouvé contre nous tous les Foulahs. Bien au contraire la large tolérance et le respect que nous avons montrés pour elle ont été le terrain le plus sûr de notre accord.

Nous étudions ailleurs dans quelle mesure les Foulahs sont économiquement en état de nous permettre d'espérer d'eux les heureux résultats de la soumission qu'ils nous accordent en échange de la paix intérieure que nous leur donnons.

Les événements de leur histoire, et ce que nous savons de leur mentalité, sont là pour nous avertir, et c'est pour cela que nous avons cru devoir minutieusement rapporter et étudier avec quelle facilité, sous une apparente soumission, il est dans les habitudes des Foulahs de diminuer et d'user l'autorité de leurs maîtres. C'est à notre politique qu'il appartient de savoir conserver toute la sienne.

PAUL GUÉBHARD,
Administrateur adjoint des Colonies.

LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ET LA REPRISE DE L'IMMIGRATION INDIENNE

A LA RÉUNION

(Suite et fin) (1).

La culture de la canne diminue incontestablement, mais les cultures secondaires, les fécules, les essences, la paille de chouchou, le girofle, le géranium, le vétyver, le tabac, les fibres d'aloès progressent assez rapidement. Comme il s'agit là de plantes qui ne se produisent pas ordinairement spontanément, qu'au contraire la plupart d'entre elles nécessitent des soins particuliers et souvent minutieux, il faut bien admettre que les résultats obtenus sont le fait de la main-d'œuvre créole. Or, les résultats ne sont pas négligeables, comme le montrent le tableau ci-après :

Tableau indiquant l'exportation de diverses cultures secondaires de 1895 à 1906.

Années	Quantités en kilos	Prix moyen au kilo	Valeur en francs
	GÉRANIUM		
1895. . .	581	48	27.888
1896.....	6.826	46	313.996
1897.....	10.232	32	327.424
1898.....	12.346	25	308.650
1899.....	8.705	27	235.035
1900.....	5.803	30	174.090
1901.....	17.193	38	653.334
1902 .. .	21.491	35	752.185
1903.....	25.329	28	709.212
1904.....	27.645	27	746.315
1905.....	30.920	26	803.920
1906.....	32.645	23	750.835
1907.....	28.512	»	578.400
	VÉTYVER		
1896.....	102	75	7.650
1897.....	375	60	22.500
1898.....	188	55	10.340
1899.....	729	52 50	38.272
1900.. ..	628	50	31.400
1901.....	725	50	36.250
1902.....	833	49	40.817
1903.....	703	47	33.041
1904.....	900	45	40.500
1905.....	1.219	35	42.665
1906.....	1.928	28	53.984
1907.....	1.498	»	36.330
	PAILLE DE CHOUCHOU		
1896.....	130	25	3.250
1897.....	1.040	20	20.800
1898.....	1.755	18	31.590
1899.....	9.400	12	112.800
1900.....	11.116	9	100.044
1901.....	18.933	»	170.397
1902.....	33.022	»	297.198
1903.....	55.187	8	441.496
1904.....	67.911	6	407.466
1905.....	75.898	5	379.490
1906.....	84.914	3 50	297.199
1907.....	24.345	»	62.838
	TABAC		
1895.....	36.975	5	184.875
1896.....	44.432	»	222.160
1897.....	53.225	»	266.125
1898.....	49.937	»	249.685
1899.....	65.290	»	326.450
1900.....	50.325	»	251.625
1901.....	41.788	»	208.940
1902.....	81.509	»	407.545
1903.....	63.378	»	316.890
1904.....	77.464	4	309.856
1905.....	54.716	4	216.864
1906.....	85.973	5	429.865
1907.....	78.363	»	353.364

Cette activité nouvelle qui a fait passer la culture du géranium de 27.880 francs à 750.835 fr., celle du vétyver de 7.650 fr. à 53.984 fr., celle de la paille de chouchou de 3.250 francs à 297.199 fr. celle du tabac de 184.875 francs à 429.866 francs, en dix années de temps, de 1895 à 1905, a été favorisée par la crise économique que traverse le pays. La mévente des produits principaux de la colonie, du sucre notamment, oriente vers d'autres cultures la main-d'œuvre indigène et pousse ainsi le moins actif vers le travail. La canne voit ainsi peu à peu se réduire son domaine, seules les terres les plus fécondes lui sont réservées, les autres sont attribuées aux cultures secondaires nouvelles qui con-

(1) *Rens. Col.*, n° 8, p. 158 ; n° 9, p. 191.

viennent particulièrement à la moyenne propriété. Cette évolution s'effectue lentement. On ne peut que se féliciter des résultats déjà obtenus par le régime économique nouveau qui permet à une fraction importante de la population créole de trouver l'emploi normal à la rémunération raisonnable de ses forces à défaut de la richesse extrême mais trop inégalement répartie des temps passés.

L'examen impartial des faits oblige donc à reconnaître que la main-d'œuvre créole existe et se développe; existe-t-elle en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins des planteurs? Certainement non. Déjà par suite de la diminution croissante du nombre des immigrés indiens et par suite de l'extension prise par le colonage partiaire dans les grandes exploitations agricoles, les créoles prennent une part de plus en plus grande aux travaux auxquels ils sont restés longtemps complètement étrangers. Le Crédit Foncier colonial, en dehors de ses effectifs permanents, a recours à des journaliers qui ont fourni :

En 1905...	166.364 journées
1906.....	172.530 —

M. de Kervéguen, un des plus importants propriétaires de l'île, a payé dans les mêmes conditions :

	En salaires créoles	En salaires d'engagés
En 1904-1905....	347.973 fr.	94.979 fr.
1905-1906....	344.551	93.836

Ces renseignements proviennent de propriétaires qui réclament la reprise de l'immigration, ils ont été établis pour montrer le rôle important que joue la main-d'œuvre immigrante : il m'est permis de les utiliser pour démontrer inversement combien est déjà considérable la main-d'œuvre créole dans les plantations.

Ce n'est cependant pas sans raisons que les propriétaires de l'île s'obstinent à réclamer depuis vingt-cinq ans la reprise de l'immigration, s'ils ont le moyen de se procurer autour d'eux dans la colonie les travailleurs dont ils ont besoin. Les vœux répétés des corps élus démontrent qu'il ne s'agit pas là d'un mouvement passager, mieux encore le prouvent les frais considérables consentis par les planteurs pour tenter de recruter en dehors de l'Inde dans d'autres contrées surpeuplées la main-d'œuvre nécessaire dans leurs exploitations. Dans le *rapport sur la question de la main-d'œuvre et la reprise de l'immigration indienne* présenté en 1905 à la Chambre d'agriculture de la Réunion au nom de sa commission par *MM. Crépin* et *Hugot*, je trouve un relevé des opérations de recrutement tentées depuis 1888 à la côte d'Afrique, à la Grande-Comore, à Madagascar, en Chine, et au Tonkin, par le syndicat des propriétaires pour l'introduction des travailleurs à la Réunion. Ce document montre que, depuis 1888, le syndicat a dépensé 1.966.123 francs pour introduire dans la colonie 4.717 travailleurs, ces frais se détaillant de la manière suivante :

Années	Provenances	Effectif du convoi	Prix de revient du contrat	Somme totale des frais de l'opération
1888.....	Côte d'Afrique	973	400	694.400
1889.....	—	763		
1890.....	—	198	500	99.000
1892.....	—	137	549 22	75.243 32
1893.....	—	103	800	82.400
1895.....	—	119	351 15	41.786 85
1896.....	Grande-Comore	270	376	101.520
1897.....	Madagascar	90	469 44 (1)	62.904 96
1898.....	—	44		
1900.....	Côte d'Afrique	172	300 09	51.615 48
1900.....	Grande-Comore	151	386 65	58.384 15
1901.....	—	287	326 42	93.684 33
1901.....	Tonkin	175	404 27	70.747 25
1901.....	Chine	808	492 48	388.833 84
1901.....	Madagascar	25	469 44	11.736
1902.....	Grande-Comore	106	326 42	34.600 52
1902.....	Madagascar	4	200	800
1903.....	Yémen (Arabie)	25	150	3.750
1903.....	Côte des Somalis	184	413 27	76.041 68
1904.....	Grande-Comore	83	225	18.675
	Totaux.....	5.054		1.966.123 38 (2)

« Croit-on vraiment, ajoutent les rapporteurs MM. Crépin et Hugot, que des hommes intelligents et pratiques, défendant leurs intérêts personnels, auraient pu dépenser des sommes aussi importantes pour se procurer des bras, s'ils avaient trouvé autour d'eux, dans le pays, la main-d'œuvre qui leur était indispensable pour leurs exploitations agricoles et les besoins de leurs usines! Vraiment poser la question, c'est la résoudre! » C'est tout au moins le signe que la main-d'œuvre créole ne les satisfait pas complètement.

Le service du chemin de fer et du port occupe lui-même aussi, à titre permanent, depuis dix ans, pour la manutention des marchandises dans les docks, une centaine d'engagés comoriens.

Pourquoi donc cette préférence? C'est que la

(1) Prisonniers de guerre.

(2) Ce tableau est le résumé d'un travail plus considérable exécuté par le Protecteur, chef de service de l'Immigration à la Réunion, M. Martin de Flacourt, le 24 juin 1905 et inséré au rapport précité.

main-d'œuvre créole est encore actuellement essentiellement irrégulière ; ce vice apparaît d'autant plus nettement quand la main-d'œuvre indigène se trouve employée concurremment dans un atelier avec la main-d'œuvre indienne. La fixité de la main-d'œuvre engagée, la ponctualité et la régularité d'un travail, lié à son maître par la loi, attaché au sol, prêt à toute heure à accomplir avec la même indifférence patiente la besogne qu'on lui assignera contrastent singulièrement avec la manière de servir du créole indolent qui ne donne souvent qu'un minimum d'effort, qui disparaît surtout dès qu'il a reçu les 4 ou 5 francs que lui procurent trois journées de travail. Le tableau ci-dessous qui a été dressé par un propriétaire dont j'ai rappelé le nom plus haut, M. de Kervéguen, montre quelle est sur un certain nombre de domaines la moyenne des absences de son personnel indigène :

Personnel créole au mois (1905-1906).

Propriétés	Inscrits en moyenne	Moyenne d'absence	Prorata des absences
—	—	—	—
Casernes	132	34	25.75 0 0
Mon-Caprice	76	18	23.68
Bassin-Martin	52	13	25
Nampon	41	6	14.63
Ravine-Blanche	59	21	35,59
Langevin	55	13	23.63
Rivière	78	23	29.48
Gol	87	25	28.72
Belle-Vue	26	4	15,38
Etang-Salé	16	5	31,25
Quartier-Français	111	26	23,42
Bel-Air	46	8	17.39

Observations. — Maximum des absences : 35,59 0/0. — Minimum des absences : 14,63 0/0. — Moyenne des absences : 25,16 0/0.

Avec une moyenne d'absences aussi élevée, le propriétaire n'est jamais parfaitement sûr de trouver le lendemain à son usine l'effectif de la veille ni, à plus forte raison, de conserver tout son personnel indigène pendant la période de grande activité des cultures. Avec les engagés, aucun de ces inconvénients n'est à craindre, et c'est là ce qui explique pourquoi on veut, je dirai même on doit, garder à tout prix dans les plantations, jusqu'à nouvel ordre, un noyau de travailleurs immigrés qui soit en mesure d'assurer le travail courant et sur qui on puisse compter.

Faut-il donc, dès lors, souhaiter que l'immigration indienne soit reprise dans les mêmes conditions qu'autrefois?

Il semble bien que ce serait là une solution qui, bien que préconisée encore très couramment dans le parti des grands planteurs, serait, dans l'état actuel des choses, manifestement exagérée et vraisemblablement dangereuse.

La main-d'œuvre, créole existe aujourd'hui en quantité suffisante pour faire face aux besoins du travail dans la colonie. On a longtemps dédaigné cette main-d'œuvre, parce que son éducation n'était pas faite, parce que les forces brusquement libérées n'avaient pas trouvé leur équilibre. Mais des signes multiples et incontestables démontrent nettement que l'évolution sera bientôt terminée, que les créoles tendent chaque année à prendre de plus en plus dans leur pays la place, qui, de droit, doit leur appartenir. Cette transformation, qui trouve son expression la plus heureuse dans le colonage partiaire, accompagne et facilite les modifications que subit la production du fait des nouvelles conditions économiques du marché européen. La reprise de l'immigratiom indienne ne doit donc pas être envisagée de la même manière qu'avant 1882.

L'Etat, c'est là un point de vue qu'il ne faut pas cesser de considérer, s'il doit favoriser par tous les moyens en son pouvoir la prospérité économique, a des devoirs vis-à-vis de la population indigène de l'île, s'il doit s'efforcer de mettre à la disposition des planteurs les instruments de travail qu'ils réclament, il ne doit pas non plus perdre de vue que l'introduction à la Réunion d'un nombre trop considérable de coolies hindous serait de nature à provoquer parmi les créoles une crise inverse de celle qui existe à l'heure actuelle, mais aussi grave. L'immigration aura été, je l'ai dit, un régime de transition dans l'évolution économique et même sociale de l'île, il faut favoriser cette évolution, mais ne pas oublier que ce régime de transition sera bientôt terminé, qu'il touche manifestement dès à présent à sa fin, qu'un jour viendra (et ce jour n'est peut-être pas aussi éloigné que les partisans de la reprise veulent bien le dire) où le créole comprendra que c'est le travail qui seul est capable de le faire sortir de cet état de gêne dans lequel il vit encore péniblement aujourd'hui. On peut d'ailleurs compter, en cette matière, sur les bienfaits de l'enseignement primaire laïque qui doit s'efforcer d'inculquer aux jeunes générations le goût du travail agricole et de l'épargne comme les seuls moyens rationnels d'améliorer leur situation sociale actuelle.

Les premiers résultats déjà obtenus permettent d'augurer favorablement du succès final : il est donc nécessaire de ne pas décourager, par une introduction inconsidérée d'immigrants, les initiatives naissantes de la population créole, les efforts déjà faits pour atteindre une condition meilleure pour le travail et pour l'utilisation convenable des ressources naturelles du pays. Mais comme, par ailleurs, l'insistance des planteurs pour obtenir la reprise de l'immigration, les sacrifices qu'ils se sont imposés dans le but de se procurer au dehors une main-d'œuvre complémentaire, démontrent nettement qu'ils ont là un intérêt pressant, qui est d'assurer la régularité de leurs exploitations par le maintien d'un noyau d'engagés qui fasse contre-poids, d'une part, à la fantaisie des journaliers créoles, et, d'autre part à la déperdition que la maladie, la vieillesse, la rapatriement créent chaque année dans les rangs des immigrants engagés encore dans la colonie, le devoir de l'Etat paraît tracé.

Qu'on introduise à la Réunion pendant un nombre limité d'années — douze ou quinze ans, pas davantage — un nombre également limité, décroissant même si l'on veut, de coolies in-

diens — 3 à 4.000 au total — et le problème sera résolu.

Pendant cette période relativement courte dans l'histoire économique d'un pays, mais suffisante pour permettre à la Réunion de sortir de la crise qui la mine, les planteurs auront une main-d'œuvre capable de reconstituer leurs anciennes plantations et, en même temps, les jeunes générations créoles auront, on peut l'espérer, acquis une notion suffisamment précise de leur devoir et de leur intérêt véritable pour donner satisfaction aux exigences de la vie économique de leur patrie.

C'est, dans cet esprit, dit-on, que les négociations sont entamées avec l'Angleterre. On ne peut que s'en féliciter. Les heureuses dispositions du gouvernement britannique à l'égard de la France ne peuvent évidemment que faciliter grandement les pourparlers en cours. On était presque d'accord en 1897. Il est facile, semble-t-il, de s'y mettre à nouveau. Planteurs et créoles, coloniaux et commerçants, ne pourront qu'applaudir à une mesure qui, si elle aboutit, leur donnerait satisfaction et préparerait incontestablement la renaisssance économique d'un de nos plus anciens et plus riches établissements d'outre-mer (1).

R. Ferry.

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

Quatrième Conférence. — 14 mai 1909.

L'IMPOT MUSULMAN

Dans nos deux dernières leçons, nous avons étudié comment les amusements d'Abd el Aziz, amusements innocents en eux-mêmes, furent considérés comme dangereux pour l'empire et ruinèrent le prestige de ce souverain. Nous avons essayé de donner la théorie du fanatisme musulman et de déterminer la conception que les musulmans se font de la royauté. Aujourd'hui, je voudrais que nous cherchions ensemble à édifier une théorie de l'impôt musulman : peut-être en découlera-t-il pour nous de nouveaux éclaircissements sur les raisons de la défaveur avec laquelle fut accueillie la tentative de réforme d'Abd el Aziz.

Vous savez, en effet, qu'une des causes principales de son étonnante impopularité a été la réforme financière qu'on a appelée le *tertib*, c'est-à-dire « l'organisation », de la racine arabe « rataba » qui veut dire ranger, mettre en place.

Il y avait déjà eu des essais de *tertib* et vous trouverez dans les travaux de M. Michaux-Bellaire un historique de la question fort bien fait. Le *tertib* d'Abd el Aziz, le plus radical de tous, nous occupera seul ici. L'idée en naquit vers 1901. A cette époque, le grand-vizir était El Hadj Mokhtar, très respectable uléma, mais qui n'avait aucune espèce d'ascendant sur le sultan. L'homme du jour, celui qui avait tout le pouvoir, c'était à ce moment là El Menebbhi, le grand favori d'Abd el Aziz, El Menebbhi, c'est-à-dire « l'homme de la tribu des Menâbha », une grande tribu du Soûs, dont une importante fraction habite près de Merrâkech.

La fortune d'El Menebbhi est assez singulière ; c'était un ancien *mokhazni*, c'est-à-dire un simple cavalier de service analogue à nos spahis ; il avait été ensuite au service de Ba Ahmed, le puissant vizir, qui le tenait en grande estime ; El Menebbhi était attaché à sa personne, non pas en qualité de secrétaire, il était trop illettré pour cela, mais il remplissait à peu près les fonctions de ce que nous appelons aujourd'hui un « courrier ».

A la mort de Ba Ahmed, le sultan fut dans un grand embarras ; Ba Ahmed l'avait tenu à l'écart des affaires : sans expérience et sans autorité, il ne trouva rien de mieux que de faire venir El Menebbhi, que le vizir mourant lui avait recommandé. La mort de Ba Ahmed n'était pas encore connue ; sur le conseil d'El Menebbhi, le sultan passa ses troupes en revue. La nouvelle de la mort de Ba Ahmed commence à transpirer et aussitôt les factions s'agitent ; mais le sultan avait fait bonne contenance, il avait plu aux troupes ; l'ordre ne fut pas troublé. Son règne commençait sous les meilleurs auspices alors qu'il devait se terminer si malheureusement.

Dès qu'Abd el Aziz eut pris le pouvoir en main, El Menebbhi, devenu ministre de la guerre, fut l'homme le plus puissant du Maroc : il n'en abusa pas autant qu'on eût pu le craindre ; toutefois, il se montra impitoyable envers ses ennemis. Il avait commencé par faire jeter son prédécesseur dans les prisons de Tétouan, où il est encore à l'heure actuelle, je le crois du moins. Ensuite il fit emprisonner le ministre des finances. En avril 1901, il ne restait plus en face de lui que le grand vizir, le vénérable El Hadj Mokhtar ; à la fin d'avril, la perte de celui-ci fut résolue : on n'osa pas le jeter en prison, mais on le disgrâcia et on l'envoya à Rabat.

En prévision de cet événement, El Menebbhi s'était rapproché de Si Feddoûl Gharnit, vieillard d'un caractère assez doux, nullement cruel, mais très superficiel et surtout très enclin à tout faire pour de l'argent ; âgé de plus de soixante-cinq ans, une belle barbe blanche, des manières de grand seigneur, une sorte de « vieux beau » marocain. Il avait été choisi par El Menebbhi, qui croyait l'avoir entièrement dans sa main, pour succéder à El Hadj Mokhtar, mais à peine fut-il installé, qu'il commença par saper l'autorité d'El Menebbhi lui-même : il y réussit si bien que, quelque temps après, El Menebbhi fut envoyé en ambassade en Angleterre et en Allemagne ; or, vous savez que souvent lorsque le Makhzen en-

(1) Qu'il nous soit permis d'exprimer ici nos plus vifs remerciements à M. l'inspecteur des colonies Saurin qui a bien voulu mettre à notre disposition ses connaissances personnelles si étendues et une documentation précieuse.

voie en ambassade un personnage de très haut rang, c'est une disgrâce déguisée.

El Menebbhi était à peine parti que le Makhzen commença à prendre contre lui une attitude menaçante; on murait la porte qui faisait communiquer son palais avec celui du sultan et on se préparait à le jeter lui-même en prison à son retour. Il était alors en Allemagne : prévenu par ses fidèles que sa perte était résolue, il frète un navire à Hambourg et débarque à Mazagan; le gouverneur de Mazagan, qui avait ordre de l'arrêter, n'osa pas; une troupe de Menâbha était là; il fit en trente heures avec eux les 250 kilomètres qui séparent Mazagan de Merrâkech, entra de nuit dans le palais du sultan, en forçant toutes les consignes, demanda sa grâce au maître, l'obtint, et, le lendemain, il était plus puissant que jamais. Vous savez comment, depuis, cette puissance a sombré dans l'affaire du Rogui.

Si je vous ai rappelé les épisodes principaux de la carrière d'El Menebbhi, c'est parce que c'est à cette époque-là que le *tertîb* a été institué, dans des circonstances qui sont encore mal éclaircies.

L'Angleterre était alors toute puissante au Maroc; elle était représentée à Merrâkech par le caïd Mac Lean; ancien sous-officier de Gibraltar, il arriva au Maroc vers 1875. A cette époque les deux seuls Européens ayant quelque influence à Merrâkech étaient Mac Lean et le capitaine français Erckmann.

Avec une patience que rien ne lassait, Mac Lean finit par obtenir que des hommes de troupe lui fussent confiés pour les instruire militairement : c'est de là qu'on l'appela le *kronil* (colonel). C'est de cette époque également que datent ses violents démêlés avec le capitaine Erckmann, le fondateur de la mission militaire française au Maroc, et par conséquent son rival.

En 1901, El Menebbhi était le véritable maître de l'Empire, mais il n'était pas sans comprendre que sa toute-puissance, fondée exclusivement sur la faveur, était précaire et il cherchait à s'assurer quelque appui solide. Soit qu'il eût été l'objet des sollicitations anglaises, soit qu'il eût naturellement tourné les yeux vers l'Angleterre que Mac Lean représentait si activement, El Menebbhi rechercha la protection anglaise.

Un des autres ministres d'Abd el Aziz, Abd el Kerim ben Slimane, paraissait également vers cette époque très favorable à l'Angleterre, mais en réalité ne songeait qu'à préserver son pays de l'étranger quel qu'il fût. A cette date de 1901, le Makhzen était extrêmement hostile à la France. Cette hostilité avait son origine dans la guerre du Touat; nous avions lancé nos forces militaires sur les oasis à la suite des incidents de la mission Flamand-Pein et nous avions définitivement annexé ces régions que le sultan du Maroc avait toujours revendiquées : les Marocains ne nous l'avaient pas pardonné. Ils nous marquaient de la froideur et la mission française restait cantonnée dans son protocole officiel, dont elle ne parvenait pas à sortir.

Pour donner corps à la bonne entente avec l'Angleterre, quelqu'un (fut-ce un Anglais, fut-ce un musulman ? je ne cherche pas à l'élucider), quelqu'un conçut l'idée d'aider le Makhzen à organiser l'Empire. On a accusé M. Walter Harris; on a dit aussi qu'El Menebbhi avait poussé à l'institution du *tertîb*, qu'il en avait rapporté l'idée de son voyage en Europe; mais Harris n'est arrivé à la cour qu'en octobre, l'ambassade d'El Menebbhi est du mois de mai, et en avril, quand j'étais à Merrâkech, on parlait déjà beaucoup du *tertîb*.

Il est permis de croire qu'à cette époque un accord définitif avec l'Angleterre était sur le point de se conclure, et que c'est parce qu'on craignait un protectorat anglais que la disgrâce d'El Menebbhi commença à se dessiner. En même temps, par réaction, Abd el Kerim ben Slimane esquissait un rapprochement avec la France et signait le protocole de 1901.

A cette époque, pour soutenir El Menebbhi, l'Angleterre envoya, ou, du moins, laissa partir d'un œil bienveillant, M. Harris, le fameux correspondant du *Times*, homme très mondain, sportif, voyageur intrépide, le seul, avec de Foucauld, qui ait osé pénétrer dans certaines régions très fanatiques du Nord de l'Empire.

Il semble bien que M. Harris s'occupa activement de l'élaboration du *tertîb* : il s'était présenté à Merrâkech en costume d'apparence officielle, tout chamarré d'or. Mais, peut-être parce que le Makhzen tremblait toujours de voir un protectorat s'abattre sur l'Empire, Harris ne réussit pas : il fut accusé publiquement d'être l'auteur du *tertîb*, déjà détesté des masses, et obligé de partir précipitamment de Merrâkech. Cependant le *terbîb* était promulgué. Les fonctionnaires étaient invités à prêter serment de ne plus rien détourner ni de recevoir aucun cadeau : ils le prêtèrent avec une candeur admirable et tout le monde attendit le résultat de l'expérience.

Pour vous expliquer en quoi consistait exactement le *tertîb*, qui est la réforme financière du Maroc, il faut que nous voyions d'un peu près ce que c'est que l'impôt musulman.

La législation orthodoxe des musulmans ne comporte qu'une seule espèce d'impôt, la *zakât*, de la racine « zakâ » qui veut dire « être pur » : l'impôt est une pratique qui purifie. On la nomme aussi *çadaqa*, c'est-à-dire « l'aumône ». L'impôt est à la fois une purification et une aumône. On l'appelle quelquefois dans les traductions françaises « aumône légale », à cause de son double caractère juridique et religieux.

Il porte, sur le bétail, pour la dixième partie à peu près; sur les métaux précieux et marchandises possédées pendant une année entière pour 2 1/2 0/0 de leur valeur, et sur les fruits de la terre pour 1/10e. C'est une sorte d'impôt sur le revenu. Ainsi, celui qui possède de 1 à 9 chameaux ne paie rien; l'impôt est de 1 mouton pour 9 à 14 chameaux, de 2 moutons pour 14 à 24 chameaux; d'une chamelle de plus de deux ans, pour 24 à 45 chameaux, etc.

Comme la zakât porte, en ce qui concerne les

arbres fruitiers et les autres produits de la terre sur 1/10e de la récolte, on l'a appelée *achour* (c'est-à-dire « dixième ») en tant qu'elle est perçue sur ces biens, et l'administration française ne la connaît plus que sous ce nom-là.

L'*achour* est donc une variété de la *zakât*, c'est la zakât en tant qu'elle porte sur le dixième des produits de la terre.

En Algérie, nous avons réservé le nom de *zakât* (sous la forme incorrecte *zekkat*) à la zakât sur les bestiaux et nous appelons *achour* l'impôt sur les revenus de la terre.

Cet impôt, la zakât, on ne peut pas en droit musulman strict en augmenter le montant, mais tous les musulmans le doivent au même titre que la prière, parce que c'est un des cinq devoirs fondamentaux de la loi musulmane; c'est un *fard*, c'est-à-dire un des cinq devoirs commandés par Dieu. Ces cinq devoirs sont : la profession de foi musulmane, la prière, le pèlerinage, le jeûne et l'aumône légale ou impôt. Ce sont les « cinq piliers » de la religion : on n'est pas musulman si on ne satisfait pas à ces cinq obligations.

La zakât sur les métaux précieux et les marchandises n'est pas perçue par l'imâm, c'est-à-dire par le sultan. Elle est considérée comme une aumône que le fidèle doit faire de lui-même : c'est un devoir religieux. Les commerçants de Fez font leur inventaire tous les ans pour fixer le montant des aumônes qu'ils donneront; je ne dis pas qu'ils donnent exactement la quantité prescrite par la loi, mais ils donnent toujours quelque chose : c'est ce que l'on appelle la *çadaqa*, au sens strict du mot, l'aumône individuelle.

L'emploi des sommes perçues comme zakât n'est pas laissé à l'arbitraire de l'imâm : la loi en détermine rigoureusement l'emploi. Cet argent ne peut être versé qu'aux individus des catégories suivantes : les pauvres, les percepteurs de l'impôt, à titre de frais de perception; les néophytes musulmans, pour encourager leur conversion; les débiteurs ou faillis, pour les aider à se libérer; les esclaves rachetés à condition, pour les aider à recouvrer leur liberté; les combattants pour la guerre sainte et les voyageurs.

Au Maroc, les chorfa, c'est-à-dire les descendants du Prophète, ont en matière d'impôt certains privilèges : ils possèdent des biens fonciers, même des villages entiers, que l'on appelle *azibs* et pour lesquels ils perçoivent eux-mêmes l'impôt de la zakât. Etendant à toutes les catégories de la zakât la faculté que le musulman a de se libérer lui-même par une aumône de la zakât sur les métaux précieux et marchandises, les chorfa se croient dispensés de verser le montant de leur perception au sultan, mais tenus de le donner en aumônes aux pauvres. C'est un privilège qui leur a été souvent contesté par les sultans et qu'Abd el Aziz a cherché à leur enlever mais qu'ils tiennent naturellement à maintenir, parce qu'il est avantageux pour eux, comme on le pense bien.

La zakât est le seul impôt musulman vraiment orthodoxe. A côté de cet impôt, il y en a un autre, c'est l'impôt qui est perçu sur la terre des vaincus, autrement dit la redevance que l'on fait payer aux infidèles vaincus dont on a annexé le pays, et moyennant laquelle ils continuent à avoir la jouissance du sol. Le *kharâdj*, c'est son nom, en droit musulman pur, est considéré comme faisant partie du butin et, par conséquent, comme tout butin, au cours de la guerre sainte, il doit être, de par la loi religieuse, partagé entre les combattants, sauf un cinquième qui doit être remis aux descendants du prophète. Voilà quelle est la loi pure.

Le kharâdj a été établi pour la première fois dans l'Afrique du Nord par un sultan de la dynastie des Almohades : les docteurs ont soutenu que le pays conquis appartenait au sultan, bien que ses habitants se fussent faits musulmans et que leurs descendants fussent restés musulmans, et qu'ils ne pouvaient jouir de leurs propriétés que moyennant un usufruit perpétuel sous forme d'impôt. Toutefois, comme il y a au Maroc des pays que les sultans n'ont jamais soumis, cette théorie ne leur était pas applicable. On a admis que les habitants des plaines plus facilement soumis étaient assujettis aux kharâdj, mais que les habitants des montagnes ne le paieraient point.

En théorie, le produit du kharâdj devrait être partagé entre les conquérants. Cela étant impossible, on s'accorde à décider qu'il doit être employé à la guerre sainte. De laborieuses discussions ont eu lieu à ce sujet parmi les docteurs. On interprète généralement cette disposition dans le sens le plus large, en attribuant cette redevance à l'entretien des troupes. Les tribus qui fournissent au sultan le service militaire, comme les Cheràga, les Oudâia, en sont donc dispensées ; mais toutes les autres tribus des plaines du Maroc le payent sous le nom de *nâiba*.

Comme vous le voyez, l'impôt musulman, tant le véritable impôt, l'impôt canonique, la zakât, que le kharâdj, a des affectations spéciales, en sorte que l'Etat musulman n'est pas libre d'en disposer à son gré. Il y a un budget à perpétuité. Mais comme, d'une part, la loi ne permet pas d'augmenter indéfiniment le produit de la zakât, et que, d'autre part, avec le temps, le développement des empires exige des dépenses qui n'avaient pas été prévues, il en est résulté la nécessité de nouveaux impôts, non canoniques.

Parmi ces impôts, je citerai : la *hédia*, cadeau fait au sultan à propos des trois fêtes de l'année ; la *gheràma*, amende collective infligée aux tribus pour crimes, pour soulèvements quelconques, enfin la *sokhra* et la *moûna*, cadeaux aux fonctionnaires.

Un des plus importants de ces impôts, c'est la *gheràma*, c'est-à-dire l'impôt collectif : il est naturellement très arbitraire. Il a pour principe la responsabilité collective, que dans notre société à droit strictement individuel nous avons peine à admettre. Mais, dans les sociétés encore peu évoluées, l'individu n'est presque rien et la collectivité a seule de l'importance, et, dans une tribu très primitive, si l'on imposait des

amendes individuelles, ce serait la communauté qui paierait.

Enfin, comme dernière classe d'impôts, il y a les *meks* ou taxes de consommation, droits de ports, de marchés, etc.; ils sont formellement contraires à la loi musulmane, et tellement impopulaires que souvent les sultans les ont supprimés comme don de joyeux avènement. Mais ils ont été obligés de les rétablir pour se procurer des ressources : Mouley Hassan, à une époque, les avait supprimés, Abd el Aziz, au contraire, les a rétablis.

Je termine cet exposé un peu aride, mais indispensable, en vous rappelant que le véritable impôt musulman, c'est la *zakàt :* comme le mot l'indique, il a le sens d'une purification religieuse ; il n'y a aucun doute à ce sujet, si singulier que cela puisse paraître. Le Coran dit en maints endroits : « Venez à la prière et payez la zakàt. » Et, parlant des peuples, il dit : « La zakàt les purifie. »

D'autre part, la zakàt est bien un devoir religieux, purement religieux, non seulement parce qu'elle est une obligation prescrite par la loi canonique, mais aussi parce qu'elle doit être faite avec bonne foi et intention de plaire à Dieu. Il faut avoir l'intention de faire un acte pieux quand on paie la zakàt : c'est ce qu'on appelle la *nia*, c'est-à-dire « l'intention ».

D'où vient ce caractère religieux de l'impôt ? Nous allons faire appel ici une fois de plus à l'étude des croyances primitives telles que nous les ont révélées les ethnographes modernes.

L'impôt a un caractère religieux, et, par conséquent, doit avoir pour origine des pratiques religieuses. C'est une purification : or, quelles sont les purifications dans les religions ? La purification par excellence, la plus étendue et la plus universelle, c'est le sacrifice, essentiellement purificateur, qui lave toutes les souillures de l'âme et du corps.

Le sacrifice, d'ailleurs, n'est pas toujours aussi complexe que dans le cas du sacrifice sanglant d'un animal ou du sacrifice d'un dieu. Prenons un exemple très simple : tout le monde sait ce que c'est qu'un bouc émissaire, c'est un animal dans lequel on concentre tous les péchés de la communauté, de la tribu, et qui emporte tout ce mal avec lui, comme les pourceaux dans le corps desquels le Christ fit passer les démons qui tourmentaient un possédé. Je vous cite le texte du Lévitique sur le bouc émissaire juif :

« El Aaron, mettant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités d'Israël et tous leurs forfaits, tous leurs péchés, et les mettra sur la tête du bouc et l'enverra au désert par un homme exprès. Le bouc donc portera sur soi toutes les iniquités dans une terre inhabitée, et l'homme laissera aller le bouc par le désert. »

C'est ainsi que les anciens Arabes, en temps d'épidémie, promenaient un chameau par la ville et le mettaient ensuite à mort, pensant qu'il avait absorbé en lui toute la maladie. Actuellement encore, au Maroc, lorqu'il se déclare une épizootie, on place dans l'étable ou l'écurie un petit sanglier, destiné à dériver le mal en le prenant sur lui.

A Tlemcen, lorsqu'une femme enceinte est malade, on lui fait toucher une poule noire, avec accompagnement de certaines cérémonies, et, quand on pense que tout le mal qui était dans le corps de la femme a passé dans le corps de la poule, une vieille prend le volatile et le porte dans le quartier des Juifs. Chez les Arib, quand on a la fièvre ou quelque autre maladie, on prend une tortue, dans laquelle on fait passer le mal, au moyen de rites dont je n'ai pas à vous parler ici, puis on emporte cette tortue sur un chemin, on la dépose sur le dos et on la recouvre d'une marmite; le passant qui la relève prend le mal, tandis que le malade est guéri. Dans la même région, lorsque quelqu'un est malade, on égorge une poule et on la mange en famille, en ayant soin de mettre de côté, dans une marmite en terre, les plumes, les intestins, le sang, les os, tout ce qui ne se mange pas; on va déposer la marmite sur un chemin, et il se passe la même chose que dans le cas de la tortue.

Il est très facile de passer de ce dernier cas au sacrifice véritable : lorsque le fidèle qui veut se guérir d'une maladie prend une poule et va la porter au marabout, il s'adosse étroitement au sanctuaire de ce marabout, de façon à entrer en communication avec lui, ensuite il égorge la poule. Le mal que le sacrifiant a concentré dans la victime s'en va, selon les uns, avec le sang et les plumes que les djinns mangeront ensuite; d'autres disent que le marabout l'a pris avec lui. Mais en même temps, la poule s'est chargée de *baraka* au contact du marabout, elle a puisé à cette source miraculeuse une influence bienfaisante qu'elle transmet au sacrifiant. Tous les sacrifices se réduisent à ce type schématique. Qu'il s'agisse d'ailleurs de se guérir d'une maladie et de fortifier sa santé ou bien d'expier ses péchés et de se sanctifier, les rites sont les mêmes; le primitif ne distingue point entre la force physique et la force morale, entre le péché et la maladie.

La victime est toujours mangée. Si elle est mangée par le sacrifiant, il s'assimile ainsi la baraka du marabout dont la victime est chargée. Mais le fidèle peut également s'assimiler la *baraka* par le seul fait qu'il était en contact avec le marabout ou seulement auprès du marabout. Et il arrive souvent que la chair de la victime est mangée, non pas par le sacrifiant, mais par les pauvres; ceci est fréquent, surtout dans les sacrifices expiatoires. Dans ce cas-là, à l'idée primitive du sacrifice, élimination du mal et acquisition du bien, s'ajoute une autre idée qui en dérive, une idée de don, d'offrande, de charité. Car le sacrifiant se prive : quand on sacrifie une poule, un bœuf, c'est un don que l'on fait.

Le sacrifice a tellement pris cette forme d'offrande, que certains ethnographes ne l'ont pas compris autrement, tandis qu'à l'origine il ne s'agit dans le sacrifice que de l'élimination du mal et de l'acquisition du bien par le fidèle qui s'approche d'une source de bénédictions; ces

deux conceptions se laissent du reste très facilement relier.

Il est reconnu que, dans le sacrifice, il faut qu'il y ait intention et qu'il y ait continuité de rites : aucun rite ne doit être abrégé. Il faut qu'il y ait de la constance dans l'esprit du sacrifiant et la ferme volonté d'obtenir ce qu'il demande. Les mauvaises influences qui sont en nous, il faut avoir la volonté de les faire partir, comme il faut avoir celle de participer aux perfections de l'être sacré à qui l'on sacrifie. Et envisagé ainsi, le sacrifice devient un acte de foi.

Rapprochons maintenant de cette courte esquisse du sacrifice une pratique fréquente et universelle, mais spécialement usitée dans l'Afrique du Nord : celui qui voit son troupeau de moutons dépérir, par exemple, prend un peu de leur laine et la porte au sanctuaire du marabout; s'il veut s'assurer une bonne récolte, il y portera de la terre de son champ; il se figure qu'il y aura continuellement sympathie entre le mouton auquel on a pris de la laine et le marabout, et que la baraka du marabout influera continuellement sur le champ. Il se figure en même temps que tout le mal qui menaçait le troupeau ou la récolte a été concentré dans l'offrande et éliminé ainsi du champ ou du bétail : ceux-ci sont « purifiés ». C'est en réalité un sacrifice : si on le fait avec les premiers fruits de la terre, ce seront des prémices; si on le fait avec le premier-né du troupeau, ce sera l'offrande des premiers-nés, usuelle chez les anciens Sémites.

Le jour où le sacrifice-don commence à prévaloir sur le sacrifice exclusivement purificatoire, le jour où l'intention dominante est surtout de se priver, de faire acte de charité, ce jour-là, il n'y a plus qu'un pas à faire pour s'imaginer que l'on peut remplacer par une somme d'argent les prémices ou le mouton que l'on apportait au sanctuaire. Et d'ailleurs cette somme d'argent représentera la valeur d'une partie de la récolte ou du troupeau, elle sera la substitution de l'offrande en nature et aura la même vertu : c'est l'impôt musulman, c'est la *zakât* elle-même. La *zakât* étant un sacrifice déguisé est donc essentiellement purificatrice et l'on comprend maintenant pourquoi l'impôt musulman est une pratique religieuse. D'ailleurs l'impôt était, primitivement, au Maroc comme ailleurs, versé en nature : ce n'est que petit à petit qu'il s'est transformé en une somme d'argent de la valeur de l'animal ou des fruits qu'on aurait donnés.

C'est pourquoi la zakât est un des « piliers de la religion », c'est un acte religieux par excellence, acte où entre l'intention de se purifier et qui a en même temps tout le mérite de l'aumône.

Or, le *tertîb*, sorti de la collaboration des infidèles avec quelques membres du Makhzen, bouleversait toute cette conception religieuse. Il stipulait, en effet, que tous les impôts étaient abolis et remplacés par les suivants : un impôt sur les attelées de labour : 1 douro pour 2 ânes ou 2 mules labourant ensemble, 1 douro par chameau, 1 demi-douro par cheval, par âne ou bœuf, etc. ; un impôt sur la bête à cornes et un impôt sur les arbres fruitiers.

Evidemment, s'il avait pu être appliqué, cet impôt substitué au système compliqué que je viens de vous exposer aurait été, pour les Marocains, l'impôt idéal sur le revenu. Tous les autres impôts étant supprimés, cet impôt unique aurait été moins lourd pour le peuple que les anciens impôts; mais il ne comportait pas de minimum, tandis que, dans l'impôt religieux, au-dessous de 9 chameaux, on ne paie rien.

Cependant, cette réforme souleva tout le peuple: elle avait été notifiée par des lettres envoyées aux caïds pour qu'ils en donnassent communication à leurs administrés et, dans ces lettres, il était dit : « Vous n'aurez plus à payer aucun impôt aux caïds. » C'était une grande maladresse; on ébranlait par là leur autorité, et il était à prévoir que les contribuables en profiteraient pour ne rien payer du tout. C'est ce qui arriva.

De plus, cet impôt privait les chorfa des privilèges que nous avons exposés. En effet, ils n'étaient pas exceptés et ils étaient tenus de payer le tertîb, comme les autres. Abd el Aziz jetait bas un des principaux privilèges de la noblesse religieuse : c'était une révolution anticléricale. Un tel impôt ne pouvait être accepté; il avait contre lui des partis trop puissants; l'aristocratie des chorfa et celle des caïds. Les ulémas et les chorfa montrèrent au peuple l'illégalité de la réforme : le taux de la zakât se trouvait augmenté, l'*achour* était bouleversé. On payait suivant le tertîb une somme d'argent pour chaque attelée de labour, tandis qu'autrefois on versait une part fixe de la récolte, soit en nature (comme dans la province de Fez), soit en argent. La vieille purification de la récolte par l'abandon de son dixième n'existait donc plus; c'était comme si l'on avait décrété de ne plus prier ou de ne plus sacrifier. Abd el Aziz était accusé de laisser les mécréants bouleverser l'empire et d'y prêter la main en commençant par en ébranler lui-même le fondement religieux.

Le tertîb ne put être appliqué et on l'abandonna; les tribus cessèrent de payer tout impôt, mais ne cessèrent pas de haïr le souverain qui foulait aux pieds les traditions séculaires. « On n'offense jamais plus les hommes, dit Montesquieu, que lorsqu'on choque leurs cérémonies ou leurs usages. Cherchez à les opprimer, c'est quelquefois leur donner une preuve de l'estime que vous en faites. Choquez leurs coutumes, c'est toujours une marque de mépris. » (*Grandeur et décadence des Romains*, IX). Les gens des zaouïas, menacés dans leurs privilèges, étaient violemment excités contre Abd el Aziz. Ils le combattaient déjà depuis longtemps pour ses amusements impies : l'institution du *tertîb* fut un nouveau grief qu'ils ne manquèrent pas d'exploiter. C'est de cette hostilité des zaouïas et de la façon dont elle s'est manifestée, que je vous entretiendrai la prochaine fois.

(*A suivre.*) EDMOND DOUTTÉ.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 11

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

UN MANDEMENT DE SAAD BOUH A MA EL AININ 225
VOYAGE A TRAVERS LE SAHARA (*suite*). — Capitaine COLONNA DE LECA 232
LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN : V. — Le Messianisme musulman. — EDMOND DOUTTÉ 246
Le Fellah égyptien 250
Chronique de l'armée coloniale 255
Renseignements divers 256
Bibliographie 256

Un Mandement de Saad Bouh

A MA EL AININ

Nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs un document du plus haut intérêt, qui leur montrera combien les grands marabouts de la Mauritanie sont d'accord avec nous pour réprouver l'action nefaste de certains personnages religieux du Sud-Marocain. La lettre dont nous donnons ci-après la traduction a été écrite spontanément, il y a peu de temps, par cheikh Saad Bouh, santon d'immense renommée en Afrique Occidentale, fils du cheikh saharien Mohammed Fadel, fondateur de l'ordre kadrya des Fadelya et frère de ce Ma el Aïnin dont les intrigues ont provoqué les désordres de ces dernières années dans l'Adrar et qui a proclamé, sans succès d'ailleurs, la guerre sainte en Mauritanie. C'est une erreur, en effet, de supposer qu'au Nord du Sénégal la population entière, nomade ou sédentaire, nous soit hostile de parti pris. En réalité, nous n'avons contre nous, à cette heure, qu'une poignée de fanatiques, sectaires irréductibles, et les bandes, sans cesse refoulées par nos troupes, de guerriers dissidents qui vivaient jadis non seulement de banditisme sur les bords du fleuve, mais surtout de la traite des esclaves qu'ils conduisaient en caravanes sur les marchés marocains. La presque totalité des *zaouïas*, ou gens de tribus maraboutiques, tous les habitants des oasis, tout ce qui dans la population travaille, commerce, pait ses troupeaux, paraissent être avec nous. Il en sera ainsi tant qu'ils supposeront que nous sommes les plus forts; leur attitude présente, l'aide effective qui nous est chaque jour donnée contre les *hassanes* ou guerriers, par ces pauvres gens jusqu'ici misérablement pillés par les dissidents, marquent les progrès de la pacification générale des esprits. Les dépêches récentes, en effet, n'annoncent pas seulement de nombreuses soumissions, consécutives à la belle manœuvre stratégique ordonnée aux confins septentrionaux de l'Adrar par le colonel Gouraud et qui, en détruisant et poursuivant deux rezzous, a permis d'opérer la prise de quinze cents chameaux et de ruiner le prestige des fils de Ma el Aïnin, elles nous apprennent aussi le rôle considérable joué par nos auxiliaires maures, accourus pour se joindre à nous de tous les ksour voisins d'Atar et de Chinguetti. Les Ideichelli soumis, armés par nos soins, tuaient même aux environs d'Atar un de nos plus acharnés adversaires et dispersaient son groupe.

Bref, cette collaboration volontaire des indigènes à notre œuvre détermine le caractère revêtu par les dernières opérations de guerre dans l'Adrar; elle témoigne de la sympathie de plus en plus grande des populations autochtones à notre égard. Elle permet de prévoir que la sécurité ne tardera pas à régner dans ces régions si longtemps troublées et que rien ne s'opposera, d'ici peu, à la création d'un protectorat des marches sahariennes de l'Ouest-Africain; ainsi rentrera dans la période de réalisation le projet d'organisation de nos frontières désertiques, au Nord du Sénégal, projet qui, envisagé par M. Roume, approuvé par le ministre des Colonies et par le Conseil des ministres, précisé et exécuté par M. Ponty, assurera la stabilité définitive de nos possessions dans ce coin d'Afrique.

Nul doute que la coopération effective des tribus à la pacification du pays ne soit due à l'action prudente et habile du colonel Gouraud, qui n'a jamais perdu de vue les instructions du gouverneur général Ponty et qui a été secondé par un personnel d'officiers tout à fait remarquable ; il faut observer aussi que les grands marabouts, vrais papes de l'Islam en Afrique Occidentale, tantôt marchent avec nos troupes, comme le cheikh Sidia, et menacent les dissidents d'excommunication, tantôt, comme Saad Bouh, prouvent aux exaltés par arguments théologiques et juridiques que leur hostilité à la pénétration européenne est contraire à la loi divine et au bon sens. N'oublions pas non plus l'accueil chaleureux fait au commandant Claudel par les fils ainés de cheikh Mohamed Fadel, établis à Chinguetti.

Ma el Aïnin a donc contre lui, en ce moment, en Mauritanie, tant la population laborieuse des zaouïas que les notables personnages musulmans. Sa propagande cesse d'être féconde, son rôle est destiné à s'effacer de plus en plus. Son frère Saad Bouh, dans la lettre ci-dessous, qui est un chef-d'œuvre de diplomatie et de finesse, lui reproche d'avoir affaibli, par son action irréfléchie, le prestige de la religion; et rien n'est plus exact; tant qu'il se bornait à n'être qu'un ascète aux prières souveraines, un illuminé érudit, un professeur écouté de mystique, son renom de sainteté était immense, et l'Islam saharien s'enorgueillissait de posséder un santon aux pouvoirs illimités en ce monde et en l'autre. Mais le marabout thaumaturge vaincu par nos armes, humilié par la ruine de ses espérances, descend de son piédestal, perd son auréole, et redevient un homme.

Nous recommandons enfin la lecture de cette lettre à ceux qui, en dehors de la politique, s'intéressent à la psychologie du musulman moderne.

Louange à Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Qu'il répande ses bénédictions sur le Prophète, la meilleure des créatures, sur sa famille et sur ses Compagnons.

Louange à Dieu, le Roi, l'Evident, le Vrai, qui a créé les cieux et la terre.

Salut et bénédiction sur le seigneur des Envoyés, sur sa

famille, sur ses Compagnons, sur ceux qui les suivront dans la bonne voie, jusqu'au jour de la Résurrection :

De la part du peu instruit, de celui qui est désolé par la pauvreté de sa mémoire et de son esprit, le chikh Saad Bouh, fils et élève du chikh Mohammed el Fadel, chef de ceux qui donnent l'exemple, pôle des gens de mérite.

A son frère, enfant du même père, objet d'une affection toute particulière, le chikh Ma el Aïnin. Que Dieu l'assiste en lui accordant tout ce qui est utile dans ce monde et dans l'autre. Saluts par millions.

Voici ce qu'il importe que vous sachiez : lorsque vous avez entrepris cette grosse affaire, et que vous vous êtes lancé dans cette dangereuse aventure, lorsque, abandonnant des principes chers à notre père, vous avez cessé de suivre la voie droite et de prendre pour règles de conduite les traditions du Prophète, bien établies et bien suivies, interdisant de porter les armes en temps de révolte, je n'ai pu faire autrement que de venir vous donner mes conseils et mes avis. Vous êtes, certes, plus instruit et plus savant que moi, mais il me faut obéir à un devoir imposé par notre fraternité en Dieu et par les liens du sang.

Je commence en demandant secours à Dieu et en m'appuyant sur lui : La Tradition recommande en plusieurs passages de porter les armes. Citons les hadiths suivants : « Celui qui a parcouru la distance égale à un empan sans avoir d'armes n'est pas des nôtres. Ma vie est sous l'ombre de ma lance. » On pourrait aussi citer la partie du texte du Coran, relative à la bataille, à la mise en garde.

Mais vous êtes trop instruit pour ignorer les recommandations qui ont été faites dans un sens opposé. Elles l'ont été au moment où se produisit la révolte qui fut marquée à son début par le meurtre d'Othman, ainsi que l'ont affirmé la plupart des Compagnons du Prophète. Parmi ces hadiths, je rappellerai les suivants : « Coupez les cordes de vos arcs et brisez vos flèches.

« Prenez des sabres de bois.

« L'individu qui se rend à la guerre sainte en marchant a plus de mérite que celui qui y va en courant. Celui qui y reste debout vaut mieux que celui qui y marche. Celui qui reste assis fait mieux que celui qui se tient debout.

« Il s'en faut de peu que le meilleur des biens pour les musulmans ne soit (un troupeau de moutons paissant au désert).

« Sois le meilleur des enfants d'Adam ; c'est-à-dire : sois Abel et non Caïn, soit la victime plutôt que le meurtrier.

« Plutôt que de prendre part à la révolte, accrochez-vous à la souche d'un arbre jusqu'à ce que la mort vous prenne.

« Lorsque vous verrez l'avarice obéie et le désir suivi, etc.

« Sois comme une de tes housses, c'est-à-dire reste à ta demeure, de façon à être comme l'un des objets qui s'y trouvent. »

On pourrait ainsi citer beaucoup de traditions, tirées de Bokhary ou d'autres recueils. C'est pour rester fidèles observateurs de ces traditions que, parmi les Compagnons du Prophète, les savants et les chefs s'abstinrent de s'immiscer dans les contestations qui s'élevèrent entre Ali et Moaouiya. (Que Dieu soit satisfait d'eux !) Et pourtant tous deux étaient des législateurs dont l'œuvre mérite récompense.

Je citerai aussi l'exemple de Othmân. Bien qu'il eût été élu khalife par ceux des Mohadjer et des Ansar qui avaient le droit d'élection, il refusa de se maintenir par la force au pouvoir. Il empêcha son cousin Ali Ben Abi Taleb et ses partisans de défendre sa cause. Ils étaient pourtant assez puissants pour le faire efficacement et Othmân était injustement lésé. Si bien qu'il livra son âme au meurtrier.

Je lis dans El Benany : « Ibn el Araby a nettement déclaré que le fait de repousser une attaque est chose licite, mais non obligatoire. » Voici le texte : « Les choses susceptibles d'être défendues lors d'une attaque sont : la vie, les produits, les troupeaux ; mais il importe surtout de protéger sa vie. Toutefois, l'individu peut soit se rendre à discrétion, soit se défendre. Si c'est en temps de révolte, la patience est ce qu'il y a de mieux.

« A ce sujet, Khalil a dit : Avoir l'intention de tuer est chose excusable dans le cas où l'on reconnaît que c'est l'unique façon de sauver sa vie. »

Ce sont des considérations de ce genre qui ont déterminé les Zawiyas à ne plus porter d'armes. Si bien que parmi eux, actuellement, le fait d'être armé est devenu l'indice d'une âme injuste, tandis que l'abandon des instruments de guerre est la marque caractéristique des gens de religion. Vous savez quel fut le sort de ceux des Zawiyas qui s'armèrent pour défendre leurs familles et leurs biens. Vous connaissez leur dicton : « Celui qui meurt privé de ses biens meurt en martyr. » Vous savez ce qu'il advint d'eux, lorsque à la beauté de la patience, célébrée en plus de 70 passages du Coran et dans un nombre incalculable de hadiths, ils préférèrent la beauté du martyr sur le champ de bataille. Ce fut le cas de cet homme du monde, Abd Allah Ben Sid Mahmoud, resté célèbre par sa science et sa vertu. Tout d'abord, il porta les armes pour repousser les Kenâta. Mais vous savez que, avant de mourir, voulant déconseiller la guerre, il envoya à notre père quelqu'un qui lui dit de sa part : « Celui qui est chargé de chercher les pâturages, le raïd, ne ment pas à sa famille sur ce sujet. » Or, celui qui devait conduire les Zawiyas vers les armes, c'était Abdallah Ben Sid Mahmoud, leur raïd ; mais il ne considérait la guerre que comme une des plus viles choses de ce bas monde, devant attirer des châtiments dans l'autre.

Vous connaissez ce proverbe des Zawiyas : « Celui qui prend les armes abandonne la vertu. »

Vous ne sauriez imaginer non plus tout ce que les fils de Ben Sid Mahmoud éprouvèrent d'ennuis à la mort de leur père ; vous n'avez pas oublié ce que ces malheureux, victimes de l'injustice, mangèrent de votre bien au moment de votre arrivée à El-Haoud.

Je citerai aussi El Hâdj Omar el Fouty. C'était un homme savant, pieux, vertueux, ayant composé beaucoup d'ouvrages précieux relatifs à l'ésotérisme musulman. Il porta les armes pour faire respecter les lois, il porta la guerre sainte chez ceux qui s'opposaient à l'expansion de l'Islam et il fit triompher les gens de religion. Et à ce sujet il a fait les vers suivants :

« Sur la pellicule qui entoure un noyau de datte, on saurait trouver matière à tuerie et motif suffisant pour lever une armée.

« Mais s'il s'agit d'arrêter un homme qui voudrait anéantir la religion, alors il ne se trouve personne pour s'opposer à lui et le repousser.

« La religion s'est trouvée morte un matin, au milieu de gens semblables à des femmes dodues, aux chairs molles.

« Si c'est de la religion que l'on présente dans la main, on offre là une marchandise qui ne se vend pas.

« Mais si au mot « dîn » (religion) vous ajoutez « ar » vous aurez « dînâr » et ce sera le succès certain.

« Pour chaque personne qui meurt, il y a des femmes pour la pleurer et se lamenter. Mais pour la religion de Dieu, personne ne pleure. »

Vous savez aussi que El Hadj Omar fit périr les pieux personnages de la famille de Hamd Allah : qu'il fit mourir ce saint si célèbre dont vous connaissez bien toute l'histoire ; qu'il fit la guerre à la famille du chikh Sid el Mokhtâr. Il réunissait pour le combat les vertueux et les vicieux, jusqu'au jour où Dieu le fit tomber entre leurs mains. Vous savez ce que, après lui, ses descendants eurent à souffrir d'injustices et d'insolences.

Et les Kenâta : j'ai appris que tout d'abord ils prenaient les armes pour défendre leurs familles contre les attaques des Touareg. Puis ils en arrivèrent à faire la guerre aux gens de Tajakânt et à la famille de Sidi Mahmoud : la façon dont ils portèrent le pillage chez leurs enfants est restée dans le souvenir. Nous demandons à Dieu de nous protéger contre ces gens.

Et les fils d'Abou es Sibâ ? Nous les avons vus tout d'abord porter les armes pour défendre leur commerce et leurs biens. Voyez donc si, actuellement, les choses se passent chez eux comme autrefois.

Et le saint, le savant Sid el Mahjoûb ? Il employa la force armée pour défendre sa famille contre les attaques des Joumiâne. Mais maintenant nous observons tout le contraire.

D'après un ouvrage, composé par Ibn el Motaly, on fit mourir douze hommes chez Sidi el Mahjoub, alors que déjà la paix avait été conclue. Ce saint étant mort, il apparut à une personne à laquelle il raconta que, pendant douze ans, il avait été châtié dans l'autre vie. Cette personne lui demanda : « Ton état de sainteté n'est-il pas irréprochable ? — Si, répondit le saint. — Et ta science est-elle parfaite ? — Elle est parfaite, dit encore le saint. — As-tu fait le pèlerinage de La Mecque uniquement en vue de Dieu ? —

C'est dans ces conditions que je l'ai fait, dit Sidi el Mahjoub. » Mais tout cela ne lui avait été d'aucune utilité pour se faire pardonner ce sang des musulmans qu'il avait versé.

Il en fut de même pour les chefs de l'Aghlal qui, malgré toute leur religion et leur science, s'occupèrent de guerre. Mais des sots finirent par l'emporter et bientôt, chez eux, l'injustice devint générale. Alors Dieu renversa leur royaume de telle manière qu'il le voulut, et il leur donna leurs ennemis pour vainqueurs. Mais il faut aussi tenir compte de la corruption de leur religion, de la dépravation de leur nature. Ils devinrent tels les Hassânes à la foi menteuse, prompte à se parjurer et à perpétrer le mal, comme si c'étaient des gens qui ne veulent rien apprendre et qui aiment à contrarier la religion.

C'est par suite de ces événements et en s'inspirant des enseignements qu'ils donnent que notre ancêtre préférait patienter plutôt que rechercher le martyre dans la défense et le combat contre ses ennemis, puisque c'est une façon de s'en délivrer. Vous savez bien quelle était la répulsion de notre père pour les armes. Vous savez bien aussi ce qui arriva à son fils et successeur Sidi Bouya Quand parut El Hadj Omar et que la guerre sainte arriva, le chikh eut l'intention de le nommer émir de tous les gens du Haoudh, de l'aider de ses troupes et de lui fournir tous les approvisionnements nécessaires. Après une longue discussion entre Omar et Sidi Bouya, celui-ci refusa et donna comme argument que la guerre sainte ne devait plus être. Il arriva ensuite que notre ancêtre abandonna El Hadj Omar et s'en vint consulter son père et son maître pour se conformer ensuite aux ordres reçus. Quand il arriva près de nous, il se mit en prière derrière son père, portant sur lui divers instruments de guerre; son père s'en aperçut; se tournant vers Sidi Bouya, il lui ordonna de recommencer sa prière. Mais celui-ci ne le fit pas, basant son refus sur les textes de droit : il ne lui semblait pas que le fait d'être armé comme il l'était pût suffire à rendre sa prière non valable et l'obliger à la recommencer. Mais son père ne cessa pas pendant sept ans de le lui reprocher. Enfin Sidi Bouya finit par dire : Si tu veux bien avoir confiance en ma science, je t'avoue que je ne connais pas de texte qui déclare ma prière non valable. Et cependant, j'ai beaucoup étudié et j'ai quelque expérience. Mais si tu m'ordonnes de recommencer cette prière parce que tu es mon père et mon maître, parce que tu sais beaucoup de choses que j'ignore puisque j'ai pris la science auprès des hommes tandis que toi tu la tiens de Dieu même, sans intermédiaire, si donc tu me l'ordonnes dans ces conditions, par obéissance pour toi et pour t'être agréable, je la recommencerai. — C'est entendu, répondit le père. » Et Sidi Bouya recommença cette prière, faite il y avait sept ans. C'est ainsi que vous m'avez raconté le fait, confirmé d'ailleurs par des gens sûrs. Je vous assure que c'est dans de telles dispositions que je vous ai laissé et je demande à Dieu de vous les conserver.

Vous m'avez autrefois raconté qu'une certaine nuit vous étiez occupé à faire mentionner à vos élèves le nom de Dieu. Comme ceux-ci chantaient la formule : « Il n'y a de Dieu que Allah », voici que notre père vous apparut, sortant à demi de son tombeau, et vous dit : « O mon fils, celui qui récite cette formule fréquemment trouvera la paix parfaite dans le tombeau et dans la vie future. » Il y a dans cet événement une invitation pour vous à persévérer dans la conduite que vous teniez au moment où notre père vous apparut Et je ne le vois pas vous approuvant de porter les armes et de faire la guerre sainte. Car depuis sa mort, la révolte a régné en permanence ; les guerriers s'éloignent de plus en plus de Dieu et font, chaque jour, une opposition plus vive à sa religion. Au contraire, notre père (que Dieu l'agrée) était pétri d'humilité; il ignorait toute pensée de vengeance et Dieu le trouvait constamment résigné à sa volonté acceptant les tracasseries de ses ennemis, soumis aux arrêts de son Maître, profitant des leçons qu'il lui donnait, uniquement préoccupé par la contemplation des œuvres divines, par les preuves des attributs de Dieu, car il croyait fermement à ces mots du Coran : « Dieu vous a créés ainsi que tout ce que vous connaissez. Et si votre Maître l'avait voulu, il ne l'aurait pas fait. »

Je vous citerai cette parole de notre père : « l'Orgueil ne fait pas partie de ce qui est sur terre » ; il voulait parler de la vanité des vivants et de leur puissance. On ne peut tirer orgueil que de ce qui est sous terre, c'est à-dire : après la mort seulement et pour ceux-là uniquement qui seront morts heureux et préservés des châtiments de l'autre vie. C'est en quelque sorte une allusion aux paroles suivantes : « Le plus heureux des corps est celui qui est sous terre, sauvé des châtiments. Le plus affreux des tombeaux est celui qui est visité, lui et l'homme qui l'habite, par le feu l'enfer. »

C'est avec ces idées que notre père a quitté ce bas-monde et il a laissé ses généreux fils sur cette bonne voie, mais je ne puis me le figurer vous approuvant de faire la guerre. D'autant plus qu'il avait vu juste dans deux importantes circonstances. La première, c'est l'affaiblissement de votre famille, qui se fait de moins en moins nombreuse. C'est aussi ce fait que vos ancêtres n'ont jamais porté les armes, ni fait la guerre. En admettant même que vous fussiez dans votre famille, vous ne pourriez entreprendre la guerre. Qu'en peut-il être si vous vous trouvez au milieu d'étrangers. Un proverbe hassani dit : « Celui qui n'est pas votre cousin ne vous vient pas en aide. »

On sait bien que les talibés qui viennent à vous pour se donner à la prière, s'habituer à fuir les choses défendues, à s'éloigner de celles dont l'usage est douteux, pour travailler à l'épurement de son âme, on sait bien, dis-je, qu'ils sont rares, même en temps de sécurité et de paix. Espérez-vous donc pouvoir leur demander de verser le sang de leurs cœurs, par pur amour de Dieu et pour gagner quelques infidèles à la cause de l'Islam? C'est bien problématique et c'est même impossible. Les actions des sages sont exemptes de préoccupations frivoles. C'est Dieu qui nous dirige, ainsi que vous, vers les choses qui peuvent amener la paix de la religion et du monde.

La deuxième affaire intéresse celui qui désire porter les armes dans une intention vertueuse. Ce qui précède l'en dissuadera peut-être. Et si notre père vous est apparu, qu'il vous ait permis de guerroyer, que même il vous ait ordonné de faire la guerre sainte, je suis d'avis que les ordres de la justice, que les sages maximes de la religion doivent être pris en considération plutôt que des révélations mystérieuses. Des ordres donnés par notre père après sa mort ne doivent pas vous faire oublier ce qu'il vous a recommandé alors qu'il était encore de ce monde, car ces ordres ont été réellement donnés.

On a dit dans l'ouvrage intitulé *Maraqis-so'oud :*

« On a rejeté les révélations qui ont été faites dans les déserts. Je veux dire par là les choses révélées aux saints. »

Il est dit aussi :

« Le saint ne juge pas sans des preuves fournies par des textes ou des arguments. »

La loi du Prophète est semblable à l'arche de Noé. Quiconque s'y réfugie est sauvé, et tous ceux qui s'en écartent périssent.

Vous savez ce que les savants de la Sounna, qui sont les suppléants du Prophète, ont décidé au sujet de la guerre sainte, quand elle doit être faite à des adversaires plus nombreux et plus puissants. Voici ce que dit l'auteur d'un ouvrage récent relatif à l'histoire du Maroc : l'*Istiqsa*, quand il constate la faiblesse des Marocains sous le règne de Mouley Hassan :

« Tu me dis : Alors que la loi musulmane engage à faire la guerre sainte pour laquelle de magnifiques récompenses seront accordées chez Dieu, toi, au contraire, tu ravis à ces gens leur espoir en leur disant que ce n'est pas la guerre sainte, mais seulement de la sédition, et tu les arrêtes. »

« Je dis : Sais-tu, ô mon frère, ce qu'est la guerre sainte recommandée par le législateur et pour laquelle sont promises de belles récompenses? La guerre en question, celle qui est réellement la guerre sainte, a pour but l'anéantissement des idolâtres et des impies en vue du triomphe de la parole de Dieu, de la conversion des infidèles, de gré ou de force, à l'Islam. Elle veut que la parole de Dieu devienne plus haute et que celle du démon soit affaiblie. Tout y est conduit avec une grande clairvoyance, une parfaite pureté d'intentions et un amour jaloux de la religion.

« Or, la guerre sainte ne peut être entreprise dans ces conditions que dans le cas où les deux adversaires sont de puissance égale ou sensiblement égale. Mais vienne à manquer l'une des conditions énoncées, alors il s'agit beaucoup plus de révolte, de sédition que de guerre sainte.

« Je dirai même plus : la guerre sainte légale est devenue depuis longtemps impossible. Comment donc pourrions-nous la demander maintenant ? Si, dans ton ignorance de la situation exacte, tu te précipites vers la guerre sainte, sache donc que tu ne sauras qu'allumer le feu de la revolte, donner à l'ennemi occasion de t'assaillir, le mettre en possession de tes forts, lui livrer ta famille, tes biens et ta vie. Nous demandons la paix à Dieu. » Là s'arrête la citation de l'*Istiqsa*, prise dans le chapitre relatif aux événements survenus en l'an 1303.

Dans le commentaire de Khalil, œuvre d'Er Rahouni, je trouve ces paroles : « Le fait d'engager le combat sans avoir pris conseil de l'imâm et sur l'avis de quelques personnes seulement, constitue une grave affaire pour les musulmans, car alors tous leurs ennemis, même ceux qui jusqu'alors étaient restés calmes, s'agitent autour d'eux ; le mal caché apparaît, la déchirure s'aggrave et personne n'est capable de la réparer. »

Le chikh Ibnu Zekri, dans le commentaire de la Nasiha du chîkh Zerrouk, a dit ceci :

» S'occuper de régler de graves questions, telles que faire la guerre sainte, empêcher l'injustice, prohiber les choses défendues, en employant une autre forme, une autre autorité que celle du sultan ou de ceux qui en tiennent lieu, c'est ouvrir sûrement la porte à la sédition et causer la mort de malheureux sans raison. C'est ainsi qu'il y avait parmi nous un homme qui brûlait de faire la guerre sainte. Quelqu'un vint le trouver et l'informa que les Roûms étaient mal défendus en certains points et qu'il était possible de s'emparer d'eux. Cet homme marcha contre l'ennemi avec une troupe. Les chrétiens sortirent sur eux. Il arriva que les nôtres ne trouvèrent alors personne vers qui ils pussent revenir, ils ne trouvèrent pas d'asile pour s'y réfugier. Les chrétiens en prirent et en tuèrent un grand nombre ; c'est ainsi que, à cause de cet homme, moururent beaucoup de musulmans. »

L'auteur de l'*Istiqsa* déjà cité a dit aussi : « Cet Etat du Maroc (que Dieu prolonge sa vie menacée !) est bien faible et mal préparé pour la guerre D'autre part, leur ennemi est tellement puissant qu'il ne convient pas que les habitants de ce pays poussent à la guerre. Il est admis en politique que résister et attaquer n'est possible que si les deux adversaires sont à peu près de mêmes forces, mais non s'il y a disproportion.

« Or, en ce moment, notre puissance n'est pas comparable à celle de l'ennemi et notre faiblesse est évidente. Comprenez-le donc ! Je dirai plus. Lors même que nous pourrions dire que le Maroc dispose de forces égales à celles de l' « ennemi », cela ne suffirait pas pour nous décider à entreprendre la guerre.

« Le grand nombre de guerriers ne suffit pas ; il faut aussi que l'entente existe, que les combattants aient un seul cœur à la bataille ; il faut aussi un pouvoir, des lois auxquelles tous soient soumis, si bien que tout le peuple soit comme un même corps, tous se levant ou s'asseyant ensemble.

C'est le sens du hadith que voici : « Il faut que le croyant soit à l'autre croyant comme les matériaux d'une construction, l'un affermissant l'autre. » « Si le chef, si les lois font défaut, il faut alors de la part de ceux qui veulent la guerre, une vue pénétrante pour les choses de la religion, une croyance ferme ; il faut l'affection entre les musulmans, l'amour jaloux du pays et de la famille, la largeur de vues, l'apprentissage de la guerre, la connaissance des ruses de guerre des infidèles. Mais aujourd'hui, au Maroc, vous ne trouverez rien de tout cela. J'arrête là ma citation et je renvoie au texte. »

Voyez donc nettement votre situation et celle de vos partisans. Considérez que le nombre de ceux qui vous assistent par pur amour de Dieu sont en bien petit nombre. Rappelez-vous les résistances que nous avons rencontrées lorsque, par exemple, il s'est agi de faire aimer la formule : « Il n'y a pas d'autre divinité que Allah », et au sujet d'autres questions touchant à la loi du prophète. Ne soyez pas abusé par l'empressement de gens qui n'ont ni sagesse, ni expérience des choses de la guerre. Certes les âmes des gens du peuple se passionnent vite pour les préparatifs de la guerre et tous prennent des allures belliqueuses ; mais il en est peu qui, la guerre une fois allumée, viennent se chauffer à son feu.

N'est-ce point une perle que cette parole du poète : « Si un lâche se trouve dans un lieu isolé, il reclame la guerre pour lui seul, et il demande à entrer dans la mêlée. »

Dans le chapitre de Bokhary, consacré à la révolte, on peut lire ceci : « Les anciens aimaient à citer ces vers :

« La guerre au début est comparable à une jeune fille, enorgueillie par sa beauté qu'elle fait valoir aux yeux de tout nigaud. Jusqu'au moment où elle s'allume et flambe d'un beau feu, pour devenir ensuite une vieille qui n'a pas su trouver de mari, grisonnante, au teint fané, méconnaissable, dont l'odeur répugne et que l'on se refuse à embrasser. »

El Qastalani a dit : « Les anciens en composant ces vers ont voulu faire connaître aux musulmans ce qu'ils avaient vu et entendu de la guerre ; afin que, n'étant plus séduits par son attrait gracieux au premier abord, ils sachent s'en détourner. »

Réfléchissez à tout cela. Prenez aussi l'histoire de ce qui s'est passé lors de la guerre que vous soutenez actuellement ; considérez quels sont à côté des résultats les dégâts qu'elle a occasionnés. Vous reconnaîtrez alors que nos ancêtres avaient eu raison d'abandonner l'usage des armes. De grossiers hassanes, des gens ignorants ont envahi les demeures de faibles musulmans ; ils ont pillé leurs biens et démoli leurs habitations. Et tout en pillant ils chantaient à haute voix la formule : « la ilaha illa allah ». Il y avait parmi ces brigands des gens qui faisaient leurs ablutions et qui portaient le chapelet et ils disaient : « Notre chikh se nomme Ma el Aïnin ; ses fils nous ont ordonné de ne rien laisser chez vous, car nous vous considérons comme des Français ; c'est chose licite que verser votre sang et prendre vos biens. » Alors, ils abandonnent les orphelins et les veuves et tous ceux qui sont faibles ; ils les laissent dans une situation pitoyable qui ne manquerait pas d'émouvoir celui qui aurait en son cœur un brin de croyance, fût-ce gros comme une fourmi Souvent, il arrive qu'ils prennent les animaux domestiques ; ils les éventrent et les laissent là sans en tirer parti et sans que cela cause grand préjudice à l'ennemi. O mon frère, tous ces pillards, tous ces gens dépravés qui se sont joints à vous ou qui sont loin de vous, comme les Ouled-Delim et autres, ont des intermédiaires qui ne nous servent que des mensonges. Le plus juste d'entre eux tous, c'est celui qui a quelque apparence de loyauté et qui dit : « Nos maîtres ne nous ont permis de prendre que les chameaux seulement ! »

Nous avons appris aussi que là-bas des gens qui se prétendent savants donnent raison à ces brigands et les excitent contre les musulmans, si bien que verser le sang de nos coreligionnaires, leur ravir l'honneur et leurs biens sont leurs prouesses. Nous appartenons à Dieu et c'est vers lui que nous reviendrons ! Ces prétendus savants ignorent donc ceci : Le Prophète, craignant que, parmi les incrédules de La Mecque, il ne se trouvât quelque musulman dont le sang eût pu être versé, le Prophète, dis-je, défendit d'entrer dans cette ville. Dieu a dit dans le Coran : « si les croyants des deux sexes que vous ne connaissez pas ne s'étaient pas trouvés mêlés parmi les infidèles, s'ils avaient été séparés de ces non croyants, nous aurions infligé à ces derniers un châtiment douloureux (XLVIII, 25).

Ils ignorent également les paroles des imams : « Si les infidèles se font un bouclier du corps d'un musulman, on pourra les combattre, à condition qu'on ne s'attaque pas à ce bouclier. On agira ainsi lors même que nous musulmans, aurions à craindre pour notre vie, à moins toutefois qu'il s'agisse de sauver la masse des musulmans, mais à cette condition seulement, comme il est dit dans Khalil, commenté par Abd el Baqi. »

Mais, sans souci des textes, ces partisans d'une singulière guerre sainte laissent en paix les chrétiens et tracassent de faibles musulmans établis près d'eux, sans armes. Ils ne leur laissent rien, et ils leur disent : « Nous faisons la guerre sainte et vous êtes des chrétiens. » Un poète a dit, décrivant la conversion d'un Beni-Hassan :

« Vous le voyez faisant le métier de brigand chez les gens sans armes ; mais quand arrivent les escadrons, vous le trouvez repentant, revenu à Dieu. »

Si ces savants désirent que les biens des Zawiyas deviennent leur proie comme le butin pris à l'ennemi, com-

ment pourront-ils rendre ces biens licites pour des brigands qui n'en sont pas dignes, pour des pillards qui méritent plus même que les chrétiens qu'on leur fasse la guerre sainte; car ils font plus de mal que les chrétiens et les savants malekites partagent sur ce point notre manière de voir.

Quant au savant qui, par une décision, aura permis de prendre les biens des Zawiyas, que dira-t-il au jour de la résurrection aux gens qui auront été pillés et qui lui demanderont des comptes ?

Ces savants veulent-ils prétendre que ces biens des Zawiyas sont un objet de convoitise pour les Français, qui, pour s'en emparer, voudront conquérir le pays. C'est donc qu'ils ignoreraient combien les Français sont puissants et riches; ils n'auraient donc pas lu les livres qui renferment toute leur histoire.

Les savants d'Andalousie ont décrété au ve siècle qu'il était permis aux chrétiens de bâtir des églises dans les régions que les musulmans avaient conquises dans ce pays. Pourtant les textes anciens l'avaient jusqu'alors défendu en se basant sur des coutumes. Mais les lois qui ont pour origine des coutumes doivent, si les coutumes changent, se modifier avec elles dans le même sens. Or, les anciens avaient autrefois défendu aux chrétiens de bâtir des églises pour empêcher de leur part un accroissement de puissance. A cette époque, les chrétiens n'étaient pas les plus forts; la puissance était aux musulmans, qui vivaient alors à une époque où l'islam était jeune et en pleine vigueur. La défense de bâtir des églises avait pour but d'empêcher l'accroissement de la puissance des chrétiens. Aussi l'autorisation de bâtir fut basée sur ce fait que les chrétiens étaient à ce moment devenus forts et qu'ils le seraient, soit qu'ils bâtissent des églises ou qu'ils n'en bâtissent pas. Il y avait aussi la crainte de les mécontenter par un refus.

Or nous n'avons trouvé dans aucun texte que, à ce moment, les musulmans, prenant prétexte de cette faveur accordée aux chrétiens, eussent autorisé le pillage des biens des Andalous.

On trouve dans un ouvrage intitulé *Miayar*, la réponse à une lettre, désignée sous le nom de « La deurée précieuse au sujet des gens de l'Andalousie dont le pays a été conquis par les chrétiens et qui n'ont pas émigré ». L'auteur déclare que ces musulmans sont infidèles. Cette réponse a été examinée par les savants et différemment appréciée. Mais la situation des musulmans andalous n'est pas identique à celle des Zawiyas; ils ne peuvent leur être comparés, ceux-ci se trouvant deux fois plus faibles que les Andalous et, au contraire, les chrétiens ayant doublé leur puissance. C'est ce que veut dire le hadith : « Je ne crains pour vous que les Roums qui durent depuis des siècles. »

« Les chrétiens vous feront sortir village par village. » Il y a d'autres hadiths ayant un sens voisin, nous les avons cités dans notre ouvrage sur l'émigration et sa non-obligation pour les Zawiyas.

S'inspirer d'un texte ancien, basé sur des coutumes perdues, modifiées, sans tenir compte du changement opéré, c'est de l'ignorance et de l'égarement.

El Qarafi, dans son *Livre des jugements*, a traité ainsi la trente-neuvième question : « Juger en s'appuyant sur une coutume modifiée sans tenir compte du changement survenu, c'est juger à l'opposé des grands docteurs et c'est montrer que l'on ignore sa religion; tout jugement basé sur cette coutume doit tenir compte de la modification intervenue, dans la mesure et dans le sens convenables. Il n'y a pas, en ceci, acte d'interprétation condamnable de notre part; suivant l'opinion de Malik, il faut, pour faire de l'*Idjtihâd*, en être capable. Non, car nous ne faisons ici que suivre une règle sur laquelle les savants ont discuté et se sont mis d'accord. Nous les suivrons donc sans nous lancer dans l'interprétation. »

On trouvera une opinion semblable dans le livre d'El Qarafi intitulé : *Différence des jugements*. L'auteur de l'*Istiqsa* a dit, d'après El Qarafi : « Il résulte clairement des paroles qui précèdent qu'il est inutile de rendre des décisions aujourd'hui pour interdire la vente ou l'achat faits avec des infidèles. Il y a toutefois exception pour la vente d'un Coran ou d'un musulman. La raison en est que les chrétiens ont atteint aujourd'hui une puissance illimitée, que l'on ne peut ni imaginer ni évaluer. Dieu vient pourtant nous protéger contre eux. C'est lui qui se chargera de cette protection et lui seul est capable de nous défendre. »

Quiconque réfléchira à ces choses et sera capable d'en juger sainement reconnaîtra que, actuellement, les chrétiens peuvent se passer, vu leur puissance, de celle des Zawiyas, et que, en conséquence, ils doivent être traités comme nous l'avons indiqué (lorsqu'il s'agit d'affaires à traiter avec eux), puisqu'ils en sont plus dignes même que les chrétiens d'Andalousie et du Maroc dont nous avons parlé.

Que ceux qui s'acharnent contre la formule : « Il n'y a pas d'autre divinité que Allah » se rappellent l'histoire de Ousama Ben Zeïd, l'aimé du Prophète. Mahomet lui confia une expédition militaire dirigée contre les Djouhaïna. Lors de la rencontre, les musulmans furent fortement éprouvés par un guerrier infidèle. A peine désirait-il tuer un musulman que déjà il l'avait abattu. Ousama profita d'un moment favorable et leva son sabre sur la tête du guerrier. Celui-ci s'écria : « La ilaha illa Allah ! » Mais Ousama le tua. Quand la troupe fut de retour, on informa le Prophète de ce qui s'était passé. Il fit venir Ousama et lui dit : « Pourquoi as-tu tué ce guerrier? — O Prophète de Dieu, s'écria Ousama, cet homme avait causé grand dommage aux musulmans, il avait tué un tel et un tel (et il lui cita plusieurs noms); cet infidèle ne prononça la formule « la ilaha » que par crainte de mon sabre. » Le Prophète demanda : « Tu l'aurais donc tué? dit Ousama. Et comment, continua le Prophète, t'arrangeras-tu avec la formule le jour de la résurrection ? — O Prophète de Dieu, implora Ousama, demande pardon pour moi. » Mais le Prophète continua : « Comment feras-tu au jour du jugement dernier? » A ce souvenir, Ousama disait : « Il ne cessa de me répéter ces mots si longtemps que j'en vins à regretter d'être musulman. » Considère avec quelle vigueur le Prophète a blâmé une personne qu'il aimait, au sujet d'un homme qui combattait avec les infidèles, qui avait fait grand mal aux musulmans. Il n'est pas même dit dans le hadith qu'il ait prononcé la formule d'une façon complète, ni qu'il ait rien fait d'autre; ce qui est certain, c'est que dans cette affaire, il n'obéit qu'à la crainte du sabre d'Ousama. Comment donc admettre cet acharnement dont nous sommes témoins, contre des gens qui sont nés avec cette formule : « la ilaha », qui ont été élevés avec elle, qui font ce qu'elle ordonne et qui, sur ce point, sont immuables ? Rappelons aussi une parole d'Omar. Lorsqu'on vint lui dire : « C'est un serviteur (non musulman) de Moughira qui t'a frappé », il s'écria : « Louange à Dieu, puisqu'il n'a pas permis que je périsse de la main d'un individu qui, pas une seule fois, ne se serait prosterné pour Dieu, qui, en manière d'excuse, aurait pu dire : « Il n'y a pas d'autre divinité que Allah. » Omar savait pourtant bien qu'il était assassiné injustement, il n'en craignait pas moins de voir cette formule prise comme argument au cas où son meurtrier n'aurait même fait que la prononcer. Mais ces gens, dont il était question plus haut, jouent avec la vie de personnes qui prononcent cette même formule et ils leur prennent leurs biens. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu.

Voyons le cas où les jurisconsultes auxquels nous avons fait allusion voudraient entendre ceci : Les Zawiyas doivent chasser loin d'eux les chrétiens, ils doivent émigrer près de vous pour vous aider à faire la guerre sainte en mettant à votre disposition leurs biens et leurs personnes, ils doivent fuir près de vous avec leurs familles, ou bien, seuls les hommes doivent aller à vous après avoir abandonné les leurs. Ou bien encore, au cas où ils ne voudraient pas le faire, vous vous empareriez de leurs biens pour les utiliser au profit de la guerre sainte. Toutes ces paroles ne sont que de vains propos.

Ils veulent repousser les chrétiens. Mais une faiblesse telle que la leur a été reconnue par Khalil comme un empêchement à la guerre sainte. Je leur rappellerai aussi les paroles d'Abd el Bâqi, faisant allusion à ceux qui, voulant faire la guerre sainte, ont besoin de se procurer des armes, des montures, des approvisionnements. Mais les chrétiens savent que, en fait d'armes et d'approvisionnements, vous ne possédez que ce qui peut vous arriver de leur pays. Et voilà qu'ils en ont empêché le commerce !

A la question de savoir si, d'après ce qu'en ont décidé les jurisconsultes au profit de guerriers pillards, les Zawiyas doivent émigrer près de vous suivis de leurs familles, je

répondrai : Ces brigands n'ont rien laissé à ceux des Zawiyas qui sont allés à vous, ils les ont abandonnés dans une misère si cruelle, que beaucoup d'entre eux en sont morts et que beaucoup d'autres se sont trouvés, par leur fait, dans une situation telle qu'on ne saurait en imaginer de pire.

Les hommes devront-ils se porter seuls à votre secours? Je rappellerai ici le texte de Khalil et son commentaire par Abd el Bâqi : « L'aide pour la guerre sainte est due aux voisins proches, s'ils sont faibles. » Abd el Bâqi ajoute : « Cette aide n'est due qu'à la condition que ceux qui viennent porter secours n'aient rien à craindre pour leurs femmes, ni pour leurs demeures, alors qu'ils seraient occupés à la guerre. Sinon, ils doivent s'abstenir. »

La glose marginale est du même avis.

D'autre part, nul n'ignore que si les Zawiyas s'en vont près de vous, les chrétiens s'empareront de leurs femmes et de leurs biens.

Prendrez-vous leurs biens pour vous en servir dans la guerre sainte? Vous arguez que si vous ne vous en emparez pas, ces richessses tomberont aux mains des pillards et que, de la sorte, elles ne seront pas utilisées pour la cause de la guerre sainte, ni pour aucune autre œuvre profitable aux musulmans.

Je répondrai : Prendre le bien des musulmans ne devient chose licite que dans des circonstances n'ayant qu'un rapport éloigné avec celles qui nous occupent; c'est dans le cas où il se rencontre un « imam », lequel peut déclarer cette prise licite si le trésor public est épuisé et en admettant que les choses se passent régulièrement, que les charges soient supportées par le riche et par le pauvre, par le faible comme par le puissant, par celui qui a des charges de famille et par les autres. Ce qui sera prélevé de la fortune de chacun ne devra pas le réduire à la gêne. De plus, l'imam ne devra employer les fonds perçus qu'à des œuvres utiles à ceux qui les ont fournis, œuvres dont il ne saurait les priver, bien que le trésor public soit vide. Il ne lui est pas permis de prendre quelque chose aux musulmans à titre de compensation.

Ibn el Arabi a dit : C'est un devoir pour tout gouverneur de veiller à la sécurité des personnes, de préserver leurs vies, de garder et de fortifier les frontières; il peut disposer pour cela des biens pris comme butin. Si les ressources manquent, et que des événements graves surviennent, les musulmans, en ces circonstances, doivent sacrifier leurs vies avant leurs biens. Si le sacrifice de leurs personnes est insuffisant, il sera prélevé sur la fortune de chaque musulman, et en toute justice, une part proportionnée aux moyens de chacun. Lorsque les sujets d'Alexandre le Grand lui offrirent leurs fortunes, il leur dit : « Je n'ai besoin que de vos personnes. » Il savait, en effet, que ces biens ne lui serviraient à rien, s'ils n'avaient pas les personnes. Il est bien établi que l'imam ne prendra les biens des particuliers que dans les cas urgents; il en prendra possession ouvertement et non secrètement, guidé par l'esprit de justice et non par l'intérêt personnel, après avoir consulté l'opinon publique et non de son propre mouvement.

Mohammed el Meghili a dit de même : « Si des graves événements surviennent, qui nécessitent de l'argent alors que le trésor public se trouve vide, les musulmans devront fournir, chacun dans la mesure de ses moyens, les fonds nécessaires; mais cette mesure ne saurait être prise en permanence. Ce serait, par exemple, dans le cas où une forteresse détruite serait à reconstruire en un point menacé, mais non s'il s'agissait des eunuis causés à un sultan, par un compétiteur qui cherche à lui enlever son pouvoir. » Ibn Djouzi a reproduit ce passage dans son commentaire du Coran, à l'explication de ce verset : « La puissance que m'a accordée mon Dieu est un bien plus considérable » (XVIII, 94). Que les jurisconsultes, ici mis en cause, considèrent la différence entre leurs opinions et entre les déclarations des savants que je viens de citer.

Passons aux questions suivantes. Les Zawiyas doivent-ils s'abstenir de contracter alliance avec les chrétiens? doivent-ils consentir à leur verser de l'argent? que doit-on penser de l'argument suivant qu'ils invoquent : Le Prophète a donné aux infidèles au moment de la guerre de Houdeibiya tout ce qu'ils ont exigé de lui; le Prophète avait l'intention, après les combats du Fossé, de remettre à la tribu de Ghatafân le tiers des revenus de la ville de Médine pour qu'ils se retirent ensuite. Ils citent aussi une tradition que l'on peut lire dans Bokhari et qu'a rapportée El Arabi :

« Abou Saïd el Khadiri dit : Un « Arabe » interrogea le Prophète de Dieu au sujet de l'émigration : Attention, dit le Prophète, c'est là une grave affaire. As-tu des chameaux pour lesquels tu dois payer l'impôt? — Oui, répondit l'Arabe. — Reste donc tranquille chez toi, derrière la mer, répondit le Prophète. Dieu ne diminuera en rien le nombre de tes bonnes œuvres. »

Qastalani explique ainsi cette tradition : « Si tu remplis les obligations auxquelles Dieu a astreint ta personne et tes biens, ne te fais pas scrupule de rester chez toi, dans ta demeure, alors même que tu serais dans le plus lointain des lieux. »

Dans la même tradition, rapportée par Aïcha, on lit en plus : « Aujourd'hui, Dieu a fait apparaître l'Islam et le croyant peut adorer son Maître en quelque lieu qu'il se trouve. » El Qastalani dit dans le commentaire : « El Mawerdi a rapporté ceci : Lorsqu'il est possible de faire apparaître l'Islam dans une région occupée par les infidèles, ce pays est dès lors « pays islamisé », maison de l'Islam; dans ce cas, il est plus méritoire de rester dans ce pays que de partir, car il y a des conversions à espérer en ce lieu. » Le hadith de El Arabi se trouve dans le livre III de Qastalani et celui de Aïcha dans le livre VI.

Nous n'allongerons pas ces pages en produisant ici d'autres preuves. Cette lettre, en effet, ne vous est envoyée, ô mon frère, que pour vous apporter une recommandation, un avis, pour vous raffermir contre ces conseils perfides, donnés, par exemple, par ces savants de l'Adrar ou d'ailleurs, qui se piquent de science et qui vous dissuaderaient de suivre mes avis.

Un jour le Prophète annonça à ses compagnons la venue de gens qui apparaîtraient après eux. Il leur dit : « Quand l'un de vous comparera sa prière avec celle de ces gens, il trouvera la sienne méprisable, il aura honte de son jeûne mis en parallèle avec le leur; ils liront et réciteront le Coran, mais il ne sortira de leurs gorges et ce seront des kharedjites, sortis de notre religion comme une flèche est sortie de la cible qu'elle a frappée. » Ce hadith, nous montre que ce n'est pas nécessairement l'homme qui articule des paroles vraies qui est véridique. Donc méfie-toi de ces gens et que personne ne se laisse tromper par eux! Car c'est la vérité qui est la pierre de touche des hommes et non pas les hommes qui servent à mesurer la vérité. On lit dans une tradition du Prophète : « Sache prendre une décision, lors même que d'autres t'en dicteraient. » Autre hadith : « Lorsque, dans notre poitrine, une chose inquiète notre conscience, c'est que cette chose est illicite. »

Réfléchissez donc, au sujet des chrétiens, et n'allez pas les supposer tels que d'autres gouvernements que vous connaissez. Certes non! J'en jure par Dieu! Considérez qu'une seule de leurs villes d'ici, Saint-Louis, Kayes, Dakar ou d'autres encore, renferme une quantité inconcevable d'armes, d'approvisionnements et de soldats, telle que l'on n'en peut rencontrer autant que dans le gouvernement ture, par exemple, ou d'autres aussi puissants. Juge donc alors ce que, à plus forte raison, renferment leurs forteresses et leurs demeures dans leurs pays d'origine, dans les îles de la mer (l'Europe).

Voici où je veux en venir : Au moment de mon arrivée dans le Sahel, je trouvai la totalité de la région du Soudan occupée par des gouvernements puissants, des rois, des tyrans, des chefs, des savants. Mais depuis, la France n'a pas cessé d'en faire la conquête, village par village; elle a soumis les princes l'un après l'autre, année par année, si bien qu'actuellement les Français ont occupé notre pays dans ses limites les plus reculées. Les princes du Cayor, les Tidjanis, Latdior, le Damel, Ali Bouri, les Serrères, malgré leur nombre, malgré leur défense organisée, dans les montagnes et les régions bien boisées, ont été soumis. De même pour les princes socés, pour Samory, malgré ses troupes et sa puissance, pour le Fouta et ses émirs, pour les fils des Almamys et pour ceux de Ali Doundou; de même pour El Hadj Omar, quoiqu'il soit bien connu que le jour où il dut fuir, il partit avec mille mulets chargés d'or. Cependant ses richesses ne lui servirent à rien et ses armées pas davantage. Ç'a été ensuite la conquête du pays

des Bambaras et de Tombouctou, puis celle du pays des Haoussas et d'autres régions encore qu'il n'est pas possible d'énumérer. Ils n'ont pas cessé d'attaquer chaque roi, l'obligeant à se refugier dans sa forteresse où ils le saisissaient ou bien, l'obligeant à fuir, ils lui donnaient une chasse humiliante. O mon frère, est-il convenable qu'un homme sensé oppose à de tels adversaires autre chose que de bons procédés ? Le proverbe dit : « Le sage, c'est celui qui profite des leçons infligées aux autres. »

Mais chez nous, habitants de ces déserts, le riche, parmi les gens du Sahel, parmi nos nomades, c'est celui qui possède des troupeaux de chameaux; ces gens aisés sont rares. Et chez les populations sédentaires, le riche, c'est celui qui a des plantations de palmiers et un petit nombre d'esclaves. Tout ce qu'il peut espérer, c'est de récolter de quoi nourrir sa famille, jusqu'à la récolte de l'année suivante. Voilà les plus aisés d'entre nous et les plus favorisés!

Chez les chrétiens, au contraire, le plus pauvre d'entre eux peut subvenir pendant des années aux besoins de nombreuses personnes, avec ses propres ressources et sans rien demander aux trésors publics. Et, malgré cela, sa fortune ne se trouve pas plus diminuée que ne l'est la mer, quand un homme y puise avec sa bouche.

Je sais bien, ô mon frère, que l'on ne peut dire que ces désordres aient été commis sur votre ordre, sur votre propre initiative, mais que bien plutôt vous avez obéi aux conseils de votre entourage et que l'on a su vous incliner vers ce qui tout d'abord vous déplaisait. Mais aujourd'hui, l'on peut juger de ce que cela a donné : la guerre contre nous n'a produit aucun résultat utile; l'état de guerre a causé le désordre dans le pays, la corruption des musulmans, et l'on n'a pas même pu taquiner les infidèles. En guise de conseil, je vous citerai, ô mon frère, pour que vous en fassiez votre profit, les vers suivants du savant Mohand Baba Eddeïmani :

« Celui qui a commis une erreur n'est plus fautif s'il s'amende, et, dès lors, on doit lui épargner le blâme.

« Il y a dans le fait de revenir au bien un mérite qui efface ce que la faute avait d'audacieux et qui écarte le blâme.

« Celui qui a commis une faute par erreur n'est répréhensible que si, la vérité lui apparaissant, il persiste dans son erreur. »

Abandonnez donc ce qui vous occupe actuellement et revenez à vos occupations d'autrefois : faire revivre la science qui a pu s'éteindre, composer des ouvrages, enseigner, copier des livres, renouveler ce qui est tombé en désuétude dans notre religion. Cela vaut mieux que la guerre sainte. On lit, en effet, dans les traditions : « Le mérite de toutes les bonnes œuvres comparé à celui de la guerre sainte, c'est comme un crachat comparé à une mer. Mais le mérite de la guerre sainte comparé à celui de la recherche de la science, c'est comme un crachat dans une mer. »

Ne vous figurez pas que ce serait déchoir. Par Dieu! ce serait vous élever; ce serait quitter une situation pour laquelle vous n'êtes pas fait et où vous n'avez pas le pouvoir de vous maintenir, pas plus que le morceau de terre heurté par la pierre. Ne prêtez pas attention à ceux qui vous viennent dire : « Vous avez fait ceci et cela. Il faut que vous chassiez les chrétiens loin de vous, ou bien ce sont eux qui vous feront sortir du pays, humilié et méprisé. Car c'est vous qui avez causé l'inimitié existante entre les chrétiens et nous, et vous ne sauriez souhaiter ni la paix avec eux ni leur alliance. »

Nous leur répondrons : chasser les chrétiens de votre pays n'est pas chose possible puisque le Prophète a dit : « Les chrétiens vous expulseront village par village. » Il a dit aussi à peu près ceci : « Les chameaux ont augmenté de prix : ils seront plus chers encore le jour où l'homme vendra un jardin magnifique pour acheter une chamelle portant une selle. » On demanda au Prophète : « Et pourquoi cela ? » — Il répondit à peu près ceci : parce que le jour où les chrétiens sortiront de leur pays pour venir dans le vôtre, ce seront les chameaux qui vous conduiront là où les chrétiens ne pourront arriver. » Il y a encore d'autres hadiths ayant à peu près même sens.

En ce qui concerne la paix et la sécurité que l'on peut attendre d'eux, je vous fais la promesse et vous donne la certitude que, au cas où vous cesseriez de vous occuper de ces guerres et combats qui ne vous regardent pas, je vous assurerai la paix avec les chrétiens comme vous le voudrez. Obéissant à une disposition innée chez eux, ils accordent la paix à ceux qui la leur demandent, lors même qu'elle le serait par leurs plus cruels ennemis, et ils y sont fidèles avec ceux qui ne cherchent pas à mal faire. Leurs lois en décident ainsi et toujours ils les respectent.

Leurs lois ordonnent aussi de n'apporter aucune entrave à l'exercice de notre religion dans leurs possessions; bien mieux, les musulmans ont chez eux une situation élevée; c'est ainsi que vous les voyez dans notre paix ne considérer que les Zawiyas et laisser de côté les Hassan. A ceux d'entre nous qui sont des gens de mérite ils témoignent des égards et ils les honorent d'une façon toute spéciale, alors qu'ils n'ont pour les Beni-Hassan que du mépris et un profond dédain. C'est parce qu'ils ont la conviction que les Zawiyas sont des gens de religion alors qu'ils tiennent les Hassan pour des gens de rien. Que Dieu nous dirige, et vous aussi, dans la voie droite!

Ma situation est la suivante : Un ignorant sans expérience vous sert des discours qu'il sait embellir; il vous présente comme de bons arguments des paroles insignifiantes. Il vous dit : « Les discours d'un tel ne doivent pas être écoutés quand il parle des chrétiens. » Puis il sait vous laisser entendre des choses qu'il serait pour lui inconvenant de vous servir, mais qu'il répète ouvertement derrière vous. Il vous dira : « Cette lettre est un épouvantail pour les musulmans, c'est une humiliation pour eux, elle a pour but la grandeur des Français et leur triomphe. » Dieu le récompensera comme il le mérite! Attention au sens de ce proverbe des Maures : « Ecoute les paroles de celui qui te fait pleurer, n'écoute pas celles de celui qui te fait rire. »

Quant à moi, j'ai pris comme maxime cette parole du Prophète : Lorsque quelqu'un lui faisait du tort, il disait : « Mon frère Moïse a eu plus d'ennemis encore que moi, il a pourtant patienté. »

On a raconté bien des choses à mon sujet lorsque j'eus fait mettre en liberté les prisonniers de l'Adrar. Mais j'ai patienté et j'ai considéré le tout comme une bonne œuvre mise à mon actif. Si bien que des musulmans ont fini par approuver ma conduite et que l'un d'eux a composé à mon sujet les vers suivants :

« La vérité, c'est ce que le chîkh a indiqué comme vrai, tandis que les cadis des émirs sont coupables d'injustice.

« Ce que le chîkh a décidé au sujet des chrétiens a été dicté par un esprit juste et droit.

« Et comment pourrait-il en être autrement puisque le chîkh ne saurait être égalé et qu'il a atteint la limite extrême de la science du droit.

« On l'avait accusé de certaines choses touchant à la religion et c'est tout le contraire qui est apparu aux yeux des musulmans.

« Mais Dieu lui donnera en compensation une magnifique récompense. Ce chîkh a réuni en lui la science cachée. »

Un autre a composé les vers suivants :

« Les envieux ont injurié celui auquel on ne peut trouver de pareil quant à l'intelligence, la piété, la chasteté, la dignité. Ils ont calomnié le plus heureux des heureux, parce qu'il a rendu les chrétiens à la liberté pour épargner le sang des musulmans.

« Mais à l'appui de ce qu'ils avancent, ils n'ont pu produire des textes et ils n'ont pas su se retrancher dans la citadelle du silence.

« Certes le Très-Haut ne nous empêche pas d'user de bons procédés avec ceux qui ont contracté alliance avec nous, et cela durera tant qu'ils ne nous feront pas de mal.

« Et si vous avez à les contraindre ! Alors si vous servez à votre adversaire cet argument vous le trouverez embarrassé.

« Sois donc patient, bonheur des bonheurs, en présence des épreuves. N'as-tu donc pas maintes fois recueilli les fruits de la patience ?

« L'inimitié des poussins, du pigeon, de l'outarde, ne peut nuire au faucon qui plane dans le ciel. »

En résumé, notre famille de Mameïn n'a pas cessé d'être cruellement éprouvée ainsi que l'ont été tous les nobles

descendants du Prophète en butte à la haine des envieux et ayant à souffrir de leurs desseins criminels. Mais Dieu nous a fait triompher de nos ennemis. C'est lui qui, dans sa bonté et sa générosité, prend soin de nous. Son appui nous suffit et c'est en lui que nous plaçons notre confiance.

Sachez donc, ô mon frère, que la lettre que vous m'avez adressée précédemment et qui porte votre sceau m'a donné beaucoup à réfléchir. Vous y dites, en effet, que, au cas où je contracterais une alliance ou la paix avec quelqu'un, toute la famille du chikh Mohammed Fadel m'imiterait. J'ai donc envoyé cette lettre aux chrétiens qui lui ont fait bon accueil, et par suite je vous ai associé à l'alliance et à la paix que j'ai conclues avec eux l'année même où ils sont venus dans notre pays. Mais un jour des gens m'apprennent que la famille du chikh Ma el Aïnin a pris les armes. J'ai nié que cela fût possible, car je savais qu'une telle attitude vous répugnait et que vous la déconseilleriez. Mais l'affaire a pris une tournure grave. Je vous citerai le vers du poète :

« Les nuits sont comparables à des femmes enceintes prêtes à accoucher de choses invraisemblables. »

Les nuits ont vu naître cet événement extraordinaire : le chikh Ma el Aïnin prenant les armes. Je vous citerai encore ce vers, en faisant allusion à votre désir de faire rentrer les chrétiens dans leur pays :

« Mon ami, connais-tu un berger qui a fait rentrer dans les mamelles le lait qu'il a trait ? » A mon avis, il serait plus facile de faire rentrer le lait dans la mamelle que de chasser les chrétiens de notre sol. Et surtout croyez bien que je fais grand cas de votre esprit sérieux, de votre belle intelligence, et n'allez pas supposer que j'ai écrit cette lettre pour faire étalage de clairvoyance ou faire montre d'un esprit raisonnable, en affichant du mépris pour votre façon de voir et en vous taxant de sottise. J'en jure par Dieu ! Nul n'est si humble qu'il ne puisse dire la vérité et la découvrir. Et nul n'est si grand qu'on ne puisse lui dire la vérité ou qu'il n'ait à y revenir.

Sachez donc que les compagnons du Prophète donnaient souvent des avis à leurs chefs, tels que Abou Bekr et Omar (Dieu soit satisfait d'eux) et même à leur Prophète, bien qu'ils eussent la conviction qu'il était infaillible en paroles comme en actes, ainsi qu'en témoignent les paroles d'Omar : Attention le jour ! Et aussi la phrase d'Aïcha : « Parle et ne dis que la vérité. » Je cite aussi les paroles d'Aïcha s'adressant au Pophète. Mahomet avait juré de ne pas voir ses femmes pendant un mois. Comme il n'attendit que vingt-huit jours, Aïcha lui dit : « N'avais-tu pas juré de nous fuir pendant un mois ? » Le Prophète lui donna alors comme excuse que le mois se trouvait être plus court. On lit aussi dans le Coran : « Consultez vos compagnons avant d'agir » Cette lettre vous est envoyée parce que j'obéis à toutes les considérations qui précèdent. Je vais la terminer ici. Certes les arguments qu'elle contient pourront suffire à un esprit juste; si j'atteins mon but, j'en louerai Dieu, et c'est là la seule solution qui puisse se présenter à votre raison et votre jugement droit. Si j'échoue, j'aurais du moins rempli à votre égard ce devoir que m'imposent l'affection que j'ai pour vous et les liens de parenté qui nous unissent : le devoir de vous bien conseiller.

Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le Très-Haut, le Tout-Puissant. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre généreux Prophète, sur sa famille, sur ses compagnons et ceux qui les ont suivis dans la voie du bien, jusqu'au jour de la Résurrection. Achevée en louant Dieu.

AVIS

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

VOYAGE
A TRAVERS LE SAHARA

PAR

LE CAPITAINE COLONNA DE LECA
de l'Infanterie Coloniale.

(*Suite*) (1).

CHAPITRE V

D'AGUELLAL AU HOGGAR

§ I. — *Aperçu d'ensemble.* — La route d'Aguellal à Tarhahaout traverse une région jusqu'ici peu connue. Elle est bien loin de présenter le caractère d'uniformité que l'on serait tenté de lui attribuer.

On peut y distinguer quatre sections bien définies et presque d'égale longueur :

D'Aguellal à Ouraren.....	140	kilomètres
D'Ouraren à Isilek.....	140	—
D Isilek à Tadjeurt (camp).....	155	—
De Tadjeurt à Tarhahaout.....	155	—

Le temps employé à parcourir chacune de ces sections nous donnera une première idée des pays traversés.

D'Aguellal à Ouraren, nous avons mis sept jours pleins, et si les difficultés d'abreuvoir ne l'avaient exigé, nous n'aurions pas fait en un jour la dernière étape longue de 33 kilomètres, de sorte qu'au lieu d'une vitesse de marche moyenne de 20 kilomètres, nous aurions réalisé une vitesse de 17 km. 500 par journée de marche. C'est que dans cette région qui entoure immédiatement l'Azbin à l'Ouest, les pâturages sont abondants et rapprochés les uns des autres.

Nous aurions pu doubler et même tripler les étapes s'il avait été urgent de le faire, mais nous désirions faire profiter les animaux des excellents herbages que nous traversions.

D'Ouraren à Isilek, la situation est tout autre. La première journée, nous faisons une étape de 38 kilomètres ; nous nous arrêtons dans un pâturage momentané où nous pouvons faire une petite provision d'herbe. Le deuxième jour, nous franchissons une distance de 65 kilomètres, en ne nous arrêtant que quelques heures aux environs de midi. Là, nous sommes dans le désert parfaitement aride, il faut le franchir le plus rapidement possible. Le troisième jour, au matin, nous arrivons à Isilek, où nous passons la journée dans un pâturage médiocre, comme la plupart de ceux que nous trouverons désormais. Ainsi, la vitesse moyenne de marche est ici de 47 kilomètres au lieu de 17 kilomètres.

Dans la troisième section, la vitesse moyenne de marche est de 26 kilomètres. 155 kilomètres en six jours. Nous sommes dans les vallées de l'oued Igharghar et de l'oued Tagrera, et le plateau de l'Imeskor nous couvre contre les vents de l'Est.

(1) *Rens. Col.*, n° 9, p. 169; n° 10, p. 204. — Voir la carte page 171.

Les plantes de la famille du hâd forment des pâturages maigres, dispersés, mais les animaux peuvent y vivre. Au Nord de cette section est précisément le camp du groupe monté du Hoggar, qui épuise les dernières ressources de cette steppe pauvre.

La quatrième section pourrait être comparée à la première, si on ne voulait tenir compte que du relief du sol. C'est la bordure du puissant massif du Hoggar. Comme dans l'Ouest de l'Aïr, on y trouve des vallées resserrées entre des roches nues.

Mais les pluies ne sont pas régulières dans le Hoggar; pour une année pluvieuse on en compte souvent six très sèches et quelquefois treize. Les indigènes prétendent qu'il y pleut tous les sept ans en général, mais que cette période a été quelquefois doublée.

Si tous les ans quelques ondées tombent dans le massif central, elles sont très localisées et seuls quelques ravins en éprouvent les heureux effets. Cela explique que de temps en temps on trouve un petit pâturage, mais que la plupart des vallées ne renferment que quelques herbes sèches ou des arbres dépourvus entièrement de feuilles.

Ce n'est pas ici le ténéré des Touareg, le tanesrouft des Arabes, le pays qu'il faut traverser au plus tôt sous peine de mort, mais c'est le pays des pâturages très maigres, très secs, où des chameaux en très bon état peuvent vivre, qu'en tout cas ils traversent sans trop de peine, où des chameaux fatigués ne peuvent pas se refaire.

§ II. — *D'Aguellal à Ouraren. Le tassili de Goura.* — Quelques détails sur chacune de ces quatre portions de la route permettront de mieux voir l'aspect de ces pays.

D'Aguellal à Ouraren, nous n'avons trouvé aucun puits permanent; le 30 septembre, nous campons à 15 kilomètres du village d'Aguellal, dans la vallée d'Agatane. Nous nous sommes dégagés des hautes montagnes qui enserrent Aguellal comme dans un cirque et nous sommes descendus dans une plaine ondulée, au milieu de laquelle des roches basses ruiniformes apparaissent de place en place. Les pâturages sont satisfaisants. A Agatane il suffit de creuser à 2 m. 50 pour trouver de l'eau excellente.

Le 1er octobre, nous allons camper dans la plaine d'Adès; à notre droite apparaissent les grandes montagnes d'Iférouane, peut-être les plus hautes de l'Azbin; des massifs plus bas, arrondis, isolés, les flanquent vers le Sud. L'un d'eux, celui de Tamat, domine un puits que nous laissons à l'Est. Sur notre gauche, c'est-à-dire vers l'Ouest, des garas plates viennent se terminer par des pentes raides comme des proues de navires. La plaine est toujours parsemée d'affleurements rocheux, brisés, déchiquetés. Les fonds de vallées possèdent quelques arbres; toute la plaine est couverte de bons herbages.

Le 2 octobre, nous sortons de la plaine d'Adès pour nous engager dans une sorte de terrasse rocheuse, compacte, basse et coupée par d'étroits couloirs qui paraissent la traverser. Nous campons dans une sorte de cul-de-sac où les fourrages sont abondants. Dans les rochers, le guide a indiqué un point d'eau; en creusant à hauteur d'homme, on trouve une nappe abondante et très bonne. Distance parcourue : 15 kilomètres.

Les Touareg désignent sous le nom générique de tassili ces sortes de plateaux de grès coupés de vallées profondes, s'épanouissant quelquefois en larges cuvettes, s'étranglant un peu plus loin en des gorges sauvages. Les tassilis renferment souvent des pâturages excellents; seuls, les chasseurs de moufflons peuvent les reconnaître au milieu du chaos des roches noires, abruptes, qui les dominent de toutes parts.

Le 3 octobre nous sortons de ce premier tassili pour tomber dans une superbe plaine à peine ondulée; nous la franchissons en deux heures pour pénétrer dans un couloir large, bien pourvu de merokba, connu sous le nom de zourika.

Nous sommes dans un second tassili plus largement étalé. Distance parcourue : 26 kilomètres. Le 4 octobre, nous continuons de traverser le tassili; plusieurs plateaux superposés de grès dur, flanqués d'éboulis gigantesques, creusés de ravins profonds, resserrés, donnent à tout le paysage un aspect rude, âpre. Perdu au milieu de cet amas de roches, un petit bassin naturel rempli par les dernières pluies contient plusieurs milliers de litres d'eau claire, agréable au goût, que nous buvons avec un réel plaisir. Les chameaux sont particulièrement sensibles à ses excellentes qualités.

Au pied de ce petit bassin, appelé Goura, une belle vallée toute remplie de merokba et de plantes variées va nous mener en dehors du tassili. Pendant plus d'une heure elle est dominée par des roches verticales, toutes couvertes d'inscriptions et de dessins rupestres; chameaux, moufflons, gazelles, chiens, bœufs à bosse, autruches, girafes, lions, hyènes, tous les animaux du Soudan, même ceux qui depuis longtemps ont disparu de l'Azbin, sont représentés. Certains de ces dessins sont remarquables d'exactitude. Des scènes guerrières viennent encore animer ces tableaux d'un art primitif, simple, probe, souvent enfantin. Nulle part je n'ai trouvé autant de dessins. Peut-être ce petit coin de terre a-t-il été le théâtre de quelque drame guerrier dont l'imagination d'un peuple a été frappée. Par sa position et par sa configuration, il est permis de penser qu'il fut un centre de résistance d'une race contre quelque invasion étrangère. Des nègres armés de flèches sont représentés luttant contre des guerriers touareg montés sur des méhara, et cela peut déterminer dans une certaine mesure l'âge de ces dessins.

Au débouché du tassili, dans la plaine, nous nous arrêtons pour camper. La distance parcourue est de 18 kilomètres.

Le 5 octobre, nous achevons de sortir des derniers plateaux du tassili de Goura et nous gravissons une ondulation couverte d'affleurements rocheux pour apercevoir enfin une immense plaine brune qui s'étend à perte de vue. Des lignes vertes

**

la coupent en de nombreux endroits; ce sont des thalwegs, mais si peu marqués, que seule la présence des herbes attire l'attention sur eux.

Après une marche de 17 kilomètres, nous sommes auprès d'une petite mare connue sous le nom de Frasaket.

6 octobre. — Des renseignements fournis par un indigène que nous avons rencontré à Frasaket, il résulte que la mare que nous comptions trouver un peu au Nord d'Ouraren est maintenant sèche. Nous serons donc obligés d'abreuver nos animaux au puits d'Ouraren, profond de 35 mètres. Nous atteignons Ouraren après une marche de 33 kilomètres et nous nous installons pour passer la journée du lendemain.

La caravane de Zinder nous rejoint en ce point. Le lieutenant Peignot, rapatriable, s'est rallié à notre groupe. Nous avons ainsi près de 100 chameaux. L'abreuvoir, le remplissage des récipients absorbent toute la journée et toute la nuit.

Dans la plaine d'Ouraren, les herbes sont assez abondantes; les arbres épineux sont tout petits (1 mètre à 1 m. 10 de haut), rabougris, munis de piquants acérés; nous sommes bien sur la limite du désert.

§ III. — *D'Ouraren à Izilek. Le ténéré.* — Le 6 octobre, nous reprenons notre marche. Nous nous élevons lentement sur un petit plateau qui se termine assez brusquement à 15 kilomètres d'Ouraren. Nous sommes alors dans une plaine ondulée, se relevant légèrement sur notre droite et allant mourir à notre gauche dans une large vallée mal garnie d'arbres épineux.

Nous nous rapprochons de cette vallée et, après avoir franchi une distance de 29 kilomètres, nous nous y arrêtons pour laisser passer la grosse chaleur. Il y a précisément quelques talhas et un peu de pâturage.

A 3 h. 20, nous repartons et nous allons nous installer pour la nuit à 9 kilomètres plus loin, dans une petite plaine basse, couverte de mérokba et de sfar. Les animaux peuvent manger un peu et nous faisons des provisions d'herbe pour le lendemain.

Le 9 octobre, nous levons le camp à 3 h. 45 du matin; nous marchons à bonne allure dans la plaine nue; le terrain est très uni; néanmoins, quelques vagues ondulations molles, amples nous séparent de l'oued Tafassasset. Après une marche de 35 kilomètres, le guide nous dit que nous sommes dans cet ancien fleuve. Au loin apparaît une ligne assez nette qui pourrait en avoir été la rive, quelques cailloux roulés perdus dans le sable pourraient indiquer le lit de quelque bras. Toutefois, il faut être prévenu pour voir dans cette vaste plaine large d'une dizaine de kilomètres, entre des rives à peine indiquées, le lit d'un fleuve.

Pour laisser serrer le convoi et la caravane, et pour laisser passer la grande chaleur, nous nous arrêtons de 11 h. 15 à 2 h. 20; nous donnons aux animaux un peu de fourrage emporté de la veille; ils n'y touchent que fort peu et préfèrent ruminer.

Nous repartons à 2 h. 20. A 4 h. 15, nous coupons un petit plateau gréseux et nous allons camper, à 8 heures du soir, dans une plaine de sable parfaitement unie. Les animaux sont baraqués par groupes de six à huit; l'herbe emportée leur est servie. Ils la mangent de bon appétit; ils ont fourni treize heures de marche. Ceux du convoi, marchant plus lentement, ont mis seize heures à parcourir le même chemin.

Le 10 octobre, nous partons de bonne heure, 3 h. 20 du matin. Le paysage conserve le même aspect. Après une marche de 15 kilomètres, nous coupons un petit plateau dont le rebord occidental est nettement dessiné. Il y a quelques touffes de neçi. Un moulin indigène cassé semble indiquer qu'autrefois les herbes étaient plus abondantes et que des bergers venaient y faire pâturer leurs chameaux.

Quinze kilomètres encore plus loin, une large plaine dite Ouadi Tarahouine vient d'être traversée. Nous sommes engagés dans un plateau de grès déchiqueté, large d'environ 4 kilomètres, tout obstrué de blocs à apparence de fonte. Une descente rapide nous amène dans la dépression fermée d'Izilek. Brusquement arrêtée à l'Est par la haute muraille rocheuse que nous venons de descendre, la cuvette d'Izilek n'a qu'une très faible largeur. A l'Ouest, des pentes assez douces mais bien accusées ne lui permettent pas de s'étaler sur plus de quelques centaines de mètres. Vers le Nord et vers le Sud, elle s'allonge au contraire sur une dizaine de kilomètres; le fond est complètement aride.

Une sorte de terre noire, toute couverte d'efflorescences salines, indique suffisamment que nous sommes en présence d'un ancien lac (d'une sebkha); quelques bourrelets sablonneux sont répandus sur le fond plat et quelques touffes de diss (basto des Touareg, nounour des Kanouris) les surmontent. Quelques bois d'éthel (tamaris) se voient également dans le fond de la sebkha. Les pentes situées à l'Ouest sont bien fournies de mérokba, mais les tiges en sont dures, presque sèches. Le pâturage est médiocre.

Le point d'eau ne se trouve pas, comme cela paraîtrait naturel, au fond de la cuvette, mais tout au contraire à plus de 20 mètres au-dessus. C'est une source envahie par les sables et qu'il faut dégager; il suffit, au surplus, de creuser à hauteur d'homme, mais le débit est faible. L'abreuvoir prend une grande partie de la soirée et de la nuit. Sans doute trouverait-on de l'eau au fond de la sebkha, mais il est probable qu'elle serait très salée et que les animaux n'en voudraient pas.

Comme on le voit, le pays que nous venons de parcourir présente de réelles difficultés. Une plaine de plus de 100 kilomètres complètement aride, précédée d'une autre plaine d'une quarantaine de kilomètres, presque dépourvue de végétation. Aux deux extrémités, de maigres pâturages. La cuvette d'Izilek, très étroite, circonscrite entre une paroi raide, ensablée et une colline pauvrement garnie de fourrages. C'est bien le

désert et rarement nous trouvons des pays aussi défavorables.

Avec de beaux animaux, de pareilles difficultés sont presque négligeables; nous les avons surmontées en deux jours et une matinée. Des animaux médiocres auraient beaucoup de peine à n'y pas succomber. Il serait impossible de leur demander un long effort; il leur faudrait quatre jours pour atteindre Izilek. Ils ne pourraient facilement emporter en surcharge le fourrage de deux jours; il y aurait des pertes.

Jusqu'à Ouraren, nous avons vu un pays où l'on peut tirer parti de tout. Maigres ou gras, les chameaux peuvent rendre des services; ici, les animaux en bonne forme sont seuls susceptibles d'utilisation. Et cela est d'autant plus vrai que le reste du pays n'offre pas de ressources très grandes.

L'examen de la troisième section de la route nous fera constater que le ténéré qui précède Izilek n'est pas un mauvais passage entre deux régions comparables, mais une zone de transition entre deux pays très différents.

§ IV. — *D'Izilek au camp de Tadjert. — Le tassili de Tagrera.* — Le 11 octobre, nous quittons Izilek à 5 h. 30 du matin; dès 6 heures nous sommes sortis du pâturage, et à 9 heures nous cheminons sur un petit plateau qui ferme la cuvette d'Izilek vers le Nord. Nous ne voyons autour de nous que des roches et du sable, sans aucune trace de végétation. A 10 h. 30, nous traversons une sorte d'entonnoir au fond duquel deux buttes élevées supportent des éthels à moitié morts. A 11 h. 30, nous dominons la vallée de l'oued Igharghar. Quelques plaques de verdure s'aperçoivent. A 12 h. 30, nous nous arrêtons dans cette vallée, au milieu d'un maigre pâturage; un peu de hâd, du ghessel en plus grande quantité. C'est là que les animaux vont chercher à se nourrir. Quelques buissons de fersig nous abritent contre les rayons du soleil et nous fournissent le bois de chauffage pour la nuit.

Le 12 octobre, nous partons à 4 h. 50 du matin; nous suivons la large vallée de l'Igharghar encombrée de sables. Vers 9 heures, nous avons gagné la rive droite et nous sommes engagés dans une large dune de sable blanc d'où des rochers noirs, isolés, aux formes bizarres, émergent. A 10 heures nous arrivons au point d'Abellama; il y a dans la plaine aride des arbres morts; les puits ont une profondeur de 8 à 10 mètres, l'eau est assez bonne; les animaux une fois abreuvés vont pâturer au Nord à quelques kilomètres.

13 octobre. — Nous partons à 5 h. 40. Jusqu'à 7 h. 40, nous sommes engagés dans la dune que nous avons traversée hier. A perte de vue elle conserve son caractère; des rochers de toutes formes, jetés au hasard, donnent au paysage un aspect singulier.

Au bout de deux heures, nous abordons une plaine rude, couverte de pierres coupantes et à 8 h. 30 nous retombons dans la vallée de l'Igharghar. Des rochers abrupts émergeant de dunes de sable blanc encombrent le lit de ce fleuve asséché. Plus loin, nous traversons encore une autre vallée plus resserrée entre deux dunes encombrées de rochers. Nous sommes dans l'oued Taghera. En gagnant la rive gauche de cet oued, nous arrivons dans une plaine large de 2 à 3 kilomètres et surplombée à l'Est par la paroi de l'Imeskor.

Nous avons traversé ainsi les trois vallées d'Abellama, de l'Igharghar et de Taghera, un peu en amont de leur confluent. Les mille rochers perdus dans les dunes représentent sans aucun doute les derniers vestiges des anciennes berges de ces puissantes rivières. Actuellement, il n'y a plus trace d'humidité ni de vie.

Seule, la plaine qui longe l'Imeskor possède quelques herbages; un peu d'acheb flétri perdu au milieu de plantes plus vivaces, hâd et ghessel. Les chameaux trouvent à apaiser leur faim.

14 octobre. — Nous marchons quatre heures dans la direction du puits de Tadjeurt. Il y a presque partout un peu de hâd ou de ghessel; nous nous arrêtons dans la plaine, à côté d'un petit bouquet d'arbres épineux.

Le plateau d'Imeskor dresse toujours sa paroi verticale sur notre droite. Le pâturage est maigre mais de bonne qualité.

15 octobre. — Après une marche de 22 kilomètres, nous arrivons au puits de Tadjeurt. Une entaille géante à rebords abrupts pénètre dans le plateau de l'Imeskor. Ses parois rudes sont encombrées de blocs énormes; quelques-uns se sont détachés et obstruent le fond.

Les vents d'Est, chargés de sable, se précipitent dans cette gorge en tourbillons, mais s'épuisent contre tant d'obstacles. Les sables se déposent en dunes hautes, courtes, irrégulières, ou tapissent les pentes les mieux abritées. Cette profonde entaille n'est pas rectiligne. Après avoir pénétré de 3 kilomètres environ dans la masse de grès, elle se coude à angle droit. Au point de rebroussement, quelques plaques vertes de berdi indiquent la présence d'un lac. Sous le sable et le berdi quelques flaques d'eau apparaissent.

A notre arrivée, quelques troupeaux de chèvres et de moutons, des ânes et des chameaux sont à Tadjeurt. Les Aït-Lohène profitent de la présence du groupe monté du Hoggar pour faire pâturer leurs animaux dans cette région que les Azgueurs visitent quelquefois.

L'adjudant Frimigacci a son camp installé à 22 kilomètres au Nord. Les pâturages du groupe monté sont à 30 kilomètres environ du point d'eau, à 8 kilomètres du campement. Tous les quatre jours les chameaux sont conduits à l'abreuvoir, c'est précisément aujourd'hui qu'ils vont venir. L'adjudant Frimigacci les précède; c'est un vieux Saharien rompu à tous les détails du service dans le désert, acclimaté à ces pays rudes, pauvres; il monte un méhari superbe, remarquablement entretenu; il en a un second aussi beau. Ce sont des bêtes admirablement dressées qu'il manie avec une aisance parfaite.

Les chameaux des indigènes ne sont pas aussi brillants, mais ce sont aussi des bêtes de fond. Ils viennent de faire une tournée de six mois,

ont été d'In-Salah à Temassinine, puis à Fort-Polignac; ils sont venus s'établir dans le Hoggar, et sont maintenant au pâturage, mais le lieutenant Sigonney, après avoir expédié les affaires de comptabilité, va partir en tournée vers la frontière de Tripolitaine ou dans l'Adrar. Les pâturages sont maigres; bientôt ils seront épuisés. Même, si des questions d'ordre politique ne l'exigeaient pas, il faudrait décamper dans deux à trois semaines et aller chercher au loin un pays où des pluies soient venues revivifier les herbages. Nous passons à Tadjeurt la journée du 15. Précisément, un pâturage situé sur le plateau a été réservé pour les jours d'abreuvoir.

§ V. — *Le pâturage de Tagrera et le groupe monté du Hoggar.* — Le 16, nous nous rendons au camp. Des provisions viennent d'y arriver; elles sont envoyées de Biskra par Ouargla. Nous faisons une véritable fête! Le lieutenant Sigonney voudrait nous faire manger en un jour toutes ses provisions de plusieurs mois. Nous faisons honneur à toutes ces richesses, et dans le pays de la misère, de la soif et de la faim, nous dévorons une série extraordinaire d'aliments simples mais copieux, moutons à la broche, salades énormes de haricots, harengs, thons et sardines, vins généreux.

Le camp est au pied d'une dune de sable demi-circulaire. A notre arrivée, les troupes étaient sous les armes, en tenue de parade; une escouade touareg en costume national bleu foncé, le litham remonté jusqu'aux yeux; deux escouades chambas avec d'amples gandouras blanches, se présentaient dans un ordre irréprochable. Aussitôt après, des conversations animées s'établissaient entre les heureux qui avaient été voir le pays d'Agadès et ceux qui, moins favorisés, étaient restés au Hoggar. La plus grande cordialité régnait dans le détachement, vivant en un point du désert, au hasard d'une pluie d'automne qui revivifie un pâturage, d'un incident politique qui attire l'attention d'un côté ou d'un autre.

Depuis Izilek, nous avions longé le plateau de l'Imeskor, nous avions franchi l'Igharghar en aval de son confluent avec les vallées d'Abellama et de Tagrera, et nous avions ensuite recoupé les trois vallées près de leur point de soudure. Au point où nous étions, le plateau de l'Imeskor se résolvait en une série de collines peu élevées et sa falaise terminale se dirigeait vers l'Est.

Au Nord, apparaissait un plateau rocheux que nous allions traverser pour aller à El-Chessour. C'est ce plateau qui, se dirigeant vers le Sud, parallèlement à la paroi de l'Imeskor, expliquait l'origine de cette infinité de rochers au milieu desquels nous avions circulé depuis cinq jours. Délité, érodé par les eaux, au temps où l'Igharghar et ses affluents formaient des fleuves impétueux, il n'en subsistait plus que des témoins perdus au milieu des alluvions. Plus tard, sous l'action de la sécheresse et des vents, ces alluvions s'étaient transformés en immenses dunes de sable constamment remaniées par les tourbillons incessants.

Entre le tassili de Taghera et le plateau de l'Imeskor s'étendait cette bande de terre fertile que nous venions de parcourir et où nous avions vu des pâturages.

Pour un voyageur venant du Soudan, ces pâturages paraissent lamentablement pauvres. Lorsque les Aït-Lothène lui expriment toute leur satisfaction d'avoir pu venir y engraisser leurs troupeaux sans souci des Azgueurs, il a quelque peine à comprendre leurs discours. En observant l'état des animaux, il a peine à ne pas s'étonner; tout d'abord, il conclut que les bêtes qu'il a sous les deux ne sont pas les mêmes qu'il a connues dans le Sud. Elles doivent jouir de ce privilège d'engraisser sans manger, tandis que les autres maigrissent au milieu de l'abondance. Mais cette conclusion ne saurait le satisfaire; il cherche à se rendre compte des causes qui peuvent produire des effets si déconcertants, Ces causes, un examen rapide va nous les révéler :

1° Il n'y a dans le pays aucune trace de paludisme. Les animaux étant en parfaite santé n'ont besoin que d'une nourriture substantielle; il n'est pas indispensable qu'elle soit très variée. Un paysan, un montagnard n'est pas moins vigoureux ni moins résistant qu'un ouvrier de la ville ou même qu'un bourgeois aisé. Et cependant, son alimentation se réduit à un nombre de mets très limité.

2° Le pâturage est maigre, dispersé, mais les plantes qui le constituent sont appropriées aux besoins du chameau. Le hâd et le ghessel lui plaisent beaucoup et sont en même temps des dépuratifs Le neçi et le sfar sont très nourrissants.

Ce n'est pas la densité mais la qualité du pâturage qui guide un pasteur expérimenté.

3° La surveillance du pâturage s'exerce en laissant au chameau toute sa liberté Une patrouille est installee en permanence au puits de In-Abesgui, à 30 kilomètres au Nord du campement. Elle est autorisée à chasser; les environs sont reconnus journellement; toute trace suspecte doit être signalée. Tous les jours, les Aït Lohène vont abreuver leurs animaux au puits de Tadjeurt, à 22 kilomètres au Sud. Un étranger ne passerait pas sans que sa présence ne soit éventée. Tant que rien de particulier n'est signalé, il est peu probable que la tranquillité soit troublée.

Il est inutile d'encadrer les animaux et de les resserrer dans un carré garni de fusils sur toutes ses faces Il n'est nul besoin de les entraver, de les gêner. On les laisse se répandre dans la plaine, sans se soucier de les avoir sous les yeux.

4° Le pâturage est tout entier exploité; la densité des herbages est indifférente; la quantité totale est seule à considérer.

Dans le cas présent, le campement est à plus de 20 kilomètres de l'abreuvoir; dans quelques jours, il sera transporté du côté d'In-Abesgui; il pourra, le cas échéant, être porté jusqu'à 30 kilomètres au Sud de Tadjeurt. Il s'étend ainsi sur plus de cent kilomètres de long. On conçoit que sur de si grands espaces une centaine de chameaux puissent parfaitement vivre quelques mois, du moment qu'il y a de bons herbages, même très dispersés.

5° Le pâturage n'est pas interrompu la nuit; la ronde du soir resserre un peu le troupeau, mais s'abstient de le parquer; les animaux peuvent se coucher pour ruminer, se relever pour manger, se coucher dans le sable à leur fantaisie, sans qu'un bâton les astreigne à une rigoureuse discipline.

6° Les chameaux appartiennent aux hommes: ceux-ci comprennent parfaitement l'utilité de se contenter, entre deux abreuvoirs, de l'eau emportée en peaux de bouc; ils savent que l'installation du camp autour du puits, si commode pour eux, ferait dépérir leurs animaux. La plupart ont été pasteurs. Les exigences du troupeau leur sont con-

nues; ils ont l'habitude de la sobriété; ils ne gaspillent pas leur eau; ils se plient naturellement aux nécessités.

7° Les hommes connaissent le pays; ils savent s'orienter, relever, suivre, comprendre les traces.

Si des animaux ont quitté le troupeau, une patrouille les recherche et les retrouve. Elle est apte à cette fonction et elle y est intéressée. Il est reconnu qu'un chameau appartenant à l'Etat, « un chameau du beylick », se retrouve toujours moins rapidement et moins sûrement que les autres. L'intérêt personnel est un stimulant d'une rare efficacité, surtout chez les Arabes.

A première vue, il semblera peut-être que les précautions prises sont un peu insuffisantes, que les chameaux égarés peuvent ne pas se retrouver, puisqu'un coup de vent peut balayer les traces sur de grands espaces, que trop dispersés ils sont susceptibles d'être enlevés.

Il y a dans cette objection une part de vérité; mais, par crainte de perdre un chameau, et même dix chameaux, serait-il raisonnable de condamner tout le troupeau à dépérir? Le colonel Laperrine a estimé qu'il vaut mieux s'exposer au risque de perdre quelques animaux qu'à celui de les voir tous péricliter, incapables d'un effort.

Pour les chances d'enlèvement on y obvie dans une large mesure. La garde du pâturage comprend la moitié de l'effectif; elle n'encercle pas le troupeau, elle n'entoure pas le pâturage, mais elle est à courte distance. Quelques chasseurs s'en détachent tous les jours, ils suivent les traces des gazelles et assurent une protection éloignée, en quelque sorte automatique. Sur un point dominant une sentinelle scrute l'horizon. Un rezzou ne viendra pas enlever les animaux sans que l'éveil soit donné. Est-il plus facile au rezzou de grouper des chameaux, pour les enlever, qu'au détachement de garde de les grouper, pour les protéger?

Certes un minimum de sécurité est indispensable dans le désert comme ailleurs. Il permet précisément la détente de l'esprit, la liberté de pensée sans lesquelles la folie ou le découragement menaceraient les mieux trempés. Mais un maximum de précautions ne comporterait-il pas les inconvénients qu'on veut éviter? La vie serait-elle longtemps supportable si l'on envigeait constamment les pires éventualités, si l'on vivait toujours dans une extrême méfiance? Et une réglementation excessive n'est-elle pas dangereuse? Une part d'imprévu est plus utile que nuisible à l'esprit d'initiative, à l'exaltation des qualités d'une troupe. Pour avoir su se dégager de certaines étroitesses de vue, pour avoir su réserver et stimuler l'esprit d'initiative de ses troupes, le colonel Laperrine leur a assuré une mobilité, une puissance offensive admirables. Il leur a acquis ainsi un prestige incontesté et ce prestige est une garantie efficace de sécurité, de confiance pour toutes les peuplades ralliées à notre protection.

§ VI. — *Du camp de Tadjeurt à Tarhahaout. Les abords du Hoggar.* — Depuis Ouraren jusqu'au camp de Tadjeurt nous avons traversé ou longé l'immense plateau gréseux de l'Imeskor dont la surface plane et régulière décèle à peine la présence du fleuve mort de Tafassasset. Les vents réguliers balaient cette prodigieuse table de plus de 100 kilomètres de large et transportent au loin, dans la vallée de Tagrera, toute la terre que la sécheresse persistante, l'action excessive des rayons solaires, la prodigieuse radiation de la nuit ont suffisamment brisée, divisée, pour qu'elle ne constitue plus qu'une couche de sable, toujours charriée et toujours reformée. Ils emportent aussi et à plus forte raison les quelques graines qu'une pluie exceptionnelle a permis à de trop rares plantes de mûrir.

A partir de Tadjeurt nous allons aborder le massif du Hoggar. Le 18 octobre nous partons à 4 h. 45; jusqu'à 9 h. 15 nous travers une plaine légèrement mamelonnée; dès 6 heures du matin nous ne sommes plus abrités contre les vents d'Est par le plateau de l'Imeskor, aussi les plantes deviennent-elles plus rares et plus dures. Les touffes de drinn remplacent le sfar et le neçi, et se substituent même au hâd; néanmoins dans certaines petites cuvettes il existe encore quelques fourrages.

Après une marche de 25 kilomètres en plaine, nous nous engageons dans le tassili de Taghera; la masse de grès est profondément entaillée par une infinité de ravins encombrés de blocs énormes. C'est une sorte de pays chaotique où la marche est très incertaine. Le guide nous amène successivement devant une série de murailles infranchissables; il a voulu s'écarter du chemin habituel pour couper au plus court. Force lui est de nous y ramener.

A 1 h. 30 seulement nous arrivons dans une vallée assez large, mais encaissée entre de hautes murailles de rochers. Nous nous croirions ramenés en Azbin, dans le Tassili de Goura, où tant d'inscriptions avaient retenu notre attention.

Au fond d'une gorge, un petit bassin rempli d'eau achève la ressemblance des lieux. Les herbes sont moins variées, les arbres épineux sont plus sombres, mais c'est bien le même paysage.

Ce point de El-Ghessour n'est pas toujours pourvu d'eau, mais il suffit que quelques pluies soient tombées dans la région pour que son bassin naturel se remplisse et pour que six mois durant l'évaporation ne réussisse pas à le vider.

Le 19 octobre, nous partons à 4 h. 35 du matin; nous arrivons à midi dans la vallée de Tiggueredine; nous étions dès 6 heures sortis du tassili de Taghera et nous nous trouvions dans une large plaine pourvue de rares talhas. Vers 9 heures nous en sommes sortis pour franchir une série de petites collines rocailleuses, nues. Nous avons mis trois heures à les franchir. De place en place, dans les thalwegs, quelques pauvres arbres presque morts.

Enfin à Tiggueredine, dans le fond de la vallée, une végétation plus dense, mais sèche, dure, rabougrie. Le merokba se broie et s'écrase comme un roseau sec; les quelques feuilles d'épineux sont à peine accessibles aux animaux qui en sont réduits à avaler des épines après les avoir fort adroitement triturées sous les dents.

Le 20 octobre nous traversons encore un pays moyennement accidenté. Des collines arrondies et

nues, des thalwegs pauvrement fournis d'herbes sèches et dures. A 4 h. 15 de l'oued de Tiggueredine, une vallée un peu plus large, l'oued Tin-Atessin, où nous nous arrêtons pour déjeuner. Trois heures plus loin l'oued Foutès, issu d'une puissante montagne sur laquelle nous nous dirigeons depuis deux jours. Pâturage médiocre.

Depuis El-Ghessour nous avons fait 75 kilomètres dans un pays affreusement désolé où les arbres décharnés et les herbes desséchées témoignent de la sécheresse persistante de l'atmosphère.

Le 21 octobre nous contournons le massif appelé Djebel-Foutès par le Sud. Nous coupons ainsi une suite ininterrompue de vallées encaissées qui attestent la puissance d'érosion qu'ont eue dans les temps reculés les torrents aujourd'hui morts.

Après une marche de trois heures quarante-cinq minutes dans un pays coupé, raviné, nous débouchons enfin dans l'oued Igharghar, au point de Tadjenout.

Le fleuve était déjà large de plus de 100 mètres; il devait avoir un courant considérable; seuls des sables grossiers, des graviers en garnissent le fond. Quelques massifs d'éthels ou de fersig mettent un peu de vie dans ce paysage rude et sauvage. A droite et à gauche de hautes murailles de roches noires se dressent verticales, inaccessibles. En creusant dans le sable un peu en amont on trouve une poche d'eau; un peu plus loin, un pâturage maigre.

Enfin le 22 octobre, partis de Tadjenout à 5 h. 30 nous arrivons à Tarhahaout à 11 h. 30. Pendant quatre heures nous avons remonté l'Igharghar au lit large bien dessiné, encombré de grands éthels et encaissé entre deux puissantes murailles rocheuses, puis nous avons remonté une série de petits affluents formant autant de ravins rudes, âpres, nus. Enfin, vers 10 heures, nous avons débouché dans l'oued Tarhahaout. C'est une belle plaine verte comprise entre deux lignes de roches noires et arides, à sommets arrondis. Au milieu de la plaine un mince filet d'eau limpide, canalisé dans une rigole ou s'étalant dans des mares artificielles, donne au paysage une gaieté imprévue.

Des champs de mil bien cultivés se distinguent de place en place; des cases de roseaux sont établies sur les flancs de la montagne et servent d'abri à la population; elles sont peu nombreuses; groupées par petits paquets, elles tiennent une longueur de 5 kilomètres et leur nombre total ne dépasse probablement pas 50 habitations.

Sur une hauteur une case en maçonnerie est la propriété de Moussa Ag Amastane. Sur une autre croupe, un peu au Sud, le poste de Tarhahaout est en voie de construction. Il sera vaste et cependant très facile à défendre pour une petite garnison; ce sera le centre de rayonnement du groupe monté du Hoggar, un dépôt de vivres pour les détachements visitant l'Adrar des Iforas, le Nord de l'Azbin et le Sud du Tassili des Azgueurs. Ce sera aussi un point d'échange entre les commerçants venus de Ghadamès ou de Touggourt et les caravanes venues de Gao par l'Adrar, ou de Zinder par l'Azbin.

Dans la vallée du Tarhahaout les céréales peuvent être abondantes. Dans cet ordre d'idées les ressources actuelles sont déjà appréciables. Une population d'agriculteurs pourra donc s'y établir et les caravanes trouveront à s'y ravitailler.

Par sa position géographique, Tarhahaout est admirablement placé comme centre politique d'un territoire qui touche à l'Adrar et au Tassili des Azgueurs, au Tidikelt et à l'Azbin. Dans son état actuel, c'est un point de passage; avec quelques améliorations ce sera un point de convergence de nombreuses caravanes.

CHAPITRE VI

DANS LE HOGGAR

Nous avons mis un mois jour pour jour à traverser les pays compris entre Aouderas et Tarhahaout; nous avons à très petites étapes longé le massif central de l'Azbin jusqu'à Aguellal. Nous avons ensuite franchi trois plaines séparées par deux tassilis et nous avons atteint toujours à très petites étapes Ouraren, le dernier point de l'heureuse Azbin.

De là, à marche rapide, nous avons traversé le plateau de l'Imeskor et presque sans en soupçonner la présence, nous avons coupé la large vallée du Tafassasset; nous avons ensuite longé le plateau de l'Imeskor en passant par Abellama et Tadjeurt et nous avons admiré la ligne si curieuse de rochers isolés qui, à une lieue du rebord du plateau, flanque sa masse compacte d'une infinité de récifs; nous avons essayé de nous expliquer cette disposition topographique et nous avons cru en trouver la cause dans l'émiettement du tassili de Taghera et dans l'action des fleuves aujourd'hui morts de l'Igharghar et du Taghera, suivie de l'action des vents desséchés du désert qui, actuellement encore, balaient sans cesse les plaines du peu de terre qui les recouvre et se brisant contre les aspérités du sol, déposent au pied de ces aspérités les sables dont ils se sont chargés.

Nous avons ensuite gravi lentement la bordure du Hoggar et à partir de l'oued Fontès nous nous sommes trouvés engagés dans la profonde vallée de l'Igharghar, qui nous est apparue comme ayant autrefois possédé une puissance d'érosion formidable, capable non seulement de ronger et de traverser les plateaux de grès comme celui dont nous avions vu les témoins, mais aussi de se creuser un lit large et profond dans les masses granitiques du Hoggar.

Nous allons maintenant longer ce puissant massif, voir en passant les rudes populations qui y ont longtemps sauvegardé leur indépendance, dont la terrible réputation s'est répandue jusqu'aux hauts plateaux de l'Algérie, aux plaines du Niger et aux rives du Tchad, et dont les rezzous audacieux ont porté longtemps le désordre et la crainte jusqu'aux rivages de l'Atlantique.

§ I. — *Tarhahaout. Moussa Ag Amastane.* — Pendant que dans la case de Moussa Ag Amastane nous mangions de grand appétit le plantureux repas que le maréchal des logis Teissère et le menuisier Maigret nous avaient préparé, l'amenokal des Hoggar arrivait de Tamanrasset; nous l'avons reçu dans notre salle à manger improvisée. Grand, vigoureux, le corps un peu épais, épaissi encore par ses multiples burnous dont l'ampleur recouvre une infinité d'amulettes de toutes les formes et de toutes dimensions, il se présente avec correction et avec dignité. Parlant un peu l'arabe, prononçant même convenablement quelques mots de français, il cause volontiers. Dans son intonation comme dans son regard, il y a un mélange de franche droiture, de décision et de satisfaction. Les yeux sont largement ouverts, vifs et doux, le rire est sonore et indique la loyauté. Il écoute avec attention et sérieux, et sa physionomie brune prend un air de malice ou au moins de finesse. Il inspire la sympathie. Il s'intéresse au Soudan et à tout ce qui s'y passe, aux faits et gestes de Amathé des Kel Rarouz, de Rhezi des Oulliminden. Il me demande en riant si j'ai transformé les Toubous en honnêtes gens. Au lieutenant Sigonney il explique ses projets, l'état de ses affaires, la marche du « Service » et il prononce ce mot avec une sorte de religieuse considération. A tous, il dit sa joie de voir les Français du Soudan dans son pays, son désir d'aller en France, à Paris, son plaisir de recevoir des caravanes du Sud; il vante l'ordre et la paix qui règnent sur les routes et se promet d'accroître les ressources de son pays pour que le commerce se développe.

Il déplore la sécheresse persistante qui a chassé du Hoggar et fixé dans l'Adrar toutes ses tribus et regrette d'être ainsi privé des moyens de mieux seconder les vues du colonel. Sans aucun doute, il a remarquablement compris l'esprit de nos efforts constants; il s'est assimilé nos conceptions économiques et politiques. Il s'est franchement rallié à notre cause, et l'on pourrait s'étonner et s'émerveiller, et peut-être douter d'une pareille conversion, si on ne passait pas à Tamanrasset. C'est là que nous allons trouver l'explication lumineuse d'une métamorphose incroyable.

Après avoir à Tarhahaout complété nos approvisionnements de grains (les domestiques et les chameliers avaient fraternisé avec les caravaniers et consommé leurs provisions avec quelque imprévoyance), nous reprenons notre route.

Le 24 octobre, nous partons à 6 heures du matin et pendant 22 kilomètres nous remontons la vallée de l'oued Tarhahaout. Nous traversons ainsi d'anciennes plantations aujourd'hui abandonnées; les foggaras nous montrent qu'il a fallu créer et aménager des galeries souterraines pour capter les eaux de la vallée et les amener à vivifier la plaine actuellement cultivée en aval. Nous obliquons ensuite à l'Ouest et nous allons camper au Nord d'un haut massif appelé Debnat, dans une plaine rocailleuse haute de plus de 1.200 mètres, au milieu de laquelle des touffes de mérokba et quelques thalas ont résisté à la sécheresse.

Le lendemain 25 octobre, nous partons à 5 h. 40. Nous coupons diverses vallées couvertes d'herbes dures et des ravins profonds où le diss vert décèle la présence de l'eau à fleur de terre; c'est l'oued Zarzir, affluent de l'Igharghar. A 9 heures nous longeons la masse compacte de l'Adrian, dont la crête abrupte, allongée et mince, porte une entaille profonde (la légende des Touareg l'attribue à un coup de sabre du géant Elias) et nous nous trouvons dans la grande plaine parsemée de pointes de rochers de Tamanrasset.

§ II. — *Tamanrasset. Le R. P. de Foucauld.* — Nous passons devant la maison où Moussa Ag Amastane habite depuis quelques mois. Bien construite, surmontée d'une balustrade ajourée, elle produit un effet de confort et presque de luxe. Nous nous dirigeons sur un beau talha qui va nous abriter pendant plusieurs jours et d'où nous voyons l'ermitage du R. P. de Foucauld.

Dans une modeste case de 2 mètres de large et de 7 à 8 mètres de long demeure, depuis quatre ans, dans le silence et dans l'oubli, un homme que rien ne semblait préparer à la tâche obscure qu'il s'est imposée. Riche, connu dès sa jeunesse pour ses belles chevauchées dans le Sud-Algérien (comme officier de chasseurs d'Afrique), bientôt célèbre par son exploration longue, pénible et périlleuse du Maroc, les plus vastes ambitions lui étaient permises. Il a préféré la vie simple et frugale des Touareg et il s'est établi au milieu des populations les plus pauvres, les plus ignorantes, les plus rudes du désert; et ces peuplades exilées dans le pays de la mort, misérables, auxquelles tout étranger était un ennemi, âpres au gain, ardentes au pillage, inconscientes de la bonté, l'entourent d'un respect religieux. Moussa Ag Amastane écoute ses conseils éclairés, s'en inspire et les recherche.

Les malheureux le trouvent attentif à leurs peines, paternel à leurs souffrances; sa bienveillance inépuisable se prodigue à tous et tout le temps que lui laissent les misères de ses amis, il l'emploie à l'étude de leur dialecte, de leurs mœurs, de leurs origines. Quand on l'a vu, quand on a passé un jour en sa société, on comprend que les Touareg Hoggar et que leur chef Moussa Ag Amastane aient subi une transformation qu'aucune autre raison n'expliquerait aussi profonde et aussi complète.

C'est le 27 octobre que nous allons quitter Tamanrasset et marcher sans arrêt jusqu'à In-Salah. Nous allons nous séparer du lieutenant Sigonney, qu'une longue fréquentation nous avait fait apprécier toujours davantage, laisser à sa tâche de dévouement le R. P. de Foucauld.

Nous allons voyager avec le maréchal des logis Teissères, qui va en France prendre un repos auquel cinq années de séjour continu dans le territoire des oasis lui donne droit. Il connaît remarquablement tout ce pays, a pris part à toutes les reconnaissances dans le Hoggar. Jusqu'à Biskra, il sera pour nous un compagnon aussi dévoué qu'agréable.

§ III. — *Observations sur le Hoggar.* — Nous mettons deux jours pour atteindre Tit. Nous suivons une sorte de chemin de ronde autour du Hoggar. Entre les montagnes du Nord compactes, percées de place en place par de larges vallées, et les massifs plus bas, mais encore abrupts, du Sud, nous suivons un sol assez régulier, raviné par endroits, couvert de végétation abondante, mais basse, grise, desséchée, donnant une impression de pauvreté.

Tit, à 45 kilomètres de Tamanrasset, est un coin agréable dans ce malheureux pays. Quelques figuiers et quelques pieds de vigne, des melons délicieux, des champs de maïs et de mil nous rappellent que la vie pourrait être dans ce pays fort acceptable, si les sécheresses persistantes n'en avaient chassé la plupart des habitants.

De Tit nous atteignons en trois petites étapes les cultures de In-Amdjel. Nous sommes presque toujours dans un large couloir à peine interrompu de place en place par des affleurements coupés de quelques ravins d'accès d'ailleurs facile. Partout les pâturages sont gris et secs, mais leur abondance reste néanmoins remarquable. Ce sont les mêmes espèces que nous avons trouvées dans tous les pays d'Azbin. Quelques pluies d'été suffiraient à transformer en parcs à bestiaux ces solitudes tristes. Il y a quelque chose de décevant à considérer l'impuissance de la science humaine devant toutes ces plantes qui luttent désespérément contre la sécheresse et qu'une pluie pourrait revivifier.

De Tit à In-Amdjel la distance n'est guère supérieure à 80 kilomètres, c'est donc à 180 kilomètres qu'on peut estimer la distance de Tarhahaout à In-Amdjel, entre le premier et le dernier centre de cultures que nous rencontrons sur la route d'Aguellal à In-Salah, sur le pourtour du massif du Hoggar.

Comme nous l'avait dit Moussa Ag Amastane, ce pays est absolument vide. Si à Tamanrasset nous avons vu quelques parents de l'amenokal, quelques Touareg libres, dans les cultures de Tit et d'In-Amdjel nous n'avons guère aperçu que de malheureux cultivateurs nègres.

Les propriétaires de chameaux ont dû abandonner leur pays où leurs animaux mouraient de faim et aller dans l'Adrar chercher des pâturages convenables. Dans les centres de culture nous avons aperçu quelques chèvres, maigres, efflanquées, ne donnant pas de lait. Il n'y a pas de chameaux, à peine quelques ânes. Depuis longtemps aucune pluie n'est tombée dans le Hoggar; les herbes sont desséchées, les arbres n'ont plus de feuilles et, hérissés d'épines, luttent désespérément contre la mort.

Nous n'avons évidemment visité qu'une partie du Hoggar, mais il semblerait que ce doive être précisément la partie la plus riche, c'est le front Sud-Est qui en Azbin se présente comme le plus verdoyant, comme le plus richement pourvu d'herbages et d'arbres. Dans l'Adrar, il en est de même, au Tibesti également.

Sans doute le Hoggar est plus septentrional; il est pour ainsi dire coupé par le tropique du Cancer. Il peut être plus que les autres massifs d'Afrique influencé par les vents de la Méditerranée, mais il semble bien que, seules, les pluies d'été ou d'automne, c'est-à-dire celles qui intéressent les pays du Soudan, donnent à la végétation une réelle activité.

Les brumes d'hiver venues de la Méditerranée ne se résolvent en pluie que sur les plus hauts sommets. Elles alimentent à peine les vallées principales où précisément sont établis des centres de culture sur les quatre faces du massif.

Ainsi le Hoggar se trouve à peu près assuré par sa grande altitude et sa position géographique de conserver longtemps une population sédentaire. Par contre, il semble voué à disparaître comme centre d'élevage.

Le chameau, qui s'était acclimaté à ce malheureux pays, avait développé d'une façon remarquable ses qualités d'endurance, de sobriété, de légèreté.

Mais, jusqu'à une époque récente, il y avait des pluies d'été tous les trois ans, les pâturages ne disparaissaient pas, l'humidité de l'hiver les entretenait. Depuis, les périodes de sécheresse ont atteint sept ans, on en cite une de quatorze ans. Si sobres soient-ils, les chameaux ne peuvent plus vivre. Il leur faut à toute force aller chercher des pâturages plus au Sud, dans l'Adrar ou en Azbin.

§ IV. — *Remarques sur les Touareg-Hoggars et Azgueurs.* — Je ne connais pas le Tassili des Azgueurs. Il est sans doute plus influencé que le Hoggar par les vents frais venant de la Méditerranée. Néanmoins, il semble bien que là aussi la situation des Touareg soit précaire.

En 1907, le chef des Oraghen a transporté ses campements vers Ouahou. En 1907 et en 1908, tous les autres Azgueurs se sont ralliés à l'autorité des Turcs de Rhat. Sans s'en douter peut-être, les tribus obéissent à une loi naturelle.

Les fractions dont la ressource principale est le chameau, tendant à s'éloigner des pays qui ne fournissent plus de pâturages, celles qui tirent leurs principaux moyens d'existence des cultures restent attachées au sol et se soumettent aux autorités régulières.

Ces fractions étaient encore récemment solidaires; elles se complétaient. Une tribu noble ou guerrière possédait un certain nombre de tribus Imhrad et quelques centres de culture, où des esclaves nègres travaillaient au profit de leurs maîtres. La tribu Imhrad possédait souvent de très gros troupeaux et fournissait le lait, la viande et les méhara; les esclaves fournissaient les légumes et le grain; les nobles garantissaient l'indépendance du pays contre les étrangers et donnaient à leur organisation la sécurité. Actuellement les tribus Imhrad émigrent vers des pays mieux pourvus de pâturages. Les esclaves sont plus que jamais attachés à la terre, mais cherchent la sécurité dans les postes plutôt que dans leurs maîtres. Les nobles hésitent; les uns suivent leurs Imhrads et leurs troupeaux dans des régions

plus hospitalières; les autres se raccrochent à leurs esclaves et à leurs cultures. Ceux-là subissent notre domination, mais ne s'y rallient pas. Ceux-ci, au contraire, l'acceptent à peu près complètement; il n'est pas douteux que cette dissociation des confédérations touareg est influencée par des actions étrangères.

Si le colonel Laperrine n'avait pas pris la direction des Hoggars, si le Père de Foucauld ne les avait pas conseillés, si le kaimakan de Ghat, Djami bey, n'avait pas su capter la confiance des Azgueurs, il est très probable que Hoggars et Azgueurs eussent cherché dans des rezzous fructueux ou dans l'asservissement de peuplades voisines un remède aux maux dont souffrent leurs pays. Mais le travail d'apprivoisement poursuivi par nous chez les Hoggars a eu sa contre-partie chez les Azgueurs. Attici ne voulait pas s'y prêter; il a été supplanté par Moussa Ag Amastane. Guedasan des Oraghen a voulu s'y soustraire : il a été remplacé par Sultan Ahmoud des Imamans. Actuellement on peut dire que Sultan Ahmoud est sous la dépendance du poste turc de Ghat, à peu près aussi nettement que Moussa Ag Amastane est sous la tutelle du poste français de Tarhahaout : et la rivalité plusieurs fois séculaire des Hoggars et des Azgueurs se transforme en une rivalité entre Turcs et Français.

Dans cette rivalité, il semble que nous ayons l'avantage. Nos Hoggars pasteurs peuvent émigrer dans des régions favorables à leurs troupeaux sans échapper à notre autorité. L'Adrar et l'Azbin nous appartiennent. Les Azgueurs, au contraire, ne pourront probablement trouver dans le territoire du Fezzan les pâturages qui commencent à leur manquer.

Guedasan est allé à Ouahou, mais il semble qu'il n'a pas pu s'y maintenir et qu'il est rentré dans ses anciens terrains de parcours; au reste, Ouahou ne connaît d'autre loi que celle des marabouts de Koufra.

Le Chiati est habité par des populations guerrières et jalouses de leurs privilèges, qui n'accepteraient certainement pas que des étrangers viennent s'installer dans leur pays. La vallée des Ighargharen est commandée par le poste français de Fort-Polignac. L'Azbin est entre nos mains. Le Tibesti est encore soustrait à notre influence, mais les Toubous sont eux-mêmes pauvres et d'un tempérament querelleur et ombrageux. Si les Azgueurs sont obligés d'émigrer, tout concourt à les contraindre d'accepter notre domination. Quelques-unes de leurs tribus vivent entre Ghat et Mourzouk, mais elles sont peu nombreuses et peu influentes, leurs terrains de parcours sont extrêmement pauvres et ne peuvent nourrir que fort peu d'animaux. Il est à peu près certain que, par la force des choses, la confédération des Azgueurs s'émiettera. La portion la plus importante devra reconnaître notre autorité, la portion la plus faible, composée surtout d'agriculteurs et des fractions actuellement établies entre Ghat et Mourzouk, sera sous la dépendance du poste turc de Ghat.

Ainsi la tentative faite par Djami-bey de regrouper tous les Touareg du Nord sous l'autorité du sultan Ahmoud, chef des Imamans, descendant des anciens rois qui commandaient aux Hoggars et aux Azgueurs, ne paraît pas pouvoir porter de fruits. Si l'unité des deux confédérations devait se faire, il est probable que ce ne pourrait être que sous notre direction, mais tout semble contribuer à dissocier plutôt qu'à associer les groupements touareg du Nord.

Quoi qu'il en soit, il ressort de toutes ces considérations que notre politique à l'égard des Touareg doit s'appuyer sur deux principes fondamentaux bien nets :

1° Les Azgueurs doivent comprendre que nous ne tolérerons jamais qu'ils cherchent dans la violence au détriment de nos sujets ou de notre commerce un remède à leurs maux;

2° Ils doivent être assurés que nous les traiterons, s'ils viennent dans nos territoires, sur un pied d'absolue égalité avec leurs rivaux.

Pour les tranquilliser à cet égard, nous pouvons leur suggérer que l'Azbin est ouvert à leurs émigrations, pourvu que ces émigrations soient entièrement pacifiques. Leur rivalité avec les Hoggars cesserait ainsi de gêner leur évolution.

CHAPITRE VII

D'IN-AMDJEL A IN-SALAH

A partir d'In-Amdjel nous marchons directement sur In-Salah. Les étapes seront plus longues.

		Jours	Marche journalière
D'Im-Amdjel à Oussadeck.....	95 km	3	32 km
D'Oussadeck à Hassi-Marroko,..	107	3	36
Hassi-Marroko à Tahount-Arak.	52	2	26
Tahount-Arak à Takoumbaret..	68	2	34
Takoumbaret (1) à Gouirat.....	172	4	43
Gouirat à In-Salah.....	30	1	30

§ I. — *Notes géographiques.* — Le 1er novembre nous quittons In-Amdjel à 6 heures du matin; sur une distance de 10 kilomètres nous suivons la vallée d'In-Amdjel constamment resserrée entre deux plateaux rocheux, au fond de l'étroit couloir qu'elle dessine; les plantes sont abondantes, le drinn surtout. Nous entrons ensuite dans la hammada rude et pierreuse pour aller traverser, 10 kilomètres encore plus loin, une série de vallées bien dessinées et encaissées. Des arbres secs de grande taille et quelques touffes de drinn et de merokba apparaissent de place en place.

A 12 h. 10 nous nous arrêtons dans la large vallée de Taharat; le pâturage est médiocre; les plantes sont assez abondantes, mais dures.

Le 2 novembre, le chemin est difficile; nous passons de la vallée de Taharat dans celle de Tiborhar, en franchissant une série de crêtes rocheuses de plus en plus hautes et rudes. Il nous faut tra-

(1) Par El-Khenig.

verser une ride montagneuse fortement accusée entre deux masses rocheuses imposantes connues sous le nom de Taourirt. Ces deux hautes montagnes se rattachent au Hoggar, vers le Nord-Ouest, comme la montagne de Foutès vers le Sud La vallée de Tiborhar est relativement large et bien fournie d'herbe, mais cependant le pâturage est médiocre à cause de la sécheresse.

Le 3 novembre, nous traversons un pays beaucoup moins difficile, une sorte de tassili en partie comblé par des sables, dans lesquels nous pénétrons en passant entre deux rochers très élevés.

Après une marche de 28 kilomètres nous arrivons au puits de Oussadeck. L'eau est abondante et bonne; la vallée est large et bien dessinée; de grands éthels nous donnent une ombre agréable. Un petit campement est installé dans les environs; dans un vallon qui s'ouvre devant nous la végétation est abondante, un peu sèche.

Le 4 novembre nous faisons une assez petite étape, 24 kilomètres; nous quittons Oussadeck à 6 heures du matin; à 8 h. 20, après avoir traversé une plaine caillouteuse, mais facile, nous coupons une très belle vallée, l'oued Toukemine, bien pourvue d'arbres et d'herbes toujours un peu sèches. Nous franchissons ensuite une série de collines de sable hérissées de roches noires abruptes, mais isolées, et à 10 heures nous nous arrêtons dans l'oued Souf-Mellen (la Laine Blanche). C'est une belle et large vallée, encombrée de sable blanc, parsemée de rochers brisés, crevassés. Le pâturage au fond de la vallée est très satisfaisant.

Le 5 novembre, nous partons comme d'habitude à 6 heures du matin et nous allons camper dans l'oued Tidjoujelt, à 47 kilomètres plus loin, dans un maigre pâturage de drinn sec. Pendant les deux premières heures, nous traversons une sorte de tassili émietté, composé de roches isolées, hautes, escarpées, entre lesquelles nous passons aisément par des couloirs à fond de sable. Pendant les deux dernières heures, nous sommes dans un autre tassili compact, rude, hérissé de cailloux coupants, pénible pour les chameaux. Entre ces deux tassilis, une immense plaine nue, un reg à affleurements rocheux, large d'une trentaine de kilomètres.

Le 6 novembre l'étape est encore longue et pénible. Pendant 3 heures nous continuons à traverser le tassili de Tidjoujelt. Arrivés sur son rebord occidental, à la gara Tenneret, nous dominons de plus de 100 mètres le reg dans lequel il nous faut accéder par une gorge, le sentier fait mille détours, resserré entre des murailles gigantesques.

Nous traversons un très beau reg de plus de 20 kilomètres de large et nous pénétrons ensuite dans un autre tassili où nous circulons péniblement pendant une heure quarante (7 kilomètres) pour atteindre le puits de Hassi-Marokko, dans une triste vallée pauvrement pourvue d'herbes sèches et dures. Il paraît qu'en aval le pâturage est meilleur et que quelques pasteurs y gardent des chameaux et des ânes.

Le 7 novembre, nous avons encore deux heures de marche à effectuer dans ce plateau noir, rude et triste; nous en sortons pour traverser la plaine d'Ahates, d'un aspect beaucoup plus agréable, large d'une quinzaine de kilomètres, coupée en son milieu par l'oued Ahates dont le lit est assez bien pourvu de drinn et de genêts. Nous allons camper dans l'oued Idersan, séparé du précédent par une mince ligne de rochers. Le pâturage est satisfaisant. De nombreux éthels très beaux dominent les dunes de sable blanc. En avant de nous un couloir encombré de dunes; à notre droite, vers l'Est, une belle montagne ensablée jusqu'à son sommet; à notre gauche une haute muraille rocheuse, abrupte.

Le 8 novembre, il ne nous reste que 20 kilomètres à faire pour atteindre Tahount-Arak. Après avoir suivi pendant 5 kilomètres la vallée ou couloir d'Idersan, nous gravissons une très belle dune et à 6 heures du matin s'étend à nos pieds une large cuvette fermée vers l'Est par une muraille de roches abruptes, brisées vers l'Ouest par une paroi massive, régulière, plus haute encore; en avant une entaille profonde est à peine perceptible; vers 7 h. 30, nous sommes, par cette entaille, sortis du cirque et nous pénétrons dans la vallée de Tahount-Arak.

Une gorge sauvage, que de hautes murailles surplombent, pénètre dans le massif de grès. Au fond, à 5 kilomètres, un bassin encombré de berdi, des inscriptions rupestres sur les rochers, des fissures étroites et profondes entre les blocs énormes. L'aspect de ce pays est impressionnant. L'eau est bonne, le pâturage en avant de la gorge est satisfaisant. La gorge de Tahount-Arak n'est qu'une anfractuosité dans un immense cirque aux murailles brisées.

Le 9 novembre, nous mettons une heure à sortir de ce cirque et nous entrons dans une belle plaine de 40 kilomètres de long. A notre gauche un lit de rivière bordé de hautes dunes blanches, à notre droite une plaine grise, de gros graviers. En avant la muraille sombre de Takoumbaret. Nous campons à 11 h. 40 dans la plaine encombrée de dunes. Un pâturage de drinn un peu sec mais néanmoins satisfaisant s'étend au milieu des dunes; de beaux éthels nous offrent leur ombrage.

Le 10 novembre, nous partons à 5 h. 45. Nous approchons de Takoumbaret et le sol est accidenté, raviné, la piste est encombrée de graviers. A 6 h. 30 nous pénétrons dans le tassili; un couloir exigu à fond de graviers, presque plat, entaille le plateau de grès. Les parois verticales de cette longue gorge sont hautes de plus de 100 mètres; brisées, crevassées, elles donnent l'impression de murs gigantesques. Pendant plus de trois heures nous sommes dans cet étrange couloir. Près de la sortie du bassin encombré de graviers et de berdi, nous nous arrêtons; le pâturage est assez bon, toujours un peu sec.

Le 11 novembre, nous atteignons l'oued Sidi-Ag Mahmar à 57 kilomètres. Nous traversons d'abord une belle cuvette longue, s'élargissant

lentement, bordée au Nord par des roches noires, crevassée au Sud par des hauteurs également rocheuses, mais envahies par les sables; au fond même de la cuvette des dunes encombrent la plaine. Au bout de 19 kilomètres nous accédons à un plateau rocailleux parsemé de débris rocheux, crevassé et raviné. A 10 heures nous sommes dans l'oued Ag-Mahmar; il a récemment coulé; les thalas et le merokba sont verts : nous le quittons pendant une heure pour le rejoindre à 11 h. 50. Sa vallée s'est beaucoup élargie, le pâturage est satisfaisant. Nous y faisons une provision de fourrage pour les animaux. Une distance de 165 kilomètres nous sépare encore d'In-Salah.

Le 13 novembre, nous atteignions à travers le reg plat le point d'eau de Mlaga; dominé par un gros rocher surmonté d'un redjem, le puits est plein de sable. 10 kilomètres plus loin nous nous arrêtons dans un pâturage de drinn; un peu plus loin, deux petites éminences rouges, appelées Gouirat-el-Ahmar, dominent le pâturage et lui donnent leur nom. Nous avons parcouru une distance de 35 kilomètres.

Le 13 novembre nous partons à 3 h. 45 du matin; la plaine se continue, bordée à l'Ouest par une paroi très régulière. A 9 h. 45 nous atteignons cette paroi et nous la coupons en suivant un couloir assez large; au milieu du couloir sont les puits maçonnés d'El-Khenig. Nous abreuvons les animaux, à qui nous distribuons une partie du fourrage emporté de Sidi-Ag-Mahmar; à 2 heures nous nous remettons en route pour aller camper dans le reg à 6 heures du soir. Le froid est vif, le vent est fort et nous n'avons que de bien pauvres provisions de bois. Les chameaux consomment ce qui nous reste de fourrage.

Le 14, à 4 heures du matin, nous nous remettons en route; à 10 heures nous arrivons à une ligne de collines où se trouve le puits ensablé de Anesmit. Nous nous arrêtons pour déjeuner. Le convoi continue sa route et le soir nous arrivons ensemble au puits de Gouirat.

En deux jours nous avons fait 100 kilomètres à travers un pays absolument nu. Nos animaux sont toujours en bon état, simplement un peu amaigris; mais les nombreux ossements que nous trouvons autour d'Anesmit nous montrent combien il est sage de n'entreprendre le voyage d'In-Salah qu'avec des animaux en bon état. En arrivant à Gouirat, nous eûmes la double joie de trouver un maigre pâturage de damran pour nos chameaux et de recevoir une lettre du colonel Laperrine.

Le lendemain, lorsque nous arrivions en vue d'In-Salah, nous fûmes heureux de nous trouver au milieu des officiers de cette lointaine garnison. Le colonel lui-même avait eu l'aimable attention de venir nous souhaiter la bienvenue dans le centre de son territoire. Son affectueuse sollicitude devait nous faire trouver trop courte la semaine que nous passâmes en sa compagnie.

§ II. — *Séjour à In-Salah.* — Un repos de quelques jours à In-Salah nous était utile à tous les points de vue.

1° Nos animaux achetés à Zinder commençaient à être fatigués. Nos domestiques et nos chameliers avaient intérêt à s'arrêter à In-Salah pour revenir dans leur pays avec la caravane qui s'était jointe à nous à Aguellal.

Indépendamment des gages habituels nous donnâmes un chameau à chacun de nos employés; nous vendîmes les autres animaux à peu près au prix d'achat. Nos camarades voulurent bien s'occuper de nous recruter trois domestiques qui nous accompagnèrent jusqu'à Touggourt.

2° Nous avions avantage à attendre une caravane venant d'Ouargla et dont les chameaux eussent dû retourner à vide.

Précisément une caravane chargée de victuailles était annoncée. Elle arriva à In-Salah trois jours après nous; elle nous loua à des prix modérés, 35 francs par chameau, tous les animaux dont nous avions besoin.

3° Nous avions besoin de nous procurer des vivres. Grâce à M. Santiago, commerçant d'origine espagnole établi à In-Salah depuis déjà quelques années; grâce aussi à l'obligeance des officiers qui se mirent entièrement à notre disposition, nous pûmes faire des provisions abondantes et variées.

Mais si ces raisons nous obligeaient presque à retarder notre départ, d'autres nous rendaient infiniment agréable le séjour dans ce poste. Le colonel avait mis un bâtiment d'officier à la disposition de chacun de nous; il nous avait offert de vivre à la pension des officiers et à chacun il avait affecté un cheval et un harnachement. Comme s'il craignait que nous ne profitions pas assez de toutes ces faveurs, il prenait lui-même la peine de nous promener au milieu de l'oasis, de nous renseigner sur les méthodes de travail des indigènes, sur les progrès réalisés depuis l'établissement du poste. En un mot le séjour que nous fîmes à In-Salah fut une période de délassement, de bien-être dont nous avons tous gardé une vive gratitude.

On ne peut qu'admirer la rare persévérance et le long effort qu'a dû déployer la population pour ne pas abandonner la lutte contre les éléments, la merveilleuse organisation du travail agricole dans ce pays déshérité. Et en outre, je goûtais le plaisir de m'entretenir avec le colonel Laperrine sur toutes les questions qui me passionnaient : les reconnaissances nouvelles à effectuer, l'ouverture de voies commerciales, les lignes générales de notre politique saharienne, les derniers livres parus sur le Sahara.

C'est là que je pris connaissance du remarquable ouvrage de M. Benhazera sur les Touareg et des études du capitaine Arnaud et du lieutenant Cortier sur nos confins sahariens.

§ III. — *Importance des difficultés qu'a surmontées le territoire militaire des oasis.* — Deux mois se sont écoulés depuis notre départ d'Agadès. Nous avons vu les massifs d'Azbin et sa bordure, la région des déserts et des steppes pauvres comprises entre Ouraren et le tassili de Tagrera, les abords rudes du Hoggar. Nous avons ensuite contourné ce puissant massif. Nous avons visité trois centres de culture et ils nous ont donné une idée de la population sédentaire de ce malheureux pays. Nous avons vu que, par sa position sur le tropique du Cancer, le Hoggar ne recevait plus assez de pluies d'été pour revivifier ses pâturages, mais que son relief considérable lui

permettait de capter toute l'humidité de l'air, qu'elle vienne du Soudan ou de la Méditerannée, d'alimenter de nombreuses sources et d'arroser des centres de cultures susceptibles de développement. Puis, après In-Amdjel, nous avons observé des masses montagneuses imposantes comme celles du Taourirt, brisées, ensablées comme celles d'Anou-Mellen, rudes et âpres, quoique peu élevées, comme celles de Tidjoujelt ou d'Hassi-Marokko et nous avons ensuite pénétré dans le Mouydir, que les tassilis de Tahount-Arak et de Takoumbaret marquent d'un caractère tout particulier. Après Takoumbaret, une mince hamada nous a conduit à Si-Ag-Mahmar et nous sommes entrés ensuite dans le reg, la plaine nue à peine interrompue par les petites éminences isolées de Mlaga et de Gouirat-el-Nhmar, par l'étroite bande surélevée de El-Ahenig, les collines basses d'Anesmit ou la petite gara de Gouirat. Pour arriver au fond de la cuvette du Tidikelt nous avons ainsi parcouru une plaine déserte de plus de 200 kilomètres, au milieu de laquelle une zone de 100 kilomètres constitue un affreux Tanesrouft. Partout nous avons constaté la maigreur des pâturages, leur dispersion et aussi leur médiocre valeur.

Si l'on veut apprécier l'œuvre accomplie par le colonel Laperrine, la volonté tenace, la confiance raisonnée, la persévérance et le caractère qu'il a fallu pour la réaliser, il faut avoir constamment présent à la mémoire, gravé dans l'esprit, ce pays pauvre, difficile, large de 525 kilomètres, et il faut remarquer que pour aller vers le Hoggar inconnu il fallait tout d'abord traverser un reg nu de 200 kilomètres, suffisant à abattre le courage des bêtes et des gens, puis 300 kilomètres de tassili et de reg, de gorges et de plaines, de ravins et d'arêtes, de véritables coupe-gorges où toute troupe battue eût été anéantie.

Mais quand on a vu le Tidikelt, puis la triste région qui le sépare d'Ouargla, on est porté à exalter encore la valeur des officiers algériens, car ils savaient qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes; qu'isolés en plein désert ils n'avaient rien à attendre des masses placées en arrière.

Je crois qu'il est difficile de trouver une œuvre qui ait mis en action autant d'énergie, autant de caractère, autant d'esprit de décision que la conquête du Hoggar.

CHAPITRE VIII

DU TIDIKELT A OUARGLA

Je voudrais, pour terminer ce trop long rapport, faire ressortir les analogies ou les différences les plus marquantes entre le Tidikelt et le Kaouar, voir dans quelle mesure l'expérience acquise dans le premier pays peut nous servir dans le second, tirer de mon voyage un enseignement. Mais pour que cet enseignement ne paraisse pas arbitrairement établi, il me reste quelques mots à dire du pays compris entre In-Salah et Ouargla.

On sait quelles hécatombes de chameaux a occasionnées la prise de possession du Tidikelt. C'est sur la route d'Ouargla à In-Salah qu'ont passé les plus nombreux convois. C'est précisément cette route que nous avons suivie; passant entre le grand erg oriental et le grand erg occidental, elle est de beaucoup la plus facile. Elle comporte deux sections bien distinctes : d In-Salah à Hassi-Inifel, on peut passer par Merdjouma ou par In-Sokki. Le premier itinéraire est plus court, le second est un peu mieux pourvu d'eau; au point de vue des pâturages, les Chambas leur attribuent la même valeur. A partir d'Hassi-Inifel, une piste directe mène à Ouargla. C'est par Merdjouma que nous avons passé.

§ I. — *De In-Salah à Foggaret-es-Zoua. Le Tidikelt.* — Partis le 22 novembre au soir d'In-Salah, nous sommes allés coucher à Igosten. Le colonel Laperrine avait tenu à nous accompagner sur une dizaine de kilomètres et tous les officiers de la garnison s'étaient joints à lui.

C'est dans la plaine de sable nu, légèrement encombrée de dunes, que nous nous séparâmes; nous emportions vers la France le souvenir très pur de toute l'amitié que nous avions trouvée auprès de tous nos camarades de tous grades et de toute la bienveillance que nous avait prodiguée le colonel.

A Igosten, nous arrivâmes un peu après le coucher du soleil. Nous en repartîmes le lendemain matin de bonne heure et nous allâmes camper à Foggaret-ez-Zoua. C'est un village agréable, doté d'un puits artésien très abondant qui a permis d'étendre beaucoup ses cultures et sa palmeraie. Aussi loin que le regard s'étend, on n'aperçoit aucune plante spontanée.

Le chef appartient à la grande tribu des Ouled-Sidi-Cheickh, si connue dans toute l'Algérie; il porte la croix de chevalier du Mérite agricole et a mis son prestige et son influence à notre service dès le début de notre occupation.

Nous avons passé toute la soirée à Foggaret-ez-Zoua. Nous avions un personnel nouveau qu'il fallait familiariser avec nos bagages et nos provisions. Nous pouvions d'ailleurs trouver au village les dattes nécessaires pour que, dans ce pays nu, nos chameaux n'eussent pas à souffrir de cet arrêt

Le 24 au matin, nous quittons Foggaret-ez-Zoua; c'est le dernier village du Tidikelt. Nous franchissons un reg nu de 50 kilomètres pour atteindre le maigre pâturage de Gouirat-ed-Diap.

§ II. — *Foggaret-ez-Zoua à Hassi-Inifel. Les plateaux.* — Le lendemain 25 novembre, nous allons camper au pied des gorges d'Aïn-Guettara, à 40 kilomètres plus loin; nous avons gravi tout doucement les premières pentes du Tademayt et nous nous arrêtons dans une sorte de cirque coupé par un ravin bien dessiné où quelques touffes de drinn et quelques arbres épineux permettent aux animaux de s'alimenter médiocrement.

Les chameaux chambas sont évidemment moins légers, moins agréables comme montures que nos méharis d'Azbin; mais leur endurance est prodi-

gieuse : ils tirent parti de tout. Ils mangent non seulement les herbes les plus dures, mais même les peaux desséchées de leurs congénères morts depuis des années et les ossements blanchis des bêtes crevées au désert.

Le 25, nous gravissons les dernières pentes du Tademayt ; nous visitons la source d'Aïn-el-Guettara : deux petits bassins au fond d'une anfractuosité de la gorge, dans un pays rude, entouré de rochers noirs, sauvages et nus ; quelques plantes vertes autour de ces bassins ; les animaux n'y trouveraient rien à manger.

Nous montons encore un peu plus haut et nous nous trouvons dans la plaine aride, un peu caillouteuse. Plus loin encore, nous atteignons une vallée pourvue d'herbes desséchées ; des puisards nous permettent d'abreuver les chameaux et de nous approvisionner d'eau.

Nous avons parcouru 170 kilomètres en cinq jours et nous avons traversé des pays d'une rare et lamentable désolation. Dans les gorges d'Aïn-Guettara, il reste encore un grand nombre de carcasses de chameaux. Non seulement les grands convois de la période de la conquête, mais aussi les convois libres de ravitaillement d'In-Salah perdent des animaux dans ce pays.

Les 27, 28, 29 et 30 novembre et le 1er décembre, nous allons marcher du lever au coucher du soleil. Nous avons à traverser un reg de 200 kilomètres coupé de temps en temps par des affluents de l'oued Mya (les cent rivières). De place en place, nous rencontrons un petit pâturage de drinn ou de mérokba, mais l'ensemble du pays est effroyablement pauvre.

Au milieu, le puits de Merdjouma nous permet de remplir à peine trois guerbas. Néanmoins, nous trouvons tous les soirs un pâturage suffisant pour nos animaux, peu nombreux et affamés par la longue étape ; les talhas disparaissent et nous constatons que, si les pâturages sont maigres, les plantes sont relativement vertes. Nous avons l'impression que les brumes de la Méditerranée viennent dans ce pays déposer leur humidité. Si les vents persistants emportent au loin vers l'erg la terre végétale et les graines, du moins leur action n'est pas arrivée à tout balayer : quelques ravins et quelques dahias un peu abrités donnent encore la vie à quelques touffes de drinn et de mérokba.

§ III. — *De Hassi-Inifel à Ouargla. L'oued Mya.* — A la date du 1er décembre, nous arrivons à Hassi-Inifel.

Le colonel Laperrine nous avait parlé de ce bordj, qui fut le centre de l'escadron de spahis sahariens, avant la création de la compagnie du Tidikelt.

Construit par le génie dans le lit de l'oued Mya, entouré de dunes couronnées d'éthels, muni de puits bien construits, ce bordj est à une vingtaine de kilomètres du plus prochain pâturage. Il s'ensable et le gardien arabe ne peut que difficilement entretenir les bâtiments. Tous les deux ou trois ans une corvée venue d'Ouargla en dégage les abords.

Nous eussions été heureux de passer une journée dans ce bâtiment vaste et bien aménagé, mais l'absence de tout fourrage nous mettait dans l'obligation de partir au plus tôt.

Le 2 décembre, nous levons le camp à 12 heures et nous allons coucher à 25 kilomètres environ, dans le lit de l'oued Mya, au milieu d'un pâturage très satisfaisant.

Nous laissons nos chameaux en liberté toute la nuit et nous repartons le 3 décembre, à 8 heures du matin. Nous suivons constamment l'oued Mya et à 3 heures du soir, nous nous arrêtons à un puits nouvellement construit. Les puisatiers n'ont pas encore quitté le chantier. Il a 65 mètres de profondeur et donne une eau excellente ; le pâturage est bon ; nos chameaux s'y remettent des fatigues précédentes et s'y préparent à de nouvelles fatigues presque aussi considérables.

Les 4, 5 et 6 décembre, nous franchissons un long reg de plus de 120 kilomètres en marchant du lever du soleil jusqu'au coucher ; le reg n'est pas absolument nu ; si sur les quarante premiers kilomètres on ne rencontre aucune plante, une petite cuvette ensablée termine heureusement l'étape avec sa végétation rare mais très appréciée de ressel et de hâd. La deuxième étape nous amène aux confins de la steppe pauvre où les buissons de hâd et de ressel couvrent toute la plaine, sans de trop grandes solutions de continuité. Enfin la troisième étape se déroule au milieu de cette steppe qui rappelle la Titouma autour d'Agadem.

Le 6, au soir, nous sommes au puits d'Hassi-Djemel dont l'eau est médiocre, à une vingtaine de mètres de profondeur. Les environs du puits sont nus. Les traces nombreuses de chameaux permettent de se rendre compte que cette désolation est due aux trop nombreux animaux qui viennent s'abreuver à ce point d'eau. Nos chameaux connaissent la région, et d'eux-mêmes, dès l'abreuvoir fini, ils s'éloignent vers l'Est pour aller chercher leur nourriture.

Le 7 décembre, les chameliers sont longs à rassembler les animaux ; il fait froid et ils ne veulent guère s'éloigner des feux, allumés avec des crottins secs. Ce n'est que vers 10 heures qu'ils ramènent les chameaux.

Nous allons, les 7, 8 et 9, traverser la steppe pauvre qui entoure Ouargla ; la plaine est limitée à l'Ouest par un plateau aux rebords assez nets. De place en place, des gours indiquent son ancien niveau, elle est assez bien couverte de plantes fourragères ; la ressemblance avec la Tintouma est parfaite. C'est dans cette steppe que les Chambas de l'annexe d'Ouargla entretiennent leurs nombreux chameaux. C'est là que s'est formée cette race d'animaux si énergiques, si sobres, qui a permis de faire la conquête des pays les plus pauvres du monde.

Le 9 décembre, à 2 heures de l'après midi, nous arrivons à Ouargla dans une des plus belles oasis de l'Afrique. Nous sommes désormais en pays civilisé. Quatre jours de chameaux nous séparent de Touggourt ; deux journées de diligence nous

permettront de nous rendre de Touggourt à Biskra.

§ IV. — *Remarques sur les bureaux arabes.* — Pour quelqu'un qui voudrait essayer d'étudier la formation des officiers algériens qui ont, malgré d'énormes difficultés, assuré l'ordre dans le Sahara, un séjour dans ces différentes capitales du désert présenterait un vif intérêt.

Le capitaine Lagrange, à Ouargla, vient d'arriver au centre de son commandement; ses bagages ne l'ont pas encore rejoint. Mais il y a une quinzaine d'années qu'il est dans le Sud-Algérien. Il y a précisément dix ans, il servait à Ouargla comme stagiaire des affaires indigènes; il dirige son bureau, ses constructions, les travaux d'assainissement de la ville, les cultures, comme s'il était chez lui depuis toujours, sans effort apparent et avec une rare compétence. A Touggourt, le capitaine Simon est également assez récemment arrivé; toutes les questions lui sont connues depuis longtemps. Dans les divers postes, au bureau des affaires indigènes d'Alger, il s'est familiarisé avec toutes les difficultés, avec toutes les ressources, avec tous les projets qui intéressent son commandement.

Et à côté, le capitaine Flye-Sainte-Marie est un Saharien, dont la renommée s'est étendue dans toute l'Afrique. N'est-ce pas à lui qu'est due une des plus belles reconnaissances qu'aient exécutées nos troupes de la vallée de la Saoura, aux abords de Tindouf, à travers l'Iguidi? Et c'est à l'école de ces chefs que se forment les nouvelles générations d'officiers qui, méthodiquement, modestement, assoieront notre domination dans le Sahara, établiront l'ordre et la paix et un certain bien-être dans les pays de la misère, du brigandage et des coups de force.

Pour nous, une pareille étude n'aurait aucun intérêt immédiat. Nous nous contentons de remarquer que, malgré sa position dans le désert, grâce à la bonne organisation des pays placés en arrière, grâce aux tribus nomades qui vivent dans la steppe qui l'entoure, Ouargla est le point de départ de notre action dans le Sahara.

(*La fin au prochain numéro.*)

Capitaine Colonna de Leca,
De l'Infanterie Coloniale.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

L'abonnement au Bulletin mensuel *est fixé à* vingt-quatre francs *pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

SIX CONFÉRENCES

Faites à l'École des Langues Orientales en mai 1909

Par M. EDMOND DOUTTÉ

Cinquième Conférence. — 17 mai 1909.

LE MESSIANISME MUSULMAN

Mesdames, Messieurs,

Dans cette série de leçons sur les causes de la chute d'Abd el Aziz, nous avons cherché à montrer que ces causes étaient principalement religieuses. Nous avons étudié d'abord le fanatisme musulman : il n'est autre, dans son principe, que l'ancienne crainte de l'étranger, qui se retrouve chez tous les peuples primitifs. Puis nous avons expliqué le caractère magique de la royauté, survivance des vieilles croyances aux hommes-dieux; les Berbères ont été de tout temps anthropolâtres; il est connu par les anciens textes qu'ils adoraient leurs rois; actuellement, ils adorent les marabouts, et le sultan a un caractère essentiellement maraboutique.

Enfin, dans notre dernière leçon, nous avons étudié la réforme du *tertib* et nous avons vu comment cette réforme touchait au vif des anciennes croyances qui faisaient du paiement de l'impôt un acte religieux; puis, toujours en suivant la méthode des ethnographes, nous avons expliqué que l'impôt était primitivement une offrande religieuse et que celle-ci elle-même dérivait du sacrifice. Elle doit donc en conserver le caractère purificatoire; l'acte du fidèle qui fait une aumône à l'Eglise ne procède pas d'une autre croyance : indépendamment de la contribution matérielle qu'il apporte, il a l'intention d'accomplir un acte purificatoire. Le rite accompli par les musulmans qui offraient la dixième partie de leurs troupeaux au sanctuaire a le même sens que celui des indigènes du Maroc qui vont porter de la laine à un sanctuaire pour attirer la *baraka* sur leur troupeau tout entier. Le musulman qui paie la *zakât* à son gouvernement ne fait que continuer leur geste sous une autre forme.

Je reviens là-dessus, parce que quelques-uns de mes auditeurs m'ont confié qu'ils étaient un peu surpris de ces théories; elles leur semblent ingénieuses, brillantes, mais peu solides. Vous savez cependant que, depuis vingt ans, les ethnographes ont renouvelé l'étude de la sociologie : l'école de Frazer en Angleterre et celle de Durkheim en France ont élaboré un ensemble de doctrines qui s'imposent de plus en plus à l'attention. Voilà bientôt sept ans que j'ai essayé d'appliquer à l'islâm ces théories-là. La difficulté même que ces idées trouvent à pénétrer est pour nous, en

somme, un argument : tous les novateurs ont passé pour des esprits chimériques, la réalité de demain n'étant encore que la chimère d'aujourd'hui. La vérité est que j'ai dérangé les conceptions de quelques-uns de mes auditeurs, comme Abd el Aziz choqua celles de ses sujets; j'ai fait de la *bid'a*, de l'innovation; je ne suis coupable que de cela; et du moment qu'on m'en accuse, c'est que j'ai réussi.

Nous allons continuer maintenant notre exposé en examinant quelques autres causes qui ont contribué à la chute d'Abd el Aziz. Je vous parlerai tout d'abord de l'agitation des zaouïas.

Nous avons dit que les gens des zaouïas avaient beaucoup exploité le tertîb contre Abd el Aziz; ils disaient : « La *zakàt* est un des cinq piliers de la religion musulmane; la remplacer par un autre impôt, c'est comme si l'on décrétait de ne plus prier ou de ne plus faire le pèlerinage. »

C'étaient là les griefs qu'ils proclamaient, mais ils en avaient d'autres : Ba Ahmed, le fameux vizir, avait fait la guerre aux zaouïas, et en cela il n'avait fait que continuer la lutte entreprise par toutes les dynasties. C'est que les zaouïas, qui ne sont, en somme, que des fiefs de chérifs, sont répandues dans tout le Maroc et constituent ainsi une multitude de petits Etats dans l'Etat; en réalité, la lutte des sultans contre les zaouïas n'est qu'une forme de la lutte, traditionnelle dans tous les pays, de la royauté contre les aristocraties.

Il s'agit ici d'une aristocratie religieuse. Il n'en faudrait pas conclure que la politique de Ba Ahmed était une politique d'anticléricalisme; il n'était nullement voltairien, et les motifs qui le guidaient étaient d'ordre beaucoup plus matériel. Les richesses des zaouïas le tentaient : le Trésor étant plus ou moins vide, il essayait de le remplir en puisant là où il savait que se trouvait l'argent. S'il s'était borné à demander aux chérifs la contribution canonique, tout eût été bien; mais il alla beaucoup plus loin; il voulait battre en brèche leur influence et il les molesta en maintes occasions : en particulier, il leur contesta le droit d'asile.

Vous savez tous ce que c'est qu'un asile : c'est un endroit qui est sacré, où généralement est enterré quelque saint personnage dont les descendants ou les serviteurs demeurent là; on ne peut y pénétrer sans danger pour accomplir un acte de violence. Un asile correspond à ce qu'est, chez les primitifs, un *tabou* Le *tabou*, nous l'avons dit, c'est l'état d'une personne ou d'un objet sacrés et dont la conservation est nécessaire à la prospérité de la société; on ne peut approcher les personnes ou les choses *taboues* qu'avec les plus grandes précautions : souvent, il faut que ce soient des personnes spéciales, comme les prêtres, ou bien il faut accomplir des rites spéciaux, dont la succession est rigoureusement fixée; il s'agit de canaliser ces forces mystérieuses du tabou, qui pourraient tuer si on les laissait imprudemment s'échapper : le tabou, cela agit comme l'électricité.

Cette croyance à la vertu magique du tabou s'est naturellement beaucoup atténuée, mais elle survit dans ce qu'on appelle le droit d'asile; chez tous les peuples, quand on se réfugie dans un endroit qui est *tabou*, on est, pour ainsi dire, inoculé, suivant l'expression des sociologues anglais, de force sacrée, et on devient soi-même inviolable.

Ces asiles sont répandus dans tout le Maroc : ce sont surtout les sanctuaires des grandes zaouïas. Plus le prestige du marabout est grand, plus l'asile est inviolable. Je vous citerai, par exemple, la zaouïa d'Ouezzân : le Makhzen ne peut pas ou, du moins, ne doit pas y arrêter un criminel, et cet asile est devenu une petite ville de huit à dix mille habitants; c'est le refuge de tous les criminels d'une partie du Rif et du Djebàla. La zaouïa de Tît, autour de laquelle s'étend une petite agglomération, près de Mazagan, est encore un bel exemple d'asile; il y a là une population très mélangée de réfugiés politiques, de gens qui fuient leur caïd, de voleurs, d'assassins.

Mais l'asile le plus célèbre de tout le Maroc, c'est celui de Moulaye Idris le Grand, près de Fez, et surtout celui de Moulaye Idris le Jeune, à Fez même. L'organisation de ce dernier est assez compliquée, parce que le nombre des réfugiés est très considérable : outre les catégories de réfugiés que nous venons d'énumérer, il y a à Moulaye-Idris beaucoup de débiteurs qui ne peuvent pas payer leurs créanciers et que ceux-ci poursuivent. Les réfugiés ne sont pas précisément prisonniers; ils peuvent sortir en prenant certaines précautions, en ayant soin, par exemple, de prendre avec eux une *loûha* de Moulaye Idris; on appelle *loûha* les planchettes sur lesquelles les écoliers arabes écrivent le Coran; il y a là de ces planchettes qui, dit-on, ont été écrites par le saint lui-même; lorsqu'un réfugié veut sortir pour négocier avec un créancier ou obtenir du Makhzen sa libération, il en prend une avec lui et il devient inviolable comme le sanctuaire lui-même.

Ba Ahmed donc avait violé de nombreux asiles, parce qu'il n'admettait pas que les réfugiés, et surtout des refugiés politiques, pussent se soustraire aux poursuites du gouvernement : et quel est le gouvernement qui ne penserait pas comme lui? Il avait violé, entre autres, celui de Sidi-Zouîn, près de Merràkech. Après la mort de Moulaye Hassan, la grande tribu des Rehâmna s'était révoltée contre Abd el Aziz et avait menacé Merràkech. Les Rehâmna réclamaient la libération du fameux Moulaye Mahammed et la destitution d'Abd el Aziz, prétendant que Moulaye Mahammed avait été régulièrement investi par son père et qu'Abd el Aziz ne l'avait pas été; à leur tête se trouvait un homme énergique, nommé Tahar ben Slimàn. Sur le point d'être pris, il se réfugia dans le sanctuaire de Sidi-Zouîne. Là, il était inviolable : on chercha tous les moyens de l'en faire sortir, et, comme il n'en sortait pas, on l'en arracha de force; comme dernière ressource, il avait pris le tapis qui recouvre le catafalque du saint et l'avait mis sur ses épaules pour se protéger; quand il fut dehors, on l'extirpa du

tapis et on s'empara de lui; il fut promené sur un chameau dans une cage en fer, humiliation reservée aux prétendants vaincus, et jeté en prison, puis empoisonné.

La violation des zaouïas fut une des principales causes de l'impopularité d'Abd el Aziz : elle exaspéra le peuple. On entendait répéter couramment une sorte de distique populaire qu'on peut traduire ainsi : « Ils ont envoyé promener les asiles, comme le chameau qui envoie promener son bât. » Déjà, en 1901, on voyait des fous, des simples d'esprit, qui passent pour sacrés, parcourir les rues en prononçant des imprécations contre le sultan.

Les gens des zaouïas étaient donc très excités; aussi ils soutinrent contre Abd el Aziz la candidature de son frère Moulaye Mahammed, fils d'une autre mère, je crois, qu'Abd el Aziz.

Ce Moulaye Mahammed passait pour avoir, de tout temps, protégé les zaouïas et les marabouts. Ba Ahmed, qui ne l'aimait pas, le fit enlever et interner à Méquinez, où il resta jusqu'au récent voyage du sultan à Rabat. Mais, quoiqu'il fût prisonnier, le peuple, excité par les marabouts, croyait toujours à son avènement. (Au sujet de son nom, je ferai remarquer qu'il faut dire Moulaye Mahammed, et non pas Mohammed; avec Mohammed, qui est le nom du Prophète, on dirait forcément *Sidi* et non pas *Moulaye*.)

Moulaye Mahammed donc fut interné à Méquinez; mais, quand le peuple attend quelqu'un, ce quelqu'un vient toujours. Le bruit se répandit bientôt que Moulaye Mahammed avait paru sous le nom de Bou Hamara, et aujourd'hui encore, quantité de gens, dans le Sud du Maroc, croient que le Rogui Bou Hamara n'est autre que Moulaye Mahammed. Lorsqu'on leur dit que celui-ci est à Méquinez, ils ne sont pas embarrassés pour répondre qu'il est en deux endroits à la fois. C'est là un genre de miracle familier aux personnages de l'hagiologie musulmane, et Moulaye Mahammed passe pour un saint.

Les sultans, aussi bien Moulaye Hafid que Moulaye Abd el Aziz, ont toujours été embarrassés sur le sort qu'ils devaient faire à ce frère encombrant; car le faire disparaître, ce serait un peu gros, évidemment, et on est obligé de le garder vivant pour le montrer de temps en temps au peuple; il est certain que, si on le faisait disparaître, il pourrait très bien reparaître aussitôt en plusieurs exemplaires aux quatre coins de l'empire, sous forme de prétendants au trône plus ou moins dangereux.

Moulaye Mahammed est très populaire, et une foule de dictons sur lui circulent dans la masse. Son nom prend place dans un grand nombre de prédictions rimées à forme plus ou moins littéraire, particulièrement dans le Sud du Maroc; c'est ce qu'on appelle des *jefria*, sortes de poésies populaires, à caractère apocalyptique.

Vous savez ce qu'on entend par une apocalypse; c'est un livre de prédictions dans lequel les troublantes questions de l'au delà tiennent le premier rang. Dans ce genre d'ouvrage, l'auteur fait prédire les événements dont il est contemporain par un personnage très ancien, sous le nom duquel est mise l'Apocalypse. De plus, il reprend souvent la série des événements à partir de la création et les conduit jusqu'à la fin du monde, dont il décrit les scènes terribles : c'est comme une vue générale de l'histoire, un essai d'histoire universelle, de philosophie de l'histoire.

Au Maroc, cette littérature est représentée par des récits qui courent entre les mains des lettrés de tribus. On désigne sous le nom de *jefria* ces prédictions populaires, à cause du *djafr*, livre mystique dont on parle souvent sans le bien connaître exactement et qui aurait été écrit par le sixième imam, Djâafar le Véridique, et écrit sur une peau de taureau, d'autres disent de chameau, qui s'appelle en arabe *djajr*.

Les *jefria* sont donc des prédictions qu'on met dans la bouche de certains personnages et qui ont une allure tout à fait analogue aux apocalypses. Le marabout ancien, qui est censé en être l'auteur, y prédit l'avenir, mais comme il prédit des événements que le véritable auteur connaît, il le fait avec beaucoup de précision. Puis, dans la suite du récit, quand on a dépassé les événements qui sont strictement contemporains de l'époque où a écrit l'auteur, la précision cesse tout d'un coup. C'est à ce manque de précision que l'on reconnaît d'ailleurs la date de la composition d'une apocalypse. Eh bien ! il est facile de voir que, dans les *jefria* colportés en ces derniers temps au Maroc, la précision cesse immédiatement au moment où l'auteur parle en termes plus ou moins clairs de la chute d'Abd el Aziz et de l'avènement de Moulaye Mahammed.

Les *jefria* annoncent ensuite l'apparition d'un personnage célèbre qu'on attend toujours, qui doit arriver à la fin du monde, et qu'on appelle le *Mahdi* ou, plus communément, le Moûl es Sâà, ce qu'on traduit en français par « le maître de l'heure ».

Les musulmans croient que l'époque de la fin du monde est connue de Dieu seul et que l'ange Gabriel lui même n'en sait rien, mais qu'elle sera annoncée d'avance par un certain nombre de signes : les uns sont dits « petits signes »; les autres, « grands signes ». Les petits signes précurseurs seront surtout le déclin de la foi, des tumultes et des séditions en grand nombre. Les signes plus immédiats seront que le soleil se lèvera à l'Occident, qu'on verra apparaître un animal fantastique, dâbbat el ard, qui est notre Bête de l'Apocalypse, qu'il y aura une guerre entre les Romains et les Grecs ! Puis on verra apparaître le Masîh ed Dedjdjâl, le Messie menteur, c'est-à dire l'Antéchrist. Ensuite Jésus-Christ descendra du ciel sur la terre, se mariera, aura des enfants. Puis apparaîtront Iadjoudj et Madjoudj, deux peuples de l'Extrême Orient, qui sont Gog et Magog de la Bible. Puis une fumée épaisse couvrira toute la terre; il y aura éclipse de lune; tous les Arabes reviendront à l'ignorance la plus complète de la religion. Puis la Kaaba sera détruite. Enfin paraîtra le Mahdi : on

l'appelle l'Imam el Mahdi, parce que ce sera lui qui règnera et qui fera la prière publique ; et Jésus, descendu du ciel, priera derrière lui. Le Mahdi fera régner la paix sur toute la terre, et une ère de prospérité et d'abondance succédera à l'époque actuelle.

Tout d'un coup sonnera la trompette du Jugement dernier; elle sonnera trois coups : le coup de la terreur, le coup de l'extermination, le coup de la résurrection. La terre tremblera, les étoiles tomberont. Toutes les créatures mourront, il ne restera que Dieu sur son trône, le paradis et l'enfer. Puis toutes les créatures ressusciteront après une pluie abondante; les os, tous les éléments du corps se rassembleront autour de l'os appelé *sacrum*, qui est indestructible. Les musulmans ressusciteront à cheval ou à pied, et nous, infidèles, nous irons en rampant.

C'est une croyance répandue dans tout le Nord de l'Afrique que la venue du Mahdi sera précédée d'une invasion des chrétiens. De nombreux marabouts du Maroc ont prédit la venue des chrétiens; Sîdi Zouîn, dont nous parlions tout à l'heure à propos de la révolte de Tahar ben Slîmân, a même ajouté, dit-on : « Quand ils viendront, donnez-leur du lait. » Il paraît qu'avant 1830 des marabouts algériens avaient déjà prédit notre venue : il y en avait un qui, à Oran, se promenait dans les rues avec une marmite d'eau bouillante sur la tête, qui figurait la locomotive future. Il y a surtout un marabout de Laghouat qui est célèbre dans toute l'Algérie pour avoir prédit la venue des troupes françaises dans les derniers détails, jusqu'à l'uniforme même des soldats, avec le pompon du shako, que les Arabes appellent une « aubergine ».

Vous sentez tout de suite de quelle gravité au point de vue politique a toujours été cette croyance messianique des musulmans : tous les agitateurs et les réformateurs se sont annoncés comme étant le Mahdi. Aussi l'orthodoxie ne semble-t-elle pas avoir accepté facilement le dogme du Mahdi ; les deux recueils de traditions de Bokhari et de Moslim n'en parlent pas. Les autres recueils en parlent, mais les textes qu'ils rapportent sont peu abondants et peu explicites. Quelques traditions disent : « Prêtez-lui le serment de fidélité quand même vous devriez ramper sur la neige. »

On ne peut imaginer à quel point cette croyance est enracinée dans l'Afrique du Nord. Ce n'est d'ailleurs qu'une variante de ce mythe universel du héros qui sommeille et qui doit revenir un jour. Il y a un curieux exemple de messianisme qui se rapporte en partie au Maroc, puisqu'il s'agit du roi Sébastien de Portugal qui fut défait par les Marocains à la bataille de Ksar-el-Kebîr, en 1578. Il disparut et son armée fut taillée en pièces ; mais à peine avait-il disparu qu'il en reparut des exemplaires çà et là dans tout le Portugal, un en Estramadure qui fut pendu, un autre à Beïra qu'on fustigea, etc. Le peuple portugais, pendant des siècles, crut au retour de Sébastien, comme on a cru, en France, au retour de Napoléon. En 1838, 10.000 sébastianistes, avec un faux Sébastien à leur tête, causèrent de graves ennuis au gouvernement brésilien, car le sébastianisme avait émigré en Amérique.

Au fond, toutes ces croyances en des héros qui doivent ramener un âge d'or sur la terre ne sont pas autre chose que l'expression des aspirations populaires qui, froissées par les injustices de chaque jour et les misères de la vie, formulent ainsi leur besoin de paix et de bonheur. Et ces aspirations sont de tous les pays et de tous les temps ; on les retrouve à l'heure actuelle dans les socialistes qui attendent le « grand soir ». C'est ainsi que l'esprit humain transporte en dehors de lui cette soif de bien et de beau qui lui est immanente. Les esprits les plus scientifiques eux-mêmes se laissent aller à ces rêveries réconfortantes : on pourrait citer telle page bien connue de Berthelot, dans laquelle ce savant prophétise une époque à laquelle les découvertes scientifiques supprimeront la plupart de nos besoins : c'est la « cité de Dieu » de la science.

Revenons au Mahdi qui est en somme le « Messie » musulman : eh bien ! la croyance qu'Abd el Aziz allait être renversé et remplacé par Moulaye Mahammed avait au Maroc une force quasi messianique ; on attendait le nouveau prince et l'an dernier, s'il eût montré un peu plus d'énergie, au lieu de deux sultans, nous aurions pu en avoir trois : mais c'est le dernier que le peuple marocain eût unanimement acclamé.

L'histoire de l'Algérie nous fournit des exemples étonnants de l'esprit messianique : le « Maître de l'heure » y a toujours été très populaire; il s'appelait régulièrement du nom du Prophète, Mohammed bou Abdallah. Il en est apparu une grande quantité et il y a telle région de l'Afrique, par exemple celle de Philippeville, où, de 1842 à 1850, on n'en vit pas paraître moins de sept, tous se prétendant invulnérables ; les balles des Français devaient s'arrêter devant eux : l'événement avait beau prouver le contraire, la crédulité publique ne se démentait pas. L'un d'eux prétendait être un chérif qui, déjà autrefois, dans les toutes premières années du XIXe siècle, avait mené la petite Kabylie à la conquête de Constantine. Il avait été tué à cette époque, mais vers 1844 il reparut tout d'un coup, disant qu'il avait dormi jusque là ; il assurait qu'il allait se procurer une armée, qu'il ferait sortir des canons de terre et allumerait un incendie terrible. Il finit comme les autres, misérablement. En 1848 et 1849, il y en avait dans toute l'Algérie de ces prétendus mahdis.

En somme, ce mahdisme, ce messianisme de l'Afrique du Nord n'est qu'une forme du maraboutisme berbère. Vous savez que les Berbères ont toujours eu le goût du culte des saints : ils conçoivent leur idéal comme réalisé éminemment sous une forme humaine ; l'islamisme leur a bien enseigné l'existence d'Allah, Dieu unique, immatériel, et ils l'ont admis ; mais Dieu leur paraissant trop loin d'eux, ils ont cherché à combler la distance, ils l'ont fait par le culte des saints, des marabouts. Jamais le Prophète n'a été prié comme l'est Moulaye Idrîs et le pèlerinage de

Moulaye Idrîs est aussi et même plus réputé au Maroc que celui de la Kaaba de la Mecque.

Le marabout, c'est l'ancien roi-dieu, le roi-prêtre, le sorcier de tribu; le nom du marabout, en berbère du Sud du Maroc, veut dire « prince », au sens de premier *princeps*. Les marabouts ne sont que les descendants des hommes-médecines primitifs. Il n'y a guère de différence entre le marabout et le sorcier; on dit seulement que ce que fait le marabout est légitime tandis que ce que fait le sorcier ne l'est pas; le marabout est en quelque sorte un sorcier; dès lors la différence entre les deux est seulement d'ordre juridique.

L'orthodoxie rejette entièrement le culte des saints; on ne peut donc pas trouver un fondement quelconque à la doctrine des marabouts; néanmoins, pour légitimer un peu leur pouvoir, les docteurs ont édifié la théorie de l'intercession. Il y a, en effet, une croyance musulmane qui est que les prophètes, les martyrs, auxquels on ajoute, pour la circonstance, les gens pieux, pourront intercéder auprès de Dieu pour les pécheurs, mais au jour du Jugement dernier seulement. Quand on essaie de dire qu'un musulman prie un marabout comme intercesseur auprès de Dieu, afin d'obtenir une grâce actuelle, c'est donc une erreur, l'intercession ne devant avoir lieu qu'au jour du Jugement dernier. La vérité, c'est que les Berbères ne peuvent pas perdre l'habitude qu'ont les primitifs de révérer dans leur territoire un être sacré à la prospérité duquel le cours de la nature et l'abondance des récoltes sont intimement liés.

Et le sultan même pour eux est conçu, nous l'avons déjà dit, sous cette forme maraboutique : c'est ce qui nous explique pourquoi les Marocains, scandalisés par la manière d'agir d'Abd el Aziz, voulaient un changement de sultan; ils pensaient que les maux qui avaient fondu sur le Maroc venaient de ce que la personne d'Abd el Aziz ne convenait plus aux besoins du pays, que le sultan ne se comportant plus selon les rites obligatoires, sa *baraka* était affaiblie et que, dans ce cas, la prospérité du pays était compromise. Aussi ils demandaient un changement de personne et ils avaient du reste un « prince attendu » une sorte de maître de l'heure à mettre à sa place, et dont le nom était dans toutes les bouches : Moulaye Mahammed était et est encore l'élu des Marocains, celui que la *vox populi* désignerait de suite, si les événements lui étaient tant soit peu favorables.

Les anciens d'entre vous se rappellent peut-être un discours célèbre où M. Clemenceau, parlant de la crise du boulangisme que traversa la France il y a une vingtaine d'années, disait : « Ce pays est en proie à la maladie du messianisme. » Au Maroc, une crise de ce genre et à caractère religieux sévissait depuis plusieurs années : on attendait quelqu'un et ce quelqu'un, on pensait vaguement que ce ne pouvait être que Moulaye Mahammed.

Si un pays civilisé comme le nôtre peut être taxé de messianisme, si l'on y croit encore aux « hommes nécessaires », comment s'étonnerait-on que les Marocains croient au chérif nécessaire? Pour eux, l'année dernière, les choses se présentaient d'une façon très simple : à un sultan dont la *baraka* semblait épuisée, il en fallait substituer un dont la *baraka* fût neuve, et ils avaient tout prêt un chérif providentiel.

C'est à nous qu'il appartiendra d'enseigner aux Marocains qu'on ne fait pas disparaître les abus en changeant les personnes, mais en réformant doucement les mœurs politiques et administratives.

Dans la prochaine leçon, nous montrerons comment les diverses causes d'impopularité d'Abd el Aziz que nous avons successivement étudiées ont été exploitées et mises en œuvre, non pas par l'élu du peuple, par Moulaye Mahammed, mais par un *tertius gaudens*, par Moulaye Hafid : c'est-à-dire que nous étudierons la « guerre sainte », en nous inspirant, comme d'habitude, des méthodes de l'ethnographie comparée.

EDMOND DOUTTÉ.

LE FELLAH ÉGYPTIEN

« L'Egypte et la Tunisie sont l'un et l'autre pays musulmans et de caractère essentiellement agricole La pensée les associe donc naturellement... Aussi pouvait-il sembler intéressant d'étudier, du point de vue tunisien, ce qu'etaient devenues, après vingt-cinq ans d'occupation anglaise, les conditions d'existence des populations rurales de l'Egypte et dans quel sens se manifeste leur évolution. » Ces lignes, que M. Raoul de Chamberet, secrétaire d'ambassade honoraire, l'un de nos plus actifs colons de Tunisie, écrit en tête de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : *Enquête sur la condition du fellah égyptien* (1), indiquent fort bien l'intérêt et l'opportunité de cette étude.

M. de Chamberet fait porter son étude sur trois points : la vie agricole, l'éducation, l'assistance publique et l'hygiène. Pour chacune, sa consciencieuse enquête a réuni une abondante documentation. Quant à la vie agricole, il conclut en ces termes :

Quelles conclusions tirer de cette rapide esquisse des conditions de la vie matérielle du fellah égyptien? Ces conditions se sont prodigieusement améliorées depuis vingt-cinq ans, le fait est incontestable. Les salaires ont doublé; la corvée, la courbache, ont été supprimées; l'accession à la propriété est aujourd'hui un droit reconnu à n'importe quel cultivateur du pays. Mais le sort primitif de ces salariés était si misérable, c'était, on peut le dire, un tel bétail humain que cette grande amélioration relative n'a pas fait qu'au demeurant ils gagnent aujourd'hui plus d'un franc par jour, ni qu'ils aient pu s'affranchir d'une sorte de servage de fait vis-à-vis du grand propriétaire. Quant aux petits locataires et aux petits propriétaires, ils travaillent une terre riche et d'un rendement toujours assuré, dont on peut estimer la valeur à dix fois celle de nos meilleures terres en Tunisie, mais ils sont loin d'en tirer des bénéfices proportionnels en raison de la charge très lourde de l'impôt foncier, de l'importance et du

(1) Un vol. in-16 de 208 pages; chez Challamel, éditeur, 17, rue Jacob. Prix : 5 francs.

caractère de la dette hypothécaire, du prix d'achat ou de location des terrains, et des conditions défectueuses d'administration et de sécurité, malgré tous les efforts tentés par le gouvernement anglo-égyptien depuis quelques années pour arriver à les modifier.

Si nous envisageons l'avenir, un exhaussement des salaires ne paraît pas probable, vu l'accroissement continu de cette population foisonnante; d'autre part, une diminution de 20 à 25 0/0 de la valeur des terres par rapport aux hauts prix pratiqués par la spéculation ces trois ou quatre dernières années, semble être dans l'ordre des choses probables, et si la richesse de l'Egypte peut être maintenue, nous ne disons même pas étendue, elle ne le sera qu'au prix d'une culture plus rationnelle, alimentée d'engrais chimiques en quantité chaque jour plus considérable, et avec l'aide d'un réseau de canaux de drainage très développé, et de nouveaux barrages sur le Haut-Nil. Ce sont là des dépenses dont les Egyptiens sont en droit d'attendre un grand bienfait, mais dont ils doivent sentir l'évidente et coûteuse nécessité. Des hommes clairvoyants comme sir W. Wilcoks l'ont bien compris, mais il faut se rallier à son courageux optimisme, et se dire avec lui « que nous approchons sans doute, en Egypte et au Soudan, des plus étonnantes et des plus impressionnantes découvertes que les ingénieurs hydrauliques du monde aient jamais faites » (1).

Cependant, le fellah continue de mener, dans ses agglomérations d'une saleté repoussante, à peu près la même vie qu'il y a quatre mille ans, sauf qu'il paye plus cher son vêtement, sa nourriture et son toit. Il affectionne ses vieilles méthodes; il manque absolument d'esprit d'initiative. Il est probable qu'il évolue, car on ne peut imaginer, fût-ce en Egypte, un organisme social qui ne soit pas en voie d'évolution, mais on ne s'en aperçoit guère. Tout cet édifice de civilisation européenne, dont les premières pierres ont été posées, ne l'oublions pas, il y a quatre-vingts ans par Mehemet Ali, ne paraît pas avoir modifié beaucoup la mentalité du peuple des campagnes. Le fellah en a bénéficié inconsciemment. Son insouciance et son apathie dépassent de beaucoup tout ce que nos populations du Maghreb ont pu nous laisser entrevoir de l'insondable sérénité de l'Orient. Il y a à cela deux raisons. La première est la puissante influence du lieu, de ce pays au caractère si immuablement singulier dont nous avons essayé de donner l'idée. La seconde est le manque de contact avec l'Européen, et spécialement avec la race anglaise qui préside à ses destinées. Il s'agit bien effectivement ici d'une occupation et non d'une pénétration. L'armée anglaise, très réduite, vit aux portes de la ville, dans ses casernes et ses mess d'officiers, tout à ses exercices et à ses sports; les inspecteurs civils, peu nombreux, ne résident pas dans les provinces, ils y passent, de temps en temps, remontant ou redescendant le Nil sur une dahabieh à vapeur; aucun Anglais n'a d'intérêt direct ni ne séjourne dans les campagnes.

En revanche, leur morgue les rend insupportable aux natifs. Une Anglaise de grand jugement, mistress Devereux, que nous avons maintes fois rencontrée au Caire, terminait ainsi une série d'articles qu'elle envoyait à la *Daily Mail* à titre de correspondante occasionnelle : « Nos erreurs dans l'histoire ont été dues la plupart du temps au fait que nous ne prodiguons pas la sympathie autour de nous. S'imaginer que la gratitude est inspirée par la justice plutôt que par l'amabilité est une erreur, erreur dont notre situation présente en Egypte est une poignante et pourrait devenir une dangereuse illusion. »

Lord Cromer s'exprime en termes à peine moins catégoriques dans la conclusion de ce rapport de 1906, qui restera, avec son livre *Modern Egypt*, comme le testament politique du vieil homme d'Etat, et l'exposé résumé d'une expérience de plus d'un quart de siècle passé en Orient.

« On remarque, dit-il, que la sympathie entre les deux races, qui devrait augmenter à mesure que deviennent plus apparents les avantages de l'intervention britannique, va en diminuant... Si cette brèche existe réellement, il y a un moyen de la réparer, non pas tant par un changement de politique ou l'adoption de quelques mesures radicales de réformes que par l'action des individus eux-mêmes... J'entends fréquemment répéter que la couche des jeunes fonctionnaires anglais arrivés en dernier lieu dans le pays a, à un moindre degré que sa devancière, le soin de ne pas blesser les susceptibilités des Egyptiens... Or, si nulle personne raisonnable ne pense que parmi les serviteurs britanniques du gouvernement khédival il y en ait de déshonnêtes ou d'injustes, il importe beaucoup aussi qu'ils se rendent sympathiques. M'expliquer clairement là-dessus serait difficile. Après trente-cinq années d'administration orientale, je me trouve incapable de définir avec la moindre précision les qualités que devrait posséder l'Occidental, ou la ligne de conduite qu'il devrait suivre pour s'attirer la confiance de l'Oriental ou sa bonne volonté, mais je n'en suis pas moins convaincu qu'on peut gagner l'une et l'autre. Il appartient à chaque fonctionnaire britannique, pris séparément, d'apprendre par l'expérience et par l'étude constante du caractère de ceux au contact desquels il se trouve, de quelle manière il peut les obtenir. Il doit surtout se souvenir que *tout ce qui ressemble de près ou de loin à du dédain social conduit sûrement à l'insuccès*, qu'au milieu des circonstances particulières où se trouve le pays, toute parole ou tout acte inconsidérés ou irréfléchis peuvent, non seulement blesser là où n'existe aucune intention de blesser, mais produire encore des conséquences d'une bien plus sérieuse portée; *et qu'un de ses devoirs les plus essentiels consiste à s'efforcer d'acquérir les sympathies du peuple avec lequel il est en rapport.* »

Si communicative que soit notre âme de Latins

(1) *Le Nil Blanc et la récolte du coton.* Conférence du 25 janvier 1908 au Caire.

aux populations des rivages méditérranéens, des lignes d'une aussi sage inspiration ne devraient-elles pas être méditées par un certain nombre de fonctionnaires de notre Maghreb algéro-tunisien?

Disons tout de suite que si l'Anglais ignore l'indigène, il ne le brutalise ni ne le raille jamais. « Les deux sphinx vivent côte à côte, impénétrables et hostiles » (1). Ses rapports avec le fellah sont en général empreints d'une condescendance hautaine, qui ne va pas sans quelque insolence, mais aussi d'une absolue correction et dignité. Or c'est ce manque de tenue et de dignité, joint aux excès de boissons, aux sarcasmes contre les coutumes et la religion, qui déconsidèrent totalement certains Français dans les milieux indigènes. Les Anglais, eux, ne peuvent encourir ce reproche.

Toutefois on est près de penser, quand on étudie en Egypte l'état d'esprit de la population indigène à l'égard de « l'intervention » britannique, que lord Cromer est peut-être sincère quand il prévoit la cessation de cette intervention et l'éventualité d'un retrait des troupes et des fonctionnaires anglais à un moment donné. Les pièces de l'échiquier européen ont tellement changé de place, que l'Egypte ne saurait, au regard de la Grande-Bretagne, présenter l'importance politique qu'elle avait jadis. On peut imaginer un arrangement international garantissant en toute occurrence la navigation commerciale sur le canal de Suez et la route des Indes. Si l'Angleterre était certaine de laisser derrière elle, en s'en allant, un gouvernement suffisamment organisé, un service d'irrigations assez « mis au point » pour assurer au meilleur compte le coton nécessaire à ses usines, nous ne voyons pas, en toute franchise, l'intérêt qu'il y aurait pour elle à demeurer la conseillère discrète de gens qui la détestent foncièrement : solidement installée au Soudan, ne serait-elle pas aujourd'hui en mesure d'assoiffer ou d'inonder à sa guise le vieux pays des Pharaons? Les Anglais ont raison d'opposer volontiers à notre politique idéaliste, à nos procédés d'administration logiques et symétriques des vues plus pratiques et une politique de réalités. Quoi qu'ils en disent, ou plutôt malgré qu'ils n'en disent rien, le Soudan, auquel personne ne prête grande attention, pourrait être pour eux la porte de sortie d'où ils secoueraient un jour la poussière de leurs Knickerbockers sur l'Egypte, tout en en gardant la clef.

M. de Chamberet semble avoir particulièrement approfondi le problème de l'éducation et il établit que l'instruction générale du fellah est, en Egypte, inférieure à ce qu'elle est en Tunisie. Ici encore, regrettant de ne pouvoir reproduire l'argumentation intéressante et les chiffres précis de l'enquête de l'auteur, nous reproduisons ses conclusions :

Nous nous sommes efforcé, dans les pages qui précèdent, de mettre un peu d'ordre dans une des matières les plus complexes que puisse présenter à l'étude ce pays d'Egypte où rien ne porte le caractère de la simplicité. Il résulte de notre examen, forcément trop bref, que nous avons tâché de rendre clair et impartial, un certain nombre de conclusions.

La *première* est que l'enseignement populaire, l'instruction du fellah, malgré les encouragements sagaces qu'on lui a prodigués depuis dix ans, existe plutôt sur le papier que dans la réalité, et que le gouvernement hésite encore sur la direction à lui imprimer dans l'avenir. Restera-t-il un enseignement purement arabe, ce qui était jusqu'à présent, article de foi pour la politique anglaise, rattaché plus ou moins directement à El-Azhar, soumis à son influence, ou y introduira-t-on les notions scientifiques et les méthodes pédagogiques modernes avec l'instrument d'une langue européenne? Telle est la question du jour, qu'agitent deux courants contradictoires. En attendant sa solution, la grande masse du peuple égyptien est encore absolument illettrée.

Toutefois, un mouvement se manifeste sourdement depuis quelques années, dans certaines couches sociales, qui tend à doter de plus de lumières — pour employer le jargon à la mode — ce vieux pays éteint. Un réveil de l'apathie islamique s'y affirme, et un embryon d'esprit public s'y constitue, le fait est incontestable. Les questions d'éducation, d'éducation féminine en particulier, sont de plus en plus actuelles dans les milieux indigènes; les sacrifices pécuniaires qu'elles provoquent de ci de là, même en faisant la part de l'ostentation, qui est un trait de caractère des Egyptiens, sont considérables et prouvent, à n'en pas douter, une évolution dans leurs idées, un pas vers l'abandon de leurs préjugés. Le nationalisme égyptien, notons-le en passant, aurait là un tremplin autrement solide que ses revendications de caractère purement politique, s'il savait s'en servir... Telle est notre seconde conclusion.

Il en est une *troisième* enfin, spécialement consolante pour notre amour-propre de Français. C'est le développement, en somme brillant, de tout l'enseignement primaire ou secondaire, qu'il soit gouvernemental ou privé. Or l'un et l'autre sont, et demeurent, malgré l'introduction de l'anglais dans les programmes, directement inspirés de nos méthodes d'éducation et du génie de notre race. Notre singulière mission de pourvoyeurs et d'ordonnateurs d'idées dans le monde s'est poursuivie d'une façon ininterrompue en Egypte, comme si elle était dans la force des choses, et sans que d'ailleurs, dans la métropole, on paraisse un instant s'en douter. Pour rendre l'impression que nous avons ressentie, nous la résumerons dans cette formule : En Egypte, tout indigène cultivé pense en Français.

A propos des accords de 1904 — si l'on nous permet cette digression que nous inspire le sujet — nous avons maintes fois entendu exprimer par des esprits chagrins cette opinion que nous avions alors lâché la proie pour l'ombre et sacrifié une situation assurée en Egypte à un Maroc incertain. Tel n'est pas tout à fait notre avis. Cette situation de droit, que nous avons laissé entamer par lesdits accords, n'était, pour dire le mot, depuis les événements de 1882, qu'une armature

1. *Les Anglais aux Indes*, Piriou.

légère et inconsistante sur laquelle on avait les yeux obstinément fixés en France, comme si cela pouvait l'empêcher de tomber, mais on ignorait ce qu'elle recouvrait. Aujourd'hui qu'elle a disparu, la situation de fait apparaît dans toute son ampleur. On s'aperçoit, non sans étonnement, que nous tenons ce pays par l'intellectualité, que notre culture y règne en maîtresse malgré tous les obstacles. Et quand, par ailleurs, nous pouvons, comme nous l'avons fait il y a quelques mois, remplir le vide de ses caisses et parer à une grave crise financière par l'octroi de quelque cent millions, nous avons le droit de penser qu'au point de vue matériel comme au point de vue moral, la France n'y a tout de même pas perdu son temps.

En tête de son chapitre sur l'assistance et l'hygiène, M. de Chamberet rappelle ce mot d'Edmond About dans le *Fellah :* « Celui qui enseignerait l'hygiène à la race des Pharaons doublerait en vingt ans le nombre des hommes utiles et la richesse de l'Egypte. » Ce sont les Français, notamment Clôt bey, qui ont jeté en Egypte les bases de l'assistance. L'œuvre de Clôt bey périclita sous Abbas Ier et Ismaïl et n'a été vivement reprise qu'après la création du *Department of Public Health.* Quels résultats ont été obtenus? C'est ce que M. de Chamberet expose dans les pages suivantes, qui intéresseront certainement nos lecteurs d'Afrique Occidentale et du Congo français, où l'organisation de l'assistance est si vigoureusement poussée :

Chaque chef-lieu de moudirieh (préfecture) et chacun des quatre gouvernorats (Caire, Alexandrie, Suez et Port-Saïd) possède un hôpital. Chacun de ces hôpitaux de Moudirieh a à sa tête un médecin indigène (1) secondé par un assistant, des infirmiers, une sage-femme (2) tous indigènes. Ce médecin-chef sort le plus souvent de l'Ecole de médecine du Caire. Chaque moudirieh reçoit de plus un inspecteur de moudirieh, indigène également, obligé à des tournées régulières dans les markez (sous-préfectures) et se déplaçant exceptionnellement aux cas d'autopsie, d'épidémie, etc., responsable enfin de l'observation des règlements sanitaires dans toute l'étendue de sa circonscription. C'est lui qui transmet au médecin de markez la pulpe vaccinale qu'il reçoit chaque semaine du Caire. C'est lui aussi qui reçoit du laboratoire du Caire et lui retourne des tubes de verre tout prêts dans des enveloppes de bois, renfermant des bouillons de culture, et destinés à recevoir des extraits de déjections et d'expectorations des gens que l'on suppose atteints du choléra, de la peste, ou de la diphtérie. Ce service, dirigé par un Allemand, élève de Koch, est remarquablement conçu. Une analyse minutieuse est faite par lui pour vérifier chaque cas douteux. On ordonne aussitôt par téléphone l'isolement des malades dans des petites paillottes en cannes ou en roseaux. Elles doivent être brûlées ensuite. Malheureusement l'omdeh chargé de ce soin trouve souvent préférable de les démonter clandestinement et de les employer à son usage, risquant ainsi de tout contaminer autour de lui.

(1) Les hôpitaux de gouvernorat sont dirigés par des Anglais.

(2) Ces sages-femmes sont payées de 5 à 8 L. E. par mois.

Chaque chef-lieu de markez comporte un médecin appointé par le gouvernement, mais libre de faire de la clientèle, et chargé de faire exécuter les règlements sanitaires en question dans les campagnes, sous la surveillance de l'inspecteur. Il tient en même temps une pharmacie (1) où les indigènes du voisinage peuvent venir s'approvisionner des médicaments les plus usuels, se faire panser, et même subir des opérations de chirurgie rudimentaire. Inutile de dire que les pauvres y sont admis gratuitement.

C'est au médecin de markez également que chaque matin les omdehs de village doivent envoyer par le téléphone, ou par le ghaffir, avec un bref compte rendu de ce qui s'est passé dans les vingt-quatre heures, le mouvement des naissances et des décès, les maladies qui auraient été constatées pendant ce laps de temps. Ils sont, à cet effet, détenteurs de registres en partie double, où, d'accord avec le sarraf ou collecteur d'impôts, ils doivent, d'après les règlements, inscrire aussi les vaccinations, lesquelles sont obligatoires pour tous les enfants à leur naissance, comme aussi au cas de constatation de variole dans le village. A la moindre alerte, accident grave, accouchement difficile, mort suspecte, le médecin de markez peut ainsi arriver sur les lieux, et au cas d'épidémie déclarée, prévenir immédiatement l'inspecteur qui se fait envoyer du Caire le matériel de campement nécessaire pour isoler les malades.

Aux « barbiers de villages » enfin, et aux sages-femmes ou matrones (daya), incombe le soin de tenir l'omdeh lui-même au courant, le premier des décès, et la seconde des naissances. L'un et l'autre sont choisis parmi des fellahs d'un certain âge et considérés. Le barbier sanitaire est en principe chargé des circoncisions, la daya des accouchements. Sans être payés par le gouvernement (2), ils sont en quelque sorte licenciés, patentés par lui (3), à la suite d'un examen qu'ils sont tenus de passer devant le médecin du chef-lieu de la moudirieh. Mais cet examen est forcément sommaire, vu qu'ils ne savent ni lire, ni écrire, en général. On leur inculque surtout des notions de propreté pour la pratique des opérations spéciales dont ils sont respectivement chargés. C'est par leur intermédiaire qu'on s'efforce de faire pénétrer quelques habitudes d'hygiène dans les milieux ruraux ; c'est sur eux que l'on se repose pour prévenir au moindre cas suspect de maladie infectieuse.

Sir Horace Pinching, ex-directeur du Sanitary Department, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements, ajoutait ici en souriant : tel

(1) Une loi a été promulguée en 1904 sur les pharmacies. Un corps d'inspecteurs, à la tête duquel est un Anglais, en assure l'observation Des diplômes sont exigés des pharmaciens; la vente des toxiques est réglementée ; un manuel d'instructions a été publié pour servir de guide aux pharmaciens, concernant la meilleure méthode de disposer leurs officines. Elle a été très bien acceptée par la population indigène qui en observe généralement les prescriptions (lord Cromer, Rapp. de 1905.)

(2) Il était question l'an dernier de rémunérer, ne fût-ce que faiblement, les barbiers sanitaires. Nous croyons que c'est aujourd'hui chose faite.

(3) Et dispensés du service militaire.

est du moins leur devoir. Mais ils ne le remplissent guère. Comme ils ne sont pas payés, ils reçoivent plutôt de l'argent pour ne rien faire et ne rien dire, des gens du village qui ne veulent pas être dérangés, non certes par animosité contre les Européens auteurs de tous ces règlements, mais par négligence, insouciance et fatalisme.

Telle est, depuis une quinzaine d'années, l'armature générale du service de la santé publique en Egypte, lequel se complète par un corps restreint de 4 ou 5 inspecteurs anglais, astreints à des tournées régulières, chacun d'eux dans 3 ou 4 moudiriehs. Ce service nous a paru judicieusement conçu. Les mauvaises langues prétendent qu'il n'existe que sur le papier, et que l'insouciance des barbiers de village se répète du haut en bas de l'échelle jusqu'à et y compris l'inspecteur anglais. Ce n'est pas en quelques semaines qu'on peut se faire une opinion motivée sur des racontars de ce genre. Il est bien probable que tous les cas de peste ne sont pas signalés, que toutes les naissances ne sont pas enregistrées; il est même certain que les barbiers sanitaires et les sages-femmes de village ne répondent que très imparfaitement à ce que l'on attend d'eux. Mais ce qui nous a frappé en tout cas, c'est, en *matière d'assistance*, la bonne tenue des hôpitaux que nous avons visités, au Caire et dans les provinces; la remarquable installation de l'hospice des aliénés; l'institution éminemment pratique et hautement généreuse des hôpitaux ophtalmologiques ambulants; c'est, en *matière d'hygiène*, les résultats indiscutables obtenus dans la lutte contre l'alcoolisme et le hachiche, la variole, la peste même et le paludisme.

M. de Chamberet insiste sur ces divers points comme sur les précédents et il termine ainsi :

Après avoir montré ce qu'est aujourd'hui la condition du fellah en Egypte, sa vie familiale, les institutions qui le régissent, le travail dont il se nourrit, nous avons tenu à brosser à grands traits le tableau des diverses améliorations d'ordre moral, — écoles, — et d'ordre matériel, — hygiène ou bienfaisance, — que l'initiative officielle aussi bien que l'initiative privée, européenne et indigène, ont, dans un heureux accord, tenté d'apporter à cette condition. Nous avons été obligés de constater que ces améliorations avaient jusqu'à présent davantage profité à la classe urbaine qu'aux populations rurales, et que si la situation de ces dernières était beaucoup plus favorable qu'il y a vingt-cinq ans, elle l'était surtout devenue par l'effet de circonstances fortuites : le développement de la culture du coton et la haute valeur de ce produit sur le marché mondial ; l'Egypte est un pays riche.

Les Anglais, disent certains, ont fait beaucoup en Egypte. Ils ont créé des organismes modèles qui rendent d'incomparables services — à l'Angleterre ! Il fallait du coton pour les usines de Manchester, et l'Egypte est devenue, grâce à l'Irrigation Department qui gagne chaque jour des terres sur le sable stérile, un immense champ de coton. Il fallait que ce coton fût au plus bas prix, c'est-à-dire qu'on disposât pour le produire d'une population nombreuse et saine, qu'on ne paierait pas cher, et de cette préoccupation est sorti le Sanitary Department... Il serait injuste d'adopter une vue aussi sommaire, en matière de conclusion à ce travail, bien qu'elle contienne une part de vérité.

Tout d'abord et quelles que puissent être les raisons, qui en ont motivé la création, il est incontestable que le fellah a ressenti un immense bienfait du développement de ces deux services. Directement ou indirectement, il en a largement profité. Salarié, locataire, ou propriétaire, il gagne le double de ce qu'il gagnait il y a vingt-cinq ans, et outre qu'il possède un statut personnel, un statut foncier, et sait où trouver des juges, ses chances de maladie et de mort ont été considérablement réduites.

Sans doute il est des ombres à ce tableau. Nous les avons signalées : une administration défectueuse, à tout le moins incertaine ; une dette foncière et hypothécaire trop lourde ; un grave danger pour le pays du fait qu'il vit sur un seul produit d'exportation, et que, très dense, il a besoin de beaucoup acheter, par conséquent de beaucoup vendre ; une population très malléable, mais qui ne paraît pas avoir toujours, un sens très exact de ses intérêts ; un goût immodéré chez elle pour le fonctionnarisme, et beaucoup d'ostentation ; l'absence d'industrie et de commerce ouvrant à l'indigène des perspectives d'avenir, l'œuvre de l'éducation populaire réellement à peine entamée ; la peste à l'état endémique ; des conditions d'hygiène la plupart du temps déplorables et que le climat empêchera de modifier jamais intégralement.

Sans doute aussi l'Anglais, même s'il travaille pour l'indigène, ne lui en donne-t-il pas beaucoup l'impression. Il ne recherche pas son contact. Il ne tient pas à le pénétrer. On n'entend pas parler en Egypte de politique d'association : ceci demeure le patrimoine propre à notre idéalisme français.

Mais c'est aussi que les conditions sont ici tout autres; les conditions ethniques, les conditions politiques, les conditions climatériques — et c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. Le pays est surpeuplé. L'Egypte ne sera donc jamais une colonie de peuplement. Les Anglais n'ont jamais prétendu qu'y donner des conseils et diriger le mouvement. — Au point de vue politique la situation est, et demeurera sans doute encore longtemps, disons particulière. — Enfin ne faut-il pas faire à ces hommes du Nord beaucoup de crédit pour avoir entrepris une œuvre qui leur profite, c'est entendu, mais qui est tout de même d'une certaine envergure, sur un terrain en somme assez ingrat? L'apathie égyptienne, vraisemblablement fonction du caractère géographique et du climat du pays, est réputée. Elle s'éveille depuis quelque temps à la surface. Ce mouvement s'affirmera-t il, s'accentuera-t-il ?

« Heureux peuple qui n'a d'autre droit à réclamer que le droit à sa place au soleil. Il aura tou-

jours les marches de quelque temple ou de quelque vieux portique pour s'y étendre. Voilà le grand fonds de bien-être qu'on ne lui enlèvera jamais, et qui le rend en un sens plus heureux que les nôtres, malgré son humiliation. Voilà le secret de ce laisser-aller et de cette insouciance qui parfois devient de la fierté, et constitue la vraie démocratie de ce pays. »

Ces lignes sont extraites d'un manuscrit posthume de Renan qu'on vient de publier. Il les applique à l'Italie ; combien ne sont-elles pas plus justes encore appliquées à l'Orient, et spécialement à l'Orient d'Egypte ! Mais elles sont tombées de la plume d'un grand ironiste et l'homme d'action qui croit à la valeur de l'effort humain, doit craindre de se laisser gagner à leur rythme perfide et espérer, malgré tout, dans l'avenir de certaines évolutions.

R. DE CHAMBERET.

Chronique de l'Armée coloniale

Inscriptions d'office. — Sont nommés d'office au tableau de concours de la Légion d'honneur pour le grade d'officier : M. Frérejean, chef de bataillon au 22e rég : depuis cinq ans en Mauritanie n'a cessé d'y faire preuve de bravoure, d'énergie et d'endurance dans des circonstances très difficiles. S'est distingué particulièrement pendant la colonne de l'Adrar, en 1909, notamment au combat d'Hamdoun (8 janvier), où il a montré une expérience consommée alliée au plus brillant courage.

Pour le grade de chevalier : M. Fouchet, lieutenant au 8e rég. : a fait preuve de brillantes qualités militaires lors des opérations effectuées dans la région de Djouah-Sembé (Congo), au cours desquelles il a été grièvement blessé le 24 mai 1909 ; M. Paquette, lieutenant au 8e rég. : s'est distingué par ses services de guerre en Mauritanie et par sa belle conduite au cours de la colonne de l'Adrar et notamment au combat de Labba, le 1er avril 1909 ; M. Aga nemnon, lieutenant au 6e rég. : a fait preuve de brillantes qualités militaires et reçu des blessures graves au cours des opérations dans le pays Gouro (Côte d'Ivoire), du 22 décembre 1908 au 7 mars 1909.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur, au grade d'officier : M. Moinier, général de brigade, commandant les troupes débarquées à Casablanca (Maroc) : 36 ans de service, 12 campagnes ; chevalier du 11 juillet 1891. Commande avec distinction les troupes débarquées à Casablanca (Maroc) ; au grade de chevalier : le lieutenant Agamemnon, de l'infanterie coloniale.

Mutations. — M. l'intendant militaire Lallier du Coudray, membre du Comité technique de l'intendance, a été nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, directeur du service de l'intendance du corps d'armée des troupes coloniales, à Paris, en remplacement de M. l'intendant militaire Pinder, placé dans la réserve du cadre des intendants militaires des troupes coloniales.

M. le général de brigade Leblois, commandant la 5e brigade d'infanterie coloniale, a été nommé, tout en conservant son commandement actuel, membre du Comité technique des troupes coloniales, en remplacement de M. le général de brigade Sucillon qui le remplace au comité d'état-major.

M. le chef de bataillon d'infanterie, hors cadres, Simon, commandant supérieur du cercle du Touggourt, a été remis à la disposition de son arme et nommé chef du service des renseignements de la Chaouia.

Le rapport de M. Ajam sur le budget des troupes coloniales — Depuis le budget de 1907, la Commission du budget de la Chambre, dans un intérêt de clarté, a détaché la deuxième section du budget de la guerre (troupes coloniales) et le titre II du budget des colonies (dépenses militaires), pour en confier l'examen à un rapporteur spécial. On sait, qu'en effet, à l'heure actuelle, comme l'écrit le rapporteur de cette année, M. Ajam, « le soldat colonial appartient au ministère de la Guerre jusqu'au moment où il s'embarque et à partir de cet instant il devient l'administré du ministère des Colonies ».

Il nous semble intéressant de reproduire ici le passage du rapport de M. Ajam sur l'organisation des troupes coloniales. Il est sans doute le reflet des idées dominantes à la Commission du budget :

A vrai dire — et ce point a déjà été mis en lumière par mes distingués prédécesseurs — l'armée coloniale n'existe pas.

Au temps déjà lointain de la conquête, quand les marches de nos colonies étaient le théâtre d'un perpétuel combat, on a songé à enlever au ministre de la Guerre toute préoccupation relative à la défense de la plus grande France. Puisque le ministre des Colonies est seul responsable de tout ce qui se passe aux colonies, il semblait juste de lui confier, à lui seul, la direction des troupes chargées de défendre son domaine.

Mais lorsque intervint la loi du 7 juillet 1900, organisant les troupes coloniales, cette idée semblait déjà abandonnée, et il résulte des textes qu'en rattachant ces troupes au ministère de la Guerre, on entendait les consacrer au moins autant à la défense de la métropole qu'à la défense des colonies.

Depuis cette époque, le système d'une armée coloniale autonome et dépendant exclusivement du ministère des Colonies, bien que défendu par d'éminents protagonistes, a perdu du terrain. Les événements qui sont survenus ont démontré que le sort de notre empire colonial se déciderait non pas aux colonies, mais sur le continent. Le jeu de nos alliances et de nos ententes a donc peu à peu créé un nouvel état d'esprit dans lequel les troupes coloniales sont considérées comme une force indispensable, mais accessoire.

Depuis la réduction des effectifs en Indo-Chine, l'idée d'une fusion entre les troupes coloniales et les troupes métropolitaines a pris encore plus de consistance, et l'on a le sentiment que le ministère de la Guerre aurait déjà proposé cette mesure s'il n'était gêné par l'incorporation des officiers coloniaux. Le jour où le cadre de ces officiers sera suffisamment vieilli, il est probable qu'une solution définitive s'imposera, car l'*armée coloniale* devra sortir de la situation bâtarde et provisoire qui lui est faite depuis 1900.

De tous les systèmes de fusion qui ont été proposés, celui qui a été mis en avant, en 1908, par M. Charles Humbert semble le plus logique et le plus pratique.

A l'heure actuelle, le soldat colonial appartient au ministère de la Guerre jusqu'au moment où il s'embarque. A partir de cet instant, il devient l'administré du ministère des Colonies (1). On ne peut apercevoir grand inconvénient à ce que le ministre de la Guerre ait la haute main sur toute l'armée coloniale qu'il mettra ensuite à la disposition du ministre des Colonies et des gouverneurs généraux, de la même façon que les troupes d'Algérie sont à la disposition de l'autorité politique. Il n'est pas nécessaire que celui qui se sert d'une arme l'ait affilée lui-même.

Seulement la fusion ne doit pas s'entendre au sens d'une complète suppression d'autonomie pour l'*armée coloniale*. Cette armée est et elle doit demeurer une armée de métier. Formée principalement de rengagés, elle permet de n'employer sous un climat généralement insalubre que des hommes faits, capables de supporter les fatigues de dures campagnes. Elle fait appel — et le succès de son recrutement est à ce prix — à des jeunes gens qui ont l'esprit d'aventure et qui ne s'engageraient pas s'ils n'avaient pas l'espoir de voyager et de courir quelques risques.

A ce propos, on ne saurait trop déplorer l'esprit d'exclusivisme dont le ministère de la Guerre a fait preuve lorsqu'il a considéré l'expédition de Casablanca comme une entreprise purement métropolitaine. Non seulement la mise à l'écart, en cette circonstance, des troupes coloniales a produit une impression pénible dans le pays, mais elle a jeté le découragement dans un corps d'élite.

Quant aux officiers coloniaux, le bon sens indique qu'ils devront demeurer spécialisés. Dans ce cadre, il importe de conserver des chefs ayant des qualités particulières, et doués de connaissances qui ne sont pas utiles aux officiers de la métropole.

Il est fort probable que la fusion ainsi comprise aura d'excellents effets et qu'elle mettra fin au sourd antagonisme qui existe entre les deux troupes.

Pour rendre hommage à la vérité, je dois constater que les heurts qui se produisaient parfois entre les deux ministères et qui ont été souvent signalés par mes prédécesseurs, notamment en ce qui touche la relève, ne peuvent plus être constatés aujourd'hui.

---

(1) Entendons par là que le ministre des Colonies répartit les effectifs, les paye et les nourrit, car le ministre de la Guerre continue d'en garder le commandement (instruction, récompenses, punitions, etc.).

Grâce à l'intelligente souplesse, à l'esprit d'entente des deux généraux directeurs de chaque service, tout se passe avec une facilité voisine de la perfection.

Les partisans d'une armée coloniale indépendante du ministère de la Guerre ne sont donc pas à la veille de voir réaliser leur rêve. Tout paraît nous conduire vers une solution contraire et il ne m'est pas possible de blâmer le désir visible que la Guerre a de provoquer cette fusion, sous les réserves que j'ai faites plus haut.

Cependant, si vraiment le rôle principal des troupes coloniales doit être, au cas d'une guerre continentale, de former une imposante armée de première ligne, le ministère de la Guerre devrait bien s'efforcer de ne pas les disperser en France d'une manière telle que leur concentration rapide est rendue tout à fait impossible. Des techniciens proclament que, disséminée dans ses quatorze garnisons (1), l'armée coloniale sera, en cas de mobilisation, une cause de trouble beaucoup plus qu'un appoint aux troupes de premier choc. La logique indique que les coloniaux ne doivent pas être casernés autre part que sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée. Qu'on n'invoque pas à l'appui de cette inconséquence les engagements pris auprès de certaines municipalités, puisqu'il est très facile de leur donner des compensations métropolitaines! Il ne s'agit ici que d'une répartition nouvelle entraînant des dépenses peu élevées. Je ne fais même pas entrer en ligne de compte cet argument important tant de fois développé et qui consiste à prétendre que le climat de certaines garnisons du Nord-Ouest est absolument contraire à des soldats déprimés par un séjour aux colonies.

M. Ajam a signalé, avec raison, que d'une façon générale les troupes coloniales qui par leurs campagnes, les fatigues de séjours coloniaux, sembleraient devoir posséder des avantages sur les troupes métropolitaines pour l'avancement dans la Légion d'honneur sont au contraire moins bien partagées : alors qu'il suffit dans les troupes métropolitaines de 58 à 59 annuités pour être nommé officier et de 25 à 26 annuités pour être chevalier, dans les troupes coloniales il faut au contraire de 65 à 66 annuités pour officier et de 33 à 34 annuités pour chevalier.

L'ensemble des crédits demandés est de 38.739.351 francs pour la 2e section de la guerre (troupes coloniales) et de 81.359.133 francs pour le titre II du budget des colonies (dépenses militaires).

Dans ce dernier chiffre les dépenses spéciales à l'Afrique Occidentale Française sont les suivantes :

Solde des troupes	6.198 221
Vivres et fourrages	3.013.957
Service de l'artillerie et des constructions militaires	1.253.175
	10.465.353

Le groupe de l'Afrique orientale figure pour 11.184.000 francs et le Congo français pour 5.850.563 francs.

Rappelons que pour les dépenses militaires l'Afrique Occidentale Française verse au budget métropolitain une contribution de 600.000 francs et Madagascar une contribution de 300.000 francs.

Les dépenses militaires du Congo français sont en augmentation de 948.250 francs sur 1909, par suite de l'augmentation des effectifs réalisée en exécution du programme de réorganisation militaire des territoires du Congo, arrêté en 1906 et dont les dépenses avaient été réparties sur plusieurs exercices. Il sera créé en 1910 dans le Congo proprement dit, deux nouvelles compagnies, ce qui portera l'effectif à treize compagnies groupées en trois bataillons formant corps. Au Tchad le bataillon actuel qui comprend quatre compagnies dont l'effectif dépasse 250 indigènes sera remanié et constitué en six annuités.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Par décret en date du 9 novembre 1909, M. Jullien, gouverneur de 1re classe des colonies, en disponibilité avec traitement, a été rappelé à l'activité et chargé des fonctions intérimaires de gouverneur de la Réunion, pendant la durée de l'absence du gouverneur titulaire rentrant en France; M. Therond, gouverneur de 2e classe des colonies, délégué dans les fonctions de secrétaire général du gouvernement général de Madagascar, a été chargé des fonctions intérimaires du gouverneur de la Guyane, pendant la durée de l'absence du gouverneur titulaire, actuellement en France; M. Richaud, gouverneur de 3e classe des colonies, chargé de mission spéciale en Afrique Occidentale Française, a été désigné pour remplir les fonctions intérimaires de lieutenant-gouverneur général du Gabon, pendant la durée de l'absence du titulaire; M. Patté, secrétaire général de 1re classe des colonies, secrétaire général du gouvernement des établissements français dans l'Inde, a été nommé secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire, en remplacement de M. Deville, affecté au secrétariat général du gouvernement des établissements français dans l'Inde; M. Brunet, secrétaire général de 1re classe des colonies, chargé de mission en Afrique Occidentale Française, a été nommé secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. Canolle, admis à la retraite.

Sont nommés : Procureur général, chef du service judiciaire de l'Afrique Occidentale Française : M. Legendre, président de la Cour d'appel de la même colonie, en remplacement de M. Chapelynck, admis à la retraite; président de la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale Française : M. Blondeau, président de la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie; président de la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie : M. Dessaignes, substitut du procureur général de la Réunion.

M. des Longchamps-Deville, consul de 2e classe, chargé des fonctions de consul suppléant à Barcelone, est nommé au consulat du Caire, en remplacement de M. de Reffye, nommé à Alexandrie.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de géographie économique, par MARCEL DUBOIS, professeur de géographie coloniale à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférence à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, président de la Société d'Economie politique nationale, et J.-G. KERGOMARD, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Lakanal et à l'Ecole commerciale de Paris, avec la collaboration de M. LOUIS LAFFITE, chargé de missions, secrétaire général de la Chambre de commerce de Nancy. 1 fort volume in-8°. Broché 9 francs; cartonné, 10 francs. Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain.

Après avoir « ignoré la géographie », comme on l'a répété bien des fois, les Français se passionnent pour cette science, et les livres qui traitent de la terre ne se comptent plus.

Mais la description des pays ne peut suffire aujourd'hui aux lecteurs. La lutte économique, si ardente, nécessite la connaissance complète des ressources des divers pays en présence.

C'est une condition essentielle de cette lutte, c'est une nécessité absolue, pour tous ceux qui veulent être au courant, que de bien se rendre compte des forces dont disposent les adversaires. L'agriculteur français doit pouvoir comparer les conditions naturelles ou acquises de l'agriculture russe, allemande ou américaine; l'industriel doit connaître les lieux de production de la matière première et les procédés employés par ses concurrents pour la transformer; le commerçant est toujours à la recherche de nouveaux marchés; le diplomate qui prépare les conventions commerciales est dans l'obligation d'en étudier les répercussions sur son pays; l'homme politique, le journaliste, qui votent ou discutent ces conventions, le citoyen qui en supporte les conséquences, l'homme cultivé, enfin, qui veut se tenir au courant, cherchent souvent sans les trouver les renseignements qui leur permettront de s'éclairer.

C'est à ces préoccupations que répond la *Géographie économique* de MM. Marcel Dubois et J.-G. Kergomard. Deux éditions en ont été épuisées; les auteurs ont soigneusement revu et mis au courant la troisième, qui paraît aujourd'hui.

Chaque pays y est étudié à part : d'abord une rapide revue des conditions physiques et politiques (en particulier l'indication des budgets et des charges qu'ils font peser sur les habitants). Puis une étude détaillée des productions végétales, animales, minérales, de l'industrie, des voies de communication, du commerce, forme un tableau complet de la vie économique de la nation envisagée. De très nombreuses indications statistiques, toutes réduites en mesures et monnaies françaises, et par conséquent immédiatement comparables entre elles, illustrent le texte.

(1) Paris, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Marennes, Oléron, Perpignan, Cette, Nîmes, Toulon, La Seyne, Hyères, Brignoles.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU MAROC EN 1908. — René Leclerc..... 257
LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN : VI. — La guerre sainte. — Edmond Doutté..... 262
LA DISCUSSION DES CRÉDITS DU MAROC : Le rapport de M. Paul Doumer; débat à la Chambre les 22 et 23 novembre..... 267
VOYAGE A TRAVERS LE SAHARA (*suite et fin*). — Capitaine Colonna de Leca..... 278
Chronique de l'armée coloniale..... 283
Renseignements divers..... 284

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU MAROC EN 1908

§ 1. — Introduction.

Le commerce *maritime* du Maroc pour l'année 1908 a été de 95.106.949 francs selon les statistiques établies par le Comité des douanes du Maroc (1).

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, le commerce maritime du Maroc a, en 1908, dépassé de 30 millions de francs celui de 1907 (95 millions au lieu de 65 millions) : différence appréciable si on considère que le commerce marocain est encore assez restreint et oscille en général entre 70 et 90 millions pour le trafic maritime.

§ 2. — Trafic de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le commerce des trois principales nations qui échangent leurs produits avec le Maroc, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, a été l'objet des augmentations portées au tableau de la page suivante.

Il résulte de ce petit tableau que l'augmentation pour la France, en 1908, a été de près de 9 millions de francs en ce qui concerne le trafic maritime et de 16.354.000 francs en ce qui concerne le trafic maritime et terrestre (par les 8 ports ouverts marocains et la voie de terre de l'Algérie).

Mais c'est l'Angleterre qui a le plus bénéficié d'une amélioration du trafic dans l'Ouest (pays Makhzen), puisque, à elle seule, elle a atteint 41.547.138 francs par la seule voie maritime (soit près de 10 millions de plus que la France) et que son augmentation sur l'année précédente est de 16

Tableau du commerce maritime du Maroc pendant les cinq dernières années.

Années		Exportations	Importations	Total	Différence en faveur des importations
1904	Statistiques consulaires.....	36.489.416	54.494.524	90.983.940	18.005.108
1905	Statistiques de l'Emprunt Marocain.	27.454.224	42.795.800	70.250.024	15.341.576
1906	— — —	29.186.719	45.182.245	74.368.964	15.995.526
1907	— — —	29.103.702	35.761.640	64.865.342	6.657.938
1908	Statistiques du Comité des douanes.	40.370.470	54.736.479	95.106.949	14 366.009

(1) Les remarques que je fais dans les annotations ci-après au sujet des évaluations statistiques ne doivent pas être oubliées. Il est à supposer qu'un meilleur contrôle des douanes, au cours de l'année 1908, a permis de dresser des statistiques plus exactes et plus complètes du trafic. Néanmoins, l'amélioration en matière de statistique n'est qu'un coefficient d'ordre secondaire, à côté de la très réelle amélioration du trafic en 1908, amélioration dont j'indique les causes principales ci-dessous.

— Jusqu'en 1904, il paraissait régulièrement, sur le trafic maritime du Maroc, des statistiques consulaires *françaises* de même que les légations d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, etc., publiaient des statistiques établies par elles dans des Bulletins officiels de leurs nations respectives. Depuis 1904, il a continué à paraître des statistiques anglaises, allemandes, mais les bilans commerciaux établis annuellement par les *Services de l'Emprunt marocain* ont tenu lieu, au cours des années 1905, 1906 et 1907, de statistiques officielles françaises. A partir de l'année 1908, le *Comité des douanes du Maroc*, utilisant pour son compte le « Service de la statistique » organisé par l'Emprunt Marocain, publie un compte rendu annuel officiel du trafic marocain destiné au corps diploma-

PAYS	Commerce en 1907	Commerce en 1908	Augmentation en 1908
France : Par mer	22.820.135	31.795.236	8.975.101
— Par terre (Algérie-Nord)	12.063.000	19.442.000	7.379.000
Total	34.883.135	51.237.236	16.354.101
Angleterre	25.428.561	41.547.138	16.118.577
Allemagne	9.983.318	10.847.254	863.936
TOTAL : Trafic maritime	58.232.014	84.189.628	25.957.614
— Trafic maritime et terrestre	70.295.014	103.631.628	33.336.614

millions de francs (autant que l'augmentation du trafic terrestre et maritime de la France).

Quant à l'Allemagne, elle s'est maintenue à peu près au niveau des années précédentes. Elle n'accuse qu'une augmentation de 864.000 francs.

Le tableau précédent nous permet de constater également que la France, l'Angleterre et l'Allemagne réunies ont absorbé plus de 90 0/0 du commerce total en 1908 (44,64 0/0 à la France, 36,28 0/0 à l'Angleterre, 9,47 0/0 à l'Allemagne); en 1907, le pourcentage de ces trois puissances avait été de 91,37 0/0 sur le trafic total.

Remarquons enfin que la France, l'Angleterre et l'Allemagne se maintiennent à peu près dans leurs situations respectives, la France continuant à être en tête grâce à l'appoint de son commerce par terre, l'Angleterre ayant la seconde place relativement au trafic total (mais la première en ce qui concerne le trafic maritime seulement). L'Allemagne vient enfin en troisième, assez loin derrière ses concurrentes, avec un commerce total qui oscille, depuis 1900, entre 7 et 10 millions de francs.

§ 3. — Les excédents de 1908.

Toutes les nations (ou presque ont du reste bénéficié de l'augmentation constatée en 1908. Je citerai, par exemple, l'Espagne (4.700.000 francs, soit une augmentation de 1.600.000 francs); la Belgique (environ 2 millions de francs de trafic total, soit une augmentation de 450.000 francs); l'Italie (1.271.900 francs, soit une augmentation de 825.861 francs, augmentation appréciable, si on considère le faible commerce de cette puissance); l'Autriche-Hongrie (1 million de francs, soit plus de 600.000 francs d'augmentation), etc...

Les excédents ont porté tant sur les exportations que sur les importations. Les fortes exportations sont dues à la bonne récolte; une situation politique moins aiguë dans le deuxième semestre et les résultats des récoltes ont favorisé une amélioration des importations.

En ce qui concerne particulièrement la France, il y a lieu de tenir compte : de la défiance politique que pouvaient avoir contre elle les indigènes par suite de l'expédition militaire dans la Chaouïa; de l'heureux résultat des récoltes au Maroc en céréales et en grains, produits se dirigeant plus naturellement vers Hambourg et surtout vers Londres, car ils entrent en franchise dans ces deux ports; des conséquences indirectes de cette bonne récolte tendant à restreindre effectivement les exportations de laines, peaux et autres dépouilles d'animaux qui constituent la plus large part des exportations vers la France, tendant à restreindre aussi les importations de grains, farines alimentaires et semoules, la France étant la principale importatrice de ces articles. Toutes ces raisons ont certainement influé sur le trafic *maritime* français et ont atténué le plus grand essor qu'il aurait pu prendre au cours de l'année 1908. Néanmoins, il a profité de l'augmentation générale et a accusé un important progrès, sinon sur 1906 (qui avait été meilleur pour le commerce maritime de la France), du moins sur 1907. Sur 30 millions de francs d'augmentation dont a bénéficié le commerce par les ports, la France a à son actif près de 9 millions, soit presque le tiers. Sur 37.500.000 francs d'augmentation qu'accuse le trafic total (par mer et par terre), la France a pour sa part 19.500.000 francs, soit plus de la moitié.

§ 4. — Le commerce français.

Le commerce français s'est donc maintenu dans une situation satisfaisante, malgré l'âpre concurrence étrangère, malgré les difficultés d'ordre général que je signalais plus haut. Il est bon néanmoins de ne pas oublier que la libre concurrence est au Maroc une arme puissante entre les mains de ceux qui luttent énergiquement pour se tailler une place dans le commerce du pays et que nos négociants devront avoir constamment l'esprit en éveil s'ils ne veulent pas constater à leurs dépens les progrès de leurs rivaux. Le commerce français doit donc être tenu en haleine et les maisons de la métropole susceptibles de se créer des relations avec le Maroc devront, par tous les moyens pos-

---

tique. Pour l'année 1908, les chiffres ont été condensés dans une brochure spéciale. Ils avaient du reste été déjà reproduits par notre revue d'études économiques l'*Indicateur marocain* (numéro de mai 1909). Le « Comité des douanes » étudie actuellement la possibilité de publier désormais une « Statistique trimestrielle ».

On sait que les statistiques de l'*Emprunt marocain*, qui ont été publiées au cours des années 1905, 1906 et 1907 (voir notamment notre rapport sur 1907), étaient des plus précises et des plus sûres en ce qui concerne la répartition du trafic entre les différentes nations, mais elles supposaient sur leurs totaux une cause d'erreur et de troubles de 30 0 0 environ. En effet, ces statistiques ne visaient que les marchandises soumises aux droits d'entrée et de sortie, il n'était tenu aucun compte des entrées ou sorties en contrebande, des sous-estimations, des marchandises avariées, toutes choses au contraire qui étaient englobées dans les statistiques établies d'après les manifestes de navires (telles que les statistiques anglaises). Cependant, en 1907, l'écart entre la vérité et l'erreur était beaucoup moins grand. Quant à l'année 1908, ses chiffres sont encore plus près de la réalité. Il suffira de retenir ce fait, que cette fois encore les statistiques ont été dressées sur les indications fournies chaque jour aux « agents de l'Emprunt marocain » et aux « contrôleurs des douanes » par les *Oumana* (administrateurs indigènes des douanes). De toutes façons, la valeur réelle du commerce marocain a été encore, en 1908, un peu supérieure aux évaluations enregistrées par le « Comité des douanes ».

sibles, être fréquemment informées des possibilités du marché marocain, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Voici au surplus un tableau suggestif qui indique, sous toutes ses faces, la situation du commerce français au Maroc depuis 1902 :

Années	COMMERCE PAR MER (Métropole et Algérie)	Par Melilla	COMMERCE PAR TERRE Par Algérie-Nord	Par Algérie-Sud	Total en chiffres ronds
	francs	francs	francs	francs	francs
1902.....	21.098.155	3.000.000	11.802.000	1.000.000	37.000.000
1903.....	24.321.035	3.318.350	10.492.000	3.000.000	38.000.000
1904.....	22.709.259	2.248.325	6.704.575	4.000.000	35.000.000
1905.....	28.075.127	5.847.380	8.392.869	7.000.000	49.000.000
1906.....	32.455.387	6.027.578	10.158.000	9.000.000	57.500.000
1907.....	22.820.135	7.078.821	12.063.000	10.000.000	51.000.000
1908.....	31.795.236	5.000.000	19.442.000	»	56.000.000

On remarquera que j'ai fait entrer dans ce tableau des chiffres qui, généralement, ne sont pas utilisés dans ces sortes de statistiques : ceux de l'administration militaire espagnole pour le trafic de Melilla et ceux de l'administration militaire française du Sud-Oranais pour le commerce qui se fait entre ces régions et le Maroc du Centre et du Sud. Il y avait lieu, dans un tableau d'ensemble, de noter ces indications qui nous montrent que la totalité du trafic d'échanges franco-marocain a pu atteindre de 50 à 57 millions de francs ces trois dernières années. Il faut espérer que le chiffre de 50 millions sera désormais le minimum atteint par notre commerce total (par les huit ports ouverts, par Melilla et l'Algérie).

A ne considérer que le trafic par mer et le trafic terrestre par l'Algérie-Nord totalisés ensemble, on obtient, pour la part du commerce français, les pourcentages suivants :

Années	Par les huit ports ouverts et l'Algérie-Nord
1902.....	31,1 0/0
1903.....	30,34
1904.....	30
1905.....	46,38
1906.....	50,42
1907.....	45,34
1908.....	44,92

Ainsi, en 1908, malgré une forte augmentation du trafic algéro-marocain, malgré surtout une augmentation sensible du commerce général, la France, qui a bénéficié de cette opération, a néanmoins un pourcentage inférieur à 1907 et de 6 points inférieur à 1906. Cela tient à l'augmentation du pourcentage de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Autriche et en général des nations dont le commerce avec le Maroc est fort peu développé. C'est à l'importation que la France perd des points sur son pourcentage (46,17 0/0 en 1908 au lieu de 55,70 0/0 en 1907), tandis que l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas gagnent au contraire des points.

Ceci ne fait donc que confirmer mon observation précédente. Le commerce français est en posture satisfaisante, mais il doit veiller de très près à ses concurrents et surveiller sans répit les marchés que cherchent à lui enlever des nations fort bien placées pour disputer à la France certains articles. La Grande-Bretagne a pu, il y a une vingtaine d'années, au bénéfice de tarifs prohibitifs qui frappaient l'entrée des paraffines en France, remplacer l'importation des bougies de stéarine françaises par ses bougies de paraffine. De même la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche s'ingénient à supplanter l'importation des sucres français; l'Italie voudrait accaparer le commerce des soies grèges, des allumettes et des tissus de soie; l'Autriche et l'Allemagne monopoliseraient volontiers l'importation des draps et lainages; l'Espagne enfin étudie de très près les conditions du commerce marocain et je ne serais pas surpris qu'un jour prochain certaines maisons de Catalogne prennent une place importante sur le marché marocain, au détriment d'articles similaires français.

A l'exportation, les laines et les peaux nous sont disputées par l'Allemagne; la majeure partie des orges nous échappe grâce à la franchise dont bénéficie ce produit à Londres et à Hambourg; les œufs ne peuvent aller dans l'Ouest ou le Nord de la France, faute de vapeurs allant de Tanger ou de la côte ouest-marocaine *vers* ces régions. Pour les amandes et diverses graines, nos exportateurs rencontrent une rude concurrence dans les envois vers l'Angleterre ou l'Allemagne; même observation en ce qui concerne l'huile d'olive. Enfin l'Italie, la Belgique et l'Autriche-Hongrie étudient de très près le moyen d'accroître le chiffre de leurs importations de produits marocains. Nos négociants doivent donc être aux écoutes et nos grands marchés comme Marseille, Lyon, Bordeaux, Le Havre et Dunkerque devront être tenus en haleine et encouragés à augmenter leurs affaires avec le Maroc de manière à bénéficier davantage des augmentations du trafic comme celle que l'on peut remarquer pour 1908.

Pour terminer mes observations au sujet du commerce français au Maroc, je ferai remarquer que si le trafic par terre a été en progression constante du côté de la frontière algérienne, il a au contraire subi des fluctuations en ce qui concerne plus spécialement les échanges par les huit ports ouverts marocains. Ces échanges ont progressé d'une dizaine de millions depuis 1902. Néanmoins, le chiffre de 1908 (31.795.236) est inférieur d'environ 600.000 francs à celui de 1906 (32.455.387).

§ 5. — Tableau du commerce général.

Voici un tableau indiquant, du plus fort au plus faible, la part des différents pays dans les transactions marocaines (commerce maritime par les huit ports ouverts et commerce terrestre par l'Algérie-Nord) :

Rang	Nations	Commerce total	Pourcentage
		francs	
1	France et Algérie (par mer).	31.795.236	»
	Algérie-Nord (par terre)....	19.442.000	»
	Total.....	50.237.236	44,64
2	Angleterre.....	41.547.138	36,28
3	Allemagne.....	10.847.254	9,47
4	Espagne et ses îles.....	4.731.621	4,14
5	Belgique.....	1.929.485	1,69
6	Italie.....	1.271.949	1,12
7	Autriche-Hongrie.....	1.015.183	0,89
8	Egypte.....	602.705	0,53
9	Etats-Unis.....	395.668	0,35
10	Portugal.....	386.906	0,34
11	Pays-Bas.....	212.479	0,19
	Autres pays.....	371.325	0,36
	Total.....	113.401.459	»

Les différentes nations qui participent au commerce marocain conservent en 1908 leur situation respective, sauf cependant l'Egypte, qui occupait le sixième rang en 1907 et qui est descendue au huitième l'année dernière, devancée par l'Italie et l'Autriche-Hongrie.

§ 6. — Rang occupé par les différents ports marocains dans le commerce maritime total.

Quant aux ports marocains, le rang qu'ils ont occupé l'année dernière au point de vue du commerce général est le suivant :

Rang	Ports	Chiffre du commerce total	Pourcentage
		francs	
1	Casablanca.....	19.018.134	20
2	Mogador.....	14.355.399	15,10
3	Mazagan.....	14.160.112	14,88
4	Tanger.....	13.803.731	14,50
5	Larache.....	12.345.953	13
6	Saffi.....	11.983 662	12,60
7	Rabat.....	8.048.167	8,46
8	Tétouan.....	1.391.771	1,46
	Total.....	95.106.949	»

Ainsi, Tanger n'occupe, pour le trafic total en 1908, que le quatrième rang sur huit ports ouverts. La cause doit en être recherchée dans l'accroissement des exportations, qui a surtout porté sur les ports de Casablanca, de Mogador et de Mazagan, et dans la rapide prospérité des affaires à Casablanca et dans la Chaouïa.

En 1905, Tanger venait au troisième rang après Casablanca et Mogador. En 1906, ce port suivait de près Casablanca (qui était au premier rang) et précédait Mogador. En 1907, au contraire, Tanger occupe la deuxième place après Mogador, mais avant Casablanca.

Les années de bonne récolte ne favorisent que les ports de Larache, Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador. Quand, au contraire, les récoltes sont médiocres ou mauvaises, les exportations de ces ports subissent une forte diminution et Tanger tend de nouveau à reprendre le deuxième rang, sinon le premier.

L'état primitif du Maroc, son outillage économique très rudimentaire, morcèlent son littoral et les provinces qui en dépendent en zones naturelles qui concentrent leur modeste commerce d'importation et d'exportation sur des rades foraines où l'accès par terre ne se fait que par de mauvaises pistes, où l'accès par mer est difficile en hiver et où les opérations sont toujours compliquées et coûteuses. Une transformation administrative et économique centraliserait vers deux ports, trois ports au plus, le régime actuel et de plus elle drainerait vers les villes favorisées la majeure partie du trafic extérieur, tandis que les autres localités ne conserveraient, pendant longtemps, que le rôle secondaire de ports régionaux. Il semble que par leur situation, et pour des considérations d'ordre politique et économique, Tanger et Casablanca doivent être ces deux ports favorisés. Mais en attendant les travaux publics qui leur donneront de véritables ports et qui les rendront têtes de lignes de routes empierrées et de chemins de fer, ces deux villes — et surtout Tanger — continueront à subir, comme les six autres ports ouverts, les fluctuations des récoltes annuelles, et le rang qu'elles occuperont, tant à l'importation qu'à l'exportation, dépendra de ces fluctuations.

§ 7. — Différence entre les importations et les exportations.

J'avais été amené, dans un rapport précédent, à énoncer quelques remarques sur la différence qui existe depuis de nombreuses années entre le chiffre des importations et celui des exportations, — celui des importations étant toujours favorisé.

On a, en effet, constaté que les importations sont supérieures, chaque année, de 10 à 15 millions de francs — et même davantage — aux exportations. On a donc été amené à rechercher comment se payait cet excédent.

On a d'abord observé que le chiffre des articles non alimentaires importés dépassait de 15 à 16 millions chaque année, jusqu'en 1907, le chiffre des exportations de produits agricoles et assimilés, et que cet excédent n'était nullement payé par les exportations d'objets manufacturés marocains par mer et par terre : ces derniers ne représentent en effet, jusqu'en 1908, que 2 millions de francs en moyenne. Le déficit en défaveur des exportations se serait donc élevé à 13 millions au moins chaque année.

On a prétendu que le Maroc épuisait peu à peu ses réserves pour compenser cette différence annuelle. Mais d'où viendraient ces réserves? Le Maroc aurait-il exporté à un moment donné plus qu'il n'importait? Cela nous semble d'autant plus douteux qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur les

statistiques pour se rendre compte que, plus de vingt années en arrière, une différence s'accusait déjà en faveur des importations.

On a assuré également que le Maroc diminuait peu à peu ses troupeaux, consciemment ou inconsciemment, et que ceux-ci recevaient tous les ans une grave et périlleuse atteinte. Mais si on observe de près les agriculteurs marocains, on constatera que leurs principes d'économie domestique sont plus rigoureux que d'aucuns paraissent le supposer et qu'ils n'abusent pas volontiers de la ressource que leur offre leur bétail. Les exportations de bovins, l'abat des ovins et des bovins et les exportations de produits d'animaux n'atteignent de fortes proportions que les années de mauvaise récolte. En temps normal, cette catégorie d'exportations oscille avec une certaine régularité de deux ans en deux ans.

Enfin certains ont recherché dans les statistiques elles-mêmes une cause d'erreur. Ils ont prétendu que cette différence entre les exportations et les importations n'existait pas dans la pratique et que de nombreuses fraudes en douanes, fraudes qui portaient avec beaucoup plus de facilité sur les exportations que sur les importations, pouvaient seules expliquer l'écart considérable qui se manifestait entre les chiffres d'entrées et de sorties.

A cela on répondait que des statistiques assez précises étaient dressées chaque année, jusqu'en 1904, tant par les consulats et vice-consulats de France que par ceux d'Angleterre et d'Allemagne et que leurs appréciations, enregistrées séparément, arrivaient, à la fin de l'année, à des résultats à peu près identiques. En outre, à partir de 1904, deux catégories de statistiques étaient dressées : les unes, d'origine anglaise, continuaient à s'établir sur la base des manifestes des compagnies de navigation; les autres, œuvre du service de l'Emprunt marocain, s'établissaient sur une base différente et ne tenaient compte que des droits de douane encaissés. En fin d'année, les totaux des statistiques anglaises étaient en général de 30 0/0 supérieurs aux totaux des statistiques de l'Emprunt marocain; mais les différences constatées entre les importations et les exportations conservaient les mêmes proportions dans l'une et l'autre catégorie d'évaluation.

Cependant, ceux qui soutenaient la théorie de l' « erreur statistique » faisaient observer qu'en 1907 un contrôle plus évident et plus précis avait pu s'opérer dans les différentes douanes grâce à l'installation des « Contrôleurs français », que ce contrôle n'avait pu fonctionner que dans les derniers mois de l'année et que déjà leur intervention avait une sérieuse répercussion sur la rédaction des statistiques qui n'accusaient plus, en 1907, que 6.500.000 francs de différence entre les entrées et les sorties par mer. Effectivement, il y avait une évidente diminution dans le déficit des sorties. Mais la publication des statistiques de 1908 devait donner tort aux partisans de la thèse ci-dessus, puisque pendant toute l'année 1908 les contrôleurs ont partout fonctionné très scrupuleusement, contribuant au relèvement des recettes douanières — et par conséquent au relèvement des chiffres statistiques — et n'en constatant pas moins, à la fin de l'année, près de 15 millions de francs de différence en faveur des importations.

La théorie des erreurs de statistique ne parvient donc pas à expliquer la différence en question. Ces erreurs sont du reste assez relatives et leurs chiffres ronds — sinon leurs détails — sont considérés comme correspondant à peu près à la réalité des échanges économiques, tant par les différents consulats que par les grosses maisons de commerce du pays.

Il y a donc tout lieu de croire qu'il est bien exact que, depuis de nombreuses années, le Maroc dépense par ses achats d'importations beaucoup plus que ne lui rapportent ses exportations.

Ainsi que je l'exprimais dans mon rapport sur la situation commerciale en 1907, il y a à mon avis quatre causes qui peuvent expliquer — au moins en partie — cette anomalie économique :

1° *Introduction de numéraire* (en dehors du numéraire représentant le paiement des exportations).

Les emprunts publics ou privés du Makhzen ou du sultan ont amené dans le pays du numéraire qui ne représentait aucun effort marocain à l'exportation; cet argent, surtout employé en soldes militaires, s'est répandu dans le pays et est venu s'ajouter au numéraire qui représentait strictement les exportations. A ces emprunts, on peut ajouter les réserves de la Banque d'Etat qui ont servi jusqu'ici à payer l'entretien des troupes de police.

Les achats de terrains, quoique à un degré bien moindre que les prêts au Makhzen, ont été aussi une cause d'introduction de numéraire au Maroc, surtout depuis 1904. Il y a lieu d'y ajouter, en 1908, les premiers travaux publics (construction des ports de Tanger et de Casablanca), qui ont également importé du numéraire extérieur.

Enfin, depuis 1907, la Chaouïa et les provinces environnantes ont assurément bénéficié de la présence des troupes françaises, qui ont comporté jusqu'à 14.000 hommes à certains moments et qui en comptent actuellement encore 6.000. En dehors des ravitaillements qu'elle recevait de l'extérieur, l'Intendance a fait d'importants achats locaux (en produits agricoles, bois, charbon, bétail, etc.), qui ont répandu dans le pays d'assez grosses sommes sans que les produits vendus aient eu à sortir pour l'exportation, et c'est surtout là qu'il faut rechercher la cause importante d'une différence de 15 millions en faveur des importations en 1908, car précisément, pendant cette année-là, étant donnée la situation troublée du pays, les prêts au Makhzen ont été assez limités ainsi que les achats de terrains.

2° *Causes d'ordre économique autres que l'introduction de numéraire.* — Il faut tenir compte des *dettes* que contractent le Makhzen et les particuliers; des livraisons de marchandises qu'ils se font accorder moyennant des promesses de

paiement. Il y a ainsi des marchandises restant impayées de longues années durant. Les Marocains, s'ils savent payer au prix convenu certaines livraisons, semblent d'autre part prendre plaisir à éluder l'acquittement de certaines dettes, estimant peut-être que leur vendeurs ont été largement rémunérés par des versements au comptant et qu'ils peuvent patienter pour récupérer le reste de leurs créances.

En dehors de l'Emprunt français de 60 millions de 1904, le Makhzen a contracté, depuis cette époque, pour environ 70 millions de dettes, chiffre qui ne représente que des emprunts, des achats, des commandes ou des contrats de travaux. Quelles que soient les exigences des créanciers, quels que soient les taux d'intérêts qu'ils puissent réclamer, quelles que soient même les *retenues* qu'ils aient pu exiger sur leurs prêts effectifs, il n'en est pas moins vrai que cela représente d'importantes avances et surtout d'importants crédits qui viennent corroborer les explications ci-dessus.

N'oublions pas enfin les marchandises ou les livraisons à l'importation qui, non payées en argent, ont pu l'être par des concessions de terres, d'immeubles, de magasins et par d'autres compromis de ce genre. Très mal gérée, l'administration des habous en particulier a pu être mise au pillage par les fonctionnaires chérifiens qui ont usé et abusé de leurs libertés — au détriment des biens habous — en favorisant des négociants qui les payaient soit en argent, soit en marchandises.

Telles sont les différentes raisons qui, à notre sens, peuvent expliquer les différences constatées chaque année entre les importations et les exportations.

Mais ces raisons n'excusent pas la disproportion que nous avons signalée. Elles ne tendent surtout pas à montrer la situation économique du pays sous un jour favorable — bien au contraire — et elles nous laissent deviner une situation très anormale, notamment au point de vue financier.

Les excédents d'importations pendant de longues années s'expliquent aisément dans les pays *neufs*, les colonies qui s'ouvrent au progrès et qui importent tout un outillage économique nouveau en vue d'une exploitation commerciale, industrielle, agricole et minière, telle qu'on la conçoit chez les peuples civilisés. Il s'agit soit de mettre en valeur des régions inexploitées, soit d'augmenter la faculté de rendement des régions exploitées par des moyens indigènes insuffisants.

Dans un pays primitif et semi-barbare comme le Maroc, où aucune importation n'est destinée à améliorer le pays, ni son outillage économique, les exportations devraient primer les importations, et, surtout, l'excédent des entrées sur les sorties ne devrait pas se solder par des *emprunts* et autres combinaisons analogues qui ne peuvent que ruiner lentement mais sûrement le faible édifice du Makhzen.

René Leclerc.

LES CAUSES DE LA CHUTE D'UN SULTAN

SIX CONFÉRENCES

Faites à l'École des Langues orientales en mai 1909

Par M. EDMOND DOUTTÉ

Sixième Conférence. — 19 mai 1909.

LA GUERRE SAINTE

Mesdames, Messieurs,

Avec cette sixième conférence, nous arrivons à la fin de l'étude que nous avons entreprise et qui éclairera peut-être pour vous d'un jour nouveau les derniers événements du Maroc. Si je pouvais me flatter que mon simple exposé vous ouvre, sur ces questions, quelques nouvelles perspectives, je ne l'attribuerais cependant pas exclusivement à mes faibles moyens, mais aussi à l'intérêt du sujet, mais surtout à votre attention si bienveillante, à l'assiduité si méritoire dont vous avez fait preuve au cours de ces six séances et dont je tiens à vous remercier aujourd'hui.

Nous avons fait en somme un effort pour rechercher quelle est la cause du conflit de ces dernières années entre la civilisation marocaine et la civilisation européenne : c'était la question du fanatisme musulman qui se posait sous cette forme ; nous avons employé, pour l'élucider, la méthode des sociologues modernes, et nous avons reconnu que ce fanatisme n'était autre que l'islamisation, chez les Marocains, de l'ancienne haine de l'étranger, commune à tous les primitifs. Puis nous avons recherché les causes du différend qui existait entre Abd el Aziz et son peuple ; nous les avons trouvées dans l'exaspération causée par la présence des chrétiens dont s'entourait le sultan et dans ses innovations criminelles, contraires à l'orthodoxie, enfin dans son essai de réforme administrative : toutes choses infiniment plus graves aux yeux des musulmans qu'une mauvaise gestion des affaires parce qu'elles heurtent de front les sentiments les plus enracinés dans le cœur du peuple. Nous avons vu que, par sa réforme financière, il avait profondément choqué ses sujets ; nous avons vu comment les charges de l'impôt se lient intimement au sacrifice, et comment l'impôt est un des cinq piliers de la religion. Abd el Aziz avait violé tous les principes et toutes les lois religieuses, et, par conséquent, l'empire se trouvait en danger, car, dans la conception magique des primitifs, et, en particulier, des Marocains, l'empire est en danger lorsque l'empereur ne se conduit pas bien. De là une animosité violente contre le sultan. Nous avons vu aussi que les doctrines du mahdisme, du messianisme, étaient très répandues au Maroc, comme dans toute l'Afrique du Nord. Le peuple était dans une attitude expectante : on attendait quel-

qu'un, attitude de l'esprit extrêmement commune dans l'histoire de toutes les nations. Le peuple marocain était prêt à reconnaître celui qui porterait les marques indiquées dans les prédictions. On pensait que ce devait être Moulaye Mahammed ; ce ne fut pas lui, ce fut Moulaye Hafid. Moulaye Mahammed n'osa pas, ou ne put pas, « se lever », suivant l'expression arabe consacrée, et ce fut un autre qui recueillit le bénéfice de la situation.

Moulaye Hafid ne pouvait donc pas se présenter comme le sauveur attendu depuis longtemps, puisque ce rôle était tenu par Moulaye Mahammed : mais il pouvait parfaitement justifier sa révolte en la présentant comme l'exercice pur et simple de la *hisba*, devoir religieux qui incombe à tous les croyants et par lequel on doit, suivant l'expression arabe, « commander ce qui est bien et défendre ce qui est mal ». Tout musulman est tenu d'accomplir ce devoir : à la rigueur, dans la stricte orthodoxie, un musulman qui se promène dans une rue et qui entend jouer d'un instrument de musique doit briser l'instrument ; s'il sait que quelqu'un boit du vin, il doit entrer dans sa maison et briser les amphores qui contiennent le vin. Mais, dans la pratique, cette censure est dévolue à un fonctionnaire spécial, le *mohtasib*. Ce fonctionnaire est devenu maintenant, au Maroc, une sorte de prévôt des marchands, mais sa fonction, qui primitivement était essentiellement religieuse, garde encore en partie ce caractère : il veillera, par exemple, à ce que la décence soit observée dans les rues, à ce que les rites d'une inhumation soient correctement observés, à ce que l'appel à la prière soit fait à l'heure voulue, etc. ; aussi un mohtasib, comme un cadi du reste, est-il à raison de son caractère religieux beaucoup plus respecté, sinon plus craint, que ne l'est un pacha, un gouverneur, parce que les fonctions du mohtasib, comme celles du cadi, sont des fonctions essentiellement musulmanes.

En se soulevant contre Abd el Aziz, Moulaye Hafid ne faisait qu'exercer ce devoir de la *hisba* : il prenait la fonction de *mohtasib*, qui appartient en principe à tous les musulmans, en particulier aux plus notables. Le *mohtasib* du reste est théoriquement obligé de se présenter chez le sultan lui-même lorsque le sultan ne se conduit pas bien et de lui faire des représentations, et n'importe quel musulman peut également exercer ce droit, toujours en théorie : à plus forte raison Moulaye Hafid était-il en droit de condamner la conduite de son frère.

Mais ce n'est pas seulement au nom de la *hisba* que Moulaye Hafid détrôna son frère ; il s'appuyait sur des prescriptions canoniques plus strictes : en effet, lorsqu'un sultan se conduit mal et transgresse les lois de l'islam, il est permis de le déposer : c'est d'ailleurs faire de la *hisba* au plus haut degré. C'est ce droit que Moulaye Hafid prétendit exercer au nom de la communauté musulmane. Peut-être ne fût-il jamais parvenu à ses fins s'il n'eût disposé de deux puissants moyens d'action : en premier lieu, l'aide des grands caïds, et en second lieu, le rôle qu'il assuma de guerrier de la guerre sainte contre les Européens.

Quelques grands caïds du Sud marocain étaient, vous le savez, devenus très puissants sous le règne d'Abd el Aziz. Moulaye Hassan, le père d'Abd el Aziz, avait eu pour politique constante de morceler les caïdats et de les multiplier le plus possible ; à sa mort, il y avait deux ou trois cents caïds ; je n'énonce ces chiffres, d'ailleurs, que comme très approximatifs. Lorsque le gouvernement se relâcha, par suite de la faiblesse d'Abd el Aziz, les caïds les plus puissants en profitèrent pour acheter au Makhzen les autres caïdats et il se forma ainsi dans le Hoûz marocain quelques grands commandements au profit de quatre ou cinq seigneurs qui détenaient tout le pouvoir.

Ces grands caïds, c'étaient : le Glaoui, le plus audacieux de tous ; le Mtouggui, vieillard rompu à la politique des tribus et qui occupait la plus grande partie du Sud du Maroc jusqu'à la côte ; l'Abdi, plus connu sous le nom de Si Aïssa, qui occupait toutes les grandes plaines ; puis deux autres caïds dont l'influence était surtout locale : l'un le caïd Anfloûs, aux environs de Mogador, et l'autre, le Goundafi, au cœur de l'Atlas, dont il occupait les plus hautes gorges. (Au Maroc, il est d'usage de nommer un caïd par le nom de la province qu'il administre.)

Deux de ces grands caïds, le Glaoui et le Mtouggui, il y a quatre ans, firent le rêve ambitieux de devenir les maîtres de tout le Sud marocain, sous l'autorité de Moulaye Hafid, alors vice-roi de Merràkech. Il semble bien qu'au début ils n'aient pas cru à la possibilité de faire de Moulaye Hafid le sultan de tout le Maroc et de détrôner Abd el Aziz. Mais l'occupation française de Casablanca leur fournit le prétexte de faire de leur prince préféré le candidat du nationalisme marocain.

La proclamation de Moulaye Hafid à Merràkech fut l'œuvre exclusive du Glaoui et du Mtouggui qui s'adjoignirent bon gré mal gré Si Aïssa ben Omar. Et c'est si bien avec leur aide que Moulaye Hafid monta sur le trône du Maroc qu'il fut obligé ensuite de constituer son Makhzen avec eux.

Un Makhzen, c'est-à-dire un cabinet composé de ministres qui tous sont de puissants seigneurs, possédant de grands fiefs, n'était pas une institution viable. Les caïds-ministres ne tardèrent pas à se réfugier dans le Sud et à se faire suppléer dans leur emploi, et il est infiniment probable que, si le Makhzen de Moulaye Hafid se reconstitue sur ses bases premières, il ne durera pas davantage, à moins que le despotisme du maître ne réduise à néant le rôle des ministres et que tous ne tremblent également devant lui.

Voyons maintenant Moulaye Hafid dans son rôle de champion de la guerre sainte. C'était à l'époque où nous avions occupé les Chaouïa : Moulaye Hafid se présentait comme l'ennemi des chrétiens, comme le représentant populaire du fanatisme marocain ; ce rôle lui était imposé par les circonstances et pouvait seul lui assurer le succès.

Il nous faut montrer d'abord comment cette guerre sainte elle-même a un caractère tout religieux, au même titre que l'insurrection contre un sultan qui transgresse la loi musulmane. Nous comprendrons mieux ainsi le courage et la résistance désespérée des Chaouïa. Nous comprendrons aussi pourquoi des musulmans ne peuvent pas combattre d'autres musulmans qui font la guerre sainte, et pourquoi les armées qu'Abd el Aziz équipait à grands frais contre son frère refusèrent au dernier moment de porter les armes contre leurs coreligionnaires marchant « dans la voie de Dieu », ce qui est l'expression arabe pour désigner la guerre sainte. C'est que la religion est faite des croyances les plus profondément enracinées au cœur des hommes et que rien n'égale l'élan d'un peuple qui combat pour sa foi. Examinons donc de plus près ce caractère religieux de la guerre contre les infidèles dans l'orthodoxie musulmane et nous verrons ensuite s'il ne se laisse pas rattacher à quelqu'une des croyances les plus primitives de l'humanité.

La guerre sainte, en arabe le *djihâd*, d'un verbe qui veut dire « faire des efforts, s'appliquer », est un devoir fondamental dans la religion musulmane. Le *djihâd*, le combat contre les mécréants, est un *fard*, c'est-à-dire un commandement exprès de Dieu, formulé dans le Coran.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il y a deux sortes de *fard* : le *fard aïn* que chacun doit accomplir individuellement et le *fard kifâia* ou devoir de suffisance auquel il suffit qu'un ou plusieurs satisfassent dans la communauté musulmane. Ainsi, il faut enseigner la science religieuse, il faut qu'il y ait un cadi, qu'il y ait un sultan, il faut que les morts soient enterrés, que la prière soit dite dans la mosquée; ce sont des devoirs que tout le monde n'est pas tenu d'accomplir, il suffit que quelques-uns dans la nation s'en acquittent; ce sont là les devoirs de suffisance, les *fard kifâia*.

Le *djihâd*, la guerre sainte, rentre dans cette seconde catégorie : c'est un devoir de suffisance. Il y a des cas cependant où tout le monde est obligé de prendre part à la guerre sainte ; ainsi, en cas d'irruption d'infidèles sur le territoire de l'islam, les femmes mêmes sont obligées de prendre part à la guerre, et aussi les voisins du territoire envahi, ainsi que tous ceux que l'imâm, c'est-à-dire le sultan, jugera utile de désigner.

Dans la guerre sainte, il est interdit d'employer des chrétiens; cela ne veut pas dire qu'il serait interdit au sultan du Maroc d'employer des chrétiens à son service contre les musulmans, mais qu'on ne peut pas employer des chrétiens à faire la guerre sainte contre les mécréants.

Il est interdit de fuir si le nombre des musulmans qui combattent n'est pas diminué de moitié. Il est permis de tuer les chrétiens, mais il est interdit de les brûler ou de les mutiler. On peut conclure des trêves, mais les plus longues ne doivent pas dépasser dix ans, et il est recommandé qu'elles ne dépassent pas quelques mois.

Si la lutte devient impossible, il ne faut pas rester sur le territoire envahi; mieux vaut la *hidjra*, c'est-à-dire l'émigration. Lorsqu'un pays musulman est conquis par une nation chrétienne, les habitants doivent émigrer : c'est ce qui se produisit au moment de la conquête de l'Algérie ; beaucoup d'Algériens émigrèrent à Fez, où il s'est formé un groupement qui ne nous est rien moins que sympathique, bien qu'il ait cherché souvent à se rapprocher de nous pour tirer avantage de notre protectorat.

La guerre sainte doit être précédée d'une déclaration de guerre (je parle toujours du droit musulman pur, naturellement), c'est-à-dire d'une invitation aux chrétiens d'avoir à se convertir.

L'empereur Héraclius, au VIIe siècle, reçut ainsi une lettre où il était sommé de se faire musulman ; et le fait s'est renouvelé depuis maintes fois.

Les Kharedjites (nos Mozabites d'aujourd'hui), piétistes d'un fanatisme étroit, au cours des luttes qu'ils se livraient entre eux, s'anathématisaient réciproquement dans des déclarations de guerre qui étaient des appels à la foi, car chaque parti considérait l'autre comme infidèle. Souvent il y avait une réponse à la déclaration; parfois les chefs des deux armées montaient chacun sur une éminence de terrain et se livraient avant le combat à des discussions théologiques.

Donc, la guerre sainte doit être précédée d'une déclaration de guerre. Mais il est dit que, si les infidèles, et ici il s'agit des chrétiens, sont très rapprochés du territoire musulman, la déclaration de guerre n'est pas nécessaire : on peut fondre sur eux immédiatement.

Une grande pureté est requise des combattants dans la guerre sainte ; il ne faut pas qu'ils soient débauchés, méchants, trompeurs. Il y a un *hadît* qui dit : « Hommes, les bonnes actions avant l'action, car ce sont elles qui combattent pour vous. » Un autre *hadît* dit : « Empêchez vos soldats d'être méchants, car jamais un soldat ne fut dépravé, que Dieu ne jetât la crainte dans son cœur. Empêchez vos soldats d'être trompeurs, car jamais un soldat ne fut trompeur que Dieu ne le fît vaincre par le petit nombre. Empêchez vos soldats d'être des débauchés, car jamais un soldat ne fut débauché sans que Dieu fît régner l'épidémie dans l'armée. »

Les mérites du djihâd sont grands, et ils sont indiqués abondamment dans le Coran et dans le *hadît*. « Je demandai à l'envoyé de Dieu : quel est l'acte le plus méritoire? La prière faite au moment précis, dit-il. Et ensuite ? La piété filiale. Et ensuite? La guerre dans la voie de Dieu (c'est-à-dire la guerre sainte). »

Les mérites de celui qui fait la guerre sainte sont donc considérables; ceux du guerrier qui meurt dans cette guerre sont encore plus grands. D'abord, le martyr ne meurt pas comme les autres : il n'est pas véritablement mort. Les anges, dit-on, couvrent son corps de leurs ailes : il reste vivant, il ne meurt pas, il passe dans le paradis immédiatement, sans avoir subi l'interrogatoire du jugement, les tortures de la tombe. Au jour de la

résurrection, les martyrs n'auront pas besoin de ressusciter puisqu'ils n'auront pas cessé d'être vivants : leurs corps exhaleront une odeur de musc. On ne les lave pas comme les autres morts, on ne dit pas les prières sur eux, et on les ensevelit avec leurs habits au lieu de les recouvrir d'un linceul.

Plus tard, on a notablement étendu la catégorie des martyrs ; on a considéré comme martyrs ceux qui meurent en voyage, car le voyage pour les musulmans est toujours chose redoutable. Enfin on a été jusqu'à assimiler aux martyrs ceux qui succombent à la peste, au choléra, à la phtisie, et ceux qui meurent d'amour !

Les combattants dans la guerre sainte s'appellent *moudjâhid* ou *mourâbit :* mais de plus ce dernier mot veut dire aussi « ascète, saint » ou comme nous disons, en altérant légèrement le mot arabe : « marabout ».

Toute la région qui avoisine Azemmoûr est couverte de petites tombes blanches dont on vous dit : « C'est la tombe d'un moudjâhid, c'était un combattant de la guerre sainte, un marabout. » Il y a synonymie entre ces deux mots.

Ainsi le guerrier apparaît comme un être sacré ; bien plus, tout ce qui touche à la guerre a un caractère plus ou moins religieux. Les chevaux sont le sujet de nombreux textes canoniques. Vous savez tous que la cavalerie est pour le musulman l'arme principale, la seule qui obtienne quelque considération. Il y a des *hadît* du Prophète qui disent que la bénédiction est attachée au toupet des chevaux. Les courses de chevaux sont prescrites par un commandement de caractère canonique ; c'est une institution religieuse, considérée comme méritoire et réglementée par la loi religieuse.

Le tir à l'arc et le tir au fusil sont également recommandés par la religion et il y a des sociétés religieuses, des confréries qui ont pour but d'exercer leurs adeptes au tir ; elles sont répandues dans toutes les villes marocaines et se recommandent d'un ancêtre qu'on appelle Sidi Ali ben Nacer.

Une fois par semaine, aussi bien dans les villes de l'intérieur que dans les villes de la côte, on voit les membres de ces confréries se réunir pour aller ensemble tirer à la cible après avoir fait la prière.

Donc les chevaux, le tir, toutes les institutions guerrières ont donc un caractère religieux et ont été réglementées canoniquement. Le lien étroit qui unit la guerre à la religion nous apparaîtra encore mieux si nous considérons d'un peu plus près le rapport que nous avons signalé tout à l'heure entre le guerrier et le marabout.

Primitivement on appelait *ribât* un endroit où l'on attachait les chevaux destinés à la guerre sainte et où les guerriers se retiraient pour se préparer au combat contre les infidèles. Mais ce mot veut dire aussi une *zâouia*, c'est-à-dire l'endroit où l'on se livre à des exercices de piété et d'ascétisme. Cette double signification est remarquable : le marabout est tantôt un guerrier qui se prépare au combat, tantôt un saint qui se livre à des exercices ascétiques ; le mourâbit est en même temps un soldat et un moine. C'était bien là le caractère des Almoravides, dont le nom même signifie « les marabouts » : c'étaient des guerriers qui, d'une île du Sénégal qu'ils avaient choisie pour se retirer et préparer à la guerre, s'élançaient, afin de faire de fructueuses razzias sous couleur de guerre sainte, dans le Sahara, et que leurs courses de soldats zélateurs menèrent à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne.

Cela nous explique le double sens du verbe *râbata*, qui veut dire à la fois : « lier des chevaux à un piquet » et « prier », et la double signification ascétique et belliqueuse du nom donné aux combattants de la guerre sainte. Plus tard, le mot mourâbit a perdu son sens guerrier. Aujourd'hui, le marabout est simplement un saint.

Je vous ferai, en passant, remarquer que ce mot en est venu à désigner un peu tout ce qui est sacré : un vieil arbre auquel s'attache un respect idolâtrique est « marabout » ; un rocher où se perpétue un ancien culte est marabout ; l'hirondelle est maraboute parce qu'une vieille croyance défend de la tuer ; il en est de même de la cigogne.

L'ascétisme et la guerre sainte nous paraissent donc étroitement liés ; la guerre est apparentée de façon très proche au maraboutisme, c'est-à-dire au culte des saints, qui est la religion dominante de l'Afrique du Nord. Pour avoir l'explication de ce fait, il est nécessaire de faire appel une fois de plus à la méthode que nous avons maintes fois employée, à la méthode sociologique, inaugurée par l'Ecole anglaise et dont Frazer a étendu et généralisé l'emploi.

Chez tous les peuples primitifs, la guerre a un caractère magique ou sacré. Avant d'aller à la guerre, on se livre à des imprécations solennelles contre l'ennemi, et ces imprécations sont même un moyen offensif : on cherche à accabler l'ennemi par des formules magiques, et il semble que tout un genre poétique, la satire, n'ait pas d'autre origine que ces imprécations destinées à influencer l'ennemi et à lui faire du mal ; du moins est-il à peu près démontré qu'il en est ainsi pour la satire arabe, la *hidja*.

Un autre genre de l'ancienne poésie arabe qui a peut-être une même origine, c'est la *moufâkhara*, où le héros chante ses propres mérites et ceux de sa tribu ; il semble ainsi assurer son succès et la prospérité de sa tribu, de même que, par la satire, il cherche à jeter un sort sur la tribu ennemie : c'est la contre-partie de la *hidja*.

Nous avons déjà parlé du tabou des rois et de celui des sanctuaires ; eh bien ! il y a aussi un tabou des guerriers. Le guerrier est un être qu'on isole généralement, et cet isolement est un signe caractéristique des êtres sacrés (la femme en certaines circonstances, les jeunes mariés, les saints, les rois) ; on n'approche en effet ceux-ci qu'avec des précautions spéciales pour ne pas éprouver les effets redoutables des puissantes forces magiques qu'ils recèlent en eux.

Citons quelques exemples empruntés à Frazer :

**

dans l'Amérique du Nord, chez certaines tribus de Peaux-Rouges, lorsqu'elles sont sur le point d'entrer dans « le sentier de la guerre », les guerriers ne se servent que d'ustensiles spéciaux ; ils ne peuvent pas se gratter avec les doigts ; ils doivent dormir la face tournée vers leur pays, ne pas s'asseoir par terre, ne pas se mouiller les pieds, ne pas marcher sur un chemin battu ; ils boivent et mangent dans de petits bols qu'on purifie avec des rites spéciaux : ils boivent d'un côté en allant à la guerre et de l'autre en en revenant. Après la bataille, on se livre à des ablutions répétées, on danse. Du reste, on exécute aussi des danses magiques avant la guerre, et les gens qui sont restés au pays dansent encore ces danses rituelles, pendant la guerre même, pour influencer d'une façon sympathique, en simulant leur victoire, ceux qui combattent. Peut-être est-ce là l'origine de la *fantasia*, il y a certains indices qui permettraient de le croire. A Timor, la maison où habitent les guerriers est interdite pendant deux mois ; ils se livrent aussi à des danses et à des chants ; ils ne peuvent approcher aucune femme ; ils ne se nourrissent pas eux-mêmes, on leur porte la nourriture à la bouche. Dans les îles Marquises, le guerrier, au retour de la guerre, doit rester isolé pendant dix jours ; il ne doit pas voir de femme, il ne doit pas voir de feu ; il ne peut manger avec ses mains. Il est traité avec honneur, mais on n'ose pas l'approcher. Chez les Esquimaux, on trouve des rites analogues ; quand ils sont à la guerre, ils doivent s'abstenir de manger la tête des animaux, de même que le sang et les entrailles. A la fin de la guerre, ils jettent tous les ustensiles qui leur ont servi. Quand un Pima a tué un Apache, il jeûne pendant seize jours, ne mange ni viande, ni sel, ne peut faire de feu, ni parler à un être humain, ni le toucher. Seule une vieille femme lui apporte des aliments dans les bois où il erre seul. A la fin des seize jours, il se couvre la tête de boue et achève de se purifier par un bain de rivière.

Celui qui a tué un homme en dehors même de la guerre est également tabou chez les primitifs : il y a un tabou du meurtrier. On n'approche pas celui qui a versé le sang ; ce n'est pas à cause de l'immoralité de son acte, car à ce stade de la civilisation la morale n'est pas encore constituée, c'est parce que, pour les primitifs, le sang est dangereux : cette liqueur rouge, chaude, qui s'échappe du corps et semble entraîner la vie avec elle, leur paraît recéler des forces magiques auxquelles il est dangereux de toucher ; et c'est probablement là l'origine de la défense de tuer. Le tabou du sang est à la base de la morale. Le meurtrier est un être dangereux, contaminé ; on le croit tourmenté par de mauvais esprits, et personne ne peut manger avec lui tant qu'il n'a pas été purifié.

Les guerriers sont donc *tabou* (ou *sacrés*, car c'est la même chose) parce qu'ils sont essentiellement des meurtriers, et que le meurtrier est tabou parce qu'il a touché le sang. Voilà pourquoi il est si dangereux de les approcher : de tout temps, les êtres revêtus d'un caractère magique ont été isolés de la communauté.

Ces croyances avaient persisté dans l'antiquité classique : chez les Grecs, un chef, un roi est sacré, par exemple Ulysse, Télémaque ; le char du roi, une armée, dans l'Odyssée, une sentinelle en faction, sont sacrés. Dans tout Homère, le poisson est sacré ; or, Platon rapporte que jamais les guerriers homériques ne mangeaient de poisson. J'emprunte ces remarques touchant les croyances grecques à l'ouvrage de M. Salomon Reinach sur les origines religieuses.

Chez les Sémites, la guerre avait également un caractère sacré et le guerrier était soumis aussi à des épreuves purificatoires. Après le massacre des Madianites, les Israélites restèrent huit jours hors de leur camp, pour se purifier du sang versé : le Deutéronome impose aux guerriers la continence et des jeûnes nombreux ; les guerriers juifs offraient souvent leur chevelure, rite éminemment purificateur chez tous les peuples.

Le jeûne chez les Musulmans est précisément recommandé d'une façon spéciale dans la guerre sainte : « Quiconque jeûne une journée dans « la voie de Dieu », Dieu éloignera son visage du feu de l'enfer de soixante-dix journées de marche. » Nous avons, du reste, des indices qui nous montrent que, chez les anciens Arabes, la guerre était accompagnée de rites magiques : les sorcières de Thaqif jetaient des sorts aux assiégeants ; on récitait à la guerre des chants en mètre *radjaz*, rythme que nous savons avoir été employé aux incantations magiques. Aujourd'hui encore, des voyageurs nous rapportent que les Arabes du centre de l'Arabie placent une jeune fille en tête des combattants parce que, vous le savez, la femme est chez les primitifs un être à caractère sacré, un être tabou.

Nous pourrions nous étendre encore, si le temps ne nous pressait pas, sur l'usage des enseignes, des drapeaux qui n'étaient primitivement que des talismans, puis des emblèmes religieux ; ils avaient à l'origine un caractère essentiellement magique ; nous ne devons pas aujourd'hui nous étonner de voir le culte du drapeau : ce n'est pas une chose nouvelle, c'est au contraire une chose tout à fait primitive ; et c'est du reste cette forme religieuse du patriotisme qui fait la force d'une armée.

Nous comprenons maintenant clairement comment les pratiques de la guerre se lient à celles de l'ascétisme. Car d'abord, en se purifiant, le guerrier purifie toute sa tribu, mais de plus, s'il meurt au combat, son sang versé acquiert une valeur purificatoire qui profite à toute la communauté. La mort du combattant, dans la guerre sainte, est en réalité un sacrifice sanglant qui a la valeur expiatrice de tout sacrifice, mais qui prend une importance spéciale à raison de la qualité de victime. C'est une véritable Passion que le guerrier qui meurt souffre pour la société religieuse à laquelle il appartient. De là vient que, pour les Musulmans, le guerrier qui meurt à la guerre sainte est par excellence un martyr et

que tant de privilèges lui sont accordés. Ces croyances, d'ailleurs, se relient à une autre croyance très ancienne, d'après lesquelles, dans le monde où l'on va après la vie d'ici-bas, on se trouve dans l'état physique où l'on était avant la mort: si on meurt vieux, on est vieux pour l'éternité; si on meurt jeune, on le reste à jamais; de là vient que les guerriers qui meurent jeunes semblent avoir un avantage sur les autres et que cette mort est recherchée. Il semble bien que cette croyance soutienne un rapport étroit avec la croyance musulmane suivant laquelle le martyr de la guerre sainte ne meurt pas véritablement.

Ainsi l'analyse des vieilles croyances nous a montré pourquoi le *mourâbit* est à la fois un soldat et un moine. Nous voyons maintenant comment cette forte institution musulmane du *dijhâd*, de la guerre sainte, a ses racines dans les plus anciennes conceptions de l'humanité. L'islam a recouvert ces rites et ces croyances des âges lointains, il les a rajeunis, adaptés à sa doctrine. La guerre, institution magico-sacrée des primitifs, est devenue spécialement la guerre sainte contre les infidèles. Toute la force des vieilles pratiques et des vieilles croyances a été ainsi tournée au profit de la nouvelle religion et est consacrée, c'est le mot propre, à son expansion dans le monde.

Nous nous expliquons maintenant la vivacité et la persistance des sentiments qui animent le musulman contre le chrétien dans la guerre sainte. Ces sentiments sont l'héritage transmis par des milliers et des milliers de générations; les ethnographes nous ont appris qu'ils plongent leurs racines jusque dans les ténèbres de la préhistoire. Voilà ce qui nous explique l'énergie sauvage des Châouïa lorsqu'ils nous combattaient et la répugnance des soldats marocains du sultan Abd el Aziz à combattre des coreligionnaires investis du rôle sacré de guerriers de la guerre sainte. Cela nous explique leur bravoure et pourquoi, loin de craindre la mort, ils semblaient l'appeler au cours de leurs engagements téméraires. Cela nous explique encore pourquoi Moulaye Hafid, dans un tel milieu, était nécessairement et ne pouvait être qu'un champion de la guerre sainte. Cela nous explique enfin pourquoi les Chaouïa, qui luttaient contre nous avec tant d'énergie, se seraient beaucoup plus facilement soumis à un gouvernement musulman, contre lequel il ne peut être question de guerre sainte, et même au Makhzen du faible Abd el Aziz si les armées chrétiennes n'eussent été là.

Des croyances religieuses aussi vieilles que celles que nous avons étudiées dans ces quelques leçons ne peuvent se modifier que lentement et sous l'action des facteurs généraux qui déterminent peu à peu l'évolution des civilisations; en les heurtant violemment, on ne peut qu'exacerber le fanatisme des croyants. De même que les grandes religions récentes, comme le christianisme, comme l'islam, ont utilisé les anciens rites en les vidant de leurs croyances, et, avec les mêmes gestes, disent des choses nouvelles, de même nous devrons pendant longtemps conserver soigneusement les cadres actuels de la société marocaine, en nous bornant à les améliorer et à presser une évolution qui est déjà amorcée. Après avoir fait les exécutions sanglantes qui étaient et qui pourraient encore nous être nécessairement imposées, nous devrons montrer au monde qu'il existe, pour l'honneur du genre humain, d'autres méthodes de civilisation que la force des baïonnettes. Nous devrons donner un éclatant démenti à cette apostrophe du plus illustre des Pères de l'Eglise, s'écriant : « *Quid bella, nisi magna latrocinia?* » Et, nous le disons bien haut, nous savons pour les avoir vus à l'œuvre dans le pays voisin, que ce sont ceux-là mêmes qui ont porté les coups qui sauront donner l'exemple du dévouement à cette tâche si noble qu'est l'éducation sociale de tout un peuple encore plein de jeunesse et d'ardeur.

EDMOND DOUTTÉ.

La Discussion DES Crédits du Maroc

La discussion des crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc et des interpellations rattachées à ces crédits a été précédée du dépôt par M. Paul Doumer, rapporteur général du budget, d'un intéressant rapport (n° 2832, Chambre des députés).

M. Doumer y a fait l'estimation des dépenses entraînées par nos opérations au Maroc, c'est-à-dire de la différence entre le total des dépenses de tout genre, en personnel et matériel, faites par les forces militaires employées au Maroc et celles que l'entretien normal de ces mêmes forces nécessiterait si aucune opération n'avait eu lieu. Il a serré de très près les dépenses faites en 1907, 1908 et 1909, et il arrive au total suivant :

Ministère de la Guerre.....	57.411.976 fr.
— de la Marine.....	15.515.883
— des Affaires étrangères.	168 000
Total.....	73.095.859 fr.

Un autre tableau intéressant que donne le rapport de M. Doumer est celui des pertes subies au feu depuis le début des opérations militaires au Maroc. Le voici :

Région de Casablanca.		
Officiers français... ..	8 tués,	15 blessés.
Sous-officiers français.	6 —	18 —
Soldats français.....	26 —	79 —
Soldats de la Légion..	19 —	85 —
Officiers indigènes....	2 —	1 —
Soldats indigènes. ...	31 —	122 —
Tirailleurs sénégalais..	1 —	1 —
Ensemble.....	93 tués,	321 blessés.
Région d'Oudjda.		
Officiers français.....	2 tués,	3 blessés.
Sous-officiers français.	1 —	1 —
Soldats de la Légion..	3 —	13 —
Soldats indigènes.....	19 —	38 —
Ensemble.....	25 tués,	55 blessés.

Sud-Oranais.

Officiers français.....	6 tués.	16 blessés.
Sous-officiers français.	4 —	14 —
Soldats français.....	4 —	10 —
Soldats de la Légion..	23 —	65 —
Officiers indigènes....	» —	2 —
Soldats indigènes.....	18 —	101 —
Ensemble.....	55 tués,	208 blessés.

Récapitulation.

Region de Casablanca.	93 tués,	321 blessés.
Région d'Oudjda.....	25 —	55 —
Sud-Oranais..... ...	55 —	208 —
Total pour l'armée.	173 tués,	584 blessés.

Les pertes par le feu, subies par la marine nationale, datent toutes des 5 et 6 août 1907, où les compagnies de débarquement du *Galilée*, du *Du Chayla* et du *Forbin* ont eu à protéger les Européens de Casablanca contre les attaques de pillards et d'assassins, empêchant un massacre général inévitable sans leur énergique résistance.

Ces pertes se chiffrent ainsi :

Galilée. — 1 officier blessé; 1 deuxième maître, 1 quartier-maître et 3 matelots blessés.

Du Chayla. — 1 quartier-maître et 1 matelot tués; 1 officier, 3 deuxièmes-maîtres et 7 matelots blessés.

Forbin. — 1 officier, 1 quartier-maître et 1 matelots blessés.

Ensemble : 2 tués et 20 blessés.

Voici encore la liste des troupes occupant actuellement des territoires marocains :

Région de Casablanca. — 5 bataillons d'infanterie, avec 4 sections de mitrailleuses; 3 escadrons de cavalerie; 2 batteries d'artillerie de campagne de 75 m/m; 1 section d'artillerie de montagne; 1 compagnie du génie; 1 compagnie du train des équipages; 6 goums marocains; services divers. — Ces troupes représentent un effectif de : 265 officiers; 5.668 soldats, 2.417 animaux.

Région d'Oudjda. — 4 bataillons et 2 compagnies d'infanterie, avec une section de mitrailleuses; 3 escadrons de cavalerie : 1 batterie d'artillerie de 75; 2 sections d'artillerie de montagne; les services et des goums algériens. — L'effectif de ces troupes est de : 90 officiers; 3.420 hommes; 872 animaux.

Région du Haut-Guir. — 8 compagnies d'infanterie; 1 escadron 1/2 de cavalerie; 1 batterie d'artillerie de 75, 1 section d'artillerie de montagne; 1/2 compagnie saharienne. — L'effectif de ces troupes est de : 43 officiers; 1.624 hommes; 554 animaux.

La partie capitale du rapport de M. Doumer est ainsi conçue :

Nous continuons d'occuper trois points du territoire marocain : sur l'Océan, le port de Casablanca et son hinterland immédiat; Oudjda et le massif des Beni-Snassen, au Nord de la frontière algérienne; la région du Haut-Guir, au Sud.

Les charges de cette occupation et les obligations militaires qu'elle peut à tout instant nous imposer n'ont malheureusement pas une compensation, qui serait légitime, dans le progrès de notre influence sur le gouvernement chérifien.

L'autorité de la France à Fez n'est pas en proportion des sacrifices qu'elle a consentis, des services qu'elle a rendus, de ceux autrement considérables que, seule, elle pourrait et devait rendre. Pourtant, notre droit d'intervention, universellement reconnu aujourd'hui, est celui de toute grande nation policée voisine d'un Etat en proie au désordre et aux luttes intestines.

C'est le droit de la civilisation sur la barbarie.

Jamais la légitimité n'en est mieux apparue que lorsque nous avons protesté récemment contre l'odieuse cruauté des actes du sultan, torturant et mutilant ses prisonniers de guerre, les faisant mourir de la plus atroce façon, sans d'ailleurs que nous obtenions ni arrêt, ni atténuation dans l'emploi de ces procédés sauvages. Le dédain avec lequel ont été accueillies nos représentations à ce sujet, faites au nom même de l'Europe, donne une mesure exacte de la valeur du gouvernement de Mouley Hafid et de l'autorité qu'il nous reconnaît.

Nous payons nos hésitations, nos faiblesses et nos fautes.

Questionnée sur l'état actuel de nos relations avec le Makhzen, l'administration des Affaires étrangères nous a fait un exposé des conflits existants et des discussions en cours qui se peut résumer ainsi :

I. *Frontière algérienne.* — Notre action militaire dans les régions du Maroc voisines de la frontière a été justifiée, au début, par les atteintes portées aux droits de nos nationaux et la nécessité d'amener le gouvernement marocain à nous accorder les réparations auxquelles nous avions droit. Ces réparations nous ont été promises, mais les promesses sont pour la plupart restées lettre morte, soit par la mauvaise volonté, soit par l'impuissance du Makhzen. Nous en attendons encore et nous devons en exiger la complète exécution.

Nous nous sommes proposé, en outre, de faire passer dans la réalité le régime prévu aux accords de frontière depuis 1902 et dont la condition première était l'installation d'une police, à la disposition de hauts commissaires des deux gouvernements agissant d'un commun accord pour régler toutes les difficultés locales et faciliter le développement des relations économiques entre les deux territoires.

Ces questions ont été discutées au cours de cette année, tout d'abord entre notre représentant au Maroc et Mouley Hafid, lors de l'ambassade de M. Regnault à Fez; puis entre le département des Affaires étrangères et l'ambassade chérifienne envoyée à Paris. Ces longues négociations n'ont pas encore amené le sultan à comprendre qu'il était nécessaire de créer une force de police véritablement efficace, capable de maintenir la sécurité après le départ de nos troupes et de l'étendre peu à peu dans toute la région au profit même de son autorité, et qu'il était également indispensable de créer un organisme d'action commune en associant, conformément aux protocoles, les commissaires des deux puissances.

Faute d'entente sur ce sujet, nous sommes obligés de conserver nos effectifs militaires dans la région frontière et d'assurer par nos seuls moyens la protection des confins algériens jusque dans la vallée du Guir.

II. *Casablanca et la Chaouia.* — Notre action dans la Chaouïa a donné les résultats que nous espérions. La sécurité est complète dans cette région. Aussi, les tribus ont-elles connu depuis deux ans une prospérité que l'anarchie antérieure rendait jusque-là impossible. Pour la première fois depuis longtemps, les impôts y ont été perçus par les autorités indigènes au nom du Makhzen. Dès que nous sommes entrés en rapports officiels avec Mouley Hafid, nous lui avons déclaré que nous étions disposés à régler, de concert avec lui, les conditions dans lesquelles son autorité devrait se substituer à la nôtre, sous la réserve de conserver les bénéfices généraux de notre occupation. Les principes d'une entente ont été posés dans la mission de M. Regnault à Fez. Ils ont donné lieu à de nouvelles négociations à Paris. L'accord reste douteux, en présence des déclarations du sultan qui se désintéresse manifestement de l'œuvre accomplie dans la Chaouïa et réclame une évacuation totale sans garantie durable. Là encore, on lui a fait connaître que nous ne pourrions nous en remettre seulement à sa parole et que nous jugions nécessaire de laisser derrière nous une organisation de police, rattachée au Makhzen, mais capable de préserver contre de nouveaux troubles les personnes et les biens.

III. *Finances du Maroc.* — La question financière s'est imposée par la force des choses à l'attention du gouvernement marocain. Les dettes anciennes du Makhzen, le montant des derniers contrats de travaux publics, les indemnités dues aux victimes des événements de Casablanca, enfin l'obligation de rembourser les dépenses militaires de l'intervention française, nécessitent une liquidation dont les éléments ont été étudiés. Les créanciers de toutes nationalités ont présenté leurs titres à une commission de revision siégeant à Tanger; la commission de Casablanca aura elle-même terminé ses travaux dans quelques semaines.

Il est hors de doute que les ressources budgétaires et le crédit du gouvernement chérifien ne lui permettent pas de faire face à ce passif. Il l'a compris et a demandé, depuis

plusieurs mois, au gouvernement français, de l'assister pour cette opération. Mais le sultan refuse encore de se prêter aux concessions sans lesquelles la liquidation financière, même avec l'appui de la France, serait irréalisable. On lui demande d'y affecter des revenus suffisants et notamment certaines recettes jusqu'ici presque inutilisées ou dilapidées, surtout d'instituer un contrôle effectif des administrations qui gèrent ces revenus. Il s'y est refusé, et les conditions qu'il propose ne permettraient pas à la France de prendre la responsabilité d'un emprunt.

La question, qui intéresse au premier chef les créanciers internationaux du Makhzen, se ramène donc présentement à ceci, que Mouley Hafid ne veut point réformer les pratiques administratives et financières du Maroc, tandis que les réformes que nous lui demandons lui permettraient seules de faire face à ses obligations et de se créer, dans un avenir prochain, les ressources nécessaires à la réorganisation de l'empire.

Les puissances ont d'ailleurs, et tout naturellement, admis que la solution de ce problème dépendait exclusivement de la France. Elles l'ont fait connaître à Fez.

Dans ces derniers temps, Mouley Hafid nous a donné des preuves trop évidentes de mauvais vouloir qui ne peuvent que compliquer le règlement des questions dont il vient d'être parlé. S'il semblait avoir compris, au moment de sa reconnaissance officielle, la nécessité d'entrer en relations étroites avec la France et de lui promettre des satisfactions, il a cherché depuis à fortifier son prestige en affectant à notre égard une attitude qui ne répondait cependant ni à sa situation, ni à la nôtre.

Ne pouvant réaliser les promesses qu'il avait faites de chasser aussitôt les étrangers du Maroc, il a voulu donner le change à l'opinion indigène par de multiples vexations particulières dont nos ressortissants français, algériens ou protégés marocains, ont été les victimes. C'est ainsi qu'il a imposé aux protégés français à Fez des taxes contraires au traité et qu'on n'exigeait point des autres protégés. Ses excitations et ses instructions officieuses ont encouragé les caïds de l'intérieur à redoubler d'arbitraire. Les protégés agricoles dans la province du R'arb ont souffert plus que partout ailleurs de ces procédés, subissant l'emprisonnement, la confiscation, le pillage, les sévices de tout genre.

Il semble que Mouley Hafid se flatte de nous amener ainsi à réduire nos légitimes exigences. Il tient surtout peut-être à acquérir la réputation d'un sultan fidèle aux traditions les plus fanatiques de l'islam, capable de braver les gouvernements étrangers et se préparant à débarrasser le Maroc des armées européennes. Il a affirmé cette attitude lorsque les consuls ont fait auprès de lui la démarche collective officielle dont il vient d'être parlé, à la suite des tortures infligées aux prisonniers. Ses réponses successives, dont la dernière a été faite à Tanger par l'intermédiaire de la presse locale, ont manifesté une confiance croissante dans l'efficacité de cette conduite.

Nous avons dû tenir compte de ces indications. Lorsque, au début de l'année, le sultan avait fait appel à nous pour lui fournir les moyens de soutenir la lutte contre le rogui, nous lui avions procuré de l'artillerie, des fusils et des munitions. Devant ses nouveaux procédés, nous avons suspendu ces fournitures d'armes. Nous n'avons cependant ni accentué le caractère de notre intervention dans la Chaouïa, ni profité des événements du Rif pour étendre le rayon d'action de nos colonnes dans la région frontière. Nous attendons que l'ambassade chérifienne, qui a été saisie de nos justes griefs et les a signalés à l'attention de Mouley Hafid, nous fasse connaître sur tous les points les intentions définitives du sultan.

M. Doumer montre que, malgré cette situation politique défavorable, notre action économique au Maroc reste prépondérante, puisque le commerce français en 1908 a été, par la voie maritime, de 31.760.000 francs, en augmentation de près de 9 millions sur 1907 et égal à plus du tiers du commerce total : et, par la voie de terre, de 48 millions, soit, au total, 79.760.000 francs, près de la moitié du commerce extérieur total du Maroc.

La discussion des crédits et des interpellations a occupé les séances des 22 et 23 novembre.

M. Merle, qui l'a ouverte, a dit de bonnes choses quand il a protesté contre la méconnaissance absolue par le gouvernement marocain de la protection agricole créée par la convention de Madrid. Mais il a surtout voulu signaler la menace de l'action militaire espagnole et il s'est opposé plus encore au sentiment de la Chambre en attaquant les agents actuels de la politique française au Maroc. Du moins, en abordant à peu près toutes les questions posées au Maroc, M. Merle a permis au débat de prendre toute son ampleur.

M. Jaurès n'a pas restreint le débat ! Bien au contraire, il l'a traité avec sa grandiloquence habituelle, mais plus froidement que dans ses précédentes interventions. Pour lui, il y a toujours une conspiration mystérieuse qui cherche à porter la guerre au Maroc et, s'expliquant sur les protestations soulevées par les atrocités dont s'est rendu coupable le sultan qui lui est cher, il s'est exprimé ainsi :

Malgré tout, et quelle que puisse être l'hypocrisie d'une grande partie de ces protestations, il faut que le sultan sache bien que, par des opérations de cet ordre, il compromet sa cause ; que ceux-là mêmes qui, comme mes amis et moi, sont convaincus que l'indépendance du pouvoir marocain est aujourd'hui une garantie de paix, de développement pour l'Europe et pour la France, que ceux-là mêmes seront certainement contrariés dans leur action parfois difficile si, en s'abandonnant à un reste de coutumes barbares, il fournit à ceux qui méditent des entreprises nouvelles de trop faciles prétextes.

Mais nous ne sommes pas dupes de la manœuvre. J'ose dire, j'affirme qu'il n'y a eu là, en effet, qu'un prétexte pour ceux qui veulent reprendre les opérations. Au fond, que veulent-ils à l'heure présente ? Ils veulent imposer au sultan et au Maroc, pour le règlement des indemnités, pour le service de l'emprunt, des conditions telles que le sultan soit acculé à une alternative mortelle pour lui : ou il acceptera ces conditions, abandonnant au service de l'emprunt le plus clair de ses recettes, mettant pour ainsi dire l'activité de son pays en gage, en hypothéquant le présent et l'avenir, et il apparaîtra aux yeux mêmes des tribus marocaines comme une sorte de vassal impuissant et discrédité de l'Europe, son crédit baissera en même temps que ses recettes et il sera incapable de maintenir son autorité ; ou bien, s'il résiste, on se propose, pour le contraindre, de mettre la main définitivement sur la région d'Oudjda, sur la région de la Chaouïa. On dira qu'on veut percevoir d'autorité et exclusivement tous les revenus de cette région. Ce sera un commencement d'occupation définitive, une première brèche pratiquée, par un détour financier, dans l'Acte d'Algésiras.

Voilà le calcul qui a été fait, voilà le rêve qui est poursuivi.

M. Jaurès est donc parti en guerre contre l'intervention militaire qu'il croit désirée et préparée. Il lui a opposé les difficultés de l'Espagne au Rif, et ses conseils de prudence, fondés aussi sur la susceptibilité de l'Espagne en matière marocaine, l'ont amené à soulever un incident à propos du traité secret franco-espagnol :

Je suppose que vous soyez résolus à n'intervenir au Maroc qu'à des conditions déterminées ; je suppose que ce soit là votre volonté bien ferme, la volonté certaine de la France ; s'il y a sous vos volontés, comme une mine sous le sol, un traité secret qui vous obligerait sous peine de manquer à la parole de la France, dans des conditions autres que celles déterminées par vous, que devient la volonté de la nation et que deviennent les garanties de la paix ? (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Ce traité-là n'existe pas.

M. Jaurès. — Monsieur le ministre, vous dites qu'il n'existe pas de clause contraire, vous ne dites pas qu'il n'existe pas de traité secret...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il y a entre l'Espagne et nous des accords qui s'appliquent à une situation toute différente de celle qui existe actuellement au Maroc.

M. JAURÈS. — Messieurs, vous entendez bien...

M. LE MINISTRE. — Voulez-vous me permettre encore un mot?

M. JAURÈS. — Comment! Je ne vous demande que cela. Dites-en beaucoup. (*Sourires.*)

M. LE MINISTRE. — Il n'existe entre la France et l'Espagne d'autre traité s'appliquant à la situation actuelle du Maroc que celui qui est universellement connu, qui a été publié dans les Livres jaunes et qui a fait l'objet de discussions répétées à la tribune. Ce traité, comme vous le savez, repose sur le maintien de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan.

Voilà la base de la politique de la France et de l'Espagne, aussi bien que de la politique qui a été déterminée par les puissances réunies à la Conférence d'Algésiras. (*Très bien! très bien!*)

M. JAURÈS — C'est le traité d'octobre.

M. LE MINISTRE. — C'est le traité du 6 octobre 1904.

M. JAURÈS. — Parfaitement, j'en ai le texte.

M. LE MINISTRE. — Mais, au moment où les diplomaties des deux pays se concertent pour prendre des dispositions qui se traduisent dans un traité, il ne leur est pas interdit, vous le reconnaîtrez bien, d'envisager des éventualités différentes de celles auxquelles s'applique leur politique, la politique qu'elles entendent suivre et défendre par tous les moyens; et pour le cas où ces éventualités viendraient, contre leur gré, à se produire, il est permis à ces diplomaties, c'est même leur rôle et leur devoir, de prévoir l'attitude que les pays qu'elles représentent auraient à prendre. Mais il va de soi que, lorsqu'il s'agit de la diplomatie française, le Parlement en reste toujours juge. Il sera toujours le maître; ses responsabilités ne sont minées par aucun accord secret d'aucune sorte, et si les éventualités envisagées par la diplomatie qui dépend de lui venaient à se produire, c'est toujours lui qui aurait le dernier mot aux termes mêmes de la Constitution.

Pour ce qui concerne le Maroc, je répète que la France et l'Espagne, aussi bien que les autres puissances de l'Europe, se trouvent uniquement, dans l'état actuel, en présence de leurs conventions particulières avec le Makhzen, du traité de 1904 et de l'Acte d'Algésiras. (*Applaudissements.*)

M. JAURÈS. — Je remercie très sincèrement M. le ministre des Affaires étrangères du commencement d'explication qu'il nous a donné. Qu'il me permette de ne pas me borner à ce commencement d'explication et de paraître à la Chambre même indiscret et importun.

Tout d'abord, je ne comprends pas bien comment un traité secret peut ménager complètement la liberté future des Chambres. Ce traité comporte des obligations réciproques, et lorsque vous serez saisis, j'entends bien que vous pourrez vous décider en toute liberté, mais ce sera une liberté souvent nominale, puisqu'on vous opposera des obligations régulièrement contractées à votre insu, mais en votre nom. M. le ministre des Affaires étrangères me dit que le traité secret ne contient rien de plus que les principes généraux qui affirment, avec l'Acte d'Algésiras, l'intangibilité du Maroc et la souveraineté du sultan. Si ces accords sont pleinement en harmonie avec les principes de nos engagements publics, quel danger y a-t-il à les faire connaître? (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Ce qui inquiète, c'est que M. le ministre des Affaires étrangères dit : ces accords sont conclus pour des éventualités différentes de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Mais qui donc, messieurs, sera juge de la question de savoir si la situation s'est modifiée au point de faire fonctionner les obligations nouvelles?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est le Parlement qui en sera juge!

M. Jaurès en aurait voulu davantage. Mais, devant le silence du ministre, il a conclu que rien qu'en appliquant aux textes des traités publiés les « facultés raisonnantes », on pouvait déduire le sens du traité secret, qu'il comporte une délimitation de sphères d'influence et que cette éventualité est prévue pour le jour où le pouvoir du sultan sera anéanti.

Et, ajoute l'orateur, après avoir demandé si ce traité est conciliable avec l'Acte d'Algésiras,

Vous voyez le péril de ces clauses secrètes : c'est que du jour où il est entendu qu'il suffit qu'il y ait au Maroc anarchie pour que le partage de ce pays entre la France et l'Espagne devienne une réalité, tous ceux qui ont intérêt à procéder à ce partage pour s'attribuer toutes les dépouilles des mines et des concessions, tous ceux-là ont intérêt précisément à fomenter, à exagérer cette anarchie, qui doit être le point de départ et la condition du partage.

M. Jaurès veut donc qu'on soit très prudent et aussi qu'on s'applique à rendre au gouvernement marocain la vie possible, d'une part, en calculant avec équité et mesure les indemnités aux particuliers, d'autre part, en n'infligeant pas au Makhzen « la nécessité d'un emprunt trop gros qui absorberait la totalité ou la plus grande partie des ressources normales, par exemple, les ressources des douanes dont le gouvernement marocain pourrait disposer », car c'est toujours le sentiment qui l'angoisse : « Je ne peux pas, a-t-il dit, ne pas lire, je ne peux pas ne pas entendre que la vraie politique de ceux qui ont de grandes vues sur le Maroc consiste à l'appauvrir tellement, à le gêner tellement, à lui mettre au cou un collier si serré d'usure et de misère, qu'il soit obligé ensuite de se rendre à merci. »

M. Jaurès a terminé en insistant sur la lutte des divers syndicats en concurrence au Maroc et rappelé, que ses amis et lui, depuis dix ans, n'avaient cessé de contribuer « à limiter sur le terrain marocain, devenu le champ de rencontre de toutes les difficultés internationales, les risques de conflit ».

M. Denys Cochin a répondu à ce discours par une de ces allocutions de bon sens et de précision dont il a l'habitude. Il a montré que les prédictions pessimistes de M. Jaurès ne s'étaient pas du tout réalisées, que notre situation et notre avenir au Maroc ne sont pas en si mauvaise passe, que la frontière algéro-marocaine a été fixée et pacifiée, que la situation internationale s'est complètement modifiée du fait de l'accord franco-allemand et qu'il n'y a plus qu'une question marocaine :

Lorsque nous pouvions croire que le Makhzen, que le sultan se jetteraient dans les bras d'une autre puissance et qu'alors ils nous causeraient une certaine gêne par les engagements qu'ils auraient pris avec elles, nous avions des ménagements à prendre avec un petit souverain, quelque faible que fût sa puissance; mais à présent, il est entendu, d'abord par les accords signés autrefois avec l'Angleterre et ensuite par cet accord, j'ose dire imprévu, signé l'année dernière avec l'Allemagne, que nous n'avons qu'à aller de l'avant. Cet accord allemand, que dit-il?

Que l'Allemagne poursuit au Maroc des intérêts seulement économiques, et qu'elle reconnaît que les intérêts politiques de la France sont tels, qu'à elle incombe le soin de mettre de l'ordre dans ce pays.

Qu'est-ce que cela veut dire? Si j'avais le talent d'interprétation de M. Jaurès qui, prenant les traités connus, en déduit, par la force de son raisonnement, la valeur des traités inconnus et presque leurs termes, il me semble que du traité franco-allemand je tirerais, moi, beaucoup de conséquences.

Ah! ce serait bien simple. La première conséquence que j'en tire, c'est qu'on attend simplement de nous — puisque nous l'avons voulu, puisque nous avons commencé une œuvre — que nous achevions cette œuvre. Et si nous ne l'achevons pas, soyez sûrs qu'on nous y poussera; et si nous ne voulons pas l'accomplir, soyez sûrs que notre honneur en souffrira un peu et que la confiance que l'Europe a mise en nous en sera légèrement ébranlée.

En ce moment, nous sommes comme des gens qui ont

entrepris une tâche dont on leur a marchandé l'initiative, qu'on a discutée tout d'abord, mais des gens auxquels on a fini par dire : « Eh bien ! mes amis, allez, faites-la. »

Marcherons-nous ? Voilà la question ! (*Très bien! très bien!*)

La situation européenne me paraît donc beaucoup meilleure. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, c'est l'éminent ministre des Affaires étrangères anglais, sir Edouard Grey. Tout le monde a lu son discours, prononcé il y a un mois, et où il disait au sujet du Maroc : « Il y a une grande différence entre la situation de l'année dernière et celle de cette année-ci : l'année dernière il n'y avait pas seulement une question du Maroc, il y avait toujours, à propos de la question marocaine, une question européenne ; maintenant la question européenne ne se soulève plus. »

Il n'est pas vrai, comme le disait M. Jaurès, que toutes les difficultés de l'Europe viennent se concentrer dans cette question marocaine, que de là peuvent sortir des conflagrations. Non, cela n'est plus vrai ; il n'y a plus qu'une simple petite question marocaine, et cette question nous est confiée.

Ni les raisons militaires, ni les raisons financières — elles ne suffisent pas à nous empêcher de faire ce qu'il faut pour le Maroc — ni les raisons diplomatiques n'opposent d'obstacle au développement de notre puissance bienfaitrice dans un empire évidemment barbare, et je ne puis pas comprendre par quel argument, j'allais dire par quel sophisme, on essaye de nous retenir.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et l'Acte d'Algésiras ?

M. DENYS COCHIN. — Je ne vous demande pas de ne pas le respecter.

Loin de vous inviter à procéder à une conquête, je vous demande simplement de maintenir ce que vous avez établi, de ne rien abandonner, de ne rien céder ni sur les bords de la Moulouïa, ni dans la Chaouïa.

Ce que je crains, ce que j'ai quelque droit de craindre, c'est qu'on ne vous en décourage, c'est qu'avec les raisons que j'ai essayé de combattre, on ne vous persuade, si vous reculez devant la tâche, que l'œuvre de civilisation se fera toute seule, que c'est vous qui l'entravez par vos exigences financières.

J'essaye, pour l'instant, de vous convaincre du contraire ; je vais encore plus loin. Depuis que les puissances étrangères ne nous disputent plus l'influence, si faible qu'elle soit, du Makhzen, nous pouvons faire ce que j'appellerai la politique des tribus. Nous pouvons nous inquiéter moins de la politique du Makhzen, de la politique qui se fait à Fez, et nous intéresser davantage à une politique de relations suivies, immédiates avec les tribus marocaines. Nous pouvons, par exemple, du côté de la Chaouïa, continuer ce qui a été fait du côté de la Moulouïa.

Il y a d'autres tribus, qui sont très envieuses, et très justement envieuses, de celles auxquelles nous avons apporté un peu de paix et de civilisation ; elles seront très heureuses de s'entendre, de traiter avec nous.

Il faut le faire, monsieur le ministre ; il ne faut pas craindre d'établir chez ces tribus un peu d'ordre. Il faut maintenir l'œuvre que vous avez faite, et il faut la développer.

A la séance du 23 novembre, M. Emile Constant, relevant l'attitude de Mouley Hafid et les complaisances du gouvernement français en sa faveur, a demandé si les intérêts français doivent recueillir des avantages de la politique suivie et si elle n'a pas été un jeu de dupe. M. Tournade a prononcé un discours montrant que c'était à nous de savoir profiter de nos droits incontestables et incontestés. Puis le ministre des Affaires étrangères a prononcé le discours suivant :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des affaires étrangères.* — Messieurs, en montant à la tribune pour répondre aux discours qui ont été prononcés au cours de cette discussion, je tiens tout d'abord, comme le faisait l'honorable M. Constant, au début de ses observations, à rendre justice aux sentiments qui les ont dictées.

Je ne suis pas sans mérite, en ce qui concerne M. Constant, car il ne m'a pas épargné les critiques ; mais j'espère que, lorsqu'il aura entendu ma réponse, il voudra bien se déclarer satisfait.

Sous des formes diverses et souvent contradictoires — car je me rencontre une fois de plus, suivant le mot de l'honorable M. Denys Cochin, avec le Dr Tant-Mieux et le Dr Tant-Pis, qui sont pour moi de vieilles connaissances avec lesquelles j'ai de longue date l'habitude de discuter à cette tribune (*Sourires*) — les orateurs auxquels je réponds ont pris pour règle de s'inspirer avant tout de l'intérêt supérieur du pays. Ce n'est pas que je n'aie des réserves importantes à faire sur certains des discours que vous avez entendus. Mais la Chambre s'associera, je l'espère, comme je le fais moi-même, à la préoccupation générale qui s'est manifestée, de mettre les intérêts de notre politique étrangère au-dessus des compétitions des partis.

C'est pour ma part à ce point de vue que je me place toujours, lorsque j'envisage les graves responsabilités dont j'ai la charge. (*Applaudissements.*)

Je voudrais, en commençant, dégager ce débat d'un certain nombre de considérations reposant sur des informations inexactes ou sur des appréciations que je considère comme erronées au sujet de la situation respective de la France et de l'Espagne dans les affaires marocaines, et du rôle particulier de la France en présence des opérations militaires du Riff.

L'honorable M. Merle a fait plusieurs citations de journaux, de discours, d'opinions de publicistes ou d'hommes politiques espagnols qui se sont exprimés en termes regrettables sur la politique française et quelquefois même sur la France.

Je ne dirai pas que je dédaigne ou que je néglige l'expression de ces opinions — en matière diplomatique, rien n'est absolument négligeable. Je déplore les déclarations qui ont été reproduites, mais je les mets à leur place ; je leur donne leur véritable valeur, je ne les exagère pas comme l'honorable député auquel je réponds, et je puis lui donner l'assurance qu'elles ne correspondent en aucune mesure à l'opinion du gouvernement espagnol. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas non plus dans les conditions et pour les raisons qu'il a indiquées que la campagne du Riff s'est engagée. L'Espagne, messieurs, a été appelée à intervenir à Melilla par une série de faits successifs qu'elle a portés à notre connaissance à mesure qu'ils se produisaient et qu'ils déterminaient son action. Elle n'a pas agi sans avoir prévenu l'Europe et sans avoir circonscrit dans des déclarations formelles et répétées le champ de son intervention. C'est ainsi qu'elle nous a fait savoir qu'elle n'entendait aucunement étendre son occupation actuelle et qu'en aucun cas elle ne se dirigerait sur Taza. Nous en avons eu dès le premier jour l'assurance catégorique. Une telle supposition a été qualifiée d'absurde par les représentants de l'Espagne et cette qualification est exacte pour qui connaît la carte du Maroc.

C'est donc bien inutilement que dans une interview dont on a parlé hier, et dont il faut que je parle moi-même, dans une interview qui constitue une atteinte d'autant plus grave à la discipline militaire qu'elle mettait en cause nos relations avec une puissance étrangère, le général d'Amade a cru devoir intervenir pour défendre des intérêts dont il n'a pas la garde et qui n'ont jamais été menacés. (*Très bien! très bien!*)

Les interventions de l'Espagne dans le Rif ne sont pas un fait nouveau. Elles se sont produites à maintes reprises depuis deux cents ans ; et, pour qui se rappelle l'histoire, elles n'ont jamais été très différentes dans le passé de celle à laquelle nous assistons aujourd'hui : il est rare qu'elles n'aient pas donné lieu à d'imposants déploiements de forces. Pour ne mentionner que celles qui remontent au siècle dernier, l'expédition du maréchal O'Donnel, en 1859, a nécessité l'envoi de 50.000 hommes ; l'expédition du général Martinez Campos, en 1893, s'est faite avec plus de 25.000 hommes. Cela tient à la fois à la difficulté et à l'étendue des opérations dans une région montagneuse où l'Espagne rencontre des tribus belliqueuses, aguerries, bien armées, fortifiées dans des retranchements à peu près inaccessibles et se battant avec le plus grand courage.

Ce n'est pas comme on le croit, comme on le dit, comme a essayé de l'établir M. Merle, à la suite d'accords spéciaux, de conventions particulières plus ou moins connues, que

s'est produite l'expédition contre les tribus laissées dans l'anarchie par le départ du rogui. L'Espagne est intervenue en vertu de son histoire, de ses traditions, de son passé, de sa situation géographique et politique et de ses conventions avec le Makhzen.

Les villes autour desquelles ses troupes se battent lui appartiennent depuis des siècles; les traités de 1799 et 1860, qui ont reconnu au gouvernement espagnol la possession des présides, lui ont en même temps conféré d'une manière expresse, le droit d'adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sûreté de ces territoires.

Dans le cas présent, c'est à la suite de divers incidents remontant à plusieurs années : disparition d'une méhalla chérifienne qui protégeait les abords de Melilla, intensité de la contrebande d'armes de guerre, nécessité de la protection des travaux du port des îles Zaffarines, assassinat des ouvriers qui travaillaient à la construction d'un pont, que les opérations militaires du Rif se sont engagées. Il est possible qu'elles aient dépassé les prévisions du gouvernement espagnol; il est certain qu'il a été amené à envoyer plus de troupes que celles dont il avait, à l'origine, prévu l'expédition. Mais il n'a jamais modifié, vis-à-vis de nous, la teneur de ses engagements répétés; il n'a cessé de nous faire savoir qu'il se contenterait de réprimer les tribus rebelles et qu'il retirerait ses troupes aussitôt que son but serait atteint.

Aussi lui avons-nous donné non pas les conseils dont M. Jaurès parlait hier reconnaissant, d'ailleurs, qu'ils n'avaient pu être donnés par le Gouvernement de la République, non pas les conseils qu'on avait supposés dans une certaine fraction de l'opinion publique espagnole, mais des conseils de modération et de patience, en prenant acte des engagements répétés qui mettaient nos intérêts hors de cause. Et lorsque Mouley Hafid essaya de saisir le corps diplomatique de Tanger d'une protestation dirigée contre les opérations militaires du Rif, la réponse unanime des puissances fut que cette question ne concernait que le gouvernement espagnol et le gouvernement chérifien. Nous avons été les premiers, comme l'a dit M. Merle, à formuler cette réponse, car, s'il est une nécessité qui s'impose dans la pratique de notre politique africaine, c'est, je le répète une fois de plus à la tribune, où je l'ai déjà dit souvent, c'est l'entente avec l'Espagne. Nous ne pouvons pas plus méconnaître les intérêts de l'Espagne au Maroc que l'Espagne ne peut méconnaître les nôtres. (*Très bien! très bien!*) L'Algérie fait de nous les voisins les plus importants et les plus puissants du Maroc. La possession séculaire des présides, le voisinage des côtes maritimes de la péninsule constituent au gouvernement de Madrid des raisons incontestables de prétendre à une situation spéciale au Maroc. C'est cette situation qui lui a été reconnue par la conférence d'Algésiras; j'ajoute que nous n'avons pas attendu la réunion de la conférence pour affirmer la communauté de nos vues et de nos intérêts avec les vues et les intérêts du peuple espagnol. Vous en trouveriez la preuve dans les déclarations de tous mes prédécesseurs, avant, pendant, après la conférence d'Algésiras, dans les déclarations de M. Rouvier, dans les déclarations de M. Léon Bourgeois.

Dès le mois de juillet 1901, M. Delcassé, transmettant à notre ministre, qui était alors M. Saint-René Taillandier, les accords relatifs à la frontière qui venaient d'être conclus avec le gouvernement chérifien, lui écrivait :

« Le caractère, résolument amical, de notre politique envers l'Espagne, nous commande d'avoir au Maroc les plus grands égards pour les intérêts particuliers de la puissance qui possède les présides et dont les côtes sont en vue de Tanger. Vous vous appliquerez donc, en toute occasion, à ménager à la légation d'Espagne des sujets de satisfaction propres à lui faire sentir tout le prix d'une entente cordiale qu'il nous importe à nous-mêmes de consolider. »

S'il y a en en Espagne des personnages plus ou moins autorisés qui manquent à cette entente, tant pis pour eux. Quant à nous, nous entendons la pratiquer. (*Applaudissements.*)

Pour en revenir aux opérations du Rif, le nouveau gouvernement libéral nous a confirmé les déclarations qui nous avaient été faites par le cabinet précédent. Il nous a fait savoir que tous ses efforts tendaient au prompt achèvement des opérations militaires, auxquelles il n'entendait donner aucune extension. Nous souhaitons, dans l'intérêt général, que le succès couronne à bref délai les efforts du gouvernement espagnol et que les pourparlers qu'il a engagés à cet effet aboutissent sans retard aux résultats qu'il en attend.

Je suis assez souvent en dissentiment avec M. Jaurès, mais je suis entièrement d'accord avec lui sur un point : l'anarchie marocaine n'est bonne et profitable pour personne, elle est un danger pour tout le monde; outre qu'elle paralyse les transactions commerciales, elle est une source toujours renouvelée d'incidents possibles; elle fournit aux amateurs d'expéditions aventureuses de redoutables tentations, elle peut à chaque instant engendrer de graves complications. Aussi ne pouvons-nous envisager qu'avec la plus vive sympathie toutes les mesures destinées à établir le calme et la tranquillité dans le Rif comme dans tout le reste de l'empire chérifien. (*Applaudissements.*)

J'arrive aux questions précises qui m'ont été posées au sujet des négociations en cours avec le gouvernement marocain. Pour répondre avec toute la netteté possible, je rappelle en quelques mots ce que j'ai dit à la Chambre au mois de janvier 1909, parlant des mêmes négociations. J'annonçais que nous traiterions avec Mouley Hafid, dans un esprit conciliant qui m'a beaucoup été reproché par M. Constant, mais sur lequel j'insiste, les questions intéressant notre situation vis-à-vis du nouveau sultan du Maroc.

Je spécifiais ces questions : évacuation de la Chaouïa, exécution des accords relatifs à la frontière algéro-marocaine, liquidation des dettes du Makhzen. J'ajoutais : « C'est de Mouley Hafid que dépend aujourd'hui l'exécution du programme que nous nous sommes tracé. »

A ce moment, notre ministre au Maroc, M. Regnault, dont on a dit du mal et dont je pense beaucoup de bien, qui mérite toute la confiance de la Chambre et du Gouvernement...

M. Etienne. — Vous n'en direz jamais assez de bien!

M. le ministre des Affaires étrangères. — notre ministre au Maroc venait d'être rappelé à Fez, et les pourparlers dont il était chargé s'inspiraient de l'esprit que j'avais fait connaître au Parlement. Il s'appliquait de tout son pouvoir à établir l'accord avec le gouvernement marocain.

Ces négociations aboutirent à des ententes de principe, dont les détails et les procédés d'application étaient renvoyés à l'examen d'une ambassade marocaine qui devait venir à Paris les discuter avec nous. Ces ententes laissaient subsister quelques-unes des difficultés principales que nous avions à régler avec le sultan : ce dernier subordonnait à des conditions que nous considérions comme inadmissibles, telles que l'évacuation immédiate et sans garantie de Casablanca, l'exécution des mesures sur lesquelles l'accord avait d'abord paru pouvoir s'établir.

Les négociations avec la mission marocaine s'engagèrent donc à Paris; elles ont été lentes; on me l'a reproché, on s'en est amusé dans la presse. Il est facile de railler la lenteur des négociations diplomatiques; mais, messieurs, lorsqu'un ministre des affaires étrangères est en présence de ses responsabilités, lorsqu'il se dit que, s'il essayait de brusquer les choses, d'exercer des pressions qui pourraient produire un fâcheux effet sur ceux auxquels elles s'appliqueraient, il pourrait en résulter pour son pays des complications graves, il préfère encore la lenteur des négociations à des procédés qui tourneraient à l'encontre du but qu'il poursuit d'accord avec le Parlement duquel il tient son autorité.

Les négociations ont peut-être été lentes, mais elles ont éclairci beaucoup de points. Nous arrivons aujourd'hui, j'en suis sûr, au terme nécessaire des pourparlers.

Au mois d'août dernier, le 14 août exactement, à la suite de conversations prolongées, j'ai remis aux envoyés du sultan une note dans laquelle je résumais les conditions que nous considérions comme nécessaires de poser au sultan Mouley Hafid. Je les résume, mais je tiens à les indiquer parce qu'il faut que l'opinion de la Chambre puisse être formulée en toute connaissance de cause :

« 1° Evacuation de la Chaouïa. Cette mesure est acceptée en principe. Son exécution est subordonnée tout d'abord à l'installation dans la Chaouïa d'une force makhzénienne capable de maintenir l'ordre dans la province. Un accord sera conclu pour que les autorités indigènes actuellement en fonctions soient maintenues et pour qu'il n'y ait pas

de représailles contre les particuliers à raison de leur attitude.

« Les installations créées par le corps d'occupation seront conservées et exploitées sous l'autorité du Makhzen. Le montant des dépenses effectuées de ce chef par les autorités françaises sera compris dans les frais d'occupation. Ces frais seront remboursés suivant les conditions d'un règlement à intervenir.

« L'amende de 2 millions et demi imposée aux tribus qui ont combattu nos troupes continuera à être perçue.

« Quand la force makhzénienne sera constituée, les goums organisés par les autorités militaires françaises feront retour au Makhzen, en restant placés sous la direction d'un nombre suffisant d'instructeurs relevant de la mission militaire dirigée par le commandant Mangin.

« 2° Evacuation de Casablanca. — Le gouvernement de la République ne fait que confirmer ses déclarations précédentes en disant qu'il n'a pas cessé de considérer la ville de Casablanca comme territoire marocain et n'a pas l'intention d'y exercer une occupation définitive. Il en retirera ses troupes lorsqu'il aura pu juger que l'organisation prévue pour la Chaouïa est en état d'y assurer le maintien de l'ordre d'une manière efficace et lorsque toutes satisfactions lui auront été données par le Makhzen en ce qui concerne le remboursement des dépenses militaires françaises, la fin de l'agitation dirigée par le cheikh Ma El Aïnin et l'application de l'acte d'Algésiras dans les dispositions relatives au droit de propriété des étrangers (art. 60).

« Frontière algéro-marocaine. — Le régime à réaliser dans cette région repose sur les arrangements antérieurement conclus entre les deux pays. Le Makhzen désignera sans délai un haut commissaire avec les pouvoirs nécessaires pour l'exercice de ses attributions, notamment le droit de proposer, après entente préalable avec le haut commissaire français, la nomination et la révocation des caïds et autres fonctionnaires marocains.

« Une force makhzénienne sera organisée pour veiller à l'exécution des accords de 1901 et 1902, maintenir la sécurité et faciliter les transactions commerciales conformément à ces accords.

« Cette force relèvera directement des deux hauts commissaires français et chérifien. Elle sera composée de soldats musulmans marocains instruits et commandés par des officiers et sous-officiers français et algériens.

« Les taxes des marchés et des douanes seront perçues suivant les tarifs prévus aux accords précités.

« Les dépenses d'administration des territoires occupés seront prélevées sur ces recettes.

« Les troupes françaises cantonnées dans la région frontière seront diminuées au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs de la police makhzénienne.

« Lorsque les troupes makhzéniennes seront jugées capables de remplir leur mission de sécurité, les troupes françaises seront ramenées en deçà de la frontière. »

M. Jaurès. — Qui nommera les caïds ?

M. le ministre des affaires étrangères. — C'est naturellement le Makhzen.

« En ce qui concerne Bou Denib et Bou Anan, les deux gouvernements s'entendent préalablement pour assurer la sécurité des caravanes par la constitution d'escortes destinées à les accompagner.

« Payement des dettes du Makhzen et remboursement des dépenses militaires françaises. »

Le Makhzen doit environ 80 millions de francs. Ce sont les envoyés du sultan eux-mêmes qui ont fait connaître ce total. Sur ces 80 millions figurent 11 millions pour les particuliers victimes des événements de Casablanca. Ces 80 millions représentent donc la somme que le Makhzen doit emprunter, puisqu'elle n'est pas à sa disposition. Nous ne pouvons à cet égard que lui faciliter l'opération auprès de la banque d'Etat.

M. Jaurès a fait à ce sujet, hier, un certain nombre de critiques auxquelles il faut que je réponde. Il est exact, comme il l'a dit, que les indemnités aux particuliers ont été déterminées par une commission internationale. Cette commission comprend six Européens et trois Marocains. Le représentant de la France est M. Herbaux, conseiller à la Cour de cassation. M. Jaurès a donné, en ce qui concerne ce haut fonctionnaire, un renseignement inexact. Je le rectifie. M. Jaurès a dit que M. Herbaux touchait une indemnité de 5.000 francs par mois. C'est exactement la moitié qu'il reçoit.

J'ajoute que, depuis qu'il fait partie de la commission, il a pris en tout un congé de deux mois. Il n'a cessé de s'occuper des réclamations dont la commission est saisie.

Il a eu à examiner non seulement les réclamations des Français, mais aussi, par suite de la confiance qu'il inspire à juste titre, trois mille réclamations d'indigènes, car il n'y a pas que les étrangers qui doivent être dédommagés. Il a eu à instruire tous ces dossiers : il l'a fait avec autant de soin que de conscience, et c'est bien à tort, monsieur Jaurès, je vous en donne l'assurance, que vous avez fait la critique des décisions de la commission. Elles ont été prises à la suite d'un examen approfondi par des commissaires qui sont de véritables magistrats, qui ont examiné les dossiers avec la méthode la plus scrupuleuse, qui se sont déterminés à la suite de discussions contradictoires, dans lesquelles naturellement les Marocains ont eu à faire connaître leur opinion. (*Très bien ! très bien !*)

C'est une erreur encore de votre part, M. Jaurès, d'avoir pensé que la réclamation allemande avait été maintenue telle qu'elle avait été proposée. La réclamation allemande s'élevait à 2.461.046 francs ; elle a été réduite à 1.292.790 fr.

Vous avez voulu hier essayer d'instituer une discussion à la tribune sur le bien ou le mal fondé des réclamations. Permettez-moi de ne pas vous suivre sur un pareil terrain ; la Chambre, pas plus que vous, ne peut être juge des dossiers qui sont soumis à la commission (*Très bien! très bien!*) ; nous nous exposerions à des réclamations de toute espèce de la part des intéressés si nous avions à nous engager dans une pareille controverse. Nous devons nous en rapporter à des magistrats qui loyalement, honnêtement, uniquement préoccupés de donner une satisfaction légitime aux parties en cause, se prononcent après l'examen le plus sérieux et le plus impartial sur les questions dont ils sont saisis. (*Applaudissements.*)

Je reviens au chiffre global de l'emprunt. Il s'agit donc d'une somme de 80 millions destinés à payer les dettes du Makhzen à l'égard des particuliers, dettes qu'il a reconnues lui-même...

M. Jaurès. — La commission des indemnités a-t-elle déterminé le montant total de la somme à payer ?

M. le ministre des affaires étrangères. — Elle s'est arrêtée au chiffre de 11 millions en ce qui concerne les indemnités dues en raison des événements de Casablanca.

M. Jaurès. — Pour l'ensemble des indemnités dues, non seulement aux Européens, mais encore aux protégés ?

M. le ministre des affaires étrangères. — Je le crois, je ne peux pas vous répondre d'une façon plus précise sur ce point.

M. Jaurès. — Il m'a été dit qu'en outre du chiffre de 11 ou 13 millions d'indemnités accordées aux Européens — on m'avait cité le chiffre de 13 millions — la commission allait passer à l'examen des sommes dues pour cette catégorie tout à fait vague et indéterminée que sont les protégés. Etes-vous sûr du chiffre ?

M. le ministre des affaires étrangères. — S'il y a des réclamations qui ne sont pas faites par des habitants de Casablanca ou par des victimes des événements qui s'y sont déroulés, ces réclamations sont évidemment destinées à être soumises à part au Makhzen ; je parle en ce moment des indemnités de Casablanca. M. Herbaux a, d'ailleurs, été également chargé d'examiner les demandes motivées par d'autres causes.

A cette somme de 80 millions s'ajoute celle qui est destinée à nous rembourser de nos dépenses militaires, c'est une somme de 70 millions.

Messieurs, nous ne réclamons pas ce capital au gouvernement marocain. J'ai dit, dans une discussion précédente, que nous ferions preuve à cet égard de toute la bienveillance et de tous les sentiments de conciliation possibles, parce que je comprends, comme M. Jaurès, qu'il ne faut pas surcharger inutilement le Maroc et rendre le gouvernement impossible. C'est un point sur lequel je m'expliquerai tout à l'heure.

Cette somme de 70 millions, nous ne la demandons pas en capital ; nous ne demandons même pas une annuité au taux du crédit marocain ; nous demandons une annuité représentative du capital qui nous est dû pour nos dépenses de guerre, calculée aux taux du crédit français. Si cette

indemnité était calculée au taux du crédit marocain, elle représenterait une somme de 4.077.000 francs ; calculée au taux du crédit français, elle représente une somme de 2.740.000 francs. Si bien que pendant les soixante-quinze années destinées au remboursement et à l'amortissement du capital, le gouvernement marocain bénéficiera d'une somme de 1.337.000 francs.

M. Jourde. — Sans amortissement ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Avec amortissement.

M. Jaurès s'est demandé si nous ne réclamions pas au Makhzen des gages trop forts, si nous ne pouvions pas réduire les gages que nous lui avions demandés ? Ces gages n'ont pas été calculés par le ministre des Affaires étrangères qui n'a pas, en cette matière, une compétence technique ; ils ont été calculés par le ministre des Finances qui m'écrivait encore à la date du 10 de ce mois :

« Comme je l'ai fait connaître aux envoyés chérifiens dans une entrevue avec eux, le 7 août, le projet que je leur ai présenté n'est pas susceptible de modifications de quelque importance. Pour que l'emprunt soit réalisable il est impossible de rien retrancher ni des revenus que j'ai demandés en garantie ni des conditions que j'ai posées en ce qui concerne le contrôle de l'assiette et de la perception des droits existants et des taxes nouvelles. »

Messieurs, est-ce que nous mettons le Makhzen dans l'impossibilité de gouverner ? Je prétends le contraire. Dans l'annuité prévue pour l'emprunt de 80 millions, nous faisons figurer une somme de 3 millions qui sera mise annuellement à la disposition du Makhzen pour son administration civile et pour ses dépenses militaires. C'est le meilleur moyen, soyez-en sûr, de lui garantir la permanence de ce revenu. En diminuant l'annuité de 3 millions, nous faciliterions peut-être la négociation, c'est possible ; mais si nous laissions au Makhzen le soin de se procurer lui-même cette somme, nous compromettrions gravement le relèvement et le développement de l'Etat marocain, nous ne ferions que précipiter la désorganisation que redoute à bon droit M. Jaurès.

Le Makhzen aura le bénéfice de la gestion honnête et régulière des finances publiques telles que nous la lui proposons. Nous introduirons l'ordre et l'honnêteté dans ses finances, nous lui permettrons de réaliser avec des finances bien administrées des réformes dont il a annoncé lui-même l'introduction nécessaire dans son administration actuelle.

C'est un service important que nous lui rendons : nous travaillons contre l'anarchie (*Très bien! très bien!*) et si nous ne favorisions pas l'aboutissement de l'emprunt dans les conditions que j'indique, si nous y renoncions, d'autres, très probablement, s'en chargeraient et ce ne serait pas le Makhzen, croyez-moi, qui en aurait le bénéfice. (*Très bien! très bien!*)

Je m'excuse de l'aridité des détails que je donne à la Chambre, mais je crois qu'ils sont nécessaires. (*Parlez! parlez!*)

Il serait difficile de contester la modération de ces conditions et l'esprit conciliant qui les a dictées. Elles ont été appréciées comme telles par tous ceux qui en ont eu connaissance, et elles n'ont soulevé d'objections ou d'observations nulle part.

Pour l'Allemagne, en particulier, en ce qui concerne l'emprunt, elle a fait savoir récemment, dans les termes les plus nets, au gouvernement marocain, qu'il était temps de conclure cette opération financière et, à ce propos, je dois m'associer à ce qui a été dit à la tribune ; je dois rendre hommage à la loyauté avec laquelle notre accord est pratiqué par le gouvernement de Berlin ; il en est résulté, dans les rapports entre les deux gouvernements, aussi bien que dans la situation générale de l'Europe, une détente à laquelle nous devons tous applaudir et dont tous les gouvernements attachés à l'œuvre de paix ne peuvent que se féliciter. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Vous avez vu, messieurs, que l'Italie elle aussi vient d'intervenir pour faire comprendre au Makhzen qu'il était nécessaire d'en finir avec l'obligation de rembourser des créances depuis trop longtemps arriérées. Et cette unanimité des puissances doit vous faire réfléchir, vous amener à vous dire, comme je me le dis à moi-même, qu'il n'est que temps de liquider cette opération.

Cependant, nous n'avons pas encore obtenu l'assentiment du gouvernement marocain. (*Exclamations.*)

Oh! messieurs, j'ai l'intention de dire très nettement les choses. (*Très bien ! — Parlez!*)

Ses représentants ont bien admis en principe, à la date du 25 octobre, l'emprunt de 80 millions destiné à rembourser les dettes du Makhzen. Ils ont admis, en principe également, le remboursement de la somme de 70 millions pour nos dépenses militaires, mais le désaccord subsiste sur l'importance des gages nécessaires pour couvrir ces opérations. D'autre part, le sultan persiste à réclamer l'évacuation immédiate et simultanée de Casablanca et de la Chaouïa, il refuse de conférer à notre haut commissaire sur la frontière les pouvoirs indispensables pour l'organisation de la police et le fonctionnement des accords. Il ne veut pas payer les goums institués dans la Chaouïa et ne consent pas à prendre les mesures que nous avons réclamées pour assurer la sécurité dans le Sud-Oranais, à Bou-Denib et à Bou-Anan.

En présence de ces résistances injustifiées, j'ai fait savoir, le 6 de ce mois, aux représentants de Mouley Hafid, « qu'il deviendrait inutile de continuer des pourparlers si nous n'obtenions pas des réponses satisfaisantes ». (*Vifs applaudissements.*)

La réponse la plus urgente est, je l'ai dit, celle qui est relative à l'emprunt. Elle intéresse les gouvernements étrangers autant que nous-mêmes ; elle ne peut être ajournée plus longtemps. Il ne serait pas sans péril pour le gouvernement marocain de se faire des illusions sur ce point. Il serait grave pour lui de lasser la patience des puissances ; déjà leurs nationaux protestent avec véhémence et réclament avec vivacité le remboursement des sommes qui, depuis longtemps, leur sont dues. Les organes de la presse étrangère anglaise, allemande, italienne ont fait entendre qu'ils partageaient à cet égard les vues du gouvernement français et qu'ils approuvaient les mesures que nous pourrions être conduits à prendre pour nous mettre à couvert vis-à-vis du Maroc.

Eh bien ! messieurs, que cette question soit rapidement réglée ! Les autres sont moins urgentes, je le reconnais ; elles viendront ensuite, mais dans tous les cas il y a une chose à laquelle, pour ma part, je ne consentirai pas : c'est l'évacuation immédiate de Casablanca, sans les garanties que nous avons spécifiées (*Vifs applaudissements*), c'est aux procédés dilatoires qu'on nous oppose lorsque nous cherchons à exécuter nos accords de frontières. L'état d'esprit de Mouley Hafid se prête malheureusement assez mal à ces négociations conciliantes. Il complique sérieusement des pourparlers qui, au début, avaient paru devoir aboutir sans difficulté. On ne peut dire — je le constate avec un regret sincère — que le nouveau sultan du Maroc se soit appliqué à justifier la réputation qui lui était faite par ses partisans lorsqu'il combattait Abd el Aziz. Ils le représentaient comme un homme modéré, éclairé, ouvert aux idées européennes, pacifique, aimant la France... (*Mouvements divers.*)

M. Maurice Allard. — Il est patriote ; il défend son pays. (*Exclamations à gauche.*)

M. Eugène Etienne. — Il coupe la tête aux Français !

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... désireux de concourir à l'introduction des réformes libérales dans son empire. Eh bien ! il n'a pas su jusqu'à présent se faire aimer des populations indigènes et il n'a pas eu vis-à-vis des populations européennes l'attitude que nous avaient fait prévoir ses défenseurs.

On a rappelé les mauvais traitements qu'il a infligés aux prisonniers qu'il avait faits dans l'armée du rogui. M. Jaurès en a parlé hier dans des termes auxquels je n'ai presque rien à reprendre. M. Cochin les a qualifiés de la même façon. M. Constant a apporté aujourd'hui à la tribune une affirmation qui est absolument inexacte. Il a dit que nous avions tardé à protester contre ces procédés. C'est matériellement inexact. Il a dit qu'une lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet avait été nécessaire pour que nous saisissions le sultan de notre protestation. Cela aussi est inexact.

M. Emile Constant. — Vous n'aviez pas saisi l'opinion publique en France.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Notre protestation s'est produite immédiatement. Nous avons été

les premiers, notre consul M. Gaillard — je précise — qui était à Fez, a été le premier à protester avec le représentant de l'Angleterre.

M. Denys Cochin. — Très bien !

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il a fait sa démarche aussitôt que les mauvais traitements ont été connus et nous l'avions chargé de dire que si le sultan ne donnait pas une réponse satisfaisante, nous l'avertissions que les instructeurs de la mission française ne seraient plus autorisés à participer aux opérations de la méhalla. Lorsque le rogui...

M. Emile Constant. — Je vous répondrai, monsieur le ministre.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Permettez-moi de continuer ; les renseignements que je vous donne sont irréfutables ; je vous assure que c'est une question de dates et de faits.

M. Emile Constant. — Ce n'est pas ma faute, monsieur le ministre, si j'ignorais, comme tout le monde, les démarches que vous aviez fait faire ; mais vous aviez le devoir, à ce moment, d'en informer le public, en présence de l'émotion qui s'était manifestée.

Et puisque j'ai la parole, permettez-moi d'ajouter un mot...

M. le président. — Je vous demande pardon, vous n'avez pas la parole. (*On rit.*)

M. Emile Constant... sur les conditions que vous avez imposées à Mouley Hafid. Eh bien, j'ai l'intention de vous demander d'y ajouter celle-ci : c'est qu'il prenne l'engagement de restituer les têtes de nos soldats qui ont été coupées et qui ornent encore les murs de Marrakech. (*Mouvements divers.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Permettez-moi de vous dire, monsieur Constant, que vous m'interrompez au milieu d'une discussion relative aux tortures pour y mêler une allégation nouvelle sur laquelle je n'ai aucune information. C'est la première fois que j'entends énoncer un pareil fait, aucun de nos agents ne l'a porté à ma connaissance ; je ne sais pas si vous avez un correspondant qui réside à Marrakech ; il y a, je crois, fort peu d'étrangers en ce moment dans cette ville, et il est très difficile de savoir ce qui s'y passe. Quant à moi, je ne possède aucune indication d'aucune sorte sur le fait que vous alléguez.

Je poursuis ce que je disais au sujet des tortures infligées aux prisonniers de l'armée du rogui.

Lorsque je sus que le rogui était prisonnier, je télégraphiai sans aucun retard — le 26 août — et j'envoyai des instructions pour que notre ministre fasse de suite une démarche énergique en s'efforçant de déterminer tout le corps diplomatique à s'y associer. Je lui prescrivais dans tous les cas d'agir sans retard et d'accepter le concours de tous ceux de ses collègues qui voudraient bien se joindre à lui. La démarche fut effectuée par l'unanimité du corps consulaire à Fez, et ce fut encore notre consul, M. Gaillard, qui prit la parole au nom de tous ses collègues.

M. Gaillard fit la démarche, et il semble que Mouley Hafid fut disposé d'abord à répondre favorablement aux représentants des puissances, mais ensuite il déclara au corps consulaire que la décision qu'il avait prise avait été inspirée par la pitié, l'ablation d'un membre lui paraissant moins cruelle que la peine de mort. (*Exclamations et mouvements divers.*)

M. Emile Constant. — Il a commencé par là.

M. Maurice Allard. — En Espagne, on a fusillé Ferrer : vous n'avez pas fait de représentation diplomatique ! (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. Dejeante. — Et en Russie, on en a fait bien d'autres !

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur l'ironie quelque peu barbare de cette réponse, j'en fais juge la Chambre et l'opinion publique. Ce que j'ai voulu établir, c'est que nous n'avions pas perdu une minute pour protester, au nom de l'humanité, contre les mauvais traitements infligés par Mouley Hafid à ses prisonniers. (*Applaudissements.*)

J'arrive maintenant aux vexations et aux abus de pouvoir qui sont commis à notre détriment. On en a publié une liste assez longue dans la presse, elle n'était pas toujours exacte ; il est arrivé qu'elle était un peu exagérée, mais je vais résumer, d'après les dossiers que j'ai entre les mains, les faits principaux dont nous avons à nous plaindre et qui, ceux-là, sont indiscutables.

Je les recueillis moi-même en lisant attentivement la correspondance de notre légation :

« Des actes de pillage commis contre les représentants indigènes de sociétés françaises ne sont pas réprimés malgré nos réclamations.

« Des protégés français sont illégalement arrêtés, et parfois maintenus en état de détention, malgré nos protestations et nos demandes d'élargissement.

« Des sujets algériens ont été frappés de taxes arbitraires au mépris du régime d'exemption que leur reconnaissent les traités.

« Les indemnités que nous réclamons à la suite de ces actes arbitraires ne nous sont pas accordées.

« Les khalifas et les caïds qui couvrent la violation des droits de nos protégés, et qui souvent en ont pris l'initiative, échappent aux peines qu'ils ont encourues et conservent leurs fonction.

« Le sultan désigne des caïds notoirement connus pour avoir pris part à la lutte contre nos troupes.

« Il est vrai que deux de ces caïds viennent d'être remplacés à la suite de nos démarches multipliées, mais cette satisfaction insuffisante laisse subsister la plus grande part de nos autres réclamations.

« Le sultan a même prétendu contraindre un agriculteur français, victime de vexations de l'autorité locale, à quitter son installation, sous prétexte que les traités limiteraient la résidence des étrangers aux seuls ports ouverts au commerce.

« Dans aucun traité ne figure aucune clause de ce genre. Nous avons considéré le cas comme assez grave pour être soumis au corps diplomatique de Tanger.

« Au Tafilalet et sur la frontière de l'Algérie aucune mesure n'est prise pour assurer la sécurité des caravanes, et empêcher les attaques dirigées contre les voyageurs.

« Le sultan prétend nous imposer dans ces régions des caïds qui seraient contre nous des fauteurs de troubles et de révoltes.

« Malgré ses engagements formels, le Makhzen continue d'alimenter Ma el Aïnin d'armes et de munitions.

« Enfin, nous n'avons pas encore obtenu satisfaction pour l'assassinat du docteur Mauchamp. » (*Exclamations et mouvements divers.*)

Je suis obligé de dire la vérité, au risque de mécontenter ceux qu'elle gêne, afin qu'elle soit exactement connue de la Chambre et du pays.

A droite. Ces vérités demandent des sanctions.

M. le ministre des Affaires étrangères. — « D'autre part, nous recevons des plaintes de l'association israélite, qui déclare que la communauté juive serait astreinte à un régime exceptionnellement rigoureux.

« D'après les renseignements qui nous parviennent, le régime des bastonnades, des corvées imposées à toute heure du jour et de la nuit à des corporations entières d'ouvriers, les mauvais traitements de toute sorte sembleraient revivre avec plus de rigueur qu'autrefois.

« Enfin, l'état d'excitation et de nervosité que l'ensemble de ces faits crée dans les populations indigènes et étrangères risquerait de causer des désordres dont le Makhzen lui-même ne serait plus le maître. »

Et c'est le moment que choisit l'honorable M. Merle pour me dire : « Si nous nous occupions de reviser la liste des protégés ? » Je ne sais pas si M. Merle trouve que le moment est opportun, mais moi je déclare que ce n'est pas celui que je choisirai. (*Très bien ! très bien !*)

Le régime des protégés est fixé au Maroc par la convention de Madrid de 1880. La protection s'applique à un certain nombre de personnes, agents consulaires, indigènes, courtiers, ouvriers agricoles, etc. Que dans la pratique il ait une extension excessive, c'est possible. Mais je déclare que ce n'est pas du côté de la France. La légation de France revise très soigneusement la liste des protégés, elle y tient la main de la façon la plus rigoureuse et il n'y a pas d'abus commis de notre côté.

Et bien, messieurs, il va de soi que le Makhzen ne peut se flatter de régler avec nous les questions qui nous divisent tant que nous aurons à enregistrer des faits du genre de ceux que je viens d'exposer.

Je demande quel est le gouvernement qui se prêterait à

une pareille conception de ses droits, de ses devoirs et de sa dignité. (*Applaudissements.*)

Nous entendons obtenir tout d'abord satisfaction complète pour les abus de pouvoir qui ont été relevés à notre détriment. Nous entendons faire rendre entière justice à notre protégés et à nos nationaux, faire désavouer les autorités coupables, faire remplacer les caïds qui nous sont hostiles et qui se mettent en rebellion contre nous, faire respecter toutes nos conventions et tous nos traités avec le gouvernement marocain, obtenir aussi l'exécution scrupuleuse des engagements qui ont été contractés par Mouley Hafid, aussi bien vis-à-vis de nous que vis-à-vis de l'Europe, lorsque la question de la reconnaissance s'est posée devant les puissances de la conférence d'Algésiras.

Est-ce une menace ? Faut-il y voir l'annonce de procédés de pression nouveaux ? Pas du tout. Nous avons pour nous le temps, la patience, les moyens d'action nécessaires...

A droite. Surtout !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES... sans qu'il soit besoin d'y ajouter aucun moyen de pression nouveau. Nous avons des gages suffisants au Maroc pour avoir confiance dans l'issue de nos réclamations. Jamais notre force n'a été plus grande et plus incontestée. Nous contrôlons les douanes, nous exerçons la police, tantôt seuls, tantôt avec l'Espagne; nos colonies se sont accrues dans tous les ports; elles s'élèvent, comme le disait hier M. Merle, à cinq mille Français et à quinze mille Algériens. Notre commerce a présenté la progression indiquée dans le rapport de M. Doumer; il s'élève aujourd'hui au chiffre de près de 80 millions. Nous occupons Oudjda, Casablanca, la Chaouïa, nous avons des établissements tout le long de la frontière, depuis la mer jusqu'aux confins de Tafilalet; M. Jaurès s'en plaint; moi je m'en félicite. (*Applaudissements.*)

Je serais de son avis si nous avions abusé du pouvoir que cette force nous donne, mais nous ne nous en sommes servis que dans l'intérêt de tout le monde, du Maroc d'abord, des autres puissances et de nous-mêmes.

M. MAURICE ALLARD. — Tous les conquérants disent cela !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et les Marocains, croyez-moi, ne sont pas sans faire des comparaisons qui sont toutes à notre avantage entre les bienfaits de la politique française et les erreurs de la politique chérifienne. (*Applaudissements à gauche.*) Ils constatent sur place que nous ne sommes pas pour eux des adversaires à craindre, mais que nous sommes des auxiliaires dont il importe de ménager et de cultiver l'amitié.

Qu'avons-nous fait à Oudjda et à Casablanca ? Je vais vous le dire. Dans la région frontière nous avons actuellement 5.000 hommes dont 3.400 dans l'amalat d'Oudjda et 1.600 dans la région de Bou-Anan et de Bou-Denib.

Tous les territoires compris dans le zone d'Oudjda ont gardé leur organisation politique et administrative traditionnelle.

Les caïds ont l'investiture du Makhzen et relèvent officiellement de l'amel d'Oudjda, représentant du sultan. Cette ville elle-même a une administration municipale dont les agents marocains sont contrôlés par le commissaire du gouvernement. L'administration financière est organisée suivant le même principe. Les droits prévus par les traités de 1901 et de 1902 sont régulièrement perçus. Les recettes se sont élevées, en 1908, à 353.000 pesetas hassani, et les dépenses à 263.000 pesetas. Les recettes atteindront vraisemblablement, en 1909, le chiffre de 400.000 francs.

Le jour où les impôts coraniques seront perçus sur les tribus Beni-Snassen, Trifas et Angad, il conviendra d'ajouter à cette recette de 400.000 francs une somme à peu près égale: ce serait donc 800.000 francs qui seraient encaissés.

Le produit des droits perçus pour le compte du gouvernement chrétien est affecté à des dépenses ayant le caractère marocain. Il est employé à l'entretien des routes de la frontière, à celui des infirmeries et dispensaires que nous avons créés et qui se développent de plus en plus, à la construction de pistes, à l'établissement d'écoles franco-arabes, à d'importants travaux de voirie, à l'installation de centres destinés au développement des relations commerciales.

On pourra y trouver un premier élément du budget de la future police franco-marocaine pour le maintien de l'ordre et de la sécurité auxquels aspirent de toutes leur forces les populations indigènes du Maroc oriental.

Qu'avons-nous fait dans la Chaouïa ?

Il reste dans la Chaouïa un effectif de 5.600 hommes, répartis entre les postes de Berrechid, Sidi-bon-Beker, Oulad-Saïd, Settat, Kasbah-ben-Ahmed, Boucheron, Sidi-ben-Sliman et Fedala.

Dans six de ces postes sont établis des goums marocains de 200 hommes avec cadres et commandant français. L'instruction de ces troupes indigènes a donné des résultats très satisfaisants.

L'administration de la Chaouïa n'a jamais cessé de rester sous l'autorité des caïds indigènes nommés par le makhzen. Nous ne nous sommes substitués ni à l'administration proprement dite, ni à la justice locale. Nous n'avons pris qu'un rôle de surveillance discrète, acceptée partout sans résistance et dont les populations apprécient les heureux effets.

C'est déjà un sentiment public, au dedans de la Chaouïa comme au dehors, que nous avons apporté l'ordre et l'équité dans ce pays.

La ville de Casablanca est soumise à une administration municipale spéciale, dont les agents sont les fonctionnaires ordinaires du Makhzen, mais dont le fonctionnement est dirigé par un bureau militaire.

Grâce à cette organisation, la ville a déjà changé d'aspect. On y a créé une voirie, des abattoirs, des services municipaux. Le développement considérable de la colonie étrangère et du mouvement commercial a été favorisé par des institutions qui constituent la première tentative et le modèle d'une municipalité marocaine.

Les ressources qui permettent le fonctionnement de ce régime proviennent des droits de marché et de portes dans la ville et dans le reste de la Chaouïa. Les deux impôts coraniques ont été perçus par des procédés que nous avons régularisés et améliorés. Nous avons institué, pour la première fois, dans cette région, tous les éléments d'une comptabilité honnête, conforme d'ailleurs à l'esprit des institutions islamiques.

Nous avons perçu de la même manière la contribution imposée, dès le mois de septembre 1907, aux tribus qui nous avaient combattus. Un tiers de cette contribution environ, soit 800.000 francs, ont été encaissés. Le total des sommes perçues au titre des impôts sera vraisemblablement de 1.300.000 pesetas hassani. Le produit de ces impôts a été versé par les caïds à la Banque d'Etat du Maroc et nous nous réservons d'en régler l'emploi définitif d'accord avec le Makhzen.

La contribution de guerre doit être intégralement affectée à de nouveaux travaux de port à Casablanca.

On peut également envisager l'affectation des recettes de cette nature au payement des goums de la Chaouïa.

L'ensemble des ressources constituerait le budget des dépenses propres à cette région, qui se trouverait ainsi pourvue d'une troupe suffisante pour y maintenir l'ordre, grâce à la proximité des troupes françaises, sans que le budget du Makhzen en soit surchargé.

Vous le voyez, messieurs, nous avons le droit d'être fiers de notre œuvre. (*Applaudissements.*)

Dans le service des douanes, nous avons régularisé à ce point la perception des taxes, qu'elles ont passé de 6.400.000 francs, dernière somme perçue avant le contrôle, à 10.800 000 francs en 1908 et aujourd'hui, au 15 novembre, à 10 600.000 francs.

C'est grâce à nous qu'à Oudjda, sur la frontière algérienne, à Casablanca, dans la Chaouïa, dans les ports, l'ordre et la sécurité sont pleinement assurés. L'administration est régulièrement organisée, la police fonctionne avec succès, les populations ne sont pas molestées, les impôts sont honnêtement perçus et appliqués aux besoins essentiels des habitants. Tout a été ménagé pour l'application de nos accords, de nos conventions et traités avec le gouvernement chérifien. (*Vifs applaudissements.*)

M. JAURÈS. — Quels sont les travaux de port auxquels sont appliqués les impôts de la Chaouïa ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous trouverez cela dans le Livre jaune de 1907.

M. JAURÈS. — Voulez-vous nous rappeler ce que dit le Livre jaune à ce sujet?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il a été prévu

que l'indemnité serait appliquée notamment à l'accomplissement des travaux du port.

M. Jaurès — A qui appartient la gestion de ce port?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Elle appartient naturellement, au moment où nous y sommes, aux autorités militaires françaises. Le jour où nous n'y serons plus, elle appartiendra aux autorités marocaines.

M. Jaurès. — Les travaux du port de Casablanca n'ont-ils pas été concédés ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Le port de Casablanca n'existe que dans des conditions fort insuffisantes. On est en train de le construire. L'indemnité sert à la construction du port.

J'arrive à la conclusion de ces observations, en m'excusant d'avoir retenu si longtemps l'attention de la Chambre. (*Non! non! — Parlez!*)

Est-il question de changer notre politique au Maroc? Pas du tout. Elle reste la même. Nous sommes fermement attachés aux principes qui toujours l'ont inspirée et qui reposent sur l'exécution des traités. Nous n'avons jamais songé, nous ne songeons pas à sortir des limites fixées par l'acte d'Algésiras, mais nous entendons que cet acte lie le sultan comme il nous lie nous-mêmes et nous n'admettons pas qu'il en oublie ou qu'il en méconnaisse les clauses. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous n'avons jamais demandé, nous ne demandons pas sur notre frontière de droits supérieurs à ceux que nous reconnaissent nos accords, mais nous entendons que le sultan se conforme à l'exécution de ces accords. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous sommes décidés à éviter toute aventure et à nous abstenir de toute intervention militaire inutile..

M. Edouard Vaillant. — C'est l'essentiel.

M. le ministre des Affaires étrangères... mais jusqu'au jour où nous aurons obtenu toutes les satisfactions que nous aurons réclamées, nous ne pouvons nous dessaisir d'aucun des gages qui sont en notre possession. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Nous ne ferons rien qui puisse entraver la constitution d'un pouvoir capable de préserver de l'anarchie les populations indigènes. Notre pays est plus intéressé qu'aucun autre à l'existence de ce pouvoir.

Nous y travaillons de toutes nos forces. Nous le montrons par la modération de nos exigences et par le souci que nous apportons à procurer au Makhzen les ressources nécessaires pour son administration. Mais la condition première de l'existence de ce pouvoir est qu'il commence par respecter les droits des populations européennes et par s'abstenir d'actes arbitraires qui sont intolérables aussi bien pour les Marocains que pour les étrangers. (*Applaudissements.*)

M. César Trouin. — Comment comptez vous les réprimer?

M. le ministre des Affaires étrangères. — L'obstination que nous mettrons à sauvegarder nos intérêts et notre prestige, et à prévenir le retour des faits qui nous ont conduits à Oudjda et à Casablanca, sera d'autant plus grande que nous avons apporté plus de réserve et plus de prudence dans la formule que nous avons donnée à nos réclamations. Nous avons la conviction de servir à la fois de cette manière notre cause, celle des indigènes et celle de l'Europe, chez laquelle nous n'avons rencontré nulle part une opposition à des desseins aussi légitimes et aussi clairement énoncés. (*Très bien! très bien!*)

Que le sultan Mouley Hafid s'en convainque et qu'il se rende compte qu'il est temps de mettre un terme à des pourparlers qui, à notre gré, se sont suffisamment prolongés et qui, sous réserve des questions de détail, sur lesquelles les transactions sont toujours possibles, ne peuvent aboutir aujourd'hui, à la satisfaction des deux parties, que par une adhésion générale du Makhzen aux propositions dont il a été saisi par nous.

Nous avons assez longtemps négocié à Paris, à Fez et à Tanger pour que notre manière de voir soit connue et pour que le sultan Mouley Hafid ne puisse se méprendre sur la bienveillance de nos intentions. C'est à lui maintenant de nous faire connaître sa réponse.

La prolongation des pourparlers n'ajouterait rien aux déclarations que nous avons faites, ni aux propositions que nous avons formulées.

Ou le Makhzen est décidé à régler, dans l'esprit amical qui nous anime à son égard, les difficultés que lui-même a soulevées, et à pratiquer, en collaboration avec nous, les accords que nous avons conclus ensemble; ou, au contraire, il veut atermoyer, traîner les choses en longueur et se dérober à l'exécution des engagements qu'il a pris avec nous, comme avec l'Europe.

Dans le premier cas, nous sommes prêts et décidés à lui donner notre aide pour l'œuvre de civilisation qui doit réunir nos efforts communs dans son empire.

Dans le second cas, nous serons réduits à poursuivre seuls l'exécution des accords que nous avons signés et qui ont été consacrés solennellement par les puissances réunies à la conférence d'Algésiras. Nous serons amenés à user de tous les moyens d'action pacifique que nous possédons à Casablanca, dans la Chaouïa, dans les ports et sur la frontière, pour assurer le fonctionnement normal des traités, l'exécution de nos conventions particulières et le dédommagement des victimes de l'arbitraire des autorités marocaines.

Il n'y a, messieurs, pas d'autre alternative et je me plais à croire que, finalement, c'est la première qui l'emportera. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Paul Doumer, que M. Jaurès avait mis en cause à propos de son rapport et aussi de ses actes au gouvernement général de l'Indo-Chine, a montré que les appréciations de son rapport étaient justifiées par le discours même du ministre, et a ajouté :

Il n'y a donc eu, de notre part, aucune exagération, et mon seul étonnement est d'avoir été critiqué sur ce point par l'honorable M. Jaurès. Je le croyais revenu de ses généreuses illusions; je pensais qu'après les événements de ces derniers mois, il avait compris qu'il n'y avait même pas au Maroc un germe de civilisation, et que c'était de l'extérieur seulement, c'est-à-dire de la nation voisine, investie de ce mandat, que ces éléments de civilisation pouvaient être apportés. (*Applaudissements.*)

L'honorable M. Jaurès, qui n'oublie pas les paroles bienveillantes qu'à d'autres moments il a, de cette tribune, adressées au sultan actuel, a plaidé pour lui les circonstances atténuantes. Eh bien, non, messieurs! sa générosité d'esprit l'empêchera, j'ose le croire, d'apporter ici une atténuation à la sévérité du jugement prononcé par le monde civilisé sur les atrocités commises à Fez. Il ne faut pas qu'il y ait confusion ni qu'on allègue, comme excuses, des événements anciens. Le progrès a marché et l'état des mœurs n'est plus que le même. A l'heure présente, on peut dire que ces atrocités, ces tortures, ne sont plus que le fait de la barbarie, et ces sauvageries caractérisent bien un Etat d'où toute civilisation est bannie. Voilà ce que nous avons dit. (*Applaudissements.*)

Et, après avoir défendu ses actes en Indo-Chine, M. Doumer a ajouté:

Qui donc a demandé d'aller porter la guerre au Maroc? Qui donc a demandé d'aller faire la conquête militaire de ce pays et d'essayer de nous y implanter par le fer et par le feu? Où trouvez-vous pareille intention dans les manifestations et dans les discours de nos collègues?

Non, mais nous entendons que nos droits soient entièrement sauvegardés, que le Gouvernement, que M. le ministre des Affaires étrangères et ses agents défendent là-bas, avec résolution, les intérêts de la France, et qu'avec les seules forces qui s'y trouvent à l'heure actuelle, ils assurent à la France l'influence et l'autorité qu'elle peut et qu'elle doit exercer dans l'intérêt de la civilisation. (*Applaudissements.*)

M. Jaurès a répliqué que dans le discours de M. Pichon il voyait une antinomie entre la modération apparente de sa politique et la gravité des résultats prochains auxquels la réalité de sa politique conduira. « M. le ministre, a-t-il dit, vous a annoncé qu'il se préparait à accorder l'évacuation de la Chaouïa, son évacuation progressive et conditionnelle. Mais, en fait, par l'organisation de ces goums, qui resteront dans toute la Chaouïa sous le commandement de

cadres français, de chefs français, il m'a paru que cette évacuation n'était guère qu'une apparence et, au demeurant, après l'énumération des conditions imposées au Makhzen, conditions administratives, conditions financières, je crois pouvoir dire à la Chambre qu'il restera, si elles sont exécutées, pratiquées, qu'il restera peu de chose de l'autonomie, de l'indépendance du Maroc. » Et il a insisté sur cette pensée que le « gouvernement marocain, ayant perdu toute autonomie financière, toute autorité morale au regard du peuple marocain lui-même, ne sera plus qu'une épave, un débris ».

La discussion a été close après un bon discours de M. Jules Delafosse qui a constaté avec joie que pour la première fois le gouvernement, renonçant aux voies diplomatiques, notes au sultan, représentations et remontrances, appuyait ses intentions sur l'indication des sanctions coercitives. Il est convaincu que les prises de gage annoncées amèneront très vite le sultan à composition. Et il a ajouté:

L'honorable M. Jaurès s'apitoyait tout à l'heure et essayait d'apitoyer la Chambre...

M. JAURÈS. — Mais non!

M. JULES DELAFOSSE. — Vous nous avez dit au moins, monsieur Jaurès, que la condition faite à Mouley Hafid n'était ni facile, ni douce, et j'en conviens volontiers. Mais s'il en est ainsi, c'est la faute de Mouley Hafid, et il ne doit, en somme, accuser que lui-même. Il s'est montré l'ennemi systématique acharné de la France. Il l'était déjà lorsqu'il se révoltait contre son frère, lorsqu'il prêchait la guerre sainte contre nous et dirigeait en personne ses méhallas contre nos troupes.

Et c'est là que commence, à mon avis, l'erreur fondamentale dont les griefs présents ne sont que la conséquence.

Au lieu de répondre à Mouley Hafid comme nous devions le faire, c'est-à-dire en le combattant puisqu'il nous combattait lui-même, au lieu de répondre à la guerre qu'il nous faisait, par la guerre, vous aviez pris le parti de l'ignorer, de l'épargner, et même de lui ouvrir la route de Fez. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Ah! nous avons payé chèrement, permettez-moi de le dire, l'inconcevable aberration que le Gouvernement a commise en se faisant un système de la neutralité.

Nous étions quelques-uns ici à dire au Gouvernement et à la Chambre: Prenez garde; la neutralité est une duperie; nos obligations, nos intérêts, nos droits, tout nous commande de prendre nettement parti pour Abd el Aziz, de favoriser ses efforts, de l'aider, dans la mesure où cela nous est possible, à reconquérir son trône.

On nous répondait: Non, nous sommes neutres et nous resterons neutres.

Et bien, vous voyez où la neutralité vous a conduits.

C'est la neutralité qui a fait de Mouley Hafid le sultan du Maroc; et le sultan du Maroc a porté sur le trône la haine ardente et fanatique, qu'il nous avait vouée lorsqu'il n'était encore qu'un prétendant.

C'est aussi notre longanimité qui a encouragé son hostilité, ses résistances, et les exactions, les violences, les attentats, les pillages dont M. le ministre faisait, il y a un instant, la nomenclature à la tribune.

Il était impossible de tolérer cet état de chose plus longtemps parce qu'il était aussi préjudiciable au Maroc qu'il était humiliant pour nous. J'ai été heureux d'apprendre par le discours de M. le ministre des Affaires étrangères que cette politique expectante et désarmée a pris fin, et que l'heure des réalisations a enfin sonné.

Après quoi, la Chambre a repoussé par 436 voix contre 71 un ordre du jour de M. Jaurès « résolu à mettre un terme à l'occupation militaire du territoire marocain et à écarter toute mesure qui entraverait le fonctionnement au Maroc d'un régime indépendant » et adopté par 424 voix contre 58 un ordre du jour de M. Lefébure aussi conçu: « La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement et confiante en lui pour assurer au Maroc le respect des intérêts et des droits de la France, ainsi que l'exécution des traités et conventions qui règlent les rapports avec le gouvernement marocain, passe à l'ordre du jour. »

Les crédits ont été ensuite votés par 446 voix contre 62.

VOYAGE
A TRAVERS LE SAHARA

PAR

LE CAPITAINE COLONNA DE LECA

de l'Infanterie Coloniale.

(*Suite et fin*) (1).

CONCLUSIONS

Je crois qu'il est facile de voir que la route de Nguigmi à Bilma n'est pas plus difficile que celle qui relie Ouargla au Tidikelt.

D'un côté, nous avons une distance de 525 kilomètres, mais jusqu'à Beduaram, nous sommes dans un pays couvert, bien pourvu d'herbe et d'arbres, un véritable parc à chameaux. On n'y trouve, il est vrai, que des antilopes et des girafes, mais cela tient à la suprématie qu'y exercent encore les pillards du Borkou. Dans cette zone de bons pâturages, les points d'eau se suivent sans que leur distance dépasse jamais 50 kilomètres, depuis que le puits d'Aoul-Moll est construit.

A partir de Beduaram s'étend vers le Nord la steppe de la Tintouma. Jusqu'à Agadem, à 128 kilomètres, on ne trouve pas d'eau, mais le puits de Bilaberi réduira la distance des abreuvoirs à 100 kilomètres, et les pâturages sont partout satisfaisants, souvent excellents.

Agadem, avec ses eaux limpides, légèrement natronées et recouvertes d'une couche de sable d'un mètre à peine d'épaisseur, attirerait au moins en hivernage de nombreux pasteurs chameliers, si l'insécurité générale du pays ne l'interdisait aux gens pacifiques et n'en faisait le rendez-vous des pillards venus du Tibesti, du Borkou et de l'Ennedi.

D'Agadem à Bilma, la route est évidemment pénible. Après le reg monotone d'Agadem à Dibella, large de 80 kilomètres, il faut franchir une région de hautes dunes serrées pour atteindre Zoou-Baba, à 80 kilomètres plus loin. Et les animaux fatigués par ce long effort sont encore obligés de franchir une région difficile, encombrée de dunes, de Zoou-Baba à Bilma, sur 57 kilomètres de longueur.

La zone de désert s'étend sur un peu plus de 220 kilomètres. Le pâturage de Dibella est très maigre; celui de Zoou-Baba est beaucoup mieux fourni d'herbes et d'arbres épineux, mais ces ressources sont limitées. Quant à la zone de dunes d'Etioukoy et de l'Adjtedoua, elle ne porte pas

(1) *Rens. Col.*, n° 9, p. 169; n° 10, p. 204; n° 11, p. 232. — Voir la carte, p. 171.

tous les ans la végétation temporaire (acheb) dont elle est quelquefois dotée; mais ces difficultés sont bien moins redoutables que celles qui séparent Ouargla d'In-Salah.

La distance est ici plus grande (625 km.).

Une première steppe pauvre analogue à la Tintouma, de 100 kilomètres de large, aboutit à Hassi-Djemel. Le point de Hassi-Djemel est très comparable à Agadem, mais ses eaux sont moins savoureuses et plus profondes; 525 kilomètres le séparent d'In-Salah, tandis que nous n'en avons compté que 220 d'Agadem à Bilma. Sans doute, nous avons trouvé quelques petits pâturages, mais pauvres, éloignés les uns des autres et presque sans valeur. Nous avons compté 175 kilomètres pour aller à Hassi-Inifel, puis 190 pour atteindre les tilmas d'Aïn-Guettara, puis enfin 120 kilomètres pour atteindre le village de Foggaret-ez-Zoua, qui est à 40 kilomètres d'In-Salah.

Mais, dira-t-on, la difficulté n'est pas d'arriver à Bilma; la grosse question est d'y vivre, d'y entretenir des animaux, d'en faire le point de départ d'une action quelconque, un centre de rayonnement d'un groupe de méharistes, d'assurer la police des abords du Kaouar. Et cette observation est très juste, mais elle s'applique avec plus de force au Tidikelt.

Le Kaouar est une grande oasis orientée Nord-Sud, protégée contre les vents d'Est par une muraille rocheuse qui donne accès à un plateau très régulier allant vers le Tibesti. Le fond est arrosé naturellement; les eaux ne sont jamais à plus d'un mètre de profondeur; les palmiers trempent leurs racines dans cette nappe liquide, les travaux de jardinage n'exigent qu'un faible travail et entre les jardins et les palmeraies les herbes spontanées sont abondantes.

Sans doute, le diss l'emporte sur toutes les autres plantes, mais les genêts (assabaï des Touareg, hana des Arabes, karimbo des Kanouris) sont très fréquents; les thalas et les arbres à tannin se trouvent en grand nombre à Azgueur, à Goubdoudou et à Belakoulbou.

Le merokba (ambora des Kanouris) et le drinn (madjougou) sont abondants entre Chimoudour et Arrigui et surtout au pâturage de Belakoulbou, entre Achenouma et Anay, dont l'étendue est d'un millier d'hectares.

En outre, la plaine de Goubdoudou se couvre en mai d'agours, et les chameaux aiment beaucoup cette plante épineuse. Aux gens du Tidikelt, un pareil pays apparaîtrait comme un lieu auquel la nature a réservé tous ses bienfaits. Chez eux, c'est bien différent; malgré toute leur activité, la dune progresse tous les ans et menace d'ensevelir leurs cases et leurs palmeraies; leurs cultures sont resserrées entre la dune aride et blanche et la sebkha tout imprégnée d'eau salée stérilisante; par des foggaras, ils vont jusqu'à 20 kilomètres capter les sources qui viendront arroser leurs jardins.

Dès qu'ils veulent agrandir ces jardins et accroître le nombre de leurs palmiers, il leur faut transporter du sable et en répandre une épaisse couche au-dessus de la sebkha, puis arroser largement, faire circuler l'eau douce pour dessaler un peu la terre. En dehors du terrain conquis ainsi sur la sebkha, aucune plante ne peut venir. Et même dans ce sol aménagé à grand'peine, aucune plante spontanée ne naît; le moindre brin d'herbe est le produit de la culture.

Tandis que dans le Kaouar on peut entretenir des chameaux en leur donnant des dattes ou simplement des noyaux auxquels on ajoute du diss desséché, haché, et mélangé à une petite quantité de luzerne, dans le Tidikelt, les dattes ou les noyaux s'ajoutent non seulement à de la luzerne, mais aussi aux feuilles d'une infinité de plantes cultivées; la nature ne donne absolument rien.

Tandis que dans le Kaouar la suralimentation s'applique aux animaux fatigués, la même suralimentation est au Tidikelt nécessaire pour tous.

Tandis que dans le Kaouar deux à trois cents chameaux peuvent passer plusieurs semaines sans dépérir vers Belakoulbou et Chimoudour, en n'ayant d'autres fourrages que les plantes spontanées, un seul chameau ne pourrait pas trouver en dehors des jardins sa nourriture d'un jour au Tidikelt.

A quoi tient donc qu'In-Salah ait complètement rempli son but, a été un centre de rayonnement d'une merveilleuse intensité, ait étendu son action sur le Hoggar, ait envoyé des groupes montés à Taoudenit, dans la plaine d'Admar, en Azbin et dans l'Adrar, tandis que Bilma n'a exercé aucune action étendue? La raison est d'une simplicité extrême.

Le Kaouar est privilégié par rapport au Tidikelt; mais ce n'est cependant pas un centre d'élevage, un pays où les chameaux doivent vivre. Enfermer des chameaux dans le Kaouar, c'est, les condamner à une mort lente; les enfermer dans le Tidikelt, c'est les condamner à une mort immédiate. Le résultat est le même.

Mais jamais le colonel Laperrine n'a enfermé ses chameaux dans le Tidikelt; lorsqu'ils devaient y passer quelques jours en vue d'un mouvement prévu, ils étaient l'objet de soins assidus. Les indigènes apportaient des dattes et des noyaux, de la luzerne, toutes sortes de feuillage et même de légumes, navets, radis et beaucoup de grains, orge, mil, etc., etc. La nourriture d'un chameau revenait à 1, 2 et même 3 francs par jour.

En temps normal In-Salah n'abritait que des bureaux, les ateliers et une petite garnison de sûreté; tous les autres hommes allaient vivre au pâturage, une année, non loin d'Ouargla, une autre année vers Amguid, une autre dans le Tademayt, une autre dans le Mouydir suivant les renseignements donnés par les indigènes, vérifiés par des patrouilles, précisés par des gradés arabes ou européens. Ils formaient des groupes mobiles de cinquante à cent hommes, quelquefois davantage, exploraient le pays et épuisaient les pâturages. Grâce à ce procédé si simple les chameaux se sont maintenus en forme, les nomades les plus réfractaires se sont sentis à portée de nos coups. Après un combat décisif à Tit, les Hoggars se sont ralliés à nous.

Il suffit d'avoir à In-Salah quelques chameaux entretenus à grands frais pour être sûr de toujours pouvoir faire parvenir les ordres aux groupes éloignés. Tout le personnel est constamment prêt à assurer la police, à poursuivre les rezzous, à défendre les populations pacifiques.

Sans doute, pourra-t-on objecter, un procédé aussi simple a donné des résultats à In-Salah, cela ne veut pas dire qu'il en donnera à Bilma. Cette objection est sans valeur. Le Tibesti est plus près du Kaouar que le Hoggar du Tidikelt; en outre, le Tibesti est au moins aussi élevé que le Hoggar et il est sur le parallèle de l'Adrar. Les pluies y sont sans doute moins abondantes qu'en Azbin et un peu moins régulières, elles y sont cependant beaucoup plus considérables que dans le Hoggar. Itchouma n'est pas à plus de 120 kilomètres d'Anay et c'est un beau pâturage de hâd et de thalas. Et à 40 kilomètres en avant à Dada, les Toubous du Tibesti viennent souvent soigner leurs chameaux.

Il y a des arbres superbes, comme on en voit rarement, même en Azbin. Plus loin, du côté d'Otoma et d'Aguezi, les pâturages de hâd sont presque ininterrompus; et plus on se rapproche de la masse montagneuse du Tibesti, plus la végétation est variée, annuellement revivifiée.

Ainsi tandis que les groupes mobiles du Tidikelt étaient obligés, avant l'occupation du Hoggar, d'aller pâturer à 500 kilomètres de leur centre d'approvisionnement, à une distance quelquefois plus grande des pays qu'ils avaient à surveiller, le groupe mobile de Bilma n'aura pas à s'écarter de plus de 200 kilomètres du Kaouar et il sera précisément à faible distance des vallées de Zouar, d'Abo, de Marmar d'où peuvent partir des rezzous. Et par Yeggueba et Séguedin on peut atteindre Itchouma sans avoir à franchir de distances privées d'eau de plus de 50 kilomètres. Des ânes pourraient presque suffire à assurer le ravitaillement du groupe monté.

Du côté de Djado, les pâturages sont généralement maigres, mais cependant suffisants pour que les Toubous du Tibesti viennent avec leurs chameaux y faire de longs séjours. A Arrouei, à 60 kilomètres environ au Nord d'Orhida, on trouve des pâturages réputés. La région de Madama et de Blaca est souvent fréquentée par des Toubous occupés à engraisser leurs chameaux en attendant l'occasion de piller une caravane.

De sorte qu'un bon groupe monté ayant à Bilma un dépôt de vivres pourrait non seulement surveiller les routes du Tibesti au Kaouar et à l'Azbin, mais aussi celles du Tibesti au Tassilli des Azgueurs, du Kaouar au Fezzan. Son rôle pourrait être très étendu, son action très efficace. Ainsi, à tous les points de vue, le Kaouar se trouve dans des conditions bien supérieures au Tidikelt.

Peut-être enfin pourrait-on dire que l'organisation du Tidikelt a coûté fort cher pour aboutir à la domination du Hoggar dont la valeur est bien faible. Cet argument est indifférent si les dépenses faites au Hoggar et au Tidikelt sont beaucoup moins considérables que les dépenses auxquelles elles se sont substituées; et les colonnes mobiles inefficaces, lourdes et coûteuses, que nos troupes faisaient tous les ans sur nos confins sahariens sont désormais inutiles. Mais de ce côté aussi l'avantage appartient à Bilma. Tous les ans il y vient plus de vingt mille chameaux de l'Azbin et du Damerghou se charger de sel ou de dattes.

Dans un passé récent, ces caravanes comportaient 100.000 animaux ; seule, l'insécurité qu'ont répandue dans tout le désert de l'Est les Toubous a réduit le trafic. Et les caravanes entre Bornou et Tripoli comportaient un commerce de 6 millions, réduit maintenant à une centaine de mille francs. Et en outre la route si pénible de Ben-Ghazi au Ouadaï par Koufra ne s'est ouverte que parce que la route plus facile de Mourzouk à Abecher n'était pas sûre, ayant à longer le Tibesti anarchique. La soumission des Toubous du Tibesti aura une action aussi heureuse et d'un intérêtautrement immédiat que la soumission du Hoggar.

Un doute peut être émis sur l'utilité d'ouvrir de nouveau au commerce la route du Bornou et du Kanem à Tripoli. Les efforts que nous ferons de ce côté ne font-ils pas double emploi avec ceux déjà réalisés sur la route de Zinder à Touggourt ou à Gabès ? Ne risquent-ils pas de stériliser les efforts autérieurs et de les vouer à un échec? C'est au moins discutable dans le présent.

Ce ne le sera plus dans un avenir très prochain. Lorsque le chemin de fer de Kano au Niger sera construit, le commerce de Kano avec l'Europe et même avec les ports du Nord de l'Afrique se fera surtout par transports mécaniques, par Lagos.

Le commerce du Bornou, du Baghirmi ou du Ouadaï prendrait la même voie, si notre tête de ligne vers le désert devait être Zinder à très petite distance de Kano. Il en serait tout autrement si notre tête de ligne était au Tchad, à égale distance de Kano et de Bilma, et si les termes à comparer étaient Bilma-Tripoli par Mourzouk et Kano-Europe par Lagos.

Et en outre, jusqu'à ces derniers temps, il eût pu paraître chimérique de faire fond sur l'organisation politique et administrative de la Tripolitaine ; il est désormais permis de faire intervenir cet élément. Soit que le gouvernement de la Turquie tienne à conserver la Tripolitaine, soit qu'il se décide à la céder à une nation d'Occident en échange d'avantages d'un autre ordre, ce pays est destiné à entrer dans la voie du progrès.

Dans le second cas, nous aurions sans doute à réserver un droit de préemption sur Ghadamès, Ghat et Mourzouk; dans le premier cas, nous aurions évidemment à nous entendre avec le gouvernement turc au sujet des Touareg Azgueurs et des Toubous du Tibesti qui tous ont des rapports traditionnels et fréquents avec Ghat et Mourzouk, ou plus généralement avec le Fezzan.

De toute manière il est indispensable que notre occupation du Kaouar soit effective et efficace.

On peut dire, il est vrai, que ces considérations s'appliquent surtout à l'avenir, que dès lors la

question n'a aucun caractère d'urgence. Cela serait vrai si tous ces arguments qui concernent le commerce soudanais avec la Méditerranée n'étaient primés par celui-ci. Indépendamment de toute question internationale, Bilma fait avec Kano par l'intermédiaire des chameaux de l'Azbin et du Damerghou un commerce de deux millions ; ce commerce atteignait il y a vingt ans 10 millions de francs. L'insécurité des routes coûte aux Touareg d'Azbin 8 millions par an, et dans ce chiffre n'interviennent pas les enfants et les femmes emmenés en captivité, les chameaux volés tous les ans par les rezzous des Toubous.

A cet argument, il ne semble pas qu'aucun autre puisse être opposé. Et cependant je tiens, avant de finir, à répondre à une objection qui a été faite, non seulement au renforcement du poste de Bilma, mais même à son existence.

On a dit : Ne nous occupons pas du commerce entre Tripoli et le Bornou ou le Baghirmi par Mourzouk; il nous est indifférent qu'il vienne concurrencer celui que nous voulons établir entre Gabès et Zinder par le Hoggar ; nous avons peut-être intérêt à ne pas permettre cette concurrence. Ne nous occupons donc que des caravanes de l'Azbin.

Nous rappelons en Azbin la garnison de Bilma et nous avons ainsi les moyens d'escorter les caravanes allant au sel. Pour que notre protection soit efficace nous régulariserons les départs de ces caravanes ; nous obtiendrons ainsi une protection hermétique contre les pillards Toubous, qu'ils viennent du Tibesti ou du Borkou.

Mais cela suppose que les Touareg d'Azbin se plieront facilement à l'organisation de leurs caravanes. Croit-on qu'il soit possible que les caravanes se groupent comme une colonne militaire avant de s'engager sur la route de Bilma ? Où trouver les pâturages suffisants pour que, pendant ces immenses rassemblements, les chameaux puissent vivre et pour que les provisions d'herbe soient faites ?

Chaque caravane partant pour Bilma, ayant à franchir 900 kilomètres de désert, 450 à l'aller et autant au retour, ayant à séjourner un jour ou deux à Fachi pour abreuver ses chameaux, ayant à séjourner une semaine à Bilma pour exécuter ses achats, doit vivre un mois sur les provisions d'herbes emportées.

Après la Sansanné, tous les Touareg se préparent ; la plupart partent de Beurkot, d'autres se sont groupés au Nord ou au Sud. Pendant tout l'automne, les routes sont occupées. La grande caravane comporte 7 à 8.000 chameaux et s'allonge sur une dizaine de kilomètres ; elle n'est groupée qu'aux lieux de halte.

Les autres caravanes sont plus légères, 6 à 700 chameaux, quelquefois 1.000, rarement 2.000 et au printemps de nouvelles caravanes se forment.

Pendant mon séjour à Bilma, j'ai plusieurs fois insisté pour être prévenu dix à quinze jours à l'avance de la préparation et de la mise en route des caravanes, à une dizaine de jours près. Je n'ai jamais pu obtenir ce renseignement; le cercle d'Agadès ne pouvait pas me le donner, parce que les Touareg ne savent souvent pas eux-mêmes à quelle date ils partiront et combien ils seront. Une caravane peut se former en huit jours, elle en met quelquefois trente à s'organiser; il y a des retards, des malentendus; au lieu d'une annoncée, il en part trois plus petites et à dates échelonnées sur trente ou quarante jours. On peut escorter deux, trois caravanes par an, on ne peut en escorter vingt; il faudrait pour cela cinq à six détachements employés à ce service. Que devient dans tout cela la protection hermétique? Il n'y a qu'une protection possible, c'est celle qui est assurée par une surveillance constante des Toubous du Tibesti, et cette surveillance, seul un groupe monté nomadisant, vivant en avant de Bilma peut l'assurer; elle n'est pas hermétique mais elle est efficace.

Qu'un rezzou trompe la surveillance de ce groupe monté et pénètre dans le désert compris entre le Kaouar et l'Azbin, cela sera possible; qu'il aille ensuite en Azbin et enlève des chameaux au pâturage en trompant encore la surveillance des troupes de ce pays, cela sera encore possible; qu'il réussisse à repasser avec son butin, alors que les groupes mobiles seront prévenus, c'est beaucoup plus difficile.

Et s'il arrive encore à passer, le groupe monté de Bilma nomadisant à quelques jours du Tibesti pourra toujours aller saccager les campements d'où les pillards sont partis et où ils viennent de rentrer. Mais alors on met en avant une dernière objection. On dit : un bon groupe monté entre le Tibesti et le Kaouar peut en effet rendre des services contre les pillards Toubous, mais il ne protège pas les caravanes ni l'Azbin contre les pillards venus du Borkou. Cela est indiscutable, mais ces pillards du Borkou menacent une immense ligne qui s'étend depuis Iférouane jusqu'à Nguigmi par Beurkot, Termett, le Koutous. La protection de cette ligne incombe à la section montée de Nguigmi et au peloton monté du Kanem qui se trouve en avant d'elle, entre le point de départ des rezzous et leurs objectifs. La ligne Verdun-Toul ne couvre pas toute notre frontière, la ligne Epinal-Belfort ne remplit pas non plus cet objet; ensemble elles nous donnent un puissant élément de sécurité; la première y contribue autant que la seconde.

Que Bilma surveille bien efficacement le Tibesti, cela a déjà une importance suffisante pour que le groupe monté qui lui serait attribué remplisse un rôle de grande utilité, d'absolue nécessité.

Quant au Borkou, la situation se présente autrement. En raison de la distance à parcourir, les gens du Borkou ne font guère vers l'Azbin qu'un rezzou par an. En 1906, ils ont enlevé une caravane de deux mille chameaux à Fachi. En 1907, ils ont été piller le Nord du Damerghou; dans les deux cas ils ont passé par Agadem ; ils ont rencontré une fois le commandant Gadel, l'autre fois le lieutenant Dromard. S'ils ont pu opérer dans les deux cas, c'est que les troupes

qu'ils ont trouvées étaient trop faibles. La section montée de Nguigmi n'existait pas ; Agadem n'était l'objet d'aucune surveillance.

Maintenant la situation a changé. Si les troupes du Kanem et celles du Nguigmi se tiennent en relations étroites, aucun rezzou ne pourra passer entre Agadem et Mao sans être éventé. Il traversera peut-être cette ligne, il lui sera difficile de la traverser avec son butin. Et un groupe de 150 méharistes, 60 de Nguigmi, 90 de Ziguey peut le poursuivre; il n'y a pas de rezzou qui puisse lutter contre une pareille force. Ces fractions sont efficaces à l'égard du Borkou, mais elles ne peuvent rien contre les rezzous du Tibesti. Il faut de ce côté une force spéciale, le groupe monté du Kaouar.

Dans cette longue discussion, j'ai toujours admis que toutes les précautions peuvent être mises en défaut par un rezzou.

Cela sera certes difficile lorsque le groupe monté de Bilma, la section montée de Nguigmi et le peloton du Kanem collaboreront à la même tâche, tout en étant autonomes et tout en observant chacun son objectif défini. Ce sera presque impossible, quand en outre, la section montée d'Agadès se tiendra à l'Est de l'Azbin, sur le front menacé, et non à l'Ouest, sur le front de tout repos.

Mais même alors, tous les cas doivent être prévus et si un rezzou n'a pu être arrêté, ni à son entrée dans notre territoire, ni pendant ses opérations, ni à sa sortie, j'ai considéré comme une absolue nécessité de le poursuivre jusque dans son refuge.

Mais cela ne dépasse-t-il pas les ordres du gouvernement? Je ne le crois pas. Certes le gouvernement a affirmé sa volonté de ne pas laisser engager une œuvre de conquête par les postes frontières contre les pays voisins. Mais une poursuite de rezzou n'est pas une œuvre de conquête; c'est simplement une œuvre de défense; elle peut préparer la conquête, elle ne la constitue en aucune manière.

Bien mieux, une police active de nos confins réserve l'initiative du gouvernement; elle le renseigne sur la situation réelle et elle ne laisse pas cette situation empirer jusqu'à le mettre dans l'obligation d'ordonner une intervention décisive à un moment qu'il ne juge pas opportun.

Une police insuffisante se traduit par une exagération de l'esprit d'entreprise chez les malfaiteurs, et dès lors le gouvernement ne peut plus choisir son moment; il se trouve pris au dépourvu, obligé de résoudre les difficultés à la hâte et à l'aveuglette. L'effort est disproportionné avec le but à poursuivre, et ce but n'est quelquefois pas atteint. Une police efficace, et elle ne peut être efficace si elle n'est active, est donc pour un chef de poste éloigné une nécessité d'autant plus impérieuse que les desseins du gouvernement lui sont généralement inconnus.

Il est très probable, sinon certain, que tant que nous serons occupés sur les frontières marocaines et en Mauritanie, notre effort vers le Borkou et le Tibesti devra être réservé. Une bonne police sur ces confins se présente ainsi comme une nécessité absolue.

Le voyage que je viens d'effectuer m'a affermi dans l'opinion que, de cette police, le poste de Bilma est un élément possible, utile, indispensable. Je voudrais avoir réussi à démontrer que cette opinion est juste.

Quand cette démonstration aurait paru convaincante, on pourrait se dire encore : tout cela est bien bon, mais beaucoup d'officiers qui connaissent ces pays n'ont pas autant d'optimisme.

Ils donnent Bilma comme ne pouvant pas remplir un rôle de surveillance active et rien de décisif n'est venu démontrer qu'ils avaient tort.

Je n'ai pas à faire entrer ici en ligne de compte cette considération, que plusieurs fois je me suis offert à tenter l'expérience. Je ne demandais que 70 tirailleurs et 90 chameaux, c'est-à-dire de quoi constituer un groupe monté de 40 tirailleurs et de 10 auxiliaires pris dans le Kaouar. Si dans ces conditions la sécurité de notre frontière nord-est n'était pas assurée, si les Toubous du Tibesti réussissaient à exécuter impunément un rezzou, alors, mais alors seulement, la preuve serait faite que mon optimisme constituait une erreur.

Il me suffira de dire qu'avec des moyens infiniment plus faibles et plus aléatoires, une garnison de 43 tirailleurs et une trentaine de mauvais chameaux réquisitionnés dans le Kaouar, j'ai pu protéger toutes les caravanes venues à Bilma, de novembre 1907 à avril 1908, et qu'ensuite la constitution d'un petit groupe monté médiocrement, organisé par des moyens de fortune, m'a valu la visite du fils de Maï Chafani, chef au moins nominal des Toubous du Tibesti.

Ce ne sont pas là des résultats décisifs, c'est évident, mais comment obtenir qu'une expérience soit décisive, si elle n'est pas tentée?

Je voudrais indiquer comment s'explique, très naturellement, le fait qu'elle n'ait pas été tentée. Pour quelqu'un qui vient du Soudan, le Kaouar se présente comme un pays affreux; un désert de 450 kilomètres à l'Ouest, un autre désert de 400 kilomètres à l'Est, un autre encore, aggravé de dunes mouvantes, de 240 kilomètres au Sud. Un pays très pauvre, très misérable, uniquement parcouru par des bandes de pillards au Nord. Et dans ces solitudes, un couloir faiblement habité de 70 kilomètres de longueur; des indigènes pauvres, inquiets, habitués à leur triste sort, ne se livrant pas volontiers, se faisant même les complices des pillards qui ont consommé leur ruine. Et dans ce couloir, de maigres pâturages où les chameaux ne peuvent vivre que fort peu de temps et dépérissent rapidement.

Un pays fertile, agréable, habité sur presque toute sa surface, riche en bestiaux, en grains, couvert d'arbres et d'herbes, même dans ses parties les plus déshéritées, donnant l'abondance sans presque aucun travail à une population quelquefois paresseuse, molle, arriérée, mais du moins docile, confiante et le Soudan présente ces caractères, ne prépare aucunement à résoudre les difficultés qui surgissent à Bilma.

Au Soudan, on appelait encore tout récemment déserts tous les pays dépourvus de villages; on parlait couramment du désert de Filingué, du désert de Myr; l'Azbin aussi était un désert et l'Adrar également.

La connaissance du vrai désert a tout naturellement causé une immense désillusion. Et sans doute, il est bien évident que si, à Bilma, on ne peut réunir d'autres moyens, on ne peut employer d'autres procédés que ceux qui ont suffi dans le Sud, le mieux est de se retirer. Pour quelqu'un qui a vu le désert au milieu duquel se trouve In-Salah, qui a mesuré les difficultés, en a vu les solutions, le Kaouar se présente plutôt comme un pays privilégié. Et dès lors que la possibilité, l'efficacité d'un effort ne lui est plus douteuse, il est obligé de reconnaître que les résultats en seront incomparables.

Si cela était possible, il serait très désirable que tous les officiers de la région de Zinder et du Kanem soient autorisés à rejoindre leurs postes par le Sahara. Beaucoup profiteraient de cette faculté. D'octobre à mars, la traversée du désert est facile, elle est même agréable, captivante; elle est certainement très instructive, elle donne des points de comparaisons nouveaux, elle familiarise avec des procédés d'une rare souplesse. Elle permet de pénétrer dans l'esprit d'une organisation qui a obtenu des résultats magnifiques dans les pays les plus inhospitaliers, les plus déshérités. Elle suscitera l'émulation, la confiance, l'esprit d'initiative et de ressources.

Plus nombreux seront les officiers qui l'auront accomplie, plus intime sera la liaison de nos formations sahariennes, plus complète leur collaboration, plus efficace et plus économique notre action pacificatrice. Le seul danger de ces voyages pourrait être de déterminer un trop vif engouement pour des procédés de détail, un esprit d'imitation exagéré.

Mais précisément ce danger peut exister actuellement. Le nombre des officiers qui ont traversé le Sahara est très faible. Chacun d'eux exprime ses idées personnelles; de ces idées particulières on ne saurait dégager une doctrine. Il n'existera plus lorsque de nombreux officiers auront vu le Sahara, les formations sahariennes des oasis, puis se seront trouvés vers le Tibesti ou vers le Borkou, en Azbin, au Kaouar ou au Kanem, devant des difficultés particulières, avec des moyens d'action déterminés.

Pour peu qu'ils aient d'esprit d'analyse, de ténacité, de volonté, d'intelligence des situations, ces officiers, guidés par leurs observations antérieures, trouveront des solutions qui seront, non pas certes parfaites, mais aussi bien adaptées que possible aux contingences, aussi complètes et aussi sûres que les circonstances le permettront.

Et tout naturellement, il se dégagera une doctrine dont les principes seront assez larges pour permettre tous les progrès, assez précis pour empêcher les erreurs grossières.

Capitaine Colonna de Leca,
De l'Infanterie coloniale.

Chronique de l'Armée coloniale

Un refuge pour les coloniaux et les légionnaires. — Il y a dans notre organisation sociale des lacunes qui paraissent fort étranges lorsqu'on porte son attention sur elles. Quand un homme a terminé son engagement soit dans les troupes coloniales, soit dans la légion étrangère, on le ramène jusqu'à Marseille; là l'Etat lui délivre généreusement la somme de 1 fr. 20 ; après quoi il se tient quitte envers lui, et désormais que l'ancien soldat se débrouille.

Or tous les soldats des troupes coloniales qui reviennent des colonies sont des engagés ou des rengagés. Ce sont parfois des hommes ou qui ont rompu avec leur famille ou qui n'en ont pas. Quant aux légionnaires, on sait que la plupart sont étrangers. Les voilà donc jetés sur le pavé des villes, ne sachant à qui s'adresser, sans relations et sans appui. Il en est qui n'ont pas même de quoi acheter un vêtement civil; ils cherchent du travail vêtus de leur vieil uniforme et, c'est un bel exemple de la routine humaine, on n'aime pas à engager sur les chantiers des gens qui ne sont pas habillés comme les autres. Donc grandes difficultés pour trouver un gagne-pain. Ceux qui quittent le régiment parce qu'ils ont droit à la retraite sont aussi embarrassés que les autres. En effet, cette retraite n'est jamais liquidée qu'au bout de quatre à cinq mois, et jusque-là comment vivre? Pour beaucoup, le passage entre la sortie de l'armée et la rentrée dans la vie civile est donc un moment terrible. S'ils ne trouvent rien avant que leurs petites ressources soient épuisées, il ne leur reste plus qu'à coucher sous les ponts, à mendier ou à se faire apaches. Et il en est dans le nombre qui ont été l'objet de citations à l'ordre du jour, qui ont reçu des blessures. L'Etat leur a réglé leur compte : 1 fr. 20 ! Ils n'ont plus rien à réclamer de personne.

Le ministère de la Guerre a cependant fini par trouver que ce traitement était tout de même dur. Le général Picquart a demandé l'année dernière à la société de la Croix-Rouge s'il ne lui serait pas possible de venir en aide à ces abandonnés. La société de la Croix-Rouge est la plus considérable et la plus belle organisation de charité de notre temps. On ne lui fit pas appel en vain. Elle constitua aussitôt un comité spécial d'assistance aux militaires coloniaux et légionnaires, dans lequel entrèrent MM. le marquis de Vogüé, d'Haussonville, Etienne, Doumer, le vicomte d'Harcourt, Lebon, Le Myre de Vilers, le comte Jean de Castellane, l'amiral de Maigret, le général Duchesne et d'autres personnalités mondaines, coloniales et militaires. Le général Dodds et la marquise de Ganay en acceptèrent la présidence. Le ministère de la Guerre mit à sa disposition la caserne du bastion, 84, boulevard Kellermann, et du matériel de couchage, tout le reste demeurant à la charge de la Croix-Rouge. Et le 1er décembre 1908, s'ouvrit un refuge où tout soldat provenant des troupes coloniales ou de la légion étrangère est désormais assuré de trouver un logis et une bonne nourriture jusqu'au jour où il aura réussi à se placer.

La caserne offerte par le ministère n'avait jamais été habitée depuis sa construction. Elle servait de magasin. Ce sont les soldats recueillis qui l'ont eux-mêmes aménagée. C'est aujourd'hui un établissement ayant réfectoire, bibliothèque, salle de bains, salle de douches, salle de jeux où les libérés continuent, dans des conditions aussi simples, une vie analogue à celle du régiment. Le terrain du bastion a été converti en vaste jardin qui fournit les légumes pour la cuisine. Un poulailler fournit des œufs et des chèvres fournissent du lait.

L'établissement ne garde que les hommes sains. Les malades sont dirigés sur les hôpitaux. Un médecin-major de l'armée vient faire une visite tous les matins. Pas d'autre formalité à l'entrée que l'exhibition du certificat de bonne conduite délivré au moment où l'on quitte le régiment. Quinconque est muni de cette pièce est admis. Le comité aide de son mieux les hommes à trouver de l'ouvrage et ils peuvent rester au refuge jusqu'à ce qu'ils soient occupés. Le refuge approche maintenant de la fin de son premier exercice. En moins d'un an, il a déjà hospitalisé 322 hommes, dont 202 ont été pourvus d'emploi. Les autres ont été ou dirigés sur les hôpitaux, ou rapatriés, ou se sont rengagés. Il en restait 37 au bastion au 15 novembre dernier.

Beaucoup de ceux qui ont passé par le refuge écrivent ensuite pour donner de leurs nouvelles. Des parents écrivent de leur côté pour remercier pour les soins reçus par leurs enfants. Cette correspondance ne formera pas la partie la moins intéressante des archives de l'établissement. Elle est émouvante. Les hommes recueillis ont de vingt-cinq à trente-cinq ans ; ils sont dans la force de l'âge. On sent dans leurs lettres des cœurs qui ont connu l'an-

goisse de l'isolement, la peur de la misère et de ses suggestions ; ils expriment chaudement leur reconnaissance pour l'institution qui les en a délivrés et qui les a cautionnés de son honorabilité pour leur permettre de rentrer dans la vie civile. Plus d'un, sans doute, a été moralement sauvé. Ce sont des énergies qui ont été conservées à la société.

Jusqu'ici le refuge n'a eu d'autre budget que celui que lui a constitué la générosité privée. Mme la marquise de Ganay en particulier a tendu avec autant de succès que de vaillante bonne humeur la sébile pour un établissement à la réussite duquel elle s'est consacrée. Et sans doute il suffira de faire connaître cette œuvre, qui répare une des hontes de notre organisation sociale, pour lui attirer de nouveaux concours. Mais il est à prévoir qu'à mesure qu'elle sera mieux connue des militaires qu'elle se propose de secourir, sa clientèle et par suite ses charges s'accroîtront. Il nous semble que l'Etat ne saurait se désintéresser plus longtemps de ses dépenses. Sans se substituer à l'initiative privée, qui a su si promptement la mettre sur pied, il devrait l'aider par une subvention fixe. Après tout, ne s'agit-il pas de remédier à l'abandon dans lequel il laissait des gens qui l'ont servi ? (*Le Temps.*)

Inscriptions d'office. — Sont inscrits d'office au tableau de concours au titre des expéditions lointaines : Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Coulbois, lieutenant au 8e rég. d'infanterie coloniale : s'est distingué par sa bravoure et son énergie au combat de N'Dahaye (Oubanghi), le 10 mai 1909, où, après avoir reçu deux blessures et avoir été renversé à terre et étourdi, il réussit à se relever et reprit son commandement qu'il conserva jusqu'au moment où une troisième balle, lui brisant le fémur, le mit hors de combat ; M. Poucher, lieutenant au 8e rég. : a fait preuve de brillantes qualités militaires pendant les opérations de 1909 au Congo et en particulier d'une grande bravoure à l'assaut de M'Bia le 1er juin 1909 où, malgré deux blessures reçues à la tête et à l'épaule, il a conservé le commandement de sa section et est entré le premier dans les retranchements ennemis.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : commandeur, le général Gossot, directeur central de l'artillerie navale ; officier, au titre des expéditions lointaines, le chef de bataillon Frérejean, de l'infanterie coloniale (Mauritanie) ; chevaliers, au même titre, les lieutenants Fouchet, Coulbois, Poucher (Congo), le lieutenant Paquette (Mauritanie).

L'armée de l'Afrique du Nord. — Le rapport de M. Clémentel sur le budget de la guerre contient, dans les annexes, un calcul de l'effectif moyen probable de l'armée française en 1910.

Pour les troupes de l'Algérie, on évalue le nombre des appelés à un total de 15.000. D'autre part, le contingent permanent comprend 16.800 indigènes algériens, 8.500 étrangers, 4.195 rengagés et commissionnés et 6.700 engagés, soit 36.195 hommes. Au total, l'armée d'Algérie représente donc 51.195 hommes, non compris les 1.250 hommes des troupes sahariennes.

Pour les troupes de Tunisie, on évalue le nombre des appelés à un total de 5.900 appelés français et 7.200 appelés tunisiens. D'autre part, le contingent permanent comprend 1.345 rengagés et commissionnés, 1.800 engagés et 400 indigènes algériens, soit 3.545 hommes. Au total, la division de Tunisie représente donc 16.645 hommes.

Signalons enfin que la deuxième partie de la 1re section du budget de la guerre (troupes métropolitaines, Algérie-Tunisie) porte que les crédits demandés s'élèvent à 74.824.298 francs et rappelons que le crédit demandé pour les troupes coloniales (2e section du budget de la guerre) est de 38.739.351 francs.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Picquié (Albert), inspecteur général de 1re classe des colonies, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur du contrôle au ministère des Colonies, est délégué dans les fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine, pendant la durée de l'absence de M. Klobukowski, autorisé à venir en France sur sa demande. — M. Arnaud, inspecteur général de 2e classe des colonies, est chargé des fonctions de directeur du contrôle au ministère des Colonies, pendant la durée de l'absence de M. Picquié. — M. Coulon, ancien rédacteur au ministère des Finances, a été nommé contrôleur financier adjoint en Afrique Occidentale Française. — M. Fournier, administrateur de 1re classe des colonies, chef de cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, a été nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et placé hors cadres pour continuer à exercer les fonctions dont il est actuellement chargé. — M. Cor est chargé de l'intérim du gouvernement général de Madagascar pendant le séjour en France de M. Augagneur. — M. le comte de Saint-Aulaire, secrétaire de 1re classe à Tanger, est chargé des fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de la République à Vienne — M. de Billy, secrétaire de 1re classe à Sofia, est chargé des fonctions de son grade à la légation de la République à Tanger.

Le Congrès de l'Afrique Orientale. — Le Congrès de 1910 sera consacré à l'étude des questions qui intéressent l'Afrique Orientale, c'est-à-dire d'une part Madagascar et ses dépendances, de l'autre, la Côte des Somalis. Il se tiendra à Paris du 10 au 15 octobre 1910. Les adhésions et les demandes de renseignements sont reçues au secrétariat général du Comité d'organisation, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

N° 1. Janvier. — Le Tafilelt (Harris), 3. — L'influence française en Egypte (Jullien), 15. — La jonction télégraphique Algérie-Niger (Combemorel), 20.

N° 2. Février. — Les projets d'union et les perspectives d'avenir de l'Afrique australe anglaise (Mourey), 33. — Le Tafilelt (*suite*) (Harris), 38.

N° 3. Mars. — L'histoire du Fouta-Diallon et des almamys (Guébhard), 49. — Le Tafilelt (*suite et fin*) (Harris), 56.

N° 4. Avril. — Le chemin de fer d'Ethiopie devant le Parlement, 69. — L'histoire du Fouta-Diallon (*suite*) (Guébhard), 82.

N° 5. Mai. — La question de la Mauritanie (colonel Montané), 93. — La Mauritanie et le Maroc, 99. — La mission Duchesne-Fournet en Ethiopie, 104. — La situation de la Côte française des Somalis, 108.

N° 6. Juin. — Deux missions dans le Haut Cavally : première mission, 1906 (Joulia), 113. — Dans l'Ouganda : les pays bugishu et bukedi (Meyreuil), 125.

N° 7. Juillet. — Les causes de la chute d'un sultan : I. Coup d'œil sur le Maroc et l'Islam marocain (Doutté), 129. — Deux missions dans le Haut-Cavally : deuxième mission, 1908 (Joulia), 136. — Un coup d'œil sur l'Islam (H. Marchand), 146.

N° 8. Août. — Dans la Nigeria : les chemins de fer et la mise en valeur (Mourey), 153. — La question de la main-d'œuvre et la reprise de l'immigration indienne à la Réunion (R. Ferry), 158. — Les causes de la chute d'un sultan : II. Le fanatisme musulman (Doutté), 163.

N° 9. Septembre. — Voyage à travers le Sahara (Capitaine Colonna de Leca), 169. — Situation sociale et politique du Fouta-Diallon (Guébhard), 179. — Les causes de la chute d'un sultan : III. La royauté marocaine (Doutté), 185. — La question de la main-d'œuvre à la Réunion (*suite*) (R. Ferry), 189.

N° 10. Octobre. — La pénétration de la Côte d'Ivoire, 193. — Voyage à travers le Sahara (*suite*) (Capitaine Colonna de Leca), 205. — Etat social et politique du Fouta-Diallon (*suite et fin*) (Guébhard), 210. — La question de la main-d'œuvre à la Réunion (*suite et fin*) (R. Ferry), 217. — Les causes de la chute d'un sultan : IV. L'impôt musulman (Doutté), 220.

N° 11. Novembre. — Un mandement de Saad Bouh à Ma el Aïnin, 225. — Voyage à travers le Sahara (*suite*) (Capitaine Colonna de Leca), 232. — Les causes de la chute d'un sultan : V. Le messianisme musulman (Doutté), 246. — Le fellah égyptien (R. de Chamberet), 250.

N° 12. Décembre. — La situation économique du Maroc en 1908 (Leclerc), 258. — Les causes de la chute d'un sultan : VI. La guerre sainte (Doutté), 262. — La discussion des crédits du Maroc, 267. — Voyage à travers le Sahara (*suite et fin*), (Capitaine Colonna de Leca), 278.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

3 1430 02828487 7

a31430028284877b
UNIV. OF MD. COLLEGE PARK

DO NOT CIRCULATE